

RAPPORT

CONCERNANT LES

ARCHIVES CANADIENNES

POUR L'ANNÉE

1904

(Annexé au rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1905

N° 18—1905.]—*Prix : 45 cents.*

RAPPORT

CONCERNANT LES

ARCHIVES CANADIENNES

POUR L'ANNÉE

1904

(Annexe au rapport du Ministre de l'Agriculture)

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1905

[N° 18—1905.]

41081000

00948914

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE.
Personnel du Bureau des archives, en 1904.....	iii
Rapport concernant les archives canadiennes.....	v

APPENDICES.

- A.—Catalogue des manuscrits.
- B.—Catalogue de la série M.
- C.—Catalogue des plans, cartes géographiques et marines.
- D.—Archives canadiennes en 1787, avec index.
- E.—Instructions aux gouverneurs, partie I.
- F.—Description et état des nouveaux établissements dans la Nouvelle-Ecosse en 1761, avec cartes.
- G.—Papiers *re* Bigot, Vergor et Villeray.
- H.—Lettre du Père Ignace *re* l'Acadie.
- I.—Documents relatifs à la guerre de 1775. Sentiments des sauvages.
- J.—Liste des officiers et hommes tués et blessés en 1837-8.
- K.—Sommaire des documents à Paris, fait par feu M. Edouard Richard, avec index.
- L.—Liste des volumes reçus d'Angleterre et de France en l'année expirée le 30 juin 1904.
- M.—Liste des livres présentés à la division des Archives, et noms des donateurs.

BUREAU DES ARCHIVES, 1904.

L'honorable S. A. FISHER, ministre de l'Agriculture.

GEORGE F. O'HALLORAN, sous-ministre.

COMMIS.

M^{lle} M. Casey, M^{lle} B. F. Frost, M^{lle} A. P. Haley, M^{lle} F. McDonald.

A. G. Doughty, A. Duff, F. J. Audet, A. Archambault, G. W. Boivin,
B. Boutet.

BUREAU DES ARCHIVES,
OTTAWA, 31 octobre 1904.

A l'honorable

SYDNEY A. FISHER, M.P.,
Ministre de l'Agriculture.

MONSIEUR,—Bientôt après ma nomination d'archiviste fédéral, en mai dernier, je commençai à m'enquérir des moyens adoptés pour la collection, la classification et la garde en sûreté des archives publiques, dans l'intention de préparer un rapport préliminaire sur le sujet. Vu que les diverses séries de papiers déposés à la division des Archives de votre département ne comprennent qu'une petite partie des archives qui sont aujourd'hui spécialement confiées à ma garde, il convient, pour l'utilité du présent rapport, de les diviser en deux classes : (A) Les documents recueillis sous la direction de feu le D^r Brymner ; (B) Les nombreuses collections de papiers originaux actuellement déposés dans les divers départements destinés à être incorporés dans la classe (A).

Selon le rapport de mon prédécesseur, publié en l'année 1872, "une pétition fut présentée au parlement fédéral, énonçant que les auteurs et les étudiants littéraires étaient placés dans une position très désavantageuse dans ce pays, comparativement aux personnes de la même classe dans la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, en étant pratiquement exclus des facilités d'accès aux archives publiques, documents et papiers officiels, à l'état de manuscrit, qui font voir le progrès de la société au Canada, et demandant que des mesures soient prises afin que les archives canadiennes soient rassemblées."

La prière des pétitionnaires a été exaucée dans une certaine mesure, et nous avons aujourd'hui, dans la division des Archives une utile collection de papiers qui démontrent, bien qu'imparfaitement, certaines phases de notre histoire. Mais si nous jetons un regard attentif sur les sources de renseignements à notre portée, et sur les exigences de l'historien moderne, nous nous apercevons que notre magasin a besoin d'être regarni, que nous sommes incapables, dans le moment actuel, de tenir tête à l'esprit chercheur qui s'est développé si vigoureusement aux Etats-Unis et en Europe dans le cours du dernier demi-siècle en particulier, et s'est fait sentir depuis longtemps en Canada.

Un grand changement s'est opéré dans la méthode d'écrire l'histoire. Autrefois, une histoire concrète, catégorique, même si la chose eût été possible, n'aurait pas été si bien reçue qu'elle l'est aujourd'hui. Une représentation pittoresque des signes extérieurs et visibles—les jalons de l'histoire—dans laquelle les faits sont subordonnés à l'humeur ou à l'inclination de l'écrivain, était alors en faveur, et souvent un réarrangement ou une reproduction des faits acceptés était suffisant, car le public se contentait du conventionnel. Mais avec la plus grande liberté de l'individu, la visée de l'histoire s'est élargie, et les concurrents historiens font preuve d'un désir et d'une détermination de traiter de tout ce qui tend à élucider la vie du passé. Au Canada il est évident, même pour l'homme le plus indifférent, qu'il existe un développement continu de sentiment national ; et comme la force de la vie nationale doit dépendre de la vitalité de ses parties constituantes, il n'est qu'un naturel de trouver un désir de s'assurer de la proportion exacte de l'effort individuel dans ces mesures qui ont contribué au bien-être de toute la communauté.

Avec la réalisation de la citoyenneté, et la reconnaissance de l'influence individuelle dans le progrès des affaires humaines, l'importance de l'individu s'est accrue, et les actes d'hommes qui autrefois auraient été ignorés, sont aujourd'hui investis d'un intérêt toujours croissant. Dans les documents d'Etat les plus importants nous trouvons l'expression de la voix du peuple; mais dans les archives locales et les papiers semi-privés, nous pouvons construire une image vivide du tempérament, des habitudes et des aspirations du peuple, et nous pouvons suivre, pas à pas, les évolutions qui ont amené des changements dans ses conditions politiques et économiques. Grâce à la collection de ces archives dans des centres organisés nous ajoutons constamment à la somme de nos connaissances. La barrière si longtemps opposée à la révélation de la vérité a été supprimée, et nous avons été admis derrière la scène. Par tout le monde civilisé le passé est étudié d'après les faits des hommes qui ont fait son histoire, plutôt que dans la vie de ceux que le hasard ou le choix a identifiés avec la prééminence du pays. Cet important champ de recherches a imposé de nouvelles obligations aux gouvernements en leur qualité de gardiens des archives nationales. Des papiers sont aujourd'hui recueillis et conservés aux frais du public, qui autrefois était laissés à l'initiative individuelle; et des facilités d'accès sont aujourd'hui exigées là où elles n'auraient été accordées que comme une faveur.

Ce changement offre beaucoup de difficultés à l'historien moderne. Le Canada est encore un jeune pays, à peine conscient de sa force, ou de l'avenir brillant vers lequel il s'avance. Dans les trois siècles de son activité il a subi bien des vicissitudes, est sorti de luttes violentes, a subi de rudes chocs. L'histoire de ces trois siècles foisonne de détails; sa marche s'est dirigée dans des directions bien divergentes et le résultat de ses guerres a eu un tel retentissement qu'il forme un sujet d'étude approfondie.

Des influences innombrables ont laissé leur marque sur l'aspect de notre vie nationale. La justice veut que le progrès de chacun soit défini, afin que leur action mutuelle soit fidèlement appréciée. L'historien rencontre donc au seuil de son sujet une masse de détails qu'il trouve impossible de coordonner dans un travail élaboré, quelle que soit la portée de son intelligence ou la longueur de ses années. Il est libre de choisir; mais afin de résoudre son dessein avec avantage il est forcé d'attribuer à certaines influences ou tendances, une prééminence qu'elles ne méritent pas. Et lorsque les défauts de son travail sont découverts par le spécialiste ou le critique, l'auteur est accusé d'ignorance ou de partialité, alors qu'en réalité il a tout simplement essayé d'accomplir une tâche impossible.

La spécialisation est devenue impérative, et pour faire face à ce besoin du siècle, l'investigateur tourne ses regards tout naturellement vers ces institutions d'où il peut retirer l'information voulue. Souvent à la lueur de quelque fait nouveau il sera capable de démontrer jusqu'à quel point les opinions ont remplacé les faits, tandis que les documents qui auraient permis au siècle de parler pour lui-même ont été ensevelis dans l'obscurité, ou, en sympathie avec un esprit qui a nourri la suppression de la vérité, jalousement gardés du contact des mains profanes. L'utilité de rassembler nos archives, et de les mettre à la portée du public avec toute la promptitude raisonnable, devrait, je pense, se recommander au peuple du Dominion, puisque une connaissance exacte de son passé peut devenir un facteur important dans son développement futur. Tous ceux qui ont étudié attentivement notre histoire écrite, et qui sont un peu familiers avec la somme de matière non assimilée concernant chaque âge, admettra franchement, je crois, qu'elle est

DOC. DE LA SESSION No 18

incomplète. Ecrite à des points de vue si nombreux, et basée nécessairement sur des preuves insuffisantes, l'uniformité manque, et n'est pas possible.

Et cependant c'est sur ce canevas imparfait et souvent étroit du passé que nos livres de classe sont formés et que notre jeunesse est examinée pour les honneurs académiques. Les historiens canadiens ont accompli beaucoup de travail méritoire qui restera toujours comme un monument pour eux. Les points cardinaux de notre histoire peuvent rester inchangés, mais l'histoire complète, vraie, des hommes, de leurs motifs, et de leur influence sur le progrès de ce vaste pays, qui commence à prendre la place qui lui convient parmi les nations du monde, ne peut être pleinement appréciée qu'à la lumière de documents qui sont encore inconnus d'une grande majorité. Nombre d'étudiants dans chaque province du Dominion sont engagés dans des recherches indépendantes ; par des hommes qui ont suivi plus ou moins le travail accompli par mon prédécesseur, et par d'autres sur une plus petite échelle. Chacun doit avoir senti le besoin d'une histoire nationale, basée sur la preuve documentaire la plus large. L'inauguration d'un travail de cette nature par les universités, avec la coopération du gouvernement doit possiblement se recommander comme un mouvement convenable pour marquer le passage en 1908, du troisième centenaire de la naissance du Canada. Ce dont nous avons besoin à présent sont des facilités qui permettront la localisation et la collection de documents qui sont épars par tout le Dominion et à l'étranger. Ces documents permettraient à l'étudiant de préparer des monographies précis ; et une fois que nous aurons ramassé les pierres le Canada ne manquera pas d'ouvriers habiles pour les façonner et leur donner une forme artistique—de les convertir en une histoire digne du peuple canadien et de son magnifique héritage. Rien d'extraordinaire si quelques parties de notre histoire restent encore à écrire, et si une grande partie est à refaire. Des pays déjà vieux à la naissance du Canada, ont jugé bon de remodeler leur histoire. En Angleterre, avec ses institutions stables et ses chefs-d'œuvre de littérature historique, un travail de ce genre a été conçu par feu lord Acton, professeur d'histoire à Cambridge, et est aujourd'hui publié sous les auspices de l'université. La préface du premier volume contient le passage ci-dessous, lequel, à mon avis, est applicable à notre propre cas :—

“ L'impression des archives a marché de pair avec l'admission des chercheurs ; et la masse totale de nouvelle matière que le dernier demi-siècle a accumulée s'élève à des milliers de volumes. En conséquence de ces changements et gains, il est devenu impossible pour l'écrivain historique du présent âge de se fier sans réserve aux autorités secondaires les plus respectées. L'honnête étudiant se trouve continuellement déserté, retardé, trompé par les classiques de la littérature historique et doit frayer son chemin à travers une multitude de transactions, périodiques et publications officielles, s'il veut atteindre la vérité.”

Les étudiants d'histoire canadienne doivent une forte somme de reconnaissance pour les travaux de feu le Dr Brymner qui, en face de difficultés, en partie surmontées heureusement, a réussi à rassembler une collection de papiers nationaux qui ont ouvert de nouveaux champs de recherches, ont stimulé les recherches individuelles, et ont attiré l'attention universelle à la valeur des archives. Mais le Dr Brymner n'était pas un simple collectionneur de manuscrits. Durant les trente ans de sa durée de service comme archiviste il fut toujours prêt à diriger les recherches historiques, et il mit au service de l'étudiant son sain jugement et son intelligence mûrie. Ses rapports publiés des archives augmentent en valeur d'année en année, et resteront comme un monument acquis à un serviteur public compétent et fidèle. Il est vrai que la classification des documents est défectueuse, et qu'il manque un index général aux volumes dans le

bureau. Durant la vie du D^r Brymner, toutefois, le manque de facilités de références n'a pas empêché un service efficace, vu que les documents, en grande partie, avaient passé par ses mains, et étaient d'accès facile. Et je suis convaincu qu'avec les moyens limités à sa disposition, et le petit personnel à ses ordres, une plus grande part d'attention donnée aux détails l'aurait été au détriment du travail de collection des nouveaux matériaux, travail qui était alors de toute importance. Tout d'abord, l'utilité de ce bureau n'a pas été reconnue ; et lors de son organisation les départements ne se montrèrent pas empressés de se dessaisir de documents importants qui auraient été d'un grand service pour les littérateurs. De temps à autre on a attiré l'attention sur l'état regrettables des archives publiques ; mais les réformes ne peuvent s'opérer que lentement, et bien des conditions militent contre des changements radicaux, tout désirables qu'ils puissent être. Un pas important fut fait par le gouvernement en l'année 1897, alors que Son Excellence le Gouverneur général approuva un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, recommandant la nomination du sous-ministre des Finances, de l'Auditeur général et du sous-secrétaire d'Etat, comme commission administrative chargée de faire rapport au Conseil du Trésor sur l'état des archives publiques.

Les commissaires, messieurs Courtney, McDougall et Pope, firent une inspection des nombreux dépôts de documents administratifs, et incorporèrent le résultat de leurs investigations dans un excellent rapport, publié en l'année 1898. Malheureusement leur enquête se borna aux départements seuls ; mais il semblerait que l'intérêt du public nécessite que leurs pouvoirs soient étendus, et que des inspections périodiques devraient être faites de tous les dépôts contenant des archives de la Couronne.

Les paroles des commissaires feront voir la condition des affaires qui existait dans le temps, condition qui est un peu meilleure à présent.

“ Dans tout le cours de leur inspection les commissaires ont été frappés du manque de plans chez les divers départements pour l'arrangement et la conservation de leurs archives. Règle générale les papiers administratifs des deux ou trois dernières années étaient d'un accès facile. Ceux d'une date plus ancienne étaient ordinairement relégués au soubassement (apparemment plutôt comme vieux effets dont on veut se débarrasser que comme archives à conserver), où ils sont emmagasinés, souvent dans des conditions éminemment défavorables à leur conservation, et dans quelques départements certaines catégories de papiers sont détruits après une période de trois à dix ans. Dans la majorité des cas, toutefois, ils restent indéfiniment dans des chambres souterraines, devenant de plus en plus difficiles d'accès, à mesure que de nouvelles accumulations sont ajoutées au magasin. Cette condition est due au manque d'un système uniforme par tout le service pour disposer des archives, et est aggravé par l'état encombré des départements qui deviennent graduellement engorgés par une masse de documents toujours croissante.

“ Les observations qui précèdent s'appliquent aux documents publics généralement. Quant aux anciens papiers d'un intérêt historique, qui forment les archives du pays, les soussignés sont incapables d'en parler plus favorablement. Il est vrai qu'il existe une collection de papiers précieux concernant l'histoire du Canada dans le ministère de l'Agriculture, sous le contrôle d'un fonctionnaire nommé Archiviste fédéral, mais cet officier bien que très compétent pour la charge, n'a jamais reçu les facilités pour son administration adéquate, ni joui d'autre chose que d'une appréciation casuelle et superficielle. Le département du Secrétaire d'Etat possède une semblable collection de papiers sous la charge immédiate d'un officier nommé 'Garde des papiers d'Etat.' Ces deux divisions du service public tout en étant ostensiblement dévoués au développement d'un objet commun, ne sont aucunement dans le sens du mot, auxiliaires l'un à l'autre. Au contraire elles sont distinctes, et même antagonistes. Par exemple, les commissaires comprennent que dans le but de combler les vides dans les archives, des copies ont été faites dans les bibliothèques des capitales de l'Europe, alors que les originaux de ces mêmes documents

DOC. DE LA SESSION No 18

étaient en même temps sous la garde de l'un ou de l'autre des départements publics. Ce n'est pas trop dire que la rivalité qui existe entre ces deux bureaux a longtemps été un obstacle à la réalisation de l'unité et de la responsabilité de contrôle essentiel à l'introduction d'un système parfait. Une autre collection de papiers d'Etat concernant le siècle précédant immédiatement la confédération existe dans le bureau du Conseil privé, et il existe plusieurs autres dépôts, à l'un desquels on peut référer. Dans le département des Affaires des Sauvages, on montra aux commissaires un nombre de volumes manuscrits contenant les rapports des commissaires des sauvages à Albany, de 1722-23, et entre autres matières d'intérêt historique, l'historique partielle de la guerre des Mohawks et la conspiration de Pontiac, et la migration des sauvages des Six-Nations. Ces livres n'ont aucune protection contre le feu, et leur destruction serait une perte sérieuse. Ces archives qui, si elles étaient réunies, formeraient une collection d'un immense intérêt, sont dispersées par tous les départements, endommagées plus ou moins par l'humidité, leur valeur est souvent méconnue, et leur existence même peut-être ignorée. Cela n'est pas surprenant, si l'on se rappelle que avant l'incendie en février dernier le soin des archives n'était pas considéré comme important.

“ Des expériences récentes ont dû apprendre à toutes les personnes, comme les soussignés en ont été frappés, que le danger du feu auquel sont exposées les archives publiques est sérieux et toujours présent. De tous côtés les soussignés constatèrent qu'à défaut d'une protection convenable les archives et documents précieux et autres, sont non-seulement constamment exposés au risque du feu, mais sont en elles-mêmes une source de danger. Les armoires en bois et les tablettes en pin presque universellement employées dans les départements sont une menace constante et la fréquente utilisation des corridors pour des fins d'emmagasinage est une pratique pleine de péril. Ainsi la protection que l'on cherche au moyen de chambres et d'édifices à l'épreuve du feu, est détruite par le fait que les installations et ameublements sont de matières inflammables.”

A ce rapport les commissaires ajoutèrent un mémoire des documents qui devaient être, à leur avis, transportés au bureau central, savoir :—

1. Tout ce qui se trouve dans la division des Archives du ministère de l'Agriculture.
2. Tout ce que contient la division des Archives du département du Secrétaire d'Etat, autres que les liasses administratives et livres de lettres d'une date plus récente que le 30 juin 1867, déposées là pour plus de commodité.
3. Tout ce qui se trouve dans le bureau du Conseil privé d'une date antérieure au 1^{er} juillet 1867.
4. La correspondance du Secrétaire provincial du Canada, dans le ministère des Finances et ailleurs.
5. Les papiers dans le ministère de la Milice, ou ailleurs, touchant la guerre de 1812, et la rébellion de 1837.
6. Les documents relatifs à l'histoire reculée des canaux Rideau et Welland, qu'ils soient dans le ministère des Chemins de fer et Canaux, ou dans le ministère de l'Intérieur, ou ailleurs.
7. Les documents dans le ministère de la Justice, ou ailleurs, relatifs aux soulèvements dans le Nord-Ouest, et aussi concernant les incursions feniennes.
8. Les volumes manuscrits reliés, contenant les rapports des commissaires des Sauvages à Albany et ailleurs, datant de 1722, maintenant dans le département des Affaires des Sauvages, aussi les originaux des cessions de territoire par les diverses tribus.
9. Les papiers dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, concernant les pêcheries du phoque dans la mer de Behring et autres questions internationales, à mesure que les sujets auxquels ils se rapportent seront réglés.

Un arrêté en conseil basé sur les recommandations des commissaires fut rendu en 1903, décidant que les papiers seraient rassemblés en un endroit et mis sous la garde

d'une personne, et arrangés et classifiés de façon à pouvoir être d'un accès facile pour tous les intéressés.

Dans le même instrument il était dit aussi :

“ Que le dit archiviste fédéral et garde des papiers d'Etat aura pour devoir, sous le contrôle du ministre de l'Agriculture, de garder et conserver les archives du Canada, et les autres documents, archives et données qui tendront à développer une connaissance de l'histoire du Canada, et fourniront un recueil des événements d'intérêt historique, et à cette fin, et pour la meilleure sûreté dans leur conservation et plus de facilités pour y référer, que les documents, archives et papiers mentionnés et décrits dans la dite annexe “ A ” plus haut mentionnés et les autres documents qui seront désignés de temps à autre par Votre Excellence en conseil, soient recueillis des divers endroits dans lesquels ils sont respectivement déposés, et placés sous la garde du dit archiviste fédéral, qui deviendra par ce fait, sous le contrôle susdit, le garde d'iceux.”

Voici, en peu de mots, le principal mouvement qui a été fait ces années dernières pour centraliser les archives fédérales. Un précédent pour les mesures qui sont actuellement prises par le gouvernement, se trouve dans l'action de l'intendant Hocquart, en 1731 et dans les procès-verbaux et rapports du comité sous lord Dorchester en 1787. Vu que les papiers se trouvent parmi ceux qui ont été transférés à ce bureau, je les ai arrangés pour les publier avec le présent. Ils donnent une bonne idée de l'étendue des archives dans les premières années du règne britannique, et ils fourniront une base pour les investigations qui peuvent être faites au sujet de la préparation d'un guide. Des extraits des procès-verbaux ont été imprimés en 1791, mais les rapports complets, avec les ajoutés jusqu'à 1799, sont ici donnés.

Dans l'intervalle j'ai pris toutes les mesures possibles, dans le court délai qui s'est écoulé depuis le jour de ma nomination, de m'assurer quelles sont les autres sources disponibles en Canada et ailleurs. Mon travail sous ce rapport est nécessairement incomplet. Je puis mentionner un résultat de cette investigation jusqu'à présent, c'est-à-dire, que toute une série de papiers d'Etat ont été transcrits pour nos archives de copies en Europe, tandis que les documents originaux, en parfaite condition, étaient en même temps en Canada. Ces papiers ne sont pas inclus dans le rapport des commissaires. Dispersés par tout le Dominion sont de nombreuses collections de papiers qu'il serait impossible d'obtenir, et difficile de copier dans un délai raisonnable. Toutefois, je crois, qu'il serait bon de les faire examiner. A ce sujet, je suggérerais qu'un assistant compétent soit nommé, chargé d'examiner les collections de documents qui se trouvent dans le Dominion, et qu'il soit autorisé à préparer un rapport sous le contrôle de ce bureau, sous forme d'un guide aux sources documentaires de renseignements concernant le Canada, actuellement dans le pays. Un travail de ce genre faciliterait les recherches dans chaque partie du Dominion, préviendrait souvent la duplication de documents et exempterait ce bureau de bien des demandes à l'avenir.

CLASSIFICATION.

En comparant les premiers rapports des archives avec les documents dans le bureau, je constate que certains documents mentionnés dans les sommaires n'ont pas été transcrits, et d'autre part, qu'il y a au delà de quatre cents volumes sur nos rayons qui ne sont pas compris dans les rapports. Ceci est inévitablement dû à la méthode de transcription. La classification des volumes est défectueuse sous plusieurs rapports. Il y a 3,155 volumes divisés en collections indiquées par une certaine lettre.

DOC. DE LA SESSION No 18

Série A. Collection Bouquet	35 volumes
“ B. Collection Haldimand	247 “
“ C. Correspondance militaire	1,062 “
“ E. Correspondance française	223 “
“ M. Correspondance du Bureau colonial	719 “
“ Q. Correspondance du Bureau colonial	869 “

Dans la série ‘ M ’ les volumes 1 à 8 consistent d’extraits de foi et hommage (1). Apparemment ces volumes ne concernent aucunement le Bureau colonial. De fait, ils ont été transcrits à Québec.

Le volume 119 contient une liste de la milice d’Essex en 1812 ; le volume 130 traite du martyr de Brébeuf, et un autre volume contient une description d’Ottawa il y a cinquante ans. Dans la même série se trouvent :—

107 volumes concernant la Nouvelle-Ecosse.	
14 “ “ le Nouveau-Brunswick.	
36 “ “ l’Ile du Prince-Edouard.	
9 “ “ le Cap Breton.	

Comme il y a au delà de cent titres distincts dans la série ‘ M ’, qui n’ont aucune relation avec le Bureau colonial une liste de ces divers volumes, et des titres des documents dans chaque volume, a été préparée pour accompagner le présent rapport.

La série ‘ Q ’ semble être une continuation de la série ‘ M ’.

Cette collection contient :—

180 volumes concernant le Haut-Canada.	
805 “ “ le Bas-Canada.	

Des 3,155 volumes mentionnés, 483 ne sont pas inclus dans les rapports. Toutefois le catalogue qui est donné dans l’annexe, facilitera les recherches en attendant qu’un index général de tous les volumes dans le bureau, y compris ceux dans la classe ‘ B ’ soit préparé. L’index général est assez avancé, mais il s’écoulera un long temps avant qu’il soit complété.

Le réarrangement de ces collections est entouré de difficultés, parce qu’une grande partie des documents ont été mentionnés sous une certaine lettre dans les rapports. Si l’ordre était changé, la référence deviendrait inutile. Les papiers concernant le Haut et le Bas-Canada ont été arrangés par ordre chronologique, et la pagination continuée d’année en année, pour être reliés. En Angleterre et ailleurs, il y a nombre de papiers qui devraient en former partie, et de plus nous avons reçu les originaux de plusieurs des documents. Il ne serait pas à propos de les reclassifier maintenant, je ne puis non plus recommander de continuer la publication des séries sous la même forme. La suggestion a été faite par l’honorable M. le juge Hodgins que les papiers d’Etat soient imprimés verbatim. Ce serait probablement la meilleure solution de la difficulté, et lorsque la série est raisonnablement complète, la question devrait recevoir toute l’attention voulue. Avant de s’occuper de la question de l’impression il sera nécessaire de collationner les copies dans le bureau avec les documents originaux, vu que des incluses sont fréquemment mentionnées dans les copies qui ne sont pas trouvées dans les volumes sur nos tablettes.

(1) De notes prises à Paris de titres de documents dans une série semblable, j’ai raison de croire que nos volumes sont incomplets. Si quelques documents manquent de nos copies, ils seront obtenus tout de suite.

D'après ces remarques il est évident qu'avec les présents arrangements pour la publication d'un sommaire annuel, il devra s'écouler bien des années avant que les documents dans la classe "A" puissent être inclus, même si le nombre de pages dans un volume moyen en était doublé. En conséquence j'ose recommander que la publication d'un sommaire par ordre chronologique soit suspendue, jusqu'à ce qu'un examen puisse être fait des documents dans la classe "B." Entre temps, certains documents d'une valeur permanente peuvent être imprimés verbatim, et des bulletins publiés, donnant des renseignements concernant la nature des documents classifiés, ou examinés.

Classe "B."

Cette classe comprend tous les documents mentionnés par les commissaires dans leur rapport, ainsi que ceux qui ont été découverts par ce bureau. Souvent il est impossible de se former une idée de l'étendue des collections. Quelques fois les documents sont trouvés dans des caisses, d'autres fois ils sont placés dans des chambres encombrées, et il n'est ni praticable ni désirable de s'en occuper tant qu'on ne pourra les transporter dans un local convenable pour les examiner. Après quelque correspondance avec les autorités en Angleterre, Son Excellence le Gouverneur général a transféré à ce bureau plus de quatre cents volumes de dépêches originales, et leurs réponses, datant de 1791; une série de dépêches concernant l'Île du Prince-Edouard, Vancouver et la Colombie-Britannique, et une masse de correspondance entre les provinces, instructions originales aux gouverneurs, et autres documents intéressants. Ceci forme la collection la plus importante de documents originaux que nous possédions. Son Excellence a bien voulu aussi nous faire obtenir pour nos archives les registres et volumes de correspondance militaire ci-dessous :—

Sujet.	N°	Date.	Observations.
Correspondance anglaise.....	1	1795-1796	
".....	2	1795-1796	
".....	3	1796-1797	
".....	4	1797-1799	
".....	5	1799-1800	
".....	6	1801-1802	
".....	7	1802-1803	
".....	8	1803-1804	
".....	9	1804-1805	
".....	10	1805-1806	
".....	11	1806-1807	
".....	12	1807-1809	
".....	13	1809-1810	
".....	14	1811	
".....	26	1811-1816	
".....	27	1815-1816	
".....	28	1815-1816	
".....	29	1815-1816	
".....	30	1815	
".....	31	1815-1816	
".....	32	1816	
".....	33	1815-1816	
".....	34	1816-1817	
".....	35	1816-1818	
".....	36	1816-1818	
".....	37	1816-1818	
".....	38	1816-1818	
".....	39	1816-1818	
".....	40	1817-1818	
".....	41	1816-1818	
".....	42	1817-1818	

Sujet.	N ^o	Date.	Observations.
Correspondance anglaise.....	43	1816-1818	
".....	44	1818-1819	
".....	45	1818-1819	
".....	46	1818-1819	
".....	47	1818-1819	
".....	48	1818-1819	
".....	49	1818-1819	
".....	50	1818-1819	
".....	51	1818-1819	
".....	52	1818-1819	
".....	53	1820	
".....	54	1820-1823	
".....	55	1823-1827	
".....	56	1825-1827	
".....	57	1820-1824	
".....	58	1824	
".....	59	1820-1824	
".....	60	1822-1828	
".....	61	1822-1828	
".....	62	1822-1828	
".....	63	1824-1826	
".....	64	1824-1825	
".....	65	1810-1828	
".....	66	1826	
".....	67	1828-1829	
".....	68	1829-1830	
".....	71	1838	
".....	72	1838-1841	
".....	73	1847-1849	
Correspondance canadienne.....	1	1830-1832	
".....	2	1832-1834	
".....	3	1834-1835	
".....	4	1835-1838	
".....	5	1838	
".....	6	1838-1839	
".....	7	1839	
".....	8	1839-1840	
".....	9	1840-1841	
".....	10	1841-1842	
".....	11	1842-1843	
".....	12	1843	
".....	13	1844-1845	
".....	14	1845-1846	
".....	15	1846	
".....	16	1846-1848	
".....	17	1848-1849	
".....	18	1849-1850	
".....	19	1850-1852	
".....	20	1852-1853	
".....	21	1854-1855	
".....	22	1856-1857	
".....	23	1857-1859	
".....	24	1859-1861	
".....	25	1861-1862	
".....	26	1862-1864	
".....	27	1864-1865	
".....	28	1865-1866	
".....	29	1866-1867	
".....	30	1867	Février à décembre.
".....	31	1868	Janvier à décembre.
".....	32	1869-1870	
".....	33	1870	Avril à septembre.
Ordres généraux, Québec.....	1	1811-1812	
".....	2	1812	
".....	3	1812-1813	Octobre à décembre.
".....	4	1813-1814	
".....	5	1814-1815	
".....	6	1815	
".....	7	1815-1816	Avril à octobre.
".....	8	1816	
".....	9	1816-1817	Mai à juillet.
".....	10	1817-1818	

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Sujet.	N°	Date.	Observations.	
Ordres généraux, Quebec.....	11	1818	Mai à juillet.	
"	12	1818-1819		
"	13	1819-1820		
"	14	1820-1821		
"	15	1821-1822		
"	16	1822-1824		
"	17	1824-1825		
"	17 (2)	1825		
"	18	1826-1827		
"	19	1827-1828		
"	20	1828-1830		
"	21	1830-1832		
"	22	1832-1835		
"	23	1835-1837		
"	24	1837-1838		
"	25	1838-1839		
"	26	1839-1841		
Ordres généraux, Halifax.....	1	1843		Marqué "A".
" " "Horse Guards".....	1	1817-1826		
" " "Montreal".....	27	1841-1843		
"	28	1843-1845		
"	29	1846-1847		
"	30	1847-1850		
"	31	1850-1854		
"	32	1854-1857		
"	33	1857-1858		
"	34	1858-1860		
"	35	1860-1862		
"	36	1862-1863		
"	37	1863-1864		
"	38	1864-1865		
"	39	1866-1867		
"	40	1867-1868		
"	41	1868-1869		
"	42	1869-1870		
Correspondance anglaise.....	1	1830-1834	Registre de lettres, Montréal.	
"	2	1834-1837		
"	3	1837-1840		
"	4	1841-1844		
"	5	1845-1849		
"	6	1849-1852		
"	7	1852-1856		
"	8	1856-1860		
"	9	1860-1864		
"	10	1864-1866		
"	11	1868-1870		
Livre de lettres, Nouvelle-Ecosse.....	1 vol.	1862	Janvier à juillet.	
"	1	1816-1817		
"	2	1818-1820		
"	3	1820-1823		
"	4	1820-1825		
"	5	1820-1822		
"	6	1824-1825		
"	7	1824-1825		
"	8	1824-1827		
"	9	1827-1831		
"	10	1830-1840		
"	11	1831-1839		
"	12	1834-1838		
"	13	1839-1845		
"	14	1845-1852		
"	15	1852-1856		
"	16	1856-1859		
"	17	1859-1862		
"	18	1862		
"	19	1862-1863		
"	20	1863-1864		
"	21	1864-1865		
"	22	1865-1866		
"	23	1866		
"	24	1866-1867		
"	25	1867-1870		
			Février à septembre.	

DOC. DE LA SESSION No 18

Sujet.	N ^o	Date.	Observations.
Livre de lettres, Nouvelle-Ecosse.....	26	1868-1872	
"	27	1870-1876	
"	28	1871	Février à novembre.
"	29	1870-1876	
Correspondance militaire, Halifax.....			36 vols.
(a) "			24 "
(b) "			34 "
(c) "			24 "
(d) "			5 "
"			18 indexes à la correspondance.
"			9 vols. Indexes à la correspondance anglaise de Halifax, 1816-1870.
Carte du Canada par Bouchette.....			1 copie (13 feuilles).
Lettres du Bureau de la guerre, etc.....			10 paquets, 1831-1859.
Correspondance générale.....			1 paquet, 1857-1859.
Rôles de prisonniers de guerre américains.....			2 vols, 1813.
Cas du lieut. Raynes.....			1 vol.
Indexes à la correspondance.....			11 vols.
Registres de correspondance.....			14 "
"			11 "
Archives françaises.....		1884-1900	

Des documents en aussi grand nombre que possible ont été disposés dans notre bureau, d'autres ont été déposés dans différents endroits. M. Keyes calcule qu'un espace de 600 pieds carrés de plancher sera nécessaire pour les documents du ministère de l'Intérieur. Parmi ces documents il y a une belle collection de plans manuscrits, faits durant le premier demi-siècle du règne britannique. Nous avons déjà une bonne collection de plans et de cartes, et le tout sera disposé d'une manière commode dans le nouvel édifice. A peu près 500,000 documents du ministère du Secrétaire d'Etat ont été déménagés, une grande partie ayant été classifiée sous le contrôle du colonel Audet. Le court résumé des documents mentionnés ici a été préparé par M. F. J. Audet, et servira de guide jusqu'à ce qu'une description plus complète en soit faite.

Sujets.

Description des documents.

Nominations.	Pétitions, commissions, certificats, projets de commissions, etc., etc.
Actes, Bills, etc.	Projets de bills, opinions et rapports des officiers en loi de la Couronne, proclamations, sanction royale, etc.
Cautiionnements.	Cautiionnements des officiers du gouvernement, de commissaires-priseurs, de mariage, etc. Correspondance re Bas-Canada, townships, seigneuries, etc.
Frontières.	Nominations de commissaires, rapports, correspondance.
Commissions.	De notaires, avocats, pilotes, magistrats, du recensement, milice, commissions d'officiers de cours, etc.
Conseil Exécutif.	Nominations, procès-verbaux, rapports de comités, etc.
Conseil Législatif.	Nominations, ordonnances, journaux, adresses, etc.
Conseil Spécial.	Nominations, ordonnances.
Justice.	Nominations de juges, construction de palais de justice, réparations, entretien, correspondance diverse,

<i>Sujets.</i>	<i>Description des Documents.</i>
Justice.	Rapports de shérifs, pardons, amendes, condamnés offensés criminelles, etc.
Biens des Jésuites.	Nomination de commissaires, rapports, correspondance, etc.
Papiers concernant les terres.	Pétitions, lettres, certificats, rapports d'officiers du gouvernement, patentes, lots de grève, etc., patentes de seigneuries, townships, etc., correspondance <i>re</i> la tenure des terres, procès-verbaux et rapports de comités du Conseil Exécutif, etc.
Licences.	Pour médecins, navires, tavernes, colporteurs, etc.
Marine.	Rapports de la Maison de la Trinité, comptes, résolutions, phares, quais, havres, etc.
Milice.	Nominations, commissions, rapports des adjudants généraux, cours martiales, correspondance.
Comptes publics.	Rapports, inspections, comptes, etc.
Paroisses.	Rapports, pétitions, nominations de commissaires pour l'érection civile des paroisses.
Travaux publics.	Nominations de commissaires pour chemins, ponts et amélioration de la navigation, construction de chemins, ponts, canaux, quais, édifices publics, palais de justice, prisons.
Eglises et affaires ecclésiastiques.	Lettres d'évêques sur divers sujets, érection et subdivision de paroisses, nominations de pasteurs, commissaires, etc.
Honoraires.	Des officiers du gouvernement, juges, correspondance avec le Secrétaire des colonies.
Douane.	Nominations d'officiers, rapports d'officiers, remise de droits, correspondance avec le gouvernement du Haut-Canada, <i>re</i> paiement par le Bas-Canada de sa part de droits, etc.
Pêcheries.	Demandes de permis, correspondance, etc.
Hygiène.	Nomination de commissaires pour hôpitaux, asiles, quarantaines, rapports de commissaires et d'officiers.
Affaires des Sauvages.	Nominations, comptes, terres des Sauvages, traités, présents, pensions, missionnaires, trafic avec les pays d'en haut.
Chambre d'Assemblée.	Papiers d'élection, journaux, adresses, bills, actes, proclamations, etc.
Rébellion 1837-8.	Rapports de magistrats et autres sur la situation politique du pays, récompenses offertes pour l'arrestation des délinquants, rapports du procureur général, des shérifs, magistrats de police, pardons, etc., commissions de la paix, etc.
Ecoles.	Nominations et démissions d'instituteurs, élections de commissaires, rapports d'inspecteurs, octrois, correspondance <i>re</i> Institution royale, établissement d'écoles, collèges, université McGill.
Séminaire de Montréal.	Lettres, rapports, <i>re</i> propriétés, etc.
Procès devant le Banc du Roi.	District de Montréal, papiers entre 1797 et 1827.
Commerce.	Correspondance et rapports, commerce avec les Etats-Unis, les Bermudes, etc.
Guerres.	Réclamations pour pertes, pensions, correspondance, rapports.
Politique.	Correspondance, rapports, missions secrètes.

DOC. DE LA SESSION No 18

Deux caisses de documents se rapportant à la guerre de 1812 ont été transférées du ministère de la Milice et Défense à ce bureau-ci. Le bureau des Archives a acquis par achat de la succession Masson une collection de documents se rapportant au Nord-Ouest ainsi qu'aux événements de 1775-6. Deux petites caisses de documents demi-privés ont été achetées, parmi lesquels se trouvent plusieurs lettres du juge en chef Powell, du procureur général Monk et du général Sheaffe. Une courte indication de la nature des autres documents qui doivent être transférés des ministères est donnée dans le mémoire des commissaires, plus haut mentionné. Un bureau d'archives a été établi récemment dans la province d'Ontario, et j'ai été en communication avec l'archiviste, M. Alex. Fraser, dans le but d'établir un système pour l'échange d'information concernant les documents se rapportant à la province d'Ontario. Ceci aura peut-être pour effet d'arriver à une entente par laquelle les gardiens d'archives dans les différentes parties du Dominion se joindront à ce bureau-ci pour faciliter les recherches. Parmi les archives de la province de Québec il y a nombre de documents qui devraient être copiés pour nos archives. Les registres de la Prévôté, de 1667 à 1704, forment une série d'une très grande valeur. Les documents dans plusieurs cas sont difficiles à déchiffrer, et le travail n'aurait pu être fait avec satisfaction par un copiste ordinaire. M. Eudore Evanturel, archiviste provincial, qui a été pendant des années occupé à ce genre de travail, a bien voulu se charger de la surveillance de la transcription, et nous avons reçu jusqu'aujourd'hui quatre volumes de copies dûment certifiées.

ARCHIVES EN ANGLETERRE.

Conformément à vos instructions, je fis voile pour l'Angleterre le 20 du mois d'août dernier, dans le but de tracer le travail futur des copistes employés par le bureau des archives sous le contrôle du Haut Commissaire, et aussi de faire rapport sur le travail en mains. M. Griffith, le secrétaire du Bureau canadien me donna tous les renseignements voulus dans le temps, et ensuite je me rendis au Public Record Office. M. Bird me fit visiter la bâtisse et après j'examinai le travail des copistes. Je jugeai bon d'apporter un changement dans la méthode de copier les documents. La coutume était de copier les documents par ordre chronologique et de les envoyer au Canada en volumes reliés. Un arrangement chronologique des documents est désirable, mais la classification ne peut se faire avec succès par les copistes, parce que nous avons une accumulation de documents semblables dans ce bureau-ci et de la même période. La reliure des volumes en Angleterre a empêché la distribution convenable des documents acquis dans le Dominion, et conséquemment ces documents ont été reliés en volumes dépareillés de temps à autre. Nous avons actuellement un grand nombre de volumes de toutes sortes, et une quantité de documents détachés qui auraient dû être inclus dans les volumes déjà reliés, formant une série régulière.

Il se pourrait qu'en parcourant les documents d'une période quelconque, ces volumes dépareillés échappent à l'attention, et dans le cours des années causent beaucoup d'ennuis. Il importe peu au chercheur de savoir qu'une lettre d'un gouverneur a été trouvée dans une collection particulière en Europe ou en Canada. A l'heure qu'il est nous avons des lettres d'un même personnage se rapportant au même sujet, reliées en différents volumes, et les titres des volumes sont loin d'indiquer leurs contenus. Après une entrevue avec le Haut-Commissaire, il a été décidé que la reliure et la classification se feront dorénavant en Canada. Les documents en Angleterre se rapportant

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

aux provinces maritimes mentionnés dans les rapports de 1894-5, vont jusqu'à l'année 1801, mais une partie considérable de ce travail reste à faire. Les documents concernant la Nouvelle-Ecosse ont été copiés jusqu'à l'année 1765, et les volumes jusqu'à l'année 1801 sont entre les mains des copistes. De l'année 1801 à 1840 je vois qu'il y en a encore à copier—

65	volumes	se rapportant à la Nouvelle-Ecosse.
43	“	“ à l'Île du Prince-Edouard.
56	“	“ au Cap-Breton.
60	“	“ au Nouveau-Brunswick.

Avec l'aide de M. Hubert Hall, F.S.A., du Public Record Office, et Madame Corner une liste des volumes dans différentes collections a été préparée, dont on pourra faire des copies pour nos archives aussitôt que le travail en mains sera complété :—

Liste des titres des volumes.

	N°	Années.
Amirauté—secrétaire. Lettres expédiées.	1331—1745—1761.	
	1332—1762—1768.	
Instructions et ordres secrets.	1333—1770—1779.	
	1334—1776—1778.	
	1335—	—1779.
Commandants en chef. Lettres expédiées aux commandants en chef à Halifax.	931—1795—1808.	
	932—1808—1813.	
	933—	
Amérique du Nord. Lettres reçues d'Halifax.	480—509—17451—815.	
	510—517—18161—830.	
Lettres concernant les colonies. Lettres reçues.	3817—1728—1745.	
	3818—1746—1753.	
	3819—1759—1770.	
	3820—1771—1790.	
	3823—1839.	
Papiers de Dorchester dans l'Institut Royal.	Cinquante-huit volumes et quatre caisses de papiers, datés de 1775 à 1783. Il y a quelques documents d'une date antérieure.	
Amirauté—Divers papiers concernant les loyalistes américains mis sur des transports.	1783—1786.	
Registres de l'Amirauté. Bordereaux de paie des navires en Amérique. Lacs du Canada.	45—1779—1782.	
	46—1813—1814.	
Amirauté—Bureau de la Marine. Lettres reçues du Canada.	1997—1814—1816.	
	1998—1817—1819.	
	1999—1820—1821.	
	2000—1822—1823.	
	2001—1824—1827.	
	2002—1828—1832.	
Halifax, Nouvelle-Ecosse.	2027—1790—1793.	
	2028—1794—1812.	
	2029—1813—1822.	

DOC. DE LA SESSION No 18

	N ^o	Années.
Amirauté—Divers. Chantiers d'Halifax.	2030—	1822—1832.
Amirauté.	150 à 173—	1757—1825.
Service de santé.	167—	1812—1814, Américains.
Registres des prisonniers de guerre, Halifax.	168—	1814—1815.
	169—	1813, Libérations.
	170—	1813—1814, Libérations.
	171—	1812—1815, Echanges.
	172—	1805—1808, Holl'dais, Espagnols
	173—	1803—1814, Français, Américains
	174—	1794—1815, Hôpital.
	175—	1805—1814, Hôpital.
	466—	1812, Anglais en Amérique.
Liste alphabétique des prisonniers américains, Halifax.	514 pas de date,	Halifax.
	515 pas de date,	Halifax.
	571—	1803—1813, Halifax.
	625—	1803—1815, Français, Américains
Journaux des maîtres en amirauté et capitaines.	Journaux de tous les vaisseaux devant Québec en 1759.	
Ordres et instructions. Lettres expédiées.	75 à 94—	1754—1763.
Lettres des lords. Lettres expédiées.	Couvre la période de la guerre de Sept Ans.	
Lettres des lords aux Secrétaires d'Etat.	218—	233—1754—1763.
Lettres du secrétaire aux fonctionnaires publics et amiraux.	370—	1746—1756.
Ordres en conseil.	371—	1756—1765.
Colons en Amérique.	513—	536—1755—1763.
	Intéressants avant le commencement des hostilités.	
	2131 (1)—	1749—1751.
	C. Townsend, fournisseur des provisions aux Colons dans la N.-E.	
	2131 (2)—	1751—1753. Sir J. Dick, convoi de protestants étrangers de la Hollande.
	2131 (3)—	1815—1817. F. G. Heriot, surintendant général des colons dans le Bas-Canada.
	2131 (4)—	1816—1819. D. Daverne, secrétaire et magasinier du département de la colonisation pour le Haut-Canada.
	2131 (5)—	1818—1820. G. T. Burke, secrétaire surveillant la colonisation à Richmond, Haut-Canada.
	2131 (6)—	1820—1823. Lieut.-colonel Marshall, secrétaire et magasinier du département de la colonisation, établissement militaire de Lanark, Haut-Canada.
	2131 (8)—	1821—1822. " "
Emigrants et réfugiés.	Paquet 850.	
Pensions et allocations.	Rôle n ^o 1,	1779—1783.
Reclamations de compensation.	Colonel Morris, inspecteur des réclamations des réfugiés.	
	Rôle 4,	1783—1785, J. Forster, secrétaire des commissaires des réclamations des loyalistes américains.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Canada et Nouvelle-Ecosse.

Rôle 5, 1785-1791, J. Forster, *re* réclamations des loyalistes américains à la Nouvelle-Ecosse et au Canada.

(Voir aussi Papiers du Trésor.)

Paquets 459-465, 1788-1827.

Rôles 7-43 *re* Pensions.

Paquet 376.

Rôle 1, 1776-1884. Colonel A. S. de Peyster, service public aux postes d'en haut du Canada.

Rôle 2, 1779. Sir J. H. Craig, dépenses publiques à Halifax.

Rôle 3, 1779-1781. Brig. général Campbell, dépenses publiques à Penobscot.

Rôle 4, 1780-1782. Major général H. W. Powell, dépenses publiques en Canada.

Rôle 5, 1792-1804. D. W. Smyth, arpenteur général des terres dans le Haut-Canada.

Rôle 6, 1805. C. B. Wyatt “

Paquet 1530.

Rôle 1, 1755-1763. R. Martyn, agent pour la province de Georgie. Présents pour les Sauvages.

Rôle 2, 1755-1774. Sir W. Johnson (par exécuteur-testamentaire), agent et surintendant des affaires des sauvages dans le district septentrional de l'Amérique du Nord.

Rôle 3, 1758. J. Pownall. Présents pour les sauvages.

Rôle 4, 1758. J. Wright, agent pour la Caroline du Sud. Présents pour les Sauvages.

Rôle 5, 1774-1783. Col. G. Johnson, surintendant des affaires des sauvages dans le district septentrional de l'Amérique du Nord.

Rôle 6, 1775-1785. Lt. Col. J. Campbell, surintendant des affaires des Sauvages dans l'Amérique du Nord.

Paquet 1531.

Rôle 7, 1776 et 1783. Capitaine A. Fraser, sous-surintendant et inspecteur des affaires des Sauvages dans la province de Québec.

Rôle 8, 1777-1802. D. Claus, agent du département des sauvages des Six-Nations en Canada.

Rôle 9, 1779-1784. Lt. Col. T. Brown, surintendant des affaires des Sauvages dans le département atlantique du district méridional de l'Amérique du Nord.

Rôle 10, 1782-1783. Lt. Gouverneur J. Graham, surintendant des Chactaws, Chicestaws et autres nations de Sauvages dans le district méridional de l'Amérique du Nord sur le Mississipi.

Sauvages dans l'Amérique du Nord.

DOC. DE LA SESSION No 18

Travaux et fortifications.
Papiers et comptes.

- Rôle 11, 1783-1784. J. Douglas, sous-surintendant des affaires des Sauvages pour la division occidentale du district méridional.
- Paquet 2531.
- Rôle 662, 1756-1761. Lt. Col. H. Gordon, ingénieur.
- 1764-1767. Forts en Amérique.
- Rôle 663, 1768-1778. J. Montrésor. Forts en Amérique.
- Rôle 664, 1774-1782. Col. W. Spry. Forts en Amérique.
- Paquet 2532.
- Rôle 665, 1776-1782. Lt. Col. A. D'Aubant.
- Rôle 666, 1776-1778. Col. W. Twiss, contrôleur des travaux en Canada et ingénieur commandant dans l'Amérique du Nord.
- 1778-1784.
- Paquet 2533.
- Rôle 670, 1781. Lt. Col. A. Mercer, ingénieur commandant dans l'Amérique du Nord.
- Rôle 671, 1779-1780. Major J. Cambel, ingénieur commandant dans l'Amérique du Nord.
- Rôle 672, 1779-1784. Capitaine T. Hartcup, ingénieur commandant à Ponobscoot.
1783. Ingénieur commandant à Halifax.
- Paquet 2,534.
- Rôle 676, 1784-1785. Lt. Col. H. Rudyerd, ingénieur commandant en Canada.
- Rôle 677, 1785-1786. Capitaine G. Mann, ingénieur commandant à Québec.
- Paquet 2,538.
- Rôle 694, 1795-1797. Lt. général S. A. R. le Prince Edouard.

SERVICE SECRET.

- Paquet 2,121.
- Rôle 1 et 2, 1779-1784. Major R. Mathews, secrétaire militaire du général sir F. Haldimand, commandant en chef à Québec.

ARMÉE—COMMANDANTS EN CHEF.

Gouverneurs Militaires, etc,

- Paquet 163.
- Rôle 448, 1766-1770. Lt.-général sir G. Carleton.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Rôle 416, 1792-1796. M. de Jarry, C^{te} de
Puisaye.

Ordres de marche.

Ordres aux régiments en Angleterre de
s'embarquer.

Etats d'inspections.

Inspections des divers régiments.

<i>Correspondance coloniale, Nouveau-Brunswick</i>	Nos	Années
Dépêches du secrétaire d'Etat aux lieutenants-gouverneurs.	112-130	1800-1840.
Dépêches des lieutenants-gouverneurs au secrétaire d'Etat.		1784-1834. 1824-1840.
Correspondance <i>re</i> Octrois de terres au Nouveau-Brunswick.		1800-1812.

BUREAU DE LA GUERRE.—ARCHIVES DE L'ARTILLERIE.—GÉNIE.

N° 40. Canada.	1804-1825.
41. “	1826-1827.
42. “	1828-1829.
43. “	1830-1834.
44. “	1834-1839.
45. “	1840-1841. 1842-1846. 1847-1848. 1849-1850.
46. “	1813-1826. 1827-1830. 1831-1833. 1834-1839. 1854-1856.
Terre-Neuve et Nouvelle-Ecosse.	1840-1841. 1842-1844. 1845-1846. 1847-1848. 1849-1850. 1851-1853.
N° 47. Canada.	1854-1856. 1824-1850.
Terre-Neuve et Nouvelle-Ecosse. Rapports.	1854-1856. 1824-1850.
N° 49. Vieux papiers concernant le génie. Défenses de l'Amérique du Nord. Rapports du capitaine Boxer et du colonel Holloways.—Canada.	1813-1814.

DIVERS DU TRÉSOR.

LISTE 25.

Réclamations des loyalistes américains.

Une note dit :—Nombre de papiers dans cette série ont été endommagés par l'humidité. Un index des noms a été compilé, et tout renvoi à cet index indiquera facilement quels noms sont contenus dans les papiers, et dans quels paquets ils se trouvent.

Paquets 1 à 59. 65 et 66.

DOC. DE LA SESSION No 18

RAPPORTS D'AGENTS SPÉCIAUX SUR LES RÉCLAMATIONS—REGISTRES.

Paquets 73-96.	
Paquet 97.	Procès-verbaux du Trésor (copies) concernant les loyalistes américains du 5 juillet 1785 au 16 août 1790, avec un index alphabétique des réclamants.
Paquet 97a.	“ “ 1777-1783.
“ 98.	6 mai 1803 au 20 mai 1811.
	Compte rendu des procédures du bureau des commissaires sous l'acte 43 Geo. III, ch. 39, pour étudier et juger les réclamations américaines, et pour distribuer l'argent reçu des Etats-Unis d'Amérique (ce livre contient les dates des ordres et résolutions des commissaires, généraux et spéciaux, avec un renvoi au volume dans lequel ils sont inscrits ; aussi leurs adjudications et dividendes payés sur des réclamations, d'après les journaux dans lesquels elles sont inscrites, avec un index à la fin.
“ 100.	Registre des réclamations. 1802.
“ 100.	“ “ 1803.
“ 101.	“ “ 1803-1804.
“ 102.	“ “ 1804-1811.
“ 103 à 112.	Journal du bureau des commissaires. 1797-1812.
“ 113.	Registre ou ordres généraux. 1803-1811.
“ 114.	Registre des papiers divers, savoir, lettres et papiers reçus et envoyés par les commissaires (avec index à la fin) libellés. 1802.
“ 115.	“ 1803-1804.
“ 116.	“ 1804-1807.
“ 117.	“ 1808-1811.
“ 118.	“ 1 ^{er} juin 1804. Un volume marqué “Signed Statements” contenait un état des sommes, principal et intérêt, réclamées, avec index au commencement.
“ 119.	Journal des commissaires. 1804-1806.
“ 120.	Grand-livre des commissaires. 1804-1812.
“ 121.	Rapports sur les demandes des loyalistes américains.
“ 122.	Compte rendu des décisions des commissaires nommés par l'acte 43 Geo. III, donnant le numéro de la réclamation, les noms des réclamants dont les réclamations ont été décidées en tout ou en partie, les sommes réclamées, les réclamations trouvées fondées par des adjudications décidant toutes les réclamations. Désavouées par de semblables adjudications. Trouvées fondées par des adjudications décidant en partie. Désavouées ou annulées par des adjudications ou ordres en partie. Décidées. Dividendes payés. Réclamations indéterminées.

Paquet 123.

Liste des réclamations déposées au bureau des commissaires en vertu du 6^e article du traité de 1794 relatif à des dettes britanniques, 1797.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES.

Rapports faits au Trésor par les commissaires pour les réclamations américaines, et les listes attachées à ces rapports.

Ces listes contiennent des extraits ou sommaires des pertes et des services des personnes dont les cas ont été examinés, et qui ont souffert à cause de leur loyauté à la Grande-Bretagne durant la guerre d'indépendance américaine, et spécifient les allocations que le Trésor leur a accordées comme support temporaire.

Paquets 124 à 140.	N ^{os} 1 à 17. 1784-1788.
Paquet 136.	avec liste de Halifax.
“ 137.	“ “
“ 138.	de St-Jean, N.B.
“ 139.	de Montréal.

DIVERS DU TRÉSOR.

LISTE 19. AMÉRIQUE.

Comptes de Sir Jeffery Amherst.

Paquets 3, 4, 5.	1759-1763. 1774-1777.	Comptes et pièces justificatives. Lettres aux commandants en chef dans l'Amérique du Nord.
	1778-1783. 1778-1779.	
“ 35.	1778-1781. 1781-1782.	Lettres des commandants en chef dans l'Amérique du Nord.
“ 42.	1774-1776.	“ “ au Canada.
“ 48.	1776-1781.	Livre de lettres et livre de comptes des approvisionnements fournis aux troupes dans l'Amérique du Nord, commandées par lord Gage.
“ 49.	1777-1783.	Copies de lettres des secrétaires du Trésor au commissaire général en Canada.
“ 50.	1777-1783.	“ “ au commissaire général dans l'Amérique du Nord.
		“ “ au commandant en chef en Canada.

MARINE.

LISTE 19.

170.

Trésor.

Rapports maritimes de Halifax, 1749-1753.

{ 1779-1782. Registre de lettres des commissaires etc., dans l'Amérique du Nord et les Antilles.

DOC. DE LA SESSION No 18

	1782.	Liste des officiers provinciaux qui ont servi dans l'Amérique du Nord, au Canada et aux Antilles durant la dernière guerre, 1782.
	1783.	État par le commissaire des prisonniers amenés en Amérique.
214.	1770.	Terre-Neuve, liste des navires acquittés au port de St. John, etc.
237.	1867.	Rétrocession de l'île Vancouver par la Compagnie de la Baie-d'Hudson à la Couronne.

PAPIERS ALLEMANDS.

248.	1775-1795.	Comptes des troupes hessoises engagées durant la guerre américaine, qui furent repayées par le gouvernement britannique conformément au traité entre les puissances.
249.	do	do
250.	do	do
312.	1818.	Loyalistes américains—rapport sur les requêtes.

TRÉSOR.

LISTE 12.

Registres — Émigration.

Trois paquets - - 1773-1776.

Listes de toutes les personnes qui ont engagé leur passage à bord tout navire ou vaisseau sortant de ce royaume d'un port quelconque en Angleterre, avec une description de leur âge, qualité, occupation, emploi et ancien domicile. Le port ou endroit de leur destination, et leur but, et pour quelles raisons elles quittent ce pays, nommant chaque port.

Ces listes étaient dressées hebdomadairement par les douanes d'après les instructions des lords du Trésor.

Listes de ravitaillement—
Paquet 19.

Contenant des listes des officiers, soldats, canoniers, artificiers, etc.

“ 21.

à Halifax. 1765-1770.
à Québec et Montréal.
1786-1787.

Musée Britannique.

MS. add. 27,859.
Eg. 2,395.
24,852.

Acadie.
Baronnets du 19^e siècle.
Nouvelle-Ecosse.

Papiers de Terre-Neuve.
“ Hardwicke.

Vols. 35,913—914—915.

BUREAU DES ARCHIVES.

Corr. coloniale. Nouvelle-Ecosse.

Vols. 36 à 62.	1802-1819.
“ 98 à 135.	1820-1840.

Cap-Breton.

Vols. 79 à 97.	1802-1820.
----------------	------------

Ile du Prince-Edouard.

Vols. 14 à 57.	1802-1840.
----------------	------------

Nouveau-Brunswick.

Partie du vol. 9 au vol. 68.	1802-1840.
------------------------------	------------

Emigration.

Vols. 1 à 53.	Colons nord-américains.
	1815-1839.
Vol. 62.	1840.
Instructions aux gouverneurs des provinces maritimes.	
Commissions des gouverneurs des provinces maritimes.	
En divers volumes.	

B. du C. Canada.—Québec.

Vols. 1 à 14.	1763-1807.
---------------	------------

B. du C. Plantations en général.

Vols. 59 et 60.	à copier.
-----------------	-----------

AMÉRIQUE ET LES ANTILLES.

Des gouverneurs en Amérique.

Vol 66.	1743-1753.
“ 67.	1753-1754.
“ 68.	1754-1755.
“ 69.	1755.
“ 70.	1755-1756.
“ 71.	1757-1758.
“ 72.	1759-1760.
“ 73.	1761-1762.

DOC. DE LA SESSION No 18

Aux gouverneurs en Amérique.

Vol. 74.	1753-1755.
“ 75.	1756-1757.
“ 76.	1758.

AMÉRIQUE ET LES ANTILLES.

Plantations en général.—Registres.

Vols. 387-402, comprenant de	1761-1799.
------------------------------	------------

Bureau du Commerce.—Plantations en général.

Papiers originaux.	
Vols. 16-31.	1757-1780.
Registres.	
Vols. 44-48.	1756-1782.

Amérique et les Antilles.

Vol. 485.	Canada.	1700-1764.
“ 486.	“	Correspondance interceptée, 1750.
“ 527.	“	1793.
“ 528.	“	1794-1821.

AMÉRIQUE ET LES ANTILLES.

Plantations en général.

Vol. 604.	1749-1754
“ 605.	1755-1779 et sans date.
“ 606.	1780-1783.

• Quelques papiers dans les vols. 604 et 605 ont été copiés dans la série de la Nouvelle-Ecosse.

Vol. 673.	Canada.	George III.
-----------	---------	-------------

PAPIERS COLONIAUX.

Papiers coloniaux, Terre-Neuve.

Vol. 56.	1676-1684.
----------	------------

Registres coloniaux.

65.	Terre-Neuve.	1623-1671.
66.	“	1677.

Amérique et les Antilles.

32.	Terre-Neuve.	1706-1745.
33.	“	1748-1752.
411.	“	1767-1779.
412.	“	1779-1782.
570.	“	1702-1710.
571.	“	1711-1805 et sans date.

Bureau du Commerce, Terre-Neuve.

Vols. 3—22.	Papiers originaux.	1696-1782.
	Papiers divers.	1730-1793.
“ 25—33.	Registres.	1696-1781.
“ 34.	Instructions.	1768.
“ 35.	Etat des possessions dans la Baie de la Conception.	

Bureau colonial, Transmissions.

Etats militaires—Terre-Neuve.	
Vol. 379.	1816-1826.
“ 380.	1827-1833.

CORRESPONDANCE COLONIALE.

TERRE-NEUVE.

Vols. 1 à 87.	1762-1840.
---------------	------------

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET DE L'ASSEMBLÉE.

Terre-Neuve.

Vols. 654-663.	1825-1847.
----------------	------------

Il n'est pas permis de copier sans permission spéciale les papiers de Terre-Neuve après 1759.

MUSÉE BRITANNIQUE—CARTES MANUSCRITES ACQUISES DEPUIS 1844.

Cartes du cantonnement des troupes dans l'Amérique du Nord, 1765-66.	
Amérique, cartes de parties de l', recueillies par G. Chalmers.	Mss. add. 11287, 11288.
Possessions anglaises et françaises dans l'Amérique du Nord, par M. Popple, 1727.	14,036.
Endroits dans l'Amérique du Nord, 18 ^e siècle.	23,615 f. 72.
Possessions américaines et anglaises dans l'Amérique du Nord, par J. Dutton, 1814.	21,686—21,886.
	27,368.

DOC. DE LA SESSION No 18

Nouveau-Brunswick et Canada, 18 ^e et 19 ^e siècles.	31,866 A-L.
Lac Huron et rivière Colombie, 1819-22—1849.	31,358.
Baie des Sept-Iles, Canada, 18 ^e siècle	31,864.
Arpentages et fortifications de Belle-Ile, 1761.	33,232.
Plan du fort de Belle-Ile, 1692.	31,981 A.)

CATALOGUE DES CARTES, VOL. 3, P. 540.

Une carte des lacs de l'Amérique du Nord, entre 46° et 62° N. et 68° et 108° O., dressée par Barbier du Bocage. 9½ x 7 pc.

Add. 15,331. 24.

Copie d'une carte des lacs de l'A. du N. entre 50° et 55° N., dressée par J. B. B. du Bocage. 1 pd. 8 pc. x 7½ pc.

Add. 15,331. 25.

Une carte générale de la Nouvelle-France, communément appelée Canada ; dressée de façon à indiquer un moyen de disperser les établissements français en construisant un bon fort à l'embouchure de la rivière Condé, un deuxième sur le côté sud du lac Huron, et un troisième à la Rivière des Français ; tirée à une échelle de 160 milles au pouce. 1 pd. 2 pc. x 11 pc.

Kings 119. 7. 1.

Carte des parties septentrionales de l'Amérique entre 35° et 60° N. de lat. 4 pd. 8 pc. x 2 pd. 4 pc.

Kings 119. 7. 2.

Ebauche d'une carte du H. C. montrant les endroits désignés par le lt. gouv. Simcoe pour des villes, dressée sur de l'écorce par madame Simcoe. 11 pc. x 7½ pc.

Kings 119. 15. a. 2.

Un nouveau et fidèle dessin de la rivière Canada (le St.-Laurent) approuvé par l'honorable sir W. Phipps lors de sa dernière expédition à Québec (1691) par Geo. Harivar, sur vélin. 2 pd. 6½ pc. x 1.6.

Add. Sloane 5414. 14.

Une collection de trente et une vues circulaires du H. C. par Mme Simcoe, toutes tirées sur de l'écorce, chacune 7 pc. x 4½.

Kings 15 b-hh.

Carte très particulière de la rivière du Saint Laurent, avec ses environs ; commençant aux îles de Richelieu, et finissant au Cap des Oies, avec des vues de Québec et de la ville des Trois-Rivières, chacune 14 pc. x 8 pc., 4 pd. 8 pc. x 1 pd. 8.

Kings 119. 22.

Une carte du fleuve Saint-Laurent, d'après les arpentages de S. Holland, écr., août 1773 ; reproduite sur une plus petite échelle par Sam. Lewis. 8 pd. 6. pc. x 4 pd. 9.

Kings 119. 231.

Un plan de cette partie du Canada et du fleuve Saint-Laurent sise entre le Coteaux des Cèdres (les plus hauts établissements du Canada et l'île de Ste.-Thérèse. etc., le tout d'après un arpentage fait d'après les instructions de l'honorable brigadier général Murray. Echelle, 2,000 pd. au pied. 8 pd. x 5½ pc. (?)

Kings 119. 24.

Plan de cette partie du Canada et du fleuve Saint-Laurent sise entre la Pointe du Lac et Repentigny sur la rive nord, et Nicolet et Varennes au sud . . . ordonné par le général Murray. Echelle, 2,000 pieds au pouce. 10 x 7½ pd.

Kings 119.25.

Plan de cette partie du Canada et du fleuve St.-Laurent sise entre Deschambault et Pointe du Lac sur la rive nord, Lotbinière et St^e-Thérèse, au sud, sur lequel la ville

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

de Trois-Rivières et tous les villages, habitations et pays cultivés dans cette étendue sont exactement tracés—par ordre du général Murray. 8 pd. x 4 pd. 10 pc.

Kings 119.26.

Plan de cette partie du Canada et du fleuve S^t-Laurent sise entre le Cap Tourmente et Deschambault sur la rive nord, la Pointe de la Caille et Lotbinière au sud, etc.—par ordre du général Murray. 14 pd. 4 pc. x 5 pd.

Kings 119.27.

Carte du fleuve S^t-Laurent, depuis Gaspé et Mingan, jusqu'à Québec, prise sur tout ce qui a été reconnu bon dans les anciennes cartes et mémoires, que M. de l'Etandue, capitaine de vaisseau, a fait dans les campagnes de 1730 et 1732, et sur celles des Sieurs de la Richardière et Gallocheau, et des (2 pilotes) des plus expérimentés. 6 pd 6 x 2 pd 4.

Add. 15,332 f. i.

Carte du fleuve S^t-Laurens, depuis Gaspé jusqu'à Québec, dressée sur les meilleures observations faites en différents temps, dressée par J. B. B. du Bocage. 2 pd. 8 x 11½ pc.

Add. 15,332. G.

Un plan colorié de la rivière Catarongin ou Galette, la fourche sud-ouest du fleuve S^t-Laurent, du lac Ontario au lac S^t-François. 2 pd. 8 x 9 pc.

K. 119.16.

Un plan du fleuve S^t-Laurent, de Montréal à la paroisse de Berthier sur le côté nord du fleuve et Sorel au sud, par J. Montrésor et S. Holland. 10 pd. 3 x 2 pd. 2.

Kings 119.28.

do do do do 29.

Une carte coloriée du fleuve S^t-Laurent, depuis Montréal jusqu'à l'embouchure du lac Ontario ; avec notes par du Bocage. 2 pd. x 1 pd. 6 pc.

Add. 15,331.26.

Un plan colorié de la ville de Montréal, dans la Nouvelle-France, 1731. 2 pd. 2 x 1.6.

Add. 15,331. 28. 29.

do do probablement une réduction du précédent, 1 pd. 2½ x 11 pc. ; une autre copie par J. B. B. du Bocage. 1 pd. 2 x 11 pc. 15,331. 301.

Un plan de Montréal, tracé par J. A. en 1756. 1 pd. 10 x 1. 11.

Kings 119. 40.

do do do do 41.

Un plan colorié de Montréal, dressé par le capitaine T. Abercrombie en 1758. 3½ pc. x. 2¾ pc.

Kings 121. g. l. a.

do do vers 1760, par Francis Pfister. 3½ pc. x 2½ pc.

Kings 121. 2. a.

Une vue de la cité de Montréal en Canada, prise du sommet de la montagne ; dressée par James Peachey, 15 octobre 1784. 2 pd. x 1.6.

Kings 119. 42 b.

Un plan de la ville de Montréal, indiquant les campements du général Amherst et du général Murray. 2 pd. 8 x 1. 5.

Kings 119. 24.

Un plan du port S^t-Jean sur la rivière Chambly, par le capitaine Gother Mann, Québec, 7 mai 1791. 2 pd. 3 x 1. 7.

Kings 119. 43. 3.

Un plan colorié et sections des nouveaux ouvrages projetés à S^t-Jean, le capitaine Gother Mann (même date que ci-dessus). 2 pd. 9 x 1. 10.

Kings 119. 43. 4.

Un plan de l'Ile-aux-Noix, arpentée par le lieutenant Fusier, du régiment royal américain. 11 pc. x 10 pc.

Kings 119. 25.

Un plan colorié de l'Ile-aux-Noix, avec les nouveaux ouvrages projetés, par le capitaine Gother Mann, 12 mai 1790. 4 pd. 6 x 2 pd.

Kings 119. 43. 5.

Un plan du port à l'Ile-aux-Noix, indiquant l'état actuel des ouvrages et ceux projetés pour les relier ensemble, 1789, par le capitaine G. Mann, 12 mai 1790. 2 pd. 4 x 1. 8.

Kings 119. 43. 6.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Un plan de la ville de Trois-Rivières. 1 pd. 6 x 1 pd. 2.
Kings 119. 26.
- Une vue de Trois-Rivières, prise du chemin conduisant à la Pointe du Lac, par James Peachey, 19 octobre 1784. 2 pd. x 1. 5.
Kings 119. 43. 1.
- Carte depuis la prairie de la Magdeleine jusques à la rivière de Chambly où est marqué le chemin de la prairie à Chambly et le chemin projeté jusqu'au dessus du rapide St-Jean où mouille la barque du lac Champlain, vers 1720. 2 pd. 2 x 1. 11.
Add. 15,332. i.
- Un plan du port Jacques-Cartier sur le fleuve St-Laurent. 11 pc. x 9 pc.
Kings 119. 27.
- Une vue coloriée de Deschambault sur le fleuve St-Laurent en haut de Québec, août 1765. 11 pc. x 7 pc.
Kings 119. 43. 7.
- Un plan de Québec, la capitale du Canada, ou Nouvelle-France, dans l'Amérique du Nord, vers 1700. 1 pd. 1 pc. x 8½.
Kings 119. 31.
- Une carte du bassin et de la rade de Québec en Canada, dressée sur les meilleures observations, J. B. B. du Bocage. 1 pd. 3½ x 11 pc.
Add. 15,331.
- Plan du bassin et de la rade de Québec vers 1735. 1 pd. 3 x 11 pc.
Add 5332. f. 11
- Un plan colorié de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France, vers 1730. 2 pd. 2 x 1. 8.
Add. 15,331. 32.
- do do apparemment une réduction du précédent. 1 pd. 4 x 11 pc.
Add. 15,331. 33.
- do do par J. B. B. du Bocage, 15,331. 34.
- Plan de la ville de Québec, désigné d'après le plan en relief que M. de Chaussegros de Léry, ingénieur en chef, envoya en France en l'année de 1720, pour être mis au Louvre avec les autres... fidèlement copié. 1 pd. 2x 11 pc.
Kings 119. 32.
- do do par Will. Roy, avril 1755. 1 pd. 2 x 11 pc.
Kings 119. 33.
- Une vue de la ville de Québec dans la Nouvelle-France, par Margret Cecil, 31 mars 1740. 10½ pc. x 6 pc.
Add. 18,399. B. 5.
- Plan de la ville de Québec en Canada, agrandi du plan de Bellin, avec additions, dressé et signé par Pat. Mackellar. 1 pd 4½ x 1. 2.
Kings 119. 34.
- Un plan colorié de la ville de Québec, 1759. 2 pd. 4 x 1. 8. Endossé "Lt. col. Symes."
Kings 119. 36.
- do do " " 37.
- Plan de Québec, avec les positions des armées anglaise et française sur les Plaines d'Abraham, 13 septembre 1759. 2 pd. 5 x 1. 8.
Kings 119. 27.
- Plan de la bataille et situation des armées anglaises et françaises sur les Plaines d'Abraham, 28 avril 1760. 2 pd. 5 x 1. 8.
Kings 119. 27.
- Plan de Québec et des Plaines d'Abraham, indiquant en particulier le campement des Français du 28 avril, leurs batteries et approches, etc. 2 pd. 4 x 1. 9.
Kings 119. 27.
- Un plan de la bataille des Plaines d'Abraham, 13 septembre 1759. 1 pd. 3 x 9½ pc.
Add. 15,535. 3.
- Un plan de Québec, concernant l'état de défense des fortification, avec la citadelle projetée; ébauche 1 pd. 8 x 1. 2.
Kings 119. 35.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- Un plan montrant la citadelle de Québec complètement finie. 1 pd. 6 x 1 pd.
Kings 119. 36.
- Une vue de la cité de Québec, prise du passage d'eau de l'autre côté du fleuve, par James Peachey, 3 octobre 1784. 2 pd. x 1 pd. 6 pc.
Kings 119. 39. d.
- Plan de la Traverse et du Cap Tourmente, dans le fleuve Saint-Laurent, vers 1735. 1 pd. 6 x 11 pc.
Add. 15,332. f. iii.
- Plan de la Traverse et du Cap Tourmente, par J. B. B. du Bocage. 1 pd. 4 x 10 pc.
Add. 15,331. 27.
- Une vue coloriée de La Lorette en Canada, habitée par les sauvages catholiques, août 1765. 11 pc. x 7 pc.
Kings 119, 43. 8.
- Une vue coloriée des chutes Montmorency en aval de Québec, plus de 160 pieds de hauteur, août 1765. 11 pc. x 7 pc.
Kings 119. 44.
- Une carte de l'île de Saint-Jean dans le Golfe Saint-Laurent, d'après un arpentage fait en 1765, par ordre des Lords Commissaires du Commerce et des Plantations. 3 pd. 2 x 2. 1.
Kings 119. 96.
- Nouveau-Brunswick.*
- Une carte coloriée de la route postale entre le fleuve Saint-Laurent et la Baie de Fundy, par J. Peachey, ingénieur 60e régiment. 4 pd.
Kings 119. 59. 2. c.
- Une carte coloriée de la route postale par le lac Madawasca à la rivière Saint-Jean, partie de la précédente sur une plus grande échelle. 3 pd. 10 x 1. 8.
Kings 119. 59. 2. d.
- Un plan de la côte depuis le passage ouest de la Baie Passamiquodi jusqu'à la rivière Saint-Jean dans la Baie de Fundy, par M. Thomas Wright, député de S. Holland, 1772. 6 pd. 8 x 5. 9.
Kings 119. 50.
- Un plan de la baie et du district de Passamaquoddy, sur lequel sont tracés les divers emplacements de villes et lots de terre octroyés et destinés aux émigrants loyalistes et troupes licenciées, par C. Morris, 1784. 5 pd. 1 x 3 pd. 1 pc.
Kings 119. 51.
- Un plan de la rivière Saint-Jean sur lequel sont tracés les divers lots de terre octroyés et destinés aux émigrants loyalistes et troupes licenciées, par C. Morris, 1784. 4 pd. 9 x 2. 1.
Kings 119. 49.
- Plan de la ville Belle Vieu, située sur la côte est du Havre du Castor, dans le district de Passamaquoddy, par C. Morris, 1784. 1 pd. 5 x 1 pd. 1 pc. transmis par le gouverneur Parr en juin 1785.
Kings 119. 54.
- Un plan de la ville de Saint-Georges, située dans le Havre de l'Étang, sur le côté nord de la Baie de Fundy, par C. Morris. 1 pd. 6 x 1 pd. 1 pc.
Kings 119. 53.
- Un plan de la ville de St. Andrew's, située à la tête de la baie de Passamaquoddy, par C. Morris. 1 pd. 7 x 1 pd., transmis par le gouverneur Parr, 24 juin 1785.
Kings 119. 52.
- Une carte de la Baie de Fundy, dressée en 1755, avec une carte du bassin Cheignectou. 1 pd. 6 x 1 pd. 2.
Kings 119. 66.

DOC. DE LA SESSION No 18

Une carte coloriée du bassin de Chignectou, avec le pays adjacent, et plans des forts anglais et français, à la Nouvelle-Ecosse, par l'enseigne C. H. Colins, du régiment du colonel Warburton en septembre 1754. 2 pd. 5 x 1 pd. 8.

Kings 119. 65.

Une esquisse coloriée de l'isthme de Chignectou, qui relie la Nouvelle-Ecosse au continent, avec la situation des forts anglais et français, et les baies et rivières adjacentes, par W. Tonge, Chignectou, Fort-Lawrence 1755. 2 pd. 6 x 1. 9.

Kings 119. 64.

Un plan de l'isthme de Chignectou, avec le chemin de Beau Bassin à la Baie Verte, 1755, reçu avec la lettre de M. l'ingénieur Brewse datée Halifax 18 octobre 1755. 1 pd. 8 x 1 pd. 1 pc.

Kings 119. 6. 3.

Une esquisse de l'isthme de Chignectou, à la tête de la Baie de Fundy. 1 pd. 1 pc. x 9 pc.

Kings 119. 62.

Vue nord-ouest du fort Lawrence, à Chignectou, 1755, par J. Hamilton. 1 pd. 8 pc. x 11½ pc.

Kings 119. 72.

Un plan colorié de la rivière Chibbenaccadie, depuis sa source jusqu'à sa décharge dans la Baie des Mines, 1754. 5 pd. 6 pc. x 1 pd. 6.

Un journal de la route des arpenteurs accompagnés ces cartes et plans.

Kings 119. 61.

Nouvelle-Ecosse.

Une description générale de la province de la Nouvelle-Ecosse, et un rapport de l'état actuel de la défense, avec des observations tendant à l'accroissement futur et la sécurité de cette colonie, faits par le lieutenant-colonel Morse, ingénieur en chef en Amérique, sur une tournée dans la province, dans l'automne de 1783 et l'été de 1784, sous les ordres et instructions de Son Excellence Sir G. Carleton, 28 juillet 1783. Dans le folio accompagné d'un autre volume qui contient les plans et cartes ci-dessous :

K. MSS. 208-209.

1. Une grande carte gravée de la côte de la N.-E., N.-A., N.-Y., Jersey, le golfe et le fleuve Saint-Laurent, les îles de Terre-Neuve, Cap-Breton, Saint-Jean, Anticosti, de Sable, etc., et leurs sondages, par J. F. W. DesBarres, 1778. 3 pd. 10 x 2. 8.

2. Une carte coloriée du havre de Port-Roseway. 2 pd. x 1. 2.

3. Un plan de la péninsule sur laquelle est située la ville de Halifax, montrant le havre, l'arsenal, etc., arpentés en 1784 par le capitaine C. Blaskowitz, dressé par H. Castleman. 3 pd. x 2 pd. 7 pc.

4. Un plan colorié de l'ouvrage à la citadelle à Halifax. 2 pd. 8 pc. x 1 pd. 6 pc.

5. Un plan colorié de Fort Needham. 1 pd. 2 pc. x 8 pc.

6. " " " Massey. " "

7. " l'île George, avec ses fortifications. 1 pd. 2 pc. x 1 pd. 2 pc.

8. Un plan colorié de la batterie Est. 1 pd. 2 pc. x 8 pc.

9. " l'arsenal à Halifax. 3 pd. x 1 pd. 8 pc.

10. Un plan colorié de la rivière d'Annapolis Royal dans la Nouvelle-Ecosse, arpentée en 1733 par G. Mitchell, corrigée en 1753. 3 pd. 6 pc. x 1 pd. 2 pc.

11. Un plan colorié du fort à Annapolis Royal en juin 1763, avec un projet pour le changer et le réparer, etc. 2 pd. 2 pc. x 1 pd. 6 pc.

12. Un plan colorié du fort à Cumberland. 1 pd. 10 pc. x 1 pd. 6 pc.

13. " " Windsor. 1 pd. 6 pc. x 1 pd. 2 pc.

14. Un plan colorié du havre de Saint-Jean. 1 pd. 6 pc. x 1 pd. 4 pc.

Une carte coloriée d'Acadie, Ile-Royale, île Saint-Jean et la Baie Française, dressée par une main française. 1 pd. x 8 pc.

K. 119. 56.

- Un dessin colorié de la partie supérieure de la Baie de Fundy, arpentée en 1748 par C. Morris par ordre du colonel Mascarene, dressé par M. Dixon, ingénieur. 1 pd. 5 pc. x 1 pd. 1 pc.
- Add. 15,494. 6.
- Une carte coloriée de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, par ordre de Son Excellence C. Lawrence, corrigée par C. Morris, 1755. 2 pd. 6 pc. x 1 pd. 10 pc.
- K. 119. 57 sur vélin.
- " " 58 sur papier.
- do do do
- Une carte coloriée des parties arpentées de la Nouvelle-Ecosse, 1756, avec plans des forts Cumberland et Gaspereau. 2 pd. 2 pc. x 1 pd. 8 pc.
- K. 119. 60.
- do do do par le capitaine Lewis, entre 63° et 65° O., vers 1760. 1 pd. 8 pc. x 1 pd. 7 pc.
- Add. 15,494. 7.
- Une carte coloriée de la Nouvelle-Ecosse, indiquant les routes postales, par J. Peachy, vers 1785. 3 p. x 1 pd. 3 pc.
- K. 119. 59. 2. b.
- Ceci est accompagné d'un rapport de H. Finlay, sous-maître général des Postes, à lord Dorchester.
- Un dessin colorié de partie de la rivière British et du fort à Annapolis Royal dans la Nouvelle-Ecosse, 1725. 2 pd. 5 pc. x 1 pd. 8 pc.
- K. 119. 80.
- Une perspective d'Annapolis Royal, tirée par le capitaine J. H. Bastide, 1751. 1 pd. 8 pc. x 1 pd.
- K. 119. 83.
- Un plan et sections coloriés du pâtre de bâtisses adossées aux courtines N.O. et S.O., avec les baraques à Annapolis Royal. 1 pd. 9 pc. x 1 p. 5 pc. accompagné d'une lettre explicative de W. Cowley à l'honorable Edward Cornwallis, 17 août 1752.
- K. 119. 81 b.
- Un plan colorié du fort Annapolis Royal, 1755. 1 pd. 8 pc. x 1 pd. 2 pc.
- K. 119. 82.
- Un plan du havre de Chebuctoo, avec la ville de Halifax, par Mo-es Harris, 1749, sur vélin. 1 pd. 4½ pc. x 12 pc.
- K. 119. 73.
- Un projet colorié pour fortifier la ville de Halifax, 1749, par John Brewse. 1 pd. 4½ pc. x 11 pc.
- K. 119. 77.
- Un plan du havre de Halifax et de l'île Georges, avec les fortifications, 1753. 3 pd. 9 pc. x 2 pd. 5 pc.
- K. 119. 76.
- Une esquisse des batteries dressées devant la ville de Halifax, en 1755. 1 pd. 10 pc. x 1 pd. 2½ pc.
- K. 119. 78. 1.
- Un plan horizontal colorié de l'arsenal de Sa Majesté à Halifax, et un plan d'un bassin projeté l'adjoignant. 3 pd. 10 pc. x 1 pd. 9 pc.
- K. 119. 78. 2.
- Une vue du fort français à Beau-Séjour, 1755, sur la rivière Mesaguiche. 1 pd. 8 pc. x 11 pc. (Fort Cumberland.)
- K. 119. 69.
- Un plan du fort Cumberland dans la Nouvelle-Ecosse, reçu avec la lettre de Mr. l'ingénieur Brewse, datée Halifax 10 oct. 1755. 1 pd. 7 pc. x 1 pd.
- K. 119. 68.
- Une vue de Beau-Séjour, du S.E. 1755, par J. Hamilton. 1 pd. 7 pc. x 1 pd.
- K. 119. 70.
- Une vue de la pointe de Beau-Séjour et de la Butte à Roger, avec une vue de Westawk au loin, par J. Hamilton, 1755. 1 pd. 8 pc. x 11½ pc.
- K. 119. 71.

DOC. DE LA SESSION No 18

Un plan du havre de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, par Robert Walter, 1753. 1 pd. 11 pc. x 1 pd. 6 pc.

K. 119. 84.

Cap-Breton.

Une carte coloriée de l'île Royale ou Cap-Breton. 1 pd. 8 pc. x 1 pd. 6 pc.

K. 119. 85,

Une carte de la partie S.E. de l'Île-Royale au Cap-Breton. 2 pd. 5 pc. x 1 pd. 8 pc.

K. 119. 86.

Un plan colorié de Louisbourg par le capitaine Philip Durell. Juin 17, 1745. 2 pd. 4 pc. x 1 pd. 8½ pc.

K. 119. 87

Une esquisse du havre et des fortifications de Louisbourg. 2 pd. 4½ pc. x 1 pd. 8½ pc.

K. 119. 88. 1.

Un plan dessiné du havre et des fortifications de Louisbourg, le havre arpenté par le capitaine Philip Durell, la ville et les fortifications par J. H. Bastide. 2 pd. 4 pc. x 1 pd. 8 pc.

K. 119. 88. 2.

Un plan colorié du havre et des fortification de Louisbourg, 1745. 2 pd. 5 pc. x 1 pd. 8 pc.

K. 119. 89.

do do par le lieutenant W. Roy.

K. 119. 90.

Un plan de la ville et forteresse de Louisbourg, cédée à Sa Majesté britannique le 17 juin 1745, dressé par J. H. Bastide. 1 pd. 10 pc. x 1 pd. 5 pc.

K. 119. 92.

Un plan du havre de Louisbourg envoyé par l'amiral Warren à l'amiral Anson, 19 juin 1745, avec croquis de la côte adjacente.

Add. 15,957, fol. 344.

Un plan du havre et de la ville de Louisbourg, 1748, par Abraham Isaacs de New-York. 1 pd. 1 pc. x 6½ pc.

Add. 7120.

Une perspective de Louisbourg, prise du havre N.-E., par J. H. Bastide, 1749, par J. Heath. 2 pd. 5 pc. x 1 pd. 3 pc.

K. 119. 95a.

Un plan de la ville et du havre de Louisbourg, par William Green, 7 août 1755. 1 pd. 11 pc. x 1 pd. 6 pc.

K. 119. 91.

Une vue générale de la ville et du havre de Louisbourg, 1756. 2 pd. 10 pc. x 1 pd. 10 pc.

K. 119. 95. b.

Un relevé du havre de Louisbourg, avec les fortifications de la ville, 1758, par le lieutenant Waters du *Somerset*. 2 pd. 1 x 7 pc.

Add. 15,494. 8.

Une vue nord-ouest de la ville de Louisbourg ; prise en avril 1766, par T. Wright. 2 pd. x 1 pd. 2 pc.

K. 119. 95. d.

Un plan colorié de la ville et des fortification de Louisbourg. 2 pd. 3 pc. x 1 pd. 6 pc.

K. 119. 93.

do do par William Roy.

K. 119. 94.

LABRADOR, LA BAIE D'HUDSON ET LA MER ARCTIQUE.

Une carte des régions depuis le 62° N. lat. et entre le 20° E. et le 110° O. long. dressé sur vélin, temp. Eliz. 1 pd. 11 pc. x 1 pd. 5 pc.

Carte de partie de l'hémisphère septentrional dressée en 1580, par John Dee sur vélin. 3 pd. 3 pc. x 3 pd. 2 pc. Cott. août 1. i. 10.

Un plan colorié du havre de York sur la côte du Labrador. lat. N. 52° 15 août 1760, par D. Rogers, navire de S. M. l'*Antelope*. 2 pd. x 1 pd. 6 pc. Cott. août 1. i. 1. (voir vol. 1, pp. 30 et 31.)

Une carte coloriée du détroit d'Hudson et de l'entrée de la baie d'Hudson, et indiquant la route suivie par Baffin dans son 4^e voyage en 1615, et accompagnant le récit autographe de Baffin 1 pd. 4 pc. x 1 pd. 1 pc. Add. 14,036. a.

Le plan de faire voile pour la découverte d'un passage dans la mer Australe, 1671-1672. 1 pd. 5 pc. x 11½ pc. Add. 12,206. fol. 6.

Grande carte de la baie d'Hudson, avec petites cartes détaillées de Port Nelson, dans la lat. 57.25, et pour partie de la baie de James, faite par John Thorton à l'enseigne du Platt, dans les Minories, année 1685, sur vélin. 4 pd. 6 pc. x 3 pd. 1 pc. Add. 5,415. 43.

Carte coloriée de la côte S.-O. de la baie d'Hudson, par Thomas Moore. 1 pd. 6 pc. x 1 pd. 1 pc. Add. 5,414. 20.

Description de la côte du Groënland, écrite par James Hall, pilote, et adressée par lui au roi Jacques 1^{er} apparemment; contenant les cartes ci-dessous, grossièrement dressées et coloriées, chacune mesurant 6 pc. x 5½ pc. Add. 5,027 A. 58.

1. "The King's Christianus, his forde". Bibl. Reg. 17. a. 48.
2. "Cumingham's forde".
3. "Brave Ranson's forde".
4. "The coast of Greenland, with the latitude of the haven and harbours as I found them".

Une carte du Groënland, etc., 1740. 2 pd. 9 pc. x 2 pd.

Un plan de la baie dans laquelle le *Race Horse* et la *Carcass* furent enfermés par la glace du 31 juillet au 10 août 1773, dressé par P. D'Auvergne, aspirant de marine à bord du *Race Horse*, avec quatre vues autour de la baie. 2 pd. 6 pc. x 1 pd. 11 pc. Add. 5,222.2.

K. maritime ii.4.

Côte nord-ouest de l'Amérique.

Une vue des habitations et des naturels dans Norton Sound, par J. Webber, dans le troisième voyage de Cook. 1 pd. 4½ pc. x 12½ pc.

Croquis à l'encre de Chine de canots à Ovonalaska, par J. Webber. 1 pd 2 pc. x 7 pc. Add. 12,514.18.

Une vue de Prince William Sound, par J. Webber. 1 pd 9¼ pc. x 9½ pc. Add. 17,277.25.

do do do 22 pd. 2 pc. x 1 pd. 7½ pc. Add. 15,514.2.

Une vue de Snug Harbour, dans Sandwich Sound ou Prince William's Sound, par J. Webber. 2 pd. 2 pc. x 1 pd. 7½ pc. Add. 15,514.9.

Add. 15,514.8.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Deux vues de l'île Kaye, par le même. 1 pd. 9 $\frac{1}{4}$ pc. x 1 pd. 2 $\frac{1}{2}$ pc.
Add. 15,514.3.
- Une vue des promontoires à Nootka Sound, par le même. 1 pd. 9 $\frac{1}{4}$ pc. x 5 pc.
Add. 15,514.2.
- "Ship Cove Nootka", croquis à l'encre de Chine par le même. 1 pd. 8 pc. x 11 pc.
Add. 17,277.21.
- Une vue de Nootka Sound, par le même. 2 pd. 2 pc. x 1 pd. 7 pc.
Add. 15,514.10.
- Une vue de l'extérieur d'une maison à Nootka, ou King George's Sound, par le même. 2 pd. 1 pc. x 6 pd. 5 pc.
Add. 15,514.7.
- Une vue du mont Edgecombe, par le même. 1 pd. 9 pc. x 12 pc.
Add. 15,514.1
- Diverses petites vues de promontoires au N.-O. de l'Amérique, y compris Nootka Sound, Mont Edgecombe, l'île Kaye, etc.
Add. 15,514.4.
- Diverses petites vues de promontoires au N.-O. de l'Amérique par le même.
Add. 15,514.12.13.14.

Au Musée Britannique j'ai trouvé deux plans importants et quelques volumes dépareillés qui complètent les collections déjà sur nos tablettes. Ils seront copiés aussitôt que possible.

Depuis quelques années je suis en correspondance avec M. Fitzroy Fenwick, de Thirlestaine House, concernant une collection de documents originaux en sa possession se rapportant aux dernières années du régime français, et les premières années du gouvernement britannique en Canada. Les papiers sont en fidéicomis et leur disposition est sujette à la décision de la Cour de Chancellerie. Durant mon séjour en Angleterre j'obtins la permission d'examiner ces documents. Il y a six volumes de documents originaux en français et cinq ou six d'une période plus récente. Dans le premier volume j'ai trouvé plus de cent lettres signées par le marquis de Montcalm de 1757 à 1759, et trois écrites entièrement de sa main. Dans le second volume il y a à peu près cent lettres du marquis de Vaudreuil, et plusieurs de l'intendant Bigot et autres. Le troisième volume contient quatre-vingt-dix lettres du chevalier de Lévis, ainsi que quelques lettres de Bougainville et autres. Dans le quatrième volume il y a des lettres de Rigaud de Vaudreuil, de Malartic, de Senezergues, de Hébecourt et autres. Le cinquième volume, in-folio, contient des lettres de Louis XV, du marquis de Vaudreuil, de lord Amherst, et plusieurs instructions à Bourelamaque signées par Montcalm et Vaudreuil. Le sixième volume, in-folio, renferme principalement des mémoires et des rapports dont quelques-uns portent la signature de Montcalm. Il y a deux petits volumes de documents concernant Québec, un volume concernant la Nouvelle-Ecosse, et un journal de la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Fenwick est prêt à considérer une offre pour leur acquisition; mais la vente n'en peut avoir lieu sans le consentement de la cour. M. Jeayes, de la division des manuscrits du Musée Britannique m'a informé que la dernière vente de manuscrits de cette collection a eu lieu au mois de mai 1903.

Selon des arrangements faits par lord Strathcona, j'eus la permission de voir la grande collection d'archives déposées dans la voûte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, rue Lime. Comme j'avais fait mes préparatifs pour revenir au Canada le lendemain, je ne pus les examiner qu'à la hâte. Il y a des centaines de volumes et nul doute que des extraits de plusieurs seraient intéressants. En attendant j'ai demandé des copies des plus anciens volumes datant de 1670 à peu près, et aussitôt qu'un volume nous sera

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

parvenu nous pourrions juger de leur valeur probable, et peut-être pourrions-nous arriver à un arrangement pour un examen systématique sous la direction de la Compagnie.

Peu après mon arrivée à Londres, je présentai une lettre d'introduction à l'Honorable M. Lyttelton, laquelle m'avait été donnée par Son Excellence le Gouverneur général ; et M. Lucas, du Bureau colonial, Downing Street, me mit en rapport avec M. Buxton Forman, C.B., du General Post Office. M. Forman me donna tous les moyens pour l'inspection des archives concernant le Canada, déposées dans le musée du Bureau des postes.

Il y a un grand nombre de documents qu'il serait bon de copier, et des arrangements ont été pris, avec l'approbation du Haut Commissaire, par lequel certaines transcriptions seront faites par les autorités du Bureau des postes, sous la direction de M. Hendy, le conservateur.

L'année dernière, le colonel Townshend, des Fusiliers Royaux, aujourd'hui commandant à Mandalay, me donna la permission, si j'étais en Angleterre, d'examiner une partie des documents Townshend qui sont déposés avec ses effets au Pantehnicon à Londres. Accompagné de M. Hubert Farrer, solliciteur, de Lincoln's Inn., j'examinai les documents et je trouvai d'importantes archives en français et en anglais, qui seront copiées, à la discrétion du propriétaire. Depuis mon retour au Canada j'ai appris que lord Strathcona avait complété des arrangements de manière à ce que tous les documents du marquis Townshend peuvent être examinés, et des copies de ceux qui se rapportent au Canada seront préparées en temps et lieu.

J'ai aussi été en correspondance avec les descendants de certaines familles éminentes aux premiers temps du Canada, mais ayant beaucoup de travail en mains, je n'ai pu demeurer en Angleterre jusqu'au retour des propriétaires de ces documents. Son Excellence le Gouverneur général a été en correspondance au sujet d'une collection de documents Selkirk et il m'a fait savoir qu'il fera en sorte d'en obtenir des copies à son retour en Angleterre.

ARCHIVES EN FRANCE.

L'examen des archives en France a été sporadique et, jusqu'à un certain point, désorganisé, conséquemment nous n'avons pu obtenir les meilleurs résultats du travail entrepris. Il y a vingt ans, un excellent résumé a été fait de certains documents à Paris, mais actuellement, nous n'avons pas de copies de toutes les archives dans le bureau. En 1896 lorsque de plus amples extraits de ces volumes devinrent nécessaires, il se trouva que les collections avaient été déménagées dans le grenier du Louvre, et la recherche de ces volumes occasionna beaucoup de travail. Si les documents avaient été copiés dans le temps où ils furent examinés, nous les aurions eus en notre possession il y a des années, et beaucoup d'inconvénients auraient été évités. Depuis l'ouverture de ce bureau en 1873 il s'est fait beaucoup de travail en investigations à Paris, mais aujourd'hui sur les 3,155 volumes sur nos tablettes il n'y a que 223 volumes qui ont été copiés à Paris. Pour ces 223 volumes nous sommes principalement redevables aux efforts de M. Tantet, en charge des archives de la Marine. Les résumés semblables à ceux de M. Richard sont d'une grande utilité pour l'étudiant, mais dans un rapport de dimensions ordinaires, où tant de terrain est parcouru, des centaines et des centaines de documents importants n'ont pour référence, rien autre chose que leurs titres. Considérant le danger auquel un grand nombre d'originaux sont exposés il semble désirable que les documents

DOC. DE LA SESSION No 18

soient copiés d'abord, et les résumés seront préparés quand les documents seront reçus dans notre bureau. Les résultats pratiques de tout ce travail, en tant qu'il s'agit des demandes chez nous, sont.—

(a) précieux résumés de documents, qui en certains cas servent aussi de guide à d'autres documents non encore résumés.

(b) deux cent vingt-trois volumes de transcriptions déposés dans la division des archives.

En 1898, feu M. Richard, dont la mort fut une grande perte pour ce bureau, envoya au Canada l'excellent résumé des documents qu'il avait examinés jusqu'à cette date. Après un laps de six ans nous avons probablement moins que le quart des documents indiqués dans ce rapport, savoir, les volumes suivants :—

Volumes reçus, d'après le rapport de M. Richard fait en 1898 :—

		<i>Mémoires.</i>	
Collection Moreau St. Méry	1540-1759	F. 176—176 A.	
	1556-1669	F. 177.	
	1670-1676	F. 178—178 A.	
	1677-1680	F. 178—B.	
	1681-1690	F. 178—C.	
	Etat civil, Registres Louisbourg	1691-1696	F. 178—D & E.
		1722-1728	F. 179.
		1728-1738	F. 179—A & B.
		1738-1742	F. 179—C.
		1742-1745	F. 179—D.
1746-1752		F. 179—E.	
	1752-1754	F. 179—F.	
	1754-1756	F. 179—G.	
	1756-1758	F. 179—J.	
Ile Royale, &c.,	1715-1756	F. 179—H.	
Répertoire, Ile Royale, Cap-Breton	1715-1758	F. 179—K.	
Ile St-Jean, Port-Lajoie	1721-1758	F. 179—L & M.	
Correspondance générale, 2 ^e série. Instruc- tions du Roi aux gouverneurs	1703-1708	F. 181.	
	Pontchartrain à Raudot	1703-1708	F. 181,
Mémoires du Roi	1704-1708	F. 182.	
Réponses par le gouvernemr et l'intendant, aux mémoires du Roi	1705-1708	F. 183.	
Lettres écrites à MM. de Vaudreuil et Raudot, et les réponses	1710	F. 185.	
Arrêts et Décisions concernant les possessions françaises en Amérique	1677-1731	F. 185.	
	Mémoires du Roi et lettres	1709	F. 186.
Inventaire des Edits	1718	F. 187.	
Domaine d'Occident	1739-1743	F. 188.	
“	1744-1748	F. 188—A.	
Canada, cultes et missions religieuses		F. 127, F. 128.	
Canada, Recensements			
Ile Royale et Ile St. Jean	1720-1723		

Nous n'avons donc pas eu les meilleurs résultats du travail de l'excellent talent employé. La publication à l'avance de sommaires dans les conditions qui prévalaient pour copier, a causé de la confusion et du désappointement. Le public en général a été, et est encore, probablement, sous l'impression que les documents mentionnés dans les

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

sommaires ont été copiés et déposés dans notre bureau. Ceci, nous l'avons vu, n'est pas le cas. D'après le système adopté jusqu'ici par lequel les sommaires imprimés ont servi de guide aux copistes, une période assez longue doit s'écouler, quelles que soient nos facilités pour travailler, entre la préparation d'un sommaire et le commencement de la transcription. Il ne semble pas exister de raison valable pour la publication d'un sommaire à l'avance. Je recommande donc que lorsqu'un ordre sera donné pour transcrire une nouvelle série, la personne dirigeant le travail à l'étranger devra être chargée d'indiquer aux copistes tous les documents qu'il désire faire transcrire d'un certain volume, et donnera des instructions afin que les documents soient copiés tels que trouvés, sans égard à la date. Les documents ainsi copiés devraient alors être envoyés à ce bureau à de courts intervalles, avec un résumé de chacun d'eux sur un bordereau séparé. A la réception des dernières copies des séries dans ce bureau, la classification pourra en être faite immédiatement, et en attendant que le résumé imprimé soit prêt à être distribué au public, les documents eux-mêmes pourraient être arrangés sur nos tablettes pour usage immédiat. Nos sommaires formeraient ainsi un index des documents actuellement dans le bureau et non d'archives que nous pourrions peut-être recevoir dans cinq ou dix ans plus tard.

Depuis le rapport de 1898, publié en 1900, M. Richard a examiné une grande quantité de documents et il m'a écrit peu de temps avant sa mort qu'il espérait pouvoir reviser son travail et faire un rapport. Il lui fut, toutefois, impossible de donner suite à son projet, et j'ai reçu d'un membre de sa famille la partie non terminée de son travail. Dans le présent sommaire j'ai publié les extraits qui semblent avoir été finalement révisés par M. Richard. En vue du montant de transcription qu'il y a à faire à Paris à la suite des travaux faits par feu M. Richard, et découlant aussi des collections qui ont été trouvées par d'autres moyens, je désire soumettre l'idée qu'il serait bon de pourvoir aux moyens à prendre pour la transcription du travail déjà examiné avant d'aller plus loin. Avec l'aide de M. Victor Tantet, j'ai obtenu une liste de nombreux dépôts en France renfermant des archives se rapportant au Canada, et l'ouvrage peut être commencé quand il sera jugé à propos. Un rapport sera fait en temps et lieu donnant une information générale concernant deux collections de documents qui ont été trouvés en d'autres parties de la France. Il y a encore à la Bibliothèque Nationale beaucoup de volumes se rapportant à la Nouvelle-France qui ont été oubliés. M. Tantet a préparé un résumé des documents dont il n'est pas fait mention dans nos sommaires, et des copies en seront faites le plus tôt possible. Parmi les manuscrits récemment achetés par la Bibliothèque Nationale se trouve la collection de Pierre Margry, qui consiste en 210 volumes dont 72 concernent le Canada et la Louisiane. Comme quelques-uns de ces volumes renferment des extraits des registres des capitaines du premier temps de la colonie ils seront sans doute très intéressants.

Il y a aussi deux volumes d'extraits de registres de mariages, de listes d'immigrants et de notes sur des familles canadiennes.

Plusieurs volumes se rapportant aux affaires canadiennes en 1763 sont maintenant parmi les documents du chevalier d'Eon. Ces documents seront examinés dans le cours de quelques semaines et des transcriptions seront envoyées à ce bureau. M. Tantet a révisé le travail de nos copistes en France depuis neuf ans, outre d'autres services précieux, sans rémunération. Au commencement de l'année, avec l'approbation de feu M. Richard, il a donné à entendre au bureau qu'il consacrerait volontiers une partie de son loisir quotidien à ce travail pour la modique somme de \$500 par année. Considérant les facilités qu'il a d'arriver aux archives, ses services passés et sa connaissance des archives

DOC. DE LA SESSION No 18

se rattachant à notre histoire, l'arrangement semble être très avantageux, et en même temps protégera nos intérêts jusqu'à ce qu'il soit trouvé à propos de poursuivre sur une plus grande échelle les recherches à Paris.

De même que pour les raisons données concernant les archives en Angleterre, la reliure et la classification des transcriptions faites à Paris seront faites dorénavant en Canada.

Plans relatifs à la ville de Québec dans la collection Moreau Saint-Méry.

1. Plan pour la concession demandée par M. Bégon.
2. Plan de la ville de Québec.
3. Croquis de l'église N. Dame des Victoires de la Basse-Ville de Québec.
4. Plan de cette église.
5. Plan du terrain du Palais épiscopal.
6. Plan du terrain et bâtiment de la Potasse et Chemin Royal qui aboutit au fleuve Saint-Laurent.
7. Palais de Québec, en novembre 1717.
8. Explication du plan du Palais et des environs, 1743.
9. Plan des casernes.
10. Plan, profils et développement de la redoute Royale.
11. Plan de Québec en ce qui concerne les religieuses de l'Hôtel-Dieu.
12. Plan de la maison où loge l'Intendant à Québec. Maison de la Brasserie.
13. Elévation et vue du Fort de la Présentation.
14. Plan du terrain du Palais épiscopal. Québec, le 15 octobre 1743.
15. Plan du terrain épiscopal. Québec, 16 octobre 1743.
16. Plan du rez-de-chaussée et de la Tour du Palais épiscopal.
17. Même plan. (Offices).
18. Même plan. (1^{er} étage).
19. Elévation et profil du Palais.

Dans le carton C.C.—Cartes et Plans.

1. Plan de la censive de la Paroisse de Québec.
2. Plan du Séminaire de Québec, Canada, 1714.
3. Plan d'un hangar proposé à faire à Québec dans le terrain à côté de la paroisse St-Roch.
4. Plan et profil d'un nouveau magasin à poudre proposé à faire à la ville de Québec, à la nouvelle fortification.

L'état actuel de notre organisation ne nous permet pas de prendre des mesures immédiates pour recueillir, ou même examiner toutes les collections de documents concernant notre histoire qui se trouvent à l'étranger, mais la localisation des documents faciliterait le travail à une date ultérieure. Quelle que soit l'époque du pays que nous étudions, on découvre que les vieux documents jettent un nouveau jour sur notre histoire. L'histoire finale ne peut être écrite aujourd'hui, mais il nous paraît essentiel qu'un plan défini soit adopté concernant les recherches dans les pays étrangers, afin que des résultats pratiques puissent être mis à la disposition des étudiants dans un laps de temps raisonnable. Je crois que ce but serait atteint si des efforts convenables étaient faits le plus tôt possible, pour localiser les archives qui feront connaître les premières parties de notre histoire. La plupart de ces documents se trouve en Italie, en Espagne et en différents endroits de la France. Pour mener à bonne fin un plan systématique, une certaine somme d'argent serait nécessaire pour quelques années, mais nul doute que ce serait une

dépense avantageuse et que dans le cours du temps ce bureau sera reconnu comme la source principale d'où sera tiré le plus d'information nécessaire pour l'étude de l'histoire canadienne. Du temps reculé, des premiers voyages sur nos rives—la base de notre histoire—il y a beaucoup à recueillir. Les recherches en Espagne, en Italie et en différentes parties de la France, durant les quatre dernières années, montrent que notre connaissance de Jacques Cartier est incomplète. Il fait plaisir de savoir qu'un Canadien de cette province, qui a consacré durant des années son énergie et ses talents à cette époque intéressante, a récolté de précieux renseignements sur ce champ. Ces mêmes archives ont cédé les matériaux pour la première narration satisfaisante des grandes compagnies dont l'avènement a marqué une phase dans l'administration du Canada, alors que tout faisait présager que ce pays était destiné à devenir le terrain de chasse et les réserves de trafic du riche marchand de la mère patrie.

En conservant le plus possible les services de ceux qui sont déjà familiers avec les méthodes de recherches dans les pays étrangers, nous pourrions peut-être, moyennant une dépense comparativement peu élevée, enrichir nos archives de matériaux pour l'établissement de notre histoire sur une base certaine. Ayant pour ainsi dire, ouvert la voie, l'attention pourrait être dirigée avec les mêmes soins à l'étude du règne de Louis XIV, alors que la colonisation fut entreprise sérieusement, et les lois de la France furent implantées dans le sol canadien. Ceci devrait être suivi par la collection des archives se rapportant au règne de Louis XV, s'étendant jusqu'aux premières années du gouvernement britannique. Cette période offre une abondance de matériaux à recueillir en Angleterre et en France. Le travail relatif au premier siècle du gouvernement britannique pourrait se poursuivre en même temps en Angleterre et en Canada. En suivant un plan systématique je crois que nous éviterions des dépenses et une perte d'énergie, car les personnes employées deviendraient des spécialistes de la période qu'ils entreprendraient d'examiner.

Le fait du gouvernement de fournir une construction à l'épreuve du feu pour la réception et la conservation des archives publiques, permettra la translation de tous les documents de leurs dépôts. Comme la plus grande partie des documents ne sont pas classifiés et sont imparfaitement assortis, toute l'affaire devra être traitée de nouveau. Premièrement, une distinction doit être faite entre les documents qui sont déjà considérés comme historiques, et ceux qui, sans importance à présent, pourront cependant devenir intéressants dans l'avenir. Quand cette division sera faite, une étude de la meilleure méthode d'arrangement sera nécessaire pour satisfaire les besoins du public. Les documents dans ce bureau, originaux ou transcriptions, sont reliés en volumes. Ce système, avec un index convenable, est commode pour référence.

Jusqu'où ce système devra être suivi, en ce qui concerne les documents qui doivent être transférés au bureau central, doit être décidé avant que des arrangements soient faits pour les installations intérieures de l'édifice d'une manière permanente. Comme cette question est de grande importance, je désirais suggérer que les membres du comité soient invités à discuter la question sous toutes ses faces, avec la personne qui sera alors en charge, et vus en fasse rapport. Je suggérerais aussi qu'une chambre divisée convenablement, soit mise à part, dans le nouvel édifice, pour la réception des archives qui ne sont pas actuellement, à proprement parler, des documents publics, ces compartiments devant être sous les soins du fonctionnaire du ministère à qui les archives appartiennent. Il serait bon aussi de recevoir les collections

DOC. DE LA SESSION No 18

d'archives des corporations publiques ou privées aux mêmes conditions que celles adoptées en d'autres pays.

Nombre de personnes intéressées aux recherches, particulièrement les étudiants et professeurs, ont exprimé le regret que l'accès aux archives ne leur est pas possible à cause des occupations qui ne leur permettent pas de visiter le bureau pendant les heures ordinaires de travail. Je crois donc qu'il serait utile que le bureau demeure ouvert jusqu'à huit ou neuf heures au moins un soir par semaine pendant les mois d'hiver.

En présentant ce court rapport sur la condition dans laquelle j'ai trouvé les archives, et du travail fait par le bureau depuis le mois de mai dernier, je désire vous remercier pour la courtoisie avec laquelle vous avez reçu mes suggestions. Le progrès, quel qu'il soit, que vous avez remarqué dans le travail d'organisation est dû en grande partie à l'aide libérale que j'ai reçue du sous-ministre, du secrétaire du ministère et des fonctionnaires du bureau des Archives.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L'ARCHIVISTE FÉDÉRAL ET GARDE DES PAPIERS D'ÉTAT.

BUREAU DES ARCHIVES,
OTTAWA, 31 octobre 1904.

APPENDICE A

CATALOGUE DES MANUSCRITS

CATALOGUE DES MANUSCRITS DANS LE BUREAU DES ARCHIVES.

Séries A, B, C, F. et Q.

ABBOTT, EDWARD, Lt. Gouv. à Vincennes.	Corr ^{ce} avec Carleton, 1777....	Q. 14.
ABERCROMBIE, GÉN'L JAMES.	Corr ^{ce} avec Haldimand, 1756-1775.....	B. 6.
ABERDEEN, COMTE D'.	Corr ^{ce} avec Lord Aylmer et autres, 1835. Q. 221-1-2, 222-1, 222-2, 224.	
	Corr ^{ce} avec Colborne et autres, 1835.....	Q. 385, 386-1, 388.
ACADIE.	Découverte et établissement par M. de Monts, 1603-1605.....	F. 125
	Documents concernant Razilly de La Tour, Charnisay; aussi conc ⁿ de terre, etc., 1603-1685.....	F. 112
	Mémoires relatifs à l'—par M. de Lamothe Cadillac, 1669.....	F. 125
	Recensements, 1671-1752.....	F.
	Mémoires, pétitions, lettres, etc., 1686-1699.....	F. 114 à 117
	Mémoires, lettres, décrets et autres documents, 1700-1703....	F. 118 et 119
	Corr ^{ce} de M. de Brouillan avec le ministre, 1704-1705.....	F. 120.
	Lettre M. de Subercase, Labat, Bonaventure, de Goutins, de Fallaise, Lopinot et autres, 1707-09.....	F. 121.
	Corr ^{ce} de M. de Subercase, 1709-11.....	F. 122.
	Commencement du régime anglais. Proclamations et lettres par le gén ^l Phillips etc., cond. du pays, etc., Acadiens, 1711-1788. F. 123 et 123 ^a	
ACADIENS, entretenus par l'Etat, (pas de date).....		F. 124.
ACTES du H. C. 1837. Rapports du Proc ^g Général.....		Q. 397-1.
	relatifs à la préservation de la paix, etc., dans le Haut-Canada, 1838	Q. 405.
	passés durant la 4 ^{me} Sess ⁿ du 13 ^{me} Parlement du Haut-Canada, 1839.....	Q. 416-2, 417-1, 418-2.
	impériaux concernant le Bas-Canada, 1839.....	Q. 261.
	passés par la législature du Haut-Canada, 1840.....	Q. 426-1, 429-1
ADRESSES au Conseil Législatif, 1779-84.....		B. 220.
	présentées à Sir Frs. B. Head.....	Q. 390, 393
	à Durham, 1838.....	Q. 246-2.
	à Sir Geo. Arthur, 1838-40.....	Q. 405, 419-2, 427
	à C. P. Thomson, 1839.....	Q. 261.
	à la Reine la félicitant d'avoir échappé à l'assassinat, 1840.....	Q. 427.
ADJUDANT-GÉNÉRAL.	Lettres diverses, 1778-1783.....	B. 80 à 82.
AFFAIRES ETRANGÈRES, DEPT. DES.	Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial etc.,	
	1813-14.....	Q. 129.
	1815.....	Q. 134.
	1816.....	Q. 138.
	1817.....	Q. 146.
	1818.....	Q. 150, 324
	1819.....	Q. 154, 326.
	1820.....	Q. 156.
	1821.....	Q. 159, 330
	1822.....	Q. 162, 332
	1823.....	Q. 167, 334
	1824.....	Q. 169.
	1825.....	Q. 173, 339
	1826.....	Q. 177, 342
	1827.....	Q. 183, 345

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DÉPT. DES. Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial, etc.,	
1828.....	Q. 185, 350
1829.....	Q. 191, 353
1830.....	Q. 196, 355
1831.....	Q. 199, 358
1832.....	Q. 204, 375
1833.....	Q. 210, 379
1834.....	Q. 218, 384
1835.....	Q. 224, 386
1836.....	Q. 230, 394
1837.....	Q. 240, 400-1
1838.....	Q. 249-3, 250, 251, 411-1
1839.....	Q. 265, 422
1840.....	Q. 275-1, 429-1
AGRICULTURE, dans le Haut-Canada en 1841.....	Q. 431a-3.
AIGREMONT, M. D'. Intendant pro-tem. Corr ^{ce} avec le Ministre, 1727....	F. 50.
AILLEBOUT, M. D'. GOUVERNEUR. Lettres au Ministre sur le gouvernement de l'Île-Royale, 1753-54.....	F. 166 et 167
AINSLIE, THOMAS. Corr ^{ce} avec Haldimand concernant les douanes.....	B. 200-2.
ALLEN, IRA. Achat d'armes. Corr ^{ce} avec Simcoe, R. Slade et autres, 1797....	Q. 79-1-2
AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD. Voir "Canada".....	
AMHERST, SIR JEFFERY. Corr ^{ce} avec Haldimand, 1758-1777.....	B. 1.
Corr ^{ce} avec Col. Bouquet, 1759-63.....	A. 4.
Corr ^{ce} avec les ministres, 1760-1778.....	B. 37.
Instruction du Gouvernement à, 1763.....	A. 5.
Ordres publics donnés par lui, 1761-65.....	A. 26.
LORD. Corr ^{ce} avec Hay, Aberdeen et autres, 1835.....	Q. 222-2.
AMIOT, THOS. Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial, 1839.....	Q. 268-1.
AMIRAUTÉ, BUREAU DE L'. Lettres à Haldimand, 1778-85.....	B. 49.
1779-82.....	B. 52.
Documents concernant la guerre avec les Etats-	
Unis, 1812-15.....	Q. 130a.
AMIRAUTÉ, BUREAU DE L'. Corr ^{ce} avec le bureau Colonial, 1812-14.....	Q. 130a.
1813-14.....	Q. 129.
1815.....	Q. 134.
1816.....	Q. 138.
1817.....	Q. 146.
1818.....	Q. 150, 324
1819.....	Q. 154, 326
1820.....	Q. 156.
1821.....	Q. 330.
1822.....	Q. 162, 332
1823.....	Q. 167, 334
1824.....	Q. 169.
1825.....	Q. 173, 339
1826.....	Q. 177, 342
1827.....	Q. 180, 345
1828.....	Q. 185, 350
1829.....	Q. 191, 353
1830.....	Q. 196, 355
1831.....	Q. 199, 358
1832.....	Q. 204, 375
1833.....	Q. 210, 379
1834.....	Q. 218, 384
1835.....	Q. 224, 388
1836.....	Q. 230, 394
1837.....	Q. 240, 400-1
1838.....	Q. 249-1, 411-1

DOC. DE LA SESSION N^o 18

- AMIRAUTÉ, BUREAU DE L'. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, 1839..... Q. 264, 442.
1840..... Q. 275, 428.
- ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. Lettres à Lord Glenelg, 1838..... Q. 253-3.
- ARCHIVES, Dépt. des—Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, etc, 1828..... Q. 185,
- ARMÉE, Pétitions des Corps Provinciaux et des Loyalistes, 1777-85..... B. 214 et 215
Mandats émis pour les services ordinaires, 1778-81, 5 vols..... B. 86 à 88.
Mandats émis pour services extraordinaires, 1778-84..... B. 89 à 94.
Pétitions des officiers et des soldats, 1778-84..... B. 213.
Dépt. médical, 1787-1870..... C. 287 à 315.
Divers. 1792-1870..... C. 29 à 37.
Allocation pour contingents aux officiers commandants, 1793 à 1844. C. 102, 104
Dépt. Médical de l'. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, etc., 1830.... Q. 196.
- ARMSTRONG, le général. Corr^{ce} avec James Madison, secrétaire d'Etat, Etats-
Unis, 1807-08. Q. 130a.
- ARNOLD, Général. Affaires de terres dans le Haut-Canada, 1798..... Q. 81-2.
Concession de terres dans le Haut-Canada, 1800..... Q. 57-11.
- ARPENTAGE des frontières du Canada, 1839..... Q. 269-1.
- ARTHUR, SIR GEO. Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1837-39. Q. 398-3, 402-2, 404-1
à 415, 416-2.
L'-gouv. H. C. Corr^{ce} avec Lord Durham 1838. Q. 246-2, 247, 248,
249-2, 249-3, 253-3, 407-2, 408-2, 409-1.
Adresses reçues, 1838-40..... Q. 405, 419-2, 427.
Corr^{ce} avec Normanby et autres, 1839. Q. 413, 414, 415, 416, 417,
418, 419, 420-1.
Corr^{ce} avec Lord Jno. Russell et autres, 1839-41. Q. 417-2, 419 à
421, 425, 426, 427, 428, 429, 430-1, 431, 431 a.
- ARTILLERIE, Bureau de l'. Lettre à Haldimand, 1779-82..... B. 52.
- ARTILLERIE EN CANADA, Retour de l', 1779-84..... B. 157.
- ET GÉNIE, 1785-1870..... C. 381, 495
- ROYALE, 1788-1870..... C. 744 à 768.
- ARTILLERIE, DÉPT. DE l'. Correspondance avec le Bureau Colonial et autres.
1813-14..... Q. 129.
1815..... Q. 134.
1816..... Q. 139.
1817..... Q. 146.
1822..... Q. 162, 332
1823..... Q. 167, 334
1824..... Q. 169.
1825..... Q. 173, 339
1826..... Q. 177, 342
1827..... Q. 180, 345
1828..... Q. 185, 350
1829..... Q. 191, 353
1830..... Q. 196, 355
1831..... Q. 199, 358
1832..... Q. 204, 375
1833..... Q. 210, 379
1834..... Q. 218, 384
1835..... Q. 224, 388
1836..... Q. 230, 394
1837..... Q. 240, 400-1
1838..... Q. 252, 1-2, 411-1
1839..... Q. 264, 423
1840..... Q. 276-1, 429-1
- ARUNDELL, SAMUEL. Corr^{ce} concernant les réclamations de terres dans le
H. C. 1837..... Q. 401-1.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU H. C. Journaux, 1801 Q. 291.
 B. C. Adresses, etc., 1815 Q. 131.
 1831 Q. 197-1.
 1834 Q. 215-1.
 H. C. 1826 Q. 340-1.
 1836 Q. 393.
 B. C. Procès-verbaux, 1833 Q. 207-3-4.
 B. C. Emeute lors de l'élection de Montréal
 1834 Q. 217-4-5.
- ASSOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES DU BAS-CANADA. Résolutions, 1838 Q. 255-2.
- ASSOCIATION COLONIALE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD. Corr^{ce} avec
 Lord Glenelg et autres, 1838-39-40 Q. 253-1-2, 266-1 et 2, 276-1, 429-2.
- ASSOCIATION COLONIALE IRLANDAISE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.
 Prospectus, etc, 1839 Q. 261, 266-2.
- AUBAINS. Corr^{ce} diverse, 1796-1816 C. 14.
 Bureau des. Corr^{ce} diverse, 1814 Q. 130.
- AUDITEURS, Bureau des. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial etc., 1823 Q. 167.
 1824 Q. 169.
 1832 Q. 204.
 1837 Q. 240.
- AUMÔNERIES, 1792-1871 C. 63 à 75.
- AYLMER, LORD. Corr^{ce} avec Sir Geo. Murray, 1830 Q. 192-5.
 Corr^{ce} avec R. W. Hay et autres, 1831 Q. 197, 198
 Corr^{ce} avec Goderich et autres, 1831-33. Q. 197, 198, 201 à 203, 206 à
 208, 218.
 Corr^{ce} avec Lord Stanley, 1833-34 Q. 209, 215 à 217-2.
 Corr^{ce} avec Spring Rice, 1834-35 Q. 217-2 et 3, 221-1.
 Corr^{ce} avec Lord Aberdeen et autres, 1835-37 Q. 386.
 Q. 221-1 et 2.
 Q. 222-1.
 Q. 222-2.
 Q. 230.
 Q. 231, 242-1
- BADGLEY, W^m. Résolutions des associations constitutionnelles du Bas-
 Canada, 1838 Q. 255-2
- BAGOT, CHARLES. Corr^{ce} avec James Munro, 1816 Q. 138
- BAIE D'HUDSON. Documents relatifs à la—, 1685 F. 7
 Mémoires relatifs aux établissements, 1691-99 F. 110
- BAKER, ANT'y ST. JOHN. Corr^{ce} avec Castlereagh, 1812 Q. 120
 Corr^{ce} avec James Munro, secrétaire d'Etat, E.-U.
 1816 Q. 138
- BANQUES. Corr^{ce} et documents concernant les affaires de banques, etc,
 1837-39 Q. 397-1, 398-2, 403-2, 407-1, 408-1, 418-1, 419-1, 424
- BANQUE—de l'Amérique Britannique du Nord. Corr^{ce} avec le Secrétaire
 Colonial, 1839-40 Q. 267, 276-1
- BARCLAY, THOS. Corr^{ce} avec Warren, Mason, Munro et autres, 1813-14. Q. 125, 126, 129
- BARING, F. T. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1839 Q. 265-2
- BARRINGFORD, LORD. Corr^{ce} avec Haldimand, 1764-1777 B. 36
- BARROW, SIR JNO. Corr^{ce} avec Bunbury et autres, 1813-16 Q. 125, 126, 129,
 134-1 et 2, 138
 Corr^{ce} avec diverses personnes, 1838-39 Q. 249-2, 264
- BAS-CANADA. Pétitions des habitants exposant leurs griefs, 1828 Q. 184
- BASTABLE, A. Corr^{ce} concernant sa réclamation, 1824-26 Q. 337, 339, 345
 1835 Q. 388-1
- BATAILLONS ROYAUX, Vétérans, 1807-39 C. 789 et 790
- BATHURST, LORD. Corr^{ce} avec le général Brock, 1812 Q. 315
 Corr^{ce} avec le général Sheaffe et autres, 1812 Q. 315, 317

DOC. DE LA SESSION No 18

- BATHURST, Lord. Corr^{ce} avec sir Geo. Prévost, 1812-15..... Q. 118, 119, 121 à 123,
127, 129, 131
Corr^{ce} avec diverses personnes en Canada, 1812-1827... Q. 120, 130,
135, 140, 146, 150, 153 à 156, 159, 162, 163, 167, 169, 170,
172-2, 173, 174, 177, 178, 180, 181.
Corr^{ce} avec le général de Rottenburg, 1813..... Q. 317
Corr^{ce} avec Drummond et autres, 1813-14..... Q. 318, 319
Corr^{ce} avec sir Geo. Murray, 1815..... Q. 319
Corr^{ce} avec le général F. Robinson, 1815..... Q. 319
Corr^{ce} avec sir Geo. Drummond, 1815-16..... Q. 132, 136, 139
Corr^{ce} avec Frs Gore, Lt.-gouv. et autres, 1815-17.. Q. 319, 320, 321,
322, 323
Corr^{ce} avec le gén^l Wilson, 1816..... Q. 136
Corr^{ce} avec sir Jno. Sherbrooke, 1816-18..... Q. 137, 143 à 145, 148
Corr^{ce} avec le duc de Richmond, 1818-19..... Q. 149, 152
Corr^{ce} avec le gouverneur suppléant S. S. Smith et
autres, 1819-1820..... Q. 324, 328-1
Corr^{ce} avec sir P. Maitland et autres, 1818-27... Q. 324-1 à 345
375, 388
Corr^{ce} avec Jas. Monk, administrateur du B. C., 1819-20.....
Q. 152-2, 155-1
Corr^{ce} avec Lord Dalhousie, 1819-27..... Q. 152-2, 155-2, 157, 161,
166, 168, 172, 176, 179
Corr^{ce} avec sir P. Maitland, 1820..... Q. 155-2
Corr^{ce} avec Burton. 1824-25..... Q. 168-2, 171, 176
- BEAUHARNOIS, M. de (Intendant). Corr^{ce} avec le ministre, etc., 1702-1705. F. 178E
Corr^{ce} avec le ministre, 1703-1705... F. 21 et 22
(gouv.-gén^l.) Corr^{ce} avec le ministre, 1726-1743.. F. 48 à 52, 54,
57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 74, 75, 77,
79, 81, 83, 85
Postes dans les pays de l'Ouest, 1730-1746. F. 126
- BÉDARD, ELZÉAR (juge). Suspension, 1838-1839..... Q. 245-2, 268-2, 268-3
- BEDFORD, PAUL. Corr^{ce} relative à une accusation portée contre lui pour
avoir arrêté la malle, 1838-39..... Q. 410, 425-3
- BÉGON (Intendant). Corr^{ce} avec le ministre, 1712-1726. F. 33 à 36, 38 à 40, 44 à 48, 176
- BERCZY, W^m. Réclamations concernant des terres dans le Haut-Canada, 1834.
Q. 383-1, 384:3
- BERFORD, JNO. F. Corr^{ce} et documents concernant des réclamations, 1840. Q. 424, 430-2
- BETTERIDGE, Rév. W^m. Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1838..... Q. 253-3.
- BIDWELL, MARSHALL S. Corr^{ce} avec sir Frs. B. Head et autres, 1838... Q. 412-2-3
- BIGOT (Intendant suppléant). Lettres au ministre sur le gouvernement de
l'île-Royale, 1739-1747..... F. 153 à 159
Corr^{ce} avec le ministre, 1748-1754... F. 91 à 93, 95 à 99
" 1757 et 1760 à 1769.. F. 102, 105
Lettre au ministre sur la prise de Québec,
15-10-1759..... F. 111
- BILLS de l'Assemblée du H.-C., 1835... Q. 385-2
Voir aussi " Actes".
- BILL de l'Union. *Voir aussi " union " du Bas et du Haut-Canada.*
Discours de Roebuck sur le—de l'Union, 1838..... Q. 249-1
Corr^{ce} diverse..... Q. 255-1
du Bas et du Haut-Canada, 1839..... Q. 425
- BLACK, Rév. E. Situation de l'Eglise d'Ecosse au Canada, 1837..... Q. 241
- BLACK, JNO. Pétitions concernant sa réclamation, 1807-08..... Q. 106 1 et 2, 108
- BOILEAU, S. J. Réclamations à propos de terres, 1838..... Q. 412-1
- BONAVENTURE, M. DE. Corr^{ce} avec le Ministre sur les affaires de l'Acadie,
1705-09..... F. 120, 121
- BONNYCASTLE, SIR R. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, 1840..... Q. 430-1

- BORNES, de la seigneurie La Salle et le canton de Sherrington, 1821..... Q. 160
- BOUCHETTE, JOSEPH. Lettres et pétitions, 1807..... Q. 106-1 et 2
Rapport statistique sur le Bas-Canada, 1828..... Q. 186a
Corr^o avec Murray, Hay et autres, 1830-32... Q. 196-1, 200, 205
- BOUQUET, COLONEL HENRY. Corr^o générale, 1754-61..... A. 13 à 16
Livre de lettres, 1757-58..... A. 1 et 2
Corr^o avec le comte de Loudoun et Forbes, 1757-59... A. 10
Lettres diverses, 1757-64..... A. 22 et 23
(collection). Divers documents, 1757-65..... A. 28
Corr^o avec le colonel Washington, 1758..... A. 11
Corr^o avec Sir John Sinclair et Jas. Sinclair, 1758-63... A. 9
Corr^o avec Ourry, 1758-64..... A. 12
Corr^o avec Amherst, 1759-63..... A. 4
Corr^o avec les généraux Stanwix, Gage, Moncton,
1759-65..... A. 8
Lettres reçues en 1761..... A. 17
Ordres publics émis par lui, 1761-65..... A. 26
Lettres reçues en 1762..... A. 18
" en 1763..... A. 19
Lettres au général Gage, 1763-65..... A. 7
Corr^o générale, 1764-65..... A. 20 et 21
- BOUQUET, feu le brigadier général. Inventaire des effets lui appartenant,
1765..... A. 30
- BOURVILLE, M. DE. Lettres sur le gouvernement de l'Île-Royale, 1740... F. 154
- BOWES, B. Corr^o avec Dunn, Camden et autres, 1805..... Q. 98
- BRANT, CAPT. Réclamation concernant les terres sur la Grande Rivière,
1836..... Q. 392
- BRENTON, E. B. Corr^o avec Bathurst et autres, 1815..... Q. 135-1
- BROCK, Général. Corr^o avec Castlereagh, 1807..... Q. 103 et 104
Corr^o avec Thos. Dunn, 1807..... Q. 104
Corr^o avec Liverpool et autres, 1811-12..... Q. 314 et 315
Corr^o avec Sir Geo. Prévost et autres, 1812..... Q. 118
Corr^o avec Bathurst, 1812..... Q. 315
- BROUILLAN, M. DE. Voir "St. Ovide de Brouillan".
- BUCHANAN, A. C. Corr^o concernant l'émigration au Canada, 1828..... Q. 192-1
Corr^o et documents concernant l'émigration, 1832..... Q. 374-3
Rapport annuel sur l'émigration au Canada, janvier
1839..... Q. 258
- BUCHANAN, JAMES. "Consul à New-York." Corr^o avec Hay et autres,
1828, 1831..... Q. 192-1 200
Corr^o avec Palmerston et
autres, 1838-40... Q. 250, 254-1, 254-2,
265-1, 268-3, 277-1
- BUNBURY, LT. COL. Corr^o diverse, 1809-16... Q. 111 à 113, 115, 123 à 126, 129, 130,
134-1 et 2, 138, 139, 140
- BUREAUX PUBLICS. Voir sous leurs noms respectifs.
- BURGOYNE, GÉNÉRAL. Ordres généraux, 1776..... B. 83
Corr^o avec Lord G. Germain, 1776-77..... Q. 12 et 13
Expédition de Saratoga, 1777..... Q. 14
Lettres à Haldimand et Carleton, 1778..... B. 174
- BURTON, SIR R. Corr^o avec Haldimand, 1760-65..... B. 5
LT. GOUV. Corr^o avec Bathurst, 1824-25..... Q. 168-2, 171, 176
ex. LT. GOUV. Corr^o avec Goderich, 1831..... Q. 200-1
- BUTLER, RICHARD. Corr^o avec Knox, secrétaire de la guerre à Washing-
ton, 1791..... Q. 58-1
- BYHAM, R. Corr^o avec Wilmot Horton et autres, 1826-37... Q. 180, 185, 191, 196, 204,
210, 218, 224, 240
- CADIEU, BAPTISTE. Procès pour meurtre, 1837-38..... Q. 245-1, 254-3
- CADILLAC. Voir "Lamothe"

DOC. DE LA SESSION No 18

- CAEN, SIEUR DE. Remise de Québec aux Français, 1632..... F. 110
- CALDWELL, JOHN. Comptes comme Receveur Général du B. C., 1811. Q. 116
- CALLIÈRES, M. DE. Corr^{ce} avec le ministre 1689..... F. 10
1699-1702..... F. 17 à 20
1690-1703..... F. 178 E.
- CALONNE, ABBÉ DE. Corr^{ce} avec Lord Castlereagh et autres 1807..... Q. 106-2
- CAMDEN, LORD. Corr^{ce} avec Milnes, 1804-5..... Q. 94 à 98
Corr^{ce} avec Hunter et autres, 1804-5..... Q. 299 à 303
Corr^{ce} avec Thos. Dunn, le col. Bowes et autres, 1805.... Q. 98 et 99
Corr^{ce} avec Alex^r Grant et autres, 1805..... Q. 303.
- CAMERON, DONALD. Réclamation de terres dans le tp. de Thorah, 1839.. Q. 419-1, 424
- CAMPBELL, JOHN. Corr^{ce} avec Bathurst et autres sur l'émigration au Canada
1815-16..... Q. 135-1-2, 140
- CAMPBELL WM. Corr^{ce} avec le lieut.-col. England et Ant^y. Wayne, 1794.... Q. 70
- CAMPBELL, Col. et autres. Lettres concernant les affaires des Sauvages, 1778-
84; 3 vols. B. 111 à 113
- CANADA. Rapport des Commissaires sur la lettre du duc de Wellington se
rapportant à la défense du, 1835..... Q. 175
Corr^{ce} de Frs. Cazeau, Cebet, Mezière, et autres, relative à la
cause de la France en, 1777-1794..... F. 175
- CANAUX. 1800-1868..... C. 38 à 62
- CANAL RIDEAU. Corr^{ce} etc., concernant le, 1827-31..... Q. 180, 185, 191
- CANAUX. Corr^{ce} et documents concernant les, 1828..... Q. 187-3
- CANAL RIDEAU. Corr^{ce} etc., concernant sa construction, 1837..... Q. 400-1
- CANAL WELLAND. Corr^{ce} concernant sa construction, 1839-40.... Q. 419-2, 424, 427-1
- CANAUX DU BAS ET DU HAUT-CANADA. Corr^{ce} et documents, 1841..... Q. 431A 1-2-3
- CANNING. Secrétaire des affaires étrangères. Corr^{ce} avec James Munro,
relative au "Chesapeake", 1807-08..... Q. 130A
Corr^{ce} avec David Erskine,
ministre anglais à Washington, 1809-10 Q. 130A
- CAP BRETON. Corr^{ce} de Raudot et autres sur l'établissement de l'Île, 1706-
1710..... F. 182
- CAPREOL, FRED. C. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, 1837 Q. 401-1
- CARLETON, GUY. Corr^{ce} avec le ministère, 1760-1770..... Q. 4 à 7
Corr^{ce} avec les ministres, 1766-1778..... B. 37
Dépêches reçues d'Angleterre, 1768-1776..... Q. 12A
Ordres généraux, 1770-1783..... B. 83
Corr^{ce} et documents concernant Détroit, 1772-84..... B. 122 et 123
Corr^{ce} avec Lord Dartmouth, 1774-75..... Q. 10 et 11
Corr^{ce} avec Lord G. Germain, 1776-77..... Q. 12 et 13
Registre de lettres à diverses personnes, 1776-78..... B. 39 et 40
Corr^{ce} avec Lord Germain et autres, 1776-79..... B. 38
Corr^{ce} avec les commandants à Détroit, 1776-83..... B. 121
Formes de mandats, commissions, etc., 1776-85..... B. 222
Corr^{ce} concernant l'expédition du gén^l Burgoyne, 1777.... Q. 14
Corr^{ce} avec Haldimand, 1777-83. B. 146 à 148
- CARLETON, COL. THOS. Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-84..... B. 188
- CARLETON, Île. Lettres des commandants de ce poste, 1778-84..... B. 127
Lettres des commandants de ce poste, 1779-85..... B. 128
Corr^{ce} avec les commandants de ce poste, 1781-83..... B. 124
- CAROLINE. Corr^{ce} relative à la destruction du vapeur, 1838-41,..... Q. 251, 402-2
403, 408-1, 410, 420, 428, 431-1-2
- CARONDELET, BARON DE. Corr^{ce} avec Lord Dorchester, 1794-95..... Q. 74-2
- CARTEL, SLOOP "SALLY". Documents relatifs au, 1778-81..... B. 207
- CARTES. Voir aussi "Mappes"..... Q. 74 A
- CARTES. 1795..... Q. 47 A
- CARTES ET PLANS. 1790..... Q. 50 AA
1791.....

CARTES ET PLANS. 1793.....	Q. 279
CARTES. Relevé hydrographique des lacs, 1816.....	Q. 142.
CARTIER, JACQUES. Documents concernant ses voyages, sa famille etc. 1540-1575.....	F. 1.
CARTWRIGHT, GEO. Réclamations concernant des terres au Labrador, 1785	Q. 28.
“ REV. ROBERT D. Corr ^{ce} avec Lord Glenelg, 1838	Q. 253-3.
CASERNES, Intendant Général des. Documents concernant ce dépt, 1777-85	B. 190.
CASERNES. Corr ^{ce} et documents, 1786-1845	C. 546 à 592
N. B. <i>Voir aussi</i> “ Postes et Militaires ”.	
CASS, LEWIS, gouv. du Michigan. Corr ^{ce} avec R. James, 1816.....	Q. 138.
CASTLEREAGH, LORD. Corr ^{ce} avec Hunter et autres, 1805.....	Q. 302.
Corr ^{ce} avec Alex ^r Grant et autres, 1805.....	Q. 303 à 305
Corr ^{ce} avec Dunn, 1805-1807.....	Q. 98 à 100
“ “	102 à 105
Corr ^{ce} avec Brock, 1807	Q. 103, 104
Corr ^{ce} avec Sir Jas. H. Craig, 1807-1810.....	Q. 104, 106-1 à 112
Corr ^{ce} avec Frs. Gore et autres, 1807-10	Q. 306, 309
.....	à 313, 316, 324-2
Corr ^{ce} avec Aug. J. Foster, Baker et autres, 1812....	Q. 119-120
Corr ^{ce} avec M. Russell, chargé d'affaires des E-U., concernant le “ Décret ” français etc, 1812	Q. 130a
CATALOGNE, SIEUR DE. Mémoire sur les seigneuries et habitations du Canada, 1715.	F. 111.
CATARAQUI. Corr ^{ce} des commandants de ce poste, 1781-83	B. 124.
CÉLORON, M. DE. A pris possession de la Belle Rivière et de ses tributaires, 1749	F. 94.
CHAMBRE DE COMMERCE, <i>Voir aussi</i> “ Commerce ”.	
Corr ^{ce} avec Haldimand, 1780-1781.....	B. 52.
Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial etc., 1813-14.....	Q. 129.
1815.....	Q. 134.
1816.....	Q. 138, 139
1817.....	Q. 146.
1818.....	Q. 150, 324
1819.....	Q. 154, 326
1820.....	Q. 156.
1821.....	Q. 159, 330
1822.....	Q. 162, 332
1823.....	Q. 167, 334
1824.....	Q. 169.
1825.....	Q. 173, 339
1826.....	Q. 177, 342
1827.....	Q. 180, 345
1828.....	Q. 185, 350
1829.....	Q. 191, 353
1830.....	Q. 196, 355
1831.....	Q. 199, 358
1832.....	Q. 204, 375
1833.....	Q. 210, 379
1834.....	Q. 218, 384
1835.....	Q. 224, 388
1836.....	Q. 230, 394
1837.....	Q. 240, 400-1
1838.....	Q. 249-3, 411
1839.....	Q. 264.
1840.....	Q. 275-1.
CHAMBRE DES COMMUNES. Résolutions relatives à la corr ^{ce} de Sir F. B. Head avec le Bureau Colonial, 1838.....	Q. 411-1.

DOC. DE LA SESSION No 18

- CHAMBRE DES COMMUNES. Ordres concernant les affaires du Canada, 1839-40 Q. 264, 275-1, 429-1
- CHAMPIGNY, Intendant. Lettres et mémoires reçus et envoyés, 1687-1699...
F. 176, 176a, 178b, 178d, 178e
Corr^{ce} avec le Ministre, etc., 1687 à 1702..... F. 9 à 20.
- CHAMPLAIN. Lettres du roi et du duc de Montmorency, 1620-21 F. 177.
- CHANDLER, K. C. Bornes de la seigneurie de Niçolet, 1835..... Q. 225-4.
- CHARNISAY, M. D'AULNAY DE. Dispute avec de La Tour, 1638-1652..... F. 125.
- Chemins dans le Haut-Canada, 1795 1810 C. 272.
1813-1845 C. 273 à 277
1841 Q. 431a 2-3
C. 607.
- CHEMINS DE FER, 1851-1867.....
- CHENIQUY, JOSEPH (Secrétaire en chef de l'ambassade anglaise à Lisbonne)
Corr^{ce} avec Robert Thorpe et autres, 1810-12 Q. 313-11, 316
Corr^{ce} avec Peel et autres, 1812. Q. 119.
"CHESAPEAKE" LE. Corr^{ce} entre Jos. Munro et Canning, 1807-8..... Q. 130a.
- CHISHOLME, DAVID. Charges contre lui, 1839..... Q. 277-2-3.
- CHOUÉGUEN. Plan de la bataille, par Lévis..... F. 111.
- CHRISTIE, ROBERT. Ses griefs et ceux des habitants de Gaspé, 1831-33. Q. 205, 211, 220
- CIVIL, (gouvernement) dans le Bas-Canada, 1796, 1845 C. 76 et 76a
dans le Haut-Canada, 1792-1845..... C. 77 à 79
en Canada, 1848-1870..... C. 80 à 83
du Bas-Canada. Griefs des habitants, 1828..... Q. 184
- CLARK, SIR ALURED. Corr^{ce} avec Dundas, 1791..... Q. 52 et 54
Envoie les minutes du Conseil sur les affaires d'Etat
à Dundas, 1791-92..... Q. 58-2, 59-1 et 2
Corr^{ce} avec Dundas, 1791-93..... Q. 58 à 62, 63, 65
Corr^{ce} avec Simcoe, 1792-93..... Q. 62 et 65
- CLAUS, D. Corr^{ce} relative aux affaires des sauvages, 1778-84..... B. 114
- CLAUS, WM. Corr^{ce} avec Elliott et autres, 1810-11..... Q. 114
- CLERGÉ, Correspondance de l'archevêque de Cantorbéry et autres, 1838... Q. 253-3
- CLINTON, SIR H. Corr^{ce} avec Haldimand, 1777-83..... B. 147 et 148
- COCHRAN, A. W. Corr^{ce} avec Wilmot Horton et autres, 1826..... Q. 176-3
Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, etc., 1838..... Q. 254-1
- COCHRANE, HON. J. Corr^{ce} et documents concernant ses comptes, 1778-84. B. 208 à 212
- COFFIN, Amiral. Corr^{ce} relative aux Iles de la Madeleine, 1828..... Q. 186-1
- COLBERT. Corr^{ce} avec Talon, 1663-67..... F. 2
Corr^{ce} avec le gouverneur et l'intendant, 1682-84..... F. 6
- COLBORNE, SIR JOHN. Corr^{ce} avec Sir Geo. Murray et autres, 1828-31. Q. 347, 350, 351,
352, 354, 356, 357, 358
Corr^{ce} avec R. W. Hay, 1830-35... Q. 195A, 354, 356, 357, 358,
374, 377, 378, 381, 382, 383, 385, 386, 387-1, 388
Corr^{ce} avec Goderich et autres, 1831-33. Q. 356, 357, 374 à 377,
389-1.
Corr^{ce} avec Lord Aylmer, 1832-33 Q. 208-1
Corr^{ce} avec E. G. Stanley et autres, 1833-34. Q. 377-3 à 378, 380
à 382, 383-1
Corr^{ce} avec T. Spring Rice et autres, 1834..... Q. 383 à 385-1
Corr^{ce} avec Aberdeen et autres, 1835..... Q. 385, 386-1
Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1835-37.... Q. 386-1 à 389-1
Corr^{ce} avec diverses personnes, 1837-39. Q. 237-1, 238 à 240, 243-
2, 244, 245, 247, 248, 249-2, 249-3, 264, 398-2-3, 409,
414-1-2, 416-2.
Corr^{ce} avec Lord Glenelg, 1839 Q. 257 et 258, 269-2
Corr^{ce} avec le marquis de Normanby, 1839. Q. 258, 269-2, 418-2
Corr^{ce} avec Lord Jno. Russell, 1839..... Q. 260-2
Adresses reçues avant son départ du Canada, 1839.. Q. 260-2
- COLLÈGE. Voir "Education."

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- COLLÈGE des Chirurgiens du H. C. Incorporation du—1839-40... Q. 423, 429-1, 430-3
- COLLÈGES électoraux du Bas et du Haut-Canada avant et après l'Union, 1841. Q. 431A-1
- COLLET, MATHIEU BENOIT. Lettres au Ministre, 1712-1717..... F. 175
- COLLINS, FRANCIS. Corr^{ce} concernant son procès pour libelle, 1829..... Q. 351-1
- COLONIAUX, (Secrétaires). Lettres à Haldimand, 1782-84..... B. 45
N. B. Plusieurs lettres de diverses personnes ci-incluses.
- COLONIES—Mémo non-signé concernant les—françaises et anglaises—dans
l'Amérique du Nord, etc., 1739..... F. 72
- COLONS, 1794-1853..... C. 619 à 633A
- COLTMAN, WM. B. Mission aux territoires indiens, 1819..... Q. 151
- COMMANDANT en chef. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, etc., 1813-14... Q. 129
1815... Q. 134
1816... Q. 138
1817... Q. 146
1818... Q. 150, 324
1819... Q. 154, 326
1820... Q. 159, 330
1822... Q. 162, 332
1823... Q. 167, 334
1825... Q. 173, 339
1826... Q. 177, 342
1827... Q. 180, 345
1828... Q. 185, 350
1829... Q. 191, 353
1831... Q. 199, 358
1832... Q. 204, 375
1833... Q. 210, 379
1835... Q. 224, 388
1836... Q. 230, 394
1837... Q. 240
1838... Q. 249-1
1839... Q. 264, 422, 423
1840... Q. 275, 276-1, 429-2
- COMMERCE, Bureau du. Corr^{ce} avec les gouverneurs et le Bureau Colonial,
1763 à 1768..... Q. 1 à 5
- Mémoires sur le—1705..... F. 23
- DE QUÉBEC. Statistiques du—1768-1783..... B. 201
- DE TERRE-NEUVE. Divers rapports et doc.—1790-1792... Q. 62-A 3 à A 6
- ENTRE LE HAUT-CANADA, ET LES E.-U., 1839..... Q. 419
- DU BAS ET DU HAUT-CANADA, 1841..... Q. 431A-1-2-3
- COMMISSAIRE GÉNÉRAL (Nath' Day). Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-84... B. 191
- COMMISSARIAT. Contingent et comptes courants, 1776-85..... B. 194 et 195
- Envoi de cargaison, etc., 1779-84..... B. 196
- Retours des provisions en magasin à Québec et envoyées
aux postes d'en haut, 1778-84..... B. 192
- Retours mensuels des provisions livrées et en magasin,
1778-83..... B. 193
1788-1870..... C. 105 à 163
- GÉNÉRAL. Corr^{ce} diverse, 1814-1815..... Q. 130, 134
- COMMISSIONS MILITAIRES. Registre de, 1778-84..... B. 85-1.
- DANS LA MARINE. Registre de, 1778-82..... B. 85-2.
- à divers officiers du gouvernement, 1672-77..... Q. 56, 1.
- ROYALE. Rapport sur la condition des affaires dans le Bas-
Canada, 1836..... Q. 232 à 235.
- COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE. Documents relatifs à cette compa-
gnie, 1624-1660..... F. 1.

DOC. DE LA SESSION No 18

- COMPAGNIE DU NORD-OUEST, LA. Difficultés avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, 1815-19. Q. 133, 134-2, 135-2, 137, 140, 148, 149, 150, 153, 320, 325, 327.
- DE LA BAIE D'HUDSON, LA. Difficultés avec la compagnie du Nord-Ouest, 1815-19. Q. 133, 134-2, 135-2, 137, 140, 148, 149, 150, 153, 320, 325, 327.
- Corr^{ce} avec Lord Glenelg, etc., 1838-39-40..... Q. 253-1, 267, 276-2.
 du Haut-Canada. Corr^{ov} et documents, 1824-31..... Q. 359 à 373
 Canada. Corr^{ce} et documents, 1826..... Q. 343-1.
 1840..... Q. 428, 429-2, N.B. *Voir aussi*
 "Jno Galt."
- British American Land. Corr^{ce} relative à, 1832-33..... Q. 213.
 et documents relatifs à, 1837. Q. 237.
 avec Lord Glenelg et autres,
 1838..... Q. 253 1.
- New England. Corr^{ce} concernant les terres de la Compagnie dans le Haut-Canada et les sauvages, 1838..... Q. 253-3, 409.
- British American Land. Corr^{ce} avec le Secrétaire Colonial, 1839..... Q. 266-1.
- DES INDES. Corr^{ce} diverse, 1838..... Q. 249-3.
- COMPTES ET RETOURS. Divers, 1758-65..... A. 24.
 de l'armée, 1805-1820..... C. 0 à C. 13.
- PUBLICS. Pour 1811, Bas-Canada..... Q. 116.
 1830..... Q. 193-2.
 du Haut-Canada, 1837-1838..... Q. 401-1-2, 408-1.
 1840..... Q. 272-2.
- CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME. Etablissement à Montréal, 1671..... F. 127.
- CONSEIL D'ÉTAT. Décrets, 1645, 1663, 1666, 1669..... F. 110.
 Ordres, 1655-1657..... F. 177.
 Ordres, etc., 1675-90..... F. 178A et 178b.
 Décrets et Décisions, 1693-1729..... F. 185.
- CONSEIL DE MARINE. Procès-verbaux, 1717, 1720, 1721..... F. 37, 41, 43.
 Ordres concernant le gouvernement de l'Île-Royale,
 1717-18..... F. 134 et 135.
- CONSEIL À QUÉBEC. Etablissement d'un, 1647-48..... F. 177.
- SOUVERAIN, LE. Décrets, Ordonnances, etc., 1663-97..... F. 177 à 178E.
- EXÉCUTIF, LE. Minutes, 1787..... Q. 27-2. ¶
 etc., 1788..... Q. 35 à 39.
 1790..... Q. 44 et 45.
 qui concernent spécialement les Affaires
 Indiennes, 1790..... Q. 48.
- du Bas-Canada. Minutes et rapports, 1791..... Q. 51 à 54.
 1791-92..... Q. 58-2, 59.
 1793..... Q. 63.
 1795..... Q. 72, 73.
 1796..... Q. 75, 78,
 1797..... Q. 80-1.
- CONSEIL EXÉCUTIF du Haut-Canada. Minutes, 1792 à 1796..... Q. 282.
 1796 à 1797..... Q. 285.
 1800..... Q. 288.
 1801..... Q. 290.
 1805..... Q. 301.
 1807..... Q. 308 et 309-1.
- CONSEIL LÉGISLATIF. Minutes, 1778-84..... B. 78 et 79.
 Discours, etc., 1779-84..... B. 220.
 Journaux 30 mars au 30 avril, 1788..... Q. 37.
 16 mars au 30 avril, 1789..... Q. 41-2.
 du Bas-Canada. Journaux, 1796..... Q. 76.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

CONSEIL LÉGISLATIF du Haut-Canada. Journaux pour 1801.....	Q. 291.
1807.....	Q. 307.
CONSEILLERS LÉGISLATIFS, les premiers de la province du Canada, 1841....	Q. 431A-1.
du Haut-Canada au temps de l'Union, 1841. Q.	431A-1.
en fonction à la suspension de la constitution, 1837. Q.	431A-1.
du Haut-Canada, 1792-1841.....	Q. 431A-1.
CONSEIL SPÉCIAL, Membres du. Du Bas-Canada le 10-2-1841.....	Q. 431A-1.
CONWAY, H. S. Corr ^{ce} avec Murray, 1766.....	Q. 3.
COOK, EDWARD (Sous Sec. d'Etat Colonial). Corr ^{ce} avec A.	
Cuyler, Thorpe et autres, 1805-08.....	Q. 99, 101-2, 305, 310, 311
Corr ^{ce} avec Octave Gordon et autres, 1807-09.....	Q. 106-2, 108, 111
CORPS PROVINCIAUX, Pétitions des—1777-85.....	B. 214, 215
CORRESPONDANCES diverses avec le Bureau Colonial, 1764-1767....	Q. 55
1762-1789....	Q. 56
1790-1800....	Q. 57
1785.....	Q. 25
1786.....	Q. 26
1789.....	Q. 42
1788-89.....	Q. 43
1790.....	Q. 45, 47, 49
1791.....	Q. 52 à 54
1792-93.....	Q. 61, 62, 279
1794.....	Q. 280
1795.....	Q. 281
1796.....	Q. 282
1797.....	Q. 283
1798.....	Q. 81
1799.....	Q. 83, 286
1800.....	Q. 85
1801.....	Q. 87-2, 291
1802.....	Q. 89, 90, 293
1803.....	Q. 93
1804.....	Q. 299
1805.....	Q. 99
1806.....	Q. 101, 303, 305
1807.....	Q. 106, 310
1805-08.....	Q. 108, 311
1809-10.....	Q. 113, 312
1810.....	Q. 115, 313
1811.....	Q. 314
1812.....	Q. 119, 120, 316
1813.....	Q. 123, 125, 126, 316
1813-14.....	Q. 130, 318
1813-15.....	Q. 135, 319
1816.....	Q. 140, 321
1817.....	Q. 147, 323
1817-18.....	Q. 150, 324
1819.....	Q. 153, 326
1820.....	Q. 156, 328
1821.....	Q. 159, 330
1822.....	Q. 162, 332
1823.....	Q. 167, 334
1824.....	Q. 169, 170, 337
1825.....	Q. 174, 339
1826.....	Q. 177, 343
1827.....	Q. 181, 345
1828.....	Q. 185, 350
1829.....	Q. 191, 353

DOC. DE LA SESSION No 18

- CORRESPONDANCES diverses avec le Bureau Colonial, 1830..... Q. 195A, 196, 355
 1831.. Q. 199, 358
 1832..... Q. 205, 375
 1833..... Q. 211, 379
 1834..... Q. 219, 220, 384
 1835..... Q. 225, 388
 1836..... Q. 231, 394, 395
 1837..... Q. 241, 242, 401
 1838..... Q. 254 à 256, 412
 1839..... Q. 268, 269, 424, 425
 1840.. Q. 277, 430
- COSTEBELLE, M. de. Lettre au ministre sur les affaires de l'Ile-Royale,
 1712-17 F. 133 et 134
- COUPER, Lt. Col. G. Corr^{ce} avec R. J. Routh et autres, 1830-31 . . . Q. 196, 198-2, 206
 Corr^{ce} diverse, 1838-40 Q. 255-1, 277-1
- COURCELLES, M. de (gouv^r). Lettres, ordonnances, etc., 1665-67..... F. 177
- COUR DES PLAIDOYERS COMMUNS. Enquête, 1787 Q. 29 à 34-2
 et des Prérrogatives. Documents, 1789-80. Q. 56-3
 B. 22
- COURS MARTIALES. Documents relatifs aux, 1758-79..... B. 22
 Les, 1790-1870 C 164 à 178
 Procès des prisonniers politiques en 1838-39. Voir "Rébellion" et
 "Procès".
 Incendie de la maison de M. McLean, 1839 Q. 426-1
- COUR DE VICE-AMIRAUTÉ. Documents relatifs aux honoraires du juge et des
 employés, 1830 Q. 195-1
- COX, NICHOLAS, (Lt. gouv^r de Gaspé). Corr^{ce} avec Haldimand, 1774-86 . . . B. 202
- COX, HÉRITIERS DE FEU NICHOLAS. Réclamation concernant l'île Bonaventure,
 1837 Q. 242-2
- COZENS, NELSON. Réclamation concernant des terres sur la Grande Rivière,
 1836-39 Q. 392, 420
- CRAIG, SIR JAMES HENRY. Corr^{ce} avec Lord Castlereagh, 1807-10. Q. 104, 106-1 à 112
 Corr^{ce} avec Gore, 1807-08. Q. 107
 " 1810-11 Q. 114
 Corr^{ce} avec Lord Liverpool, 1810-11 Q. 112 à 114
- CRAMAHÉ, Lt. gouv^r. Corr^{ce} avec le ministère, 1770-1776 Q. 7 à 12
 Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-1781 B. 95
 Corr^{ce} avec Jas. Monk, 1778-84 B. 203
- CRAWFORD, JAMES. Réclamation pour arrérages de salaire, 1834 Q. 220-1
- CROKER, J. W. Corr^{ce} avec Peel et autres, 1812-20. . . Q. 120, 123, 124, 125, 126, 129,
 134-1, 138, 150, 156.
- CURES (rectories) créées dans le H.-C., 1838. Q. 406-2, 408-1
- CUYLER, Col. A. Corr^{ce} relative aux loyalistes, 1781-84 B. 165
- DALHOUSIE, LORD. Corr^{ce} avec Bathurst, 1819-27 Q. 152-2,
 155-2, 157, 161, 166, 168, 172, 176, 179
 Corr^{ce} avec Wilmot Horton, 1824-27 Q. 168-1 et
 2, 172-1 et 2, 176, 179, 182-2,
 Corr^{ce} avec Goderich, 1827 Q. 179-1-2 et 3
 Corr^{ce} avec Huskison, 1827-28 Q. 179-3, 182-1
 Corr^{ce} avec Murray et autres, 1828-29 Q. 182, 185, 187-2, 190
- DARTMOUTH, LORD. Corr^{ce} avec Cramahé, 1772-75 Q. 8 à 11
 Corr^{ce} avec Carleton, 1774-75 Q. 10 et 11
 Corr^{ce} avec Haldimand, 1773-75 B. 35
- DAWSON, GEO. R. Corr^{ce} avec Hay, 1828 Q. 185, 191-1
- DAY, NATHANIEL. Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-84 B. 191
- DÉFENSE DU CANADA. Rapport des Commissaires sur la lettre du duc de
 Wellington, 1825 Q. 175
 Corr^{ce} de Sir R. Jackson et autres, 1840 Q. 274
- DELISSER ALEX^d. Prétention sur l'île Bonaventure, 1839 Q. 268-3

DEMI-SOLDE. 1787 à 1845.....	C. 187 à 2
DENONVILLE, gouverneur. Corr ^{ce} avec le ministre et autres, 1685-1689.....	F. 7 à 10
“ Guerre avec les Iroquois, 1686 et 1687.....	F. 176 et 178c.
DÉPÊCHES aux gouverneurs du Bas-Canada 1763-68.....	Q. 18A
1768-76.....	Q. 12A
1769-81.....	Q. 18B
1777-86.....	Q. 26A
1787-91.....	Q. 59B.
1792-96.....	Q. 77A
1797-1804.....	Q. 78A
1805-1811.....	Q. 97A
1812-13.....	Q. 125A
1814-16.....	Q. 138A
1817-19.....	Q. 151A
1820-22.....	Q. 155A
1823-25.....	Q. 164A
1826.....	Q. 176A
1827.....	Q. 179A
1828-29.....	Q. 182A
1830.....	Q. 196A
1831.....	Q. 200A
1832.....	Q. 201A
1833.....	Q. 214A
1834.....	Q. 217A
1835.....	Q. 225A et B
1836.....	Q. 234A et B
1837.....	Q. 242B et C
1838.....	Q. 256A et B
1839.....	Q. 269A, B, C
1840.....	Q. 277A et B
DÉPÊCHES aux lieut.-gouv ^{rs} du Haut-Canada 1792-1801.....	Q. 278A
1802-1814.....	Q. 293A
1815-1820.....	Q. 319A
1821-1824.....	Q. 337A
1825-1827.....	Q. 371A
1828-1829.....	Q. 372A
1830-1831.....	Q. 373A
1832.....	Q. 376A
1833.....	Q. 380A
1834.....	Q. 384A
1835-36 1 ^{re} partie.....	Q. 388A
1835-36 2 ^{me} “.....	Q. 388B
1835-36.....	Q. 395A
1836.....	Q. 396A
1837 (1).....	Q. 401a
1837 (2).....	Q. 401A
1837-1838 (1).....	Q. 401B
1838 (2).....	Q. 412A
1838-1839.....	Q. 416-1
1839.....	Q. 425A
1840.....	Q. 425B et C
DÉSERTEURS. 1845-1870.....	Q. 430A
DESHÉRBIERS, (gouverneur). Lettres au Ministre concernant le gouverne- ment de l'Île-Royale, 1749-51.....	C. 179 à 183
DESPINS, JOSEPH. Documents relatifs à son cas, 1778.....	F. 160 à 163
DÉTRESSE. Demande d'aide, 1821.....	B. 207
	Q. 158

DOC. DE LA SESSION No 18

- DÉTROIT. Corr^{ce} et documents concernant ce poste, 1772-84..... B. 122 et 123
 Corr^{ce} avec les commandants à, 1776-83..... B. 121
- DIMES. Lettres et documents relatifs aux, 1672-1757..... F. 128
- DIOCÈSE DE QUÉBEC. Erection du, 1674..... F. 178A
 Subdivision du, 1819-21..... Q. 153, 156, 157, 159, 323.
 angligan. Division en deux parties, 1825..... Q. 339
- DIVISION entre la seigneurie de La Salle et le canton de Sherrington, 1821. Q. 160
- DOMAINE D'OCCIDENT. Documents relatifs à son affermage, 1698-1716..... F. 110A
 Contrôle de la recette des droits, 1739-42..... F. 188
 Registre de la recette des droits domaniaux, 1744-48. F. 188A
- DONGAN, Gouv^r de New-York. Corr^{ce} avec M. de Denonville, 1687-89. F. 9 et 10 et 176
- DORCHESTER, LORD. Corr^{ce} avec Evan Nepean, Sydney et autres, 1786-87. Q. 26-2 à
 29-1, 35, 36, 38 à 42
 Instructions, etc., 1786..... Q. 62A
 Corr^{ce} avec Lord Grenville, 1789-1790..... Q. 42 à 47-2,
 49, 50-1, 51, 52
 Corr^{ce} avec Dundas, Simcoe et autres, 1793-94... Q. 66 à 71-1
 Corr^{ce} avec Jas. Monk, 1794..... Q. 99-1.
 Corr^{ce} avec le duc de Kent, 1794..... Q. 70
 Corr^{ce} avec le baron de Carondelet, 1794-95..... Q. 74-2
 Corr^{ce} avec le duc de Portland, 1794-96..... Q. 69-1, 72 à 78
 Corr^{ce} avec Simcoe, 1794-96..... Q. 74-2 à 76,
 Q. 280-2 à 282-2
- DOSQUET, MGR. Lettres au Ministre, 1739..... F. 72
- DOUANES, DÉPT. DES. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1830..... Q. 196
 1837..... Q. 240
- DOUGLASS, ANT^v GILBERT. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial en rapport avec
 sa réclamation, 1838 et 1839..... Q. 254-3, 268-3
- DOUGLASS, SIR HOWARD. Corr^{ce} avec R. W. Hay, 1830..... Q. 195A.
- DOWNIE, CAPT. G. Corr^{ce} avec Prevost et autres, 1814..... Q. 129.
- DRAGONS, Voir " Régiments "
- DRAPER, WM. H. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1837-38.. Q. 401-1, 402-2.
- DREW, ANDREW. Corr^{ce} diverse, 1839..... Q. 262, 424
- DRUCOURT, M. de (Gouv^r). Lettres au Ministre concernant le gouverne-
 ment de l'Île-Royale, 1754-1758..... F. 167 à 171.
- DRUMMOND, SIR GEO. Corr^{ce} diverse, 1813-17. Q. 127, 128, 130, 132, 136, 139, 318 à
 323.
- DU CALVET, PIERRE. Lettres, mémoires et documents, 1770-86..... Q. 7, 20, 21, 205.
- DUCHESNEAU, (Intendant). Corr^{ce} avec le Ministre et autres, 1679-81..... F. 5.
- DUCHESNEAU. Dispute avec Frontenac, 1679-82..... F. 176, 177, 178 B. et C.
- DULHUT, DANIEL G. Mémoires sur ses voyages dans l'Ouest, 1679-1717... F. 126.
- DUNDAS, HENRY. Corr^{ce} avec Sir Alured Clark, 1791-93... Q. 52, 54, 58 à 62, 63, 65.
 Corr^{ce} avec Simcoe, 1791-94..... Q. 278 à 280-2.
 Corr^{ce} avec Dorchester, 1793-94..... Q. 66 à 71-1
 Corr^{ce} avec Jas. Monk..... Q. 69-2.
- DUNN, JOHN H. Receveur Gen^l du H. C. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial,
 1837-39..... Q. 401-1 2, 402 2, 404.
- DUNN, THOS. Corr^{ce} avec Lord Camden, le col. Bowes et autres, 1805..... Q. 98.
 Corr^{ce} avec Castlereagh, 1805 à 1807,..... Q. 98 à 100, 102 à 105.
 Corr^{ce} avec Windham, 1806-07..... Q. 100 à 102.
 Corr^{ce} avec Brock, 1807..... Q. 104.
 Corr^{ce} avec le comte de Liverpool, 1811..... Q. 114.
 Comptes comme paie-maitre du dépt. de la marine en Canada,
 1775-84..... B. 172.
- DUNSCOMBE, CHAS. Corr^{ce} concernant sa plainte contre F. B. Head,
 1836-38..... Q. 394, 399, 400-1, 408-2.
- DUPUIS, (intendant). Corr^{ce} avec le Ministre, 1726-1727..... F. 48 et 49

- DUQUESNE, (gouv^r gen^l). Corr^{ce} avec le Ministre, 1752-1755..... F. 98 à 100
- DU QUESNEL, gouv^r. Lettres au Ministre sur le gouvernement de l'Île-Royale,
1741-1744..... F. 155 à 158
- DURHAM, LORD. Proclamations, 1838..... Q. 409-1.
Corr^{ce} diverses, 1838-40. Q. 243, 241-2, 245-1, 246, 247, 248, 249-3,
263, 265-1, 266-2, 268-1, 277-1, 407-2, 408-2, 409-1, 419-2.
Corr^{ce} avec le marquis de Normanby, 1839..... Q. 263.
Rapport sur les affaires de l'Amérique Britannique du
Nord avec appendices A à E (imprimés) et corr^{ce}
1839..... Q. 263, 417-2, 419-2, 425-1.
- DURNFORD, COL. Corr^{ce} diverse, 1826-29, 1832..... Q. 180, 191, 206
- ECCLÉSIASTIQUES, affaires—*Voir aussi* "Evêques", "Eglise", "Missions",
"Diocèses", "Presbytères".
- ECCLÉSIASTIQUES. Corr^{ce} de l'évêque anglican et autres, sur les affaires—
1800-01..... Q. 85, 86 1
Corr^{ce} de l'évêque anglican avec le comte de Camden,
1805-09..... Q. 108, 110, 111
Corr^{ce} et documents, 1824..... Q. 170
Corr^{ce} et documents concernant le Haut-Canada, 1836... Q. 391
Etat des affaires dans le Haut-Canada, 1838..... Q. 407-1
Affaires—dans le Haut-Canada, 1839..... Q. 415-1, 417-2
Affaires—dans le Haut et le Bas-Canada, 1837.... Q. 241, 398-2-3,
400-2, 402-2.
Q. 351, 352
- ECOLLES. Correspondance de Sir John Colborne, etc., 1829.....
" *Voir aussi* "Education".
- EDITS, DÉCLARATIONS ET ORDONNANCES. Inventaire, 1718..... F. 187
- EDUCATION. Documents relatifs à—1790..... Q. 48
dans le Haut-Canada... Q. 395-2, 402-2, 407-1, 417, 427-2, 430-1, 431A-2
Voir aussi "Strachan" et "Ryerson".
- EGLISE. *Voir aussi* "Ecclesiastique," "Evêques," "Missions," "Jésuites," etc.
Missions, etc., 1658-1757..... F. 127 et 128
en Canada. Lettres diverses, 1714-1766..... F. 106 et 107
Corr^{ce} concernant les missions méthodistes dans le Haut-Canada,
1838..... Q. 253-3
D'ECOSSE. Corr^{ce} entre le Rév. D. McFarlane, et le secrétaire
colonial, 1839..... Q. 266-2, 418-1
Union projetée de l'—presbytérienne, 1840..... Q. 427-2, 428
- EGREMONT, LORD. Lettres du général Murray, 1762-63..... Q. 1
- ELECTION à MONTRÉAL. Emeute lors de l'—1834..... Q. 217-4 et 5
- ELECTIONS générales pour 1841..... Q. 431A-1
- ELLICE, EDWARD. Corr^{ce} avec Wilmot Horton, relative à la tenure seigneuriale, 1823-25..... Q. 175
- ELLICE, EDWARD. Sec. privé de Lord Durham. Corr^{ce} diverse, 1838-39... Q. 255-1
- ELLIOT, Capt. M. Corr^{ce} avec Wm. Claus, 1810..... Q. 114
- ELLIS. Documents concernant son député à Québec, 1766-67..... Q. 55
- ELMSLEY, JOHN. Corr^{ce} avec le secrétaire du gouverneur, 1838-39..... Q. 414-2
- EMEUTES. Aide militaire durant les, 1800-1870..... C. 316 à 319.
- EMIGRATION. Corr^{ce} concernant l'—par F. W.K. Jessop, 1837..... Q. 397-1.
au Canada. Corr^{ce} se rattachant à l'—1840-41.... Q. 272-1, 273-1 et 2,
273-3, 274-1, 276-1, 426-1, 427-1, 429-2, 430-4, 431-1-2.
- ENGLAND, R. Corr^{ce} avec Campbell et autres, 1794..... Q. 70.
- ERSKINE, D. M. Ministre anglais à Washington. Corr^{ce} avec le secrétaire
Canning, 1809-10..... Q. 130A.
- ETABLISSEMENTS MILITAIRES. Corresp. et doc. sur les, 1820-23..... Q. 167 a. et b.
- ETAT CIVIL. Registres de Laurent-le-Bec, La Baleine, Port-au-Basque,
Havre St-Esprit, et autres endroits de l'Île-Royale, 1715-56.. F. 179 H et K.
Registres de l'Île St. Jean, 1721-58..... F 179 L et M.
Registres de Louisbourg, 1722-58..... F. 179 à 179 G, 179 J.

DOC. DE LA SESSION No 18

- ETATS-MAJORS. Corr^{ce} et documents, 1808 à 1854..... C. 652 à 658.
 1855 à 1870..... C. 659 à 672.
 1816 à 1820..... C. 635 à 638.
 1834 à 1845..... C. 640 à 651.
 1828..... C. 639.
- ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE. Relations avec le Canada, 1790-1844..... C. 673 à 675.
 (Sec. d'Etat). Correspondance avec le Bureau
 Colonial concernant les Rebelles sur la
 frontière, 1838..... Q. 250, 253, 254-3.
 Relation avec la G^{de}-B., 1838-39..... Q. 265-1.
 Guerre Civile, 1861-1866..... C. 696 à 699.
- EUSTIS, Secrétaire de la guerre à Washington. Corr^{ce} avec le général
 Hull, 1812..... Q. 118.
- EVÊQUES. *Voir aussi* sous leurs noms.
 de Québec. Lettre au Ministre, 1739..... F. 72.
 anglican. Corr^{ce} relative aux affaires ecclésiastiques, 1818-23. Q. 149 et 150,
 153, 157, 159, 167.
 Corr^{ce} relative aux affaires d'églises, éducation, 1826-34. Q. 178,
 181, 185, 186, 191-2, 200, 209-2, 211.
 de Montréal. Corr^{ce} avec Glenelg et autres, 1836.. Q. 231.
Voir aussi Rev. G. J. "Mountain".
- EVÊQUE anglican de Montréal. Corr^{ce} avec Sir Geo. Arthur, 1838..... Q. 410-2.
 de Toronto. Corr^{ce} concernant la nomination du D^r Jno.
 Strachan, 1839..... Q. 425-3.
- EXPLORATIONS. Journaux, cartes et plans divers, 1750-80..... B. 26.
- FALAISE, M. DE. Lettres sur les affaires acadiennes, 1707-09..... F. 121.
- FALKNER, W. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, 1840..... Q. 430-1.
- FARLEY, M^{de} MARGARET. Corr^{ce} et documents concernant sa réclamation de
 terres près de Kingston, 1839..... Q. 415-1.
- FAWKENER, W. Corr^{ce} avec R. Peel, 1811..... Q. 115.
- FAYRER, R. J. Destitution comme capitaine du "Président", 1840..... Q. 277-2.
- FÉNIENS. Invasion des. 1865-1870..... C. 184 à 186.
- FIEFS. *Voir aussi* "Seigneuries".
 Evaluation des, en Canada, 1781-82..... B. 224.
- FINANCES du Haut-Canada. Corr^{ce} entre Sir Geo. Arthur et Lord Glenelg,
 1838-39..... Q. 409-2, 417-1, 419-2, 424.
- FINDLATER, JOHN. Réclamation, 1839..... Q. 268-3..
- FINLAY, HUGH. Corr^{ce} diverse, 1795..... Q. 74-2.
 Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-84..... B. 200.
- FITZGIBBONS, JAMES. Nomination comme inspecteur gén^l des comptes
 publics, etc., 1838-40..... Q. 408-1, 412-1, 417-2, 419-2, 424, 427.
- FLORIDE. Livre de lettres d'Haldimand sur les affaires de..... B. 14.
 Lettres et comptes relatifs aux affaires de l'artillerie à Pensacola,
 1764-73..... B. 15.
 Comptes de Pensacola, etc., 1767-73..... B. 16.
 Retours régimentaires, comptes, etc., 1760-74..... B. 17.
- FOI ET HOMMAGE. Documents concernant la. 1771-84..... B. 223.
- FORANT, M. DE. Lettres au Ministre sur l'Île-Royaie, 1739-40..... F. 153 et 154.
- FORBES, Brigadier gén^l. Corr^{ce} avec le col. Bouquet, 1757-59..... A. 10.
- FORGES ST-MAURICE. *Voir aussi* "Mines de fer".
 Documents 1760-67..... B. 21.
 Location à Munro et Bell, 1808..... Q. 109.
- FORSYTH, JOHN. Secrétaire d'Etat à Washington. Corr^{ce} avec H. S. Fox,
 1838-41..... Q. 250, 254-3, 415-2, 431-1.
- FORTS. *Voir* "Postes", *aussi* sous leurs noms.
- FOSTER, AUGUSTUS J. Corr^{ce} avec Castlereagh, 1812..... Q. 119.

- Fox, H. S. Corr^{ce} avec Palmerston et autres, 1838-41... Q. 250, 251, 254-1, 254-3, 402, 403, 404-2, 406-1, 409-2, 413-3, 415, 418-2, 419-2
Corr^{ce} diverse concernant la question des frontières, 1839:40.
Q. 261, 261, 265-1, 275-1
- FRANÇAIS. Dessins des—pour s'emparer du Canada, 1796-97..... Q. 78 et 79-1
Mémoires des habitants du Canada, 1778-84..... B. 218 et 219
- FRANQUET, ingénieur. Lettres au ministre sur les fortifications, casernes,
etc., à l'Île-Royale, 1750-1754..... F. 162, 164 à 167
1756 à 1758..... F. 169 à 171
- FRONTENAC. Corr^{ce} diverse avec le roi, etc, 1672-1698..... F. 177, 178E
Corr^{ce} et documents, 1673-1678..... F. 4
Corr^{ce} et documents, 1679-1681..... F. 5
Dispute avec Duchesneau, 1679-81..... F. 176 et 177
Corr^{ce} et documents, 1682-84..... F. 6
Corr^{ce} avec le ministre 1690-98..... F. 11 à 16
- FRONTIÈRES entre les colonies françaises et anglaises, 1685-1762..... F. 113 à 113f
de la Nouvelle-France, 1721-1723..... F. 176
Arpentage du Mississipi, 1797..... Q. 78
Violation par les troupes des Etats-Unis sur le lac Cham-
plain en 1818..... Q. 149
entre le Canada et les Etats-Unis, 1824..... Q. 335-1
du Canada. Arpentage, 1839..... Q. 269-1
du N.-B. Corr^{ce}, 1839-40..... Q. 261, 262, 270-2, 274
- GAGE, Général Thos. Corr^{ce} avec Haldimand, 1758-1777..... B. 2 à B. 5
Corr^{ce} avec le colonel Bouquet, 1759-65..... A. 6 et 8
Corr^{ce} avec le Ministre, 1760-1778..... B. 37
- GALE, SAMUEL. Corr^{ce} avec Hay et autres, 1828..... Q. 184
- GALT, JOHN. Corr^{ce} relative à la *Canada Company*, etc., 1824-37. Q. 337-1, 339-1, 343-1, 344-1, 345-1, 350-1, 355, 358, 379, 384, 394-2, 401
- GANNES, Chevalier de. Corr^{ce} avec le Ministre concernant les affaires aca-
diennes, 1744..... F. 123
- GARNISONS. Ordres généraux et corr^{ce} relatifs à celles de Niagara, etc.,
1759-74..... B. 18
- GASPÉ. Prévost et Arnoux sollicitent une seigneurie entre le Cap DesRo-
siers et la Grande Rivière, 1755..... F. 132
Corr^{ce} de N. Cox, F. O'Hara et autres concernant les affaires de ce
district, 1774-86..... B. 202
Annexion au Nouveau-Brunswick, 1833..... Q. 206
- GÉNIE. Retour du Bureau du—1771-84..... B. 155
Corr^{ce} d'Haldimand avec les officiers du dépt. en Canada, 1777-83. B. 154
- GÉNIE ET ARTILLERIE, 1785-1870..... C. 381 à 495
- GERMAIN, Lord G. Corr^{ce} avec Carleton, 1776-79..... B. 38, Q. 12 et 13.
Corr^{ce} avec Carleton, Burgoyne et autres au sujet de
l'expédition de Burgoyne, 1777..... Q. 14
Corr^{ce} avec Haldimand, 1777-82..... B. 43 et 44, Q. 15 à 19
- GILLESPIE, ROBERT. Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1837-39. Q. 241-1, 247, 253, 266
- GLADSTONE, WM. Corr^{ce} avec Gould et autres, 1835..... Q. 224-2, 225-4
- GLENELG, CHARLES GRANT, Lord. Corr^{ce} avec Aylmer, 1835..... Q. 222-2
- NOTE.— Voir aussi "Grant."
Corr^{ce} avec Sir Jno. Colborne et autres, 1835-36..... Q. 386 à 389-1
Corr^{ce} avec Lord Gosford et autres, 1835-38. Q. 223, 225 à 231, 236 à
243
Corr^{ce} avec Sir Frs. Bond Head et autres, 1836-38. Q. 386 à 391, 393
à 396-1, 396-4 à 403
Corr^{ce} avec Sir Geo. Arthur et autres, 1837-39... Q. 398-3, 402-2, 404
à 415
Corr^{ce} avec Durham, Colborne et autres, 1838-40... Q. 243 à 248, 249-
2, 251 à 258, 263, 264, 267, 268, 269-2, 272-2

DOC. DE LA SESSION No 18

- GLYNN, Geo. Carr. Corr^{oe} avec le Bureau Colonial, 1837..... Q. 401-2
 GODERICH, Vicomte. Corr^{oe} avec Dalhousie et autres, 1827..... Q. 179, 181.
 Corr^{oe} avec Maitland et autres, 1827..... Q. 344-2, 345
 Corr^{oe} avec Aylmer, 1831-33. Q. 197, 198, 201 à 203, 206 à 208.
 Corr^{oe} avec Kempt et autres, 1831-33. Q. 199, 200, 204, 205, 210,
 211, 213, 214.
 Corr^{oe} avec Colborne et autres, 1831-33. Q. 356 à 358, 374 à
 377, 379, 380, 389-1.
 GORDON, ADAM. Corr^{oe} avec Ed. Cooke et autres, 1807..... Q. 106-2.
 GORDON, DAVID. Corr^{oe} concernant les comptes de Jno. Cochrane 1778-
 84..... B. 208 à 212.
 GORE, CHS. Corr^{oe} diverse, 1838..... Q. 244-1, 249-3
 GORE, FRs. Corr^{oe} avec Windham et autres, 1806-07..... Q. 305, 306.
 Corr^{oe} avec Craig, Baby, Grant et autres, 1807-08..... Q. 107.
 Corr^{oe} avec Castlereagh et autres, 1807-10..... Q. 306, 309 à 313, 316.
 Corr^{oe} avec Claus et autres au sujet des sauvages, 1810-11.. Q. 114.
 Corr^{oe} avec Liverpool et autres, 1810-13. Q. 313-2, 314, 316, 317, 324-2.
 Corr^{oe} avec Bathurst et autres, 1814-17..... Q. 318 à 323.
 Corr^{oe} avec Sherbrooke, 1817..... Q. 143.
 GOSFORD, Lord. Corr^{oe} avec Aylmer et autres, 1835-38, Q. 222-2, 223, 225 à 231, 236
 à 240, 242A, 243.
 Rapport comme Commissaire Royal, 1836..... Q. 232 à 235.
 GOULBURN, HENRY. Corr^{oe} diverse, 1813-16. Q. 123 à 126, 129, 130, 134, 135, 138 à
 140, 146 à 150, 153, 154, 156, 157, 159, 168, 173, 177.
 GOULD, NATH^l. Corr^{oe} avec Howick et autres, 1832-38. Q. 204-2, 210, 215-2, 219, 224-2.
 241, 247, 253-1, 253-2,
 GOURLAY, Robert. Corr^{oe} concernant l'émigration, etc., 1825-34. Q. 340, 343-1, 344-2,
 345-1, 384-2.
 GOUTINS, M. de. Corr^{oe} au sujet de l'Acadie, 1704-08,..... F. 120 et 121
 GOUVERNEURS du Canada depuis l'établissement d'un gouv^t royal, en 1663,
 1840..... Q. 431A-1.
 GOUVERNEMENT responsable. Corr^{oe} et documents, 1839-40..... Q. 420, 425-3
 GRANT, ALEX^t. Corr^{oe} avec Camden et autres, 1805..... Q. 303.
 Corr^{oe} avec Castlereagh et autres, 1805..... Q. 303 à 305.
 Corr^{oe} avec Windham et autres, 1806..... Q. 305
 GRANT, CHS. Corr^{oe} avec Aylmer, 1835..... Q. 222-2
 NOTE.— Voir aussi "Glenelg".
 GRASSETT, GEO. R. Corr^{oe} relative à la formation d'un corps médical, 1839 Q. 426-1
 GRENVILLE, Lord. Corr^{oe} avec Dorchester, 1789-1790... Q. 42 à 47-2, 49, 50-1, 51, 52
 Corr^{oe} diverse, 1790..... Q. 49
 Corr^{oe} avec Simcoe, 1791..... Q. 278
 GREY, Sir CHS. E. Corr^{oe} avec Gould et autres, 1835-36..... Q. 224, 225-4, 230, 231
 GREY, Sir GEO. Corr^{oe} avec Gillespie et autres, 1837-39... Q. 241, 242-4, 243-2, 255,
 256, 264, 266-1, 268, 269
 G. S. Weeks. Attaque contre le schooner—à Brockville, 1839..... Q. 417-2, 420
 GUERRE avec les Anglais et les Iroquois. Narrations des événements de
 1682 à 1712..... F. 111
 GUERRE de 1812—1806-1815..... C. 676 à 688
 avec les Etats-Unis d'Amérique. Corr^{oe} relative à la, 1807-15.. Q. 130A
 de 1812. Prisonniers—1812-17..... C. 689 à 694
 Parts de prises, 1813-34..... C. 695
 Corr^{oe} entre Prevost, Liverpool et autres..... Q. 118 à 131
 de 1812-15. Réclamation pour pertes durant la—dans le H.-C.,
 1821-31..... Q. 332, 334, 336-1, 353, 355, 356
 entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Crainte d'une—1838-39. Q. 265-1
 civile aux Etats-Unis, 1861-66..... C. 696 à 699

GUERRE, Dépt. de la.	Corr ^{ce} avec Haldimand, 1778-85.....	B. 51
	Lettres à Haldimand, 1778-86.....	B. 48
	Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial et autres.	
	1814.....	Q. 129
	1815.....	Q. 134
	1816.....	Q. 139
	1817.....	Q. 146
	1818.....	Q. 150, 324
	1819.....	Q. 154, 326
	1820.....	Q. 156
	1821.....	Q. 159, 330
	1822.....	Q. 162, 332
	1823.....	Q. 167, 334
	1825.....	Q. 173, 339
	1826.....	Q. 177, 342
	1827.....	Q. 180, 345
	1828.....	Q. 185, 350
	1829.....	Q. 191, 353
	1831.....	Q. 199, 358
	1832.....	Q. 204, 375
	1833.....	Q. 210, 379
	1834.....	Q. 218, 384
	1835.....	Q. 224, 388
	1836.....	Q. 230, 394
	1837.....	Q. 240, 400-1-2
	1838.....	Q. 252, 411
	1839.....	Q. 264, 422, 423
	1840.....	Q. 275-1, 276-1, 429-2
GUGY, CONRAD.	Corr ^{ce} concernant les loyalistes, 1778-84.....	B. 164
HABITANTS.	Mémoires, requêtes, etc., 1777-85.....	B. 217.
	du B.-C. Grieffs, 1828.....	Q. 184.
HALDIMAND, FRED.	Corr ^{ce} avec les généraux Stanwix, Abercrombie, Mur-	
	ray, etc., 1756-75.....	B. 6.
	*Collection de divers papiers, ordres, retours, etc., 1756-	
	76.....	B. 27.
	Cahier de notes, 1756-78.....	B. 229.
	Lettres reçues, 1757-90.....	B. 68 à 77.
	Corr ^{ce} avec Amherst, 1758-1777.....	B. 1.
	Corr ^{ce} avec le général Gage, 1758-77.....	B. 2 à 5.
	Corr ^{ce} avec Sir W ^m Johnson et documents concernant	
	les sauvages, 1759-74.....	B. 10.
	Ordres généraux et corr ^{ce} relative aux garnisons de	
	Niagara, etc., 1759-74.....	B. 18.
	Corr ^{ce} avec Burton, 1760-65.....	B. 9.
	Documents concernant le gouv ^t de Trois-Rivières, les	
	Forges St-Maurice, etc., etc., 1760-67.....	B. 21.
	Etats, comptes, etc., régimentaires, en Floride, 1760-74.	B. 17.
	Lettres de nomination aux différents commandements	
	exercés par lui, 1762-86.....	B. 53.
	Lettres à diverses personnes, 1762-91.....	B. 66 et 67.
	Lettres et comptes relatifs à l'artillerie à Pensacola,	
	1764-73.....	B. 15.
	Corr ^{ce} avec Lord Barrington, 1764-77.....	B. 36.
	Corr ^{ce} avec le général Taylor et autres relative aux sau-	
	vages, 1765-74.....	B. 11 et 12.
	Corr ^{ce} avec les gouverneurs des provinces, 1765-74....	B. 13.

*Note.—Pour contenu de ce vol, voir Rapport sur les archives, de 1885, p. 221.

DOC. DE LA SESSION No 18

- HALDIMAND, FRED. Corr^{ce} avec Wallace, Ross, et autres, 1765-78. B. 19.
 Comptes et documents relatifs à Long-Meadow, Maryland, 1766. B. 25.
 Corr^{ce} avec le major E. Hutcheson, 1766-78. B. 20.
 Comptes de Pensacola, etc., 1767-73. B. 16.
 Lettre relative à la Floride, 1768-70. B. 14.
 Corr^{ce} et documents relatifs à Détroit, 1772-84. B. 122, 123.
 Mandats émis pour les contingents, 1773-74. B. 28, 29 et 30
 Livre de reçus pour paiements faits à New-York, 1773-74 B. 31
 Comptes et journal du paie-maître à New-York, 1773-74. B. 32
 Lettres comme commandant-en-chef. 1773-74. B. 33
 Lettres au Trésor, 1773-74. B. 34
 Corr^{ce} avec Dartmouth, 1773-75. B. 35
 Corr^{ce} avec le lieutenant-gouv^r Cox, de Gaspé, 1774-86. . . B. 202
 Corr^{ce} avec les commandants de Détroit, 1776-83. B. 121
 Corr^{ce} avec les officiers de la légion allemande, 1776-84. B. 151 à 153
 Ordres généraux, 1776-84. B. 83 et 84
 Divers documents dans la collection. B. 225
 Lettre à Lord Geo. Germain et au Trésor, 1777-79. . . . B. 42
 Corr^{ce} avec Clinton, Carleton et autres, 1777-83. . . . B. 147 et 148
 Corr^{ce} avec les commandants à Michillimakinac et Niagara, 1777-83. B. 96
 Corr^{ce} avec les agents résidents des Sauvages, 1777-83. B. 117
 Corr^{ce} avec les officiers du génie en Canada, 1777-83. . B. 154
 Lettres des ministres, 1777-84. B. 50
 Corr^{ce} avec les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et les officiers commandant à Halifax, 1777-84. B. 149 et 150
 Lettres du Trésor, 1777-85. B. 46 et 47
 Ordres et Instructions, 1778. B. 41
 Lettres diverses, 1778. B. 62
 Lettres et documents relatifs aux postes d'en haut, 1778-82. B. 99
 Corr^{ce} avec le colonel Guy Johnson, 1778-83. B. 106 à 108
 Corr^{ce} avec des officiers de la marine royale, 1778-83. . B. 140
 Corr^{ce} avec les commandants de forts, 1778-84. B. 136 à 139
 Corr^{ce} avec les commandants à St. Jean, 1778-84. B. 133 à 135
 Corr^{ce} avec Cramahé et Hamilton, 1778-84. B. 95
 Corr^{ce} relative aux affaires des sauvages, 1778-84. . . B. 111 à 113
 Corr^{ce} avec le colonel Claus au sujet des sauvages, 1778-84. B. 114
 Corr^{ce} avec le colonel McBean et les officiers de l'artillerie, 1778-84. B. 156
 Corr^{ce} avec le colonel de Tonnancour et autres, à Trois-Rivières, 1778-84. B. 170
 Corr^{ce} avec Conrad Gury concernant les loyalistes, 1778-84. B. 164
 Corr^{ce} avec les commandants à Oswegatchie, 1778-84. B. 120
 Corr^{ce} avec le colonel Thos. Carleton et autres, 1778-84. B. 188
 Corr^{ce} avec les officiers de la marine provinciale, 1778-84. B. 141 à 143
 Corr^{ce} et documents relatifs aux comptes de John Cochrane, 1778-84. B. 208 à 212
 Corr^{ce} avec Hugh Finlay, 1778-84. B. 200
 Lettres des Bureaux de l'Amirauté et de l'Artillerie, 1778-85. B. 49
 Corr^{ce} avec les officiers de l'Hôpital Général Militaire, 1778-84. B. 197
 Lettres au Trésor, 1778-85. B. 59
 Lettres du Trésor et du Bureau de la Guerre, 1778-85. B. 51

- HALDIMAND, FRED. Lettres au secrétaire de la Guerre, aux Bureaux de l'Artillerie, de l'Amirauté et du Commerce, 1778-86. B. 60
Lettres aux ministres, 1778-90 B. 54 à 58
Lettres du Bureau de la Guerre, 1778-86 B. 48
Corr^{ce} avec le lieutenant-colonel et le major Rogers, 1779-84 B. 160
Lettres de ses secrétaires, 1779-84 B. 61
Corr^{ce} avec les commandants à Détroit, 1779-84 B. 104 et 105
Discours au conseil législatif, 1779-84 B. 220
Corr^{ce} avec les commandants à l'île Carleton, Oswego et Cataragui, 1781-83 B. 124
Corr^{ce} avec le colonel Cuyler et autres concernant les loyalistes, 1781-84 B. 165
Corr^{ce} avec sir Guy Carleton, 1782-83 B. 146
Corr^{ce} avec sir John Johnson au sujet des Sauvages 1782-84 B. 115
Corr^{ce} avec le major Ross d'Oswego, 1782-84 B. 125
Lettres des ministres, 1782-84 B. 45
Lettres du Trésor, 1783-85, des Bureaux du Commerce, 1780-81, de l'Artillerie, de la Marine et de l'Amirauté, 1779-82 B. 52
Corr^{ce} avec le major Ross et autres à Cataracoui 1783-86. B. 126
Lettres diverses, 1783-86 B. 63 et 64
Instructions au Gén^l St-Léger, 1784 B. 221
Corr^{ce} privée, 1784 B. 65
Agenda privé, jan. fév. 1786 et avril à août 1790 B. 230
" "
pour 1786-87 B. 231
" "
mai, déc. 1789 et fév. et mars 1790 B. 232
Corr^{ce} avec Lord Geo. Germain et autres, 1778-82 Q. 15 à 19
Corr^{ce} avec Lord Shelburne, 1782 Q. 19 et 20
Corr^{ce} avec Townshend, 1782-83 Q. 20 à 22
Corr^{ce} avec Lord North, 1783-84 Q. 21 à 23
Corr^{ce} avec Lord Sydney, 1784 Q. 23 et 24-1
Corr^{ce} avec Murray, 1763-65 Q. 1 et 2
HALIFAX LORD. Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants de, 1777-84. B. 149 et 150
HALIFAX VILLE. Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants de, 1777-84. B. 149 et 150
HAMILTON, HENRY (Lt.-gouv. de Détroit). Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-79. Q. 15 et 16-1
Corr^{ce} avec Haldimand, 1783-84. B. 95
1785 Q. 24
Corr^{ce} avec Lord Sydney et autres, 1784-85 Q. 24 et 25.
HAMMOND, GEO. Corr^{ce} avec Simcoe, 1791 Q. 278, 279 et 280-2
HAVRES. Voir aussi "Ports"
HAVRES sur les grands lacs, 1841 Q. 431A-1
HARRISON, GEO. Corr^{ce} avec Edward Cook, W^m Lane et autres, 1807-10. Q. 108, 111, 113
Corr^{ce} avec Robert Peel et autres, 1811 Q. 115
Corr^{ce} avec Goulburn et autres, 1813, 1815, 1819, 1820, 1822, 1824 et 1825 Q. 125, 126, 130, 134, 154, 156, 159, 162, 168, 169, 173
HARVEY, Sir JOHN (Lt. gouv. du N.B.) Corr^{ce} avec Durham et autres, 1838-40 Q. 246-1, 261, 262, 270-2, 273-2, 274
HAY, R. W. Corr^{ce} diverse, 1828-35. Q. 184 à 189, 193 à 195A, 196 à 200, 205, 210, 211, 214 à 221, 222-2, 224, 225, 354, 356, 358, 374, 375, 377 à 379, 381 à 383, 385, 387-1, 388.
HEAD, major C. F. Corr^{ce} relative à sa mission en Canada, 1839 Q. 269-1
HEAD, Sir Frs. B. Corr^{ce} avec Glenelg et autres, 1836-38. Q. 386-1 à 391, 393 à 396-1, 396-4 à 399, 402, 403, 409, 411-2, 412-2-3, 415-2

DOC. DE LA SESSION No 18

- HEAD, Sir Frs. B. Accusations portées contre lui par Chs. Dunscombe, 1836-38.
 Q. 394, 399, 400-1, 402-2, 408-2
 Corr^{ce} avec Sir John Colborne et autres, 1837-38. . . Q. 244, 246-2,
 251, 398-2-3, 430-1
 Adresses reçues, 1838. Q. 403-2
- HENRY, JOHN. Mission politique secrète aux E.-U., 1808-09. Q. 137, 109
- HERRIES, J. C. Corr^{ce} avec Wilmot Horton, 1826-27. Q. 177 et 180
- HILL, Lord. Corr^{ce} diverse, 1838. Q. 249-2-3
- HILL, WM. Corr^{ce} avec Wilmot Horton, 1826-27. Q. 177 et 180
- HILLSBOROUGH, Lord. Corr^{ce} avec Carleton, 1768-70. Q. 5 à 7
 Corr^{ce} avec Cramahé, 1770-72. Q. 7 et 8
 Q. 87-2 à 94
- HOBART, Lord. Corr^{ce} avec Milnes, 1801-04. Q. 291-2 à 298-2
 Corr^{ce} avec Hunter et autres, 1801-04. Q. 90 et 96
 Corr^{ce} avec diverses personnes du Bas-Canada, 1802-04. F. 51 à 55
- HOCQUART (Intendant). Corr^{ce} avec le Ministre, 1729-31. F. 57 à 73
 1732-40. F. 75 à 86
 1741-46. F. 88 et 89
 1747. F. 126
 Postes de l'Ouest, 1730-31. Q. 55
 Documents relatifs à sa réclamation, 1767. Q. 369-1
- HOLLAND, héritiers du major. Réclamation au sujet du jardin du château
 St-Louis, 1839. Q. 25 et 26
- HOPE, Lt. gouv^r. Corr^{ce} avec Evan Nepean et autres, 1785-86. B. 197
- HÔPITAL-GÉNÉRAL MILITAIRE. Corr^{ce} d'Haldimand, 1778-84. F. 177
- HÔPITAUX. Lettres et documents concernant l'Hôtel Dieu, etc., 1637 à 1639
 et 1726 à 1750. Q. 431A-2
 du Bas-Canada, 1841. Q. 167, 169,
 170, 173 à 178, 180, 181, 184-4, 185
- HORTON, WILMOT. Corr^{ce} diverse, 1823-28. Q. 168, 172, 176, 179, 182-2
- HORTON, WILMOT. Corr^{ce} avec Dalhousie, 1824-27. Q. 168, 172, 176, 179, 182-2
- HORSE GUARDS. Voir aussi "Commandant en chef."
 Corr^{ce} des officiers 1789-1810. C. 223 à 227
 " 1812-1815. C. 228 à 233
 " 1821-1827. C. 234 à 239
 " 1829-1833. C. 240 à 244
 F. 127
- HÔTEL-DIEU. Etablissement à Montréal, 1669. Q. 245-3
- HOUDE, CÉLESTIN. Habeas corpus accordé par le juge Vallières de St-Réal,
 1838. Q. 402-2, 409,
 411-2, 412-1, 424
- HOWARD, J. S. Corr^{ce} avec Thos. A. Stayner et autres, 1838-39. Q. 199, 200, 204, 205, 210, 211, 213, 214
- HOWICK, LORD. Corr^{ce} diverse, 1830-33. Q. 199, 200, 204, 205, 210, 211, 213, 214
- HULL, GÉNÉRAL. Corr^{ce} concernant la guerre de 1812. Q. 118
- HUNTER, LT.-GÉN^L PETER. Corr^{ce} avec Portland, King et autres, 1799-1801. Q. 286-2 à
 291-2
 Corr^{ce} avec Hobart et autres, 1801-04. Q. 291-2 à 298-2
 Corr^{ce} avec Camden, 1804-05. Q. 299 à 302
 Corr^{ce} avec Castlereagh et autres, 1805. Q. 302
- HUSKISSON, Rt. Hon^{ble} W. Corr^{ce} avec Dalhousie et autres, 1827-28. Q. 179-3, 180,
 182-1, 184 à 186, 187-2
 Corr^{ce} avec Maitland et autres, 1827-28. Q. 344-2 à 347, 350
- HUSSARDS. Voir "Régiments."
- HUTCHESON, MAJOR E. Corr^{ce} avec Haldimand, 1766-68. B. 20
- IBERVILLE, sieur d'. Mémoires relatifs à la Nouvelle-Angleterre 1702. F. 174.
 Conditions accordées au Colonel Rich^d Abbott et
 autres, 1706. F. 25.
- ISLE-AUX-NOIX. Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants, 1778-83. B. 132.
- ILES MADAME, ST-JEAN, de la Madeleine, etc. Etablissements, 1706-60. F. 132.
- ILE DU PRINCE-EDOUARD, 1794-1870. C. 369.

- ILE ROYALE. Lettres de MM. de Costebelle, L'Hermitte, Soubras, de
 Saint-Ovide de Brouillan et autres, 1712-58..... F. 133 à 173A.
- ILE ST-JEAN. Lettres relatives à, 1717-58 F. 172.
- INDEX. Voir aussi "Inventaires".
- INDEX général des Archives Militaires d'Halifax C. 1062 à 1064.
- INDIAN STREAM. Corr^{ce} et documents relatifs aux empiètements des E.-U.
 sur l'Etablissement du, 1835-36..... Q. 223-1, 226-1.
- INSTRUCTIONS aux gouv^{rs} etc. Voir aussi "Dépêches."
 royales à Vaudreuil, Beauharnois et Raudot, 1704-08..... F. 180.
 royales à Vaudreuil, Raudot et autres, 1705-10..... F. 181 à 184, 186.
- INSURRECTION. Voir "Rébellion."
- INTÉRIEUR, Dépt. de l'. Corr^{ce} avec le Bureau des Colonies et autres.
 1838..... Q. 252-1, 411-1.
 1839..... Q. 264, 422.
 1840..... Q. 275-1, 429-1.
- INVENTAIRE des Edits, Déclarations, Ordonnances, Registres, etc. etc.,
 1718..... F. 187.
- INVENTAIRE de documents relatifs au Canada, 1778-84..... B. 227 et 228
- IRLANDE, Dépt. de l'. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1815..... Q. 134-2.
 1836.... Q. 230.
- IRVING, colonel. Corr^{ce} avec les ministres, 1770..... Q. 7.
- JACKSON, SIR R. D. Corr^{ce} avec Lord Jno. Russell et autres, 1839-40..... Q. 262, 270-2,
 274, 275-1.
- JAMES, colonel R. Corr^{ce} avec le gouv^r Cass et autres, 1816..... Q. 138.
- JENKINSON, Hon^{ble} CECIL. Corr^{ce} avec Harrison et autres, 1810..... Q. 113.
- JESSOP, FRs. W. K. Réclamation, 1837..... Q. 397-1.
- JÉSUITES. Documents concernant les biens des, 1790..... Q. 50A à 50C, 50E à 50H.
 Corr^{ce} et documents concernant les biens des, 1800..... Q. 84.
 Concession de seigneuries, 1658 à 1718..... F. 127.
 " " , établissement de missions, etc., 1651
 à 1728..... F. 175.
- JOHNSON, colonel GUY. Corr^{ce} avec Haldimand, 1778-83..... B. 106 à 108.
- JOHNSON, SIR JNO. Com^{ns} et instructions, 1782-83..... B. 116.
 Corr^{ce} avec Haldimand, affaires des sauvages, 1782-84. B. 115.
 Corr^{ce} avec Portland, King et autres, relativement à
 ses services, etc, 1796..... Q. 77.
 Corr^{ce} avec Haldimand, affaires des sauvages, 1759-74. B. 10.
- JOHNSTON & PURSS Succession d'Henry Taylor, 1790-94..... Q. 115.
- JOURNAUX du Conseil et de l'Assemblée voir "Assemblée Législative et Con-
 seil Législatif."
- JOURNAUX du Bas-Canada. Extraits des, 1833..... Q. 207-4, 208-3.
 publiés en Canada au temps de l'Union, 1841..... Q. 431a-2.
- JUDICIAIRES. Etat des affaires dans le H.C., 1841..... Q. 431A-2.
- JUGES DU H.C. Liste, 1791-1841..... Q. 431A-2.
- KELLY, un pirate. Arrestation par le lieut. McClure sur territoire améri-
 cain, 1839..... Q. 418-2.
- KEMPT, SIR JAMES. Corr^{ce} avec Huskisson, 1828..... Q. 183-1.
 Corr^{ce} avec Hay, 1828-30. Q. 187-2 à 189-2, 193-1, 193-3 à 195-1,
 195A,
 200-1.
 Corr^{ce} avec Murray, 1828-30. Q. 183, 187 à 190, 193-1 à 195-2,
- KENT, Duc de. Corr^{ce} avec Goderich et autres, 1831-32..... Q. 199, 204.
 Corr^{ce} avec Dorchester, 1794..... Q. 70.
 Corr^{ce} diverse, 1814..... Q. 130.
- KENYON, Lord. Opinion sur les effets légaux de la révolution américaine
 sur le droit des gens, 1783-85..... Q. 28.
- KERR, JAMES. Documents relatifs à ses honoraires, 1830..... Q. 191-1.
 Accusations portées contre lui par l'Ass. Lég. 1832..... Q. 205-2, 211

DOC. DE LA SESSION No 18

- KERR, JAMES. Destitution, 1835-39. Q. 225-2, 246-2, 258, 269-1.
 KERR, WM. G. Réclamation de terres près de Kingston, 1839. Q. 415-1.
 KING, JOHN. Corr^{ce} avec l'évêque anglican, Hugh Finlay, et autres,
 1795-96. 74-2, 77.
 Corr^{ce} avec W. Morrice et autres, 1799. Q. 83.
 KNOX, Gén^l (Séc. d'Etat pour la Guerre, américain). Corr^{ce} avec les
 généraux Butler et St-Clair, 1791. Q. 58-1.
 LA BARRE, M. Lefebvre de. Ordonnances, etc., 1682-83. F. 178C
 Corr^{ce} comme gouverneur, 1682-84. F. 6
 F. 121
 LABAT. Lettres relatives à l'Acadie, 1707-09. F. 121
 LABRADOR ET LA BAIE DES ESQUIMAUX. Mémoires, découvertes et établis-
 sements, 1700-1744. F. 109
 F. 176
 LA CHESNAYE, M. DE. Mémoire sur le Canada, 1697. F. 87 et 91
 LA GALISSONNIÈRE (Gouv. Génl). Corr^{ce} avec le ministre, 1746 et 1748. F. 93, 95, 97
 LA JONQUIÈRE (Gouv. Génl). Corr^{ce} avec le ministre, 1749-51. F. 125
 LAMOTHE CADILLAC, M. DE. Mémoires relatifs à l'Acadie, etc., 1669. F. 130
 Lettres au Ministre sur les postes d'en haut, 1693-1727. Q. 108
 LANE, WM. Corr^{ce} avec Brock, Geo. Harrison et autres, 1806-07. Q. 115
 LANGAN, PATRICK. Prétentions sur la Grande Ile et autres îles près de
 Kingston, 1810. Q. 193-1
 LAPRAIRIE. Prétentions sur la seigneurie, 1830. Q. 156-2
 LARTIGUE, Mgr. Corr^{ce} relative aux propriétés du Séminaire de St-Sulpice,
 1820. Q. 208-2
 Corr^{ce} avec Craig et autres, 1632-33. Q. 160
 LA SALLE. Bornes de Sherrington et de cette seigneurie, 1821. F. 125
 LA TOUR, Charles de St-Etienne de. Dispute avec Charnisay, etc, 1638-1652. F. 177
 LAUZON, M. de. Terres concédées à différentes personnes, 1654-59. F. 126
 LA VÉRENDERIE. Voyages dans les pays de l'ouest, 1731-50. F. 125
 LE BORGNE DU COUDRAY. Concession de terre, nomination comme gouver-
 neur et instructions, 1657-68. Q. 420
 LE BRETON, capitaine. Corr^{ce} relative à sa réclamation, 1839. B. 151 à 153
 LÉGION ALLEMANBE. Corr^{ce} de Haldimand avec les officiers de la, 1776-84. B. 151 à 153
 Note.—*Voir aussi* "Légions étrangères". C. 36
 LÉGIIONS ÉTRANGÈRES. Documents divers. F. 136, 137, 139 à 152
 LENORMANT DE MÉSY. Corr^{ce} avec le Ministre et le conseil de marine, con-
 cernant l'Ile-Royale, 1719 à 1738. F. 94
 LÉRY, C. DE. Lettres au Ministre, 1749. Q. 141
 LEVÉES hydrographiques des lacs, 1816. F. 111
 LÉVIS, M. DE. Lettre relative à la prise de Québec, 10 nov. 1759. F. 133 et 133A
 L'HERMITE. Lettres sur les affaires de l'Ile-Royale, 1714-16. Q. 431A-1.
 LIEUTENANTS-GOUVERNEURS DU H.C. 1791-1841. Q. 112 à 114.
 LIVERPOOL, Comte de. Corr^{ce} avec Craig, 1810-11. Q. 313-2, 314,
 Corr^{bc} avec le Lt.-gouv. Gore et autre 1810-12. 316.
 Corr^{ce} avec Thos. Dunn, 1811. Q. 114.
 Corr^{ce} avec Prevost, 1811-12. Q. 114, 115, 117 et 119.
 Corr^{ce} avec Brock, 1811-12. Q. 314 et 315.
 LIVIUS, PETER. Juge en chef. Corr^{ce} avec diverses personnes, 1777-78. B. 204.
 LIVRES intéressants. Publication de, 1838. Q. 255-2.
 bleu pour 1838. H. C. Q. 417-1.
 pour 1839. H. C. Q. 428.
 de Caisse, Caroline du Sud, 1757-58. A. 29.
 LOIS. *Voir aussi* "Statuts" et "Ordonnances." Q. 59A.
 LOIS de la P. de Q., 1777-91. F. 47.
 LONGUEUIL, M. DE. Corr^{ce} avec le ministre, 1725. F. 121.
 LOPINOT. Lettre concernant l'Acadie, 1708. Q. 326, 330.
 LORING, major ROBT. R. Corr^{ce} avec Powell et autres, 1819-21. F. 173 et 173A
 LOUISBOURG. Sa prise, 1858.

LOUDOUN, Comte de.	Corr ^{ce} avec Bouquet, 1757-59.....	A 10.
LOUVIGNY, M. de.	Récit de son administration comme commandant intérimaire, 1706-07.....	F. 25 et 27.
LOYALISTES.	Corr ^{ce} des officiers, 1776-85;.....	B. 161 à 163.
	Rôles, comptes, etc., 1776-89.....	B. 167.
	Pétitions, 1777-85.....	B. 214 et 215.
	Corr ^{ce} d'Haldimand avec Conrad Gogy, 1778-84.....	B. 164.
	Comptes, retours, etc., 1778-85.....	B. 166.
	Corr ^{ce} d'Haldimand avec Cuyler et autres, 1781-84.....	B. 165.
	Arpentages, etc., de leurs terres, 1782-84.....	B. 169.
	Liste de ceux qui désirent s'établir au Canada, 1784.....	B. 168.
	Etablissement de Sorel, 1787-1869.....	C. 639.
	Terres dans la seigneurie de Sorel, 1792-1845.....	C. 278 à 282.
	Noms effacés sur la liste, 1802.....	Q. 298-1.
	Concession de terres dans le H. C. de 1783 à 1837.....	Q. 388-2.
	Q. 396-1.
	Q. 225-4.
LOZEAU, JOSEPH.	Eornes de la seigneurie de Nicolet, 1835.....	Q. 138-9, 146, 150-4, 162-9.
LUSHINGTON, J. R.—	Corr ^{ce} avec Goulburn et autres, 1816-24.....	Q. 57-1, 62-A-1.
LYMBURNER, ADAM.	Corr ^{ce} avec Grenville, Dundas, Nepean et autres, relativement à la division de la province de Québec, 1790-91.....	Q. 431A-1.
MACAULAY, John.	Corr ^{ce} avec Sir Geo. Arthur au sujet du commerce du Haut-Canada, 1841.....	B. 156.
MACBEAN.	Corr ^{ce} avec Haldimand et les officiers de l'artillerie, 1778-84.....	Q. 337-2, 339, 344, 345, 350-1, 353-3, 382, 385-2, 388-2, 430-2.
MACDONELL, Evêque catholique du H. C.	Corr ^{ce} diverse, 1824-1835.....	Q. 269-1.
MACDOUGALL, SIR DUNCAN.	Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial, 1839.....	Q. 253-3.
MACFARLANE, RÉV. D.	Corr ^{ce} avec Sir Geo. Grey, 1838.....	Q. 266-2.
	Corr ^{ce} concernant l'Eglise d'Ecosse en Canada, 1839.....	Q. 374-2, 374-4, 376, 378-3-4, 379, 380, 384, 387-1, 388-2 et 3, 389-1, 395-1.
MACKENZIE, WM. L.	Corr ^{ce} et documents, 1832-36.....	Q. 398-3, 402.
MACNAB, ALLAN N.	Corr ^{ce} relative à la Rébellion, 1837-38.....	Q. 130-A.
MADISON, secrétaire d'Etat, E. U.	Corr ^{ce} avec Armstrong, 1807-1808.....	Q. 130-A.
	Corr ^{ce} avec Wm. Pinkney, 1807-08.....	Q. 431A-2.
MAGISTRATS, Nombre de—	dans chaque dist. de la Prov. du Canada, 1841.....	Q. 244-1.
MAITLAND, JOHN.	Corr ^{ce} diverse, 1838.....	Q. 324-1 à 342, 344, 375.
MAITLAND, SIR PEREGRINE.	Corr ^{ce} avec Bathurst et autres, 1818-27.....	Q. 155-2.
	Corr ^{ce} avec Goulburn et autres, 1820.....	Q. 344-2, 346, 347, 350.
	Corr ^{ce} diverse, 1827.....	Q. 347.
	Corr ^{ce} avec Sir Geo. Murray, 1828.....	C. 283 à 286.
MALLES. Voir aussi	"Postes", 1797-1845.....	B. 172.
MARINE, Dépt. de la.	Comptes de Thos. Dunn paie-maitre, 1775-84.....	B. 52.
	Lettres à Haldimand, 1779-82.....	
	Corr ^{ce} avec le Bureau Colonial et autres.	
1813.....		Q. 129.
1816.....		Q. 139.
1817.....		Q. 146.
1817-18.....		Q. 150.
1819.....		Q. 154.
1820.....		Q. 156.
1821.....		Q. 159.
1822.....		Q. 162.
1823.....		Q. 167.
1824.....		Q. 169.
1827.....		Q. 180.
1828.....		Q. 185.
1830.....		Q. 196.
1831.....		Q. 199.

- MISSIONNAIRES en Canada recevant l'aide de la S. P. G. F. P. Corr^{ce} relative aux—1839..... Q. 418-2
- MISSISSIPPI. Arpentages de la frontière du, 1797..... Q. 78
- MOFFATT, G. Résolutions des associations constitutionnelles du Bas-Canada, 1838..... Q. 255-2
- MONCKTON, le général. Corr^{ce} avec le col. Bouquet, 1759-65..... A. 8
- MONK, JAMES. Documents concernant sa destitution comme procureur-général, 1789..... Q. 56-3, 57-1
- Corr^{ce} avec Nepean, 1793..... Q. 66, 69-2
- Corr^{ce} avec Lord Dorchester, 1794..... Q. 69-1
- Corr^{ce} avec Dundas, Q. 69-2
- Etat de la province. Difficultés entre Prescott et le Conseil Exécutif, etc., 14-8-1798..... Q. 81-2
- Réclamations d'honoraires qui lui sont dus comme procureur général, 1805..... Q. 99
- “ “ “ 1808..... Q. 111
- “ “ “ 1810..... Q. 112
- Corr^{ce} diverse, 1814..... Q. 130
- Corr^{ce} avec Bathurst, 1819-22..... Q. 152-2, 155-1, 159-1, 162-2
- Corr^{ce} avec Wilmot, 1822..... Q. 162-2
- Lettres à Wilmot Horton, 1824-25..... Q. 170, 174
- Corr^{ce} diverse, 1778-84..... B. 203
- MONNAIE légale du Haut-Canada. Corr^{ce}, etc, 1826..... Q. 397-1
- métallique dans le H.-C. et le B.-C., 1839. Corr^{ce}, etc..... Q. 265-2, 416-1, 417-1, 419-1, 424
- MONTCALM, général. Lettres et documents, 1758-59..... F. 103 et 104
- MONTGOLFIER, l'abbé. Corr^{ce} avec Hamilton concernant sa nomination comme coadjuteur, 1785..... Q. 24-2.
- MONTRÉAL. Corr^{ce} des commandants de ce poste, 1778-84..... B. 129 à 131.
- MONTS, Sieur de. Documents relatifs à ses voyages, 1603-1605..... F. 1, 125, 177.
- MOORE, SOLOMON. Corr^{ce} avec Powell et autres, 1819..... Q. 326.
- MOORE, THOS. WM. Corr^{ce} avec James Stephen, 1838 et 1839..... Q. 255-2, 267.
- MOREAU SAINT-MÉRY. Extraits de la collection, 1603-1791..... N.B.—Cette collection commence à F. 176 et F. 111 est inclus.
- MORRICE, W. Corr^{ce} avec King, 1799..... Q. 83.
- MORRIS, JAMES, J. P. Attaque contre le schooner “G. S. Weekes” à Brockville, 1839..... Q. 417-2.
- MORRIS, WM. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial concernant les presbytériens en Canada, 1837-38..... Q. 398-2, 402-1, 412-1-2.
- MORRISON, WM. Réclamation de terre dans le Haut Canada, 1839..... Q. 419-1.
- MOUNTAIN, G. J. Corr^{ce} avec Bathurst relative à son père, l'évêque, et au diocèse de Québec, 1825..... Q. 174-2.
- Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1836..... Q. 231.
- MOUNTAIN, Très Rév. Jacob. Corr^{ce} 1793-94..... Q. 69-2.
- Corr^{ce} diverse, 1795-96..... Q. 74-2, 77.
- “ “ 1805-09..... Q. 108, 110, 111.
- MUNICIPAL. Officiers de townships, etc., Haut-Canada, 1841..... Q. 431A-2.
- MUNRO & BELL. Corr^{ce} relative aux Forges St-Maurice, 1808..... Q. 109.
- MUNRO, JAMES (Secrétaire d'Etat E.-U.). Corr^{ce} avec Canning concernant le “Chesapeake”, 1807-08..... Q. 130A.
- Corr^{ce} avec Ant'y S^t J. Baker et autres, 1816..... Q. 138.
- MURDOCH, T. W. C. (secrétaire civil). Corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1839..... Q. 261, 262.
- MURRAY, SIR GEO. Corr^{ce} avec Bathurst, 1815..... Q. 319.
- “ Dalhousie, 1828..... Q. 182.
- “ Maitland, 1828..... Q. 347.
- Corr^{ce} diverse, 1828-30..... Q. 183, 184, 186-2, 187 à 190, 193 à 195-2, 196, 200-1.

DOC. DE LA SESSION No 18

- MURRAY, SIR GEO. Corr^{ce} avec Sir Jno. Colborne et autres 1828-31. Q. 347, 350 à 356
 Corr^{ce} avec Lord Aylmer, 1830..... Q. 195-2
- MURRAY, JAMES. Corr^{ce} avec Haldimand, 1756-1775..... B. 6
 Traité de 1763, proclamations, instructions, etc.,
 1759-63..... Q. 62 A-1
 Corr^{ce} avec le ministre et autres, 1761-66..... Q. 1 à 3
 Rapport sur Québec, 1762..... B. 7 et Q. 56
 Corr^{ce} avec le ministre, 1763-1766..... B. 37
 Transactions à Québec, 1764-66..... B. 8
- MCCLURE. Arrestation de Kelly, un pirate, sur le territoire américain,
 1839..... Q. 418-2
- MCDONOUGH, PATRICK. Réclamation pour arrérage de pension, 1839.... Q. 419-1
- MCDONALL, COL. ROBT. Corr^{ce} diverse, 1814-16..... Q. 128, 132, 135-2, 137, 138
- MCLANE, DAVID. Procès pour haute trahison, 1797..... Q. 79-1 et 106-1 et 2
- MCLEARY, ALEX^r. Corr^{ce} diverse, 1813-1816..... Q. 124, 125, 126, 129, 134-1, 139
- MCLEOD, ALEX^r. Corr^{ce} relative à sa sentence de mort pour participation
 dans l'affaire de la "Caroline", 1841..... Q. 431-1-2
 Q. 404-2
- NAVAL. Postes sur les lacs, 1838..... Q. 56-1-2-3
- NEPEAN, EVAN. Corr^{ce} diverse, 1784-86..... Q. 25 et 26-1
 Corr^{ce} avec Hope, 1785-86..... Q. 38
 Corr^{ce} diverse, 1788..... Q. 278, 279-1
 Corr^{ce} avec Simcoe, 1791-92..... Q. 66, 69-2
 Corr^{ce} avec James Monk, 1793..... Q. 1
- NEWCASTLE, duc de. Lettre du général Murray, 1761..... Q. 1
- NIAGARA. Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants de ce poste, 1777-83 B. 96
 Lettres des commandants de 1777-84..... B 100 à 103
 Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants de ce poste, 1779-
 84, 2 vols..... B. 104 et 105
- NOMINATIONS et promotions militaires, pétitions, etc, 1786-1870..... C. 15 à 28
- NORD-OUEST. Corr^{ce} et documents, 1800-1805..... C. 363
 1855-63..... C. 364
 1871..... C. 365
- NORMANBY, le marquis de. Corr^{ce} avec sir Geo. Arthur et autres, 1839. Q. 413 à 420-1
 Corr^{ce} avec sir John. Colborne, 1839..... Q. 258, 269-2
 Corr^{ce} avec le comte Durham, etc., 1839.... Q. 263, 265-2,
 266-1 et 2, 267, 268-1-2-3, 269-1, 269-2
- NORTH, LORD. Corr^{ce} avec Haldimand, 1783-84..... Q. 21 à 23
- NORTON, Lt. Col. JOHN. Corr^{ce} diverse, 1816.. Q. 140
- NOUVEAU-BRUNSWICK. 1821-1869..... C. 369
- NOUVELLE-ECOSSE. Corr^{ce} d'Haldimand avec les gouverneurs de la, 1777-84. B. 149 et 150
 1786-1839. C. 366 à 368
 1859-69. C. 369
- OFFICIERS dans les divers dépt. Liste des, 1783-84..... B. 222
 Rapports sur les devoirs des divers, 1830..... Q. 194-1
 du gouv^t civil dans le Haut-Canada. 1841..... Q. 431A 2
 en loi de la Couronne (Anglais). Corr^{ce} avec le Bureau Colonial
 et autres, 1814..... Q. 129
 1815..... Q. 134, 135-2
 1816..... Q. 139
 1817..... Q. 146
 1820..... Q. 156
 1822..... Q. 162, 332
 1823... Q. 167, 334
 1824... Q. 169
 1825..... Q. 173, 339
 1826..... Q. 177, 342
 1828..... Q. 185, 350
 1830..... Q. 196, 355

- OFFICIERS en loi de la Couronne (Anglais). Corr^{ce} avec le Bureau Colonial
 et autres, 1832 Q. 204, 375
 1833 Q. 210, 379
 1834 Q. 218, 384
 1836 Q. 230, 394
 1837 Q. 240, 400-1
 1838 Q. 252-1, 411-1
 1839 Q. 264, 442
 1840 Q. 275-1, 429-1
- O'HARA, FÉLIX. Corr^{ce} avec Haldimand, sur les affaires à Gaspé, 1774-86. . B. 202
- O'HARA, LT. COL. WALTER. Doc. et corresp. relativement à sa plainte contre
 le gouvernement, 1838-40. Q. 406-1, 412-2, 424, 426-1
- ORANGISTES, société des, Corr^{ce} relativement à sa suppression, 1839-40. . Q. 418-1, 428
- ORDONNANCES du gouv^t et de l'intendant de l'Île-Royale, 1733-1742. F. 156
 1764.1789. Q. 62-A1
 du Conseil Spécial du B.-C., 1838. Q. 244-2
 1839 Q. 258
 1840 Q. 272-2
- OSGOOD, REV. THADDEUS. Corr^{ce} avec Lord Glenelg et autres, 1839. Q. 269-1-2
- OSWEGATCHIE. Corr^{ce} avec les commandants à, 1778-84. B. 120
- OSWEGO. Corr^{ce} avec les officiers commandant ce fort, 1781-83. B. 124
- OURRY, CAPT. Corr^{ce} avec le col. Bouquet, 1758-64, 2 vols. A. 12
- OUVRY, P. A. Corr^{ce} avec Goulburn, Croker et autres, 1813-1816. Q. 123-139
- OWEN, Commodore W. F. W. Corr^{ce} avec Goulburn, Croker et autres, 1816. . Q. 138
- PALMERSTON, Vicomte. Corr^{ce} avec James Buchanan et autres, 1839. Q. 265
- PANET, juge Philippe. Suspension, 1838-1839. Q. 245-2, 268 2 et 3
- PAPETERIE, Bureau de la. Corr^{ce} avec le Bureau Colonial, 1836. Q. 230
- PAPIER-MONNAIE. Corr^{ce} et doc. relatifs à sa rédemption, 1763-67. F. 105, 108
 1764-67. Q. 55
- PAPINEAU, L. J. Corr^{ce} avec Jacques Viger, 1831-32. Q. 220-3
 Corr^{ce} avec Gosford et Glenelg, 1837. Q. 238
- PAROISSES. Règlements relatifs aux, 1721. F. 138
 Doc. relatifs aux, 1672-1757. F. 128
- PARTS DE PRISES. Guerre de 1812. C. 695
- PEEL, ROBERT. Corr^{ce} avec Fawkenor, Ryland et autres, 1811-12. Q. 115, 119, 120
 Corr^{ce} avec sir Henry Torrens, 1812. Q. 119
- PÉNITENCIER de Kingston, 1841. Q. 431A 2
- PENSENS, M. de (commandant à l'île St. Jean). Lettres au Ministre, 1730-35. F. 144, 149
- PENSION aux Acadiens. (sans date). F. 124
- PENSIONNAIRES résidant dans le Haut-Canada, 1838-39. Q. 410-2, 413-3,
 418-2, 423, 426-1
 de l'armée, 1854-1870. C. 496 à 504
- PERROT, gouv^t de Montréal, difficultés avec Frontenac, 1679-82. F. 176, 177
- PERTES souffertes durant la rébellion. Voir "Réclamations"
- PÉTITIONS des civils en Canada, 1777-85 B. 217
 des habitants français du Canada, 1778-84. B. 218 et 219
 des officiers et soldats, 1778-84. B. 213
 des corps provinciaux et Loyalistes, 1777-85. B. 214, 215
 des dépt. des Sauvages et de la marine, 1776-84. B. 216
 des habitants du Haut-Canada, 1836. Q. 390
- PHILLIPS, Génl. Proclamations, lettres, etc., relatives à l'Acadie et aux
 Acadiens, 1720. F. 123
 Ordres généraux, 1776 B. 83
 Lettres à sir Guy Carleton et à Haldimand, 1778 B. 174
- PHILLPOTS, GEORGE. Corr^{ce} avec Gore, Colborne et autres, 1838. Q. 244-1
 Correspondance relative à la navigation intérieure
 dans le Haut-Canada, 1840 Q. 426-2.
- PILON, BOYER—Doc. le concernant, 1779-86. B. 205.

DOC. DE LA SESSION No 18

- PINKNEY, WM. Corresp. avec le Prés^t Madison, 1807-08 Q. 130A.
 PITT, WM. Lettres du Gen^r Murray, 1761 Q. 1.
 PLANS ET CARTES, 1793 Q. 279.
 Levées hydrographiques des Lacs, 1816 Q. 142.
 Liste de.— B. 226.
 de la bataille de Chouagen, par Lévis, 1756 F. 111.
 PLESSIS, MGR. Mémoires et lettres relatifs à la sub-division du diocèse de
 Québec, 1819-21 Q. 153, 156, 157, 159, 323.
 POLITIQUE, ETAT de la Province du Haut-Canada, 1839-40. Q. 418-1, 419-2, 425-3, 427.
Voir aussi "Rébellion."
 ETAT de la Province. Rapports sur, 1849-50 C. 616, 618.
 PONTCHARTRAIN, comte de,—Lettres à Raudot, sr. et Raudot, jr. 1705-
 1710 F. 181 à 184, 186.
 PONTS dans le Haut-Canada, 1841 Q. 431A-2.
 POPULATION du Haut-Canada Q. 431A-1.
 B. 187.
 PORTEFEUILLE, pris sur un sergent rebelle
 PORTLAND, Duc de,—Corr^{ee} avec Lord Dorchester, 1794-96 Q. 69-1, 72 à 77.
 Corr^{ee} avec Lt. gov. Simcoe, 1794-1796 Q. 280-2 à 282-2.
 Corr^{ee} avec Peter Russell, 1796-98 Q. 282-2 à 286-2.
 Corr^{ee} avec Prescott, 1796-1799 Q. 77, 83.
 Corr^{ee} avec R. S. Milnes, 1799-1801 Q. 82, à 87-1.
 Corr^{ee} avec P. Hunter, 1799-1801 Q. 286-2, à 291-2.
 PORT-ROYAL. Capitulation, 1710 F. 122.
 PORTS. *Voir* "Havres"
 POSTES dans les pays d'en Haut. *Voir aussi* sous leurs noms respectifs.
 Etablissement de divers postes de commerce, 1665-1756 F. 129.
 dans les pays de l'Ouest, 1679-1759 F. 126
 dans les pays d'en haut, 1693-1749 F. 130, 131
 Corr^{ee} des commandants de divers, 1726-27 F. 176
 dans les pays d'en haut. Lettres et documents sur les, 1778-82 B. 99
 Lettres des commandants de, 1778-84 B. 137
 militaires, 1789-1845 C. 511 à 519
 navals sur les lacs, 1838 Q. 404-2
 dans le Bas-Canada. Corr^{ee} entre le secrétaire des colonies et la
 compagnie de la Baie d'Hudson, 1839 Q. 267
 et casernes. *Voir aussi* "Casernes, 1845-1870 C. 520 à 545
 Le député maître général des, (Hugh Finlay). Lettres à Haldi-
 mand, 1778-84; 2 vols B, 200
 Dépt des. Corr^{ee} avec le Bureau Colonial, etc.
 1814 Q. 130
 1815 Q. 134-2
 1816 Q. 139
 1817 Q. 146
 1818 Q. 150
 1819 Q. 154
 1822 Q. 162
 1823 Q. 167
 1824 Q. 169
 1826 Q. 177
 1827 Q. 180
 1828 Q. 185
 1836 Q. 230
 1837 Q. 400-2
 1838 Q. 253, 409, 411-2
 1839 Q. 267
 1840 Q. 211-2, 273-1, 276-2
 Corr^{ee} de A. Stayner, 1837-38 Q. 397-1, 400-2, 402-2, 403-1
 Haut-Canada, 1841 Q. 431A-3

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- POWELL, DUMMER. Corr^{ce} avec le duc de Portland et autres, 1797-98.... Q. 283, 284, 285, 286-2
- POWELL, H. WATSON. Corr^{ce} avec Carleton relativement à l'expédition de Burgoyne, 1777..... Q. 14
- POWELL, WM D. Corr^{ce} avec Maitland, Loring, Moore et autres, 1819... Q. 326
- PRESCOTT, GOUV^r ROBERT. Corr^{ce} avec Peter Russell, 1796-1798..... Q. 282-2 à 286-1
Plaintes de sir P. Maitland contre lui, 1825..... Q. 338-1
Corr^{ce} avec Portland, 1796-1799..... Q. 77 à 83
Corr^{ce} avec Peter Russell, président du Haut-Canada, 1798..... Q. 82
- PRÉVOST, commissaire contrôleur. Lettres au Ministre sur l'Île-Royale, 1749-58..... F. 160 à 171
- PRÉVOST, SIR GEO. Corr^{ce} avec le comte de Liverpool, 1811-12... Q. 114, 115, 117, 119
Corr^{ce} avec le général Sheaffe, 1812..... Q. 317
Corr^{ce} avec Bathurst, 1812-15. Q. 118, 119, 120 à 123, 127, 128, 131
Corr^{ce} avec Proctor, 1813..... Q. 135-2
Corr^{ce} avec Sir Geo. Drummond et autres, 1813-14. Q. 127, 128, 318
Corr^{ce} avec Sir Jas. L. Yeo, 1815..... Q. 131
- PRINCE, Colonel. Accusations portés contre lui, 1839..... Q. 421
- PRISONNIERS. Doc. relatifs à leur état, ainsi qu'aux personnes suspectes en Canada, 1775-84..... B. 184
d'Etat. Documents relatifs aux—1777-84..... B. 185
rebelles. Corr^{ce} relative aux—1778-83..... B. 183
Corr^{ce} relative à l'échange des—1780-84..... B. 175
de guerre, 1812-17..... C. 689 à 694
politiques du Haut-Canada. Corr^{ce} et documents relatifs aux—1838-39..... Q. 408-2, 409, 410-2, 412-3, 413-2-3, 414-1, 415, 418-2, 419, 420, 424, 430-1
- PRISONS militaires. 1846-1870..... C. 344 à 362
- PROCÈS des prisonniers politiques du H. C., 1838-1839..... Q. 404, 405, 406-1, 408-2, 409, 410, 413, 414-1, 415-2, 419-2
- Voir aussi "rébellion".*
- PROCTOR, Major-Gén^l. Henry. Corr^{ce} avec Prevost, etc..... Q. 135-2
- PROCUREURS Généraux du H. C., 1792-1841..... Q. 431A-2
- PROMOTIONS militaires, 1786-1870..... C. 15 à 28
- PROPRIÉTÉS du gouv^t. à Montréal, 1796-1851..... C. 605-606
à Québec et dans le Bas-Canada, 1785-1844..... C. 599 à 604
- PROVINCE DE QUÉBEC. Divisée en Haut et B. C., 1790-91..... Q. 57-1-2, et 62A-1
PROVISIONS en magasin à Québec et expédiées aux postes d'en haut. Rapports sur les—1778-84..... B. 192
- QUARANTAINE, 1847-1856..... C. 607
- QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL. Dépt. du—Québec. Doc. et rapports sur le, 1777-83..... B. 189
- QUÉBEC, prise de. Lettres de Bigot, Lévis et Vaudreuil sur la—1759-60. F. 111.
- RAFTER, M. Corr^{ce} sur la concession de terres au Capt. Ellison, 1838... Q. 412-3
- RAMEZAY, Gouv. de Montréal. Querelle avec Vaudreuil, 1706..... F. 25
M. de. Corr^{ce} avec le Ministre, 1707-1708..... F. 27, 29
M. de. (Gouv. ad interim). Corr^{ce} avec le Ministre, 1715... F. 35
- RANGERS, Queen's. *Voir "Régiments".*
- RAUDOT. Ordonnances, etc., 1705..... F. 178E.
Intendant. Instructions Royales de—1705-1708..... F. 180
(père et fils). Corr^{ce} avec Pontchartrain, 1705-1710..... F. 181 à 184, 186.
Intendants. Corr^{ce} avec le Ministre, 1705-1711..... F. 22, 24, 26, 28, 30, 31, 32.
- RAYMOND, M. de, gouv. Lettres au ministre sur le gouvⁿ de l'Île-Royale, 1751-1753..... F. 164-166

DOC. DE LA SESSION No 18

RÉBELLION DE 1837-38.	Corr ^{ce} et documents. C. 608 à 615.....	Q. 238, 239, 243, 248, 250, 256, 258 à 261, 265-1, 269, 273-1, 274-1, 398-2-3, 402 à 406, 408-2, 409, 410, 412-2, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419-2, 420, 424, 426-2, 427-1, 430-1, 430-2.
RECENSEMENT.	<i>Voir aussi "Population"</i>	
	du Haut et du Bas-Canada comparés, 1841.....	Q. 431A 1 C. 84 à 101
RÉCLAMATIONS pour pertes, 1812-1870.....		Q. 409-2, 415-2 427-2, 430-2
RÉCLAMATIONS pour pertes occasionnées par la rébellion, 1838-39.....		
RECEVEUR GÉNÉRAL.	<i>Voir "Comptes publics."</i>	
	Doc. et comptes du Canada, 1777-88.....	B. 198, 199 C. 1033
RÉGIMENT, Goldstream Guards, 1838-42.....		C. 1034
1 ^{er} Dragons, 1838-44.....		C. 1033
6 ^{me} Dragons, 1863.....		C. 1035
19 ^{me} Dragons, 1811-24.....		C. 1033
21 ^{me} Dragons, 1846-50.....		C. 1033
24 ^{me} Dragons, 1807.....		C. 1037
Grenadier Guards, 1838-64.....		C. 1036
7 ^{me} Hussards, 1838-42.....		C. 1033
13 ^{me} Hussards, 1866-69.....		C. 714
de Meuron, 1813-1818.....		C. 718, 719
New-Brunswick Fencibles, 1793-1830.....		C. 720, 721
Royal Newfoundland, 1801-1834.....		B. 158 et 159 C. 743
Royal de New-York. Corr ^{ce} avec les officiers, 1776-83.....		C. 1028 à 1030
Queen's Rangers, 1779-1804.....		C. 1031 à 1033
The Rifle Brigade, 1824-53.....		C. 1033
	1862-70.....	C. 715
Scots Fusiliers, 1892.....		C. 824 à 1027.
de Watteville, 1813-1819.....		C. 824, 825 à 827.
RÉGIMENTS Royaux, 1786-1870.....		C. 828.
1 ^{er} , 1797-1818, 1836-1855.....		C. 828.
2 ^{me} , 1838-1851.....		C. 828.
3 ^{me} , 1814-1868.....		C. 828.
4 ^{me} , 1794-1857.....		C. 828.
5 ^{me} , 1789-1867.....		C. 829 à 831.
6 ^{me} , 1793-1847.....		C. 832.
7 ^{me} , 1793-1867.....		C. 833 à 835.
8 ^{me} , 1809-1859.....		C. 836.
9 ^{me} , 1804-1858.....		C. 836.
10 ^{me} , 1842.....		C. 837.
11 ^{me} , 1839-40.....		C. 837.
12 ^{me} , 1858-60.....		C. 838.
13 ^{me} , 1813-67.....		C. 838, 839.
14 ^{me} , 1841-48, 1843-55.....		C. 840 à 845.
15 ^{me} , 1817-55.....		C. 846 à 848.
16 ^{me} , 1814-60.....		C. 849 à 852.
	1862-68.....	C. 853 à 859.
17 ^{me} , 1856-1868.....		C. 860.
18 ^{me} , 1839-1850.....		C. 860 et 861
19 ^{me} , 1847-52.....		C. 862 à 864.
20 ^{me} , 1848-65.....		C. 864.
21 ^{me} , 1793-1852.....		C. 865 à 871.
23 ^{me} , 1828-1867.....		C. 872 à 878.
24 ^{me} , 1789-1843.....		C. 879.
25 ^{me} , 1864-1867.....		C. 880, 881
26 ^{me} , 1790-1855.....		C. 883.
27 ^{me} , 1814-1750.....		

RÉGIMENTS 28 ^{me} , 1844-60.....	C. 883.
29 ^{me} , 1786-1869.....	C. 884.
30 ^{me} , 1824-68.....	C. 884 à 888.
32 ^{me} , 1830-1833, 1837-1867.....	C. 889 à 890, 891 à 894.
33 ^{me} , 1846-53.....	C. 892.
34 ^{me} , 1839-53.....	C. 895.
35 ^{me} , 1803-62.....	C. 895.
36 ^{me} , 1841-1856.....	C. 895.
37 ^{me} , 1814-1843.....	C. 896 à 904.
39 ^{me} , 1814-1864.....	C. 905 et 906.
40 ^{me} , 1815-1842.....	C. 907.
41 ^{me} , 1797-1862.....	C. 907 à 914.
42 ^{me} , 1838-1855.....	C. 914.
43 ^{me} , 1838-1862.....	C. 915 et 916.
44 ^{me} , 1814-1820.....	C. 917.
45 ^{me} , 1842-65.....	C. 917.
46 ^{me} , 1845-68.....	C. 917 et 918.
47 ^{me} , 1787-1864, 1865-70.....	C. 919 à 921, 882.
48 ^{me} , 1863.....	C. 922.
49 ^{me} , 1802-1860.....	C. 922 à 924.
50 ^{me} , 1856.....	C. 924.
51 ^{me} , 1849.....	C. 924.
52 ^{me} , 1818-1864.....	C. 924.
53 ^{me} , 1856-1869.....	C. 925 et 926.
54 ^{me} , 1809-1858.....	C. 925.
56 ^{me} , 1840-54.....	C. 927 et 928.
57 ^{me} , 1815-59.....	C. 929.
58 ^{me} , 1814-49.....	C. 929.
59 ^{me} , 1814.....	C. 929.
60 ^{me} , 1787-1817, 1819-1846, 1861-1870.....	C. 930.
61 ^{me} , 1865-1870.....	C. 930 à 944.
62 ^{me} , 1814-1865.....	C. 944.
63 ^{me} , 1841-1864.....	C. 944 et 945.
64 ^{me} , 1813-1866.....	C. 946 à 948.
65 ^{me} , 1790-1841.....	C. 949.
66 ^{me} , 1821-1830, 1832-1840, 1843-1860.....	C. 950.
67 ^{me} , 1840-1855.....	C. 951 à 960.
68 ^{me} , 1818-1830, 1835-1845.....	C. 960.
69 ^{me} , 1853-1870.....	C. 961 à 966.
70 ^{me} , 1814-1825, 1824-1826, 1826-1828, 1830-1843.....	C. 966.
71 ^{me} , 1829-1865.....	C. 967 à 975.
73 ^{me} , 1809-1841.....	C. 976 à 980.
74 ^{me} , 1818-1828, 1841-1847.....	C. 981.
75 ^{me} , 1865.....	C. 982-983.
76 ^{me} , 1814-1857.....	C. 983.
77 ^{me} , 1843-1856.....	C. 984 à 988.
78 ^{me} , 1822-1869.....	C. 989.
79 ^{me} , 1821-1851.....	C. 989.
80 ^{me} , 1814-1844.....	C. 990 à 995.
81 ^{me} , 1844-1846.....	C. 996.
82 ^{me} , 1814-1867.....	C. 996 à 998.
83 ^{me} , 1803-1840.....	C. 998-999.
84 ^{me} , 1846-1870.....	C. 1000 et 1001.
85 ^{me} , 1837-1844.....	C. 1001.
86 ^{me} , 1845.....	C. 1002 et 1003.
87 ^{me} , 1852.....	C. 1004.
88 ^{me} , 1814-67.....	C. 1004.
89 ^{me} , 1812-1852.....	C. 1004 et 1005.

DOC. DE LA SESSION No 18

- RÉGIMENTS 90^{me}, 1813-1847..... C. 1006.
 91^{me}, 1811..... C. 1006.
 92^{me}, 1820..... C. 1006.
 93^{me}, 1814-60..... C. 1006 à 1008.
 96^{me}, 1810-1832..... C. 1009.
 97^{me}, 1795-1854..... C. 1009.
 98^{me}, 1807-1848..... C. 1009.
 99^{me}, 1811-1855..... C. 1010 à 1013.
 100^{me}, 1805-1817..... C. 1014 à 1018.
 1858-1868..... C. 1019 à 1021.
 101^{me}, 1808-1809..... C. 1022.
 102^{me}, 1814-1823..... C. 1022.
 103^{me}, 1812-1819..... C. 1022 et 1023.
 104^{me}, 1811-1851..... C. 1022 à 1027.
- RELATIONS avec les E. U., 1790-1844..... C. 673 à 675.
 RELIGIONS dans le Haut-Canada, 1840..... R. 431 A 2.
 RÉSERVES de la couronne et du clergé. Voir "Terres".
 REVENU PUBLIC du Haut-Canada, 1839..... Q. 418-1
 Voir "comptes publics."
 REVENU de la province du Haut-Canada, 1841..... Q. 431A-3
 RÉVOLUTION AMÉRICAINE. Opinion de Lloyd Kenyon sur les effets légaux
 de la—sur le droit des gens, 1783-85..... Q. 28
 RICE, Spring. Corr^{ce} avec Lord Howick et autres, 1832-35. Q. 204-210, 216, 217-1 et 2,
 219, 220, 221-1
 Corr^{ce} avec Sir John Colborne et autres, 1834.... Q. 383 à 385-1, 386.
 RICHMOND, duc de. Corr^{ce} avec Bathurst, 1818-1819..... Q. 149-152
 RIEDESEL, Général. Lettres à Sir Guy Carleton, 1778..... B. 174
 RIVALITÉ entre les colonies anglaises et françaises. Lettres de M. d'Iber-
 ville, de Callières et de Beauharnois, 1686-1759..... F. 174.
 RIVIÈRE ROUGE. Etablissement de la colonie et prétentions de la Cie de la
 Baie d'Hudson et de la Cie du Nord-Ouest, 1815-19. Q. 132, 133, 134-2, 135-2, 137,
 140, 148, 149, 150, 320, 325, 327
 ROBERTSON, COL. JAMES. Corr^{ce} avec Haldimand, 1756-1775..... B. 6
 ROBINSON, CHRIST^r. Corr^{ce} avec Goulburn et autres, 1820.... Q. 156-1.
 Major-général Fred. Corr^{ce} avec Bathurst et autres, 1815.... Q. 319.
 J. B. Corr^{ce} avec le marquis de Normanby sur le rapport de
 Lord Durham, 1839..... Q. 425.
 Corr^{ce} relative à sa réinstallation comme président du
 Conseil Législatif, 1840..... Q. 427-1
- ROCHEBLAVE, M. de. Corr^{ce} avec Carleton, Abbott, et autres donnant
 des nouvelles de la guerre, 1777-78..... Q. 14 et 15
 ROEBUCK, JOHN ARTHUR. Corr^{ce} avec Glenelg et autres, 1835-1836. Q. 224-1, 231-3,
 Discours devant les Chambres des Communes
 et des Lords sur le Bill du Canada, 1838.. Q. 249-1
 Réclamation comme agent de l'Assemblée du
 Bas-Canada, 1834-40..... Q. 269-2 et 272-1.
 ROGERS, Major JAMES. Corr^{ce} avec Haldimand, 1779-1784..... B. 160.
 ROGERS, Lt-Col. ROBERT. Corr^{ce} avec Haldimand, 1779-84..... B. 160.
 ROLPH, DR. THOS. Corr^{ce} sur l'Union du Haut et du Bas-Canada, 1839-
 1840..... Q. 229-1, 425-2, 430-3.
 ROSS, Major d'Oswégo. Corr^{ce} avec Haldimand, 1782-84..... B. 125.
 à Cataragui. Corr^{ce} avec Haldimand, 1783-86..... B. 126.
 ROSS, GEORGE. Corr^{ce} avec Haldimand, 1765-1778..... B. 19.
 ROTTENBURG, Baron Frs. de—1813..... Q. 317.
 ROUBAUD, PIERRE, documents se rapportant à,—1771-87..... B. 206.
 Réclamation contre les Jésuites, etc., 1766..... Q. 55.
 ROUTH, R. J. Corr^{ce} avec Cooper, et autres, 1830-1837. Q. 196, 198-2, 199, 204, 218,
 224-1, 230, 238, 239, 240.

- ROUVILLÉ, Juge Hertel de,—Plainte de Foucher contre lui, 1791-1793... Q. 57-1
- ROUX, Rév^d M. Corr^{ce} avec le col. Ready et autres concernant le Sémi-
naire de S^t Sulpice, 1826-28..... Q. 176-3, 178-2, 181, 186-2.
- RUSSELL, Lord JOHN. Corr^{ce} avec Sir John Colborne, 1839..... Q. 260-2.
Corr^{ce} avec C. Poulett Thompson et autres, 1839-41 Q. 258,
260, 261, 262, 266-1, 268-1, 269-1, 270-1, 271-1-2, 272-1 et 2,
273-1-2-3, 274, 277-1-2-3, 418-2, 419-1, 426, 429-1, 431-1.
Corr^{ce} avec Sir R. Jackson, 1839-40..... Q. 262, 274.
Corr^{ce} avec Sir Geo. Arthur et autres, 1839-41. Q. 417-2, 419 à
421, 425, 426, 427, 428, 429, 430-1, 431.
- RUSSELL, JOHN. Chargé d'affaires, E.-U. d'A. Corr^{ce} avec Castlereagh
relativement aux "décrets" français, 1812..... Q. 130a.
- RUSSELL, PETER. Président du Haut-Canada. Corr^{ce} avec Portland,
Prescott et autres, 1796-1798..... Q. 282-2 à 286-1, 82.
Q. 425-1.
- RYCKMAN, Capt. SAMUEL, réclamation de terre, 1839..... Q. 395-2, 402-2, 407-1,
412-2-3, 430-3-4.
- RYERSON, Rév^d Dr. Corr^{ce} avec diverses personnes, 1836-1840. Q. 81-2 et 83.
- RYLAND, H. W. Lettres à Prescott et autres, 1798-99..... Q. 84.
Corr^{ce} avec le Procureur et le Solliciteur-général, 1799-
1800..... Q. 85.
Corr^{ce} avec Jno. King et autres, 1800..... Q. 107, 109, 112, 113.
Corr^{ce} diverse, 1807-1811..... Q. 115 et 119
Corr^{ce} avec Peel, Liverpool etc., 1811 et 12..... Q. 181.
Corr^{ce} avec Stewart et autres, 1827..... Q. 262, 264, 418, 419-1
- SANBORN, WILLIAM. Corr^{ce} avec le commandant Andrew Drew, etc.,
1839..... F. 176
- SAUVAGES. Conférences avec les gouverneurs, 1702-06..... A. 25
Documents les concernant, 1758-65..... B. 10
Corr^{ce} d'Haldimand avec Sir W^m Johnson, etc., 1759-74... B. 11 et 12
Corr^{ce} d'Haldimand avec le général Taylor et autres, 1765-74. B. 11 et 12
Documents divers, 1767-1850..... C. 247 à 271
1771-86..... Q. 56
Dépt. des. Pétitions, etc., 1776-84..... B. 216
Corr^{ce} des agents résidents, 1777-83..... B. 117
Lettres et documents, 1777-83..... B. 109 et 110
Corr^{ce} d'Haldimand avec Campbell et autres, 1778-84..... B. 111 à 113
Corr^{ce} d'Haldimand avec le colonel Guy Johnson, 1778-83... B. 106 à 108
Corr^{ce} d'Haldimand avec le colonel Claus, 1778-84..... B. 114
Rapports sur les différentes nations (sans noms ni dates)... B. 118
Rapports de conférences, de traités, etc. 1778-84..... B. 119
Corr^{ce} d'Haldimand avec les commandants à Oswegatchie,
1778-81..... B. 120
Com^{ns}. instructions, etc., de sir John Johnson, 1782-83.... B. 116
Corr^{ce} d'Haldimand avec sir Jno. Johnson, 1782-84..... B. 115
Minutes du Conseil Exécutif, 1790..... Q. 48
1791..... Q. 51
Lettres et documents divers, 1790-91..... Q. 50
Corr^{ce} du Secrétaire Knox avec les généraux Butler et St.
Clair, 1791..... Q. 58-1
Corr^{ce} de S. Kirkland, Brant, McKee et autres, 1791-92.... Q. 59 et 61-1
Corr^{ce} diverse, 1792-99..... Q. 279-1-2, 280-1-2, 281-1-2, 286-1-2
Corr^{ce} du lieut.-gouv. Clarke avec Simcoe et les commissaires
des E.-U., relative aux négociations pour la paix, 1793... Q. 65
Corr^{ce} de sir Johnson, McKee, Chew et autres, 1795-96.... Q. 74-2, 75-2
Corr^{ce} et documents, 1805..... Q. 303
1807..... Q. 308
1810..... Q. 314
1812..... Q. 316

DOC. DE LA SESSION No 18

SAUVAGES. Corr ^{ce} et documents, 1815.	Q. 319
1816.	Q. 320
1819.	Q. 326
1820.	Q. 328-2
1821.	Q. 329
1823.	Q. 335-2
1824.	Q. 335-1, 339
1821 à 1824.	Q. 336-2
1825.	Q. 339
1831.	Q. 356-358
1836.	Q. 389-1
Corr ^{ce} de Craig, W ^m Claus et autres, 1810-11.	Q. 113 et 114
Dépenses du dépt. pour 1812.	Q. 114
Corr ^{ce} relative à l'achat de terrains, 1818.	Q. 149
Corr ^{ce} diverse, 1820.	Q. 156-1
Prétention des Iroquois à la seigneurie de Laprairie, 1830.	Q. 193-1
du Sault St-Louis. Voyage en Angleterre, 1830-31.	Q. 196-2-3, 200-2
Réclamation de N. Cozens de terrains sur la Grand Rivière, 1836.	Q. 392
du B. C. Corr ^{ce} et documents les concernant, 1837.	Q. 237
du H. C. Corr ^{ce} et documents les concernant, 1837.	Q. 397-2, 398-1, 400-2, 401-1
Corr ^{ce} et documents les concernant, 1838.	Q. 409-1, 409-2, 410, 413-1
Corr ^{ce} et documents les concernant, 1839.	Q. 415-2, 418-1, 423
Corr ^{ce} et documents les concernant, 1840-41.	Q. 260-1, 270-3, 272-1, 426-2, 427-1, 428, 431A 2
SCHOULTZ, NILS S. VON. Corr ^{ce} relative à son testament, 1839.	Q. 419-1, 420
SEATON, LORD. Corr ^{ce} avec lord John Russell et autres, 1839-1840.	Q. 260-2, 277-3
<i>Voir aussi "Colborne."</i>	
SECOURS. Pétitions pour, 1787-1845.	C. 505 à 510
SECRETAN, CHARLES. 1835-1836.	Q. 222-2, 225-4, 228-1, 230
SEIGNEURS. Liste des, 1790.	Q. 49
SEIGNEURIES. <i>Voir aussi "Fiefs"</i>	
Mémoire de M. de Catalogne, 1715.	F. 111
en Canada. Valeur des, 1781-82.	B. 224
SELKIRK, LORD. Etablissement de la Rivière-Rouge et querelles des Cies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, 1815-19.	Q. 132 à 135, 137, 140, 148 à 150, 153, 320, 325, 327
	F. 127
SÉMINAIRE DE QUÉBEC, son établissement, 1672.	
ST-SULPICE, Montréal. Corr ^{ce} par rapport aux propriétés du, 1840.	Q. 271-1
Etablissement à Montréal; concessions de terres, 1663-1733.	F. 127
SERVICE SECRET. Lettre du capt. T. Sherwood et autres, 1775-82.	B. 180 à 182
SEWELL, Jonathan. Corr ^{ce} relative aux honoraires du procureur-général, 1801.	Q. 86-1 Q. 131
SEWELL, STEPHEN. Plainte contre lui, 1815.	Q. 313, 317
SHEAFFE, major-gén ^l . Corr ^{ce} avec Bathurst et autres, 1812.	Q. 101-2
SHEE, Sir GEO. Corr ^{ce} avec King, Harrison, Milnes et autres, 1806.	Q. 3 à 5-2
SHELBURNE, Lord. Corr ^{ce} avec Carleton, 1766-1768.	Q. 19 et 20
Corr ^{ce} avec Haldimand, 1782.	Q. 137, 143 à 145, 148
SHERBROOKE, Sir JOHN C. Corr ^{ce} avec Bathurst, 1816-18.	Q. 322, 343
Corr ^{ce} avec Frs. Gore, 1816-17.	Q. 160
SHERINGTON. Empiètement de la seigneurie Lasalle, 1821.	B. 180
SHERWOOD, JUSTUS. Mission secrète au Vermont, 1780-81.	
Lettres relatives au Vermont et à diverses ques- tions militaires, 1777-1784.	B. 176 à 180

- SIMCOE, Lt. gouvern. Corr^{ce} avec Lord Grenville et autres, 1791 Q. 278
 Corr^{ce} avec Nepean et autres, 1791-92 Q. 278, 279-1
 Corr^{ce} avec le Sec. Col. Dundas et autres, 1791-1794 Q. 278 à 280-2
 Corr^{ce} avec le gouverneur Clarke et autres, 1792-1793 Q. 62 et 65
 Corr^{ce} relative aux affaires des sauvages, 1793-1795
 Corr^{ce} avec Portland, 1794-96 Q^e 66 à 68, 69, 70, 71
 Corr^{ce} avec Dorchester et autres 1794-96 Q. 280-2 à 282-2
 Corr^{ce} diverse, 1798 Q. 286-2
- SINCLAIR, capt. JAMES. Corr^{ce} avec le col. Bouquet, 1758-1763 A. 9
 SINCLAIR, Sir JOHN. Corr^{ce} avec le le col. Bouquet, 1758-1763 A. 9
 "SIR ROBERT PEEL." Incendie du vaisseau le—1838-1839 Q. 406, 408-1, 418-2, 425-1
- SMALL, CHAS. C. Corr^{co} et documents relatifs à sa nomination comme greffier de la cour des plaidoyers communs, 1839 Q. 416-2, 425-2
- SMITH, Gouv. suppléant. Corr^{ce} avec Bathurst, 1818 et 1820 Q. 324-1, 328-1
- SHITH, WILLIAM P. Corr^{ce} relative à sa réclamation, 1839-40. Q. 425-3, 428, 429-1, 430-4
- SMYTH, D^r GEO. Echange des prisonniers et négociations du Vermont, 1781-1784 B. 176 à 179
- SOCIÉTÉ de l' "Eglise coloniale." Corr^{ce} et documents, 1838 Q. 253-3
- SOLLICITEURS-GÉNÉRAUX, du Haut-Canada, 1797-1841 Q. 431 α -2.
- SOMERSET, Lord FitzRoy. Corr^{ce} avec Sir John Colborne et autres, 1838-39. Q. 244-1, 245, 249-2-3, 264. B. 136 à 138.
- SOREL, Lettres des commandants à, 1778-1784 B. 139.
 aux commandants à, 1778-1783 C. 634.
 Etablissement des Loyalistes à, 1787-1869 F. 133 à 134.
- SOUBRAS, N. de. Lettres relative à l'Île-Royale, 1714-17 Q. 240, 244-1, 246-1.
- SPEARMAN, A. Y. Corr^{ce} avec James Stephen, 1837-38 209, 210, 215 à 217-2, 218, 219, 220.
- STANLEY, EDWARD G. Corr^{ce} avec Lord Aylmer et autres, 1833-34. Q. 377-3 à 382, 383-1, 384, 386.
 Corr^{ce} avec Sir J. Colborne et autres, 1833-34. Q. 412-3.
- STANTON, WM. Réclamation de terres au fort Erié, 1838 B. 6.
 Corr^{ce} avec Haldimand, 1756-75 A. 8.
 Corr^{ce} avec Bouquet, 1759-1765 B. 201.
- STATISTIQUE du commerce de Québec, 1768-83 Q. 307.
- STATUTS du Haut-Canada, 1807 Q. 240, 241, 242-1, 246-1, 255-2, 264, 268-3, 277-1, 277-3.
- STEPHENS, JAMES. Corr^{ce} avec F. Somerset et autres, 1837-1840. Q. 416.
 "STEPHEN GERRARD." Outrage par des miliciens sur le vaisseau, 1839 Q. 191, 196, 199, 204, 205, 210, 218, 219.
- STEWART, J. Corr^{ce} avec Hay et autres, 1829-34. Q. 337-2, 339-2, 342, 343-3, 345-2, 346-1, 353-3, 355, 358-3, 375, 379, 385, 388, 398-1, 410-2, 412, 417-1, 425-3, 425-3.
- STRACHAN, Rev. Dr JOHN. Corr^{ce} diverse, 1824 à 1840. Q. 212.
 Corr^{ce} relative à sa suspension, 1831-33 F. 120, 121.
 Corr^{ce} avec le Ministre sur les affaires d'Acadie, 1709-11 F. 122.
- STUART, JAMES. Corr^{ce} avec Milnes et autres, 1803-04. Q. 91 à 96.
- SUBERCASE, M. de. Lettres concernant M. de Goutins, 1706 à 1709 Q. 407-1-2.
 Corr^{ce} avec le Ministre sur les affaires d'Acadie, 1709-11 Q. 427, 428.
- SULLIVAN, JOHN, Sous Sec-d'Etat. Corr^{ce} avec Milnes et autres, 1803-04. Q. 407-1-2.
 SULLIVAN, R. B. Lettres à Sir Geo. Arthur sur l'état de la Province, 1838. Q. 407-1-2.
 Corr^{ce} et doc. relatifs à sa réclamation, 1840 Q. 404-1-2.
- SUTHERLAND, THOS. JEFFERSON. Procès, 1838 Q. 272-1-2, 273-1-2, 3, 274, 277-1-2-3, 426, 431-1-2.
- SYDENHAM, LORD. Corr^{ce} avec Lord John Russell et autres, 1840-41. Q. 23, 24-1-2.
- SYDNEY, LORD. Corr^{ce} avec Haldimand, 1784-85 Q. 24-1-2.
 Corr^{ce} avec Hamilton, 1784-85 Q. 25, 26-1-2
 Corr^{ce} avec Lt. gouvern. Hope, 1785-86 Q. 25, 26-1-2
 Corr^{ce} avec Dorchester, 1786-87 Q. 26-2 à 29-1, 35, 36, 38 à 42
- ST. CLAIR, Gén. Corr^{ce} avec Knox, Sec. de la guerre américain, 1791 Q. 58-1

DOC. DE LA SESSION No 18

- ST. JEAN. Corr^{ce} des commandants de ce poste, 1778-84..... B. 133, 134, 135
 "ST. LAWRENCE". Corr^{ce} relative au feu essuyé par le vaisseau américain,
 1839..... Q. 419-1
 ST. LÉGER, Brig.-Gén. Lettres d'instructions du gén. Haldimand, 1784.. B. 221
 ST. OVIDE DE BROUILLAN. Corr^{ce} sur l'Acadie, 1704-1705..... F. 120
 Lettres sur le gouvernement de l'Île-Royale,
 1714 à 1721..... F. 133 à 137
 1722 à 1732..... F. 139 à 145
 1733 à 1734..... F. 147 à 148
 1735 à 1738..... F. 149 à 152
 TALBOT, L'HON. THOMAS. Corr^{ce} relative aux terres dans le Haut-Canada,
 1813 à 1837..... Q. 398-1
Voir aussi "Terres".
 TALON, M. DE. Corr^{ce} et documents, 1663-1678..... F. 2 à 4
 Mémoires, 1671..... F. 176
 Lettres, ordonnances, etc., 1665-1669..... F. 177
 TAYLOR, Rév. R. Corr^{ce} et doc. sur sa réclamation, 1839..... Q. 424, 425-3
 TAYLOR, Brig.-Gén. Wm. Corr^{ce} avec Haldimand et autres sur les affaires
 des Sauvages, 1765-74..... B. 11 et 12
 TAYLOR, Succession de feu Henry. Comptes de Johnston et Purss, 1790-
 1794..... Q. 115
 TEED, JOHN. Habeas corpus accordé par les juges Bédard et Panet, 1838
 et 1839..... Q. 245-2, 268-2-3
 TÉLÉGRAPHE, 1797 à 1844 et, 1855 à 1866..... C. 371 et 607
 TENURE DES TERRES. Documents relatifs à l'Acte 6 Geo. III, 1825..... Q. 175
 TERRE-NEUVE. Documents concernant—1846-1862..... C. 369
 Documents concernant—1790-92..... Q. 62 A 3 à A 16
 TERRES. Pour tenure des terres *Voir "Tenure"*
 Listes des pétitionnaires dans le B.-C., 1791-92..... Q. 59, 60, 61-2
 1793..... Q. 63-2
 1793-94..... Q. 66, 67
 1795..... Q. 72, 73, 74-2
 1796..... Q. 75-77
 1797-98..... Q. 80-2
 1799..... Q. 82, 83
 1800..... Q. 84
 1801..... Q. 87-2
 1802..... Q. 88, 89
 1803..... Q. 91, 92
 1804..... Q. 94
 1805..... Q. 97 à 99
 1806..... Q. 100
 1807..... Q. 103
 Listes des pétitionnaires dans le H.-C., 1796..... Q. 282
 1797..... Q. 289
 1798..... Q. 285
 1799-1800..... Q. 295
 1800-1801..... Q. 296
 1801..... Q. 290
 1802-1803..... Q. 298
 1805..... Q. 302
 1807..... Q. 308, 309
 à Sorel pour les Loyalistes et autres, 1792-1845..... C. 278 à 282
 dans le Haut-Canada, 1795-1810, 1813-1845..... C. 272 à 277
 concédées. Livre de référence, 1796..... Q. 76
 " du 25 juillet 1799 au 15 août 1804..... Q. 95

- TERRES. Liste des réserves de la Couronne du H.-C., louées du 25 sept. 1815 au 13 août 1818..... Q. 331.
- Corr^o relative aux réserves du clergé dans le H.-C., 1824-25..... Q. 337 et 338
- et documents relatifs aux réserves du clergé. 1830-33..... Q. 193-1, 200-1, 205-3, 356, 374-4, 375-1, 377-3.
- Ventes de réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada. 1834-1835, 1838..... Q. 382A, 222-2, 247 et 248-2.
- Patentes pour des réserves du clergé. 1834..... Q. 382B.
- Concessions par la Couronne. 1834..... Q. 382c.
- concédées dans le H.-C., en 1836..... Q. 396-2-3.
- Retours du Commissaire des Terres de la Couronne du H.-C., 1836.. Q. 396-4.
- réservées pour le clergé en 1836, H.-C..... Q. 396-4.
- Ordres et réglemens concernant la concession de—dans le H.-C. 1837. Q. 396-1.
- cédées à S. M^{te} par les sauvages du H.-C. de 1820 à 1837..... Q. 397-2.
- Corr^o relative aux réserves du clergé dans le H.-C., 1838..... Q. 402, 408-1.
- Note—*Voir aussi* "Ryerson."
- Réclamations, pétitions, etc., H.-C. 1839-40..... Q. 424, 430-1.
- Corr^o relative aux réserves du clergé dans les deux Canadas. 1839. Q. 266-1, 415, 416-2, 417-2, 418, 419-1, 424.
- Retours des réserves du clergé vendues de 1827 à 1839 dans le B.-C. Q. 260.
- Corr^o et documents relatifs aux réserves pour les écoles du H.-C. 1839..... Q. 417-2.
- Corr^o relative à la vente des réserves du clergé dans le B.-C., 1840. Q. 270-2, 273-1, 276-2, 427-2, 430.
- arpentées dans le H.-C., 1841..... Q. 431A2.
- TERRITOIRES INDIENS. *Voir* "Colonie de la Rivière Rouge" et "Selkirk."
- HELLER, EDW. ALEX. Procès pour haute trahison, 1838..... Q. 404-2, 405, 406-2.
- THOMSON, C. POULETT,—Corresp. avec Lord John Russell et autres, 1839-1840..... Q. 258, 260, 261, 262, 265-2, 266-1, 268-1, 269-1 et 2, 270-1-2, 271-1, 271-2, 272-2, 273-1, 277-1, 418-2, 419-1, 426-2, 429-1.
- Adresses reçues, 1840..... Q. 273-1.
- THORPE, Juge Robert. Corr^o avec Cooke, sous-secrétaire d'Etat, pour les colonies et autres, 1805-1810..... Q. 305, 308-1, 311-2, 313-2.
- TONNANCOUR, Col. G. de. Corr^o avec Haldimand sur les affaires du district de Trois-Rivières, 1778-1784..... B. 170.
- TOOSEY, Rev^d Philip. Lettres au Roi, 1793..... Q. 66.
- TORRENS, Sir Henry. Corr^o avec Peel, 1812-1818..... Q. 119 à 130, 134-1, 138, 150, 154.
- TOWNSHEND, Gén^l. Corr^o avec Haldimand, 1782-1785..... Q. 20 à 22.
- TRACY, M. de. Instructions, ordonnances, 1665..... F. 177.
- TRANSPORT DES PRISONNIERS POLITIQUES. *Voir* "Prisonniers"
- Bureau du, corr^o avec le Bureau Colonial, etc., 1813-14... Q. 129.
- 1815..... Q. 134.
- 1816..... Q. 139.
- 1817..... Q. 146.
- TRANSPORTS MARITIMES, 1790-1869..... C. 372 à 380.
- TRAHISON. *Voir aussi* "Rébellion"
- TRAHISON, HAUTE, liste de personnes accusées, dans le Haut-Canada, 1838.. Q. 405.
- TRAITÉS AVEC LES SAUVAGES. *Voir* "Sauvages".
- TRAITÉ DE ST. GERMAIN EN LAYE. 29-3-1632..... F. 176.
- "TRAVELLER". Incident sur le vaisseau, 1839..... Q. 411.
- TRÉSOR, Bureau du, corr^o avec Haldimand, 1777-85..... B. 46, 47, 51, 52.
- corr^o avec Cooke et autres, sur les affaires du H. C., 1807. Q. 310.
- corr^o avec le Bureau Colonial et autres, 1814.. Q. 130.
- 1815.. Q. 134.
- 1816.. Q. 139.

DOC. DE LA SESSION No 18

- TRÉSOR, Bureau du, corr^{ce} avec le Bureau Colonial et autres, 1817.. Q. 146.
 1818.. Q. 150, 324.
 1819.. Q. 154, 326.
 1820.. Q. 156.
 1821.. Q. 159, 330.
 1822.. Q. 162, 332.
 1823.. Q. 167, 334.
 1824.. Q. 169.
 1825.. Q. 173, 339.
 1826.. Q. 177, 342.
 1827.. Q. 180, 345.
 1828.. Q. 185, 350.
 1829.. Q. 191, 353.
 1830.. Q. 196, 355.
 1831.. Q. 199, 358.
 1832.. Q. 204, 375.
 1833.. Q. 210, 379.
 1834.. Q. 218, 384.
 1835.. Q. 224, 388.
 1836.. Q. 230, 394.
 1837.. Q. 240, 400-1-2.
 1838.. Q. 252-1-2, 411.
 1839.. Q. 265, 423.
 1840.. Q. 275-1-2, 429-1.
- TROIS-RIVIÈRES. Doc. relatifs au gouvernement, de 1760-1767.. B. 21.
- TROUPES CANADIENNES, 1805-1841..... C. 700 à 702.
- UNIACKE, N. F. Son renvoi comme procureur-gén. du B.-C., 1810..... Q. 112 et 113
- UNION DU HAUT ET DU BAS-CANADA. Corr^{ce} et doc. collectionnés par M.
 Wilmot Horton, 1822.. Q. 163-1-2, 164-1-2,
 165, 166-1-2-3
 Corr^{ce}, 1822-124..... Q. 332, 337
 Discours de M. Roebuck à la
 Chambre des Communes et des
 Lords sur le bill de l', 1838... Q. 249-1-2
 Corr^{ce} et doc., 1838-1841..... Q. 255, 259-2,
 261, 262, 266-1, 268-1-2, 269-1-2, 270-1-2,
 271-1, 277-1-2-3, 418-2, 420, 424, 425, 427,
 430-1-2, 431-2.
- "UNITED STATES." Outrage commis sur le vaisseau, 1839..... Q. 417-1
- UNIVERSITÉS. Voir aussi "Education."
 MCGILL. 1811..... Q. 115
- URSULINES. Titres et documents relatifs à leur établissement à Québec. F. 127
 Etablissement à Trois-Rivières et terres à elles concédées,
 1641-1712..... F. 127
- VAIL, AARON. Mission au Canada, 1838-39..... Q. 404-2, 409-2, 415-2
- VAISSEAUX. Doc. concernant les vaisseaux des gouv. impérial et pro-
 vincial, 1778-1784..... Q. 56-1
 à vapeur. Voir sous leurs noms respectifs.
- VALLIÈRES DE ST. RÉAL. Sa suspension comme juge, 1838..... Q. 245-3
- VAN BUREN, Martin. Prés. des E.-U. d'A. Message au Congrès, 3-12
 1838..... Q. 255-2, 410-2
- VAN BUREN, Martin. Prés. des E.-U. d'A. Message au Congrès, 2-12
 1839..... Q. 267
- VAUDREUIL, M. DE. Correspondance avec le Ministre, 1703-1705..... F. 21, 22
 Instructions royales, 1704-1708..... F. 180
 Corr^{ce} avec M. de Pontchartrain, 1705 à 1710.... F. 181 à 184,
 186
 Corr^{ce} avec le ministre, 1706-25..... F. 24, 26, 28,
 30 à 34, 36, 38 à 40, 42, 44 à 47

- VAUDREUIL, M. DE. Corr^{ce} avec le Ministre et autres, 1714-1726..... F. 176
 Postes de l'Ouest, 1720 à 1722..... F. 126
 Corr^{ce} avec le Ministre, 1755-1760..... F. 100 à 105
 Lettres au Ministre sur les affaires du Canada, 1760. F. 111
- VERMONT. Corr^{ce} au sujet du, 1780 à 1784..... B. 175
 Corr^{ce} du capt. Justin Sherwood, et le Dr Geo. Smith à propos des négociations pour son annexion au Canada, 1777 à 1784..... B. 176 à 189
- VIGER, DENIS B. Corr^{ce} avec Huskisson sur les griefs des habitants du Bas-Canada, 1828..... Q. 184
 Corr^{ce} avec Godrich et autres, 1831-1833..... Q. 214
 Corr^{ce} avec L. J. Papineau et autres, 1831-1834..... Q. 220, 223
- VOLONTAIRES. 1794 à 1815..... C. 791 à 798
 1820 à 1870..... C. 799 à 823
 Renvoi des, 1838-1845..... C. 1039 à 1061. Index 1061A
 Rapport des milices et des—1839..... Q. 258
- WALCOTT, STEPHEN. Corr^{ce} diverse, 1837-38..... Q. 237, 238, 239, 242-4, 243-1, 244
- WALLACE, HUGH. Corr^{ce} avec Haldimand, 1765-1778..... B. 19
- WARREN, Sir J. B. Corr^{ce} diverse, 1813-14..... Q. 125, 126, 129
- WASHINGTON, GÉO. Corr^{ce} avec Bouquet, 1758..... A. 11
- WATTEVILLE. Régiment de, 1813-1819..... C. 715
- WAYNE, Ant^v Corr^{ce} avec W^m Campbell, 1794..... Q. 70
- WELLINGTON, duc de. Défense du Canada, 1875..... Q. 175
- WEST, CHARLES (de Liverpool). Lettres au Bureau Colonial, 1838..... Q. 256
- WILLIS, JNO. W. Sa suspension comme juge, 1828-1831. Q. 348, 349, 353-3, 355, 358-3
- WILMOT, ROBT. M. P. Corr^{ce} diverse, 1822-23..... Q. 161, 162, 167
- WILMOT, R. D. Récit du siège de Penobscot en 1779, par le D^r Jno. Caleff..... B. 149.
- WILSON, major génl. Corr^{ce} avec Bathurst, 1816..... Q. 136
- WINDHAM, W^m. Corr^{ce} avec le Lt. gouv. Grant et autres, 1806..... Q. 305
 Corr^{ce} avec Gore et autres, 1806-07..... Q. 305 et 306
 Corr^{ce} avec Thos. Dunn, 1806-07..... Q. 100 à 102
- WOOD, CHS. Secrétaire de l'amirauté. Corr^{ce} avec W^m Sandom, 1838-39..... Q. 249-2, 262, 264
- WORTH, colonel. Corr^{ce} avec le capitaine Sandom relativement au *St. Lawrence*, 1839..... Q. 419-1
- YEO, Sir JAMES L. Corr^{ce} avec Prevost et autres, 1815-16... Q. 131, 134-1, 135-2, 140
- YORK, colonel. Corr^{ce} avec le juge Kerr concernant les honoraires de la cour de vice amirauté, 1830..... Q. 195-1

APPENDICE B

CATALOGUE DE LA SÉRIE M.

(MANUSCRITS ET IMPRIMÉS)

CATALOGUE DE LA SÉRIE M.

(Manuscrits et Imprimés.)

ARTILLERIE. Rapport sur les défenses de Terre-Neuve, par le Col. Gustavus Nicolls.....	M. 197.
Instruction à Richard Fleming, garde-magasin.....	M. 393-4.
ASHANTIS. Relation de la guerre des—1684, par Claude Osher Bulger..	M. 152c.
ASSOCIATION de Tir à la carabine. Manitoba. Rapports de 1878.....	M. 393-43.
BAIE D'HUDSON. Papiers d'Etat, 1673-1759.....	M. 359-394-A-B.
Transactions entre l'Angleterre et la France.....	M. 372.
BALDWIN. Esquisse sur la famille.....	M. 393-27-28.
BARONNIE de Longueuil. Création, 1700.....	M. 391.
BAS-CANADA. Rapports des officiers de navires du.....	M. 263 à 268.
BERENS. Lettre de Bathurst. Résolution de la Cie de la Baie d'Hudson.	M. 393-7.
BERTHELOT, Aimable. Mémoire sur la guerre de 1775.....	M. 99.
CANAL WELLAND. DOCUMENTS, 1823-1886.....	M. 180.
Grenville. Rapports, plans, corr ^{ce} etc., 1827-1843.....	M. 153.
CANAL de Shubenacadie, N. E. 1836-1890.....	M. 171.
CANAUX de l'Ottawa. Rapport du capitaine DuVernet, 1822.....	M. 103.
CARLETON, Sir Guy. Dépêches militaires, 1780-81-82.....	M. 320 et 321
CARTES de l'Île Castle William près Boston.....	M. 228.
CHEMINS dans le H. C. Loi pour les améliorer.....	M. 116.
de Québec à Frédéricton, N.B. Rapport des arpenteurs, 1819.	M. 103.
CHEMINS DE FER. Du Grand-Tronc. Con ^t Gzowski et Macpherson, divers.	M. 180.
Documents concernant le Grand-Tronc, 1857.....	M. 180.
Du Pacifique,—Exploration par Harrington, 1874-76..	M. 181.
CLAUS. Documents, 1716-1826.....	M. 104 à 115.
CLAUS, W. Livre d'ordres, milice de Lincoln, 1812.....	M. 110.
CLEAVELAND, P. Joseph Delafield à.....	M. 180.
CLINTON. Dépêches militaires, 1780-81-82.....	M. 320-321.
COCHRAN, A. W. Corr ^{ce} 1812-1854.....	M. 147.
COCKBURN, LT.-COL. FRANCIS—Description du district de Gaspé, 1822..	M. 103.
COCKING, MATTHEW. Observations sur la Baie d'Hadson, 1772-3.....	M. 190.
COLOMBIE ANGLAISE. Corr ^{ce} concernant l'affaire de San Juan.....	M. 393.
Sessions de la législature.....	M. 393.
COLONIES AMÉRICAINES. Rapports, 1721-1762.....	M. 375.
COLONS ALLEMANDS. Etablissement de Berczy à Markham, 1791 à 1831.	M. 137 et 138
COMMERCE—Divers rapports de 1764 à 1827.....	M. 116-13.
de l'Amérique française, 1771.....	M. 133.
maritime de Montréal, 1812-1824.....	M. 184.
Bureau du—Minutes du Conseil Exécutif.....	M. 269 à 306.
maritime. Exportations et importations, 1768-1769.....	M. 380.
Bureau du. Nouveau-Brunswick. Cartes, 1785-88.....	M. 403.
Corr ^{ce} de Carleton, 1784-1801. 13 vols... M. 403A à 403M.	M. 263 à 268
COMMISSAIRES DE PORTS, BAS-CANADA. Rapports 1807 à 1813.....	M. 229.
COMMISSIONS aux gouverneurs, 1763 à 1867.....	M. 190.
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON. Journal d'Antoine Hendey.....	M. 190.
Voyage du sieur Pierre Esprit Radisson au nord de l'Amérique, 1682 à 1684.....	M. 193.
Résolutions.....	M. 393-7.
Copie de correspondance et résolutions.....	M. 393-8.

CONQUÊTE.	Papiers secrets et divers documents, 1756-1761.....	M. 203.
	du Canada. Réflexions et notes sur le Canada, 1760.....	M. 99.
	du Canada. Lettre du général Wolfe, 1759.....	M. 123-4
	Mémoire du siège de Québec et de la réduction totale du Canada en 1759 et 1760, par John Johnson, sergent Q. M.....	M. 132
	Documents divers.....	M. 203 à 221
CONSEIL EXÉCUTIF	du Canada. Minutes concernant les terres, 1805-32..	M. 234 à 237.
	de la Prov. de Québec. Minutes, 1789-1790.....	M. 282 à 285
	Diverses minutes du—.....	M. 234 à 262, 269 à 306.
	du Bas-Canada. Minutes relative aux affaires d'Etat, 1809 à 1841.....	M. 236 à 253
	du Bas-Canada. Minutes, 1792 à 1794.....	M. 286 à 306
	Bureau du Commerce, 1790 à 1808.....	M. 286 à 306
	du Haut-Canada. Minutes relatives aux terres, 1806 à 1811.....	M. 254 à 259
	du Haut-Canada. Minutes relatives aux affaires d'Etat, 1808 à 1811.....	M. 260 à 262
CONSEIL SOUVERAIN.	Insinuations.....	M. 60 à 67.
	Extraits des registres de 1764-67.....	M. 95.
COQUART, Rev. Père	Claude Godefroy. Mémoire sur les Postes du Domaine du Roy, 1750.....	M. 126.
CORNWALL, Assemblée	de magistrats, 1802. Résolutions pour l'achat de la propriété du D ^r Strachan.....	M. 393-48.
DALHOUSIE, Comte de.	Formes de passe pour un vaisseau anglais.....	M. 180.
DARTMOUTH.	Documents, 1757-1772.....	M. 383 à 385 B.
DAVIDSON, WALTER.	Donation entre vifs du sieur Alex ^r Fraser, 1792. Rapport du Solliciteur général. Mémoire pour être ajouté à l'Acte de Foy et Hommage.....	M. 102.
DÉFENSE.	Rapport du Col. Gustavus Nicolls sur les fortifications de Terre-Neuve, 1827.....	M. 197.
DELAFIELD, JOSEPH.	Lettre à P. Claveland.....	M. 180.
DENECHAUD, Claude,	et son épouse. Vente et transport par la veuve Chandler, 1808.....	M. 102,
DETROIT,—Registres	des notaires, 1737-1796.....	M. 84 à 90.
	1751. Concession d'un terrain à Pierre Réaume.....	M. 179.
DISTRICTS.	Proclamation des nouveaux, 1788.....	M. 393-10.
DOUANE.	Lois concernant les droits de —, 24 janvier 1824.....	M. 116-8.
DOUGLAS, Sir Howard.	Corr ^o 1828, frontières.....	M. 369.
DUNM, THOS.	Juge des Plaid Communs, Quélec, 1787.....	M. 89
DU VERNET, HENRI.	Rapport sur le canal Grenville, 1822.....	M. 103
ECOLE de l'Ancienne	Lorette. Lettres du Rév. M. Laberge à John Neilson de la banlieue de Québec. Rapports.....	M. 393-13 M. 12
	de St-Ambroise. Rapport.....	M. 393-15-16
	de Ste-Foye. Rapports.....	M. 21-25
	de Valcartier. Rapports.....	M. 20-25
	de Waterloo. Rapports.....	M. 17
	de M ^o e Salmon. Certificat, 1833.....	M. 390-14
	de Strachan. Rapports.....	M. 23
ELLIOT, T. FRED,	secrétaire de la com ⁿ Gosford. Lettres relatives à la con- dition du Bas-Canada, 1835.....	M. 154-1 M. 135
EMYS, capt. 29 ^e	régiment. Description de Niagara, 1787.....	M. 395
ESCLAVE acheté	par le major Gray.....	M. 72
ETAT civil.	Registres de l'Acadie, 1768-99.....	M. 74
	Registre de l'Acadie.....	M. 78
	Registres de l'Assomption du Détroit, 1781-1799.....	M. 200
	Registres, Châteauguay, 1753-56.....	M. 82
	Registres de Chartres.....	M. 82

DOC. DE LA SESSION No 18

ETAT civil. Registres de Cocagne, 1801-1820.....	M. 74
Registres de Cornwall, 1803-1846.....	M. 91 à 93
Registres de la Pointe de Montréal, Détroit, 1761-1767.....	M. 78
Registres du Fort Frédéric, Beauharnois, Châteauguay, Duquesne, St-Jean, diverses dates.....	M. 200
(Baptêmes). Registres de Grand-Pré, 1707-1748.....	M. 386 et 386a
(Mariages). Registres de Grand-Pré, 1709-1748.....	M. 386c
(Sépultures). Registres de Grand-Pré, 1709-1748.....	M. 386b
Registres de : Illinois, Immaculée Conception, St-Joseph, Chartres, Kaskaskias, St-Philippe d'Arkansas, 1695-1790.....	M. 82.
Registres de l'église de l'Immaculée Conception, Illinois.....	M. 82.
Registres de l'église de Kaskaskias.....	M. 82.
1703-1751.....	M. 75.
1755-1783.....	M. 76.
Fort Pontchartrín du Détroit, 1883-1800.....	M. 77.
Port-Royal, 1702-1728.....	M. 71.
1702-1755.....	M. 69.
1727-1741.....	M. 69 à 71.
1741-1755.....	M. 70.
de l'église anglicane de Québec, 1768 à 1800... M. 199 et 199a.	
protestante de Trois-Rivières, 1758-86... M. 83.	
de Richibouctou, 1799-1801.....	M. 74.
de Ste-Anne de Michilimakinac, 1695-1790.....	M. 80.
de St-Antoine, 1805-1825.....	M. 74.
de St-Charles.....	M. 393-12.
de Michilimakinac, 1694 à 1790.....	M. 80.
du Fort St-Jean.....	M. 200.
de St-Joseph de Carleton, 1759-95.....	M. 73.
de St-Joseph (Kalimazoo), 1695-1790.....	M. 82.
de St-Louis, 1799.....	M. 74.
de St-Louis, 1805-1825.....	M. 74.
de St-Marie, 1799-1801.....	M. 74.
de St-Philippe d'Arkansas, 1695-1790.....	M. 82.
du Poste Vincennes, 1749-1786.....	M. 81.
EXPOSITIONS—1851 à 1867.....	M. 186.
FAUCHER. Journal tenu durant le siège du Fort St-Jean, 1775.....	M. 89.
FLEMING, RICHARD. Instructions au garde-magasin de l'artillerie.....	M. 393-4.
FORBES. Conquête du Canada, 1758.....	M. 309-1-2.
FORT GARRY. Journaux de la Rivière Rouge par Alex ^r Begg, 1869 à 1870. M. 191-192.	
FORTIFICATIONS. Halifax, 1762.....	M. 180.
FOY ET HOMMAGE. Actes de—Aveu et dénombrement. Registres de l'Intendance. Papier terrier, etc.....	M. 1 à 67.
Précis des Actes.....	M. 189.
FRANCE. Expédition contre la, 1755-1757.....	M. 206.
FRASER, ALEX ^r . Donation entre vifs au sieur Davidson, 1792.....	M. 102.
FRASER, JOSEPH. Mariage avec D ^{lle} Anne Smith, 1799.....	M. 102.
FREDENWALD, HUBERT. Corr ^{ce} avec James Bain, jr., touchant les pertes des loyalistes, 1900.....	M. 393-52.
FREER, NOAH. Rapports sur la force militaire en Canada, etc., 1786-1810. M. 139.	
correspondance, 1811.....	M. 140.
Corr ^{ce} , guerre de 1812 à 1818.....	M. 141 à 145.
Chiffre de sa corr ^{ce} avec Barclay, New-York.....	M. 146.
FRONTENAC. Histoire du comté de, par A. M. Harman, 1882.....	M. 100.
FRONTIÈRES du Massachusetts, 1720-1754.....	M. 376.
Corr ^{ce} et documents, 1816, 1822, 1828.....	M. 338.
à 345, 369.	
Cartes, 1821.....	M. 346 à 347.
Corr ^{ce} et documents, 1828 à 1831.....	M. 348 à 353.

FRONTIÈRES. Sentence arbitrale, 1831	M. 354.
Corr ^{ce} et documents, 1832-1833	M. 355 et 356
1834-1835	M. 357.
1836-1837	M. 358 et 359
1838-1839	M. 360 à 363.
1840	M. 364 et 365
1841-1847	M. 366 et 367
1848-1850	M. 368.
GAGE, Général. Dépêches militaires, 1764-1765, 1766, 1767-1769, 1769-1774	M. 310 à 315.
GASPÉ. Description du district, par Francis Cockburn, 1882	M. 103.
Chemin entre la Baie des Chaleurs et le fleuve St. Laurent par Jos. Bouchette, 1819	M. 103.
GERARD, FINLEY & Co. Autorisation de Barclay & Cie., et documents divers, 1820	M. 102.
GERBARD, JAMES,—au Lt.-Col. Haughton du Kentucky, 1818	M. 180.
GLACKMEYER, E. Observations météorologiques, 1844-1859	M. 387.
GLENGARRY HIGHLANDERS. Esquisse par le très Rév. Dr MacDonell, évêque de Kingston	M. 100.
GOURLAY, ROBT. Assemblée du canton de Leeds	M. 180.
Gray, Major. Lettre à M ^{de} Valentine de Cornwall concernant l'achat d'un esclave, etc.	M. 393-1.
GRIEFS DU BAS-CANADA, 1827 à 1834	M. 188-1-2.
GUERRE. Prisonniers à la Pointe-à-la-Chevelure, 1755	M. 99.
de la Révolution. Journal de Badeaux, 1775	M. 99.
Foucher pendant le siège du fort St-Jean, 1775	M. 99.
Introduction à l'année 1775	M. 99.
Narration du plan pour la prise du prince William Henry (Guillaume IV) à New-York en 1782 avec lettre du général Washington	M. 123-5.
Reddition de Burgoyne à Saratoga, 1777	M. 123-6.
américaine et histoire du Canada, 1760-75	M. 178.
de la Révolution. Correspondance	M. 377.
Dépt. de la—Documents, 1777 à 1805	M. 324 à 326.
Lettres et rapports	M. 330 et 331
Pétitions, 1775-1785	M. 333 à 336.
de la Révolution. Corr ^{ce} des divers généraux, 1766-1780	M. 377.
Dépt de la—Lettres des officiers de l'état-major, 1776-83	383 à 386.
de 1812-1813. Livre d'ordres du capitaine Viger	123-1.
Papiers Freer	M. 141 à 144
Livre d'ordres de la milice de l'Île du Prince-Edouard, 1812-14	M. 174
Robert Swartwont au capitaine Partridge, West Point	M. 180
James Brown au commodore Sinclair, 1814	M. 180
Proclamation du général Alex. Smith	M. 393-5
Ordre de deLéry, Q. M. G. du 1 ^{er} bataillon de la milice incorporée, de marcher de la Pointe-aux-Trembles à Montréal	M. 393-6
GZOWSKI, C. S. Lettre à W. Lawson	M. 180
HALDIMAND, L'armée anglaise dans l'Amérique du Nord, 1776-1780	M. 318-319
Lettres, etc., 1784-1791	M. 116-3
HALIFAX. Fortifications de, 1762	M. 180
HARMAN, A. MARIA. Histoire du comté de Frontenac, 1882	M. 100
HARRINGTON. Explorations pour le chemin de fer du Pacifique Canadien 1874-1876	M. 191

DOC. DE LA SESSION No 18

HAUT-CANADA. Instructions aux gouverneurs du, 1791 à 1839	M. 232
Minutes du Conseil Exécutif sur les terres du	M. 254 à 259
Minutes du Conseil sur les affaires d'Etat	M. 260 à 262
HAWKE, sir EDWARD. Expédition contre la France. 1755-1757	M. 206
HAYDEN, ANDREW. Histoire du comté de Lanark, 1893	M. 187
HANDEY, ANTHONY. Observations sur la baie d'Hudson, 1854-5	M. 190
Héros, NAVIRE. Remarques particulières des côtes et rivières du Canada 1712	M. 131
HINCKS, sir FRANCIS. Collections de lettres présentées par lui, compre- nant des lettres de A. N. Morin, James Morris, Hon. E. Ellice, sir Ed. Head, Hon. R. Bruce et Cyril Graham	M. 116-2
HISTOIRE universelle. Abrégé de l'	M. 198
HOLBORNE, Amiral. Conquête du Canada, 1755-56-57	M. 204-1-2
HOLLAND, J. F. Ordres généraux de la milice, Ile du Prince-Edouard	M. 174
HONORAIRES de la cour du Banc de la Reine, Haut-Canada	M. 116-10
HÔPITAUX MILITAIRES. Lettres et rapports, papiers du Bureau de la guerre, 1777-1783	M. 329
HOPSON, général. Conquête du Canada, 1757	M. 207-1-2
HOWE, général. Dépêches militaires, 1776-1782	M. 320 et 321
ILE DU PRINCE-EDOUARD. 1777 à 1811	M. 177
ILE DE SABLE. Documents, cartes, 1800-01	M. 196
IMMIGRATION. Divers documents, 1792-1863	M. 173
INSTRUCTIONS aux gouverneurs de Québec, 1763-1787	M. 230
aux gouverneurs, Bas-Canada, 1791-1839	M. 231
aux gouverneurs du Haut-Canada, 1791-1839	M. 232
aux gouverneurs du Canada, 1840-1867	M. 233
pour Richard Fleming, gardien de magasin de l'artillerie	M. 393-4
INTENDANCE, cahiers de l'—Titres présentés par les vassaux	M. 9 à 12
registres de l'—	M. 34, 35
IRLANDE. Sociétés aux Trois-Rivières, considèrent la cause des catho- liques d'—1829	M. 188-2
JACKSON, R. D. et Sir CHARLES BAGOT. Lettres officielles au Secrétaire Colonial, 1841-42	M. 167
JÉSUITES. Aveux et dénombrements.	M. 42 à 46
Les RR. PP. Bréboeuf et Lallemant	M. 130
JOHNSON, Col. GUY. Remontrances, 1784	M. 180
JOHNSON, Sir JOHN. Liste des officiers du régiment royal de New-York	M. 392-2
JOHNSON, JOHN, sergent quartier maître. Mémoires du siège de Québec et réduction totale du Canada, 1759 à 1760	M. 132
JOHNSON, Sir WILLIAM. Traités avec les Hurons, 1764	M. 393-47
Conquête du Canada, 1755-56	M. 204 et 205
JONES, général R. Lettre à H. Miles	M. 180
JUGES et juges de paix pour les nouveaux districts, 23-7-1788	M. 393-10
LALEMANT, le R. P. GABRIEL. Récit véritable du martyr, 1649	M. 130-1
LALEMANT, R. P. JÉRÔME. Lettre, 1664	M. 130-2
LANARK. Histoire du comté de, par Alexander Hayden	M. 187
LAVÉRENDRYE. Journal, 1738	M. 98
LAWRENCE, I. W. Conférences : la vieille église Trinity de St-Jean, N.-B., 1892	M. 124
LAWSON, V. Lettres de C. S. Gzowski et de D. L. Macpherson	M. 180
LEEDS, canton. Assemblée dans le but de répondre aux questions de Gourlay	M. 180
LE JEUNE, Rév. PAUL, S. J. Lettre en date de Paris, 8-3-1642	M. 179
LIVRES D'ORDRES. Voir Milice, Régiments, etc.	M. 391
LONGUEUIL. Création de la baronnie de, 1700	M. 205, 207, 208
LOUDOUN, comte de. Conquête du Canada, 1756-58	M. 98
LOUISIANE. Lettres de Bienville, 1713, 1749, 1756	M. 98

LOYALISTES.	Cinq ans après avoir atterri à Parr-Town, St-Jean, N.-B. . . .	M. 124
	Divers documents.	M. 124
	Régiment Royal. Livre d'ordres de sir John Johnson, vieille liste, etc., 1779.	M. 125
	qui ont reçu des terrains dans Parr-Town, St-Jean N.-B., en 1783.	M. 124-1
	Liste de la compagnie du capitaine Robert Wilkins en route pour Roseway, dans le vaisseau <i>Apollo</i> 1783. . . .	M. 393-43
	Corr ^{ce} entre James Bain jr et H. Fredenwald relativement aux papiers concernant les pertes des, 1900.	M. 393-52
MABANE, A.	Plainte contre James Monk, 1787.	M. 99
MANDEMENTS	de l'évêque de Québec, 1682.	M. 179
MARIAGES.	Permis de, 1848-56.	M. 172
MARKHAM.	Colonie allemande, 1791-1831.	M. 137, 138
MARYLAND.	Documents concernant le.	M. 382
METCALFE, sir CHARLES T.	Commission de gouverneur du Nouveau-Brunswick, 1843.	M. 390-1
MÉTÉOROLOGIE.	Observations par E. Glackmeyer.	M. 387
MILICE.	Ordre pour le premier bataillon de marcher de la Pointe-aux-Trembles à Montréal, signé par Charles de Léry.	M. 393-6
	d'Essex. Lettres, rapports etc., 1787-1794.	M. 120-1
	Ile du Prince-Edouard. Livre d'ordres, 1812-14.	M. 174
	de Lincoln. correspondance, 1812-1829.	M. 117 à 119
	de Lincoln. Livre d'ordres, 1812.	M. 119-1
	de Niagara. Livre d'ordres, 1812-1813.	M. 121
	de Norfolk. Lettres, rapports, etc., 1812-39.	M. 120-3
	d'Oxford. Lettres, rapports, etc., 1802-1808.	M. 120-2
	de York-nord. Rapports, 1825-1829.	M. 122
MILITAIRE.	Diverses dépêches, 1756-1763.	M. 307, 308
	1773-1776.	M. 316, 317
	Correspondance diverse, 1763-1771.	M. 222 à 228
	Dépêches générales, 1764-1774.	M. 310 à 315
	M. 180	
MINES d'argent du lac Supérieur.	Travaux	M. 99
MONK, JAMES.	Plainte du juge Panet, 1787.	M. 99
MONTCALM, marquis de.	Correspondance conservée par son arrière-petit-fils, le marquis Victor de Montcalm, 1756-59.	M. 129
	M. 99	
MONTGOLFIER, l'abbé.	Lettres.	M. 96
MONTRÉAL.	Habitants protestants, 1765.	M. 377
	Corr ^{ce} relative à—1766-1780.	M. 184
	Commerce maritime, 1812-1824.	M. 184
MOODY, Lieut. JAMES.	Narration de ses efforts et misères dans la cause du gouvernement depuis 1776.	M. 136a
MORDAUNT, Sir JOHN.	Expédition contre la France, 1755-1757.	M. 206
MORSE, colonel.	Rapport sur la Nouvelle-Ecosse, cartes.	M. 373 et 374
MURRAY, JAMES, gouverneur.	Lettres, 1759-1765.	M. 116-1
MCDONELL, MILES.	Correspondance, 1783-1838.	M. 155-1
MCLEOD, JOHN.	Journaux et correspondance relatifs au Nord-Ouest. . . .	M. 201
MCIPHERSON, D. L.	Lettre à W. Lawson.	M. 180
	Contrat avec le chemin de fer du Grand-Tronc.	M. 180
NAPANEE, village.	Permis d'érection d'un rectorat ou cure.	M. 180
NAVIGATION du St. Laurent, 1792.	M. 180	
	du St. Laurent dans le Haut-Canada, 1825.	M. 116-9
NEILSON, JOHN,	Lettre de l'abbé Laberge concernant l'école de l'Ancienne Lorette.	M. 393-13
NEW-HAMPSHIRE.	Papiers concernant le.	M. 382
NEW-YORK.	Documents concernant—.	M. 382
NICOLLS, Col. Gustavus.	Rapport sur les défenses de Terre-Neuve.	M. 197
NILES, H.	Lettres du général R. Jones.	M. 180

DOC. DE LA SESSION No 18

- NORD-OUEST. Journaux et correspondance de John McLeod, 1811-1842. M. 201
- NOTAIRES de Détroit. Registres de 1737-96..... M. 84 à 90
- NOUVEAU-BRUNSWICK. Commission de gouverneur à sir E. G. Metcalfe
1843..... M. 390-1
- NOUVELLE-ÉCOSSE. Corr^{ce} et documents divers, 1603 à 1709 M. 395 et 395A
Corr^{ce} des gouverneurs, 1603-1749 M. 395-1 395-33
Pairie Stirling, 1632 à 1763; rapport de Morse, cartes;
1783 M. 371, 373, 374
Procès-verbaux du Conseil Exécutif, 1720 à 1786.... M. 396 à
M. 396-18
Journaux du Conseil Législatif, 1758 à 1800... M. 398-1 à 398-18
- NOUVELLE-FRANCE. Divers documents copiés à Rome..... M. 128
Mémoire de ce qui peut la rendre riche et florissante,
mars 1718..... M. 179
- ONTARIO. Historique du gouvernement depuis 1867..... M. 180
- ORDONNANCES des intendants, 1705-1748..... M. 13 à 31
- OTTAWA il y a cinquante ans: 1881..... M. 183
- PANET, P. Juge des Plaid Communs, Québec, 1787..... M. 99
- PAPIER TERRIER..... M. 47 à 59
- PENNSYLVANIE. Documents relatifs à la..... M. 382
- PERLEY, M. H. Extrait d'une conférence sur le Nouveau-Brunswick, 1840. M. 124
- PÉTITIONS au Bureau de la guerre, 1776-1783..... M. 333
- PLAN du fort Oswego, 1756..... M. 205
- PLANS divers. Pensacola..... M. 228
- PLAN du fort Charbot à Mobile..... M. 228
du fort Lévy sur le St-Laurent. Conquête du Canada. Général
Amherst, 1759-1760..... M. 211 à 216
du St-Laurent de La Galette à l'Île Perrot, 1761 à 1763..... M. 217 à 220
- PONTIAC. Conspiration contre les Anglais. Siège de Détroit 1713..... M. 94
- POPULATION DU CANADA. Brymner, 1881..... M. 182
- PORTAGE-LA-PRAIRIE. Corr^{ce} officielle relative à son annexion au Canada. M. 155-2
- POSTES DU DOMAINE DU ROY, 1750..... M. 126
- PRINCE DE GALLES, visite en Canada en 1860, par Lt. Col. Urly..... M. 168-3
- PRINGLE, I. L. Documents divers..... M. 393
- PRITCHARD, JOHN. Demande d'être absous d'une accusation de conspira-
tion contre le commerce de la C^{ie} du Nord-Ouest, 1819... M. 116-17
- PUISAYE, Comte de. Documents, 1798-1812..... M. 378
- QUÉBEC. Mouvement des vaisseaux dans le port de, avec remarques
par William Dunscomb M. 100
- RADISSON, PIERRE ESPRIT. Relation du voyage au Nord de l'Amérique,
1682-1684..... M. 103
- RÉAUME, PIERRE. Concession d'un terrain à Détroit..... M. 179
- RÉBELLION 1837-38, dans le Haut-Canada. Documents et lettres..... M. 154-3
Mémoire par un prisonnier à Montréal en 1838. 1837-1838. M. 156
Vie des bois, et service sur la frontière. Lieut. Col. Thomas
Wily..... M. 168-2
- RECENSEMENTS de la Rivière-Rouge, 1831 à 1846 M. 399
- RÉGIMENT. Livre d'ordres du 104^{me}, 1812..... M. 194
- REGISTRES DES NOTAIRES. Détroit, 1737-1796..... M. 84
de l'Etat Civil, voir "Etat Civil".
- RÉGNAUT, CHRISTOPHE Récit véritable du martyre et de la bienheu-
reuse mort du Père Jean Brebœuf et Gabriel Lallemand,
1649..... M. 130-1
- RÉSERVES DU CLERGÉ Observations sur les stipulations faites pour le
maintien d'un clergé protestant par John Strachan D.D.
Archidiacre de York, H.C..... M. 170
- RHODE-ISLAND. Papiers se rapportant au..... M. 382
- RICHARD, REV. GABRIEL. Certificat de sa mort et de sa sépulture, 1832. M. 179

RIDOUT, G. P. Lettre à C. S. Gzowski, pour présenter George A. Barber, jr.	M. 180
RIVIÈRE-ROUGE. Lieutenant Andrew Bulger.	M. 150-151
Corr ^{ce} de Miles McDonell avec Lord Selkirk et autres documents.	M. 155-1
Journal d'Alexander Begg, 1869-1870.	M. 191
ROBERTSON, DANIEL ET JANET. Nomination d'un tuteur et d'un subrogé, 1786.	M. 393-46.
ROTTENBURG, J. A. DE. Rapport des arpentages entre Québec et Fredericton, N.-B., 1819.	M. 103.
RUSSELL, ANDREW. Lettre à C. S. Gzowski.	M. 180.
SAN-JUAN. Correspondance relative à l'affaire de.	M. 393-26.
SAUNDERS, L'AMIRAL. Conquête du Canada, 1759.	M. 210.
SAUVAGES. Papiers 1716 à 1826. 12 volumes.	M. 105 à 115.
La cloche de St-Régis, 1704.	M. 123-2.
Catéchisme micmac.	M. 127.
Liste des tribus.	M. 320.
Hurons. Traité avec Sir Wm. Johnson, 18-7-1764.	M. 393-47.
Mississauga. Hayter relativement à des terres.	M. 393-49-50.
Liste des terres cédées au gouv ^t dans Ontario.	M. 393-51.
Réclamations, 1814-1826.	M. 401.
SCHOONHAVEN. Inventaire et preuves des 32 quartiers de la noble demoiselle Jossine D'Arshot, 1607.	M. 120.
SECRÉTAIRE COLONIAL. Octrois et commissions, 1763-1768.	M. 388.
Dépêches aux gouverneurs de Québec, 1768-1786.	M. 388A à 388D.
SÉGUIN, F. H.—Notaire. Notes prises à Terrebonne, 1831-1832.	M. 136.
SELKIRK, LORD. Correspondance relative à sa colonie.	M. 155-1.
SHIRLEY, GÉNÉRAL. Conquête du Canada, 1755.	M. 204.
SHUBENACADIE, CANAL. 1826-1890.	M. 171.
SMALL, H. B. Liste des souscripteurs à son ouvrage " Animaux de l'Amérique du Nord "	N. 393-29-42.
SMITH, Brigadier général Alexander. Proclamation, guerre américaine de 1812.	M. 393-5.
SMITH, ANNE. Mariage avec Joseph Fraser.	M. 102.
HENRY. Lettre à S. P. Bidder.	M. 180.
STIRLING, PAIRIE. Nouvelle-Ecosse, 1632-1763.	M. 370 et 371
STRACHAN, Archidiacre. Observations sur l'octroi accordé pour le maintien d'un clergé protestant.	M. 170
Résolutions des magistrats pour l'achat de sa propriété à Cornwall.	M. 393-8
ST-CHARLES, Rivière. Rapport scolaire, 1833.	M. 393-12
ST-RÉGIS. Légende de la cloche de.	M. 123-2
STE-FOY. Ecole élémentaire, certificat d'efficacité.	M. 393-11
TAYLOR (Eliza) concession de terrain à Rawdon.	M. 390-2
TERRES DANS QUÉBEC. Actes de foi et hommage, 1667 à 1854.	M. 1 à 8
Cahiers d'intendance.	M. 9 à 12
Ordonnances des intendants, 1706 à 1725.	M. 13 et 14
Registres d'intendance. Concessions en fief et en roture.	M. 34 et 259
Papier terrier, 1723 à 1832.	M. 47 à 59
Insinuations du Conseil Souverain, 1663 à 1758.	M. 60 à 67
TERREBONNE. Notes prises par F. H. Séguin, notaire, 1831-1832.	M. 136
TERRES. Concessions de, 1770-88.	M. 178
TERRES DANS LE HAUT-CANADA. Minutes du Conseil Exécutif.	M. 189
TERRE-NEUVE. Rapports re défenses, etc., par col. Gustavus Nicholls, 1827.	M. 197
THAMES, RIVIÈRE, Haut-Canada. Listes de souscription pour la construction d'un pont sur les deux plus basses fourches.	M. 116-6.

DOC. DE LA SESSION No 18

TOWNSEND, Général.	Description de la bataille des Plaines d'Abraham.	
	Rapport des pertes.....	M. 210
TRAITÉ DE GAND.	Articles 5, 6 et 7, 1832 à 1837	M. 355 à 358
TREMBLAY, Révd M.	Résumé d'une lettre aux directeurs du Séminaire..	M. 179
VALENTINE, M. de.	Lettre du major Gray.....	M. 393-1
VANCOUVER, George.	Dépêches originales, 1791-1793.....	M. 379
VIGER, capitaine.	Livre d'ordres, 1813	M. 123-1
VOTEURS du comté de Québec.	Listes des, 1804 à 1834.....	M. 147
VOYAGES.	Extraits de.....	M. 169
WASHINGTON, Général.	Lettres et narration d'un plan pour la capture du prince William Henry à New-York.....	M. 123-5
WEBB, Général.	Conquête du Canada.....	M. 205
WHITMORE, Gouverneur.	Conquête du Canada.....	M. 210 et 211
WILEY, Lt.-col. Thomas.	Expériences militaires.....	M. 168-1-3
WILKINS, Capitaine Robert.	Mémoire <i>re</i> Montréal et la navigation du haut St-Laurent.....	M. 180
	Compagnie de loyalistes, Port Roseway, 1783.....	M. 393-43
WOLFE, Général James.	Lettres à Lord Holderness, 1759.....	M. 123-4
	Conquête du Canada 1759, commission signée par Wolfe.....	M. 210

APPENDICE C.

CARTES ET PLANS

CARTES ET PLANS.

PUISSANCE DU CANADA.

Acadie, de l'Isle-Royale, etc., par le Marquis de Chabert, 1750-1.	PF. $\frac{171}{1}$ —8
Acadie ou Nouvelle-Ecosse, par ordre de M. de Sartine, 1779.	PF. $\frac{171}{1}$ —9
America. A chart of the North part of, For Hudsons Bay, by John Thornton, &c., 1681.	PF. $\frac{171}{1}$ —4
America. English and French possessions in North.	PF. $\frac{171}{1}$ —3
Anticosti. Part of a map published by order of the King of France, 1784.	PF. $\frac{171}{1}$ —15
Bay de Chaleur, Restigouche River, 1833.	PF. $\frac{171}{2}$ —1
Bonnechère River and South West Branch of the Madawaska, with a sketch of the Head waters of the Ottonabee, 1853, by A. Murray. PF. $\frac{171}{3}$ —6-7-8-9	
Bouchette's map of Canada, 1815, (Part of)	PF. $\frac{171}{1}$ —17
Bouchette, Jos. Canada according to the treaties of 1842-1846, by.	PF. $\frac{171}{2}$ —3
Bouchette, Joseph. Upper and Lower Canada, 1815.	PF. $\frac{171}{1}$ —31
Boundary. (The South) line of Massachusetts, 1713.	PF. $\frac{171}{1}$ —19
Boundary. Copy of a plan for settling the Boundaries between New Hampshire and Massachusetts Bay, 1737.	PF. $\frac{171}{1}$ —21
Boundaries. Country adjacent to the North Boundary Line of the Colony of Rhode Island, 1750.	PF. $\frac{171}{1}$ —24 to 26
Boundary. Plan of the Rivers and Boundary Lines between Massachu- setts Bay and New Hampshire, by G. Mitchell, 1739	PF. $\frac{171}{1}$ —23
British. Province of New Brunswick with adjacent parts of Nova Scotia Canada and Maine, 1859, by John Wilkinson	PF. $\frac{171}{4}$ —14
Canada and the Lower Colonies. Showing the connection by steam navi- gation with New York, Pennsylvania, &c., and with Europe by the River St. Lawrence and the Great Lakes, 1855.	PF. $\frac{171}{4}$ —1
Canada and part of the United States, 1871, by Edward A. Mara	PF. $\frac{171}{6}$ —9
Canada, by Edward Staveley, 1844.	PF. $\frac{171}{2}$ —2
Canada (Eastern and Centre parts of). showing Telegraph and signal service, 1883, by Gust. Smith.	PF. $\frac{171}{8}$ —10-11
Canada (Dominion of), North-west and Hudson's Bay Territories, 1868, A. J. Russell.	PF. $\frac{171}{6}$ —6
Canada (Outline of the Dominion of), 1881, by J. Johnston,	PF. $\frac{171}{8}$ —5
Canada (Dominion of). Showing the extent and situation of its public lands, also its geographical relation to the British Islands, 1878 and 1881, by J. Johnston.	PF. $\frac{171}{1}$ —5 & PF. $\frac{171}{8}$ —2
Canada (Dominion of). Showing general Northern limits of the principal Forest Trees, 1881, by Robt. Bell.	PF. $\frac{171}{8}$ —3
Canada (Dominion of). Showing location of the principal products, &c., 1886.	PF. $\frac{171}{10}$ —4
Canada (Le). Fait par Sieur de Champlain, 1653.	PF. $\frac{171}{1}$ —2
Canada (Le). Fait par Sieur de Champlain, 1664.	PF. $\frac{171}{1}$ —10
Canada (Le), Floride, la Virginie, Pensilvanie, Caroline, Nouvelle Angle- terre et Nouvelle York, l'Isle de Terre Neuve, La Louisianne et le Cours de la Rivière Misisipi, 1705.	PF. $\frac{171}{1}$ —6-7
Canada (Frontiers of) and the United States, intended to illustrate the operations of the British and American Armies, 1813.	PF. $\frac{171}{1}$ —30
Canada (Eastern), 1884, A. T. Riall, Commissioner of Weights and Measures	PF. $\frac{171}{10}$ —1

Canada Embracing Ontario, Quebec, Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, 1873, by Thos. Devine.....	PF. $\frac{171}{6}$ —13
Canada. Militia Districts and Divisions in the Dominion of, by Major T. C. Scoble.....	PF. $\frac{171}{6}$ —10
Canada (Lower), 1796-1798, by Saml. Holland.....	PF. $\frac{171}{1}$ —29
Canada. Trace of part of a Map of, 1803, by W. Vondenvelden & L. Charland.....	PF. $\frac{171}{1}$ —16
Canada (Western part of). Hudson's Bay & Indian Territories, 1857, by Thos. Devine.....	PE. $\frac{171}{4}$ —13
Canada, Western section shewing Telegraph and signal service, 1883, projected by F. N. Gisborne, drawn by Gust. Smith.....	PF. $\frac{171}{8}$ —12
Chart (on Mercator's Projection) showing the relative geographical position of the British Islands and British America, with the shortest great lines of communication between the Continents of America and Europe.....	PF. $\frac{171}{5}$ —3
Confederate Provinces of British North America, 1867.....	PF. $\frac{171}{6}$ —5
Counties of York, Carleton and part of Victoria, Province of New Brunswick, 1868-9.....	PF. $\frac{171}{6}$ —7
Dominion Land (Part of the) West of Manitoba, 1882, published by Department of Agriculture.....	PF. $\frac{171}{8}$ —6
France Septentrionale du pays des Illinois, par sieur de Jolliet.....	PF. $\frac{171}{1}$ —12
French River, Part of, 1854-55-56 and 1847.....	PF. $\frac{171}{1}$ —9
French and Wahnapitae River, Part of, 1847, 1856-1857, by A. Murray.....	PF. $\frac{171}{4}$ —7
Gold region of Canada, watered by the Chaudiere and its tributaries 1865, by Lindsay and McQuire.....	PF. $\frac{171}{5}$ —4
Gold region of Canada watered by the River St. John and its tributaries.....	PF. $\frac{171}{5}$ —5
Gulf of St. Lawrence, and the River to Quebec, surveyed by Capt's. Bayfield and Orlebar, 1871, Newfoundland from the surveys of Cook, Lane and Bullock.....	PF. $\frac{171}{6}$ —8
Gulf of St. Lawrence (Isthmus between) and the Bay of Fundy, by G. F. Baillairgé.....	PF. $\frac{171}{6}$ —12
Gulf of St. Lawrence, Part of a map, by J. F. DeBarres, 1780.....	PF. $\frac{171}{1}$ —14
Gulf of St. Lawrence, showing Labrador, Newfoundland, Nova Scotia and New Brunswick.....	PF. $\frac{171}{1}$ —8
Intercolonial Railway Exploratory Survey of 1864, by Sandford Fleming.....	PF. $\frac{171}{5}$ —2
Island and God's Lake and connecting waters to Oxford Lake, 1879 by A. S. Cochrane.....	PF. $\frac{171}{7}$ —8
Keewatin, (Part of) shewing Dominion Land Surveys to December 1876, by J. Johnston.....	PF. $\frac{171}{7}$ —4
Lighthouses in Lower St. Lawrence (sketch to show distinguishing colors of), 1881, issued by the Marine and Fisheries Dept.....	PF. $\frac{171}{8}$ —4
Massachusetts Bay and New Hampshire, 1722.....	PF. $\frac{171}{1}$ —21
Mattawa Part of the River, 1845, by Sir W. E. Logan, F.R.S., &c., and part of Lake Nipissing, by A. Murray, 1854.....	PF. $\frac{171}{8}$ —13
Meganatawan River, 1854, by A. Murray.....	PF. $\frac{171}{3}$ —11-12
Mercator's Projection with the great circle or Air Lines, Illustrating the directness and capacity of the River St. Lawrence from Lake Erie to the Atlantic as a means of communication between Europe and the commercial centre of the Great West, 1855, by J. C. Keefer and Johnson's profile of the Northern Route for the Pacific Railway from Lake Michigan to Vancouver Island.....	PF. $\frac{171}{1}$ —2
Mitchell's Maps, 1755.....	PF. $\frac{171}{1}$ —11
Montreal. A particular survey of the Isles of Montreal, with adjacent states and provinces, by Capt. Carver, 1794.....	PF. $\frac{171}{1}$ —28
Moose River (Basing) and adjacent country, 1853, by L. N. Richard....	PF. $\frac{171}{8}$ —16
Muskoka and Petewahweh Rivers, 1853, by A. Murray.....	PF. $\frac{171}{1}$ —1-4
New England. Sea Coast of, by Capt. Cyprian Southack, 1691.....	PF. $\frac{171}{1}$ —18
New England Sea Coast, 1738.....	PF. $\frac{171}{1}$ —22

DOC. DE LA SESSION No 18

Nipissing Lake and Sturgeon River, 1854-55-56..... PF. $\frac{171}{3}$ —15

North America. Aboriginal Map of, denoting the Boundaries and Locations of various Indian Tribes, 1857..... PF. $\frac{171}{4}$ —12

North America, 1857, by J. Arrowsmith..... PF. $\frac{171}{4}$ —11

North America (Coast of) between the Strait of Belle Island and Cape Cod, from the latest surveys, 1863, published by James Imray & Son. PF. $\frac{171}{5}$ —1

North America, Coast between the Strait of Belle Island and Cape Cod, 1876..... PF. $\frac{171}{1}$ —3

North America. Copy of part of a map of, by Thos. Jeffreys, 1776..... PF. $\frac{171}{1}$ —13

North America Exhibiting all the new discoveries in the interior of, by A. Arrowsmith, 1795 with additions, 1811, 1818, 1819..... PF. $\frac{171}{10}$ —32

North America From the Straits of Belle Isle to Boston, by Chas. Wilson. PF. $\frac{171}{10}$ —6

Northern Pacific Railroad (Location of the) with its Canadian Extension to Montreal, 1872, by Charles Legge..... PF. $\frac{171}{4}$ —11

Nouvelle France, by Jean Boisseau, 1643..... PF. $\frac{171}{4}$ —1

Nova Scotia and Prince Edward Island. Postal Map of..... PF. $\frac{171}{4}$ —10

Nova Scotia, New Brunswick and a portion of Lower Canada showing the explored route for the proposed Trunk Line of Railway from Halifax to Quebec from a lithograph by Matthews..... PF. $\frac{171}{5}$ —6

Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward..... PF. $\frac{171}{5}$ —7

Ottawa and Mattawa Rivers, 1854, by Sir W. E. Logan..... PF. $\frac{171}{3}$ —14

Queen Charlotte Islands, 1878..... PF. $\frac{171}{4}$ —6

Railway and Postal Map of the Maritime Provinces, 1875, by S. G. Loggie. PF. $\frac{171}{3}$ —1

Railways of Canada, 1853..... PF. $\frac{171}{3}$ —10

Railways of Canada, 1880, 1881, by Collingwood Schreiber.... PF. $\frac{171}{8}$ —9 and PF. $\frac{171}{8}$ —1

Railways of Canada, Statistics, 1882, Collingwood Schreiber (in 2 parts)... PF. $\frac{171}{8}$ —7-8

Railways of Canada, 1882, by Collingwood Schreiber, 1882..... PF. $\frac{171}{10}$ —1 to 6

Railways of Canada, 1884, by Collingwood Schreiber..... PF. $\frac{171}{10}$ —2-3

Railways of Canada, 1889, Collingwood Schreiber..... PF. $\frac{171}{10}$ —7

Railway Systems of the Eastern Provinces of Canada, 1876, by Wm. Kingsford..... PF. $\frac{171}{7}$ —2

River St. Lawrence, Signal Stations in the River and gulf St. Lawrence, 1886. Dept. of Marine..... PF. $\frac{171}{10}$ —5

Route by Road and Navigation for connecting The Atlantic and Pacific Oceans, including parts of other British Provinces and of the United States, 1866..... PF. $\frac{171}{9}$ 1 to 4

Sable Island Wrecks, 1883, by S. D. MacDonald, F. G. S..... PF. $\frac{171}{8}$ —15

St. John, Island of, by Capt. Holland, 1775..... PF. $\frac{171}{4}$

St. Lawrence River—The Shearer Scheme—from Laprairie to Longueuil, —1883..... PF. $\frac{171}{1}$ —13, 14

Skidegate Inlet, Queen Charlotte Island, 1872, &c., by J. Richardson... PF. $\frac{171}{1}$ —7

Spanish and White Fish River, part of, 1848-56, by A. Murray..... PF. $\frac{171}{1}$ —3

Spanish River, 1848, by A. Murray..... PF. $\frac{171}{2}$ —4

Sturgeon River, 1856, by A. Murray..... PF. $\frac{171}{1}$ —8

Submarine Cable and Telegraph lines of the World, 1883, by Gust. Smith. PF. $\frac{171}{1}$ —9

Terre Nœva..... PF. $\frac{171}{1}$ —5

Upper Canada, Nova Scotia, and New Brunswick, 1857..... PF. $\frac{171}{1}$ —10

Wahnapitae River, 1855-6, by A. Murray..... PF. $\frac{171}{4}$ —6

Wahnapitae River and Wahnapitaeing and adjoining Lakes, 1856, by A. Murray..... PF. $\frac{171}{4}$ —5

ONTARIO.

Algoma Postal map of the County of, 1879, by F. A. Maingy..... PF. $\frac{171}{18}$ —15-16

Barrie Town, 1842. Copy by G. Shaw..... PF. $\frac{171}{11}$ —6

Boundaries of the Province of Ontario, 1878, by Thos. Devine..... PF. $\frac{171}{18}$ —1

Brampton, Plan of the Town of, 1848..... PF. $\frac{171}{11}$ —11

Bruce, County of, Postal Map, 1878, by F. A. Maingy..... PF. $\frac{171}{18}$ —3

- Canada (Upper), Western Division of, 1852-1854, by Hugh Scobie. PF. $\frac{171}{12}$ —1-2
- Canada West or Upper Canada, 1855, William T. Smith. PF. $\frac{171}{12}$ —3
- Canada West, Climatological Map of Canada West, 1862, by Lorin Blodget. PF. $\frac{171}{14}$ —1
- Canada Western, 1847, by Chas. Rankin. PF. $\frac{114}{11}$ —8
- Canada West, shewing the Post Offices and Postal Route, 1858, by order of the Postmaster General. PF. $\frac{171}{13}$ —7
- Canada West. Shewing the Post Offices and Mail Routes of, 1860; by order of The Post Master General. PF. $\frac{171}{13}$ —9
- Canada West. Part of, 1863, by W. C. Chewett & Co. PF. $\frac{171}{14}$ —6
- Carleton County, 1863, by H. F. Walling. PF. $\frac{171}{14}$ —4
- Carleton and Russell with a correct Map of the City of Ottawa, by W. A. Austin, P.L.S. PF. $\frac{171}{14}$ —3
- Dalhousie District, 1843, by Donald Kennedy. PF. $\frac{171}{11}$ —7
- Elgin, Lambton and Middlesex, Postal Map of the County of, 1878, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —6
- Essex and Kent. Postal Map of the Counties of, 1878, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —7
- Grand Junction Railway and proposed connections from Toronto to Ottawa 1880, by W. H. Ellis, C.E. PF. $\frac{171}{18}$ —17
- Grey. County of, Postal Map, 1878, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —2
- Halton, Peel, Cardwell, Simcoe, York and Ontario Postal Map of the Counties of, 1878, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —10
- Hamilton, Map of the City of, 1882. PF. $\frac{171}{20}$ —2
- Hastings, Addington, Prince Edward and Lennox. Postal Map of the Counties of, 1879, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —13
- Home and Simcoe Districts, 1841, by C. Rankin. PF. $\frac{171}{11}$ —5
- Huron and Ottawa Railway. Map of Part of the Province of Ontario shewing the course of the Exploration of the, 1874, by Leonard J. Bell, C.E. PF. $\frac{171}{16}$ —16
- Huron and Ottawa Territory, 1862-1864, by Thos. Devine. PF. $\frac{171}{15}$ —4-5
- Huron and Ottawa Territory. (Part of the) compiled under the direction of Thos. Devine 1873. PF. $\frac{171}{16}$ —15
- Huron and Ottawa Territory 1882, by Dept, of Crown Lands. PF. $\frac{171}{20}$ —6
- Huron, Wellington, Perth and Waterloo. Postal map of the Counties of, 1878, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —4
- Lake Huron, Index of the plans showing the explorations between the East Shore of, and the Ottawa. PF. $\frac{171}{16}$ —12
- Lake Huron, Plan of the North Shore, 1863, Wm. McDougall Commiss'r. PF. $\frac{171}{15}$ —3
- Lake Huron. Reduction of Plan of exploration of the North Shore of, 1856, 1857, by Albert Pellew Salter P. S. S. PF. $\frac{171}{13}$ —1-2
- Lake Huron, Topographical Plan of the North Shore of, 1872, by R. W. Scott. PF. $\frac{171}{16}$ —11
- Lake Ontario 1872 to 1875, by Major C. B. Comstock. PF. $\frac{171}{17}$ —1 to 6
- Lake Ontario and the Back communication with Lake Huron. Surveyed by Capt. W. F. W. Owen, 1817, corrected 1863. PF. $\frac{171}{15}$ —2
- Lake Ontario Chart of, 1866, from surveys made by Capt. Owen & Lieut. Y. Herbert, R. N. PF. $\frac{171}{15}$ —6
- Lake Superior, Chart of Nepigon Bay, 1874, by Admiral Bayfield, R. N. PF. $\frac{171}{16}$ —18
- Lake Superior, Chart of Thunder Bay, 1874, by Admiral Bayfield. PF. $\frac{171}{16}$ —19
- Lake Superior and Red River Settlement, Line of Route between, 1868, by A. L. Russell. PF. $\frac{171}{15}$ —8
- Lake Superior (North Shore of), 1863 by William McDougall. PF. $\frac{171}{15}$ —1
- Lake Superior. Plan of the North Shore of, 1872, by R. W. Scott. PF. $\frac{171}{16}$ —9
- Lake Huron Topographical Plan of the North Shore of, showing A. P. Salter's recent Survey. PF. $\frac{171}{13}$ —8
- Lake of the Woods, and adjacent country, 1881, by Robert Bell. PF. $\frac{171}{20}$ —1
- Lanark County and parts of Renfrew & Leeds, 1875, by Henry Vennor. PF. $\frac{171}{16}$ —20
- Lanark, Leeds S., Brockville, Leeds & Grenville N., Grenville S., Dundas, Carleton, Russell, Stormont, Prescott, Cornwall and Glengarry Postal Map of the Counties of, 1879, by F. A. Maingy. PF. $\frac{171}{18}$ —11

DOC. DE LA SESSION No 18

Lanark and Renfrew Counties of, 1863, by O. W. Gray, C.E.....	PF.	$\frac{171}{14}$	—2
Lincoln Monck and Welland. Postal Map of the Counties of, 1878, F. A. Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—9
London C. W. Plan of the Town of, 1857, published by Robert Reid..	PF.	$\frac{171}{13}$	—6
Malton, Plan of the Village of Malton, 1848.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—10
Muskoka Lakes, 1883, by John Rodgers.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—8
Niagara, Peninsula of, 1866, by E. H. Fletcher.....	PF.	$\frac{171}{15}$	—7
Norfolk, Brant, Oxford, Wentworth and Haldimand. Postal Map of Counties of, 1878, by F. A. Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—5
Norfolk, County of, 1856, by George Tremaine.....	PF.	$\frac{171}{12}$	—5
North Western Ontario, 1871, shewing the territory beyond the limits contended for since 1871.....	PF.	$\frac{171}{16}$	—7
Oakley, 1872. Plan of.....	PF.	$\frac{171}{16}$	—14
Oakville, Plan of, Township of Trafalgar, 1835.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—3
Ontario, showing the Electoral Divisions of the Province of, 1884.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—10
Ontario, Province of, 1883, by F. A. Maingy (in nine parts).....	PF.	$\frac{171}{19}$	—1 to 9
Ontario, 1884, showing Railways, &c., by Crown Lands Department....	PF.	$\frac{171}{20}$	—9
Ontario, showing the distribution of the Rock foundations in parts of the Counties of Peterborough, Hastings, Addington and Frontenac, 1868, to illustrate the explorations of Mr. H. G. Vennor.....	PF.	$\frac{171}{15}$	—9
Ontario, Victoria, Durham, Northumberland; Peterborough. Postal Map of, 1879, by F. A. Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—14
Ottawa and Huron Territory, 1857, by Joseph Cauchon, the Commis- sioner of Crown Lands.....	PF.	$\frac{171}{13}$	—3
Ottawa City (Plan of) 1869, by W. R. Thistle.....	PF.	$\frac{171}{15}$	—10
Ottawa Map of the City of, 1874, Mara and Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—17
Ottawa City. Bird's eye view of 1874.....	PF.	$\frac{171}{16}$	—21
Ottawa Map of the City of, 1882, by Mortimer & Co.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—4
Ottawa City, Map of, 1885, by A. S. Woodburn.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—11
Ottawa, (Map of the) Waddington and New York Railway & Bridge Co..	PF.	$\frac{171}{20}$	—5
Ottawa River.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—7
Ontario. Upper Canada describing all the townships, new Settlements &c., 1813, by Wm. Chewett.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—1
Palmerston Township. (Plan of) 1872.....	PF.	$\frac{171}{16}$	—8
Peel County of, by Chas. Unwin and A. B. Scott.....	PF.	$\frac{171}{14}$	—5
Profile of Route by the Grand Portage and Pigeon River from Lake Superior to Rainy Lake, 1872, by S. J. Dawson.....	PF.	$\frac{171}{16}$	—10
Ramseyville Map of, 1839, by H. Falls.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—4
Renfrew. Postal Map of the County of, 1879, by F. A. Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—12
River St. Lawrence between Prescott and Montreal shewing the Rapids, and Provincial Canals, 1856, by H. H. Killaly.....	PF.	$\frac{171}{12}$	—4
St. Thomas City of, Western Ontario.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—12
Saugeen, Indian Peninsula showing the Township of Eastnor, Lindsay and St. Edmund, 1856, by authority of the Indian Department....	PF.	$\frac{171}{12}$	—6
Sault Ste. Marie and Tide Water, via the Welland and St. Lawrence Canals, the proposed Ottawa Canal and the Georgian Bay Canal, 1811. Compiled by order of the Canal Commissioners of Canada....	PF.	$\frac{171}{16}$	—2
Simcoe and Muskoka. Postal Map of the Counties of, 1878, by F. A. Maingy.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—8
Stratford. Town of, 1848, by Donald McDonald.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—9
Toronto and Georgian Bay Ship Canal Prospectus Map. Kivas Tully, C. E.....	PF.	$\frac{171}{18}$	—18-19
Toronto Harbour, 1882, by Jas. B. Eads.....	PF.	$\frac{171}{20}$	—3
Toronto. Plan of City of, 1857, by Fleming Ridout & Schreiber.....	PF.	$\frac{171}{13}$	—5
Upper Canada describing the New Settlements Townships, &c. with Coun- tries Adjacent from Quebec to Lake Huron, 1813 by David Wm. Smyth.....	PF.	$\frac{171}{11}$	—2

Upper Canada showing the proposed Land Division, 1857, by Joseph Cauchon	PF.	$\frac{171}{13}$	—4
Victoria, South Riding of, 1872, by George Kempt	PF.	$\frac{171}{16}$	—13
Welland Canal, between Lake, Erie and Ontario, 1871	PF.	$\frac{171}{16}$	—4
Welland Canal. From Chicago to Montreal by the Welland and St. Lawrence Canals, &c. Table of distances	PF.	$\frac{171}{16}$	—5
Welland Canal. Plan shewing Harbour, Locks, &c., Port Colborne, by John Page	PF.	$\frac{171}{16}$	—3
Welland Canal. Topographical Map of the Country lying between Allandburgh and Port Dalhousie showing the position of the New Welland Canal, its locks, Weirs Basins and other works, 1871, by Thomas Monro	PF.	$\frac{171}{16}$	—1
Welland Canal, St. Lawrence and general plan of Swing Bridges, 1880, by John Page	PF.	$\frac{171}{16}$	—6

QUÉBEC.

Anticosti, Plan of the Island of, 1856, by Bayfield	PF.	$\frac{171}{23}$	—4
Ascot. Township of, 1864, by A. H. Whitcher	PF.	$\frac{171}{25}$	—2
Bay des Chaleurs. Shewing the Salmon Fishing Stations occupied during the season of 1878, &c	PF.	$\frac{171}{26}$	—15
Canada East. Post Office Sites, 1867, by order of P. M. Genl	PF.	$\frac{171}{24}$	—4
Dalton, 1872. Dept. of Crown Lands, Quebec	PF.	$\frac{171}{26}$	—8
Eastern Townships and adjacent portions of the Province of Quebec, 1875, Alfred, R.C., Selwyn, F.R.S.	PF.	$\frac{171}{26}$	—13
Eastern Townships of Canada, 1887, published by Smith & Co	PF.	$\frac{171}{26}$	—2
Eastern Townships of Lower Canada, 1861, by Austin Russell	PF.	$\frac{171}{24}$	—1
Gaspé and Bonaventure, Counties of, 1857, by Joseph Cauchon	PF.	$\frac{171}{22}$	—10
Gaspé and Rimouski, 1861, by Joseph Bouchette	PF.	$\frac{171}{24}$	—3
Grenville and Rawdon. Plan showing the distribution of Crystalline Limestones of the Laurentian Series in various townships between, 1856, by Sir W. E. Logan	PF.	$\frac{171}{23}$	—6
Gulf of St. Lawrence, Bay of Seven Island Surveyed by Captain H. W. Bayfield, 1831	PF.	$\frac{171}{21}$	—4
Gulf St. Lawrence. Magdalen Islands, surveyed by Lieut. P. E. Collins, R. N., 1833	PF.	$\frac{171}{21}$	—5
Gulf of St. Lawrence. Mingan Islands, surveyed by Capt. H. W. Bayfield	PF.	$\frac{171}{21}$	—6
Gulf of St. Lawrence. Mingan Islands, surveyed by Capt. H. W. Bayfield, 1834	PF.	$\frac{171}{21}$	—7
Hull. Plan of Lower Village of, shewing its position relative to the city of Ottawa, by W. A. Austin	PF.	$\frac{171}{28}$	—4
Jersey Falls. Mining location, 1867, by Henry Y. Hind	PF.	$\frac{171}{26}$	—3-4
Lake Champlain, 1879, in 4 parts	PF.	$\frac{179}{27}$	—2-3-4-5
Lake Champlain, Geodetic Levelling. H. F. Perley	PF.	$\frac{171}{23}$	—5-6-7
Lake of the Two Mountains with soundings, &c., 1836, by A. Larue	PF.	$\frac{171}{22}$	—1
Lachine Canal between Lake St. Louis and Montreal Harbor, 1875, John G. Sippell, Supt. Engineer	PF.	$\frac{171}{26}$	—11
Laurie's chart of the St. Lawrence River from Anticosti to Montreal, from surveys by Capt. Bayfield	PF.	$\frac{171}{23}$	—3
Linier & part of Marlow. The Kenebec Road from the line of division between	PF.	$\frac{171}{24}$	—4
Lower Canada, 1840 (?) by Joseph Bouchette	PF.	$\frac{171}{22}$	—2
Lower Canada, showing the line of the Tache Road &c., 1862, by Joseph Bouchette	PF.	$\frac{171}{24}$	—7
Lower Canada showing proposed lands agencies & Seignories 1858, by Joseph Cauchon	PF.	$\frac{171}{23}$	—9
Magdalen Islands; Gulf of St. Lawrence, 1852, by John Rolph	PF.	$\frac{171}{23}$	—1

DOC. DE LA SESSION No 18

Mattawa (Carte de la) 1869, copie par J. B. Derome.....	PF.	$\frac{171}{26}$	—5
Military and naval operations under the Command of the immortal Wolfe & Vive Admiral Sanders before Quebec, by Alfred Hawkins, 1841..	PF.	$\frac{171}{22}$	—3
M. N. C. R. showing various lines between Montreal, Grenville and Ottawa, 1872, by Charles Legge.....	PF.	$\frac{171}{26}$	—9-10
Montreal Map of the City, 1859.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—14
North Shore Railway shewing the connection between the Cities of Quebec and Montreal. The Grand Trunk, Montreal and Bytown Railways, 1853, by James N. Gildea.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—3
Ottawa County, showing the distribution of the Phosphate of Lime Rocks, &c., 1876.....	PF.	$\frac{171}{26}$	—14
Ottawa & Pontiac Counties, 1862, for A. J. Russel's Report.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—6
Point du Lac to Lachine Rapids, 1859, by Capt. Bayfield.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—13
Proposed Road from Creek to River Coulonge, 1857, by A. W. Russell..	PF.	$\frac{171}{23}$	—11
Québec, carte de la province de, 1880, by Eugène Taché.....	PF.	$\frac{171}{27}$	—6
Québec, carte régionale de la province de, 1882, by P. M. A. Genest, & C. E. Gauvin.....	PF.	$\frac{171}{28}$	—2
Quebec, Cherrier's new map of, 1882.....	PF.	$\frac{171}{28}$	—3
Quebec City (Plan of) showing the portions destroyed by the great fires May 28th & June 28th 1845.....	PF.	$\frac{171}{22}$	—4
Quebec, geographical map of the Western Part of the Province.....	PF.	$\frac{171}{27}$	—7
Quebec Harbour Improvements.....	PF.	$\frac{171}{28}$	—9
Quebec Province, 1870, by E. Taché.....	PF.	$\frac{171}{26}$	—7
Quebec Province, 1890, Postal Map, by order of the P.M.G.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—10
Quebec, Three Rivers, St. Francis, Gaspé, 1831, by J. Bouchette.....	PF.	$\frac{171}{21}$	—12
Quebec to Point du Lac, 1859, by Capt. Bayfield.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—2
Rigaud, Vaudreuil, Plan of the Seigneurie, 1865, by P. A. Proux.....	PF.	$\frac{171}{25}$	—6
River St. Lawrence above Quebec. Lake St. Peter, 1831, by Capt. Bayfield.....	PF.	$\frac{171}{21}$	—3
Saguenay Territory, 1856, by A. L. Russell.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—7
Saguenay River, Plan of the, 1857, by J. Bouchette.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—8
St. Francis, 1863.....	PF.	$\frac{171}{25}$	—1
St. Lawrence River, Montreal to Quebec, 1885.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—8
St. Maurice Territory, 1856, by Joseph Couchon.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—5
St. Maurice Territory, 1862, by Joseph Bouchette.....	PF.	$\frac{171}{24}$	—5
Shefford, Iberville, Brome, Missisquoi and Rouville, under the direction of O. W. Gray, 1864.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—5
South Ham. Plan of the Township, 1870, Department of Crown Lands..	PF.	$\frac{171}{26}$	—6
Telegraph Chart of the Gulf and Lower St. Lawrence or Maritime Provinces, 1876, by L. N. Dufresne.....	PF.	$\frac{171}{27}$	—1
Telegraph Chart of the Gulf and Lower St. Lawrence and Maritime Provinces, 1882, by L. N. Dufresne.....	PF.	$\frac{171}{28}$	—1
Terrebonne, Two Mountains and Argenteuil, 1861, by E. E. Taché....	PF.	$\frac{171}{24}$	—2
Tewkesbury & Stoneham, 1829 (?).....	PF.	$\frac{171}{21}$	—1
Thetford, copy of part of the verification survey, 1866, by F. L. Poudrier.	PF.	$\frac{171}{26}$	—1
Thetford, Diagram of the Township of, 1852.....	PF.	$\frac{171}{23}$	—2
Yamaska, 1875 (?).....	PF.	$\frac{171}{26}$	—12

NOUVELLE-ECOSSE.

Bay of Fundy, 1862, by Capt. P. F. Shortland, R. N.....	PF.	$\frac{171}{29}$	—3
Bay of Fundy, 1882, by P. F. Shortland.....	PF.	$\frac{171}{31}$	—4
Cape Breton, 1873, by F. N. Gisborne.....	PF.	$\frac{171}{31}$	—3
Colchester County, 1864; by A F. Church.....	PF.	$\frac{171}{30}$	—1
Digby, 1864, by H. F. Walling.....	PF.	$\frac{171}{29}$	—5
Digby County.....	PF.	$\frac{171}{31}$	—5 & 6
Gut of Canso, 1850, by Capt. H. W. Bayfield.....	PF.	$\frac{171}{29}$	—1
Halifax (City of), 1869, published by Clarke's Lith. Estab.....	PF.	$\frac{171}{31}$	—1

Halifax Harbour, 1853, by Capt. H. W. Bayfield	PF.	$\frac{171}{29}$	—2
Halifax Township, 1864, by A. F. Church	PF.	$\frac{171}{30}$	—2
King's County, 1864, by A. F. Church	PF.	$\frac{171}{30}$	—3
Lunenburg	PF.	$\frac{171}{31}$	—9-10-11
Nova Scotia, Belchers Map, including Cape Breton Island, 1864	PF.	$\frac{171}{29}$	—4
Pictou Coal Field, 1868-69, by Sir Wm. E. Logan	PF.	$\frac{171}{31}$	—2
Yarmouth	PF.	$\frac{171}{31}$	—7 & 8

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Hillsborough, 1842, by Capt H. W. Bayfield	PF.	$\frac{171}{32}$	—1
Prince Edward Island, 1863, by D. J. Lake. C.E.	PF.	$\frac{171}{32}$	—2
Prince Edward Island, 1874, by order of P. M. G., W. B. Snow	PF.	$\frac{171}{32}$	—3

NOUVEAU-BRUNSWICK.

New Brunswick Postal Map, 1870, by order of P. M. G., Jas. A. Manhood & Co.	PF.	$\frac{171}{32}$	—4-5-6
New Brunswick Postal Map, 1880	PF.	$\frac{171}{32}$	—6
New Brunswick Postal Map, 1889, by order of P. M. G., by F. A. Maingy	PF.	$\frac{171}{32}$	—5

MANITOBA.

Manitoba, 1874	PF.	$\frac{171}{33}$	—1
Manitoba and part of the North West Territories, 1884, by E. Deville	PF.	$\frac{171}{33}$	—7
Manitoba and the North West Territory, 1874, by J. S. Dennis	PF.	$\frac{171}{33}$	—2
Manitoba and the North West Territory, 1891, by J. Johnston	PF.	$\frac{171}{34}$	—2
Manitoba. Inside of Fort Garry, 1884, by H. A. Strong	PF.	$\frac{171}{33}$	—6
Manitoba, Lands surveyed and lands disposed of, by order of Sir John A. Macdonald	PF.	$\frac{171}{33}$	—3
Manitoba. Postal Map of the Province of, and part of the North West Territories also the western portion of the District of Algoma, 1891, by F. A. Maingy	PF.	$\frac{171}{34}$	—1
Manitoba showing the Post Offices and Mail Routes proposed to be established, 1882, by J. Dewe	PF.	$\frac{171}{33}$	—4
Manitoba, Winnipeg, 1884	PF.	$\frac{171}{33}$	—5

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

North West Territories and Manitoba, 1883, by J. Johnston	PF.	$\frac{171}{36}$	—15
North West Territory and Manitoba, by order of Sir John A. Macdonald, 1881	PF.	$\frac{171}{36}$	—9
North West Territory, Assiniboine and Saskatchewan Exploring Expe- dition	PF.	$\frac{171}{36}$	—8
North West Territories. District of Assiniboia shewing the Dominion Lands surveyed to, 1882	PF.	$\frac{171}{36}$	—13
North West Territory. Dominion Lands Surveys, between west bound- ary of Manitoba and Third Principal Meridian, by E. Deville, 1881	PF.	$\frac{171}{36}$	—10
North West Territories. Fort William, Lake Superior and the Great Saskatchewan River, 1857-1858; shewing the region explored by S. J. Dawson and his party	PF.	$\frac{171}{35}$	—1
North West Territories including Manitoba Exhibiting several tracts of country ceded by the Indian Treaties 1, 2, 3, 4, 1875, 5, 6 & 7, 1877-78, by J. Johnston, Dept. of Interior	PF.	$\frac{171}{36}$	—2, 5 & 7
North West Territories. Map of part of the Districts of Assiniboia and Alberta shewing Dominion Lands surveys to 1882	PF.	$\frac{171}{36}$	—14
North West Territoris. Peace and Smoky Rivers. Sketch Survey of of route from Quesnel mouth, by Stewart & McLeod's Lakes to the junction of Smoky River and Peace River, 1875	PF.	$\frac{171}{36}$	—3

DOC. DE LA SESSION No 18

Peace and Smoky Rivers. Showing the route travelled by Prof. John Macoun, M. A., from the forks of Peace and Smoke River to Carlton House, Saskatchewan River, 1875..... PF. $\frac{171}{86}$ —4

North West Territories. Ruperts Land survey and examined by the Assiniboine and Saskatchewan exploring expedition, 1858, by H. Y. Hind..... PF. $\frac{171}{85}$ —2-3-4

North West Territories, showing the Mounted Police Stations and Patrols, 1886..... PF. $\frac{171}{86}$ —17

North West Territories, showing the Mounted Police Stations and Patrols, 1891, by authority of the Hon. J. J. C. Abbott..... PF. $\frac{171}{84}$ —3

North West Territories, showing Post Office and Mail Routes in operation and Post Office and Mail Routes proposed to be established, 1882. PF. $\frac{171}{86}$ —12

North West Territories, showing the seat of the Rebellion in the North West and the route from Winnipeg, 1885, by C. S. Lott..... PF. $\frac{171}{86}$ —16

North West Territories. South Western, part of the, showing Grazing Country adjacent to the Rocky Mountains, 1881, by J. Johnston... PF. $\frac{171}{85}$ —11

North West Territory. (Part of the) shewing the operations of the Special Survey of Standard Meridians and Parallels for Dominion Lands, by order of the Minister of the Interior..... PF. $\frac{171}{86}$ —6

North West Territories, showing the Route across the Continent, 1872, by Col. Robertson Ross, Adj. Genl..... PF. $\frac{171}{86}$ —1

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

British Columbia, 1892..... PF. $\frac{171}{85}$ —1

British Columbia and the Peace River Country, 1879-80, by G. M. Dawson..... PF. $\frac{171}{87}$ —12-13

British Columbia and the North West Territory, from the Pacific Ocean to Fort Edmonton, 1879-80, by Wm. B. Dawson..... PF. $\frac{171}{87}$ —11

British Columbia and North West Territory, Postal Map..... PF. $\frac{171}{87}$ —16

British Columbia, between Fraser River and the Coast Range, by G. M. Dawson, 1875-76..... PF. $\frac{171}{87}$ —9

British Columbia. Roads and Trails in, prepared during a journey through that Province by John Dewe, 1871..... PF. $\frac{171}{87}$ —1 to 8

British Columbia showing the Coalfields of Comox, Nanaimo and Cowichin on Vancouver and adjacent Islands, &c., 1876-7, by R. Barlow.. PF. $\frac{171}{87}$ —10

Haro and Rosario Straits, 1882, by Captn. G. H. Richards..... PF. $\frac{171}{87}$ —14

Port Moody. Plan of a portion of the Town of, Terminus of the C.P.R.. PF. $\frac{171}{87}$ —17

Victoria City, Map of, 1884..... PF. $\frac{171}{87}$ —15

CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE.

Canadian Pacific Railway and the North West Territories, 1879, by J. Johnston..... PF. $\frac{171}{89}$ —10

Canadian Pacific Railway, British Columbia. Chart of the Coast of British Columbia North of Latitude 51°, Chiefly from Captn. Vancouver's Surveys, 1792 and 1793..... PF. $\frac{171}{89}$ —5

Canadian Pacific Railway Exploratory Survey, 1874, by Sandford Fleming..... PF. $\frac{171}{89}$ —2

Canadian Pacific Railway. From the Pacific Ocean across the Rocky Mountain Zone, 1874..... PF. $\frac{171}{89}$ —1

Canadian Pacific Railway. Georgian Bay Branch and Connections.... PF. $\frac{171}{89}$ —6

Canadian Pacific Railway. Lake Ellen and Nipigon Bay, also Kamistiquia River, 1874..... PF. $\frac{171}{89}$ —4

Canadian Pacific Railway. Lands along the main line from Winnipeg westward to Range 14 inclusive..... PF. $\frac{171}{89}$ —12

Canadian Pacific Railway. Lands from Western Boundary of Manitoba to third principal Meridian..... PF. $\frac{171}{89}$ —13

Canadian Pacific Railway. North West Territory, 1881..... PF. $\frac{171}{89}$ —11

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Canadian Pacific Railway. Route in British Columbia, 1879.....	PF.	$\frac{171}{39}$	—8
Canadian Pacific Railway. Survey, 1876, to accompany report of Sir Sandford Fleming.....	PF.	$\frac{171}{39}$	—7
Canadian Pacific Railway. Survey, 1879, report of Sir Sandford Fleming.....	PF.	$\frac{171}{39}$	—9
Canadian Pacific Railway. Saskatchewan River. Plan of the Mouth of, from Hinds Exploring Expedition also, Mossy Portage and the Meadow Portage, 1873, from a survey by Henry B. Smith.....	PF.	$\frac{171}{39}$	—3

CHEMIN DE FER TORONTO ET GUELPH.

Toronto and Guelph Railway, Credit Bridge, 1852.....	PF.	$\frac{171}{40}$	—4
Toronto and Guelph Railway, Mountain Division, 1853.....	PF.	$\frac{171}{41}$	—1
Toronto and Guelph Railway, Township of Etobicoke, 1852, Walter Shanly, C.E.....	PF.	$\frac{171}{40}$	—1
Toronto and Guelph Railway showing the Townships in connection with it, Walter Shanly, C.E., 1852.....	PF.	$\frac{171}{40}$	—2
Toronto and Guelph Railway, Western Division, 1852.....	PF.	$\frac{171}{40}$	—5
Toronto and Guelph Railway, Western Division Elevation, 1853.....	PF.	$\frac{171}{41}$	—2-4

CHEMIN DE FER TORONTO ET SARNIA.

Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, 1855.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—1-2
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, Bridge over the Preston Road Stations, 387 and 390, 1855.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—7-8
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, Plan of Guelph Freight station.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—10
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, Road, Bridge at station, 306 west.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—6
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, Road Bridge at station 459.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—5
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Division, Section at Bridge at Tuck's Cut, 1855.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—4
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Engine House.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—12-15
Toronto and Sarnia Railway, Guelph Station ground, 1855, Walter Shanly, C.E.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—3
Toronto and Sarnia Railway, Milton Route.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—16
Toronto and Sarnia Railway, Superstructure of Cattle Pass at Station 44.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—9
Toronto and Sarnia Railway, Superstructure of Farm Road Bridge at Station 182.....	PF.	$\frac{171}{42}$	—11

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

Grand Trunk Railway, Agreements, 1852 to 1871.....	PF.	$\frac{171}{48}$	—1-23
Grand Trunk Railway. Brady's line.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—9
Grand Trunk Railway. C. D. and C. G. T. J. R. R. River Clinton, Connors Creek, Pine River, Smith's Creek, Belle River, 1858.....	PF.	$\frac{171}{47}$	—2-6
Grand Trunk Railway. C. D. and C. G. T. J. R. R. Passenger Station, 1859.....	PF.	$\frac{171}{47}$	—7
Grand Trunk Railway. C. D. and C. G. T. J. R. R. Swing Bridge over Black River.....	PF.	$\frac{171}{47}$	—8
Grand Trunk Railway. Flag Station.....	PF.	$\frac{171}{44}$	—10
Grand Trunk Railway. General design for Locomotive and Carriage Works.....	PF.	$\frac{171}{44}$	—6
Grand Trunk Railway Georgetown Viaduct, 1855.....	PF.	$\frac{171}{45}$	—4
Grand Trunk Railway. Gzowski's dwelling House, 1855.....	PF.	$\frac{171}{43}$	—11-12
G. T. Railway. Humber Section.....	PF.	$\frac{171}{43}$	—4
Grand Trunk Railway International Bridge across the Niagara River and Erie Canal.....	PF.	$\frac{171}{47}$	—9-11

DOC. DE LA SESSION No 18

Grand Trunk Railway Lake Huron.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—12
Grand Trunk Railway. Niagara.....	PF.	$\frac{171}{47}$	—1
Grand Trunk Railway, Nissouri.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—8
G. T. Railway, Plan of the Township of Waterloo Guelph and Eramosa...	PF.	$\frac{171}{43}$	—4
Grand Trunk Railway. Plan showing the Subdivision between Messrs. Schwirger & Stewart of their property at Port Sarnia.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—4
Grand Trunk Railway, Port Huron St. Clair County.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—10
Grand Trunk Railway Port Huron Station, 1859.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—11
Grand Trunk Railway, St. Mary's to Sarnia.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—6
Grand Trunk Railway, Sarnia, buildings, to be erected, 1859.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—3
Grand Trunk Railway (Sarnia Extension) Plan of Preliminary Survey. Alex Bryce, C. E.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—7
Grand Trunk Railway Sections 1 to 6.....	PF.	$\frac{171}{43}$	—3
Grand Trunk Railway, Sections 20 to 26.....	PF.	$\frac{171}{45}$	—5
Grand Trunk Railway. Toronto and Sarnia Division, Town of Guelph, 1854.....	PF.	$\frac{171}{43}$	—1
Grand Trunk Railway. Toronto engine House. Elevation.....	PF.	$\frac{171}{44}$	—7-9
Grand Trunk Railway. Toronto Stations, 1855.....	PF.	$\frac{171}{44}$	—1-2 3, 4-5
G. T. Railway Town Line Road Bridge.....	PF.	$\frac{171}{43}$	—2
Grand Trunk Railway, Town of Sarnia, 1855.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—5
Grand Trunk Railway, Wayside Stations, 1855.....	PF.	$\frac{171}{45}$	—1-2-3
Grand Trunk Railway, Wayside Stations, 1858.....	PF.	$\frac{171}{46}$	—1-2

DIFFÉRENCES CARTES.

Australia (Frearson's Map of) 1879.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—3
British America to the West Indies, Map of the proposed Postal Route and of the Intercolonial Mail Lines, 1853.....	PF.	$\frac{171}{49}$	—1
British Isles, 1865, by Gideon Welles.....	PF.	$\frac{171}{49}$	—4
Buffalo, City of, 1867, by G. W. Reese.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—11
Chicago, 1893, by Rand, McNally & Co.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—13
Egypt and the Soudan, 1885, by W. and A. K. Johnston.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—9
Middle Island, New Zealand showing the density of population for the Census of 1881.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—5
New England and the Provinces, 1882.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—10
New South Wales and the Moreton Bay Colony, 1858.....	PF.	$\frac{171}{49}$	—2
New York, including Brooklyn, Jersey City, Hoboken &c., published by North Island, New Zealand, showing the density of population for the Census of 1881.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—4
Paris, Fortifications, &c.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—8
Seat of War (Franco-Prussian).....	PF.	$\frac{171}{50}$	—7
Taintor Brothers.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—12
Transvaal State (Map of the New) showing the boundaries under the Convention signed at Pretoria, 1881.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—6
Turkish Empire according to the Treaty of Berlin.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—1
Russia (European) showing its earliest extent, its encroachments upon adjacent countries, and the present Boundary of the Empire, by John Dower, F.R.C.S.....	PF.	$\frac{171}{50}$	—2
World, Map of the World, 1860.....	PF.	$\frac{171}{49}$	—3

APPENDICE D

ARCHIVES CANADIENNES EN 1787

AVEC INDEX.

ANNEXE D

ARCHIVES CANADIENNES EN 1881

ALDO WOOD

ARCHIVES CANADIENNES, 1787.

NOTE.

On constate par le Rapport sur les Archives que notre collection de documents se compose actuellement de 3,155 volumes. Quand tous les papiers à Ottawa auront été rassemblés et classifiés, le nombre total de volumes atteindra probablement 10,000. Notre division des Archives ne contiendra alors qu'une petite partie des documents concernant l'histoire du Canada qui se trouvent dans ce pays, aux Etats-Unis et en Europe. Il s'écoulera bien des années avant que l'étudiant puisse obtenir accès à ces documents. En attendant, il semble à propos que l'historien qui veut faire des recherches soit renseigné sur la nature de ces documents et sur les endroits où ils se trouvent. Je me propose donc de préparer un guide aux sources de renseignements concernant l'histoire canadienne. Cet ouvrage indiquera : 1° les endroits où sont les collections de papiers publics et privés ; 2° la nature et l'état de ces papiers ; 3° les conditions auxquelles ils peuvent être examinés ou copiés.

A ce sujet j'ai pensé qu'il serait désirable de publier les procès-verbaux du comité nommé pour s'enquérir de l'état des archives en 1787. D'après le rapport, fait en 1790, et les papiers supplémentaires à 1799, il appert qu'une très précieuse collection fut laissée dans le pays par les Français. Dans les 12^e, 43^e, 44^e et 45^e articles de la capitulation de Montréal, nous trouvons que le général Amherst prit un soin particulier de s'assurer de ces papiers, et lord Dorchester se montra également zélé dans ses efforts pour les conserver. Cependant, nombre de papiers envoyés en France ne parvinrent pas à leur destination. En 1765, les affaires de la colonie étant en voie de règlement, on s'aperçut qu'un vaisseau contenant les archives de 1758 avait été capturé par les Anglais, et les documents furent déposés dans l'Admiralty Building, en Irlande. On ne sait pas encore s'ils ont jamais été remis à la France.

Il est intéressant de voir, aujourd'hui que le gouvernement construit un édifice pour la conservation des archives, que dès 1731 l'intendant Hocquart demandait les moyens d'ériger un édifice sûr pour la protection des archives qui avaient été recueillies jusque-là.

QUÉBEC, 5 s^{bre} 1731.

MONSEIGNEUR,—Il m'a esté souveut représenté depuis que je suis en Canada, que les minutes des actes des notaires, les registres du Conseil Supérieur et de la Prévosté ne peuvent estre en seureté dans les maisons particulières des greffiers où ces minutes et ces registres sont déposez, par les accidents du feu qui peuvent survenir, et qui consumeraient les titres de tous les particuliers de cette colonie. Ces représentations m'ont paru, monseigneur, si importantes que j'ay cru devoir vous en faire part et vous proposer pour la seureté publique de faire construire un batiment à l'abri du feu pour contenir tous ces papiers. Je n'ai point trouvé de lieu plus convenable pour faire ce batiment que la cour du Palais. J'en ai fait faire par M^r De Léry un plan et un estat estimatif que je joins à cette lettre montant à 9141/ 10^s. Je vous suplie, monseigneur, de l'approuver et de trouver bon que je fasse payer cette dépense par le fermier du Domaine, moitié sur l'année 1732 et l'autre moitié sur 1733.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur.

HOCQUART.

RAPPORT DU COMITÉ DE QUÉBEC SUR LES ANCIENNES ARCHIVES.

A Son Excellence le Très honorable Guy, Lord Dorchester, gouverneur en chef, etc., etc., etc.

Le comité pour le district de Québec composé de messieurs Dunn, Mabane, De Léry et Grant, nommé par Votre Excellence pour s'enquérir de l'état et condition des anciennes archives de la province, après avoir examiné toutes celles qui sont venues à sa connaissance, soumet humblement devant Votre Seigneurie une copie du journal de ses procédures, qu'il prie d'être regardée comme son rapport sur les dites anciennes archives ; et le comité suggère humblement, que suivant leur opinion, il sera nécessaire, pour compléter ce travail, d'employer une ou plusieurs personnes éclairées et soigneuses pour dresser des listes de tous les décrets, arrêts et ordonnances du roi, du Conseil Supérieur et des intendants, avec un renvoi aux livres et pages où ils sont enregistrés.

Le tout est néanmoins très humblement soumis à la profonde sagesse de Votre Excellence.

Par ordre du comité,

THOMAS DUNN.

Président.

QUÉBEC, le 17 mars 1790.

CHAMBRE DU CONSEIL, le 20 juillet 1789.

A une réunion du comité du Conseil nommé pour s'enquérir de l'état des anciennes archives publiques dans le district de Québec.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
De Léry,
Grant.

Lu l'ordre de renvoi du 27 décembre 1787, ainsi que suit.

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que messieurs Dunn, Mabane, De Léry et Grant à Québec, et les messieurs du Conseil à Montréal ou trois d'entre eux dans chaque district, forment un comité chargé de s'enquérir de l'état et de la condition des anciennes archives de la province, et dans quels endroits elles sont déposées, et en faire rapport à Sa Seigneurie avec toute la diligence possible.

Lu aussi l'ordre du 19 juin 1788, comme suit :

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, quant aux anciennes archives et documents dans les bureaux publics, que les comités chargés de faire rapport de leur état et condition étendent leurs enquêtes à la nature du contenu des différents livres, l'espace de temps que chaque période renferme, ses folios ou pages, ses blancs, son index, ses marques et distinctions extérieures, sa condition actuelle ou son état de préservation, son authenticité, à quel bureau il appartenait, et l'endroit actuel où il est déposé ; et à toutes et telles enquêtes que les comités pourront trouver pertinentes, relativement à tous les documents publics avant la conquête.

Alors l'ordre du 23 juillet 1788 fut lu, comme suit :

Sur lecture des premiers ordres du Conseil pour des rapports sur l'état des archives publiques, et le rapport du comité concernant celles dans le district de Montréal, —

Ordonné de plus par Sa Seigneurie, sur l'avis du Conseil, dans le but de faciliter et hâter les rapports sur ce sujet, que tous les greffiers dans tous les greffes, et autres qui ont la charge de quelques archives publiques quelconques préparent sans délai des listes des registres qui sont dans leurs greffes respectifs, et les transmettent au greffier du Conseil, lequel les communiquera tout de suite ainsi que les dits ordres de renvoi aux différents comités chargés de s'enquérir et de faire rapport sur la nature et la condition

DOC. DE LA SESSION No 18

des dites archives, et que le greffier du Conseil fasse publier le présent ordre dans la *Gazette*, afin que tous les intéressés en prennent connaissance.

Le président dépose devant le comité les listes suivantes transmises au greffier du Conseil.

1° Un inventaire du secrétaire de la province des livres français d'archives et des documents publics en sa possession.

2° Un inventaire des livres anglais et documents dans le bureau du secrétaire et greffier de la province.

3° Etat des registres en la possession de Pierre Louis Panet, greffier des cours des Plaids Communs et Prérogatives.

4° Retour des archives en la garde de David Lynch, comme greffier de la cour des Plaids Communs, greffier de la cour des Prérogatives, greffier de la vice-amirauté et greffier de la paix.

5° Liste des archives publiques dans le bureau du Conseil.

6° Etat des registres du greffe du papier terrier en la possession de François Joseph Cugnet, greffier du Terrier.

7° Etat des adjudications par forme de Licitations à la cour des Plaidoyers Communs en la possession de Pierre Louis Panet.

Le comité craignant que différentes personnes ayant en leur possession des anciennes archives publiques dans ce district, n'en aient pas transmises les listes au greffier du Conseil tel qu'ordonné par l'ordre en conseil de Son Excellence du 23 juillet 1788, publié dans la *Gazette de Québec* le 31 du dit mois, Résolu, qu'un avis dans les termes suivants signé par le président soit inséré dans la prochaine *Gazette de Québec*.

Attendu que l'avis dans la *Gazette de Québec* du 31 juillet 1788, que toutes personnes qui ont la garde des archives publiques devront sans délai préparer des listes des différents livres d'archives qui sont dans leurs bureaux, respectivement, et les remettront au greffier du Conseil, et attendu que le comité nommé par Son Excellence pour faire rapport de l'état des anciennes archives (ou des archives avant la conquête) craignant que plusieurs personnes ayant de telles archives en leur garde n'aient pas transmis les listes en rapport avec le dit avis, telles personnes dans le district de Québec, sont par les présentes requises de préparer ces listes et devront les transmettre sans délai au greffier du Conseil.

Résolu, que le comité se réunisse mercredi prochain à dix heures, pour examiner les archives dans le bureau du secrétaire et que le président demande que le secrétaire soit présent.

Ajourné à mercredi prochain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 22 juillet 1789.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
DeLéry,
Grant.

Le comité a procédé à l'examen du premier livre dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, un in-folio en langue française, relié en veau, dans un mauvais état et bien usé, dans un bout de ce livre qui contient quatre-vingt-seize feuilles pour lesquelles M. Pownall a fait un index, il est marqué au dos A Ins : Cons : S : 1668 à 1688, n° 1 commence par l'édit du roi qui érige le Conseil Supérieur, daté le 1^{er} avril 1663 et finit sur la quatre-vingt-seizième feuille par le procès-verbal du Conseil Supérieur concernant la rédaction du code civil ou ordonnance de Louis XIV d'avril 1667. Ce volume contient la rétrocession du Canada par la Compagnie des Indes occidentales et

l'acceptation de cette rétrocession par le roi, les commissions et instructions du roi aux gouverneurs et intendants, des commissions aux juges, notaires, etc., déclarations, arrêts, ordonnances, lettres patentes, concessions et règlements, aussi des donations, des contrats de mariage et autres actes d'un caractère public et privé. Dans cette partie du livre les actes sont authentiqués par les signatures des greffiers du Conseil, et la dernière ou quatre-vingt-seizième feuille est signée par M. Dupont, un membre du Conseil.

N.B.—Tout le livre ou registre contient 376 feuilles, y compris les précédentes 96 feuilles, et commence à l'autre bout du livre par un arrêt du Conseil Supérieur qui ordonne l'enregistrement et la publication de l'édit du roi du 1^{er} avril 1663, qui érige le Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, qui siégera à Québec, et finit à la 281^e feuille par un jugement interlocutoire daté du 19 décembre 1676, sur une requête de François Noir Roland, se plaignant du refus que lui faisait le curé, de l'absolution. Ce livre ou registre est authentiqué par le certificat du gouverneur, Comte de Frontenac, sur la première page, comme suit, paraphé FF.

“ Le présent registre du Conseil Souverain contenant trois cent soixante-et-seize feuillets a été ce jour paraphé *ne varietur* par premier et dernier, par nous Louis de Buade de Frontenac, chevalier comte de Paluau, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur et intendant général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, Québec, le quinzième janvier mil six cent soixante-et-quinze.”

(Signé) FRONTENAC.

Les entrées en général dans toute cette partie du livre sont authentiquées par le gouverneur, l'évêque, l'intendant, les conseillers ou le greffier du Conseil, et la dernière ou 281^e feuille est signée par Duchenu, intendant, et par Dupont, membre du Conseil ; son contenu en général est une diversité d'ordres, règlements, ordonnances, jugements civils et criminels du Conseil Supérieur, des licitations et adjudications des biens de la Couronne, des représentations au roi et à ses ministres sur différents sujets.

Remarque.—La 23^e feuille est détachée, un côté de la 24^e feuille est raturé par ordre, et signée Cressy, Courcelle et Talon, le second côté de la 24^e et le tout de la 25^e feuille sont en blanc.

Ajourné à demain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 23 juillet 1789.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn
Mabane,
De Léry,
Grant.

Le comité a procédé de nouveau à l'examen des archives dans le bureau de M. le secrétaire Pownall, comme suit :—B. N^o 2. Marqué Ins. Cons. S. 1679 à 1705.

Ce livre a un index détaché, et commence par l'édit du roi d'avril 1663 qui érige le Conseil Souverain, contenu sur trois pages de parchemin, le reste de ce livre est de papier commun et contient en tout, en y comprenant le dit édit, 164 feuilles écrites et trois feuilles en blanc à la fin du livre ; ce livre est en assez bon état, relié en veau, le premier enregistrement sur papier sur la troisième feuille est une concession des îles et îlets de Mingan à Jacques de La Lande et Louis Joliet, et le dernier enregistrement sur la feuille 164 est une commission qui nomme M. de Monseignat greffier du Conseil Supérieur au lieu de M. Peuvret ; les enregistrements dans ce livre sont signés par les greffiers du Conseil, et la dernière page par Dupont, un membre du Conseil ; il contient en général des arrêts, des édits, des ordonnances et ordres du roi de France et autres

DOC. DE LA SESSION No 18

documents d'Etat ; des arrêts du Conseil Supérieur de Québec, des concessions de terres par le gouverneur et l'intendant et des ratifications par le roi ; des commissions aux officiers du gouvernement, etc., et des réunions de terres à la Couronne.

Remarque.—La 108^e feuille est détachée.

C n° 3. Ins. Cons. S. 1704 à 1714.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant 94 feuilles avec un index y attaché ; il commence par l'ordre du roi concernant la manière de procéder dans le Conseil Supérieur daté du 18 juin 1704, et finit par l'édit du roi pour l'établissement de la Louisiane daté le 14 septembre 1712. Le contenu en général est le même que dans le B, et authentiqué par la signature du greffier du Conseil.

D n° 4. Ins. Cons. S. 1714 à 1718.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant 93 feuilles avec un index y attaché, exclusivement de la page du titre signée Bégon, intendant, sur laquelle est le certificat suivant :—

“ Le présent registre contenant quatre-vingt-treize feuillets, celui-ci non compris, a été cotté et paraphé par nous intendant de justice, police et finances en la Nouvelle-France pour servir à enregistrer tous les arrêts, ordonnances, édits, lettres patentes de Sa Majesté au greffe du Conseil Supérieur de ce pays, fait à Québec le 28 juillet 1714.

(Signé) BÉGON.

Il commence par un contrat de don du roi de trois mille livres par an à la cathédrale de Québec daté de septembre 1713, et finit avec le brevet du roi de ratification d'une concession par le gouverneur et l'intendant pour un lopin de terre dans Québec à Marianne Rivert, veuve Dumontier, daté le 26 janvier 1717. Le contenu est le même que le précédent, authentiqué par le greffier du Conseil, le premier et le dernier acte signés par Bégon, intendant.

E n° 5. Ins. Cons. S. 1718 à 1722.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contient 137 feuilles avec un index y attaché, outre la page du titre, signée Bégon. Il commence par la déclaration du roi du 21 mars 1718 qui réduit la monnaie de cartes du Canada à la moitié de sa valeur, et finit par le règlement du roi qui accorde des bancs dans les églises du Canada. Son contenu et son authenticité sont tels que pour le précédent.

F n° 6. Ins. Cons. S. 1722 à 1731.

Ce livre est relié en veau, il contient 179 feuilles avec un index détaché, outre la page du titre comme à la lettre E ; il est supposé contenir 181 feuilles, mais il n'y en a que 179. Il commence par la commission de conseiller à M. Lanoulier du 10 février 1722 et finit à la 176^e feuille par un extrait des registres du conseil d'Etat du roi sur une requête de François Poulin sieur de Francheville, concernant l'ouverture des mines de fer à St-Maurice, datée le 4 avril 1730. Son contenu et son authenticité sont tels que pour le précédent.

Remarques.—Les feuilles 61 et 72 sont détachées.

G n° 7. Ins. Cons. S. 1731 à 1736.

Ce livre est en bon état, relié en veau ; il contient 93 feuilles avec un index détaché, outre la page du titre sur laquelle est un certificat comme le précédent, mais signé Hocquart, intendant. Il commence par la commission du roi à Hocquart comme intendant, daté le 21 février 1731, et finit sur la 90^e feuille par le brevet du roi de ratification d'une seigneurie sur la baie de Missiskoui à M. de Lusignan, daté le 8 février 1735. Son contenu et son authenticité sont tels que pour le précédent.

H n° 8. Ins. Cons. S. 1736 à 1743.

Ce livre est relié en veau et contient 94 feuilles avec un index détaché. Il commence par la commission de conseiller à M. Taschereau, datée le 1^{er} avril 1735, et finit par un document intitulé dans la marge : “ Règlements d'armoiries pour le sieur Louis Godefroy de Normanville, daté de mai 1718. Son contenu en général est comme le précédent, et l'authenticité dans tout le livre est par le greffier du Conseil.

Remarques.—La 10^e et 61^e feuilles sont détachées.

I n° 9. Ins. Cons. S. 1743 à 1753.

Ce livre est mal relié, en veau ; il contient 94 feuilles avec un index détaché. Il commence par la déclaration du roi concernant la manière d'élire les tuteurs et les curateurs aux mineurs qui ont des biens en France et dans les colonies, datée le 1^{er} février 1743, et finit par un brevet de ratification d'une seigneurie à M. Péan. Son contenu en général et sa forme d'authenticité sont comme le précédent.

Remarques.—La 10^e feuille est détachée.

K. n° 10. Ins. Cons. S. 1753 à 1758.

Ce livre est relié en veau, il contient quinze feuilles écrites avec un index y attaché, et environ deux mains de papier blanc. Il commence par le brevet du roi de ratification de la concession d'une seigneurie à M. Beaujeux, daté le 1^{er} juin 1753, et finit sur la quinzième feuille par le brevet du roi de naturalisation à M. Feltz, chirurgien en chef des troupes du roi à Montréal, daté le 3 février 1758. Son contenu en général et sa forme d'authenticité, comme le dernier.

N.B.—Toutes les entrées dans les dix livres ci-devant paraissent être en exécution d'arrêts ou ordres du Conseil Supérieur.

Etant près de trois heures, ajourné à demain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 27 juillet 1789.

Le président étant obligé de se rendre à la cour des Plaid Communs samedi dernier, la réunion du comité fut remise à aujourd'hui.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
De Léry,
Grant.

Le comité a procédé à l'examen des six livres mentionnés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, et intitulés :—

“ Registres des édits, arrêts, déclarations et provisions de Sa Majesté, ” 6 volumes de A à F.

Le livre marqué A a pour titre sur la seconde feuille,—

“ Premier volume des édits, arrêts et déclarations de Sa Majesté depuis 1663 jusqu'en 1700 n° A ”.

N° B n'a aucun titre, mais il commence par,

“ N° B. Ordres du roi sur ce qui doit être usité dans le Conseil Souverain du 18 juin 1704 de par le roi, etc. ”

C est intitulé sur la seconde feuille,

“ Troisième volume des édits, arrêts et déclarations de Sa Majesté depuis le 7 octobre 1720 jusqu'à 1736 n° C ”.

D est intitulé,

“ Quatrième volume des édits, arrêts et déclarations de Sa Majesté depuis le 20 août 1736 jusqu'au 2 novembre 1743 n° D ”.

E est intitulé,

“ Volume détaché des édits, déclarations et arrêts concernant le commerce étranger et le privilège exclusif de la Compagnie des Indes pour la vente des castors depuis 1664 jusqu'en 1727. ”

F est intitulé,

“ MONTRÉAL.

“ Volume détaché des édits, arrêts et déclarations du Roi qui ont rapport au gouvernement de Montréal depuis 1644 jusqu'en 1727 n° F ”.

DOC. DE LA SESSION No 18

Ces six volumes sont en assez bon ordre et paraissent, d'après leurs titres, être des copies transcrites du Conseil Supérieur.

Ils ne contiennent aucune marque d'authenticité quelconque.

Le comité a alors procédé à l'examen des cinq livres intitulés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall: "Registres d'intendance en cinq volumes, du n° 1 à 10."

Le premier volume contient les cahiers n° 1 et 2.

N° 1, lettre A. Contient des copies de concessions originales de terres écrites sur 47 feuilles, de 1 à 47, mais n'a aucune signature ni marque d'authenticité par aucun officier public.

N° 2, lettre B. Contient des copies de concessions originales de terres écrites sur 51 feuilles de 1 à 51, authentiquées par la signature de M. Bégon, intendant.

Le second volume contient les cahiers n° 3 et 4.

N° 3, lettre C. Contient des copies de concessions de terres par M. Denonville, gouverneur, et de Champigny, intendant, sur 36 feuilles écrites authentiquées par leurs signatures et celle de leurs secrétaires.

N° 4, lettre D. Contient des copies des concessions de terres, sur 29 feuilles, dont les 13 premières sont authentiquées par les signatures de MM. Frenenac et Champigny, les 16 feuilles restantes ne paraissent avoir aucune authenticité.

Le troisième volume contient les cahiers n° 5 et 6. N° 5, lettre E, contient des copies de concessions de terres, sur 20 feuilles écrites, et sont authentiquées par les signatures de MM. Hauteville, secrétaire de M. de Frontenac, et André, secrétaire de M. de Champigny, sur la feuille numérotée 20; il y a ensuite une feuille en blanc qui est suivie par 22 feuilles écrites, depuis le folio 22 à 43, contenant des copies de concessions de terre sans aucune authenticité.

N° 6, lettre F. Contient des copies de concessions de terres par MM. de Vaudreuil, gouverneur, et Bégon, intendant, écrites sur 11 feuilles et authentiquées par la signature de M. Bégon.

Le quatrième volume contient les cahiers n° 7, 8 et 9.

N° 7. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur 37 feuilles, authentiquées par la signature de M. Hocquart.

N° 8. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur 33 feuilles, authentiquées par la signature de M. Hocquart.

N° 9. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur 87 feuilles; les premières 25 feuilles sont authentiquées par la signature de M. Hocquart, et les 52 feuilles restantes par la signature de M. Bigot.

Le cinquième volume, le cahier n° 10. Contient des copies de concessions de terres, écrites sur 33 feuilles; les premières 20 feuilles sont authentiquées par la signature de M. Bigot: les 3 feuilles restantes n'ont pas d'authenticité.

Les cinq volumes ci-devant sont en assez bon ordre, et paraissent avoir été au bureau de l'intendant.

A trois heures le comité s'ajourne à demain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 28 juillet 1789.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
De Léry,
Grant.

Le comité a procédé ensuite à l'examen des deux livres intitulés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, "Cahiers d'Intendance. Concession en fiefs, etc.", deux volumes; le premier depuis n° 2 à 9, folios 52 à 412; le second n° 10 à 17, folios 414 à 793.

Le premier volume contient huit cahiers, du n° 2 à 9. Ce livre consiste en 356 feuilles écrites, commençant à la 52^e feuille et finissant à la 407^e; le reste du livre est numéroté jusqu'à 412 et est en blanc; une feuille en blanc, 413, a été coupée,

Le comité a alors examiné le second volume, contenant huit cahiers, du n° 10 à 77, comme joint avec le premier volume; il commence à la feuille 414 et finit sur la feuille 774; les feuilles qui suivent en blanc vont jusqu'au folio 793. Les 51 premières feuilles qui manquent pour compléter ces livres ou cahiers d'intendance paraissent au comité être le cahier n° 2, relié par méprise dans le premier volume des six livres intitulés "Registres d'Intendance", parce que la dernière feuille finit par le mot "gouverneur" dans la concession de la seigneurie de Grondines, dont l'enregistrement est continué sur la première feuille numérotée 52 dans le premier volume des deux livres ci-devant intitulés "Cahiers d'Intendance".

Ces deux volumes sont reliés en veau, dans un assez bon état de conservation; ils ont des index détachés et contiennent des copies de concessions originales de terres en fief et sont authentiquées d'un bout à l'autre par la signature de l'intendant Bégon, et en général par celle du propriétaire, excepté les trois dernières feuilles écrites du second volume.

Dans le premier volume deux feuilles sont marquées 341, et dans le second volume les feuilles marquées 564, 565, 566, 567, 568 et 569 sont détachées.

Le comité alors prit le livre intitulé dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall "Sept cahiers, Foy et Hommage, 30 septembre 1723 au 28 septembre 1754."

Ce livre a un index y attaché; est relié en veau, en assez bon état de conservation; il a 340 feuilles écrites sur lesquelles sont entrés les actes de foi et hommage rendus par les propriétaires de seigneuries, du 30 janvier 1723 au 28 septembre 1754; elles sont authentiquées par la signature des intendants et autres officiers du gouvernement devant qui ils ont été rendus.

Dans différentes parties de ce livre sont insérées des procurations de représentants, lorsque les propriétaires étaient absents, dont quelques-unes sont reliées et d'autres détachées. Le comité a alors procédé à l'examen de trois volumes, marqués séparément sur le dos par la lettre "A, Papiers Terriers, etc."

Le premier volume a le titre suivant sur la troisième feuille :

"Aveux, dénombrements et déclarations du terrier du domaine du Roy en la Nouvelle France, tome premier".

Sur la quatrième feuille est un index intitulé—

"Table générale des seigneuries et propriétaires des fiefs, etc.

Cet index qui est conforme à son titre s'étend aux trois volumes et est écrit sur 33 feuilles; il est suivi par deux feuilles blanches; la feuille suivante numérotée 1 ou première, a l'introduction suivante—"Terrier du domaine d'occident en la Nouvelle France, fait par Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et au parlement de Metz, intendant de justice, police et finances en la Nouvelle France, à la requête du procureur général du Roy poursuite et diligence du sieur François Etienne Cugnet, receveur général du dit domaine en ce pays en conséquence des ordres de Sa Majesté, et de l'article trois cent quatre-vingt—"terrier du bail de Domergue, pour la ferme du dit domaine."

Ce volume contient outre l'index 374 feuilles écrites, avec une feuille en blanc à la fin.

Le second volume a le même titre que le premier, et le suivant a une feuille écrite qui commence par le numéro ou folio 375 et finit par une feuille écrite numérotée 756.

Le troisième volume a pour titre sur la seconde feuille "Supplément et addition au Papier Terrier du domaine d'occident en la Nouvelle France, fait et commencé le quinze février mil sept cent vingt-trois par MM. Bégon et Dupuis, ci-devant intendants en ce pays, nos prédécesseurs, et continué et clos le premier septembre mil sept cent quaranté par nous Gilles Hocquart, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances en tout la Nouvelle France, et province de la Louisiane, à la requête du procureur général du Roy, poursuite et diligence du sieur François Etienne Cugnet, directeur, receveur général du domaine du Roy en ce pays, en conséquence des ordres de Sa Majesté et de l'article trois cent quatre-vingt-trois du bail de Dumergue pour la ferme du dit domaine.

DOC. DE LA SESSION No 18

Ce volume contient deux cent vingt-six feuilles écrites (1 à 226).

Ces trois volumes sont reliés en veau et bien conservés ; ils contiennent un récit détaillé, déclaration ou représentation des titres et possesseurs de seigneuries et de certains biens en roture relevant du domaine du roi : le tout authentiqué par la signature des intendants et officiers du gouvernement en charge de ce département, et généralement aussi par les signatures des propriétaires des biens enregistrés

Le comité alors prit un livre intitulé dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, et marqué au dos : "Extrait du papier terrier par M. Verrier procureur général du Roy."

Ce livre est relié en veau, bien conservé, et paraît contenir de courtes notes ou extraits du terrier du roi, par M. Le Verrier, procureur général, pour sa propre information ; il mérite cependant d'être conservé.

A deux heures et demie le comité ajourne à demain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 29 juillet 1789.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
De Léry,
Grant.

Le comité a procédé à l'examen de deux livres, marqués au dos "Cahier des emplacements, concessions en roture n° 1 à 7, folio 1 à 330 et n° 8 à 14, folio 331 à 657.

Ces livres ont un index en partie détaché et en partie y attaché, le titre en français sur la seconde feuille du premier volume, est en ces termes :—

"Registres des titres de propriété des emplacements de la ville de Québec et autres concessions relevant de sa censive".

L'enregistrement commence sur le premier folio par les titres de la maison de M. Charles Perthuis dans la rue Notre-Dame, et finit sur le 330^e folio par les titres des îles et îlets de Ste-Marguerite appartenant à M. de Fonville.

Le second volume commence sur le folio numéroté 331, par les titres d'un emplacement dans la rue St-Pierre appartenant aux représentants de M. Cadet, et finit sur la feuille ou folio 656 par les titres des mineurs Gauvreau de différents lots de ville ; le folio 657 et les huit feuilles suivantes sont en blanc. Ces deux livres sont en bon état, reliés en veau ; les titres qui y sont enregistrés sont en général authentiqués par les signatures de l'intendant Bégon et des personnes à qui ils appartenaient.

La feuille marquée 474 est détachée.

Le comité a alors pris deux volumes marqués au dos, comme suit :—

Sur le premier "Impositions pour les casernes, 1749 à 1756."

Sur le second "Impositions pour les casernes, 1757 à 1758."

La première feuille du premier volume est marquée 53 et commence par l'introduction suivante :

"Rôle de l'imposition sur les habitants de la ville et banlieue de Québec pour remboursement des dépenses faites par Sa Majesté pour l'entretien des casernes de cette ville pendant l'année 1749, et est suivi par le rôle de cotisation se montant à 13491 livres, trois sols et neuf deniers, homologué par l'ordonnance du gouverneur et intend le 15 mai 1750."

Ce volume finit par le rôle de cotisation et l'ordonnance d'homologation du gouverneur et de l'intendant datée le 1^{er} février 1756.

Le second volume est numéroté sur la seconde feuille 61, et commence par le rôle de cotisation pour entretenir les casernes pour 1757, et finit par le rôle pour 1758 lequel s'élève à 13,054 livres.

Les ordonnances d'homologation contenues dans ces deux volumes sont signées par le gouverneur et l'intendant. Les rôles de cotisation sont dressés et signés par le juge, le procureur-général et le greffier de la prévôté, et le syndic des marchands de Québec.

Ces deux livres sont en bon ordre, et sont reliés en veau.

Le comité a alors procédé à l'examen de 44 livres ou volumes, intitulés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, "Ordonnances d'Intendant."

Les cinq premiers livres sont marqués sur le dos, "n° 1 à 5, Ordonnances de M. Raudot, 1705 à 1711". Sur la seconde feuille du premier livre n° 1 est le titre suivant :—

"Registre contenant cent quarante-quatre feuilles, celle-ci non comprise, dans lesquelles sont des copies des commissions et ordonnances rendues par M. Raudot, intendant de justice, police et finances, en ce pays depuis le 7 septembre 1705 jusque et compris le 18 novembre 1707."

Sur le folio premier il commence par l'ordonnance de l'intendant—pour faire "payer les droits d'entrées, monnaie de France, sur l'eau de-vie, vins et tabac," avec la manière de les publier et de les prélever.

Ce livre contient 144 feuilles écrites, marquées de 1 à 144, suivies d'un index y attaché.

Le livre n° 2 contient 118 feuilles écrites, marquées de 1 à 118, suivies d'un index y attaché.

Le livre n° 3 contient 106 feuilles écrites, marquées de 1 à 106, suivies d'un index y attaché.

Le livre n° 4, contient 132 feuilles écrites, marquées de 1 à 132, suivies d'un index y attaché.

Le contenu de ces quatre livres n'est pas authentiqué par la signature de l'intendant ni celle d'aucun autre officier public. Au commencement de chaque livre un morceau de parchemin est relié avec le livre, ce qui paraît au comité avoir été le premier couvert français à chacun.

Le livre n° 5 est précédé du même parchemin que les quatre autres livres, et est suivi de l'introduction suivante :—

"Le présent registre contenant cinquante-deux feuilles, celle-ci non comprise, a été coté et paraphé par nous intendant de justice, police et finances, en la Nouvelle-France, pour servir à enregistrer les commissions, ordonnances de police et de justice, que nous rendrons dans ce pays. Fait à Québec le premier janvier 1711," et est signé Raudot.

Ce livre contient 52 feuilles écrites, marquées de 1 à 52, suivies d'un index y attaché et les actes y contenus sont authentiqués comme il est constaté dans l'introduction ci-dessus.

Les sept livres qui suivent sont marqués au dos, "Ordonnances de Bégon, 1713 à 1726" et sont numérotés 6, 7 A, 7 B, 8, 9, 10 et 11.

Le livre 6 est intitulé sur la première feuille, "Ordonnances de justice et police, rendues par M. Bégon, intendant de la Nouvelle-France."

Ce livre contient 377 feuilles écrites, marquées de 1 à 377, et est authentiqué tout entier par la signature de M. Bégon, l'intendant.

Le livre n° 7 A a 34 feuilles écrites, marquées de 1 à 34, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 7 B a 188 feuilles écrites, marquées de 1 à 188, et est authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 8 a 146 feuilles écrites, marquées de 1 à 146, et est authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 9 a 116 feuilles écrites, marquées de 1 à 116, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 10 contient 81 feuilles écrites, marquées de 1 à 81, et est authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 11 a 112 feuilles écrites, marquées de 1 à 112, et est aussi authentiqué par la signature de M. Bégon, intendant, comme ci-dessus.

Ces sept livres ont un index attaché à la fin de chacun d'eux.

DOC. DE LA SESSION No 18

Les six volumes qui suivent sont marqués au dos, "Ordonnances de Dupuis, 1726 à 1728," et sont marqués 12 A, 12 B, 13, 14, 15 et 16.

Le livre n° 12 A est intitulé sur la première feuille : "Ordonnances de justice et "police rendus par M. Dupuis, intendant de la Nouvelle-France, depuis le 14 septembre "1726 jusques y compris le 28 août 1727."

Ce livre contient 152 feuilles écrites, marquées de 1 à 152, et est authentiqué tout entier par la signature de Dupuis, intendant.

Le livre n° 12 B, ne contenant que des commissions aux officiers du gouvernement, a 22 feuilles écrites, marquées de 1 à 22 ; authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 13 a 45 feuilles écrites, marquées de 1 à 45, et est authentiqué par la signature de M. Dupuis, intendant.

Le livre n° 14 a 28 feuilles écrites, marquées de 1 à 28, n'est authentiqué par la signature d'aucun officier public.

Le livre n° 15 contient 45 feuilles écrites, marquées de 1 à 45, et est authentiqué par la signature de M. Dupuis, intendant:

Le livre n° 16 a 10 feuilles écrites, marquées de 1 à 10, et est authentiqué aussi par la signature de M. Dupuis, intendant.

Les livres n° 12 A, 12 B et n° 13 ont des index.

Le livre n° 14 a un index détaché.

Les n°s 15 et 16 n'ont pas d'index.

Les dix-neuf volumes qui suivent sont marqués au dos : "Ordonnances Hocquart," et sont numérotés de 17 à 35, commençant le 20 septembre 1729 et finissant en 1748.

Le livre n° 17 est intitulé sur la première feuille—

"Registre des ordonnances et commissions rendues par M. Hocquart, intendant en "la Nouvelle-France, depuis le 20 septembre 1729 jusques et compris le 10 juin 1730, "contenant 123 feuillets, coté et paraphé par premier et dernier." Il est signé Hocquart.

Ce livre commence par une ordonnance concernant le prix et la culture du chanvre, réduisant le prix payable par la Couronne de quarante à vingt-cinq livres le quintal ; il contient 123 feuilles écrites, marquées de 1 à 123, et est authentiqué en entier par la signature de M. Hocquart, intendant.

Comme il dépasse deux heures, ajourné à demain à 10 heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 30 juillet 1789.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
De Léry,
Grant.

Le comité continue l'examen des dix-neuf volumes, "Ordonnance de Hocquart."

Le livre n° 18 contient 72 feuilles écrites, marquées de 1 à 72, et est authentiqué tout entier par la signature de M. Hocquart.

Le livre n° 19 contient 169 feuilles écrites, marquées de 1 à 169, et est authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 20 a 156 feuilles écrites, marquées de 1 à 156 et a la même authenticité.

Le livre n° 21 a 114 feuilles écrites, marquées de 1 à 114, et a la même authenticité.

Le livre n° 22 a 157 feuilles écrites, marquées de 1 à 157, et a la même authenticité.

Le livre n° 23 a 79 feuilles écrites, marquées de 1 à 79, et a la même authenticité.

Le livre n° 24 a 135 feuilles écrites, marquées de 1 à 135 ; 1 à 124 inclusivement authentiquées par la signature de M. Hocquart, et les onze autres feuilles sont dites

contenir des copies d'ordres ou de jugements rendus par cet intendant dans des causes entre la Compagnie des Indes et divers marchands.

Le titre sur la première feuille de ce livre est le même que les autres, mais n'est pas signé.

Le livre n° 25 a pour titre sur la première feuille : " Registres des ordonnances rendues par M. Michel, ordonnateur en toute la Nouvelle France, tant à Québec qu'à Montréal, dans les différents séjours qu'il a faits dans les dites villes du 23 octobre 1736 jusque et compris le 8 août 1737 ; le dit registre contenant quarante et un " feuillet, coté par premier et dernier."

Ce livre contient 41 feuilles écrites ; marquées de 1 à 41, il n'est signé en aucun endroit ; ni par l'ordonnateur, ni par aucun officier public.

Le livre n° 26 contient 207 feuilles écrites, marquées de 1 à 207 ; son titre et toutes les entrées sont authentiqués par la signature de M. Hocquart.

Le livre n° 27 contient 145 feuilles écrites, marquées de 1 à 145. Les entrées depuis le premier folio au 120° inclusivement sont signées par M. Hocquart ; celles sur les 25 feuilles qui suivent ne le sont pas, ce qui paraît au comité être une omission, parce que le titre du livre, qui est signé Hocquart, est pour toutes les 145 feuilles ou folios.

Le livre n° 28 contient 96 feuilles écrites, marquées de 1 à 96, et est authentiqué tout entier par la signature de M. Hocquart.

Le livre n° 29 contient 82 feuilles écrites, marquées de 1 à 82, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 30 contient 99 feuilles écrites, marquées de 1 à 99, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 31 contient 131 feuilles écrites, marquées de 1 à 131, authentiqué comme ci-dessus.

Le livre n° 32 contient 90 feuilles écrites, marquées de 1 à 90, et a la même authenticité.

Le livre n° 33 contient 101 feuilles écrites, marquées de 1 à 101 et a la même authenticité.

Le livre n° 34 contient 155 feuilles écrites, marquées de 1 à 155 et a la même authenticité.

Le livre n° 35 a 58 feuilles écrites, marquées de 1 à 58, et a la même authenticité.

A la fin de ce livre est une copie d'une ordonnance sur une requête de l'évêque concernant la cathédrale et l'église paroissiale de Québec datée 21 mai 1748, et dite signée :

Galissionnière,
Hocquart.

Le comité a alors pris les sept autres volumes des ordonnances des intendants.

Les nos 36, 38, 39, 40 et 42 sont marqués au dos "Ordonnances Bigot" les nos 37 et 41 sont marqués "Ordonnances Varin."

Le livre n° 36 a sur une feuille mise devant, le titre qui suit : Années 1748 à 1749.

" Registre des commissions et ordonnances rendues par M. Bigot, intendant de justice, police, finances et de la marine en la Nouvelle-France pendant les quatre derniers mois de l'année 1748, et l'année entière de 1749, le dit registre contenant cent trente et un feuillets par nous paraphé par premier et dernier."

Le titre n'est pas signé par l'intendant.

Le livre contient 131 feuilles écrites, marquées de 1 à 131, et les entrées, ordonnances, commissions et jugements, sont toutes signées par M. Bigot.

Le livre n° 37 a pour titre

" 1749 "

" Registre des ordonnances rendues par M. Varin, commissaire de la marine, ordonnateur en Canada en l'absence de M. l'intendant depuis le 9 juillet de 1749 jusque et compris le 22 août de la même année ; le dit registre contenant dix-sept feuillets " celui-ci non-compris, paraphé par premier et dernier " (il est signé) Varin.

Ce livre contient dix-sept feuilles écrites, telles que mentionnées dans le titre, marqué de 1 à 17, et les entrées sont signées par M. Varin

DOC. DE LA SESSION No 18

Le livre n° 38 a le même titre sur une feuille mise devant, non signée, comme le n° 36. Il contient 92 feuilles écrites, marquées de 1 à 92, et les entrées sont toutes signées par M. Bigot.

Le livre n° 39, même titre, signé par M. Bigot, contient 109 feuilles écrites, et les entrées sont également signées par cet intendant.

Le livre n° 40 n'a point de feuille devant, mais il a le titre suivant sur la première feuille numérotée :

“ Ordonnances depuis 1755 jusqu'à 1760.” Il contient 58 feuilles écrites, marquées de 1 à 58 et les entrées sont authentiquées par la signature de M. Bigot.

Le livre n° 41 a sur une feuille mise devant, le titre qui suit :—

“ Instructions et ordonnances rendues par M. Varin, faisant fonctions d'ordonneur en la Nouvelle France en l'absence de M. Bigot, intendant du dit pays, depuis et “ compris le 22 octobre 1754 jusques et compris le 15 mai 1755.”

Le titre n'a pas de signature. Ce livre contient 9 feuilles, numérotées de 1 à 9, aucune des entrées y contenues n'est signée de qui que ce soit, elles sont dites cependant avoir été signées Varin sur les originaux de ces copies.

Le livre n° 42 qui est le dernier du bureau de l'intendant, paraît être un jugement de M. Bigot en avril 1750 concernant les affaires de la Compagnie des Forges de Saint-Maurice. Ce jugement est écrit sur 22 feuilles, qui est tout ce qui a été écrit dans le livre ; il n'est authentiqué par aucune signature, et il n'est pas dit qu'il ait été signé par aucune personne quelconque.

Des derniers sept livres les n°s 36, 38 et 39 ont des index, les n°s 37, 40, 41 et 42 n'en ont pas.

Le contenu en général des quarante-quatre volumes du bureau de la cour de l'intendant paraît être ses ordonnances ses jugements et règlements soit en sa capacité judiciaire, soit en matières de police, finances et marine. L'étendue des pouvoirs confiés à ce haut fonctionnaire du gouvernement français sont expliquées d'une manière complète dans sa commission, à laquelle le comité prend la liberté de référer. Sa Seigneurie. Quelques-uns des édits royaux sont enregistrés dans ces livres, et toutes les commissions aux officiers du gouvernement dans l'administration civile d'icelui.

Le comité a pris alors le dernier livre dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall. Il est intitulé sur la première feuille.

“ Arrêt d'homologation des règlements des districts des paroisses de cette colonie, 3 mars 1722.”

Le livre contient 22 feuilles de parchemin et il est dit être un extrait des registres du Conseil d'Etat. Il a la signature de Fleuriau sur la première et la dernière feuille ; et sur la dernière il est dit enregistré le 5 octobre 1722. signé Daine.

A deux heures le comité a ajourné à samedi prochain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 1^{er} août 1789.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane, et
Grant.

Le comité a procédé à l'examen des papiers détachés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall.

Le premier est un original sur parchemin n° 63, intitulé :

“ Lettres patentes du don de l'évêché aux évêques de Québec, daté 30 mai 1743.”

Ceci paraît être les lettres patentes du roi, donnant à l'évêque ou aux évêques de Québec, le palais épiscopal qui avait été réuni au domaine du roi.

Le second est un original sur parchemin, intitulé :

“ Brevet de confirmation de la concession faite le 24 octobre 1699 au sieur de Ramsey commandant des troupes de la Nouvelle France, ” daté 23 avril 1700.

Ceci est la ratification de la concession d'un petit lopin de terre dans la ville des Trois-Rivières.

Le troisième contient deux feuilles de parchemin n° 63, intitulé :

“ Réunion de l'évêché au Domaine et don à M. Pontbriant et à ses successeurs, “ évêques, ” daté 30 mai 1743.

Ceci est extrait des registres du conseil d'Etat du roi et est signé “ Phillipeaux. ”

Le quatrième est une feuille de parchemin n° 52, intitulé :

“ Arrêt du conseil d'Etat du roi sur les impositions pour les casernes de Québec, ” daté 1^{er} juin 1753.

Ceci paraît être l'arrêt du roi en conseil qui ordonne que la somme de 13351 livres sera prélevée chaque année depuis 1753 sur les habitants de Québec, pour l'entretien des casernes dans cette ville ; il est extrait des registres du conseil d'Etat du roi et est signé “ Rouiller ” et était enregistré dans les livres du Conseil Supérieur à Québec, 1^{er} octobre 1753, par le certificat de l'arrêt de ce jour, signé “ Boisseau ”.

Le cinquième est une feuille de papier et est une ordonnance originale du roi, datée 14 février 1742, signée par Sa Majesté et contresignée par son secrétaire d'Etat “ Phillippeaux, ” et est enregistré à Québec le 30 juillet de la même année ; concernant les contrebandiers et autres transportés de France dans cette colonie.

Le sixième est six feuilles de papier n° 87, qui est une copie extraite des registres du Conseil Supérieur de Québec ; de l'arrêt du roi de février 1748, imposant certains droits de trois pour cent sur toutes les marchandises importées de France ou de ses colonies, excepté le vin, l'eau-de-vie, le rum et les liqueurs fortes qui devaient continuer à payer le droit imposé par l'arrêt du 23 janvier 1747, ou autres arrêts et avec d'autres exceptions imposant aussi un droit de trois pour cent sur les exportations du crû et produit de ce pays, avec des exceptions, aussi une copie de l'arrêt du roi, daté 6 mars 1748 qui suspend l'opération de l'arrêt ci-dessus mentionné pendant la guerre.

La septième est une feuille de papier n° 88 ; elle contient une ordonnance de M. Bigot qui ordonne qu'il sera prélevé cinq sols et six deniers de rente annuelle (autre-ment, cens et rentes) sur les concessions tenues en roture de Sa Majesté dans la ville et faubourgs de Québec, et un sol par acre dans le domaine, permettant au receveur du domaine de poursuivre le recouvrement de vingt-neuf années d'arrérages, et ordonnant qu'elles seront perçues à la fin de chaque dix années à l'avenir, datée le 27 mai 1758.

(Signé) BIGOT.
(Contresigné) DESCHENAU.

Publié le 14 juin 1758.

(Signé) PONSANT.

Le huitième est une feuille de papier n° 89, intitulé dans la marge “ Procès-verbal “ qui constate et sépare la censive du roi d'avec celle des seigneurs particuliers de la “ ville de Québec. ”

Il n'y a qu'une page de cette feuille qui est écrite ; ce procès-verbal est dit avoir été fait par François LeMaistre LaMorille, un arpenteur du roi.

Ce papier ne paraît être qu'une partie d'un procès-verbal ; il n'est ni fini ni signé.

Le neuvième est une feuille de papier certifiée par François LeMaistre LaMorille, arpenteur, pour être une copie d'un procès-verbal fait par lui, séparant le terrain appartenant à l'église paroissiale de Québec de celui du domaine du roi, daté le 5 février 1759, et est numéroté 89.

Le dixième est une liasse contenant sept copies d'actes passés devant notaires, deux actes de délibération des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec et des Trois Rivières dans les années 1720 et 1721, signés par les religieuses et par l'évêque ; et une copie non signée de la ratification du roi en main morte, des biens des dites religieuses, datée 7 juin 1681.

DOC. DE LA SESSION No 18

Le comité est d'avis que ce sont des documents privés appartenant à ces religieuses. L'enveloppe de cette liasse, est marquée :—“ Acte de remploye par Monsieur et Madame de Ramsay du douaire établi sur les biens des Dames Ursulines des Trois-Rivières du 9 octobre 1719, n° 90.”

Le onzième, une feuille de parchemin n° 51, n'est pas mentionné dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall.

Ce parchemin est intitulé :

“ Arrêt du conseil d'Etat du roi sur les impositions pour les fortifications de “ Montréal. ”

Cet arrêt est une suspension pour trois ans du paiement d'une partie de la taxe imposée sur les Sulpiciens, les communautés et habitants de Montréal, pour construire le mur en pierres renfermant cette ville ; il est daté 24 mars 1722, et l'on dit que c'est un extrait des registres du conseil d'Etat, il est signé Fleuriau.

M. Mabane étant appelé au comité des comptes publics, on ajourne à mardi à 10 heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 4 août 1789.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
De Léry,
Grant.

Le comité a ajourné au bureau de M. le secrétaire Pownall, pour examiner l'état et le contenu d'une grande caisse de documents endommagés, mentionnés dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall.

Le comité constate que cette caisse contient des registres des causes dans la cour d'Amirauté, avant la conquête, ils sont tous si pourris que l'on ne peut les lever, excepté un registre pour 1759, qui a le titre suivant sur la seconde feuille :

“ Le présent registre contenant cent quatre-vingt-dix-huit feuillets, celui-ci compris, a été paraphé par premier et dernier feuillet par nous Guillaume Guillemin, conseiller du roi, lieutenant particulier de prévôté, et lieutenant général civil et criminel de l'Amirauté de cette ville, pour servir à l'enregistrement des causes d'audience de l'Amirauté ; fait à Québec le huit juin, mil sept cent cinquante-neuf, ” il est signé “ Guillemin. ”

Ce livre est aussi dans un très mauvais état ; il contient sur 22 feuilles écrites, marquées de 1 à 22, des jugements de la cour d'Amirauté, authentiquées par la signature de M. Guillemin, juge de cette cour, excepté les deux dernières feuilles qui n'ont pas de signature.

Dans la caisse il y a un inventaire sur deux feuilles de papier, en bon état, avec le titre suivant :

“ Récapitulation du greffe de l'Amirauté, le tout par lettres alphabétiques, et a leur “ rang d'année, comme il est spécifié ci-après.”

Cet inventaire paraît être une liste des registres et documents détachés concernant les causes d'Amirauté ; commençant avec l'année 1731 et finissant par l'année 1759.

Ayant terminé l'examen des anciennes archives publiques contenues dans l'inventaire de M. le secrétaire Pownall, le comité a procédé à l'examen de leur place de dépôt, les voûtes sous le palais épiscopal. Toutes ces voûtes sont grandes, hautes et spacieuses, bien éclairées et exposées au sud. Elles paraissent au comité être très convenables pour la conservation de ces archives et autres documents publics, mais elles nécessiteront quelques réparations, surtout l'addition de contrevents en fer pour empêcher les accidents contre le feu, et le mur du côté du nord-est devra être recouvert de bardeau, et un drain devra être construit pour égoutter l'eau des fondations, ceci dans l'opinion du comité empêchera l'humidité dans les voûtes dont se plaint actuellement M. le secrétaire Pownall.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Le comité est d'opinion que ces réparations devraient être faites immédiatement, s'il plaît à Sa Seigneurie.

Résolu en conséquence que le président fasse rapport à Sa Seigneurie en déposant devant lui une copie de ces délibérations.

Ajourné à jeudi prochain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, 6 août 1789.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
De Léry, et
Grant.

Le comité a procédé à l'examen des anciennes archives publiques déposées dans le bureau du Conseil, alors que le greffier du Conseil déposa devant eux les sept livres suivants mentionnés dans son inventaire.

Le premier livre est marqué au dos "40 cahiers des titres concernant le papier "terrier, folio 1 à 502.

Un index sur quatre feuilles précède ce livre, cinq feuilles en blanc suivent; puis il contient 502 feuilles écrites numérotées, et finit par une feuille en blanc. Le contenu paraît être des copies de titres de seigneuries ou terres tenues en fief, et le comité croit qu'elles ont été copiées des registres dans le bureau de l'intendant. Elles n'ont aucune signature originale pour leur donner de l'authenticité, cependant les actes enregistrés sont dits avoir été signés par le roi, les gouverneurs, les intendants ou officiers du gouvernement, qu'ils concernaient et par les personnes intéressées suivant que l'occasion le demandait.

Ce livre est relié en veau et en bon ordre.

Le second livre est marqué au dos "B Papiers Terriers, 15 février 1723 au 1^{er} juin "1732, Déclaration 1 à 236, folio 1 à 828, tome 1, copié.

Ce livre est intitulé sur une feuille mise devant

"Première expédition

"Table du papier terrier du Canada"

il est suivi d'un index de 17 feuilles, qui sert pour ce volume et les deux suivants puis viennent 828 feuilles écrites, marquées de 1 à 828. La première feuille a pour titre :

"Terrier du Domaine d'Occident en la Nouvelle-France, fait par nous Michel Bégon, "chevalier, seigneur de la Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du roi en ses "conseils et au parlement de Metz, intendant de justice, police et finances en la Nou- "velle-France, à la requête du procureur général du roi poursuite et diligence du sieur "François Etienne Cugnet, directeur receveur général du domaine en ce pays, en con- "séquence des ordres de Sa Majesté et l'article trois cent quatre-vingt-trois du bail de "Domergue pour la ferme du dit domaine."

et continue.—

Première déclaration, Fief de l'Ile Verte.

"Du quinze février mil sept cent vingt-trois. En procédant à la confection du "dit terrier est comparu en notre hôtel Jean-Baptiste Costé propriétaire du fief de l'Ile- "Verte, etc.

Ce livre contient des aveux et dénombrements, des déclarations ou des descrip- tions détaillés des biens tenus de la Couronne en fief et seigneurie ou en roture.

Elles paraissent avoir été faites par les propriétaires à la demande des officiers de la Couronne, comme il est spécifié dans le titre du livre.

Le troisième livre est marqué au dos "B Papier Terrier 1^{er} juin 1732 au 1^{er} sep- "tembre 1740; Decl. 237 à 842, folio 829 à 1384, tome II, copié."

DOC. DE LA SESSION No 18

Ce livre a 556 feuilles écrites et est numéroté de 829 à 1384, il paraît être la continuation du premier volume, sous la direction de M. Hocquart, intendant, et son contenu semble le même ; commençant au 1^{er} juin 1732, à laquelle date le premier volume finit.

Ce livre est aussi relié en veau et en bon ordre.

Le quatrième livre est marqué au dos "Supplément B au Pap. Terrier 2 janvier 1743 " au 14 juin 1745. Decl. 1 à 65, folio 1 à 194, tome III, copié."

Ce livre contient 194 feuilles écrites, marqués de 1 à 194, avec une feuille en blanc au commencement et trois feuilles en blanc à la fin. Il paraît être un supplément au premier et second volumes en dernier lieu désignés et commence le 2 janvier 1743.

Le cinquième livre est marqué au dos,

" C Papier Terrier, 15 février 1723 au 3 mars 1725. Décl. 1 à 121, folio 1 à 492, " tome I, copié."

Ce livre contient 492 feuilles écrites.

Il a le même titre et commence sur la première feuille comme le livre B. tome I.

Le sixième livre est marqué au dos,

" C Papier Terrier, 3 mars 1725 au 10 septembre 1731, Décl. 122 à 130, folio 493 " à 991, tome II, copié. "

Ce livre contient 499 feuilles écrites, marquées 493 à 991, suivies de cinq feuilles en blanc, numérotées, et finissant par le folio 996, et ensuite par deux feuilles en blanc non numérotées. Les entrées dans ces deux livres n'ont pas d'authenticité par signatures originales, mais paraissent au comité avoir été copiés des deux premiers volumes des livres marqués B, mentionnés dans les délibérations de ce jour.

Le septième et dernier livre déposé devant le comité par M. Williams, greffier du Conseil, comme anciennes archives, est marqué au dos.

" D Supplément au Papier Terrier, 15 mai au 14 juillet 1745. Déclarat. 51 à 65, " folio 1 à 501, tome II, copié."

Ce livre a le titre suivant sur une feuille mise en avant :

" Aveux, dénombrements et déclarations du supplément au papier terrier du Domaine du roi en la Nouvelle-France, tome 2."

Il contient 501 feuilles écrites commençant sur la première page par l'introduction :

" Supplément et addition au papier terrier du Domaine d'occident en la Nouvelle-France fait et commencé le 15 février 1723 par MM. Bégon et Du Puis ci-devants " intendants de ce pays, nos prédécesseurs, et continué et clos le 1^{er} septembre 1740 par " nous Giles Hocquart, chevalier, intendant, etc."

Il est continué par 51 déclarations, aveux et dénombrements, commençant par celle de Chaussegros de Léry, écuyer, pour une moitié du fief de St-Ours, et finit sur la 501^e feuille par la 65^e déclaration, étant celle de M. Guillaume Estèbe pour un lopin de terre dans la ville de Québec. Les entrées dans ce livre sont authentiquées par la signature de " Du Laurent, greffier commis."

Aucun des trois derniers livres mentionnés n'ont d'index. Ils sont reliés en veau, en bon état et bien conservés.

Comme il dépasse deux heures, ajourné à lundi prochain à dix heures et

Résolu que le président ajoute les délibérations de ce jour à la copie des délibérations précédentes, le tout devant être comparé avec les minutes originales du comité lundi prochain pour être ensuite présenté à Sa Seigneurie.

CHAMBRE DU CONSEIL, 10 août 1789.

Le comité se réunit conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
DeLéry, et
Grant.

Le comité compare la copie des délibérations faite par le président avec les minutes originales.

Le président demande, considérant que tout le travail donné en charge au comité n'est pas complété, s'il ne serait pas suffisant pour le moment de faire rapport à Sa Seigneurie sur l'état des voûtes du palais épiscopal, plutôt que de troubler Son Excellence avec un journal incomplet des délibérations du comité, et il soumet le rapport suivant.

A Son Excellence le Très honorables Guy Lord Dorchester, gouverneur général, etc., etc.

MILORD,—Le comité pour le district de Québec chargé de faire rapport à Votre Excellence sur l'état, la conservation et les dépôts des anciennes archives, a l'honneur de faire part à Votre Seigneurie qu'il a eu plusieurs réunions dans lesquelles on a examiné celles aux charges du secrétaire de la Province et du greffier du Conseil, et le comité croit qu'il est de son devoir de représenter à Votre Seigneurie que dans son opinion des réparations sont immédiatement nécessaires aux voûtes sous le palais épiscopal, où M. le secrétaire Pownall a son bureau, et où sont déposés les registres du Conseil Supérieur, ceux du bureau de l'intendant, et autres archives publiques, avant la conquête, et aussi les registres, les archives et les documents publics en la charge de M. le secrétaire depuis cette période. Ces archives sont à présent en général en assez bon état et les voûtes seraient convenables à ces fins si elles étaient protégées plus efficacement contre l'humidité à laquelle elles sont exposées, ainsi par des tempêtes de l'est et des risques du feu. Le comité croit que ceci peut se faire moyennant une dépense de dépassant pas cent cinquante livres sterling. Les réparations nécessaires paraissent être un drain pour la conduite des eaux, le plâtrage et le merrainage du pignon de l'est, et des portes et contrevents en fer ainsi que des tablettes et du parquetage.

Les voûtes du palais épiscopal sont hautes, bien éclairées, et sont exposées au sud, et assez grandes, si elles sont convenablement arrangées, pour contenir toutes les archives du district, peut-être de toute la province.

Le tout est néanmoins humblement soumis à la sagesse de Votre Seigneurie.

Lequel rapport étant traduit en français a été adopté et ordonné d'être signé par le président et d'être présenté à Sa Seigneurie.

Ajourné à mercredi prochain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 12 août 1789.

Le comité s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,
De Léry.

M. Grant ayant fait part au président que la mort de son neveu l'empêchait d'être présent au comité ce jour, et autres affaires intervenant, le comité s'ajourne à l'appel du président.

DOC. DE LA SESSION No 18

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 1^{er} septembre 1789.

A une réunion subséquente du comité appelée par le président.

Présent :

Le président seul, aucun des membres ne se présentant.

Le messager délivre la lettre suivante de M. Grant au président :—

MONSIEUR,—Veuillez faire connaître aux messieurs du comité sur les anciennes archives que je m'en vais à Montréal pour affaires, demain matin, avec l'approbation de Sa Seigneurie. Je ne pourrai donc me rendre à mes devoirs avant mon retour.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

1^{er} septembre 1789.

(Signé) WILLIAM GRANT.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 26 janvier 1790.

A une réunion subséquente du comité pour l'examen des anciennes archives publiques.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
De Léry,
Grant.

Le président dépose devant le comité une lettre qu'il avait reçue de M. le secrétaire Motz, lue comme suit :—

QUÉBEC, 25 décembre 1789.

MONSIEUR,—Vu le temps écoulé depuis la nomination du comité chargé de faire rapport sur l'état et la condition des anciennes archives de la province, comparé au progrès fait jusqu'ici dans ce travail, et vu aussi les nombreuses références, et les autres occupations du comité, Son Excellence lord Dorchester est d'avis que le comité aurait besoin d'aide, et je suis chargé d'informer le comité que Sa Seigneurie consent à ce qu'il demande l'aide de M. le juge Panet et du greffier de la cour des Plaids Communs pour le district de Québec, si la chose est jugée nécessaire, et si l'on trouvait quelque autre moyen de hâter la besogne, Sa Seigneurie désire en être informé le plus tôt possible, ainsi que des obstacles qui pourraient survenir, par la voie du journal de chaque séance ou autrement, afin que rien ne soit négligé pour compléter le plus tôt possible—ce qu'il espère ne dépassera pas quelques semaines—tout le travail préparatoire à des mesures très importantes pour le gouvernement de Sa Majesté et très intéressantes au bien-être général des habitants de cette province.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY MOTZ.

A l'honorable THOMAS DUNN, écr,

Président du comité pour le district de Québec,

Chargé de faire rapport sur l'état et la condition des anciennes archives.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Le président a lu alors copie d'une lettre qu'il avait écrite à M. le secrétaire Motz et la réponse de M. Motz, comme suit :

QUÉBEC, 24 janvier 1790.

MONSIEUR,—Ayant terminé le travail de la session comme président je me propose de réunir les membres du comité pour l'examen des anciennes archives publiques pour continuer et perfectionner ce travail de préférence à tous autres renvois aux comités dont je suis président. Mais les archives sur lesquelles nous devons procéder maintenant se trouvant dans un appartement froid et humide dans le collège des Jésuites, je dois vous prier d'obtenir la permission de Sa Seigneurie Lord Dorchester de les démenager de temps en temps à la chambre du Conseil pour l'inspection et l'examen du comité, et qu'elles soient ensuite déposées dans la voûte voisine de celle du bureau de M. le secrétaire Pownall dans le palais épiscopal que Sa Seigneurie a bien voulu rendre convenable d'après un rapport du comité du 10 août dernier.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé) THOMAS DUNN.

Henry Motz, écr,
Secrétaire de Son Excellence Lord Dorchester.

QUÉBEC, 25 janvier 1790.

MONSIEUR,—J'ai soumis votre lettre du 24 courant à Lord Dorchester, qui me commande de vous informer qu'il consent à ce qu'on emploie n'importe quel moyen, pourvu qu'il soit légal, que le comité croira sûr et le mieux adapté à sa convenance pour l'exécution de sa charge. Comme les greffiers des Plaids Communs y sont intéressés, il suppose que les papiers peuvent être considérés comme étant entre leurs mains et il espère que des précautions seront prises pour empêcher que ce que vous proposez n'entrave le libre accès garanti par la loi à tous les sujets du roi aux archives d'un bureau public. Mais quant au changement de dépôt et le logement de ces archives dans le bureau du secrétaire, Sa Seigneurie soumettra la chose au Conseil, après avoir reçu votre rapport et, en attendant, il croit qu'elles devraient rester sous la garde de ceux qui en ont eu charge jusqu'à présent.

Je demeure, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) HENRY MOTZ.

A l'honorable THOMAS DUNN, écr.

Résolu unanimement que le président requière M. Panet, le garde-notes, de comparaître devant le comité à la chambre du Conseil, demain à onze heures, avec toutes les anciennes archives publiques sous sa garde, qu'il pourra apporter facilement, en commençant par les registres du Conseil Supérieur.

Ajourné à demain à onze heures.

DOC. DE LA SESSION No 18

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 27 janvier 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

MM. Dunn, DeLéry et Grant.	} Aidés de M. le juge Panet, et de M. Panet, greffier des Plaids Communs.
----------------------------------	--

Le président communiqua au comité une lettre qu'il reçut hier de M. le Secrétaire Motz, dans les termes suivants :

QUÉBEC, 26 janvier 1790.

MONSIEUR,—Lord Dorchester, comprenant qu'il y a des archives déposées à Trois-Rivières, lesquelles devraient être examinées par le comité sur les archives, selon l'ordre de référence générale sur ce sujet, afin qu'il puisse en faire rapport, croit convenable que le comité d'ici corresponde avec le comité de Montréal à ce sujet, afin de prendre des mesures convenables pour les examiner, ce qui doit être fait sur place, car leur déménagement actuellement, et sans cérémonie, pourrait nuire à leur importance. Le comité de Montréal pourrait peut-être envoyer un de ses membres à Trois-Rivières pour faire cet examen et son rapport pourrait être incorporé dans le rapport général.

Je demeure, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) HENRY MOTZ.

A l'honorable THOMAS DUNN, écr.

Résolu, que le président transmette une copie de cette lettre au président du comité à Montréal.

M. Panet, greffier de la cour des Plaids Communs apporta les soixante premiers registres de son inventaire.

Le comité commença l'examen du premier registre, n° 1, consistant en dix-huit feuilles, partiellement brochées et en mauvais état, sans couverture ni titre. Il paraît contenir des jugements du Conseil Supérieur, dans des causes civiles, des ordonnances de police et l'enregistrement d'édits et autres actes publics, signés en différents endroits par des membres du Conseil. Un papier détaché est épinglé à une des feuilles ; il contient ce qui suit, en manuscrit.

“ No Ce petit Registre coté *. Registre des causes expédiées en l'audience du Conseil Souverain depuis le 14 mai 1664 jusqu'à septembre de la même année, supplée à ce qui manque dans le gros Registre commencé en 1663 depuis le folio 16 verso jusqu'au folio 26 recto, qu'on y a interrompu la suite du Plumitif.”

“ Registre du Conseil Souverain commencé le 11 janvier 1677 et fini le 23 décembre 1680, contenant cent quatre-vingt-quatre feuilles.”

Il contient 174 feuilles écrites et dix feuilles blanches, il est paginé régulièrement. Son contenu est de même nature que le n° 1, et est authentiqué à différents endroits par la signature de l'Intendant ou des membres du Conseil Supérieur. Avec ce registre, en est un autre 'broché en parchemin' avec le titre suivant au dos : “ Registre du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, des années 1677, 1678, 1679, 1680, 79 feuilles.”

Ce ligre ou registre paraît n'être qu'une bonne copie de certaines parties du Plumitif n° 2, authentiqué par nulle signature.

* C'est un Plumitif *.”

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

N° 3, broché en parchemin comme le dernier, en bon état, contient 143 feuilles, dont quatre sont en blanc. Le titre :

“Registre du Conseil Souverain,” etc., commençant le 13 janvier 1681 et finissant le 22 décembre de la même année. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que pour les n°s 1 et 2.

N° 4. Un registre broché en parchemin, en bon état, contenant 360 feuilles, dont 7 en blanc. Ce registre commence le 22 avril 1681 et finit le 22 décembre 1687. Le contenu et l'authenticité, de même que pour les numéros 1 à 3.

N° 5. Un registre mal relié, en parchemin, et endommagé : il contient 174 feuilles, dont six en blanc. Le contenu et l'authenticité sont les mêmes que les n°s 1 à 4. Il commence le 12 janvier 1688 et finit le 22 décembre 1693. Ce registre a un plumitif d'une partie de son contenu, à savoir du 10 avril 1690 au 12 octobre 1693.

N° 6. Un registre relié en parchemin, en bon état : il contient 319 feuilles écrites et trois blanches. Le contenu et l'authenticité sont semblables au dernier. Il commence le 11 janvier 1694 et finit le 30 mai 1702.

Avec ce registre sont deux plumitifs, l'un commençant le 19 octobre 1693 et finissant le 13 février 1696 ; l'autre est censé être pour l'année 1701.

N° 7. Un plumitif broché en parchemin, pour l'année 1702, en bon état, contenant 48 feuilles. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que pour le registre n° 6, dans lequel il est entré.

N° 8. Un plumitif broché en parchemin, en bon état, commençant le 16 février 1696 et finissant le 31 décembre 1700. Il est aussi entré dans le registre n° 6.

N° 9. Un registre broché en parchemin, en bon état, contenant 117 feuilles écrites et 17 blanches. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents. Il commence le 16 avril 1703 et finit le 1^{er} décembre 1705.

N° 10. Un plumitif broché en parchemin, en bon état, contenant 119 feuilles écrites. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents. Il commence le 1^{er} décembre 1705 et finit le 9 août 1706.

Ajourné à demain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, le 28 janvier 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,	} Aidés de M. le juge Panet, et de M. Panet, greffier des Plaids Communs.
Mabane,	
De Léry et	
Grant.	

Le comité commence l'examen du registre n° 11 ; il est en bon état, broché en parchemin, et contient 156 feuilles écrites. Il paraît être un registre, quoiqu'il soit marqué au dos “Plumitif du Conseil depuis le 16 août 1706 jusqu'au 2 mai 1707. Comprend parties des arrêts rendus le même jour.”

Le contenu et l'authenticité de ce registre sont de même nature que pour les dix volumes examinés hier.

N° 12. Est broché en parchemin, en bon état, contient 146 feuilles écrites et paraît être un registre, quoique marqué sur la couverture “Plumitif,” commençant le 2 mai 1707, et finissant le 16 avril 1708. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que pour le précédent.

N° 13, est intitulé “Plumitif,” il commence le 16 avril 1708, et finit le 29 juillet 1709. Ceci paraît aussi être un registre. Il est broché en parchemin, en bon état, et contient 144 feuilles écrites. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

DOC. DE LA SESSION No 18

N° 14. Paraît être un registre quoiqu'intitulé "Plumitif." Il est en bon état broché en parchemin, et contient 189 feuilles écrites et une en blanc. Il commence le 5 août 1709 et finit le 13 avril 1711. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.

N° 15. Paraît aussi être un registre intitulé: "Plumitif." Il est en bon état, broché en parchemin, et contient 129 feuilles écrites, commençant le 13 avril 1711 et finissant le 23 mai 1712. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 16. Est intitulé "Plumitif," mais paraît être un registre. Il est broché en parchemin, en bon état et contient 203 feuilles écrites et 5 blanches. Il commence le 25 mai 1712 et finit le 12 juin 1713. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 17. Est aussi intitulé "Plumitif," mais il paraît être un registre. Il est broché en parchemin, en bon état et contient 141 feuilles écrites, commençant le 19 juin 1713 et finissant le 10 septembre 1714. Le contenu et l'authenticité, de même que ci-haut.

N° 18. Paraît être un registre, il est intitulé "Plumitif", broché en parchemin, en bon état. Il contient 191 feuilles écrites et commence le 20 septembre 1714, il finit le 9 mars 1716. Le contenu et l'authenticité, de même que ci-haut.

N° 19. Paraît être un registre, quoiqu'intitulé "Plumitif." Il est broché en parchemin, en bon état. Il contient 141 feuilles écrites, commençant le 16 mars 1716 et finissant le 14 mai 1717. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 20. Est un registre, broché en parchemin, en bon état, contenant 134 feuilles écrites et 2 blanches. Il commence le 11 juin 1717 et finit le 6 février 1719. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 21. Est un registre, en bon état, broché en parchemin, contenant 140 feuilles écrites. Il commence le 13 février 1719 et finit le 24 décembre 1720. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 22. Est un registre, en bon état, broché en parchemin, contenant 193 feuilles écrites et deux blanches. Il commence le 13 janvier 1721 et finit le 26 avril 1723. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.

N° 23. Est un registre en bon ordre, broché en parchemin, contenant 93 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 3 mai 1723 et finit le 10 janvier 1724. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 24. Un registre relié en toile, en bon état, contenant 193 feuilles écrites. Il commence le 17 janvier 1724 et finit le 2 octobre 1724. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 25. Un registre relié en parchemin en bon état, contenant 226 feuilles écrites. Il commence le 2 octobre 1724 et finit le 6 mai 1726. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que ci-haut.

N° 26. Paraît être un registre, quoiqu'intitulé "Plumitif". Il est en bon état, relié en parchemin, et contient 147 feuilles écrites. Il commence le 1^{er} juillet 1726 et finit le 13 janvier 1727. Le contenu et l'authenticité sont comme ci-haut.

N° 27. Un registre relié en veau, en bon état, contenant 191 feuilles écrites. Il commence le 20 janvier 1727 et finit le 26 avril 1728. Le contenu et l'authenticité sont comme pour les précédents.

N° 28. Un registre relié en veau, en bon état, contient 207 feuilles écrites. Il commence le 20 juin 1728 et finit le 19 décembre 1729. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 29. Un registre relié en veau, en bon état, contient 191 feuilles écrites. Il commence le 9 janvier 1730 et finit le 26 février 1731. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 30. Un registre relié en veau, en bon état, contenant 185 feuilles écrites. Il commence le 1^{er} mars 1731 et finit le 24 septembre 1731. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

- N° 31. Un registre en bon état, relié en veau ; contient 189 feuilles écrites. Il commence le 24 septembre 1731 et finit le 17 septembre 1732. Le contenu et l'authenticité sont comme pour les précédents.
- N° 32. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 150 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 6 octobre 1732 et finit le 2 juillet 1733. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que pour les précédents.
- N° 33. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 185 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 6 juillet 1733 et finit le 12 avril 1734. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que ci-haut.
- N° 34. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 187 feuilles écrites et une feuille blanche. Il commence le 14 avril 1734 et finit le 24 janvier 1735. Le contenu et l'authenticité sont comme pour le volume précédent.
- N° 35. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 188 feuilles écrites et deux blanches. Il commence le 24 janvier 1735 et finit le 19 septembre 1735. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.
- N° 36. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 171 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 19 septembre 1735 et finit le 10 avril 1736. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.
- N° 37. Un registre relié en veau, en bon état ; commence le 10 avril 1736 et finit le 1^{er} octobre 1736. Il contient 93 feuilles écrites. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.
- N° 38. Un registre en bon état, relié en veau ; contient 91 feuilles écrites et deux blanches. Il commence le 1^{er} octobre 1736 et finit le 11 février 1737. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.
- N° 39. Un registre relié en veau, en bon état ; contient 94 feuilles écrites et trois blanches. Il commence le 15 février 1737 et finit le 17 juin 1737. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que pour les précédents.
- N° 40. Un registre relié en veau, en bon état, contient 89 feuilles écrites et 3 blanches. Il commence le 25 juin 1737 et finit le 9 septembre 1737. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.
- N° 41. Un registre relié en veau, en bon état, contient 86 feuilles écrites et trois blanches. Il commence le 9 septembre 1737 et finit le 23 décembre 1737. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.
- N° 42. Un registre relié en veau, en bon état, contient 190 feuilles écrites et 3 blanches. Il commence le 13 janvier 1738 et finit le 2 juin 1738. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.
- Ajourné à samedi prochain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, le 30 janvier 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

MM. Dunn,	} Aidés de
Mabane,	
De Léry,	
Grant.	
	M. le juge Panet, et de
	M. Panet, greffier des Plaids Communs.

N° 43. Un registre en bon état, relié en veau, 97 feuilles écrites et 4 blanches. Il commence le 2 juin 1738 et finit le 18 août suivant. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que ceux des 42 registres précédents.

N° 44. Un registre relié en parchemin, en bon état, contient 134 feuilles écrites et 7 blanches. Il commence le 26 août 1738 et finit le 15 juin 1739. Le contenu et l'authenticité, comme précédemment.

DOC. DE LA SESSION No 18

N° 45. Un registre relié en veau, en bon état, contient 189 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 30 juin 1739 et finit le 21 mars 1740. Le contenu et l'authenticité sont comme pour les précédents.

N° 46. Un registre relié en veau, en bon état, contient 177 feuilles écrites et 20 blanches. Il commence le 21 mars 1740 et finit le 9 janvier 1741. Le contenu et l'authenticité sont comme pour les précédents.

N° 47. Un registre relié en veau, en bon état, contient 185 feuilles écrites et 2 blanches. Il commence le 14 janvier 1741 et finit le 18 septembre suivant. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 48. Un registre relié en veau, en bon état, contient 196 feuilles écrites. Il commence le 20 octobre 1741 et finit le 30 juillet 1742. Le contenu et l'authenticité sont tels que ci-haut.

N° 49. Un registre relié en veau, en bon état, contient 193 feuilles écrites et 4 blanches. Il commence le 6 août 1742 et finit le 17 juin 1743. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 50. Un registre relié en veau, en bon ordre, contient 197 feuilles écrites. Il commence le 25 juin 1743 et finit le 13 avril 1744. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.

N° 51. Un registre relié en veau, en bon état, contient 189 feuilles écrites. Il commence le 20 avril 1744 et finit le 11 janvier 1745. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.

Ajourné à lundi prochain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 1^{er} février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

MM. Dunn,	} Aidés de
Mabane,	
De Léry,	
Grant.	
	M. le juge Panet, et de
	M. Panet, greffier des Plaids Communs.

N° 52. Est un registre relié en veau, en bon état. Il contient 189 feuilles écrites et commence le 11 janvier 1745 et finit le 1^{er} février 1746. Le contenu et l'authenticité sont de la même nature que les 51 volumes examinés précédemment.

N° 53. Un registre relié en veau, en bon état, contient 191 feuilles écrites. Les deux dernières contiennent une table des matières de ce registre, jusqu'à la feuille 53. Il commence le 7 février 1746 et finit le 27 mars 1747. Le contenu et l'authenticité sont semblables aux précédents.

N° 54. Un registre relié en veau, en bon ordre, contient 194 feuilles écrites et une en blanc. Les quatre dernières feuilles écrites contiennent une table des matières de ce volume. Il commence le 10 avril 1747 et finit le 17 mars 1749. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 55. Un registre relié en veau, en bon état, contient 189 feuilles écrites. Les 4 dernières pages contiennent une table des matières du volume. Il commence le 24 mars 1749 et finit le 15 février 1751. Le contenu et l'authenticité sont comme ci-haut.

N° 56. Un registre relié en veau, en bon état, contient 89 feuilles écrites et deux en blanc. Il commence le 1^{er} mars 1751 et finit le 21 février 1752. Le contenu et l'authenticité sont de même que pour les précédents.

N° 57. Un registre relié en veau, en bon ordre, contient 194 feuilles écrites et trois blanches. Il commence le 28 février 1752 et finit le 28 avril 1755. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 58. Un registre relié en veau, en bon état, contient 195 feuilles écrites et quatre blanches. Il commence le 5 mai 1755 et finit le 2 octobre 1758. Le contenu et l'authenticité sont comme ci-haut. Dans ce registre sont plusieurs feuilles volantes concernant les jugements qui y sont entrés.

N° 59. Un registre relié en veau, en bon état, contient 41 feuilles écrites et 153 blanches. Il commence le 19 novembre 1758 et finit le 21 mai 1759, le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

N° 60. Un registre relié en parchemin, en bon état, contient 30 feuilles écrites et 68 blanches. Il commence le 24 novembre 1759 et finit le 28 avril 1760. Le contenu et l'authenticité sont de même nature que les précédents.

Nos 61, 62 et 63. Trois registres, le premier relié en parchemin et les deux autres en veau, en bon état. Le premier contient 92 feuilles écrites et une blanche. Il commence le 7 juin 1733 et finit le 21 janvier 1741. Le deuxième contient 93 feuilles écrites ; il commence le 22 février 1741 et finit le 22 juillet 1755 ; le troisième contient 10 feuilles écrites et 87 blanches. Il commence le 30 juillet 1755 et finit le 25 mai 1759. Ces trois registres contiennent des reçus ou certificats du nombre de documents déposés au Conseil Supérieur par les parties en cause.

Les quatre registres suivants sont des registres de jugements dans les causes criminelles devant le Conseil Supérieur.

N° 64. Ce registre, le premier volume, est broché en parchemin, en assez bon état, et contient 94 feuilles écrites et six en blanc. Il commence le 18 juin 1678 et finit le 8 mars 1706.

N° 65. Le deuxième volume est broché en parchemin, en bon état et contient 48 feuilles écrites. Il commence le 15 mars 1706 et finit le 29 février 1712,

N° 66. Le troisième est broché en parchemin, en bon état, et contient 45 feuilles écrites et 18 blanches. Il commence le 7 mars 1712 et finit le 7 octobre 1720.

N° 67. Le quatrième est relié en veau, en bon état, et contient 195 feuilles écrites et 10 blanches. Il commence le 16 juin 1730 et finit le 29 décembre 1759. Les quatre volumes qui précèdent sont authentiqués par les intendants, les conseillers et les officiers du Conseil Supérieur.

N.B.—Il manque environ dix années.

N° 68. Un registre broché en parchemin, en bon état, contient 43 feuilles écrites et 7 blanches. Il commence le 1^{er} janvier 1706 et finit le 7 janvier 1721. Le contenu se compose d'affirmations et des protêts de personnes ayant des causes pendantes devant le Conseil Supérieur.

Ajourné à demain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, le 2 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

MM. Dunn,	} Aidés de M. le juge Panet, et de M. Panet, greffier des Plaids Communs.
De Léry,	
Grant.	

Le comité s'occupa, de 11 heures à 3 hrs., à mettre en ordre les registres de la Cour de Prévôté, pour pouvoir les examiner et les décrire.

Le président communiqua ensuite au comité une lettre que le messenger venait de lui apporter, de la part de M. le Secrétaire Motz avec les incluses, dans les termes suivants :

“ QUÉBEC, le 2 février 1790.

“ MONSIEUR,—Lord Dorchester désire que la lettre ci-incluse, du président du comité sur les anciennes archives, du district de Montréal, datée le 28 du mois dernier, soit

DOC. DE LA SESSION No 18

communiquée au comité d'ici, et qu'il confère avec le greffier du Conseil quant à la partie qui le concerne.

“ Je demeure, monsieur,
“ Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) HENRY MOTZ.”

“ A l'honorable
Thomas Dunn, écr.”

MY LORD,—“ Nous nous sommes à la fin trouvés en nombre suffisant pour nous assembler et nous occuper de la Lettre que votre Excellence nous a fait écrire par votre Secrétaire au sujet des Archives.

“ Nous trouvons que votre Excellence s'attend sous peu des semaines à notre Rapport ; le laps du Temps est certainement considérable depuis votre premier ordre : il n'y a cependant point de progrès de fait et pour en rendre Compt voici les faits.

“ Le 23 juillet 1788 votre Excellence en Conseil ordonna pour faciliter les Rapports des Committés que les greffiers et autres ayant la garde des Archives ou Papiers Publics eussent à faire des listes des Registres contenant tels papiers et de les envoyer au greffier du Conseil auquel il étoit enjoint de les communiquer et les ordres de référence aux diverses Committées chargées de cette partie et de faire insérer le dit ordre dans la *Gazette* la dessus nous sommes tenus tranquilles en attendant ce que le greffier du Conseil auroit à nous communiquer, ayant soin cependant de bien faire faire attention au greffier des Archives ici qu'il devoit incessamment travailler à ce qui étoit attendu de lui.

“ Le 20 juillet 1789 le Greffier du Conseil nous envoya.

“ 1° L'ordre de Votre Excellence en Conseil du 27 Décembre 1787.

“ 2° Celui du 19 juin 1788.

“ 3° Celui du 23 juillet.”

“ Avec deux états des Papiers Publics aux Trois Rivières dont nous avons précédemment fait notre Rapport. Il nous envoya aussi une Lettre que Monsieur Le Pailleur garde des Archives lui avoit écrit en date du 2 Octobre 1788 par la quelle il demandoit certaines explications et solutions des certaines difficultés ; A Cette Lettre Le Greffier du Conseil répondit qu'il la soumettoit au committée de Quebec à leurs premier Assemblé mais il n'y est jamais venu d'autre réponse ; surquoi (après la Lettre du Greffier du Conseil du 20 juillet dernier) comme il est dit cy devant) nous avons nous mêmes saisis ce que nous trouvâmes dans la Lettre de Monsieur Le Pailleur que pouvoit mériter le plus d'attention et nous écrivîmes le 24 Aoust dernier au greffier du Conseil (pour ne pas troubler votre Excellence) exigeant qu'il eût communiqué notre Lettre aux Mess^{rs} du Comité de Quebec pour nous aider de leurs Conseils, le greffier nous a répondu le 31 du même moi en nous marquant qu'il communiqueoit notre Lettre à leur premier assemblée mais nous n'y eûmes jamais de réponse.

“ Nous représentâmes d'après le greffier d'ici que la Voute ou sont les Archives est extrêmement petit et même pleine qu'il n'est pas possible d'y travailler, qu'il y a une multitude de toutes sortes des Registres Actes et Papiers de nature publique biens confondus, qu'il faudroit les sortir la pour les trier et Arranger, mais ou les portes qu'il n'est pas possible pour les Greffiers de s'en occuper que très lentement et même de cette façon qu'ils ne pourroient de faire qu'en engagement de Persones capables mais ou prendre la remunération ; dans le même temps que nous avons répété ces représentations du greffier nous fîmes mettre dans la *Gazette* un avertissement qui sommoit ceux qui avoient la garde des Archives de ce conformer à l'ordre de Votre Excellence du 23 Juillet 1788 mais cela na rien produit.

“ Nous avons parlé de vive voix à quel qu'un des Committées de Quebec nous avons même écrit mais sans succès. Votre Excellence nous ajoute le secours de Monsieur De Rouville et des greffiers, mais ils disent et nous savons qu'ils n'ont pas un moment à dérober à l'administration de la Justice.

“ L'Ouvrage est certainement bien digne de l'attention de votre Excellence.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

“ Le gouvernement et les particuliers y sont tres essentiellement interessés mais nous
 “ le repetons, la voute ou sont les Archives (au moins la plus forte partie) est censée estre
 “ a labris du feu le cerveau en est cependant crevé, Elle est petit et pleine, il n'est pas
 “ possible d'y travailler, il faut donc sortir les papiers ou caisses pour les separer trier
 “ et arranger—Le pouvons nous ? et ou les porter il n'y a aucune place au greffier, il
 “ faudra aussi employer greffiers ou autres et ils s'attendent a être recompensés.
 “ Nous aurions été bien flattes My Lord d'être en etat de faire parvenir a votre
 “ Excellence un Raport plus satisfaisant mais voila un recit fidel des faits, et nous espe-
 “ rons qu'il vous plaira de croire qu'il n'y a pas de notre faute.

“ Nous avons l'honneur d'être avec beaucoup de Respect

“ My Lord

“ Vos tres humbles et tres obeisants serviteurs

“ Pour le Comité (signé) PICOTTE DE BELESTRE

“ Presidents.

“ A Montreal
 le 28 Janvier 1790

“ A Son Excellence
 “ Le très Honorable
 “ Lord DORCHESTER, &c. &c. &c.

Ajourné à demain, à midi, vu qu'un autre comité siège à 9 heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 3 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

MM. Dunn, Mabane, DeLéry, Grant.	} Aidés de M. le juge Panet, et de M. Panet, greffier des Plaids Communs.

Le comité avec l'aide ci-haut mentionnée s'est occupé jusqu'à trois heures, à étiqueter chaque registre, de son numéro d'ordre et de son contenu, puis il s'ajourne à demain à dix heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, le 4 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement :

Présents :

MM. Dunn, DeLéry, Grant.	} Aidés de M. Panet, greffier des Plaids Communs.

Le comité continue l'examen des archives de la cour de Prévôté de Québec.
 Les dix premiers registres, numérotés de 1 à 10, commençant le 2 novembre 1666 et finissant le 23 décembre 1677 sont tous reliés en chevreuil, à l'exception des n° 5 et 9 qui n'ont pas de couverture. Ils contiennent les procédures et les jugements de la Prévôté par L. F. Chartier. Ces dix registres sont très endommagés et en mauvais état.

DOC. DE LA SESSION No 18

Les trente registres suivants sont numérotés de 11 à 40 inclusivement ; ils commencent en janvier 1678 et finissent le 6 novembre 1703.

Les registres numérotés de 11 à 16 sont reliés en chevreuil, les autres 24 registres, numérotés de 17 à 40 n'ont pas de couverture. Ces trente registres contiennent les procédures de la cour de Prévôté et les jugements de R. L. Chartier de Lotbinière. Ils sont aussi très endommagés et en mauvais état.

Les dix-neuf registres suivants, numérotés de 41 à 59 inclusivement, commencent le 8 novembre 1703 et finissent le 16 décembre 1712. Le n° 42 est relié en parchemin et le n° 43 est relié en chevreuil, tous les autres sont sans couverture. Ils contiennent les procédures de la cour de Prévôté, et les jugements des juges C. de Bermen et Dupuis. Ils sont tous endommagés et en mauvais état.

Les trois registres suivants portent les numéros 60 à 62 inclusivement. Ils commencent le 19 décembre 1712 et finissent le 9 octobre 1716. Ces trois registres n'ont pas de couverture. Ils contiennent les procédures de la cour de Prévôté et les jugements des juges Dupuis et Rouër D'Artigny ; ils sont très endommagés et en mauvais état.

Les trois registres suivants sont numérotés de 63 à 65 inclusivement, ils commencent au 3 novembre 1716 et finissent le 3 octobre 1719. Les numéros 63 et 64 n'ont pas de couverture, le numéro 65 est relié en parchemin. Ils contiennent les procédures de la cour de Prévôté et les jugements des juges J.P.M. de Lino et Lespinay. Le numéro 65 est en assez bon état, les deux autres sont endommagés et en mauvais état.

Les dix-sept registres suivants sont numérotés de 66 à 82 inclusivement. Ils commencent le 10 octobre 1719 et finissent le 1^{er} juillet 1732. Le numéro 78 est relié en veau et en assez bon état. Le numéro 82 est relié en parchemin et très endommagé ; les autres quinze registres sont sans couverture et en mauvais état. Le tout contient les procédures de la cour de Prévôté et les jugements du juge André de Leigne.

Les huit registres suivants sont numérotés de 83 à 90 inclusivement, ils sont tous reliés en veau, en assez bon état, ils commencent le 4 juillet 1732 et finissent le 2 mai 1739. Ils contiennent aussi les procédures de la cour de Prévôté et les jugements du juge André de Leigne.

Ajourné à samedi prochain à onze heures,

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 6 février 1790.

Le Conseil se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,	} Aidés de	
De Léry,		M. Panet,
Grant.		greffier des Plaid Communs.

Le comité continue son examen des registres de la cour de Prévôté.

Les sept registres qui viennent ensuite sont numérotés de 91 à 97 inclusivement ; les numéros 91 et 92 sont reliés en veau, en bon état ; le numéro 93 est aussi relié en veau, en mauvais état ; le numéro 94 broché en parchemin, en bon état ; les numéros 95 et 96 sont brochés en papier, et le numéro 97 est relié en parchemin en assez bon état. Ces sept registres commencent le 5 de mai 1739 et finissent le 30 de mars 1745. Ils contiennent les procès-verbaux de la cour de Prévôté, et les jugements rendus par le juge André de Leigne.

Les douze registres qui viennent ensuite sont numérotés de 98 à 109 inclusivement ; le numéro 98 est cousu en veau, et le numéro 99 est relié sous une couverture de papier, les deux en assez bon état ; les autres dix registres sont tous reliés en veau et en bon état. Ces douze registres commencent le 2 d'avril 1745 et finissent le 13 de mars 1759. Ils contiennent les procès-verbaux de la cour de Prévôté et les jugements du juge Daine.

Le n° 110 est un registre broché en toile et en bon état ; il commence le 24 de juin 1749 et finit le 9 de mars 1759. Il contient les jugements de la cour de Prévôté dans les causes en délibéré devant le juge Daine.

Les n°s 111, 112, 113 et 117 sont quatre registres extraordinaires, brochés en papier, tous en bon état sauf le numéro 117 qui est très avarié. Ils commencent le 27 de septembre 1742 et finissent le 4 avril 1759. Ils contiennent les procès-verbaux et les jugements de la cour de Prévôté en séances extraordinaires devant les juges André de Leigne et Daine.

Le n° 114 est un registre broché en toile, en bon état. Il commence le 15 de mars 1744, et finit le 20 de janvier 1759. Il contient les saisies réelles et adjudications devant la cour de Prévôté.

Le n° 115 est un registre sans couverture, très avarié. Il commence le 26 de novembre 1746 et finit le 26 de mars 1751. Il contient les procès-verbaux et les jugements de la cour de Prévôté concernant la police, devant le juge Daine.

Le n° 116 est un registre de clôtures d'inventaires, depuis le 27 d'avril 1744 jusqu'au 15 de mai 1759. Il est cousu en toile et très avarié.

Les autres sont huit registres de poursuites au criminel devant la cour de Prévôté ; ils sont numérotés de 118 à 125 inclusivement. Les n°s 118 et 119 sont brochés en parchemin, et les six autres sont brochés en papier, tous en assez bon état. Ils commencent le 16 de décembre 1677 et finissent le 2 de mai 1759. Ils contiennent les procès-verbaux et les jugements de la Prévôté dans les poursuites au criminel.

Le n° 126 est un registre broché en toile, en assez bon état. Il commence le 27 de mai 1744 et finit le 7 de mai 1759. Il contient les oppositions inscrites par les parties dans la cour de Prévôté. Les autres ensuite sont cinq registres numérotés de 127 à 131 inclusivement, en assez bon état, commençant le 3 de juin 1681 et finissant le 28 d'octobre 1741. Ils contiennent des déclarations et des protêts.

Les quatre autres registres sont numérotés de 132 à 135 inclusivement. Ils contiennent des reçus pour des papiers déposés par des parties ayant des causes pendantes devant la cour de Prévôté, depuis le 14 de septembre 1680 jusqu'au 8 juin 1733.

Les cinq registres suivants sont numérotés de 136 à 140 inclusivement, en assez bon état, commençant le 6 d'avril 1734 et finissant le 11 d'avril 1759. Ils contiennent des productions, déclarations et dépôts dans la cour de Prévôté.

L'autre registre est numéroté 1. Il est broché en papier, en assez bon état, commençant le 21 de mars 1757 et finissant le 28 de septembre 1760. Il contient les procès-verbaux et les jugements du district de la Rivière-du-Sud devant le juge Alliz.

Le n° 2 est un plumitif broché en papier, en bon état, commençant le 24 d'octobre 1760 et finissant le 21 de novembre de la même année. Il contient les procès-verbaux et les jugements de la juridiction de la Rivière-du-Sud.

Ajourné à mardi prochain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 9 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,	} Aidés de M. Panet, greffier des Plaids Communs.
Mabane,	
DeLery et	
Grant.	

Le comité entreprend l'examen de quarante-quatre registres, numérotés de 1 à 44 inclusivement, intitulés "Registres des Insinuations de la Prévosté." Ces registres commencent le 1^{er} de mars 1667 et finissent le 15 d'avril 1759. Ils contiennent les insinuations ou enregistrements de certaines commissions de juges par la Compagnie et par le Roi, ainsi que celle de juges seigneuriaux, de procureurs généraux, de greffiers de

DOC. DE LA SÉSSION No 18

cour, de notaires, d'arpenteurs et autres, de contrats de mariage, testaments, donations, substitutions, octrois de terres par la Compagnie et le Roi, certains édits et arrêts du Roi, et aussi du Conseil Supérieur, lettres de la Compagnie à Paris sur divers sujets, ventes et échanges de terrains, relatives au Séminaire de Montréal, et autres ordonnances ou règlements de la Prévôté, et autres actes d'une nature publique.

Le registre numéro 1 est broché en parchemin ; les feuillets très endommagés.

Les n^{os} 2 à 24 sont brochés en papier, et sont en assez bon état.

Le n^o 25 est relié en veau, et est en bon état, sauf la reliure qui est lâche.

Les n^{os} 26 à 38 sont brochés en papier et sont en assez bon état.

Le n^o 39 est broché en toile, et est en assez bon état.

Le n^o 40 est broché en parchemin, et en bon état.

Les n^{os} 41, 42 et 43 sont brochés en toile, en bon état.

Le n^o 44 est sous couverture de papier brun, en assez bon état.

Le livre suivant est numéroté 45. Il n'a pas de couverture, presque complètement gâté et illisible. Il paraît être un papier terrier de concessions dans la ville de Québec et quelques seigneuries, en les années 1667 et 1668.

Le comité examine ensuite divers registres de la juridiction de Trois-Rivières ; ils sont généralement en mauvais ordre, et il en manque plusieurs.

Le n^o 35 est un registre d'oppositions, affirmations et protêts dans des causes civiles devant la Cour. Il commence le 1^{er} de mars 1774 et finit le 23 de novembre 1756. Il est cartonné et en assez bon état.

Les n^{os} 24 et 25 sont quelques feuilles cousues ensemble. La première contient les sommes offertes à des ventes publiques par licitation. Les autres contiennent des oppositions aux ventes, depuis le 14 de juin 1701 jusqu'au 7 décembre 1715.

Le n^o 36 est un registre en bon état, contenant des licitations et décrets d'immeubles depuis le 20 de février 1747 jusqu'au 4 décembre 1758.

Les n^{os} 1, 2 et 3 sont trois registres d'assemblées de parents pour actes de tutelle etc.

Le premier, du 29 décembre 1660 au 24 mai 1662.

Le deuxième, du 18 février 1678 au 23 mai suivant.

Le troisième, du 18 décembre 1684 au 12 mars 1685. N'ont pas de couverture et sont en mauvais ordre.

Les n^{os} 1, 2, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 29, 31, 32, 35, 36 et 38 sont dix-neuf registres des insinuations ou enregistrements dans la juridiction de Trois-Rivières, de la même nature que les quarante-quatre registres des insinuations de la Prévôté de Québec en premier lieu examinés sur le journal de ce jour. Le premier commence le 29 août 1675 et le dernier finit le 16 janvier 1758.

Les n^{os} 1, 2 et 4 sont sans couverture et en mauvais état.

Le numéro 5 est couvert en parchemin et est en bon état.

Tous les autres sont sans couverture et plus ou moins en mauvais état.

Les cinq registres qui viennent ensuite sont numérotés de 1 à 5 ; ils n'ont pas de couvertures mais ils sont en assez bon état. Ils contiennent les poursuites au criminel et les jugements entre le 20 de janvier 1667 et le 11 de septembre 1759.

Les autres sont quarante-sept registres des procès-verbaux et jugements dans des causes civiles dans la juridiction de Trois-Rivières en différents temps, entre le 9 de février 1658 et le 30 de mars 1743. Ils sont tous sans couverture, très endommagés et en très mauvais état.

Finalement un petit paquet d'actes de tutelle dans la juridiction de Trois-Rivières.

Ajourné à jeudi prochain, à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 11 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn, DeLéry, Grant.	} Aïdés de M. Panet, greffier des Plaids Communs.

Le comité continue l'examen des répertoires ou listes d'actes passés par-devant divers notaires antérieurement à la conquête.

Le répertoire ou liste numéro 1 est un livre sans couverture mais en bon état de conservation. - Il contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous, savoir :

Lespinasse, commence et finit en 1637.
 Guillet, commence en 1637 et finit en 1638.
 Piraube, commence en 1639 et finit en 1643.
 Tronquet, commence en 1643 et finit en 1646.
 Baucheron, commence en 1646 et finit en 1647.
 Le Coutre, commence en 1647 et finit en 1648.
 Berment, commence en 1647 et finit en 1649.
 Godet, commence en 1652 et finit en 1653.
 Rouer, commence en 1654 et finit en 1657.
 Durant, commence en 1653 et finit en 1654.
 Peuvret, commence en 1653 et finit en 1659.
 Vachon, commence en 1658 et finit en 1675.
 Mouchy, commence en 1666 et finit la même année.
 Gourdau, commence en 1662 et finit la même année.
 Gloria, commence en 1663 et finit en 1664.
 Ameau, commence en 1668 et finit la même année.
 Le Comte, " 1668 " " "
 Filion, " 1663 " en 1688.
 Aubert, " 1650 " en 1692.
 Maugué, " 1674 " en 1679.
 Métru, " 1681 " en 1700.
 Roger, " 1694 " en 1702.
 La Neuville, " 1699 " en 1730.

N° 2, un livre relié en veau, en bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Hiché, commence en 1725 et finit en 1736.
 Rivet, " 1709 " en 1719.
 Audouart " 1636 " en 1663.

N° 3, un livre relié en veau, en assez bon état, sauf la reliure qui est lâche ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Becquet, commence en 1665 et finit en 1682.
 Charles Rageot, commence en 1695 et finit en 1702.

N° 4, un livre relié en veau, en bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Duquet, commence en 1659 et finit en 1687.
 Jenaple Belford, commence en 1682 et finit en 1709.

N° 5, un livre sans couverture, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant La Cettièrre, notaire, commence en 1702, et finit en 1728.

N° 6, un livre broché en toile, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par devant Dubreuil, notaire ; commence en 1708 et finit en 1743.

N° 7, un livre relié en parchemin, en bon état ; contient un inventaire d'acte passés par-devant Giles Rageot, notaire, commence en 1667 et finit en 1691.

DOC. DE LA SESSION No 18

N° 8, un livre broché en toile ; les premières six feuilles et les deux dernières sont endommagées ; contient un inventaire des procès-verbaux et des actes passés par-devant La Rivière, arpenteur et notaire, commence en 1691 et finit en 1725 ; il contient aussi un inventaire d'actes passés par-devant Jannau, notaire, commence en 1674 et finit en 1743.

N° 9, un livre broché en toile en bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Michon, notaire ; commence en 1709 et finit 1749.

N° 10, un livre broché en toile, en bon état ; contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Gachet, commence en 1711 et finit en 1743.

Richard, commence en 1751 et finit en 1768.

N° 11, un livre broché en toile, en assez bon ordre ; contient un inventaire d'actes passés par-devant François Rageot, notaire, commence en 1709 et finit en 1753.

N° 12, un livre relié en veau ; la reliure est lâche, mais assez bonne, contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Barbel, commence en 1703 et finit en 1740.

Pinguet, commence en 1726 et finit en 1748.

Denoyer, prêtre, commence en 1714 et finit en 1747.

Pinguet Bellevue, commence en 1749 et finit en 1751.

N° 13, un livre relié en veau, en bon état, sauf la couverture qui est lâche ; contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Chambellon, commence en 1692 et finit en 1716.

Laferté LePailleur, commence en 1701 et finit en 1702.

Marois, commence en 1748 et finit en 1756.

Ce livre contient aussi un inventaire d'actes passés par-devant Planté, notaire, après la conquête.

N° 14, un livre broché en papier, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Louet, père, notaire, commence en 1723 et finit en 1737.

N° 16, un livre broché en papier, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Boisseau, notaire, commence en 1730 et finit en 1744.

N° 17 A, un livre relié en veau, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Boucault, notaire, commence en 1736 et finit en 1748.

N° 17 B, un livre relié en parchemin, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Boucault, commence en 1748 et finit en 1756.

Robin, depuis la conquête.

N° 18, un livre broché en papier, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant La Tour, notaire, commence en 1736 et finit en 1741.

N° 19, un livre relié en veau, en bon état, sauf la reliure ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Choret, commence en 1730 et finit en 1755.

Querverso, notaire et arpenteur, commence en 1748 et finit en 1755.

Rousselot, commence en 1737 et finit en 1756.

Louet, fils, " 1739 " en 1767.

Moreau, " 1753 " en 1765.

Ducharnay, " 1756 " en 1759.

Huot, " 1739 " en 1771.

N° 20, un livre relié en veau, en bon état ; contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

DuLaurent, commence en 1734 et finit en 1759.

Pressé, " 1736 " en 1746.

Duclos " 1751 " en 1769.

Taché, après la conquête.

LeBrun, " "

Gaboury, " "

N. B.—D'après une note dans ce livre, les minutes ou originaux des actes passés par-devant Pressé et Duclos, semblent avoir été délivrés à M. Badeau, notaire à Trois-Rivières le 10 de juin 1782, par ordre du gouverneur Haldimand.

N° 21, un livre sous couverture lâche de parchemin, mais en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Guillard DeFleury, commence en 1754 et finit en 1761.

Caron, commence en 1744 et finit en 1746.

Poulin, " en 1712 " en 1734.

LaRue, " en 1667 " en 1675.

Guillemin, après la conquête.

Véron DeGrandménil, commence en 1708 et finit en 1720.

Potier, " en 1701 " en 1711.

Lafosse, " en 1718 " en 1744.

Gouget, après la conquête.

N.B. — Les minutes ou originaux des actes passés par-devant Caron, Poulin, Véron, DeGrandménil, Potier et Lafosse, paraissent avoir été délivrés à M. Badeau, notaire à Trois-Rivières, le 10 de juin 1782, par ordre du gouverneur Haldimand.

N° 22, un livre broché en papier, en bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Dupont, notaire, commence en 1747 et finit en 1774,

N° 23, un livre broché en papier, en bon état ; contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Pollet, commence en 1730 et finit en 1752.

Normandin, commence en 1686 et finit en 1729.

Fortier, commence en 1740 et finit en 1774.

Saindon, après la conquête.

N.B. — Les minutes ou originaux des actes passés par-devant Pollet et Normandin, paraissent avoir été délivrés à M. Badeau, notaire à Trois-Rivières, le 10 de juin 1782, par ordre du gouverneur Haldimand.

N° 24A, un livre relié en veau, en très bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Barolet, notaire, commence en 1737 et finit en 1743.

N° 24B, un livre relié en veau, en très bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Barolet, notaire, commence en 1743 et finit en 1754.

N° 25, un livre cousu en papier brun, en assez bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Saillant, notaire, commence en 1750 et finit en 1775.

N° 26, un livre cousu en papier, en bon état ; contient un inventaire d'actes passés par-devant Dion, notaire, commence en 1743 et finit en 1779.

N° 27, un livre relié en parchemin, en bon état ; contient des inventaires d'actes passés par-devant les notaires ci-dessous :—

Genest, commence en 1745 et finit en 1782.

Pierre Louis Panet, après la conquête.

Alliez, commence en 1747 et finit en 1760.

Rousseau, après la conquête.

St-Aubin, après la conquête.

Ce livre contient aussi un inventaire des testaments et autres actes déposés au greffe de la cour des Plaid Communs, depuis l'année 1768, numérotés de 1 à 112.

Ajourné à samedi prochain, à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 13 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs Dunn,	} Aidés de
De Léry,	
Grant.	

Le comité commence l'examen des registres de la voirie.

N° 1, est un registre, composé de quelques feuillets de papier, brochés ensemble, sans couverture, mais en assez bon état, définissant les lignes des rues de Québec sur

DOC. DE LA SESSION No 18

lesquelles les propriétaires de lots peuvent construire. Il commence en 1685 et finit en 1689.

Le n° 2, est un registre en papier, très endommagé, de la même nature que le dernier. Il commence en 1714 et finit en 1727.

Le n° 3, est un registre relié en parchemin, en assez bon état, sauf les six premières feuilles qui sont très endommagées. Il contient les procès-verbaux de voirie, ou des chemins, commence en 1700 et finit en 1725.

Le n° 4, est un paquet détaché, contenant des procès-verbaux de voirie, par Bécancour, grand voyer.

Les n°s 5, 6 et 7 sont trois paquets, et le n° 8 un registre en assez bon état. Ils contiennent les procès-verbaux de voirie, par Boisclerc, grand voyer.

Le n° 9 est un paquet contenant des procès-verbaux de voirie, par De La Gorgendièrre, grand voyer.

Le n° 10 est un paquet contenant des procès-verbaux de voirie, par DeLino. grand voyer.

La lettre A est un paquet contenant les originaux de concessions ou octrois de terres en fief et en roture, par différents gouverneurs et seigneurs.

Ajourné à lundi prochain à onze heures.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 15 février 1790.

Le comité se réunit selon l'ajournement.

Présents :

Messieurs	Dunn,	} Aidés de M. Panet, greffier des Plaids Communs.
	De Léry,	
	Grant.	

Le comité ayant examiné tous les répertoires ou inventaires des actes passés par-devant notaires jeudi dernier, alla visiter l'endroit où sont déposés ces actes, dans le collège des Jésuites et les trouva arrangés conformément à leur journal de ce jour.

Le comité examine alors cinq paquets contenant les minutes ou originaux des actes passés par-devant les notaires sous-nommés, qui ne sont pas compris dans les répertoires ou inventaires mentionnés au journal du 11 courant, savoir :

Vachon, entre 1650 et 1693.

Duprac, entre 1667. et Parent entre 1748 et 1776.

Roy, entre 1663 et 1708.

Barolet, entre 1754 et 1760.

M. Panet, greffier des Plaids Communs, ayant en charge tous les registres examinés par le comité, depuis le 26 de janvier dernier, montre au comité une grande quantité de papiers, qui semblent être des écrits déposés par des parties en cause devant la cour de Prévôté.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 16 mars 1790.

A une réunion ultérieure du comité, pour l'examen des anciennes archives publiques.

Présents :

Messieurs Dunn,
Mabane,
De Léry,
Grant.

Le président attire l'attention du comité sur la lettre de M. le secrétaire Motz, du 2 de février dernier, renfermant une lettre du président du comité sur les anciennes archives dans le district de Montréal, adressée à Son Excellence lord Dorchester, datée le 28 de janvier dernier, et inscrite dans les journaux de ce comité le 2 du mois dernier, que le président dit avoir communiquée à M. Williams, greffier du Conseil.

M. Williams est alors appelé et dépose devant le comité un papier écrit dans les termes suivants :—

A l'honorable Thomas Dunn, Adam Mabane, I. G. C. De Léry et William Grant, écuyers, comité concernant les anciennes archives dans le district de Québec.

Rapport du greffier du Conseil en conséquence d'une communication à lui donnée d'une lettre ou rapport de l'honorable Picotté de Belestre, écuyer, président du comité sur les anciennes archives dans le district de Montréal

Le 27 de décembre 1787, il a plu à Son Excellence lord Dorchester de rendre l'ordre en conseil suivant :—

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que MM. Dunn, Mabane, De Léry, Grant, à Québec, et les messieurs du Conseil à Montréal, ou aucuns trois d'entr'eux dans chaque district, forment un comité pour s'enquérir de l'état et de la condition des anciennes archives de la province, et dans quels endroits elles sont déposées, et en faire rapport à Son Excellence avec toute l'expédition convenable.

Le 31 du dit mois je transmis une copie de cet ordre à M. le juge Fraser, et le 3 de janvier 1788 une traduction en français à M. DeBelestre à Montréal, toutes deux par la poste.

Le 14 de mars 1788, l'honorable comité à Montréal fit son rapport préliminaire, qui fut déposé au bureau du Conseil le 1^{er} d'avril suivant, accompagné de l'ordre que je leur avais transmis.

Le 19 de juin 1788, il plut à Son Excellence de rendre l'ordre en conseil suivant :

Ordonné par Son Excellence, de l'avis du Conseil, quant aux anciennes archives et papiers dans les bureaux publics, que les comités chargés de faire rapport sur leur état et condition, étendront leurs enquêtes à la nature du contenu des différents livres, l'espace de temps que chaque volume renferme, ses folios ou pages, ses blancs, son index et ses marques et distinctions extérieures, sa condition actuelle et son état de conservation, son authenticité et à quel bureau il appartenait, et l'endroit actuel où il est déposé, et à toutes autres enquêtes que les comités pourront juger nécessaires, relativement à tous les papiers publics avant la conquête.

Le 16 de juillet 1788 je transmis une copie de cet ordre, accompagnée d'une nouvelle copie de celui du 27 de décembre 1787, à M. le juge Fraser, par la poste, pour le comité à Montréal.

Le 23 de juillet 1788, il a plu à Son Excellence de rendre l'ordre en conseil suivant :—

Après lecture des précédents ordres du Conseil, pour des rapports sur l'état des archives publiques, et le rapport du comité concernant ceux qui sont dans le district de Montréal, il est en outre ordonné par Sa Seigneurie, avec l'avis du Conseil, afin de faciliter et hâter les rapports sur ce sujet, que tous les greffiers dans tous les greffes, et autres, qui ont la garde de quelques archives publiques fassent, sans délai, des listes des registres qui sont dans leurs greffes respectivement, et les transmettent au greffier du Conseil, lequel les communiquera tout de suite, avec les dits ordres de renvoi, aux

DOC. DE LA SESSION No 18

divers comités chargés de s'enquérir et de faire rapport sur la nature et la condition des dites archives, et que le greffier du Conseil fasse publier le présent ordre dans la *Gazette*, afin que les intéressés en prennent connaissance.

Cet ordre fut publié dans la *Gazette* du 31 de juillet, et du 7 et 14 d'août 1788.

Ayant reçu, de M. Badeaux, de Trois-Rivières, une liste des quelques registres à lui confiés, mais aucune d'aucun autre officier dans le district de Montréal que je me rappelle, je la transmis à M. DeBelestre, le 20 de juillet 1789, accompagnée de nouvelles copies des ordres du 27 décembre 1787 et du 19 de juin 1788, accompagnés d'une copie de l'ordre du 23 de juillet 1788 qui avait été publié dans la *Gazette*.

Les honorables membres du comité à Montréal, sans référer aux transmissions faites en 1787 et 1788, n'ont mentionné que celles que j'avais faites en juillet 1789, mais sans l'intention, j'en suis convaincu, de vouloir inférer que je n'avais pas envoyé, ou qu'ils n'avait pas reçu, les copies précédentes.

Le 27 d'août 1789, je reçus la lettre suivante de l'honorable président du comité de Montréal :—

MONTRÉAL, 24 août 1789.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre datée du bureau du Conseil, le 20 de juillet dernier, avec les extraits des minutes du Conseil, et les diverses incluses. Je les déposai, le 21 du courant, devant les membres du comité ; nous constatons que les n^{os} 2 et 3 sont des papiers qui ne sont pas de notre compétence mais sont des extraits que les notaires sont tenus par la loi de transmettre au receveur général pour lui permettre de mieux prélever les droits du roi. Nous trouvons aussi une lettre de M. Le Pailleur exposant quelques difficultés, et demandant une explication, qu'il dit ne pas avoir reçue. Toutefois, nous ne voyons rien dans cette lettre de nature à occuper le comité de Québec, ou qui que ce soit, à moins que ce soit la représentation de la somme de travail, vu ses autres devoirs, l'exiguité et l'humidité de la voûte où sont déposés les registres ; il est donc évident qu'il est nécessaire de les déplacer, les étendre et les trier : mais où, et par quelle autorité ? Quant aux frais, il sera sans doute récompensé. Nous avons de Trois-Rivières un "Etat des registres dans l'étude de Mon^r Badeau." Nous avons déjà envoyé une lettre de M. Maillet relative à quelques registres, laquelle lettre nous ne trouvons pas avec les papiers que vous avez remis. Mais comment pouvons-nous nous assurer de l'état des archives qui sont à Trois-Rivières ? Nous prions les messieurs du comité à Québec de nous aider et de nous conseiller dans cette affaire, et, afin que nous puissions avoir un mode uniforme de procéder, nous désirons qu'ils nous envoient une idée de leur mode de procéder.

Nous avons noté une annonce dans la *Gazette de Quebec*, signée Thomas Dunn, en sa qualité de président. Nous sommes d'avis qu'il serait bon que vous insériez dans la prochaine *Gazette* un semblable avis signé par M. DeBelestre, comme président du district de Montréal.

Veuillez demander à M. Pownall, président du comité sur la pétition de L'Assomption, s'il a reçu une réponse à la lettre qu'il a écrite à M. Pétrimoult et autres.

Nous sommes, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs
Par ordre du comité,

(Signé) PICOTTÉ DE BELESTRE.

JENKIN WILLIAMS, écuyer,
G.C.E.

Le 31 d'août 1789 (Messieurs Dunn, Mabane et Grant, ayant auparavant lu la lettre qui précède, j'envoyai la réponse suivante par la poste :—

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 31 août 1789.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 courant, et, selon votre désir, j'ai fait préparer une annonce qui paraîtra dans le prochain numéro de la *Gazette de Québec*, concernant les archives en la possession de personnes demeurant dans votre district.

MM. Dunn, Mabane et Grant ont lu votre lettre, et, le comité doit, à ce qu'on me dit, se réunir demain pour s'occuper de la question des anciennes archives et je lui soumettrai votre lettre.

La lettre de M. Maillet que vous dites m'avoir transmise, a dû être égarée, car je ne puis la trouver dans le bureau. Si vous croyez cette lettre importante, je vous prierais de lui demander de m'en envoyer une autre.

J'ai montré le dernier paragraphe de votre lettre à M. Pownall, et il doit vous écrire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

J. WILLIAMS.

A l'honorable

PICOTTÉ DE BELESTRE, Ecr.

P.S.—Je viens justement de trouver la lettre de M. Maillet. Veuillez donc me renvoyer les deux documents.

Le 1^{er} septembre 1789, je présentai la lettre de M. de Bélestre, du 24 août, à M. Dunn, à la Chambre du Conseil, mais je crois qu'il n'y avait pas un nombre suffisant de membres présents pour former un comité. Comme je ne suis pas obligé d'assister à toutes les séances des divers comités, je ne suis pas au courant des réunions subséquentes de ce comité.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre très humble et obéissant serviteur,

J. WILLIAMS.

CHAMBRE DU CONSEIL, le 16 mars 1790.

Le président dépose devant le comité une bonne copie de son journal, après la colation duquel il proposa le rapport suivant :

A Son Excellence le Très honorable Guy, Lord Dorchester, gouverneur en chef, etc., etc., etc.

Le comité de Québec, composé de MM. Dunn, Mabane, de Léry et Grant nommé par Votre Excellence pour examiner l'état et la condition des anciennes archives de la province, ayant examiné toutes celles qui lui ont été soumises, dépose humblement devant Votre Seigneurie une copie du journal de leurs procédures, lequel il vous prie de considérer comme son rapport sur ce sujet, et le comité suggère humblement que, dans son opinion, pour compléter ce travail, il sera nécessaire d'employer une ou plusieurs personnes capables et soigneuses pour dresser des listes de tous les décrets, arrêts et ordonnances du Roi, du Conseil Supérieur et des intendants, avec une référence aux registres et aux pages où ils sont enregistrés.

M. Grant proposa qu'au lieu des mots "de dresser des listes de tous les décrets, arrêts et ordonnances du Roi, du Conseil Supérieur et des intendants, avec une référence aux registres et aux pages où ils sont enregistrés," il soit inséré "de faire des copies des registres, ou un résumé pour publication, de tous tels ordres, arrêts, ordonnances, documents publics et règlements qui faisaient loi et étaient utiles au gouvernement de la colonie du Canada, avant la conquête."

DOC. DE LA SESSION No 18

Après discussion, la question fut mise aux voix et le vote fut :

Pour l'amendement.

Contre l'amendement.

M. Grant.

M. Mabane,

M. de Léry.

Adopté dans la négative.

Résolu que le président fasse rapport en conséquence.

CONSEIL LÉGISLATIF, 23 avril 1778.

I. G. C. de Léry propose

Que M. l'Evêque de Québec soit priés d'enjoindre à tous les curés et missionnaires de son Diocèse de porter chaque année, à sa voute du greffe confiés à M^r Boisseaux, un double des Régistres, des baptêmes, mariages et sépultures qu'il auront fait pendant l'année.

Cette objet est d'autant plus nécessaire à remplir qu'il constate l'état des personnes, et qu'il est conforme à l'usage de Canada.

que sa présente représentation soit enregistré,

CONSEIL LÉGISLATIF, 11 avril 1778.

I. G. C. DeLéry, propose,

Que la chambre où sont les registres et autres papiers du Secrétariat de la province, qui à présent a des portes et contrevents de bois, plancher et cloisonnée de même, soit mis dans une voute, dont le sol soit pavée en brique, que les portes et contrevents des fenestres en soit de fer battue, et les fenestres grillées avec des barres de fer. Que la même précaution soit exécuter pour les archives aux soins de M. Boisseaux et pour toutes autres d'épots de papiers publique qui constate les propriétés d'Etat des sujets du Roy, afin qu'il ne soit point frustré par un accident de feux des avantages qui doivent résulter des enrégistremens et depost, dont ils oront payer les honoraires au désir du règlement que fait le Conseil Législatif.

M. DeLéry informe le Conseil législatif que le bureau du secrétaire a maintenant un plancher en bois, avec des portés, cloisons et contrevents en bois ; et propose, que les registres et papiers qui y sont déposés, soient mis dans une voute pavée en brique, avec contrevents en fer, et les fenêtres grillées en fer. Que la même précaution soit observée touchant les archives sous les soins de M. Boisseau, et tous les autres endroits où des papiers concernant les propriétés et biens d'individus puissent être déposés, afin qu'ils ne soient pas privés, par des accidents du feu, des avantages qui sont supposés résulter de l'enrégistrement, et pour lesquels ils ont payé des honoraires en conformité des règles établies par le Conseil législatif.

INVENTAIRE DES ARCHIVES QUI SONT AU COUVENT DES JÉSUITES.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES ARCHIVES, ET RÉGISTRES, DONT JE SUIS DÉPOSITAIRE
EN QUALITÉ DE GARDE-NOTTES. FAIT EN CONSÉQUENCE DES ORDRES DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Régistres du Conseil.

59. Régistres d'arrets du conseil supérieur de Quebec depuis le N° 1 jusque, à 59R.
Le premier commencé le 9 Janvier 1674, et le dernier finy le 21 may 1759, qui est
l'epoc du siège de 1759.

Régistre criminel, commencé le 15 mars 1706, finy le 29 fevrier 1712.

Régistre pour les productions de procès au conseil commencé le 22 fevrier 1741,
finy le 22 juillet 1755.

Idem pour productions, commencé le 30 Juillet 1755, finy au 25 Mars 1759.

Régistre criminel commencé le 18 Juin 1678, finy le 8 Mars 1706.

Idem pour le criminel commencé le 16 Juin 1730, finy le 29 Xbra 1759,

Etudes des Anciens Notaires.

Premier repertoire dans lequel sont les études suivantes :

- N° 1. Etude de Lespinasse 1637.
Etude de Guillot.
Etude de Piraube.
Etude de Tronquet.
Etude de Baucheron.
Etude de Claude LeCoutre.
Etude de Laurent Berment.
Etude de Roland Godet.
Etude de Jean Durant.
Etude de Louis Rouër.
Etude de J. Bte Peuvret.
Etude de Paul Vachon.
Etude de Nicolas de Mouchy.
Etude de Gourdeau.
Etude de Jean Gloria.
Etude de Severin Ameau. Il n'a fait qu'un acte.
Etude de Jean le Comte.
Etude de Filion.
Etude de Claude Aubert.
Etude de Claude Maugué.
Etude de Nicolas Métru.
Etude de Guillaume Roger.
Etude de Dehorné LaNeuville.

2me Repertoire.

- N° 2. Etude de Audouart. Cette étude a souffert par le siège de 1759
Etude de M. Hiché.
Etude de Rivet.
N° 3. Etude de Romain Becquet.
Etude de Charles Rageot.
N° 4. Etude de Duquet.
Etude de Genaple Bellefond.

DOC. DE LA SESSION No 18

- N° 5. Etude de la Cetierrre.
 N° 6. Etude de Dubreüil.
 N° 7. Etude de Gilles Rageot.
 N° 8. Etude de Janneau.
 Etude de La Rivière.
 N° 9. Etude de Michon No^{re} A la Coste du Sud.
 N° 10. Etude de René Gachet.
 Etude de Richard de S^t Vallier.
 N° 11. Etude de François Rageot.
 N° 12. Etude de François Barbel.
 Etude de Jacques Pinguet.
 Papiers et contrats passés devant M^r Desnoyers, prêtre curé à St-Augustin
 au deffaut de No^{re}
 Etude de Bellevue Pinguet.
 N° 13. Etude de Chamballon.
 Etude de Laferté.
 Etude de Marois.
 Etude de Planté de la pointe aux Trembles.
 N° 14. Etude de Louet, père.
 N° 15. Etude de Lamorille.
 N° 16. Etude de Nicolas Boisseau père.
 N° 17. Etude de M. Boucault de Godfus (?)
 N° 18. Etude de M. La Tour.
 N° 19. Etude de Choret.
 Etude de Ovide Kerverso, No^{re} et arpenteur.
 Etude de Rousselot.
 Etude de Louet fils.
 Etude de Moreau.
 Etude de M^r Décharnay No^{re} à Québec.
 Etude de Huot . . . de Beaupré.
 N° 20. Etude de DuLaurent No^{re} de Québec qui a commencé en 1734 et finy en
 1759. Il y a eu des minuttes de cette étude qui ont été perdues étant
 entre les mains du No^{re} qui avait gardé son étude pendant le siège de
 1759, et j'ay fait le répertoire de ce qui a resté.
 Etude de Taché.
 Etude de Gabory—le S^r S^t Valier.
 Etude de le Brun depuis le 20 x^{bre} 1766 jusques au 30 avril 1769, qui a été
 démis de son office, par ordre du général Carleton.
 N° 21. Etude de Guya t de Fleury.
 Etude de Guillaume Larue.
 Etude de M. Guillemin.
 Etude de Gouget.
 N° 22. Etude de Dupont de la Coste du Sud.
 N° 23. Etude de Fortier, No^{re} alors dans l'isle D'Orleans, coste du sud, de St.
 Michel.
 Etude de Saindon.
 N° 24. Etude de M. Barolet en deux repertoires commancés le 13 mars 1737 jus-
 ques en 1754. Lesquels ne contiennent pas toutte l'étude. Le dernier
 repertoire n'étant pas finy iceluy avoit été commancé par le dit Barolet,
 et discontinué.
 N° 25. Etude de M. Saillant No^{re} de Quebec.
 N° 26. Paroisse S^t-Thomas. Etude de l'Evêque qui a été destitue de sa charge par
 ordre du gouvernement.
 Etude de Joseph Dionne.
 Etudes dont il n'y a pas de Répertoires :
 Etude de Roy.
 Etude de Parent, de Beauport.
 Etude de André Genest, de Laurette.

Etude de Duprac.

Etude de Paul Vachon.

Etude de la Brouche.

Une liasse de Papiers, et procès-verbaux dressés par feu Hamelin arpenteur pour l'ornage de terre, sans répertoires.

Qui sont Toutes les Etudes des Nottaires :

Régistres de la Prévosté ancienne juridiction, contenant les causes jugées.

Plusieurs anciens Régistres.

de la d^{te} juridiction depuis le 2 9^{bre} 1666, jusques en 1726, au mois de juillet, ne sont point de suite, y en ayant eu plusieurs qui ont été égarés et adhirés par les troubles de la guerre de 1759.

Ensuite se sont trouvés :

- N^o 1—Registre commencé le 23 Juillet 1726, finy le 15 8^{bre} même année.
 2—Un idem commencé le 23 8^{bre} 1726. Jusque au 9 mars 1728.
 3—Un idem commencé le 9 Mars 1728, finy le 26 Avril 1729.
 4—1 idem commencé le 29 avril 1729, finy le 24 mars 1730,
 5—1 idem commencé le 28 mars 1730, et finy le 9 Avril 1731.
 6—Un registre commencé le 12 avril 1731, finy le 1^{er} Juillet 1732.
 7—Un idem commencé le 4 Juillet 1731, finy le 17 février 1733.
 8—Un idem commencé en mars 1733, et finy le 3 aoust 1734.
 9—Un idem commencé le 5 aoust 1734, et finy le 2 X^{bre} 1735.
 10—Un idem commencé le 6 X^{bre} 1735, finy le 1^{er} X^{bre} 1736.
 N^o 11—Un idem commencé le 1^{er} X^{bro} 1736, finy le 9 Juillet 1737.
 N^o 12—Un registre commencé le 11 Juillet 1737, finy le 28 X^{bre} 1737.
 N^o 13—Un idem commencé le 31 X^{bre} 1737, finy le 29 Juillet 1738.
 N^o 14—Un registre commencé le 5 aoust 1738 et finy le 2 may 1739.
 N^o 15—Un idem commencé le 5 may 1739, finy le 12 Février 1740.
 N^o 16—Un idem commencé le 12 Février 1740 et finy le 13 Janvier 1741.
 N^o 17—Un idem commencé le 17 Janvier 1741 et finy le 17 8^{bre} 1741.
 N^o 18—Un idem commencé le 17 8^{bre} 1741, finy le 19 Juin 1742.
 N^o 19—Un idem commencé le 22 Juin 1742 et finy le 23 avril 1743.
 N^o 20—Un idem commencé le 26 Avril 1743, finy le 2 Juin 1744.
 N^o 21—Un registre commencé le 9 Juin 1744 et finy le 30 mars 1745.
 N^o 22—Un idem commencé le 2 Avril 1745 et finy le 25 8^{bre} 1746.
 N^o 23—Un idem commencé en 9^{bre} 1746 et finy le 20 février 1748.
 N^o 24—Un idem commencé le 2 mars 1748, finy le 7 février 1749.
 N^o 25—Un idem commencé le 11 février 1749, finy le 26 mars 1750.
 N^o 26—Un idem commencé le 13 avril 1750 et finy le 25 may 1751.
 N^o 27—Un idem commencé le 2 Juin 1751, finy le 18 Juillet 1752.
 N^o 28—Un idem commencé le 21 Juillet 1752, et finy le 7 aoust 1753.
 N^o 29—Un idem commencé le 14 aoust 1753, finy le 3 7^{bre} 1754.
 N^o 30—Un idem commencé le 8 7^{bre} 1754 finy le 25 Juillet 1755.
 N^o 31—Un idem commencé le 28 Juillet 1755 finy le 24 aoust 1756.
 N^o 32—Un idem commencé le 31 aoust 1756, finy le 25 8^{bre} 1757.
 N^o 33—Un idem commencé le 15 9^{bre} 1757, jusque au 13 mars 1759.
 N^o 33 bis—2 Registres d'extraordinaires. L'un commencé le 27 7^{bre} 1742, finy le 6 9^{bre} 1745, et l'autre commencé le 4 Juillet 1755 et finy le 4 Avril 1759.
 N^o 34—1 Registre commencé en Mars 1759 jusques au 23 may suivant, tems auquel la colonie a été conquise. Ce même registre comme il a été etably une cour de prérogatives par le gouverneur. Les causes ont été mises ansuite du dit registre, et a commencé le 25 Janvier 1770, jusques au 13 Juillet 1772. Dans lequel s'ont des contrats d'insinuation.
 N^o 35—Il y a un autre registre N^o 1 contenant à la page 21 insinuations jusques au 14 avril 1768, et causes de prérogatives, vente par Licitacion finy le 22 Janvier 1770.

DOC. DE LA SESSION No 18

N° 36.—Un registre d'insinuations commencé le 10 Aoust 1772, finy le 10 fevrier 1774.

N° 37.—Un régistre commencé le 11 fevrier 1774, finy le 9 mars 1775.

N° 38.—Un idem commencé le 9 mars 1775, finy le 30 Janvier 1777.

N° 39.—Un idem commencé le 30 Jan^{er} 1777, finy le 24 Mars aud. an.

N° 40.—Un registre des causes jusques à la cour des plaidoyers communs commencé le 21 Janvier 1766, finy le 8 Août 1769.

N° 41. Un idem commencé le 16 8^{bre} 1769, et finy le 1^{er} Aoust 1781.

Plusieurs Liasses de procès-verbaux rendus et dressés par feu M. Boisclerc, grand voyer, qui ne s'ont point de suite.

Idem une liasse de procès-verbaux du Sr Delino aussi grand voyer point de suite.

Une liasse de contrats et inventaires déposés et qui ont été faits par différents curés, et missionnaires laquelle liasse a soufferte par le siège de 1759.

Qui s'ont tous les papiers dont je suis chargé comme garde notes, et dont j'ay dressé le présent inventaire par ordre de Son Excellence le gouverneur général Haldimand. Quebec le 31 mars mil sept cent quatre-vingt-trois.

D. BOISSEAU,

G. G. NOTTES.

J'ay remis à N. Badeau No^{re} des 3 Rivières par ordre de Son Excellence, Les études suivantes des S^{rs}

Pressé,	Lafosse,
Duclos,	Chevalier,
Caron,	Augé,
Poulin,	Rollet,
Grandmenil,	Normandin,
Poitier,	Ameau,
Petit,	Trottier.

14 Etudes.

D. BOISSEAU.

Extrait des minutes du Conseil, 27 décembre 1787.

Ordonné par Sa Seigneurie, avec l'avis du Conseil, que messieurs Dunn, Mabane, De Lery et Grant, à Québec, et les messieurs du Conseil, à Montréal, ou trois d'entr'eux dans chaque district,—forment un comité chargé de s'enquérir de l'état et condition des anciennes archives de la province, et dans quels endroits elles sont déposées ; et en faire rapport à Sa Seigneurie avec toute la diligence possible.

J. WILLIAMS.

14 mars 1788.

A Son Excellence le Très honorable Lord Dorchester, Gouverneur général des provinces de Sa Majesté, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence, en conformité à l'ordre de Votre Excellence en conseil, de s'enquérir de l'état des anciennes archives.

Nous nous adressâmes aux personnes à Trois-Rivières que nous supposions avoir la garde et le soin de quelques-unes, et nous vous transmettons ci-jointes leurs réponses. De même, nous nous adressâmes au greffier de la cour des Plaids Communs à Montréal, qui a la garde des archives à cet endroit, et sa réponse est ci-jointe, nous la soumettons à Votre Excellence.

MONTREAL, 14 mars 1788,

Par ordre du Comité,

PICOTTÉE DE BELESTRE,
Président.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

19 juin 1788.

La liste concernant le district de Hesse est lue ; ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonnée, par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, quant aux anciennes archives et documents dans les bureaux publics, que les comités chargés de faire rapport de leur état et condition, étendent leurs enquêtes à la nature du contenu des divers livres, l'espace de temps que chaque période renferme, ses folios ou pages, ses blancs, son index, ses marques et distinctions extérieures, sa condition actuelle ou son état de préservation, son authenticité, à quel bureau il appartenait et l'endroit de dépôt actuel ; et à toutes et telles enquêtes que les comités pourront trouver pertinentes, relativement à tous les documents publics avant la conquête.

Mercredi, 23 juillet 1788.

Ordonné de plus, par Sa Seigneurie, sur l'avis du Conseil, afin de faciliter et hâter les rapports sur ce sujet, que tous les greffiers dans tous les greffes, et autres, qui ont la garde de quelques archives publiques quelconques préparent sans délai des listes des registres qui sont dans leurs greffes respectifs, et les transmettent au greffier du Conseil, lequel les communiquera tout de suite ainsi que les dits ordres de renvoi aux divers comités chargés de s'enquérir et de faire rapport sur la nature et la condition des dites archives, et que le greffier du Conseil fasse publier le présent ordre dans la *Gazette*, afin que tous les intéressés en prennent connaissance.

QUÉBEC le 7 Avril 1788.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Lieutenant-Gouverneur de vous prier de m'envoyer par la 1^{re} occasion, un état des registres déposés au greffe de la juridiction de Montréal, pour l'année 1787, avec une liste des paroisses pour lesquelles les registres ne sont pas encore déposés.

Je suis monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JOHN CRAIGIE.

Monsieur LEPAILLEUR,
Greffier de la cour des Plaidoyers Communs,
Montréal.

ETAT DES ARCHIVES OU ACTES PUBLICS DANS LA VOUTE DU GREFFE DE MONTRÉAL.

1. Les archives sont logées dans une petite voute de plein pied dans la maison du greffe, au cerveau de laquelle voute il se trouve une fracture qui s'étend d'un bout à l'autre ; il est à craindre que si le feu prenait à la maison du greffe, cette fracture ne communique le feu au dedans.

2. Tous les notariats qu'elle contient sont dans des caisses à tirette, assez bien en ordre ; mais la plupart de ces notariats n'ont point de registre en forme de répertoire, ce qui rend les recherches très difficiles, et cette voute est pleine de façon à n'en pouvoir plus contenir, ce qui m'a obligé de loger dans mon office environ cinquante caisses, contenant les registres des paroisses, exposés au feu.

3. Quant aux registres des audiences, antérieurs à la conquête, il y en a environ quinze à vingt très mal reliés, et couverts en toile : le reste des archives, comme tutelles, licitations, décrets etc., sont en brochures par mains de papier, sans couvertures, les papiers de ces procédures sont en caisses, j'entends licitations et décrets.

DOC. DE LA SESSION No 18

4. Il ne se trouve parmi les archives que deux petits registres d'ordonnances ou arrêts du roi, de quelques gouverneurs et intendans, et des juges de Montréal pour la police.

5. Les procédures criminelles sont dans des caisses, tant celles qui concernoient le détail des juges, que celles des conseils de guerre pour les causes criminelles.

6. Il y a aussi en brochures et en feuillets les permissions accordées aux voyageurs pour les pays d'en haut.

7. Il y a aussi dans les dites archives les registres des audiences pour les causes civiles, tenues par les capitaines de milice sous les ordres des honorables Thomas Gage et Burthou, Gouverneurs, ainsi qu'un registre des jugemens qu'ils ont rendus.

8. Il y a aussi une confusion de papiers considérables de toutes espèces, sur le haut des tablettes qui sont très antiques et paraissent être de vieilles procédures.

Toutes ces archives m'ont été remises par M. le procureur des Seigneurs de Montréal, auxquels elles appartiennent.

LEPAILLEUR, greffier.

23 juillet 1788.

Après lecture des précédents arrêtés du comité sur l'état des archives publiques, et le rapport du comité concernant celles qui sont dans le district de Montréal,

Ordonné en outre, par Sa Seigneurie, sur l'avis du Conseil, afin de faciliter et hâter les rapports sur ce sujet, que tous les greffiers de tous les greffes, et autres qui ont la garde de quelques archives publiques fassent sans délai des listes des registres qui sont dans leurs greffes respectifs, et les transmettent au greffier du Conseil, lequel les communiquera tout de suite, avec les dits ordres de renvoi aux divers comités chargés de s'enquérir et de faire rapport sur la nature et la condition des dites archives, et que le greffier du Conseil fasse publier le présent arrêté dans la *Gazette*, afin que les intéressés en prennent connaissance.

INVENTAIRE DES REGISTRES FRANÇAIS ET DES PAPIERS PUBLICS
DANS LE BUREAU DU SECRÉTAIRE ET REGISTRAIRE DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC.

25 septembre 1788.

J. WILLIAMS.

Registres sous le gouvernement français :

Registres intitulés :

"Registres des Insinuations du Conseil Supérieur," 10 volumes, de A à K.

Observations.

Le premier de ces livres commence par l'édit de Louis XIV, créant le Conseil Souverain de Québec, daté avril 1663. C'est un livre très illisible, étant beaucoup effacé par le temps et l'usage, mais il est aussi inscrit dans le deuxième volume de ces registres, page 1, sur parchemin, où il est plus lisible. Ce premier registre continue pour 96 pages, et a une table ou index fait par M. Pownall. Le registre commence ensuite à l'autre bout, et contient les jugemens et délibérations du Conseil Supé-

Registres intitulés :

“ Registres des Edits, Arrêts, Déclarations et provisions de Sa Majesté,” 6 volumes, de A à F.

Registres intitulés :

“ Registres d'Intendance,” en 5 volumes, du N° 1 au N° 10.

Registres intitulés :

“ Cahiers d'Intendance, concessions en fiefs, etc.” 2 volumes, le 1^{er} du N° 2 à 9, folios 32 à 412 ; le 2^e de 10 à 17, folios 414 à 793.

Registres intitulés :

sept.—“ Cahiers Foy et Homage,” 30 sept. 1723 au 20 sept. 1754.

Registres intitulés :

“ Papier terrier, aveux, dénombrements et déclarations du terrier du domaine du roi.” 3 volumes, tous lettrés A. Le premier volume marqué 15 fév. 1723 au 1^{er} juin 1732. Déclarat. 1 à 236. Folio 1 à 374. Le 2^e volume marqué 1^{er} juin 1732 à sept. 1740. Déclaration 237 à 284. Folio 375 à 756. Le 3^e volume intitulé : Supplément au papier terrier et en addition au domaine du roi. Du 9 janv. 1743 au 12 fév. suivant. Déclaration 1 à 18. Folio 1 à 226.

Registre intitulé :

“ Extrait du papier terrier, par M. le Verrier Procureur général du Roy”. 1 volume.

rieur depuis sept. 1663 jusqu'à déc. 1676, et continue pour 282 pages, mal écrit et pas très lisible. Les autres registres sont en très bon ordre, très lisibles, et finissent avec l'année 1758. Ont un index.

Ces registres sont en parfait ordre et bien écrits, avec index. Ils commencent en 1663 et finissent en 1727. Le cinquième volume, lettre E, est intitulé “ Volume détaché des Edits, etc., concernant le commerce étranger et le privilège exclusif de la Compagnie des Indes pour la vente des castors,” depuis l'année 1664 jusqu'à 1727. Le sixième volume, lettre F, est intitulé “ Volume détaché des Edits, etc., qui ont rapport au gouvernement de Montréal depuis 1664 jusqu'en 1727.” Les papiers dans ces registres paraissent avoir été soit transcrits des Registres des Insinuations du Conseil Supérieur ou transcrits de quelques-uns des mêmes originaux.

En bon état, avec tables ou index. Ils contiennent les diverses concessions et plusieurs ratifications des différents intendants. Le premier papier est daté 17 octobre 1672 ; le dernier 15 octobre 1759.

En bon état, bien écrit, avec tables ou index complets par M. Pownall. Ces registres contiennent les titres de différents fiefs et seigneuries, et paraissent être les mêmes que les registres d'intendance, et être les 6^e et 7^e volumes ; le premier cahier d'intendance, ou N° 1, se trouve être nul autre que le second registre d'intendance, la page du registre d'intendance 51 verso correspond à la page 52 du 2^e cahier d'intendance, de façon qu'il n'existe pas de registre d'intendance N° 2, le livre ainsi marqué étant le 1^{er} cahier d'intendance.

En bon état et très lisibles. Tables ou index par M. Pownall.

En très bon état. Tables ou index des seigneurs propriétaires de fiefs, et aussi une table des fiefs et seigneuries et leurs dépendances. Le 3^e volume a une table ou index des fiefs et seigneuries, et aussi une table des propriétaires des censives.

Ce livre finit par une liste des seigneuries du Canada, pour parvenir au recensement général de la colonie, 1728.

DOC. DE LA SESSION No 18

Registres intitulés :

“Cahiers des emplacements et concessions en roture”. 2 volumes.

Le 1^{er} vol. n° 1 à 7. Folio 1 à 330. Le 2^{me} vol. n° 8 à 14. Folio 337 à 657.

Registre intitulé :

“Registre d'imposition sur les habitants de la ville et banlieue de Québec, pour les casernes” de 1749 à 1758, en deux volumes.

Registre intitulé :

“Ordonnances d'Intendants” en 44 volumes.

Registre intitulé :

“Arrêt d'homologation du règlement des districts des paroisses de cette colonie.”

En très bon état, avec tables ou index, marqué “Table du papier terrier pour les biens en roture dans les villes et gouvernements de Québec et Trois-Rivières.” La 1^{re} concession est datée 1691, la dernière 1694.

En bon état.

Ils commencent en septembre 1705 et finissent en avril 1750, et contiennent les diverses ordonnances, commissions, jugements, etc., de six différents intendants. Ils sont en très bon état. Une table ou index de leur contenu a été fait par M. Pownall en 1780, du n° 1 au n° 42, quelques-uns portant deux fois le même numéro.

Ceci est en un seul livre avec couverture bleue, écrit sur parchemin, en assez bon état. Semble être des extraits des registres du Conseil Supérieur.

*Papiers détachés.**

Deux actes originaux sur parchemin signés du roi de France. Le premier, “Lettres patentes du don de l'Evêché aux évêques de Québec,” 30 mai 1723, numéroté 63. L'autre, “Brevet de confirmation de la concession faite le 24 octobre 1699, au Sieur de Ramzey, commandant des troupes en la Nouvelle France”.

Une liasse écrite sur parchemin, “Réunion de l'Evêché au Domaine, et Don à M. Pontbriant et à ses successeurs, évêques,” 30 mai 1743, n° 63. Une feuille de parchemin “Arrêt du Conseil d'Etat du Roy sur l'imposition pour les casernes de Québec.” 1^{er} juin 1753, n° 52.

Une ordonnance signée du roi de France, datée Versailles 14 février 1742. Enregistrée dans le Conseil Supérieur à Québec le 30 juillet 1742.

Une liasse, arrêts du roy, pour droits d'entrée, 6 mars 1745. No 57.

Ordonnance de M. Bigot, intendant pour faire enregistrer les titres et terrains dans la censive de Québec, 27 mars 1758. N° 58.

Procès-verbaux qui constatent et séparent la censive du roi d'avec celles des seigneurs particuliers de la ville de Québec, 6 mars, 1755. N° 89.

Un procès-verbal certifié et homologation daté février 1759, disposant huit arpents de terre en superficie sur le Cap Diamant, appartenant à la fabrique de l'église paroissiale de Québec. N° 90.

Dix contrats concernant les Dames Religieuses des Trois-Rivières. N° 90.

Un grand coffre contenant plusieurs papiers presque tous gâtés et illisibles. Ces papiers paraissent appartenir à la cour d'Amirauté française, et ils sont accompagnés d'un papier en bonne condition marqué “Recapitulation du greffe de l'Amirauté”. D'après cette liste les papiers seraient datés de 1736 à 1759.

QUÉBEC, 25 sept. 1788.

GEO. POWNALL.

Sec. et Reg.

* Ce sont des extraits des registres du Conseil d'Etat.

REGISTRES ET PAPIERS FRANÇAIS DEPUIS 1760.

Registres français, de la lettre A à la lettre G. Sept volumes, commençant le 15 sept. 1764, jusqu'à nos jours.

Deux registres de Détroit, en anglais et en français.

Un registre de recensement général du gouvernement de Québec, 1762.

Registres de recensement général de la province en 1763, deux volumes.

Registres cousus en papier. Trois livres ou cahiers, n^{os} 1, 2 et 3.

Le n^o 1 contient le recensement général du district de Québec, y compris la ville, faubourgs et banlieue d'icelle en 1784.

Le n^o 2 contient le recensement du district des Trois-Rivières, y compris la ville et environs d'icelle en 1784.

Le n^o 3 contient le recensement général du district de Montréal, y compris la ville de Ville-Marie, Montréal, faubourgs et banlieue d'icelle, 1784

Registre intitulé "Traduction des ordonnances et proclamations depuis le 3 sept. 1764 jusqu'au et y compris le 9 juin 1775."

Registre intitulé "Bordereaux et ordonnances etc. 1764." N^o 65.

Formulaire du bordereau ordonné par proclamation du 27 mai 1763

Feuilles—Recensement général du gouvernement de Montréal, du 6 décembre 1761.

Cinq paquets de recensement, feuilles séparées de chaque paroisse, pris en 1765.

Un rouleau de recensement contenant 50 feuilles impaires de Trois-Rivières jusqu'aux Cèdres, pris en 1765.

Une feuille de recensement des habitants protestants dans le district de Montréal pris par les juges de paix à Montréal, en 1765.

Une feuille de recensement des Sauvages à Ristigouche, pris par M. Van Felson.

Une feuille de recensement des habitants de la Baie de Bonaventure, Gaspé, Grande Rivière et Pabeau, par M. Van-Felson.

Un paquet de 24 feuilles contenant une table des octrois de seigneuries ou fiefs, avec les noms des cessionnaires, les possesseurs, avec les termes, conditions et restrictions des octrois, etc., non certifié.

Ces deux registres furent envoyés au bureau du secrétaire par ordre du général Haldimand, un 1754, le premier commence en 1768, le deuxième va jusqu'au 8 juillet. Ils sont en bon état, mais n'ont ni table ni index.

Cousu, avec couverture bleue.

DOC. DE LA SESSION No 18

Un paquet de 5 feuilles contenant une table des concessions de terre en roture, avec les noms des cessionnaires, les possesseurs, avec les termes, conditions et restrictions des concessions, etc.; chacune de ces feuilles porte les initiales "G. A."

Un paquet de 11 numéros marqué "Ground plots," contenant une table des concessions de terre dans la ville, non signés ni certifiés.

Une grande table des terres en roture accordées à perpétuité qui se trouvent aujourd'hui hors des limites de la province de Québec. Extrait des registres du Conseil Supérieur et d'intendance.

Une do do
Extrait des registres du Conseil Supérieur.

Un livre marqué Liste des Baillis, 1764, ou élection des baillis et sous-baillis de toutes les paroisses de la province de Québec.

Quatre paquets ou liasses de papier, bordereaux des papiers du Canada, n° 1,158 à 1,639, pris à Montréal 1764.

Une petite boîte carrée délivrée aux soins de M. Pownall par le général Haldimand, le 16 novembre 1784. Le général Haldimand dit à M. Pownall que la boîte lui avait été remise par M. Cramahé à son départ de la province, mais sans une clé. M. Cramahé informa le général Haldimand qu'elle contenait des paquets de papier-monnaie du Canada.

Un paquet de titres français déposés au bureau du secrétaire par le major Mathews, secrétaire du commandant en chef en 1780. Marqué "Papiers concernant l'achat d'un lot de terre voisin de celui d'Adam Mabane, écr., sur la rue Saint-Louis, afin d'établir une communication entre la ville et la citadelle, 1780."

Plusieurs rouleaux de serments d'allégeance prêtés par des sujets canadiens.

Reçu de M. Cugnet, 27 mars 1778, pour un registre intitulé "Censive de Québec," relié en parchemin.

Ceci est certifié par M. Cugnet, janvier 1769.

Non certifié.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une liste fidèle de toutes les archives et papiers français dans le bureau du secrétaire et registraire à Québec.

Québec, 25 septembre 1788.

GEO. POWNALL,
Sec. et Reg.

INVENTAIRE DES REGISTRES ET PAPIERS ANGLAIS DANS LE
BUREAU DU SECRÉTAIRE ET RÉGISTRARE POUR LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

Observations.

Cinq registres anglais, de la lettre A à la lettre E.

Ces registres commencent en septembre 1764. Les lettres A, B, E, sont en bon état, bien reliés, avec tables ou index complets. La lettre E contient un registre des papiers jusqu'à nos jours.

La lettre C est marquée "Register of commissions from His Majesty's letters patent", la reliure est mauvaise, mais le papier est en bon état. Le premier document enregistré est une commission à Robert Cholmondeley le nommant arpenteur et auditeur général, 20 nov. 176—

Ce volume contient l'enregistrement de concessions par le gouverneur de la province, de commissions de lieutenants-gouverneurs, de maîtres de poste, de surintendants de pêcheries, d'arpenteur général, etc.

La lettre D est marquée "Orders of His Majesty in Council" reliée en parchemin. Le premier papier est un arrêté de Sa Majesté en conseil relatif au commerce de Tadoussac, daté 26 juin 1767; un certificat de M. Allsopp comme greffier du Conseil, de son entrée dans le registre du Conseil de Québec le 27 septembre 1768. Il contient un autre ordre de Sa Majesté en conseil, deux congés, et trois ou quatre mandamus.

Un registre marqué: "Leaves of Absence".

Ce livre contient quelques mandats à l'arpenteur général, pour faire des arpentages, le premier daté le 6 mai 1768; le dernier le 17 juin 1772. Il contient ensuite des congés et mandats au juge en Amirauté de délivrer des lettres de marque à des vaisseaux.

Un registre marqué: "Pass-Book".

Ce livre contient les noms de toutes les personnes qui ont pris des permis pour quitter la province avec les noms des personnes qui se sont rendues cautions pour d'autres en conséquence de l'ordonnance concernant les personnes quittant la province jusqu'à présent.

Un registre marqué: "List of Bailifs from 29th August 1768.

Ce livre contient l'enregistrement des ordres du gouvernement envoyés par l'intermédiaire du secrétaire aux divers baillis pour être publiés et mis en vigueur. La fin

DOC. DE LA SESSION No 18.

Un registre marqué :

"Secretary's office Letter Book" du 29 mars 1765.

Un registre marqué :

"Register of Ordinances commencing 25th Feb. 1777 to the present time."

Un registre, marqué :

"Orders to the Captains of Militia. 25th Oct. 1760 to 23th July 1764.

Un nouveau registre :

Patente de terres en fief et seigneurie.

Un livre, marqué :

"Letter A, Secretary's Office, Warrant and March Routes, etc. 14th August 1764 to 28th July 1775.

Plusieurs livres de mandats pour paiement, de 1760 à 1763.

Trois petits livres. "General Papers" 1761 à 1763.

Plusieurs vieux registres du bureau de la marine, marqués "Wills, Protests, Entries, Clearances, Certificates and Surveys.

de ce même livre contient une entrée des divers vaisseaux arrivant dans le port de Québec, avec leurs cargaisons depuis mai 1763 à juin 1764.

Les lettres copiées dans ce livre et en 1771, sauf une par M. Pownall, signifiant à M. Livius les ordres de suspension lancés par le gouverneur, 1^{er} mai 1775. La fin de ce livre contient des mandats du gouverneur tirés sur le payeur, depuis octobre 1768 à déc. même année.

La première commence le 25 d'août 1764, une commission de la paix. Ce volume est tout défait par le temps et l'usage. Il a une table ou index.

Les deux autres en bon état avec index complets.

Couvert en parchemin. N'a pas servi.

Contient l'enregistrement de la patente de M. Shoulbred, août 1758.

Ce livre a un index ou table alphabétique. Contient plusieurs mandats d'arpenter des terres pour octrois.

Papiers détachés.

Ordre en conseil, Québec, 20 juin 1765, établissant un tarif d'honoraires pour tous les officiers du gouvernement civil.

2 copies d'une convention entre Sa Majesté et le Roi Très Chrétien, pour la liquidation du papier-monnaie du Canada, conclue et signée à Londres le 29 de mars 1766, en français et en anglais.

Divers projets d'octrois de terres, 1764.

Noms des personnes qui ont obtenu des octrois de terres dans la province depuis nov. 1764 à 1767.

Pétitions de diverses personnes pour des terres, 1764.

Brouillon de liste de terres et terrains accordés par le gouverneur et le Conseil de la province de Québec depuis l'établissement du gouvernement civil en août 1764.

Extraits des instructions du Roi concernant les octrois de terres.

Liste des soldats libérés demandant des terres 1767.

Une requête des marchands de Montréal au gouverneur Murray et au Conseil demandant des permis pour trafiquer avec les sauvages avec liberté d'hiverner chez les sauvages, datée 20 mars 1766. En français et en anglais.

Copie d'une requête des marchands de Montréal au général Murray sur l'achat par M. William Grant du droit exclusif de faire la traite au poste de la Baie.

Adresse au général Murray par les marchands, etc., de Montréal sur sa nomination au gouvernement de la province, août 1764.

Proclamation du général Carleton signifiant sa nomination comme lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province, septembre 1766.

Mémoire des nouveaux sujets dans la province relatif aux tribunaux militaires et à l'établissement du gouvernement civil.

Pétition des habitants de la haute ville de Québec, sur le cantonnement des troupes, 1764.

Copie d'un protêt des habitants de Montréal sur l'assemblée des seigneurs en cette ville, mars 1766.

Opinion du procureur général touchant la légalité d'accorder des mandats de presse, octobre 1763.

Mémoire du capitaine Holland, l'arpenteur général, au général Murray concernant ce service.

Deux mandats à J. Goldfrap de préparer des lettres patentes sous le grand sceau, 1766.

Règlements pour les capitaines de vaisseaux, les pilotes, etc., 24 juin 1762. Et nomination de David Algeo comme pilote lamaneur.

Procès-verbal d'une cour d'enquête tenue au camp près de Québec, août 1765, pour examiner la validité des réclamations et franchises des soldats du 44^e régiment.

Liste des vaisseaux acquittés à la douane et au bureau du secrétaire en 1766.

Deux certificats et obligations pour des passes pour la Méditerranée, 1766.

Un paquet contenant des pétitions, mémoires et dépositions, 1764 et 65.

Obligations de Johnston et Purss en conséquence d'une permission à eux accordée d'abattre du bois de construction dans la province, octobre 1766.

Une liasse de lettres au secrétaire, de 1769 à 1764.

Un paquet de lettres, la plupart du général Murray à M. Goldfrap, contenant des ordres de 1764 à 1765.

Une liste de mandamus reçus de M. Goldfrap et renvoyés au général Carleton, 25 avril 1765 ; signés Geo. Allsopp, sous-secrétaire

Une liste marquée "General List of the public papers belonging to the several officers during the French Government of Quebec according to their oaths, taken this 22nd January 1765" ; au dos, "Inventory of French papers and books".

Une copie d'une liste de livres et papiers français, signés F. Mounier et Adam Mabane, jusqu'à avril 1766. Quelques additions écrites de la main de M. Allsopp.

Une copie certifié par M. Allsopp, marquée "List of French books delivered in the secretary's office and registers of Quebec, by James Goldfrap on the 25th April 1763."

Une do des registres anglais.

Une liste de livres et papiers sans titre ni signature.

Deux listes de livres etc, les seuls que M. Pownall ait pu obtenir de son prédécesseur dans le bureau du secrétaire et registraire.

Un acte de vente par William Grant, écuyer, et sa femme, au général Haldimand, au nom de la Couronne, d'une maison à Montréal, connue sous le nom de India House. Il est aussi enregistré dans le bureau.

Etat du commerce avec les sauvages depuis l'année 1777 inclusivement, jusqu'à présent.

Paquets de proclamations et d'annonces.

Paquets de mandamus et de serments, renvoyés au bureau du secrétaire.

Rouleaux de serments d'allégeance et d'office.

Mandats au secrétaire de préparer des permis pour exporter du grain et des animaux, 1783.

Quatre mandamus sous la signature royale.

Paquets de certificats de pilotes afin qu'ils obtiennent leurs commissions, depuis 1786.

Trois patentes sous le grand sceau. 1^o Nouveau district ; 2^o établissement des honoraires pour le dit district ; 3^o Règlements pour circuits.

Dedimus potestatem au président du bureau des comptes de l'armée, pour faire prêter serment. Grand sceau.

Traité de paix définitif, reçu en 1764. 8 livres sous couverture de papier.

Roles sur parchemin des diverses ordonnances passées par le général Carleton après 1777, signées par Son Excellence.

DOC. DE LA SESSION No 18

Ce qui précède est une liste exacte de tous les registres anglais et papiers dans le bureau du secrétaire et registraire de la province de Québec.

GEO. POWNALL.

Secrétaire

QUÉBEC, 27 Septembre 1788.

MEMO. CONCERNANT LES ANCIENNES ARCHIVES.

- 1787, 31 déc.—Envoyé une copie certifiée de l'ordre de référence à M. Fraser à Montréal, par la poste, dans une lettre. (Pas de copie).
 1788, 3 janv.—Envoyé une traduction du premier ordre à M. DeBellestre, dans une lettre, par la poste. (Pas de copie).
 1788, 15 janv.—Envoyé copie certifiée de l'ordre de référence à M. Dunn dans une lettre livrée M. Brassard.

MONTRÉAL, 24 août 1789.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre datée Bureau du Conseil, 20 juillet dernier avec les extraits des minutes du Conseil et les diverses incluses que j'ai déposées, le 21 courant, devant les membres du comité, et nous trouvons parmi ces documents, les numéros 2 et 3 lesquels ne concernent pas notre travail. Ce sont des extraits que les notaires doivent, suivant la loi, envoyer au gouverneur pour lui faciliter la collection des droits du roi. Nous trouvons aussi une lettre de M. LePailleur soumettant certaines difficultés et demandant une explication qu'il n'a pas reçue, dit-il.

Nous ne voyons rien cependant, dans cette lettre, qui puisse servir au comité de Québec on à qui que ce soit, si ce n'est sa représentation de la quantité de travail considérant ses autres devoirs, l'exiguïté et l'humidité de la voûte où les archives sont déposées. Il paraît donc nécessaire de les déménager, de les étendre et de les assortir ; mais où et par quelle autorité ? Quant à la dépense, nul doute qu'il, ou que celui qu'il emploiera, sera récompensé. Nous avons de Trois-Rivières, un état des registres dans l'étude de M. Badeaux. Nous avons déjà envoyé une lettre de M. Maillet relative à certaines archives laquelle lettre ne se trouve pas parmi les documents que vous nous avez remis. Comment pourrions-nous nous assurer de l'état des archives qui sont à Trois-Rivières ?

Nous prenons la liberté de demander aux messieurs du comité de Québec de nous aider et de nous donner leur opinion sur ces questions ; aussi de nous informer du mode de procédure que nous devons suivre. Nous les prions de nous envoyer le leur.

Nous avons remarqué une annonce dans la *Gazette de Québec*, signée Thomas Dunn comme président. Nous croyons qu'il serait à propos d'en insérer une semblable dans la prochaine *Gazette*, signée par M. DeBellestre comme président du comité du district de Montréal.

Veillez demander à M. Pownall président du comité sur la pétition de l'Assomption s'il a reçu une réponse à la lettre qu'il a écrite à M. Pétrimoult et autres.

Nous demeurons, monsieur,
 Vos très humbles et obéissants serviteurs,
 Par ordre du Comité,

JENKIN WILLIAMS, Ecr.,
 G. C. E.

PICOTTÉE DE BELLESTRE.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

31 août 1789.

NOTE.—Vu M. Motz, lui ai lu le paragraphe relatif à l'annonce, et il a dit qu'on n'y pouvait objecter, car l'annonce de M. Dunn serait sans doute chargée au gouvernement. J'ai donné l'annonce suivante en anglais à l'imprimeur, le même jour.

J. W.

Vu qu'avis a été donné dans la *Gazette de Québec*, le 23 juillet 1788 que toutes personnes ayant la garde d'archives publiques devraient sans délai, faire une liste des registres qui se trouvent dans leurs bureaux respectifs et les transmettre au greffier du Conseil, et vu qu'il paraît au comité nommé par Son Excellence le gouverneur pour faire rapport sur l'état des anciennes archives (ou archives antérieures à la conquête) que plusieurs personnes ayant de telles archives en leur possession, n'ont pas transmis leurs listes tel qu'enjoint par cet avis; toutes telles personnes dans le district de Montréal sont par la présente requises de faire telles listes et de les transmettre sans délai au greffier du Conseil.

Par ordre de l'honorable,

PICOTTÉE DE BELLESTRE,
Président du comité pour le district de Montréal.

J. WILLIAMS.

Bureau du Conseil, 27 août 1789.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 31 août 1789.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 courant et, suivant votre désir, j'ai fait préparer une annonce, qui paraîtra dans le prochain numéro de la *Gazette de Québec*, relativement aux archives en la possession de personnes résidant dans votre district.

MM. Dunn, Mabane et Grant ont lu votre lettre et leur comité doit, me dit-on, s'assembler demain, pour s'occuper des anciennes archives et je lui soumettrai votre lettre.

La lettre de M. Maillet que vous dites m'avoir précédemment transmise, doit être égarée, car je ne puis la trouver dans le bureau. Si vous la croyez importante, je vous prie de lui demander d'en envoyer une autre.

J'ai fait part à M. Pownall du dernier paragraphe de votre lettre, et il doit vous écrire à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

J. WILLIAMS.

A l'honorable

PICOTTÉE DE BELLESTRE, ECR.

P.S.—Je trouve à l'instant la lettre de M. Maillet et l'état des Notariats qui sont aux Trois-Rivières chez J. B. Badeaux. Ce sont les deux documents que j'aurais dû vous envoyer, mais j'ai envoyé, par erreur, les deux documents que vous mentionnez dans votre lettre au sujet des notaires. Je vous envoie les deux documents qu'il vous faut, veuillez donc me renvoyer les deux autres.

Signé J. W.

DOC. DE LA SESSION No 18

TROIS-RIVIÈRES - 13 Janvier 1788

(sho'd be 1789)

J. W.

MONSIEUR,—J'ai recue l'honneur de la Votre au sujet des minutes et Registres des Notaires J'ai chey moy les minutes et Registre des Prerogative depuis l'an quarant six jusqu'à ce jour du M^{re} Pillard de cette endroit, tous les papiers sont en bon ordres et des Coffres tous pres pour les transporter au Cas de feu vous avez sy joint L'état du S^r Badeaux qui sont chez luy tous en vous ordres son Excellence peut être tranquil à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec respect monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur

(signé) MAILLET

Addressé

Mons^r Mons^r Fraser
Juge de Plaidoyers Communs
au Montreal

Journal d'un Comité de tout le Conseil sur l'ordre de Référence du 24 Decembre dernier, du rapport du committée des terres qui fixe un Cours de procédures aux differens Bureaux des Terres et Quand à la sûreté des papiers de l'office des Terres. A une assemblée mardi le 12 janvier 1790,

Présents :

Le juge en chef,

Messieurs Finlay,	De Léry,	Grant,
Harrison,	Pownall,	Baby,
Collins,	Caldwell,	Dupré.

Lû le journal referé.

Lû aussi l'ordre de référence.

24 décembre 1789.

Lû le rapport du Comité de terres sur un projet tendant à fixer un Cours de procédures aux Bureaux Respectifs, et à ce que le greffier du Conseil tienne en sûreté les Papiers de l'office des Terres.

Référe à un Comité de tout le Conseil pour un rapport sur celui avec tels changements et ajouter qu'il croira convenables, et afin de donner une forme régulière pour publier l'ordre proposé comme un ajouté aux Regles est Reglements pour la conduite du département de l'office des terres.

(Signé) J. WILLIAMS.

Résolu, que ce Comité concourt avec le comité des terres dans son rapport.

Résolu que les nouveaux Réglements proposés soient précédés du Préambule suivant :
(à suivre les ajoutés.)

Résolu de plus

Que l'opinion du Comité est que les membres les plus en état de l'assemblée du Conseil, pour mettre le dernier article des Réglements ajoutés proposés en exécution seront les membres qui pourront être les membres du Comité des Terres d'alors.

Signé par ordre, 12 janvier 1790.

WM SMITH, Président.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

A Son Excellence le Très Honorable Guy Lord Dorchester, Gouverneur Général de la Province de Québec, etc., etc., etc.

Rapport d'un Comité de tout le Conseil sur un rapport du Comité des terres concernant les procédés à faire par les Bureaux des terres et quant à la manière de mettre en sûreté les Papiers de l'office de terres.

Si Votre Excellence veut bien le permettre

Le Comité de tous le Conseil étant assemblé en obéissance à l'ordre de Votre Excellence en Conseil du 24 de Decembre est parvenu à différentes résolutions, exprimant son opinion sur le sujet de la référence, constate dans son journal, dont Copie est ci annexée.

Le tout néanmoins très humblement soumis à la profonde sagesse de Votre Excellence.

Signé par ordre du Comité à l'évêché Chambre du Conseil le 12 janvier 1790.

WM SMITH,
Président.

A l'honorable Thomas Dunn, Adam Mabane, I. G. C. De Léry et William Grant, écuyers, membres composant le comité chargé d'examiner les anciennes archives dans le district de Québec.

PLAISE À VOS HONNEURS,

Le 27 de décembre 1787, il a plu à Son Excellence Lord Dorchester de rendre l'arrêté en conseil suivant :—

“ Ordonné, par Son Excellence, de l'avis du Conseil, que Messieurs Dunn, Mabane, De Léry et Grant à Québec et les messieurs du Conseil à Montréal, ou trois d'entr'eux dans chaque district, soient un comité pour s'enquérir de l'état et de la condition des anciennes archives de la province, et dans quels endroits elles sont déposées, et de faire rapport à Son Excellence avec toute la diligence convenable.”

Le 31 du même mois je transmis une copie de cet ordre à M. le juge Fraser, et le 3 de janvier 1788, une traduction en français à M. de Belestre à Montréal, les deux par la poste.

Le 14 de mars 1788, le comité de Montréal fit un rapport préliminaire qui arriva à ce bureau le 1^{er} d'avril suivant, accompagné de l'ordre que je leur avais transmis.

Le 19 de juin 1788, il a plu à Son Excellence de rendre l'arrêté en conseil suivant :—

“ Ordonné, par Son Excellence, de l'avis du Conseil, quant aux anciens registres et papiers dans les bureaux publics, que les comités chargés de faire rapport sur leur état et condition, étendront leurs enquêtes à la nature du contenu des différents livres, l'espace de temps que chaque volume renferme, ses folios ou pages, ses blancs, son index et ses marques et distinctions extérieures, sa condition actuelle ou son état de conservation son authenticité et à quel bureau il appartenait, et l'endroit actuel où il est déposé; et à tous et tels autres détails que les comités pourront trouver pertinents, relativement à tous papiers publics avant la conquête.”

Le 16 de juillet 1788 je transmisi une copie du présent ordre, ainsi qu'une nouvelle copie de celui du 27 décembre 1787, à M. le juge Fraser, par la poste, pour le comité de Montréal.

Et le 1^{er} d'août 1788 je transmis une autre copie de l'ordre du 19 de juin précédent, à M. le juge Fraser.

Le 23 de juillet 1788, il a plu à Son Excellence de rendre l'ordre en conseil suivant :—

“ Après lecture des ordres antérieurs du Conseil, demandant des rapports sur l'état des archives publiques, et le rapport du comité concernant celles dans le district de Montréal,—Ordonné, de plus, par Sa Seigneurie de l'avis du Conseil, afin de faciliter et hâter les rapports sur ce sujet, que tous les Greffiers dans tous les greffes, et autres, qui ont à garde de quelques archives publiques fassent sans délai des listes des registres qui

DOC. DE LA SESSION No 18

sont drns leurs greffes respectifs, et les transmettent au greffier du Conseil, lequel les communiquera tout de suite, avec les dits ordres de renvoi aux divers comités chargés de s'enquérir et de faire rapport sur la nature et l'état des dites archives, et que le greffier du Conseil fasse publier le présent ordre dans la *Gazette*, afin que les intéressés en prennent connaissance.

Cet ordre fut publié dans la *Gazette* du 31 de juillet et du 7 et du 14 d'août 1788.

La publication de l'ordre n'amena aucuns rapports des officiers à Montréal, mais ayant reçu de M. Badeaux de Trois-Rivières un rapport de quelques registres soumis à sa charge, je le transmis à M. DeBelestre le 20 de juillet 1789, avec une troisième copie des ordres en conseil du 27 de décembre 1787 et du 19 de juin 1788, accompagnés d'une copie de l'ordre du 23 de juillet 1788 qui a été publié trois fois dans la *Gazette de Québec*. Les honorables membres du comité à Montréal, sans mentionner les transmissions faites en 1787 et 1788, comme susdit, n'ont, dans leur rapport du 20 de janvier dernier à Son Excellence Lord Dorchester, que vous avez bien voulu me communiquer, mentionné que celles que j'avais faites en 1789 par surcroit de précaution, sans aucune intention, j'en suis persuadé, d'inférer que je n'avais pas envoyé ou qu'ils n'avaient pas reçu les transcriptions antérieures.

Le 27 d'août 1789 je reçus la lettre suivante de l'honorable Président du comité de Montréal :—

Le 31 de ce mois-là, messieurs Dunn, Mabane et Grant ayant d'abord parcouru la lettre en dernier lieu mentionnée, j'envoyai la réponse suivante par la poste :—

Je me souviens d'avoir présenté à M. DeBelestre les lettres du 24 d'août à M. Dunn, le président, le 1^{er} de septembre, mais je pense qu'il n'y a pas eu de comité ce jour-là à cause d'un nombre insuffisant des membres, et vu que je ne suis pas tenu d'assister aux diverses séances du comité sur les diverses références, j'ignore la date de leurs réunions ultérieures.

Le comité nommé par Son Excellence lord Dorchester, par son ordre en conseil du 12 d'avril 1790, pour l'examen des transcriptions des minutes du conseil, pour être transmis aux ministres de Sa Majesté, certifie qu'il a comparé les pages précédentes avec le livre des minutes, et aussi avec les originaux, et les a trouvées conformes.

CHAMBRE DU COMITÉ, 1790.

Lu un rapport et un journal du comité nommé le 4 janvier dernier pour avoir soin des anciennes archives françaises ainsi que quatre reçus qui y sont mentionnés dans les termes suivants, à savoir.

(Entrez-les)

Sa Seigneurie, prenant en considération les dits rapport et journal ainsi que les reçus les accompagnant, il lui a plu, de l'avis du Conseil, d'approuver les moyens recommandés par le comité, et il est en conséquence ordonné que le tout soit mis à exécution.

Entrée

sur le rapport

concernant les anciennes

archives françaises.

Entrée pp. 192 à 200.

EXTRAIT des minutes du Conseil, jeudi 27 déc. 1787.

Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, ordonne que MM. Dunn, Mabane, De Léry et Grant, à Québec, et les messieurs du Conseil à Montréal ou trois d'entr'eux, dans chaque district, soient un comité chargé de s'enquérir de l'état et de la condition des anciennes archives de la province, ainsi que des endroits où elles sont déposées et d'en faire rapport à Sa Seigneurie avec toute la diligence possible.

J. WILLIAMS.

MY LORD,—Nous nous sommes à la fin trouvés en nombre suffisant pour nous assembler et nous occuper de la lettre que Votre Excellence nous a fait écrire par votre Secrétaire au sujet des Archives.

Nous trouvons que votre Excellence s'attend sous peu de semaines à notre rapport : le laps de tems est certainement considerable depuis votre premier ordre : il n'y a cependant point de progrès de fait, et pour en rendre compte voici les faits :

Le 23 de juillet 1788 votre Excellence en Conseil ordonna pour faciliter le rapport des Comités que les Greffiers et autres ayant la garde des Archives ou papiers publics eussent à faire des listes des Registres contenant tels papiers et de les envoyer au Greffier du Conseil auquel il était enjoint de les communiquer et les ordres de references aux divers Comités chargés de cette partie, et de faire inserer le dit ordre dans la *Gazette*—là-dessus nous nous sommes tenus tranquilles en attendant ce que le Greffier du Conseil auroit à nous communiquer—ayant soin cependant de bien faire faire attention au Greffier des Archives ici qu'il devoit incessamment travailler à ce qui étoit attendu de lui.

Le 20 juillet 1789 le Greffier du Conseil nous envoya

1° L'ordre votre Ex^{ce} en Conseil du 27 dec. 1787

2° Celui du 19 de juin 1788

3° Celui du 23 de juillet do.

Avec deux états des papiers publics aux trois Rivières dont nous avons précédemment fait notre rapport—Il nous envoya aussi une lettre que Mons LePailleur garde des Archives lui avoit écrit en date du 2 d'octobre 1788 par laquelle il demandoit certaines explications et solution de certaines difficultés à cette lettre, le Greffier du Conseil répondit qu'il la soumettroit au Comité de Québec à leur 1^{re} assemblée—mais il n'y est jamais venu d'autres réponses sur quoi (après la lettre du Greffier du Conseil du 20 de juillet dern.) comme il est dit cy devant, nous avons nous mêmes saisi ce que nous trouvâmes dans la lettre de M. Le Pailleur, qui pouvoit mériter le plus d'attention ; et nous écrivîmes le 24 d'aout dernier au Greffier du Conseil, (pour ne pas troubler votre Excellence exigeant qu'il eut à communiquer votre lettre—lettre aux Messieurs du Comité de Québec pour nous aider de leur conseil, le Greffier nous répondit le 31 du même mois, en nous marquant qu'il communiqueroit notre lettre à leur 1^{re} assemblée, mais nous n'y eûmes jamais de réponse.

Nous représentions d'après le Greffier d'ici, que la voute ou sont les Archives est extrêmement petite et même pleine, il n'est pas possible d'y travailler qu'il y a une multitude de toutes sortes de Registres, Actes et papiers de nature publique bien confondus qu'il faudroit les sortir de la pour les trier et arranger, mais ou les porter ? qu'il n'est pas possible pour les Greffiers de s'en occuper que très lentement—et même de cette façon qu'ils ne pourroient le faire qu'en engageant des personnes capables, mais ou prendre la rémunération.

Dans le même temps que nous avons répété ces représentations du Greffier nous fîmes mettre dans la *Gazette* une avertissement qui sommoit ceux qui avoient la garde des Archives de se conformer à l'ordre de votre Excellence du 23 de juillet 1788 mais cela n'a rien produit.

Nous avons parlé de vive voix à quelqu'uns du Comté de Québec nous avons même écrit mais sans succès.

Votre Excellence nous ajoute le secours de Mons de Rouville et des Greffiers ; mais ils disent & nous savons qu'ils n'ont pas un moment à dérober à l'administration de la justice

L'ouvrage est certainement bien digne de l'attention de votre Excellence.

Le Gouvernement et les particuliers y sont très essentiellement intéressés ; mais nous le répétons, la voute ou sont les Archives (au moins la plus forte partie) est censée être à l'abri du feu, le cerveau en est cependant crevé.

Elle est petite et pleine, il n'est pas possible d'y travailler, il faut donc sortir les papiers ou caisses pour les séparer, trier et arranger—Le pouvons nous ! et ou les porter, il n'y a aucune place au greffe, il faudra aussi employer Greffiers ou autres, et ils s'attendront à être récompensés.

DOC. DE LA SESSION No 18

Nous aurions été bien flattés, My Lord, d'être en état de faire parvenir a votre Excellence un rapport plus satisfaisant : mais voila un reçit fidel des faits et nous esperons qu'il vous plaira de croire qu'il n'y a pas de notre faute.

Nous avons l'honneur d'etre, My Lord, avec beaucoup de respect.
votres humble et tres obeissant serviteurs

PICOTTÉE De BELESTRE.

Presidens.

Pour le Comité

A Montreal le 28 de janvier 1790.

A Son Excellence,
Le Tres Hon^{ble}

Lord DORCHESTER &c &c &c.

12 avril 1790.

Son Excellence communique à l'assemblée du Conseil le résultat de l'ordre du 27 décembre 1787, quant à la condition des anciennes archives françaises, compris dans deux rapports par M. Dunn du comité chargé d'examiner celles trouvées dans le district de Québec, ainsi que la représentation de M. Bellestre, président du comité chargé d'examiner celles du district de Montréal. Ordonné, que les dits rapports et représentation soient entrés dans les minutes, et soient référés à un comité de tout le Conseil afin qu'il fasse rapport sur ce qui peut être jugé nécessaire, pour la disposition future des dites archives ; Son Excellence en même temps recommandant au Conseil de considérer particulièrement ce qui peut être plus expédient actuellement, quant à telle partie d'icelles qui paraît concerner l'ancienne juridiction de Trois-Rivières, et afin de retirer celles qui concernent Montréal, de leur dangereuse condition actuelle.

A Son Excellence le Très-Honorable Guy Lord Dorchester, gouverneur général, etc., etc.

MILORD,—Le comité du district de Québec chargé de faire rapport à Votre Excellence sur l'état de conservation et les dépôts des anciennes archives a l'honneur d'informer Votre Seigneurie qu'il a eu plusieurs réunions durant lesquelles il a examiné celles commises à la garde du secrétaire de la province et du greffier du Conseil, et le comité croit de son devoir de représenter à Votre Seigneurie que dans leur opinion les voûtes du Palais épiscopal, où M. le secrétaire tient son bureau, et où sont déposés les registres du Conseil Supérieur et du bureau de l'intendant et autres archives publiques antérieures à la conquête, ainsi que les registres, documents et papiers publiés en la possession du secrétaire depuis cette époque, ont immédiatement besoin de réparations.

En général, ces archives sont actuellement en assez bon état de conservation et les voûtes sont bien adaptées à cet effet, si on peut éviter l'humidité à laquelle elles sont sujettes par les tempêtes venant de l'est et le risque de l'incendie.

Le comité croit que ceci peut se faire avec une dépense n'excédant pas cent cinquante louis sterling. Les réparations lui paraissant nécessaires sont un canal d'égout pour l'écoulement de l'eau, le replâtrage et le lambrissage du pignon de l'est et des portes et contrevents en fer, ainsi que des tablettes et du plancher.

Les voûtes du palais épiscopal sont hautes, bien éclairées et font face au sud. Elles seront assez vastes quand elles seront bien arrangées pour contenir toutes les archives du district et peut-être de toute la province.

Le tout est néanmoins humblement soumis à la sagesse de Votre Seigneurie.

CHAMBRE DU CONSEIL,
QUÉBEC, le 10 août 1789.

Par ordre du comité,

THOS. DUNN,
Président.

Journal d'un comité de tout le Conseil, sur la référence relative aux anciennes archives françaises.

Vendredi, 30 avril 1790.

Présents : Le juge en chef.

Messieurs Finlay,	Collins,
Mabane.	De Léry,
Pownall,	Caldwell.
Baby,	De La Naudière,
Dupré.	

Résolu—Que c'est l'opinion du comité : Qu'il est hautement désirable de s'occuper immédiatement de la partie des anciennes archives que le président du comité du district de Montréal rapporte être dans une condition dangereuse et exposée.

Que leur arrangement paraissant, d'après ce rapport, devoir demander beaucoup de travail et de peines, il semble expédient de les déménager et de les apporter en cette ville, où on peut obtenir plus d'aide pour ce travail, et que les questions qui peuvent s'élever à leur sujet pourront recevoir la décision du gouverneur en conseil, suivant l'ordonnance de la dernière session du Conseil Législatif concernant ces archives.

Que dans ce but il est nécessaire de les mettre dans de fortes boîtes avec serrures, et que le comité est aussi humblement d'opinion que Sa Seigneurie dans sa sagesse, fasse les nominations nécessaires et donne des ordres pour le déménagement et le transport de ces archives, et sur la manière la plus sûre de garder temporairement ici celles qui appartiennent au district de Montréal, avec les précautions nécessaires pour leur disposition finale que nécessitent leur authenticité et leur utilité.

Ordonné qu'une copie de cette minute soit déposée devant Sa Seigneurie.

Le tout néanmoins très humblement soumis à la haute sagesse de Sa Seigneurie.

Signé par ordre du comité,
Chambre du Conseil
Palais épiscopal de Québec,
30 avril 1790.

WM SMITH.
Président.

A Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, gouverneur général de la province de Québec, etc., etc., etc.

Rapport du comité de tout le Conseil (les membres présents étant le juge en chef et MM. Finlay, Morrison, Collins, De Léry, Grant, Baby, de Lanaudière et Dupré) chargé de la disposition des anciennes archives françaises ;

QU'IL PLAISE À VOTRE SEIGNEURIE.

Le comité étant assemblée en obéissance à l'ordre de Votre Seigneurie.

Nouveau district de Trois-Rivières.

Lu la référence de Votre Seigneurie en conseil de ce jour, relative à la disposition future des archives françaises.

Lu l'ordonnance du 7 juillet dernier pour la meilleure conservation et bonne distribution des anciennes archives françaises ; et comme il paraît par le rapport du comité nommé le 27 décembre 1787 pour s'enquérir de l'état des archives françaises que divers archives, documents publics et écrits sont déposés au collège des Jésuites, lesquels concernent l'ancienne juridiction de Trois-Rivières, maintenant créé en district ou comté séparé et distinct des districts de Québec et de Montréal, à savoir :

DOC. DE LA SESSION No 18

Trois livres marqués,

N^o 1

N^o 2

N^o 3 et désignés comme étant des registres des nominations de Gardiens et Tuteurs, assemblées de parents pour actes de tutelle et un paquet de documents en dossiers, de la même nature ;

Dix-neuf livres marqués :

N^o 1, 4, 11, 14, 17, 31, 36, 2, 5, 12, 15, 18, 32, 38, 3, 10, 16, 29 et 35, désignés comme étant des Registres d'Insinuations depuis l'année 1675 à l'année 1758 ;

Cinq livres marqués :

N^o 1, 2, 3, 4, 5, désignés comme étant les minutes des procédures dans les causes criminelles, de l'année 1667 à l'année 1759 ;

Quarante-sept livres,

Numérotés de 1 à 47, désignés comme étant les minutes des procédures de la Prévôté ou justice royale de Trois-Rivières dans les causes civiles depuis l'année 1658 jusqu'à l'année 1743 ; dont les volumes marqués n^{os} 24 et 25 comprennent les minutes relatives aux ventes par licitation de 1701 à 1715 ;

Le n^o 35 comprend un registre d'oppositions, de dépositions et de protêts dans la dite cour, du 1^{er} mars 1744 au 23 novembre 1756 et le

N^o 36 comprend un registre de licitations et décrets relatifs à la propriété foncière depuis 1747 jusqu'à 1750 ;

Le comité a unanimement décidé d'exprimer son opinion dans les résolutions suivantes :

Que les registres, archives et documents ci-hauts mentionnés comme concernant les intérêts et affaires de Trois-Rivières, devraient être transférés à ce district pour l'usage commun de ses habitants ; et que le dépôt le plus propre à cet effet sera le bureau du greffier des Plaids Communs désigné pour être tenu dans la ville et chef-lieu de Trois-Rivières.

Secondement—Qu'ils soient en conséquence délivrés, par les greffiers des Plaids Communs du district de Québec, qui en ont été les dépositaires depuis la conquête, entre les mains de Charles Thomas, Ecr., actuellement greffier du district de Trois-Rivières ; qui devra en donner un reçu au bas d'une liste des dits registres, archives et documents, lequel sera déposé et demeurera au bureau du Conseil et un duplicata d'icelui sera déposé et demeurera dans le bureau du secrétaire, et qu'il sera du devoir de M. Thomas de les garder en sûreté et bon ordre, dans une voûte à l'épreuve du feu et autres dangers, si telle place peut être trouvée.

Troisièmement—Que la dite livraison des registres, archives et documents devra être faite en présence d'au moins trois membres du dit comité nommé le 27 décembre 1787, et contrôlée par eux. Ils auront soin que des documents concernant le district de Trois-Rivières soient seuls inclus dans telles liste et livraison et ils devront faire rapport à Sa Seigneurie sur le tout.

Quatrièmement—Que le dit Charles Thomas fera aussitôt après, paraître un avis dans la *Gazette de Québec*, pour annoncer aux habitants du dit district ainsi qu'à toutes autres personnes intéressées, que le dépôt des dits registres, archives et documents a été fait à son bureau pour l'usage du public.

Cinquièmement—Que le dit Charles Thomas devra en sa qualité de garde des dits documents faire avec toute la diligence possible, des index de leur contenu et en transmettre des copies aussitôt qu'il le pourra, afin qu'elles soient déposées dans le bureau du secrétaire, et le dit secrétaire devra faire rapport de la réception de chaque index à Sa Seigneurie, afin que le gouvernement puisse prendre telles mesures qui seront jugées nécessaires afin de mieux faire connaître les dits registres, archives et documents, et leur contenu, aux habitants de la province en général et à toutes personnes intéressées, et

Enfin—Qu'une copie des minutes de ce jour soit déposée devant Sa Seigneurie afin qu'elle en ordonne suivant son bon plaisir.

Le tout est néanmoins très humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

Signé par ordre du comité.

Palais épiscopal, à Québec, 13 juillet 1790.

WM SMITH, Président.

Requête de M. Pownall du 17 juillet 1790.

A Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, Gouverneur Général de la Province de Québec, etc., etc., etc.

La Requête et réclamation du Secrétaire de la Province,
Expose très humblement—

Que, dans un rapport fait récemment à Votre Seigneurie par un comité de tout le Conseil, daté le 13 juillet courant, la livraison à Charles Thomas, Ecr. greffier du nouveau comté ou district de Trois-Rivières, de certains registres, archives et documents est recommandée, afin qu'ils soient déposés à son bureau dans la ville de Trois-Rivières pour l'usage du public ;

Que votre requérant croit humblement que la garde des Archives provinciales appartient à son bureau en sa qualité de secrétaire de toute la province de Québec ;

Qu'au point de vue de la nature et des droits de ses fonctions, il croit humblement qu'il est de son devoir de soumettre sa réclamation à Votre Seigneurie, afin qu'Elle en décide suivant la loi et l'équité, et, dans ce but, il prend la liberté de joindre une copie du mandamus en sa faveur ainsi que des lettres-patentes à lui accordées sous le grand sceau de la province ; espérant que, si le gouvernement est d'opinion que le district de Trois-Rivières est le lieu où doivent être déposées les archives que le comité recommande de mettre sous la garde du dit Charles Thomas, celui-ci n'en devrait avoir charge qu'en qualité de délégué de votre requérant et sous telles conditions quant à la division des honoraires légaux et émoluments dont ils pourront convenir de convention mutuelle.

Et le requérant de Votre Seigneurie ne cessera de prier etc.

QUÉBEC,

Bureau du Secrétaire, 17 juillet 1790.

GEO. POWNALL

Secrétaire.

A Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, Gouverneur Général, etc., etc., etc.

25 août 1790.

Lu un rapport sur la réclamation de M. Pownall au sujet de la garde des archives françaises du district de Trois-Rivières, à savoir :

RAPPORT d'un comité de tout le Conseil (les membres présents étant le juge en chef et MM. Finlay, Dunn, Morrison, Mabane, Caldwell, Grant et Baby) sur la requête et réclamation de M. le Secrétaire Pownall concernant les Archives françaises dont la livraison au greffier du district de Trois-Rivières a été recommandée.

QU'IL PLAISE À VOTRE SEIGNEURIE,

En obéissance à l'ordre en conseil de Votre Seigneurie, du 21 juillet courant, le comité a pris en considération la requête et réclamation de M. le Secrétaire Pownall, et il a l'honneur de faire rapport que c'est l'opinion unanime de ce comité,—

Que M. Thomas, le greffier du district ou comté de Trois-Rivières devra être le dépositaire des Archives françaises recommandées pour être transmises à ce district aux termes et pour l'usage et le but mentionnés dans le rapport ci-devant fait à Votre Seigneurie. Mais bien que le comité croie que ces Archives devraient être déposées dans ce comté, la demande de M. Pownall qu'elles soient déposées chez M. Thomas en sa qualité de délégué du Secrétaire, peut être fondée, au moins quant à certaines parties ; mais une décision sur cette question pourra être rendue après que le rapport sur ce répertoire aura été fait, tel qu'ordonné, par M. Thomas ; c'est, en conséquence, l'opinion de ce comité, sauf le droit de M. le Secrétaire, de se faire entendre, s'il le désire, après que tel répertoire aura été reçu.

Le tout est néanmoins très humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

Signé par ordre du comité.

WM SMITH,

Président.

QUÉBEC,

Palais Episcopal, 26 juillet 1790.

DOC. DE LA SESSION No 18

Extrait d'un rapport d'un comité de tout le Conseil, daté le 13 juillet 1790, relativement à la disposition de certaines archives françaises, à Trois-Rivières.

Résolu—

Cinquièmement.—Que M. Charles Thomas devra, en sa qualité de garde des dits documents, faire avec toute la diligence possible, des index de leur contenu et en transmettre des copies aussitôt qu'il le pourra, afin qu'elles soient déposées dans le bureau du Secrétaire et le dit Secrétaire devra faire rapport de la réception de chaque index à Sa Seigneurie, afin que le gouvernement puisse prendre telles mesures qui seront jugées nécessaires afin de mieux faire connaître les dits registres, archives et documents et leur contenu aux habitants de la province en général et à toutes personnes intéressées.

8 janvier 1791.

J. WILLIAMS.

Approuvé par Sa Seigneurie en Conseil le 4 janvier 1791 et ordonné qu'il soit mis à exécution.

J. WILLIAMS.

4 novembre 1791.

CHER MONSIEUR,—Je crois qu'il existe des résolutions d'un comité de tout le Conseil concernant les anciennes archives, qui donneront à MM. Badeau et Thomas les informations dont ils ont besoin, et qui leur permettront, après qu'ils auront fait une liste des documents, d'envoyer au président du comité les observations qu'ils croiront nécessaires.

Si vous trouvez que tel est le cas, veuillez être assez bon de leur envoyer ce qui leur pourrait être utile. L'incluse a été prise en considération par Sa Seigneurie. Ce que j'ai dit plus haut est ce qui s'est passé dans le temps. Si je me trompe, je vous prie de me dire ce que vous pensez de l'affaire, afin que je puisse soumettre la chose à Sa Seigneurie.

J. WILLIAMS, Ecr.

H. MOTZ.

LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS DANS LE BUREAU DU
SECRETÉAIRE.

Six mandamus portant la signature du roi.

Livrée avec le
coffre à M.
Thomas, Trois
Rivières, sa
propriété.
Documents de
l'enquête dans
le pupitre,
bureau
intérieur.

Une enveloppe cachetée endossée ainsi que suit "La clef du coffre contenant les documents de l'enquête. Québec 10 sept. 1790 (signé) Chs. Thomas.

Une liasse endossée "F. B. LeBrun. Requête de la femme et des enfants de Mons. LeBrun, ancien notaire, avec huit papiers inclus."

Une liasse endossée "Le curé et la paroisse de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans demandant la grâce de Christophe Stollenburg."

Une liasse endossée "Mecklenburg. Affaire de John Longrec, 7 mars 1790."

Une liasse endossée "Rapport de M. le solliciteur général sur une requête de Wm Lovely et autres emprisonnés à Montréal."

Une lettre de M. Chandler contenant son cautionnement pour défrayer toutes les dépenses de la commission d'enquête sur les biens des Jésuites.

Certificat du greffier du papier terrier du domaine du Roi des documents reçus à son bureau du bureau de feu M. Cugnet.

Certificat du percepteur et du contrôleur des douanes de Sa Majesté que M. Hall a fourni un cautionnement suffisant pour la bonne exécution de ses devoirs de douanier et de visiteur de la douane à Montréal.

Cautionnement de William Dummer Powell, Isaac Winslow Clarke et Louis Genevay, Ecrs. pour la bonne exécution de la charge qui leur est confiée de collecter les dettes dues à la Couronne pour transport sur les Lacs.

Document endossé "M. John Burke. Montréal 5 avril 1787.

Les magistrats recommandent la rémission de la part du roi dans certaines amendes, etc."

Ordre au secrétaire de la Province pour la livraison de registres appartenant au district de Hesse. Douze cautionnements d'arpenteurs avec les rapports de leur examen inclus.

Rapport du procureur général sur une requête de Thomas Douglass, en prison à Montréal. ditto ditto ditto ditto sur l'opportunité de pardonner à John Hugh.

Un reçu de M. DeBonne pour un coffre de papiers appartenant au bureau du papier terrier. Certificats et lettres relatifs à M. Hamelin, commissaire-priseur à Montréal.

Un reçu du colonel Caldwell, receveur-général, temporaire, pour une patente sous le grand sceau d'un bail des postes du Roi à MM. Davidson et F. Baby.

Rapport de MM. Mabane, Dunn et Panet concernant les notaires du district du Québec, 1781. Contrat de William Grant avec Son Excellence le gouverneur Haldimand. Vente de la maison des Indes, Montréal.

Une liasse endossée "Documents relatifs à l'achat d'un terrain joignant celui d'Adam Mabane, Ecr. sur la rue Saint-Louis, afin de faire une route de communication entre la ville et la citadelle, 1780.

Un paquet contenant trente petites liasses de documents, certificats, rapports d'examens et requêtes pour obtenir des commissions de notaires et d'avocats.

Un paquet contenant trente-neuf rapports d'examens ou de certificats de pilotes.

Un paquet contenant quinze certificats pour médecins, district de Québec.

Un paquet contenant vingt-huit certificats pour médecins, district de Montréal.

Un paquet contenant diverses requêtes pour être reçus notaires, des commissions avec les ordres d'examens et les rapports, 1781.

Une liasse de *Dedimus potestatem* et de serments. Listes des personnes devant être nommées juges de paix.

Double d'un permis de commerce, à Anselme et Michel Robichaud et de leur cautionnement, avril 1791.

Un paquet de commissions de notaires cancellées en 1781.

Trois cautionnements de personnes quittant la province, en 1791.

Liste des notaires et de ceux qui ont remis leurs commissions en 1781.

Liasse de rapports sur le commerce d'en haut.

Permis émis à Montréal.

Paquet de proclamations signées par les gouverneurs.

Paquets de caveats.

Deux lettres de M. le secrétaire Motz relatives au refus de Lord Dorchester de signer les certificats de la Cour des Prérogatives.

Documents appartenant à des particuliers.

Procuration du général Murray à l'honorable Adam Mabane et Philip Skeene, Ecr.

Commission de greffier de la cour de Vice Amiralité, à David Lynd.

Registre de la cour de Vice Amiralité.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Titre certifié appartenant à M. Russell.
 Un contrat entre William Deham et Andrew Doe, cordonnier.
 Commission d'arpenteur de Pierre Philippe Marcouillier avec le rapport de son examen.
 Commission de greffier de la Couronne, à William Pollock.

Copies de minutes du Conseil venant du Bureau du Conseil.

- Extrait d'un rapport sur le brouillon d'un bail de la Couronne à MM. Johnston et Purss, et l'ordre en conseil daté le 11 mai 1776.
 Autorisations du Conseil pour préparer des permis d'exportation de grain et d'animaux, 1783.
 Extraits des minutes du Conseil.
 Ordres du gouverneur pour congés d'absence à deux messieurs, 1786.
 Extraits des minutes du Conseil, 1787.
 Ordre de Son Excellence en conseil pour annoncer le temps où l'on recevra des demandes de permis, 19 mai 1787.
 Ordre du Conseil concernant les lettres patentes érigeant cinq nouveaux districts, 14 mai 1788.
 Ordre du Conseil du 22 octobre 1788.
 Ordre de Son Excellence Lord Dorchester en conseil pour émettre des lettres patentes constituant les circuits de Varennes et de l'Assomption, 20 janvier 1790.
 do do do do
 constituant le circuit de l'île appelée Ile Jésus, 12 avril 1790.
 do do do
 constituant le circuit de Berthier, 21 janvier 1790.
 Minutes du Conseil concernant le circuit de LaPrairie, 25 août 1790.
 Ordre de Son Excellence en conseil pour émettre des lettres patentes, constituant le circuit de S^r Roch, 3 février 1791.
 Extrait des minutes concernant les index qui devraient être déposés dans le bureau du secrétaire et sur lesquels il devra faire rapport au gouverneur, relativement aux anciennes archives de Trois-Rivières, 8 janvier 1791.
 Ordre relatif aux anciennes archives françaises, 28 janvier 1791.

Lettres patentes émises sous le grand sceau, qui sont dans le bureau du Secrétaire.

- Ordonnance pour *dedimus potestatem*, 7 février 1787.
 Lettres patentes pour la réglementation des circuits, 8 mars 1788.
 Lettres patentes érigeant les nouveaux districts, 28 juillet 1788.
 Ordonnance établissant cinq nouveaux districts, 28 juillet 1789.
 Proclamation permettant l'importation de grains, etc., des pays voisins en cette province, 30 mars 1789.
 ditto ditto ditto 23 juillet 1789.
 Lettres patentes constituant le circuit de Varennes, 29 mars 1790.
 ditto ditto de l'Assomption, 29 mars 1790.
 Proclamation annonçant la création du district de Trois-Rivières, 7 juillet 1790.
 ditto ouvrant les ports, 25 août 1790.
 Lettres patentes constituant le circuit de La Prairie, 24 novembre 1790.

Documents dans les casiers.

No 1.

- Liste des personnes qui ont demandé des terres en 1767.
 Liste des terres et terrains concédés par le gouverneur en conseil de la province de Québec depuis l'établissement du gouvernement civil en août 1764.

Quatre requêtes au gouverneur demandant des terres, 1764,
Liste des personnes qui ont obtenu des concessions de terre de 1764 à 1767.

Brouillon de concession de terre à Z. Thompson.

Brouillon de lettres patentes de 517 acres de terre dans la baie de Gaspé à Joseph Deane, écr.

Brouillon de concession de terrains à MM. Price, Hay et Jacobs.

ditto de 500 acres de terre dans la Baie des Chaleurs à M. Wm Van-felson.

Copie de concession de terre à H. Finlay à Bonaventure.

Convention pour la liquidation du papier-monnaie.

Copie d'une convention entre Sa Majesté et le Roi Très Chrétien pour la liquidation du papier-monnaie du Canada, 29 mars 1766.

Listes des registres anglais et français et inventaires de papiers et registres français.

Ordres des gouverneurs concernant les chemins.

Lettre de l'honorable Thomas Gage avec les requêtes des marchands de Montréal, etc., 30 mars 1766.

Contrat de mariage du Sr Bonfield avec D^{lle} Brouague, 4 mai 1762.

Copie d'une ordonnance pour empêcher les aubergistes de faire crédit pour plus de 2s. 6d., monnaie de la province.

Pétitions, requêtes et dépositions, 1764-65.

N° 2.

M. David Allgeo, nommé pilote lamineur, 24 juin 1762.

Cautionnement de MM. Johnston et Purss en conséquence d'un permis à eux donné de couper du bois.

Deux certificats et cautionnements pour des passeports pour la Méditerranée.

Liste des vaisseaux qui ont acquitté les droits au bureau du secrétaire en 1766.

Deux listes de vaisseaux qui ont acquitté des droits à la donane en 1766.

Cour d'enquête tenue au camp près de Québec, les 29, 30 et 31 août 1765.

Deux ordres à J. Goldfrap de préparer des lettres patentes, 24 septembre 1766.

N° 3.

Règlements concernant les maîtres d'équipages, pilotes, etc., 24 juin 1762.

Papiers appartenant à M. Brymer.

Extraits de divers Actes du Parlement, 24 septembre 1772.

Traduction, Lords du Commerce, plan du commerce d'en haut.

Résolution de la Chambre des Communes pour un droit de timbres en Amérique.

Un acte pour faciliter la procédure des procès et pour une meilleure réglementation de la pratique du droit.

Papiers du capitaine Malcolm relatif à ses pertes aux îles Turks, 1^{er} juin 1764.

Bordereaux restés au Secrétariat appartenant à divers particuliers.

N° 4.

Cautionnements et permis annulés.

N° 5.

Ordre du général Murray au Secrétaire.

N° 6 et 7.

Demandes de permis pour le commerce d'en haut et cautionnements et permis annulés.

N° 8 et 9.

Cautionnements annulés de personnes qui ont quitté la Province.

N° 10.

Liste de M. Lynd des personnes qui ont la permission de vendre des spiritueux.

Liste des licences pour la vente de liqueurs.

N° 11.

Adresse des marchands de Montréal au gouverneur, 22 août 1764.

Proclamation du lieutenant-gouverneur pour continuer les différents officiers dans leurs emplois respectifs, 24 septembre 1766.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Opinion du procureur général touchant la légalité des permis de presse, 5 octobre 1765.
 Requête des nouveaux habitants de cette province relativement aux cours militaires, 1764.
 Requête des habitants de la haute-ville de Québec au sujet du logement des troupes.
 Mémoire de l'arpenteur général au gouverneur.
 Protêt des habitants de Montréal au sujet de l'assemblée des seigneurs.
 Papiers de Guillaume Roc.
 N° 12. Liste des personnes autorisées à détailler des spiritueux 1769.
 N° 13. 2 lettres circulaires des 7 et 13 décembre 1776.
 Lettre de G. Christie, Ecr. à Geo. Allsopp, Ecr.
 N° 16. Une liasse de lettres.
 N° 20. Documents concernant les concessions de terres.

Anciennes archives françaises.

Registres du Conseil Supérieur, lettre A à K, de l'année 1663 à l'année 1758.	10 vols.
Registres d'Intendance et concessions en fiefs, etc.	5 "
Cahiers des emplacements, concessions en roture.	2 "
Cahiers d'Intendance, concessions en fiefs.	2 "
Sept cahiers de Foys et Hommages, du 30 janvier 1723 au 28 septembre 1764.	1 vol.
Papier terrier avec supplément du papier terrier.	3 vols.
Extraits du papier terrier par le procureur général du Roi.	1 vol.
Extraits des Edits, Arrêts et Déclarations de A à F.	6 vols.
Impositions pour les casernes depuis l'année 1749 à l'année 1758.	2 "
Registres d'Intendance contenant des ordonnances, des commissions etc., du 7 septembre 1705 à l'année 1750.	44 "
Arrêt d'homologation du règlement des districts des paroisses de cette colonie.	1 vol.
Registre intitulé Censive de Québec	1 "

Anciens documents français.

- N° 51. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy sur l'imposition pour les fortifications de Montréal.
 N° 52. Arrêt du Conseil d'Etat du Roy sur l'imposition pour les casernes de Québec.
 N° 63. Lettres patentes du don de l'évêché aux évêques de Québec 30 mai 1745.
 N° 87. Arrêt du Roy pour droits d'entrées.
 N° 88. Ordre de M. Bigot, Intendant, pour faire enregistrer les titres des terrains dans la Censive.
 N° 89. Procès-verbal qui constate et sépare la Censive du Roy d'avec celle des seigneurs particuliers de la ville de Québec.
 N° 63. Réunion de l'évêché au Domaine et don à M. Pontbriant et à ses successeurs évêques.
 Edit du Roy contre ceux qui laissent la Province sans une permission du gouverneur.
 Brevet de confirmation de concession faite le 24 octobre 1699 au Sr de Ramesay commandant des troupes en la Nouvelle-France.
 N° 90. Acte de remploi par M. et M^{de} de Ramesay du douaire établi sur les biens des D^{mes} Ursulines des Trois-Rivières, 9 octobre 1719.

Documens depuis la conquête.

Registres publics anglais, lettres A, B, E et F. Lettre E non commencé. G. P.	4 vols.
Registres des Commissaires et Lettres patentes émises par Sa Majesté en Conseil, C.	1 vol.
Ordres de Sa Majesté en Conseil, D.	1 "
Lettres patentes de terres.	1 "
Registres publics français, lettres A à G.	7 vols.
Traductions françaises d'ordonnances, proclamations, etc., du 8 septembre 1764 au 9 juin 1775.	1 vol.
Registre des lettres patentes et commissions depuis le 24 août 1764.	4 vols.
Registres des proclamations depuis le 24 août 1777.	1 vol.
Liste des huissiers depuis le 29 août 1768.	1 "
Livre de copies de lettres depuis le 29 mars 1765.	1 "
Un volume contenant les permis d'absence accordés aux employés du gouvernement.	1 "
Recensement de 1761, un document.	} 1 "
Recensement de 1762.	
Recensement de 1765.	
Registre des permis aux personnes quittant la Province, depuis 1764.	2 vols.
Registre des navires.	1 vol.
Ordres aux capitaines de milice, du 28 octobre 1760 au 28 juillet 1764.	1 "
Un volume contenant des blancs.	1 "
Ordres et feuilles de route, du 14 août 1764 au 28 juillet 1775.	1 "
Un livre sous couverture bleue, Formulaire du Bordereau, ordonné par la proclamation du 27 mai 1763.	
Trois livres non-reliés intitulés "Minutes, Recensement général, 1784."	
Liasses de recensements.	
Une liasse d'ordonnances sur parchemin du n° 1 au n° 16, signées Guy Carleton.	
Une liasse d'ordonnances sur parchemin, signées Henry Hamilton.	
Deux ordonnances sur papier, signées Fred. Haldimand.	
Trois ordonnances sur papier, signées Henry Hamilton.	
Une liasse contenant les règlements concernant les honoraires que peuvent demander les divers officiers de la province.	
Tableaux des terres en roture.	
Une liasse contenant divers papiers dans la case n° 19.	
L'inventaire qui précède correspond au nombre des registres, liasses et documents qui m'ont été montrés aujourd'hui par M. Pownall sans que j'en aie examiné le contenu.	

HUGH FINLAY.

QUÉBEC, 10 août 1791.

A Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, gouverneur-général, etc., etc.

Rapport du comité du Conseil résidant à Montréal, nommé pour s'enquérir de l'état et de la condition des anciennes archives dans le district de Montréal.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

En obéissance à l'ordre de référence de Votre Excellence en conseil pour examiner l'état des anciennes archives,—

DOC. DE LA SESSION No 18

Nous transmettons après diverses séances et un examen, la liste ci-annexée de celles qui sont venues à notre connaissance, déposés dans une voûte destinée à cet usage, avec des remarques sur leur nature, leur authenticité, leur état de conservation et la date des différents actes qui sont mentionnés, ainsi que des procédures judiciaires, et ils sont arrangés en aussi bon ordre que l'aisance et la facilité à ceux qui peuvent y être intéressés, peuvent le requérir.

Nous joignons également une lettre et un état des registres de Trois-Rivières, qu'un de nous, après examen, a trouvé être conformes à l'état.

Par ordre du comité.

(Signé)

PICOTTÉE DE BELLESTRE,
Président.

Montréal, 10 novembre 1790.

ETAT des Papiers, Registres, Procédures &c., des Archives de Montréal, depuis l'établissement de la Juridiction, jusques à la Conquête de 1760.

Procédures Civiles.

Une liasse de 22 carnets des audiences de la juridiction de Montréal depuis le 23 9^{bre} 1666, jusqu'au 2^e 7^{bre} 1786, avec Repertoire.

Un registre non relié contenant 14 carnets depuis le 7 janv^r 1687, jusqu'au 22 aoust 1690 dont partie non reliée et quelques feuillets rongés.

Un d^{to} en 14 carnets commencé le 4 7^{bre} et fini le 15 7^{bre} 1693 avec Repertoire.

17 carnets non reliés, dans lesquels sont enregistrés diverses copies d'arrets d'Etat et du Conseil Supérieur de Québec, renfermant les commissions ou provisions des Juges, Procureurs du Roi et autres officiers pour l'établissement de la Juridiction civile et Militaire a Montréal commencés le 17 9^{bre} 1693, jusques au 22 Aoust 1698 avec son Repertoire.

13 carnets non reliés depuis le 26 aoust 1698 jusqu'au 28 mars 1702.

18 carnets non reliés commencés le 22 mai 1702, et fini le 25 mai 1706.

Un registre relié en partie contenant 20 carnets commencé le 9 novembre 1706 et fini le 2 décembre 1713.

7 carnets formant un registre depuis le 15 juin 1714 jusqu'au 23 decembre 1718.

Un registre sans couvert commencé le 24 janvier 1719, fini le 7 septembre 1725.

Un registre commencé le 18 8^{bre} 1726 et fini le 14 8^{bre} 1729.

Un d^{to} commencé le 13 janvier 1730 et fini le 12 mai 1732.

Un d^{to} commencé le 16 mai 1732, et fini le 30 janvier 1733.

Un d^{to} commencé le 6 fevrier 1733 et fini le 20 juin 1733.

Un d^{to} commencé le 3 juillet 1733 et fini le 23 fevrier 1734.

Un d^{to} commencé le 30 mars 1734 et fini le 10 decembre 1734

Un d^{to} commencé le 11 decembre 1734 et fini le 9 septembre 1735.

Un d^{to} commencé le 16 7^{bre} 1735 et fini le 3 aoust 1736.

Un d^{to} sans couverture commencé le 7 aoust 1736 et fini le 14 juin 1737.

Un d^{to} commencé le 21 juin 1737 et fini le 28 fevrier 1738.

Un d^{to} commencé le 4 mars.1738 et fini le 22 mai 1739.

Un d^{to} sans couverture commencé le 5 juin 1739, et fini le 15 nov^{bre} 1740.

Un d^{to} sans couverture commencé le 18 9^{bre} 1740, et fini le 31 8^{bre} 1741.

Un d^{to} commencé le 10 9^{bre} 1741 et fini le 17 janvier 1743.

Un d^{to} commencé le 8 fevr^r 1743, fini le 17 9^{bre} 1744.

Un d^{to} commencé le 20 9^{bre} 1744 et fini le 13 juillet 1746.

Un d^{to} commencé le 15 juillet 1746 et fini le 13 juin 1749.

Un d^{to} commencé le 14 juin 1749, fini le 13 février 1754.

Un d^{to} commencé le 19 février 1754 et fini le 20 7^{bre} 1755.

Un d^{to} commencé le 23 7^{bre} 1755, fini le 3 mai 1758.

Un d^{to} commencé le 5 mai 1758 et fini le 7 sept. 1760.

“ Les registres et carnets ci-dessus sont authentiqués par les signatures des juges et greffiers et presque tous ont leur repertoire la plus grande partie est reliée et dans un

“ très bon état de préservation ; le reste est en liasses composées de differens carnets, dont partie non reliée. Partie rongée par les bouts et d'autres enfin où manquent plusieurs feuilles particulièrement les premiers et derniers.

Tutelles, Curatelles, Insinuations, etc.

Une liasse de 15 carnets depuis le 6 fevrier 1685, au 2 8^{bre} 1732, contenant les Tutelles, Curatelles, Insinuations et autres Actes des Prérrogatives.

Une idem de 14 carnets depuis le 12 x^{bre} 1732 jusques 18 x^{bre} 1747.

Une idem de 17 carnets, depuis le 19 juin 1748, jusques au 18 juin 1756.

Une idem de 13 carnets depuis le 1^{er} fevrier 1757 jusques au 11 aoust 1764.

Une idem de 17 carnets contenant les productions, affirmations de comptes, nominations d'Experts, Prestations de serment, Cautionnements et Actes de Depart pour Appel, depuis le 24 9^{bre} 1736, jusques au 8 aoust 1760.

Une liasse de 17 carnets contenant les Beaux Judiciaires, Saisies, Adjudications, Decrets, Licitations, Sentences d'Ordres et Oppositions etc., depuis le 14 juillet 1683 au 17 juin 1744.

Une idem de 14 carnets depuis le 3 juillet 1739 au 23 8^{bre} 1750.

Une idem de 16 carnets commencées le 16 octobre 1750, et finis le 11 juillet 1760.

“ Partie de ces carnets est en très bon ordre, reliée, signée et contresignée ; et l'autre partie non reliée, non signée et où il manque des feuilles au commencement et à la fin, d'autres déchirées et en partie rongées et quelques unes en blanc.”

Notariats

Les minutes, ou notariats de M^e Adhémar père contenu en 18 caisses.

1^{re} caisse commençant par un acte ou quittance par Julien Ladmoty à Cabassier du 12 mai 1687, et finissant par une obligation du 28 décembre 1688.

2^{me} caisse commençant par le contract de mariage de Jean Luminveau avec Marie Quevillon du 9 mai 1689, et finissant par une vente par Etⁿ Lair à Jacques Perrin au le 14 x^{bre} 1690.

3^{me} caisse comm^t par un engagement de Claude Dumay a Robillard de 7 janv^r 1691 finiss^t par l'inv^{te} de V^e P^{re} Pinguet du 30 x^{bre} 1692.

4^{me} caisse comm^t par le contrat de mariage d'Aug. Douaire et Cath^{no} Létard du 1^{er} janvier 1693 finissant par l'engagement de Charles Parent à Joseph Laforest du 11 septembre 1693.

5^{me} caisse commençant par un marché entre M^r Juchereau et Aubuchon du 1^{er} Janv^r 1694 et finissant par l'inventaire de V^{ve} Beaudry du 30 août 1695.

6^{me} caisse crmmençant par un acte de déclaration de Caron du 4 sept^{bre} 1695 finissant par une vente à Marcoux par Hurtubise du 10 x^{bre}.

7^{me} caisse commençant par le contrat de mariage de Jⁿ Gateau et Suzanne Coureau du 1^{er} janv^r 1697, finissant par un carnet dont le dernier acte est une concession à Jacques Campault par M. Dollier du 13 8^{bre} 1698.

8^{me} caisse comm^t par un accord du 1^{er} juin 1698 entre Aubry et Laurin et finissant par une vente du 30 x^{bre} 1699 par M. Decoigne à Louis Mallet et sa femme.

9^{me} caisse commençant par le contrat de mariage de Jacques Hurteau et Jos^{te} Rousseau du 2 janvier 1700 finissant une constitution du 27 juillet 1701 par Laudrou a Chartrand.

10^{me} caisse commt^t par l'engagement d'Achard a Godet du 1^{er} aoust 1701 finissant par un testament de M. Abrah. Boulst du 26 x^{bre} 1702.

11^{me} caisse comm^t par une déclaration de Jⁿ Roi du 2 Janv^r 1703 finissant par une donation a S. Daillebout par M^{de} Legardeur du 20 x^{bre} 1704.

12^{me} caisse comm^t par une obligation de Millot a Decoigne du 5 Janv^r 1705 finissant par le contrat de mariage de S^r Laperrière et D^{no} Malhiot du 15 x^{bre} 1705.

13^{me} caisse comm^t par un apprentissage de Gauthier à Auger du 21 Janv^r 1706 finissant par une vente à Gaudry par Gabriel Beaudoin du 27 x^{bre} 1707.

14^{me} caisse commençant par l'inventaire de Betournée du 4 Janv^r 1708, finissant par un engagement de Mongrain aux Dames Hospitalières du 22 x^{bre} 1709.

DOC. DE LA SESSION No 18

15^{me} caisse commençant par un marché au Roi par P^{re} Plaisant du 2 Janvier 1710, finissant par le mariage de Veron et Magd^{ne} Blery du 26 x^{bre} 1711.

16^{me} caisse comm^t par une vente a Noel Lebeau par Paul Derocher du 3 Janv^r 1712, finissant par un engagement de Louis Turpin à Dejardin du 13 Avril 1714.

17^{me} caisse comm^t par une obligation au S^r Trottier par Quenneville du 9 avril 1714, finissant par le contrat de mariage de Jⁿ Charetier et Marie Courtemanche du 7 8^{bre} 1718.

18^{me} caisse (et dernière) comm^t par Bail à loyer par Magd^{ne} Arrivé à Frs. Rencontre du 20 Janv^r 1719, finissant par l'inv^{re} de Gabriel Gibeault du 30 7^{bre} 1725.

Notariat de M^e Adhémar, fils, en 12 caisses.

1^{re} caisse comm^t par l'inv^{re} de Chs. Brazeau du 3 Janv^r 1726, finissant par une obligation à M^{de} Pascaud par M. de Longueuil du 13 7^{bre} 1728.

2^{me} caisse comm^t par une vente à Brd. Pomminville par René Buet du 2 janv^r 1729, finissant par une obligation à V^{ve} Nivard St. Dizier par Brouillet au 29 x^{bre} 1730.

3^{me} caisse commenc^t par une concession d'un banc à Jeannot Lachapelle du 3 janvier 1731, finissant par un contrat de mariage entre Nic^s Volant et J^{ne} Pothier du 31 x^{bre} dit au

4^{me} caisse commençant par le mariage de Lebeau et Marie Lomelet du 4 janv^r 1732 finissant par un acte de société entre Charles Marie Quennele et Picard du 30 x^{bre} 1733.

5^{me} caisse comm^t par le mariage de Beauvais et Marguerite Lemieux du 4 janv^r 1734 finissant par une vente à Louis Roi par Jacques Hervieux du 18 juin 1735.

6^{me} caisse comm^t par le mariage de L^s Morel et Catherine Chenier le 6 juin 1736 finissant par une vente à Bourgeau par Ménard du 29 x^{bre} 1738.

7^{me} caisse commençant par un marché entre Louis Beaumont et Chabot du 3 janv^r 1739, finissant par le mariage de Biron et Marie Prudhomme du 20 x^{bre} 1740.

8^{me} caisse comm^t par le mariage de Dubeau et Cath^{ne} Dubord du 1^{er} janvier 1741, finissant par une obligation à Maugé par Couillard du 18 x^{bre} 1742.

9^{me} caisse comm^t par une obligation du S^r Linctot à M. Lestage du 3 janv^r 1743 finissant par le mariage de Rôbreau et de Louise Auger du 31 x^{bre} 1744.

10^{me} caisse comm^t par le mariage d'Archambault et de Marie Brouillet du 8 janv^r 1745 finissant par un bail de partie d'un banc a M. Beletre du 30 x^{bre} 1748.

11^{me} caisse comm^t par apprentissage de Lecompte avec Cirier du 2 janvier 1749, finissant par l'obligation de Derosis à Péloquin du 29 x^{bre} 1751.

12^{me} caisse comm^t par le mariage de Jos. Reager et Marie Lamoureux déposé le 2 janvier 1752 finissant par le mariage de Jos. Laurin et Cath^{ne} Vallière du 24 9 x^{bre} 1754.

Notariat de M. Raimbault père, en 6 caisses.

1^{re} caisse commençant par le mariage de Jacques Goguet et Jeanne Tousset du 17 9^{bre} 1697 finissant par une obligation de L^s Roi a M. Decoigne du 26 x^{bre} 1702.

2^{me} commençant par vente a Jos. Bricaud par P^{re} Renaud du 3 Janv. 1703 finissant par une concession à Jⁿ Moreau par les Seigneurs de Montréal du 20 x^{bre} 1708.

3^{me} caisse commençant par une concession a Jⁿ Gervaise par M. de Longueuil du 7 fév^r 1709, finissant par une vente a P. Hotesse par les Seigneurs de Montréal du 16 x^{bre} 1713.

4^{me} caisse commençant par une quittance a Jobidou par Lavimodière du 14 janv^r 1724 finissant par une concession par M. Bellemont à Dubois du 30 7^{bre} 1718.

5^{me} caisse comm^t par le mariage de Diguier et Suzanne Laurin du 2 janvier 1720 finissant par une concession a Vadenet par M. Bellemont du 21 x^{bre} 1723.

6^{me} caisse comm^t par un acte de concession d'un banc a Lestage du 5 janv^r 1724 finissant par un idem a D^{lle} Marie Gatineault par les marguilliers du 24 x^{bre} 1726.

Notariat de M^e Raimbault fils, en 4 caisses.

1^{re} caisse commençant par une vente à Larose du 30 janv^r 1727, finissant par une idem à Parée par son frère du 29 x^{bre} 1729.

2^{me} caisse commençant par le mariage de M. Lorimier et D^{lle} Lepallieur du 5 janv^r 1730 finissant par une obligation à M. Tremour par Drouat du 11 janvier 1732.

3^{me} caisse commençant par une obligation à sieur Hamelin par Edeline du 12 juin 1732, finissant par une vente du 12 7^{bre} 1736 par M. de Celoron à Monsieur de Contre-cœur.

4^{me} et dernière caisse commençant par une vente à Decoste par Vinet du 27 7^{bre} 1736 finissant par une Declaration de V^e Daigneaux du 2 7^{bre} 1737.

Notariat de M^e LePailleur père, en 7 caisses.

1^{re} caisse commençant par un marché de Beaugrand avec M. Lestage du 7 janv^r 1703, finissant par le mariage de Laroche avec M^{te} Payet du 25 x^{bre} 1708.

2^{me} caisse comm^t par une sentence arbitrale entre Picard et Pomminville du 5 janv^r 1709 finissant par l'inv^r de M. Lachauvignery du 16 juin 1713.

3^{me} caisse comm^t par bail à Lachapelle par Xaintonge du 26 juin 1713, finissant par le mariage de Langevin avec Marie Anne Roi du 6 8^{bre} 1715.

4^{me} caisse comm^t par obligation à Guillet par Dufort du 31 8^{bre} 1715 finissant par une vente à Dielle par Texier du 8 mai 1718.

5^{me} caisse commençant par un bail à Ign Jean par M. Monière du 9 mai 1718 finissant par une société entre Godefroy et Hamelin du 30 avril 1721.

6^{me} caisse commençant par une obligation à Chs. Lefebvre par ses frères du 1^{er} mai 1721 finissant par une donation à St. Aubin par Jourdain du 2 avril 1725.

7^{me} et dernière caisse commençant par le mariage de Denis avec Clem^{ce} Picard du 5 mai 1725 finissant par une vente à Garnier par Sauvé du 12 mars 1732.

Notariat de M^e Lepailleur fils, en 7 caisses.

1^{re} caisse comm^t par un engagement de Roy à M. Desauvier du 23 mai 1733 finissant par une concession à Beaudry par M. Lafresnière du 24 x^{bre} 1733.

2^{me} caisse commençant par une quittance de Metot à Denoyers du 3 janv^r 1734, finissant par un engagement du 15 7^{bre} 1734 de Delorier à Baril.

3^{me} caisse commençant par don mutuel de Charetier et sa femme du 4 janvier 1735, finissant par un marché entre Guillory et Baron du 23 x^{bre} 1735.

4^{me} caisse commençant par le mariage de Jacques Legros et Gene^{ce} LeRoux du 9 janv^r 1736, finissant par un transport à Dauteuil par veuve Lamrie du 29 x^{bre} 1736.

5^{me} caisse commençant par le mariage de Th. Bourdeaux et D^{lle} DeSelle du 2 janv^r 1737, finissant par le mariage de L^s Archambault et Catherine Picard du 31 x^{bre} 1737.

6^{me} caisse commençant par une vente de Chaperon à Léonard, finissant par un engagement d'un enfant bâtard à Cardinal du 30 x^{bre} 1738, en date du 3 janv^r 1738.

7^{me} et dernière caisse commençant par le mariage de Chs. Valade et de Geneviève Pilon du 21 janvier 1739, finissant par le mariage de Bourdeau et Magd^{ne} Boyer du 26 7^{bre} même année.

Notariat de M^e David, en 2 caisses.

1^{re} caisse commençant par un bail à Coquillard par M. S^t Michel du 14 mai 1719, finissant par l'engagement de Charlu à M. DeChaillon du 15 mai 1722.

2^{me} et dernière caisse commençant par l'engagement de Beaujeux à Rose du 16 mai 1722, finissant par une vente à Jacques Diel par Derivon du 9 7^{bre} 1726.

Notariat de M^e Latour en une seule caisse.

Commençant par une cession ou désistement des Seigneurs en faveur de M. Boucherville du 19 mars 1741, finissant par une obligation à Douaire par M. de Périgny, du 22 juin même année.

DOC. DE LA SESSION No 18

Notariat de M^e Chevrement, en une caisse.

Commençant par un engagement de Mathⁿ Boudet et sa femme a M. Debercy du 15 9^{bre} 1732, finissant par le testament de M. Frs Bonat du 9 juin 1739.

Notariat de M^e H. Romain, en une caisse.

Commençant par une liasse de diverses de ses minutes depuis le 9 x^{bre} 1731 et finissant par une Procuration des Beaudry a leur père du 24 fév^r 1732.

Notariat de M^e Chaumont, en une caisse.

Commençant par une vente à V^{ve} Tabeault par Beauvais du 6 9^{bre} 1728, finissant par un don de V^e Blot à Labrosse du 4 juin 1752.

Notariat de M^e Dufresne, en une caisse.

Commençant par une concession a Boulé par M. LePage du 18 7^{bre} 1733, finissant par un abandon de V^{ve} Decarry à ses enfants du 16 avril 1747 dans la même caisse est un carnet de ses procès-verbaux d'arpentage depuis le 19 7^{bre} 1730 jusque au 26 août 1740.

Notariat de M^e Coron, en 2 caisses.

1^{re} caisse commençant par une cession à Caillé par Labrèche du 2 janv^r 1721 finissant par une concession à Albert Ouimet par M^e LePage du 2 janv^r 1731.

2^{me} caisse commençant par une vente à P^{re} Séguin et sa femme par Gipouloux du 13 avril 1731, finissant par une vente à Labelle par Lajeunesse du 7 avril 1732.

Notariat de M^e Barret, en 2 caisses.

1^{ere} caisse commençant par le mariage de P^{re} Voisin et Jeanne Perrat du 23 x^{bre} 1709, finissant par un échange de terres entre Frs Faye et Marié fils le 11 avril 1733.

2^{me} caisse commençant par une concession a Frs. Filliau d'une terre à la Tortue du 24 avril 1733, finissant par le mariage de S^r Laplante Derige Ecr. A D^{lle} Lacroix du 20 x^{bre} 1744.

Notariat de M^e Dauré, en 13 caisses.

1^{re} caisse commençant par un abandon par Boisson a ses enfants du 29 mars 1738 finissant par une obligation de Brouillet a Beaudrie du 31 x^{bre} 1740.

2^{me} caisse, commençant par un marché entre Petit et Blot du 2 janv^r 1741 finissant par une obligation de LaSelle à Delorme du 28 x^{bre}.

3^{me} caisse commençant par le contrat de mariage de Martin de Gauthier du 1^{er} janv^r 1743 et finissant par une obligation de Beique à M. Lestage du 26 x^{bre} 1744.

4^{me} caisse commençant par un contrat de mariage Vredou et Marg^{te} Groux du 3 janv^r 1745 et finissant par un idem de P^{re} Aubert et Cath^{ve} Giasson du 19 9^{bre} 1746.

5^{me} caisse commençant par l'inv^r de V^{ve} Campault du 29 9^{bre} 1746, finissant par le mariage de Piquet et Aug. Poitra du 21 avril 1748.

6^{me} caisse commençant par une concesscn à M. Feltz par V^{ve} Deruisseau 22 avril 1748, finissant par un échange entre Berthelot et Ricard du 21 mai 1749.

7^{me} caisse comm^t par un accord entre Neveu et Boisvin du 22 mars 1749, finissant par une obligation de Godu à la Compagnie des Indes du 13 juin 1751.

8^{me} caisse comm^t par un engagement de Godin à M. Lacolombière du 14 juin 1751, finissant par une quittance de Dupuy aux héritiers Diel du 29 janv^r 1753.

9^{me} caisse commençant par un engagement de Beaulieu à Pothier du 29 janv^r 1753, finissant par une obligation de Cardinal à son fils du 2 mars 1754.

10^{me} caisse commençant par une concession à Houle par D^{lle} Lanoue du 3 mars 1754 finissant par engagement de Vallé à Courtois du 7 7^{bre} 1755.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

11^{me} caisse commençant par une quittance de Lambert à Crepeau, du 18 7^{bre} 1755, finissant par l'inv^{re} de M^{de} Feltz, du 9 8^{bre} 1756.

12^{me} caisse commençant par une quittance à Ledue par Giasson du 10 8^{bre} 1756, finissane par une vente à Penisseau par M. Contrecœur du 24 mars 1758.

13^{me} caisse et dernière commençant par vente à Faribault par Delines, du 25 mars 1758, finissant par une vente à Roy par M. Senneville, du 17 7^{bre} 1760.

Notariat de M^e Sanguinet, en 2 caisses.

1^{re} caisse commençant par vente à Dansereau par Lussié le 8 août 1734, finissant par vente à Martin par Rougeau du 27 x^{bre} 1743.

2^{me} caisse commençant par le mariage du Duplessis et Marie Deschamps du 11 janv^r 1744, et finissant par Démission a Lafond par M. de Varennes le 25 7^{bre} 1747.

Notariat de M^e Senet en 4 caisses.

1^{re} caisse commençant par un mariage de Thouin et Marguerite Beaudoin du 19 janv^r 1704 finissant par un idem de Charbonneau et Genev^{ve} Huboux du 7 7^{bre} 1714.

2^{me} caisse commençant par une vente a Charbonneau par Lapointe du 16 7^{bre} 1714 finissant par une vente a Ls. Cabonneau par Gadois du 25 juillet 1722.

3^{me} caisse commençant par une vente a Ploufe par Truchon du 25 juillet 1722, finissant par une quittance à Dumay par Robert du 17 aout 1727.

4^{me} caisse commençant par un mariage de Dejardin et Anne Brien du 7 7^{bre} 1727 finissant le 12 juillet 1730, par un accord et quittance par Vigneux a Pilon.

Notariat de M^e Comparé en 4 caisses.

1^{re} caisse commençant par le mariage de Chapeux et Agathe Thouin du 15 janv^r 1736 finissant par engagement d'Adam à Bomunr du 3 x^{bre} 1741.

2^{me} caisse commençant par une quittance a Beaudry par Loisel du 9 janv^r 1742 finissant par mariage de Duclos et de Reine Beauchemin du 26 x^{bre} 1747.

3^{me} caisse commençant par vente a Veine par Adam le 13 janv^r 1748 finissant par un échange entre Brien en son fils du 9 novembre 1751.

4^{me} et dernière caisse commençant par le contrat de mariage de Riel et M^{de} Quintin du 2 janv^r 1752 et finissant par une vente par Comet a Messié du 17 7^{bre} 1755.

Notariat de M^e Porlier en 4 caisses.

1^{re} caisse commençant par le mariage de Charon et Marie Jolie du 4 fev^r 1733, et finissant par une vente a M. Beaucour par Payet du 12 7^{bre} 1737.

2^{me} caisse commençant par des pièces de procès de M^{de} de Ramesay avec M. Bleury du 18 fev^r 1737, finissant par une obligation par M. Clignancourt a la Compagnie des Indes du 10 juin 1740.

3^{me} caisse commençant par vente a Malet par Lecuier 15 janv^r 1741 finissant par obligation du 12 aoust 1742 du S^r Arrivé a M. Lestage.

4^{me} et dernière caisse commençant par une vente a Jⁿ Vincent par Bernet du 2 Mai 1742 et finissant par une obligation du 4 juillet 1744.

Notariat de Bouron et Deguire, en une seule caisse.

Celui de M^e Bouron, commençant par un contrat de mariage de Chartrand et Marie Anne Demers du 11 janv^r 1750, finissant par une quittance par M. Gaudet du 16 7^{bre} 1760.

Et celui de M. Deguire commençant par la renonciation de Veuve Duval en 1758, finissant par une vente a Jⁿ Plouf par Michel Ploufe le 28 x^{bre} 1761.

Tous les Notariats ci-dessus sont en assez bon ordre ; la plus grande partie nume-
"rotée et par Datte, composée de leurs Registres et Repertoires.

DOC. DE LA SESSION No 18

Notariat de M^e Pothier.

Commençant par l'inv^r d'Hurtubise du 4 x^{b^{re}} 1687 finissant par une concession pour Leduc du 31 x^{b^{re}} 1700.

Ce Notariat n'a ni Registre ni répertoire et est dans une caisse, contenant plusieurs Actes de Concession et autres depuis le 1^{er} janvier 1669, faites par les Seigneurs propriétaires de la Prairie, Contrecœur, Ste. Thérèse, etc. dont partie des dits actes sous seings privés des dits seigneurs ou de leurs secrétaires et l'autre partie reçue et signée des notaires Benoit, Fleuricourt, Ménard, Adhemar et Richard etc..

5 caisses contenant les minutes des notaires Desmarests, Cusson de LaTouche, et autres parmi lesquelles minutes s'en trouvent qu'ont été de M^e Adhemar père pendant qu'il a instrumenté dans les campagnes : Lesquelles minutes on ne peut sans un travail considérable mettre dans leur véritable ordre.

1 autre caisse contenant également les minutes éparses et confondues de notaires Benoit, Fleuricourt, Ménard, Richard, Pothier et aussi Adhemar.

10 caisses contenant les minutes confondues de M^{es} Maugue et Basset frères qui ont travaillé ensemble ; sans aucun ordre de dattes et tellement bouleversées qu'il est impossible de les mettre en leur rang sans un tems considérable.

3 caisses contenant une partie des minutes de M. Monmerqué, dont l'autre partie a été incendiée, mise en liasse le mieux qu'il a été possible.

1 caisse contenant plusieurs copies d'arrets du Roi enregistrés au Conseil Supérieur de Quebec, diverses ordonnances du Conseil Supérieur, des Gouvernements et Intendants pour les permissions et congés des Pais d'en haut : ainsi que quelques carnets de Reglemens pour la Police etc.

15 caisses contenant les procedures criminelles depuis l'établissement de la jurisdiction jusques a la conquête.

10 caisses de procedures ou papiers civiles jusques a la conquête.

1 tablette remplies de mêmes procedures ou papiers civiles.

By order of the Committee.

MONTREAL, 10 Nov. 1790.

PICOTTÉE DE BELESTRE,
Président.

ETAT DES REGISTRES PUBLICS qui sont dans l'Office de Jean-Batiste Badeaux, No^o Greffier aux Trois-Rivières.

Six Registres, des insinuations.

Deux do des ordonnances des insinuations.

Deux do pour des Clôtures d'inventaires.

Registres des Fabriques.

Dix Registres de la Fabrique des Trois-Rivières.

Un do de la Pointe du Lac.

Sept do d'Yamachiche.

Huit do de la Rivière du Loup,

Quatre do de Maskinongé.

Vingt do de Nicolet.

Vingt-un Registres de la Baie St.-Antoine.

Un Registre de Bécancour.

Un do du Cap Lamagdeleine.

Un do de Champlain.

Un do do Batiscan.

Un do de Ste-Geneviève de Riv. Batiscan.

Un do de St-Stanislas Riv. des Envies.

Neuf Registre d'Yamaska.
Onze do des forges St.-Maurice,

Aux Trois-Rivières de 21 aoust 1788.

BADEAUX.
No^{re} & G.

ETATS DES NOTARIATS déposés en l'Etude de Jean Baptiste Badeaux Nt^{re} et greffier aux trois Rivières par l'ordre de Son Excellence, Frédéric Haldimand, ci-devant Gouverneur Général et Commandant en Chef de cette province, savoir.

Noms des Notaires.	Résidence.	Noms des Notaires.	Résidence.
Messieurs		Messieurs	
Hameau	Trois Rivières.	Duclos	Batiscan.
Petit	"	Rouillard	"
Caron	"	Trottain	"
Pressé	"	Pollet	"
Grandmesnil	"	Normandin	Champlain.
Poulin	"	Chevalier	Ste-Anne.
Laproust	"	Augé	St-Pierre Les Becquets.
Pothier	"	Rigaud	Masquinongé.
Dialle	"	Lafosse	Chenail du Nord.

Aux trois Rivières, le 12 janvier 1788,

BADEAUX, Nt^{re} et G.

A Son Excellence le Très honorable Guy, Lord Dorchester, Gouverneur général de la Province de Québec.

Rapport du Comité concernant les anciennes archives françaises.

QU'IL PLAISE À VOTRE SEIGNEURIE,

Le comité s'étant assemblé en obéissance à l'ordre de Votre Seigneurie en conseil, du 4 janvier dernier, et ayant fait un choix de divers rapports, produisant une liste des anciens registres français et sept cents copies imprimées étant prêtes pour la distribution, pour faire connaître au public l'état de ces archives importantes, conformément au dit ordre, le comité a cru devoir exprimer ses sentiments dans différentes résolutions portées dans un journal, copie duquel est ci-annexée, ainsi qu'un état de divers registres reçus au bureau du Secrétaire, et autres livrés pour transmission au district de Trois-Rivières ; compris dans les reçus de M. le secrétaire Pownall et de M. Thomas, numérotés de 1 à 4.

Le tout est néanmoins humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

Signé par ordre du comité,

WM SMITH,
Président.

PALAIS EPISCOPAL, QUÉBEC, 8 juillet 1791.

DOC. DE LA SESSION No 18

Extrait du Journal.

Journal d'un comité du Conseil, concernant la conservation et la déposition des anciennes archives françaises.

A une réunion, le 3 février 1791.

Présents : Le Juge en chef M. De Léry,
M. le Secrétaire Pownall,
M. Grant,
M. Baby.

Lu :

L'ordre en conseil du 28 janvier dernier.

Résolu :

Que le Président écrive aux greffiers des Plaids Communs du district de Québec ou à toute autre personne ayant en sa possession des anciennes archives françaises quelconques, leur demandant de les transmettre au bureau du Secrétaire de la Province et que le Secrétaire devra donner un reçu pour telles archives qui lui seront apportées et déposées dans son bureau, et donner un double de tel reçu au président de ce comité.

Que le président signifie à tels greffiers ou autres personnes actuellement en charge de telles archives, qu'ils pourront avoir accès aux dites archives dans le dit bureau du Secrétaire quand le requerra les devoirs et les droits de leurs fonctions respectives, jusqu'à ce que des dispositions permanentes soient prises à l'égard de ces archives tel qu'autorisé par la loi. Le Secrétaire devra donner accès à ces dites archives à toutes heures raisonnables, tel que requis par le dit ordre en conseil.

Lu aussi :

Une requête de M. DeBoune, greffier du papier terrier, dans les termes suivants :

Aux honorables membres du conseil formés en comité par ordre de Son Excellence le Très honorable Lord Dorchester, pour faire leur rapport sur la disposition et distribution des Archives de la province de Québec.

MÉMOIRE de Pierre Amable DeBonne, écuyer, greffier des papiers du domaine de Sa Majesté.

QU'IL PLAISE À VOS HONNEURS,

Votre memorialiste a l'honneur de vous représenter qu'en sa qualité susdite, par ordre de Son Excellence le Gouverneur en chef, les registres des foys et hommages aveux et dénombremens et livre terrier, consistants en cinq volumes lui ont été remis.

Que quoiqu'il y en ait un nombre d'autres anciens regardant son office, cependant ils sont divisés dans d'autres départements.

Que les cinq registres actuellement en sa possession sont déposé dans la maison de votre memorialiste, ou il tient son office, tel que son prédecesseur faisoit.

Pour ces causes votre memorialiste prend la liberté de soumettre a vos honneurs, si pour la surété et le plus grand avantage des particuliers que l'importance de ces Archives affectent, ainsi que les intérêts de sa majesté, il ne seroit pas plus convenable que votre memorialiste, au lieu de tenir son office, et garder les registres dans une maison particulière, non à l'abri du feu eut un endroit sise dans l'évêché ou tous les offices publiques sont réunis ou ailleurs, afin d'y tenir le sien, et placer les dits registres. Et encore, si pour le meilleur ordre des archives de cette province et le plus grand bien du publiques, tous les registres concernant son office, tels que foys et hommages, aveux et dénombremens livres terriers ou censiers, concession en franc alleu, nobles et en retour et autres ayant rapport, tant anciens que nouveaux au lieu d'être distribués et epars dans differens offices ne devoient pas être colligés et réunis dans un seul sous la garde directe et immédiate du greffier du papier terrier du domaine royal de sa Majesté dans cette province.

P. AM. DEBONNE.

Quebec le 28^e janvier 1791.

Le président informa le comité que le 8 février dernier il avait, par écrit, signifié à M. Panet, l'un des greffiers des Plaids Communs à Québec, que sa requête à Sa Seigneurie ayant été examinée par le comité celui-ci adhérait à sa résolution du 3 de ce mois, laquelle lui avait été communiquée.

Le président déposa devant le comité divers reçus de M. le secrétaire Pownall, d'archives reçues de M. Panet, à savoir :

Le reçu de M. Pownall du 9 février 1791, son reçu du 12 février 1791, ses reçus des 14 et 15 février 1791 et un ci-joint du 23 mars 1791.

Aussi un état par M. P. L. Panet de documents qu'il a livrés à M. Thomas greffier du district de Trois-Rivières daté le 7 mars 1791, en présence de MM. Mabane, Dunn et de Léry, ainsi que le reçu de M. Thomas de la même date.

Une copie du registre préparé par le greffier du Conseil et imprimé, suivant l'ordre de Sa Seigneurie en conseil, du 4 janvier 1791, et intitulé "Anciennes Archives Françaises" ou "Extraits des minutes du Conseil concernant les archives du Canada sous la domination française.

Résolu que c'est l'intention du comité,

Premièrement—Que le sujet de la requête à M. DeBonne soit remis jusqu'au prochain rapport du comité concernant la disposition finale des anciennes archives, les endroits et bureaux où elles seront déposées.

Deuxièmement.—Que, pour la plus grande sécurité des archives françaises les divers reçus ci-dessus mentionnés soient déposés au bureau du Conseil et insérés avec le présent journal, dans les minutes du Conseil.

Troisièmement—Qu'afin de distribuer d'une manière plus utile, l'état imprimé intitulé "Anciennes Archives Françaises," il est expédient d'ordonner que 150 copies en soient livrées au shérif du district de Québec, autant au shérif de Montréal, 50 au shérif de Trois-Rivières, 15 au shérif du district de Gaspé, 40 au shérif de Hesse, et dix à chacun des autres districts de Lunenburg, Mecklemburg et Nassau et six copies à chacun des membres du Conseil, 80 à l'évêque pour l'usage du clergé. Et que les shérifs distribuent les copies qui leur seront envoyées parmi les juges, magistrats, officiers et praticiens dans les cours de justice et les principaux habitants de leurs bailliages respectifs. Et que le greffier du Conseil fasse ajouter ce journal-ci au livre imprimé, et que l'ordre de cette distribution soit annoncé dans la *Gazette* afin que les shérifs et tous les autres intéressés agissent en conséquence.

Ordonné,

Que le président dépose les reçus originaux ci-dessus mentionnés ainsi qu'une copie du journal de ce comité jusqu'à ce jour devant Sa Seigneurie, ordonné aussi, que la considération ultérieure des questions référées soit ajournée à l'appel du président.

Signé par ordre

CHAMBRE DU CONSEIL, PALAIS ÉPISCOPAL, 8 juillet 1791.

WM SMITH.
Président.

BUREAU DU SECRÉTAIRE ET REGISTRAIRE.

QUÉBEC, 9 février 1791.

Reçu des mains de M. Panet, greffier de la Cour des Plaids Communs pour le district de Québec, et déposés par lui dans ce bureau sous mon inspection, en conformité d'une résolution et d'un ordre d'un comité du Conseil concernant les anciennes archives françaises, communiqués par le président de ce comité au greffier de la Cour des Plaids Communs à Québec, le trois du courant, les registres et documents suivants, savoir :

1°—Soixante registres intitulés "Registres et Plumitifs du Conseil Supérieur de Québec contenant Arrêts et Jugements" numérotés de 1 à 60.

DOC. DE LA SESSION No 18

2°—Trois registres intitulés “Productions des papiers d'affirmation des Voyages, etc., numérotés 61 à 63.

3°—Quatre registres intitulés “Registres Criminels, numérotés de 64 à 67.

4°—Un registre intitulé : “Registre d’Affirmations, etc., n° 68.

GEO. POWNALL,
Secrétaire et Registrataire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE ET REGISTRATAIRE.

QUÉBEC, samedi le 12 février 1791.

Continué de recevoir aujourd’hui de M. Panet et déposé dans ce bureau sous mon inspection, les registres et documents suivants, savoir :

1°—Cent quarante registres numérotés de 1 à 140, marqués comme commençant le 2 novembre 1666 et allant jusqu’à l’année 1759, intitulés “Prévôté.”

2°—Quarante-quatre registres, numérotés de 1 à 44, marqués comme commençant le 1^{er} mars 1667 et finissant le 15 avril 1759, intitulés : “Insinuations.”

3°—Un registre ou fragment de registre, non-relié ; n° 45, intitulé “Papier terrier ou Registre de Déclarations à la Censive de Québec (très vieux) couvert d’une feuille de papier, de 1667 à 1668.

4°—Dix paquets marqués “Registres et Procès-verbaux des Voyers.”

5°—Deux paquets, n^{os} 1 et 2, intitulés “Registres et Plumitifs des Causes de la juridiction de la Rivière-du-Sud.”

6°—Un paquet marqué A et intitulé : “Concessions en Fiefs et Roture par divers Gouverneurs et Seigneurs.”

7°—Dix-neuf registres marqués 1 à 19, deux registres numérotés 24 A et 24 B, “Répertoires de Notaires.”

8°—Un paquet en cartons intitulé “Actes déposés pour servir comme minutes jusqu’en 1759.”

GEO. POWNALL,
Sec. et Reg.

BUREAU DU SECRÉTAIRE ET REGISTRATAIRE.

QUÉBEC, les 14 et 15 février 1791.

Continué de recevoir de M. Panet et déposé dans ce bureau les archives suivantes, savoir :

Liasses de papiers et cartons désignés.

“Etudes des Notaires.”

Trente-cinq de M. Vachon, notaire.
Deux de M. LaRue "
Cinquante-neuf de M. Duprat "
Vingt-six de M. Fortier "
Treize de M. Parent "
Trois de M. Janneau "
Un de M. Alliez "
Quarante et un de M. Michon "
Quatre de M. Duquet "
Huit de M. Barbel "

Vingt-cinq et des feuilles détachées de M. Rageot, notaire.
 Six de M. Guillard Fleury " "
 Un de M. Querverso " "
 Vingt-huit de M. Barolet, notaire, de 1731 à 1759 et 1760.
 Sept de M. F. Rageot, notaire.
 Un de M. Marois " "
 Seize de M. Genest " "
 Onze de M. Huot " "
 Un de M. Bellevue " "
 Cinq de M. Richard " "
 Dix-huit de M. Dionne " "
 Trois de M. Rivet " "
 Trois de M. Boisseau " "
 Un de M. Guille Roger " "
 Un de M. Roy " "
 Un de M. Rageot " "
 Quatre de M. Decharney " "
 Treize de M. Dupont " "
 Trois de M. Louet, père " "
 Vingt-trois de M. LaCétière " "
 Vingt de M. Rousselot " "
 Vingt-huit de M. Gachet " "
 Dix de M. Dulaurent " "
 Treize de M. Pinguet " "
 Cinq de M. Audonart " "
 Trois et inventaire de M. Honoré Neuville, notaire.
 Cinq de M. Hiché " "
 Quinze de M. Dubreuil " "
 Sept de M. Becquet " "
 Dix de M. Belfond " "
 Dix de M. Pinguet " "
 Vingt et un de M. Boucault " "
 Un de M. La Rivière " "
 Deux anciennes minutes hors de leur rang.
 Onze de M. Salliant, notaire.
 Vingt de M. Louet, fils " "
 Quatorze de M. Chambalon " "
 Cinq de M. La Tour " "
 Vingt-deux de M. Charet " "
 Un de M. Moreau " "
 Un de M. Denoyer, prêtre.
 Un de M. Laferté LePailleur, notaire.
 Un de Claude Aubert " "
 Deux d'études de divers notaires.
 Quarante-sept liasses marquées Registres des Baptêmes, Sépultures et Mariages.
 Diverses liasses marquées Curatelles et Tutelles, etc.

Une liasse, Enchères par Licitacion. Divers papiers que M. Panet dit avoir été marqués dans les archives "papiers inutiles" lorsqu'il fut nommé greffier des Plaids Communs et qu'il trouva étendus par terre et qu'il mit sur des tablettes. Ils paraissent être des documents se rapportent à diverses procédures dans les différentes cours, tous mêlés ensemble.

Un casier à moitié plein de papiers semblables.

GEO. POWNALL,
Sec. de la Province.

DOC. DE LA SESSION No 18

Reçu le 23 mars

Une liasse intitulée " Minutes des Notaires dont les études sont aux Trois-Rivières."

GEO. POWNALL,
Sec. de la Province.

Qu'il soit notoire que George Pownall, Ecr. Secrétaire de la Province de Québec m'a montré un certain nombre de registres et documents sur les tablettes dans la chambre intérieure du bureau du secrétaire, mercredi le 10 août 1791 qu'il dit être les registres et documents mentionnés dans l'inventaire ci-dessus, et que les ayant comptés, j'ai trouvé que leur nombre correspondait à celui de la liste ci-dessus et qu'ils sont maintenant sous ma garde.

HUGH FINLAY.

Sa Seigneurie fit lire les rapports du comité de tout le Conseil des 13 et 26 juillet dernier, concernant la disposition des anciennes archives et ayant pris les dits rapports en considération, il lui à plu, de l'avis du Conseil, d'approuver ce qui y est recommandé et d'ordonner, comme il est par le présent ordonné, que le tout soit mis à exécution, ce dont le comité nommé le 27 décembre 1787, les greffiers des cours des Plaids Communs à Québec et à Trois-Rivières et tous les autres intéressés devront prendre avis et agir en conséquence. Et le comité sus-nommé qui surveillera la livraison des registres, archives et documents qui, par le présent, sont destinés à être transportés à Trois-Rivières, devra prendre les moyens nécessaires pour les faire transporter entre le quinze février et le quinze mars prochains et les livrer au greffier du dit district à telle date qu'il décidera et qu'il fera connaître au dit greffier, l'enjoignant de venir à Québec à cette fin. Ordonné qu'une copie de cette entrée et des deux rapports y mentionnés soit transmise au président du comité nommé le 27 décembre 1787, au greffier des Plaids Communs à Québec et au greffier des Plaids Communs à Trois-Rivières, aussitôt que possible, pour leur information et leur gouverne respectives.

Lu un autre rapport concernant les archives françaises à Montréal en exécution de l'ordre du 27 décembre 1787, dans les termes suivants :

(Entrez-le).

Sa Seigneurie recommande au Conseil d'examiner ce qu'il faudrait faire à l'égard des anciennes archives en obéissance à l'acte ou ordonnance, afin de rendre ces archives utiles et sûres.

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que le greffier fasse imprimer dans les deux langues les divers ordres ainsi que telles parties des rapports et minutes se rapportant à ce sujet qu'il croira utile et nécessaire pour l'information du public, et qu'un nombre suffisant de copies soient transmises aux shérifs afin qu'ils les distribuent aux magistrats de leurs districts respectifs ; et de référer au Juge en chef et à MM. Pownall, Grant, de Léry et Baby la question de savoir ce qui, suivant eux, reste à faire afin d'obéir au dit acte ou ordonnance.

Et le même comité est nommé pour surveiller le choix qui sera fait des rapports et minutes qui doivent être imprimés tel que ci-dessus ordonné.

Ce qui devra être fait au sujet des anciennes archives françaises. Lu un rapport du comité nommé pour s'enquérir de ce qui devrait être fait à l'égard des archives françaises, dans les termes suivant :

(Entrez-le).

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que le dit comité soit autorisé, par la voix de son président, à demander le déménagement de telle partie des anciennes archives françaises, maintenant dans le district de Québec à laquelle se rapporte l'acte passé dans la trentième année du règne de Sa Majesté et intitulé " Acte ou Ordonnance pour

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

la meilleure conservation et bonne distribution des anciennes archives françaises" de tous dépôts où elles sont actuellement au bureau du Secrétaire, afin qu'elles y soient plus facilement examinées par le dit comité, et qu'elles y demeurent sous la garde du secrétaire de la Province, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre en décide le sort, et que le dit comité a en attendant, l'autorité de préparer le mode de telle translation, et faire ce qui est nécessaire pour décharger les dépositaires actuels du soin de ces archives qui doivent être déménagées, et pour charger le Secrétaire de la garde d'icelles, et pour permettre accès à ces archives aux dépositaires actuels tel que pourraient l'exiger leurs devoirs et droits d'office jusqu'à ce que tels ordres soient faits pour la disposition finale des dites archives, tel que requis par l'Acte ou Ordonnance sus-mentionnée.

Ce dont le dit Secrétaire, le greffier des Plaids Communs du district de Québec et toutes personnes dépositaires de telles archives, devront prendre avis et se conduire en conséquence.

A Son Excellence le très Honorable Guy Lord Dorchester, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, etc., etc., etc.

RAPPORT du comité auquel a été référée la question de la conduite à tenir pour l'exécution de l'ordonnance concernant les anciennes archives françaises, les membres présents étant le juge en chef, M. de Léry, M. Pownall, M. Grant, M. Baby, M. de Lanaudière.

QU'IL PLAISE À VOTRE SEIGNEURIE,

En obéissance à l'ordre de Votre Seigneurie en conseil du 4 courant, le comité s'est réuni en la chambre du Conseil, ce jour, afin de préparer un projet de compilation pour l'impression tel qu'ordonnée par cet ordre.

Mais le comité s'étant aperçu que certains registres et documents ne sont pas dans le bureau du secrétaire, mais au collège des Jésuites et en la possession du greffier de la cour des Plaids Communs, et vu que le travail demande que toutes les archives du district soient réunies ici pour subir un examen minutieux, et que ceci ne peut se faire sans une autorité plus grande que celle donnée à ce comité par l'ordre de référence, le comité fait humblement rapport à Votre Seigneurie, qu'il est nécessaire de transporter les dites archives qui sont actuellement au collège des Jésuites et dans le bureau du greffier de la cour des Plaids Communs, au bureau du Secrétaire et qu'il pourrait être nécessaire, suivant cet acte, de donner tels autres pouvoirs au comité que Votre Seigneurie, de l'avis du Conseil voudra bien accorder.

Le tout est néanmoins humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

Signé par ordre du comité.

Québec, Palais Episcopal, 25 janvier 1791.

WM SMITH,
Président.

Extrait des minutes du Conseil, 28 janvier 1791.

Lu un rapport du comité chargé de la conduite à tenir au sujet des archives françaises.

Ordonné par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que le dit comité soit autorisé à demander, par la voix de son président, la translation de toutes telles anciennes archives françaises, actuellement dans le district de Québec, auxquelles se rapporte l'acte passé dans la trentième année du règne de Sa Majesté, et intitulé : "Acte ou Ordonnance pour la meilleure conservation et bonne distribution des anciennes archives françaises," de tous les dépôts dans lesquelles elles se trouvent actuellement, au bureau du Secrétaire afin qu'elles y soient plus facilement examinées par le dit comité, et

DOC. DE LA SESSION No 18

qu'elles y demeurent sous la garde du secrétaire de la province jusqu'à nouvel ordre à ce sujet, et que le dit comité ait autorité, en attendant, de préparer le mode de telle translation et de faire ce qui sera nécessaire pour décharger les dépositaires actuels de la garde de telles archives qui seront déménagées et pour charger le Secrétaire de ce soin, et pour permettre aux dépositaires actuels d'y avoir accès quand leurs devoirs et droits d'office le requerront jusqu'à ce que qu'un ordre final émane pour la disposition permanente de ces archives tel que requis par l'acte ou ordonnance ci-haut mentionné.

Ce dont le dit secrétaire, le greffier de la cour des Plaids Communs du district de Québec et toutes personnes dépositaires des dites archives devront prendre avis et se conduire en conséquence.

J. WILLIAMS.

Etat des archives concernant l'ancienne juridiction des Trois-Rivières remises à Charles Thomas Ecuier, Greffier de la Cour des Plaids Communs du Nouveau District des Trois Rivières en présence des Honorables Adam Mabane, Thomas Dunne et Chaussegros De Lery, en conformité de l'ordre de Son Excellence le Gouverneur en Conseil du 4 janvier 1791.

Trois Registres où Cayers n^o 1, 2, 3 paraissant être des Registres d'assemblées de parents, et une liasse de papiers de la même teneur.

Dix-neuf Registres ou Cayers n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 29, 31, 32, 35, 36, 38, contenant insinuations depuis 1675 à 1758 sans suite d'années.

Cinq Registres où Cayers n^{os} 1, 2, 3, 4, 5. Contenant Causes Criminelles depuis 1667 à 1759 sans suite d'années.

Quarante-sept Registres ou Cayers de la Jurisdiction Royale des Trois Rivières dans les causes Civiles depuis 1658 à 1743. Sans suite d'années. Les dits Cayers numérotés depuis 1 à 47 les n^{os} 24 et 25 contiennent des ventes par licitations depuis 1701 à 1715. Le n^o 35 Contient des oppositions, affirmations et protestations depuis le 1 Mars 1744 au 23 Novembre 1756 et le n^o 36 Contient des Licitations depuis 1747 à 1750 Quebec 7 Mars 1791.

P. L. PANET.

J'ai reçu de P. L. Panet Ecuier les Registres et Cayers cy dessus, décrits, dont Decharge, à Quebec ce 7 de Mars 1791.

CHAS. THOMAS

G.P.C. pour le Dist. de Trois Rivières.

Extrait des minutes du Conseil relatives aux archives du Canada lorsqu'il était sous la domination française.

Ordre du 27 décembre 1787.

Ordre additionnel du 19 juin 1788.

Entrée du 12 avril 1790.

Entrée du 4 janvier 1791.

Entrée du 28 janvier 1791.

Rapport du comité pour le district de Québec.

Rapport du comité pour le district de Montréal.

Entrée ordonnant la remise d'une partie des archives trouvées à Québec, au nouveau district des Trois-Rivières.

M. Smith présente ses compliments à M. Williams. La liste ci-dessus lui paraît contenir tout ce qui est nécessaire pour l'impression, et ce dans l'ordre ci-dessus, au sujet des archives françaises.

On pourrait économiser dans cette publication en se servant d'un petit caractère et en imprimant, à l'exception de 40 ou 50 copies, sur un papier mince.

Plus tard la législature pourvoira à un répertoire plus minutieux et plus copieux de ces importants documents qui touchent de si près le gouvernement et le peuple.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

L'ouvrage maintenant ordonné peut être envoyé immédiatement, et, avant que l'imprimeur ait fini les rapports, il pourra y avoir quelque chose à ajouter.

M. Williams consultera son propre jugement quant au mode d'exécution de l'ordre de publication, et fera part aux autres membres du comité chargé de la surveillance, de son choix, et si quelque difficulté s'élève il en informera Sa Seigneurie. M. Cugnet devrait commencer la traduction immédiatement. (Original dans les minutes du 15 février 1791.)

DÉTROIT, 22 oct. 1791

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 26 août dernier le 14 courant, dans laquelle vous me disiez que conformément à un ordre de Son Excellence Lord Dorchester en conseil, vous me transmettiez 40 copies du livre intitulé Anciennes Archives Françaises. Je dois vous dire que je n'en ai reçu que neuf, dont je disposerai conformément à l'ordre de Sa Seigneurie en conseil.

Je demeure, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

GREGOR MCGREGOR,
Shérif.

M. Smith présente ses compliments à M. Williams. Il croit que le premier ordre en conseil concernant les archives françaises est de décembre 1787. Il y en a eu plusieurs depuis. Ne voulant pas donner à M. Williams le trouble de copier toutes les entrées concernant ces archives et sous l'appréhension qu'elles n'ont pas besoin d'être imprimées au long jusqu'aux 4 et 28 du mois dernier, il croit qu'il suffira d'avoir simplement une note des dates de toutes les entrées et références, et mentionner succinctement la substance de chacune, afin qu'un choix soit fait de ceux qu'on croira nécessaire de publier au long.

M. Smith avec le comité s'occupera de la listes des archives, vu qu'il a la liste ci-dessus et deux ou trois rapports et listes des archives ici et à Montréal.

14 février 1791.

J. WILLIAMS, Ecr.

Au Très honorable Guy Lord Dorchester gouverneur général et commandant en chef des provinces britanniques dans le nord amérique, isles et terres adjacentes, vice-amiral des mesmes, etc, etc, en conseil.

MILORD,—Le sous-signé greffier du papier terrier du domaine de S. M., en cette province, à l'honneur de représenter très respectueusement à votre Seigneurie, qu'il n'y a en cette ville aucun lieu assigné pour servir de greffe à ce département et y tenir les registres ; que les personnes qui depuis la conquête jusqu'à ce jour ont eu le même employ, exerçant d'autres professions ont pu s'en passer, mais que le sous-signé ruiné par la dernière guerre d'Amérique et par les traverses qu'il a essuiées en cette province, n'ayant d'autre ressource pour son entretien et celui de sa famille que l'émolument attaché à cette employ se trouveroit très embarrassé si dans sa justice, votre excellence n'avoit la bonté d'y pourvoir.

A l'honneur de représenter de plus très humblement qu'il a été surpris en recevant les registres de ne trouver que ceux des fiefs et seigneuries en règle et totalement en blanc celui qui concerne le domaine royal ce qui peut entraîner des pertes pour la province à laquelle S. M. a daigné abandonner le revenu, qu'à la vérité il existe une ancienne ordonnance d'un intendant qui commande aux notaires qui passeront des contrats de terres, à la

DOC. DE LA SESSION No 18

sensive du roy, d'en faire déclaration à son receveur général, mais celui-cy n'en a besoin que pour percevoir les droits et n'est tenu que de porter les sommes perçues en compte sans être obligé de tenir registres des terres, ce qui rend ce revenu précaire et absolument dependent de l'exactitude ou non des notaires, de la bonne ou mauvaise foy des censitaires, vendeurs ou acquéreur, que ce vice n'est que trop constaté par la quantité d'arrérages dus qui surpassent peut être la valeur des objets et entraineroient la ruine de quantité de familles, s'ils étoient exigés rigoureusement et si dans sa bienfaisance votre seigneurie n'avoit recommandé cet objet à la prudence des représentants du peuple en leur faisant remettre l'état actif de la province et après avoir soumis le tout à ce que voudra en ordonner votre seigneurie, le sous-signé finit par les vœux les plus sincères pour sa santé et prospérité.

“ PHILIPPE DE ROCHEBLAVE.

QUÉBEC le 26 juin 1794.

A Son Excellence le Très Honorable Guy, Lord Dorchester, Commandant en chef, de la Province du Bas-Canada, &c, &c, &c.

RAPPORT d'un comité du Conseil consistant de MM. Baby, Dunn et Panet, sur une requête de Philippe de Rocheblave, Ecr, greffier du Papier terrier.

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE,

Le comité ayant lu la requête de Philippe de Rocheblave, Ecr., adressée à Votre Excellence en conseil, datée le 6 courant, et la référence de Votre Excellence, de la même date, fait humblement rapport comme suit :

Qu'il est nécessaire que les registres du papier terrier soit logés dans un endroit sûr et convenable, mais nous ne voyons aucune place vacante dans les édifices appartenant au gouvernement.

Que sur examen des listes du papier terrier, actuellement en possession du requérant, nous ne trouvons que les registres concernant les fiefs et seigneuries. Quant à ceux qui regardent les terres, emplacements et maisons en roture, situés dans cette ville et sa banlieue, dans la censive du domaine du roi, il n'existe actuellement qu'un seul registre en blanc, lequel, par son timbre, paraît être désigné pour une liste du papier terrier de ces terres, emplacements et maisons en roture.

Qu'il nous semble nécessaire qu'un papier terrier de ces immeubles en roture soit dressé en due forme, sans lequel les locataires négligents resteront inconnus et la Couronne encourra des pertes considérables, toutefois, il serait peut-être bon de suspendre cette affaire jusqu'à ce que la Chambre d'Assemblée, à laquelle Votre Excellence l'a renvoyée, en ait pris connaissance.

Le tout est néanmoins humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

CHAMBRE DU CONSEIL, QUÉBEC, 10 juin 1794.

Par ordre,

THOS. DUNN,
Président.

LISTE des lettres et documents originaux reçus par Son Excellence le lieutenant-gouverneur Clarke, du secrétaire d'Etat, du lord de la trésorerie, des commissaires des douanes, du bureau de l'amirauté et des commissaires de la marine lesquels ont été livrés à Son Excellence le très honorable Lord Dorchester.

Liste du très honorable Henry Dundas adressée à Lord Dorchester.

1791. Circulaire annonçant sa nomination comme Secrétaire du département de l'intérieur.
8 juin.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1791.
8 septembre. Circulaire renfermant les minutes du bureau de la Trésorerie concernant les fortifications et autres services militaires sous la direction des commandants en chef ou des gouverneurs servant à l'étranger.
- 15 septembre. Renfermant un ordre de Sa Majesté en conseil du 24 août pour diviser la province de Québec en deux gouvernements distincts.
- 16 septembre. N° 1. Signifiant l'approbation du roi des ordres donnés aux officiers commandants concernant la ligne de conduite qu'ils doivent suivre à propos des disputés entre les Américains et les Sauvages et donnant les mesures de prudence qui doivent être prises pour arrêter ces difficultés. Renfermant aussi une copie des instructions à M. Hammond et une copie de la lettre de M. Grenville à ce monsieur datée le 1^{er} septembre 1791.
- 16 septembre. N° 2. Transmettant un Acte du Parlement, une nouvelle commission de gouverneur des Haut et Bas-Canadas, des instructions, d'un ordre fixant et déclarant la date où l'acte viendra en force, et un papier de M. Lymburner.
- 16 septembre. N° 3. Concernant un corps d'infanterie qui devra être levé dans le Haut-Canada, renfermant l'établissement proposé et des copies de deux lettres au secrétaire de la guerre sur ce sujet.
- 16 septembre. N° 4. Renfermant copie d'une lettre datée du bureau du comité du Conseil Privé pour le commerce, 26 mai 1791, relativement aux pétitions des marchands et autres concernant le commerce d'exportation de Québec.
- 21 septembre. Circulaire demandant une collection complète des lois de la province jusqu'au temps présent.

Lettres du très honorable Henry Dundas adressées au lieutenant-gouverneur Clarke.

1792.
4 janvier. Circulaire renfermant un code de règlements relatifs aux fortifications, etc.
- 5 janvier. Annonçant que la personne envoyée pour enseigner aux Canadiens la culture du chanvre était à Londres et s'embarquerait pour Québec dans l'un des premiers vaisseaux partant au printemps. Renfermant des instructions sur la manière de préparer le terrain pour la semence.
- 2 février. Circulaire renfermant le discours du trône et les adresses des deux chambres.
- 16 mars. Renfermant copie d'une lettre à Lord Dorchester et une de M. Grenville à M. Hammond relativement à l'établissement d'une paix permanente entre les sauvages et les Etats-Unis sur le principe de la cession à ces derniers d'un territoire tel que recité dans ces lettres.
- 16 mars. Privée. Concernant M. Givens.
- 10 avril. Renfermant permis de se servir du Grand Sceau de Québec et de payer M. Pollock £200 par année en outre de ses £100 comme greffier de la Couronne. Aussi des instructions additionnelles, datées le 11 avril 1792.
- 5 mai. Concernant la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada et les Etats-Unis, avec copie de la lettre de Lord Grenville à M. Hammond et de celle de M. Dundas à Lord Dorchester sur le même sujet. Aussi les observations du capitaine Mann sur les postes situés sur les frontières au lac Champlain avec les deux cartes les accompagnant.
- 26 mai. Circulaire renfermant une proclamation défendant à tous les sujets de Sa Majesté d'accepter des commissions comme marins d'un prince ou d'un état étranger quelconque.
- 7 juin. La nomination de M. Williams comme juge de la cour des Plaids Communs confirmée. M. Caldwell sera membre du Conseil Législatif et M. McGill du Conseil Exécutif.
- 20 juin. Renfermant des rapports et autres documents concernant les loyalistes embarqués à bord des transports *Ann* et *Myrtle*.
- 2 juillet. Renfermant des connaissements des articles à distribuer aux loyalistes (signés par M. King).

DOC. DE LA SESSION No 18

1792.
10 juillet. Renfermant des pardons pour Thompson, Gale et Hammel convaincus de meurtre.
- 12 juillet. Renfermant un rapport des officiers en loi de Sa Majesté relativement à la capacité de certaines personnes de voter ou d'être élues comme membres de la Chambre d'Assemblée. Aussi des instructions additionnelles, datées le 12 juillet 1792.
- 18 août. Concernant le congé d'absence de M. Toosey (signé par M. King).
- 6 septembre. Contenant le pardon de Thomas Knight.
- 3 octobre. Privée. Demandant une opinion quant au caractère et aux connaissances légales des juges actuels.
- 3 octobre. Renfermant un plan pour changer et améliorer l'administration de la justice dans la province du Bas-Canada.
- 3 octobre. Accusant réception de lettres, etc.
- 3 octobre. Concernant la demande de terres du général Christie. Concernant la frontière entre le Bas-Canada et le Nouveau-Brunswick.
- 8 novembre. Concernant l'admission des étrangers. Frontière entre Québec et le Nouveau-Brunswick. Réserves de la Couronne et du Clergé.
- 10 décembre. Soin que l'on devra prendre de ne pas froisser les sujets des États-Unis actuellement, lorsqu'on veut faire des propositions afin de régler la question des frontières.
- 10 décembre. Présentant M. La Corne et trois ecclésiastiques de France.
- 12 décembre. Circulaire. Les actes des personnes exerçant le pouvoir suprême en France ont été de telle nature qu'il est bon de s'armer jusqu'à un certain point, si la guerre se déclare, on en donnera avis aussitôt. En attendant il faut se tenir sur ses gardes sans avoir recours à des dépenses extraordinaires.
- 19 décembre. Renfermant le discours du trône et les adresses des deux Chambres en réponse.
1793.
8 janvier. Concernant la dépense des travaux et l'émission de lettres de change en paiement d'iceux.
- 3 février. N° 1. Concernant le greffier du Conseil Exécutif, le colonel Campbell, M. Finlay, les réfugiés français et la requête de M. Ogden pour des terres.
- 9 février. Circulaire. Déclaration de guerre par la France devra être répandue immédiatement.
- 20 février. Circulaire contenant le message de Sa Majesté.
- 7 mars. Renfermant copie d'une lettre de George Beckwith au lieutenant-colonel Beckwith.
- 2 avril. Annonçant certains avantages gagnés sur l'armée française.
- 29 avril. N° 2. Renfermant copie d'une lettre du Maître Général des Postes relativement à l'affaire de M. Finlay. (Cette lettre et ses incluses ont été retirées.)
- 30 avril. Permis à M. Candide Michel Saulnier, ecclésiastique français de résider dans la province et d'y exercer son ministère.
- 1er mai. Annonçant qu'il avait été jugé nécessaire pour la protection des Indes Occidentales de retirer trois régiments du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse et qu'un corps de provinciaux de 600 hommes devait être levé dans chaque province, sujets au contrôle du commandant en chef.
- 15 mai. Contenant un acte pour empêcher la correspondance traîtresse.
- 5 juin. Contenant des *Gazette* du 27 mai et du 2 juin.
- 20 juin. Contenant des copies imprimées de deux actes passés durant la présente session. N°s 40 et 50.

Lettres du Trésor adressées au lieutenant-gouverneur Clarke.

1792.
15 juin. Accordant au lieutenant gouverneur Simcoe un crédit sur la caisse militaire n'excédant pas £1500 et pas moindre de £2000 à la fois.
1793.
7 janvier. Circulaire concernant l'état de la province, sa force intérieure et ses ressources offensives et défensives.
- 4 février. Concernant les lettres de change pour travaux, etc.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1793.
31 mai. Concernant la somme £1850, 2, 8 $\frac{3}{4}$, balance due au public par feu Sir Thos. Mills, receveur général.

Lettres des Commissaires des Douanes.

1792.
16 mai. Contenant une commission etc., pour John Mactier.

1793.
8 mai. M. John Gerbrand Beek nommé inspecteur des douanes à Montréal.
8 mai. M. William Hall nommé commis et visiteur de douanes à Montréal.
8 mai. M. Charles Stewart nommé commis et visiteur de douane à Québec.

Lettres des Commissaires de la Marine.

1793.
12 février. Concernant les marins naufragés ou déchargés et renfermant une formule d'une facture de comptes.

Bureau de l'Amirauté.

1793.
Reçu le 4 juillet. Ordre et instructions pour l'émission de lettres de marque et de représailles.
Lettre et incluse de la Société de secours aux veuves et enfants de soldats et marins qui pourront mourir ou être tués durant la présente guerre, datée le 30 avril 1793.

Lettres du Trésor adressées au lieutenant-gouverneur Clarke.

1791.
31 août. Renfermant une requête de John Valentine, douanier à Oswego, pour avoir l'opinion de lord Dorchester sur icelle.

1792.
18 janvier. Concernant l'addition de £50 courant au département de l'assistant paye-maître général.

30 janvier. Concernant la demi-solde du lieutenant-colonel McKee et de MM. Gorby et Chené.

30 janvier. Une allocation annuelle ou pension ne peut être accordée à M^{lle} Mabane.

10 novembre. Le contrat de Turnbull, Macaulay et Gregory expire le 17 mars 1793.
M. Alex^r Davidson fournira les approvisionnements sur commission.
Cette lettre est signée par Wm. Milford en l'absence du Secrétaire.

RAPPORT de l'arrangement des Archives déposées dans les voutes de l'Evêché de Québec et de leur contenu fait par Jos Fr^s Perrault gardien d'icelle à Son Excellence Robt. S. Milnes Ecuyer Lieut-Gouverneur et à son Conseil à Québec le 16 x^{bre} 1799.

A Son Excellence Rob. S. Milnes, écuyer, Lieutenant-Gouverneur de la Province du Bas Canada etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

Supplie humblement Jos. F. Perrault un des greffiers de la cour du banc du roi pour le district de Québec et a l'honneur de vous exposer qu'en obéissance à l'ordre de Son Excellence le Lord Dorchester en Conseil du 2 d'avril 1796, il auroit dans son temps, transporté dans les voutes de l'Evêché en la ville de Québec les Archives françoises qui étoient déposées dans une voute au collège des Jésuites ; qui consistoient dans trente-sept études de différents notaires, depuis la conquête jusqu'à lors dans plusieurs registres de bap-têmes, mariages et sépultures, d'insinuations, de procédures devant les cours de justice, ainsi que dans une grande quantité de liasses et pièces éparses de productions, de tutelles, curatelles et autres semblables.

Qu'il auroit attendu une année entière pour voir si Mons. l'avocat général trouveroit quelqu'un qui voudroit entreprendre l'arrangement des Archives conformément

DOC. DE LA SESSION No 18

audit ordre ; mais voyant dépérir à vue d'œil ces précieux dépôts et personne ne paroissant assez courageux pour oser entreprendre une si pénible tâche, votre suppléant s'y dévoua malgré ses autres occupations.

Il ne vous fera point le détail fastueux de l'état putride dans lequel il a trouvé certaines pièces ; de la mauvaise odeur qu'elles exhalaient, de l'air humide qu'il a respiré dans ces voutes, au risque de sa santé ; des recherches qu'il lui a fallu faire pour connaître en gros ce qu'il y avoit dans ces voutes ; des projets qu'il a imaginé pour mettre le tout en ordre ; les difficultés qu'à tout moment il a rencontré ; des trouvailles qu'il a faites de plusieurs études de notaires inconnus ; des veilles, des peines et des soins qu'il s'est donné pendant trois ans ; des personnes qu'il a employé ; enfin de l'argent qu'il a déboursé tant pour les employés que pour le papier, les attaches et les reliures de plusieurs registres et répertoires.

Le désir de se rendre recommandable auprès du Gouvernement et de ses concitoyens, plus que la récompense qu'il en attend, lui a fait surmonter toutes les répugnances et les difficultés qu'une semblable entreprise entraînoit nécessairement après elle.

Ayant enfin mit la dernière main à cet ouvrage, votre suppliant s'empresse de soumettre humblement à Votre Excellence et à son conseil le résultat de ses opérations dans les tableaux et rapports cy annexés ; et il ne fait aucun doute que si l'on juge à propos de faire visiter et examiner les dites archives, il ne soit fait un rapport favorable de la manière dont votre suppliant a procédé ; de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a classé et arrangé toute chose ; ainsi que de l'ordre et de la propreté de tout ce qui se trouve confié à sa garde dans les dites voutes et qui compose les Archives.

Dans cette persuasion il ose se flatter qu'il sera chargé de l'exécution des ordres ultérieurs qui pourroient être donnés, soit pour faire un relevé de tous les décrets, arrêts et ordonnances du Roi, du Conseil Supérieur et des intendants, comme paroissait le désirer un comité du conseil, suiv^t son rapport du 17 mars 1790. Soit pour tout autre objet public ; et votre suppliant ne cessera de prier etc.

J. F. PERRAULT.

Québec, le 16 décembre 1799.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE

Des notaires, arpenteurs et autres, dont les études sont déposées dans les Archives de la ville de Québec, jusqu'en 1799.

	Noms.	Demeures.	Réper- toire.	Depuis.	Jusqu'à.	Total.	
			N°				
A	Audouart.....	Québec.....	11	1636	1663	28	
	Ameau, Severin.....	Trois-Rivières.....	19	1652	1674	23	
	Aubert, Claude.....	Québec.....	16	1650	1692	43	
	Alliez, André.....	St-Thomas..	16	1749	1760	12	
B	Baucheron.....	Québec.....	16	1646	1647	2	
	Berment.....	".....	16	1647	1649	3	
	Bequet, Romain.....	".....	10	1665	1682	18	
	Bartel.....	".....	6	1703	1740	38	
	Beaupré.....	Ambulant.....	1716	1752	37	
	Boisseau.....	Québec.....	18	1730	1744	15	
	Barolet.....	".....	3 et 4	1731	1760	30	
	Boucault.....	".....	8 et 9	1736	1756	21	
C	Chamballon.....	".....	14	1692	1716	25	
	Choret.....	Ste-Croix.....	1	1730	1754	25	
	Crespin, père.....	Chateau Richer.....	19	1750	1782	33	
	Courville.....	Québec.....	19	1756	1758	3	
	Colin, Jacques.....	Kamouraska.....	1782	1792	11	
	Crespin, Ant ^o	Chateau Richer.....	19	1782	1798	17	
	Cazes, Louis.....	Ste-Anne du Sud.....	20	1780	1798	19	
	D	Durant, Jean.....	Québec.....	16	1653	1654	2
Duquet.....		".....	15	1659	1687	29	
Duprac J ^m Rob ^t		Beauport.....	19	1693	1723	31	
Dubreuil.....		Québec.....	13	1708	1734	27	
Denoyer.....		St-Augustin.....	6	1714	1751	38	
Duprac, Noël.....		Beauport.....	19	1723	1748	26	
Dulaurent.....		Québec.....	2	1734	1759	26	
Dionne, Joseph.....		Ste-Anne du Sud.....	1743	1779	37	
Dupont.....		L'Islet.....	18	1747	1774	28	
Duharnay.....		Québec.....	1	1756	1759	4	
Deschenaux, P. Ls.....		".....	1751	1794	14	
F		Fillion, Michel.....	".....	16	1663	1688	26
		Fortier.....	Ile d'Orléans..	18	1731	1775	45
G	Guillet, Jean.....	Québec.....	16	1637	1638	2	
	Godet, Rolan.....	".....	16	1652	1653	2	
	Goudreau.....	".....	16	1662	1663	2	
	Gloria.....	".....	16	1663	1664	2	
	Genaple, Belfond.....	".....	15	1682	1709	28	
	Grandmenil.....	".....	16	1707	1710	4	
	Gachet, René.....	St-Valier.....	17	1711	1743	33	
	Geneste.....	Charlebourg.....	12	1738	1783	46	
	Guillard de Fleury.....	Pte-aux-Trembles.....	16	1754	1761	8	
	Gouget.....	Québec.....	16	1762	1772	11	
	Guillemin.....	".....	16	1766	1767	1	
	Gabouri.....	St-Valier.....	2	1770	1772	3	
	H	Hiché.....	Québec.....	11	1725	1736	12
Huot, Pierre.....		Chateau Richer.....	5	1730	1749	20	
Huot, Nicolas.....		Ange-Gardien.....	1	1739	1771	33	
Hamelin.....		Ambulant.....	1750	1778	28	
J	Jacob, père.....	Chateau-Richer.....	5	1680	1726	47	
	Janneau.....	Rivière Ouelle.....	18	1710	1743	34	
	Jacob, fils.....	Chateau Richer.....	5	1727	1748	22	

DOC. DE LA SESSION No 18

TABLEAU ALPHABÉTIQUE des notaires, arpenteurs et autres, etc.—Fin.

Noms.	Demeures.	Réper- toire.	Depuis.	Jusqu'à.	Total.
		N°			
Imbert	Québec	19	1740	1749	10
Joliette	St-Thomas	12	1788	1791	4
K Kererzo, Olide	Ste-Anne du Sud	1	1748	1755	8
L Lespinasse	Québec	16	1637	1637	1
Lecontre	"	16	1647	1648	2
Larue, Guill ^{me}	Champlain	66	1667	1676	10
Lecomte	Québec	16	1668	1668	1
Larivière	Amulant	18	1691	1725	35
Laferté, Lepailleux	Québec	14	1701	1702	2
Lacetière	"	13	1702	1728	27
Laneuville Dehomé	St-Antoine	16	1704	1730	27
Louet, père	Québec	18	1718	1737	20
Latour	"	13	1736	1741	6
Lavoie, Michel	Baie St-Paul	19	1737	1772	36
Louet, fils	Québec	1	1739	1767	29
Lanouillier	"	5	1749	1760	12
Levêque, Pasch ^e L ^e	St-Thomas		1752	1795	44
Lamorille, Lemaitre	Québec	16	1761	1766	6
Labrousche	L'Islet		1762	1775	14
Lebrun, J.-B ^{te}	Québec	2	1766	1769	4
M Mouchi	"	16	1665	1666	2
Maugué	Pointe Levy	16	1674	1679	6
Motru	"	16	1681	1700	20
Michon, Abel	St-Thomas	17	1709	1749	41
Marois	St-Augustin	14	1750	1756	7
Moreau	Québec	1	1752	1765	14
N Neron, Jean	Baie St-Paul	17	1768	1798	31
P Piraube, Martial	Québec	16	1639	1643	5
Peuvret, J.-B ^{te}	"	16	1653	1659	7
Pinguet, J ^{os}	"	6	1726	1748	23
Panet, J ⁿ Claude	"	5	1745	1775	31
Parant	Beauport	19	1748	1776	29
Pinguet, N ^{sp}	Québec	6	1749	1751	3
Planté	Pointe-aux-Trembles	14	1772	1782	11
Pinguet, J ^{es} N ^{sp}	Québec	17	1779	1792	14
Panet, P ^{re} Louis	"	12	1783	1785	3
Perrault, J ^{es}	Dechambault	17	1783	1794	12
R Rouer	Québec	16	1654	1657	4
Roy	Ste-Anne Lapérade		1663	1720	58
Rageot, Giles	Québec	7	1666	1691	26
Roger, Guil ^{me}	"	16	1694	1702	9
Rageot, Ch ^{er}	"	10	1695	1702	8
Rivet	"	11	1710	1719	10
Rageot, Fr ^s	"	17	1711	1753	43
Rousselot	St-Pierre Rivière du Sud	1	1737	1756	20
Richard	Ste-Anne du Sud	17	1751	1769	19
Robin	Pointe-aux-Trembles	9	1767	1782	16
Rousseau, Fr ^s Dom	Québec et Côte du Sud	12	1768	1785	18
S Sanguinet, Simon	Québec	5	1748	1771	24
Saillant	"		1750	1776	27
St-Aubin	Ste-Anne du Sud	12	1767	1788	22
Saindon	Kamouraska	18	1768	1780	13
T Tronquet	Québec	16	1643	1646	4
Taché	"	2	1768	1768	1
V Vachon, Paul	Beauport	16	1646	1693	48
Verreau	Côte de Baupré	5	1710	1718	9

2010

Dans la seconde voute les armoires numérotées comme suit contiennent.

No.	Armoires contenant.	Registres.	Liasses.
1	Conseil et cour militaire depuis 1760 jusqu'en 1765.....	De procédures 3	Plumitifs..... 5
	Juridictions Seigneuriales, Notre-Dame des Anges		Avis de Parents et productions..... 2
	Rivière du Sud.....		Avis de parents, plumitifs et productions... 2
	Licitations depuis la conquête.....	1	Plumitifs..... 1
	Enchères et mises à prix avant la conquête Depuis la conquête.....		1
	Procès-verbaux de l'arrangement des Etudes de notaires sous le Gouvernement français.....		24
			1
2	Conseil Souverain et Supérieur depuis 1666, jusqu'à 1760.....	68	
	Arrêtés de Québec, depuis 1666 jusqu'à 1760.....	140	
3 et 4	Productions civiles et criminelles tant du Conseil Souverain et Supérieur que de la Prévoté.....		
5	Plaidoyers communs au-dessus de £10 pour les affaires canadiennes depuis 1766 à 1795.....	7	Productions..... 28
6	Affaires Anglaises, 1766 à 1795.....	6	"..... 6
7	Au-dessous de £10, 1766 à 1795.....	22	"..... 14
8	Avis de Parents avant la conquête depuis 1687 à 1760.....		54
16	Depuis la conquête jusqu'à 1798.....		33
	Insinuations et clôtures d'inventaires depuis 1667 à 1798.....		
	Depôts de diverses écritures, jusqu'en 1759.....	77	
	Depuis 1768, jusqu'à 1798.....		1
	Concessions, de fiefs et rotures.....		1
	Procès-verbaux des alignements des emplacements et rues dans la ville de Québec jusqu'en 1758.....		1
	Notaires des Trois-Rivières dont les Etudes sont aux Trois-Rivières et quelques minutes ici avec les répertoires.....		1
	Badeau, Rollet, Poulin, Angé, Pillard, Normandin Duclos, Pressé Caron, De la Fosse, Le Sieur, Petit, Delatouche, et Potier.....		14
	19	Baptêmes, mariages et sépultures de Québec depuis 1681 à 1798.....	96
	De l'Hôtel Dieu ".....	30	
	De l'Hôpital Général ".....	2	
	Des Eglises protestantes depuis 1681 à 1798.....	9	
	Des Royaux canadiens, volontaires ".....	1	
	Des Girondins jusqu'en 1798.....	33	
	De Déchambault ".....	17	
	Du Cap Santé ".....	54	
	Des Ecoreuils ".....	15	
	Dela Pointe aux Trembles ".....	45	
	De St Augustin ".....	41	
	De Ste Foi ".....	71	
	De l'Ancienne Lorette ".....	34	
	De la Jeune Lorette ".....	10	
	De Charlesbourg ".....	64	
	De Beauport ".....	81	
	De l'Ange Gardien ".....	20	

DOC. DE LA SESSION No 18

Dans la seconde route les armoires numérotées comme suit contiennent.

No.	Armoires contenant.	Registres.	Liasses.
10	Du Chateau Richer 1798.....	36	
	De S ^{te} Anne et S ^t Feréol	33	
	De St-Joachim	22	
	De St-Pierre, Ile d'Orléans 1798.....	14	
	De la Ste-Famille, Ile d'Orléans, 1798.....	32	
	De St-François, Ile d'Orléans 1798.....	32	
	De St-Jean, Ile d'Orléans 1798.....	32	
	De St-Laurent, Ile d'Orléans 1798.....	28	
	De la Petite rivière 1798.....	16	
	De la baie St-Paul	50	
	Des Eboulements	15	
	De la Malbaie	13	
	De l'Isle aux Coudres	15	
	11	De St-Jean Dechaillon 1798.....	19
De Lotbinière 1798.....		33	
De S ^{te} Croix et St-Antoine 1798.....		49	
De St-Nicolas 1798.....		16	
De la Pointe Levy 1798.....		47	
De St-Henry 1798.....		15	
De St-Jules et de S ^{te} Marie 1798.....		14	
De St-Joseph 1798.....		16	
De St-François		17	
De Beaumont		49	
De St-Michel		31	
De St-Valier		15	
De Berthier		22	
De St-Charles		27	
De St-Gervais	15		
12	De St-Fr ^s rivière du Sud 1798.....	53	
	De St-Pierre 1798.....	20	
	De St-Thomas	20	
	Du Cap St-Ignace 1798.....	30	
	De l'Islet 1798.....	25	
	De St-Jean Port Joli 1798.....	16	
	De St-Roch 1798.....	45	
	De Ste-Anne de la Pocatière 1798.....	16	
	De la rivière Ouelle 1798.....	56	
	De Kamouraska	19	
	De St-André	6	
	Des Trois Pistoles	14	
	De l'Isle Verte	13	
	De Rimousky	7	
13	Tournée ou Circuit du district de Québec.....	6	Productions..... 5
	Mr. Guillemain, papier de.....		1
	Banc du Roy civil.....		
14	Terme supérieur.....	Plumitifs..... 3	Productions..... 4
	Terme inférieur.....		"..... 3
15	Mr. Taché, un coffre de papier.....		
	Répertoires d'Etudes de notaires.....	24	
	Total.....	2043	202

TABLEAU GÉNÉRAL

Des notaires, arpenteurs et autres dont les Etudes sont déposées dans les Archives de la ville de Québec indiquant successivement les lieux de leurs résidences et les années de leurs travaux, jusqu'en 1799.

Paroisses au Nord du fleuve St-Laurent, où ont résidé les cy-après.

		Depuis	A
Aux Trois-Rivières.....	Ameau, Séverin.....	1652	1674
A Champlain.....	G ^{me} de Larue.....	1667	1676
A Ste-Anne de la Pérade.....	Roy.....	1663	1720
A Dechambault.....	J ^{es} Perrault.....	1783	1794
A la Pointe-aux-Trembles.....	Guillard de Fleury.....	1754	1761
".....	Gouget.....	1762	1772
".....	Robin.....	1767	1782
".....	Planté.....	1772	1782
A St-Augustin.....	Denoyer, prêtre.....	1714	1751
".....	Marois.....	1750	1756
A Charlesbourg.....	Geneste.....	1738	1783
A Beauport.....	Vachon.....	1646	1693
".....	Duprac, Jean Robert.....	1693	1723
".....	Duprac, Noël.....	1723	1748
".....	Parant.....	1748	1776
A la Côte de Beaupré.....	Jacob, père.....	1680	1726
".....	Verrau.....	1710	1718
".....	Jacob, fils.....	1727	1748
".....	Pierre Huot.....	1730	1749
".....	Nicolas Huot.....	1739	1771
".....	Crespin, père.....	1750	1782
".....	Crespin, fils, Ant ^e	1782	1798
A la Baie St-Paul.....	Michel Lavoie.....	1737	1772
".....	Jean Néron.....	1768	1790

Paroisses au Sud du fleuve St-Laurent où ont résidé les cy-après.

		Depuis	A
A Ste-Croix.....	Choret.....	1730	1754
A St-Antoine.....	Laneuville, Dehomé.....	1704	1730
A la Pointe Levy.....	Maugé.....	1674	1679
".....	Metru.....	1681	1700
Isle d'Orléans et Côte du Sud.....	Fortier.....	1731	1775
A St-Valier.....	Réné Gachet.....	1711	1743
".....	Gabouri.....	1770	1772
A St-Pierre rivière du Sud.....	Rousselot.....	1737	1756
A St-Thomas.....	Abel Michon.....	1709	1749
".....	André Alliez.....	1749	1760
".....	Pasch ^e L ^e Levêque.....	1752	1795
".....	Joliette.....	1788	1791
A l'Islet Bonsecours.....	Dupont.....	1747	1774
".....	Labrousche.....	1762	1775
A Ste-Anne de la Pocatière.....	Joseph Dionne.....	1743	1779
".....	Olide Keverso.....	1748	1755
".....	Richard.....	1751	1769
".....	St-Aubin.....	1767	1788
".....	Louis Cazes.....	1780	1798
A la rivière Ouelle.....	Janneau.....	1710	1743
A Kamouraska.....	Saindon.....	1768	1780
".....	Jacques Colin.....	1782	1793
Ambulant.....	Larivière, arpenteur.....	1691	1725
".....	Beaupré.....	1716	1752
".....	Hamelin.....	1750	1778

DOC. DE LA SESSION No 18

TABLEAU GÉNÉRAL des notaires, arpenteurs et autres, etc.—*Fin.*

Notaires qui ont successivement résidé dans la ville de Québec.

	Depuis	A		Depuis	A
Audouart.....	1636	1663	Dubreuil.....	1708	1734
Guillot.....	1637	1638	Rivet.....	1710	1719
Lespinasse.....	1637	1637	François Rageot.....	1711	1753
Piraube, Martial.....	1639	1643	Louet, père.....	1718	1737
Tronquet, agent.....	1643	1646	Hiché.....	1725	1736
Baucheron.....	1646	1647	Jacques Rinquet.....	1726	1748
Berment.....	1647	1648	Boisseau.....	1730	1744
Lecontre.....	1647	1648	Barotet.....	1731	1760
Claude Aubert.....	1650	1692	Dulaurent.....	1734	1759
Rolan Gaudet.....	1652	1653	Boucault.....	1736	1756
Jean Durant.....	1653	1654	Latour.....	1736	1741
Jean-B ^{te} Peuvret.....	1653	1659	Louet, fils.....	1739	1767
Rouer.....	1654	1657	Imbert.....	1740	1749
Duquet.....	1659	1687	Jean Claude Panet.....	1745	1775
Gourdeau.....	1662	1663	Simon Sanguinet.....	1748	1771
Gloria.....	1663	1664	Lanouillère Desgranges.....	1749	1760
Michel Fillion.....	1663	1668	Nap. Ringuet Bellevue.....	1749	1751
Mouchi.....	1665	1666	Saillant.....	1750	1776
Romain Bequet.....	1665	1682	Moreau.....	1752	1765
Giles Rageot.....	1666	1691	de Courville.....	1756	1758
Lecomte.....	1668	1668	Decharnay.....	1756	1759
Genaple Belfond.....	1682	1709	Lemaitre Lamorille.....	1761	1766
Chamballon.....	1692	1716	Jean-B ^{te} Lebrun.....	1766	1769
Roger.....	1694	1702	Guillemin.....	1767	1767
Charles Rageot.....	1695	1702	Rousseau.....	1768	1785
Laferté Lepaillieur.....	1701	1702	Taché.....	1768	1768
Lacetière.....	1702	1728	Jes Nap. Ringuet.....	1779	1792
Barbel.....	1703	1740	Pr ^e L ^s Deschenaux.....	1781	1794
Grandmenil.....	1707	1710	Pr ^e L ^s Panet.....	1783	1785

Remarques.

Le premier tableau alphabétique des notaires, arpenteurs et autres dont les études sont déposées dans les archives de la ville de Québec, que présente le soussigné, n'a pas seulement l'avantage de faire trouver facilement le nom du notaire, dans l'étude duquel on désire chercher une pièce, mais il indique en même temps sa demeure, son repertoire et le siècle ou les années de son travail ; et comme les différentes études de tous ces notaires, arpenteurs et autres ont été soigneusement divisées les unes des autres, et attentivement subdivisées par années, mois et jours, ensuite chaque année proprement renfermée dans du papier brouillard, bien ficellé, convenablement endossé et étiqueté, on peut maintenant se procurer avec certitude et facilité quelque pièce que se puisse être.

Ce tableau comprend les noms et les études de tous les notaires de ce district venus à la connaissance du soussigné, décédés jusqu'à ce jour, excepté celle d'un nommé Pichet résidant en l'Isle d'Orléans qui a été perdue à la prise du pays et celle de M^{re} Munro notaire décédé à Québec, dont M^{re} Russel avocat à Montréal est en possession et qu'il refuse de renvoyer, au mépris des lois en force en ce pays, quoique le soussigné ait pris pour faire entrer cette étude dans les archives les mêmes moyens qu'il a employés pour faire remettre celles de M^{res} Imbert, de Lanouillier, Desgranges, de Jean Claude Panet, de Sanguinet et autres, en écrivant et parlant aux parties entre les mains desquels elles étaient.

Au sujet des juridictions Seigneuriales le soussigné prend la liberté d'observer que la plupart des seigneurs, qui sous l'ancien régime tenaient des juridictions seigneuriales, ont gardé par-devers eux, les registres et autres papiers qui concernaient ces juridictions ; que ceux mêmes de Notre Dame des Anges et de la rivière du Sud qui sont déposés, ne paroissent pas complets et suggère humblement la nécessité de s'enquérir et faire rentrer ces objets publics dans le dépôt général.

Le soussigné voit par les procès-verbaux de l'arrangement des études des notaires sous le gouvernement français que c'étoit aux gardes-notes d'alors à qui l'arrangement et

la rédaction des dites études étoient confiés : circonstance qui serviroit à le justifier dans son entreprise, si toutefois l'ordre du conseil du 2 avril 1796 (qui lui en commettoit l'arrangement et la garde) n'étoit pas suffisant.

Les registres du Conseil Souverain et Supérieur ainsi que ceux de la prevosté de Québec donnent lieu au soussigné de demander que ceux des intendants qui sont dans l'office de Sir George Pownall soient joints à ceux-ci ; puisque comme eux ils concernent la justice et que les juges actuels sont revêtus des mêmes pouvoirs judiciaires que les cy-devant intendants de ce pays, en outre il est fort douteux que le certificat de Sire George sur l'expédition d'un jugement d'intendant eût l'authenticité dans les cours de justice que le greffier seul des dites cours peut lui donner.

A l'égard de quelques minutes des notaires du district des Trois-Rivières que le soussigné a trouvé cà et là de M^{trc} Badeau, Pollet, Poulin, Augé, Pillard, Normandin, Duclos, Pressé, Caron, de la Fosse, Le Sieur, Petit, de la Touche et Pottier, il demande respectueusement s'il ne seroit pas à propos que M. Thomas greffier et gardien des archives aux Trois Rivières eût la permission de les prendre et de les réunir aux études respectives de ces notaires dont il est déjà en possession ainsi que les répertoires pour l'avantage des habitants de ce district. Quant aux répertoires des études des notaires si on remarque qu'il n'y en a pas la même quantité qui est mentionnée dans le rapport du comité du Conseil de 1790, le soussigné en donne pour raison que ces répertoires étant pour la plupart de petits cahiers sujets à être adhirés et déchirés, il les a fait relier en plusieurs volumes qui contiennent chacun plusieurs de ces petits cahiers ; mais que la même quantité s'y trouve, même au delà, puisqu'il en a fait faire treize nouveaux qui manquaient et que l'on travaille journellement à en faire sept autres pour compléter cette partie.

Enfin le soussigné prendra à ce sujet occasion de suggérer la nécessité d'autoriser quelqu'un à faire la visite des études des notaires tant dans les villes que dans les campagnes pour examiner si les dits notaires se conforment régulièrement à l'art. III de l'ordon^{ce} de cette province chap. IV, passée le 30 avril 1785.

Quant au dernier tableau des notaires, indiquant par gradation leurs demeures et les années de leurs travaux que le soussigné présente il croit que s'il étoit imprimé et des copies envoyées aux personnes lettrées tant dans les villes que dans les campagnes, comme aux magistrats, aux avocats, aux notaires et à messieurs les curés qu'il en résulterait un grand avantage à ceux qui les consultent pour les titres dont ils ont besoin et qu'ils ne savent où trouver.

Québec le 16 décembre 1799.

J. F. PERRAULT.

Dt. Le gouvernement de la province du Bas-Canada pour l'arrangement des archives suivant l'ordre en conseil du 2 avril 1796 à Jos. F. Perrault, gardien d'icelles.

Pour le transport des Archives du collège des Jésuites dans les voûtes de l'évêché, consistant en 37 études de notaire formant 322 liasses, sept à huit cents registres et une quantité de liasses de productions, d'avis de parents, etc.	£ 10
Pour avoir ôté toutes les Archives de la 1 ^{re} voûte à l'évêché et les avoir mis dans la deuxième lorsque le gouvernement a fait faire les armoires de cette première voûte.	10
Pour les avoir ôté de la seconde voûte lorsqu'on y a fait des armoires et les avoir reporté dans les armoires de la première.	10
Pour avoir démêlé 107 études de notaires, les avoir classé, divisé et subdivisé par années, mois et jours, formant 2010 années ou liasses, avoir fourni le papier et les ligatures à 2/6 chaque liasse	250 15

DOC. DE LA SESSION No 18

Pour avoir divisé 2043 registres, du Conseil Souverain et Supérieur, de la prévoté, des insinuations, des licitations, des baptêmes, mariages et sépultures, etc., les avoir fait sécher, essuyés et classés par ordre d'ancienneté et placé chacun à son rang à 1/..	102	3
Pour avoir mis en ordre 212 liasses de productions, d'avis de parents, etc., dans la seconde voûte à . . . 2/6	25	5
Pour avoir arrangé deux pleines grandes armoires de productions civiles et criminelles sous le gouvernement français, la plupart déliée	2	6 8
253 années de répertoires fait aux Etudes d'Ameau 23 ans, Barolet 6, Duprac 57, Deschenau 14, Mt. Lavoie 36, Crespin père et fils, 50, Imbert 10, Sanguinet 11, Levesque 13, Claude Panet 21, Neron 9, et de Courville 3, fournir les registres à 5/ pour chaque année	63	5
225 années à faire les repertoires aux Etudes de Beaupré 37, Labranche 14, Parent 29, Roi 58, Vachon 48, Colin 11, Hamelin 28, à 5/ par année et fournir les registres	56	5
Pour reliure de 4 registres d'insinuations, clôtures, d'inventaire, etc à 10/	2	0
Pour reliures de 2 do do à 7/6		15
Reliure des anciens répertoires	2	10
Pour le projet et une copie au net du présent rapport et des tableaux y annexés	25	
Total	561	41 8

Québec, le 16 décembre 1799.

J. F. PERRAULT.

A Son Excellence le Très Honorable Guy Lord Dorchester, capitaine général et gouverneur en chef de la province du Bas-Canada, etc. etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE—

En obéissant à l'ordre de Votre Excellence sur la requête de M. Joseph François Perrault l'un des greffiers de la Cour du Banc du Roi et garde des archives dans le district de Québec, à nous signifié par M. le secrétaire Coffin, nous avons accompagné le colonel Mann, commandant du génie et le dit M. Perrault, à une chambre du collège des Jésuites, où une partie des archives publiques est déposée, et nous les avons trouvées dans un très mauvais état, exposées à la vermine, la chambre très humide et non protégées contre le feu. Nous visitâmes ensuite les voûtes du Palais épiscopal (près du bureau du Secrétaire) où la majeure partie des archives sont déposées. Nous les avons trouvées dans un meilleur ordre et les voûtes sèches et à l'épreuve du feu, mais elles ne sont cependant pas à l'épreuve de la vermine. Après consultation avec le colonel Mann, nous sommes d'opinion qu'il y a de la place pour toutes les archives dans cet endroit, et nous recommandons humblement que celles qui sont au collège des Jésuites y soient transportées, et, pour les préserver toutes de la vermine, qu'un certain nombre d'armoires avec portes soient faites pour les y déposer; et pour éviter aux commis qui ont la charge des archives l'incommodité de passer par le bureau du Secrétaire, nous recommandons aussi qu'une porte en fer soit faite à la place de l'une des fenêtres de la voûte, afin de donner accès en tout temps aux archives à ceux qui en ont la charge.

Le tout est humblement soumis à la haute sagesse de Votre Seigneurie.

Québec, 25 déc. 1795.

THOS. DUNN.
P. A. DE BONNE.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

SAMEDI, le 2 avril 1796.

CHAMBRE DU CONSEIL, AU CHATEAU ST-LOUIS.

Présent :

Son Excellence le Très honorable Guy, Lord Dorchester en conseil.

Ordonné aussi par Sa Seigneurie, de l'avis du Conseil, que toutes les archives françaises qui sont dans la voûte du collège des Jésuites soient transportées sous la direction et les soins du dit Joseph François Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi, dans les voûtes du Palais épiscopal et déposées là par lui, parmi les autres archives françaises mentionnées dans le dit rapport des juges.

Que les mesures recommandées par le comité pour la conservation des dites archives et pour la commodité d'accès à icelles soient exécutées. Et pour la mise en ordre des dites archives et en faciliter la connaissance au gouvernement et au public, il est aussi ordonné que le procureur général emploie telles personnes discrètes et qualifiées qu'il jugera à propos, afin d'en faire, sous son contrôle et sa surveillance, une liste ou répertoire, mais que la mise en ordre et la charge des dites archives en soient confiées au dit Joseph François Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi.

Extrait véritable,

H. W. RYLAND.

CHATEAU ST-LOUIS, QUÉBEC, le 20 décembre 1799.

Au Procureur Général,

MONSIEUR,—Je vous envoie par ordre du lieutenant-gouverneur un compte qui lui a été présenté par M. J. F. Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi, dans lequel la somme de £561. 4. 8 est chargée pour la translation au Palais épiscopal des archives françaises qui étaient auparavant déposées dans les voûtes du collège des Jésuites, et pour la confection d'une liste ou répertoire de ces archives, j'inclus aussi une copie de l'ordre en conseil du 2 avril 1796 concernant ces archives, et Son Excellence désire être informée si ce répertoire a été préparé sous votre direction tel que requis par l'ordre sus-mentionné et sur quoi on s'appuie pour charger une somme aussi élevée que £561.4 8 pour l'exécution de cette affaire.

H. W. RYLAND.

QUÉBEC, 23 décembre 1799.

MONSIEUR,—Par votre lettre du 20 courant, vous m'informez que, par ordre du lieutenant-gouverneur, vous m'envoyez un compte présenté par M. J. F. Perrault, protonotaire de la cour du Banc du Roi, dans lequel £561.4.8d. sont chargés pour le déménagement des archives françaises des voûtes du collège des Jésuites où elles étaient auparavant déposées, au Palais épiscopal, et la confection d'une liste ou répertoire de ces archives, avec une copie de l'ordre en conseil concernant ces documents et que Son Excellence désire être informée si ce répertoire a été préparé sous ma surveillance tel que requis par l'ordre sus-mentionné et sur quoi on se base pour charger la somme élevée de £561. 4. 8 pour l'exécution de cette affaire.

Le répertoire en question n'a pas été préparé sous ma surveillance. Je n'ai pas été appelé une seule fois par M. Perrault pour être présent à l'examen de ces papiers. Il n'a pas non plus cru devoir me consulter au sujet de la distribution ou de l'arrangement. En un mot je n'ai participé en quoi que ce soit à ce qu'il a fait. Dans ces circonstances,

DOC. DE LA SESSION No 18

il m'est impossible de dire sur quoi il se base pour charger une somme de £561.4.8 pour l'exécution de ce travail, excepté ce qu'il en dit sur ce compte.

Si ce travail eut été fait sous ma surveillance tel que requis par l'ordre en conseil du 2 avril 1796, je me serais cru responsable pour sa bonne exécution à un prix raisonnable. Mais telles que sont les choses, je ne le suis certainement pas, et je dois en conséquence demander la permission de Son Excellence de rejeter toute responsabilité tant par rapport au travail lui-même que pour la somme chargée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

H. W. RYLAND, écr.

J. SEWELL.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de tout le Conseil, approuvé par Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, le 10 septembre 1800.

Le comité ayant examiné la requête de J. F. Perrault dans laquelle il réclame £56.1.48 pour les raisons y mentionnées, ainsi qu'une lettre du procureur général à M. le secrétaire Ryland sur ce sujet, et vu que le comité croit que cette demande est déraisonnable, il est

Résolu, conformément à l'ordre permanent, que le dit J. F. Perrault soit requis de comparaître.

(M. Perrault comparut en conséquence et fut entendu au soutien de sa demande).

Le comité ayant délibéré sur le tout, et considérant que le dit requérant n'a pas le droit de charger divers articles mentionnés dans sa requête, mais que sa réclamation devrait être restreinte aux peines et travaux qu'entraînaient la mise en ordre et la confection d'un répertoire des archives et des actes publics antérieurs à l'établissement des cours de justice, lesquels documents étaient restés longtemps dans un état de confusion dans le collège des Jésuites, il croit humblement que la somme de £150 argent courant, sera une compensation équitable pour telles peines et tel labeur et il recommande en conséquence que la dite somme soit allouée au requérant.

(Certifié) H. W. RYLAND.

LISTE D'AFFAIRES D'ÉTAT DU 26 DÉCEMBRE 1791 AUX 15 ET 29
DÉCEMBRE 1792 INCLUSIVEMENT, ATTACHÉES ENSEMBLE
EN UNE LIASSE.

Une liasse endossée "Brouillon des minutes sur les affaires de l'Etat, des 26 et 27 décembre 1791 contenant, à savoir: Lettre de M. Mabane, datée le 26 déc. 1791. Lettre de M. Cugnet à M. Coffin lui demandant de demander au lieutenant-gouverneur de permettre à M. DeBonne d'agir pour lui comme secrétaire français et traducteur, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur ci-jointe.

La requête des seigneurs canadiens concernant le serment.

Une liasse contenant, à savoir:

Le brouillon des minutes du 9 janvier 1792.

Extraits des instructions de Sa Majesté à Son Excellence Lord Dorchester, datées à St-James le 16 septembre 1791.

Une enveloppe contenant:

La traduction des instructions de Sa Majesté à Son Excellence le gouverneur Lord Dorchester, datées à St-James, le 16 septembre 1791.

Une liasse contenant:

Les minutes des affaires de l'Etat, 4 février 1792.

Le rapport d'un comité du Conseil Exécutif sur les instructions concernant les terres, 30 janvier 1792.

Une liasse contenant:

Les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, datées 20 février 1792.

- Le journal du Conseil Exécutif, daté le 1^{er} février 1792.
- L'opinion du solliciteur général, datée le 30 janvier 1792.
- L'opinion de M. Ogden, datée le 23 janvier 1792.
- L'opinion de M. De Bonne, datée le 22 janvier 1792.
- Les observations et opinion de M. Panet, avocat, sur la constitution de la cour d'Appel et l'administration de la justice à exercer en icelle, datées le 30 janvier 1792.
- L'opinion de M. Berthelot d'Artigny, 30 janvier 1792.
- L'opinion de M. Sewell, datée le 31 janvier 1792.
- Une liasse contenant :
- Les minutes sur les affaires de l'Etat, datées le 23 février 1792.
- Le rapport d'un comité de tout le Conseil sur la requête de M. Allsopp et les documents y annexés, 21 février 1792.
- Une liasse contenant :
- Les minutes et rapports sur les affaires de l'Etat, datées le 24 février 1792.
- Le rapport du Conseil Exécutif, 21 février 1792.
- Une requête de George Allsopp, écr., demandant que l'acte de 31 George III, chapitre 3 soit amendé.
- Les minutes de la passation d'un bill par le Conseil Exécutif, intitulé " Une ordonnance pour faciliter la production de la preuve orale dans les causes civiles ". 23 février 1792.
- Une liasse contenant :
- Les minutes sur les affaires de l'Etat, 7 mai 1792.
- Une enveloppe contenant :
- Une liste des offices civils et des fidéicommiss, dans le Bas-Canada et de leurs détenteurs, avec les dates des commissions, etc.
- Liste des registres dans le bureau du Conseil, datée le 1^{er} mai 1792.
- Une liasse contenant :
- Un inventaire des affaires de l'Etat au Conseil, et des ordres, 14 mai 1792.
- Une liasse endossée inventaire des affaires de l'Etat, au Conseil, 21 mai 1792.
- Une liasse contenant :
- Le journal d'un comité de tout le Conseil sur la réclamation de François Suzor, daté le 12 avril 1791.
- Le rapport d'un sous-comité sur la réclamation de M. Suzor, le 6 août 1791, ainsi que la requête de François Suzor, chirurgien, à Son Excellence le général Clarke, datée le 29 novembre 1791.
- Le rapport d'un comité de tout le Conseil sur la réclamation de M. Suzor, daté le 19 mai 1792.
- Une liasse contenant :
- Le rapport d'un comité de tout le Conseil sur la réclamation de M. Sewell, daté le 19 mai 1792
- Une liasse contenant :
- La requête de John Sewell fils, datée le 1^{er} décembre 1791. Renfermant son compte pour £115. 17. 0 sterling.
- La 42^{eme} clause des instructions de Sa Majesté, concernant les forges St-Maurice et les terrains avoisinant. La traduction est incluse.
- Une liasse endossée : " 21 juin 1792. Papiers relatifs aux affaires de l'Etat, entrés dans les minutes de ce jour." La liste des affaires de l'Etat est dans la liasse " Affaires des terres."
- Minutes du Conseil et documents concernant les terres.
- Minutes du 20 février, 1792.
- " 24 "
- " 2 mars 1792.
- Rapport d'un comité du Conseil Exécutif daté le 1^{er} mars 1792.
- Mémoire de M. Finlay pour M. Williams inclus dans ce rapport.
- Inventaire des affaires du 22 mars 1792.
- Instructions données par le bureau de l'arpenteur-général aux arpenteurs provinciaux, datées le 5 mars 1792.
- Extrait des minutes du comité des terres, 27 février 1792.

DOC. DE LA SESSION No 18

Rapport d'un comité de tout le Conseil sur une table d'honoraires pour les officiers du département des Terres, datées le 17 mars 1792.

Un mémoire de certains documents entrés dans les minutes de ce jour, étant un lot trouvé parmi les documents du 21 janvier 1793.

Rapport du surintendant des forêts, daté le 2 mars 1792.

Brouillon des minutes du 10 avril 1792.

“ “ 11 “ “

Ordres sur les demandes de terres de ces deux jours.

Une enveloppe contenant :

Le rapport du comité des Terres sur une requête de Thomas Dunn, écr., pour une concession d'une étendue de terres incultes de la couronne, 19 mars 1792.

Rapport d'un comité de tout le Conseil sur une requête.

Journal du Conseil sur une requête.

Modèle d'une autorisation d'arpentage.

Modèle de *dedimus potestatem* pour administrer les serments aux concessionnaires de terres.

Extrait des minutes du comité des Terres relatives à la manière de tenir le journal de ce comité, datées le 19 mars 1792.

Rapport et journal d'un comité de tout le Conseil sur cet extrait, datés le 29 mars 1797.

Brouillon d'un ordre concernant les terres réclamées par les Acadiens dans le district de Gaspé.

Minutes du 7 mai 1792.

Rapport du comité des Terres sur l'opportunité d'arpenter un ou plusieurs cantons pour la réception des émigrants, daté le 1^{er} mai 1792.

Minutes du 11 mai 1792.

“ 14 “ “

Ordres sur pétitions, 14 mai 1792.

Rapport du comité des Terres concernant les cantons à arpenter pour la réception des émigrants que l'on attend sous peu, daté le 14 mai 1792.

Journal et rapport du comité des Terres sur une lettre de l'arpenteur général concernant les dépenses d'arpentage des contours des cantons.

Rapport du comité des Terres sur deux cantons pour les émigrants, 22 mai 1792.

Inventaire des affaires du Conseil 21 mai 1792.

Brouillon des instructions aux députés arpenteurs provinciaux.

Inventaire des affaires des terres des 3 et 4 juillet 1792.

Ordres concernant les terres des 3 et 4 juillet 1792.

Inventaire des papiers concernant les pétitions du général Christie.

Minutes du Conseil sur le rapport de tout le Conseil sur les pétitions du général Christie, 3 juillet 1792.

Une liste contenant :

Le rapport d'un comité de tout le Conseil sur la pétition du général Christie, demandant des terres, daté le 21 juin 1792.

Pétition du général Christie, du 25 septembre 1784.

Journal d'un comité de tout le Conseil sur la requête du général Christie demandant une concession de terres en arrière de sa seigneurie.

Requête du major-général Christie pour une concession de terre, datée déc. 1784.

“ “ “ “ “ le 17 septembre 1784.

Lettre de M. Sanguinet en date du 26 septembre 1791, relative à certaine partie des terres incultes de la Couronne.

Requête des exécuteurs testamentaires de feu Simon Sanguinet au lieutenant-gouverneur Clarke, datée Montréal 21 février 1791.

Requête de Patrick Conroy et Henry Ruitter concernant les terres demandées par le major général Christie.

Lettre du général Christie à M. Williams, datée le 28 février 1792.

Copie de la lettre de M. Williams à M. Christophe Sanguinet, datée le 29 septembre 1791.

- Lettre du major-général Christie contenant un plan, datée le 26 septembre 1791.
- Lettre du major-général Christie, datée le 14 juillet 1792.
- Une liasse contenant :
- Des notes des ordres en conseil du 19 juillet 1792.
 - Liste des affaires de terres du 19 juillet 1792.
 - Rapport du comité des Terres concernant les commissaires qui devront administrer les serments aux colons, daté le 13 juillet 1792.
 - Rapport de l'arpenteur général concernant les terres concédées en arrière de la seigneurie du général Christie.
 - Représentation du comité des Terres concernant la proclamation du gouverneur en date du 7 février 1792, avec une lettre y annexée.
 - Rapport du comité des terres concernant des terres qui seront réservées pour la Couronne et le Clergé protestant, avec annexes.
 - Liste des affaires de terres. 19 juillet 1792. N° 2.
 - “ “ “ “ 3.
 - Liste des affaires du Conseil sur les terres incultes de la Couronne, 4 août 1792.
 - Rapport du solliciteur général sur la requête de M. Craigie concernant l'arpentage de son canton, daté le 27 juillet 1792.
 - Requête de J. Craigie et rapport du comité des Terres sur icelle. 27 juillet 1792.
 - Liste des affaires du Conseil sur les terres incultes de la Couronne, 4 août 1792.
 - Une liasse contenant :
 - Les minutes concernant les terres, du 14 août 1792.
 - Liste des affaires du Conseil se rapportant aux terres incultes de la Couronne, du 18 septembre 1792.
 - Extrait des minutes du comité des Terres, daté le 10 septembre 1792.
 - Rapport du comité des Terres sur les ordres d'arpentage sur lesquels rapport a été fait, en date du 17 septembre 1792.
 - Représentations du comité des Terres relatives à trois cantons pour les émigrants.
 - Minutes concernant les terres, 21 septembre 1792.
 - Une liasse contenant :
 - Une liste des affaires du Conseil datée le 1^{er} octobre 1792.
 - Rapport de tout le Conseil sur les plaintes de l'arpenteur général sur le peu de progrès fait par les pétitionnaires de terres incultes, 21 septembre 1792.
 - Un document endossé "Premier rapport de l'arpenteur-général et de son assistant concernant l'emplacement des réserves dans les nouveaux cantons, daté le 24 septembre 1792.
 - Une liasse contenant :
 - Une liste des affaires de terre, datée le 11 octobre 1792, n° 1.
 - Rapport d'un comité de tout le Conseil sur les représentations du comité des Terres concernant le manque d'arpenteurs.
 - Rapport de tout le Conseil sur les instructions aux commissaires nommés pour faire prêter les serments.
 - Liste des affaires de terre, 11 octobre 1792, n° 2.
 - “ “ datée le 24 octobre 1792.
 - Liste des affaires d'Etat et de terre, datée le 17 novembre 1792.
 - Modèle d'un bref pour retarder ou proroger la réunion de l'Assemblée à un jour postérieur à celui pour lequel elle avait été d'abord convoquée.
 - Brouillon de l'ordre sur le rapport sur les comptes publics, daté le 21 juin 1792.
 - Rapport du comité sur les comptes publics pour les six mois finissant le 10 avril 1792.
 - Requête de James Rankin, arpenteur, demandant que ses comptes soient ré-examinés.
 - Copie d'une lettre à Sir John Johnson, concernant l'arpenteur à Nassau, datée le 17 juin 1790.
 - Une liasse contenant :
 - Un brouillon des minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, datées les 2 et 3 juillet 1792.

DOC. DE LA SESSION No 18

Pétition des avocats résidant à Montréal, demandant que le terme du district de Trois-Rivières soit changé par proclamation.

Brouillon de la proclamation.

Une enveloppe contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, 4 août 1792.

Requête de A. et M. Robichaud, datée Québec le 8 juin 1792.

Extraits des commissions de Son Excellence Lord Dorchester comme capitaine général et gouverneur en chef des provinces de l'Amérique britannique du Nord se rapportant aux frontières des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Une liasse de documents concernant les plaintes de François et Jacques Cir, capitaine et lieutenant de milice à Madawaska.

Rapports du solliciteur général et de larpenteur général de Sa Majesté, sur la référence de Votre Excellence du 10 juin, sur la requête d'Anselme et Michel Robichaud, marchands de la rivière des Caps, dans le comté de Cornwallis, pour la vérification des faits y relatés.

Une enveloppe contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, 4 août 1792.

Brouillon d'une ordonnance pour proroger de nouveau.

Requête des avocats de Québec.

Requête des habitants du bourg de William-Henry pour obtenir une Cour de requête, 23 juillet 1792.

Une liasse contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, 4 août 1792.

Une enveloppe endossée : "Ce rapport a été renvoyé parce qu'il aurait dû être signé par M. Smith, le président.

Le journal et le rapport du comité, datés le 28 mai 1792.

Lettre de MM. Bourg et Morin à Henry Motz, Ecr., renfermant une requête en faveur de M. Fromenteau, datée le 21 mai 1791.

Lettre de M. le secrétaire Coffin au président du comité, datée le 1^{er} juin 1792.

La pétition des habitants de la Baie des Chaleurs recommandant la nomination de M. Louis Fromenteau comme juge du district de Gaspé.

Lettre du gouverneur Cox recommandant MM. Munro et Fromenteau comme juges du district de Gaspé.

Lettre de Félix O'Hara à M. le secrétaire Coffin, datée le 20 mai 1792.

Lettre de trente-et-un habitants à Félix O'Hara, Ecr., le 15 avril 1792.

Une enveloppe contenant :

La requête de trente habitants concernant M. Fromenteau.

Lettre de John Man à Félix O'Hara, Ecr., le 1^{er} mai 1792.

Lettre de Frazer et Young à M. le secrétaire Coffin, datée le 30 mai 1793.

Lettre de Théophilus Cox à MM. Fraser et Young, datée le 20 mai 1792.

Journal et rapport d'un comité de tout le Conseil, 30 mai 1792.

Opinions du lieutenant-gouverneur Cox, de MM. O'Hara, Longmore, Fromenteau et Vondenvelden.

Une enveloppe contenant :

Extraits des minutes du Conseil, 21 mai 1792.

Résumé d'un discours de M. Félix O'Hara sur le sujet du refus de faire prêter le serment d'office à MM. Munro et Fromenteau, comme juges de la cour des Plaids Communs, en date du 19 mai 1792.

Lettre de Hugh Munro et Louis Fromenteau au général Clarke, 5 mai 1792.

Opinion du jury à Gaspé au sujet de la dispute entre Ls. Fromenteau et M. Vondenvelden.

Extrait d'une pétition des magistrats et autres de Gaspé.

Objections que fait Louis Fromenteau contre les motifs qui ont déterminé Félix O'Hara, Ecuyer, à lui refuser l'administration du serment d'office.

Une lettre de M. Vondenvelden à M. O'Hara datée Percé, le 7 octobre 1791, accompagnant la traduction d'une lettre de Louis Fromenteau à M. Vondenvelden.

Lettre de Félix O'Hara à l'honorable Hugh Finlay concernant la dispute entre Louis Fromenteau et M. Vondenvelden, datée Québec, 23 mai 1792.

Une liasse contenant :

Les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 14 août 1792.

Rapport d'un comité de tout le Conseil concernant une ordonnance temporaire au sujet du Banc du Roi et des procédures en appel.

Une liasse contenant :

Les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, datées le 15 août 1792.

Rapport d'un comité de tout le Conseil, daté le 14 août 1792, sur le projet d'une ordonnance concernant le Banc du Roi et les procédures en appel.

Une liasse contenant :

Liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, datée Québec, 18 septembre 1792.

Entrée relative à la disposition du Palais épiscopal.

Copie des instructions au colonel Andrew Gordon, du 26^e régiment et à Jonathan Sewell et de leur commission.

Appendice au rapport du colonel Gordon et de M. Jonathan Sewell.

Une liasse contenant :

Les minutes sur le rapport du comité sur les requêtes des Commissaires du fret sur les lacs, datées le 21 septembre 1792.

Rapport d'un comité de tout le Conseil sur les réclamations des Commissaires au sujet du fret sur les lacs.

Minutes sur le rapport concernant la disposition des édifices pour l'Assemblée générale, 21 septembre 1792.

Rapport d'un comité de tout le Conseil, concernant le lieu de réunion de l'Assemblée.

Journal d'un comité de tout le Conseil au sujet de la référence au Conseil concernant la disposition du Palais épiscopal, daté le 20 septembre 1792.

Une liasse contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, datée le 1^{er} octobre 1792.

Une enveloppe contenant :

Une requête des avocats demeurant à Montréal, datée le 10 septembre 1792.

Rapport des juges des Plaid Communs sur la requête des avocats demeurant à Montréal, daté le 26 septembre 1792.

Lettre de M. le juge Fraser à MM. Dunn et Williams, datée le 24 septembre 1792.

Brouillon d'une ordonnance pour étendre le prochain terme des Plaid Communs à Montréal, datée le 26 septembre 1792.

Un document endossé "Ordre de référence à un comité de tout le Conseil de la requête des avocats de Montréal et le rapport des juges des Plaid Communs."

Une liasse contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, Québec, 11 octobre 1792.

Rapport de tout le Conseil sur l'ordre de référence pour étendre les sessions des Plaid Communs à Montréal.

Liste des causes pendantes devant la cour des Plaid Communs de Montréal, 11 octobre 1792.

Lettre de M. Reid, G.P.C., à Montréal, renfermant des listes des causes pendantes.

Une liasse contenant :

Les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, datées 20 octobre 1792.

Une liasse contenant :

La liste des affaires de l'Etat devant le Conseil, Québec, le 31 octobre 1792.

Un mémoire, opinion des avocats de la couronne envoyée au Château.

Un mémoire. Les instructions additionnelles envoyées au Château.

Deuxième rapport du comité des comptes publics sur l'exercice finissant le 10 avril 1792.

Mémoire, 17 novembre 1792. Les minutes de ce jour entrées p. 248 du livre A du Conseil Exécutif, sont parmi les papiers de terre.

Mémoire, 26 novembre 1792. Les documents entrés dans le livre A, p. 247 à p. 261, du Conseil Exécutif, sont parmi les papiers de terre de ce jour.

DOC. DE LA SESSION No 18

Une enveloppe contenant :

Les minutes du Conseil Exécutif sur les affaires de l'Etat, datées le 13 décembre 1792. La clause 65^{me} des instructions de Sa Majesté.

Une liasse contenant :

Les minutes sur les affaires de l'Etat, datées le 15 décembre 1792.

Une liste de tous les registres du Conseil depuis la conquête, sous la garde du greffier du Conseil, avec les dates où ils commencent et où ils finissent, leurs formats leurs nombres de pages et leurs titres, ainsi que de tous les autres registres appartenant au gouvernement, déposés dans le dit bureau.

Un registre, in-folio, couvert en parchemin et recouvert de toile brune, de 277 pages, contenant les minutes du Conseil, du 13 août 1764 au 22 mai 1765. Marqué au bas de la lettre A.

Un registre, in-folio, couvert en parchemin de 248 pages doubles, contenant les minutes du conseil, du 31 mai 1765 au 28 décembre 1767. Marqué au bas de la lettre B.

Un registre, in-folio, couvert en parchemin, de 161 pages doubles, contenant les minutes du Conseil, du 25 janvier 1768 au 16 septembre 1775. Marqué au dos de la lettre C.

Un registre, in-folio, demi-reliure, de 402 pages simples, contenant les minutes du Conseil, du 8 août 1776 au 27 décembre 1787, marqué au dos de la lettre D.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 417 pages simples, contenant les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 22 janvier 1788 au 29 décembre suivant. Marqué au dos de la lettre E.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 481 pages, contenant les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 21 janvier 1789 au 30 mai suivant. Marqué au bas de la lettre F.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 494 pages contenant les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 5 juin 1789 au 31 juillet 1790. Marqué au dos de la lettre G.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 939 pages, contenant les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 25 août 1790 au 4 janvier 1791. Marqué au dos de la lettre H.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 330 pages écrites, contenant les minutes du Conseil sur les affaires de l'Etat, du 28 janvier 1791 au 24 décembre suivant. Marqué au dos de la lettre I.

N.B. Au bas de chaque page écrite dans les registres E, F, G, H et I, les initiales J. W. sont apposées.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 463 pages, contenant les minutes du Conseil concernant les terres incultes de la couronne, du 17 février 1787 au 21 juillet 1790. Marqué au dos de la lettre A.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 257 pages contenant les minutes du Conseil concernant les terres incultes de la Couronne, du 25 août 1790 au 24 décembre 1791.

N.B. Au bas de chaque page écrite dans les registres des terres A et B, les initiales J. W. sont apposées.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 154 pages écrites, sur le dos duquel est marqué "Rapports sur les Comptes Publics". A la première page est une copie d'une ordonnance, datée le 4 décembre 1779 de Frédéric Haldimand, écr., alors gouverneur, pour l'examen des comptes publics, et à la page 154, un rapport du comité, daté le 20 novembre 1786, finit,

Un registre, in-folio, cartonné, couvert de toile noire, de 311 pages écrites, contenant les journaux du Conseil Législatif, du 17 août 1775 au 20 février 1786.

Un registre, in-folio, relié en veau, sur le dos duquel est écrit "Conseil Législatif, 1787, 1788, 1789", de 544 pages écrites, contenant le journal du Conseil Législatif, pour les années 1787, 1788 et 1789.

Un registre, in-folio, relié en veau, sur le dos duquel est écrit "Conseil Législatif pour les années 1790 et 1791", de 305 pages, contenant les journaux du Conseil Législatif pour 1790 et 1791."

N. B.—Au bas de chaque page de ces trois volumes de journaux, les initiales J. W. sont apposées.

Un registre, in-folio, couvert en toile noire, de 332 pages, dans lequel sont enregistrés tous les actes ou ordonnances du Conseil Législatif, du 17 août 1775 au 26 décembre

1791. Aussi les actes chap. 1 et 2 passés par le Conseil Exécutif, dans le mois de février 1792.

Un registre mince, in-folio, couvert en parchemin, de dix pages écrites, contenant l'enregistrement des procédures de la cour provinciale de Chancellerie, du 9 avril 1766 au 22 mars 1775.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 57 pages écrites, contenant l'enregistrement des procédures de la Cour du Gouverneur en conseil, ou cour d'Appel, commençant le 2 avril 1766 et finissant le 20 août 1773.

Un registre épais, in-folio, relié en parchemin, de 40 pages écrites, contenant des copies des autorisations pour la garde des héritages et effets des intestats ; des garanties découlant de ces autorisations ; des inventaires de ces héritages ; des commissions d'examineurs, de greffier et de maître en chancellerie ; d'une ordonnance *ad quod dominum* ; et d'enquêtes sur icelle ; et d'une commission pour le soin des aliénés et des procédures sur icelle. Tous du 29 août 1769 au 22 mars 1775, à l'exception de l'autorisation de la garde de la succession et des effets de Siegfried Langerjaan, décédé, qui avait été lieutenant au service de Sa Sérénissime Altesse le duc de Brunswick, laquelle est datée le 18 mars 1784. Ce registre est marqué au dos de la lettre A.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 114 pages écrites, contenant les procédures en procès-verbaux, du 1^{er} juillet 1785 au 22 juillet 1791. Sur le dos est inscrit : "Jugements d'homologations."

Un registre, in folio, relié en parchemin, contenant 12 pages écrites, non paginé, commençant par une lettre datée 22 mai 1768 et finissant par une lettre datée le 10 avril 1775. Sur le dos est écrit : "Bureau du Conseil, Livre de lettres"

Un registre, in-folio, de 72 pages écrites, marqué au dos "ordres d'arpentages, concessions, etc., du 10 juin 1765." Il commence le 10 juin 1765 et "finit le 17 juin 1772.

Un registre mince, in-folio, marqué au dos "Registre d'Inventaires." La première page commence ainsi : "Inventaire des documents livrés par Henry Kneller, Ecr., ci-devant assistant greffier du Conseil de la province de Québec, à James Potts, Ecr., son successeur en cet office." Il contient 27 pages écrites et une partie de la page 28, puis il y a 28 feuilles blanches, puis deux feuilles écrites, le reste est blanc.

Un registre, in-folio, cartonné, endossé "Autorisations de paiements," commence par la copie d'une autorisation de payer £50 sterling au lieutenant-colonel Irvine, datée le 29 octobre 1766 et finit par celle de payer £7.3.0 sterling à Jacob Stigman, datée le 7 mai 1768.

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "Autorisations de paiements." Il commence par la copie d'une autorisation de payer £7.3.0 sterling à Jacob Stigman, datée le 7 mai 1768 et finit par celle de payer £59.9.5 sterling à George Allsopp, Ecr., datée le 31 octobre 1775.

Un registre, in-folio, couvert en toile noire, de 283 pages écrites, (le reste étant encore en blanc) contenant une liste de toutes les autorisations de paiements faits depuis le 1^{er} mai 1775 au 24 décembre 1791.

Un registre, in-folio, couvert en toile noire, de 100 pages écrites, sur le dos duquel est écrit "Registre de commissions," commence par une copie de la commission de gouverneur accordée par Sa Majesté à Son Excellence Guy Carleton, Ecr., datée le 27 décembre 1774 et sur la dernière page écrite est une copie de la commission accordée par Sa Majesté au lieutenant-gouverneur, le major-général Alured Clarke, datée le 12 septembre 1791.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 70 pages écrites, étant une transcription du dit registre des commissions, et sur le dos est écrit "Registre des commissions."

ANCIENS REGISTRES FRANÇAIS.

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "40 cahiers de titres concernans le papier terrier, folio 1 à 502." Il commence à la page 1, par une concession de Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, à André Jaret, S^r de Beaugard, des îles y mentionnées, datée le 17 août 1674 et finit au recto de la page 502, par un Acte de souffrance en faveur d'un mineur, nommé François Aubin.

DOC. DE LA SESSION No 18

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "B. Papier terrier, 15 février 1723 au 1^{er} juin 1732. Déclarat, 1 à 236, folio 1 à 828. Tome I. Copie." Il commence à la page 1, terrier du domaine, etc., et finit par un aveu et dénombrement au verso de la page 828.

Un registre in-folio, relié en veau, marqué au dos "B. Papier terrier, 1^{er} juin 1732 au 1^{er} septembre 1740. Decⁱ 237 à 284, folio 829 à 1384. Tome II. Copie."

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "B. Supplément au Pap. terrier. 9 Jan. 1743 au 14 juillet 1745. Déc. 1 à 65. Folio 1 à 194. Tome III. Copie."

Un registre, in-folio, marqué au dos "C. Papier terrier, 15 fév. 1723 au 3 mars 1725. Déc. 1 à 121. Folio 1 à 492. Tome I. Copie."

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "B. Papier terrier, 3 mars 1725 au 10 sept. 1731. Déclarat. 122 à 130. Folio 435 à 991. Tome II. Copie."

Un registre, in-folio, relié en veau, marqué au dos "D. Supplément au papier terrier, 15 mai au 14 juillet 1745. Déclar. 51 à 65. Folio 1 à 501. Tome II. Copie."

Les dix premiers et le treizième volume de "Ruffhead's Statutes at Large". Trois copies imprimées, petit in-quarto, des statuts, chap. 83 à 88. 14 Geo. III.

Deux livres imprimés, in-folio, contenant les ordonnances de la province pour les années 1777 à 1785, inclusivement.

Trente-huit livres imprimés, in-folio, cartonnés, contenant les ordonnances de la province, pour les années 1779-1780.

Trente-neuf livres imprimés, in-folio, cartonnés, contenant les ordonnances pour les années 1782, 1784 et 1789.

Vingt-cinq livres imprimés, in-folio, cartonnés, contenant les ordonnances de l'année 1787.

Cinq gros paquets des Extraits de la Coutume de Paris, par un comité choisi de gentilshommes canadiens", imprimés, in-folio.

Quarante-cinq copies imprimées, petits in-quarto, de l'Extrait du rapport d'un comité du Conseil, concernant les anciennes archives françaises.

Trente-sept copies imprimées, petit in-quarto, de l'Extrait des minutes d'un comité de tout le Conseil concernant la conversion de la tenure des terres.

Trois copies imprimées, petit in-quarto, d'un rapport d'un comité du Conseil concernant l'Education.

Une bible, in-folio, par Baskerville.

Dictionnaire français-anglais de Boyer, grand in-quarto.

REGISTRES DE CARTES.

Deux volumes, marqués au dos "Atlantic Neptune".

Un volume, marqué au dos "New England".

Une volume, marqué au dos "Gulph of St. Lawrence, New-York, etc."

Ces quatre volumes sont un présent de Son Excellence Lord Dorchester au Conseil Exécutif du Bas-Canada.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 71 pages écrites (le reste étant en blanc), contenant les minutes du Conseil Exécutif, concernant les affaires de l'Etat du 26 décembre 1791 au 11 avril 1792.

Un registre, in-folio, relié en veau, de 73 pages (le reste en blanc), contenant les minutes du Conseil Exécutif, concernant les terres incultes de la Couronne, commençant le 4 février 1792, jusqu'au 11 avril suivant. Sur le dos est écrit "Registre des Terres, C."

N.B.—Au bas de chaque page écrite, dans ces deux registres, les initiales J. W. sont apposées.

Un registre in-folio, demi-reliure, marqué au dos "State Letter Book", commençant le 5 janvier 1792.

Un registre in-folio, demi-reliure, marqué au dos "Land Letter Book", commençant le 10 janvier 1792.

INDEX.

ARCHIVES CANADIENNES EN 1787.

- Amirauté—Examen des archives de l'—(1789) 17.
- Archives Françaises—Rapport imprimé sur les anciennes, distribution, (1791) 80, 83, 85, 86.
- Archives de Montréal—Comité formé, (1789) 4, rapports, (1788) 45 ; (1790) 29 ; lettre de J. Williams, (1790) 38 ; (1789) 38 ; lettre de P. de Belestre, (1789) 39 ; lettre de J. Williams, (1789) 40 ; lettre de J. Craigie, (1788) 46 ; état des archives, 46 ; lettre de P. de Belestre à J. Williams, (1789) 55 ; annonce, (1789) 56 ; résolution d'un comité du Conseil Ex., (1790) 62 ; rapport du comité, inventaire, (1790) 70 ; *Voir aussi* "Comité de Montréal," et "Picottée de Belestre."
- Archives de Québec—Translation, examen, etc., (1791) 84 ; *Voir aussi* "Comité de Québec."
- Archives de Trois-Rivières—Examens, etc., (1790) 23, 33, 45 ; rapport d'un comité du Conseil Ex., (1790) 62 ; mises sous la garde de Chs. Thomas, (1791) 65 ; lettre d'Henry Motz, (1791) 65 ; translation, 83 ; remises à M. Thomas, (1791) 85.
- Badeaux, J. Bte—Archives de Trois-Rivières, (1789) 39 ; inventaire des archives dans son bureau, (1788) 77.
- Boisseau, N—Inventaire des registres des notaires, (1783).
- Bonne, P. A. de—Mémoire au sujet des papiers du domaine du roi, (1791) 79.
- Clarke, Lt-Gouv.—Documents reçus, (1791) à (1793) 87 à 90.
- Collège des Jésuites—Archives déposées là, (1790) 37, 42.
- Comité de Montréal—Archives de Montréal, (1789) 38 ; de Trois-Rivières, 39, (1790) 23 ; de Montréal (1790) 29.
- Comité de Québec.—Rapport, journal, pouvoirs, (1790) 4 ; rapports, (1789) 20, 61 ; (1790) 40.
- Conseil Exécutif—Rapports, minutes et arrêtés, (1787), (1788), 38 ; (1789), 18 ; (1791) 83 ; (1794) 87 ; (1796) 100 ; (1800) 101.
- Conseil Souverain—Examen de ses archives, (1790) 23 ; inventaire, 42.
- Craigie, John.—Lettre à M. Le Pailleur au sujet des archives de Montréal. (1788) 46.
- Dunn, Thomas—Lettre à Henry Motz, (1789) 22.
- Etat Civil—Motion de M. de Léry au Cons. Lég. au sujet des Registres, (1778) 41.
- Grant, Wm—Lettre, (1789) 21.
- Hesse, district de—Archives, (1788) 46.
- Hocquart, Gilles—Lettre, (1731) 3.
- LePailleur, M.—Etat des archives dans la voûte du Greffe, (1788) 46.
- Léry, I. G. de—Motions au Conseil Lég., (1778) 41.
- Maillet—Lettre au juge Fraser, (1789) 57.
- Motz, Henry—Lettres à Thos. Dunn, (1789) 21, 22 ; (1790) 23, 28 ; Lettre à J. Williams, (1791) 65.
- McGregor—Detroit—Lettre au sujet de la brochure sur les Anciennes Archives Françaises, (1791) 86.
- Notaires—Examen de leurs archives, (1790) 34 ; inventaires, (1783) 45 ; (1790) 72 ; (1791) 81.
- Panet, (Greffier des Plaids Communs)—Examen des archives sous sa garde, (1790) 23.
- Papier terrier—Examen des archives du—(1789) 18.
- Perrault, J. F.—Rapport sur archives à l'Evêché, (1799) 90 ; tableaux, 92 à 97 ; remarques, 97 ; compte, 98 ; rapport de MM. Dunn et de Bonne, (1795), 99 ; arrêté du Conseil, (1796) 100 ; lettre de H. W. Ryland, (1799) 100 ; lettre de J. Sewell, (1799) 100 ; rapport du Cons. Ex., (1800) 101.
- Picottée de Belestre—Rapport, (1788) 45 ; lettres à J. Williams, (1789) 39, 55 ; annonce, 56 ; rapports, (1790) 29, 60, 70.
- Pownall, Geo. (Sec. de la Prov.)—Examen des archives de son bureau, (1789) 5 ; inventaire, (1788) 47 ; requête et rapport du Conseil, (1790) 64 ; inventaire, (1791) 65, reçu, (1791) 80.
- Prévôté—Archives de la Cour, à Québec, (1790) 28.
- Règlements (nouveaux) proposés pour la conduite du dépt. des Terres, (1789) 57.
- Rocheblave, Philippe de—Mémoire concernant les archives sous sa garde, (1794) 86.
- Ryland, H. W.—Lettre au proc^e gén^l, (1799) 100.
- Sewell, J.—Lettre à H. W. Ryland *re* compte de J. F. Perrault, (1799) 100.
- Thomas, Chs.—Garde des archives de Trois-Rivières, (1791) 65.
- Voirie—Examen des archives de la—(1790) 36.
- Williams, Jenkin, (Greffier du Conseil Ex.)—Lettres à Picottée de Belestre, (1789) 40, 56 ; archives de Montréal, (1790) 38 ; liste d'affaires de l'Etat, 26 déc. (1791) au 29 déc. (1792), 101 à 109.

APPENDICE E

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

PARTIE I

INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

PARTIE I

GEORGE R. Instruction à Notre fidèle et bien-aimé JAMES MURRAY, écuyer, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos territoires en dépendant. Données à Notre cour, à St. James, le septième jour de décembre 1763, dans la quatrième année de Notre règne.

I. En même temps que Nos présentes instructions Vous recevrez Notre Commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne Vous constituant Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre Province de Québec en Amérique, bornée sur la côte du Labrador par la rivière Saint-Jean, et de là, par une ligne tirée à partir de la tête de cette rivière en passant par le lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité sud du lac Nipissin ; d'où la dite ligne traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain dans le quarante-cinquième degré de latitude nord, passe le long des hautes terres qui divisent les rivières se jetant dans le dit fleuve Saint-Laurent de celles qui coulent dans la mer ; et aussi le long de la côte nord de la baie des Chaleurs et la côte du golfe Saint-Laurent jusqu'au cap Rosières, et de là traversant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent par l'extrémité occidentale de l'île d'Anticosti se termine à la susdite rivière Saint-Jean ; en conséquence Vous devrez Vous charger de l'exécution de la charge et poste de confiance que Nous Vous confions, et de l'administration du gouvernement et faire et exécuter régulièrement toutes choses de Votre ressort, conformément aux différents pouvoirs et autorités de Notre dite Commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne et Nos présentes instructions à Vous adressées, ou conformément à tous autres pouvoirs et instructions qui pourront en tout temps par la suite Vous être accordés ou désignés sous Notre seing et sceau, ou par Notre ordre dans Notre Conseil privé.

2. Vous devrez avec toute la solennité voulue faire publier aussitôt que possible, Notre dite Commission à Québec, que Nous désignons la place de Votre résidence et le principal siège du Gouvernement, dans les districts de Montréal et de Trois-Rivières et dans toutes autres parties de Votre Gouvernement où Vous le croirez nécessaire et opportun ; et cela fait, Vous devrez nommer et établir un Conseil pour Notre dite Province, afin de Vous aider dans l'administration du Gouvernement, Conseil qui, pour le présent, devra être composé des personnes que Nous avons nommées Nos lieutenant gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, de Notre juge en chef de Notre dite Province, et de l'inspecteur général de Nos douanes en Amérique pour le district du nord, et de huit autres personnes que Vous choisirez parmi les plus importants habitants ou personnes de moyens dans Notre dite Province, lesquelles personnes ainsi nommées par Vous ainsi que dit plus haut (Nous fixons par les présentes le quorum à cinq membres) formeront Notre Conseil pour Notre dite Province, et auront et jouiront de tous les pouvoirs, privilèges et autorité qu'exercent ordinairement et dont jouissent les membres de Nos Conseils dans Nos autres plantations, ainsi que de tous autres pouvoirs, privilèges et autorité contenus dans Notre dite Commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne et dans Nos présentes instructions qui Vous sont adressées ; et ces personnes se réuniront à telle époque ou époques, place ou places qu'

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Vous le croirez, à Votre discrétion, nécessaire et opportun. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que le dit juge en chef ou l'inspecteur général de Nos douanes ne pourra prendre l'administration du Gouvernement au cas du décès ou d'absence de Vous, Notre gouverneur, ou du commandant en chef alors en exercice.

3. Vous devrez immédiatement convoquer Notre dit Conseil, ou les membres de ce Conseil qui pourront commodément se réunir, et faire lire à cette assemblée Notre commission qui Vous est adressée, et cela fait, Vous prêterez alors vous-même et ferez aussi prêter à Nos lieutenants-gouverneurs respectivement et aux membres de Notre dit Conseil les serments mentionnés dans un acte passé dans la première année du règne de Sa Majesté le roi George premier, intitulé : Acte pour la plus grande sécurité de la personne et du Gouvernement de Sa Majesté, et la succession de la Couronne aux héritiers de la feue princesse Sophie qui sont protestants, et pour mettre fin aux espérances du prétendu prince de Galles et de ses partisans avoués et secrets ;—de même que faire et souscrire,—et leur faire faire et souscrire la déclaration mentionnée dans un acte du Parlement passé dans la vingt-cinquième année du règne du roi Charles le second, intitulé : "Acte à l'effet de prévenir les dangers qui pourront survenir des non-conformistes papistes". Vous devrez comme chacun d'eux devra également prêter serment pour la due exécution de Votre et de leurs emplois et charges relativement à Votre et à leur administration égale et impartiale de la justice ;—et Vous devrez de plus prêter le serment exigé par l'acte passé dans la septième et la huitième année du règne du roi Guillaume Trois, lequel doit être prêté par le Gouverneur des plantations de faire tout leur possible afin de faire observer les lois se rapportant aux plantations.

4. Vous devrez immédiatement transmettre à Nos Commissaires du commerce et des plantations, pour qu'ils soient soumis à Notre approbation ou désaveu, les noms des membres du Conseil que Vous devez ainsi nommer comme il est dit ci-dessus, de même qu'une liste des noms et la description de huit autres personnes dans Notre dite Province que Vous jugez avoir les qualités propres pour servir en cette capacité, à la fin que si Nous n'approuvions pas ou ne ratifions pas sous Notre seing et sceau la nomination de quelqu'une des personnes que Vous nommeriez, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la place ou les places de ces personnes ainsi désapprouvées soient aussitôt remplies à même cette liste ou autrement, suivant que Nous le croirons à propos.

5. S'il arrive en aucun temps qu'à raison de décès, départ de Notre dite Province, suspension d'emploi de quelqu'un de Nos dits Conseillers ou autrement, il y a une vacance dans Notre dit Conseil, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous en donniez avis à la première occasion, à Nos Commissaires du commerce et des plantations afin que Nous puissions en constituer et nommer d'autres en remplacement sous Notre seing et sceau ; et à cette fin, chaque fois qu'il se produira une telle vacance Vous devrez transmettre à Nos dits Commissaires, pour qu'ils Nous les soumettent, les noms de trois personnes, habitants de Notre Province susdite, ou plus, que Vous estimerez les plus capables de remplir cette charge.

6. Mais afin que Nos affaires ne souffrent point du manque d'un nombre régulier de Conseillers, s'il arrive jamais qu'il y en ait moins de sept résidant dans Notre dite Province, Nous Vous donnons et accordons par les présentes à Vous dit James Murray, le plein pouvoir et autorité de choisir à même les principaux habitants de Notre dite Province autant de personnes qu'il en faudra pour composer le nombre entier du Conseil qui devra être de sept au plus ; et les personnes ainsi choisies et nommées par Vous seront à toutes fins Conseillers dans Notre dite Province jusqu'à ce qu'elles aient été soit confirmées dans leur charge par Nous, ou jusqu'à la nomination d'autres personnes par Nous, sous Notre seing et sceau, Notre dit Conseil sera composé de sept personnes ou plus.

7. C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous suspendiez et congédiez, et les présentes Vous donnent l'autorisation et les pleins pouvoirs de ce faire, aucun des membres de Notre dit Conseil, lesquels ne pourront alors ni siéger, ni voter ni assister aux assemblées, si Vous trouvez qu'il y a pour cela juste cause ; et pareillement que Vous

DOC. DE LA SESSION No 18

suspendiez de l'exécution de leurs charges aucun de Nos lieutenants-gouverneurs de Notre dite Province, et que Vous en nommiez d'autres à leur place, en attendant que Nous fassions connaître ce qui est Notre bon plaisir. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que Vous ne suspendiez pas ou ne renvoyiez pas aucun des lieutenants-gouverneurs de Nos dites Provinces respectivement, ou aucun des membres de Notre Conseil, lorsque leur nomination aura été confirmée par Nous, comme susdit, sans bonne et suffisante cause, ni sans le consentement de la majorité du dit Conseil, signifié en Conseil, après enquête régulière sur l'accusation portée contre ce lieutenant-gouverneur ou Conseiller et de sa défense; et dans le cas de la suspension d'aucun d'eux Vous devrez régulièrement faire inscrire dans les registres du Conseil Vos raisons de ce faire ainsi que les accusations et les preuves contre cette personne et sa défense, et en transmettre immédiatement des copies à Nos Commissaires du commerce et des plantations afin qu'elles Nous soient soumises; néanmoins s'il arrivait que Vous eussiez, pour suspendre aucune des dites personnes, des raisons qu'il ne serait pas à propos de communiquer au Conseil, Vous pourriez dans ce cas suspendre cette personne sans le consentement du Conseil; mais Vous devrez immédiatement après cette suspension envoyer à Nos Commissaires du commerce et des plantations, afin qu'il Nous soit soumis, un rapport de Vos procédés à ce sujet ainsi que de Vos raisons en général pour avoir fait la suspension, ainsi que Vos raisons en général pour ne les avoir point communiquées au Conseil; et des duplicatas de ce rapport à la plus prochaine occasion.

8. Attendu que Nous sentons qu'il doit être pris bon soin d'obliger les membres du Conseil à être régulièrement présents aux séances, pour empêcher les nombreux inconvénients résultant d'un défaut de quorum pour la dépêche des affaires suivant que l'occasion peut l'exiger, c'est Notre volonté et bon plaisir que si quelque membre de Notre dit Conseil s'absente dorénavant de la dite Province, et que son absence se continue pendant un laps de temps de plus de six mois à la fois, sans en avoir obtenu Votre permission ou la permission de Notre Commandant en chef de Notre dite Province alors en exercice, sous Votre ou son seing et sceau, ou si ce Conseiller s'absente durant l'espace d'une année, sans qu'il en ait obtenu Notre permission sous Notre seing et sceau royal, sa place dans le dit Conseil deviendra immédiatement vacante, et que si aucun des membres de Notre dit Conseil alors résidant dans la Province sous Votre Gouvernement s'absente par la suite volontairement sans une juste et valable cause, lorsqu'il est régulièrement convoqué et persiste à s'absenter après remontrance, Vous suspendrez le ou les dits Conseillers s'absentant ainsi jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu, Nous en donant avis en temps opportun; et Nous voulons et Vous enjoignons par les présentes que Vous signifiez aux différents membres de Notre Conseil susdit et que Vous inscriviez dans les registres du Conseil de la Province sous Votre Gouvernement ce règlement établi en vertu de Notre plaisir royal à titre de règlement permanent.

9. Vous devrez immédiatement communiquer à Notre dit Conseil toute partie de Nos instructions dans lesquelles il est mentionné qu'il faudra son avis et consentement, et pareillement, au besoin, toutes autres instructions que Vous trouverez opportun pour Notre service de leur faire connaître.

10. Vous devez permettre que les membres de Notre dit Conseil aient et jouissent de la liberté du débat et du vote dans toutes les affaires d'intérêt public sur lesquelles il pourra être délibéré en Conseil.

11. Et attendu qu'il est prescrit par Votre Commission sous Notre grand sceau qu'aussitôt que la situation et les circonstances de Notre dite Province le permettront, Vous devrez, sur l'avis de Notre Conseil, convoquer et appeler une assemblée générale des tenanciers de Notre dite Province, Vous devrez, en conséquence, dès que les affaires les plus pressantes du gouvernement Vous en donneront le loisir, appliquer Votre attention à la mise à exécution de cet objet important; mais comme il peut être impraticable pour le moment de former cet établissement, Vous devrez dans l'intervalle, sur l'avis de Notre dit Conseil, faire les règles et règlements qui pourront paraître néces-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

saires pour la paix, le bon ordre et gouvernement de Notre dite Province, prenant soin qu'il n'en soit ni faits ni passés qui tendent en aucune façon à porter atteinte à la vie, sûreté corporelle ou liberté du sujet, ou à imposer les droits et taxes; et que tous ces règles et règlements Nous soient transmis à la première occasion après avoir été faits et passés, pour Notre approbation ou désaveu. Et c'est Notre volonté et bon plaisir que lorsqu'une assemblée aura été convoquée et se sera réunie, en la manière que Vous croirez, à Votre discrétion, le plus à propos, ou qui sera ci-après prescrite et désignée, on observe soigneusement les règlements suivants dans la rédaction et l'adoption des lois, statuts et ordonnances que Vous devrez passer, sur l'avis et du consentement de Notre dit Conseil et Assemblée, savoir :

La manière de décréter les dites lois, statuts et ordonnances sera par le Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, et nulle autre.

Chaque différente matière fera l'objet d'une loi différente, sans inclure, dans un et le même acte, des choses qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres.

Il ne devra être inséré dans aucun acte ou ordonnance de clause étrangère à ce que le titre comporte, et nulle clause perpétuelle ne devra former partie d'une loi temporaire.

Nulle loi ou ordonnance quelconque ne devra être suspendue, modifiée, continuée, remise en vigueur ou révoquée par des termes généraux, mais le titre et la date de cette loi ou ordonnance devront être particulièrement mentionnés dans la partie qui donne la sanction législative.

Nulle loi ou ordonnance concernant les biens privés ne sera passée sans une clause qui en suspendra son exécution jusqu'à ce que Notre volonté et bon plaisir royal ait été connu, ni sans la sauvegarde de Notre droit et de celui de Nos héritiers et successeurs, et de tous les corps politiques et constitués, et de toutes autres personnes, sauf celles mentionnées dans la dite loi ou ordonnance et celles qui s'en réclament; et avant que cette loi ou ordonnance ne soit passée, preuve devra Vous être fournie en Conseil et inscrite dans les registres du Conseil qu'avis public a été donné de l'intention de la partie de demander la passation de cet acte, dans les différentes églises paroissiales où se trouvent les terres en question, trois dimanches consécutifs au moins avant que cette loi ou ordonnance ne soit proposée; et Vous devrez transmettre et annexer à la dite loi ou ordonnance un certificat portant Votre signature, que cette loi ou ordonnance a passé par toutes les phases mentionnées ci-dessus:

Dans toutes les lois ou ordonnances pour le prélèvement de deniers ou l'imposition d'amendes, de confiscations ou de peines, il devra être expressément fait mention que ces deniers, amendes, etc., Nous ont été accordés ou réservés et à Nos héritiers et successeurs pour les usages publics de la dite Province et le soutien de son Gouvernement selon qu'il sera prescrit par la dite loi ou ordonnance; et il devra y être inséré une clause déclarant qu'il devra Nous être rendu compte dans ce Royaume et à Nos Commissaires de Notre trésor, ou à Notre Grand Trésorier, alors en exercice, des deniers provenant de l'application de cette loi ou ordonnance, compte qui sera audité par Notre Auditeur général de nos plantations ou Son député :

Vous devrez transmettre toutes ces lois, statuts et ordonnances à Nos Commissaires du commerce et des plantations dans les trois mois qui suivront leur sanction, ou plus tôt si l'occasion s'en présente; à la marge devra se trouver un sommaire suffisant de ces lois, statuts et ordonnances, et Vous devrez les accompagner d'observations très détaillées, c'est-à-dire faire connaître si elles servent d'introduction à une nouvelle loi, si elles proclament une loi antérieure ou révoquent une loi auparavant en existence; et Vous devrez également transmettre de la manière la plus complète les raisons et l'occasion de décréter ces lois ou ordonnances, ainsi que des copies exactes des journaux des délibérations du Conseil et de l'Assemblée, que Vous demanderez et obtiendrez des greffiers du dit Conseil et de l'Assemblée.

12. Et afin qu'il ne soit rien passé ou fait au préjudice des véritables intérêts de Notre royaume, de Nos justes droits et de ceux de Nos héritiers et successeurs ou des biens de Nos sujets, c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que Vous ne ratifiez et

DOC. DE LA SESSION No 18

ne sanctionniez définitivement aucune loi quelconque qui tendra en aucune manière à affecter le commerce ou la marine marchande de ce royaume ou qui de quelque façon concernera les droits et prérogatives de Notre Couronne ou les biens de Nos sujets, ou qui sera d'une nature non usuelle ou extraordinaire avant que Vous n'ayiez transmis un brouillon de cette loi, et n'ayiez reçu Nos instructions à ce sujet, à moins que Vous n'ayiez soin d'y faire insérer une clause en suspendant ou retardant l'application jusqu'à ce que Notre bon plaisir à ce sujet ait été connu.

13. Et attendu qu'il a été précédemment décrété des lois dans plusieurs de Nos plantations en Amérique pour un si court délai que l'on n'aurait pu obtenir Notre sanction ou désaveu royale avant l'expiration du délai pour lequel ces lois avaient été décrétés, Vous ne devrez sanctionner aucune loi que sera décrétée pour une moindre délai que deux années, sauf dans les cas de nécessité imminente ou d'à-propos temporaire immédiat; et Vous ne devrez remettre en vigueur aucune loi à laquelle Notre sanction aura été une fois refusée, sans en avoir d'abord obtenu Notre permission formelle, après pleine représentation faite à Nos Commissaires du commerce et des plantations, pour qu'elles Nous soient soumises, des raisons et de la nécessité de passer cette loi, ni sanctionner aucune loi qui eu révoquera une autre passée dans Votre Gouvernement et qui aura reçu Notre approbation royale, à moins que Vous n'ayiez le soin d'y faire insérer une clause en suspendant ou en retardant l'application jusqu'à ce que Notre bon plaisir à ce sujet ait été connu.

14. Et Nous Vous demandons particulièrement de prendre soin qu'il soit dûment tenu des livres de comptes de toutes les recettes et des paiements de tous deniers publics, et d'en attester par serment la vérité, et que tous ces comptes soient audités et attestés par Notre auditeur général de nos plantations ou son député, lequel devra en transmettre des copies à Nos Commissaires du Trésor, ou à Notre Grand trésorier alors en exercice; et que Vous en envoyiez, à chaque semestre ou plus souvent, une autre copie attestée par Vous-même à Nos Commissaires du commerce et des plantations, ainsi que des duplicatas par le prochain transport; dans ces livres sera spécifié toute somme particulière prélevée, ou dont il sera disposée, ainsi que les noms des personnes auxquelles un paiement sera effectué, afin que preuve Nous soit fournie de la juste et régulière application du revenu de Notre dite Province, et de la probabilité de l'augmentation ou de la diminution du revenu sous chaque chef et article.

15. Et attendu que les membres de plusieurs assemblées dans les plantations se sont souvent arrogé des privilèges qui ne leur appartiennent d'aucune manière, particulièrement celui de se garantir contre les poursuites en droit pendant qu'ils font partie de l'Assemblée, et cela au grand préjudice de leurs créanciers et à l'obstruction de la justice et que certaines assemblées ont pris la liberté d'ajourner à leur bon plaisir sans en avoir au préalable obtenu la permission de Notre Gouverneur; et que d'autres ont pris sur elles de préparer seules les bills des subsides, refusant de permettre au Conseil de les modifier ou amender, pratiques qui toutes sont au grand détriment de Notre prérogative; si donc Vous apercevez que les membres de l'Assemblée de Notre Province de Québec insistent sur aucun de ces privilèges, vous devrez leur signifier que c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que Vous n'accordiez aucune protection à tout membre du Conseil ou de l'Assemblée, sauf la protection de leur personne, et cela seulement tant que l'Assemblée siégera; et que Vous ne leur permettiez pas d'ajourner autrement que de jour en jour, sauf les dimanches et jours fériés sans en avoir au préalable obtenu Votre permission ou celle du Commandant en chef alors en exercice. C'est de plus Notre bon plaisir que le Conseil ait les mêmes pouvoirs que l'Assemblée de préparer les bills des subsides.

16. Et attendu que par Notre susdite Commission sous notre grand sceau de la Grande-Bretagne Vous êtes autorisé et avez le pouvoir, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil, de constituer et de nommer des cours de justice; en conséquence c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous donniez aussitôt que possible Votre attention à ces grands et importants objets, et qu'en formant les établissements nécessaires à cette

fin, Vous considérez ce qui a été fait à cet égard dans Nos autres colonies en Amérique, plus particulièrement dans Notre colonie de la Nouvelle-Ecosse.

17. Et attendu qu'il est juste pour le repos, la satisfaction et l'avantage de tous Nos sujets qu'il soit permis d'interjeter appel dans toutes les causes civiles des décisions des tribunaux de Nos plantations, c'est en conséquence Notre volonté et bon plaisir que, lorsque les différents cours et bureaux nécessaires pour l'administration de la justice auront été établis, nommés et confirmés, en conformité du pouvoir qui Vous est dévolu par Votre Commission sous Notre grand sceau, et par Nos présentes instructions, Vous conformiez autant que le permettront les différentes circonstances, aux règlements prescrits dans les instructions données à Notre Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse relativement à ces appels, copies desquelles instructions sont ci-annexées.

18. Vous devrez, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil dans la Province confiée à Votre Gouvernement, prendre un soin spécial de régler tous les salaires et émoluments attachés aux charges ou payés pour des cas imprévus afin qu'ils ne dépassent pas les bornes de la modération et qu'il n'y ait exaction dans aucune occasion quelconque ; et de veiller aussi à ce que des tableaux de tous les émoluments soient appendus publiquement dans tous les endroits où ces émoluments devront être payés ; et Vous devrez transmettre des copies de tous ces tableaux d'émoluments à Nos Commissaires du commerce et des plantations, afin qu'elle Nous soit soumise.

19. C'est Notre volonté formelle et bon plaisir qu'à la première occasion et avec toute la diligence convenable Vous Nous transmettiez par le canal de Nos Commissaires du Commerce et des Plantations des copies authentiques de tous actes, ordres, concessions, commissions ou autres pouvoirs, en vertu desquels toutes cours, bureaux, juridictions, plaidoyers, autorités, émoluments et privilèges ont été réglés ou établis pour être confirmés ou désavoués par Nous ; et au cas où tous ou aucun d'eux seront en aucun temps désavoués et non approuvés, alors ceux et autant de ceux qui seront ainsi désavoués et non approuvés, et aussi signifiés par Nous, cesseront et prendront fin, et ne seront plus continués ou mis en pratique.

20. Vous ne nommerez sans en avoir reçu l'avis et le consentement de la majorité des membres de Notre Conseil, présents en Conseil, aucune personne juge ou juge de paix, ni n'exercerez Vous-même, ou par député, aucune des dites charges, et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que toutes les commissions de juges ou de juges de paix, ou des autres officiers nécessaires, que Vous accorderez à toute personne ou personnes, ne soient accordées que durant bon plaisir seulement.

21. Vous ne devrez destituer aucun des juges, juges de paix ou autres officiers ou ministre sans bonne et suffisante cause que Vous signifierez de la manière la plus complète et la plus distincte à la première occasion après ces destitutions à Nos Commissaires du commerce et des plantations, afin qu'elle Nous soit soumise.

22. Et attendu qu'il a été jusqu'ici porté de fréquentes plaintes de grands retards et de procédures irrégulières dans les cours de justice de plusieurs de Nos plantations, par lesquels Nos bons sujets ont beaucoup souffert, et comme il est de la plus haute importance pour Notre service et pour le bien-être de Nos plantations que la justice soit partout promptement et régulièrement administrée, et que tous les désordres, retards et autres pratiques irrégulières dans l'administration de la justice soient effectivement empêchés, Nous Vous enjoignons particulièrement de veiller avec un soin spécial à ce que la justice soit administrée impartialement dans toutes les cours que Vous êtes autorisé à présider, et que dans toutes les autres cours établies dans Notre dite Province tous les juges et autres personnages y concernés remplissent également leurs différentes fonctions sans aucun retard ou partialité.

23. Vous devrez veiller à ce que tous les brefs émanent en Notre nom dans toute la Province sous Votre Gouvernement.

24. Attendu qu'il y a dans Nos plantations plusieurs charges accordées sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, et que Notre service peut gravement souffrir à raison de l'absence des brevetés et la nomination par eux de députés n'ayant pas les

DOC. DE LA SESSION N^o 18

qualités pour exercer à leur place; Vous devrez inspecter les bureaux de ce genre qui se trouvent dans la Province sous Votre Gouvernement et Vous enquérir de la capacité et de la conduite des personnes qui exercent ces charges et rapporter à ce sujet à Nos Commissaires du commerce et des plantations ce que Vous croirez à propos qu'il soit fait ou changé; et Vous devrez dans le cas d'inconduite d'aucun de ces brevetés ou de leurs députés les suspendre de l'exercice de leurs charges jusqu'à ce que Vous ayez représenté toute l'affaire et ayez reçu Nos instructions à ce sujet; et dans le cas du décès de tout tel député, c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que Vous veilliez à ce que la personne nommée pour exercer la charge, jusqu'à ce que le breveté en soit informé et ait nommé un autre député, donne suffisante caution au breveté ou dans le cas de suspension à la personne suspendue de lui être redevable des profits acquis durant cet intervalle par suite du décès ou durant la suspension, au cas où Nous croirions à propos de rétablir de nouveau la personne suspendue dans son emploi. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que la personne exerçant la charge durant cet intervalle par suite de décès ou de suspension reçoive à titre d'encouragement les mêmes profits que recevait la personne décédée ou suspendue; et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'au cas de la suspension d'un breveté la personne que Vous nommerez pour exercer la charge durant cette suspension reçoive une moitié des profits qui autrement seraient dus à ce breveté, fournissant caution à ce breveté de lui devoir compte de l'autre moitié au cas où Nous croirions à propos de le rétablir de nouveau dans sa charge. Et c'est aussi Notre volonté et bon plaisir que Vous souteniez et donniez l'encouragement voulu à tous Nos officiers à brevet dans la jouissance de leurs honoraires, droits, privilèges et émoluments légitimes et accoutumés, conformément au véritable sens et intention de leurs brevets.

25. Vous ne devez point sous le prétexte d'aucun pouvoir ou autorité qui Vous est concédé par les présentes ou autrement ou mentionné Vous être concédé, prendre sur vous de donner, accorder ou disposer de toute charge ou place dans Notre dite Province, qui est maintenant ou sera accordée sous le grand sceau de ce royaume, ou à laquelle toute personne est ou sera nommée par mandat sous Notre seing et sceau, si ce n'est que Vous pourrez, advenant la vacance de toute telle charge ou place, ou lorsque Vous suspendrez tout tel officier, comme il est dit ci-dessus, placer toute personne capable pour exercer la charge dans l'intervalle jusqu'à ce que Vous ayez représenté la chose à Nos Commissaires du commerce et des plantations afin qu'ils Nous la soumette, comme susdit, (ce que Vous devrez faire à la première occasion), et jusqu'à ce que Nous ayons disposé de la dite charge ou place, ou Nos héritiers et successeurs, sous le grand sceau de ce royaume, ou jusqu'à ce que quelque personne soit nommée à cette charge par mandat sous Notre seing et sceau, ou Nos autres instructions y soient données.

26. Et attendu que l'inspecteur général et d'autres officiers de Nos douanes dans Nos plantations en Amérique se sont plaints à plusieurs reprises d'avoir été fréquemment obligés de servir en qualité de jurés et de se présenter personnellement sous les armes chaque fois que la milice se réunit, ce qui est un grave empêchement à l'exercice de leurs fonctions, Notre volonté et bon plaisir est que Vous ayez grand soin et donniez les instructions nécessaires afin que les différents officiers de Nos douanes soient dispensés et exemptés du service en qualité de jurés, ou de se présenter personnellement sous les armes lors de la réunion de la milice, sauf dans le cas de nécessité absolue, ou de l'exercice de toutes charges paroissiales qui pourraient les empêcher de remplir leurs fonctions.

27. Et attendu que l'inspecteur général de Nos douanes dans les plantations ont le pouvoir au cas de la vacance par décès, destitution, ou autrement, de tous emplois de Nos douanes, de nommer d'autres personnes pour exercer ces charges jusqu'à ce qu'ils aient reçu les instructions de Nos Commissaires du Trésor ou de Notre Grand Trésorier ou des Commissaires de Nos douanes alors en exercice; mais comme les districts de Nos inspecteurs généraux sont très vastes et qu'ils sont obligés de visiter à des époques régulières les fonctionnaires des différents Gouvernements soumis à leur

inspection, et qu'il peut arriver que quelques-uns des fonctionnaires de Nos douanes dans la Province sous Votre Gouvernement, meurent pendant que l'inspecteur général se trouvera dans une partie éloignée de son district, en sorte qu'il ne pourra recevoir l'avis de la mort de cet officier dans un délai raisonnable pour prendre des dispositions afin d'assurer l'exécution du service et nommer quelque autre personne pour remplacer l'officier qui peut mourir; en conséquence et afin que dans cette occasion les maîtres de vaisseaux ou les marchands n'éprouvent aucun retard dans leur expédition, c'est Notre volonté et bon plaisir que dans le cas de cette absence de l'inspecteur général ou survenant son décès et dans ces cas seulement, advenant la mort de tout percepteur de Nos douanes dans Notre dite Province, Vous, ou en Votre absence, Notre lieutenant-gouverneur ou Commandant en chef, choisirez une personne dont la loyauté, l'expérience, la diligence et la fidélité seront reconnues pour l'employer à la place de ce percepteur, pour les fins susdites, jusqu'à ce que l'inspecteur général de Nos douanes en ait reçu l'avis et ait nommé une autre personne pour succéder à ce percepteur, et que de plus des instructions soient données à ce sujet par Nos Commissaires du Trésor, ou Notre Grand trésorier ou par les Commissaires de Nos douanes alors en exercice; prenant soin de ne porter aucune atteinte, sous le prétexte de cette instruction, aux pouvoirs et autorités donnés par les Commissaires de Nos douanes aux dits inspecteurs généraux, lorsqu'ils sont en état de les exercer.

28. Et attendu que nous avons stipulé par le dernier traité définitif de paix conclu à Paris le 10^e jour de février 1763, d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada, et que Nous donnerons en conséquence les ordres les plus précis et les plus efficaces afin que Nos nouveaux sujets catholiques romains dans cette Province puissent professer le culte de leur religion, conformément aux rites de l'Eglise romaine autant que le permettront les lois de la Grande-Bretagne; c'est donc Notre volonté et bon plaisir que Vous Vous conformiez avec la plus grande exactitude en toutes choses concernant ces habitants aux stipulations du dit traité à cet égard.

29. Vous devrez aussitôt que possible convoquer les habitants à se réunir à l'époque ou aux époques à l'endroit ou aux endroits que Vous jugerez les plus commodes afin qu'ils prêtent le serment d'allégeance et qu'ils fassent et souscrivent la déclaration d'abjuration mentionnée dans l'Acte précité passé dans la première année du règne du roi Georges premier pour la plus grande sécurité de la personne et du Gouvernement de Sa Majesté et la succession de la Couronne aux héritiers de la feuë princesse Sophie, qui sont protestants, et pour l'extinction des espérances du prétendu prince de Galles et de ses partisans avoués ou secrets; et ce serment leur sera administré par la personne ou les personnes que Vous commissionnerez à cette fin; et si quelqu'un de ces habitants français refusait de prêter ce serment et de faire et souscrire la déclaration d'abjuration, ainsi que dit plus haut, Vous devrez l'obliger à quitter tout de suite Notre dit Gouvernement.

30. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que tous ces habitants qui possèdent la religion de l'Eglise romaine rendent à toutes les assemblées ou en tel autre temps que Vous jugerez à propos, et de la manière que Vous croirez la moins alarmante et la moins incommode aux dits habitants, un compte exact attesté par serment de toutes les armes et munitions de toutes sortes en leur possession, et aussi, de temps à autres, de celles qu'ils recevront en leur possession comme susdit.

31. Vous devrez Nous transmettre, aussitôt que possible, par le canal de Nos Commissaires du Commerce et des Plantations un relevé exact et détaillé de la nature et de la constitution des diverses communautés religieuses de l'Eglise romaine, de leurs droits, réclamations, privilèges et propriétés, et aussi du nombre, de la situation et des revenus des diverses églises établies jusqu'ici dans Notre dite Province, avec le nombre de prêtres ou de curés officiant dans les dites églises.

32. Vous ne devrez admettre aucune juridiction ecclésiastique du siège de Rome, ni aucune autre juridiction ecclésiastique étrangère quelconque dans la Province sous Votre Gouvernement.

DOC. DE LA SESSION No 18

33. Et afin que l'Eglise d'Angleterre puisse être établie tant en principe qu'en pratique, et que les dits habitants puissent être graduellement engagés à embrasser la religion protestante et que leurs enfants puissent être élevés dans les principes de cette religion, Nous déclarons par les présentes que c'est Notre intention, lorsque la dite Province aura été exactement arpentée et divisée en cantons, districts, ressorts ou paroisses de la manière ci-après indiquée, que tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes dans les dits districts, cantons et ressorts, en établissant, réservant et affectant des étendues convenables de terres à cette fin, et aussi pour une glèbe et pour l'entretien d'un ministre protestant et d'institutions protestantes; et Vous devrez considérer et Nous faire un rapport par le canal de Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, indiquant par quels autres moyens la religion protestante pourra être favorisée, établie et encouragée dans Notre dite Province sous Votre Gouvernement.

34. Et Vous devrez prendre un soin spécial afin que le Dieu Tout-Puissant soit dévotement et dûment servi dans toute l'étendue de Votre Gouvernement, que le rituel (*Book of Common Prayer*) de l'Eglise anglicane, tel qu'établi par la loi soit lu chaque dimanche et jour de fête, et que le Saint Sacrement soit administré selon les rites de l'Eglise d'Angleterre.

35. Vous ne devrez proposer aucun ministre protestant à aucun bénéfice ecclésiastique dans la Province soumise à Votre Gouvernement sans un certificat du très révérend Père en Dieu, le Lord Evêque de Londres; à l'effet qu'il est conforme à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre, de bonnes mœurs et de bonne conversation; —Et s'il Vous semble à l'avenir qu'une personne promue à un bénéfice cause du scandale, soit par sa doctrine ou par ses mœurs, Vous devrez employer les meilleurs moyens possibles pour assurer son renvoi.

36. Vous devrez immédiatement donner des instructions afin que tout ministre orthodoxe dans Votre Gouvernement fasse partie du Conseil de fabrique de sa paroisse respective, et qu'aucune réunion du Conseil de fabrique n'ait lieu sans lui, excepté en cas de maladie, ou s'il omet de s'y rendre, après avoir reçu l'avis de convocation du Conseil de fabrique.

37. Et afin que la juridiction ecclésiastique du Lord Evêque de Londres puisse s'établir dans Notre Province sous Votre Gouvernement autant que cela est praticable, Nous jugeons à propos que Vous donniez l'appui et l'encouragement possible à l'exercice de cette juridiction, sauf seulement la collation des bénéfices, l'émission des licences de mariage et la vérification des testaments que Nous Vous avons réservés à Vous Notre Gouverneur, et au Commandant en chef de Notre dite Province alors en exercice.

38. Et Nous ordonnons de plus qu'aucun instituteur qui arrivera dans Votre dite Province de ce Royaume n'ait dorénavant la permission d'enseigner, sans avoir obtenu la permission du dit Lord Evêque de Londres, et qu'aucune autre personne maintenant dans cette Province ou qui y viendra d'autres endroits ne puisse y enseigner sans avoir au préalable obtenu Votre licence.

39. Et Vous devrez veiller avec un soin spécial à ce qu'un tableau de mariages établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre soit affiché, selon les rites de l'Eglise d'Angleterre, dans tous les endroits où on célèbre le culte divin.

40. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'afin de supprimer autant qu'il est en Notre pouvoir, toute espèce de vice et d'immoralité Vous fassiez immédiatement appliquer rigoureusement toutes les lois déjà faites contre le blasphème, les juréments, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du Jour du Seigneur, les imprécations et l'ivrognerie dans toutes les parties de Votre Gouvernement, et que Vous ayez bien soin de veiller à ce que tous ces crimes et tous les autres vices et immoralités soient punis sur accusation attestée par serment devant être faite devant les tribunaux civils par les marguilliers des diverses paroisses qui seront nommés à cette fin au temps convenable de l'année; et pour décourager davantage le vice et encourager la vertu et la bonne con-

duite (afin que par ces exemples les infidèles puissent être portés et induits à embrasser la religion chrétienne) Vous ne devrez admettre aux postes de confiance et aux emplois publics dans la Province soumise à Votre Gouvernement aucune personne dont la mauvaise réputation et les mauvais discours pourraient causer du scandale.

41. Et attendu qu'il est stipulé par le susdit traité conclu à Paris le 10^e jour de février 1763 que les habitants français, ou autres, qui ont été les sujets du Roi très chrétien au Canada pourront s'en aller en toute liberté et sûreté lorsqu'ils le croiront à propos, et pourront vendre leurs biens pourvu que ce soit à Nos sujets et emporter leurs effets sans qu'on gêne en rien leur émigration sous aucun prétexte quelconque, sauf pour dettes et poursuite criminelle, et que le délai limité pour l'émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du traité ; Vous devrez en conséquence Vous conformer en toutes choses à cette stipulation et veiller à ce que les habitants français qui se proposent de partir dans le délai limité n'en soient empêchés, pourvu qu'ils ne vendent pas leurs propriétés à d'autres qu'aux sujets de Sa Majesté, et que tant qu'ils resteront dans Votre Gouvernement, ils se conformeront à toutes choses y établies de la même manière que Nos autres sujets.

42. Et c'est encore Notre volonté et bon plaisir que tous les habitants français de Notre dite Province, actuellement en possession de terres dans la dite Province en vertu de concessions faites avant la signature des conditions préliminaires de paix, le troisième jour de novembre 1762, fassent enregistrer au bureau du Secrétaire dans un délai limité, selon que Vous le jugerez à propos à Votre discrétion, les différentes concessions ou autres actes ou titres sous l'autorité desquels ils possèdent ou tiennent ces terres ; et ces concessions, actes ou autres titres devront être inscrits au long dans ce bureau, de façon à ce que la grandeur particulière des terres, leur situation et étendue, et les conditions auxquelles la concession en a été faite, soit quant aux rentes, aux services, ou à la culture, apparaissent amplement au long.

43. Et dans le cas où il apparaîtrait, après un examen rigoureux et soigneux de ces concessions et titres, examen qui se fera de la manière que Vous croirez à propos, que quelqu'un des concessionnaires ou des personnes qui prétendent aux terres en vertu de ces concessions et titres sont en possession de plus de terrain que ne mentionnent ces concessions ; ou que les termes et conditions d'après lesquels les terres ont été concédées n'ont pas été remplis, conformément à ce qui est stipulé dans ces concessions, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous Nous représentiez immédiatement la chose par le canal de Nos Commissaires du commerce et des plantations afin que l'on Vous donne des instructions à ce sujet selon que la nature et les circonstances du cas sembleront l'exiger.

44. Et attendu qu'il est nécessaire pour le bon et avantageux établissement de Notre dite Province qu'on en connaisse parfaitement le véritable état, Vous devrez donc, aussitôt que cela se pourra commodément, faire faire un lever exact de la dite Province par telle personne capable et experte qui est ou sera nommée à ce service, laquelle devra Vous faire un rapport par écrit afin que Vous puissiez juger des mesures à prendre en général pour l'établissement de colonies, et ce rapport devra non seulement donner la nature et la qualité du sol et du climat, les rivières, baies et havres et toute autre circonstance de l'état naturel de la province, mais encore contenir son opinion quant à la manière de la diviser le plus commodément en comtés, et à ce rapport devra être annexée une carte de ce lever avec indication des différentes divisions projetées ; mais comme ce lever sera très long à faire, Vous devrez dans l'intervalle établir les colonies d'après le plan qui Vous paraîtra le plus opportun d'après les meilleurs renseignements que Vous pourrez obtenir.

45. Et attendu que l'expérience a démontré que l'établissement de planteurs dans des cantons a été fortement à leur avantage non seulement par suite de l'aide qu'ils ont pu se donner les uns aux autres dans leurs affaires civiles, mais pareillement pour la sécurité qu'ils ont ainsi obtenue contre les outrages et incursions des sauvages du voisinage, ou autres ennemis, Vous devrez en conséquence établir des cantons d'une grandeur et étendue convenable aux endroits que Vous le jugerez, à Votre discrétion

DOC. DE LA SESSION No 18

le plus à propos. Et c'est Notre volonté et bon plaisir que chaque canton se compose d'environ vingt mille acres, ayant autant que faire se pourra des limites naturelles s'étendant en montant dans le pays, et comprenant une partie nécessaire du fleuve Saint-Laurent, lorsque cela se pourra avoir commodément.

46. Vous devrez aussi faire marquer un endroit convenable dans la partie la plus commode de chaque canton pour la construction d'un fort suffisant pour contenir le nombre de familles que Vous jugerez à propos d'y établir, avec emplacement de ville et de pâturage à proximité de chaque habitation en ayant soin que la dite ville soit établie sur une rivière navigable ou aussi près que possible d'une rivière navigable ou de la côte maritime, et Vous devrez Nous réserver aussi une étendue convenable de terre dans chaque canton pour les fins suivantes, savoir : pour ériger des fortifications et des casernes où elles seront nécessaires ou pour tout autre service naval ou militaire et plus particulièrement pour la croissance et la production du bois de construction navale s'il y existe des terres à bois propres à cette fin.

47. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'un endroit particulier dans ou aussi près que possible de chaque ville soit réservé pour la construction d'une église, et que quatre cents acres de terres y adjacentes soient attribuées à l'entretien d'un ministre et deux cents acres pour un maître d'école.

48. Et vous devrez donner aux arpenteurs que Vous emploierez pour délimiter les dits cantons et villes l'ordre formel de Vous envoyer le plus tôt possible des relevés de leurs arpentages avec la description détaillée de chaque canton et de la nature du sol dans chacun d'eux.

49. Et vous devrez exiger de tous ceux qui seront nommés arpenteurs des dites terres dans chaque canton qu'ils prêtent serment d'accomplir fidèlement leurs fonctions et de faire des arpentages exacts de toutes les terres qu'on leur demandera d'arpenter.

50. Et attendu que rien ne saurait tendre plus efficacement au prompt établissement de Notre Colonie, à la sécurité des biens de Nos sujets et à l'augmentation de Notre revenu que de disposer à des conditions raisonnables des terres qui sont Notre propriété, et d'établir une méthode régulière et convenable de procéder au sujet de la concession de ces terres ; en conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que toutes les personnes qui s'adresseront à Vous pour obtenir des concessions de terres établissent à Votre satisfaction, devant Vous en Conseil, qu'elles sont en mesure de cultiver et d'améliorer ces terres en y établissant en proportion du nombre d'acres demandé, un nombre suffisant de colons blancs ou de nègres ; et dans le cas où, après avoir considéré la condition des personnes demandant ces concessions, Vous jugerez opportun de les accorder, en ce cas Vous devrez faire émettre un mandat, adressé à l'arpenteur général ou à d'autres fonctionnaires réguliers l'autorisant ou les autorisant à faire un arpentage fidèle et exact des terres ainsi demandées et de rapporter le dit mandat dans un délai de six mois au plus à compter de la date d'icelui, avec un plan ou une description du terrain ainsi arpenté annexé à ce mandat ; pourvu que Vous ayiez soin, avant qu'un mandat de ce genre ne soit émis comme susdit, de voir à ce qu'un sommaire de ce mandat soit enregistré au bureau de l'Auditeur et du Régistrateur ; et lorsque le mandat sera rapporté par le dit arpenteur, ou autre fonctionnaire régulier la concession sera préparée en bonne et due forme et les termes et conditions exigés par Nos présentes instructions seront spécialement et expressément mentionnés dans les concessions respectives. Et c'est Notre volonté et bon plaisir que les dites concessions soient enregistrées dans un délai de dix mois à compter de leurs dates respectives dans le bureau d'enregistrement de l'endroit et qu'un sommaire de ces concessions soit également enregistré dans le bureau de Notre auditeur en cet endroit, au cas où il serait établi de ces bureaux dans Notre dite Province, ou qu'à défaut de ce faire cette concession soit nulle et de nul effet ; des copies de toutes ces inscriptions devront être envoyées régulièrement par le fonctionnaire compétent à Nos Commissaires de Notre Trésor et à Nos Com-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

missaires du Commerce et des Plantations dans le délai de six mois à compter de la date où elles auront été faites.

51. Et attendu qu'il est résulté de graves inconvénients dans plusieurs de Nos Colonies en Amérique, du fait que l'on a concédé des étendues excessives de terres à certaines personnes qui n'ont jamais colonisé ni cultivé ces terres, et ont par là empêché d'autres plus actifs d'améliorer ces terres ; en conséquence, pour prévenir de semblables inconvénients à l'avenir, Vous devrez veiller avec un soin spécial à ce que dans toutes les concessions que Vous ferez, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil, aux personnes qui Vous les demanderont, l'étendue soit proportionnée à celle qu'elles pourront cultiver ; et il Vous est par le présent enjoint d'observer les prescriptions et règlements suivants dans toutes les concessions que Vous ferez, savoir :—

Qu'il soit concédé cent acres de terre à chaque personne, homme ou femme, chef de famille, pour lui-même ou elle-même, et cinquante acres pour chaque homme, femme ou enfant blanc ou noir dont se compose la famille de cette personne à l'époque actuelle de la concession ; et dans le cas où toute personne qui Vous demanderait des concessions de terre désirerait en obtenir une plus grande étendue que ne lui en donnerait de droit le nombre réel des personnes composant sa famille, c'est Notre volonté et bon plaisir, et il Vous est par les présentes accordé et permis, de concéder à chaque telle personne ou à ces personnes telle autre étendue de terres qu'elle peut ou qu'elles peuvent désirer mais n'excédant pas mille acres en sus et au delà de ce qu'elle a ou qu'elles ont droit d'avoir par suite du nombre de personnes composant leurs familles respectives, pourvu qu'il Vous apparaisse que ces personnes sont en état et ont l'intention de cultiver ces terres, et pourvu également qu'elles paient au Receveur de Nos cens et rentes ou à tout autre officier nommé pour la recevoir, la somme de cinq chelins seulement par chaque cinquante acres ainsi concédé, le jour de la date de la concession ;

Que tous les concessionnaires soient tenus de payer deux chelins sterling pour chaque cent acres, paiement qui devra se faire à compte de l'expiration de deux années de la date de cette concession et se continuer ensuite d'année en année, ou à défaut de le faire, la concession deviendra nulle ;

Que chaque concessionnaire, après avoir fourni la preuve qu'il ou qu'elle a rempli les termes et conditions de sa concession, ait droit à une autre concession dans la proportion et aux conditions mentionnées ci-dessus ;

Que pour chaque cinquante acres de terre regardée comme propre à faire des plantations, chaque concessionnaire soit obligé, dans les trois années qui suivront la date de sa lettre patente, de défricher et façonner trois acres au moins dans cette partie de l'étendue qui lui est accordée qu'il jugera le plus convenable et le plus avantageux, ou bien de défricher et drainer trois acres de terrains marécageux ou couverts d'eau, ou de drainer trois acres de marais s'il s'en trouve dans les limites de sa concession ;

Que pour chaque cinquante acres de terre regardée comme stérile, chaque concessionnaire soit obligé de mettre et entretenir sur sa terre dans les trois ans années qui suivront la date de sa concession, trois bêtes à cornes, nombre qu'il sera tenu d'avoir sur sa terre tant qu'il n'aura pas complètement défriché et amélioré trois acres pour chaque cinquante acres de sa concession ;

Que si quelqu'un prend une étendue de terre dont aucune partie n'est propre à être immédiatement cultivée sans qu'on la fume et l'améliore, tout tel concessionnaire devra, dans les trois ans à compter de la date de sa concession, élever sur quelque partie de sa terre, une bonne maison d'habitation ayant au moins vingt pieds de longueur sur seize de largeur, et aussi mettre sur sa terre pareil nombre de trois têtes de gros bétail pour chaque cinquante acres ;

Que si quelqu'un ayant pris un terrain pierreux ou rocheux impropre à la plantation ou au pâturage, commence, dans les trois ans à compter de la date de sa concession, à y employer, et ainsi continue à y faire travailler pendant trois ans ensuite, à l'exploitation d'une carrière de pierre ou autre mine, un bon et capable ouvrier pour

DOC. DE LA SESSION No 18

chaque cent acres de cette étendue de terre, cela comptera pour une suffisante culture et amélioration ;

Que chaque trois acres, défrichées et exploitées, comme susdit, et chaque trois acres, défrichées et asainies, comme susdit, seront réputées une suffisante délimitation, plantation, culture et amélioration pour exempter de déchéance à perpétuité cinquante acres de terre dans toute partie de l'étendue de terre embrassée dans les mêmes lettres patentes ; et le concessionnaire sera libre de retirer son bétail, ou de s'abstenir de travailler à toute carrière ou mine, en proportion de la culture et amélioration qui sera faite sur les terrains plantables, ou sur les savanes, bas-fonds et marais qui seront compris dans les mêmes lettres patentes ;—

Que lorsqu'une personne, qui, à l'avenir prendra des terres et en obtiendra des lettres patentes, aura délimité, planté et cultivé, ou amélioré la dite terre, ou quelque partie que ce soit d'icelle, selon les instructions et conformément aux conditions susmentionnées, ce concessionnaire pourra faire la preuve de cette délimitation, plantation, culture et amélioration devant la Cour générale, ou devant la Cour du comté, district ou ressort où est située cette terre, et faire certifier cette preuve au bureau du garde des archives, et l'y faire consigner avec l'inscription des dites lettres patentes, dont copie sera, dans tout procès, admise à prouver la délimitation et plantation de cette terre ;—

Et enfin, pour constater la vraie quantité de terre plantable et stérile embrassée dans chaque concession désormais faite dans Notre dite Province, Vous devrez avoir particulièrement soin que, dans tous les arpentages à être faits à l'avenir, il soit enjoint à chaque arpenteur de remarquer particulièrement, au meilleur de son jugement et entendement, combien de la terre ainsi arpentée, est cultivable, et combien il en est de stérile et impropre à la culture, et, en conséquence, d'insérer dans l'arpentage et plan à être par lui envoyé au bureau d'enregistrement la vraie quantité de chaque sorte de terre.

52. Et c'est de plus Notre bon plaisir que dans toutes les concessions de terre à être faites par Vous, comme susdit, il soit tenu compte des acres de terre productives et improductives, de sorte que chaque concessionnaire puisse en avoir un nombre proportionné de chaque sorte ; pareillement, que la largeur de chaque étendue de terre à être désormais concédée soit un tiers de la longueur de cette étendue, et que la longueur de chaque étendue de terre ne s'étende pas le long des bords d'une rivière, mais s'enfonce dans l'intérieur, afin que les dits concessionnaires aient ainsi chacun une convenable part de ce que la dite rivière peut offrir de commodité pour la navigation ou à d'autres égards.

53. Et attendu qu'il Nous a été représenté que plusieurs parties de la Province soumise à Votre Gouvernement sont particulièrement propres à la croissance et culture du chanvre et du lin, c'est en conséquence Notre bon plaisir que dans tous les arpentages de terre destinée à la colonisation il soit enjoint à l'arpenteur de dire dans son rapport s'il y a, dans les limites de cet arpentage, de la terre propre à la production du chanvre et du lin, ou combien il y en a. Et Vous devrez avoir particulièrement soin d'insérer, dans toute concession de terre où quelque partie de cette dernière est propre à cette production, une clause obligeant le concessionnaire à ensemercer de graine de chanvre et de graine de lin une partie proportionnelle de sa concession tous les ans.

54. Et attendu qu'il Nous a été en outre représenté qu'une grande partie du pays dans les environs du lac Champlain, ainsi qu'entre ce lac et le fleuve Saint-Laurent, abonde en forêts produisant des arbres propres à faire des mâts pour Notre marine royale, avec d'autres bois utiles et nécessaires pour la construction des vaisseaux, il Vous est en conséquence formellement enjoint de Nous faire réserver ces parties du dit pays, ou toutes autres dans les limites de Votre Gouvernement, qu'une exploration montrera abonder en de tels arbres et être à portée du flottage, et de faire tout Votre possible pour empêcher qu'il ne se fasse de gaspillage sur les dits terrains, en punissant, suivant la loi toute personne qui abattra ou détruira des arbres y poussant ; et Vous devrez étudier et aviser avec Notre Conseil si quelque règlement à l'effet d'em-

pêcher qu'il ne soit construit quelque scierie que ce soit dans les limites de Votre Gouvernement, sans un permis de Vous ou du Commandant en chef de Notre dite Province alors en charge, ne serait pas un moyen d'empêcher tout gaspillage et ravage dans les étendues de terre qui Nous seront réservées pour les fins susdites.

55. Et attendu qu'il ressort des représentations de Notre Gouverneur du district de Trois-Rivières, que les forges de Saint-Maurice, dans ce district, sont d'une grande conséquence pour Notre service, c'est Notre bon plaisir qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui sembleront nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve Saint-Laurent, soit pour produire l'approvisionnement nécessaire de bois, de grain et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédée à aucun particulier ; et aussi qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à Notre usage, pour être aliéné de la manière que Nous indiquerons et prescrirons ci-après.

56. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes personnes désireuses de s'établir dans Notre dite Province, soient amplement informées des conditions auxquelles il sera concédé des terres dans Notre dite Province, Vous devrez, en conséquence, aussitôt que possible, faire publier, par proclamation ou autrement, selon que vous jugerez le plus opportun, toutes les stipulations, conditions et règles qui précèdent, concernant les concessions de terre ; dans laquelle proclamation il pourra être à propos d'ajouter une description sommaire des avantages naturels du sol et du climat, comme aussi de ses commodités particulières pour le commerce et la navigation ; et Vous devrez prendre les mesures que Vous jugerez utiles pour la publication de cette proclamation dans toutes les Colonies de l'Amérique du Nord.

57. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que toutes les précédentes instructions à Vous données, avec celles que Vous pourrez recevoir à l'avenir, relativement à la formule et au mode de concession de terres, et au sujet des stipulations et conditions à être annexées à ces concessions, soient consignées avec les concessions elles-mêmes, pour la gouverne et la satisfaction de toutes les personnes pouvant y être intéressées.

58. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que Vous étudiez—pour ce qui est de recouvrer et recevoir Nos cens et rentes et d'en rendre compte—une méthode appropriée et effective par laquelle puisse être empêché toutes fraude, suppression, irrégularité ou négligence, et par laquelle les recettes de ce chef puissent être efficacement vérifiées et contrôlées ; et s'il paraît nécessaire de rendre une loi à l'effet de déterminer plus efficacement Nos cens et rentes et les recouvrer plus promptement et régulièrement, Vous devrez préparer les articles du projet de loi que Vous jugerez le plus propre à atteindre le but en question, et les envoyer à Nos Commissaires du Commerce et Plantations, afin qu'ils nous soient soumis et que Nous avisions de nouveau à leur égard.

59. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que l'arpenteur général, ou l'autre personne ou les autres personnes que Vous jugerez à propos de nommer, inspectent, une fois par année ou plus souvent, selon que l'occasion le demandera, l'état de toutes les concessions de terres par Vous faites, et vous en fassent rapport par écrit, spécifiant si l'on s'est conformé ou non aux conditions y contenues, ou ce qui a été fait dans le but de s'y conformer ; et tous les ans Vous devrez transmettre copie de ces rapports à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations.

60. Et attendu que Notre Province de Québec est en partie habitée et possédée par plusieurs nations et tribus de sauvages avec lesquels il est à la fois nécessaire et opportun de cultiver et entretenir une stricte amitié et de bonnes relations, afin que peu à peu ils soient amenés à faire non seulement de bons voisins pour Nos sujets, mais aussi à devenir eux-mêmes de bons sujets pour Nous, vous devrez en conséquence, aussitôt qu'il vous conviendra de le faire, charger une personne ou des personnes compétentes de rassembler les dits sauvages et de traiter avec eux, leur promettant et

DOC. DE LA SESSION N^o 18

assurant protection et amitié de Notre part, et leur remettant les cadeaux qui Vous seront envoyés à cette fin.

61. Et Vous devrez Vous informer, avec la plus grande exactitude, du nombre, de la nature, et des dispositions des différents corps ou tribus de sauvages, comme aussi de leur manière de vivre, et des règlements et constitutions qui les gouvernent ou disciplinent. Et pour aucune raison Vous ne devrez les molester ou troubler dans la possession des parties de la dite Province qu'ils occupent ou possèdent présentement, mais employer les meilleurs moyens que Vous pouvez pour gagner leur affection et les unir à Notre Gouvernement, Nous faisant part, par l'intermédiaire de Nos Commissaires du commerce et des plantations, de tout ce que Vous pourrez recueillir de renseignements sur ces gens, et de toutes Vos négociations avec eux.

62. Attendu que, par Notre proclamation en date du septième jour d'octobre, en la troisième année de Notre règne, Nous avons, sous peine de Notre déplaisir, strictement défendu à tous Nos sujets de faire quelques acquisitions ou établissements que ce soient, ou de prendre possession d'aucunes des terres réservées aux différentes tribus de sauvages avec lesquelles Nous sommes en relations et qui vivent sous Notre protection, c'est Notre formelle volonté et bon plaisir que Vous preniez le soin le plus efficace que l'on se conforme ponctuellement à Nos injonctions royales sur ce point, et que le commerce avec ceux des dits sauvages qui dépendent de Votre Gouvernement se fasse de la manière et conformément aux règlements prescrits dans Notre dite proclamation.

63. Vous devrez faire tout Votre possible pour améliorer le commerce de ces régions en y établissant, avec l'avis de Notre dit Conseil, les ordres et règlements qui conviendront le plus à la généralité des habitants. Et c'est Notre formelle volonté et bon plaisir que, sous aucun prétexte quelconque, Vous ne donniez, sous peine d'encourir Notre plus grand déplaisir, Votre sanction à aucune loi autorisant l'établissement de manufactures et l'exploitation d'industries nuisibles ou préjudiciables à ce Royaume, et que Vous fassiez tout Votre possible pour rebuter, décourager et déjouer toutes tentatives qui pourraient être faites d'élever de telles manufactures ou d'établir de telles industries.

64. Attendu que par les articles 5 et 6 du traité de paix et de neutralité en Amérique, conclu entre l'Angleterre et la France, les 6-16 novembre 1688, il est interdit aux sujets et habitants de chaque Royaume de faire le commerce ou la pêche en tous lieux possédés, ou qui seront possédés par l'autre en Amérique; et si des navires sont surpris à faire le commerce contrairement au dit traité, ces navires seront confisqués; mais dans le cas où les sujets de l'un ou l'autre Roi seront poussés par la tempête, l'ennemi ou autre nécessité, dans les ports de l'autre en Amérique, ils seront traités avec humanité et bonté, et pourront se pourvoir, à des prix raisonnables, de vivres et d'autres choses nécessaires à leur subsistance et à la réparation de leurs navires, pourvu qu'ils ne rompent pas charge, ni ne sortent de marchandises de leurs navires pour les offrir en vente, ni ne reçoivent de marchandises à bord, sous peine de confiscation du navire et des marchandises: c'est en conséquence Notre volonté et bon plaisir que Vous notifiiez à Nos sujets sous Votre Gouvernement la teneur et l'esprit des deux articles susdits, et que Vous ayiez particulièrement soin qu'on ne laisse aucun des sujets français commercer de leurs dits établissements à la Province soumise à Votre Gouvernement, ni pêcher sur sa côte.

65. Et c'est Notre bon plaisir que Vous ne cédiez les terres tombées en déchéance ou déshérence à personne avant que le shérif, ou autre fonctionnaire qu'il appartient ne se soit enquis de leur valeur par l'intermédiaire d'un jury assermenté, ni avant que Vous n'ayez transmis à Nos Commissaires de Notre Trésorerie, et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, un mémoire détaillé de ces terres tombées en déchéance ou déshérence, et de leur valeur. Et Vous devrez avoir soin que le produit de ces confiscations de biens, dans le cas où Nous Vous donnerions instructions d'en disposer, soit régulièrement versé à la caisse de Notre Trésorier ou Receveur général de Notre dite Province, et qu'un compte complet en soit transmis à Nos Commis-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

saïres de Notre Trésorerie, ou à Notre Grand Trésorier alors en exercice, et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, avec les noms des personnes auxquelles ces biens ont été vendus.

66. Et attendu qu'il a été accordé des commissions à plusieurs personnes dans Nos diverses plantations d'Amérique pour faire le procès des pirates dans ces contrées, conformément aux Actes à l'effet de supprimer plus efficacement la piraterie, et que, par une commission déjà envoyée à Notre Province de New-York, pouvoir est donné à Notre Gouverneur là, ainsi qu'à d'autres personnes y mentionnées, de procéder en conséquence relativement à Notre dite Province. Notre volonté et bon plaisir est que Vous fassiez tout Votre possible pour appréhender toutes personnes qui ont pu se rendre coupables de piraterie dans les limites de Votre Gouvernement, ou qui, après avoir commis pareil crime en d'autres lieux, peuvent venir dans les limites de Votre juridiction; et jusqu'à ce que Nous jugions à propos de faire établir pareille commission pour Notre Gouvernement de Québec, Vous devrez envoyer ces pirates, avec tout ce que Vous pouvez Vous procurer ou recueillir de preuves de leur culpabilité, à Notre Gouverneur de New-York, pour qu'ils soient jugés et punis sous l'autorité de la commission établie là.

67. Et attendu que Vous recevrez de Nos Commissaires, pour exercer l'emploi de Grand Amiral de la Grande-Bretagne et de Nos plantations, une commission Vous créant Vice-Amiral de Notre dite Province, il Vous est par les présentes enjoint et ordonné d'exercer avec soin les différents pouvoirs à Vous par là conférés.

68. Attendu qu'il est résulté de grands inconvénients de ce que des navires de commerce et autres dans les plantations ont arboré les couleurs portées par Nos vaisseaux de guerre, sous prétexte de commissions à eux accordées par les Gouverneurs des dites plantations, et qu'en faisant le commerce sous ces couleurs, non seulement parmi Nos propres sujets, mais aussi ceux d'autres princes et Etats, et commettant divers désordres, ils peuvent déshonorer grandement Notre service : Vous devrez, pour empêcher cela, obliger les commandants de tous tels navires, auxquels Vous accorderez des commissions, de ne pas porter d'autres couleurs que celles décrites dans un décret en Conseil du 7 janvier 1730, relativement aux couleurs à être portées par tous les bâtiments et navires, à l'exception de Nos vaisseaux de guerre.

69. Et attendu qu'il s'est produit de grandes irrégularités dans la manière d'accorder des commissions, dans les plantations, à des vaisseaux de guerre privés, Vous devrez, chaque fois que l'occasion s'en présentera, Vous gouverner suivant les commissions et instructions délivrées dans ce Royaume; mais Vous ne devrez accorder de lettres de marque ou de représailles contre aucun prince ou Etat, ou leurs sujets, en paix avec Nous, ni à aucune personne quelconque, sans Notre ordre spécial.

70. Attendu que Nous avons été informé qu'en temps de guerre Nos ennemis ont souvent eu des renseignements sur l'état de Nos plantations par des lettres de particuliers à leurs correspondants en Grande-Bretagne, prises à bord de bâtiments venant des dites plantations—chose qui a été de dangereuse conséquence : Notre volonté et bon plaisir est que Vous signifiez à tous marchands, planteurs et autres d'avoir à être très circonspects, en temps de guerre, quand il leur arrivera de parler, dans leurs lettres, de l'état et condition publics de Notre Province sous Votre Gouvernement; et Vous devrez en outre donner instructions à tous capitaines de navires, ou autres personnes auxquelles Vous pourrez confier Vos lettres, de mettre ces lettres dans un sac avec un poids suffisant pour les immerger sur-le-champ, au cas de danger imminent de la part de l'ennemi; et Vous ferez aussi savoir aux marchands et planteurs combien il leur importe que leurs lettres ne tombent pas aux mains de l'ennemi, et que, par conséquent, ils devraient donner les mêmes ordres aux capitaines de navires relativement à leurs lettres; et Vous devrez de plus recommander à tous les capitaines de navires d'immerger toutes lettres, au cas de danger, de la manière susmentionnée.

71. Et attendu qu'en temps de guerre les marchands et planteurs de Nos plantations d'Amérique ont correspondu et commercé avec Nos ennemis, et leur ont porté des renseignements, au grand préjudice et danger de Nos dites plantations, vous devrez en

DOC. DE LA SESSION No 18

conséquence prendre tous les moyens possibles pour entraver ce commerce et cette correspondance en temps de guerre.

72. Et Vous devez Nous faire savoir, par l'intermédiaire de Nos Commissaires du commerce et des plantations,—

Quelle est la nature du sol et du climat de la Province soumise à Votre Gouvernement; si elle diffère, sous ces rapports, de Nos autres colonies du Nord, et en quoi consiste cette différence; puis, quels profitables articles de commerce ses différentes parties sont capables de produire.

Quelles rivières il y a, et de quelle étendue et commodité elles sont pour les planteurs.

Quels sont les principaux havres, comment ils sont situés, de quelle étendue ils sont et quelle est la profondeur d'eau et la nature de l'ancrage dans chacun d'eux.

Quelle quantité de terre est présentement en culture et colonisation effectives; quels sont les principaux articles de production et de culture, avec le montant annuel de la quantité de chacun; et à quelles stipulations et conditions de culture, de loyer ou de service personnel les habitants tiennent leurs terres.

Quelle est la quantité, nature et propriété de la terre inculte; combien il y en a de cultivable, et quelle partie de cette terre est propriété privée.

Quel est le nombre des habitants, blancs et noirs, faisant la distinction entre chaque; combien des premiers sont en état de porter les armes, et combien des derniers il est nécessaire de fournir annuellement en proportion de la terre cultivée.

Quelle était la nature, forme et constitution du Gouvernement civil; quelles Cours de justice étaient établies là, et sous l'empire de quels réglemens les habitants français faisaient leur commerce.

73. Vous devez Nous envoyer de temps à autre, par l'intermédiaire de Nos Commissaires du commerce et des plantations, comme susdit, un compte de l'augmentation et diminution des habitants—blancs et noirs—et aussi un dénombrement de toutes personnes nées, baptisées et inhumées.

74. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement informé de l'état de défense de toutes Nos plantations en Amérique, ainsi que relativement au matériel de guerre qui est dans chaque plantation, aux forts et aux fortifications qu'il y a là et ce qu'il pourrait être nécessaire d'en construire de plus pour leur défense: Vous devez, aussitôt que possible, en préparer un rapport de la manière la plus détaillée, relativement à Notre dite Province; et dans ce rapport. Vous devez décrire l'état actuel des armes, munitions et autres instruments de guerre, appartenant à la dite Province, soit dans les magasins publics, soit entre les mains de particuliers; avec l'état de toutes places déjà fortifiées ou que Vous jugerez nécessaire de fortifier pour la sûreté de Notre dite Province; et Vous devez faire parvenir les dits rapports à Nos Commissaires du commerce et des plantations, et aussi un double d'iceux à Notre grand maître ou Nos principaux officiers de Notre artillerie; lesquels rapports devront énoncer les particularités des bouches à feu, affûts, boulets, poudre, et autres sortes d'armes et munitions dans Nos magasins publics, et ainsi, de temps à autre, de ce qui Vous sera envoyé, ou sera acheté avec les deniers publics, et spécifier l'époque de leur vente avec son motif; et Vous devez, tous les six mois, transmettre un mémoire général de l'état des fortifications et du matériel de guerre, spécifiés de la manière ci-dessus mentionnée.

75. Vous devez, de temps à autre, faire savoir quelle force Vos voisins ont sur mer et sur terre, quel est l'état de leurs plantations, et quelles relations Vous avez avec eux.

76. Et en cas de détresse d'aucunes de Nos plantations, Vous devez, à la demande de leurs gouverneurs respectifs, leur prêter l'aide que l'état et la sûreté de Notre Province sous Votre Gouvernement pourront permettre.

77. S'il arrive quelque chose qui soit à l'avantage ou sûreté de Notre Province sous Votre Gouvernement, et qui n'est pas prévu dans les présentes ou par Votre commission, Nous Vous autorisons par ces présentes, de l'avis et du consentement de Notre Conseil, à prendre des mesures pour le moment, en cela, donnant promptement avis de

ces mesures à Nos Commissaires du commerce et des plantations, afin qu'elles Nous soient soumises et que Vous en receviez la ratification de Notre part, si Nous les approuvons; pourvu, toutefois, que, sous prétexte de quelque pouvoir ou autorité que ce soit par le présent à Vous donné, Vous ne commenciez ni ne déclariez de guerre à Notre insu et sans Nos ordres particuliers en cela.

78. Et attendu que par le deuxième article de Nos présentes instructions Nous avons ordonné et prescrit que Votre principale résidence sera à Québec, Vous devrez néanmoins visiter souvent les autres parties de Votre Gouvernement, afin d'inspecter l'administration des affaires publiques, et par là avoir mieux soin que le Gouvernement soit administré de telle sorte qu'il ne puisse surgir de pratiques illégales contrairement à Notre service et au bien-être de Nos sujets.

79. Et attendu que de Votre absence de ces contrées, il peut résulter un grand tort pour Notre service et la sûreté de la Province, Vous ne devrez, sous quelque prétexte que ce soit, venir en Europe sans en avoir au préalable obtenu de Nous la permission sous Notre seing et sceau, ou par Notre décret rendu en Notre Conseil privé. Cependant, en cas de maladie Vous pouvez aller dans la Caroline du Sud, ou toute autre partie de Nos plantations du Sud, et y rester le temps absolument nécessaire pour recouvrer Votre santé.

80. Et attendu que, par Notre commission, Nous avons jugé à propos de statuer qu'au cas de Votre décès ou absence, ou du décès ou absence de Nos Lieutenants-Gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières, et au cas où, dans le temps, il n'y aurait dans Notre dite Province aucune personne commissionnée ou nommée par Nous pour être Commandant en chef, le plus ancien Conseiller qui, à l'époque de Votre décès ou absence, ou du décès ou de l'absence de Nos Lieutenants-Gouverneurs, comme susdit, résidera dans les limites de Notre dite Province sous Votre Gouvernement, se chargera de l'administration du Gouvernement et accomplira Nos dites commissions et instructions, et exercera les différents pouvoirs et autorités y conférés: c'est néanmoins Notre formelle volonté et bon plaisir qu'en pareil cas le dit Président s'abstienne d'édictier d'autre Acte ou Actes que ceux qui seront immédiatement nécessaires pour la paix et la prospérité de la dite Province, sans Notre ordre particulier à cet égard; et qu'il ne destitue ou suspende aucuns des membres de Notre Conseil, ni aucuns Juges, Juges de paix, ou autres fonctionnaires, civils ou militaires, sans l'avis et le consentement d'au moins sept des membres de Notre dit Conseil, ni même alors sans de bonnes et suffisantes raisons, que le dit Président devra transmettre, signées par lui-même et le reste de Notre dit Conseil, à Nos Commssaires du commerce et des plantations, par la première occasion, afin qu'elles Nous soient soumises.

81. Et attendu que Nous voulons pourvoir de la meilleure manière au soutien du Gouvernement de Notre province susdite, dont vous êtes Gouverneur, en réservant de suffisantes allocations à celui qui sera Notre Gouverneur ou Commandant en chef, résidant alors dans ses limites, Notre volonté et bon plaisir est que lorsqu'il arrivera que Vous serez absent de Notre dite Province, la moitié du traitement et de tous revenants-bons et émoluments quelconques, qui autrement Vous deviendraient dus, soit, pendant la durée de Votre absence, payée à Notre Commandant en chef, qui résidera alors dans les limites de Notre dite Province—ce que Nous lui assignons et allouons pour son entretien et pour le soutien de la dignité de ce Gouvernement, qui est le Nôtre.

82. Et en toutes occasions Vous ne devrez envoyer qu'à Nos Commissaires du commerce et des plantations, un rapport détaillé de toutes Vos mesures prises et de l'état des affaires dans Votre Gouvernement, afin qu'il Nous soit soumis; mais toutes les fois qu'il se produira, dans les limites de Votre Gouvernement, des événements particuliers de nature à demander des instructions plus immédiates de Notre part, par l'intermédiaire de l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et aussi en toutes occasions et toutes affaires dans lesquelles Vous pouvez recevoir Nos ordres par l'intermédiaires d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, Vous devrez, en tous tels cas, faire parvenir à Notre Secrétaire d'Etat seulement un compte-rendu de tous tels événements particuliers, et des mesures prises par Vous relativement à ces ordres.

DOC. DE LA SESSION No 18

COPIE des 48^e et 49^e articles des instructions de feu Sa Majesté à Monsieur Charles Lawrence, gouverneur de la Province de la Nouvelle-Ecosse.

48. Notre volonté et bon plaisir est que Vous, ou le commandant en chef de Notre dite Colonie dans le temps, permettiez et souffriez, dans toutes causes civiles, sur demande faite à cette fin, à Vous ou au commandant en chef dans le temps, qu'appel soit porté d'aucune des Cours de droit commun dans Notre dite Colonie, à Vous, ou au commandant en chef, et au Conseil de Notre dite Colonie ; et Vous devrez, pour cela, lancer, en la manière accoutumée, un bref rapportable devant vous-même et le Conseil de Notre dite Colonie, qui devrez procéder à entendre et juger cet appel, dans lequel ceux des membres de Notre Conseil qui dans le temps seront juges de la Cour d'où cet appel sera porté devant vous, Notre capitaine général ou devant le commandant en chef alors en charge, et Notre dit Conseil, comme susdit, ne seront pas admis à voter sur le dit appel ; mais ils pourront néanmoins être présents à son audition pour donner les raisons du jugement rendu par eux dans les causes dans lesquelles pareils appels seront faits : pourvu, toutefois, que dans tout tel appel la somme ou valeur faisant l'objet de l'appel excède le montant de trois cents livres sterling, et que l'appelant fournisse préalablement caution de satisfaire aux frais qui seront adjugés, dans le cas où le jugement en première instance serait confirmé ; Et si l'une ou l'autre partie n'est pas satisfaite du jugement rendu par Vous, ou le commandant en chef alors en charge, et le dit Conseil, comme susdit, Notre volonté et bon plaisir est qu'ils puissent alors en appeler à Nous, en Notre Conseil privé, pourvu que la somme ou valeur faisant l'objet de l'appel ainsi porté devant Nous excède cinq cents livres sterling, et que cet appel soit interjeté dans les quatorze jours après le prononcé du jugement, et que l'appelant fournisse bonne et suffisante caution qu'il poursuivra effectivement son appel et satisfera au jugement, et aussi paiera les frais et dommages-intérêts qui seront adjugés par Nous, dans le cas où le jugement rendu par Vous, ou le commandant en chef alors en charge, et le dit Conseil, serait confirmé. Toutefois, lorsque la chose en question se rapportera à la perception ou demande d'un droit à Nous payable, ou à quelque émolument de charge, ou rente annuelle, ou quelque autre pareille matière ou chose où le droit éventuel peut être engagé, en tout tel cas Vous devrez permettre qu'il Nous soit interjeté appel, en Notre Conseil privé, encore que la somme ou valeur immédiate faisant l'objet de l'appel soit d'un moindre montant. Et c'est en outre Notre volonté et bon plaisir que dans toutes les causes où, par Vos instructions, Vous devrez permettre qu'il Nous soit interjeté appel en Notre Conseil, l'exécution du jugement soit suspendue jusqu'à la décision définitive de cet appel, à moins que l'intimé ne fournisse bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu à cause de ce jugement ou décret, dans le cas où, à la décision de cet appel, ce décret ou jugement serait renversé et restitution adjugée à l'appelant.

49. Vous devrez aussi permettre qu'il Nous soit interjeté appel, en Notre Conseil privé, dans tous les cas d'amendes infligées pour des délits, pourvu que les amendes ainsi imposées s'élèvent au montant de cent livres sterling, l'appelant fournissant d'abord bonne et suffisante caution qu'il poursuivra effectivement son appel et satisfera au jugement, si la sentence infligeant ces amendes est confirmée.

PORTANT AU DOS : Instructions à l'honorable James Murray, gouverneur de Québec.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

7 décembre 1763.

INSTRUCTIONS données à Notre fidèle et bien-aimé Guy Carleton, *Esquire*, Notre capitaine général et gouverneur en chef de Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires en dépendant.

Premièrement.—Avec les présentes instructions Vous recevrez Notre commission, revêtue de Notre grand sceau de la Grande-Bretagne, Vous constituant Notre Capitaine général et Gouverneur en chef dans et sur Notre Province de Québec en Amérique, bornée, sur la côte du Labrador, par la rivière Saint-Jean, et de là par une ligne tirée depuis la source de cette rivière, par le lac Saint-Jean, jusqu'à l'extrémité sud du lac Nipisson ; d'où la dite ligne, traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain dans quarante-cinq degrés de latitude nord, longe les hautes terres séparant les rivières qui se jettent dans le dit fleuve Saint-Laurent de celles qui tombent dans la mer, et aussi la côte nord de la Baie des Chaleurs et la côte du Golfe Saint-Laurent jusqu'au cap Rosières, et de là traversant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent par l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti, finit à la susdite rivière Saint-Jean. Vous devrez, par conséquent, Vous charger d'exercer l'emploi et charge que Nous Vous avons confiés, d'administrer le Gouvernement, et de faire et exécuter en la manière voulue tout ce qui ressortira à Votre commandement, conformément aux différents pouvoirs et autorisations de Notre dite commission revêtue de Notre grand sceau de la Grande-Bretagne et à Nos présentes instructions à Vous données, ou conformément aux autres pouvoirs et instructions qui Vous seront, en quelque temps que ce soit à l'avenir, donnés ou prescrits sous Notre Seing et Sceau ou par décret rendu en Notre Conseil privé ; et Vous devrez convoquer à Québec, que Nous désignons pour être le lieu de Votre résidence et le principal siège du Gouvernement, les personnes suivantes que par les présentes Nous nommons pour constituer Notre Conseil pour Notre dite Province de Québec, savoir : Messieurs William Hey, Notre Juge en chef de Notre dite Province, Hector Theophilus Cramahé, James Goldfrap, Hugh Finlay, Thomas Mills, Thomas Dunn, Walter Murray, Samuel Holland, Francis Mounier, Benjamin Price et Colin Drumond. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que Notre Juge en chef, ou le Juge en chef dans le temps, ne sera pas capable de se charger de l'administration du Gouvernement lors de Votre décès ou l'absence du Commandant en chef de Notre dite Province alors en charge.

2. Et Vous devrez, avec toute la solennité voulue et ordinaire, faire lire et publier Notre dite commission à la dite réunion de Notre Conseil, après quoi Vous prêterez et ferez prêter à chacun des membres de Notre Conseil les serments mentionnés dans un Acte adopté dans la première année du règne de Sa Majesté le Roi George Ier, intitulé *An Act for the further Security of His Majesty's person and Government, and the Succession of the Crown, in the Heirs of the late Princess Sophia being Protestants, and for extinguishing the hopes of the pretended Prince of Wales and his Open and Secret abettors*, et dans un acte adopté dans la sixième année de Notre règne, intitulé *An Act for altering the Oath of Abjuration and the Assurance, and for amending so much of an Act of the seventh year of Her late Majesty Queen Anne, intituled An Act for the Improvement of the Union of the two Kingdoms, as, after the time therein limited requires the Delivery of certain Lists and Copies therein mentioned to persons Indicted of High Treason or Misprision of Treason* ; comme aussi faire et souscrire, et leur faire faire et souscrire, la déclaration mentionnée dans un acte du Parlement adopté dans la 25e année du règne du Roi Charles II, intitulé *An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants*. Et Vous et chacun d'eux devrez pareillement prêter un serment d'exercer convenablement Votre et leurs charges de confiance, relativement à Votre et leur égale et impartiale administration de la justice ; et Vous devrez aussi prêter le serment, qu'aux termes d'un Acte adopté dans les septième et huitième années du Roi Guillaume III, les Gouverneurs des plantations pré-

DOC. DE LA SESSION No 18

tent de faire tout leur possible pour que les lois relatives aux plantations soient observées.

3. Et afin que Nous puissions être toujours informé des noms et de la moralité de personnes propres à remplir les vacances qui se produiront dans Notre Conseil, Vous devrez Nous faire connaître, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, les noms et la moralité de trois habitants de Notre dite Province que Vous jugerez avoir les meilleures aptitudes pour ce poste de confiance, et Vous devrez aussi envoyer un double de ce rapport à Nos Commissaires du commerce et des plantations pour leur gouverne.

4. Et si, en quelque temps que ce soit, il arrive que par suite du décès, de l'absence ou de la suspension de quelqu'un de Nos dits Conseillers, ou autrement, il y ait une vacance dans Notre dit Conseil, Notre volonté et bon plaisir est que Vous Nous le notifiez, à la première occasion, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions, sous Notre seing et sceau, en constituer et nommer d'autres à leur place ; à quelle fin Vous devrez chaque fois qu'une telle vacance se produira, Nous transmettre, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, les noms de trois personnes ou plus, habitant Notre dite Province, que Vous jugerez les plus aptes à occuper ce poste de confiance, et Vous devrez aussi envoyer des doubles de ces rapports à Nos Commissaires du commerce et des plantations pour leur gouverne.

5. Mais afin que Nos affaires ne puissent pas souffrir faute d'un nombre convenable de conseillers, s'il arrive jamais qu'il en ait moins de sept résidant dans Notre dite Province, Nous Vous donnons et conférons par les présentes, à Vous le dit Guy Carleton, plein pouvoir et autorité de choisir parmi les principaux habitants de Notre dite Province, autant de personnes qu'il faudra pour porter le nombre entier des membres du Conseil à sept et pas plus, lesquelles personnes ainsi choisies et nommées par Vous seront, à toutes fins que de droit, Conseillers dans Notre dite Province jusqu'à ce qu'elles soient confirmées par Nous, ou que, par la nomination d'autres personnes, faite par Nous sous Notre seing et sceau, Notre dit Conseil se compose de sept membres ou plus.

6. Et c'est Notre volonté et bon plaisir que—chose que vous êtes par les présentes autorisé à faire—Vous suspendiez n'importe lesquels des membres de Notre dit Conseil et leur interdisiez d'y siéger, voter et assister, si Vous trouvez juste cause d'en agir ainsi, et en mettiez d'autres à leur place jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que Vous ne suspendiez ou destituez aucuns des membres de Notre Conseil après qu'ils auront été confirmés par Nous comme susdit, sans bonne et suffisante cause, ni sans le consentement de la majorité des membres du dit Conseil, signifié en Conseil, après convenable examen de l'accusation contre ce Conseiller et sa réponse à cette accusation ; et si Vous suspendez quelqu'un d'entre eux, Vous devrez faire consigner régulièrement dans les registres du Conseil Vos raisons d'en agir ainsi, avec les accusations et les preuves contre cette personne et la réponse qu'elle y a faite, puis de cela Nous transmettre immédiatement copie par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et en transmettre aussi des doubles à Nos Commissions (Commissaires) du Commerce et des Plantations pour leur gouverne. Néanmoins s'il arrive que Vous ayez, pour suspendre quelqu'une des dites personnes, des raisons qu'il ne soit pas à propos de communiquer au Conseil, Vous pourrez en ce cas suspendre cette personne sans le consentement de Notre dit Conseil ; mais Vous devrez aussitôt Nous envoyer, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, un compte rendu des mesures que Vous aurez prises, avec Vos raisons, au long, de cette suspension, et aussi les raisons, au long, pour lesquelles Vous ne les avez pas communiquées au Conseil ; et Vous devrez aussi, à la première occasion, faire parvenir un double de ce compte rendu à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

7. Attendu que Nous sommes persuadé qu'il faut avoir soin d'obliger les membres de Notre Conseil d'assister à ses séances, afin de prévenir les nombreux incon-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

vénients qui pourraient se produire faute d'un quorum des membres du Conseil pour dépêcher les affaires selon les circonstances, c'est Notre volonté et bon plaisir que si aucuns des membres de Notre dit Conseil s'absentent dorénavant de Notre dite Province et restent absents plus de six mois de suite, sans en avoir au préalable obtenu Votre permission ou celle de Notre Commandant en chef de Notre dite Province alors en charge, sous Votre ou son seing et sceau, ou restent absents l'espace d'un an sans que Nous leur en ayons donné la permission sous Notre seing et sceau royal, leurs places au dit Conseil deviendront sur ce immédiatement vacantes ; et que si aucuns des membres de Notre dit Conseil, alors résidant dans la Province soumise à Votre Gouvernement, s'absentent désormais de propos délibéré, quand ils auront été régulièrement convoqués, sans juste et légitime cause, et y persistent après remontrance, Vous suspendiez les dits Conseillers s'absentant ainsi, jusqu'à ce que Nous fassions ultérieurement connaître Notre bon plaisir, de ce Nous donnant avis à temps. Et Nous Vous commandons et enjoignons par les présentes de faire signifier Notre bon plaisir aux différents membres de Notre dit Conseil et de le faire consigner dans les registres du Conseil de la Province soumise à Votre Gouvernement à titre de règle invariable.

8. Vous devrez immédiatement communiquer à Notre dit Conseil celles et autant de Nos présentes instructions dans lesquelles il est dit que leur avis et consentement sont nécessaires, comme aussi tous les ordres dont, à l'occasion, Vous jugerez à propos de leur faire part dans l'intérêt de Notre service.

9. Vous devrez permettre aux membres de Notre dit Conseil de parler et voter librement dans toutes les affaires d'intérêt public qui pourront être débattues en Conseil.

10. Et attendu qu'il vous est enjoint par Notre commission à vous donnée sous Notre grand sceau qu'aussitôt que la situation et les circonstances de Notre dite province le permettront Vous devrez, de l'avis du Conseil, convoquer une Assemblée générale des francs-tenanciers dans Notre dite province : Vous devrez en conséquence, aussitôt que le permettront les plus pressantes affaires de gouvernement, consacrer toute l'attention possible à la mise à exécution de cet important objet ; mais comme il pourrait être impossible pour le moment de former un tel établissement, vous devrez, en attendant, faire, de l'avis de Notre dit Conseil, les règlements qui paraîtront nécessaires pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement de Notre dite Province, prenant garde qu'il ne soit rien fait ou adopté qui tende de quelque manière que ce soit à affecter la vie, la personne ou la liberté du sujet, ou à imposer des droits ou taxes ; et que tous tels règlements Nous soient transmis, par la première occasion, après qu'ils auront été adoptés et faits, afin que Nous les ratifions ou rejetions. Et c'est Notre bon plaisir que lorsqu'une assemblée aura été convoquée et se sera réunie de la manière qu'à Votre gré Vous jugerez le plus convenable, ou qui sera ci-après enjointe et prescrite, les règlements suivants soient soigneusement observés dans la rédaction et adoption de toutes les lois, statuts et ordonnances que Vous êtes appelé à adopter de l'avis et du consentement de Nos dits Conseil et Assemblée, savoir : Que la manière de rendre les dites lois, statuts et ordonnances soit par le Gouverneur, le Conseil et l'Assemblée, et pas d'autre ; qu'une loi distincte pourvoie à chaque différente chose sans comprendre dans un seul et même Acte des choses qui n'ont pas de rapport ensemble ; que dans nul Acte ou ordonnance il ne soit inséré de clause étrangère à ce que son titre implique, et qu'aucun article perpétuel ne fasse partie d'une loi temporaire ; qu'aucune loi ou ordonnance quelconque ne soit suspendue, modifiée, maintenue, rétablie ou abrogée en termes généraux, mais que le titre et la date de cette loi ou ordonnance soit particulièrement mentionnés dans chaque partie revêtue des formes et de la sanction législatives ; qu'aucune loi ou ordonnance concernant la propriété privée ne soit rendue sans une clause suspendant son application jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu, ni sans une réserve de Nos droits, comme ceux de Nos héritiers et successeurs, de tous corps politiques et corporations, et de toutes autres personnes à l'exception de celles mentionnées dans la dite loi ou ordon-

DOC. DE LA SESSION No 18

nance et celles élevant des prétentions par son effet ou application ou sous son autorité ou empire. Et avant que cette loi ou ordonnance ne soit rendue, preuve devra être faite devant Vous en Conseil et consignée dans le registre du Conseil, qu'avis public a été donné de l'intention de l'intéressé de demander cet Acte législatif, dans les différentes églises des paroisses où sont situées les terres en question, au moins trois dimanches de suite, avant qu'aucune loi ou ordonnance de ce genre ne soit proposée ; et Vous devrez transmettre et annexer à la dite loi ou ordonnance un certificat signé de Vous, portant qu'elle a passé par toutes les formes susmentionnées ; que dans toutes lois ou ordonnances à l'effet de lever de l'argent, ou pour imposer des amendes, confiscations ou peines, il soit formellement dit que ces deniers Nous sont octroyés ou réservés à Nous, Nos héritiers et Nos successeurs, pour les besoins publics de la dite province et le soutien de son gouvernement, selon que prescrit par la dite loi ou ordonnance, et qu'il y soit inséré une clause déclarant qu'il Nous sera rendu compte des deniers produits par l'application de la dite loi ou ordonnance, à Nous lois et ordonnances Nous soient par Vous transmises dans les trois mois de leur adoption en office, et vérifiés par Notre auditeur général ou son adjoint ; que toutes telles lois et ordonnances Nous soient par vous transmises dans les trois mois de leur adoption, ou plus tôt si l'occasion s'en présente, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, et qu'il en soit envoyé des exemplaires à Nos commissaires du commerce et des plantations pour leur gouverne ; qu'elles soient raisonnablement résumées en marge et accompagnées d'observations très complètes et détaillées sur chacune d'elles, comme, par exemple, si le bill présente une nouvelle loi, annonce une ancienne loi, ou rapporte une loi existante. Et Vous devrez aussi faire connaître de la plus ample manière les raisons et l'opportunité de rendre ces lois et ordonnances, et transmettre en même temps des exemplaires des procès-verbaux du Conseil et de l'Assemblée, lesquels Vous Vous procurerez des greffiers des dits Conseil et Assemblée.

11. Et afin que rien ne puisse être adopté ou fait au préjudice des vrais intérêts de Notre Royaume, de Nos justes droits et de ceux de Nos héritiers et successeurs, ou des biens et propriétés de Nos sujets, c'est Notre volonté et bon plaisir qu'aucune loi de nature à affecter en quoi que ce soit le commerce ou la marine de ce Royaume, ou se rapportant de quelque manière que ce soit aux droits et prérogatives de Notre Couronne, ou aux biens et propriétés de Nos sujets, ou qui sera d'une nature inaccoutumée ou extraordinaire, ne soit définitivement ratifiée ou sanctionnée par Vous avant de Nous avoir préalablement transmis, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, ainsi qu'à Nos commissaires du commerce et des plantations pour leur gouverne, un projet de cette loi, et d'avoir reçu nos instructions là-dessus, à moins que Vous ne preniez soin qu'il y soit inséré une clause suspendant et différant l'application de la dite loi jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu à son égard.

12. Et attendu que dans plusieurs de Nos plantations d'Amérique il a été autrefois rendu des lois pour un si court espace de temps qu'il n'y avait pas moyen d'en obtenir Notre sanction ou désapprobation royale avant que n'expirât le temps pour lequel ces lois avaient été rendues, Vous ne donnerez pas Votre sanction à une loi qui sera rendue pour une période moindre que deux années ; si ce n'est en cas d'imminente nécessité ou d'à-propos temporaire imminent, et Vous ne rétablirez aucune loi à laquelle Notre sanction aura été une fois refusée, sans en avoir d'abord obtenu de Nous la permission formelle sur une complète représentation à Nous être faite par Vous, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi qu'à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne, des raisons et de la nécessité de rendre pareille loi ; ni ne donnerez Votre sanction à aucune loi à l'effet de rapporter une autre loi qui aura passé dans Votre Gouvernement et aura reçu Notre royale approbation, à moins que Vous n'ayez soin qu'il y soit inséré une clause en suspendant et différant la mise en vigueur jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu à son égard.

13. Et Nous Vous requérons d'avoir soin que de bons livres de comptes de toutes recettes et paiements de deniers publics soient régulièrement tenus, et que l'exactitude en soit attestée par serment, et que tous tels comptes soient vérifiés et attestés par No-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

tre Auditeur général de Nos Plantations ou son Député, lequel devra en transmettre des copies à Nos commissaires de la Trésorerie, ou à Notre grand Trésorier alors en exercice ; et que, tous les six mois ou plus souvent, Vous en envoyiez une autre copie, attestée par Vous-même, à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, ainsi que des doubles par le transport suivant—dans lesquels livres sera spécifié chaque somme particulière levée ou dont il aura été disposée, avec les noms des personnes auxquelles il aura été fait quelque paiement que ce soit, afin que Nous puissions être convaincu du juste et régulier emploi du revenu de Notre dite Province, avec indication de la probabilité de son augmentation ou diminution sous chacun de ses chefs et articles.

14. Et attendu que les membres de différentes Assemblées dans les plantations se sont fréquemment arrogé des privilèges qui ne leur appartiennent aucunement, et spécialement d'être à l'abri de poursuites judiciaires tout le temps qu'ils sont de l'Assemblée, et ce au grand détriment de leurs créanciers et entrave de la Justice ; et que certaines Assemblées ont pris la liberté de s'ajourner sans en avoir préalablement obtenu la permission de Notre Gouverneur, tandis que d'autres se sont arrogé la rédaction exclusive de bills de subsides, refusant de laisser le Conseil les modifier ou amender—toutes pratiques qui sont très préjudiciables à Notre prérogative :

Si donc, vous constatez que les députés de Notre Province de Québec insistent pour obtenir quelques-uns de ces privilèges, Vous devrez leur signifier que c'est Notre volonté formelle et Notre plaisir que Vous n'accordiez aux membres du Conseil ou de l'Assemblée aucune protection autre que celle qui se rapporte à leurs personnes, et cela seulement durant les séances de l'Assemblée, et que Vous ne leur permettiez pas de s'ajourner autrement que de jour en jour, excepté les dimanches et jours de fêtes, sans avoir au préalable obtenu Votre permission ou celle du Commandant en chef alors en fonctions : C'est de plus Notre bon plaisir que le Conseil ait le pouvoir, tout comme l'Assemblée, de rédiger des bills comportant une dépense d'argent.

15. Et considérant que, par Notre susdite Commission, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, il Vous est donné plein pouvoir et autorité, sur l'avis et avec le consentement de Notre Conseil, de constituer et de nommer des Cours de Judicature et de Justice ; en conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous appliquiez le plus tôt possible Votre attention à ces grands et importants objets, et qu'en formant les établissements nécessaires à cette fin, Vous considériez ce qui a été établi sous ce rapport dans Nos autres Colonies en Amérique, et plus particulièrement dans Notre Colonie de la Nouvelle-Ecosse.

16. C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous ou le Commandant en chef alors en fonctions, permettiez, dans toutes les causes civiles, sur demande faite à Vous ou au Commandant en chef alors en fonctions à cette fin, et accordiez tout appel des Cours de Droit commun dans Notre dite Province, à Vous ou au Commandant en chef et au Conseil de la dite Province, et dans ce but Vous émettrez un bref, selon la coutume établie, rapportable devant Vous et le Conseil de la dite Province, lequel devra procéder à l'audition et au jugement du dit appel, auxquels audition et jugement ceux des membres du dit Conseil qui seront alors juges de la Cour d'où cet appel aura été ainsi interjeté à Vous Notre capitaine général, ou au Commandant en chef alors en fonctions et à Notre dit Conseil comme susdit, ne seront pas admis à voter sur le dit appel, mais pourront cependant assister à l'audition, afin de donner les raisons du jugement rendu par eux, dans les causes où cet appel aura été interjeté ; pourvu cependant que dans tous les cas où il y aura appel, la somme ou valeur au sujet de laquelle appel sera interjeté dépasse la somme de trois cents louis sterling, et que garantie soit d'abord donnée par l'appelant pour couvrir les frais qui pourront être taxés au cas où le premier jugement serait confirmé ; et si l'une ou l'autre des parties n'est pas satisfaite du jugement rendu par Vous ou par le Commandant en chef alors en fonctions et par le Conseil comme susdit, c'est Notre volonté et Notre bon plaisir qu'elle puisse alors en appeler à Nous devant Notre Conseil privé ; pourvu que la somme ou valeur au sujet de laquelle appel sera ainsi interjeté devant Nous dépasse cinq cents louis sterling, et que cet appel soit interjeté dans un délai de quatorze

DOC. DE LA SESSION No 18

jours après le jugement et qu'une bonne garantie soit donnée par l'appelant à l'effet qu'il poursuivra effectivement cet appel, qu'il répondra à la condamnation et paiera les frais et dommages qui pourront être adjugés par Nous au cas où le jugement rendu par Vous ou par le Commandant en chef alors en fonctions et le Conseil serait confirmé; pourvu cependant que, dans le cas où l'affaire en question aurait trait au prélèvement ou à la demande de droits payables à Nous, ou à quelque émoluments d'emploi, ou rente annuelle, ou toute autre affaire de ce genre pouvant affecter les droits à l'avenir, dans tous les cas de ce genre Vous admettiez l'appel à Nous devant Notre Conseil privé, bien que la somme ou la valeur immédiate au sujet duquel appel sera interjeté soit moindre; et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que, dans tous les endroits où, conformément à Vos instructions Vous devez admettre des appels à Nous devant Notre Conseil privé, l'exécution soit suspendue jusqu'au jugement final de ces appels, à moins que de bonnes et suffisantes garanties soient données par l'intimé à l'effet qu'il fera une ample restitution de tout ce que les appelants auront perdu par suite de ce décret ou jugement au cas où, lors du jugement en appel, ce décret ou jugement serait confirmé avec ordre de restitution en faveur de l'appelant.

17. Vous admettez aussi les appels à Nous, devant Notre Conseil privé, dans tous les cas d'amendes imposées pour délits, pourvu que les amendes ainsi imposées atteignent ou dépassent cent louis sterling; l'appelant donnant d'abord de bonnes garanties, à l'effet qu'il poursuivra effectivement cet appel, et répondra à la condamnation si la sentence imposant cette amende à Québec est confirmée.

18. Sur l'avis et avec le consentement de Notre Conseil dans la Province sous Votre gouvernement, Vous apporterez un soin particulier à régler tous les appointements et émoluments appartenant aux divers emplois ou payés en cas d'urgence, afin qu'ils restent dans les limites de la modération et qu'aucune exaction ne soit commise en aucune occasion quelconque; Vous verrez à ce que des tableaux de toutes redevances soient affichés publiquement dans tous les endroits où ces redevances doivent être payées, et Vous Nous transmettez copies de tous ces tableaux des redevances par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, ainsi que des doubles de ces copies à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur information.

19. C'est Notre volonté formelle et Notre bon plaisir qu'à la première occasion et avec toute la diligence convenable, Vous Nous transmettiez par l'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, des copies authentiques, avec doubles d'icelles à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur information, de tous les actes, ordres, concessions, commissions, ou autres pouvoirs en vertu desquels tout emploi, juridiction, plaids, autorités, émoluments et privilèges de tribunaux, ont été fixés ou établis, pour être approuvés ou désavoués par Nous et au cas où tous ou l'un quelconque d'entre eux seraient désavoués et non approuvés, alors tous ceux qui auront été désavoués et non approuvés et signalés comme tels par Nous, cesseront d'exister et ne seront plus mis en pratique.

20. Vous ne nommerez personne comme juge ou juge de paix sans l'avis et le consentement de la majorité des membres de Notre Conseil présents, et Vous n'exercerez, ni par Vous-même ni par député aucune des dites charges; et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que toutes les Commissions devant être octroyées par Vous à toute personne ou personnes pour être juges ou juges de paix, ou tout autre fonctionnaire nécessaire, soient octroyées seulement durant bon plaisir.

21. Vous ne déplacerez aucun des dits Juges, Juges de Paix ni autres fonctionnaires ou Ministres, sans cause bonne et suffisante, que Vous Nous signifierez de la manière la plus complète et la plus distincte à Nous par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et à Nos Commissaires du commerce et des plantations pour leur information.

22. Et considérant que des plaintes fréquentes ont été faites jusqu'ici à l'effet qu'il s'est produit des retards considérables et des procédures irrégulières dans les Cours de Justice de plusieurs de Nos Plantations, par suite desquels un grand nombre de Nos bons sujets ont beaucoup souffert, et vu qu'il est de la plus haute importance

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

pour Notre service et pour le bien-être de Nos Plantations que la justice soit partout dûment et promptement administrée, et que tous les désordres, délais et autres pratiques irrégulières dans l'administration de la justice soient efficacement prévenus ; Nous vous enjoignons particulièrement de veiller avec un soin spécial à ce que, dans toutes les cours que Vous êtes autorisé à présider, la justice soit impartialement administrée, et à ce que, dans toutes les autres cours, établies dans Notre dite Province, tous les Juges et autres personnes y concernées s'acquittent également de leurs divers devoirs sans délai ni partialité.

23. Vous aurez soin de voir à ce que tous les brefs soient émis en Notre Nom dans toute la province soumise à Votre Gouvernement.

24. Attendu qu'il y a dans Nos Plantations un grand nombre de charges octroyées sous le Grand Sceau de la Grande-Bretagne, et que Notre service peut souffrir beaucoup de l'absence des titulaires, ou du fait qu'ils nommeraient des députés incapables de les remplacer dans leurs fonctions, en conséquence, vous inspecterez ceux des bureaux qui se trouvent dans la Province soumise à Votre Gouvernement, et Vous Vous enquerrez des aptitudes et de la conduite des personnes qui exercent ces charges et Vous Nous ferez rapport, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, sur ce que vous croirez être fait ou modifié à ce sujet ; et en cas d'inconduite de la part de l'un ou de plusieurs des dits titulaires ou de leurs députés, vous les suspendrez de l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à ce que Vous Nous ayez représenté toute l'affaire comme susdit, et que Vous ayez reçu Nos instructions à ce sujet, et en cas de décès de l'un de ces députés, c'est Notre volonté formelle et Notre bon plaisir que vous veilliez à ce que la personne nommée pour remplir ces fonctions jusqu'à ce que le titulaire puisse être informé et nommer un autre député, donne au titulaire une garantie suffisante, ou, en cas de suspension, à la personne suspendue, afin d'être responsable envers eux des profits accrus durant cet intervalle depuis la mort ou durant la suspension, au cas où Nous jugerions de réinstaller la personne suspendue. C'est cependant Notre volonté et Notre bon plaisir que la personne exerçant les fonctions durant l'intervalle qui suivra le décès ou la suspension reçoive, pour l'encourager, les mêmes profits que recevait la personne suspendue ou décédée ; et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que, dans le cas de la suspension d'un titulaire, la personne nommée par Vous pour exercer les fonctions durant la suspension reçoive la moitié des profits qui, autrement deviendrait dus à ce titulaire, donnant à ce dernier une garantie à l'effet qu'elle sera responsable envers lui pour l'autre moitié, au cas où Nous jugerions à propos de le réinstaller dans sa charge, et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que vous donniez tout l'appui et l'encouragement convenable à tous Nos fonctionnaires brevetés dans la jouissance de Leurs honoraires, droits, privilèges et émoluments accoutumés conformément à la véritable intention et interprétation de leurs brevets.

25. Sous prétexte d'aucun pouvoir ou autorité, à Vous conféré ou mentionné par les présentes ou autrement, Vous ne prendrez sur Vous de donner, concéder ou disposer d'aucune charge ou fonction dans Notre dite Province qui est maintenant ou qui sera accordée sous le Grand Sceau de ce Royaume, ou à laquelle toute personne est ou sera nommée par mandat sous Notre Seing et Sceau, sauf que Vous pourrez, lorsqu'il y aura vacance dans ces charges ou emplois, ou sur suspension par Vous de tout fonctionnaire comme susdit, nommer toute personne compétente pour exercer cet emploi dans l'intervalle jusqu'à ce que Vous Nous ayez représenté l'affaire, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat ; et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur information comme susdit, ce que vous ferez à la première occasion, et jusqu'à ce que Nous, Nos héritiers ou successeurs ayant disposé de la dite charge ou emploi sous le Grand Sceau de ce Royaume, ou jusqu'à ce que quelque personne y ait été nommée par mandat Sous Notre Seing et Sceau ou que de nouveaux ordres aient été données à ce sujet.

26. Et considérant que plusieurs plaintes ont été faites par les fonctionnaires de Nos Douanes dans Nos Plantations d'Amérique, à l'effet qu'ils ont fréquemment été

DOC. DE LA SESSION No 18

obligés de servir comme jurés et de se présenter personnellement en armes lorsque la milice est appelée, et qu'ils sont par là considérablement gênés dans l'exercice de leurs fonctions, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous ayez bien soin de donner les ordres nécessaires pour que les divers fonctionnaires de Nos douanes soient dispensés et exemptés de servir comme Jurés ou de paraître personnellement en armes dans la milice, excepté dans les cas d'absolue nécessité ou de remplir aucune charge paroissiale qui puisse leur nuire dans l'exercice de leurs fonctions.

27. Et considérant que Nous avons stipulé par le dernier traité de paix définitif conclu à Paris le 10^{ième} jour de février, 1763, d'accorder la liberté du culte catholique aux habitants du Canada, et que Nous donnerons conséquemment les ordres les plus précis et les plus formels, pour que Nos nouveaux sujets catholiques romains dans cette Province puissent professer le culte de leur religion d'après les rites de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ; en conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous Vous conformiez, en tout ce que concerne les dits Habitants, avec une grande exactitude aux stipulations du dit Traité sous ce rapport.

28. Aussitôt que possible Vous convoquerez les Habitants à se réunir aux temps et lieux que Vous jugerez convenables afin de prêter le serment d'allégeance, et de faire et signer la déclaration d'abjuration mentionnée dans l'Acte susdit passé dans la première année du règne du roi Georges 1^{er}, pour la plus grande sécurité de la personne et du gouvernement de Sa Majesté, et pour la succession de la Couronne aux héritiers de feu la princesse Sophie, étant protestants, et pour mettre fin aux espérances du prétendu prince de Galles et de ses fauteurs avoués et secrets, et dans l'Acte susdit passé dans la sixième année de Notre règne pour modifier le serment d'abjuration et l'assurance et pour amender cette partie d'un Acte de la septième année de Sa feu Majesté la reine Anne, intitulé Acte pour l'Amélioration de l'Union des deux Royaumes en tant qu'après le temps limité dans cet Acte, il exige la livraison de certaines listes et copies y mentionnées aux personnes accusées de haute trahison ou de complicité de trahison ; lequel serment leur sera administré par la personne ou les personnes que vous commissionnerez à cette fin, et au cas où quelques-uns des dits habitants d'origine française refuseraient de prêter le dit serment et de faire et signer la déclaration d'abjuration comme susdit, vous les forcerez immédiatement à sortir de Notre dit Gouvernement.

29. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que tous ces habitants professant la religion de l'Eglise romaine livrent, à toutes les assemblées ou en tel autre temps que Vous jugerez à propos, et de la manière que Vous jugerez la moins alarmante et la moins incommode pour les dits habitants, un compte exact, attesté sous serment, de toutes les armes et munitions de toutes sortes en leur possession, et aussi, de temps à autres, de celles qu'ils recevront en leur possession comme susdit.

30. Aussitôt que possible Vous Nous transmettez, à Nous par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et à Nos Commissaires pour le Commerce et les Plantations, pour leur information, un relevé exact et particulier de la nature et de la constitution des diverses communautés religieuses de l'Eglise romaine, de leurs droits, réclamations, privilèges et propriétés, et aussi du nombre, de la situation et des revenus des diverses églises établies ci-devant dans Notre Province, avec le nombre de prêtres ou de curés dans les dites églises.

31. Vous n'admettez aucune juridiction ecclésiastique du siège de Rome, ni aucune autre juridiction ecclésiastique étrangère quelconque dans la Province soumise à Votre Gouvernement.

32. Et afin que l'Eglise d'Angleterre puisse être établie tant en principe qu'en pratique, et que les dits habitants puissent être graduellement engagés à embrasser la religion protestante et que leurs enfants puissent être élevés dans les principes de cette religion, Nous déclarons par les présentes que c'est Notre intention, lorsque la dite Province aura été exactement arpentée et divisée en cantons, districts, ressorts ou paroisses de la manière ci-après indiquée, que tout l'encouragement possible soit donné

à la construction d'écoles protestantes dans les dits districts, cantons et ressorts, en établissant, réservant et affectant des étendues convenables de terres à cette fin et aussi pour une cure et pour l'entretien d'un ministre protestant et d'instituteurs protestants ; et Vous considérerez et Nous ferez un rapport, à Nous par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur information, indiquant par quel autre moyen la religion protestante pourra être favorisée, établie et encouragée dans Notre dite Province sous Votre Gouvernement.

33. Et Vous verrez avec un soin spécial à ce que le Dieu Tout-Puissant soit dévotement et dûment servi dans toute l'étendue de Votre Gouvernement ; à ce que le rituel (*Book of Common Prayer*) de l'Eglise Anglicane tel qu'établi par la loi soit lu chaque dimanche et jour de fête ; et à ce que le Saint Sacrement soit administré selon les rites de l'Eglise d'Angleterre.

34. Vous ne proposerez aucun ministre protestant à aucun bénéfice ecclésiastique dans la Province soumise à Votre Gouvernement sans un certificat du Très Révérend Père en Dieu le Lord Evêque de Londres, à l'effet qu'il est conforme à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre, de bonnes mœurs et de bonne conversation. Et s'il Vous semble à l'avenir qu'une personne promue à un bénéfice cause du scandale soit par sa doctrine ou par ses mœurs, Vous devrez employer les meilleurs moyens possibles pour assurer son renvoi.

35. Vous ordonnerez immédiatement que tout ministre orthodoxe dans Votre Gouvernement fasse partie du conseil de fabrique de sa paroisse respective, et qu'aucune réunion du conseil de fabrique n'ait lieu sans lui, excepté en cas de maladie, ou s'il omet de s'y rendre après avoir reçu avis de la convocation du conseil de fabrique.

36. Et afin que la juridiction ecclésiastique du Lord Evêque de Londres puisse s'établir dans Notre Province sous Votre Gouvernement autant que cela est praticable, Nous jugeons à propos que Vous donniez tout l'appui et l'encouragement possible à l'exercice de cette juridiction, sauf seulement la collation des bénéfices, l'attribution des licences de mariage et l'homologation des testaments, que Nous avons réservés pour Vous, Notre Gouverneur et pour le Commandant en chef de Notre dite Province alors en fonctions.

37. Et Nous ordonnons de plus qu'aucun instituteur qui arrivera dans Notre dite Province de ce royaume n'ait à l'avenir la permission de tenir une école sans avoir obtenu une licence du dit Lord Evêque de Londres, et qu'aucune autre personne maintenant dans cette Province ou qui y viendra d'autres endroits ne soit admise à tenir une école sans avoir au préalable obtenu Votre licence.

38. Et Vous veillerez avec un soin spécial à ce qu'un tableau des mariages établi par les canons de l'Eglise d'Angleterre soit affiché dans les endroits de culte public selon les rites de l'Eglise d'Angleterre.

39. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'afin de supprimer autant qu'il est en Votre pouvoir toute espèce de vice et d'immoralité, Vous fassiez immédiatement appliquer rigoureusement toutes les lois déjà faites contre le blasphème, les jurements, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du jour du Seigneur, les imprécations et l'ivrognerie dans toutes les parties de Votre Gouvernement et que Vous ayez soin de voir à ce que tous ces crimes et tous les autres vices et immoralités soient punis au moyen de mises en accusations attestées par serment, devant être faites devant les tribunaux civils par les marguilliers des diverses paroisses qui seront nommés à cette fin au temps convenable de l'année ; et pour décourager davantage le vice et encourager la vertu et la bonne conduite (afin que par des exemples les infidèles puissent être invités et induits à embrasser la religion chrétienne) Vous n'admettez aux postes de confiance et aux emplois publics dans la Province soumise à Votre Gouvernement aucune personne dont la mauvaise réputation et les mauvais discours pourraient causer du scandale.

40. Et c'est de plus Notre Volonté et bon plaisir que tous et chacun des habitants français de Notre dite Province qui sont maintenant en possession de terres dans la dite Province en vertu de concessions à eux faites avant la signature des articles pré-

DOC. DE LA SESSION No 18

liminaires de paix le 3^e jour de novembre 1762, dans les limites d'un temps qu'à Votre discrétion Vous jugerez convenable, enregistrent les diverses concessions ou autres actes ou titres en vertu desquels ils occupent ou réclament ces terres, au Bureau du secrétaire, lesquels dits actes, titres ou concessions seront inscrits au long dans le dit bureau, afin que la qualité particulière du terrain, sa situation et son étendue, les conditions auxquelles il a été concédé, soit en ce qui concerne les rentes, servitudes ou culture, puisse paraître au long et en entier.

41. Et au cas où il apparaîtrait, après examen rigoureux et exact des dits titres et concessions, devant être fait de la manière que Vous jugerez convenable, que quelques-uns des concessionnaires ou personnes réclamant des terres en vertu de ces titres et concession, sont en possession de plus de terrain qu'il n'en est contenu dans ces concessions, ou que les termes et conditions auxquels les terres ont été concédées n'ont pas été remplis conformément à ce qui a été stipulé dans ces concessions, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous Nous représentiez immédiatement les faits, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, afin que Vous puissiez à ce sujet recevoir les ordres que la nature et les circonstances du cas pourront sembler exiger et Vous enverrez un double de cette représentation à Nos Commissaires du commerce et des plantations pour leur information.

42. Et vu qu'il est nécessaire, afin d'assurer l'établissement efficace et avantageux de Notre dite Province, que son état réel soit complètement connu; dès que cela pourra se faire Vous ferez en conséquence exécuter un arpentage exact de la dite Province par un homme compétent qui est ou sera nommé pour ce service, lequel vous fera un rapport par écrit afin que Vous puissiez juger des mesures générales que Vous devrez prendre pour établir les colonies, rapport qui non seulement décrira la nature et la qualité du sol, le climat, les rivières, baies et ports, et toute autre circonstance relative à son état naturel; mais donnera aussi son opinion sur la meilleure manière de la diviser en cantés; et il annexera à son rapport une carte de cet arpentage, indiquant les limites des divisions proposées. Mais cet arpentage et ces divisions devant prendre beaucoup de temps, Vous devrez en attendant effectuer la colonisation d'après le plan qui Vous paraîtra le plus opportun d'après les meilleurs renseignements que Vous pourrez recueillir.

43. Et considérant qu'il a été avéré par l'expérience que le fait d'établir des planteurs dans des cantons a été très avantageux pour les dits planteurs, non seulement à cause de l'aide qu'ils ont pu se prêter mutuellement dans leurs affaires civiles, mais aussi en ce qui concerne la sécurité qui en est résulté pour eux contre les insultes et les incursions des sauvages avoisinant et des autres ennemis; en conséquence, Vous tracerez des cantons de dimensions et d'étendue convenables dans les endroits qui à Votre discrétion Vous paraîtront le plus convenable; et c'est Notre volonté et bon plaisir que chaque canton consiste d'environ vingt mille acres, ayant autant que possible des limites naturelles, s'étendant en amont dans le pays et comprenant une partie nécessaire du fleuve Saint-Laurent, lorsque cela sera praticable.

44. Vous ferez aussi tracer un emplacement convenable dans la partie la plus appropriée de chaque canton pour la construction d'un fort suffisant pour contenir le nombre de familles que Vous jugerez à propos d'y établir, avec lots de ville et de pâturage à proximité de chaque maison, en ayant soin que la dite ville soit établie sur une rivière navigable ou sur la côte maritime ou aussi près que possible de ces voies navigables, et Vous Nous réserverez aussi une étendue convenable de terre dans chaque canton pour les fins suivantes, savoir: pour ériger des fortifications et des casernes où elles seront nécessaires et pour tout autre service naval ou militaire, et plus particulièrement pour la croissance et la production du bois de construction navale, s'il y a des terres boisées adaptées à cette fin.

45. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'un endroit particulier dans ou aussi près que possible de chaque ville soit réservé pour la construction d'une église avec quatre cents acres de terres y adjacentes, destinées à l'entretien d'un ministre, et deux cents acres pour un maître d'école.

46. Et Vous donnerez aux arpenteurs que vous emploierez pour tracer les dits cantons et villes, l'ordre formel de Vous envoyer le plus tôt possible des relevés de leurs arpentages avec une description particulière de chaque canton et de la nature du sol dans chacun d'eux.

47. Et Vous obligerez tous ceux qui seront nommés arpenteurs des dites terres dans chaque canton, à prêter serment pour l'accomplissement fidèle des devoirs de leurs chargés et pour les obliger à faire des arpentages exacts de toutes les terres devant être arpentées.

48. Et considérant que rien ne saurait tendre plus efficacement au prompt rétablissement de Notre Colonie, à la sécurité des biens de Nos sujets et à l'augmentation de Notre revenu que de disposer à des conditions raisonnables des terres qui sont Notre propriété, et d'établir une méthode régulière et convenable de procéder au sujet de la concession de ces terres; en conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que toutes et chaque personne ou personnes qui s'adresseront à Vous pour demander des concessions de terres établissent à Votre satisfaction devant Vous en Conseil qu'elles sont en mesure de cultiver et d'améliorer ces terres en y établissant en proportion du nombre d'acres désiré un nombre suffisant de colons blancs ou nègres; et dans le cas où, sur considération des circonstances et des personnes demandant ces concessions, Vous jugerez opportun d'accorder ces concessions, en ce cas vous ferez rédiger un mandat adressé à l'arpenteur général ou à d'autres fonctionnaires convenables, l'autorisant ou les autorisant à faire un arpentage fidèle et exact des terres ainsi demandées et à renvoyer le dit mandat dans un délai de six mois au plus à partir de la date d'icelui, avec un plan ou une description du terrain ainsi arpenté, annexé à ce mandat; pourvu que Vous ayez soin, avant qu'un mandat de ce genre soit émis comme susdit, de voir à ce qu'une inscription de ce mandat soit faite au bureau de l'Auditeur et registraire, et lorsque le mandat sera renvoyé par le dit arpenteur ou autre fonctionnaire convenable, la concession sera faite en bonne et due forme et les termes et conditions requis par nos présentes instructions seront particulièrement et expressément mentionnés dans les concessions respectives; et c'est Notre volonté et bon plaisir que les dites concessions soient enregistrées dans un délai de six mois à partir de leurs dates respectives dans le bureau d'enregistrement de l'endroit et qu'une inscription d'icelles soit aussi faite dans Notre bureau de l'Auditeur en cet endroit, au cas où cet établissement aurait lieu dans Notre dite Province, ou qu'à défaut de ce faire cette concession sera nulle, des copies de toutes les entrées seront envoyées régulièrement par le fonctionnaire compétent à Nos Commissaires de Notre Trésorerie et à Nos Commissaires du commerce et des plantations dans un délai de six mois à partir de la date de ces entrées.

49. Et considérant qu'il est résulté de graves inconvénients dans un grand nombre de nos Colonies en Amérique, du fait que l'on a concédé des étendues excessives de terres à des personnes qui n'ont jamais colonisé ni cultivé ces terres, et ont par là empêché d'autres personnes plus industrieuses d'améliorer ces terres; en conséquence, pour prévenir de semblables inconvénients à l'avenir, Vous veillerez avec soin à ce que, dans toutes les concessions faites par Vous, sur l'avis et avec le consentement de Notre Conseil, aux personnes demandant ces concessions, l'étendue soit proportionnée à leur faculté de cultiver; et il Vous est par les présentes enjoint d'observer les directions et règlements suivants dans toutes les concessions que Vous ferez, savoir:—

Qu'il soit concédé cent acres de terre à chaque personne homme ou femme, chef de famille, pour lui-même ou elle-même, et cinquante acres pour chaque homme, femme ou enfant blanc ou noir dont se compose la famille de cette personne à l'époque actuelle de la concession; et dans le cas où toute personne qui Vous demanderait des concessions de terre désirerait en obtenir une plus grande étendue que ne lui en donnerait de droit le nombre réel des personnes composant sa famille, c'est Notre volonté et bon plaisir, et il Vous est par les présentes accordé et permis de concéder à chaque telle personne ou à ces personnes, telle autre étendue de terres qu'elle peut ou

DOC. DE LA SESSION No 18

qu'elles peuvent désirer, mais n'excédant pas mille acres en sus et au delà de ce qu'elle a ou qu'elles ont le droit d'avoir par suite du nombre de personnes composant leurs familles respectives, pourvu qu'il Vous apparaisse que ces personnes sont en état et ont l'intention de cultiver ces terres, et pourvu également qu'elles paient au receveur de nos cens et rentes ou à tout autre officier nommé pour la percevoir, la somme de cinq chelins seulement pour chaque cinquante acres ainsi concédées, le jour de la date de la concession.

Que tous les concessionnaires soient tenus de payer deux chelins sterling pour chaque cent acres, paiement qui devra se faire à compter de l'expiration de deux années de la date de cette concession et se continuer ensuite d'année en année, ou à défaut de ce faire, la concession deviendra nulle ;

Que chaque concessionnaire, après avoir fourni la preuve qu'il ou qu'elle a rempli les termes et conditions de sa concession ait droit à une autre concession dans la proportion et aux conditions mentionnées ci-dessus ;

Que pour chaque cinquante acres de terre regardée comme propre à faire des plantations, chaque concessionnaire soit obligé, dans les trois années qui suivront la date de la lettre patente, de défricher et façonner trois acres au moins dans cette partie de l'étendue qui lui est accordée qu'il jugera la plus convenable et la plus avantageuse, ou bien de défricher et drainer trois acres de terrains marécageux ou couverts d'eau, ou de drainer trois acres de marais s'il s'en trouve dans les limites de sa concession ;

Que pour chaque cinquante acres de terre regardée comme stérile, chaque concessionnaire soit obligé de mettre et entretenir sur sa terre dans les trois années qui suivront la date de sa concession, trois bêtes à cornes, nombre qu'il sera tenu d'avoir sur sa terre tant qu'il n'aura pas complètement défriché et amélioré trois acres pour chaque cinquante acres de sa concession ;

Que si quelqu'un prend une étendue de terre dont aucune partie n'est propre à être immédiatement cultivée sans qu'on la fume et l'améliore, tout tel concessionnaire devra, dans les trois ans à compter de la date de sa concession, élever sur quelque partie de sa terre une bonne maison d'habitation ayant un moins vingt pieds de longueur sur seize pieds de largeur, et aussi mettre sur sa terre pareil nombre de trois têtes de gros bétail pour chaque cinquante acres ;

Que si quelqu'un ayant pris un terrain pierreux ou rocheux impropre à la plantation ou au pâturage, commence, dans les trois ans à compter de la date de sa concession, à y employer et ainsi continue à y faire travailler pendant trois ans ensuite, à l'exploitation d'une carrière de pierre ou autre mine, un bon et capable ouvrier pour chaque cent acres de cette étendue de terre, cela comptera pour une suffisante culture et amélioration ;

Que chaque trois acres défrichées et exploitées, et chaque trois acres défrichées et assainies comme susdit, seront réputées une suffisante délimitation, plantation, culture et amélioration pour exempter de déchéance à perpétuité cinquante acres de terre embrassée dans les mêmes lettres patentes ; et le concessionnaire sera libre de retirer son bétail, ou de s'abstenir de travailler à toute carrière ou mine en proportion de la culture qui sera faite sur les terrains plantables, ou sur les savanes, bas-fonds et marais qui seront compris dans les mêmes lettres patentes ;

Que lorsqu'une personne, qui, à l'avenir, prendra et patentera des terres, aura délimité, planté et cultivé ou amélioré la dite terre, ou quelque partie que ce soit d'icelle, selon les instructions et conformément aux conditions susmentionnées, ce concessionnaire pourra faire la preuve de cette délimitation, plantation, culture et amélioration devant la Cour générale ou devant la Cour de comté, district ou ressort où est située cette terre, et faire certifier cette preuve au bureau du garde des archives, et l'y faire consigner avec l'inscription des dites lettres patentes, dont copie sera, dans tout procès, admise à prouver la délimitation et plantation de cette terre ;

Et enfin, pour constater la vraie quantité de terre plantable et stérile embrassée dans chaque concession désormais faite dans Notre dite Province, Vous devrez avoir

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

particulièrement soin que, dans tous les arpentages à être faits à l'avenir, il soit enjoint à chaque arpenteur de remarquer particulièrement, au meilleur de son jugement et entendement, combien de la terre ainsi arpentée est cultivable, et combien il en est de stérile et impropre à la culture, et, en conséquence, d'insérer dans l'arpentage et plan à être par lui envoyés au bureau d'enregistrement la vraie quantité de chaque sorte de terre.

50. Et attendu qu'on Nous a représenté que les Gouverneurs de plusieurs de nos colonies en Amérique ont concédé des terres à proximité des forts à Nous appartenant, par suite de quoi les garnisons de ces forts ont été obligés de payer aux propriétaires de ces terres des prix extravagants pour le bois coupé pour l'approvisionnement nécessaire de combustible, occasionnant ainsi une lourde et déraisonnable dépense aux contingents militaires. C'est Notre volonté formelle et Notre bon plaisir que Vous veilliez avec soin à ce que, dans tous les mandats pour l'arpentage des terres adjacentes ou contigües à un fort ou à une fortification, que ce mandat soit émis sur une pétition originelle à Vous en Conseil, ou sur Notre ordre dans Notre Conseil Privé, il y ait une instruction formelle à l'arpenteur de Nous réserver à Nous, à Nos héritiers et successeurs, pour l'usage du fort près duquel seront situées les dites terres, une partie du terrain demandé (étant du terrain boisé) étant dans la situation que le Commandant en chef du dit fort (qu'il sera tenu de consulter dans tous les cas de ce genre) jugera convenable et suffisante pour l'approvisionnement permanent et certain du combustible pour une garnison telle que le fort pourra contenir. Et c'est de plus Notre bon plaisir qu'un tracé régulier de ce terrain réservé, décrivant ses limites, donnant le nombre d'acres et dûment signé et attesté par le dit arpenteur, soit livré à l'officier commandant de chaque fort, pour y être affiché publiquement et qu'un double de ce tracé soit aussi enregistré dans le bureau du Secrétaire, ou autre bureau convenable d'archives dans Notre Province sous Votre Gouvernement ; et comme Nous jugeons l'exécution convenable de Notre présent ordre comme étant essentielle à Notre service, Vous êtes par les présentes requis de prendre soin que les règlements ci-dessus prescrits soient inscrits dans les livres du Conseil de Notre dite province, comme un ordre permanent à toute personne qui pourrait être nantie des pouvoirs qui y sont mentionnés.

51. Et c'est de plus Notre bon plaisir que dans toutes les concessions de terre à être faites par Vous, comme susdit, il soit tenu compte des acres de terre productives et improductives, de sorte que chaque concessionnaire puisse en avoir un nombre proportionné de chaque sorte ; pareillement, que la largeur de chaque étendue de terre à être désormais concédée soit un tiers de la longueur de cette étendue, et que la longueur de chaque étendue de terre ne s'étende pas le long des bords d'une rivière, mais s'enfonce dans l'intérieur, afin que les dits concessionnaires aient ainsi chacun une part convenable de ce que la dite rivière peut offrir de commodité pour la navigation.

52. Et attendu qu'il nous a été représenté que plusieurs parties de la province sous Votre Gouvernement sont particulièrement propres à la culture du chanvre et du lin, c'est en conséquence notre bon plaisir que dans tous les arpentages de terre destinée à la colonisation il soit enjoint à l'arpenteur de dire dans son rapport s'il y a dans les limites de cet arpentage de la terre propre à la production du chanvre et du lin et combien il y en a. Et Vous devrez avoir particulièrement soin d'insérer, dans toute concession de terre où quelque partie de cette dernière est propre à cette production, une clause obligeant le concessionnaire à ensemercer de graine de chanvre et de graine de lin une partie proportionnelle de sa concession tous les ans.

53. Et attendu qu'il Nous a été représenté de plus qu'une grande partie du pays dans les environs du lac Champlain, ainsi qu'entre ce lac et le fleuve Saint-Laurent, abonde en forêts produisant des arbres propres à faire des mâts pour Notre marine royale, avec d'autres bois utiles et nécessaires pour la construction des vaisseaux, il Vous est, en conséquence formellement enjoint de Nous faire réserver ces parties du dit pays, ou toutes autres dans les limites de Votre Gouvernement, qu'une exploration montrera abonder en de tels arbres et être à portée du flottage, et de faire tout votre possible pour empêcher qu'il ne se fasse de gaspillage sur les dits terrains, en punis-

DOC. DE LA SESSION No 18

sant, suivant la loi, toute personne qui abattra ou détruira des arbres y poussant ; et vous devrez étudier avec Notre Conseil si quelque règlement à l'effet d'empêcher qu'il ne soit construit quelque scierie que ce soit dans les limites de votre gouvernement, sans un permis de vous ou du commandant en chef de Notre dite province alors en charge, ne serait pas un moyen d'empêcher tout gaspillage et ravage dans les étendues de terre qui Nous seront réservées pour les fins susdites.

54. Et attendu qu'il ressort des représentations de Notre Gouverneur du district des Trois-Rivières, que les forges de Saint-Maurice, dans ce district sont d'une grande conséquence pour Notre service, c'est Notre bon plaisir qu'aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées, ou d'où a été tiré le minerai employé dans ces forges, ou qui sembleront nécessaires et commodes pour cet établissement, soit pour avoir un libre accès au fleuve Saint-Laurent, soit pour produire un nécessaire approvisionnement de bois, de grain et de foin, ou pour pacager du bétail, ne soit concédée à quelque particulier que ce soit ; et aussi qu'un aussi grand territoire que possible, contigu aux dites forges ou les entourant, en sus de ce qui peut être nécessaire aux fins susdites, soit réservé à notre usage, pour être aliéné de la manière que Nous indiquerons et prescrirons ci-après.

55. Et attendu qu'il est nécessaire que toutes les personnes désireuses de s'établir dans Notre dite Province, soient amplement informées des conditions auxquelles il sera concédé des terres dans Notre dite province, Vous devrez, en conséquence, aussitôt que possible, faire publier, par proclamation ou autrement, selon que vous jugerez le plus opportun, toutes les stipulations, conditions et règles qui précèdent, concernant les concessions de terre ; dans laquelle proclamation il pourra être à propos d'ajouter quelque description sommaire des avantages naturels du sol et du climat, comme aussi de ses commodités particulières pour le commerce et la navigation ; et vous devrez prendre les mesures que vous jugerez utiles pour la publication de cette proclamation dans toutes les colonies de l'Amérique du Nord.

56. Et c'est de plus Notre volonté et plaisir que toutes les précédentes instructions à Vous données, avec celles que Vous pourrez recevoir à l'avenir, relativement à la formule et au mode de concessions de terres, et au sujet des stipulations et conditions à être annexées à ces concessions, soient consignées avec les concessions elles-mêmes, pour la gouverne et la satisfaction de toutes les personnes pouvant y être intéressées.

57. Et c'est de plus Notre plaisir et volonté que Vous étudiez, pour ce qui est de recouvrer et recevoir Nos cens et rentes et d'en rendre compte, une méthode appropriée et effective, par laquelle puisse être empêchée toute fraude, suppression, irrégularité ou négligence, et par laquelle les recettes de ce chef puissent être efficacement vérifiées et contrôlées ; et s'il paraît nécessaire de rendre une loi à l'effet de déterminer plus efficacement Nos cens et rentes et les recouvrer plus promptement et régulièrement, Vous devrez préparer les articles du projet de loi que Vous jugerez le plus propre à atteindre le but en question, et les envoyer à Nos Commissaires du commerce et des plantations et que Nous avisions de nouveau à leur égard.

58. Et c'est de plus Notre plaisir et volonté que l'arpenteur général, ou l'autre personne ou les autres personnes que vous jugerez à propos de nommer, inspectent une fois par année ou plus souvent, selon que l'occasion le demandera, l'état de toutes les concessions de terres par Vous faites, et Vous en fassent rapport par écrit, spécifiant si l'on s'est conformé ou non aux conditions y contenues, ou ce qui a été fait dans le but de s'y conformer ; et tous les ans Vous devrez Nous transmettre copie de ces rapports par l'un des principaux Secrétaires d'Etat et à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations.

59. Et attendu que Notre Province de Québec est en partie habitée et possédée par plusieurs nations et tribus de sauvages avec lesquels il est à la fois nécessaire et opportun de cultiver et entretenir une stricte amitié et de bonnes relations, afin que peu à peu ils soient amenés à faire non seulement de bons voisins pour Nos sujets, mais aussi à devenir eux-mêmes de bons sujets pour Nous, Vous devrez en conséquence, aussitôt qu'il vous conviendra de le faire, charger une personne ou des personnes compétentes

de rassembler les dits sauvages et de traiter avec eux, leur promettant et assurant protection et amitié de Notre part, et leur remettant les cadaux qui Vous seront envoyés à cette fin.

60. Et Vous devrez Vous informer avec la plus grande exactitude du nombre, de la nature et des dispositions des différents corps ou tribus de sauvages, comme aussi de leur manière de vivre, et des règlements et constitutions qui les gouvernent ou disciplinent. Et pour aucune raison Vous ne devrez les molester ou troubler dans la possession des parties de la dite Province qu'ils occupent ou possèdent présentement, mais employer les meilleurs moyens que Vous pourrez pour gagner leur affection et les unir à Notre Gouvernement, Nous faisant part, à Nous, par l'intermédiaire de l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat et à Nos Commissaires du commerce et des plantations, de tout ce que Vous pourrez recueillir de renseignements sur ces gens et de toutes Vos négociations avec eux.

61. Attendu que par Notre proclamation en date de la troisième année de Notre règne, Nous avons, sous peine de Notre déplaisir, strictement défendu à tous Nos sujets de faire quelques acquisitions ou établissements que ce soient, ou de prendre possession d'aucune des terres réservées aux différentes tribus de sauvages avec lesquelles Nous sommes en relations et qui vivent sous Notre protection, c'est Notre formelle volonté et bon plaisir que Vous preniez le soin le plus efficace que l'on se conforme ponctuellement à Nos injonctions royales sur ce point, et que le commerce avec ceux des dits sauvages qui dépendent de Votre Gouvernement se fasse de la manière et conformément aux règlements prescrits dans Notre dite proclamation.

62. Vous devrez faire tout Votre possible pour améliorer le commerce de ces régions en y établissant, avec l'avis de Notre dit Conseil, les ordres et règlements qui conviendront le plus à la généralité des habitants. Et c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que, sous aucun prétexte quelconque, Vous ne donniez, sous peine d'encourir Notre plus grand déplaisir, Votre sanction à aucune loi autorisant l'établissement de manufactures et l'exploitation d'industries, si elle est nuisible ou préjudiciable à ce Royaume, et que vous fassiez tout votre possible pour rebuter, décourager et déjouer toutes tentatives qui pourraient être faites d'élever de telles manufactures ou d'établir de telles industries.

63. Et c'est Notre bon plaisir que Vous ne cédiez les terres tombées en déchéance ou déshérence à personne avant que le shérif, ou autre fonctionnaire compétent, ne se soit enquis de leur valeur par l'intermédiaire d'un jury assermenté, ni avant que Vous n'ayez transmis à Nos Commissaires de Notre Trésorerie un mémoire particulier de ces terres tombées en déchéance ou déshérence, et de leur valeur. Et Vous devrez avoir soin que le produit de ces confiscations de biens, dans le cas où Nous Vous donnerions instructions d'en disposer, soit régulièrement versé à la caisse de Notre Trésorier ou receveur général de Notre dite Province, et qu'un compte complet en soit transmis à Nos Commissaires de Notre Trésorerie, ou à Notre grand trésorier alors en exercice, avec les noms des personnes auxquelles ces biens ont été vendus.

64. Et attendu qu'il a été accordé des commissions à plusieurs personnes dans nos diverses plantations d'Amérique pour faire le procès des pirates dans ces contrées, conformément aux Actes à l'effet de supprimer plus efficacement la piraterie, et que, par une Commission déjà envoyée à Notre Province de New-York, pouvoir est donné à Notre Gouverneur de cette dernière Province, ainsi qu'à d'autres personnes y mentionnées, de procéder en conséquence relativement à Notre dite Province, Notre volonté et bon plaisir est que Vous fassiez tout Votre possible pour appréhender toutes personnes qui ont pu se rendre coupables de piraterie dans les limites de Votre Gouvernement, ou qui, après avoir commis pareil crime en d'autres lieux, peuvent venir dans les limites de Votre juridiction, et jusqu'à ce que Nous jugions à propos de faire établir pareille Commission pour Notre Gouvernement de Québec, Vous devrez envoyer ces pirates, avec tout ce que Vous pourrez Vous procurer ou recueillir de preuves de leur culpabilité, à Notre Gouverneur de New-York, pour qu'ils soient jugés et punis sous l'autorité de la Commission établie dans ces régions.

DOC. DE LA SESSION No 18

65. Et attendu que Vous recevrez de Nos Commissaires, pour exercer l'emploi de Grand Amiral de la Grande-Bretagne et de Nos plantations, une Commission vous créant Vice-Amiral de Notre dite Province, il vous est par les présentes enjoint et ordonné d'exercer avec soin les différents pouvoirs à Vous par là conférés.

66. Attendu qu'il est résulté de graves inconvénients de ce que des navires de commerce et autres dans les plantations ont arboré les couleurs portées par Nos vaisseaux de guerre, sous prétexte de commissions à eux accordées par les Gouverneurs des dites plantations, et qu'en faisant le commerce sous ces couleurs, non seulement parmi Nos propres sujets mais aussi parmi ceux d'autres Princes et Etats, et commettant divers désordres, ils peuvent déshonorer gravement Notre service : Vous devrez, pour empêcher cela, obliger les commandants de tous tels navires, auxquels Vous accorderez des commissions, à ne pas porter d'autres couleurs que celles décrites dans un décret en Conseil du 7 janvier 1730, relativement aux couleurs à être portées par tous les bâtimens et navires, à l'exception de Nos vaisseaux de guerre.

67. Et attendu qu'il s'est produit de grandes irrégularités dans la manière d'accorder des commissions, dans les plantations, à des vaisseaux de guerre privés, Vous devrez, chaque fois que l'occasion s'en présentera, Vous gouverner suivant les commissions et instructions délivrées dans ce Royaume ; mais Vous ne devrez accorder de lettres de marque ou de repréailles contre aucun prince ou Etat, ou leurs sujets, en paix avec Nous, ni à aucune personne quelconque, sans Notre ordre spécial.

68. Attendu que Nous avons été informé qu'en temps de guerre Nos ennemis ont souvent eu des renseignements sur l'état de Nos plantations par des lettres de particuliers à leurs correspondants en Grande-Bretagne, prises à bord des bâtimens venant des dites plantations—ce qui a eu des conséquences dangereuses : Notre volonté et bon plaisir est que Vous signifiez à tous marchands, planteurs et autres d'avoir à être très circonspects, en temps de guerre, quand il leur arrivera de parler, dans leurs lettres, de l'état et condition publiques de Notre Province sous Votre Gouvernement ; et Vous devrez en outre donner instructions à tous capitaines de navires, ou autres personnes auxquelles Vous pourrez confier Vos lettres, de mettre ces lettres dans un sac avec un poids suffisant pour les immerger sur le champ, au cas de danger imminent de la part de l'ennemi ; et Vous ferez aussi savoir aux marchands et planteurs combien il leur importe que leurs lettres ne tombent pas aux mains de l'ennemi, et que, par conséquent, ils devraient donner les mêmes ordres aux capitaines de navires relativement à leurs lettres ; et vous devrez de plus recommander à tous les capitaines de navires d'immerger toutes les lettres, au cas de danger, de la manière sus-mentionnée.

69. Et attendu qu'en temps de guerre les marchands et planteurs de Nos plantations d'Amérique ont correspondu et commercé avec Nos ennemis, et leur ont porté des renseignements, au grand préjudice et danger de Nos dites plantations, Vous devrez en conséquence prendre tous les moyens possibles pour entraver ce commerce et cette correspondance en temps de guerre.

70. Et Vous devrez Nous faire savoir par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat—Quelle est la nature du sol et du climat de la Province soumise à Votre Gouvernement ; si elle diffère, sous ces rapports, de Nos autres colonies du Nord, et en quoi consiste cette différence ; puis, quels profitables articles de commerce ses différentes parties sont capables de produire ?

Quelles rivières il y a, et de quelle étendue et commodité elles sont pour les planteurs ?

Quels sont les principaux havres, comment ils sont situés, de quelle étendue ils sont et quelle est la profondeur d'eau et la nature de l'ancrage dans chacun d'eux ?

Quelle quantité de terre est présentement en culture et colonisation effectives ; quels sont les principaux articles de production et de culture, avec le montant annuel de la quantité de chacun ; et à quelles stipulations et conditions de culture, de loyer ou de service personnel les habitants tiennent leurs terres ?

Quelle est l'étendue, nature et propriété de la terre inculte ; combien y en a-t-il de cultivable, et quelle partie de cette terre est propriété privée ?

Quel est le nombre des habitants, spécifiant celui des blancs et des noirs ; quel est le nombre de ceux-là capables de porter les armes, et quelle quantité de ceux-ci est-il nécessaire de pourvoir annuellement, en proportion du terrain cultivé ?

Quelle est la nature, la forme et la constitution du Gouvernement civil ; quels tribunaux y avait-il d'établis là, et sous quels règlements les habitants français pouvaient-ils leur commerce ; et Vous devez transmettre un double de tel compte rendu à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

71. Vous devez de temps en temps Nous envoyer par un de Nos principaux Secrétaires d'Etat comme susdit : un compte rendu de l'augmentation et du décroissement chez les habitants, blancs et noirs ; aussi un état constatant toute naissance, baptême et sépulture, et Vous devez transmettre des doubles de tels compte rendus à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

72. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement renseignés sur l'état des défenses de toutes nos plantations en Amérique, tant en ce qui concerne les munitions de guerre qu'il y a dans chaque plantation, que relativement aux forts et fortifications y situés, et aussi quant à ce qu'il serait nécessaire d'ériger pour la défense et la sûreté de ces lieux, Vous devez, aussitôt que possible, rédiger un rapport des plus détaillés de tout ceci concernant Notre dite Province et Vous y désignerez l'état actuel des armes, approvisionnements et autres munitions de guerre, appartenant à la dite Province, qui sont, soit dans les entrepôts publics, ou en la possession de particuliers,—Vous y indiquerez toutes les places qui sont déjà fortifiées, ou que vous jugerez nécessaire d'être fortifiées pour la sûreté de Notre dite Province,—Vous devez Nous faire parvenir ces dits rapports par un de Nos principaux Secrétaires d'Etat ainsi que des duplicatas d'iceux à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne, de plus un autre duplicata à Notre grand maître ou autres principaux officiers de Notre artillerie ; ces rapports devront mentionner tout ce dont se compose l'artillerie, tel que chariots, balles, poudre et autres sortes d'armes et munitions qui sont dans Nos magasins publics, et aussi, de temps en temps, ce qui Vous sera expédié, ou acheté avec les deniers publics,—spécifiant aussi quand et pour quelle cause on en dispose ;—Vous devrez aussi transmettre semi-annuellement un rapport général de l'état des fortifications et magasins de munitions décrits en la manière plus haut mentionnée.

73. Vous devrez de temps en temps indiquer la puissance militaire et navale de Vos voisins, l'état de leurs plantations ainsi que les relations que Vous avez avec eux.

74. Au cas de détresse dans aucune autre de Nos plantations Vous devrez, sur demande à Vous faite par leurs Gouverneurs respectifs, prêter à ces dernières le secours que la condition et la sûreté de Notre Province, sous Votre administration permettra de disposer.

75. S'il arrivait quelque chose d'avantageux ou propice à la sûreté de Notre Province sous Votre administration dont il n'est pas pourvu, soit ici, soit dans Votre Commission, Nous Vous autorisons par le présent, sur l'avis et avec le consentement de Notre Conseil, de Vous en charger pour le moment, Nous en donnant avis immédiat par un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, afin que Vous puissiez recevoir Notre ratification si Nous approuvons la chose ; pourvu toutefois que, sous prétexte de quelque pouvoir ou autorité à Vous conférés par les présentes, Vous ne commenciez ni ne déclarerez la guerre hors Notre connaissance et sans Nos ordres spéciaux de ce faire, et Vous devrez faire parvenir un double de cet avis, comme susdit, à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

76. Attendu que par le premier article de Nos présentes instructions à Vous données, Nous avons décidé et décrété que Votre principal lieu de résidence sera à Québec, Vous devrez néanmoins visiter fréquemment les autres régions de Votre Gouvernement, afin d'inspecter la gestion de toutes les affaires publiques, prenant ainsi le plus grand soin que le Gouvernement soit régi de manière à ce qu'aucune pratique illécite ne germe au détriment de Notre service et du bien-être de Nos sujets.

DOC. DE LA SESSION No 18

77. Et attendu que Votre absence dans ces régions peut causer un grand préjudice à Notre service et à la Province, vous ne devez, pour quelque motif que ce soit, venir en Europe sans en avoir au préalable obtenu un permis de Nous sous Notre seing et sceau ou par Notre ordre en Notre Conseil Privé ; Vous pourrez néanmoins, au cas de maladie, aller à la Caroline du Sud, ou à toute autre de Nos plantations du sud, et y demeurer le temps que nécessitera absolument le recouvrement de Votre santé.

78. Et attendu que nous avons jugé à propos, par Notre Commission de décréter que, au cas de Votre décès ou de votre absence de Notre dite Province, et au cas où il n'y aura aucune personne dans Notre dite Province autorisée par commission ou nommée par Nous comme Notre Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en chef, le Conseiller doyen, qui sera lors de Votre décès ou absence résidant dans Notre dite Province sous Votre Gouvernement, devra prendre charge de l'administration du Gouvernement et mettra en force Notre dite Commission et les instructions, et différents pouvoirs et autorités y contenus. C'est cependant Notre volonté et Notre bon plaisir que dans un tel cas le dit président devra s'abstenir de passer aucunes loi ou lois, sauf celles immédiatement nécessaires à la paix et la prospérité de la dite Province, sans Nos ordres spéciaux à cet effet, et il ne devra renvoyer ni suspendre aucun des membres de Notre Conseil, ni aucuns juges ou juges de paix ou autres officiers civils ou militaires, sans l'avis et le consentement d'au moins sept des membres de Notre dit Conseil, ni même dans ce cas là sans des raisons bonnes et suffisantes que le dit président devra Nous faire parvenir, à la première occasion, sous sa signature et celles des autres membres de Notre dit Conseil, par un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et il devra aussi transmettre un double de telles raisons à Nos commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

79. Et attendu que Nous voulons pourvoir le mieux possible à l'appui du susdit Gouvernement de Notre Province, dont vous êtes Gouverneur, en réservant une allocation suffisante à celui qui sera Notre Gouverneur ou Commandant en chef résidant alors dans Notre dite Province, c'est Notre volonté et Notre désir que lorsqu'il arrivera que Vous serez absent de Notre dite Province, la pleine moitié du salaire et de toute gratification et émoluments quelconques qui autrement Vous deviendraient dus, seront pendant le temps de Votre absence, payés et remis à Notre Commandant en chef qui devra résider dans Notre dite Province pendant cet intervalle, et auquel Nous les accordons pour son entretien ainsi que pour le meilleur maintien de la dignité de Notre Gouvernement.

80. Et Vous serez tenu de Nous envoyer, en toutes telles occasions, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat un compte-rendu détaillé de toutes Vos mesures administratives et de l'Etat des affaires générales dans Votre Gouvernement, un duplicata duquel Vous enverrez à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne, sauf dans les cas d'un caractère secret.

Memoranda.—Les instructions relativement aux Actes du Commerce et de la Navigation, pour le Gouverneur Carleton sont les mêmes que celles données au Gouverneur Shirley des Iles Bahamas.

Ces instructions sont les mêmes que celles envoyées au Gouverneur Carleton, le 3 janvier 1775, voir page avec un ajouté au 3ème article, voir page

[L.S.]

INSTRUCTION additionnelle à Notre fidèle et bien-aimé GUY CARLETON, Ecuyer, Notre capitaine général et Gouverneur en chef dans et pour Notre Province de Québec, en Amérique, donné en Notre Palais à St. James; le 2me jour de juillet 1771. Dans la onzième année de Notre règne.

Attendu que Nous avons été informé que les termes et conditions par lesquels, d'après Nos instructions Royales à Vous données, Vous êtes autorisé et avisé de faire la

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

concession des terres dans Notre dite Province de Québec sous Votre Gouvernement, sont désavantageux et insuffisants; et qu'il serait plus à Notre avantage et dans l'intérêt de Nos sujets se dirigeant vers et habitant Notre dite Province si l'ancien système de concéder les terres, qui a prévalu sous la domination française avant la conquête et la cession de la dite Province, était adopté. En conséquence, prenant ceci en Notre considération royale, et étant anxieux d'augmenter autant qu'il Nous est possible, le bien-être et la prospérité de Notre dite Province, Nous avons jugé à propos de révoquer et révoquons et annulons par les présentes toutes parties de Nos dites instructions à ce sujet; ainsi que toutes clause, matière ou chose en elles, contenant aucuns pouvoirs et instruction relativement à la concession des terres dans Notre dite Province: Et c'est Notre volonté et Notre bon plaisir, et Vous êtes par les présentes autorisé, et avez pleins pouvoirs de concéder, avec l'avis du Conseil de Notre dite Province, les terres dont nous pouvons actuellement disposer, en fief ou seigneurie, de la même manière qu'il était d'usage de le faire antérieurement à leur conquête; omettant toutefois dans telles concessions faites par Vous, la réserve de l'exercice de tels pouvoirs judiciaires depuis longtemps en désuétude dans Notre dite Province. Et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que toute concession en fief et seigneurie ainsi faite par Vous, tel que susdit soit sujette à Notre ratification Royale, et soit enregistrée dans Notre dite Province, de la même manière qu'il était d'usage en matière de concessions en fief et seigneurie sous le Gouvernement français.

G. R.

Georgé R.
[L.S.]

INSTRUCTIONS à Notre fidèle et bien-aimé GUY CARLETON, Ecuyer, Notre capitaine général et Gouverneur en chef dans et pour Notre Province de Québec en Amérique et de tous les territoires en dépendant.

Donné en Notre Palais à St. James, troisième jour de janvier 1775. Dans la quinzième année de Notre règne.

Premièrement, avec ces instructions Nôtres, Vous recevrez Notre commission sous Notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne Vous nommant Notre capitaine général et Gouverneur en chef, dans et pour Notre Province de Québec en Amérique et de tous les territoires y appartenant, tels que les dits Province et territoires sont bornés et décrits dans et par la dite Commission. Vous devez donc Vous charger de l'exécution des fonctions et charges que Nous Vous avons confiées, ainsi que de l'administration du Gouvernement, et faire en bonne et due forme toutes choses qui seront du ressort de Vos attributions en vertu des différents pouvoirs et autorités de Notre dite Commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne, et de Nos présentes instructions, et de tels pouvoirs et instructions qui Vous seront en aucun temps dorénavant transmis et désignés sous Notre seing et sceau ou par Notre ordre en Notre Conseil Privé; et Vous devrez réunir à Québec (endroit que Nous fixons comme Votre résidence ordinaire et comme principal siège du Gouvernement les personnes suivantes que Nous nommons et constituons, sur l'avis de Notre Conseil Privé, Notre Conseil en ce qui regarde les affaires de Notre dite Province de Québec et des territoires y appartenant, savoir:—Hector Théophilus Cramahé, Ecuyer, Notre lieutenant-gouverneur actuel de Notre dite Province, Notre juge en chef actuel pour la dite Province, Hugh Finlay, Thomas Dunn, James Cuthbert, Colin Drummond, Francis LesVesques; Edward Harrison, John Collins, Adam Mabeau, DeLery, St.-Ours, Picodyle Contre-cœur, Notre secrétaire actuel de Notre dite Province, George Alsopp, De La Naudière, La Corne St.-Luc, Alexander Johnstone, Conrad Guky, Bellestres, Rigauville et John Fraser, Ecuyers; toutes et chacune de ces personnes et personnes devront tenir leurs bureaux et bureaux de conseiller et conseillers pour Notre dite Province, durant Notre Volonté et bon plaisir, à sa ou leurs résidences dans Notre dite Province, et pas autrement.

DOC. DE LA SESSION No 18

2. C'est de plus Notre volonté et bon plaisir, que cinq personnes quelconques du dit Conseil constitueront un Conseil complet pour transiger toute affaire dans laquelle leur avis et assentiment peuvent être requis, excepté seulement pour les mesures de législation (dans lequel cas vous ne devez pas agir sans la majorité de tout le Conseil). Et il est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir, que les membres de Notre dit Conseil auront et jouiront de tous les pouvoirs, privilèges et émoluments échus aux membres de Nos Conseils dans Nos autres plantations; et aussi tous autres contenus et indiqués dans Notre dite Commission sous Notre grand sceau de la Grande-Bretagne, et dans Nos présentes instructions à Vous; et ils devront se réunir ensemble à telles époque ou époques, endroit ou endroits que Vous jugerez nécessaires d'après Votre discrétion, sauf lorsqu'ils se réuniront pour des fins de législation, auquel cas ils ne devront se réunir qu'en la ville de Québec seulement.

3. Et Vous devez, avec toute la solennité requise et d'usage, faire lire et publier Notre dite Commission à la dite réunion de Notre Conseil, ce qu'ayant été fait Vous ferez ensuite prêter à chacun des membres de Notre dit Conseil (n'étant pas un Canadien professant la religion de l'Eglise de Rome) le serment mentionné dans un Acte passé la première année du règne de Sa Majesté le Roi George Premier, intitulé : "Un Acte pour plus ample sécurité de la personne et du Gouvernement de Sa Majesté, et de la succession de la Couronne chez les héritiers de feu la princesse Sophie, qui sont protestants, et pour anéantir les espérances du prétendu Prince de Galles et de ses partisans connus et inconnus", tel que modifié et expliqué par un Acte passé dans la sixième année de Notre règne intitulé : "Un Acte modifiant le serment d'adjuration et d'assurance, et amendant telle partie d'un Acte de la septième année de feu Sa Majesté la Reine Anne, intitulé : "Un acte pour le perfectionnement de l'union des deux Royaumes, que requiert après le temps y spécifié la remise de certaines listes et copies, y mentionnées, aux personnes accusées de haute trahison ou de non-révélation d'attentat"; aussi de faire et signer la déclaration mentionnée dans un Acte du Parlement passé dans la vingt-cinquième année du règne de Charles deux, intitulé : "Un Acte pour prévenir les dangers qui peuvent venir des non-conformistes papistes," et Vous devez prêter serment pour le bon accomplissement de Vos fonctions et devoirs et chacun d'eux également des leurs, en ce qui regarde Votre et leur équitable et impartiale administration de la justice; et Vous devez aussi prêter le serment requis par un Acte passé dans les septième et huitième années du règne du Roi Guillaume III, qui doit être prêté par le Gouverneur des plantations, de faire tout en leur pouvoir pour que les lois concernant les plantations soient observées.

4. Et attendu que par un acte passé dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé : "Un acte pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord," il est décrété et stipulé, que toute personne professant la religion de l'Eglise de Rome, et résidant dans la dite Province, sera tenue de prêter le serment de suprématie requis par un acte passé dans la première année du règne de la Reine Elizabeth, ou tout autre serment substitué à celui-ci par aucun autre acte; mais toutes telles personnes qui par le dit statut sont requises de prêter les serments y mentionnés, doivent et sont par là tenues, sous certaines peines, de prêter les serments y mentionnés, d'après la formule et les mots y indiqués et écrits. Il est donc Notre Volonté et Notre bon plaisir que, à tous et chacun des membres de Notre dit Conseil, étant un Canadien et professant la religion de l'Eglise de Rome, Vous fassiez prêter et souscrire à chacun d'eux en particulier, le serment mentionné dans le dit acte passé dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé : "Un acte pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord," et aussi Vous devez exiger que chacun d'eux en particulier prête serment pour le bon accomplissement de ses fonctions et devoirs et d'une équitable et impartiale administration de la justice.

5. Et afin que Nous soyons toujours renseigné sur les noms et la réputation de personnes capables de remplir les vacances qui peuvent arriver dans Notre Conseil, Vous devez de temps en temps Nous faire parvenir par l'un de Nos principaux Secrétaires

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

taires d'Etat, les noms et réputation de telles personnes habitant Notre dite colonie, que Vous considérerez les mieux qualifiées pour telles charges, et Vous devez aussi transmettre un double de tel compte rendu à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

6. Et s'il arrivait en aucun temps, que par le décès ou départ de Notre dite Province, de l'un de Nos dits Conseillers, il se produisait une vacance dans Notre dit Conseil, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous Nous en donniez avis par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi qu'à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, à la première occasion, afin que Nous puissions par brevet sous Notre seing et sceau et sur l'avis de Notre Conseil privé, en nommer et constituer d'autres en leur lieu et place.

7. Vous devez sans retard donner connaissance à Notre dit Conseil de toutes Nos instructions, là où leur avis et consentement y est dit être requis, et aussi de toutes autres, de temps en temps, que Vous jugerez nécessaires pour Notre service de leur communiquer.

8. Vous devez permettre aux membres de Notre dit Conseil de jouir de la liberté de la discussion et du vote dans toutes les affaires d'intérêt public qui pourront être discutées en Conseil.

9. Et attendu que par le susdit acte passé dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé : "Un acte pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord," il est de plus décrété et stipulé que le Conseil d'affaires de la dite Province constitué et composé en la manière y indiquée, ou en plus grande partie du moins, aura le pouvoir et l'autorité de passer des lois en faveur de la paix, le progrès et la bonne administration dans la dite Province, avec le consentement de Notre Gouverneur, ou, en son absence, du Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en chef durant ce temps-là ; pourvu qu'aucune loi ne soit faite, sauf en cas urgents à aucune réunion du Conseil, en d'autres temps qu'entre le premier janvier et le premier mai. (La dernière partie de cette section, entre guillemets, sera omise quant aux instructions données à Haldimand.) "Et attendu que l'état et la condition de Notre province réclame que des mesures immédiates soient prises par les autorités pour passer un grand nombre de règlements essentiellement nécessaires à son administration ; c'est en conséquence Notre Volonté et bon plaisir que, d'ici à un temps raisonnable Vous convoquiez en assemblée de Notre dit Conseil en leur capacité législative pour le premier jour d'avril prochain ou le plus tôt après qu'il conviendra afin de délibérer et passer telles ordonnances que réclamera l'état des choses dans Notre dite Province et qui d'après Votre opinion et celle du Conseil seront propices et nécessaires au bien-être de Notre dite Province et aux territoires y appartenant."

10. Vous devez néanmoins voir tout spécialement à ce :

Qu'aucune ordonnance ne soit passée, à une réunion du Conseil où il n'y aura pas la majorité des membres, ou en d'autres temps qu'entre le premier janvier et le premier mai, tel que susdit, excepté en cas urgent ; et dans ce cas Vous convoquerez personnellement à telle réunion tous les membres du Conseil résidant à Québec ou dans un rayon de cinquante milles de ce lieu.

Qu'aucune ordonnance ne soit passée, imposant des droits et taxes autres que ceux que les habitants d'une ville ou district peuvent être autorisés à imposer et percevoir dans les limites de telle ville ou district, et appliquer à la construction de chemins, à l'érection et réparations d'édifices publics, ou à toute autre fin propice à la commodité et à la bonne administration de telle ville ou district.

Qu'aucune ordonnance en matière religieuse, ou imposant une punition plus sévère que l'amende ou un emprisonnement de trois mois, ne soit mise en force sans avoir au préalable regu Notre approbation.

Qu'aucune ordonnance ne soit passée relative au commerce et aux pêcheries dans la dite Province par laquelle les habitants seraient mis sur un pied plus avantageux que les autres sujets de Sa Majesté habitant le Royaume ou les plantations.

DOC. DE LA SESSION No 18

Qu'aucune ordonnance concernant la propriété privée ne soit passée sans qu'il y ait une clause en suspendant l'exécution jusqu'à ce que Notre volonté et bon plaisir soient connus; ou sans sauvegarder Nos droits, ceux de Nos héritiers et successeurs, et ceux de tous corps politiques et incorporés, et de toutes autres personnes, excepté celles mentionnées dans la dite ordonnance et celles qui réclameront par elles, d'elles, ou de leur chef et avant que telle ordonnance soit passée, la preuve doit être faite en Votre présence au Conseil et transcrite dans les livres du Conseil qu'un avis public, de l'intention de celui qui fait application pour telle ordonnance, a été publié dans les différentes églises des paroisses où sont situées les propriétés en question, pendant au moins trois dimanches consécutifs, avant que telle ordonnance soit proposée; et Vous devrez annexer un certificat à la dite ordonnance, démontrant que toutes les formalités ci-dessus mentionnées ont été remplies.

Qu'aucune ordonnance ne sera mise en force pour un terme moindre que deux ans excepté dans un cas de nécessité urgente, ou requérant temporairement une diligence immédiate; et Vous ne remettrez en vigueur aucune ordonnance à laquelle Notre sanction aura déjà été refusée une fois, sans obtenir de Nous au préalable un permis spécial sur représentation que Vous Nous ferez, par un de Nos principaux Secrétaires d'Etat. Ainsi qu'à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations pour leur gouverne, des motifs et de la nécessité de passer telle ordonnance; Vous ne donnerez Votre assentiment à aucune ordonnance en révoquant une autre qui aura passé par Votre Gouvernement et aura reçu Notre approbation royale, à moins que Vous ayez soin d'y ajouter une clause suspensive en retardant la mise en force jusqu'à ce que Notre volonté et bon plaisir se soit manifesté à ce sujet.

Que dans toute ordonnance imposant des amendes, confiscations ou pénalités, il y soit déclaré spécialement qu'elles nous seront retenues et réservées, ainsi qu'à Nos héritiers et successeurs pour l'usage public de la dite Province et de Son Gouvernement, en la manière indiquée par la dite ordonnance; et qu'il y sera ajoutée une clause déclarant qu'il Nous sera donné, en ce Royaume, un compte rendu des argents perçus sans l'autorisation de la dite ordonnance, ainsi qu'à Nos Commissaires de Notre Trésor pendant ce temps là; lequel sera vérifié par Notre auditeur général des Plantations ou son représentant.

Que toutes telles ordonnances Nous soient transmises par Vous dans les six mois de leur passation, ou plutôt si l'occasion se présente, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi que des duplicatas à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne; qu'elles soient résumées en marge, et que chacune d'elles soit accompagnée de remarques détaillées, c'est-à-dire, indiquant si elles comportent une nouvelle loi, ou si elle révoque une loi existant lors de sa passation; et Vous devez transmettre, en la manière la plus motivée, les raisons et l'opportunité de passer telles ordonnances, ainsi que des copies des registres des procès-verbaux du Conseil que Vous devrez Vous faire remettre par le Greffier du Conseil.

11. Prenant en considération ce qui sera nécessaire de passer à l'état de loi dans Notre dite Province, en vertu du dit Acte intitulé: "Un Acte pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord," un grand nombre de questions importantes s'impose à l'attention du Conseil Législatif.

12. Il doit être précédé, avec le plus grand soin et avec beaucoup de prudence, à l'établissement des Cours et au mode d'administrer la justice au civil et au criminel dans toute l'étendue de Notre dite province, d'après les principes énoncés dans le dit Acte "pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la dite Province", car si, d'un côté c'est Notre gracieux désir, conformément à l'esprit et l'intention du dit Acte du Parlement que Nos sujets canadiens aient le bénéfice et jouissent de leurs propres lois, usages et coutumes dans leurs litiges relativement aux titres de terres, à la tenure, transmission, aliénation, charges et établissements d'immeubles, ainsi qu'à la disposition des biens meubles des personnes décédant sans tester; il est d'un autre côté du devoir du Conseil Législatif de délibérer mûrement sur confection de

telles ordonnances, ainsi que le nécessitera l'établissement des Cours, et la bonne administration de la justice, si les lois d'Angleterre ne forment pas, sinon entièrement, du moins en partie la base des décisions dans toutes causes d'actions personnelles pour dettes, promesses, contrats et conventions d'une nature commerciale ou autre; et aussi des torts pouvant être compensés par des dommages-intérêts; et plus spécialement là où nos sujets de la Grande-Bretagne, d'Irlande, ou de Nos autres plantations résidant à Québec, ou qui doivent y demeurer, ou qui y ont des intérêts ou des biens, peuvent être soit Demandeur ou Défendeur dans une cause civile de cette nature.

13. La garantie de la liberté individuelle est le principe fondamental de la justice dans tout pays libre, et la Législature de Québec ne doit jamais perdre de vue tous les moyens propres à cette fin, aussi ne peuvent-ils suivre un meilleur exemple que celui établi par le droit coutumier de ce royaume en établissant le bref *d'habeas corpus*, droit dont jouit tout sujet britannique dans ce royaume.

14. En ce qui regarde la nature et le nombre des Cours de justice qu'il est nécessaire d'établir, soit pour toute la Province en général, ou séparément pour chacun des territoires en dépendant, ainsi que les époques et lieux où devront siéger telles Cours, aucune règle uniforme ne peut être adoptée pour un cas dans lequel le jugement doit découler entièrement, ou sous plusieurs rapports du moins, de circonstances ou de considérations de couleur locale.

15. En général il serait juste qu'il y eût une Cour supérieure ou suprême de justice et de juridiction criminelle, prenant connaissance de tous les plaidoyers de la Couronne, et devant juger toutes offenses criminelles, présidée par le Juge en chef à telles époques et lieux qu'il conviendra le mieux à une bonne et prompte administration de la justice, et pour éviter de longues détentions; telle Cour sera appelée et connue sous le nom de Cour du Banc du Roi. Qu'en vue de l'établissement plus méthodique et plus régulier des Cours de juridiction civile, la Province de Québec telle que limitée et bornée par le susdit Acte du Parlement "pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord sera divisée en deux districts appelés Québec et Montréal, tels districts devant être limités et bornés de la manière qui s'adaptera le mieux au but de la juridiction qu'on y établira; Qu'il soit établi dans chacun de ces districts une Cour de Plaid communs devant siéger à tels époques et lieux jugés les plus propices, et ayant pleins pouvoirs, juridiction et autorité d'entendre et décider toutes poursuites au civil, et actions qui sont du ressort de la Cour des Plaid communs au palais de justice de Westminster, en vertu des règlements prescrits par le dit Acte "pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord," et d'après telles lois et ordonnances qui seront de temps en temps passées par la Législature de la dite Province en la manière y indiquée; Qu'il y ait trois juges dans chacune des dites Cours de Plaid communs dont deux étant sujets nés dans la Grande-Bretagne, en Irlande ou dans Nos autres plantations, et le troisième Canadien, on devra aussi nommer un shérif dans chaque district; Qu'entre les dites cours ayant juridiction civile et criminelle, sur toute la Province en général, il y aura une cour inférieure ayant juridiction civile et criminelle dans chacun des districts de l'Illinois, St-Vincenne, Détroit, Missilimakinac et Gaspé, portant le nom de Cour du Banc du Roi pour tels districts, laquelle siègera en temps qu'il conviendra le mieux, avec autorité d'entendre et décider en toutes matières criminelles d'après les lois d'Angleterre et les lois qui seront à l'avenir faites et passées dans la Province de Québec; aussi dans toutes causes au civil d'après les règlements prescrits par le susdit Acte du Parlement "pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de Québec dans l'Amérique du Nord"; Que chacune des dites cours sera composée d'un juge, étant sujet né dans la Grande-Bretagne, en Irlande, ou dans Nos autres plantations, et d'une personne, un Canadien, qu'on appellera Assistant ou assesseur, lequel devra aviser le juge, lorsqu'il sera nécessaire; mais ce dernier n'aura ni le pouvoir ni l'autorité d'entendre ou de décider dans une instance, ou de participer à aucun jugement ou décret; Que les dits juges ainsi nommés, pour chaque district comme susdit, auront les mêmes pou-

DOC. DE LA SESSION No 18.

voir et autorité en matière criminelle, dont est investi le Juge en chef de Notre dite Province ; et aussi les mêmes pouvoirs et autorité en matière civile que tout autre juge de Plaids communs dans Notre dite Province, sauf dans le cas de trahison, meurtre et autre crime capital dans lesquels les dits juges n'auront d'autre autorité que de faire arrêter et envoyer aux prisons de Québec ou de Montréal, endroits seuls où les criminels dans ces cas subiront leur procès devant Notre Juge en chef ; Qu'un shérif soit nommé dans chacun des dits districts pour mettre en exécution les décisions civiles et criminelles ; Que le Gouverneur en Conseil (le Juge en chef devenant Président du dit Conseil en l'absence du Gouverneur ou du Lieutenant-Gouverneur) constitueront une cour de juridiction civile pour entendre et décider de tout appel de jugements des autres cours, dans lesquels le montant en litige excédera dix livres sterling ; Que cinq membres indifféremment avec le Gouverneur, ou le Lieutenant-Gouverneur, ou le Juge en chef, constitueront une cour à cet effet et leur décision sera finale dans toutes causes n'excédant pas £500 sterling, dans lequel cas on sera admis à en appeler de leur jugement à Nous en Notre Conseil privé ; C'est toutefois Notre volonté et Notre bon plaisir, qu'aucun appel ne sera permis sans que l'appelant ait au préalable donné caution qu'il poursuivra le dit appel et se rende garant de la sentence, ou de payer tous frais et dommages-intérêts qui seront accordés par Nous au cas où jugement serait confirmé ; excepté toutefois là où il s'agira de poursuite ou demande en recouvrement d'impôts payables à Nous, d'honoraires d'office, ou de rentes annuelles, ou autre chose de cette nature, dans lesquelles des droits futurs peuvent être affectés, et dans tels cas l'appel sera accordé à Nous en Notre Conseil privé quoique le montant actuel en litige soit de valeur insuffisante ; et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que dans toute cause où l'appel aura été permis à Nous en Notre Conseil privé, l'exécution sera suspendue jusqu'à la décision finale sur tel appel, à moins que bonne et suffisante caution ne soit fournie par l'Intimé de restituer amplement tout ce que l'Appelant aura perdu en vertu de tel jugement ou décret au cas où tel jugement ou décret serait infirmé par la décision finale sur tel appel, et que restitution soit accordée à l'appelant. Il y aura aussi appel à Nous en Notre Conseil privé dans toutes causes où des amendes auront été imposées pour contravention ; pourvu que les amendes ainsi imposées s'élèvent à ou dépassent la somme de £100 sterling, l'appelant devant au préalable donner suffisante caution qu'il procédera au dit appel et garantira la condamnation si la sentence par laquelle telle amende a été imposée à Québec, est confirmée. (* Un article additionnel est ajouté dans les instructions à Haldimand. Voir page 74.)

16. C'est Notre volonté et bon plaisir que toute commission émise par Vous à toutes personnes devant être nommées juges, juges de paix, ou à d'autres charges, le soit durant bon plaisir seulement.

17. Vous ne devez destituer aucun juge, juge de paix ou autre officier ou ministre sans bonne et suffisante raison, que Vous Nous ferez parvenir sans rien omettre et avec force détails par un de nos principaux secrétaires d'Etat, ainsi qu'à Nos Commissaires du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne.

18. Et attendu que l'on s'est plaint fréquemment jusqu'ici de longs retards et des procédures inutiles dans nos cours de justice dans plusieurs de Nos plantations, par lesquels plusieurs de Nos bons sujets ont grandement souffert, et comme il est de la plus haute importance pour Notre service et pour le bien-être de Nos plantations que la justice soit dûment et promptement administrée, et que tous désordres, retards, et pratiques illégales dans la dite administration soient empêchés avec effet ; nous vous ordonnons donc spécialement de prendre un soin particulier que la justice soit administrée impartialement dans toutes les cours où vous serez autorisé de présider ; et à ce que dans toutes les autres cours établies ou devant être établies dans Notre dite Province, tous les juges et autres personnes y ayant des charges quelconques, remplissent également leurs différentes charges sans aucun délai ni partialité.

19. Vous devez prendre soin que tous les brevets émis dans la province sous Votre Gouvernement le soient en Notre nom.

20. L'établissement de règlements appropriés dans les matières ecclésiastiques est d'une grande importance, et il sera de Votre devoir absolu de ne perdre aucun temps de voir à de tels arrangements sur ce point qui donneront pleine et entière satisfaction à nos nouveaux sujets, sous tous les rapports où ils ont lieu de s'attendre à de l'indulgence sur ce chapitre; vous rappelant toujours que c'est par pure tolérance qu'ils jouissent du libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome et non en vertu de pouvoirs et privilèges de celle-ci comme Eglise reconnue, car c'est là une préférence qui n'appartient qu'à l'Eglise protestante d'Angleterre.

21. Ainsi donc ces principes étant posés, et afin que Notre autorité suprême aussi bien dans les affaires ecclésiastiques qu'en matière civile ait toute l'étendue et l'influence voulue, c'est Notre volonté et bon plaisir.

Premièrement : que tout appel ou communication de quelque nature que ce soit, avec une autorité ecclésiastique étrangère, soit absolument interdite sous peine de punition sévère.

Deuxièmement : Qu'aucun pouvoir épiscopal ou vicarial ne soit exercé dans Notre dite Province par aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome, sauf ceux qui sont essentiels et absolument indispensables au libre exercice de la religion romaine, et dans ce cas non sans avoir obtenu une licence et autorisation de vous sous le sceau de Notre dite Province, durant Notre volonté et bon plaisir, sujette aux réserves et restrictions en harmonie avec l'esprit et l'intention de l'Acte du Parlement "pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de "Québec," et aucune personne ne sera revêtue des ordres sacrés, et n'aura charge d'âmes sans en avoir au préalable obtenu un permis de Vous.

Troisièmement : Qu'aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome, qui n'est pas Canadien de naissance, et qui n'aura pas été nommée par Nous ou sous Notre autorité, ne soit autorisée à occuper un bénéfice ecclésiastique, ou à bénéficier des pouvoirs et revenus découlant de telle charge, (excepté ceux qui en sont actuellement titulaire), et que tout droit ou prétention au droit que pourrait avoir toute personne autre que celle qui réclame le patronage des bénéfices comme étant un droit civil, de désigner, présenter et nommer quelqu'un à un bénéfice vacant, soit aboli de toute manière, et personne n'aura juridiction sur plus d'un bénéfice, ou du moins sur plus que ce qui pourra être raisonnablement desservi par un seul et même titulaire.

Quatrièmement : Qu'aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome, ne sera nommée titulaire dans aucune paroisse où la majorité des habitants demanderont la nomination d'un ministre protestant ; dans ce cas le titulaire sera un protestant et aura droit de percevoir toutes dîmes payables dans telle paroisse ; mais nonobstant, les catholiques romains pourront avoir l'usage de l'église pour le libre exercice de leur religion à de telles heures et de manière à ne pas intervenir pendant les offices religieux des protestants. De même que dans chaque paroisse où la majorité des paroissiens se compose de catholiques romains, les habitants protestants auront nonobstant l'usage de l'église pour l'exercice de leur religion à de telles heures qu'ils n'interviendront pas pendant les offices religieux des catholiques romains.

Cinquièmement : Qu'aucun titulaire professant la religion de l'Eglise de Rome nommé dans aucune paroisse, n'aura droit de percevoir aucune dîme de terres ou de propriété occupées par un protestant ; mais ces dîmes seront perçues par des personnes que Vous nommerez, et seront déposées entre les mains de Notre receveur général, et seront appliquées exclusivement au soutien d'un clergé protestant alors résidant dans Notre dite Province, et ce d'après des instructions spéciales que Vous recevrez de Nous à ce sujet ; et aussi toutes redevances et revenus accumulés provenant d'un bénéfice vacant, seront, durant telle vacance, déposés et appliqués aux mêmes fins.

Sixièmement : Que toutes personnes professant la religion de l'Eglise de Rome qui sont actuellement titulaires ou qui pourraient à l'avenir être nommées à un bénéfice ecclésiastique, ou être autorisées à exercer quelque pouvoir ou autorité se rapportant à telle charge, devront prêter et signer devant Vous en Conseil, ou devant telles personnes que Vous nommerez à cet effet, le serment que requiert de prêter et signer

DOC. DE LA SESSION No 18

le susdit Acte passé dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé: "Un Acte pour prendre des mesures plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique du Nord".

Septièmement : Que tous les titulaires des paroisses seront nommés à leurs bénéfices respectifs durant bonne conduite, sujets néanmoins, à être destitués, ou suspendus par Vous sur l'avis et avec le consentement de la majorité de Notre dit Conseil, au cas où ils auraient été déclarés coupables d'offenses criminelles, etc., ou sur preuve suffisante qu'ils auraient attenté à la paix et la tranquillité de Notre Gouvernement.

Huitièmement : Que les ecclésiastiques qui jugeront à propos d'entrer dans le saint état du mariage, seront relevés de toutes pénalités qui pourraient leur être imposées dans ces cas par aucune autorité venant du siège de Rome.

Neuvièmement : Que la liberté d'inhumer les morts dans les églises ou dans les cimetières soit permise indistinctement à toute croyance chrétienne.

Dixièmement : Que la famille royale soit l'objet des prières dans toutes les églises et lieux de culte, de la manière dont il est d'usage de le faire dans ce royaume et que nos armoiries soient posées non seulement dans tous tels églises et lieux de culte mais aussi dans toutes les cours de justice; et que les armoiries de la France soient enlevées de toutes telles églises et cours où ils peuvent se trouver actuellement.

Onzièmement : Que la société de prêtres romains appelée les Séminaires de Québec et de Montréal continueront à posséder et occuper leurs maisons de résidence et toutes autres maisons et propriétés qui leur appartenaient légalement le 13e jour de septembre 1759; et il sera permis à ces sociétés de remplir les places vacantes et d'admettre de nouveaux membres d'après les règlements de leurs constitutions, ainsi que d'instruire les jeunes gens afin de les rendre capables de desservir les cures paroissiales quand elles deviendront vacantes. C'est néanmoins Notre volonté et Notre bon plaisir, que non seulement ces séminaires, mais toutes les autres communautés religieuses, soient l'objet de Vos visites à Vous Notre Gouverneur, ou de toute personne ou personnes que Vous nommerez à cette fin, et Vous leur imposerez tous règlements que, sur l'avis et avec le consentement de Notre Conseil, Vous considérerez justes et jugerez à propos d'établir.

Douzièmement : C'est aussi Notre volonté et bon plaisir que toutes les autres communautés religieuses et séminaires restent dans leur présent établissement jusqu'à ce que Nous soyons plus amplement renseignés sur leur vraie condition et jusqu'à quel point elles sont ou ne sont pas indispensables au libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome, telle que tolérée dans Notre dite Province; mais Vous ne devez pas permettre aux dites sociétés ou communautés d'admettre chez elles aucuns nouveaux membres, excepté seulement dans les communautés religieuses de femmes, sans Nos ordres formels à cet effet. Que la société des Jésuites soit supprimée, et dissoute, et ne doit pas exister plus longtemps comme corps politique et incorporé, et que leurs droits, possessions et propriétés Nous soient échus pour en disposer et les appliquer dorénavant à telles fin que Nous jugerons convenables; mais Nous jugeons à propos de déclarer que c'est Notre royale intention qu'il soit alloué aux membres actuels de la dite société établis à Québec des traitements et fonds suffisants durant leur vie naturelle. Que tous les missionnaires parmi les indiens nommés par les Jésuites ou sous leur autorité, ou par toute autre autorité ecclésiastique de l'Eglise romaine, soient rappelés graduellement à de telles époques et d'une manière satisfaisante pour les indiens, et en accord avec la sûreté publique; et que des ministres protestants soient nommés à leur place. Qu'il soit interdit à tout ecclésiastique quelconque de l'Eglise de Rome, sous peine de destitution, d'influencer quiconque fait un testament, d'induire les protestants à devenir papistes, ou chercher à les corrompre en matière de religion, et il doit être défendu aux prêtres de l'Eglise de Rome d'invectiver dans leurs sermons contre la religion de l'Eglise d'Angleterre, de marier, baptiser, de visiter les malades ou inhumer aucun de Nos sujets protestants, s'il y a un ministre protestant sur les lieux.

22. Vous devrez en tout temps et en toutes occasions accorder Votre encouragement et Votre protection aux ministres protestants et aux instituteurs qui sont

actuellement établis dans Notre dite Province ou qui y seront envoyés à l'avenir, et Vous prendrez soin à ce que tous salaires et allocations que Nous jugerons à propos de fixer pour eux leur soient dûment payés. Que les églises destinées déjà ou qui pour ront à l'avenir être destinées au service du divin culte d'après les rites de l'Eglise d'Angleterre, tels qu'établis par la loi, soient tenues en bon order, et comme le nombre des protestants va augmenter, par la grâce de Dieu, Vous devrez tracer de nouvelles paroisses en des régions convenables, et Vous y réserverez et adopterez des emplacements pour l'érection d'églises, presbytères, et glèbes pour les ministres et les instituteurs.

23. Vous porterez une attention spéciale à ce que le Dieu Tout-Puissant soit dûment servi avec dévotion dans toutes les églises et chapelles protestantes par toute Notre dite Province, dans lesquelles il y a célébration de l'office divin d'après les rites de l'Eglise d'Angleterre ; le rituel de l'Eglise Anglicane devant y être lu tous les dimanches et jours de fête et le Saint-Sacrement dûment administré.

24. Vous ne devez pas promouvoir aucun ministre protestant à aucun bénéfice ecclésiastique dans la Province sous Votre Gouvernement, sans un certificat du Très Révérend Père en Dieu le Lord Evêque de Londres, qu'il est soumis à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre, et qu'il est de bonne vie et de bonne conduite ; et si aucune personne promue à l'avenir à bénéfice Vous paraît porter le scandale par sa doctrine ou par sa conduite Vous employerez les meilleurs moyens pour qu'il soit renvoyé.

25. Vous devez sans retard donner des ordres à ce que chaque ministre protestant dans Votre Province soit membre du conseil de fabrique de sa paroisse ; et aucune assemblée de fabrique ne doit être tenue sans lui, excepté au cas de maladie ou s'il négligeait de venir après qu'un avis de réunion de la fabrique lui aura été signifié.

26. Et afin que la juridiction ecclésiastique du Lord-Evêque de Londres s'étende dans Notre Province sous Votre Gouvernement autant qu'il se pourra convenablement, Nous jugeons à propos que Vous donniez à l'exercice de telle juridiction tout Votre aide et Votre encouragement ; excepté seulement quant à la nomination aux bénéfices, et la concession des licences de mariages et de vérifications de testaments, droits que Nous Vous réservons à Vous Notre Gouverneur ou au Commandant en chef temporaire de Notre dite Province.

27. Et Nous ordonnons de plus qu'aucun maître d'école qui arrivera de ce Royaume dans Notre dite Province ne soit dorénavant autorisé de tenir une école sans une licence du dit Lord Evêque de Londres ; et qu'aucune autre personne habitant là actuellement ou venant de tous autres lieux ne sera admise à tenir une école sans avoir au préalable obtenu une licence de Vous.

28. Vous devrez prendre un soin spécial à ce qu'un tableau des mariages, établi par les lois de l'Eglise d'Angleterre soit affiché dans tous les lieux de culte public sous les rites de l'Eglise d'Angleterre.

29. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'afin de supprimer autant qu'il sera en Votre pouvoir toutes sortes de vices et d'immoralités, Vous ferez mettre à exécution avec vigueur dans toutes les parties de Votre Gouvernement toute loi déjà en force contre le blasphème, l'impiété, l'adultère, la fornication, la polygamie, la profanation du dimanche, les jurements et l'ivrognerie, et vous prendrez le soin requis à ce que ces offences et tous autres vices et immoralités soient punis par dénonciation que feront sous serment devant les cours séculières, les marguilliers des différentes paroisses nommés à cet effet à certaines époques de l'année ; et dans le but ultérieur de décourager le vice et d'encourager la vertu et le bon exemple (afin que par de tels exemples les infidèles soient induits et persuadés à embrasser la religion chrétienne). Vous ne devrez admettre aux charges et aux emplois publics aucune personne dont la réputation et la mauvaise conduite pourraient causer du scandale.

30. L'étendue des limites de la Province de Québec réclame nécessairement Votre attention sur une foule de questions et choses demandant considération. La protection et le contrôle sur les différends établissements des sujets canadiens, et le règlement du commerce de la pelleterie dans la haute région ou région intérieure d'un côté, et la

DOC. DE LA SESSION No 18

protection des pêcheries dans le Golfe Saint-Laurent et sur la côte du Labrador, d'un autre, signalent des règlements qui demandent délibération et diligence.

31. L'établissement de tribunaux inférieurs dont la juridiction, en matières civiles et criminelles, est limitée à l'Illinois, au Poste Saint-Vincenne, au Détroit, à Missilimakinac et à Gaspé a déjà été traité, et la nomination d'un surintendant à chacun de ces postes est tout ce qui est nécessaire en outre à leurs intérêts civils ; mais il est de la plus haute importance que les limites de chacun de ces dits postes et de tous autres dans l'intérieur du pays soient fixées et déterminées, et il ne sera permis aucun établissement au-delà de ces limites, vu que tels établissements auront pour résultat de blesser les Sauvages, d'exciter leur inimitié, et à la longue de détruire totalement le commerce de pelleterie qui devrait être entretenu et encouragé par tous les moyens en votre pouvoir.

32. Il est de Notre intention Royale que le commerce des pelleteries dans l'intérieur du pays soit libre et accessible à tous Nos sujets, habitants de toutes Nos colonies, qui devront conformément à ce qui a été enjoint par Notre Proclamation Royale de 1763, obtenir dans ce but des permis de la part du Gouverneur d'aucune de Nos susdites colonies, à condition d'observer les statuts qui auront été sanctionnés à ce sujet par Notre Législature de Québec. Ces statuts, une fois en vigueur, devront être publiés dans toutes Nos possessions de l'Amérique. Ils devront tendre à donner toute la latitude possible à ce commerce, en tant que le permettra la nature de ce commerce, et accompagné de justes et bonnes relations avec les Sauvages avec qui ces transactions sont faites. Fixer des époques et des lieux déterminés pour entreprendre ce commerce, fixer le mode de réglementation des tarifs pour le prix des marchandises et des fourrures, et pardessus tout restreindre la vente des boissons enivrantes aux Sauvages seront probablement les moyens les plus efficaces pour atteindre le but proposé.

Ces règlements, et une foule d'autres, inhérents à la nature et aux fins du commerce de pelleteries dans l'intérieur du pays sont amplement expliqués dans un projet proposé par Nos Commissaires du commerce et des Plantations en 1764 ; une copie de ces règlements est annexée aux présentes ; elle pourra servir de guide dans une foule de cas où il sera nécessaire de recourir à la Législation pour cette branche importante de Notre commerce en Amérique.

33. Les pêcheries de la Côte du Labrador et près des îles avoisinantes sont d'une très grande importance, non seulement à cause des avantages qu'elles Nous donnent, mais encore parce qu'elles sont de véritables pépinières de marins, desquels dépendent la Force et la sûreté de Nos Royaumes.

34. La justice et l'équité exigent que la propriété et la possession réelle et effective des biens des sujets canadiens sur cette côte soient tout à fait sauvegardées ; ils ne doivent en aucune manière être molestés ou gênés dans l'exploitation de toutes les pêcheries permanentes qu'ils pourraient y avoir établies.

35. Leurs droits cependant ne s'étendent que sur une faible partie de la Côte ; car, on a reconnu que la plus grande partie de cette Côte est impropre à la Pêche de a morue.

36. Sur toutes les parties de cette Côte, où les Canadiens n'ont aucune propriété, et surtout là où une abondante pêche à la morue peut y être exploitée, il sera de Votre devoir d'induire les sujets anglais d'y faire cette pêche sur des vaisseaux équipés dans la Grande-Bretagne ; que ce soit là Votre première pensée ; en outre, autant que les circonstances le permettront ; mettez en vigueur en faveur des bâtiments de pêche anglais tous les règlements qui ont été si à propos adoptés par l'Acte du Parlement, passé sous le règne du Roi Guillaume III "pour l'encouragement des Pêcheries de Terre-Neuve," vous ne devez, sous aucun prétexte, permettre une prise de possession, ou l'établissement de pêcheries permanentes sur aucune partie de la Côte qui n'est pas actuellement propriété privée, et ce, à qui que ce soit, à moins que chaque année l'on ne vous exhibe un certificat constatant que l'équipement a eu lieu dans un port de la Grande-Bretagne.

37. Nous Vous avons mentionné les pêcheries sur la Côte du Labrador comme devant attirer Votre attention spéciale. Cependant, il Vous faudra aussi bien surveiller le commerce fait avec les Sauvages de cette Côte, et prendre bien soin de l'état, et de la conduite de ces Sauvages.

La Société de l'Unité des Frères, (*United Fratrum*), poussée par une louable ardeur de propager le christianisme, a déjà, avec Votre protection et Notre permission, fondé des établissements dans la partie nord de la Côte, dans le but de civiliser les indigènes, et de les convertir à la religion chrétienne. Le succès a couronné leur activité ; c'est Notre désir et Notre volonté formels que Vous les supportiez, et les encouragiez autant que possible, et que Vous ne permettiez l'érection d'aucun établissement dans les limites de leurs possessions sans leur consentement.

38. En vertu de la commission que Nous Vous avons octroyée sous Notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne, Vous avez le pouvoir, et Vous êtes autorisé, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil, de convenir et arrêter avec les habitants de Notre Province de Québec susdite, toutes stipulations quelconques au sujet des terres, habitants et biens qu'il Vous est actuellement ou qu'il Vous sera dans l'avenir loisible de céder. C'est donc Notre volonté et Notre plaisir que toutes les terres qui sont aujourd'hui, ou seront plus tard, à Votre disposition, soient concédées en fief ou seigneurie, tel que la pratique existait avant la Conquête de cette Province, néanmoins, chaque fois que l'on concèdera une de ces terres, il faudra sauvegarder le pouvoir judiciaire, et ne pas accorder de privilèges. Il est en outre de Notre volonté, et de Notre plaisir que toutes les concessions en fief ou seigneurie faites par Vous comme susdit, soient sujettes à Notre ratification royale, ou à Notre désaveu ; ces concessions devront aussi être enregistrées sous un certain délai, comme cela se pratiquait pour les octrois et concessions en fief et seigneurie sous le régime du Gouvernement français.

39. Cependant, suivant Notre volonté et Notre bon plaisir, aucune concession ne sera faite de terrains sur lesquels il peut y avoir une coupe considérable de bois de pin blanc, bon à servir pour la mâture des vaisseaux de Notre marine royale, et si ce bois peut être facilement transporté par le moyen des cours d'eau. Vous mettrez, au contraire, tous ces terrains à Notre entière disposition ; des règlements seront passés, et des pénalités imposées pour prévenir tout empiètement sur ces lots, et pour empêcher la coupe et la destruction des arbres qui y poussent.

40. Et vu que d'après les représentations de Notre dernier Gouverneur du District de Trois-Rivières, il appert que les Forges du Saint-Maurice, dans ce District Nous sont d'une grande utilité, il est de Notre volonté et plaisir qu'aucune partie des terrains sur lesquels sont exploitées ces Forges, ou qui fournissent le minerai employé aux dites Forges, ou qui seront jugés utiles et nécessaires à cet établissement, ne sera concédée à un particulier, soit pour acquérir un libre passage jusqu'au fleuve Saint-Laurent, soit pour s'approvisionner de bois, de blé, et de foin, ou avoir un pâturage pour les animaux ; et aussi qu'une certaine étendue de terrains aux environs des dites Forges, outre les terres nécessaires au bon fonctionnement de ces dernières, soit réservée à Notre usage ; Nous concèderons ces terrains de la manière que Nous réglerons et établirons plus tard.

41. C'est encore Notre volonté et Notre bon plaisir que vous adoptiez des mesures convenables et efficaces pour la collection, la réception et la vérification de Nos cens et rentes ; ces mesures empêcheront les fraudes, le recel, les irrégularités, et négligences quelconques, et permettront que les reçus soient sérieusement vérifiés et contrôlés.

S'il semble nécessaire de promulguer une loi pour mieux connaître la valeur de Nos cens et rentes, et pour les collecter plus rapidement, et d'une manière plus régulière, Vous fixerez les principaux points de cette loi, de manière à atteindre le but que Vous Vous proposez.

Ce projet sera remis à un de Nos principaux Secrétaires d'Etat qui recevra de Nous de nouvelles instructions, s'il y a lieu, et Nous remettra ensuite tout le projet de loi.

Vous remettrez aussi un double de ce projet à Nos Commissaires du commerce et des plantations afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

DOC. DE LA SESSION No 18

42. Vous vous efforcerez de développer le commerce de la Province sous Votre Gouvernement, en y arrêtant, sur l'avis de Notre Conseil, toutes les ordonnances et réglemens qui pourraient être utiles à la masse des habitans.

C'est Notre volonté formelle, et Notre bon plaisir que, sous aucun prétexte, et à peine de Nous déplaire souverainement, Vous ne donniez Votre sanction à aucuns projets de loi permettant l'établissement de manufactures, et l'exercice de tout commerce, qui seraient nuisibles et préjudiciables à ce Royaume. Tous Vos efforts doivent tendre à réprouver, décourager et réprimer toutes tentatives faites pour l'établissement de ces manufactures, et la création de telle industrie.

43. C'est Notre volonté et Notre bon plaisir que Vous ne disposiez en faveur de qui que ce soit des biens confisqués ou en déshérence, avant que le shérif, ou tout autre officier le remplaçant, en ait établi la valeur par des jurés sous serment; il faudra auparavant envoyer aux Commissaires de Notre Trésor, un état détaillé de ces biens confisqués ou en déshérence, et leur valeur; si Nous Vous permettons de disposer de ces biens, les sommes perçues devront être remises à Notre Trésorier, ou au receveur général de Notre dite Province; un compte complet sera transmis aux Commissaires de Notre Trésor, ou au Haut Trésorier alors en fonctions, en y ajoutant les noms des personnes adjudicataires.

44. Et attendu que des Commissions ont été octroyées à plusieurs personnes dans Nos différentes Colonies d'Amérique pour y juger les pirates, conformément aux lois concernant la suppression efficace de la piraterie; et vu qu'en vertu d'un pouvoir spécial transmis à Notre Province de New-York, Notre Gouverneur y est là autorisé, de concert avec les autres personnes nommées dans la dite Commission, d'agir à ce sujet pour ce qui concerne Notre province susdite; il est de Notre volonté et de Notre bon plaisir que Vos efforts tendent à arrêter tous ceux qui se seront rendus coupables d'actes de piraterie dans les limites de Votre Gouvernement, et aussi tous ceux qui s'étant rendus coupables de ce crime ailleurs, sont aujourd'hui sous Votre juridiction.

Aussi longtemps que Nous ne jugerons pas à propos d'établir un semblable tribunal sous le contrôle de Notre Gouvernement de Québec, Vous livrerez ces pirates, avec tous les documents que Vous aurez pu réunir pour établir leur culpabilité, à Notre Gouverneur de New-York, devant qui ils seront traduits, et punis en vertu de l'austérité de la Commission en force en ce pays.

45. Et attendu que Vous devez recevoir de la part de Nos Commissaires exerçant la charge de Haut Amiral de la Grand-Bretagne et de Nos Colonies, une Commission Vous nommant Vice-Amiral dans Notre dite Province, vous êtes en conséquence enjoins et requis de bien mettre à exécution les différents pouvoirs qui Vous y sont accordés.

46. Attendu qu'il est jusqu'à présent résulté de graves inconvéniens du fait que des vaisseaux marchands, et d'autres vaisseaux, dans Nos Colonies, ont arboré les pavillons en usage sur Nos vaisseaux de guerre, prétendant que des permis leur avaient été donnés par les Gouverneurs des dites Colonies; et vu qu'en trafiquant ainsi sous de tels drapeaux, non seulement avec Nos sujets eux-mêmes, mais aussi avec ceux d'autres Princes, et d'autres Royaumes, ils peuvent commettre de graves désordres, et grandement affaiblir Notre autorité; dans le but de prévenir ces erreurs, Vous devez obliger tous les commandants de ces vaisseaux à qui Vous aurez accordé des permis, de ne faire usage d'aucuns pavillons autres que ceux indiqués dans un Ordre en Conseil du sept janvier 1730, relativement aux pavillons qui doivent être arborés sur tous les navires et vaisseaux, excepté sur Nos vaisseaux de guerre.

47. Et attendu qu'il s'est commis de graves erreurs dans les Colonies dans l'octroi des permis autorisant les vaisseaux privés à faire la course, Vous devrez, chaque fois qu'il y aura lieu, Vous guider conformément aux Commissions et instructions en vigueur dans ce Royaume. Cependant, Vous ne devez accorder à personne, sans Notre permission spéciale, un permis conférant des lettres de représailles contre aucun Prince, ou Etat, et leurs sujets, en état de paix avec Nous.

48. Attendu que Nous sommes informés que durant la guerre, Nos ennemis ont souvent acquis des renseignements sur l'état de Nos Colonies par des lettres de certains particuliers envoyés à leurs correspondants dans la Grande-Bretagne, lettres qui furent saisies sur des vaisseaux venant de Nos Colonies; ce qui nous a causé un tort immense.

Il est de Notre volonté et de Notre bon plaisir que Vous avertissiez tous les marchands, planteurs et autres, d'être très prudents en temps de guerre, en faisant connaître par lettres d'Etat public, et la situation de Notre Province sous Votre Gouvernement; de plus, Vous ordonnerez à tous les Capitaines de vaisseaux, ou autres personnes à qui vous confierez Vos lettres, d'avoir bien soin de les placer dans un sac d'une pesanteur suffisante pour qu'il puisse immédiatement couler au fond de la mer dans le cas de péril imminent de la part de l'ennemi; Vous ferez comprendre aux marchands et aux planteurs de quelle importance il est pour eux que leurs lettres ne tombent pas entre les mains de l'ennemi; ceux qui envoient ainsi des lettres doivent faire les mêmes recommandations aux Capitaines de vaisseaux; enfin, avertissez Vous-mêmes tous les Capitaines de vaisseaux d'avoir, en cas de danger, à couler à fond toutes ces lettres de la manière plus haut indiquée.

49. Et, attendu que durant la guerre, des marchands et des planteurs de Nos Colonies d'Amérique ont correspondu et négocié avec Nos ennemis, et leur ont fourni des renseignements, au grand préjudice et au risque de Nos dites Colonies; Vous devrez par tous les moyens possibles mettre fin à ce commerce et à ces correspondances en temps de guerre.

50. Attendu qu'il est d'absolue nécessité que Nous soyons informés de l'état exact de défense de toutes Nos Colonies d'Amérique, tant sous le rapport des arsenaux dans chaque Colonie, que sous celui des places fortes et fortifications, et de tous les travaux nécessaires à la défense et à la sûreté des dites Colonies; Vous devrez, dès qu'il sera possible, préparer d'une manière très précise un rapport de cet état concernant Notre dite Province; Vous y mentionnerez la quantité actuelle des armes, ammunitions, et autre matériel de guerre qui se trouvent dans la dite Province, soit dans les magasins publics, soit entre les mains des particuliers; faites y mention de toutes les places déjà fortifiées, et de celles qui devraient l'être suivant Vous dans l'intérêt de Notre dite Province; ces détails Nous seront transmis par l'entremise de l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat; des copies seront aussi envoyées à Nos Commissaires du commerce et des plantations, afin qu'ils puissent en prendre connaissance, à Notre Intendant Général, et aux principaux officiers de Notre Artillerie.

Ces envois donneront en détail tout ce qui concerne l'Artillerie, les affûts, les boulets, la poudre, et les autres armes et ammunitions dans Nos Arsenaux; de temps à autre, demandez-Nous tout ce que Nous devons Vous envoyer, et dites Nous tout ce que Vous aurez acquis avec les deniers publics; mentionnez quand ces deniers ont été dépensés, et à quelle occasion.

Vous nous expédieriez semi-annuellement un mémoire général sur l'état des Fortifications et des Arsenaux de la manière indiquée plus haut.

51. Au cas de détresse dans quelqu'une de Nos Colonies, et sur demande du Gouverneur de cette Colonie, Vous devrez l'aider de toutes Vos forces en autant que la tranquillité de Votre Province ne sera pas compromise.

52. Si quelque chose doit être faite à l'avantage, et pour la sûreté de Notre Province sous Votre Gouvernement, non prévue par les présentes, et non pourvue par Votre Commission, Nous Vous permettons présentement, avec l'avis et du consentement de Notre Conseil, de prendre les mesures nécessaires pour la mener à bonne fin; Vous nous donnerez promptement connaissance du caractère de ces mesures par un de Nos Secrétaires d'Etat, afin que Nous puissions les ratifier, si Nous le jugeons à propos.

Mais il est bien entendu que, sous le prétexte de pouvoirs ou permis quelconques qui Vous auraient été donnés, Vous ne devez jamais déclarer la guerre, hors Notre connaissance, et sans Notre ordre formel; un double de l'envoi mentionné plus haut devra aussi être expédié à Nos Commissaires du commerce et des plantations pour leur utilité.

DOC. DE LA SESSION No 18

53. Attendu que par le premier paragraphe de Nos présentes instructions, il Vous est enjoint et ordonné de faire de Québec Votre principale résidence. Vous devrez néanmoins visiter très souvent les autres parties de Votre Gouvernement, afin de Vous assurer, de la bonne gestion de la chose publique; en agissant ainsi, Vous obtiendrez que Votre Gouvernement soit ainsi administré qu'il n'existe aucunes coutumes dérégées et propres à nuire à Notre administration et au bien-être de Nos sujets.

54. Et comme Votre absence du pays pourrait causer un grand tort à Notre administration, et nuire à la sûreté de la Province, Vous ne devrez sous aucun prétexte traverser en Europe, à moins que permission ne Vous en ait été donnée par Nous sous Nos Sceing et Sceau, ou sur l'ordre de Notre Conseil Privé.

Cependant, en cas de maladie, il Vous sera loisible de Vous rendre à la Caroline du Sud, ou à toute autre de Nos Colonies du Sud, et ce, aussi longtemps que l'exigera l'état de Votre santé.

55. Et attendu que par Notre Commission, Nous avons cru bon, au cas de Votre décès ou de Votre absence de Notre dite Province, et si alors il n'y a dans Notre dite Province personne de nommée ou désignée par Nous pour agir comme Notre Lieutenant Gouverneur, ou Notre Commandant en Chef, de décider que le plus ancien Conseiller, né sujet de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou des Colonies, pratiquant la Religion Protestante, et qui demeurera, lors de Votre décès ou de Votre absence dans les limites de la dite Province, sous Votre Gouvernement, prendra les rênes de l'administration de Votre Gouvernement, et observera Notre dite Commission et Nos Instructions, et exercera tous les droits et pouvoirs qui y sont attachés.

C'est, cependant, Notre volonté formelle, et Notre bon plaisir que ce Président s'abstienne de sanctionner aucune loi sans Notre assentiment formel; il n'agira que pour ce qui est urgent pour la paix et le bien-être de la Province susdite.

56. Et attendu que Nous sommes anxieux de prendre des dispositions convenables pour le support de Notre Gouvernement dans Notre dite Province de Québec, Nous déclarons par les présentes que c'est Notre Désir Royal que, chaque année, les salaires et émoluments suivants soient comptés et payés à même les Revenus qui Nous proviennent de la dite Province, ou à même tous autres deniers qui seront accordés et affectés à l'avantage de l'administration de Notre dite Province de Québec, savoir :

	£	s.	d.
Au Gouverneur, par année.....	2,000	0	0
Au Lieutenant Gouverneur.....	600	0	0
Au Juge en Chef.....	1,200	0	0
Aux six juges des Plaids communs, £500 chacun.....	3,000	0	0
Au Procureur Général.....	300	0	0
Au Greffier de la Couronne et des Plaids.....	100	0	0
Aux deux Shérifs, à £100 chacun.....	200	0	0
Au Secrétaire et Régistrare.....	400	0	0
Au Greffier du Conseil.....	100	0	0
A l'Inspecteur des Terres.....	300	0	0
A l'Inspecteur des Forêts.....	200	0	0
Au Commissaire des Sauvages.....	300	0	0
Au Capitaine du Havre.....	100	0	0
A l'Officier de Marine.....	100	0	0
Au Receveur général des impôts.....	400	0	0
A vingt-trois Conseillers, à £100 chacun.....	2,300	0	0
Aux Lieutenants Gouverneurs ou Surintendants :			
Aux Illinois			
Au poste Saint-Vincent			
A Détroit	£200		
A Missilmakinac			
A Gaspé	1,000	0	0
A un juge des Cours inférieures du Banc du Roi, et des Plaids Communs à chacune des cinq stations plus haut, à £100 chacun.....	500	0	0
A un Assistant ou Assesneur à chaque station susdite, à £50 par année.....	250	0	0

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

	£	s.	d.
A un Shérif dans chaque district, à £20 chacun... ..	100	0	0
A un Grand Voyer... ..	200	0	0
A un Secrétaire de langue française... ..	200	0	0
A quatre ministres de l'Eglise protestante, à £200 par année chacun... ..	800	0	0
A la personne à qui permission a été donnée de surveiller l'Eglise Romaine... ..	200	0	0
Au compte des pensions des officiers d'un corps de Canadiens en activité durant la dernière guerre, et qui ont été congédiés sans indemnité, savoir : à M. Rigauville, commandant de ce corps... ..	200	0	0
A cinq capitaines, £100 chacun... ..	500	0	0
A dix lieutenants, £50 chacun... ..	500	0	0
Au Commandant des Sauvages... ..	100	0	0
Dépenses contingentes annuelles... ..	1,000	0	0
	<hr/>		
	£	17,350	0 0

Tous ces salaires et émoluments commenceront à être payés à compter du premier jour de mai prochain.

57. Et attendu que Nous désirons pourvoir le mieux possible au support du Gouvernement dans Notre dite Province, en réservant une allocation suffisante, lorsqu'il y aura lieu, à Notre Lieutenant Gouverneur, Commandant en Chef, ou Président du Conseil, durant leur terme d'office; c'est Notre volonté et Notre plaisir que lorsque Vous serez absent de Notre dite Province, la moitié complète de Votre salaire, et tout le casuel et les émoluments quelconques qui Vous seraient échus, soient, durant Votre absence de Notre dite Province, payés et remis aux dits Lieutenant Gouverneur, Commandant en Chef, ou Président de Notre Conseil, qui devront pendant Votre absence, résider à Votre place. Nous leur accordons ces divers montants en vue de leur entretien, et pour le maintien de la dignité de Notre Gouvernement.

G. R.

Projet de Règlements pour l'administration future des Affaires des Sauvages auquel il est référé au trente-deuxième paragraphe des présentes Instructions.

1. Que le Trafic et le Commerce avec les différentes Tribus Sauvages de l'Amérique du Nord qui sont sous la Protection de Sa Majesté soit libre et accessible à tous les sujets de Sa Majesté et qu'il se fasse suivant les différents Règlements et Restrictions plus loin détaillés, afin de ne pas porter atteinte à la Charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

2. Que pour mieux régulariser ce Commerce, et pour la bonne Administration des Affaires des Sauvages en général, les Possessions Anglaises de l'Amérique du Nord soient séparées en deux Districts, de façon à y comprendre et inclure les différentes Tribus Sauvages nommées dans les Annexes marquées "A," et "B".

3. Que le Commerce avec les Sauvages dans le District du Sud ne puisse avoir lieu que dans les Villes appartenant aux différentes Tribus demeurant dans ce District; et dans le District du Nord, que ce Commerce se fasse en tels endroits et sous telles circonstances qu'il sera jugé convenable.

4. Que toutes les Lois maintenant en vigueur dans les différentes Colonies pour régler les Affaires des Sauvages et le Commerce avec eux soient rappelées.

5. Qu'il y ait un Agent Général ou Surintendant nommé par Sa Majesté dans chaque District.

6. Que l'Agent ou le Surintendant dans le District du Nord ait trois Assistants pour l'aider dans l'administration des Affaires de son district, et que l'Agent du District du Sud ait aussi deux Assistants pour les mêmes fins.

DOC. DE LA SESSION No 18

7. Qu'il y ait un Commissaire, un Interprète, et un Ouvrier, nommés par Sa Majesté pour résider sur le Territoire de chaque Tribu dans le District du Sud, et à toutes les Stations choisies dans le District du Nord.

8. Qu'il soit recommandé à la Société pour la Propagation de l'Évangile à l'étranger de nommer dans chaque District quatre Missionnaires qui résideront là où l'Agent ou le Surintendant le conseillera.

9. Que les Commissaires, les Interprètes et les Ouvriers dans chaque District agissent sous la direction immédiate et sous les ordres de l'Agent ou du Surintendant qui aura le droit de les suspendre dans le cas d'inconduite. Dans le cas de suspension d'un Commissaire, ou d'une vacance à cause de mortalité ou d'inscription, la position sera occupée par l'un des Assistants de l'Agent ou du Surintendant jusqu'à ce que la Volonté du Roi soit connue.

10. Que le dit Agent ou Surintendant ait le contrôle de toutes les affaires publiques concernant les Sauvages; et que ni le Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté en Amérique, ni aucun des Gouverneurs ou des Commandants en Chef de quelque une des Colonies, ni aucune personne ayant le Commandement Militaire dans un des Forts situés dans ces Districts, ne puissent tenir des Assemblées Plénières avec les Sauvages, ou leur adresser des discours publics, sans l'assentiment de l'Agent ou du Surintendant, excepté dans les cas d'absolue nécessité, ou lorsque l'Agent ou le Surintendant se trouvera dans quelque partie éloignée de son District.

11. Que, dans toutes les Affaires de considération politique, concernant la paix et la guerre avec les Sauvages, les achats de terres, ou autres matières au sujet desquelles il puisse être nécessaire d'avoir des assemblées générales avec les Sauvages, les dits Agents ou Surintendants consultent et agissent de concert avec les Gouverneurs (ou les Gouverneurs en Conseil, le cas échéant), des diverses Colonies dans leurs Districts respectifs; et les dits Agents ou Surintendants seront conseillers extraordinaires dans chaque Colonie dans leurs Districts respectifs, de la même manière que les Inspecteurs Généraux des douanes pour les Districts Nord et Sud de l'Amérique.

12. Que le Gouverneur ou Commandant en Chef de chaque Colonie reçoive ordre de communiquer à l'Agent ou Surintendant de ce District, dans les limites duquel son Gouvernement se trouve situé, tous les renseignements et informations qu'il pourra recevoir relativement aux Affaires des Sauvages; et que les Agents ou Surintendants devront de la même manière communiquer aux Gouverneurs tous les renseignements et informations relatives aux Affaires des Sauvages qui pourront en aucune manière concerner la sécurité et les intérêts des dites Colonies.

13. Qu'aucun ordre ne sera donné par le Gouverneur ou Commandant en Chef de l'une quelconque des Colonies de Sa Majesté, ni par aucun officier ayant le commandement militaire d'aucun des forts situés dans la région des Sauvages, pour prohiber la traite avec une tribu quelconque de Sauvages dans aucun des dits Districts, sans l'adhésion et le consentement de l'Agent ou du Surintendant des Affaires des Sauvages.

14. Que les dits agents ou surintendants, soit personnellement, soit par des députés suffisamment nombreux, visiteront les divers postes ou tribus de Sauvages dans les limites de leurs Districts respectifs, une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera nécessaire, afin de s'enquérir et prendre note de la conduite et de la tenue des officiers subalternes aux dits postes et dans la région appartenant aux dites tribus; d'entendre les appels et de faire droit aux justes réclamations des Sauvages; de faire les cadeaux convenables et de régler toutes les Affaires relatives aux dits Sauvages.

15. Que pour maintenir la paix et le bon ordre dans la région des Sauvages, et amener la juste punition des criminels, les dits Agents ou Surintendants, de même que les Commissaires à chaque poste, et dans la région appartenant à chaque tribu, soient autorisés à agir comme juge de paix dans leurs Districts et leurs départements respectifs, avec tous les pouvoirs et privilèges conférés à ces fonctionnaires dans toutes les Colonies; et aussi plein pouvoir d'emprisonner les criminels dans les causes capitales, afin que ces criminels subissent leur procès; et que pour juger dans les causes civiles, les Commissaires soient autorisés à entendre et à juger d'une façon sommaire

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

toutes ces causes, tant entre les Sauvages et les commerçants, qu'entre un commerçant et un autre, jusqu'au montant de dix louis sterling, avec droit d'appel à l'Agent en Chef ou au Surintendant ou à son député, qui aura le pouvoir de rendre jugement sur cet appel; lequel jugement sera final et exécutoire de la même manière que le jugement de toute Cour des Plaids Communs établie dans les Colonies.

16. Que pour faciliter les fins de la Justice, le témoignage des Sauvages, sujet aux règles et restrictions convenables, sera admis dans toutes les Cours Criminelles de même que dans les Cours Civiles, qui seront plaidées et jugées par les dits Agents ou Surintendants, ou par les dits Commissaires; et que leurs témoignages soient également admis par les Cours de Justice dans les Causes Criminelles dans toutes les Colonies ou Plantations de Sa Majesté, sujets aux mêmes peines et châtiments, en cas de faux témoignage, que les sujets de Sa Majesté.

17. Que les dits Agents ou Surintendants auront le pouvoir de conférer aux Sauvages tels honneurs et récompenses qui seront nécessaires et d'accorder des commissions aux principaux Sauvages dans leurs Districts respectifs pour être capitaines de guerre ou officiers honorés d'autres distinctions militaires.

18. Que les Sauvages de chaque Ville, dans chaque Tribu, dans le District méridional choisiront un homme de prédilection, devant être approuvé par l'Agent ou le Surintendant de ce District, pour prendre soin des intérêts mutuels des Sauvages et des commerçants dans cette Ville; et que ces hommes de prédilection, ainsi élus et approuvés dans les diverses Villes éliront un Chef pour toute la Tribu, lequel demeurera constamment avec le Commissaire dans le pays de chaque Tribu, ou comparaitra au besoin devant le dit Agent ou Surintendant, comme gardien pour les Sauvages et protecteur de leurs droits, avec liberté pour le dit Chef d'être présent à toutes les assemblées et à toutes les audiences ou à tous les procès relatifs aux Sauvages devant l'Agent ou le Surintendant, ou devant les Commissaires; et de donner son opinion sur toutes les questions à l'étude à ces assemblées ou audiences.

19. Que de semblables établissements soient faits pour le District septentrional, en tant que le permettront la nature de la Constitution Civile des Sauvages dans ce District, et la manière d'administrer leurs Affaires Civiles.

20. Qu'aucune personne ayant un commandement militaire quelconque dans le pays des Sauvages ne pourra agir comme Commissaire pour les Affaires des Sauvages, dans l'un ni l'autre des Districts susmentionnés respectivement; et nulle personne ayant un commandement militaire n'aura la permission de faire la traite avec les Sauvages, ni d'interposer son autorité en aucune chose concernant la traite avec les Sauvages ou les Affaires Civiles des Sauvages; mais elle donnera au Commissaire ou autre Magistrat Civil toute l'aide en son pouvoir lorsqu'elle en sera requise.

21. Que les dits Commissaires tiendront des comptes exacts et réguliers, au moyen d'un Journal, de toutes les Affaires et Délibérations et de tous les événements dans leurs départements respectifs, et devront en toute occasion communiquer ces affaires et événements à l'Agent ou au Surintendant dans leurs Districts respectifs; lequel Agent ou Surintendant correspondra régulièrement et en toute occasion avec les Commissaires du Commerce et des Plantations.

22. Que l'Agent ou le Surintendant à être nommé pour chaque District, ainsi que les Commissaires demeurant aux postes, ou dans la région des Sauvages dans chaque District prêteront serment devant le Gouverneur ou le Juge en Chef de toute Colonie dans les limites de leurs Districts respectifs, pour le fidèle accomplissement de leurs mandats respectifs; et il leur sera défendu, à eux et à tous les officiers subalternes employés dans les Affaires des Sauvages, sous peine de châtimement appropriés, de faire la traite avec eux, soit pour leur propre compte, soit pour le compte d'autres personnes, ou d'acheter des Sauvages des terres leur appartenant ou d'accepter des concessions de terres de la part des Sauvages.

23. Que pour la meilleure réglementation de la traite avec les dits Sauvages, conformément à leur propre demande, et pour prévenir les fraudes et les abus dont on s'est plaint si amèrement et pendant si longtemps relativement à la manière dont on fait

DOC. DE LA SESSION No 18

cette traite, tout commerce avec les Sauvages dans chaque District sera fait sous la direction et l'inspection des Agents ou Surintendants et des autres officiers subalternes nommés à cette fin, tel que mentionné ci-dessus.

24. Que toutes les personnes ayant l'intention de traiter avec les Sauvages se procureront des licences à cette fin sous le Seing et Sceau du Gouverneur ou du Commandant en Chef de la Colonie où elles se proposent de faire cette traite, et pour chacune de ces licences on n'exigera pas plus de deux chelins.

25. Que toutes les personnes qui obtiendront ces licences donneront à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, un cautionnement pour la somme de _____ avec une caution pour la somme de _____ pour le fidèle accomplissement des règlements prescrits pour la traite avec les Sauvages.

26. Que chaque personne qui consentira à donner une garantie, et qui trouvera une caution consentant à donner une garantie, et qui prêtera serment, si elle en est requise, à l'effet qu'elle est en possession de propriétés valant le double de la valeur de la garantie par elle offerte, aura droit à une licence.

27. Que tout commerçant ainsi licencié devra, en prenant sa licence, déclarer à quel poste ou magasin il entend faire la traite, ou la Tribu de Sauvages avec laquelle il a l'intention de faire la traite, et cette déclaration sera spécifiée dans la licence même.

28. Qu'aucune licence ne sera accordée pour durer plus d'une année.

29. Qu'aucune personne ne fera la traite en vertu de cette licence excepté la personne nommée dans la licence, ses serviteurs ou agents, dont les noms devront être insérés en marge; et au cas où quelques-uns des serviteurs ou agents nommés dans cette licence mourraient ou seraient congédiés, ce fait serait notifié au Gouverneur ayant accordé la licence ou au Commissaire du poste, ou dans la Tribu, où ce commerçant fait la traite afin que le nom ou les noms de tous autres serviteurs ou agents, employés par le dit commerçant à la place des employés décédés ou congédiés puissent de la même manière être inscrits dans la marge de la licence.

30. Que toutes les licences soient inscrites au bureau du Secrétaire, ou dans un autre bureau d'archives approprié dans chaque Colonie où elles ont été accordées; et pour cette inscription l'on n'exigera pas plus de six deniers pour chaque licence; et toute personne sera libre d'examiner cette inscription en payant une redevance de six deniers pour cet examen.

31. Que les personnes faisant la traite sans licence avec les Sauvages, et sans donner la garantie mentionnée ci-dessus, ou faisant la traite à tout autre poste ou endroit que ceux qui seront désignés dans leurs licences, soient punies par la confiscation de toutes les marchandises qui seront alors trouvées en leur possession, et paieront aussi une amende de _____ à Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs et subiront un emprisonnement de _____ mois.

32. Que tous les commerçants, immédiatement après leur arrivée aux postes ou maisons de retraite dans le District du Nord, ou chez les Tribus dans le District du Sud, pour lesquels des licences auront été émises, et avant que des marchandises aient été vendues aux Sauvages, ou échangées avec eux, produisent leurs licences devant les Commissaires nommés pour la direction et l'inspection de la traite à ces postes ou maisons de traite, ou chez ces Tribus.

33. Que toute la traite avec les Sauvages soit faite d'après certains tarifs, devant être réglés et établis de temps à autre par les Commissaires aux divers postes ou maisons de traite, ou dans les régions appartenant aux divers Tribus, de concert avec les commerçants et Sauvages.

34. Que les Commissaires nommés pour diriger et inspecter la traite à chaque maison de traite dans le District du Nord, aura le pouvoir de fixer et prescrire les limites autour de chaque poste ou maison de traite, dans lesquelles tout le commerce avec les Sauvages pourra être fait le plus commodément et publiquement possible.

35. Que tous les commerçants aient pleine liberté d'ériger des huttes et des magasins dans les dites limites, dans tel ordre et de telle manière que le Commissaire, avec l'adhésion de l'Officier Commandant à ce poste, pourra fixer et déterminer.

36. Qu'aucun commerçant ne trafiquera et n'aura aucune relation d'affaires avec les Sauvages en dehors des limites prescrites par le Commissaire ou autre officier supérieur nommé pour la direction et l'inspection de la traite.

37. Que chaque maison de traite ou poste de commerce dans le District du Nord soit fortifiée et pourvue d'une garnison; et que tous les commerçants aient pleine et entière liberté de se retirer sous la protection de cette garnison avec leurs effets, lorsque des troubles se produiront, ou lorsque le Commissaire de ce poste jugera que cela est nécessaire.

38. Qu'aucun commerçant ne vendra ni ne fournira autrement aux Sauvages du rhum ou d'autres boissons spiritueuses, des chevrotines ou des fusils à canons rayés.

39. Qu'en faisant la traite avec les Sauvages on ne leur accordera pas de crédit pour des marchandises dont la valeur dépassera la somme de cinquante chelins; et nulle créance dépassant cette somme ne pourra être recouvrée soit en droit, soit en équité.

40. Que toute contestation relative aux poids ou mesures dans l'achat ou la vente des marchandises sera décidée au moyen de poids et mesures types qui seront gardés dans chaque poste ou maison de traite dans le District Nord, et dans chaque Tribu dans le District Nord.

41. Qu'aucune personne privée, société, corporation ou Colonie ne puisse acquérir aucune propriété dans les terres appartenant aux Sauvages, soit par achat, vente ou transport de la part des dits Sauvages, excepté seulement lorsque ces terres sont situées dans les limites d'une Colonie dont le sol a été cédé à des propriétaires ou à des corporations par des concessions de la part de la Couronne; auxquels cas ces propriétaires ou corporations seulement pourront acquérir ces propriétés par achat ou concessions de la part des Sauvages.

42. Que des mesures appropriées soient prises, avec le consentement et l'adhésion des Sauvages, afin de constater et de définir les bornes et limites exactes et précises des terres, qu'il pourra être à propos de leur réserver, et où aucune colonisation ne sera permise.

43. Qu'aucun achat de terres appartenant aux Sauvages, soit au nom et pour l'usage de la Couronne, soit au nom et pour l'usage de propriétaires de Colonies ne soit fait en dehors de quelque assemblée générale à laquelle assisteront les principaux Chefs de chaque Tribu réclamant un titre de propriété à ces terres; et toutes les étendues ainsi achetées, seront régulièrement arpentées par un arpenteur assermenté en présence et avec l'aide d'une personne déléguée par les Sauvages pour assister à cet arpentage; et le dit arpenteur fera une carte exacte de cette étendue, décrivant les limites, laquelle carte sera inscrite dans les archives, avec l'acte de transport de la part des Sauvages.

On estime que la dépense annuelle pour le maintien des établissements proposés dans le projet ci-dessus, l'achat des cadeaux pour les Sauvages et autres dépenses contingentes, pourra s'élever à environ vingt mille louis; et l'on se propose de pourvoir à cette dépense par un droit sur la traite avec les Sauvages, lequel sera ou perçu sur l'exportation des peaux et fourrures, (castor excepté), des Colonies, ou payable par les commerçants aux postes et places de traite, selon que, sur plus ample examen et sur renseignements des plus complets, il sera jugé plus praticable et moins onéreux pour la traite.

A.

Liste des Tribus de Sauvages dans le District Septentrional de l'Amérique du Nord.

Mohocks.	Ponteonatomis.
Agniers.	Ottawas.
Tuscaroras.	Chipeweighs, ou Missisagis.
Onondagas.	Meynomenys.
Gayogoins.	Folle-avoine.
Senecas.	Puants.

DOC. DE LA SESSION No 18

Oswegachys.	Sakis.
Nanticokes.	Renards.
Conoys.	Twightees.
Tuteeves.	Kickapous.
Saponeys.	Mascoutens.
Caghnawagas.	Piankashaws.
Canassadagas.	Wawaightonos.
Arundacks.	Keskeskias.
Algonkins.	Illinois.
Abenaquis.	Sioux.
Skagnquanoghronos.	Micmacs.
Hurons.	Norwidgewalks.
Shawanese.	Arseguntecokes.
Dlawares.	Penobscots.
Wiandots.	de Saint Jean.

B.

Liste des Tribus de Sauvages dans le District Méridional de l'Amérique du Nord.

Cherokees.	Attucapas.
Creeks.	Bayugtas.
Chickasaws.	Tunicas.
Chactaws.	Peluches.
Catawbas.	Ofugulas.
Beluxis.	Querphas.

ENDOSSÉ: Projet.

Instructions pour Guy Carleton, écr. Gouv. de Québec, Datées le 3 janvier 1775.
Dans un Arrêté du Conseil du 28 décembre 1774.

George R.

[L. S.]

Ordres et Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Guy Carleton, écuyer, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec en Amérique, conformément à diverses lois relatives au commerce et à la navigation de ce Royaume de la Grande-Bretagne et de Nos Colonies et Plantations en Amérique. Donné à Notre Cour de St. James, le troisième jour de janvier 1775, dans la quinzième année de Notre Règne.

Premièrement Vous vous informerez des principales lois relatives au commerce de la plantation, et Vous jurerez solennellement de faire tout Votre possible pour que tous les articles, affaires et choses contenues dans tous les Actes du Parlement qui sont maintenant en vigueur ou qui seront passés plus tard relativement à Nos Colonies ou plantations soient ponctuellement et fidèlement observés selon leur véritable intention et interprétation.

2. Et attendu que par un Acte passé dans les septième et huitième années du règne du Roi Guillaume Trois, intitulé "Acte pour prévenir la fraude et mettre ordre aux abus dans le commerce des plantations," les fonctionnaires nommés pour l'exécution de certains devoirs mentionnés dans un Acte passé dans la quinzième année du règne du Roi Charles Deux, intitulé "Acte pour l'encouragement du commerce" vulgairement connus sous le nom de Commissaires de Ports, doivent donner une garantie aux Commissaires de Nos Douanes dans la Grande-Bretagne, alors en exercice, ou ceux

qui seront nommés par eux, pour Notre propre usage, de l'accomplissement fidèle de leurs devoirs, Vous aurez soin que les dits Commissaires des Ports donnent cette garantie aux dits Commissaires de Nos Douanes ou aux personnes nommées par eux qui sont autorisées à recevoir cette garantie de la manière prescrite, et qu'il ou ils produisent formément à un article du dit Acte, et Vous ne permettez d'agir comme Commissaire de Ports à aucune personne qui, dans un délai de deux mois, ou dès que cela sera commodément possible, après son entrée en fonction, ne produira pas un certificat à l'effet qu'elle a donné la garantie susdite.

3. Et attendu qu'il est nécessaire pour l'expédition plus satisfaisante des affaires des marchands et autres, que les Commissaires de Ports et les Percepteurs des Douanes demeurent dans les mêmes postes ou Villes, en conséquence, Vous verrez avec soin à ce que ce règlement soit observé, et Vous consulterez l'Inspecteur Général de Nos Douanes sur le choix de l'endroit le plus commode pour établir la Douane dans une partie de son District; et Vous verrez avec soin à ce que le Percepteur et commissaire du port demeurent à une distance peu éloignée de la Douane, pour la commode expédition des affaires.*

4. Attendu que, par l'Acte pour l'encouragement et l'augmentation de la Marine et de la Navigation passé dans la douzième année du Roi Charles Deux, nulle marchandise ou denrée quelconque ne doit être importée dans ou exportée hors de Nos Colonies ou de Nos Plantations, dans des navires ou vaisseaux autres que ceux qui appartiennent, de fait et sans fraude, à Notre peuple de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande, ou sont construits par, ou sont la propriété de quelques-uns de Nos territoires, terres ou îles, comme propriétaires et légitimes possesseurs d'iceux, et dont le patron et les trois quarts des marins au moins soient sujets britanniques, sous peine de confiscation et de perte de toutes les marchandises et denrées qui seront importées dans ou exportées hors des dites places dans tout autre navire ou vaisseaux, ainsi que du navire ou vaisseau avec ses canons, agrès, etc. Et attendu qu'en vertu d'un article de l'Acte pour prévenir la fraude et mettre ordre aux abus dans les douanes passé dans les treizième et quorzième années du règne du Roi Charles Deux, aucun navire construit à l'étranger, c'est-à-dire n'ayant pas été construit dans Nos Possessions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ne jouira des privilèges d'un navire appartenant à la Grande-Bretagne ou l'Irlande, bien qu'il soit possédé et équipé par des sujets britanniques, excepté les navires qui seront pris en mer par lettres de marque, ou reprësailles et qui auront été déclarés de bonne prise par Notre Cour d'Amirauté), mais tous ces navires seront considérés comme navires étrangers et passibles de tous les droits exigibles des navires étrangers en vertu de l'Acte susdit, pour l'encouragement et l'augmentation de la marine et de la navigation: et attendu qu'en vertu d'un article de l'Acte pour prévenir la fraude et mettre ordre aux abus dans le commerce des Plantations, il est décrété qu'aucune denrée ou marchandise quelconque ne sera importée dans ni exportée hors de nos Colonies ou Plantations de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, et ne sera chargée dans aucun port, ni transportée au-dehors d'aucun port ou place dans ce navire, ni à Notre Royaume de la Grande-Bretagne, dans aucun navire ou bâtiment qui n'aura pas été ou ne sera pas construit dans la Grande-Bretagne, l'Irlande, ou les dites Colonies ou Plantations, et n'appartiendra pas en entier aux gens de ces Pays ou à quelqu'un d'entre eux, et dont le patron et les trois-quarts des marins qui le monteront ne seront pas des dits endroits, excepté seulement les navires qui auront été capturés comme prises et condamnés par l'une des Cours de l'Amirauté dans la Grande-Bretagne, l'Irlande ou les dites Plantations pour être commandés et équipés par le patron et les trois-quarts des marins britanniques ou des dites Plantations comme susdit, et dont la propriété appartient à des sujets britanniques, sous peine de confiscation du navire et des marchandises; et attendu que, par un autre article du dit Acte pour prévenir plus efficacement les fraudes auxquelles on pourrait avoir recours en donnant des noms britanniques à des navires étrangers: il est de

* Cet ajouté au 3me article se trouve dans les instructions relatives au commerce à Carleton, 1768, bureau du Conseil Privé, Livre des Plantations, 1767-1771.

DOC. DE LA SESSION No 18

plus décrété qu'aucune navire ou vaisseau quelconque ne sera considéré comme un navire construit dans la Grande-Bretagne, l'Irlande, Guernesey, Jersey ou aucune de Nos Plantations en Amérique, de façon à avoir le droit de faire le commerce et le transport d'importation, d'exportation et de cabotage dans aucune des dites Plantations, jusqu'à ce que la personne ou les personnes réclamant la propriété de ce navire ou vaisseau l'ait enrégistré de la manière ci-dessus prescrite; Vous prendrez soin et Vous donnerez ordre que ces affaires et choses soient dûment observées dans Notre dite Province Sous Votre Gouvernement, conformément à la véritable intention et interprétation des dits Actes, et que les délits et les délinquants soient poursuivis selon leurs prescriptions, et lorsqu'il est requis que le patron et les trois-quarts des marins soient britanniques, Vous devrez comprendre que la véritable intention et interprétation de cette disposition est qu'ils devront l'être durant tout le voyage, excepté dans les cas de maladie, décès, ou dans le cas où ils seraient faits prisonniers durant le voyage, ce qui devra être prouvé par le serment du patron ou autre officier commandant le navire, et nul, excepté Nos sujets de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou des Plantations ne devra être considérés comme sujet britannique.

5. Considérant que, en vertu du dit Acte de la Navigation, tel qu'il se trouve actuellement modifié et changé par l'Acte ci-dessus pour la protection des ouvriers planteurs, il est décrété que pour chaque navire ou bâtiment qui fera voile pour la Grande-Bretagne ou en viendra pour aller à une Plantation britannique en Amérique, en Asie ou en Afrique, il sera donné un cautionnement suffisant d'une caution, au principal officier des Douanes de ce port ou de cet endroit où le dit bâtiment mettra à la voile, jusqu'à concurrence de mille livres, si le navire est d'un tonnage moindre que cent tonneaux, et jusqu'à concurrence de dix mille livres, si le navire est d'un tonnage plus élevé: Que, advenant le cas où le dit bâtiment prendrait à charge quelques-uns des articles y énumérés, savoir: du sucre, du tabac, du coton, de la laine, de l'indigo, du gingembre, du fustock ou d'autre bois de teinture, de provenance ou de la fabrication de quelque Plantation britannique en Amérique, en Asie ou en Afrique, à l'une quelconque des dites Plantations britanniques, et s'il les y décharge et met à terre, sauf seulement les périls maritimes, et pour tous les navires qui y viennent d'un port ou d'un endroit quelconque à l'une quelconque des sudites Plantations, et qui, aux termes de cet Acte, ont la permission d'y faire commerce, que les Gouverneurs de ces Plantations britanniques devront, avant qu'il soit permis aux dits navires ou bâtiments de prendre à bord une quantité quelconque des dits produits, obtenir un cautionnement de la manière susdite et pour le valeur sus-mentionnée pour chaque navire ou bâtiment respectivement, établissant que ce navire ou bâtiment transporterait toutes les susdites marchandises prises à bord du dit navire ou bâtiment, à une autre Plantation britannique, ou à la Grande-Bretagne; et que tout navire ou bâtiment prenant en chargement ou à son bord l'une quelconque des marchandises susdites, tant que le dit cautionnement n'aura pas été fourni au dit Gouverneur ou qu'il ne sera pas produit une attestation de la part des officiers de toute Douane de la Grande-Bretagne, établissant que le dit cautionnement y a été dûment fourni, sera confisqué avec ses canons, son grément, ses appareils et son ameublement pour être employé et perçu de la manière qui y est établie. Et considérant que, par deux Actes passés dans la troisième et dans la quatrième année du règne de la Reine Anne, l'un intitulé "Acte pour encourager l'importation des approvisionnement de navires des Plantations de Sa Majesté en Amérique", et l'autre, "Acte pour accorder à Sa Majesté une subvention additionnelle sur les vins et les marchandises importées", et par deux Actes passés dans la huitième année du règne du Roi Georges Premier, l'un intitulé, "Acte pour encourager la fabrication des soies en ce Royaume, et pour enlever certains droits sur des marchandises exportées, et pour réduire les droits sur les peaux de castors, le poivre, le macis, le girofle, la muscade importés, et pour justifier l'importation dans ce Royaume exclusivement de toutes les fourrures qui proviennent des Plantations britanniques", et l'autre intitulé, "Acte pour empêcher la circulation clandestine des marchandises, etc., et pour soumettre le minerai de

“cuivre originant des Plantations britanniques aux mêmes règlements que ceux aux-
“quels sont sujets d'autres articles énumérés de production identique”, aux termes
d'un Acte passé dans la huitième année du règne de Feu Sa dite Majesté; et encore en
vigueur, tout le riz (sauf ce qui en est distrait sous l'opération des règlements établis
par les Actes de la troisième année du règne de Feu Sa Majesté et de la quatrième
et cinquième années de Notre règne,) les mélasses, fourrures, le chanvre, le poix, le
goudron, la térébenthine, les mâts, vergues, beauprés, et le minerai de cuivre, et par un
Acte passé dans la quatrième année de Notre règne, tout le café, le piment, les noix
de cocoa, les fanons de baleines, la soie brute, les peaux vertes et nature, la potasse
et la perlasse de la production ou de la fabrication d'une Colonie ou d'une Plantation
britannique en Amérique, sauf les garanties et les peines qui restreignent l'importation
de ces produits dans ce Royaume, de même que les autres articles ci-dessus énumérés.
Et considérant que, par un Acte passé dans la cinquième année de Notre règne et in-
“titulé “Acte pour prévenir plus efficacement les méfaits que produit au Revenu et
“au Commerce de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le trafic illicite et clandestine
“qui se fait avec l'Île de Man”, aucun rhum ou autre alcool ne doit être expédié ou
mis à bord d'aucun navire d'aucune Colonie ou Plantation britannique de l'Amérique,
sauf la condition que ces produits ne seront pas transportés ou déchargés à l'Île de
Man, sous les mêmes garanties, les mêmes peines et les mêmes confiscations; Et con-
sidérant que, par un autre Acte passé dans la sixième année de Notre règne et intitulé
“Acte relatif à l'ouverture et à l'établissement de certains ports dans les Îles de la
“Jamaïque et de Saint-Domingue, afin de pourvoir à l'importation et à l'exportation
“plus libre de certains objets et marchandises, pour accorder certaines redevances des-
“tinées à défrayer les dépenses d'ouverture, d'entretien, de garantie et d'amélioration
“de ces ports, pour déterminer les droits acquittables sur l'importation de marchan-
“dises de la dite Île de Saint-Domingue dans ce Royaume, et pour garantir les droits
“imposés sur des marchandises importées de la dite Île, dans toute autre Colonie
“britannique”, toute la laine, le coton ouaté, l'indigo, la cochenille, le fustock, et
toutes les variétés de substances ou de bois de teinture, les drogues utilisées pour la
médecine, les poils, fourrures, peaux vertes et nature, la potasse et la perlasse, les
fanons de baleine et la soie crue, provenant de la croissance de toute Colonie ou Plan-
tation étrangère, devront, en étant exportés de l'une des deux Îles de la Jamaïque et
de Dominique, être apportés directement dans la Grande-Bretagne, sous les mêmes
garanties, les mêmes peines et les mêmes confiscations, et par le dit Acte de la sixième
année de Notre règne, il ne peut et ne doit être exporté aucune de ces marchandises
que ce soit de la dite Île de Dominique, à un port quelconque de l'Europe sis au nord
du cap Finisterre, sauf en Grande-Bretagne, et les dites marchandises doivent y être
mises à terre sous les mêmes garanties, les mêmes règlements et les mêmes restrictions
et sujettes aux mêmes peines et confiscations; Vous devrez donc exercer un soin tout
particulier et donner les instructions nécessaires pour que l'on se conforme bien et
dûment et exactement à la véritable intention et au véritable sens de tous les dits
Actes.

6. Vous examinerez avec soin tous les certificats qui Vous seront apportés par les
navires qui ont donné cautionnement dans ce Royaume, d'y apporter leur chargement
de marchandises de Plantations, ainsi que les attestations établissant qu'ils ont dé-
chargé leur cargaison de marchandises de Plantations dans ce Royaume, conformé-
ment à leurs garanties; Et considérant que, pour mieux prévenir la contrefaçon des
suscrites attestations, les Commissaires des Douanes ont trouvé bon de les signer—
Notre volonté et Notre bon plaisir sont en conséquence qu'aucune de ces
attestations ne passe outre à moins qu'elles ne portent le Seing et le
Sceau de l'Agent des Douanes, du Contrôleur et du Percepteur des Douanes
de quelque port du Royaume ou de deux de ces ports, de même que le Seing de quatre
des Commissaires des Douanes de Londres, ou de trois de Nos Commissaires des
Douanes à Edinbourg, et lorsqu'il se présentera des motifs raisonnables de douter que
l'attestation que cautionnement a été fourni dans ce Royaume est fausse et contre-

DOC. DE LA SESSION No 18

faite, en ce cas, Vous et la ou les personnes par Vous nommées exigent et prendront un cautionnement suffisant pour le déchargement de la marchandise de Plantations dans ce Royaume; et, lorsqu'il y aura lieu de soupçonner que l'attestation que le chargement de Plantation a été mis à terre dans ce Royaume est fausse ou contrefaite, Vous Vous abstenrez de libérer la garantie donnée dans les Plantations, tant que Vous n'aurez pas été informé par le Commissaire de Nos Douanes en Grande-Bretagne que la matière de la dite attestation est vraie; Et si quelque personne contrefait, gratte ou falsifie une attestation de cette nature pour un navire quelconque ou des marchandises, ou si elle en emploie sciemment et volontairement une, Vous poursuiviez cette personne pour une amende de cinq cents livres, conformément à un article du dit Acte pour la prévention des fraudes et pour la réglementation des abus dans le commerce des Plantations; Et conformément au dit Acte, Vous prendrez soin que dans tous ces cautionnements qui seront ci-après donnés et pris dans la Province dont Votre Gouvernement a la direction, les cautions y figurant soient des personnes dont la résidence est connue et la capacité également, pour le montant porté aux dits cautionnements, et que la condition des dits cautionnements soit de produire sous dix-huit mois, à compter de la date de l'acte de cautionnement, sauf les périls maritimes, une attestation établissant que l'on a mis à terre et déchargé les marchandises y mentionnées dans l'une de nos Plantations ou dans ce Royaume, autrement pour identifier et viser la copie de ces cautionnements sous Votre Seing et Sceau, et pour en poursuivre l'exécution. Et c'est de plus Notre volonté et Notre bon plaisir que Vous donniez des instructions au Commissaire ou aux Commissaires de Ports qu'ils aient à refuser à qui que ce soit le privilège d'être caution pour autrui, s'il a des cautionnements en souffrance ou non acquittés, à moins qu'il ne soit considéré comme valant plus que le montant de ces cautionnements.

7. Et Vous devez aussi donner instructions au dit Commissaire ou aux dits Commissaires de Ports qu'ils aient à se consulter avec le Percepteur du port ou du district pour prendre les cautionnements et à ne permettre à personne de se porter caution dans un cautionnement de Plantation tant que ce cautionnement n'aura pas été approuvé par le dit Percepteur; Et considérant que des listes de toutes les attestations accordées dans le Bretagne du Sud pour la libération des cautionnements consentis dans les Plantations sont tous les trois mois adressées aux Percepteur des districts où ces cautionnements sont consentis, le dit Commissaire de Ports ou les dits Commissaires de Ports doivent veiller à ce qu'il ne soit libéré ou oblitéré par leur intermédiaire sans d'abord en conférer avec le Percepteur, et sans examen préalable de la dite liste, pour voir si l'attestation n'est pas fausse ou contrefaite; Et considérant que les principaux Officiers de Nos Douanes en Amérique ont instructions de faire de temps en temps l'examen des cautionnements de Plantations pour voir s'ils sont dûment et régulièrement acquittés, Vous devez donner des instructions pour que les dits Officiers aient accès aux dits cautionnements, de même qu'au livre et aux livres où ils sont ou devraient être inscrits, et qu'ils examinent aussi bien s'il en a été fait l'entrée régulièrement, ou si ces cautionnements sont régulièrement consentis et libérés, et quand il apparaîtra que des cautionnements ne sont pas régulièrement acquittés, Vous êtes tenu d'ordonner que ces cautionnements soient portés devant la justice.

8. Vous devez comprendre que l'acquittement des taux et droits imposés par l'Acte intitulé "Acte pour encourager le commerce du Grenland et de la Terre de l'Est, et pour mieux garantir le commerce des Plantations", passé dans la vingt-cinquième année du règne du Roi Charles Deux et affectant les divers articles des produits des Plantations qui y sont énumérés, ne donne pas la liberté de transporter ces marchandises à tout autre endroit plutôt qu'à une de Nos Plantation ou en Grande-Bretagne seulement, et que, nonobstant l'acquittement des dits droits, il faut qu'il soit donné cautionnement que l'on transportera ces marchandises à l'une de ces dites Plantations ou en Grande-Bretagne, et à nul autre endroit.

9. Vous devrez, tous les trois mois ou plus fréquemment, ou d'autre façon, ainsi qu'il y aura moyen de Vous le faire savoir, adresser aux Commissaires de Notre Trésor

ou à Notre Haut Trésorier de l'époque et aux Commissaires de Nos Douanes à Londres, une liste de tous les bâtiments ou navires faisant le trafic dans la dite Province, suivant la forme et la démonstration annexées aux présentes, ainsi qu'une liste des cautionnements pris en exécution de l'Acte passé dans la vingt-deuxième et la vingt-troisième années du règne de Charles Deux, intitulé "Acte pour empêcher de planter du tabac en Angleterre; et pour régler le commerce des Plantations"; et Vous ferez faire demande à chaque capitaine, lors de sa sortie, d'une facture du contenu et de la qualité de son chargement, conformément à la formule aussi annexée aux présentes, et mettre sous pli copie de cette facture par un autre navire, ou au cas où ceci ne serait pas possible, par le même navire dont la note se trouve sous pli, scellée et adressée aux Commissaires de Notre Trésor, ou Notre Haut-Trésorier alors en exercice, et aux Commissaires de Nos Douanes à Londres, et Vous adresserez une autre copie de la dite facture de la même façon au Percepteur de ce port, alors en exercice, dans ce Royaume, auquel le dit navire fait alors voile.

10. Considérant que, par le dit Acte pour encourager le commerce, aucuns articles de la production ou manufacture de l'Europe, sauf le sel pour les pêches de la Nouvelle-Angleterre et de Terre-Neuve, des vins de la production des Iles de Madeire ou des Iles de l'Ouest ou Iles Azores, des serviteurs et des chevaux d'Irlande et toutes sortes d'aliments de production irlandaise et le sel des Provinces de Pennsylvanie, de New-York, de la Nouvelle-Ecosse et de Québec en exécution de cinq Actes passés dans la troisième année du règne du Roi Georges Premier, dans la troisième année du règne de Feu Sa Majesté, et dans la deuxième, la quatrième et la sixième années de Notre règne, ne seront importés à aucune de Nos Colonies ou Plantations, mais ce qu'il en sera chargé et expédié de bonne foi et sans fraude en Grande-Bretagne et dans des navires bien propres à faire ces expéditions, Vous ferez tous Vos efforts pour faire observer les règlements s'y rattachant; et si, contrairement aux présentes, quelque navire ou bâtiment importe dans Notre Province soumise à Votre Gouvernement des marchandises de la production par croissance ou fabrication de l'Europe autres que celles déjà exceptées, du quel fait aucune preuve n'est requise pour établir que ces marchandises ont été expédiées ou mises à bord à quelque port de la Grande-Bretagne, par la production de cachets de Douane ou de certificats revêtus des Seings et Sceaux des Officiers de Nos Douanes à ce port ou à cet endroit où les marchandises ont été chargées, ce navire ou bâtiment et ces marchandises seront confisqués, et Vous devez déposer en justice afin qu'ils soient saisis et poursuivis en conséquence.

11. Et afin d'empêcher l'acceptation de cachets de Douane ou de certificats entachés de faux, pratique à laquelle on a eu recours à Notre grand préjudice, Vous devez donner des ordres efficaces, pour que toutes ces marchandises européennes qui, aux termes du dit Acte, doivent être mises à bord et expédiées en Grande-Bretagne, il soit produit aux Percepteurs d'alors pour nos Douanes dans Notre susdite Province soumise à Votre Gouvernement pour le moment, avant qu'elles ne soient déchargées, des cachets de Douanes, et Vous ordonnerez que nulle marchandise européenne n'y soit déchargée sans un mandat du dit Percepteur décerné en présence d'un Officier par lui nommé, et, pour mieux empêcher les fraudes de cette nature, Vous prendrez soin que, au termes du dit "Acte du Commerce", il ne soit permis à aucun navire ou bâtiment de charger ou de décharger des articles ou marchandises d'aucune sorte avant que le capitaine ou le commandant du navire Vous ait d'abord fait connaître à vous ou à cet Officier ou à cette autre personne qui y sera nommée et préposée, l'arrivée de ce navire ou bâtiment, son nom, le nom et le surnom du capitaine, et n'ait démontré que ce navire navigue légalement, et en a d'ailleurs le droit d'après la loi, et qu'il ne Vous ait délivré, ou à cette autre personne comme susdit, un vrai et fidèle inventaire de son chargement, ainsi que le ou les endroits où les dites marchandises ont été prises à bord et arrimées dans le dit navire ou bâtiment, sous peine de confiscation de ces navires et de ces marchandises.

12. Vous n'établirez pas et ne permettez pas qu'il s'établisse aucune loi, aucun statut, ni aucun usage non plus qu'aucune coutume dans Notre dite Province, soumise

DOC. DE LA SESSION No 18

à Votre Gouvernement, qui dérogent aux lois ci-dessus relatées aux présentes, non plus qu'à aucune d'elles ou à aucune autre loi déjà rendue ou pouvant se rendre par la suite en ce Royaume, en tant que ces lois se rapportent aux dites Plantations ou les mentionnent, mais Vous déclarerez nulle et de nul effet pour toutes les fins quelconques toutes ces lois, ces statuts, ces usages et ces coutumes dans Notre Province soumise à Votre Gouvernement, qui répugnent en aucune sorte au dites lois ou à l'une quelconque d'entre elles.

13. Vous aiderez et Vous assisterez le Percepteur et les autres Officiers de Notre Amirauté et des Douanes, nommés ou à être ci-après nommés par les Commissaires de Nos Douanes en ce Royaume, par la direction et l'autorité des Commissaires de Notre Trésor, ou Notre Haut-Trésorier de la Grande-Bretagne d'alors, ou par Notre Haut-Amiral ou Nos Commissaires chargés de remplir la charge de Haut-Amiral de la Grande-Bretagne pour lors, à mettre à exécution les divers Actes du Parlement ci-dessus récités; et Vous ferez poursuivre toutes les personnes qui de quelque façon que ce soit entraveront aucun des Officiers de Notre Amirauté ou de Nos Douanes dans l'exécution de leur devoir, ou leur résisteront. Il est également de Notre volonté et de Notre bon plaisir et Vous êtes par les présentes prié, à la première occasion, de faire ce que le Conseil Législatif de Notre dite Province qu'il pourvoie à la dépense qui exige la préparation de copies pour ces principaux Officiers de Nos Douanes, dans Notre dite Province pour le moment, de tous les Actes et documents qui se rapportent en quoi que ce soit aux devoirs de leur charge; et, en attendant, Vous devez donner des ordres, que les dits Officiers actuellement en exercice, tel que susdit, aient droit à l'inspection libre dans les bureaux publics soumis à Votre Gouvernement de tous les Actes et documents sans avoir à payer pour cela aucune redevance ou aucun honoraire.

14. Attendu que les Commissaires nommés pour la perception des six pence par mois sur les salaires des matelots pour Notre Hôpital Royal de Greenwich, en exécution d'un Acte du Parlement passé la deuxième année du règne de Feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir à la perception plus efficace en Grande-Bretagne et en Irlande et dans les autres parties des Domaines de Sa Majesté, les droits accordés pour l'entretien de l'Hôpital Royal de Greenwich", ont donné instruction à leur Receveurs aux ports étrangers pour leur administration en ces endroits. Il est en conséquence de Notre volonté et de Notre bon plaisir que Vous aidiez et assistiez les dits Receveurs dans le relevé de Votre Gouvernement à l'exécution de leur charge.

15. Et considérant que, par un Acte passé dans la sixième année du règne de Feu Sa Majesté et intitulé "Acte pour mieux assurer et encourager le commerce des Colonies Sucrières de Sa Majesté en Amérique", et que, par un autre Acte passé en la quatrième année de Notre règne et intitulé "Acte à l'effet d'accorder certains droits dans les Colonies et les Plantations britanniques en Amérique, etc.", des droits sont imposés sur tout le sucre, les *panèles* et diverses autres espèces de marchandises qui y sont énumérées de production par croissance ou par fabrication de quelqu'une des Plantations situées hors de Nos Domaines, qui seront importées dans l'une quelconque de Nos Colonies ou Plantations; nonobstant lesquels droits on Nous informe que de grandes quantités de sucre, *panèles* et d'autres marchandises énumérées dans les Actes susdits sont furtivement déchargées dans Nos Plantations sans que les dits droits soient acquittés, il est de Notre volonté et de Notre bon plaisir que Vous aidiez et assistiez les Percepteurs et autres Officiers de Nos Douanes dans l'étendue de Votre ressort à percevoir les dits droits, et que Vous saisissiez toutes les dites marchandises qui seront ainsi furtivement mises à terre sans acquitter les droits, et Vous ferez poursuivre régulièrement tout ce sucre, ces *panèles* et ces autres marchandises qui seront saisis pour défaut d'acquiescement des dits droits, aussi bien que les personnes qui aident ou qui assistent à ces importations illicites ou qui obstrueront, gêneront ou molesteront les Officiers dans la régulière mise en vigueur des dites lois, ou leur résisteront dans la mise à exécution régulière des dites lois; et Vous devrez observer que la part Nous revenant de toutes les peines et confiscations ainsi perçues doit, en exécution du dit Acte passé dans la quatrième année de Notre règne,

être versée entre les mains de Notre Percepteur des Douanes au port ou à l'endroit où cette part sera perçue pour Notre usage.

16. Vous devrez prendre soin que, sur toutes actions, poursuites et plaintes qui seront instituées, poursuivies ou inscrites dans Notre dite Province soumise à Votre Gouvernement, sur toute loi ou tout statut relatifs à Nos droits, et que tous navires et toutes marchandises à être confisqués pour cause d'importations ou d'exportations illicites, il n'y doit pas avoir de Jury, sauf un Jury de personnes originaires de Grande-Bretagne ou d'Irlande, ou nées dans l'une quelconque de Nos dites Plantations.

17. Vous veillerez à ce que toutes les places de confiance dans les Cours de justice ou dans celles qui se rapportent au Trésor de Notre dite Province soumise à Votre Gouvernement soit entre les mains de Nos sujets nés originairement de la Grande-Bretagne, de l'Irlande ou de Nos Plantations.

18. Et afin qu'il n'y ait pas d'interruption ni de retard quand il s'agira de poursuites et d'exécutions judiciaires dans Nos Cours de Judicature dans les limites de Notre Province soumise à Votre Gouvernement, par le décès ou la démission de l'un de Nos Officiers préposés à ces Cours, jusqu'à ce que Nous puissions en être averti, et que Nous en nommions d'autres pour leur succéder, Vous ferez le choix de personnes dont l'expérience, la loyauté, la diligence et la fidélité sont connues, afin de les employer pour les fins susdites jusqu'à ce que Vous ayez Notre approbation sur leur compte ou la nomination d'autres personnes d'ici.

19. Vous devrez de temps en temps correspondre avec les Commissaires de Nos Douanes à Londres, pour le moment, et les tenir renseignés sur toutes les faillites, les négligences, les fraudes et les délits des Officiers de Nos Douanes dans Notre dite Province soumise à Votre Gouvernement, et Vous les aviserez également ainsi que l'occasion s'en présente, de toutes les occasions dont ils ont besoin d'être instruits concernant soit les lois susdites du commerce et de la navigation, ou relatives à Nos Revenus des Douanes et aux autres droits dont ils ont l'administration, tant en Grande-Bretagne que dans les Plantations.

20. Si Vous découvrez que quelqu'un ou ses ayants-droits, réclamant un droit de propriété sur une île ou un lopin de terre en Amérique en vertu d'une charte ou de lettres patentes, ont en aucun temps ci-après aliéné, vendu cette île, ce lopin de terre, ou ce bien-fonds, ou en ont disposé à d'autres qu'à Nos sujets nés de Grande-Bretagne, sans Notre licence ni Notre consentement, ni celui de Nos Héritiers ou Successeurs, signifiés par Notre Order ou par le Leur en Conseil préalablement reçu et obtenu, Vous Nous en donnerez avis, ainsi qu'à Nos Commissaires du Trésor ou à Notre Haut-Tresorier de la Grande-Bretagne alors en exercice.

21. Considérant que par le susdit Acte pour la prévention des fraudes et pour réglementer les abus du commerce des Plantations, il est pourvu, pour la prévention plus efficace des fraudes qui se peuvent commettre pour éluder l'intention du dit Acte, en déguisant des bâtiments étrangers sous des noms anglais, de façon suivante: Que nul navire ou bâtiment ne sera censé être un navire de construction britannique ou d'Irlande, de Guernesey, de Jersey, ou d'aucune de Nos Plantations en Amérique, de façon à pouvoir faire le commerce avec les personnes qui en réclament la propriété ne l'auront pas enregistré de la manière prescrite au dit Acte, Vous prendrez soin que nul navire de construction étrangère ne soit admis à passer pour un navire appartenant à Notre Royaume de Grande-Bretagne ou d'Irlande tant que preuve n'aura pas été faite sous le serment de l'un ou de plusieurs des propriétaires du dit navire devant le Percepteur ou le Contrôleur de Nos Douanes, au port auquel il appartient, ou avant que preuve ne soit ainsi faite devant Vous-même, accompagné du principal Officier de Notre Revenu résidant dans Notre dite Province soumise à Votre Gouvernement, que ce navire appartient à cette Province, lequel serment Vous et les Officiers de Nos Douanes respectivement êtes autorisés à faire prêter de la manière qui y est prescrite, et une fois ainsi attesté par Vous et par tels Officiers de Douane, et régulièrement enregistré suivant la formule qui est annexée aux présentes, ce serment, Vous

DOC. DE LA SESSION No 18

devrez sans délai en transmettre un double aux Commissaires de Nos Douanes à Londres, afin qu'il y soit consigné dans un registre qui y doit être tenu pour cette fin, avec peine contre tout navire ou bâtiment faisant commerce avec Nos dites Plantations d'Amérique, ainsi qu'il est dit plus haut, qui n'aura pas fait le preuve de sa construction et de sa propriété, ainsi que l'exige l'Acte ci-dessus mentionné, et responsabilité de poursuite et de confiscation comme tout navire étranger (sauf le cas de condamnation par Notre Haute Cour d'Amirauté) le serait pour avoir fait commerce avec Nos Plantations, avec cette réserve, que tous ces navires qui ont été pris ou pourront être pris en mer, en vertu de lettres de marque de repréailles et de condamnation de ces navires rendues par Notre Haute Cour d'Amirauté qui en a fait des prises légitimes, seront spécialement enregistrés, avec mention de la capture et de la condamnation au lieu de la mention du temps et du lieu où ils ont été construits, et preuve aussi sous serment que toute la propriété en est britannique, avant qu'aucune prise ne soit privilégiée comme un navire de construction britannique au sens du dit Acte, et qu'aucun nom de navire enregistré ne soit ultérieurement changé sans enregistrer ce navire de rechef, formalité par le dit Acte exigée sur tout transport de propriété à un autre port, et en remettant le certificat antérieur pour le faire annuler, sous les mêmes peines et d'après les mêmes modes, et au cas d'un changement de propriété, au même port, par la vente d'une ou de plusieurs parts dans un navire après qu'il a été enregistré, cette vente devra toujours être appuyée par une inscription au dos du certificat d'enregistrement devant deux témoins, afin de démontrer que la propriété entière de ce navire demeure attachée à la personne de l'un de Nos sujets de la Grande-Bretagne, s'il s'élevait quelque discussion à ce sujet.

22. Considérant que, par l'Acte passé en la vingt-troisième année du règne de Feu Sa Majesté pour encourager la fabrication de l'indigo dans les Plantations britanniques d'Amérique, comme le dit Acte se trouve continué et modifié par un Acte passé dans la troisième année de Notre règne, une prime de quatre pence par livre est accordée sur l'importation de l'indigo de la production des Plantations britanniques, et il se trouve également au dit Acte certaines dispositions pour empêcher les fraudes, par l'importation de l'indigo produit par les Plantations étrangères, ou d'un faux mélange de ce qui se fait dans les Plantations britanniques, dans le but de toucher la dite prime: il est en conséquence de Notre volonté et de Notre bon plaisir que, s'il y a maintenant ou s'il provient plus tard des Plantations d'indigo dans Notre dite Province soumise à Votre Gouvernement, Vous preniez un soin particulier que les dites dispositions y soient suivies régulièrement et à la lettre, et que Vous Nous fassiez de temps en temps transmettre, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, un compte de toutes ces Plantations d'indigo, avec les noms des planteurs et la quantité d'indigo qu'elles produisent, ainsi que de la quantité de cet indigo qui s'exporte de la dite Province, en distinguant le temps auquel il s'exporte, et le port dont il part, les noms des navires et port auquel il est adressé, et s'il s'importe dans la dite Province de l'indigo étranger. Il est de plus de Notre volonté et de Notre bon plaisir que Vous Nous transmettiez de même façon un compte des importations d'indigo étranger, en y distinguant le temps de l'importation et l'endroit d'où il vient, ainsi qu'un compte de la quantité de cet indigo étranger qui s'exporte, avec indication du port d'où il est expédié, les noms des navires, et le port sur lequel il est dirigé.

23. Considérant que, par l'Acte passé en la dixième année du règne du Roi Guillaume Troisième, "pour empêcher l'exportation de la laine hors du Royaume d'Irlande et d'Angleterre, à des ports étrangers, et pour encourager la fabrication de la laine dans le Royaume d'Angleterre", il est entre autres choses pourvu à ce que ni laine, ni peaux de moutons, ni dépouilles de cadavres de moutons, ni flocons de laine, ni tissus de laine, ni créseau, ni serge, ni étoffe, ni droguet, ni serges de drap, serge de laine, ni autres étoffes, ni fabrications laineuses de quelque sorte que ce soit, faites ou mêlées avec la laine ou les flocons de laine produits ou fabriqués par aucune des Plantations britanniques d'Amérique, ne peuvent être pris en chargement ni être mis à bord d'un navire ou bâtiment quelconque à aucun endroit ou à aucun port dans les

limites des dites Plantations britanniques, sous quelque prétexte que ce soit, et aussi que ni laine, ni aucun article de ce genre produit de croissance ou de fabrication de quelque Plantation britannique ne pourront être mis à dos de cheval, dans une charrette ou autre véhicule, dans le but et avec l'intention de les exporter, transporter, mener ou conduire hors des dites Plantations britanniques à aucune autre de Nos Plantations ou à un autre endroit quelconque, sous les mêmes et analogues peines, punitions et confiscations contre toute personne ou toutes personnes contrevenant à ces prohibitions, dans les limites de toutes Nos Plantations britanniques et de chacune d'elles respectivement, tel que prévu et prescrit par le dit Acte pour les offenses de même nature commises dans les limites de Notre Royaume d'Irlande; Vous devez prendre un soin efficace pour que la véritable intention et le sens vrai du dit Acte, en tant qu'il se rapporte à Vous, soit dûment mis à effet.

24. Dans l'Acte passé en la vingt-quatrième année du règne de Sa Feu Majesté, "pour mieux assurer les droits sur le tabac", se trouve un article pour empêcher les fraudes dans l'importation du tabac en grenier, lequel règle qu'il ne sera pas importé de tabac dans ce Royaume autrement qu'en baril, en boîte ou en caisse, contenant chaque enveloppe un poids de quatre cent cinquante livres de tabac, sous peine de confiscation du produit; Vous prendrez soin que cette partie de cet Acte soit rendue publique, afin que nul ne puisse prétendre l'ignorer, et à ce que la véritable intention et le vrai sens du dit Acte soit dûment mis à exécution dans les limites de Notre Gouvernement.

25. Et considérant que Sa Majesté le Roi Georges Premier a été informé qu'il s'est fait un commerce clandestin, tant par des navires britanniques que par des navires étrangers, de Madagascar et d'autres endroits situés au-delà du Cap de Bonne-Espérance, dans les limites du commerce permis à la Compagnie des Indes Orientales et directement Nos Plantations en Amérique, au grand détriment de ces Possessions et au mépris des diverses lois en vigueur relativement au commerce et à la navigation, Notre volonté et Notre bon plaisir sont que Vous, le dit Guy Carleton, ou, en Votre absence, le Commandant en Chef de Notre dite Province de Québec alors en exercice, observe bien et dûment et fasse strictement observer les diverses lois et les statuts actuellement en vigueur pour la réglementation du commerce et de la navigation, particulièrement les divers Actes du Parlement déjà recités dans Vos instructions générales et dans les présentes, et afin de mieux assurer l'exécution des lois et statuts ci-dessus relatés, à la première nouvelle de l'arrivée d'un ou de plusieurs navires dans les limites d'un port quelconque appartenant à Votre Gouvernement ou en relevant qui ont ou sont réputés avoir à bord des nègres, marchandises ou articles de la production par croissance ou fabrication des Indes Orientales, de Madagascar ou endroits situés au-delà du Cap de Bonne-Espérance, dans les limites du commerce assuré à la Compagnie Unie des Indes Orientales, en exécution des Actes ci-dessus mentionnés de la neuvième et de la dixième année du Roi Guillaume, Vous ferez immédiatement monter à bord les Officiers de Nos Douanes employés dans Votre Gouvernement et Nos autres Officiers et ceux qui les aident, afin de visiter le dit ou les dits navires et d'en examiner les capitaines ou autres commandants, les officiers et les matelots à bord des dits navires, et leurs chartes, parties, factures, cachets de Douane, et autres pièces justificatives, déclarations ou documents; et s'ils découvrent que ce ou ces navires viennent des Indes Orientales, de Madagascar ou de quelques ports ou endroits au-delà du Cap de Bonne-Espérance, dans les limites du commerce accordées à la dite Compagnie Unie des Indes Orientales, et qu'il y a à bord des marchandises, articles ou nègres, ainsi qu'il est dit plus haut, qu'ils donnent avis au capitaine ou aux autres personnes commandant le ou les dits navires de quitter incontinent les limites de Notre Gouvernement sans leur donner aucun secours ni soutien, non plus qu'aucune aide ni assistance, bien qu'il puisse être prétendu que le ou les dits navires sont ou que celui-ci ou ceux-ci sont en détresse, en besoin, inhabiles à prendre la mer, en danger de couler bas, ou pour quelque autre prétexte ou raison que ce soit, et que Vous, Notre Gouverneur et Commandant en Chef ne souffriez en

DOC. DE LA SESSION No 18

aucune façon le débarquement pour aucun motif ni aucune raison que ce soit de quelque marchandise ou effets ou des nègres du bord des dits navires. Et il est de plus de Notre volonté et Notre bon plaisir que tel navire étranger qui aura à bord de ces articles ou marchandises ou des nègres, sur avis donné au capitaine ou à la personne en ayant le commandement, aussitôt qu'il le puisse convenablement, ne s'éloigne pas des limites de Notre Gouvernement et des côtes où il commande, sans y débarquer, y vendre ou y troquer quelque partie des dites marchandises ou des dits nègres, Vous, Notre Gouverneur, ou le Commandant en Chef pour le moment Vous ferez saisir et poursuivre, suivant la loi, le ou les dits navires et les dites marchandises et les dits nègres ; Mais si ce ou ces navires, ayant à bord ces marchandises ou ces nègres en une proportion quelconque de ce chargement, contrairement à la loi, et entrant dans un port ou un endroit quelconque ou sur une des côtes du rivage de Notre dite Province soumise à Votre gouvernement appartiennent à Nos sujets et, au mépris de la loi commencent leur déchargement et vendent, échangent ou troquent les dites marchandises ou les dits nègres, ou une partie quelconque de son chargement, vous devez prendre soin que ce ou ces navires, avec leurs canons, leur grément, leurs appareils et leur ameublement et toutes les marchandises et tous les objets dont ils sont chargés et le produit ou le rendement de ces objets soient incontinent saisis, et que les lois faites et pourvues en pareil cas soient mises à exécution avec le plus grand soin, la plus grande diligence et la plus grande application. Mais si quelque navire appartenant aux sujets d'un Etat ou d'un potentat étranger et ayant à bord des nègres ou des articles des Indes Orientales et véritablement destiné à quelque endroit ou quelque port des Indes Occidentales appartenant à quelque prince ou à quelque Etat étranger en provenance de quelque port d'Europe, et qu'il arrive que ce navire n'a été entraîné que par force et qu'il est réellement en détresse, on pourra fournir à ce navire tout ce qui sera absolument nécessaire à son secours ; mais Vous ne prendrez, ni ne recevrez, et Vous ne permettrez, ni ne souffrirez que qui que ce soit prenne ou reçoive des nègres ou autres produits des Indes Orientales en paiement ou pour valeur de ce secours ; que si quelque Officier de Nos Douanes, ou autre Officier employé par Vous, Notre Gouverneur, ou par le Commandant en Chef, à visiter, perquisitionner ou saisir ces navires, ces articles, marchandises ou ces nègres, est malhonnête, négligent ou fautif dans l'exécution de son devoir ci-défini, Nous Vous requérons de le relever de l'exécution de sa dite charge, et que Vous Nous adressiez par la première occasion un relevé de la conduite de cet Officier, par l'un de Nos principaux Secrétaire d'Etat, afin que l'on voie à ce que cet Officier soit démis de son emploi et ultérieurement puni, ainsi qu'il l'aura mérité. Et Notre volonté et Notre bon plaisir sont de plus que Notre Gouverneur ou Commandant en Chef Nous adresse constamment, à diverses reprises et par les premières occasions qui se présenteront, par l'un de Nos principaux Secrétaire d'Etat, une relation pleine et entière et exacte de Votre conduite et de toutes les autres transactions ou événements à l'égard de ce qui précède ou de l'un quelconque de ces événements.

26. Et considérant que, en dépit des nombreuses bonnes lois rendues à diverses époques pour empêcher les fraudes dans le commerce des Plantations, il est évident que de bien grands abus se sont pratiqués et se continuent au détriment de ce commerce, lesquels abus doivent nécessairement provenir soit de l'insolvabilité des gens que l'on accepte comme cautions ou de la faute ou de la connivence de ceux qui ont été ou qui sont Gouverneurs des diverses Plantations, et qui devraient voir à ce que ces individus qui donnent cautionnement fussent dûment poursuivis en cas d'inexécution : Vous devez prendre avis que Nous tenons que le bien de Nos Plantations et l'amélioration de leur commerce, au moyen du respect strict et régulier des diverses lois qui les concernent, soit d'une telle importance pour le bien du Royaume et pour l'avancement des droits de Nos Douanes ici, qui si l'on Nous apprend à l'avenir qu'il y a eu en aucun temps manquement dans le respect de ces lois et des présentes instructions, par suite de quelque faute ou négligence volontaires de Votre part, Nous considérerons cette négligence comme une infraction de ces lois : Et c'est Notre bonne

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

et déterminée volonté et Notre bon plaisir que Vous ou le Commandant en Chef respectivement soyez, pour cette infraction, non seulement immédiatement démis de Nos emplois et passibles d'une amende de mille livres, comme Vous serez passibles également de telles autres amendes, confiscations, et peines que celles qui sont infligées par les diverses lois actuellement en vigueur relatives à ces sujets ; mais Vous recevrez aussi les marques les plus vives de Notre très grand déplaisir, et serez poursuivis avec toute la rigueur de la loi pour Votre contravention contre Nous dans une affaire de cette importance, dont Nous Vous chargeons présentement.

G. R.

QUÉBEC.—Liste des navires entrés au port de province de Québec
entre le jour de suivant, étant le
quartier terminé à avec la quantité et la qualité particulières du chargement de ces navires.

Date de l'entrée.	Nom du navire.	Nom du capitaine.	Construc-tion.	NOMBRE DE			Date et lieu de sa construc-tion.	Date et lieu de l'enre-gistrement.	Nom du pro-priétaire	CHARGEMENT GÉNÉRAL.		De quel endroit.	Date et endroit où le caution-nement a été donné.
				Tonnes.	Canons.	l'équipage				N. B.—On doit porter sous ces colonnes la quantité et la qualité particulières du chargement.			

Dans le registre des navires de prime la capture et la condamnation doit aussi être inscrites spécialement au lieu de la date et de l'endroit de la construction ; une liste des navires trafiquant avec les plantations ou d'une plantation à une autre doit être préparée tous les trimestres par le percepteur des douanes et les commisaires de ports dans les diverses plantations afin qu'elle puisse vous être remise par le lord Haut Trésorier ou les lords commissaires du trésor pour le moment, aux Lords Commissaires du commerce et des plantations, et aux commissaires des douanes de Sa Majesté à Londres par la première occasion qui se présentera de les mettre à la voile chaque trimestre.

QUÉBEC.—Liste des navires ou bâtiments sortis du port de
 entre le jour de et le jour de
 trimestre se terminant le avec la quantité et la qualité particulières du chargement de chaque navire.
 dans la province de Québec
 suivant, étant le
 chargement de chaque navire.

Date de l'entrée.	Nom du navire.	Nom du capitaine.	Construc- tion.	NOMBRE DE			Date et lieu de l'en- registre- ment.	Nom du pro- priétaire	CHARGEMENT GÉNÉRAL. N. B.—On doit porter sous ces colonnes la quantité et la qualité particulières du chargement.	De quel endroit.	Date et endroit où le cautionnement a été donné.
				Tonnes.	Canons.	l'équipage					

Endossé : GUY CARLETON, écr., Gouverneur de Québec.
 Instructions du commerce,
 Daté du 3 janvier 1775.

DOC. DE LA SESSION No 18

[L.S.]

George R.

Instructions additionnelles à Notre fidèle et bien-aimé Guy Carleton, Ecr, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires qui en dépendent, ou au Commandant en Chef de la dite Province pour le moment. Données en Notre Palais de Saint-James, le treizième jour de mars 1775. Dans la quinzième année de Notre règne.

Considérant que Nous avons, par Nos instructions générales à Vous adressées en date à Notre Palais de Saint-James du jour de déclaré que c'était Notre royale volonté et Notre bon plaisir que divers appointements et allocations fussent soldés et acquittés à même les revenus qui Nous viennent dans les limites de Notre Province de Québec, ou à même les argents accordés ou appropriés à l'usage et au service de Notre dite Province, les dits appointements et les dites allocations devront partir du premier jour de mai 1775 et être acquittables à partir du dit jour; et il est de plus de Notre volonté et de Notre bon plaisir que, en outre des divers appointements et allocations portés et inscrits aux dites instructions, Vous payiez ou fassiez payer annuellement, à même le dit revenu ou les dits argents appropriés comme susdit, à Notre fidèle et bien aimé Edouard Bishop, Ecr, ou à son légitime mandataire, tant que dureront Notre volonté et Notre bon plaisir, la somme additionnelle de cent quatre-vingt-deux livres, dix shillings, le dit appointement ou la dite allocation devant partir du premier jour de mai prochain.

G.R.

[L.S.]

George R.

Instructions additionnelles à Notre fidèle et bien-aimé Guy Carleton, Ecr, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires qui en dépendent, ou au Commandant en Chef de la dite Province pour le moment. Données à Notre Palais de Saint-James, le quatorzième jour de novembre 1775. Dans la seizième année de Notre règne.

Considérant que Nous avons, par Nos instructions générales, datées de Notre Palais de Saint-James, le troisième jour de janvier 1775, déclaré que Notre volonté et Notre bon plaisir est que certains appointements et allocations y mentionnés soient acquittés et libérés à même le revenu Nous provenant dans les limites de Notre Province de Québec, et à même tels autres argents qui pourraient être accordés et appropriés à l'usage et au service de Notre dite Province, les dits appointements et allocations devant commencer à courir et devenir payables à partir du premier jour de mai dernier: Il est de plus de Notre volonté et de Notre bon plaisir qu'en sus et en outre des divers appointements et des allocations mentionnés et portés aux dites instructions, Vous payiez ou fassiez payer annuellement, à même le dit revenu ou à même les argents accordés ou appropriés comme susdit, à Notre fidèle et bien-aimé John Christopher Roberts, Ecuier, ou à son légitime mandataire, la somme additionnelle de trois cent cinquante livres; la dite somme annuelle ou allocation devant commencer le premier mai dernier.

G. R.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

George R.

[L.S.]

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuier, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous nos Territoires qui en dépendent. Données en Notre Palais de Saint-James, le quinziesme jour d'avril 1778, en le dix-huitiesme année de Notre règne.

Premièrement. Avec les présentes instructions de Notre part, Vous recevrez Notre Commission sous Notre Sceau de la Grande-Bretagne Vous créant Notre Capitaine Général et Notre Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires qui en dépendent, bornée et décrite ainsi qu'il est établi en Notre dite Commission; en exécution donc de la confiance que Nous avons reposée en Vous, Vous devrez prendre en mains l'administration du Gouvernement, et faire et exécuter toutes choses qui se rapportent à Votre Commandement, conformément aux divers pouvoirs et autorités de Notre Commission et de Nos présentes instructions que Vous recevrez ci-après sous Notre royale signature ou par Notre Ordre dans Notre Conseil Privé, et Vous devrez convoquer à Québec (que Nous établissons par les présentes pour être l'endroit de Votre résidence ordinaire et le principal siège du Gouvernement) les personnes suivantes que Nous constituons et nommons par les présentes Notre Conseil pour les affaires de Notre dite Province et des Territoires qui en dépendent, savoir: Hector Théophile Cramahé, Ecuier, Notre Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province, ou Notre Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province pour le moment, Peter Livius, Ecuier, Notre Juge en Chef de Notre dite Province, ou Notre Juge en Chef de Notre dite Province pour le moment, Hugh Finlay, Thomas Dunn, James Cuthbert, François L'Evesque, Edward Harrison, John Collins, Adam Mabane, Chaussegros de Léry, George Pownall, Ecuier, Notre Secrétaire de Notre dite Province, ou Notre Secrétaire de Notre dite Province pour le moment, Georges Allsopp, La Corne St. Luc, Alexander Johnstone, Conrad Guky, Picotté de Belestres, John Fraser, Henry Caldwell, John Drummond, William Grant, Rocque St. Ours, jeune, François Baby et de Longueuil, Ecuiers, tous et chacun d'entre eux jouiront respectivement de leur charge de Conseiller susdite pour et durant Notre volonté et Notre bon plaisir, et tant qu'il résidera dans l'enceinte de Notre dite Province de Québec et non autrement.

Les paragraphes qui suivent des instructions à Haldimand sont identiques aux instructions générales à Carleton le 3 janvier 1775, page 41. Si l'on en retranche la dernière partie du paragraphe 9, ainsi que l'indique la page 42, et si l'on y ajoute le paragraphe 16, ainsi qu'il suit :

16. Et considérant que, en exécution de Nos instructions qui précèdent, des Ordonnances ont été dressées et rendues pour l'établissement de tribunaux et pour définir un mode convenable d'administrer la justice tant civile que criminelle, dans Notre dite Province de Québec, conformément à l'esprit et à l'intention de l'Acte susdit du Parlement, intitulé "Acte pour déterminer des dispositions plus efficaces pour le Gouvernement de la Province de Québec, dans l'Amérique du Nord"; Notre volonté et Notre bon plaisir sont que de temps en temps, avec Notre dit Conseil, en sa qualité législative. Vous mûrissiez et rédigez les Ordonnances que les circonstances et la condition des affaires peuvent exiger, soit pour continuer, modifier ou mettre à exécution les Ordonnances rendues comme susdit, soit pour faire des changements additionnels et nécessaires, ainsi que des règles pour les tribunaux tels qu'établis, ou pour le mode d'administrer la justice dans Notre dite Province; pourvu que ces Ordon-

DOC. DE LA SESSION No 18

nances soient en tous points conformes à l'Acte du Parlement susdit et à la teneur de Nos présentes instructions.

AU DOS: Frédéric Haldimand, Ecuier, Gouverneur de Québec. Date, 15 avril 1778.

Les instructions ordinaires pour le commerce ont été signées et datées ainsi que ce qui précède.

[L.S.]

George R.

Instructions additionnelles à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuier, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et tous Nos Territoires qui en dépendent. Données en Notre Palais de Saint-James, le vingt-neuvième jour de mars 1779. En la dix-neuvième année de Notre règne.

Considérant que, l'article deux de Nos instructions à Vous adressées comme Gouverneur de Notre Province de Québec, Nous avons cru bon de Vous commander que cinq des membres de Notre Conseil pour cette Province constitueront un Bureau du Conseil pour la transaction de toutes les affaires où leur avis et consentement peut être requis, sauf les Actes de Législature seuls, auquel cas Vous ne devez pas agir sans la majorité de tous les membres du Conseil. Et considérant qu'il est fort à propos et urgent qu'il n'existe pas de malentendu, ni d'erreur au sujet de Notre royale volonté et de Notre bon plaisir à ce sujet, Nous ordonnons par les présentes que cette clause ne soit pas regardée comme déléguant l'autorité à Vous Notre Gouverneur de choisir et désigner nominativement les personnes que Vous jugerez à propos pour constituer ce quorum, auquel Vous donnerez le nom de Conseil Privé, ou pour Vous exempter d'appeler au Conseil tous ceux qui en font partie et qui résident à une distance convenable. Au contraire, Vous prendrez spécialement soin de préserver la Constitution de Notre dite Province libre de toute innovation à cet égard; et dans cette intention et dans ce but Vous communiquerez Notre présente royale volonté et Notre bon plaisir à Notre dit Conseil, afin qu'ainsi la confiance, les pouvoirs et les privilèges dont Nous avons jugé bon de les revêtir par Nos instructions générales puissent, par cette signification expresse de Notre dessein, être pour l'avenir déterminés et confirmés.

G. R.

[L.S.]

George R.

Instructions additionnelles à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuier, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires qui en dépendent. Données à Notre Palais de Saint-James, le vingt-neuvième jour de mars 1779, en la dix-neuvième année de Notre règne.

Considérant qu'il est à propos et qu'il entre dans Notre royal dessein que Notre Conseil pour Notre Province de Québec, soumise à Votre Gouvernement, soit pleinement informé de Nos gracieuses intentions dans la Constitution projetée pour Notre dite Province, pour toujours, afin qu'il puisse conjointement avec Vous, Notre Gou-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

verneur, et en harmonie avec les pouvoirs dont il est revêtu en vertu d'un Acte du Parlement, mettre efficacement à exécution Nos dites intentions pour l'avantage de Notre service et pour l'aisance et la sécurité de tous Nos sujets, habitants de la dite Province, il est de Notre volonté et de Notre bon plaisir et il Vous est par les présentes formellement ordonné et Vous êtes requis, si Vous n'avez pas mis à exécution Nos royales instructions pour cette fin déjà données, sur réception de ces instructions, de communiquer à Notre Conseil, à la première occasion et sans délai, autant de Nos dites instructions qui exigent leur avis et consentement, avec telles autres de temps en temps que Vous jugerez bon de leur communiquer pour Notre service.

G. R.

George R.

[L.S.]

Instructions supplémentaires à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuyer, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique, ou au Commandant en Chef de Notre dite Province alors en office. Données en Notre Palais de Saint-James, le seizième jour de juillet 1779, dans la dix-neuvième année de Notre règne.

Attendu qu'il est à propos et conforme à Notre volonté et bon plaisir que Nos sujets, habitants de Notre Province de Québec, sous Votre Gouvernement, aient et possèdent l'avantage et sécurité résultant d'une prompte et effective administration des lois et de la justice, selon les principes de la Constitution britannique, en tant qu'ils peuvent s'appliquer aux circonstances particulières et à la situation; attendu que, suivant la pratique des Cours de Justice civile et criminelle, telles que constituées par les Ordonnances actuellement en vigueur, le devoir officiel du Juge en Chef de Notre dite Province est borné aux causes d'une nature criminelle seulement, sauf dans les cas d'appel, où il siège en commun avec le reste de Notre Conseil: En considération de cela, et pour empêcher (autant qu'il est en Notre pouvoir) la fréquence des appels, c'est Notre volonté et bon plaisir, et il Vous est par les présentes strictement enjoint et ordonné, de l'avis et du consentement de Notre Conseil en sa qualité d'assemblée législative, de rédiger une Ordonnance à être rendue aux fins d'expliquer et modifier les Ordonnances susmentionnées, en ordonnant et décrétant que le Juge en Chef présidera la Cour des Plaid Communs et sera fait membre de cette Cour, et en cette qualité siègera dans la dite Cour quatre fois par année à Québec, et deux fois par année à Montréal, à ce dernier endroit immédiatement après ou avant les présentes affaires de circuit, selon qu'il sera jugé le plus commode; que nonobstant qu'il ait exprimé son opinion dans la Cour inférieure, il siègera et donnera son avis dans la Cour d'Appel; que cette Cour d'Appel se composera, en outre du Juge en Chef, de quatre personnes à être nommées par le Gouverneur ou Commandant en Chef alors en fonctions, prises parmi les membres de Notre Conseil et approuvées et confirmées par Nous, conjointement avec les juges de la Cour du district d'où l'appel ne vient pas, le Lieutenant-Gouverneur de Notre Province ne devant pas en être un; que cinq de ces personnes constitueront, pour la dépêche des affaires, un quorum dont le Juge en Chef ou la personne ou les personnes agissant en cette qualité devront toujours faire partie; et que la dite Cour d'Appel se borne à examiner les erreurs de droit, ne prenant que les faits tels qu'énoncés dans la copie transmise par la Cour où cette cause aura été décidée, et sans entendre de nouveaux témoignages ni interroger de nouveau les témoins déjà entendus.

G. R.

[L.S.]

George R.

Instructions supplémentaires à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuyer, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique, ou au Commandant en Chef de la dite Province alors en exercice, données à Notre Palais de Saint-James, le seizième jour de juillet 1783, dans la vingt-troisième année de Notre règne.

Attendu que beaucoup de Nos fidèles sujets, habitants des Colonies et Provinces maintenant les Etats-Unis d'Amérique, désirent garder leur allégeance envers Nous, et vivre dans Nos Possessions, et qu'à cette fin ils sont disposés à prendre et exploiter des terres dans Notre Province de Québec; et voulant, de Notre côté, encourager Nos dits fidèles sujets dans leurs intentions, et leur témoigner Notre approbation de leur fidélité à Notre égard, ainsi que de leur obéissance à Notre Gouvernement, en lotissant des terres pour eux dans Notre dite Province; et attendu que Nous voulons témoigner Notre appréciation de la bravoure et de la fidélité de Nos troupes servant dans Notre dite Province, et qui pourront y être licenciées, en concédant une certaine quantité de terre à ceux des sous-officiers et soldats de Nos dites troupes qui sont disposés à s'y faire colons; c'est Notre volonté et bon plaisir qu'aussitôt après avoir reçu Nos présentes instructions Vous enjoigniez à Notre Arpenteur Général pour Notre dite Province de Québec de mesurer et délimiter la quantité de terre que, de l'avis de Notre Conseil, Vous jugerez nécessaire et à propos pour l'établissement de Nos dits fidèles sujets, les sous-officiers et simples soldats de Nos troupes dans le cas d'être libérés en Notre dite province, qui voudront y devenir des colons—telles terres devant être divisées en des seigneuries ou fiefs distincts qui auront de deux à quatre lieues de front sur trois à cinq lieues de profondeur si elles sont situées sur une rivière navigable, sans quoi elles seront tracées carrées, ou de la forme et contenance qu'il sera à propos et faisable, et, dans chaque seigneurie, devant être réservée et délimitée, dans l'endroit le plus commode, une glèbe ne contenant pas moins de 300 acres ni plus de 500. La propriété des dites seigneuries ou fiefs Nous sera et demeurera attribuée à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, et Vous concéderez les parties qui en seront demandées par aucuns de Nos dits fidèles sujets ou sous-officiers et soldats de Nos troupes libérés comme susdit, et ce dans les proportions suivantes, savoir:—

A chaque chef de famille, cent acres, et cinquante acres pour chaque personne dont se composera sa famille.

A chaque sous-officier de Nos troupes libéré dans la Province de Québec, deux cents acres; et

A chaque simple soldat libéré comme susdit, cent acres, et pour chaque personne

A chaque célibataire du sexe masculin, cinquante acres.

Les dites terres devant être tenues de Nous, Nos Héritiers et Successeurs, Seigneurs de la seigneurie ou du fief dans lequel elles seront situées, aux mêmes conditions et moyennant les mêmes redevances et services que les terres sont, dans Notre dite Province, tenues des différents seigneurs y ayant et possédant des seigneuries ou fiefs, et Nous réservant, ainsi qu'à Nos Héritiers et Successeurs, une rente d'un demipenny par acre à partir et après l'expiration de dix-ans à compter de l'admission des tenanciers respectifs.

C'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'en faisant sa demande toute personne visée par les présentes instructions prête les serments requis par la loi devant Vous ou Notre Commandant en Chef alors en charge, ou quelque personne par Vous ou par lui autorisée à cette fin, et fasse et souscrive aussi en même temps la déclaration suivante, savoir: "Je, A. B. promets et déclare que je s ou-

tiendrai et défendrai de tout mon pouvoir l'autorité du Roi dans Son Parlement à la Législature Suprême de cette Province," lesquels serments et déclaration tout futur tenancier devra aussi faire et souscrire avant son admission, lors d'aliénation, transmission, mariage, etc., à défaut ou refus de quoi, les terres Nous feront retour à Nous, Nos Héritiers et Successeurs. Et c'est aussi Notre volonté et bon plaisir que les frais d'arpentage et délimitation, tant des seigneuries ou fiefs susdits que des différents lotissements dans leurs bornes, ainsi que de l'acte d'admission, seront payés par le Receveur Général de Notre dit Revenu dans la dite Province de Québec, à même les deniers qu'il aura en caisse, sur un certificat de Vous ou de Notre Commandant en Chef en Conseil, Notre Arpenteur Général attestant par serment le compte de ces frais; mais il ne sera alloué à Notre dit Arpenteur Général, ou à tout autre de Nos fonctionnaires de la dite Province y ayant droit, que la moitié des émoluments de bureau ordinaires et accoutumés quand il sera fait un arpentage ou lotissement, ou admis quelqu'un en vertu de Nos présentes instructions.

Et attendu que, il y a quelque temps, Nous avons acquis de ses propriétaires d'alors la seigneurie de Sorel, dont les terres sont particulièrement propres à l'exploitation et la culture, et que la position topographique de la dite seigneurie fait qu'il est opportun qu'elle soit, avec toute la diligence possible, colonisée par autant d'habitants de fidélité reconnue qu'il en peut être mis là: C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous fassiez diviser en petits lots toutes les terres dont il n'a pas encore été disposé dans la dite seigneurie, et que Vous répartissiez ces lots entre les sous-officiers et simples soldats de Nos troupes licenciés dans Notre dite Province, ou tels autres de Nos fidèles sujets qui pourraient être disposés à les coloniser et faire valoir, dans les proportions qu'Vous jugerez les plus propres à favoriser leurs intérêts et à hâter la colonisation de Notre dite seigneurie—les terrés ainsi départies devant être tenues de Nous, Nos Héritiers et Successeurs, Seigneurs de Sorel, aux mêmes conditions et moyennant la même rente réservée à l'expiration de dix ans, que les autres tenanciers de la dite seigneurie tiennent présentement leurs terres et Nous paient, et aussi à condition de prêter les serments et de faire et souscrire la déclaration ci-dessus mentionnés et prescrits, avec ceci que les frais de lotissement et d'admission seront aussi payés de la même manière que pour les lotissements que Nos présentes instructions enjoignent de faire dans les seigneuries.

Et c'est Notre volonté et bon plaisir qu'il soit tenu dans le Bureau du Receveur Général de Notre Revenu un registre de toutes telles admissions faites tant en vertu des présentes instructions que dans les futurs cas d'admission par suite d'aliénation ou autrement, et que tous les ans il Nous en soit transmis un sommaire, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et aussi envoyé un double à Notre Grand Trésorier et aux Commissaires de Notre Trésorerie alors en exercice.

G. R

George R.

[L.S.]

Instructions supplémentaires à Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique, données à Notre Palais de Saint-James le vingt-sixième jour de mai 1785, dans la 25^e année de Notre règne.

Attendu que conformément aux pouvoirs à Nous attribués par un Acte du Parlement adopté au cours de la présente session, intitulé "*An Act for continuing for a limited Time an Act made in the Twenty third Year of the reign of His present Majesty, Intituled An Act for preventing certain Instruments from being required from Ships belonging to the United States of America, and to give to His Majesty*"

DOC. DE LA SESSION No 18

“for a limited Time certain Powers for the better carrying on Trade and Commerce between the Subjects of His Majesty’s Dominion and the Inhabitants of the said United States, and for continuing for a limited Time an Act made in the 24th year of the reign of His present Majesty, Intituled An Act to extend the Powers of an Act made in the Twenty third year of His present Majesty, for giving His Majesty certain Powers for the better carrying on Trade & Commerce between the Subjects of His Majesty’s Dominion and the Inhabitants of the United States of America, to the Trade and Commerce of this Kingdom with the British Colonies and Plantations in America with respect to certain Articles therein mentioned”. Nous avons, de l’avis de Notre Conseil Privé, ordonné et enjoint, par Notre décret en Conseil en date du 8 du mois dernier, qu’il ne soit importé par mer dans Notre Province de Québec aucuns articles du cru ou de la fabrication des pays appartenant aux Etats-Unis d’Amérique: C’est Notre volonté et bon plaisir qu’en toutes choses Vous Vous conformiez à Notre dit décret en Conseil; et attendu qu’il est nécessaire de régler l’ensemble des communications commerciales par terre et par la navigation intérieure entre Notre dite Province et les pays voisins appartenant aux Etats-Unis d’Amérique: C’est Notre volonté et bon plaisir que Vous proposiez au Conseil Législatif de Notre dite Province l’adoption d’une Ordonnance à l’effet d’empêcher qu’il ne soit porté de la pelletterie de la dite Province dans les dits pays, et il Vous est par les présentes particulièrement prescrit et enjoint de faire régulièrement et effectivement appliquer dans Notre province de Québec les différentes lois rendues pour empêcher qu’il ne soit apporté dans Nos plantations et Colonies quelque rhum ou spiritueux que ce soient, ni de marchandises ou objets manufacturés de quelque pays d’Europe que ce soit, sauf la Grande-Bretagne, ou de l’Asie.

G. R.

[L.S.]

George R.

Instructions supplémentaires à Notre fidèle et bien aimé Frédéric Haldimand, Ecuyer, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique, ou au Commandant en Chef de Notre dite Province dans le temps. Données à Notre Palais de Saint-James, le vingt-cinquième jour de juillet 1785, dans la vingt-cinquième année de Notre règne.

Attendu qu’il sera à l’avantage général de Nos sujets faisant la pêche dans la Baie des Chaleurs, dans Notre Province de Québec, que la partie non concédée de la grève et du rivage de la dite baie Nous soit réservée ainsi qu’à Nos Héritiers et Successeurs: C’est en conséquence Notre volonté et bon plaisir qu’à l’avenir Vous ne fassiez faire d’arpentage ou de concession d’aucune partie de la grève ou rive non concédée de la dite Baie des Chaleurs, à l’exception des parties que Nos décrets en Conseil des 29 juin et 21 juillet 1785 enjoignent de concéder à John Shoolbred, marchand, de Londres, et Messieurs Robin Pipon et Cie, marchands, de l’Ile de Jersey, mais qu’au contraire elle Nous soit réservée à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, avec une quantité suffisante de forêt y contiguë nécessaire pour l’exploitation de la pêche, et dont les limites devront être déterminées et fixées par Vous et Notre Conseil pour Notre dite Province de Québec, de la manière qui, d’après les renseignements les plus authentiques, Vous et lui paraîtront la plus opportune et propre à cette fin. C’est néanmoins Notre intention, et Nous Vous signifions par les présentes Notre volonté et bon plaisir que le libre usage de cette grève ou rive et du terrain boisé à Nous être ainsi réservés soit permis par Vous, ou toute personne autorisée par Vous, à ceux de

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Nos sujets qui se rendront là pour faire la pêche, dans les proportions que pourra exiger le nombre de barques respectivement employées par eux; mais si un pêcheur qui aura eu la permission d'occuper une partie de la grève ou rive et terre boisée pour les fins de la dite pêche, cesse, durant une saison, d'occuper et employer une partie de la dite grève ou rive et terre boisée ainsi à lui assignée, Vous pourrez, ou toute personne autorisée par Vous pourra accorder et accordera l'usage de cette partie à tout autre pêcheur qui en fera la demande, dans le but de faire la pêche.

Et attendu qu'il pourra être nécessaire d'établir des règlements locaux pour prévenir des abus ainsi que des querelles et malentendus entre les pêcheurs fréquentant la dite grève ou rive, c'est Notre volonté et bon plaisir que, de l'avis et du consentement de Notre dit Conseil, Vous fassiez les règlements qui Vous paraîtront nécessaires pour servir à ces fins salutaires, et Nous les transmettiez, à la première occasion, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etats, pour Notre agrément.

G. R.

George R.

[L.S.]

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Guy Lord Dorchester, Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires en dépendant. Données à Notre Palais de Saint-James, le 23^e jour d'août 1786, dans la vingt-sixième année de Notre règne.

Premièrement. Avec Nos présentes instructions Vous recevrez Notre Commission revêtue de Notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne, Vous constituant Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef de Notre Province de Québec, en Amérique et de tous Nos Territoires en dépendant, le tout borné et décrit ainsi qu'énoncé dans Notre dite Commission; Vous devrez, par conséquent, dans l'exercice de l'emploi que Nous Vous avons confié, Vous charger de l'administration du Gouvernement, et de faire et accomplir toutes choses ressortissant à Votre commandement conformément aux différents pouvoirs et autorisations de Notre dite Commission et Nos instructions présentement à Vous données, ou suivant tels autres pouvoirs et instructions que Vous recevrez en quelque temps que ce soit à l'avenir sous Notre Seing et Sceau et par Notre Décret rendu en Notre Conseil Privé, et vous devrez convoquer à Québec les personnes suivantes que par les présentes Nous constituons et nommons membres de Notre Conseil pour les affaires de Notre dite Province et des Territoires en dépendant, savoir: Henry Hope, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, ou le Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province alors en exercice; William Smith, Ecuyer, Notre Juge en Chef de Notre dite Province de Québec, ou le Juge en Chef de Notre dite Province alors en exercice; Hugh Finlay, Thomas Dunn, Francis Les Vesques, Edward Harrison, John Collins, Adam Mabane, Chaussegros de Léry, George Pownall, Secrétaire de Notre dite Province de Québec, ou le Secrétaire de Notre dite Province alors en exercice, Picotté de Bellestres, John Fraser, Henry Caldwell, William Grant, Rocque St. Ours, fils, François Baby De Longueuil, Samuel Holland et George Davidson, Ecuyers, sir John Johnson, baronet, Charles de Lanaudière de Boucherville et Comte du Pré, Ecuyers, chacun desquels, respectivement, sera révoquant à volonté et jouira de sa charge tant qu'il résidera dans les limites de Notre dite Province de Québec, mais pas autrement.

2°. C'est de plus Notre volonté et bon plaisir que cinq membres du dit Conseil forment un bureau pour la dépêche de toutes les affaires dans lesquelles leur avis et leur consentement pourront être nécessaires, à l'exception seulement des Actes législa-

DOC. DE LA SESSION No 18

tifs (auquel cas vous n'agirez pas sans une majorité du tout). Vous ne devrez pas toutefois choisir ou désigner nommément, au nombre de cinq, les membres de Notre dit Conseil que vous jugerez à propos pour dépêcher ces affaires, ni appeler du nom de Conseil Privé aucun nombre de ces membres pris de préférence; mais Vous devrez, en toute occasion où la présence des membres sera nécessaire ou requise, convoquer tous ceux qui pourront se trouver à Votre portée; et c'est aussi Notre volonté et bon plaisir que les membres de Notre dit Conseil aient et possèdent tous les pouvoirs, privilèges et appointements dont jouissent les membres de Nos Conseils dans Nos autres Plantations, et aussi des autres qui sont contenus et indiqués dans Notre dite Commission revêtue de Notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne, ainsi que dans Nos présentes instructions à Vous données, et qu'ils se réunissent à l'époque ou aux époques, et au lieu ou lieux qu'à Votre discrétion Vous jugerez nécessaires, excepté quand ils s'assembleront dans le but de légiférer, auquel cas ils devront être assemblés à la ville de Québec seulement.

3°. Et Vous devrez faire lire et publier Notre dite Commission, avec toute la solennité voulue et accoutumée, à la dite assemblée de Notre Conseil, après quoi Vous prêterez et ferez prêter à chacun des membres de Notre dit Conseil (n'étant pas un Canadien professant le religion de l'Eglise de Rome) les serments mentionnés dans un Acte adopté dans la première année de Sa Majesté le Roi Premier, intitulé "*An Act for the further Security of His Majesty's Person and Government and the Succession of the Crown in the Heirs of the late Princess Sophia being Protestants, and for extinguishing the Hopes of the pretended Prince of Wales and his open and secret Abettors*", tel que modifié et expliqué par un Acte adopté dans la sixième année de Notre règne, intitulé "*An Act for altering the Oath of Abjuration and Assurance, and for amending so much of an Act of the seventh year of Her late Majesty Queen Anne, Intituled An Act for the Improvement of the Union of the two Kingdoms, as after the time therein limited requires the delivery of certain Lists and Copies therein mentioned to Persons indicted of High Treason or Misprision of Treason*", et aussi faire et souscrire la déclaration mentionnée dans un Acte du Parlement adopté dans la vingt-cinquième année du règne du Roi Charles II, intitulé "*An Act for preventing Dangers which may happen from Popish Recusants*"; et Vous et chacun d'eux devrez pareillement prêter serment, d'exercer comme il faut Votre et leur charge de confiance relativement à Votre et à leur égale et impartiale administration de la justice, et Vous devrez aussi prêter le serment que, d'après un Acte adopté dans les septième et huitième années du Roi Guillaume III, les Gouverneurs de Plantations sont tenus de prêter, de faire tout leur possible pour que les lois relatives aux Plantations soient observées.

4°. Et attendu que, par un Acte adopté dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé "*An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*", il est décrété et prévu qu'aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome et résidant dans la dite Province ne sera obligée de prêter le serment de Suprématie exigé par un Acte adopté dans la première année de la Reine Elisabeth, ni aucun autre serment substitué à sa place par quelque autre Acte que ce soit, mais que toute telle personne qui, par le dit statut, est requise de prêter les serments y mentionnés, sera obligée et est par les présentes requise, sous certaines peine, de prêter et souscrire un serment dans la forme et les termes y prescrits et énoncés: C'est en conséquence Notre volonté et bon plaisir que Vous défériez à chaque et tout membre de Notre dit Conseil, étant un Canadien et professant la religion de l'Eglise de Rome, et leur fassiez séparément prêter et souscrire le serment mentionné dans le dit Acte adopté dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé "*An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*", et leur fassiez aussi prêter chacun serment d'exercer convenablement leurs emplois et charges de confiance et d'administrer également et impartialement la justice.

5. Et afin que Nous puissions toujours être informés des noms et de la moralité de personnes aptes à remplir les vacances qui pourront se produire dans Notre dit Conseil, Vous devrez, de temps à autre, Nous faire connaître, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, les noms et la moralité des gens, habitants de Notre dite Province, que Vous jugerez le plus capables d'exercer cette charge de confiance, et Vous devrez aussi transmettre un double du dit rapport aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne.

6. Et si, en quelque temps que ce soit, il se produit une vacance dans Notre dit Conseil par le fait que quelqu'un de Nos dits Conseillers meurt ou quitte Notre dite Province, Notre bon plaisir est que Vous Nous le fassiez savoir, à la première occasion, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi qu'aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé pour le Commerce et les Plantations, afin que Nous puissions, par mandat revêtu de Notre Seing et Sceau, et de l'avis de Notre Conseil Privé, en constituer et nommer d'autres à leur place.

7. La première fois que Vous convoquerez Notre Conseil, Vous devrez lui communiquer celles de Nos présentes instructions dans lesquelles il est dit qu'il faut leur avis et consentement, ou qui contiennent des injonctions relativement à la préparation d'Ordonnances pour la paix, la prospérité et le bon gouvernement de Notre dite Province, comme aussi toutes les autres dont, en quelque temps que ce soit, Vous jugerez à propos, pour Notre service, de leur faire part.

8. Vous devrez permettre que les membres de Notre dit Conseil aient la liberté de discuter et de voter dans toutes les affaires d'intérêt public qui pourront être débattues en Conseil.

9. Et attendu que, par le susdit Acte adopté dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé "*An Act for making more effectual provision for the Government of the Province of Quebec in North America*", il est de plus statué et prévu que le Conseil pour les affaires de la dite Province, à être constitué et nommé de la manière qui y est enjointe, ou la majeure partie de ses membres, aura pouvoir et autorité de faire des Ordonnances pour la paix, la prospérité et le bon gouvernement de la dite Province avec le consentement de Notre Gouverneur, ou, en Son absence, du Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en Chef alors en charge; toutefois, à moins qu'il n'y ait urgence, il ne sera adopté d'Ordonnance à aucune assemblée du Conseil, si ce n'est entre le premier jour de janvier et le premier jour de mai. Vous devrez avoir particulièrement soin que les injonctions du dite Acte soient ponctuellement observées et qu'il ne soit adopté d'Ordonnance à aucune assemblée du Conseil où il y aura moins d'une majorité, ni en quelque temps que ce soit si ce n'est entre le premier jour de janvier et le premier jour de mai, ainsi que susdit, à moins qu'il n'y ait urgence, auquel cas tous ses membres résidant à Québec ou dans un rayon de cinquante milles seront personnellement invités à y assister.

10. Qu'il ne soit pas adopté d'Ordonnance à l'effet d'imposer quelques taxes ou droits que ce soient, sauf seulement les impôts et taxes que les habitants d'une ville ou d'un district peuvent être autorisés à asseoir, lever et employer dans la dite ville ou le dit district pour la confection de chemins, la construction et réparation d'édifices publics, ou tout autre usage relatif à l'accommodation et l'économie de cette ville ou ce district.

Qu'aucune Ordonnance touchant la religion ou aux termes de laquelle il peut être infligé une peine plus forte que l'amende ou l'emprisonnement durant trois mois, ne soit mise à effet avant d'avoir reçu Notre sanction.

Que dans toutes les Ordonnances imposant des amendes, confiscations ou peines pécuniaires il soit formellement dit qu'elles Nous sont octroyées ou réservées, à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, pour les besoins publics de la dite Province et le soutien de son Gouvernement, selon qu'il sera statué par la dite Ordonnance et qu'il y soit inséré une clause déclarant qu'il Nous sera rendu compte, dans ce Royaume, des deniers provenant de l'application de la dite Ordonnance, ainsi qu'à Nos Commissaires

DOC. DE LA SESSION No 18

de Notre Trésorerie alors en exercice, et que le compte en sera vérifié par Notre Auditeur Général de Nos Plantations ou de son adjoint.

Qu'il ne soit adopté, relativement au commerce ou aux pêcheries de la dite Province, aucune Ordonnance qui mette ses habitants sur un pied plus avantageux qu'aucun autre de Nos sujets, soit de ce Royaume, soit des Plantations, qui ont gardé leur allégeance.

Qu'il ne soit pas adopté d'Ordonnance concernant la propriété privée sans une clause suspendant sa mise à exécution jusqu'à ce que Notre bon plaisir royal soit connu, ni sans une réserve de Nos droits et de ceux de Nos Héritiers et Successeurs et de tous corps politiques et constitués, et de toutes autres personnes, à l'exception de celles mentionnées dans la dite Ordonnance et celles qui réclameront par elles, d'elles, ou de leur chef; et avant que pareille Ordonnance ne soit adoptée, preuve devra être faite devant Vous et consignée dans les registres du Conseil, qu'avis public de l'intention des parties de demander cette Ordonnance a été donné, au moins trois dimanches de suite, dans les différentes paroisses où sont situées les terres en question, avant qu'une telle Ordonnance ne soit proposée, et Vous devrez transmettre et annexer à la dite Ordonnance un certificat revêtu de Votre signature, portant que cette Ordonnance a passé par toutes les formes susmentionnées.

Que, sauf en cas de nécessité imminente ou d'à-propos temporaire immédiat, Vous n'adopterez pas d'Ordonnance pour une période moindre que deux années, et Vous ne rétablirez pas d'Ordonnance à laquelle Notre sanction aura été une fois refusée, ni ne donnerez Votre sanction à aucune Ordonnance à l'effet d'en rapporter une autre adoptée dans Votre Gouvernement et qui aura reçu Notre approbation, à moins que Vous n'ayez soin qu'il y soit inséré une clause différant sa mise à exécution jusqu'à ce que Notre bon plaisir soit connu; et dans l'un et l'autre cas il sera de Votre devoir de Nous représenter sans réserve, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi qu'aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé pour le Commerce et les Plantations, pour leur gouverne, les raisons et la nécessité, selon Vous, d'adopter pareille Ordonnance.

Que dans les six mois de leur adoption, ou plus tôt si l'occasion s'en présente, toutes telles Ordonnances Nous soient par Vous transmises, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et qu'il en soit envoyé des doubles aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé pour le Commerce et les Plantations, à titre de renseignement; qu'elles soient résumées en marge et accompagnées d'observations très complètes et détaillées où il peut être nécessaire qu'il y en ait, ainsi que de lisibles copies des procès-verbaux du Conseil, lesquelles Vous devrez requérir du Greffier du dit Conseil.

11. Dans l'étude de ce à quoi il peut être nécessaire de pourvoir par la loi dans les limites de Notre dite Province, telle que créée et établie par le susdit Acte, intitulé "*An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*", il se présente une grande variété d'importants objets à l'attention du Conseil Législatif.

12. L'établissement de Cours et d'un convenable mode d'administration de la justice civile et criminelle dans toute l'étendue de Notre Province conformément aux principes posés dans le dit Acte à l'effet de pourvoir plus effectivement à son gouvernement, demande le plus grand soin et la plus grande circonspection; car de même que, d'un autre côté, c'est Notre gracieuse intention, conforme à l'esprit et au sens du dit Acte du Parlement, que Nos sujets canadiens aient le bénéfice et la jouissance de leurs propres lois, usages et coutumes dans tous litiges concernant les titres trans-hypothèques et les charges des biens fonds, et le partage des biens meubles des per-hypothèques et les charges des bien-fonds, et el partage des biens meubles des personnes décédées sans tester, ainsi, de l'autre côté, ce sera le devoir du Conseil Législatif de bien examiner, dans la préparation des Ordonnances qui pourront être nécessaires pour l'établissement de Cours de Justice, et pour que la justice soit mieux administrée, si les lois d'Angleterre ne peuvent pas être, sinon entièrement, du moins en

partie, la règle pour la décision dans tous les cas d'actions mobilières fondées sur des dettes, promesses, contrats et marchés, d'une nature mercantile ou autre, et aussi des torts de nature à être compensés par des dommages-intérêts, et plus spécialement où il pourra se trouver que Nos sujets de naissance de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou d'autres Plantations, résidant dans la Province de Québec, ou qui pourront y aller ou y avoir du crédit ou des propriétés, soient demandeurs ou défendeurs dans des actions civiles de pareille nature.

13. Attendu qu'il a été adopté dans Notre Province de Québec une Ordonnance intitulé "*An Ordinance for securing the Liberty of the Subject and for the prevention of Imprisonments out of this Province*", c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous veilliez effectivement à ce que la dite Ordonnance soit dûment appliquée, afin que Nos sujets, dans la dite Province, puissent jouir sans restriction de toute la sûreté de liberté personnelle qu'elle garantit.

14. Attendu que, conformément à Nos précédentes instructions à Nos Gouverneurs et Commandants en Chef, il a été établi des Cours de Justice dans Notre Province de Québec: C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous veilliez à ce que dans toutes les causes quelconques les pouvoirs et autorité conférés par Nous, ou par une Ordonnance ayant reçu Notre ratification, aux dites différentes Cours de Justice, soient dûment respectés et appliqués, et que toutes les procédures y soient en toutes choses conformes au dit Acte du Parlement à l'effet de pourvoir plus efficacement au gouvernement de la Province de Québec, ainsi qu'aux Ordonnances qui peuvent avoir été ou pourront à l'avenir être adoptées à ces fins par la Législature; et que le Gouverneur et le Conseil (que le Juge en Chef présidera en l'absence du Gouverneur et du Lieutenant-Gouverneur) continueront à être une Cour de juridiction civile aux fins d'entendre et juger tout appel fait du jugement d'une autre Cour, où la valeur de la chose en contestation excèdera dix livres sterling; que cinq membres du dit Conseil (s'il n'y en a pas plus de présents après convocation) avec le Gouverneur, le Lieutenant-Gouverneur ou le Juge en Chef constitueront une Cour à cette fin, et que leur jugement sera définitif dans toutes les causes où la valeur de la chose en litige n'excèdera pas cinq cents livres sterling; auquel cas appel de leur jugement pourra être porté devant Nous en Notre Conseil Privé. C'est toutefois Notre volonté et bon plaisir qu'il ne soit pas permis d'appel, à moins que l'appelant ne fournisse d'abord caution de poursuivre effectivement son appel et de satisfaire à la condamnation, et aussi de payer les frais et dépens qui seront adjugés par Nous dans le cas où le jugement serait confirmé; néanmoins, lorsque la chose en question se rapportera à la perception ou demande d'un droit à Nous payable, ou d'un émolument de bureau, de rentes annuelles, ou autre semblable matière ou chose où peut être engagé un droit éventuel—dans tout tel cas appel pourra être porté devant Nous en Notre Conseil Privé, bien que la somme ou valeur immédiate faisant l'objet de l'appel soit moindre; et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que, dans toutes les causes où il peut être porté appel devant Nous en Notre Conseil Privé, exécution soit suspendue jusqu'à ce que cet appel soit définitivement jugé, à moins que l'intimé ne donne bonne et suffisante caution de faire ample restitution de tout ce que l'appelant aura perdu par suite de ce décret ou jugement, dans le cas où, par la décision de cet appel, ce décret ou jugement serait renversé et restitution adjugée à l'appelant. Appel pourra aussi Nous être porté en Notre Conseil Privé dans tous les cas d'amendes imposées pour des délits, pourvu que l'amende ainsi imposée s'élève à la somme de cent livres sterling ou l'excède, l'appelant donnant, au préalable, bonne et suffisante caution de poursuivre effectivement cet appel et de satisfaire à la condamnation, dans le cas où la sentence par laquelle cette amende a été imposée dans Québec serait confirmée.

15. Et c'est Notre volonté et bon plaisir qu'au besoin, selon que les circonstances et l'état des affaires pourront l'exiger, Vous délibériez et fassiez, avec les membres de Notre dit Conseil en leur qualité législative, les Ordonnances nécessaires pour maintenir, modifier ou appliquer toutes Ordonnances présentement en vigueur, ou pour faire tous changements ou règlements ultérieures ou nécessaires dans les Cours de

DOC. DE LA SESSION No 18

Justice déjà établies, ou dans la manière d'administrer la justice dans les limites de Notre dite Province, pourvu que ces Ordonnances soient strictement conformes au susdit Acte du Parlement et à Nos présentes instructions.

16. C'est Notre volonté et bon plaisir que toutes les Commissions à être données par Vous à quelque personne ou personnes que ce soient, désignées pour être des Juges, Juges de Paix, ou autres fonctionnaires nécessaires, soient révocables à volonté.

17. Vous ne destituerez aucun des Juges, Juges de Paix ou autres fonctionnaires ou ministres sans bonne et suffisante raison, que Vous Nous notifierez de la manière la plus ample et la plus distincte, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, ainsi qu'aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne.

18. Attendu qu'il est de la plus grande importance pour Notre service et la prospérité de Nos Plantations que la justice soit partout promptement et dûment administrée, et que, dans son administration, toutes irrégularités, remises et pratiques irrégulières soient effectivement empêchées, Nous Vous requérons d'avoir spécialement soin que dans toutes les Cours où Vous êtes et serez autorisé à présider, la justice soit impartialement rendue, et que dans toutes autres Cours établies ou à être établies dans Notre dite Province, tous Juges et autres personnes y intéressées accomplissent pareillement leurs devoirs respectifs sans retard ni partialité.

19. Vous devrez avoir soin que tous les brefs soient émis en Notre nom dans toute la Province sous Votre Gouvernement.

20. Attendu que l'établissement de règlements appropriés dans les questions d'intérêt ecclésiastique est un objet de très grande importance, ce sera Votre indispensable devoir d'avoir soin qu'il ne soit fait à cet égard que des arrangements de nature à donner pleine satisfaction à Nos nouveaux sujets sur tous les points où ils ont droit à quelque indulgence de ce chef, Vous rappelant toujours que c'est seulement à une tolérance du libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome qu'ils ont droit, mais non aux pouvoirs et privilèges de cette dernière comme Eglise établie, cela étant une préférence qui n'appartient qu'à l'Eglise protestante d'Angleterre.

21. D'après ces principes, par conséquent, et afin que Notre juste suprématie dans toutes questions ecclésiastiques aussi bien que civiles puisse avoir la portée et l'influence qui lui sont dues, Notre bon plaisir est—

Premièrement. Que tous appels à quelque juridiction ecclésiastique étrangère que ce soit, ou toute correspondance avec elle, de quelque nature ou genre que ce soit, soient absolument défendus sous des peines très rigoureuses.

Deuxièmement. Qu'il ne soit exercé, dans Notre dite Province, par aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome, d'autres pouvoirs épiscopaux ou vicariaux que ceux qui sont essentiellement et indispensablement nécessaires au libre exercice de la religion romaine, et, dans ces cas, non sans une licence et permission de Vous, revêtue du Sceau de Notre dite Province, durant Notre bon plaisir, et sous réserve des autres restrictions qui peuvent être conformes à l'esprit et aux prescriptions de l'Acte du Parlement pourvoyant plus effectivement au Gouvernement de la Province de Québec, et que personne ne puisse se faire conférer les ordres sacrés ni avoir charge d'âmes sans avoir d'abord obtenu de Vous un permis à cette fin.

Troisièmement. Qu'il ne soit permis à aucune personne professant la religion de l'Eglise de Rome d'occuper un bénéfice ecclésiastique ni d'avoir ou posséder aucuns des droits ou profits attachés à ce bénéfice, à moins d'être un Canadien de naissance (à la seule exception de ceux qui sont présentement en possession d'un tel bénéfice) et d'être nommé au dit bénéfice par Nous ou par ou sous Notre autorité, et que tout droit ou prétendu droit en quelque personne que ce soit de désigner, présenter ou nommer à un bénéfice vacant, autre que ceux qui peuvent prétendre au patronage de bénéfices à titre de droit civil, soit absolument aboli, personne ne devant occuper plus d'un bénéfice, ou au moins pas plus qu'il n'en peut raisonnablement être desservi par un et même titulaire.

Quatrièmement. Qu'aucune personne quelconque professant la religion de l'Eglise de Rome ne soit nommé titulaire d'une paroisse dans laquelle la majorité des habitants sollicitera la nomination d'un pasteur protestant; en pareil cas le titulaire sera un Protestant et aura droit à toutes les dîmes payables dans cette paroisse; mais les Catholiques Romains pourront se servir de l'église pour le libre exercice de leur religion aux heures où cela pourra ne pas gêner le culte religieux des Protestants; et pareillement les habitants protestants dans toute paroisse où la majorité des paroissiens seront des Catholiques Romains auront néanmoins l'usage de l'église pour la pratique de leur religion aux heures où cela pourra ne pas nuire au culte religieux des Catholiques Romains.

Cinquièmement. Qu'aucun titulaire professant la religion de l'Eglise de Rome nommé à une paroisse n'aura droit de recevoir quelques dîmes que ce soient pour des terrains ou biens occupés par un Protestant, mais ces dîmes seront reçues par les personnes que Vous nommerez, et seront versées à la caisse de Notre Receveur Général comme susdit pour le soutien, dans Notre dite Province, d'un clergé protestant devant réellement résider dans ses limites et non autrement, conformément aux instructions que Vous recevrez de Nous à cet égard; et, pareillement, tous les revenus et profits d'un bénéfice vacant seront, pendant cette vacance, réservés pour de pareilles fins et appliqués à ces fins.

Sixièmement. Que toutes les personnes professant la religion de l'Eglise de Rome qui sont déjà en possession d'un bénéfice ecclésiastique ou pourront y être nommées à l'avenir, ou qui pourront être autorisées à exercer quelque pouvoir ou autorité à son égard, prêtent et souscrivent devant Vous en Conseil, ou devant la personne que Vous nommerez pour le recevoir, le serment exigé par le susdit Acte du Parlement, adopté dans la quatorzième année de Notre règne, intitulé "*An Act for making more effectual Provision for the Government of the Province of Quebec in North America*".

Septièmement. Que tous les titulaires de paroisses occuperont leurs bénéfices respectifs durant bonne conduite, mais sous peine d'être dépouillés ou suspendus par Vous, de l'avis et du consentement de la majorité des membres de Notre dit Conseil, dans le cas où ils seraient déclarés coupables de crime ou dûment convaincus d'avoir séditionneusement tenté de troubler la paix et tranquillité de Notre Gouvernement.

Huitièmement. Que les ecclésiastiques qui jugeront à propos d'embrasser le saint état du mariage seront relevés de toutes les peines dont ils pourront avoir été frappés en pareil cas par quelque autorité que ce soit du Saint-Siège.

Neuvièmement. Que la liberté de la sépulture des morts dans les églises et les cimetières soit indistinctement accordée à toute communion chrétienne.

Dixièmement. Qu'il soit offert des prières pour la Famille Royale dans toutes les églises et tous les lieux de culte divin de la manière et en la forme usitées dans ce Royaume, et que Nos armes et insigne soient dressés non seulement dans toutes telles églises et tous tels lieux de culte divin, mais aussi dans toute les Cours de Justice, et que les armes de la France soient abattues dans toutes les églises et Cours de Justice où elles peuvent être restées.

Onzièmement. Que les Sociétés de prêtres romains, appelées les Séminaires de Québec et de Montréal, continueront à posséder et occuper leurs maisons d'habitation et toutes autres maisons et terres auxquelles elles avaient légalement droit de 13 septembre 1759; et il sera permis à ces sociétés de remplir des vacances et d'admettre de nouveaux membres conformément aux règles de leurs maisons, ainsi que d'élever des jeunes gens pour les rendre propres au service des cures paroissiales à mesure qu'elles deviendront vacantes. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que non seulement ces séminaires mais toutes autres communautés religieuses, tant qu'ils existeront, soient sujets à être inspectés par Vous, Notre Gouverneur, ou par toute autre personne ou toutes autres personnes que Vous nommerez à cette fin, et aussi soumis aux règlements que, de l'avis et du consentement de Notre Conseil, Vous jugerez à propos d'établir et prescrire.

DOC. DE LA SESSION No 18

Douzièmement. C'est aussi Notre volonté et bon plaisir que tous les autres séminaires et communautés religieuses (celle des Jésuites seulement exceptée) restent dans leur présent établissement jusqu'à ce que Nous puissions être plus amplement renseigné sur leur véritable état, et savoir jusqu'à quel point ils sont ou ne sont pas essentiels au libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome, tel que permis dans Notre dite Province; mais Vous ne devez pas permettre qu'il soit admis de nouveaux membres dans aucune des dites sociétés ou communautés (seules les communautés religieuses de femmes exceptées) sans Nos ordres formels à cet égard; que la Société de Jésus soit supprimée et dissoute et ne soit plus maintenue comme corps constitué ou politique, et tous leurs droits, biens et propriétés Nous soient dévolus pour les fins que Nous pourrons à l'avenir juger à propos d'indiquer et désigner. Cependant Nous jugeons à propos de déclarer que Notre royale intention est qu'il soit alloué de suffisants traitements et allocations aux membres actuels de la dite société telle qu'établie à Québec, leur vie durant; que tous les missionnaires parmi les sauvages—qu'ils soient établis sous l'autorité des Jésuites ou nommés par eux, ou par toute autre autorité ecclésiastique de l'Eglise de Rome—soient retirés peu à peu et aux époques et de la manière qui seront satisfaisantes pour les dits sauvages et compatibles avec la sûreté publique, puis remplacés par des missionnaires protestants; qu'il soit interdit à tous les ecclésiastiques de l'Eglise de Rome, sous peine de destitution, d'influencer qui que ce soit dans la rédaction d'un testament, d'induire des Protestants à se faire Papistes, ou de chercher à les corrompre dans des questions de religion, et qu'il soit défendu aux prêtres romains d'invectiver dans leurs sermons la religion de l'Eglise d'Angleterre, ou de marier, baptiser ou visiter les malades, ou d'inhumer aucun de Nos sujets protestants, s'il y a un pasteur protestant sur les lieux.

22. Vous devrez, en tous temps et toutes occasions, favoriser et protéger de tout Votre pouvoir les pasteurs et les maîtres d'école protestants qui sont déjà établis dans Notre dite Province, ou pourront à l'avenir y être envoyés; avoir soin que les traitements et allocation que Nous pourrions juger à propos de fixer pour eux, soient régulièrement payés; que les églises déjà appropriées, ou qui, à l'avenir, pourront être appropriées à l'usage du culte divin suivant les rites de l'Eglise d'Angleterre telle qu'établie par la loi, soient tenues convenablement et en bon ordre, et, à mesure qu'avec la grâce de Dieu augmentera le nombre des Protestants, tracer de nouvelles paroisses dans des situations convenables, et y réserver et approprier les étendues de terre qu'il faudra pour les emplacements d'églises et d'habitations et pour des glèbes, pour les pasteurs et les maîtres d'école.

23. Vous devrez avoir particulièrement soin que le Dieu Tout-Puissant soit dûment et dûment servi dans toutes les églises protestantes, en Notre dite Province, où l'office divin se célébrera suivant les rites de l'Eglise d'Angleterre; que le rituel de l'Eglise Anglicane, tel qu'établi par la loi, soit lu tous les dimanches et jours de fête, et que le Sacrement de l'Eucharistie soit dûment administré.

24. Vous n'éleverez aucun pasteur protestant à un bénéfice ecclésiastique, dans la Province soumise à Votre Gouvernement, sans un certificat du Très révérend Père en Dieu le Lord Evêque de Londres, portant qu'il est soumis à la doctrine et à la discipline de l'Eglise d'Angleterre, et de bonne vie et conduite; et si quelque personne à l'avenir élevée à un bénéfice Vous paraît porter scandale, soit par sa doctrine, soit par ses mœurs, Vous prendrez les meilleurs moyens de le démettre.

25. Vous devrez immédiatement donner ordre que chaque pasteur protestant dans les limites de Votre Gouvernement fasse partie du Conseil de Fabrique dans sa paroisse respective, et qu'il ne soit pas tenu de réunion de Conseil de Fabrique sans lui, excepté s'il est malade, ou qu'après avis d'une assemblée de ce Conseil il manque de s'y rendre.

26. Et afin que la juridiction ecclésiastique du Lord Evêque de Londres puisse s'exercer, autant que cela sera praticable, dans Notre Province sous Votre Gouvernement, Nous croyons à propos que Vous donniez tout l'appui et l'encouragement à l'exercice de cette juridiction, sauf seulement pour la collation de bénéfices, l'émission

des licences de mariages et les vérifications de testaments, choses que Nous Vous avons réservées à Vous, Notre Gouverneur, et au Commandant en Chef de Notre dite Province alors en exercice.

27. Et Nous enjoignons de plus qu'aucun instituteur arrivant de ce Royaume dans Notre dite Province n'ait dorénavant la permission d'enseigner s'il n'a obtenu une licence du dit Lord Evêque de Londres, et qu'aucune autre personne habitant actuellement dans la Province, ou qui y viendra d'autres parts, n'ait la permission d'enseigner dans Votre Gouvernement s'il n'a d'abord obtenu Votre permis de ce faire.

28. Et Vous devrez veiller avec un soin spécial à ce qu'un tableau des mariages établi par les Canons de l'Eglise d'Angleterre soit appendu dans tous les endroits où se fait le culte public conformément aux rites de l'Eglise d'Angleterre.

29. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'afin de supprimer autant que Vous le pourrez toute espèce de vice et d'immoralité, Vous devrez faire appliquer rigoureusement dans chaque partie de Votre Gouvernement toutes les lois déjà passées contre le blasphème, l'impieité, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du Jour du Seigneur, les jurements et l'ivrognerie, et veiller soigneusement à la punition de ces vices et immoralités et tous autres par acte d'accusation assermenté porté devant les Cours civiles par les marguilliers des différentes paroisses à des époques convenables de l'année désignées à cette fin. Et pour mieux détourner du vice et encourager la vertu et la bonne conduite (afin que par ces exemples les infidèles soient portés et induits à embrasser la religion chrétienne) Vous ne devrez nommer aux postes de confiance publics et emplois dans la Province sous Votre Gouvernement aucunes personnes dont la mauvaise réputation et conduite peuvent occasionner du scandale.

30. L'extension des limites de la Province de Québec exige nécessairement que Vous Vous occupiez d'une variété de nouvelles matières et de nouveaux objets : la tation du commerce des pelleteries dans le pays d'en haute ou de l'intérieur d'une part, tation du commerce des pelleteries dans le pays d'en haut de l'intérieur ou d'une part, et la protection des pêcheries dans le Golfe Saint-Laurent et sur la côte du Labrador d'autre part, doivent donner lieu à des règlements auxquels il faudra apporter délibération et diligence.

31. Vous ne devrez permettre qu'il soit fondé des établissements au-delà des limites déterminées aux différents postes parmi les nations sauvages, Nos alliés, dans les limites de Notre Province de Québec, vu que ces établissements peuvent avoir pour effet d'offenser ces sauvages, d'exciter leur inimitié et de détourner peut-être finalement le commerce des pelleteries, que Vous devrez entretenir et encourager par tous les moyens en Votre pouvoir.

32. C'est Notre intention royale que le commerce des pelleteries de l'intérieur du pays soit libre et ouvert à tous Nos sujets, habitants de quelqu'une de Nos Colonies qui obtiendront, conformément à ce qui a été prescrit par Notre Proclamation royale de 1763, une licence de faire le commerce, des Gouverneurs de quelqu'une de Nos dites Colonies à charge d'observer les règlements qui seront faits à ce sujet par Notre Législature de Québec. En conséquence, quand ces règlements auront été établis, il faudra les rendre publics dans toutes Nos Possessions d'Amérique, et ils devront avoir pour but d'accorder à ce commerce, autant que sa nature le permettra, toute la facilité possible et de permettre que l'on traite d'une façon juste et raisonnable avec les sauvages qui le feront; la détermination des époques et endroits auxquels se fera le commerce, l'établissement de modes de fixation du tarif des prix des marchandises et des fourrures, et par dessus tout la restriction de la vente des liqueurs spiritueuses aux sauvages seront les moyens les plus probables et les plus efficaces d'atteindre le but proposé; ces règlements et nombre d'autres qui tiennent à la nature et aux fins du commerce de pelleteries dans l'intérieur du pays sont pleinement énumérés dans un plan de Nos Commissaires du Commerce et des Plantations proposé en 1764 et dont copie Vous sera remise avec les présentes pour servir de guide dans une quantité de

DOC. DE LA SESSION N^o 18

cas lorsqu'il sera nécessaire d'établir des disposition par une loi pour cette importante branche du commerce américain.

33. Les pêcheries de la côte du Labrador et des îles y adjacentes sont des objets de la plus grande importance, non seulement à cause de leurs produits, mais encore parce qu'elles sont une pépinière de marins, sur la vigueur et la sécurité desquels Notre Royaume dépend.

34. La justice et l'équité exigent que l'on maintienne dans toute leur plénitude les biens et propriétés des sujets canadiens sur cette côte, et qu'on ne moleste ni gêne en rien ces sujets d'exploiter toute pêche sédentaire qu'ils peuvent y avoir établie.

35. Leurs prétentions ne peuvent néanmoins s'appliquer qu'à une petite étendue de la côte, sur la plus grande partie de laquelle, dit-on, une pêche à la morue est impraticable.

36. Dans toutes les parties de la côte où il n'y a aucunes possessions canadiennes, et plus particulièrement où l'on peut exploiter de précieuses pêcheries de morue, le premier objet de Vos soucis devra être de veiller aux intérêts de Nos sujets britanniques qui vont y pêcher sur des navires équipés dans la Grande-Bretagne, et Vous devrez, autant que les circonstances le permettront, établir sur cette côte les règlements en faveur des bâtiments de pêches britanniques, si sagement adoptés sous l'autorité de l'Acte du Parlement passé durant le règne du Roi Guillaume Trois pour l'encouragement des pêcheries de Terre-Neuve, et Vous ne permettrez à aucune personne quelconque, par aucun motif, d'acquérir quelque possession ou d'établir des pêcheries sédentaires sur toutes parties de la côte qui ne sont pas déjà la propriété de particuliers, sauf seulement à celles qui exhiberont annuellement un certificat attestant qu'elles ont équipé un bâtiment dans quelque port de la Grande-Bretagne.

37. Attendu qu'il sera à l'avantage général de Nos sujets qui se livrent à la pêche dans la Baie des Chaleurs de Notre Province de Québec, que l'on réserve à Nous, Nos Héritiers et Successeurs toute partie de la grève et du rivage de la dite baie non encore concédée; en conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous ne donniez l'ordre à l'avenir de faire aucun arpentage ou de n'accorder la concession d'aucune partie de la grève ou du rivage non encore concédée de la dite Baie des Chaleurs, sauf des parties de cette grève et de ce rivage qu'il est prescrit par Nos Arrêtés en Conseil en date du 29 de juin et du 21 juillet derniers de concéder à John Shoolbred, marchand, de Londres, et à MM. Robin Pipon et Cie, marchands, de l'Île de Jersey, mais que Vous Nous la réserviez à Nous, Nos Héritiers et Successeurs avec une étendue suffisante des terres à bois y adjacentes nécessaires pour l'exploitation d'une pêcherie; Vous et Notre Conseil pour Notre dite Province de Québec devrez déterminer et désigner les limites de cette terre à bois devant être ainsi réservée, de telle manière qu'il Vous paraîtra et aux membres du Conseil le plus à propos et convenable pour cette fin d'après les renseignements les plus authentiques; C'est néanmoins Notre intention et Nous Vous signifions par les présentes Notre volonté et bon plaisir que Vous accordiez ou que toute personne que Vous autoriserez à cet effet accorde le libre usage de cette grève, ou de ce rivage, ou de la terre à bois devant être ainsi réservée, à ceux de Nos sujets qui s'y rendent pour y faire la pêche, dans la proportion que le nécessitera le nombre de chaloupes à leur emploi respectif, pourvu que, si quelque pêcheur auquel il aura été permis d'occuper une partie de la dite grève, ou du rivage et de la terre à bois pour les fins de la dite pêcherie, ne continue pas à occuper et employer durant toute une saison toute partie de la dite grève, ou du rivage, ou de la terre à bois à lui ainsi attribuée, Vous pourrez, ou toute personne que Vous autoriserez à cet effet, ainsi que dit plus haut, pourra donner l'usage de cette partie non occupée à tout autre pêcheur qui le demandera dans le but d'y exploiter la pêcherie. Et attendu qu'il peut être nécessaire d'établir des règlements locaux pour empêcher les abus de même que les différends et les malentendus entre les pêcheurs fréquentant cette grève ou ce rivage; C'est Notre volonté et bon plaisir que, sur l'avis et du consentement de Notre dit Conseil, Vous adoptiez les règlements qui Vous paraîtront

de temps à autre nécessaires pour atteindre ces fins salutaires, et que Vous Nous transmettiez, à la première occasion, par le canal de l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat ces dits règlements, afin que Nous puissions faire connaître quel est Notre bon plaisir à leur sujet.

38. Nous Vous avons mentionné que les pêcheries de la côte du Labrador devaient former le principal objet de Votre attention, mais le commerce fait avec les sauvages de cette côte et leur état et condition méritent qu'on s'en occupe: La Société d'*Unitas Fratrum*, poussée par un zèle louable à propager le Christianisme, a déjà, avec Notre protection et Notre permission, formé des établissements dans les parties du nord de cette côte afin de civiliser les nations et de les convertir à la religion chrétienne. Le succès que la société a obtenu est dû à son zèle, et c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que Vous lui donniez tout l'appui et l'encouragement en Votre pouvoir et que Vous ne permettiez la fondation d'aucun établissement dans les limites de ses possessions, sauf de leur consentement.

39. Votre Commission sous Notre Grand Sceau de la Grande-Bretagne Vous autorise et Vous donne le pouvoir, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil, de régler et de convenir avec les habitants de Notre dite Province de Québec des terres, tenements et biens dont Nous avons maintenant ou Nous aurons par la suite le pouvoir de disposer; En conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que toutes les terres dont Nous avons maintenant ou Nous aurons par la suite la disposition seront concédées en fief ou seigneurie de la même manière que la chose se pratiquait avant la conquête de la dite Province, décrétant cependant dans toute concession faite de ces terres la réserve de tous pouvoirs judiciaires ou privilèges quelconques; Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que toutes les concessions en fief ou seigneurie que Vous ferez ainsi comme susdit, soit faites subordonnées à Notre ratification ou désaveu royal, et qu'elles soient enregistrées régulièrement dans un délai limité, de la même manière que cela se pratiquait pour les concession tenues en fief ou seigneurie sous le régime français.

40. Attendu que plusieurs de Nos loyaux sujets, habitants des Colonies et Provinces formant maintenant les Etats-Unis d'Amérique désirent Nous conserver leur allégeance et vivre dans Nos possessions et sont disposés pour cette fin à prendre et améliorer des terres dans Notre Province de Québec, et que Nous désirons encourager Nos dits loyaux sujets dans leur intention et témoigner que Nous approuvons leur loyauté à Notre égard et leur obéissance à Notre Gouvernement, en leur assignant des terres dans Notre dite Province; Et attendu que Nous désirons témoigner que Nous approuvons la bravoure et la loyauté de Notre armée dans Notre dite Province, ou de ceux de cette armée qui y ont été réformés, en accordant une certaine étendue de terres à ceux des sous-officiers et soldats de Nos dites armées qui sont disposés à s'y établir, C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous ordonniez à Notre Arpenteur Général des Terres de Notre dite Province de Québec, immédiatement après avoir reçu Nos présentes instructions, d'assigner et réserver, sur l'avis de Notre Conseil, telle étendue de terres que Vous le jugerez nécessaire et à propos pour l'établissement de Nos dits loyaux sujets et des sous-officiers et soldats de nos armées réformées dans Notre dite Province qui pourront désirer y devenir des colons; Ces terres devront être divisées en seigneuries ou fiefs distincts s'étendant de deux à quatre lieues de front et de trois à cinq lieues de profondeur s'ils sont situées sur une rivière navigable, autrement ils devront former un carré ou être de toute autre forme ou étendue qui sera convenable et praticable; et dans chaque seigneurie l'on réservera et marquera dans l'endroit le plus commode une glèbe qui ne contiendra pas moins de 300 ni plus de 500 acres. La propriété de ces seigneuries ou fiefs Nous sera et restera dévolue à Nous, Nos Héritiers et Successeurs, et Vous devrez assigner les parties de ces seigneuries ou fiefs qui Vous seront demandées par quelqu'un de Nos dits loyaux sujets, sous-officiers et soldats de Nos armées réformées comme susdit, dans la proportion suivante, c'est-à-dire:

DOC. DE LA SESSION No 18

Cent acres à chaque chef de famille et cinquante acres à chaque personne dont sa famille se compose;

Cinquante acres à chaque célibataire;

Deux cents acres à chaque sous-officier de Nos armées réformées dans Québec;

Cent acres à chaque soldat réformé comme susdit;

Et cinquante acres à chaque personne de sa famille;

Les dites terres seront tenues sous Notre autorité, celle de Nos Héritiers et Successeurs, Seigneurs de la Seigneurie ou du Fief dans lequel elles seront situées, aux mêmes termes et reconnaissances et services que sont tenues les terres de Notre dite Province sous l'autorité de leurs Seigneurs respectifs y tenant et possédant des seigneuries ou fiefs, et Nous réservant à Nous, Nos Héritiers et Successeurs à compter de l'expiration des dix années qui suivront l'admission des tenants respectifs en cens et rente de un demi-penny par acre.

41. Et attendu qu'après avoir levé et établi l'ancien corps, le 84^e Régiment d'Infanterie, Nous avons promis et déclaré que les officiers et soldats de ce corps auraient droit de recevoir et recevraient lorsqu'ils seraient réformés des concessions de certains lots de terre en proportion de leurs rangs respectifs dans ce corps, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous accordiez en la manière précédemment prescrite dans les présentes à chacun des officiers et soldats de l'ancien quatre-vingt-quatrième Régiment d'Infanterie maintenant réformé qui désireront s'établir et devenir habitants de la dite Province de Québec, et les demanderont des mandats d'assignation et arpentage des étendues de terres auxquelles ils auront respectivement droit, par suite de Notre dite promesse et déclaration contenues dans Nos instructions à Nos Gouverneurs de New-York et de la Caroline du Nord, en date du 3 avril 1775, c'est-à-dire :

Aux officiers supérieurs, 5,000 acres.

Aux capitaines, 3,000 acres.

Aux subalternes, 2,000 acres.

Aux sous-officiers, 200 acres.

Aux soldats, 50 acres.

et que les arpentages seront faits et les concessions de ces terres accordées sans frais, ainsi que prescrit précédemment dans les présentes, pourvu néanmoins que chaque officier, sous-officier ou soldat appartenant au dit 84^e Régiment d'Infanterie qui réclamera et demandera des terres dans Notre Province de Québec comme susdit déclare par serment qu'il n'a obtenu aucune terre dans aucune de Nos autres Provinces en Amérique sous l'autorité de Notre Déclaration royale comme susdit.

42. C'est de plus Notre volonté et bon plaisir que chaque personne dans le sens de Nos présentes instructions lorsqu'elle fera la demande de terres prête les serments prescrits par la loi, soit devant Vous ou devant Notre Commandant en Chef alors en exercice, ou devant quelque personne autorisée par Vous ou par lui à cette fin, et fasse et souscrive la déclaration suivante (savoir) "Je, A. B. promets et déclare que je maintiendrai et défendrai le plus possible l'autorité du Roi dans Son Parlement "comme la Législature Suprême de cette Province", serment et déclaration qui seront également prêtés, faits et souscrits par chaque futur tenant avant son, sa ou leur admission à aliénation, transmission, mariage ou autrement de façon quelconque, et sur refus les terres Nous retourneront à Nous, Nos Héritiers et Successeurs. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que les frais de l'établissement et de l'arpentage aussi bien des seigneuries ou fiefs susdits comme des différentes assignations de terres dans ces seigneuries ou fiefs et de l'acte d'admission soient défrayés par le Receveur Général de Notre Revenu dans la dite Province de Québec à même les deniers qu'il aura à sa disposition sur certificat délivré par Vous ou par Notre Commandant en Chef alors en exercice, en Conseil, Notre Arpenteur Général ayant prêté serment de rendre compte de cette dépense; Pourvu cependant qu'il ne soit accordé à Notre dit Arpenteur Général ou à tout autre de Nos officiers dans la dite Province y ayant droit que la moitié des honoraires d'office ordinaires et accoutumés pour tout arpentage ou

assignation de terres ou sur l'admission à toutes terres en vertu de Nos présentes instructions.

43. Et attendu que Nous avons acheté depuis lors, de ses propriétaires d'alors, la seigneurie de Sorel, dont les terres sont particulièrement bien propres à l'amélioration et de la culture, et que la situation locale de la dite seigneurie rend opportun qu'elle soit colonisée avec toute la diligence possible par un nombre aussi considérable d'habitants d'une loyauté reconnue que l'on y pourra placer; En conséquence, c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous fassiez délimiter en petits lots toutes les terres situées dans cette seigneurie dont il n'a pas encore été disposé, et que Vous les assigniez à ceux des sous-officiers et soldats de Nos armées qui pourront avoir été réformés dans Notre dite Province ou à tels autres de nos loyaux sujets qui pourront être disposés à s'y établir et à améliorer ces terres, dans la proportion que Vous jugerez contribuer le plus à leur intérêt et au plus prompt établissement de Notre dite seigneurie. Les terres ainsi attribuées seront tenues par Nous, Nos Héritiers et Successeurs, Seigneurs de Sorel, aux mêmes conditions et moyennant la même rente réservée à l'expiration de dix années que les autres tenants de seigneuries tiennent maintenant leurs terres, et Nous font le paiement de la dite rente, et aussi à la condition de prêter les serments et de faire et souscrire la déclaration ci-mentionnée et prescrite précédemment; que les frais de ces assignations et de l'admission à ces terres soient aussi payés et défrayés de la même manière que ceux à faire dans les seigneuries que Nos présentes instructions ordonnent de délimiter. C'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir que les assignations de terres qui devront être faites à ceux de Nos loyaux sujets des Provinces ou Colonies formant maintenant les Etats-Unis d'Amérique qui pourront être disposés à coloniser et améliorer les terres dans Notre dite Province de Québec soient limitées à ceux seulement qui ont quitté les dites Provinces ou Colonies après la signature du traité de paix définitif avec les Etats-Unis et à nul autre.

Et c'est Notre volonté et bon plaisir qu'il soit tenu note dans le Bureau du Receveur Général de Notre Revenu de chaque admission aux terres aussi bien en vertu de Nos présentes instructions relativement à Nos bons sujets quittant les Provinces ou Colonies formant maintenant les Etats-Unis d'Amérique et à ceux de Nos armées réformées comme susdit, que dans les cas d'admission future par aliénation, ou autrement, dont un sommaire Nous sera transmis chaque année par le canal d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et un duplicata de ce sommaire sera aussi envoyé à Notre Haut Trésorier ou aux Commissaires de Notre Trésor alors en exercice.

44. C'est Notre volonté et bon plaisir cependant qu'il ne soit fait aucunes concessions ou assignations de terres sur lesquelles il existe quelque venue considérable de pins blancs propres à fournir des mâts à Notre marine royale située à proximité des voies navigables, mais que Vous fassiez réserver toutes ces terres à Notre usage et établir les règlements convenables et infliger les peines pour empêcher les empiétements sur ces étendues de terres et de couper ou détruire les arbres qui y croissent.

45. Et attendu qu'il apparaît, d'après les représentations de Notre Feu Gouverneur du district des Trois-Rivières, que les forges de Saint-Maurice situées dans ce district sont d'une grande importance pour Notre service, en conséquence c'est Notre volonté et bon plaisir qu'il ne soit concédé à aucun individu quelque aucune partie des terres sur lesquelles les dites forges ont été exploitées ou desquelles l'on a obtenu le minerai employé à ces forges, ou qui paraîtront être nécessaires et convenables pour cet établissement, soit par rapport au libre passage jusqu'au fleuve Saint-Laurent ou afin de se procurer l'approvisionnement nécessaire de bois, maïs et foin, ou pour le pâturage des bêtes à cornes; Et aussi que l'on réserve à Notre usage, afin que Nous en disposions de la manière que Nous le prescrivons et désignerons par la suite, une étendue de terres aussi grande qu'on le pourra convenablement, dans le voisinage et l'entour des dites forges en sus et au-delà de ce qui pourra être nécessaire aux fins susdites.

DOC. DE LA SESSION No 18

46. Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que Vous recherchiez une méthode convenable et efficace de percevoir, recevoir et rendre compte de nos cens et rentes, laquelle pourra prévenir toutes fraudes, recèlements, irrégularités ou négligence à ce sujet et permettant de vérifier et contrôler effectivement les recettes. Et s'il Vous apparaît nécessaire de passer une Ordonnance afin de connaître d'une manière plus certaine et de percevoir plus promptement et plus régulièrement Nos cens et rentes, Vous devrez préparer les chefs d'un bill de ce genre que Vous croirez les plus efficaces pour arriver à ces bonnes fins projetées. Et Vous devrez Nous les transmettre, par le canal d'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, afin d'avoir Nos instructions à ce sujet; Vous devrez également en transmettre un duplicata aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé du Commerce et des Plantations, pour leur gouverne.

47. Vous devrez employer Vos meilleurs efforts à améliorer le commerce de la Province sous Votre Gouvernement en y introduisant, du consentement de Notre dit Conseil, les ordres et règlements qui pourront être les plus acceptables à la généralité des habitants; Et c'est Notre volonté formelle et bon plaisir que Vous ne sanctionniez sous aucun prétexte quelconque, à peine d'encourir Notre plus vif déplaisir, aucune loi ou aucunes lois concernant l'établissement de manufactures et la poursuites de tous négoce dommageables et préjudiciables à ce Royaume, et que Vous fassiez les plus grands efforts pour décourager, désapprouver et restreindre toutes tentatives qui pourront être faites pour établir ces manufactures ou tout tel négoce.

48. Et c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous ne disposiez d'aucunes confiscations ou déshérences à aucune personne, tant que le Shérif ou autre officier régulier n'aura pas fait une enquête par jury qui aura prêté serment au sujet de leur valeur véritable, non plus, tant que Vous n'aurez pas transmis à Nos Commissaires de Notre Trésor un état détaillé de ces confiscations et déshérences, au cas où Nous croirions à propos de Vous donner des instructions d'en disposer, soit versé à Notre Trésorier ou Receveur Général de Notre dite Province, et qu'un état complet soit transmis à Nos Commissaires de Notre Trésor ou à Notre Haut-Trésorier alors en exercice, en même temps que les noms des personnes auxquelles elles auront été rendues.

49. Et attendu que des Commissions ont été accordées à plusieurs personnes dans Nos Plantations respectives en Amérique pour faire le procès des pirates dans ces régions conformément aux Actes pour la répression plus efficace de la piraterie, et que, par une Commission déjà envoyé à Notre Gouverneur en cet endroit est autorisé, avec d'autres y mentionnés, à procéder en conséquence relativement à c'est Notre volonté et bon plaisir que Vous fassiez tous Vos efforts pour appréhender toute personne quelle qu'elle soit, qui aurait pu se rendre coupable de piraterie dans les limites de Votre Gouvernement, ou qui, ayant commis de semblables crimes en d'autres endroits, pourrait venir dans Votre juridiction, et jusqu'à ce que Nous jugions à propos d'ordonner qu'une semblable Commission soit établie pour Notre Gouvernement de Québec, Vous enverrez ces pirates avec les preuves que Vous aurez pu Vous procurer au sujet de leur culpabilité, à Notre Gouverneur de pour qu'ils soient jugés et punis en vertu de l'autorité de la Commission établie pour ces régions.

50. Et attendu que Vous recevrez de Nos Commissaires pour exercer les fonctions de Grand Amiral de la Grand-Bretagne et de Nos Plantations, une Commission Vous constituant Vice-Amiral de Notre dite Province, il Vous est par les présentes enjoint et ordonné d'exercer avec soin les divers pouvoirs qui Vous sont conférés par cette Commission.

51. Attendu qu'il est ci-devant résulté de graves inconvénients du fait que des navires de commerce et autres vaisseaux dans les Plantations ont arboré les couleurs portées par Nos navires de guerre, sous prétexte de Commission à eux accordées par les Gouverneurs des dites Plantations, et qu'en naviguant sous ces couleurs, non seulement parmi Nos propres sujets, mais encore parmi ceux des autres Provinces et Etats,

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

et qu'en commettant diverses irrégularités, ils peuvent causer beaucoup de déshonneur à Notre service; afin de prévenir cela, Vous obligerez les commandants de tous ces navires auxquels Vous accorderez des Commissions, à n'arborer d'autres couleurs que celles qui ont été décrites par un Arrêté du Conseil du 7 janvier 1730, relativement aux couleurs devant être portées par tous les navires et bâtiments, à l'exception de Nos navires de guerre.

52. Et attendu qu'il s'est produit de grandes irrégularités dans le manière d'accorder des Commissions, dans les Plantations, à des vaisseaux de guerre privés, Vous devrez, chaque fois que l'occasion s'en présentera, Vous gouverner suivant les Commissions et instructions délivrées dans ce Royaume; mais Vous ne devrez accorder de lettres de marque ou repréailles contre aucun Prince ou Etat, ou Leurs sujets, en paix avec Nous, ni à aucune personne quelconque, sans Notre ordre spécial.

53. Et attendu que Nous avons été informé qu'en temps de guerre Nos ennemis ont souvent eu des renseignements sur l'état de Nos Plantations par des lettres de particuliers à leurs correspondants en Grande-Bretagne, prises à bord de bâtiments venant des dites Plantations—ce qui a eu des conséquences dangereuses: Notre volonté et bon plaisir est que Vous signifiez à tous marchands, planteurs et autres d'avoir à être très circonspects, en temps de guerre, quand il leur arrivera de parler, dans leurs lettres, de l'état et conditions publiques de Notre Province sous Votre Gouvernement; et Vous devrez en outre donner instructions à tous capitaines de navires, ou autres personnes auxquelles vous pourrez confier Vos lettres, de mettre ces lettres dans un sac avec un poids suffisant pour les immerger sur-le-champ, au cas de danger imminent de la part de l'ennemi; et Vous ferez aussi savoir aux marchands et planteurs combien il leur importe que leurs lettres ne tombent pas aux mains de l'ennemi, et que, par conséquent, ils devraient donner les mêmes ordres aux capitaines de navires relativement à leurs lettres, au cas de danger, de la manière susmentionnée.

54. Et attendu qu'en temps de guerre les marchands et planteurs de Nos Plantations d'Amérique ont correspondu et commercé avec Nos ennemis, et leur ont porté des renseignements, au grand préjudice de Nos dites Plantations, Vous devrez en conséquence prendre tous les moyens possibles pour entraver ce commerce et cette correspondance en temps de guerre.

55. Attendu qu'il est absolument nécessaire que Nous soyons exactement informé de l'état de défense de toutes Nos Plantations en Amérique, tant en ce qui concerne le matériel de guerre qui se trouve dans chaque Plantation, qu'en ce qui concerne les forts et fortifications y érigés, et ceux qu'il sera nécessaire de construire pour la défense et la sécurité du pays, Vous devrez, aussitôt que possible, préparer un relevé des plus soignés relativement à Notre dite Province, et Vous y exposerez l'état actuel des armes, munitions et autre matériel de guerre appartenant à la dite Province, soit dans les magasins publics, soit entre les mains de simples particuliers, avec un état de toutes les places déjà fortifiées ou que Vous jugerez nécessaire de faire fortifier pour la sécurité de Notre dite Province; et Vous Nous transmettez le dit relevé à Nous, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, et Vous en enverrez aussi des doubles aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé du Commerce et des Plantations pour leur gouverne, et aussi un double à Notre Maître Général et aux principaux Officiers de Notre Artillerie; lesquels relevés devront indiquer les détails de l'artillerie, fourgons, boulets, poudre et toute espèce d'armes et de munitions dans nos magasins publics, et aussi de temps à autres, de ce qui Vous sera envoyé ou qui sera acheté à même les deniers publics, et Vous spécifierez en quel temps et à quelle occasion Vous en aurez disposé; et tous les six mois Vous transmettez un compte général de l'état des fortifications et du matériel de guerre spécifié de la manière susmentionnée.

56. Et en cas de détresse dans toute autre de Nos Plantations, Vous devrez, sur requête de leurs Gouverneurs à Vous adressée, leur aider autant que Vous pourrez le faire sans compromettre la sécurité de la Province soumise à Votre Gouvernement.

57. S'il arrive quelque chose qui puisse être avantageux à la sécurité de Notre Province sous Votre Gouvernement, et qui n'est pas prévu dans les présentes ou dans

DOC. DE LA SESSION No 18

Notre Commission, Nous Vous permettons, par les présentes, avec l'avis et le consentement de Notre Conseil, d'y prendre ordre pour le présent, Nous donnans, par l'un de Nos principaux Secrétaires d'Etat, prompt avis à cet effet, afin que Vous puissiez recevoir Notre ratification, si Nous approuvons Votre attitude: Pourvu toujours que, sous couleur de tout pouvoir ou autorité à Vous conférés par les présentes, Vous ne commenciez ni ne déclariez la guerre sans Notre connaissance et Notre ordre particulier, et Vous transmettez aussi un double de cet avis comme susdit aux Lords du Comité de Notre Conseil Privé du Commerce et des Plantations pour leur gouverne.

58. Et attendu que, par le premier article de Nos présentes instructions à Vous adressées, Nous avons réglé et ordonné que Votre résidence principale sera à Québec, Vous devrez néanmoins visiter fréquemment les autres parties de Votre Gouvernement, afin d'y inspecter l'administration de toutes les affaires publiques, afin de mieux veiller par là à ce que le Gouvernement soit administré de manière à ce qu'aucune pratique désordonnée ne s'établisse contrairement à Notre service et au bien-être de Nos sujets.

59. Et attendu qu'un tort considérable pour Notre service et pour la sécurité de la Province peut résulter de Votre absence de ces parties, sous aucun prétexte Vous ne devrez venir en Europe sans en avoir d'abord obtenu la permission sous Notre Seing et Sceau, ou par Notre Ordre dans Notre Conseil Privé. Cependant, en cas de maladie, Vous pourrez aller dans n'importe laquelle de Nos Iles des Antilles, y comprises les Iles Bermudes et Bahama, et y passer le temps absolument nécessaire au rétablissement de Votre santé.

60. Et attendu que Nous avons jugé à propos d'ordonner par Notre Commission qu'au cas de Votre mort ou de Votre absence de Notre dite Province, et au cas où il n'y aurait alors dans Notre dite Province aucune personne commissionnée ou nommée par Nous pour être Notre Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en Chef, le plus ancien Conseiller, étant un sujet naturel né dans la Grande-Bretagne, l'Irlande ou les Plantations, et professant la religion protestante, qui sera, lors de Votre mort ou de Votre absence, domicilié dans Notre dite Province sous Votre Gouvernement, prendra sur lui l'administration du Gouvernement et exécutera Notre dite Commission et Nos instructions et exercera les pouvoirs et l'autorité y spécifiés: C'est cependant Notre expresse volonté et bon plaisir qu'en pareil cas le Président s'abstiendra de passer aucun Acte ou Actes, à l'exception de ceux qui seront immédiatement nécessaires pour la paix et le bien-être de la dite Province, sans Notre ordre spécial à cet effet.

61. Et attendu que Nous désirons qu'il soit convenablement pourvu à l'entretien de Notre Gouvernement dans Notre dite Province de Québec, Nous déclarons par les présentes que c'est Notre royale intention que les traitements et appointemens suivans soient alloués et payés à même les recettes qui Nous reviendront dans la dite Province, ou à même les deniers qui pourront être accordés et affectés aux usages et aux services de Notre Province de Québec, savoir:

	£	s.	d.
Au gouverneur, par année	2,000	0	0
Au lieutenant-gouverneur	1,500	0	0
Au juge en chef	1,200	0	0
A six juges des Plaids Communs, £500 chacun	3,000	0	0
Au juge de l'Amirauté	200	0	0
Au Procureur Général	300	0	0
Au Greffier de la Couronne et des Plaids	100	0	0
A deux shérifs à £100 chacun	200	0	0
Au secrétaire et registraire	400	0	0
Au greffier du conseil	100	0	0
A l'arpenteur des terres	300	0	0
Au surintendant des forêts	200	0	0
Au commissaire des sauvages	300	0	0
Au capitaine du port	100	0	0
A l'officier de marine	400	0	0
Au receveur général du revenu	100	0	0
A vingt-trois conseillers à £100 chacun	2,300	0	0
Aux lieutenans gouverneurs ou surintendants	100	0	0
Au Détroit			

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

	£	s.	d.
A un juge des cours inférieures du Banc du Roi et des Plaids Communs à chacun des postes ci-dessus à £100 pour chaque juge.....			
A un adjoint ou assesseur à chaque poste à £50 par an.....			
A un shérif pour chaque district à £20 par an.....			
A un Grand Voyer.....	200	0	0
A un secrétaire français.....	200	0	0
A 4 ministres de l'église protestante à £200 par an chacun.....	800	0	0
A 2 ministres de l'église anglicane établis à Sorel et Cataraqui, £100 chacun.....	200	0	0
A deux instituteurs à £100 chacun.....	200	0	0
Allocation aux personnes licenciées pour surveiller l'église romaine...	200	0	0
Pensions aux officiers d'un corps de canadiens employés durant la dernière guerre et congédiés sans allocation, comme suit, savoir :—			
A Mons. Rigauville, le commandant du dit corps.....	200	0	0
A cinq capitaines à £100 chacun.....	500	0	0
A 10 lieutenants à £50 chacun.....	500	0	0
Au commandant des sauvages.....	100	0	0
Dépenses contingentes annuelles.....	1,000	0	0
	<hr/>		
	£		

62. Et attendu que Nous avons suffisamment pourvu à l'entretien de Notre Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec alors en exercice par l'allocation insérée dans l'estimation ci-dessus, c'est Notre volonté et bon plaisir, lorsqu'il arrivera que Vous serez absent de Notre dite Province, qu'aucune partie du traitement ou du casuel ou des émoluments qui Vous sont dus, ne soit, durant le temps de Votre absence, réclamée par le Lieutenant-Gouverneur, ni à lui payée ou attribuée; et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que, s'il arrivait que Notre Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec mourut durant Votre absence, et qu'en conséquence l'administration du Gouvernement retomât sur le Président ou le Doyen des membres de Notre Conseil, ce Président ou Conseiller devrait, durant le temps qu'il exercerait le commandement en chef, recevoir le traitement ou l'allocation attribué par les présentes à Notre Lieutenant-Gouverneur, et nulle autre allocation, casuel ou émolument quelconque.

G. R.

ENDOSSÉ: 1786 Québec.

Projet d'instructions générales.

George R.

[L.S.]

Instructions additionnelles à Notre très fidèle et bien-aimé Guy Lord Dorchester, Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, &c., &c., en Amérique, ou au Lieutenant-Gouverneur ou Commandant en Chef de Notre dite Province, actuellement en fonctions. Données en Notre Palais de Saint-James, le vingt et unième jour de mars 1787. Dans la vingt-septième année de Notre règne.

Attendu que, par Nos instructions générales à Vous adressées et datées de Saint-James, le vingt-troisième jour d'août 1786, Nous avons déclaré Notre volonté royale et bon plaisir à l'effet que divers traitements et allocations y mentionnés fussent accordés et payés à même les recettes qui Nous reviendraient dans Notre dite Province de Québec, ou à même les derniers qui seraient accordés ou affectés aux usages et services

DOC. DE LA SESSION No. 18

de Notre dite Province; et attendu que Nous avons jugé à propos, par Notre mandat, sous Notre Seing et Sceau, portant la date du seizième jour de mars 1781, d'autoriser et réquerir Notre fidèle et bien-aimé Frédéric Haldimand, Ecuier (maintenant sir Frédéric Haldimand, Chevalier de l'Ordre Très Honorable du Bain), alors Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, de faire émettre, sous le Sceau de Notre dite Province, des lettres patentes constituant et nommant Notre fidèle et bien-aimé William Pollock, Ecuier, Greffier de la Couronne de et en Notre dite Province, en remplacement de William Gordon, Ecuier, décédé. Et attendu que le dit William Gordon, en sus du traitement de cent louis par année, paiement ordonné par l'article 56 de Nos instructions à Notre susdit Capitaine Général et Gouverneur en Chef comme devant être payé au Greffier de la Couronne, a reçu et joui de la somme additionnelle de deux cents louis par année, laquelle dite allocation additionnelle le dit William Pollock a aussi reçue depuis la date de sa nomination à la dite charge de Greffier de la Couronne de Notre dite Province de Québec, jusqu'à la dernière période ordinaire de paiement semestriel, savoir, le premier jour de novembre dernier. Et attendu que c'est Notre intention que la dite allocation additionnelle lui soit continuée, pour certaines bonnes causes et considérations, c'est Notre volonté et bon plaisir et par les présentes Nous réglons et ordonnons que le dit traitement et allocation de deux cents louis par année en sus des cent louis par année que Nous avons ordonné de lui payer comme Greffier de la Couronne, par l'article soixante-et-un de Nos instructions générales à Vous adressées, lui soit payé jusqu'à ce que Notre royale volonté et bon plaisir ultérieur Vous soit signifiés.

G. R.

George R.

[L.S.]

Instructions à Notre fidèle et bien-aimé Guy Lord Dorchester, Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain, Notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Notre Province de Québec, en Amérique, et de tous Nos Territoires qui en dépendent. Données en Notre Palais de Saint-James, le 25ième jour d'août 1787 dans la vingt-septième année de Notre règne.

Attendu que Nous avons jugé à propos, par Notre Commission sous le Grand Sceau de la Grande-Bretagne, de nommer le Très Révérend Père en Dieu Charles Inglis, Docteur en Théologie, pour être Evêque de la Province de la Nouvelle-Ecosse, et lui avons par là donné, à lui et à ses successeurs dans le dit Siège, juridiction spirituelle et ecclésiastique dans et par toute la dite Province de la Nouvelle-Ecosse et ses dépendances, selon les lois et canons de l'Eglise d'Angleterre qui sont légitimement faits et reçus en Angleterre, dans les diverses causes et affaires particulièrement exprimées et exposées dans la dite Commission, et nulle autre; Et attendu que, par une autre Commission sous le Grand Sceau de la Grande-Bretagne, Nous avons aussi jugé à propos de donner et concéder au dit Evêque de la Nouvelle-Ecosse, plein pouvoir et autorité, par lui-même ou par ses compétents Commissaire ou Commissaires, d'exercer la même juridiction spirituelle et ecclésiastique, dans les Provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et l'Île de Terre-Neuve, que celle qui est exposée dans la dite Commission. Nous jugeons opportun de Vous ordonner et de Vous enjoindre par les présentes de donner au dit Evêque tout l'appui et l'encouragement convenable dans l'exercice de sa juridiction spirituelle et ecclésiastique, conformément aux lois du Royaume et aux lois des Provinces soumises à Votre Gouvernement, et à la teneur des

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

dites Commissions, copiés desquelles sont ci-annexées; et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que Vous fassiez immédiatement enregistrer les dites Commissions dans les Archives publiques des dites Provinces; c'est néanmoins Notre volonté et bon plaisir de Vous réserver l'attribution des licences de mariage, des lettres d'administration et l'homologation des testaments, droits ci-devant exercés par Vous et Vos prédécesseurs; et aussi de Vous réserver à Vous et à tous les autres à qui il pourra légitimement appartenir, tout le patronage et le droit de présentation aux bénéfices; mais c'est Notre volonté et bon plaisir que la personne ainsi présentée soit instituée par l'Evêque ou son Commissaire dûment autorisé par lui, tel qu'ordonné par Nos dites Commissions.

Vous permettrez la liberté de conscience et le libre exercice de tous les modes de culte religieux qui ne sont pas prohibés par la loi, à toutes les personnes qui habitent et fréquentent les Provinces soumises à Votre Gouvernement, pourvu qu'elles se contentent de la jouissance paisible et tranquille de cette permission sans causer de scandale ni d'offenses contre le Gouvernement.

Vous verrez avec un soin spécial à ce que le Dieu Tout-Puissant soit dévotement et dûment servi dans toute l'étendue de Votre Gouvernement; à ce que le Jour du Seigneur soit dûment observé et X ce que les services et prières établis d'après le rituel de l'Eglise Anglicane soient publiquement et solennellement lus et célébrés durant toute l'année.

Vous prendrez soin que les églises qui sont ou seront à l'avenir érigées dans Nos dites Provinces ou Iles soumises à Votre Gouvernement soient entretenues en bon ordre, et qu'en sus de l'allocation convenable devant être accordée au ministre de chaque église paroissiale, une maison convenable soit construite à frais communs pour chaque ministre.

Vous recommanderez au Conseil Législatif et aux Assemblées Générales des Provinces soumises à Votre Gouvernement de fixer les limites des paroisses de la manière qui sera jugée la plus convenable pour accomplir cette bonne œuvre.

Vous ferez tous Vos efforts pour que chaque ministre soit constitué membre de la Fabrique dans sa paroisse respective et pour qu'aucune assemblée de Fabrique ne soit tenue sans lui, sauf en cas de maladie ou au cas où, après avoir été convoqué, il omettra de se rendre à l'assemblée.

C'est Notre volonté et bon plaisir que Vous recommandiez au Conseil Législatif ou aux Assemblées dans les limites de Votre Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'érection et l'entretien d'écoles où la jeunesse puisse recevoir une bonne instruction et acquérir la connaissance des principes de la religion chrétienne.

Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir que nulle personne n'ait la permission de tenir une école dans la Province soumise à Votre Gouvernement, sans avoir au préalable obtenu Votre permis à cet effet. En accordant ces permis, Vous devrez Vous enquerir avec soin des mœurs et de la compétence des personnes qui les demanderont, et dans tous les cas où l'école aura été fondée, instituée ou établie pour l'éducation des membres de l'Eglise Anglicane, ou lorsque l'intention est que l'instituteur soit membre de l'Eglise d'Angleterre, Vous ne devrez accorder ces permis qu'aux personnes qui auront au préalable obtenu de l'Evêque de la Nouvelle-Ecosse, ou de l'un de ses Commissaires, un certificat à l'effet qu'elles ont les aptitudes requises à cette fin.

Et c'est de plus Notre volonté et bon plaisir qu'afin de supprimer toute espèce de vice, de profanation et d'immoralité. Vous fassiez immédiatement appliquer rigoureusement toute les lois déjà rendues contre le blasphème, les jurements, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du Jour du Sabbat, les imprécations et l'ivrognerie dans toutes les parties des Provinces soumises à Votre Gouvernement et qu'à cette fin Vous ordonniez que les constables et marguilliers des diverses paroisses portent plainte sous serment de tous les vices ci-dessus mentionnés, aux juges de paix en session ou à tout autre des tribunaux civils: Et Vous recommanderez vivement au Conseil Législatif ou aux Assemblées des Provinces soumises à Votre Gouvernement de passer des lois efficaces pour la répression et le châtement de tous les vices ci-dessus

DOC. DE LA SESSION No 18

mentionnés contre lesquels aucunes lois n'ont encore été rendues, ou au cas où les lois déjà rendues seraient jugées insuffisantes. Et afin de décourager le vice et d'encourager la pratique de la vertu, autant qu'il sera en Votre pouvoir, Nous Vous commandons par les présentes et Vous enjoignons strictement de ne nommer au poste de Juge de Paix ni à aucun autre poste ou emploi public de confiance aucune personne dont la mauvaise vie notoire ou les discours peuvent causer du scandale.

G. R.

ENDOSSÉ: Instructions pour Lord Dorchester, Gouverneur de Québec, daté le 25 août 1787.

APPENDICE F

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE

1761

DESCRIPTION DE L'ÉTAT DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS DE LA
NOUVELLE-ÉCOSSE EN 1761, PAR L'ARPENTEUR EN CHEF.

Extrait d'une lettre du lieut.-gouv. Belcher aux Lords du Commerce.

HALIFAX, 3 novembre 1761.

MILORDS,—

* * * * *

L'arpenteur en chef, milords, ne faisant que d'arriver de Cobequit où il a passé quelque temps à préparer les cantons de ce district pour un établissement, et à ouvrir des routes de communication entre la rivière Chibénacadie et Chignecto, je ne puis avoir, pour cette occasion-ci, un compte rendu aussi exact des établissements que je l'aurais voulu et que j'espère pouvoir soumettre à Vos Seigneuries par le prochain courrier. En obéissance à Vos Seigneuries, j'ai maintenant l'honneur de transmettre trois cartes fidèles, préparées par l'arpenteur en chef, des endroits colonisés et de ceux qu'on espère bientôt établir, ainsi que des terres sur la rivière St-Jean. Ces cartes donneront à Vos Seigneuries une idée de toutes les terres de la province qui sont concédées et défrichées. J'ai reçu plusieurs demandes de terres sur la rivière St-Jean, mais je ne ferai aucune concession de ces terres, milords, non plus que des cantons qui ont fait retour à la Couronne, avant d'avoir reçu l'approbation et les ordres de Vos Seigneuries. Je n'ai pas, non plus, concédé de nouveaux cantons. * * * * *

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite obéissance,
Milords,

De Vos Seigneuries, le très obéissant serviteur,

JONATHAN BELCHER.

Aux très honorables

Les Lords du Commerce et des Plantations.

EXTRAIT d'une lettre du lieut.-gouv. Belcher aux Lords du Commerce.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE, 11 janvier 1762.

MILORDS,—

* * * * *

Quant à l'état actuel de tous les établissements, je demande humblement la permission de renvoyer au compte rendu exact et complet, reçu de l'arpenteur en chef et que j'ai l'honneur de transmettre, de tous les cantons établis dans la province, le nombre des familles et des individus, des terrains hauts défrichés et des marais. Il comprend aussi une description distincte et détaillée de l'état actuel de la province, de ses productions, de ses avantages pour le commerce, des améliorations qui peuvent être faites pour le bénéfice de la Grande-Bretagne et de la province dans son commerce et ses pêcheries. Ce compte rendu, milords, contient une proposition pour l'introduction dans la province de la pêche à la baleine, projet qui est spécialement développé dans une lettre reçue de M. Crawley, l'un des conseillers de Sa Majesté. J'ai maintenant l'honneur de présenter,

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

avec mon humble adresse, à la considération de Vos Seigneuries, ce projet qui me paraît avantageux pour la mère patrie et cette province. Avec ces documents, je transmets aussi humblement à Vos Seigneuries une carte de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, contenant les délimitations de plusieurs cantons et une carte du Bassin des Mines et de la baie de Cobequid, ainsi qu'une carte du district de Chignectou et un plan des terres sur la rivière St-Jean.

* * * * *

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite obéissance,
Milords,

De Vos Seigneuries, le très humble et très dévoué serviteur,

JONATHAN BELCHER.

Aux très honorables

Les Lords commissaires du Commerce et des Plantations.

Inclus dans la lettre de J. Belcher, Ecr., aux Lords du Commerce, le 11 janvier 1762.

DESCRIPTION des diverses villes de la province de la Nouvelle-Ecosse et des terres comprises dans ces villes et celles y attenant, préparée par ordre de l'honorable Jonathan Belcher, Ecr., lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la dite province.

LA VILLE DE HALIFAX.

Cette ville est située sur un des plus beaux havres du monde, facile d'accès, le chenal assez profond pour les plus gros navires et assez grand pour contenir toute la flotte anglaise.

Deux cents navires ont jeté l'ancre devant la ville en deça de l'île George et il y avait de la place pour encore autant. La ville a actuellement, y compris les deux faubourgs, environ sept cents maisons et à peu près deux mille cinq cents habitants de toutes sortes. La plupart de ces habitants dépendent pour leur subsistance de l'armée et de la marine. On y compte aussi quelques officiers civils au service du gouvernement anglais. Le pays d'alentour dans un rayon de quinze milles est en général composé de terrains montagneux et rocheux, incapables d'améliorations si ce n'est à un prix si élevé qu'il excéderait la valeur de ces terres améliorées. Il n'y a pas une seule famille dans la ville ou dans les environs qui puisse vivre d'agriculture. En 1750 le général Cornwallis ordonna la division de la péninsule sur laquelle se trouve Halifax, et qui contient trois mille acres, en lots de cinq acres et les concéda aux habitants. En même temps, un droit d'accise sur les spiritueux lui permettait d'offrir une prime de vingt chelins par acre qui serait défrichée et clôturée; les habitants ainsi encouragés défrichèrent et clôturèrent environ deux cents lots contenant environ un millier d'acres et y semèrent de l'herbe; mais la terre étant toute couverte d'arbres abattus et la mousse ayant séché lorsqu'on enleva les arbres, le feu prit, et, avec une violence extrême (la mousse sèche brûle comme de la paille) détruisit toutes les clôtures et on s'aperçut que le sol en général n'était qu'un lit de roches et aucun effort n'a été fait depuis pour l'améliorer. En 1752 le général Cornwallis, sur la demande de plusieurs habitants concéda des fermes d'environ deux cents acres à chaque propriétaire sur les bords du havre de Halifax et du Bassin de Bedford, chacune faisant face à l'eau, ceci était un avantage pour les propriétaires, vu que des arbres croissaient au bord de l'eau, ce qui leur permettait de faire et de vendre suffisamment de bois de corde pour couvrir les frais de défrichement. Les habitants se mirent donc à défricher près du bord de l'eau, mais après avoir brûlé la broussaille et la mousse on s'aperçut que le sol était couvert de roches et on cessa depuis d'y faire des améliorations, et il n'est pas probable que les propriétaires fassent quoi que ce soit pour éviter la confiscation de ces terres. L'ex-gouverneur

DOC. DE LA SESSION No 18

Lawrence, voyant que les habitants étaient obligés d'acheter leur foin du Massachusetts à des prix exorbitants fit passer un acte par l'Assemblée pour donner une prime pour l'érection de clôtures de pierres (le bois ayant été presque tout brûlé) et une autre prime pour chaque quintal de foin anglais récolté sur la péninsule. En conséquence, environ soixante et dix acres furent clôturés, entraînant une dépense d'environ quatre-vingts dollars l'acre. En enlevant les roches, en nivelant le sol et le fumant avec du fumier, on obtint quelques voyages de foin. Ces terres, si on en excepte quelques jardins, sont les seules améliorations faites à Halifax et dans son voisinage.

DARTMOUTH.

La ville de Dartmouth située de l'autre côté du havre n'a, à présent, que deux familles résidentes qui gagnent leur vie à couper du bois.

LAWRENCE TOWN.

Afin de promouvoir la colonisation du pays, le gouverneur Lawrence concéda, en 1754, vingt mille acres de terre à vingt propriétaires, à environ quatre lieues à l'est de Halifax et l'érigea en canton sous le nom de Lawrence Town. Les propriétaires s'obligeaient d'y établir vingt familles à leurs frais et le gouvernement promettait d'y construire un fort et d'y entretenir une garnison. Vingt familles y furent en conséquence établies par les propriétaires qui leur aidèrent et leur donnèrent des bestiaux. Ces habitants y demeurèrent trois ans et par leurs améliorations commençaient à pouvoir y vivre sans l'aide d'autrui, lorsque le général Hopson, alors commandant des forces de la Nouvelle-Ecosse, en retira la garnison et ordonna la démolition des maisons et dépendances, faisant ainsi encourir aux propriétaires une perte de six cents livres sterling qu'ils avaient dépensées pour l'amélioration de la colonie et qu'ils ne purent recouvrer. Ils eurent cependant la promesse qu'on ne confisquerait pas leurs terres, car cette mesure avait été jugée nécessaire pour la conservation de la province. Toutes les terres de Chebucto Head en allant vers l'ouest jusqu'à la baie Ste-Marguerite, sont en général très rocheuses, ou plutôt, le sol est couvert de roches recouvertes de mousse, car chaque fois que les habitants ont essayé de défricher, ils se sont aperçu après avoir brûlé la mousse qu'il n'y avait que du roc solide en dessous.

BAIE STE-MARGUERITE.

La baie Ste-Marguerite est un havre spacieux. Elle a environ un mille et demi de large à l'entrée, mais elle mesure quatre lieues de long à l'intérieur et a deux lieues de profondeur. Elle contient plusieurs îles commodément situées pour la pêche en bateaux. Les terres de chaque côté sont bien boisées, mais le sol est rocheux et, en plusieurs endroits, on n'y rencontre que le roc nu. Quelques personnes ont essayé de s'établir sur les îles pour y faire la pêche en bateaux, à la morue et au saumon qui abondent ici, mais actuellement personne n'y demeure. Plusieurs petites rivières se déchargent dans cette baie, et elles ont assez d'eau pour y établir des moulins à scie. L'épinette et autres bois propres à la fabrication de planches y abondent.

CHESTER.

Vers l'ouest vient ensuite le canton de Chester. Ce canton fut ouvert à la colonisation en 1760. Il contient actuellement une trentaine de familles comprenant environ cent vingt personnes venues de la Nouvelle-Angleterre avec des bestiaux. Il n'y a d'autres améliorations que celles faites par les habitants actuels. Ce canton fait

face à la baie Mahone. Il comprend plusieurs petites îles, est très bien situé pour la pêche à la morue et possède de bons havres pour bateaux pêcheurs dans les îles. Les terres de ce canton sont bien boisées ; l'épinette et le sapin y abondent. Il y a plusieurs rivières convenables pour des moulins à scie. Les habitants de ce canton pourront bientôt y gagner leur vie facilement par la pêche et le commerce de bois.

LUNENBURG.

Vers l'ouest se trouve le canton de Lunenburg qui est borné à l'est par la baie de Mahone, au sud par l'océan et à l'ouest par le havre et la rivière La Hève. Les terres y sont généralement de bonne qualité et contiennent moins de roches que les cantons précédents. Les principaux bois sont le bouleau, le hêtre, l'épinette, le sapin, le merisier et la pruche. On y trouve aussi du chêne.

Les premiers établissements datent de 1753. Ce canton fut colonisé par des Hollandais et des Allemands qui y avaient été transportés durant les deux années précédentes. Il y avait alors environ quatre cents familles et propriétaires comprenant environ quinze cents personnes. On donna à ces habitants des matériaux de construction, mille louis sterling, qui servirent à acheter des bestiaux et le gouvernement les fit vivre pendant neuf ans. Ils reçurent une grande quantité de farine. Lors de la déportation des Français, ils eurent autant d'animaux qu'ils en pouvaient garder. Ils reçurent du grain d'année en année, jusqu'à l'année dernière. Leur nombre a plutôt diminué qu'augmenté. Quelques catholiques romains, tant Allemands que Français, se sont réfugiés chez les Français. Plusieurs familles ont quitté leurs fermes et sont allés s'établir à Halifax. Les habitants actuels ont défriché et amélioré une dizaine d'acres en moyenne. Ils vendent à Halifax des racines, du bois de chauffage, du bois carré et de la planche. Ils ne sont pas portés vers la pêche quoiqu'ils soient bien situés pour cela. Comme ils s'occupent surtout à défricher et à améliorer leurs terres, ils seront bientôt en état de se suffire à eux-mêmes et d'aider aux établissements voisins.

DUBLIN.

Ce canton, situé sur le havre et la rivière La Hève, fut concédé en 1760 à deux cent soixante propriétaires de la colonie du Connecticut. Un petit nombre essaya de s'y établir, et ils n'avaient aucuns moyens. Ils y demeurèrent à peine neuf mois puis s'en retournèrent. Il n'y a point d'habitants à présent. Les terres qui bordent le havre et la rivière sont montagneuses, le sol est rocheux, bien boisé d'épinettes, de bouleaux, de sapins et en général de bois semblables à ceux du district de Lunenburg. La partie ouest de ce district, vers la Petite Rivière, possède un meilleur sol où pousse du chêne et autres bois francs. Il y a une bonne pêche au saumon et le terrain est plus propice à la culture. Près du havre de La Hève se trouvent plusieurs îles bien situées pour préparer et sécher le poisson. Le havre extérieur est trop exposé à la vague et est plein de hauts-fonds, mais la rivière est un havre excellent, très spacieux, et navigable, ayant neuf brasses à son embouchure et diminuant graduellement jusqu'à trois brasses à neuf milles de là. Elle est navigable jusqu'aux chutes, à douze milles de son embouchure pour les sloops et petits vaisseaux.

LIVERPOOL.

La ville suivante en allant vers l'ouest est Liverpool. Cette ville fut fondée en 1760. La population actuelle est de quatre-vingt-dix familles comprenant cinq cent quatre personnes, et habite Port Senior. Elle subsiste principalement de la pêche et du commerce de bois. Il y a soixante et dix maisons et on emploie dix-sept goélettes à la pêche. On y prépare environ huit mille quintaux de poisson et une quantité considérable de bardeaux, douves et merrains. On y a érigé un moulin à scie pour

DOC. DE LA SESSION No 34

faire de la planche. Le canton comprend les terres situées sur l'océan depuis le Port Medway, à quatre milles à l'ouest de la rivière jusqu'au havre de Port Senior. Le havre est barré, n'ayant que neuf pieds de profondeur à l'eau basse, mais il est sûr et commode dans la rivière avec de bons mouillages dans trois brasses d'eau. Le pays et le sol ressemblent au Lunenburg, mais il y a plus de chênes et de pins. A l'intérieur il est élevé et montagneux. Les terres vers l'ouest, entre Liverpool et Barrington, dix-huit milles, ne sont pas concédées, à l'exception de Port Roseway et de ses environs qui furent promis par le dernier gouverneur à M. McNutt et à ses associés et réservés pour un canton, à condition qu'ils y amèneraient des colons dans un temps spécifié. Cet immense pays est actuellement inhabité. Il contient plusieurs havres pour petits vaisseaux, mais aucun suffisamment grand pour les navires, si on en excepte le Port Mouton et le Port Roseway. Le terrain est en tout semblable à celui du canton de Liverpool.

CANTON DE BARRINGTON.

Ce canton comprend les îles communément nommées le Havre du Cap de Sable, où autrefois douze familles françaises étaient établies. Elles avaient défriché et mis en culture environ deux cents acres de terre. Elles vivaient surtout de la pêche à la morue et de la traite des pelleteries.

Les terres de ce canton sont de la même qualité que celles de Liverpool, avec les mêmes bois. Il faut en excepter l'île de Sable qui a quatre milles de longueur et deux de largeur, et qui possède un sol bas, sablonneux et stérile. Le havre est très sûr et commode pour les goélettes des pêcheurs et autres petits vaisseaux. Ce canton fut concédé en 1760 à deux cents propriétaires, la plupart pêcheurs du Cap Cod, de Plymouth et de Nantucket, dans la Nouvelle-Angleterre. Ils commencèrent l'établissement du canton cette année avec une vingtaine de familles. On attend une centaine de familles au printemps. Elles viendront, avec leurs vaisseaux y établir une pêcherie. Il y aura aussi un certain nombre d'agriculteurs.

La côte, faisant face à l'ouest, mesure environ vingt lieues du Cap Sable à l'île Longue. Le principal havre de ce pays se trouve à la rivière de Tobogue. Cette étendue de pays est promise à un certain nombre de pêcheurs de Marblehead, village de pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Quelques familles sont arrivées et on en attend d'autres à l'automne. Ils se proposent d'augmenter leur nombre jusqu'à quatre-vingts familles au printemps. Leur principale occupation sera la pêche; la plupart des propriétaires possédant des goélettes de pêche.

Tout près se trouvent Pugnico et le canton de Yarmouth concédés à deux cents propriétaires agriculteurs et pêcheurs. Environ vingt familles s'y sont établies avec leurs bestiaux et plusieurs autres se préparent pour y venir au printemps. Dans ce canton se trouve un nombre considérable d'îles connues sous le nom d'îles Tusket. Il est bien situé pour la pêche en bateaux. Ici il y avait une douzaine de familles françaises qui vivaient surtout des produits de leurs animaux, car il y a sur les îles et sur les bords de la rivière une grande quantité de marais salés. Le sol ressemble aux cantons déjà décrits et produit les mêmes bois.

Au nord de Yarmouth est la baie Ste-Marie, baie profonde, pleine de rochers et de hauts-fonds, évitée par tous les navigateurs comme très dangereuse. Les terres des deux côtés sont élevées, montagneuses et rocheuses, et les rives sont inaccessibles.

Au nord de la baie Ste-Marie se trouve une île appelée île Longue possédant un havre. Ce havre, situé dans la baie de Fundy, était fréquenté par les Français qui y faisaient la pêche à la morue pendant l'été. Il serait très avantageux d'y faire des établissements de pêche en commun.

Toute la côte depuis l'île Longue jusqu'au Cap Sable et, en allant vers l'est jusqu'au Cap La Hève est excellente pour la pêche à la morue; la plupart des bateaux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, comprenant au moins deux cents voiles, y font leur pêche d'été; et, vu que les havres de cette côte sont beaucoup plus commodes pour la pêche, il n'y a aucun doute que le commerce de la pêche de la Nouvelle-Angleterre y sera, avant peu d'années transporté.

LA BAIE DE FUNDY ET SES ÉTABLISSEMENTS.

Du côté sud de la baie de Fundy, de l'île Longue au cap Fondu, se trouve une chaîne de montagnes qui se termine au Bassin des Mines. Ces montagnes sont inaccessibles du côté de la baie, excepté à la passe appelée Petit Passage et à celle d'Annapolis. Cette dernière forme l'entrée d'un beau et grand bassin de huit milles de longueur et de quatre de largeur. La rivière Annapolis se jette dans ce bassin à son extrémité ouest. Elle est navigable par les gros navires jusqu'à Annapolis et par les petits vaisseaux jusqu'à vingt milles plus haut.

Du côté nord du bassin et de la rivière est situé le canton Granville concédé à cent cinquante propriétaires. Cette colonie fut commencée en 1760 et trente familles y sont actuellement établies. Ce canton contient environ quinze cents acres de marais et environ mille acres de terres hautes défrichées. La plus grande partie des terres de ce canton est élevée, montagneuse et incapable d'amélioration. Les seules terres entre la rivière et le pied des montagnes, soit un mille de profondeur, peuvent être cultivées. Le bois consiste surtout en épinettes et en sapins.

LE CANTON D'ANNAPOLIS.

L'ouverture de ce canton date de 1760. Il fut concédé à deux cents propriétaires. Soixante familles y sont maintenant fixées. La plus grande partie de ce comté est composée de terres élevées et montagneuses, et est impropre à la culture. Une chaîne de montagnes commençant à Piguit, maintenant Falmouth, s'étend vers l'ouest, à travers la péninsule, jusqu'au cap Ste-Marie. Entre cette chaîne de montagnes et une autre près de la baie de Fundy, coule la rivière Annapolis, la plus considérable de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. Les habitants sont établis sur les bords de cette rivière. Ce canton contient environ seize cents acres de marais et douze cents acres de terres hautes défrichées. Les terres propres à la culture s'étendent de la rivière aux pieds des montagnes, la profondeur de ces terres varie de un à deux milles. En sus des colons de ces deux cantons, plusieurs personnes sont venues cet été visiter cette région et ont l'intention de venir s'y établir le printemps prochain avec leurs familles et ils y amèneront des animaux. Toutes les terres situées entre ces chaînes de montagnes depuis les lignes de division de Granville et Annapolis jusqu'aux cantons de Cornwallis et Horton, une distance de trente milles, ont en général un sol léger, et, à l'exception de quelques endroits, sont impropres à la culture.

CORNWALLIS.

Le canton de Cornwallis fut concédé à cent cinquante propriétaires. Ce canton, le premier du Bassin des Mines, fut ouvert à la colonisation en 1760. Il y a actuellement cent quinze familles composées de six cents personnes. Il est situé entre la rivière Habitant et la baie de Fundy et contient environ trois mille acres de marais et deux mille acres de terre arable défrichées.

Les deux tiers de ce canton consistent en montagnes impropres à la culture; la partie qui borde la baie de Fundy est inaccessible. La ville est située sur la rivière jadis nommée Habitant et maintenant Cornwallis. Cette rivière est navigable, à l'eau haute, par des sloops et autres petits vaisseaux. Les terres non défrichées entre les rivières et les montagnes sont généralement bonnes, sans roches et propres à la culture du grain ou de l'herbe. Les bois sont le chêne, le hêtre, le bouleau, l'épinette et autres bois de la famille des sapins; mais ils sont petits, ayant souffert du feu. Les habitants ont importé de nombreux animaux pour lesquels ils ont, cette année, une quantité plus que suffisante de foin. La récolte du maïs a été détruite par la sécheresse.

HORTON.

Ce canton fut colonisé en 1760. Il fut concédé à deux cents propriétaires. Le nombre de familles actuellement établies dans ce canton est de cent cinquante et comprend neuf cents personnes. Ils ont importé un grand nombre de bestiaux et ont récolté suffisamment de foin, mais leur maïs a été détruit par la sécheresse excessive cet été. Ce canton contient environ cinq mille acres de marais et trois mille de terres hautes défrichées. Les propriétaires se sont divisé la terre jugée propre à la culture et chaque part est d'une centaine d'acres. Le restant ne vaut rien. Deux chaînes de montagnes traversent le canton. La partie ouest du canton est un sol léger et stérile. Les bois sont l'épinette, le sapin, le bouleau blanc, le peuplier et le pin blanc ; mais ils sont petits, les forêts ayant été dévastées par le feu il y a une cinquantaine d'années. Ce canton est situé sur le Bassin des Mines, la rivière Gaspéro coule vers le centre et la ville est située sur ses bords. Cette rivière est navigable pour tous les navires à fond plat, car il y a sept brasses d'eau à la marée haute, tandis qu'à la marée basse les vaisseaux sont à sec.

FALMOUTH.

Ce canton fut concédé à cent propriétaires. Quatre-vingts familles y sont établies, elles comprennent trois cent cinquante personnes. L'établissement fut commencé en 1760. Plusieurs autres terrains furent concédés dans le voisinage et réunis à ce canton, ce qui porte le nombre des parts ou des propriétaires à cent cinquante.

Ce canton contient à peu près deux mille cinq cents acres de marais et trois mille acres de plateaux défrichés. Ces terrains ont été divisés en lots et chacun mesure environ quatre-vingts acres. Le reste du canton, où se terminent deux longues chaînes de montagnes est parsemé de monts isolés entrecoupés de précipices et presque tout est impropre à la culture. Les habitants ont importé un grand nombre d'animaux et ils ont, cette année, récolté suffisamment de foin pour leurs besoins, mais la grande sécheresse de l'été a presque entièrement détruit le maïs. La rivière Pisiquid qui coule à travers ce canton est navigable pour les sloops dans toute sa partie établie, car il y a trois brasses d'eau à marée haute sur une distance de six milles. La ville est située au centre de la colonie. Les forêts ont été détruites en même temps que celles des Mines, maintenant Horton. Le bois est donc petit, les essences sont les mêmes que dans Horton.

NEWPORT.

Ce canton concédé à soixante et dix familles fut ouvert à la colonisation en 1761. Il contient actuellement soixante familles composées de deux cent quarante individus environ. Ils ont importé un bon nombre de bêtes à cornes et ont récolté suffisamment de foin cet été. Ils ont aussi cultivé une grande quantité de grain anglais, mais pas assez pour leur subsistance, la sécheresse l'ayant endommagé. Il y a peu de terre défrichée en comparaison avec les autres établissements. Le canton contient environ mille acres de marais et six cents acres de terres défrichées. En proportion de son étendue, il contient plus de terre propre à la culture qu'aucun des cantons ci-devant nommés. Le sol est en général riche et une grande partie ne contient pas de roches. Le bois y abonde, car il n'a pas souffert du feu comme dans les cantons voisins. Les essences sont le sapin, le pin, l'épinette, le chêne, le hêtre, le bouleau, etc. La rivière Connectcook coule au milieu du canton ; elle est navigable pour les sloops à marée haute pour une distance de dix milles. Le coin sud-ouest est coupé par la rivière Ste-Croix qui est navigable pour quatre milles.

A l'est de Newport sur le Bassin de Cobequid et sur la rivière Subenaccada est une étendue de pays désignée par le dernier gouverneur pour être divisée en deux cantons pour M. McNutt et ses associés. Cette région contient environ deux mille acres de

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

marais et à peu près cent acres de plateaux défrichés. La plus grande partie de cette région peut être cultivée; le sol est riche et libre de roches. Certaines parties sont bien boisées tandis que d'autres ayant été dévastées par le feu, ne contiennent que du jeune bois facile à défricher. Les essences comprennent l'épinette, le pin, le hêtre, le bouleau, la pruche, l'orme et plusieurs autres bois.

LE CANTON DE TRURO.

Ce canton est borné au nord par le Bassin de Cobequid et le canton d'Onslow, à l'ouest, par la rivière Subenaccada, au sud et à l'est, par des terres non concédées. L'établissement de ce canton ne date que de la présente année, alors que cinquante-trois propriétaires y furent amenés aux frais du gouvernement, avec leurs animaux, comprenant cent dix-sept têtes de bétail, et leurs ustensiles agricoles. A cause de vents contraires, la traversée fut longue et les colons n'arrivèrent qu'à la fin de mai. Leur maïs ayant été semé tard, il souffrit de la sécheresse puis fut finalement détruit par la gelée. Ils ont cultivé des pommes de terre et autres racines en quantité suffisante. La récolte de foin a été plus que suffisante. Le gouvernement leur a aidé en leur prêtant six cents minots de maïs qu'ils devront payer à demande. Cette région est en grande partie cultivable, le sol est riche et libre de roches. Il y a quinze cents acres de marais et cent acres de terre défrichée. On y destine cent cinquante familles. Dans les endroits dévastés par le feu le bois y est petit, les autres endroits sont bien boisés. On y trouve les essences suivantes: l'épinette, le sapin, la pruche, le pin, le hêtre, le bouleau, l'érable, le frêne et quelques chênes. La navigation y est très difficile. Les marées sont très rapides et le chenal est à sec pendant neuf heures entre les marées.

CANTON D'ONSLow.

Ce canton est situé en face de Truro sur le côté nord du Bassin de Cobequid. L'établissement en fut commencé cette année. Les habitants y ont transportés aux frais du gouvernement. Ils sont au nombre de cinquante-deux familles et chefs de familles, qui apportèrent avec eux cent dix-sept bêtes à cornes et chevaux. Ils arrivèrent vers la fin de mai et commencèrent immédiatement à semer du maïs pour leur propre subsistance, mais la sécheresse d'abord, puis une gelée hâtive mirent fin à leurs espérances. Ils ont récolté suffisamment de racines et de foin pour leurs animaux. Afin de les empêcher de souffrir du manque de nourriture, le gouvernement leur a prêté huit cents minots de maïs qu'ils devront payer à demande.

Ce canton contient quatorze cents acres de marais et soixante et dix acres de plateaux défrichés. On compte y établir cent cinquante familles. Le sol de la forêt est riche et libre de roches jusqu'aux montagnes. Une moitié du canton environ est cultivable; l'autre moitié est rocheuse et montagneuse. Cette région a jadis été dévastée par le feu, le bois est jeune et le défrichement en est facile. On y trouve les mêmes essences que dans le canton de Truro.

Les terres situées à l'ouest d'Onslow et s'étendant jusqu'au Cap Doré, sont réservées pour M. McNutt et ses associés. L'étendue de pays depuis le canton d'Onslow jusqu'à la Pointe Conomo, soit dix-huit milles, contient une immense étendue de marais et environ deux mille acres de terrains marécageux, et à peu près cinquante acres de terres hautes défrichées. L'établissement principal des Français à Cobequid sera divisé en deux cantons. La moitié du premier, voisin d'Onslow, est cultivable, l'autre partie est montagneuse et impropre à la culture. Le second canton aura un tiers de ses terres cultivables. Ces deux cantons sont actuellement inhabités. Les essences de bois sont les mêmes que dans Truro. Les autres pointes entre la Pointe Conomo et le Cap Doré possède environ cinq cents acres de terrains bas. Le pays, parsemé de montagnes et de bas-fonds, sera divisé en deux cantons. Environ un quart est cultivable, le reste est couvert de montagnes escarpées. Les bois principaux sont l'épinette et le sapin avec un mélange d'autres essences, telles que hêtre, bouleau, etc.

DOC. DE LA SESSION No 34

Du cap Chignecto aux mines de charbon, le sol est montagneux. La rivière aux Pommes dont le havre ne vaut pas grand'chose est le seul endroit où l'on puisse débarquer. Ce havre est ouvert aux vents du nord et du nord-ouest, lesquels sont violents. Le sol est très boisé ; on y trouve du hêtre, du bouleau, de l'épinette, du sapin, etc.

Entre les mines de charbon et le canton Amherst, un canton fut réservé par le dernier gouverneur pour l'établissement de soldats licenciés. Dans ce canton sont les rivières La Planche ou aux Mines et Macan. Les bords de ces rivières sont marécageux ainsi que ceux du Bassin de Chignecto qui contiennent environ dix mille acres de marais avec de nombreux petits plateaux défrichés. La plupart des terres de ce canton peuvent être cultivées. Les marais s'étendent au loin dans l'intérieur du pays de chaque côté de la rivière. Le plateau s'élève en pente douce, et les endroits défrichés par les Français paraissent excellents pour la culture du grain et du foin.

Ces terres donnent de bonnes récoltes de foin anglais. Les terres des cantons d'Amherst, Cumberland, Sackville, Memramcook et la partie est de Patcootyeak, sont de la même sorte et qualité ; mais l'étendue des marais y varie. Le marais près du Bassin et de la mer ont été endigués et égouttés par les habitants français qui les cultivèrent, mais les digues ont toutes été détruites et il n'en reste presque plus de traces. Les marais situés près des sources des rivières sont presque tous couverts d'eau fraîche, n'ayant jamais été égouttés ou en aucune manière améliorés. Les plateaux possèdent, en général, le même sol, une riche marne, et produisent les mêmes bois, tels que hêtres, bouleaux, frênes, épinettes, sapins et pins. Ce pays de Cumberland, lorsqu'il sera bien peuplé et que tous les marais auront été améliorés, sera le grenier de la Nouvelle-Ecosse.

Les cantons de Cumberland et Sackville seuls possèdent des établissements. Cumberland possède environ trente-cinq familles et Sackville vingt-cinq. Les autres concessionnaires de ces deux cantons proposent de s'y établir le printemps prochain ; plusieurs y sont allés préparer leurs bâtisses pour la réception de leurs familles. Les concessionnaires d'Amherst refusent de s'y établir à moins que le gouvernement ne paie les frais de transport de leurs animaux.

Les terres situées à l'ouest de la rivière Patiotycak contiennent beaucoup de marais aux détours de la rivière, parsemés de plateaux cultivables s'étendant à deux milles de la rivière, plus ou moins. Les mêmes conditions prévalent à Chipodée, mais l'intérieur y est montagneux, rocheux et stérile. Ces terres s'étendent jusqu'à la rivière St-Jean. La côte depuis Chipodé jusqu'à la rivière St-Jean est montagneuse et à pic. Il n'y a aucun endroit où on puisse débarquer. La rivière St-Jean est navigable pour des petits vaisseaux jusqu'à Ste-Anne, environ vingt lieues, où les Français avaient érigé un fort et y tinrent garnison jusqu'à ce que le général Monckton se fut emparé du fort situé à l'embouchure de la rivière. A l'approche des troupes anglaises, les Français abandonnèrent ces deux forts et se retirèrent au Canada. Il y avait environ vingt familles françaises à Ste-Anne lorsque les Acadiens furent déportés de la péninsule. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent ici et y demeurèrent jusqu'à l'arrivée du général Monckton. A environ dix lieues de l'embouchure, les terres sont cultivables et de là à Ste-Anne la majeure partie des terres bordant la rivière est inondée au printemps par la crue des eaux. Nulle amélioration n'a été faite si ce n'est à Ste-Anne où environ six cents acres ont été défrichées. Il n'y a pas de marais sur cette rivière. Les bois sur les plateaux sont l'épinette, le sapin, le pin, le hêtre, et dans les vallées, l'orme, le chêne, le frêne, l'érable, etc.

A environ trois lieues à l'ouest de la rivière St-Jean est un havre pour petits vaisseaux. Il se nomme Musquash Cove et une rivière s'y déverse. Une douzaine de familles françaises y demeuraient. Ils vivaient principalement de commerce avec les sauvages. De là à Le Proc peu de terres furent cultivées. Pour six lieues la côte est inaccessible. La Pointe Le Proc (?) est la dernière pointe à l'est de la baie de Passamaquody. Cette baie est vaste et remplie d'îles où se trouvent de bons havres pour les bateaux pêcheurs. La rivière Ste-Croix se jette dans cette baie. Cette rivière forme la frontière occidentale des terres concédées à Sir William Alexander, sous le nom de Nouvelle-Ecosse. Les terres qui bordent cette baie et la rivière Ste-Croix, ainsi que la plupart des îles sont de bonnes terres pour la culture. Le havre est commodément situé pour la pêche d'été à la morue. Les essences forestières sont l'épinette, le pin, le sapin, le frêne, le hêtre, le bouleau, etc.

Les terres qui s'étendent vers l'ouest jusqu'à la rivière Penobscot sont pleines de baies, d'îles et de havres. Elles sont peu connues si ce n'est de ceux qui commercent avec les sauvages. Cette région, depuis la rivière Ste Croix jusqu'à Georges, un établissement de la Nouvelle-Angleterre, était regardée par les Français comme faisant partie de l'Acadie, et comme une dépendance de Port-Royal, maintenant Annapolis, cédé par le traité d'Utrecht à la couronne britannique.

TERRES SUR LE GOLFE ST-LAURENT.

Les Français avaient un établissement de pêche dans la baie de Gaspé. Les habitants furent chassés après la prise de Louisbourg. Ce pays est montagneux. Une longue chaîne de montagnes s'étend de Gaspé jusqu'à quelques lieues de Québec. De Gaspé à la Baie Verte, la côte offre plusieurs baies et rivières se déversant dans le Golfe. Il y a de bons havres pour les petits vaisseaux. Cette partie du pays est peu connue des Anglais. Elle était devenue un lieu de refuge pour les Acadiens qui ont subsisté en pillant les vaisseaux chargés de provisions, allant d'Europe à Québec. Cette côte ayant été bien gardée cette année par les navires de Sa Majesté, les sauvages et les Acadiens sont tombés dans la misère. Les premiers ont, cet été, envoyé leurs chefs faire leur soumission au gouvernement. Deux cents Acadiens sont aussi venus faire leur soumission, mais plusieurs ne l'ont pas fait encore. Vu qu'il y a plusieurs bons ports et plusieurs rivières navigables pour les petits vaisseaux, dans lesquelles abonde le saumon, et comme la morue abonde sur les côtes, cette partie de la Nouvelle-Ecosse pourra être colonisée.

La Baie Verte était le port d'embarquement des troupes françaises et des munitions lorsque les Français possédaient Beauséjour. Elle est ouverte et remplie de hauts-fonds. Les navires ne peuvent en approcher à plus de trois lieues. On se sert de bateaux ou de petits vaisseaux pour le transbordement. La marée monte d'environ six pieds. Les cantons de Cumberland et d'Amherst s'étendent du bassin de Chignecto à cette baie.

De la Baie Verte à Ramsheek il y a vingt-sept milles, sans port d'embarquement. Ramsheek était une petite colonie française de pas plus de trois familles, vivant de pêche. Il y a très peu de terre cultivée, et un havre pour petits bateaux. De là à Tatmagoush il y a trois milles par terre. Ce dernier endroit est un havre passable, un port commode pour les communications avec l'île St-Jean; il n'y a que sept lieues de ce port au port La Joye, sur l'île St-Jean. Le sol y est de bonne qualité. Une douzaine de familles françaises y résident, et on y fait des améliorations considérables, lesquelles seront très utiles à une nouvelle colonie. Cet endroit est bien situé pour la pêche à la morue et celle de la baleine; cette dernière abonde dans la baie durant l'été, venant, je m'imagine, de l'Atlantique-sud, en route pour la mer du Nord, en passant par le détroit de Belle-Isle. Plusieurs vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre ont été très heureux dans cette pêche, cet été, dans le golfe et à l'embouchure de la rivière du Canada. On pourrait établir une bonne colonie à cet endroit, car le sol y est généralement bon, des chemins sont ouverts à travers la forêt de ce port jusqu'à Halifax, distant, par le chemin, de quatre-vingt-dix milles.

De Tatmagoush au détroit de Canso, il n'y a aucun havre, mais un bon chemin sous (sic) l'île Poictou (Pictou). Cette partie du pays n'a jamais été habitée et ne possède par conséquent aucune amélioration. Au sud du golfe de Canso est Chida Couch. Ceci est une grande baie de plus de trois lieues de longueur. Les Français essayèrent de fonder un établissement dans le fond de la baie, mais il n'a pas réussi.

Le cap Canso est au sud de Chidabucto, il est entouré d'îles. Il est le promontoire le plus à l'est de la péninsule. Les îles de Canso forment un havre passable. Ce port est fort estimé des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Un fort y fut érigé en 1722 et une garnison y fut placée afin de protéger les pêcheurs contre les attaques des sauvages. Ceci y amena un grand nombre de goélettes de pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. En 1725, plus de 200 goélettes y vinrent pêcher, et plus de vingt voiliers y furent chargés de poisson destiné à l'Espagne et au Portugal; et, si les pêcheurs y étaient bien protégés, il n'y a aucun doute que dans un an ou deux ce commerce fleurirait de nouveau.

DOC. DE LA SESSION No 18

Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre demandent cette protection. Ce serait, en même temps, un excellent moyen d'aider à l'établissement d'une colonie sur la terre ferme. Cet endroit se trouve au centre des bancs fréquentés par les pêcheurs.

Plusieurs ports de commerce se trouvent entre Canso et Lawrencetown, mais ils ne sont encore connus que des caboteurs. Les terres y sont en général pauvres et rocheuses. Les principaux bois sont l'épinette et le sapin. On trouve, cependant, çà et là de bonnes terres. Tous les ports à l'est d'Halifax sont mieux situés pour les pêcheries que ceux à l'ouest de cette ville, la morue y venant plus à bonne heure le printemps. On pêche près de l'île de Sable, sur les bancs à l'est de Canso et à l'ouest du grand banc de Terre-Neuve. Quant à l'intérieur de la péninsule, aussi loin que j'ai pu voir, elle est entrecoupée de montagnes, et les lacs sont en nombre infini.

La sécurité des pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Angleterre dépend de l'établissement de la Nouvelle-Ecosse par des sujets britanniques; mais la Grande-Bretagne y trouvera une foule d'autres avantages comme le démontreront les remarques suivantes :

MADRIERS, ETC.

De la description qui précède des essences forestières de la Nouvelle-Ecosse, il est démontré que dans tous les cantons il se trouve de grandes quantités d'épinettes, de sapins, de pins et d'autres bois propres à la construction de mâts, d'espars, de madriers, etc., et considérant l'étendue de la Nouvelle-Ecosse, qui est de trois cents milles de l'est à l'ouest et autant du nord au sud, on y trouvera une quantité de matériaux suffisante pour l'approvisionnement de la Grande-Bretagne pour des siècles. Une grande partie de ces produits sont expédiés en Grande-Bretagne sur des navires étrangers et le prix d'achat en est payé non en marchandises anglaises, mais en argent, ce qui est à notre désavantage.

Actuellement, les principales difficultés qui nous empêchent de nous emparer de ce commerce qui va aux Plantations, c'est le manque de bras pour abattre les bois et le scier en planches ainsi que l'éloignement de l'endroit qui allonge le voyage et élève le prix du fret. Pour remédier à ce dernier mal, il faudrait ajouter un droit additionnel d'importation sur les madriers afin de neutraliser la différence du prix de fret, ainsi que suit :

Un droit sur les madriers de 28s par 100, égal à mille pieds.	}	£1 8 0
Fret de 100 madriers de la Norvège et de la Baltique.		
Droit additionnel projeté, soit 12s par 100.	}	12 0
		£5 0 0
Fret de la Nouvelle-Ecosse, 50s par tonne, 100 madriers de 1000 pieds, égal à deux tonnes.	}	5 0 0

Ceci laisserait les prix de revient égaux aux ports d'expédition, mais vu le grand nombre de ruisseaux propres à la construction de moulins, qui abondent dans toute la Nouvelle-Ecosse, et l'abondance du bois près de ces ruisseaux, rien ne manquerait excepté un nombre suffisant de bras, pour fournir à la Grande-Bretagne tout ce dont elle aurait besoin. Nous aurions en plus un avantage, celui d'employer nos propres navires, ce qui augmenterait d'autant la marine anglaise, en même temps que l'on paierait avec des marchandises fabriquées en Angleterre. Il y a déjà quinze moulins à scie de construits et en construction dans les cantons nouveaux, lesquels dans un an ou deux scieront plus de madriers que n'en peut employer la consommation locale. Comme la colonie s'accroît de jour en jour, et que l'on prévoit une forte émigration de protestants du nord de l'Irlande, ce commerce leur serait non-seulement un prompt moyen d'existence, mais leur servirait à défricher leurs terres et à les cultiver afin d'y faire l'élevage du bétail. En attendant un tel droit augmenterait le revenu.

POTASSE.

La Nouvelle-Ecosse produit aussi en abondance le hêtre, le bouleau, le frêne, etc., dont les cendres ont, après maints essais, fourni une plus grande quantité de sels que le bois des colonies du sud. La fabrication de la potasse pourrait être faite avec avantage ici. Comme dans cette fabrication, de grandes quantités de bois sont brûlées pour fondre et raffiner ces sels, pour encourager la construction de fourneaux propres à cet usage et pour garantir l'approvisionnement de bois, mille acres devraient être destinés à chaque fourneau, ce qui, je crois, déterminerait des personnes en moyens d'en construire dans tous les cantons, avec les bâtiments nécessaires à la fabrication et à l'emmagasinage des cendres. Ces dépenses se monteraient à pas moins de trois cents louis sterling. Ceci serait d'un grand avantage pour les colons qui trouvant de l'emploi immédiatement, pourrait vivre et défricher leurs terres. Cette industrie fournirait des produits qui seraient échangés contre ceux des manufactures anglaises qui ne seraient plus obligés de payer leurs achats en espèces.

CHANVRE.

La culture du chanvre dans les colonies du Sud a manqué surtout à cause de la chaleur excessive de l'été, laquelle l'arrête dans sa croissance et l'empêche d'atteindre une hauteur convenable. On n'a jamais pu obtenir une croissance proportionnée, excepté dans des terrains bien fumés et en semant serré, le fumier amenant une végétation hâtive qui donnait de l'ombre à la terre et la protégeait contre les grandes chaleurs. Mais la température de cette province étant plus modérée en été, les pluies étant plus fréquentes, et avec l'humidité venant de la mer qui entoure la province, on pourrait espérer que cette plante utile réussirait ici. Peu d'essais ont été tentés dans la province à cause de la rareté de la graine de semence, mais le peu qui a été semé, l'a été dans des terrains hauts et a atteint cet été (quoique l'été a été plus sec que d'habitude) une hauteur de huit à dix pieds. Les habitants récemment arrivés d'Irlande croient que le sol de ce pays est assez riche pour produire le chanvre en grande quantité sans qu'on soit obligé de fumer la terre.

CHAS. MORRIS,
Arpenteur en chef.

LANDS BEYOND THE PENINSULA

All the land from Bay Vert to Cape Gaspee, no Improvements, no French Inhabitants, but of Quebec a Fishery. This part of the Country has been the Retreat for the Acadians since their Removal from their Farms, where some still remain in arms.

A Plan of the District of Chignecto
 All the Lands therein contain'd are
 ungranted; except the Townships of
 Sackville, Cumberland, and Amhurst
 Done by Cha. Morris Esq. Sur.
 1761-

All the Coast lying Westward of Chipota, as far as
 St. Johns River is very Rocky & has no place
 of Anchorage. The Lands are Mountainous, and
 Rocky

River Petitcodiac has about 4000 Acres
 in the Course of Twenty Miles

Munichoweg has about
 7000 Acres of Marsh Lands

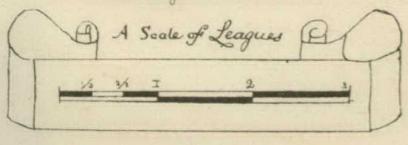
Township of Sackville contains
 about 12000 Acres of
 Marsh Lands

Township of Cumberland
 contains about 18000 Acres of
 Marsh Lands

Township of Amhurst
 contains about 15,000 Acres of
 Marsh Lands

High barren unimprovable Mountains
 Chipota contains about
 2000 Acres of Marsh Lands

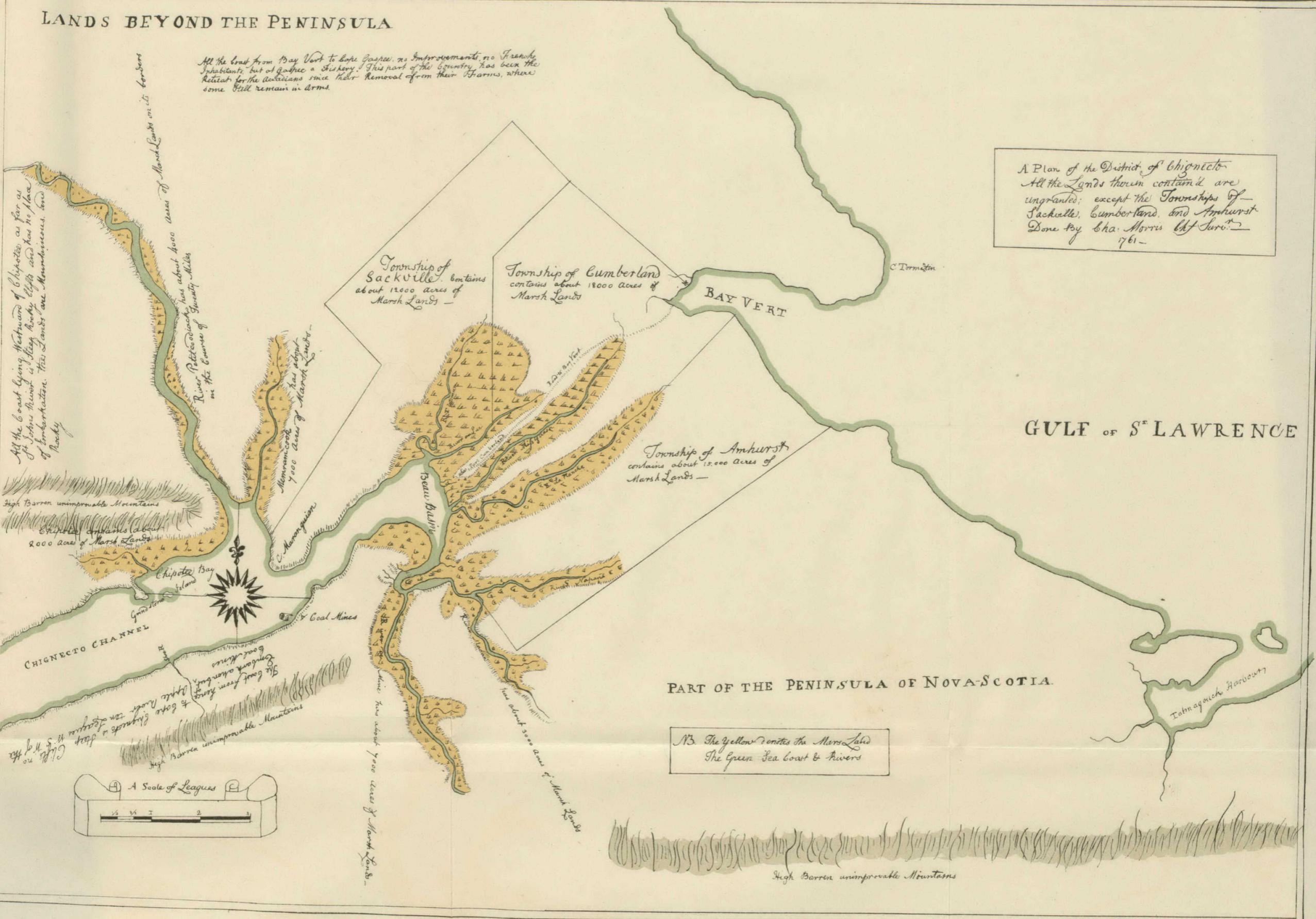
Chipota Bay
 Grand Island
 Coal Mines
 The Coal from these
 Mines is carried
 to Cape Gaspee
 by the River
 Chipota & is
 used for the
 Forts in the
 High barren unimprovable Mountains



PART OF THE PENINSULA OF NOVA-SCOTIA

N.B. The yellow denotes the Marsh Lands
 The Green Sea Coast & Rivers

High barren unimprovable Mountains





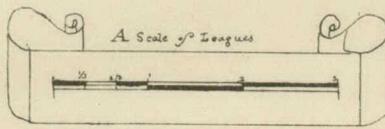
BAY OF FUNDY

MINAS BASON

COBEQUID BAY

Explanation
 AAA& High barren unimprovable Mountains
 BBB& Low Wood Lands
 The yellow denotes the Marsh Lands.
 The green the Sea Coast, Lakes & Rivers

A PLAN of MINAS BASON
 and
 COEQUID BAY
 With the several Towns granted thereon.
 Done by Cha. Morris Chf. Surv.
 1762



Township of Cornwallis
 contains about 2000 acres of Marsh Land
 and about 2000 acres cleared Upland

Township of Horton
 contains about 2000 acres of Marsh Land
 and about 2000 acres cleared Upland

Township of Paimouth
 contains about 2500 acres of Marsh Land
 and about 2000 acres cleared Upland

All the Lands upon this side the Basin of Minas from the Township of Newport to the River St. John's accense
 are reserved for M. M. and his Associates. Contains about 2000 acres of Marsh Land and Upland
 the St. John's accense and about 1500 acres of cleared Upland

Township of Omslow
 contains about 1400 acres of Marsh Land
 and about 700 acres cleared Upland

Township of Fort
 contains about 1500 acres of Marsh
 Land and about 1000 acres cleared
 Upland

Township of
 Cornwallis
 contains about
 2000 acres of
 Marsh Land
 and about
 2000 acres
 cleared
 Upland

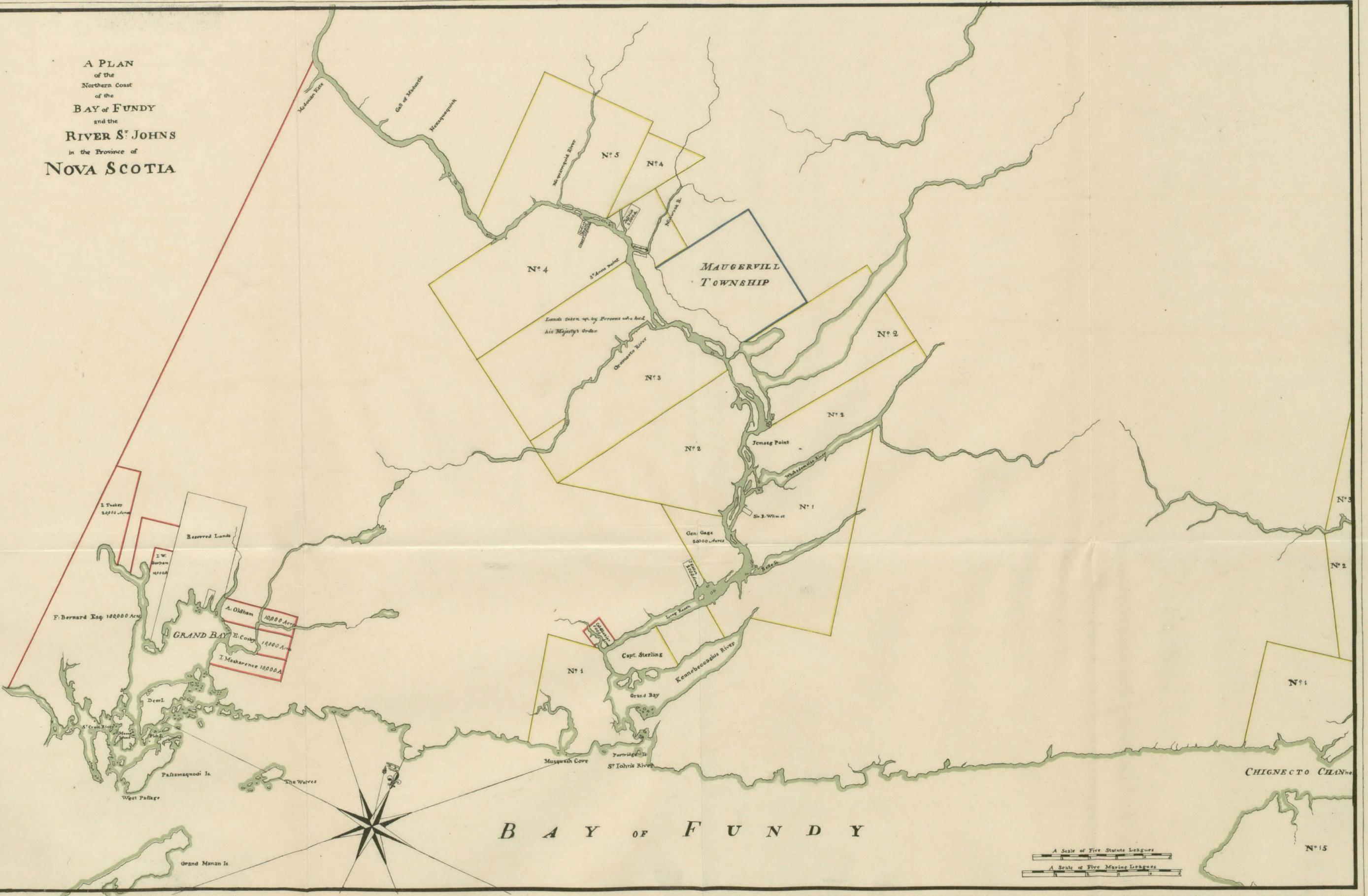
Township of
 Horton
 contains about
 2000 acres of
 Marsh Land
 and about
 2000 acres
 cleared
 Upland

Township of
 Paimouth
 contains about
 2500 acres of
 Marsh Land
 and about
 2000 acres
 cleared
 Upland

Township of
 Omslow
 contains about
 1400 acres of
 Marsh Land
 and about
 700 acres
 cleared
 Upland

Township of
 Fort
 contains about
 1500 acres of
 Marsh
 Land and
 about
 1000 acres
 cleared
 Upland

A PLAN
of the
Northern Coast
of the
BAY of FUNDY
and the
RIVER S^t JOHNS
in the Province of
NOVA SCOTIA



B A Y OF F U N D Y

A Scale of Five Statute Leagues
A Scale of Five Marine Leagues

I. Tucker
20000 Acres

I. W. Surhan
14000

Reserved Lands

F. Bernard Esq. 100000 Acres

A. Oldham
10000 Acres

GRAND BAY
E. Cosby 10000 Acres

I. Mackenzie 10000 Acres

N° 5

N° 4

N° 4

MAUGERVILL
TOWNSHIP

Lands taken up by Persons who had
his Majesty's Order

N° 5

N° 2

N° 2

Jensag Point

N° 1

Genl Gage
20000 Acres

Sir E. Williams

N° 1

Capt. Sterling

Grand Bay

N° 1

Musquash Cove

St John's River

N° 1

N° 15

Deer I.

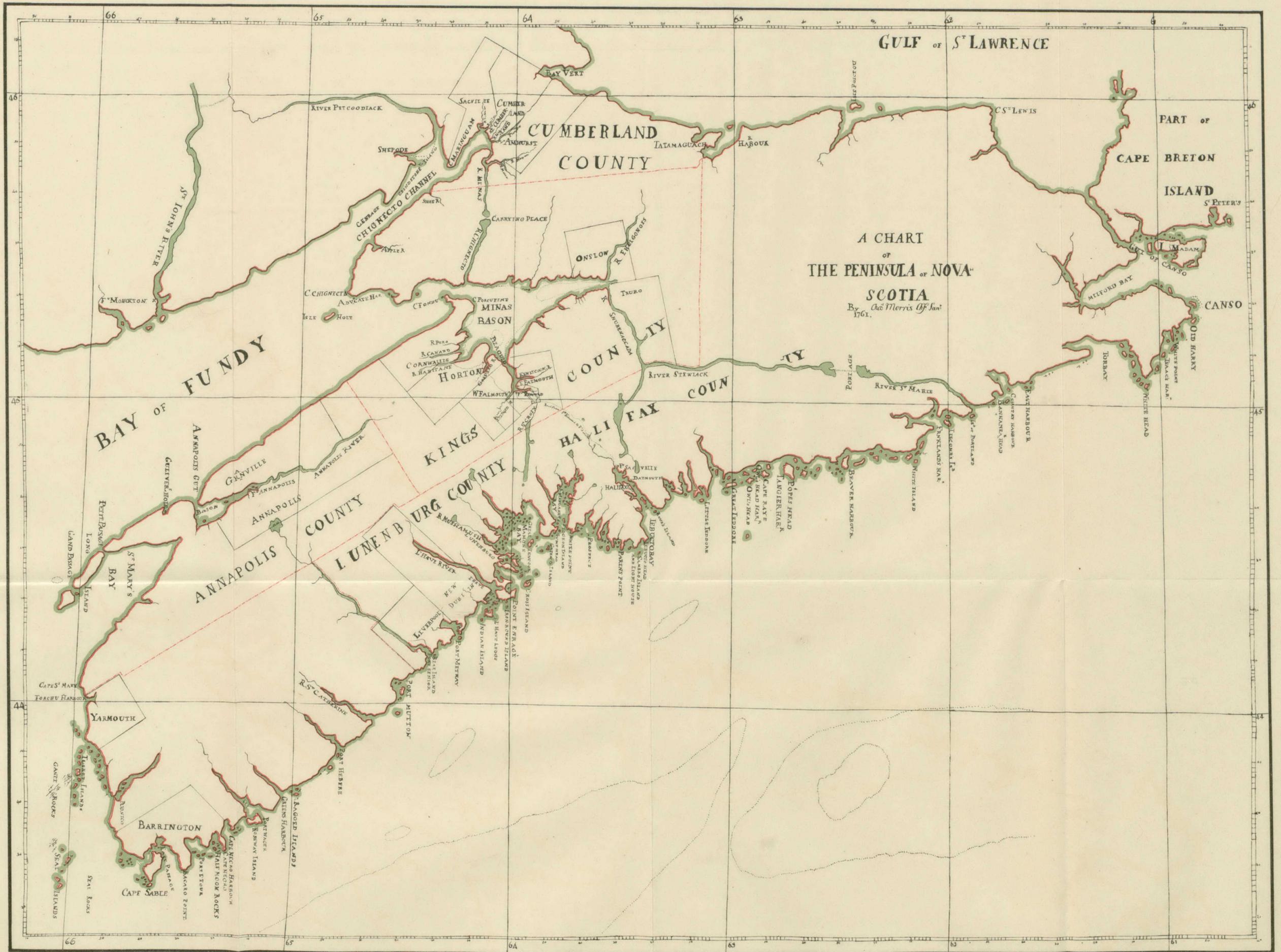
Palfamasquod I.

The Wolves

West Passage

Grand Manan Is.

CHIGNECTO CHANNEL



APPENDICE G

BIGOT, VERGOR ET VILLERAY

APPENDICE G

RIGOT, VERGOR ET VILLERAY

BIGOT, VERGOR ET VILLERAY

Documents ayant trait à MM. Bigot, de Vergor et de Villeray.

EXTRAIT des registres de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Port-Royal, Acadie.

MARIAGE DE LOUIS DUPONT DU CHAMBON ET DE JEANNE DE POUBOMKOU.

Ce onzième de février de l'année mil sept cent neuf, moy soussigné faisant les fonctions curiales à Port Royal de l'Acadie, après avoir publié deux bans et dispensé du troisième à cause de l'approche du carême, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition, ay conjoint par paroles de présent Louis dupont, Ecuyer, sieur du Chambon, Lieutenant de compagnie de la garnison de Port Royal, fils de hugues dupont Ecuyer et de dame Marie de Gourville, ses père et mère de la paroisse dupont, diocèse de Xaintes en Xaintonge, et damoiselle Jeanne Mius de Poubomkou et de Dame Anne de St. Etienne ses père et mère, seigneurs de l'Acadie. En foy de quoi j'ai signé avec l'époux, l'épouse les parents et témoins, le même jour et an que dessus.

Du Chambon	Jeanne Mius.
Subercase	Marie Mius.
Bonaventure	Charles Mius,
	Anne Mius.
F. Justinien Durant,	Récollet missionnaire.

EXTRAIT des registres de Notre Dame de Foye, de Quebec

MARIAGE DU SIEUR DE VERGOR ET DE MARIE-JOSEPH RIVERIN.

Le huitième de juillet de l'année mille sept cents cinquante-deux après la publication des trois bans de mariage faits au prône de la messe de paroisse de Notre Dame de Québec pendant trois dimanches consécutifs d'entre Louis dupont du Chambon, écuyer, sieur de Vergor, capitaine d'une compagnie des troupes de la marine, fils de Louis dupont, écuyer, sieur du Chambon, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, et de défunte dame Jeanne d'Entremont ses père et mère de Sévignac, diocèse de Ste d'une part, et de Marie Joseph Riverin, fille de Joseph Riverin, négociant en cette ville et de défunte Marie Joseph Perthuis, ses père et mère de cette paroisse d'autre part, après avoir reçu la permission de monsieur le curé de Québec les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme de notre mère Ste. Eglise en présence de Monsieur Bigot, intendant de justice, police et finance, de M^r de ramsay, major de place, de M^r Daine, lieutenant général, et plusieurs autres qui ont signé le présent acte.

dupont du Chambon de Vergor,	
Josepte Riverin,	Riverin, major.
Guillimin Riverin, Longueuil.	S. Riverin.
DeRamezay,	Pean.
La Nautierre,	Vincent.
M. Riverin,	Lagorgendière,
Demeloze,	Contrecœur, Daine,
Marin,	Lanouillier, de Lino,
Guillimin Duplessis	Tochet,
Duplessis, V. G.	

DUNIÈRE, ptre.

Le provost ptre.

MARIAGE DE BENJAMIN DE VILLERAY ET DE MARIE JOSEPH PÉPIN LAFORCE.

Le seizième jour du mois d'aout, de l'an mil sept cent trente et cinq, après la publication de deux bans vue la dispense du troisième, accordée par Messire Louis Normant, grand vicaire du diocèse, sans qu'il se soit rencontré aucun empêchement ny opposition. Je soussigné prêtre du Séminaire de St. Sulpice faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Villemarie, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent de Benjamin De villeray écuyer Sr Dartigny officier dans les troupes du détachement de la marines âgé de trente et quatre ans fils de feu augustin de villeray Sieur dartigny Conseiller au Conseil Supérieur de Québec et de dame louise Legardeur ses pere et mere de la paroisse de notre dame de Québec d'une part et d'autre présente de M^{lle} Marie Joseph Pépin laforce âgée de dix-neuf ans fille de sieur Pierre pépin laforce ; garde magasin pour le roy de niagara et de dam^{lle} Michel lebert ses pere et mere de la paroisse de Chambly d'autre part, les ay marié selon les règles et coutumes observées dans la Ste église en présence de hector de villeray Sr dartigny frère de l'époux de M. Pierre legardeur écuyer Sr de Repentigny chevalier de l'ordre militaire de St. Louis capitaine d'une compagnie du détachement de la marine de St. Jean lemyr Marsolet oncle de l'épouse de Louis Tellier son beau frère et de plusieurs autres parens et amis des deux parties qui ont signé.

Villeray	Villeray Dartigny
Marie Joseph Laforce	
de Repentigny	Marsolet
De Jordic de Cabanac	A. D. Hémar
Magdelaine Laforce pepin	

Deat. p. vic.

EXTRAIT des registres de Louisbourg.

BAPTÊME DE LOUIS DE VILLERAY.

Le vingt cinq Octobre mil sept cent cinquante six, je soussigné ay baptisé un fils nommé Ecuyer Louis, né le même jour, du légitime mariage entre Ecuyer Benjamin de Villairay, capitaine des troupes détachées de la Marine, et Dame Marie Josephe La Force ses père et mère, parain et maraine ont été Ecuyer Louis Franquet chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Brigadier d'Infanterie, Directeur des fortifications de l'Amérique Septentrionale et Dame Louise Denis de Bonnaventure qui ont signés.

Franquet, De La Ronde Bonnaventure, Guillot de Poilly, Pontleroy, Fr. Ambroise Aubrée Récolet curé grand vicaire.

EXTRAIT des registres de l'Etat Civil de Louisbourg, Ile Royale.

MARIAGE DE MESSIRE FRANCOIS DUPONT DU VIVIER DE VANES.

Ce jour dixième Septembre mil sept cent cinquante cinq, je soussigné, après la publication d'un ban faite le septième du même mois au prône de la messe paroissiale, et obtenu dispense de deux autres ainsy que de l'heure du soir de Monsieur Maillard, grand Vicaire de Monseigneur l'Evêque de Québec pour le future mariage entre messire François Dupont, Equier, Chevalier du Vivier de Vanes, Lieutenant d'Infanterie d'une compagnie franche de la Marine, en garnison en cette ville, natif de la paroisse de Sérignac, évêché de Xaintes, fils légitime de haut et puissant Seigneur Messire Jean Dupont, Ecuier, Chevalier, Seigneur du Vivier de Médillac, de Vanes et autres lieux, et de Dame Anne du chasceaux de la Rennerie, ses père et mère, d'une part, et Demoiselle Anne Magdelaine Lafitte, native de Niganiche, évêché de Québec, fille légitime du feu Sieur Jean Lafitte, et de Dame Magdelaine Mieus (Mius) dentremont ses père et mère, d'autre part et ne s'y étant trouvé aucun empêchement.

DOC. DE LA SESSION No 18

J'ay receu leur mutuel consentement de mariage de paroles et de présent, et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par notre mère la Sainte Eglise en présence de parents et témoins qui ont signés avec nous dans la chapelle Royale de Saint Louis tenant lieu de paroisse à Louis Bourg les dits jour et an que dessus.

Le Chevalier Du Vivier de Vannes, Lafitte du Vivier de Vannes, Dentremont Du Chambon, Fr. Julien Moisson, Récolet, Dutrague Dumaine, Du Chambon, Du Pont, Du Chambon, Gourville De Verteuil, Le Chevalier de Verteuil, Gresigny, La Gourville, M. A. Roma, Decoux, Marie Anne Dutrague, Hertel de Cournoyer, Françoise Rondeau, De Lisle, Fr. Clément Rosselin, R^e R^e et curé.
Joint à la lettre de Monsieur Vergor du Chambon du 4 juillet 1756.

Termes de la capitulation que sont accordés au Commandant et garnison de Beauséjour. 16 juin 1755.

Messieurs le Commandant, officiers, Etat Major et autres employés pour le Roy et la garnison de Beauséjour sortiront avec armes et bagages, tambours battants.

La garnison sera envoyée directement par mer à Louisbourg aux dépens du Roy de la Grande Bretagne.

La garnison aura des provisions de bouche suffisantes pour leur passage à Louisbourg.

Pour les Accadiens, comme ils ont été forcés de prendre les armes sur peine de la vie, ils seront pardonnés pour le party qu'ils viennent de prendre.

Dernièrement : la garnison ne portera point les armes en l'Amérique pendant le terme de six mois.

Les terme cy-devant sont accordés aux conditions que la garnison sera rendue aux troupes du Roy de la Grande Bretagne à sept heures cet après midi.

Donné au Camp devant Beauséjour ce 16 juin 1755.

Etoit signé MONCKTON.

Je soussigné Commandant du fort de Beauséjour certifie la présente copie de la capitulation de Beauséjour conforme à l'original.

VERGOR DU CHAMBON.

Le lieutenant Colonel Monckton à de Villeroy.

AU FORT DE BEAUSÉJOUR, le 17 juin 1755.

MONSIEUR,—Je vous envoie une copie de la capitulation que j'ai accordée à Monsieur de Vergor et à sa garnison. Je vous accorderay une pareille capitulation pour vous et pour votre garnison sy vous voulez consentir à me rendre votre fort.

Mais si au contraire vous ne vous soumettez pas aux conditions que je vous offre, vous ne devez pas vous attendre à aucune grâce de ma part, non plus que votre garnison.

Si vous acceptés les conditions que je vous offre en les signant et en me les envoyant par un officier, je vous en ferai l'échange.

Je suis, monsieur,
votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé) ROBT. MONCKTON.

Commandant des troupes du Roy de la Grande Bretagne.

M. de Loppinot, lieutenant de compagnie, au Ministre.

Sur nos côtes d'Acadie, à 12 lieues d'Halifax, le 24 juin 1755.

MONSEIGNEUR,—Ayant été chargé de la part de M. de Drucourt, gouverneur de l'isle royale, de partir dans une goëlette commandée par M. Dolabaratz fils pour aller à Halifax, réclamer une goëlette française expédiée de Louisbourg pour la rivière St Jean chargée de farines, bœuf, pois et beurre avec six canons pour les besoins du fort et de la garnison qu'une frégate et un bateau anglais avaient pris et conduit à Halifax. Après toutes les représentations que j'ai pu faire, je n'ai pu obtenir que monsieur de la Saussaye, officier des troupes, porteur des paquets pour monsieur le général, avec les équipages, étant à ce sujet chargé d'une lettre du gouverneur d'Halifax pour remettre à mon arrivée à Louisbourg à M. de Drucourt, qui aura l'honneur de vous informer plus amplement de cette affaire.

Je vous apprendrez avec douleur que l'*Alcide* commandé par M. Hocquart, avec le *Lys*, ayant été séparés sur le banc, le huit de ce mois par les brumes, ont été rencontrés par l'escadre anglaise, amiral Buscwen, commandant quatorze vaisseaux de la ligne, qui ont été forcés par cette escadre, après quatre heures de combat, de se rendre, dont étoit déjà arrivé à Halifax l'*Alcide* avec le S. de Sallabéry et les équipages et dix officiers du régiment de Languedoc, qui étoient dans le *Lys*, avec les huit compagnies.

Le capitaine anglois nous a assuré qu'il avoit envoyé une frégate anglaise à l'entrée de Louisbourg pour voir si les vaisseaux français y étoient entré, il rapporte qu'il a vu trois vaisseaux, y compris le chef d'escadre ; nous espérons que les autres vaisseaux seront rendus en Canada par les vents favorables qui règnent ici depuis quinze jours.

Nous avons aussi appris du même capitaine que les Anglois doivent envoyer une escadre croiser à l'entrée de la rivière du Canada, et le capitaine commandant le *Fougueux* nous a pris de force notre pilote français malgré toutes les représentations que nous ayons pu faire à ce sujet et il l'a tout de suite envoyé avec plusieurs autres pilotes de leur nation à leur escadre qui croise depuis Canceau jusqu'à Scatary.

Après leur avoir demandé si la guerre étoit déclarée, ils nous ont répondu que non, mais qu'il avoit ordre du Roy son maître d'arrêter tout bâtiments de force qui vont dans l'Amérique septentrionale, ils ont aussi pris un brigantin français marchand venant de la Martinique.

J'ai l'honneur de vous informer que le port de Beauséjour a été assiégé par trois mille cinq cents hommes et pris par capitulation, les mêmes troupes sont reparties pour en faire autant à la rivière St-Jean qui sera réduite en feu ; il y a dix huit mille hommes de la Nouvelle-Angleterre, y compris les troupes de la vieille, pour aller prendre le fort Duquesne, dans la belle rivière Niagara sur le lac Ontariau, et ils nous ont assuré qu'ils étoient présentement à assiéger le fort St-Frédéric, prétendant que toute cette partie leur appartient.

Messieurs Dolabaratz, La Saussaye et moy, avons examiné les travaux d'Halifax. Il y a déjà au bord de la mer une batterie de seize canons de vingt quatre qui sont montés, faite pièce sur pièce, en queue de ronde comblée de terre, et deux autres qui seront finies sous huit jours ; toutes ces batteries sont au bord de mer joignant à la ville ; en outre ils en font plusieurs sur l'isle D'Anville, surnommée l'isle George et une autre à la terre ferme à l'opposé de la 2^e isle. Monsieur Dolabaratz a pris une parfaite connaissance de ce fort, joint à plusieurs jeunes gens marins qui ont été proposés pour y faire les remarques avec moy.

Ayant rencontré à la sortie d'Halifax un bateau français venant de St-Dominique chargé de sucre pour France et quelque peu de marchandises pour Louisbourg, voyant les affaires présentes, je les engagé pour sa sûreté et son avantage de faire route pour France, ce qu'il a accepté avec plaisir et c'est par cette occasion que j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très obéissant serviteur.

LOPPINOT.

DOC. DE LA SESSION No 18

M. de Drucour, au Ministre.

LOUISBOURG, le 8 juillet 1755.

MONSEIGNEUR,—M. de Vergor, commandant Beauséjour, m'a demandé la permission de vous envoyer le S^r de Droüilly pour vous remettre les comptes qu'il a l'honneur de vous rendre de ce qui vient de se passer à l'Acadie, j'ay d'autant moins cru devoir luy refuser que je dois juger que cet officier vous rendra bien des détails qui seraient trop long à mettre par écrit.

Quoique le S^r de Villeray (il commandait Gaspareaux sur la Baye Verte) fasse nombre des capitaines de ce gouvernement, je laisse à M. de Vergor à vous informer Monseigneur de ce qui le regarde personnellement, je ne vous cacheraï cependant pas le mécontentement que je lui ay marqué de sa conduite au vis-à-vis de la capitulation qu'il a faite, il devait, comme je luy ai dit laisser venir l'ennemy à la portée du fusil et ne pas se rendre sur une lettre écrite de cinq lieues.

La manœuvre pour les effets du Roy, autre que les vivres n'est pas encore à son avantage, il y avait nombre de ballots de toile qu'un bâtiment de Bordeaux avait déposé aux magazins de la Baye Verte que l'on pouvoit en partie faire passer à l'Isle St-Jean, au moment de la nouvelle du siège de Beauséjour. Le tout est devenu (zéro.)

Il m'a dit avoir fait distribuer beaucoup de ces effets-là aux sauvages et acadiens pour les engager à une bonne contenance de tout cela. Monseigneur, je n'ay rien résumé à la louange du S^r Villeray, j'ay jugé parce que j'ai vü du personnel et parce qu'on m'en a dit que c'est un bon homme qui avoit perdu la tête. Je plains sa famille, il a des garçons, qui, m'a-t-on dit, donnent de l'espérance pour l'avenir, ce qui me détermineroit à vous demander, Monseigneur, une retraite pour luy telle que vous la jugerez convenable et la nomination de sa compagnie au S^r de St. Aigne.

Mon état exige que je ne vous laisse rien ignorer de ce qui est à ma connaissance, particulièrement pour des faits qui sont assez relatifs au bien du service.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ch^{er} DE DRUCOURT.*M. de Drucourt au Ministre.*

LOUISBOURG le 19 juillet 1755.

MONSEIGNEUR,—J'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée de M. de la Jonquière ici, il a eu ordre de M. de Vaudreuil d'escorter un batteau et le navire *La Renommée* chargés de vivres et des compagnies de la Ronde et Repentigny, que le général du Canada renvoye à Louisbourg, il me marque de luy renvoyer par la même occasion les troupes et habitants des forts de Beauséjour et Gaspereau, qui par leur capitulation avoient été renvoyés ici, mais comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, Monseigneur, ils n'ont fait que passer des paquebots anglois dans deux goélettes pour être renvoyés à Québec, il ne se trouve donc à y renvoyer que les compagnies de Cabanac et de Raymond, et M. de La Jonquière m'a proposé de les prendre dans sa frégate; c'est effectivement la voye la plus certaine à tous égards, elle a paru telle à M. de Salver avec lequel nous avons conféré, et je dois les y faire embarquer après demain. M. de la Jonquière profitera ensuite de l'instant où il jugera l'escadre angloise moins à portée de l'observer, elle continue toujours sa croisière depuis le nord-est de Scataris jusque le traver de fourche, ils se sont séparés dans cette étendue, nous n'en voyons plus que cinq qui se font voir presque tous les jours, de porte-nauve à Gabarus, mais nous avons connaissance des autres par les pêcheurs qui vont et viennent, ils en questionnèrent un avant-hier au large de la Pierre à fusil, ils lui demandèrent le nombre de vaisseaux qui étoient venus de France, il leur répondit cinq vaisseaux et une frégate avec huit bataillons, à ce dernier article il fit signe de la tête qu'il n'en croyoient rien et le renvoyèrent, il ne nous est encore arrivé aucuns bâtimens de France depuis qu'ils tiennent cette croisière.

Je suis avec un très-profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE CH^{er} DE DRUCOUR.

Joint à la lettre de Monsieur Chastenaye du 19 septembre 1755.

Tout étoit tranquille en apparence à Québec le 8 juin et l'on y avoit encore alors nulle défiance du projet des Anglois parce qu'ils n'avoient fait aucun mouvement le printemps. La seule inquiétude des officiers commandans en cette colonie étoit au sujet de l'escadre qu'ils attendoient, et que Monsieur de l'Eguille, commandant la frégate *La Diane* leur avoit annoncée pour le commencemens de mai.

Cinq à six jours après on apprit par un navire qui venoit de la Baye verte que les Anglois avoit débarqué des troupes qu'ils avoient portés avec 25 ou 30 batteaux ou goëlettes, escortés de trois senaults de 16 à 18 canons chacun, à la Baye française où il ne peut entrer ni même approcher de plus gros bâtimens. A peine ceux cy parurent-ils que Monsieur Duvergor, commandant au fort du Beauséjour en Acadie fit avertir le capitaine de ce navire mouillé à la Baye verte d'en sortir, et qu'il se prépara à recevoir les Anglois qui les bloquèrent le lendemain, en sorte qu'après avoir soutenu onze jours de siège, il fut contraint de capituler. Quoique dépourvu de troupes et de munitions de guerre et de bouche il n'aurait pas laissé que de tenir encore quelques jours sans la grande quantité de bombes dont il étoit assailli et qui le réduisirent.

Cette nouvelle fut d'abord portée à Québec par Monsieur l'abbé Le Loutre qui trouva le moyen de se sauver du fort où il étoit avant que les Anglais s'en fus-ent rendu maître.

La capitulation est concüe dans les mêmes termes que celle des Anglois lorsqu'on les somma de quitter ce pays.

On assure que tous les français ont été envoyés à Louisbourg avec des batimens de transport que les Anglais leur ont fournis à leurs frais.

Du 12 au 15 Monsieur Dubois de la Motte arriva avec son escadre, dont il luy manquait trois bâtimens, les autres n'ont pû se réunir que fort avant dans la rivière. Ils avoient tous été séparés aux environs du banc de Terre Neuve par les brumes.

Du 1^{er} au 5 juillet Monsieur de Vaudreuil, reçut un courrier venant des environs de l'Acadie qui luy annonça la prise des deux vaisseaux du Roy l'*Alcide* et de *Lys*, le premier armé en guerre commandé par Monsieur Hocquart, et l'autre armé en flutte.

La rencontre de ces deux vaisseaux avec l'escadre Anglaise se fit le 8 juin, elle étoit de onze bâtimens.

Monsieur Hocquart crût à ce qu'on assure que c'étoit l'escadre française. Il fit des signaux, et soit que les Anglois rencontrèrent à la réponse ou que Monsieur Hocquart le comprit il arriva dessus, et le *Lys* le suivit ; mais un troisième batiment nommé l'*Actif* qui étoit avec luy, et qui est heureusement arrivé à Louisbourg s'en défia et tint le vent. S'étant approchés ayant vû que c'étoit des Anglois, on dit que l'*Alcide* et le *Lys* voulurent en faire autant mais qu'il n'étoit plus tems. Vers le midy le premier fut joint par un des vaisseaux anglais qui le somma d'arriver, et d'aller parler à l'amiral à qui Monsieur Hocquart qui étoit dans sa galerie répondit que les vaisseaux du Roy son maître ne recevoient des ordres de personne, et ne changeoient point leur route quand ils avoient une destination. L'anglois lui dit une seconde fois d'arriver où qu'il alloit couler bas, à cette réponse Monsieur Hocquart luy répliqua de le faire. Hé bien Monsieur, répartit l'Anglais entrés dans votre chambre et à peine se fut-il aperçû qu'il y étoit entré qu'il lui tira toute sa bordée à laquelle Monsieur Hocquart riposta. Mais l'instant après cinq autres vaisseaux anglais se joignirent aux premiers et se mirent tous six sur l'*Alcide* qui fut bientôt délabré, criblé et obligé de céder à la force après avoir perdu 250 hommes.

Pendant ce combat le *Lys* voulut prendre chasse mais les Anglais ayant réduit l'*Alcide* ne laissèrent qu'un vaisseaux pour l'amariner et se mirent tous à poursuivre l'autre qui fut joint à 4 heures et contraint de se rendre après une foible résistance. Le premier étoit déjà à Chibouctou et l'on y attendoit l'autre lorsqu'on dépêche la nouvelle.

DOC. DE LA SESSION No 18

Le 5 Aoust Monsieur Dubois de la Motte qui était encore en rivière paroissoit se disposer à en partir avec le reste de son escadre. Il doit en être sorti au plus tard à la fin de ce mois-là.

Au commencement de Juillet Monsieur de Vaudreuil reçut plusieurs courriers qui luy annoncèrent les préparatifs que faisoient les Anglais pour attaquer tous, ou du moins la majeure partie de nos différens postes et forts. Celuy de Choaguin qu'ils ont sur le bord du lac Ontario sur notre passage en venant de Niagara qui est l'entrepot des pelleteries qui nous viennent d'en haut a tiré sur nos voyageurs. Aux environs delà les Anglais faisoient construire un nombre infini de canots et trois grandes barques.

Le fort Duquesne nouvellement construit a été aussi menacé et 2500 à 3000 Anglais étoient en marche pour en aller faire le siège, mais le commandant qui avoit dit-on pris de 2000 hommes de garnison fut les attendre à demie lieue du fort en rase campagne ou il se donna une bataille après laquelle les Anglais se retirèrent avec 900 hommes de perte et nous 200.

Du 1^{er} au 10 Juillet toutes nos troupes venues de France partirent avec deux mille cinq cent canadiens pour le pais d'en haut, et Monsieur de Vaudreuil pour Montréal.

On assure qu'ils vont former un corps de sept à huit mille hommes et qu'ils veulent s'emparer du fort Choaguin et le raser. Il tarδοit déjà à Monsieur Diesco commandant des troupes ainsi qu'à tous les officiers d'être aux prises, et de voir la querelle terminée pour retourner à Québec et à Montréal.

Ce qui les a beaucoup mortifiés, c'est que la caisse militaire s'est malheureusement trouvée embarquée sur l'*Alcide*.

Non signée.

M. de Villeray au Ministre.

A LOUISBOURG, ce 20 Septembre 1755.

MONSEIGNEUR, — Mon devoir exigeant que je vous rende compte d'un poste que j'ai commandé pendant deux ans, partie sous les ordres de Monsieur de la Martinière et partie sous celles de Monsieur de Vergor, tous deux capitaines en Canada, permettez que je m'en acquitte, ce que je vais faire avec la sincérité dont un honnête homme ne doit jamais se séparer.

Je suis fâché de joindre à ce détail le malheureux événement de la prise du dit fort par les Anglais.

Le fort de Gaspereau n'était autre chose qu'un espace de vingt-cinq toises sur toute face, entouré de piquets et d'une blagousse à chaque coin dont le peu de solidité n'auraient pas permis d'y établir des batteries, le tout étant plus près de tomber que de pouvoir être utile.

Jugé, monseigneur, si un tel fort deffendu par vingt hommes seulement n'était pas plus capable de procurer à son commandant du désagrément que de l'honneur. Cependant dans cette perplexité j'eussent tentée une deffense si les lâches Acadiens eussent exécuté mes ordres plutôt que de servir les Anglais comme ils ont fait dès leurs débarquement au fort Laurence.

Les dépêches de Monsieur de Vergor vous informent de ce qui s'est passé à Beauséjour et moy je n'ay à vous informer que de ce qui s'est passé au Gaspereau et voici le tout.

Les Anglois ayant paru dans la baye françoise le deux de juin, Monsieur de Vergor me dépêcha un ordre pour luy envoyer à Beauséjour tous les habitants de Gaspereau, de la Baye Verte et autres lieux dépendant de mon commandement. Ce qu'ayant exécuté, je resté avec vingt soldats. Il ne me survint aucun événement jusqu'à la prise de Beauséjour que celui de revoir les habitants revenir chez eux sans vouloir plus exécuter les ordres de M. de Vergor et les miennes. M. de Vergor se rendit le seize y ayant été forcé non seulement par les raisons d'un fort délabré par la bombe, mais encore par une troisième rébellion des habitants.

Le lendemain dix septième du mois, je reçu une ambassade du commandant anglois qui non seulement demandoit que je lui remis mon fort, mais encore me menaçoit de

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

disgrâce forte sy je ne me rendoit au même conditions de M. de Vergor, ce que vous vairai, monseigneur, par les termes de sa lettre icy joint ainsy que celle de la capitulation.

Toutes fois les rodomontades n'eussent ici aucun effet, si j'eusse pu ramener les habitants à leurs devoirs et les obliger de reconnoître la bonté dont vous les avez accablé. Après une meurent délibération avec deux officiers tant du dehors que de ma garnison, nous avons cru devoir ménager l'intéret de la France en acceptant une capitulation qui n'est nullement contre l'honneur et que d'ailleurs je ne devois pas espérer un miracle de la fortune n'étant pas en état de soutenir la première décharge d'artillerie puisque je n'étoit pas même à l'abry du fusil.

Je vous proteste, monseigneur, que je serai toujours sensible à cette disgrâce quoy que ce soit le sort de la guerre et que je sache par expérience que vous distingué le véritable officier.

J'ay l'honneur d'être avec un très profond respect,
monseigneur,
Votre très humble, et très-obéissant serviteur,

VILLERAY.

Le Ministre à Monsieur de Vaudreuil,

le 5 septembre 1755.

Depuis votre arrivée à Québec, monsieur, je n'ai reçu de vous que les deux lettres particulières des 2 et 10 juillet, et celle que vous m'avez écrite en commun avec Monsieur Duquesne le 5 du même mois. Mais je présume qu'il y en avoit d'autres dans les paquets qui avoient été remis au Capitaine du navire le *Pierre Alexandre* arrivé à Bordeaux, lequel a déclaré les avoir jettés à la mer au nombre de 22 qui étoient renfermés dans un sac à la rencontre qu'il a faite d'une frégate angloise qui l'a visité le 17 aoust à la hauteur de l'Isle Dieu.

Et je compte de recevoir d'autres nouvelles par le retour des vaisseaux de Monsieur Dubois de la Motte que j'attends d'un jour à l'autre avec beaucoup d'impatience.

Nous avons déjà appris par les nouvelles d'Angleterre la prise par les Anglois des postes de Beauséjour et de Gaspareaux, et la marche de différents corps de troupes de cette nation contre le fort de la rivière St. Jean, celui de St. Frédéric, celui de Niagara et celui de la Belle rivière.

Le Roi a approuvé le party que vous avez pris sur l'avis que vous avez eu de toutes ces entreprises de faire marcher Monsieur Dieskau pour en empêcher ou réparer l'exécution suivant le plan d'opérations que vous avez concerté tant avec cet officier qu'avec Monsieur Duquesne ; et vous devez bien juger que ce ne sera pas sans impatience que Sa Majesté attendra des nouvelles de ces opérations.

Ce n'est pas non plus sans peine que Sa Majesté se voit forcée par les hostilités des Anglois à prendre des mesures si opposées à son amour pour la paix et aux efforts qu'Elle a faits pour la maintenir avec cette nation.

Il n'y a pourtant pas encore de déclaration de guerre de part ny d'autre.

Sur la première nouvelle de la prise des vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys* Sa Majesté a fait revenir son ambassadeur de Londres et son Ministre d'Hanovre, sans prendre congé.

Les vaisseaux de guerre anglois visitent tout nos navires marchands qu'ils rencontrent, mais nous n'avons pas appris qu'ils en ayent encore retenu aucun.

Nous avons cependant lieu de croire qu'ils ne ménagerent pas ceux qu'ils rencontreront avec des provisions pour le Canada et l'Isle Royale et ils ne font pas mistère de leurs projets sur cela.

Quoi qu'il en soit je ne puis pour le présent que vous prescrire de vous conformer à vos instructions relativement à la conduite des Anglois.

Elle vous donne déjà plus d'occupation que nous n'avions pensé. Mais Sa Majesté est persuadée qu'avec les secours que vous avez vous parviendrez à faire échoïer leurs injustes entreprises, et à soutenir la gloire de ses armes.

DOC. DE LA SESSION No 18

Les nouvelles que nous avons reçues d'Angleterre augmentent la confiance du Roy elles nous annoncent d'une manière positive la défaite entière du corps de troupes qui avoit marché de la Virginie contre le fort de la Belle Rivière, sous le commandement du Général Bradok, qui y a été tué.

Je compte que les premiers batiments qui viendront de Canada m'en apporteront le détail circonstancié ; et je vous prévins que le Roy est déterminé à donner des récompenses marquées à ceux qui s'y sont distingués.

Je vous confie en même temps que Sa Majesté est dans des dispositions qui sont bien différentes et fondées, cependant sur le même principe à l'égard des officiers qui étoient aux forts de Beauséjour et Gaspareaux. Suivant des avis particuliers qui sont venus icy, et selon ce que les Anglois en ont eux-mêmes publié, ces forts ont été très mal deffendus et celui de Gaspareaux a été même rendu avant que les Anglois y fussent arrivés.

Le roy veut sçavoir ce qui s'est passé, et il est en effet important pour toute sorte de raisons que la conduite de ces officiers soit éclaircie.

Sa Majesté désire que vous me mettiez en état de lui rendre compte de tout ce que vous aurez pû en apprendre ; et je vous prie d'y satisfaire sans complaisance pour personne.

De la collection Moreau St-Méry.

MINUTES DES LETTRES.

1755.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 101.

CANADA. (4ÈME PARTIE.)

Dépêches et Ordres du Roi.

1755.
Versailles.
5 septembre.

Le président du Conseil de Marine à M. Bigot.

A appris la prise de l'*Alcide* et du *Lys* longtemps avant d'avoir reçu la nouvelle de l'arrivée du reste de l'escadre en Canada. Les Anglais ont pris de publier aussi le succès de leurs entreprises sur les frontières de l'Acadie, et leurs préparatifs contre les postes de nos lacs et de la Belle Rivière. Il n'y a pourtant pas encore de guerre déclarée. Les escadres anglaises se sont contentées de visiter nos vaisseaux marchands sans les retenir. Quelles que soient les suites des hostilités qu'ils ont commises en Amérique, le roi approuve les dispositions que M. de Vaudreuil a prises pour la défense de la colonie. Il faut réprimer vigoureusement les abus dans les dépenses. A approuvé le parti qu'il a pris d'envoyer à Louisbourg les vivres qu'il destinait aux frontières de l'Acadie. Attend de jour en jour avec impatience les vaisseaux de M. Dubois de Lamotte.

ILE ROYALE.

1755.

Dépêches et Ordres du Roi.

1755.
5 septembre.

Le président du Conseil de Marine à M. Drucourt.

Conçoit que sa situation ne soit pas sans lui causer des embarras ; attendu la conduite imprévue des Anglais. Espère que les Anglais n'auront pas

mieux réussi du côté des lacs que sur l'Oyo, s'ils ont fait quelqu'autre prise de ce côté. Il est tout de même fâcheux que les Anglais se soient emparés des postes des frontières de l'Acadie. Il paraît qu'ils y ont trouvé plus de facilités qu'ils ne s'y attendaient. Ignore tous les détails et n'a rien reçu du S^r de Vergor. Le S^r Drouilly; qu'il lui avait annoncé de sa part, n'a point paru. La conduite des officiers qui ont pris part à cette attaque doit être éclaircie.

Le chevalier de Drucourt au Ministre.

LOUISBOURG, le 10 novembre 1755.

MONSIEUR, — J'ai eu l'honneur de vous marquer par ma dernière du 29 du passé l'arrivée de la frégate *La Valleur* commandée par M. de Macarty, qui m'a remis vos trois lettres particulières des 15 juillet et cinq septembre dernier, et pour répondre aux articles qu'elles contiennent, je commencerai par celui des forts de Beauséjour et de Gaspereau.

Il n'est rien venu à ma connaissance qui puisse être désavantageux au S^r de Vergor, la résistance qu'il a faite a été proportionnée à sa situation, tant à l'égard du fort qu'au nombre de la garnison qui la composoit; lors de son passage ici, il me dit vous avoir rendu un compte exact et détaillé de tout ce qui étoit relatif à cette action ainsy qu'au général du Canada. Le S^r Drouilly, qui devait être porteur de ces paquets manqua le bâtiment, ce qui a occasionné le retardement, M. de Vergor me dit avoir donné ordre qu'on ouvrit la malle pour que les lettres vous parviennent, et depuis ce tems je ne doute pas que vous ne les ayés reçues et aussy les duplicats par M. de Vaudreuil.

Cette partie ne regardant pas mon administration, je n'exigeai point de M. de Vergor qu'il me communiqua ce détail, je pris seulement part à ce qui concernait le S^r de Villeray, étant de cette garnison, et luy marquai mon mécontentement d'apprendre que sur la sommation qui lui avoit été faite par écrit de rendre son port, il l'avait fait aussy légèrement, que ne pouvant le conserver puisque Beauséjour étoit pris, il devoit le brûler et repasser à l'isle S^t Jean avec ce qu'il auroit pu enlever, j'ai apperçu dans sa conduite, ainsy que j'ai eu l'honneur de vous le marquer plus de deffaut de tête que de cœur. il eut été bon en second, et n'a rien valu en premier, mais comme il est désormais d'un âge à ne pas rendre de grands services, vous trouverez, monseigneur, dans l'état de remplacement que j'ai l'honneur de vous proposer, la nomination de sa compagnie * * *

LE CHER DE DRUCOURT.

Collection Moreau St. Méry

MINUTES DES LETTRES

1756

AMÉRIQUE

Série B. Vol. 103

CANADA (4ÈME PARTIE)

Dépêches et Ordres du Roi.

Versailles
1756 20 février.

Le Président du Conseil de Marine, à M. de Vaudreuil.
Les divers rapports faits au roi au sujet de la défense des forts de Beauséjour et de Gaspereaux, donnent lieu de croire qu'elle n'a pas été ce qu'elle

DOC. DE LA SESSION No 18

devait être. Les Anglais eux-mêmes n'ont pas dissimulé la facilité qu'ils ont trouvé à s'en emparer. Il faut vérifier les faits et punir ceux qui le méritent, un exemple de sévérité étant indispensable. Non seulement il faudra faire des investigations, mais encore il faudra juger par un conseil de guerre en forme les deux officiers qui y commandaient et leurs garnisons. Avant de faire éclat, il prendra de justes mesures pour découvrir et constater les faits. En attendant, il tiendra le secret. Demandera d'avance à M. de Drucourt de faire passer à Québec les officiers nécessaires à l'instruction du procès. M. de Drucourt est prevenu. Composera le conseil de guerre des officiers de l'état major de la colonie, en y comprenant quelques officiers des troupes de terre.

ILE ROYALE

Dépêches et Ordres du Roi

1756.

Versailles
1756 20 fév.

Le Président du Conseil à M. de Drucourt.

Envoie à M. de Vaudreuil les ordres nécessaires pour faire juger par un Conseil de guerre les S^{rs} Vergor et Villereau (sic pour Villeray) et les autres officiers qui étaient aux forts de Beauséjour et de Gaspareaux. Profitera de la première occasion pour envoyer à Québec les officiers ou autres qui pourraient servir à l'instruction. Donnera lui-même à M. de Vaudreuil tous les éclaircissements qu'il pourra rassembler sur cette affaire.

*M. Prévost au Ministre.*A Louisbourg, le 27 7^{bre} 1756.

MONSEIGNEUR,

* * * * *

M. le Ch^{er} de Drucourt a donné des ordres aux sieurs de Villeray et chevalier de Vannes officiers cy devant employés à Beauséjour pour se rendre à Québec à ceux de M. Le Marquis de Vaudreuil, et je leur ay procuré leur embarquement sur deux bati-
mens différens.

* * * * *

PRÉVOST.

27 sept^{bre} 1757.PROCÉDURE CONTRE DE VERGOR ET DE VILLERAY AU SUJET DE
LA REDDITION DES FORTS DE BEAUSÉJOUR ET DE GASPAREAUX.

L'an mil sept cent cinquante sept, le vingt sept septembre cinq heures de relevée nous, Christophe de Sabrevois écuyer sieur de Sermonville, Capitaine aide major de la ville et gouvernement de Montréal, commissaire en cette partie nommé par commission de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle France Terres et pays de la Louisiane, en date du seize de ce présent mois, pour l'instruction qui est à faire du procès, ordonné par Sa Majesté par lettres datée à Versailles le vingt février mil sept cent cinquante six, Estre fait à M^{rs} de Vergor et de Villeray comme commandans en mil sept cents cinquante cinq aux

forts de Beauséjour et de Gaspareaux et des officiers, soldats et tous autres de la garnison des dits deux forts, pour le fait de leur reddition aux anglais. Nous sommes transporté, accompagné de M. Christophe hilarion Dulaurent, notaire royal en la prévesté de cette ville de Québec, greffier commis en cette partie par commission particulière en datte du 24 de ce présent mois, de Monsieur de Longueuil chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis Lieutenant de Roy commandant à Québec en la maison du S^r Jean Baptiste Gilbert sise rue Saint Jean en cette d^e ville en une chambre de la d^e maison où est détenu et gardé prisonnier, à défaut de place aux prisons de cette ville, le Sieur Jean Baptiste de St. Laurent Enseigne en pied dans les troupes de ce pays, garnison de cette ville, ou Estant en Exécution des ordres sus datés. Nous aurions fait amener pardevant dit commissaire le d. S^r de St. Laurent par un des sergens de cette garnison, l'un de ceux proposés à sa garde et auquel dt. Sieur St. Laurent après luy avoir fai faire serment entre nos mains de dire vérité avons précédé à son interrogatoire comme il suit.

Interrogé de son nom, surnom, age, qualité et demeure.

A dit se nommer Jean Baptiste Saint Laurent agé de quarante ans ou environ enseigne en pied dans les troupes du Détachement de la Marine garnison de cette ville y demeurant en la d^e maison de Jean Baptiste Gilbert size susd^e Rue Saint Jean.

Interrogé s'il scait pour quel sujet il est detenu prisonnier.

A dit que M. de Ramezay, luy a dit que c'estoit pour et au sujet de la Reddition de la place de Beauséjour.

Interrogé s'il n'estoit pas en garnison à Beauséjour lorsque cette place a esté prise, a dit qu'ouy.

Interrogé s'il avoit esté informé de la marche des ennemis avant qu'ils arrivassent a dit en avoir eu connoissance par les courriers que M. de Vergor avoit envoyé à M. Duquesne Gouverneur général au Canada, alors pour luy demander un renfort de quatre cents hommes, parcequ'il avoit appris par le nommé Languedoc Caporal de St. Ours à qui un anglais avoit dit qu'il étoit bien fol de bâtir une maison parcequ'ils devoient venir prendre Beauséjour le printemps d'ensuite.

Interrogé si depuis cette connoissance il en avoit eü d'autre avant leur arrivée. A dit que non.

Interrogé si après l'arrivée des anglais, il y a eü quelques démarches faites pour s'opposer à leur descente.

A did que non attendu qu'ils ont fait leur descente chez eux à leur fort.

Interrogé s'il s'est fait des sorties pour empescher les aproches de l'ennemi.

A dit que M. de Vergor avoit envoyé au pont à Buot un détachement composé de quatre officiers et environ deux cents quelques hommes dont dix soldats et le reste cadiens. Que le détachement estant rendu au pont à Buot les accadiens avoient tout pris la fuite, que les officiers n'ayant pü les retenir ils furent obligés de s'en revenir au fort avec le peu de soldats qu'ils avoient, et ce qui est arrivé dans toutes les sorties qui ont esté faites pendant tout le siège les cadiens ayant toujours abandonné les officiers, ce qui a occasionné qu'aucunes de toutes les sorties n'ont pu réussir.

Interrogé qu'elles ont esté les attaques des ennemis pendant tout le siège.

A dit qu'ils avoient établis une batterie de Mortier à la butte à Charles, qu'ils envoioient quantité de bombes dont les trois quarts tombaient dans le fort et ont tué bien des cadiens pendant dix ou onze jours que les bombes ont joué et que le seize il en tomba une dans une cachematte qui estoit à costé et à gauche de la porte en entrant laquelle bombe tua un capitaine anglais, le S^r Rainbaut officier de l'Isle Royal, le Chevalier de Billy, et le S^r Ferment, interprete anglais et qui blessa luy qui répond et plusieurs autres que cela occasionna un grand murmure parmi les cadiens et les troupes.

Interrogé qu'elles ont esté les raisons qui les ont obligé à capituler et à rendre la place.

A dit que vü la mauvaise disposition du fort et la mauvaise disposition des Accadiens qui avoient menacé d'une révolte, attendu qu'ils croignoient le mauvais traitement des anglais auxquels ils étoient liés par serment de neutralité, ce qui obligea M. de Vergor à assembler le Conseil de Guerre ou il fut déterminé qu'on capituleroit.

Interrogé s'il n'a plus rien à dire pour sa justification.

A dit que non.

DOC. DE LA SESSION No 18.

Et plus avant n'a esté interrogé.

Lecture à luy faite du présent Interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a signé avec nous et le dit Greffier Comm^{re}.

DE Sr. LAURENT,
SERMONVILLE,
DU LAURENT,
Commis Greffier.

1re Int^{re} de M. de Vannes.

L'an mil sept cent cinquante-sept le Vingt-Sept Septembre huit heures du Matin Nous Cristophe de Sabrevois Ecuyer Sieur de Sermonville Capitaine aide-major de la Ville et Gouvernement de Montréal, Commissaire en cette partie nommée par Commissions de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur Lieutenant général pour le Roy, en toute la Nouvelle-france, Terres et pays de la Louïsiannie en date du seise de ce présent mois, pour l'Instruction qui est à faire du procès ordonné par Sa Majesté, par lettres datées à Versailles le vingt février mil sept cent cinquante-six estre fait à M^{rs} de Vergor et de Villeray, comme commandans, en mil sept cent cinquante-cinq, aux forts de Beauséjour et de Gasparaux et des officiers, soldats et tous autres de la garnison des dite forts pour le fait de leur Reddition aux anglais, Nous sommes transportés accompagnés de M^r Christophe Hilarion Dulaurent Notaire Royal, en la prévosté de cette ville de Québec, Commis greffier en cette partie par commissions particulières, en date du vingt-quatre de ce présent mois, et de Monsieur de Longueuil Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louïs Lieutenant du Roy, Commandant au dit Québec en une chambre d'une maison size rue Saint Louis de cette ville ou est détenu et gardé prisonnier, à défaut de place dans les prisons Royaux de cette vill, M. François Dupont Chevalier Duvivier de Vannes Lieutenant dans les dites Troupes de la Marine, ou Estant en Exécution des ordres susdattés, nous aurions fait amener pardevant Nous dit Commissaire.

Le dit Sieur Dupont Duvivier de Vannes par un des sergens de cette garnison l'un de ceux préposés à sa garde, et auquel dit Sieur Dupont Duvivier Devannes après lui avoir fait faire serment entre nos mains de dire vérité avons procédé à son interrogatoire ainsi qu'il suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit se nommer François Dupont Chevalier Duvivier de Vannes Lieutenant dans les Troupes du détachement de la Marine garnison de Louisbourg, âgé de quarante ans de présent en cette aille.

Interrogé s'il scait pour quel sujet il est détenu prisonnier.

A dit Qu'il est venu de Lousbourg en cette ville par ordre de Monsieur Drucourt Gouverneur du d. Louisbourg en exécution des ordres de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur Général de ce pays, qu'estant arrivé en cette ville il y auroit esté fait prisonnier sans savoir alors pour quel sujet et que depuis sa détention il a appris que c'estoit pour le conseil de guerre qui devoit se tenir à l'occasion de la reddition du fort de Beauséjour.

Interrogé s'il n'estoit pas en garnison à Beauséjour lorsque cette place a été prise.

A dit qu'ouïy.

Interrogé s'ils avoient eu avis de la marche des Ennemis avant qu'ils arrivassent.

A dit qu'il n'en avoit eu d'autres connoissances sinon que par une Lettre qui avoit esté Ecrite au Nommé Languedoc Caporal par laquelle un anglais luy Marquoit que le fort seroit attaqué dès Le petit printemps, ce qui donna occasion à M. de Vergor d'Ecrire à M. Le Marquis Duquesne alors gouverneur général à ce pays pour avoir du secours;—Que depuis cette nouvelle luy qui repond fut détaché pour aller commander à la Baye Verte et n'eut d'autre connoissance des Ennemis, que le jour qu'ils arrivèrent à Mejagoëche—Qualors il reçut ordre de M. de Vergor de se rendre au fort Beauséjour et d'amener avec Luy le plus qu'il pourroit d'habitans, ce qu'il fit et se rendit le même jour à Beauséjour avec une Trentaine ou quarantaine d'habitans.

Interrogé s'il a été fait quelques mouvements pour s'opposer à la descente de L'Ennemy.

A dit Que quant à la descente des Ennemis ils l'ont fait chez Eux et sous leurs canons que par conséquence on n'a jamais pu s'opposer à leur descente.

Interrogé s'il a été fait des sorties pour Empescher L'aprocbe des Ennemis.

A dit que M. de Vergor avoit Envoyé Deux cents Vingt hommes au pont à Buot commandés par plusieurs officiers pour s'opposer au passage de la Rivière.

Que presque Tous les habitans et Sauvages ayant abandonné Les officiers ces derniers furent obligés de se retirer sous le fort avec le peu de monde qui leur restoit, après avoir mis le feu à Tout ce qui auroit pû favoriser les Ennemis.

Interrogé s'il n'a pas été luy même détaché pour aller au devant de l'Ennemi.

A dit avoir été détaché à cet Effet, Qu'il sortit du fort à Minuit avec deux cents dix hommes, pour s'emparer de la Bute à Charles, que s'en Estant Emparé il avoit Envoyé M. Bayeul officier avec cinquante hommes à Environ cinq à six cents pas en avant et luy avoit donné ordre que sitôt que l'Ennemi paroistroit de faire feu dessus et se replier sur luy et qu'à six heures du Matin sans avoir rien vu. La plus grande partie de son monde qui estoient des habitans l'abandonnèrent et s'enfuirent, ce qui l'obligea de se retirer dans le fort avec vingt personne: au plus qui luy restoit.—Que le même jour M. de Vergor détacha M. de Bayeul avec un détachement dont il ne peut dire le nombre d'hommes pour aller s'opposer à l'ennemi qui venoit pour s'approcher du fort, qu'ayant rencontré Les Ennemis il fit Tout ses efforts pour les repousser, Que la supériorité des Ennemis vû le peu de ferveur de sa troupe L'obligea à revenir dans le fort après avoir reçu un coup de feu au Travers du corps.

Interrogé qu'els ont été les attaques des ennemis pendant tout le siège.

A dit que les ennemis avoient établis une batterie de vingt un Mortiers pour bombarder le fort et que pendant le siège ils ont jeté aux environs de quatre cents bombes qui ont abimé le fort et l'ont mis tout à fait hors d'état de pouvoir soutenir ; Qu'un soldat déserteur ayant esté à l'ennemi, il leur dit qu'ils n'avoient que faire de batterie de canons que leurs bombes estoient plus que suffisantes pour prendre le fort par les effets quel avoit déjà faites dessus, ce qui fit que l'ennemi ne se servit point de leurs canons quoiqu'ils en eussent vingt quatre pièces sur le lieu.

Interrogé qu'elles ont été les raisons qui les ont obligé à capituler et à rendre la place. A dit qu'après que deux habitans furent tués par la bombe cela causa un grand murmure entre eux, et voulaient déjà s'en aller. Que sur les assurances de M. de Vergor leur fit d'un secourt prompt de Louisbourg on les avoit un peu apaisés et qu'en attendant on travaillait au fort avec toutes diligences que les officiers comme les soldats portoient Tous la hotte pour se mettre à l'abri de la vue de l'ennemy que pour cela faire on avoit mis des branches tout autour du costé de l'ennemy pour n'en pas estre vûs, que pour Bastingage on avoit mis des barriques et des quarts remplis de terre, et comme les batteries n'étoient qu'à Barbet on fut obligé de se servir de balots pour faire des embrasures, que pour conserver la poudrières qu'estoit fort mauvaise on avoit esté obligé de la couvrir de balots de peaux pour la mettre à l'abri de la bombe, et que dans l'intervale du siège il tomba une bombe de douze à treize pouces de diametre dans une cache-matte qu'on croyait estre la plus sûre, et y tua quatre officiers dont trois français et un anglais prisonnier de guerre et plusieurs autres, ce qui occasionna entièrement la révolte parmi les cadiens menaçant de tuer les officiers si on ne vouloit pas les laisser sortir, ils furent pour tuer la sentinelle. Qu'alors M. de Vergor leur dit que s'ils sortoient il feroit tirer à Mitrailles sur eux, ils répondirent qu'ils n'en donneroient pas le temps estant trois cens cinquante de leur bande dans le fort ou il n'y avoit que cent vingt soldats, que M. de Vergor fit assembler le conseil de guerre où il fut délibéré qu'on capituleroit. Que pour cela luy qui répond lui fut envoyé par M. de Vergor pour parler au général anglais pour capituler. Mais que quand il fût tranchée ou commandoit M. Scot, ce dernier ne voulut pas le laisser aller plus avant n'ayant point de lettres pour leur général, il accorda seulement de faire cesser pendant une heure son feu, d'ou le dit répondant fut obligé de revenir au fort ou les Cadiens, en entrant dans le dit fort luy demanderent si cela était fini, il leur répondit que non mais qu'on alloit bientôt finir ; Qu'alors M. de Vergor dit aux habitans de ne point partir que nous ferions une capitulation onéreuse s'ils portoient. M. de Vergor écrivit à M. Moctonne

DOC. DE LA SESSION No 18

général anglois pour son fort seulement dont luy qui répond fut porteur de la lettre ; Que M. Moquetonne vouloit absolument que M. de Vergor capitula pour son fort et pour celuy de Gaspareaux ; que luy qui répond que M. de Vergor n'entendoit capituler que pour son fort seul, à quoy le dit S^r Moquetonne dit à cela que M. de Vergor estoit commandant général, que luy qui répond ne voulant point accepter suivant ses ordres que pour le fort de Beauséjour, alors on renvoya Luy qui répond les yeux bandés ; Qu'à cent pas du camp on fit revnir le Répondant pour parler au dit général anglais Lequel luy demanda s'il persistoit Toujours à ne pas vouloir comprendre Gaspareaux dans la capitulation, Que luy répondant luy répondit que c'estoit les ordre de son commandant et qu'il ne passeroit pas outre ;

Qu'ensuite on renvoya, luy qui répond, pour la seconde fois en luy disant Monsieur faites attention que je veux estre à sept heures du soir dans le fort, à quoy le repondant luy répondit, c'est ce que nous souhaiterions, de vous y voir venir nous ne manquons point de canons ni d'hommes pour vous recevoir, Que pour la Troisième fois on renvoya luy qui répond ; Que n'estant pas à dix pas de la Tente du général anglais, on vint quérir luy qui répond et on le ramena au dit général anglais Lequel luy dit Monsieur J'accorde à Votre Commandant ce qu'il me demande de ne pas comprendre le fort de Gaspareaux. Qu'alors la capitulation fut faite et signée de part et d'autre.

Plus a dit que n'ayant point d'Eau dans le fort et Toujours situé par les Cadiens, que cela leur a fait prendre Le parti de capituler ; Que la Triste situation du fort, Extraordinairement petit, et n'ayant rien pour mettre les Cadiens à l'abri de la Bombe, ayant été obligés de faire jeter bas des magasins, Maisons et Cazernes pour agrandir le fort.

Interrogé s'il n'a rien de plus à dire pour sa justification.

A dit qu'il n'y avoit point assés d'armes pour armer Tout le Monde, qu'ils avoient esté obligés de mettre des Bayonnettes à des bois de cinq à six pieds de long pour se deffendre en Cas d'assauts de la part de l'Ennemi.

Et plus avant n'a esté Interrogé Lecture à luy faite du présent Interrogatoire ; a dit que ses réponses contiennent vérité, et y a persisté. Et y ajoutant a dit avoir obmis à dire que le même jour que les Ennemis ont parus M. de Vergor Envoya un Express à Louisbourg à M. Drucourt Gouverneur pour luy demander du secours, que M. Drucourt luy auroit répondu qu'il ne pouvoit luy envoyer aucuns secours et Lecture a luy faite de la présente addition a dit Icelle aussi contenir vérité et y a persisté. Et a signé avec nous Et Le dit Greffier Commis,

Le che. duvier de Vannes,

SERMONVILLE,
DU LAURENT,

Commis Greffier.

DU LAURENT, COMMIS GREFFIER

1^{er} INTERROG^{to} DE M. DUPLESSIS FABER.

L'an mil sept-cents cinquante sept le vingt sept septembre deux heures de relevée nous Christophe de Sabrevois Ecuyer Sieur de Sermonville Capitaine Aide Major de la Ville et Gouvernement de Montréal, Commissaire en cette partie nommé par Commissaire de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toutte la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane en datte du seize de ce présent mois pour l'Instruction qui est à faire du procès ordonné par Sa Majesté, par lettres dattés à Versailles le Vingt février mil sept cents cinquante six, estre fait à M^{rs} de Vergor et Villerey comme commandans en mil sept cents cinquante cinq, aux Forts de Beauséjour et de Gasparaux et des officiers, Soldats et Tous autres de la garnison des dits deux forts pour le fait de leur Reddition, aux anglais.

Nous sommes Transportés, accompagné de M. Christophe hilarion Dulaurent notaire Royal en la prévosté de cette ville de Québec, Commis Greffier en cette partie par Commissions particulières, en datte du Vingt quatre de ce présent mois, de Monsieur de Longueuil chevalier de L'ordre Royal et Militaire de St. Louis Lieutenant de Roy Commandant au dit Québec, en la Maison de demeure de la Veuve Brassard size rue des

pauvres de cette ville, en une chambre de la ditte Maison ou est détenu et gardé prisonnier à défaut de place aux prisons Royaux de cette ditte ville, M. francois hypolite Lefebvre Ecuier, Sieur Duplessis fabert Lieutenant d'Infanterie détaché de la Marine, garnison de cette ville, ou estant En Execution des ordres susdattés, nous aurions fait amener pardevant nous dit Commissaires le dit Sieur Duplessis faber par un des sergens de cette garnison l'un de ceux preposés à sa garde, et auquel dit Sieur Duplessis fabert après luy avoir fait faire sermens entre nos mains de dire verité, Avons procédé à son Interrogatoire ainsy qu'il suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualités et demeure.

A dit se nommer françois hypolite Lefebvre Ecuier Sieur Duplessis fabert Lieutenant dans les troupes du détachement de la Marine en ce pays garnison de cette ville âgé de Trente sept ans demeurant actuellement chez La Veuve Brassard rue des pauvres de cette ville.

Interrogé s'il scait pour quelle raison il est détenu prisonnier.

A dit scavoir qu'il scait avoir esté arresté pour raison de la Reddition de la place de Beauséjour en Execution des ordres de la Cour.

Interrogé s'il n'estoit pas en garnison à Beauséjour lors de la Reddition de cette place.

A dit qu'il y avoit près d'un an qu'il y Etoit.

Interrogé s'il avoit eu avis de la Marche des Ennemis avant qu'ils vissent.

A dit n'en avoir eu connoissance que le jour de l'arrivée des d. Ennemis, Que M. de Vergor les envoya avertir qu'un Cadien venoit de lui dire que les Ennemis paroissoient en flotte.

Interrogé s'il a Esté fait quelques mouvemens pour s'opposer à la descente de L'Ennemi.

A dit qu'on n'a pu s'opposer à la descente des Ennemis attendu qu'ils avoient fait leur descente sous le canon de leur fort à Mégagouche, qui est de l'autre costé de la Rivière.

Interrogé s'il a esté fait des sorties pour empescher l'approche des Ennemis.

A dit que le Lendemain de la descente des Ennemis à leur fort il a connoissance que M. de Vergor a Envoyé un détachement de soldats et accadiens au pont à Buot pour s'opposer au passage de la Rivière du dit Pont à Buot où ils se sont battus, et qu'il a oiii dire que presque Tous les Cadiens ayant abandonné Les officiers qui les commandoient, ils avoient esté obligés de cacher quelques petites pièces de canons qu'ils avoient, dans le bois, et Eux de se replier au fort. ; Que luy qui Répond demanda à M. de Vergor pour aller luy même pour secourir le dit pont à Buot, Que M. de Vergor luy ayant donné cent hommes presque Tous Cadiens il parti à leur Teste pour s'y rendre, Et au moment d'entrer dans le bois il Rencontra le nommé Champigny soldat de la garnison qui luy aprit que le pont à Buot estoit pris que les officiers et soldats et Cadiens s'en retournoient au nord par le fonds du Lac. Que la dessus luy qui répond pris Le parti de fausser sa Route et de gagner la bute Amirande pour Tacher de découvrir la manœuvre des anglais ; Qu'à un arpent ou deux il fit halte pour ramasser son Monde, qualors il fut Le plus surpris du Monde de se Trouver seulement avec sept ou huit soldats et deux Cadiens, Tous Le reste ayant pris La fuite ; Que ne se sentant plus de forces pour rester dans le dit Endroit, il prit le parti de passer à la butte à Royer ou il fit mettre le feu à Toutes les Maisons et granges qui auraient pû servir d'azile aux anglais et qu'il se rendit au fort ou il rendit compte à M. Le Commandant de Sa Mission.

Interrogé quels ont été les attaques des Ennemis pendant Le dit Siège.

A dit que les Ennemis ont commencé à Etablir une Batterie de Mortiers dans la Nuit et qu'au jour ils ont commencé par jeter quelques bombes dans le fort Et ont continué à Bombarder pendant cinq jours. Que le Cinquième jour il tomba une bombe sur une cachematte située à la gauche en entrant par la port du fort qui estoit celle que l'on comptoit estre la plus à l'abri que cette bombe Tua quatre personnes et en blessa plusieurs autres ; que cela occasionna un grand murmure entre les Cadiens qui vouloient Tous s'en aller et abandonner le fort.

Interrogé qu'elles ont esté les raisons qui les ont obligé à capituler et à rendre la place.

DOC. DE LA SESSION No 18

A dit que les Raisons qui ont obligé à capituler Les Murmures des Casadiens qui estoient Tous résolus de décamper et ayant deux jours devant Tiré le Couteau sur un factionnaire pour se faire un passage, avec la situation du fort qui estoit en Mauvaise situation et le Manque d'Eau dans le fort, que Touttes ces raisons ont obligé M. Le Commandant à Tenir un Conseil de Guerre ou il fut délibéré qu'on capituleroit.

Interrogé s'il n'a rien de plus à dire pour sa justification.

A dit que Non.

Et plus avant n'a esté Interrogé.

Lecture à luy faite du présent Interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a signé avec nous et Le d. Greffier commis.

DUPLESSIS FABERT FILS.
SERMOTVILLE.
DU LAURENT,
Commis Greffier.

Copié sur les pièces originales qui se trouvent aux Archives judiciaires du district de Québec. P. GAGNON.

Collection Moreau St. Méri

MINUTES

1758

AMÉRIQUE

Série B. Vol. 107.

CANADA (4ÈME PARTIE)

Dépêches et Ordres du Roi.

Versailles
1758 14 février

Le Président du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil.
N'ayant pas donné de détails sur le parti qu'il a pris de renvoyer à l'Île Royale les S^s de Villeray et de Vannes, il n'a pas cru devoir rendre compte au roi de cette affaire.

M. de Vaudreuil au Ministre.

A MONTRÉAL le 12 juin 1758.

MONSIEUR, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 février dernier. J'ay celuy de vous envoyer cy joint une nouvelle expéditions de la procédure et du jugement du conseil de guerre tenu en conséquence des ordres du Roy contre les officiers et les garnisons des forts de Beauséjour et de Gasparaux par lesquels vous verrés que leur justification a été établie par la mauvaise construction des deux forts en question et qu'il leur fut impossible de faire une plus vive et une plus longue résistance. Ces forts ne valioient pas plus que le fort Duquène et il a été reconnu qu'avec la meilleure volonté et beaucoup de zèle il n'étoit pas possible de les conserver surtout eu égard à la trop grande supériorité des forces de l'ennemy.

Ce sont là Monseigneur les vrais motifs sur lesquels le jugement est fondé s'il en eut été autrement le conseil de guerre aurait prononcé telle punition que de droit c'est à quoy j'ai en mon particulier donner la plus sérieuse attention.

Je suis avec un très profond respect, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Collection Moreau St. Méry.

AUTRES LIEUX

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE

MINUTES.

ANNÉE 1760.

Série B. Vol. 112.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE

Dépêches et Ordres du Roi.

Versailles
1760 12 déc.

Le Président du Conseil de Marine à M. de Ruis.
 Au sujet de l'état fâcheux où se trouve M^{me} de Villeray par la mort de son mari, Capitaine dans les troupes de l'Ile Royale. Folio 148, $\frac{1}{2}$ page.

1760
19 décembre.

Le même à M. de Rambures.
 A reçu la croix de St. Louis de M^r de Villeray, décédé le 30 novembre dernier. Folio 150, $\frac{1}{4}$ page.

LETTRES CONCERNANT BIGOT.

1 ^e	8	1	1764—à Fontanien.....	page	21
2 ^e	17	1	1764—à Geoffroy de Montigny.....	“	21
3 ^e	20	1	1764—aux Officiers des finances.....	“	21
4 ^e	30	1	1764—à M. de Fontanien.....	“	22
5 ^e	17	2	1764—au Maréchal de Richelieu.....	“	22
6 ^e	17	2	1764—à M. de Fontanien.....	“	23
7 ^e	24	2	1764—à M. de Fontanien.....	“	23
8 ^e	24	2	1764—au Maréchal de Richelieu.....	“	23
9 ^e	30	1	1764—à M. de Villerault.....	“	23
10 ^e	30	1	1764—à M. le Controlleur général.....	“	23
11 ^e	13	2	1764—à M. Boutin.....	“	24
12 ^e	24	2	1764—Ordre du Roi.....	“	24
13 ^e	26	2	1764—à M. de Fontanien.....	“	24
14 ^e	27	2	1764—au Controlleur général.....	“	25
15 ^e	11	3	1764—à l'“ Intendant des provinces ”.....	“	25
16 ^e	12	3	1764—Ordre du Roi.....	“	25
17 ^e	12	3	1764—Ordre du Roi.....	“	26
18 ^e	16	3	1764—à M. de Fontanien.....	“	26
19 ^e	27	3	1764—à M. de Fontanien.....	“	26
20 ^e	10	4	1764—au “ Duc de Praslin ”.....	“	27
21 ^e	20	4	1764—à M. de Fontanien.....	“	27
22 ^e	17	8	1764—à Madame Bigot.....	“	27
23 ^e	30	10	1764—au Marquis de St-Amand.....	“	27

DOC. DE LA SESSION No 18

A M. de Fontanien.

A VERSAILLES, le 8 janvier 1764.

Je viens, monsieur, de recevoir des représentations des membres du Domaine et des Receveurs Généraux des Domaines et Bois de Paris au sujet de la poursuite des n^{es} Bigot, Varin et autres qui doit être faite par le Contrôleur des Bons d'état et du trésorier général des colonies qui a été nommé sequestre.

D'un autre côté M^{rs} les Commissaires du Châtelet observent que les Lettres patentes qui les ont commis pour juger en dernier ressort l'affaire du Canada tant au civil qu'au criminel ne sauroient être détruites par un arrêt du Conseil et qu'il faut de nouvelles Lettres patentes pour saisir votre bureau de la suite du jugement qui a été rendu.

Je ne puis mieux faire que de vous renvoyer les mémoires des officiers du domaine que je joins ici et de vous faire part de l'observation des officiers du châtelet qui cependant ne font aucune réclamation. Je vous prie d'examiner le tout et de me marquer ce que vous en pensez afin que s'il falloit des Lettres patentes pour mettre tout en règle, elles puissent être expédiées promptement ; au surplus le Procureur du Roy de la chambre du Domaine m'annonce un mémoire que je vous ferai porter aussitôt que je l'aurai reçu.

A M. Geoffroy de Montigny, Receveur général des Domaines et bois de la généralité de Paris.

A VERSAILLES le 17 Janvier 1764.

La réclamation que vous faites, M., de la discussion, poursuite et recouvrement des biens des n^{es} Bigot, Varin et autres officiers de Canada ne sauroit avoir lieu. Cet objet ne regarde point vos charges, il s'agit moins ici de confiscation que de restitution relative à des depredations commises en Canada où surement vous n'avez aucunes fonctions à remplir, et le Roy à qui j'ai rendu compte de vos représentations et de l'état de la question a décidé que s'il y avoit lieu à des confiscations en France son intention est de vous en faire jouir, mais qu'il n'y a rien à changer à l'arrêt du Conseil du 31 décembre dernier qui renvoie la discussion des restitutions devant M^{rs} les Commissaires du Conseil et qui charge le contrôleur des bons d'état des poursuites.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très aff^{me} serviteur.

A M^{rs} les Officiers du Bureau des Finances à Paris.

A VERSAILLES le 20 Janvier 1764.

J'ai M^{rs} rendu compte au Roy des représentations que vous avez faites sur le renvoy qui a été fait au bureau établi pour la liquidation des dettes de la Marine et des Colonies, en execution du jugement rendu par les officiers du Châtelet contre les n^{es} Bigot, Varin et autres relativement aux depredations commises en Canada. Sa Majesté a trouvé que la réclamation que vous avez faite pour suivre les dispositions de ce jugement n'étoit point fondée, non seulement parce qu'il est moins question ici de confiscation que de restitution, mais encore parce qu'il s'agit de faire rentrer dans la caisse des Colonies en France le produit des restitutions dont la cause s'est passée en Canada pour l'indemniser autant des payemens considérables qu'elle a faits et que ces depredations ont occasionné. Si cette matière avoit du être portée à votre Bureau, Sa Majesté vous en auroit conservé la connoissance, son intention étant de maintenir l'ordre des différentes juridictions qui ont été établis.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M^{rs}, votre très humble et très ob^l. serviteur

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

A M. de Fontanien.

à VERSAILLES le 30 janvier 1764.

J'ai examiné, M., les différentes questions que vous avés faites relativement aux biens meubles et immeubles provenant des S^{rs} Varin et Bigot, J'en ai rendu compte au Roy et je vais vous faire part des intentions de Sa Majesté.

1^{re} question.—S'en raporterà t-on à M^{rs} les Commissaires pour l'administration des terres jusqu'à la vente.

Réponse.—Sa Majesté s'en remet entièrement à M^{rs} les Commissaires pour regler tout ce qui leur paroitra le plus convenable à ses intérêts relativement à cette administration et pour en donner la forme la moins dispèndieuse.

2^{me} question.—Quand sera-t-il convenable de vendre les terres.

3^{me} question.—Vendra-t-on les meubles en même temps que les terres et dans ce cas les fera-t-on entrer dans le prix, ou en fera-t-on une vente séparée.

Réponse.—Il est nécessaire d'attendre au printemps pour vendre les terres afin de donner à ceux qui pourroient en avoir envie, le temps et la commodité de les visiter.

Si les meubles sont précieux, il faudra en faire une vente séparée. Si au contraire ils sont simplement de convenance pour l'habitation on n'en retireroi pas grand'chose séparément et ils détermineront d'autant à l'achat des terres.

4^{me} question.—Vente de bois dont les coupes sont arriérées,

Réponse.—Il convient de faire faire cette vente plus tôt que plus tard.

5^{me} question.—Faut-il faire la vente à Chantemerle des grains de la récolte dernière.

Réponse.—Il n'y a pas de difficulté à faire faire cette vente au prix courant.

6^{me} question.—Poursuites des fermiers.

Réponse.—Cet article est prévu par une des dispositions de l'arrêt du Conseil du 31 décembre de l'année dernière : le controlleur des bons d'états doit poursuivre les fermiers et tous autres débiteurs.

7^{me} question.—Faut-il vendre le linge et la vaisselle d'argent étant à Paris..

Réponse.—Il est convenable de laisser un peu de linge dans chaque maison pour servir à l'usage des personnes qui iront les visiter, il faudra faire vendre le surplus ; à l'égard de la vaisselle d'argent il faut la garder jusqu'à nouvel ordre.

8^{me} question.—Détails des dépenses d'administration tels que réparations en cas d'accident, augmentation ou diminution du nombre des domestiques.

Réponse.—Il faut pourvoir à tous ces objets avec économie après avoir constaté la nécessité des réparations, le plus ou le moins de domestiques est une suite de l'administration sur laquelle Sa Majesté s'en raporte à M^{rs} les Commissaires.

9^{me} question.—Savoir si M^{rs} les Commissaires doivent ordonner sur le sequestre le payment des domestiques conservés, et celui des frais de transport des officiers nécessaires pour la levée des scellés.

Réponse.—Il ne doit pas y avoir de difficulté sur cet article. L'intention de Sa Majesté est que les payments de toutes les dépenses relatives à la démission des biens en question soient pris sur la chose et ordonnés par M^{rs} les Commissaires qui voudront bien m'en envoyer un bordereau, afin que je puisse en rendre compte à S. M.

J'ai l'honneur d'être avec etc.

A M. le Maréchal de Richelieu.

A VERSAILLES le 17 février 1764.

C'est avec plaisir, M. le Maréchal, que je vous procure, comme vous le désirez, les moyens de voir la vaisselle d'argent provenant du S^r Bigot. J'écris pour cela à M. de Fontanien, et j'ai l'honneur de vous envoyer ma lettre. Lorsque vous aurez déterminé les pièces qui vous conviendront, je vous prie de m'en adresser l'état afin que je prenne les ordres du Roy pour vous en faire faire la remise.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait et sincère attachement, M. le Duc, votre très humble et très obéissant serviteur.

DOC. DE LA SESSION N^o 18*A M. de Fontanien.*

A VERSAILLES le 17 février 1764.

M. le Maréchal de Richelieu désire, M., de voir l'argenterie saisie sur le S^r Bigot, je vous prie de donner les ordres nécessaires pour lui en procurer les moyens, il me remettra ensuite une note des pièces qu'il seroit bien aise de se procurer et ce sera sur sa réponse que je prendrai les ordres du Roy pour les lui faire délivrer.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

A M. de Fontanien.

A VERSAILLES, le 27 février 1764.

J'ai l'honneur de vous envoyer cy-joint, M., un ordre du Roy pour faire délivrer à M^r le Maréchal de Richelieu différentes pièces d'argenterie provenant de celles qui ont été saisies sur le n^e Bigot.

Je vous prie en conséquence de faire remettre à M. le Maréchal les pièces qui sont portées sur cet ordre et dont le paiement sera fait suivant le prix dont nous sommes convenus dans notre dernier travail.

J'ai l'honneur, etc.,

A M. le Maréchal de Richelieu.

A VERSAILLES, le 24 février 1764.

J'ai l'honneur, M. le Maréchal, de vous envoyer, à cachet volant, un paquet pour M. de Fontanien, Conseiller d'Etat, dans lequel est contenu l'ordre du Roy pour vous faire délivrer les pièces d'argenterie provenant des effets saisis sur le S^r Bigot, suivant l'état que vous m'avez envoyé.

Je vous observerai seulement qu'il y aura quelques-unes de ces pièces dont le prix sera plus fort que celui de la vaisselle ordinaire et M. de Fontanien vous en fera part.

J'ai l'honneur d'être, M. le Maréchal, avec le plus parfait attachement, etc.

A M. de Villerault, maître des registres.

A VERSAILLES, le 30 janvier 1764.

Je serais fort aise, M., de pouvoir contribuer à vous procurer, comme vous le désirez, la vaisselle d'argent provenant du S^r Bigot, mais il a été pris d'autres arrangements qui ne permettent plus celui que vous proposé, j'en suis bien fâché.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement M. votre très humble et très ob^d serviteur.

A M. le Contrôleur général.

A VERSAILLES, le 30 janvier 1764.

Comme vous désirez, M., de conserver la vaisselle d'argent qui provient du S^r Bigot au lieu de l'envoyer à la monnoye pour y être fondue, je crois que vous ferés bien de la faire retirer plus tôt que plus tard, parce que plusieurs personnes me l'ont déjà faite demander vous prendrés ensuite des arrangements pour la valeur de cette argenterie.

J'ai l'honneur d'être avec très parfait attachement M^r, votre très humble et très ob^d serviteur.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

à M. Boutin.

A VERSAILLES, le 13 février 1764.

Le jugement rendu M. par la Commission du Chatelet dans l'affaire du Canada ayant condamné plusieurs particuliers à des restitutions considérables envers le Roy on est actuellement occupé à en faire poursuivre le recouvrement qui devient d'autant plus difficile que les parties intéressées ont mis des moyens en usage pour soustraire aux poursuites ce qui en doit faire l'objet. Je viens même d'être informé, même sans preuves particulières, que le S^r Bigot, un des condamnés, a fait cacher dans le couvent des ursulines à Bordeaux, où il a sœur religieuse, plusieurs coffres et balots qui luy appartiennent, je vous prie d'employer tous vos soins pour vous assurer le plus promptement possible de la vérité de ce fait et le Roy à qui j'en ay rendu compte m'a chargé de vous recommander de sa part la plus grande circonspection et le plus grand secret dans cette recherche parce que la famille du S^r Bigot venoit à en avoir connoissance elle ne manqueroit pas de tout faire enlever. J'ay l'honneur etc.

De par le Roy.

Il est ordonné au S^r Boucher, contrôleur des bons d'états du Conseil de delivrer au Maréchal de Richelieu les pièces d'argenterie cy après détaillées pesant ensemble cent quatre vingt douze marcs trois onces six gros provenant des biens du S^r Bigot.

Sçavoir.

Deux grands plats à soupe.....	17 marcs	7 onces	7 gros
Deux plats à bouilly.....	15	1	3
Deux grands plats ovales.....	16	5	1
Deux moyens plats ovales et quatre petits... ..	28	4	5
Douze caisses.....	39	4	3
Six plats d'entrée.....	22	4	6
Dix plats d'entremets.....	35	6	6
Deux flambeaux et leurs girendoles.....	16	1	5

Quoy faisant par le dit S^r Boucher il en sera bien et valablement déchargé en vertu du présent ordre.

Fait à Versailles le 24 fevrier 1764.

A M. de Fontanien.

A VERSAILLES le 26 février 1764.

M. le Contrôleur général vient, M., de me demander pour M^{rs} de Fresnes, de Villerault d'Auriac et Boullongue les articles d'argenterie dont vous trouverez cy joint la note. Comme il y en a quelques uns compris dans le nombre de ceux qui ont été accordés à M^r le Maréchal de Richelieu, je vous prie de vous entendre avec ces M^{rs} et de déterminer ensemble ce qui pourra lui en être delivré ; je ferai expédier l'ordre nécessaire lorsque vous m'en aurez envoyé l'état.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement M. votre très etc.

A M. le Contrôleur Général.

A VERSAILLES le 27 février 1764.

La condamnation prononcée M. contre Bigot et Varin fait vaquer les offices de Secrétaires du Roy dont ils étoient pourvus. Le prix de ces charges est le gage des

DOC. DE LA SESSION No 18

créanciers au nombre desquels se trouve Sa Majesté à cause des restitutions ordonnées et quoiqu'elle puisse disposer du titre de ces offices, il est certain que sa finance en appartient à la masse des créanciers et qu'elle doit être versée dans la caisse du sequestre nommé par l'arrêt du Conseil du 31 décembre dernier. Il est donc très intéressant pour Sa Majesté même de laisser à ceux qui voudront acquérir ces offices la liberté d'y mettre l'enchère qui rendra d'autant plus avantageuse la situation des créanciers : Je viens cependant d'être informé qu'il est question de la taxer aux parties casuelles à titre de confiscation, il seroit de la plus dangereuse conséquence de faire cet acte au nom de Sa Majesté, puisque ce seroit autoriser les seigneurs haut justiciers à demander la confiscation des biens ou la confiscation a lieu, tandis que pour éviter cet inconvénient on poursuit la discussion des biens à titre de restitution pour faire rentrer le plus de produit qu'il sera possible dans la caisse de la Marine.

J'entre dans ce détail avec vous, M., pour vous en faire connoître l'objet et je vous prie en conséquence de vouloir bien donner les ordres que vous jugerés convenables pour que M^{rs} les Commissaires du Conseil puissent disposer de ces offices comme une suite de la discussion des biens. Cela est d'autant plus nécessaire que je suis instruit que la taxe des parties casuelles est fort au-dessous du prix que les offres des particuliers qui veulent les acquérir, et vous penserés comme moi qu'il convient d'en retirer le plus qu'on pourra.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, M., votre etc.

Circulaire aux Intendants des Provinces.

A VERSAILLES le 11 Mars 1764.

J'ai l'honneur, M., de vous envoyer cy joint quelques exemplaires de l'arrêt du Conseil qui ordonne que tous particuliers depositaires volontaires ou judiciaires des biens des nommés Bigot, Varin et autres condamnés par le jugement rendu par M^{rs} les Commissaires du Conseil dans l'affaire du Canada, seront tenus d'en faire des déclarations et de ne s'en desaisir que de l'autorité de M^{rs} les Commissaires établis par l'arrêt du 31 décembre dernier.

Je vous prie de le rendre public.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obeissant serviteur.

La même chose.

{ à M. HOCQUART
à M. HURSON
à M. CHOQUET
à M. GUILLOT
à M. DAUBENTON
à M. MISTRAL
à M. BERNIER
Et à M. DOYARD.

De par le Roy.

Il est ordonné au S^r Boucher, Contrôleur des bons d'état du Conseil, de délivrer à M. de Laverdy contrôleur général les pièces d'argenterie cy après provenant des biens du nommé Bigot. Savoir

Un pot à oille avec son plat, sa cuillère et son fonds,
Deux terrines avec leurs plats, Quatre chandeliers
avec leurs girandolles dont deux à trois bobèches et deux
à deux bobèches,

Huit douzaines d'assiettes,
Dix-huit cuillers }
Dix-huit fourchettes et couteaux, } Le tout d'argent d'Allemagne doré.
Quatre seaux à rafraichir le vin,

Deux chandeliers de cabinet à girandolles,

Une caffetière,

Quatorze flambeaux.

Le surplus des cuillers à ragout et des couverts d'argent et le restant de la vaisselle d'argent, au cas qu'il convienne à M. le Contrôleur general.

Quoy faisant le dit Sr Boucher en sera valablement quitte et déchargé en vertu du present ordre.

Fait à Versailles le 12 mars 1764.

Ordre du Roy au dit Sr Boucher.

A VERSAILLES le 12 Mars 1764.

de délivrer au Sr de Villerault, maître des Requestes, l'argenterie ci après savoir :

Deux grands plats ovales,

Un grand plat rond,

Une saussiere,

Deux huilliers,

Une caffetiere

Et quatre petits plats ovales.

A M. de Fontanien.

A VERSAILLES le 16 Mars 1764.

J'ay l'honneur M. de vous renvoyer un proces verbal de recherches faites au couvent des ursulines de Bordeaux sur le soupçon qu'il y avoit un dépôt d'effets appartenant au n^e Bigot. Vous verrez par ce proces verbal qu'il ne s'y est rien trouvé que quelques meubles de peu de valeur qui appartiennent au frère du dit Bigot.

J'ay l'honneur etc.

A M. de Fontanien.

A VERSAILLES le 27 mars 1764.

J'ai reçu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois l'état du dépôt d'argent et des effets appartenant au S. Bigot. Je ne laisserai point ignorer au Roy tous les mouvements que vous vous donnés pour parvenir à decouvrir les fonds cachés par les prévaricateurs de Canada.

Je viens d'être informé que le Sr Goguet negociant à La Rochelle a dans ses mains pour 26321^{lb} 4^s 3^{dr}s de marchandises appartenant au Sr Lemoyne Despins et pour 12088^{lb} 18^s 4^{br}s d'autres marchandises appartenant au S. Landrieve. Vous verrez par les deux lettres que ce négociant m'a écrit et que je vous envoie, qu'il a fait charger sur un de ses navires pour la Louisiane la partie qui concerne le S. Landrieve qui la lui a demandée : je presume cependant que ce negociant ayant eu connaissance dans l'intervalle de l'arret du Conseil qui ordonne à tous depositaires d'en faire une declaration, il aura pris des arrangements pour ne pas se dessaisir de ces effets. En tout cas, je marque à M. de Villehelio, Commissaire de la Marine à La Rochelle de lui dire de les garder si le navire n'est point parti lorsqu'il recevra ma lettre.

J'ai l'honneur d'être avec un sincere attachement, M., votre très humble et tres obeissant serviteur.

DOC. DE LA SESSION No 18

à *M. le Duc de Praslin.*

A VERSAILLES le 10 avril 1764.

Vous savés, M. le Duc, que le Sr Cadet ci devant munitioinaire en Canada a été détenu à la Bastille comme partie principale au procès qui a été fait aux prévaricateurs de cette colonie : ce n'est que depuis peu de jours qu'il est sorti de prison, et par conséquent il lui a été impossible de vaquer à ses affaires. Il a besoin d'une prolongation pour aller regler celles qu'il a laissées en Canada, et il est plus que personne dans le cas de la mériter. Je vous prie, M. le Duc, de vouloir bien charger M. le Comte de Guerchy de la demander au Ministère Britannique et de lui marquer de vous la faire passer le plus tôt qu'il sera possible afin que le Sr Cadet puisse en profiter ce printemps.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, M. le Duc, etc.

à *M. de Fontanien.*

A VERSAILLES le 20 avril 1764.

M. de Seignerolle qui desireroit M. faire l'acquisition des terres d'Orce et de Sagenoit demande que ces deux objets soient vendus separement des autres biens saisis sur le n^e Bigot et il pretend que l'on vendra les objets en faisant des adjudications séparées de chaque objet. Je vous renvoye le memoire que M. de Seignerolle m'a adressé à ce sujet et je vous prie d'examiner quel seroit le parti le plus avantageux pour le Roy. Il me semble que l'on trouvera beaucoup plus d'encherisseurs pour des petits objets que pour ceux d'une valeur considerable qui ne sont à la portée que d'un très petit nombre de gens. Je m'en raporte au surplus à vos lumières.

J'ay l'honneur d'être etc.

à *Mme Bigot à Bordeaux.*

A VERSAILLES le 27 aoust 1764.

Quand la commission etablie pour les restitutions auxquelles differens employés ont été condamnés auront statué definitivement sur tous les objets je rendray compte au Roy de l'objet de votre demande et je serai fort aise que Sa Majesté veuille bien y être favorable.

Je suis très parfaitement M^{dms} etc.

à *M^r le Marquis de S^t Amand.*

A FONTAINEBLEAU le 30 octobre 1764.

Je serois fort aise, M., de pouvoir vous procurer la compensation que vous demandés entre ce que vous devés au S. Bigot comme ayant épousé M^{lle} de La Boissière et ce qui reste dû par le Roy à feu M. de La Boissière votre beau-père, mais cette proposition doit être faite devant M^{rs} les Commissaires du Conseil que Sa Majesté a nommé pour les poursuites à faire contre Bigot et les autres pour raison des restitutions auxquelles ils ont été condamnés.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M. etc.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

à M^r Moreau, procureur du Roy du Chatelet.

A VERSAILLES le 11 Mars 1764.

Le Roy ayant jugé à propos M. de faire grace au S^r Cadet de la peine du bannissement à laquelle il a été condamné par M^{rs} les Commissaires pour juger l'affaire du Canada je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible un extrait de ce jugement pour ce qui concerne le S^r Cadet et délivré par le greffier afin de le faire mettre sous le contre scel des Lettres de remission.

Je suis, etc.

à M. le Duc de Praslin

A VERSAILLES le 11 janvier 1764.

M. Demeloises cy devant capitaine aide major en Canada ayant, Monsieur le Duc, été retenu à la Bastille pour les affaires du Canada dans lesquelles il n'a point eu de part puisqu'il a été déchargé par le jugement de toute accusation, il a besoin de passer dans cette colonie pour aller vaquer à ses affaires et y vendre son bien. Je vous prie de vouloir bien lui obtenir de la Cour d'Angleterre par le canal de M. de Guerchi, une prolongation de terme d'une année au delà de celui fixé par le traité, sa détention ayant été plus longue que ce tems là, afin qu'il puisse jouir dans cette colonie de toutes les facilités promises par le même traité du bénéfice duquel il n'a pu profiter puisqu'il se trouvoit détenu. Il compte passer à Québec dans les six premiers mois de cette année.

Je vous prie de vouloir bien obtenir également pour le S^r Pean aussi cy devant capitaine ayde major en Canada qui se trouve encore detenu pour les affaires du Canada à Paris, la même prolongation de terme pour la disposition de ses biens et pour le séjour du S^r de Meloises qui s'est chargé de sa procuration.

J'ay l'honneur d'être avec un très sincère etc.

à M. Perichon.

A VERSAILLES le 20 janvier 1764.

Le S^r Estebe, M., ci-devant garde magasin en Canada et qui a été condamné à une restitution de 30 m. par le jugement du Chatelet demande à compter cette somme. Le Roy à qui j'en ai rendu compte trouve bon que vous la réserviez en argent comptant seulement et non en effets de quelque nature qu'ils puissent être. Vous lui en fournirez votre quittance en qualité de sequestre nommé par l'arrêt du conseil et vous la motiverez afin qu'il soit constant que c'est une suite de l'exécution du jugement.

Je suis, M., votre très humble et très aff^{ve} serviteur.

à M. de Sartine.

A VERSAILLES le 8 février 1764.

J'ay reçu, M., avec votre lettre du premier de ce mois le mémoire qui vous a été remis par le S^r de Vassan cy devant prisonnier de la Bastille qui repète pour 87 m^{ts} d'effets qu'il avoit remis à la d^e Marterel pour raison d'un marché qu'il avoit fait avec elle et qui n'a pas eu lieu comme cette répartition est du ressort des tribunaux ordinaires c'est devant eux que le S^r de Vassan doit se pourvoir pour rendre justice quant à moy je ne peux en aucune façon m'en mêler.

J'ay l'honneur etc.

APPENDICE H

LETTRE DU PÈRE IGNACE SUR L'ACADIE

*(D'après une copie photographiée sur l'original aux Archives de la
Propagande, Rome.)*

L'ACADIE.

IN NOMINE Dⁿⁱ N^{ri} J^u X^{ti}.

Brevis ac dilucida præsentis status missionis Accadiæ in nova Gallia descriptio seu relatio quam Illustris D^{nus} D^{nus} a Secretis Sacræ Congregationis de Propaganda Fide petiit a me F. Ignatio parisino Capucino ind^o in vinea sua extra mœnia Urbis SSS^o.

Accadia in nova Gallia contigua terræ quæ vulgo nuncupatur Canada, pars est America septentrionalis et tota illa terra in qua plures Nationes piscationi Ichthyolarum vulgo molues incumbunt et inde in navibus ad Orientem transferunt per totam Europam : Habet in longitudine trecentas leucas, centum in latitudine, ab una parte quæ tendit ad meridiem incipit a promontorio Malbarico, ab altera quæ vergit ad septentrionem terminatur inclusive ad portum gaspeicum qui quidem portus juxta ostium magni fluminis Sancti Laurentii¹ situs est, in quo magno flumine multi sunt Galli omnes catholici qui omnia subsidia spiritualia spectantia ad salutem a R. R. P. P. Jesuitis Missionariis suscipiunt. Tota illa Accadia habet tres sinus præcipuos, Magnum, Gallicum et Calidum. Magnus sinus sex leucis tantum distat a promontorio Malbarico, et hunc sinum incolunt nunc ad minus septem viginti mille Angli omnes hæretici. Sinus Gallicus distat ab illo Magno sinu octoginta leucis et valde protenditur, habet enim in longitudine septuaginta leucas, in latitudine vero triginta aut 40^{ta} in capite, non longe a fine 12^{ta}, sub finem 6, in fine duo, in medio hujusce sinus stat lata insula ab una parte distans a terra tribus leucis, ab altera novem. In tribus præcipuis portibus hujusce sinus Galli Christianissimi demorati sunt ab anno 1632^o usque ad annum 1654^o, in quo quidem anno 1654^o Angli hæretici vicini hujus sinus cum aliis missis a Cromwele protectore Angliæ ceperunt tria loca quæ in dictis præcipuis portibus sita sunt arcem Pemptagoet seu arcem Sⁱ Pitri, arcem fluminis Sⁱ Ioannis, et Portum Regium, nullum Gallum nisi unum aut duos Catholicos proditores reliquerunt in duobus prioribus locis, cæteros remiserunt in Galliam. Ex Portu Regio etiam cunctos milites et nautas remiserunt. Solam Viduam ac filios defuncti Gubernatoris Christianissimi qui anno 1650^o vivis decesserat simulque omnes Gallos qui a pluribus annis terras hujusce portus incolebant secum admiserunt, sed ab ipsis subsidia omnia spiritualia abstulerunt, occiso Superiore Missionis R^o P^e Leonardo Carnotensi Capucino, et fucato altero V. P^e Yvone parisino cum duobus fratribus religiosissimis ejusdem Ordinis, f. Joanne Trecensi et f. Francisco Maria Parisiensi qui ad subsidium Missionariorum ac Seminarii Abienigarum ad fidem conversorum et convertendorum morabantur in hoc Portu Regio.

Non est silentio prætereundum quod dicti hæretici etiam ejecerunt ab arce Sⁱ Petri in regione Pemptagoet quando eam ceperunt alium Missionarium V. P. Bernardinum Crispiencem quem in suis navibus duxerunt in Angliam ad Cromwelem, unde reversus est ad nostram provinciam parisiensem ex qua profectus erat. Hic plures hujusce regionis Pemptagoet convertit ad fidem. Restabant duo Missionarii, primus in alia arce seu in parvula habitatione Sⁱ Petri sita ad aquilonem in regione quæ dicitur Canceaux quæ quidem habitatio distat a Portu Regio centum viginti leucis, tota illa regio præsertim a promontorio arenarum apud nautas celeberrima quod a Portu Regio distat quinquaginta leucis et ab una parte est caput sinus gallici, occupatur in suis portibus per sex menses integros a Gallis piscatoribus qui primo vere in suis navibus discedunt a Gallia ut per littora regionis istius continuæ piscationi Ichthyolarum intendant, qua peracta sub fine Septembris et Octobris onusti in Galliam revertuntur.

Primus ille missionarius V. P. Augustinus Pontigarensis qui uno cum duobus F.F. f^o Felice Remensi et f. Elzeario Sⁱ Florentini morabatur in dicta habitatione Sⁱ Petri in regione Canceaux anno præterito qui fuit 1655 simul cum dictis ff. penuria coacti

(1) Rediit in mentem quod aliud promotorium quod in Aquilone seu Septentrione terminat Accadiam est promontorium Rosarum portui Gaspeico vicinum.

reversi sunt in Galliam. Ipse f. Elzearius qui per 9 aut 10 annos integros mansit in arce S^{ti} Petri in terra Pemptagouet, et satis callebat linguam alienam Abienigonarum hujusce regionis probitate sua multa ac conversationibus christianissimis plures infideles disposuerat ad fidem, nec non converterat ipsos in simplicitate efficaci fidei nostræ articulos edocendo.

Anno præcedenti qui fuit annus 1654 alter missionarius, admodum V. P. Balthazar Parisinus qui linguam alienam regionis in qua moratus est æque callet ac gallicam quique plures Abienigonas cæteris missionariis Deo adjuvante convertit, videns totam Accadium pene occupatam ab hæreticis petiit Galliam monendi causa R. R. P.P. provinciæ parisiensis autoritate S^æ Sedis præfectos hujus Missionis ut consulerent illico Missioni quæ in tanto subvertionis discrimine versabatur. Dictus Missionarius admodum V.P. Balthazar parisiensis omni laude sane dignissimus missionem suam exercuit cum tanto zelo et profectu per sex annos integros in loco qui vulgo dicitur Nepigouit citra fines Accadiæ ad Aquilonem, (quiquidem locus Nepigouit situs est fere in media parte Sinus Calidi sic nuncupati ob frequentiam tonitruum summorumque calorum quæ in æstate vigent in illo sinu ratione montium excelsorum quibus circumdatur et comprimitur, dico æstate, quia hyems frigidissimus est cæterorum Accadiæ locorum, utpote sub 48 gradibus positus) (nec in eo loco tantum, sed fere etiam per totam partem quæ ab hoc sinu Calido tendit usque ad habitationem S^{ti} Petri in Canceaux quæ quidem pars centum leucas continet, lustrando terras, nemora, lacus, et flumina in quibus incredibiles egestates, frigora, labores et infirmitates perpessus est) ut viginti ad minus familias integras Abienigonarum hujusce Regionis converterit ad Christum, quorum salutis nimio amore inflammatus imo inebriatus fecit anno præterito quæ potuit ut ad ipsos reverteretur, ascendit mare, appulit non ad illas sed ad alias plagas, tandem coactus est reverti in Galliam. Unde iterum hoc præsentis anno 1656 primo vere profectus est una cum altero missionario ut petat directe illam citeriorem partem Accadiæ visendi causa alumnos suos in Christo charissimos, confirmare illos in fide, ipsisque administrare sacramenta et omnia subsidia spiritualia quibus jam a duobus annis ægre privati sunt. Taceo innumeros sylvestres qui ministerio ipsius ac cæterorum missionariorum per totam Accadium annis elapsis pervolarunt ad coelos. Ecce status præsens Missionis Accadiæ a pluribus annis per missionarios Ordinis Minorum Capucinatorum Provinciæ Parisiensis administratæ.

Ex quo quidem præsentis statu missionis Accadiæ potest sine dubio colligi quod brevi in tota Accadia religio subvertetur nisi optimis, promptis atque efficacibus remediis fulciatur. Nil evidentius quia si omnes Galli Christiani qui modo in Portu Regio vivunt sub potestate Anglorum hæreticorum nec non Abienigonæ conversi ad fidem habitantes regionem illam spatiosam quæ est circa totum sinum gallicum descriptum supra deserantur, nullumque amplius subsidium spirituale quo in fide S^æ et apostolica firmentur accipiant quomodo stabunt adversus potestates tenebrarum. 2^o quia alii Galli qui in habitatione S^{ti} Petri in Canceaux et in habitatione Nepigouit supra nominatis morantur, et omnes Abienigonæ fideles qui illas posteriores incolunt regiones manifeste etiam periclitantur in fide, maxime si dicti hæretici ultra progrediantur ac vi occupent totam illam terram. 3^o Si hucusque pervenerint audeo dicere quod expellent penitus ac funditus evertent SSSsm fidem nostram a magno flumine S. Laurentii in quo ut opinor sunt duo millia Xrianorum sub directione R.R.P.P. Jesuitarum Missionariorum, et sic omnino ab utraque parte tam Canadæ quam Accadiæ expungetur fides vera.

Quid faciendum ut tantæ calamitati obvietur? iterum excitandus est Rex Xrianissimus Ludovicus 14^{us} ut a Cromwele Protectore Angliæ repetat tria loca quæ sunt in sinu gallico ipsius jussu usurpata anno 1654^o. Dico iterum quia jam R.R.P.P. Capucini provinciæ parisiensis præfecti hujus Missionis ipsum Regem Xrianissimum adierunt ac precati sunt ut dicta loca repeteret quod et factum est ut patet ex tractatu pacis proxime edito inter Galliam et Angliam. Sed illa propositio seu repetitio fuit remissa ad tempus ad quosdam Commissarios propter quasdam difficultates emergentes seu propositas a dicto Cromwele. Faxit Deus ut redeant ad nos ista loca, si redierint, illico illustrior fides vigeat ubique in his locis per labores ac fervorem Missionariorum.

Si nobis non restituerit loca ista Protector ille hæreticus, necessarium est ut Societates Gallorum negotiantium una cum filiis defuncti Præfecti Accadiæ cui et pos-

DOC. DE LA SESSION No 18

teritati ipsius ad perpetuum ob præclara ejus gesta in dicta Accadia et pro Religione et pro Regno Gallico Ludovicus 13^{us} Rex Xrianissimus concessit totam illam Accadium, fiant in locis nondum usurpatis ab hæreticis in dicta Accadia, videlicet in promontorio arenarum, in portu Philononæ vel Evæ et in portu Paspebiak aut in alio simili, utili et convenienti loco, quæquidem societates vacabunt per se vel per alios agriculturæ, navium fabricationi, piscationi, pellium negotiationi, oleorum confectioni, aliisve negotiationibus aut fructibus ab his terris provenientiibus quæ omnia debent esse communia et libera, certis tamen cum restrictionibus singulis quibusque qui ex Gallia profecturi sunt ut habitent in illis partibus.

Ex his locis Missionarii habitantes cum Gallis possunt per nemora et lacus adire Portum Regium in alieno habitu ubi poterunt providere Catholicis de omnibus ad salutem pertinentibus et facilius per mare sub specie negotiationum vel aliquo alio aptiori modo. Desunt verba quibus exprimere valeam dolorem innumerum quo in mente et corde crucior, videre nunc tres puellas nobiles speciosissimas et totidem pueros nobiles speciosissimos omnes filios defuncti proregis istius Accadiæ in dicto Portu Regio una cum matre nobili stantes inter lupos quorum fides tanto periclitatur quanto ætas imbecillior. Verum est quod puella major natu nubilis est, et hoc pejus quia forte urgebitur nubere cum hæretico, et quos conflictus primogenitus inter fratres ipsius modo sustinet qui quindecim annos natus est, quanta fecerit et passus sit in ista Accadia prope viginti annis pro religione Pater ipsorum nobilissimus religiosiss^{us}, ferventiss^{us}, ac generosiss^{us} edicere nequeo, et nunc neminem video qui dictos filios ejus adjuvet in suo ac tanto discrimine, pro ipsis aliisque Catholicis qui hinc tantum distant animam ponere iterum paratus sum ego indignus F. Ignatius Parisinus, solum detur facultas et modus perveniendi ad ipsos.

Si per oppositionem hæreticorum Galli non possint occupare illam Regionem Accadiæ superest pars ceterior quam nondum occupant nec valent occupare ratione pacis proxime editæ de qua superius inter Galliam et Angliam. In illa citeriori parte fiant societates eo modo quo supra in 3^{us} aut 4 locis convenientibus in Portu Ludovici, in Portu Archibouctou in portu Miramichi et in portu Micskou seu Cibaguensi in portu Ludovici est fluvius qui per nemora ducit non longe ad Portum Regium, in portibus Archibouctou atque Miramichi sunt flumina quæ item per nemora ducunt ad magnum flumen Sⁱ Ioannis qui est in sinu gallico et sic Missionariis via ubique aperitur qua possint ad hæc loca pertingere ac in iis functiones suas exercere, nec in iis locis tantum sed etiam in regione Pomptegoet, quia circa mediam partem dicti fluminis Sⁱ Ioannis est via quædam quæ per sylvas et lacus ducit ad illam plagam Sic Missionarii antiqui (non vero novi nisi post plures annos) possunt invisere omnes fideles etiam Abienigonas undequaque dispersos per totam Accadium, et hoc per magnos labores et egestates innumeras, quod quidem jugum grave et amarum, leve ac suave efficitur, animarum zelo et amore nimio.

De victu Missionariorum morantium cum Gallis ipsisque in spiritualibus ministrantium non est difficultas sed de modo quo in alieno habitu possint cum Anglis conversari aut aliquo modo negotiari ut sic opem ferant Catholicis, vel quo in quibusdam temporalibus providere Barbaris ut eos facilius ad fidem pertrahant et confirment cæteros qui fidem jam professi sunt, difficile est enim ut quamprimum juvemur in iis rebus a dictis gallis propter alias et summas impensas quas prioribus annis debent expendere, non dubiam quin libero animo speciali huic impensæ etiam intendant simul atque a regionibus istis aut negotiationibus suis acceperint unde eam impensam queant sustinere. Vel partem seu redditum Seminario R. R. P. P. Missionariorum Capucinatorum a S. R. E. bonæ memoriæ Cardinali de Richelieu datum in Accadia in subsidium Abienigonarum conversorum et convertendorem, instauraverint, interim pro huj^{us} impensa, puta trecentorum aut ducentorum ad minus scutorum, deberent R. R. P. P. Provinciæ Parisiensis Præfecti hujusce missionis adire Regem Xrianissimum vel præfectos arario regio ipsius Regis Xrianissimi ipsos enixe deprecantes ut de maximis elemosynis quæ quotannis fiunt provideant per quosdam annos ad honorem Dei huic impensæ quæ quotannis fieri debet, alium modum Deus Opt. Max dignetur revelare vel aperire quo hæc impensa reperiatur, convenire invicem poterunt missionarii ut videant aut adinveniant alium convenientiorem modum.

Sed ut nihil omittam quod obesse possit instaurationi hujusce Missionis notandum quod quidam mercator Rupellæ nomine le Borgne sese haud dubio opponet prioribus mediis dicendo quod summas impensas a se factas pro Accadia dum viveret defunctus

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

hujusce Accadiæ Prefectus dominus d'Aulnay de Charnizay d^{nus} de Menou, debet per decem annos sequentes percipere omnes fructus dictæ Accadiæ et de hoc convenisse cum Vidua hujus defuncti Proregis. Sed si attendatur quod dictus contractus nullus est ob plura capita; ad omnia quæ percepit ab his Regionibus vivente Prorege, et post decessum ipsius, ad immensa et innumera damna quæ pertulit toti Accadiæ, quod fuerit causa ruinæ fidei in istis partibus, quod tria loca sita in sinu Gallico obsederint ac ceperint hæretici, quod sua arte impedivit ne potentissimus Galliæ princeps una cum filiis defuncti Proregis totius Accadiæ regimen acciperet quæ sine dubio sub tanto duce nequaquam devenisset in potestatem horum hæreticorum, denique quod cum scandalo inauditum in his partibus vi armata egerit* ex portu Regio anno 1652 duos prædignos Missionarios Capucinos antiquiores clariores ac peritiores in omnibus cæteris missionariis admodum V. V. P. P. Cosmam Miduntensem et Gabrielem de Joinville cum muliere ætate provecta insigni pietate, zelo ac prudentia prædita cæterisque virtutibus domina de Brice Altisiodorensi Directrice Seminarii Abienigonarum, imprimis puellarum nobilium defuncti Proregis, ipsosque captivos duxerit ac tenuerit in suis ratibus per 5 menses integros, quod videntes duo alii missionarii qui tunc aderant in dicto Portu Regio V. P. Pascalis Altisiodorensis filius tantæ directricis et ego F. Ignatius Parisinus cum duobus f. f. omni virtute præditis præsertim summo animarum zelo f. Didaco de Liesse qui a 15 annis erat in ipsa missione et f. Felice Trecensi cum obedientia superioris Missionis R. P. Leonardo Carnotensi qui in eo portu morabatur tunc recessimus ab illis partibus nolentes communicare cum impiis illis ac sacrilegis Christianis, animo etiam justificandi in Gallia innocentiam oppressorum.

Sublatis illis præcipuis missionariis ac illustri directrice cuncta illico subversa sunt, ipsamet Dei justitia brevi in sacrilegos exarsit siquidem posthac anno nondum elapso omnes fere misere perierunt, ipse mercator usque hodie innumera damna pertulit quæ omnia si in libra perpendantur quid sperare potest, haud debet sese opponere instaurationi fidei catholice in his partibus quæ instaurari nequit nisi mediis supradictis; addendum quod si potestate Regia recuperetur illa Accadia quæ culpa sua periit quid sperare debet quandoquidem ipse singularis mercator nunc ullo modo potest eam eripere de manibus hostium.

Dixi supra quod ad instaurationem missionis sive ad reducendas oves undequaque dispersas per totam Accadiam necessarium esse ut antiqui Missionarii revertantur ad illam missionem eo quod soli illi sciunt vias quas supra descripsi, præterea callent linguam alienam istorum Abienigonarum; si non revertantur et hæretici remaneant in Sinu Gallico perditum sunt omnino alienigenæ conversi ad fidem quia novi missionarii nunquam poterunt eos adire, dato quod ipsos adeant, etiam perditum sunt quia jam effluerunt pene elapsa sunt de mentibus eorum quæ didicerunt a prioribus missionariis, quomodo ista brevi ipsos denuo edocebunt quandoquidem linguam illorum alienam non poterunt intelligere ac eloqui nisi post plures annos. Sciens loquor qui per undecim annos integros mansi in illa missione et lustravi per totam illam terram ac mare. Remittendi sunt præcipue VV. PP. Gabriel de Joinville ac Leonardus Altisiodorensis hunc ultimum V. P^{em} qui per sex annos fuit in illa missione miserat in Galliam Prorex defunctus anno 1649 ut aliqua negocia gereret quæ ad bonum Accadiæ spectabant, ff. Felix Trecensis et Elzearius Sⁱ Florentini vel Franciscus Maria Parisinus, hi omnes callent optime linguam alienam Accadiæ: dictus V. P. Gabriel de Joinville ut edisceret linguam istam valde difficilem sed pulchram verbis significatissimis et propriis copiosam mansit solus anno integro in sylvis cum hominibus sylvestribus in quo quidem anno tanta egestate ac penuria omnium rerum fuit afflictus ut ter præ nimis doloribus ac ægritudinibus pellem totius corporis deposuerit ac mutaverit, ipso generosorem non vidi, utinam omnes isti brevi acciperent facultatem redeundi in illam missionem-negotium urget hoc ut opinor conjicit ex supradictis Illustrissima Dominatio Vestra quæ si necessarium judicaverit ut ipsis etiam associet in hoc ministerio peto cum omni humilitate ut pro socio assumam V. P^{em} Cyprianum Parisinum qui mihi fidem dedit certumque effecit quod libenter mecum proficiscetur in illam missionem. Valde idoneus est quantum ad media quæ supra tetigi ad illam instaurandam. Si negotium non urgeret optarem V. P. Gabriel de Joinville ac V. P. Leonardus Altisiodorensis petere Romam ut Sacræ Con-

* Non directe per se quia tunc erat in Gallia sed per alium cui hunc ordinem et consilium absolute dederat.

DOC. DE LA SESSION No 18

gregationi, S. R. E. Cardinalium de Propaganda Fide mira dicerent de statu præterito dictæ Missionis Accadiæ.

Lettre du R. P. Ignace, capucin, traduite du latin.

AU NOM DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Exposé clair et succinct de l'état actuel de la mission d'Acadie, dans la Nouvelle-France, lequel m'a été demandé à moi, fr. Ignace de Paris, capucin indigne, ouvrier dans la vigne du Seigneur, hors des murs de la Ville Eternelle, par l'Illustrissime Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi.

L'Acadie, dans la Nouvelle-France, limitrophe de la contrée nommée vulgairement Canada, fait partie de l'Amérique du Nord. Elle comprend toute cette région dans laquelle plusieurs peuples se livrent à la pêche de poissons ichthyocolles, appelés vulgairement molues, qu'ils transportent ensuite sur leurs navires à travers toute l'Europe. Elle à trois cents lieues de long, cent de large ; elle s'étend depuis le cap de la Malbaie, au sud, jusqu'au port de Gaspé qui la termine au nord, et qui est située près de l'embouchure du grand fleuve St Laurent. (1) Sur les rives de ce fleuve, habitent un grand nombre de Français, tous catholiques, qui reçoivent des Pères Missionnaires Jésuites tous les secours spirituels utiles au salut.

Sur toute l'étendue de l'Acadie se trouvent trois baies principales : la grande baie, la baie française, et la baie des Chaleurs. La grande baie, distante de six lieues du cap de la Malbaie, est habitée aujourd'hui par vingt-sept mille Anglais au moins, tous hérétiques. La baie française, éloignée de la première de quatre-vingts lieues, est très étendue ; elle mesure soixante-dix lieues en profondeur, sa largeur est de 30 ou 40 lieues à l'origine, de 12 lieues en approchant du fond, de 6 lieues vers l'extrémité, de 2 lieues à sa dernière limite. Au milieu de cette baie se voit une île considérable, distante de 3 lieues par un côté, et par l'autre de 9, de la terre ferme. Dans les trois ports principaux de cette baie, les Français très chrétiens ont séjourné de 1632 à 1654. A cette dernière date, les Anglais hérétiques, leurs voisins, avec l'aide de forces envoyées par Cromwell, protecteur d'Angleterre, s'emparèrent des trois places principales, des ports ci-dessus mentionnés, à savoir : le fort de Pentagouet ou de St. Pierre, le fort du fleuve St. Jean et Port-Royal. Dans les deux premières, ils ne laissèrent d'autres Français, qu'un ou deux traîtres. Quant à Port-Royal, ils en chassèrent tous les soldats et les matelots, n'y laissant avec eux que la veuve et les orphelins du gouverneur très chrétien, décédé en 1650, et les quelques colons français établis sur les terres depuis plusieurs années, mais ils les privèrent de tous les secours spirituels, en faisant mourir le supérieur de la mission, le T. R. P. Léonard de Chartres, capucin, et en chassant, l'autre missionnaire, le V. P. Yves de Paris, avec deux frères très pieux du même ordre, le fr. Jean de Troyes et le fr. François Marie de Paris, qui demeuraient à Port-Royal pour aider aux missionnaires et à l'œuvre du séminaire, fondé pour les Abénaquis déjà convertis ou se disposant au baptême.

Je dois dire aussi que les mêmes hérétiques renvoyèrent du fort St. Pierre, dans la région de Pentagouet, lorsqu'ils s'en emparèrent, un autre missionnaire, le vén. Père Bernardin de Crépy. Ils l'embarquèrent sur leurs navires et le conduisirent à Cromwell en Angleterre, puis il revint dans notre province de Paris, d'où il était parti. Ce Père a fait beaucoup de conversions dans la région de Pentagouet.

Il restait encore deux missionnaires dans le pays. Le premier était dans un fort ou petite habitation, nommée aussi St. Pierre, et située plus au nord dans une région appelée Canceaux. Cette résidence est à cent lieues de Port-Royal. Tous les ports de cette région sont habités par des pêcheurs français, six mois entiers de l'année. On trouve ces pêcheurs surtout à partir du cap des Sables ; ce point si connu des navigateurs, est distant de Port-Royal de cinquante lieues, et se trouve à l'extrémité d'un des côtés de la baie française. Les pêcheurs partent de France dès le commencement du printemps et se

* Il me vient à la mémoire que l'autre cap qui limite l'Acadie au nord-est est le cap des Roses, voisin du port de Gaspé.

répandent tout le long du littoral, pour s'y adonner à une pêche très active de la morue. Ils ont achevé à la fin du mois de septembre ou en octobre, et alors ils reviennent en France avec leurs vaisseaux chargés de poissons.

Le premier des deux missionnaires qui restaient encore, le R. P. Augustin de Pointoise, habitait avec les deux frères, Félix de Reims, et Elzéar de St. Florentin; cette résidence de St. Pierre, dans le pays de Canceaux. Mais l'année dernière, 1655, pressés par la misère, tous les trois sont revenus en France. Le fr. Elzéar avait passé 9 ou 10 ans complets dans le fort St. Pierre, dans la région de Pentagouet.

Il parlait bien la langue étrangère des Abénaquis de ce territoire, et par sa grande vertu, par ses entretiens religieux il avait préparé à la foi plusieurs infidèles; il en avait même converti plusieurs en leur enseignant les articles de notre foi d'une manière simple mais pleine d'efficacité.

L'année précédente, 1654, le second des deux missionnaires le très vénérable P. Balthazar de Paris était déjà rentré en France. Ce Père parle la langue des indigènes du pays où il a demeuré aussi bien que la langue française, et, avec l'aide de Dieu, il a converti plus d'Abénaquis que tous les autres missionnaires. Voyant l'Acadie entière à-peu près occupée par les hérétiques, il est venu en France pour informer les RR. PP. de la Province de Paris de l'état de la mission à eux confiée par l'autorité du S. Siège, et les inviter à pourvoir à ses besoins en de si grands périls de ruine. Le très vénérable P. Balthazar de Paris, ce missionnaire vraiment digne de tous éloges, a exercé son ministère, six années entières, dans un lieu désigné vulgairement Népigigouit, en deçà des limites de l'Acadie, et vers le nord. Ce territoire de Népigigouit est situé à peu près vers le milieu de la baie des Chaleurs. La baie des Chaleurs tire son nom de la fréquence du tonnerre et des chaleurs qui, en été, y sont très intenses, à raison des hautes montagnes qui resserrent ce bras de mer: je dis en été, car ce pays étant à 48 degrés, l'hiver y est plus froid que dans toute autre partie de l'Acadie. Le P. Balthazar n'a pas exercé son ministère dans ce lieu seulement, mais encore dans presque tous les territoires qui s'étendent de la baie des Chaleurs à la résidence de St Pierre, au pays de Canceaux, dans un rayon d'au moins cent lieues. Il a traversé les terres et les forêts, les lacs et les fleuves, supportant des privations, des froids, des travaux et des maladies dont on ne peut se faire une idée. Dans ces voyages, il a converti au Christ une vingtaine au moins de familles entières d'Abénaquis de ce pays. Le désir du salut de ces nouveaux convertis l'enflammait, ou mieux, l'enivrait si bien que l'année dernière il a fait l'impossible pour revenir à eux; il a pris la mer, mais au lieu d'aborder sur leurs plages, il a été jeté sur des terres étrangères, et finalement il a été obligé de revenir en France. De nouveau, cette année, 1656, dès les premiers jours du printemps, il est parti pour se rendre directement dans cette partie de l'Acadie dont nous avons parlé et y visiter ses disciples dans le Christ, les confirmer dans la foi, leur administrer les sacrements et tous les secours spirituels dont ils sont privés depuis deux ans. Je ne dis rien des innombrables habitants des bois, qui, grâce à son ministère et à celui des autres missionnaires, dans toute l'Acadie, se sont envolés au ciel les années précédentes. Voilà l'état présent de la Mission d'Acadie qui, depuis un assez grand nombre d'années, a été administré par les Missionnaires de l'Ordre des Mineurs Capucins de la Province de Paris.

L'état présent de la mission d'Acadie fait prévoir, d'une manière certaine, la destruction de la religion si on ne lui offre les secours et les remèdes les meilleurs, les plus prompts et les plus efficaces. Non, rien n'est si évident: l'isolement amènera la ruine prochaine de la religion. Si en effet on abandonne les Français catholiques actuellement à Port-Royal sous la domination des Anglais hérétiques, et les Abénaquis convertis à la foi, répandus dans la spacieuse région autour de la baie française, et si on ne donne plus aux uns et aux autres aucun secours spirituel qui les affermisse dans la foi sainte et apostolique, comment pourront-ils résister aux puissances des ténèbres? De plus les autres Français qui demeurent à la résidence de St Pierre, au pays de Canceaux et à celle de Népigigouit, plus haut mentionnée, et tous les fidèles Abénaquis de ces dernières régions sont également en danger de perdre leur foi, surtout si les hérétiques s'avancent plus loin et occupent de force tous ces territoires. Et même s'ils en arrivent là, j'ose dire qu'ils détruiront et ruineront notre très sainte foi jusqu'au grand fleuve St Laurent, sur les bords duquel vivent, je pense bien, deux mille chrétiens, sous la direction des RR.

DOC. DE LA SESSION No 18

PP. missionnaires jésuites. Et ainsi la vraie foi disparaîtra des deux pays, du Canada et de l'Acadie.

Que faire pour prévenir un si grand malheur ? Il faut exciter de nouveau le roi très chrétien, Louis XIV, à réclamer de Cromwell, protecteur d'Angleterre, les trois places dans la baie française, qui ont été occupées par son ordre en 1654. Je dis : "de nouveau" parce que les RR. PP. Capucins de la Province de Paris, administrateurs de cette mission, se sont déjà présentés devant le roi très chrétien, et l'ont supplié de réclamer les places en question. La réclamation a été faite, comme on le voit par le traité de paix récemment conclu entre la France et l'Angleterre. Mais l'exécution de la clause a été différée pour un temps, et remise à quelques commissaires, à cause de plusieurs difficultés survenues et élevées par Cromwell. Fasse Dieu que ces places nous reviennent, et si elles nous sont rendues, aussitôt notre foi deviendra plus éclatante dans tous ces lieux grâce aux travaux et à la ferveur des missionnaires.

Si ces places ne nous sont pas restituées par le protecteur hérétique d'Angleterre, il devient nécessaire d'organiser des sociétés composées de marchands français et des fils du gouverneur défunt de l'Acadie. Ce gouverneur, en effet, en récompense des services signalés rendus à l'Acadie, à la religion et au royaume de France, avait reçu du roi très chrétien, Louis XIII, pour lui et ses descendants, à perpétuité, la concession de toute cette région.

Ces sociétés s'établiraient dans les lieux non encore occupés par les hérétiques à savoir : au cap des Sables, au port de Philomone (Rossignol ?) ou de la Hève, et au fort de Paspébiac, ou en tout autre lieu semblable, convenable et avantageux.

Les sociétaires s'appliqueraient par eux-mêmes ou par leurs employés, à l'agriculture, à la construction de navires, à la pêche, au commerce de pelletterie, à la préparation des huiles ou à d'autres occupations, et à l'exploitation des produits de ces régions. Toutes ces ressources en effet, devront être laissées, sous certaines conditions néanmoins, à la disposition, et au choix de chacun de ceux qui viendront de France pour habiter ce pays.

Des différents endroits cités plus haut, les missionnaires habitant avec les Français pourront se rendre, déguisés, sous des vêtements séculiers, à travers les bois et les lacs, à Port-Royal, où ils pourvoient aux besoins des catholiques en ce qui regarde leur salut ; ou bien avec plus de facilité, ils pourront voyager par mer en passant pour des commerçants, où encore ils choisiront le moyen qui leur paraîtra le meilleur.

Les paroles me manquent pour exprimer la douleur immense qui me tourmente l'esprit et le cœur, de savoir les trois nobles filles du vice-roi de l'Acadie, toutes trois d'une beauté remarquable, et les trois nobles fils du même défunt gouverneur, eux aussi d'une superbe apparence, de les savoir tous, dis-je, avec leur noble mère, à Port-Royal, et au milieu des loups. Leur foi est d'autant plus en danger que leur âge est plus tendre. Il est vrai que la plus âgée des trois filles est nubile, mais ce n'en est que plus mal, car elle sera peut-être forcée d'épouser un hérétique.

Je suis encore incapable d'exprimer combien de difficultés a éprouvées l'ainé des trois fils, âgé de 15 ans. Je ne puis dire surtout combien de grandes œuvres a accomplies leur très noble père, et combien a souffert, dans cette Acadie, pendant près de vingt ans, cet homme très religieux, très fervent et très généreux. D'ailleurs je ne connais maintenant personne qui puisse aider ces enfants dans une si grande détresse. Ah ! comme je serais prêt, moi, indigne fr. Ignace de Paris, à exposer de nouveau ma vie, pour ces enfants et pour tous les autres catholiques si éloignés de nous : qu'on me donne seulement l'autorisation et le moyen de courir à eux !

Si l'opposition des hérétiques empêchait les Français de recouvrer cette partie de l'Acadie, il reste encore la région plus en deçà, que les Anglais n'ont pas encore occupée, et dont ils ne peuvent pas s'emparer, grâce à la paix récemment conclue, dont nous avons parlé, entre la France et l'Angleterre.

Dans cette partie plus en deçà, il faudrait organiser des sociétés, comme j'ai dit plus haut, dans trois ou quatre lieux convenables : au port Louis, au port Archibouctou, au port Miramichi et au port Michcou ou de Cibagan.

Du port Louis, une rivière conduit à travers les bois, non loin de Port-Royal.

Des ports d'Archibouctou et de Miramichi, des cours d'eau également conduisent au grand fleuve S^t Jean, qui débouche dans la baie des Français.

Ainsi de toutes parts, des voies sont ouvertes aux missionnaires, par où ils pourraient atteindre à ces places, et exercer leurs fonctions ; ils pourraient même se rendre dans le pays de Pentagouet, car, à peu près vers le milieu du fleuve S^t Jean, une issue permet de se rendre à ces plages, à travers les bois et les lacs. Ainsi les anciens missionnaires (les nouveaux après plusieurs années seulement) pourraient visiter tous les fidèles, et même les Abénaquis dispersés de toutes parts dans l'Acadie.

Sans doute, il faudrait supporter de grandes fatigues et de grandes privations, mais ce joug lourd et pénible, le zèle et l'amour ardent des âmes le rendraient suave et léger.

L'entretien des missionnaires demeurant avec les Français, et leur administrant les secours spirituels, n'inspire aucune inquiétude. Il serait plus difficile de se présenter déguisé devant les Anglais, et d'entrer de quelque manière, en relation avec eux, sous couleur de commerce, afin de porter secours aux catholiques. Encore plus malaisé serait-il de fournir aux Sauvages, les secours temporels qu'il est besoin de leur distribuer pour amener plus facilement certains à la vraie foi, et confirmer dans leur fidélité ceux qui ont déjà embrassé notre sainte religion. On ne peut guère compter, pour le moment au moins, sur les largesses des Français qui se rendraient en ce pays : les premières années, en effet, ils auront à subir de lourdes dépenses. Cependant, ils contribueront sans aucun doute, de très grand cœur, au support des missionnaires, aussitôt que leurs travaux ou leur négoce, leur auront donné des ressources suffisantes.

En attendant, pour subvenir aux dépenses des missionnaires (environ trois cent ou au moins deux cents écus) les RR. PP. de la province de Paris, administrateurs de la mission, devraient se rendre auprès du Roi très chrétien, et le supplier instamment d'affecter une partie des grandes aumônes qui se font chaque année, à cette œuvre d'Acadie et de couvrir pour la gloire de Dieu, les premiers temps au moins, les dépenses annuelles de la mission. Si mon avis n'était pas le meilleur, que le Dieu très grand et très bon veuille bien révéler ou fournir un autre moyen de combler les dépenses. D'ailleurs, les missionnaires peuvent se réunir ensemble et chercher une solution plus convenable.

Pour ne rien omettre de ce qui pourrait nuire au rétablissement de cette mission, je dois avertir qu'un marchand de La Rochelle nommé le Borgne, s'opposera certainement aux premiers moyens suggérés ici. Il prétend que les grandes sommes, par lui dépensées en Acadie pendant la vie du défunt gouverneur, le sieur d'Aulnay de Charizay, seigneur de Menou, lui donnent droit de percevoir pendant dix années consécutives, tous les revenus de l'Acadie ; il prétend même avoir convenu de cet arrangement, avec la veuve du vice-roi défunt.

Mais il faut le remarquer, ce contrat doit être annulé pour plusieurs raisons. Ce marchand a déjà perçu beaucoup de revenus, pendant la vie du vice-roi, et même après sa mort. Il a été la cause pour l'Acadie, d'immenses et inouïables malheurs. A cause de lui la foi a été détruite dans ces régions ; à cause de lui, les trois places situées dans la baie des Français, ont été assiégées et occupées. Il a empêché par ses intrigues, qu'un puissant prince de France n'ait pris avec les fils de l'ancien vice-roi, le gouvernement de l'Acadie qui certainement, sous la direction d'un chef si habile, ne serait jamais tombé en la puissance des hérétiques. Enfin, scandale inouï dans ces régions, en 1652, il a chassé (1) de Port-Royal, de vive force, deux très dignes missionnaires capucins, les plus célèbres et les plus expérimentés de tous, les RR. PP. Cosme de Mentès, et Gabriel de Joinville. Il a aussi chassé une femme avancée en âge, d'une piété insigne et remarquable par son zèle, sa prudence et ses autres vertus, madame de Brice d'Auxerre, directrice du collège des Abénaquis, et en particulier gouvernante des filles du défunt vice-roi, et l'a retenue captive cinq mois entiers, sur ses vaisseaux, ainsi que les deux missionnaires.

Témoins de ces faits, deux autres missionnaires, alors à Port-Royal, ont abandonné cette place ; c'est d'abord, le R. P. Pascal d'Auxerre, fils de la si digne directrice du collège et ensuite moi-même, fr. Ignace de Paris. A nous deux se sont joints deux autres

(1) Non directement par lui-même, il était alors en France, mais par d'autres à qui il avait absolument donné l'ordre et communiqué le dessein.

DOC. DE LA SESSION No 18

frères, ornés de toutes les vertus, et surtout enflammés du salut des âmes, le fr. Didace de Liesse, qui était dans la mission depuis 15 ans, et le fr. Félix de Troyes.

Le P. Léonard de Chartres, supérieur de la mission, qui demeurait à Port-Royal, nous a donné à tous les quatre l'obéissance, et nous nous sommes éloignés pour ne pas communiquer avec ces chrétiens impies et sacrilèges, et aussi dans le dessin d'aller en France établir l'innocence des opprimés.

Après le départ des principaux missionnaires et de la noble directrice du collège, tout a été bouleversé ; aussi la justice de Dieu n'a pas tardé à s'enflammer contre les sacrilèges. Une année en effet n'était pas encore écoulée que presque tous périssaient misérablement, et le marchand lui-même a éprouvé depuis lors des pertes énormes.

Si maintenant on pèse toutes ces considérations, et si on se demande quels droits a bien conservés ce marchand, on se persuadera qu'il ne peut certainement s'opposer au rétablissement de la mission, ni empêcher de prendre les moyens dont j'ai parlé. Il faut également rappeler que si l'Acadie est de nouveau acquise par le pouvoir royal, ce négociant n'a plus rien à attendre, car laissé seul à lui-même, il ne peut certainement recouvrer des mains des ennemis ce territoire perdu bien par sa faute.

J'ai dit plus haut, que le rétablissement de la Mission, comme aussi le rassemblement des catholiques, brebis fidèles, dispersés dans toute l'Acadie, nécessitaient le retour des anciens missionnaires. Eux seuls, en effet, connaissent les voies dont j'ai parlé, eux seuls aussi parlent la langue étrangère des Abénaquis. Si les anciens missionnaires ne retournent pas et que les hérétiques gardent la baie française, tous les indigènes convertis à la foi sont absolument perdus, car de nouveaux missionnaires ne pourront jamais se rendre auprès d'eux ; et même supposé qu'ils s'y rendent, la foi des sauvages n'en sera pas plus sauvegardée, car les vérités apprises des premiers missionnaires se sont presque effacées de leur esprit. Or, comment de nouveaux arrivés pourront-ils leur rappeler, tout de suite, leurs croyances, s'ils ont à passer deux ou trois ans avant de comprendre et de parler cette langue étrangère. Je parle en connaissance de cause, moi qui ai demeuré 11 ans dans cette mission, et qui ai parcouru presque toute cette région et les mers environnantes.

Il faudrait faire retourner en particulier, les VV. PP. Gabriel de Joinville et Léonard d'Auxerre : ce dernier est resté six ans dans la mission et a été envoyé en France, en l'année 1649, par le vice-roi défunt, pour y traiter plusieurs affaires concernant l'Acadie. Devraient aussi repartir les VV. PP. Félix de Troyes et Elzéar de S^t Florentin ou le fr. François-Marie de Paris. Tous ces religieux parlent très bien la langue de l'Acadie. Le V. P. Gabriel de Joinville, pour mieux apprendre cette langue, à la vérité très difficile, mais néanmoins belle et riche de mots propres et très expressifs, est resté seul, toute une année, dans le bois, en compagnie seulement des sauvages de la forêt. Pendant toute cette année, il eut à supporter tant de misères et de privations de toutes choses qu'il fut pris, par trois fois, de souffrances et de maladies, dans lesquelles la peau de tout son corps se détachait et se renouvelait entièrement. Je n'ai, à la vérité, connu personne de plus généreux.

Oh ! plaise à Dieu, que tous ces vaillants reçoivent sans tarder l'ordre de retourner à cette mission ! C'est là une affaire urgente, à mon avis, et votre très illustre Seigneurie, en se rappelant tout ce que j'ai écrit, n'en jugera pas différemment. D'ailleurs, si votre Seigneurie croyait nécessaire de m'associer, moi aussi, à ce ministère, je demande en toute humilité de prendre comme compagnon le V. P. Cyprien de Paris dont j'ai la confiance et qui m'a donné l'assurance de l'empressement avec lequel il partirait pour cette mission ; il remplit d'ailleurs toutes les conditions dont j'ai parlé, pour en assurer le rétablissement.

N'était l'urgence de l'affaire, je souhaiterais que le V. P. Gabriel de Joinville et le V. P. Léonard d'Auxerre aillent à Rome, pour exposer à la Sacrée Congrégation des Cardinaux de la S^{te} Eglise romaine de la Propagation de la Foi, l'état merveilleux où était autrefois la Mission d'Acadie.

GUERRE DE 1775-SENTIMENTS DES SAUVAGES

Winnipeg, 24 juillet 1775

Col. Guy Johnson

Monsieur, — Dans un lettre au 5 novembre le vray et digne a mesurer
sur le temps journalier pour ce qui concerne les Indiens de ce
fidèles allies des sauvages des 1775. Je vous en envoie dans la lettre que
j'ai eu l'honneur de vous adresser le 20 novembre dernier.

La rebellion des Indiens de ce pays a été causée par les efforts
pour le succès de la guerre de 1775. Les Indiens de ce pays ont
été les premiers à se lever contre les Anglais.

APPENDICE I

GUERRE DE 1775-76

SENTIMENTS DES SAUVAGES

GUERRE DE 1775-76—SENTIMENTS DES SAUVAGES.

WHITEHALL, 24 juillet 1775.

Col. GUY JOHNSON.

A. et I. O.
vol. 279,
p. 247.

MONSIEUR,—Dans ma lettre du 5 courant, je vous ai donné à entendre que le temps pourrait venir où le roi, comptant sur l'attachement de ses fidèles alliés, les sauvages des Six Nations, se verrait dans la nécessité de faire appel à leur aide et à leur assistance dans l'état présent de l'Amérique.

La rébellion dénaturée qui sévit là dans le moment exige tous les efforts pour la supprimer, et la nouvelle que Sa Majesté a reçue que les rebelles avaient exhorté les sauvages à y prendre part et avaient même engagé un de leurs corps en armes à supporter leur rébellion, justifie la résolution que Sa Majesté a prise de demander l'assistance de ses fidèles partisans des Six Nations.

C'est donc le plaisir de Sa Majesté que vous n'apportiez aucun retard à faire telles démarches qui pourront les induire à lever la hache de guerre contre les sujets rebelles de Sa Majesté en Amérique et les enrôler au service de Sa Majesté d'après le plan qui vous sera suggéré par le général Gage, à qui cette lettre est envoyée, accompagnée d'un grand assortiment d'effets dont on leur fera présent en cette importante occasion.

Nous laissons à votre jugement le soin de décider si l'on pourra plus sûrement engager les Six Nations à prendre les armes pour la défense du gouvernement de Sa Majesté par négociation privée avec les chefs, ou dans un conseil général assemblé pour cette fin ; mais c'est, dans tous les cas, un service de grande importance. Ne manquez pas de consacrer tous vos efforts à l'accomplissement de cette tâche, et d'exercer la plus grande diligence et la plus grande activité dans l'exécution des ordres que j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre.

Je suis, etc.

DARTMOUTH.

Guy Johnson à Dartmouth.

MONTRÉAL, 12 octobre 1775.

p. 345.

MILORD,—L'embarras extraordinaire et les difficultés diverses que j'ai rencontrés dans l'exercice de mes devoirs l'été dernier, joints à l'incertitude des événements m'ont empêché d'écrire à Votre Seigneurie depuis quelque temps, et de fait il ne s'est offert qu'une seule occasion depuis que je suis dans la province. Cependant je n'ai pas laissé faire voile au vaisseau à ce temps-ci sans me faire l'honneur de donner à Votre Seigneurie un court aperçu de mes transactions passées, avec l'espoir de vous soumettre le tout plus amplement dans quelque temps.

Voyant en mai dernier qu'on avait arrêté d'approvisionner ces sauvages et que j'étais moi-même menacé d'une attaque d'une force armée considérable, et ayant alors reçu des instructions et des dépêches secrètes du général Gage concernant les mesures que je devais prendre, je partis le dernier de ce mois, et avec l'aide d'un corps de blancs et de sauvages j'arrivai avec beaucoup de difficulté à Ontario où (en peu de temps) j'assemblai 1458 sauvages et négociai avec eux de telle manière qu'ils consentirent à défendre les communications et à aider les troupes de Sa Majesté dans les opérations. Au

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

commencement de juillet je partis pour cet endroit avec un corps choisi de sauvages et des éclaireurs au nombre de 220, ne pouvant me procurer un vaisseau, ou même des provisions pour plus que cela, et j'arrivai ici le 17 de ce mois et convoquai bientôt après un second corps des confédérés du nord au nombre de 1700 et plus qui prirent les mêmes engagements, malgré qu'ils eussent refusé quelque temps auparavant de se joindre à nous sur la demande du gouverneur Carleton, leurs esprits ayant été empoisonnés par des émissaires de la Nouvelle-Angleterre et la plupart étant découragés par l'apathie des Canadiens. Ces sauvages restèrent longtemps campés, attendant le mouvement des troupes, et j'en détachai 100 pour servir d'éclaireurs et d'arrière-garde aux troupes de Saint-Jean, qui étaient alors très exposées. Ces sauvages eurent plusieurs escarmouches avec les Néo-Anglais, dans une desquelles ils tuèrent le capitaine Baker, un proscrit de New-York, et un rebelle très audacieux et dangereux, qui retournait à l'ennemi avec un état des forces à Saint-Jean.

La préparation pour la défense de cette province et l'attaque de l'ennemi se faisant très lentement, à cause des préjugés des Canadiens et le manque d'influence parmi la noblesse, et le gouverneur Carleton ne jugeant pas opportun de permettre aux sauvages de passer les limites de la colonie, ces derniers, après un séjour beaucoup plus prolongé qu'il est usuel chez les sauvages, commencèrent à retourner en leurs pays respectifs, donnant l'assurance qu'ils reviendraient volontiers quand il y aurait perspective d'une levée de troupes ou d'opérations militaires, me laissant cependant un corps d'environ 500 en trois camps.

Le 6 septembre l'armée des rebelles s'avança en vue de Saint-Jean, et la première division, composée de 700 hommes, sous le général Montgomery commença à débarquer près de ce lieu. Sur quoi les sauvages firent une sortie, et bien qu'ils ne fussent pas appuyés par les troupes de l'armée, etc., ils leur firent une si chaude réception, qu'après avoir été deux fois repoussés ils se retirèrent avec précipitation après une perte d'environ 100 tués et blessés; de notre côté un de mes capitaines reçut une balle dans la cuisse et 6 guerriers sauvages furent tués et autant blessés. Le nombre des sauvages dans cette action était au-dessous de 90, et à cette époque j'avais dans différents camps 408 sauvages des diverses nations. C'était là, Milord, le temps critique pour frapper un coup qui aurait débarrassé le pays de ces envahisseurs et grandement contribué à aider les opérations du général Gage, mais tel était l'aveuglement des Canadiens que, malgré tous les efforts du général Carleton, on ne put les décider *même à défendre leur pays*, et l'ennemi après un délai de quelques jours à l'Île-aux-Noix revint, investit le petit corps de réguliers à Saint-Jean, coupa toute communication entre lui et Montréal, et couvrit le pays de leurs partis, quelques-uns desquels s'approchèrent en vue de la ville, tandis que les sauvages désappointés de voir que personne ne coopérait avec eux, commencèrent à prendre des mesures pour leur propre sécurité et plusieurs se retirèrent. Pendant tout ce temps l'ennemi envoya ses officiers les plus aptes avec des détachements pour induire les Canadiens à se joindre à eux, et beaucoup le firent. Encouragé par ce résultat, et s'appuyant sur quelques personnes de la ville réputées mécontentes, le colonel Allen, leur plus audacieux partisan, s'avança avec un détachement d'environ 140 rebelles tout près de Montréal, qui fut jetée dans la plus grande confusion. Un corps composé de quelques réguliers, volontaires, et 32 officiers et soldats de mon département et quelques sauvages, se portèrent à leur rencontre le 25 septembre et le combat s'engagea à moins de trois milles des portes, où les rebelles furent défaits, et le colonel Allen étant vigoureusement poursuivi par ceux de mon corps se rendit à M. Johnson, un des officiers.

Ce petit engagement était gros de conséquences et si le gouverneur eût pu le poursuivre immédiatement, cette colonie aurait été délivrée de la détresse qui l'accable depuis longtemps, mais les Canadiens ne se sont pas encore

DOC. DE LA SESSION No 13

jointes à nous en assez grand nombre pour répondre aux desseins du gouvernement, et la saison étant très avancée dans ce froid climat, les quelques sauvages qui restent se proposent de s'en retourner dans un jour ou deux.

Ce n'est là, Milord, qu'un rapide aperçu des événements de l'été dernier, dont chaque partie demande beaucoup d'explications et, par conséquent, me trouvant proscrit, mon domaine mis en vente et moi-même désouvé jus-qu'en mai prochain, j'ai jugé que le mieux était, après avoir réglé les affaires du département et placé mes officiers aux bons endroits pour conserver l'amitié des sauvages, de venir saluer personnellement Votre Seigneurie, recevoir les ordres de Sa Majesté, et bien expliquer les diverses obligations dont j'étais chargé par votre dernière lettre, ainsi que plusieurs autres choses d'importance si essentielle et exigeant un si prompt règlement que je suis persuadé que lorsque j'aurai l'honneur d'une entrevue, Votre Seigneurie sera pleinement convaincue de l'opportunité de ma démarche.

Comme la nature des services que j'ai eu à accomplir pour obéir aux instructions générales a occasionné une dépense excédant de beaucoup celle de l'effectif de paix ordinaire du département, après m'être consulté avec le gouverneur Carleton, comme l'on ne pouvait obtenir d'argent ici et que les communications avec le général Gage étaient interrompues pour la saison, j'ai cru nécessaire de satisfaire ceux qui m'ont fourni de l'argent et des marchandises en leur donnant deux ou trois ordres sur les lords du Trésor, ce que j'espère justifier par la situation particulière des affaires ici et des circonstances que je puis pleinement expliquer, Votre Seigneurie peut être assurée que je prendrai toutes les mesures possibles pour promouvoir les intérêts du gouvernement chez les nations indiennes durant mon absence nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect,
Milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et très fidèle serviteur,

G. JOHNSON.

Au Très honorable
Le comte de Dartmouth.

Les sauvages qui demeurent dans le voisinage de cette ville m'ont assuré que si un corps de troupes s'avancait contre les rebelles, quelque avancée que soit la saison, ils s'y joindront.

EXTRAITS des Archives des Affaires des Sauvages sous la Surintendance du
Col. Guy Johnson, durant l'année 1775.

Vol. 80, p. 9.
A. et I. O.

Le colonel Johnson s'étant bientôt aperçu que les diverses colonies étaient sur le point de suivre l'exemple de la Baie de Massachusetts et voyant que des missionnaires de la Nouvelle-Angleterre et d'autres prenaient des moyens d'aliéner l'affection des sauvages et de les pousser à des mauvais procédés, il en fit part à lord Dartmouth en mars et peu après envoya des messagers pour convoquer les Six Nations, etc., à un congrès général. Le 14 mai il reçut par courrier avis qu'un corps de Néo-Anglais étaient en marche pour venir le faire prisonnier, sur ce il fortifia sa maison et retint une nombreuse garde à grands frais. Quelques jours plus tard il constata que ses dépenses pour les sauvages avaient été arrêtées et la teneur de ses messages changée, et que les provisions, etc., que son agent s'était procurées à New-York étaient saisies ainsi que les munitions et les effets qu'il destinait au congrès proposé. S'apercevant de cela et voyant que toute communication avec les sauvages serait bientôt totalement coupée, il résolut de

se diriger vers l'Ouest (avec les présents qu'il avait alors) et de les rencontrer dans leur propre pays, tandis que c'était possible. Pendant qu'il s'y préparait il reçut secrètement une dépêche du général Gage contenant des instructions ; alors, en compagnie des Mohawks qui étaient chez eux et d'un corps de blancs armés faisant en tout environ 250 hommes, il se dirigea vers les établissements d'en haut sous toutes sortes de difficultés et laissant toute sa propriété à la discrétion d'une populace égarée ; de là il se rendit au fort Stanwix où il rencontra 260 Oneidas et Oughuayas (?) avec lesquels il tint une conférence, mais qu'il fut obligé de quitter faute de provisions, tout le pays étant alors en armes derrière lui, il n'y avait aucune possibilité d'obtenir des provisions. Conséquemment, il écrivit de là aux officiers commandant à Niagara et Oswegatchy (?) demandant des navires et des provisions, et le 17 juin il arriva à Ontario, où il leur avait ordonné de les expédier d'abord et où un petit sloop arriva bientôt après avec 90 barils qui, bien que ce fut là tout ce dont l'on pouvait se dispenser à Niagara, étaient très loin de suffire à l'approvisionnement des sauvages qui s'assemblèrent là en quelques jours au nombre de 1458, ainsi que 100 blancs comprenant l'officier du département. Vu l'état du pays et les infâmes récits propagés il fallut quelque temps et beaucoup d'habileté et d'influence pour contrecarrer l'effet des faux rapports et gagner les sauvages aux intérêts de la Couronne. Cependant, il eut enfin la bonne fortune de les décider de coopérer avec les troupes de Sa Majesté dans la défense des communications et des eaux se jetant dans le fleuve Saint-Laurent et d'inquiéter l'ennemi, et aussi d'envoyer leur bande de guerriers présents à Montréal avec lui, afin d'y inspirer les mêmes résolutions à leurs dépendants. Il obtint aussi des chefs hurons de Détroit qui assistèrent au congrès les mêmes engagements, qu'ils observèrent fidèlement, frustrant ainsi les desseins des Virginiens contre ce pays, ainsi qu'en feront preuve les papiers en sa possession. Il leur donna ensuite un beau présent et des armes neuves, etc., et ses provisions étant presque épuisées il se prépara à partir pour Montréal, mais les sauvages n'ayant que quelques canots impropres à la traversée du lac, il fut obligé de partir le 11 juin avec le sloop et quatre ou cinq petits bateaux portant 220 blancs et sauvages, le reste de ces derniers étant obligés de s'en retourner faute de bateaux pour les transporter, après lui avoir donné l'assurance qu'ils seraient prêts à répondre à son appel. Le colonel Johnson à son débarquement à Montréal avec ses 220 sauvages d'Ontario, le 17 juillet, eut immédiatement une entrevue avec le général Carleton à qui il communiqua ses renseignements et son dessein d'assembler les sauvages dans ce pays pour les réunir à ceux qui l'avaient accompagné ; il lui fit aussi connaître ce qu'il avait appris des préparatifs que faisaient les Néo-Anglais à Ticondéroga ; qu'ils considéraient le Canada comme un objet essentiel, ajoutant qu'il serait absolument nécessaire de mettre les sauvages en mouvement aussitôt que possible, car ils étaient inaccoutumés à rester longtemps inactifs. Le général fit observer qu'il n'avait qu'une faible force de troupes régulières, et que la province de Québec devait compter sur la milice canadienne ; il dit qu'il avait quelque espoir d'en rassembler un bon corps en peu de temps et qu'on devrait en attendant amuser les sauvages de la meilleure manière possible, car il ne croyait pas prudent de les laisser franchir le 45^{me} degré de latitude ou la frontière provinciale. Le colonel Johnson avait proposé de tenir sa conférence avec les sauvages à LaChine afin de prévenir l'intempérance à laquelle ils seraient exposés à Montréal, et les sauvages furent si sensibles à ce sujet qu'on les décida difficilement à venir en ville pour obliger le général Carleton qui les voulait voir là. Le 26 juillet les sauvages s'assemblèrent tous en réponse à la sommation du colonel Johnson et terminèrent leurs affaires le dernier du mois, alors que leur nombre s'élevait à 1664 qui souscrivirent volontiers aux mêmes engagements pris par les Six Nations, et après leur avoir donné un présent on les divisa en différents camps sur l'île de Montréal. Un officier sauvage et trente hommes

DOC. DE LA SESSION No 18

furent aussi envoyés à Saint-Jean pour y rester à la volonté du général Carleton. Le 5 août l'officier sauvage à Saint-Jean informa le colonel Johnson qu'il avait découvert un corps considérable de l'ennemi près de Pt. au fer (sic) (en amont de Saint-Jean sur le lac Champlain) qui firent feu sur son détachement, et que les sauvages brûlaient d'impatience de former un corps nombreux et de marcher contre eux. Le colonel Johnson fit immédiatement part de ceci au général Prescott qui commandait après le départ du général Carleton pour Québec. Il dit aussi au général Prescott que les guerriers des diverses nations devaient s'assembler ce jour-là et qu'il leur donnerait les ceintures de guerre, car ils semblaient très déterminés, et voyant l'approche des rebelles ils iraient volontiers leur enlever les postes dont ils s'étaient emparés sur le lac Champlain ; il serait heureux d'avoir son avis à ce sujet. Le général répondit qu'il serait bon que des parlementaires soient envoyés pour obtenir des renseignements et voir ce que faisait l'ennemi, mais qu'il n'avait pas à présent l'intention d'agir hors des frontières de la province. Le colonel Johnson fit observer qu'on ne pouvait conduire les sauvages comme d'autres, qu'il était nécessaire d'entretenir leur ardeur et de les encourager, et qu'il serait heureux de savoir quoi leur dire pour les satisfaire à ce sujet. Le général répondit que les arguments étaient inutiles en cette occasion, car ses ordres lui défendaient d'agir au delà de la frontière de la province. Le colonel Johnson lui fit remarquer que ceci ne semblait pas concorder avec les instructions du général Gage et qu'il serait difficile de contrôler les sauvages dans de telles circonstances et sous de telles restrictions ; à quoi le général répondit que tous dans la province devaient obéir aux ordres du général Carleton, et que le colonel Johnson devrait agir le mieux possible sans sortir de la colonie.

Cependant, les sauvages étant assemblés, le colonel Johnson remit à chaque nation une ceinture de guerre qu'ils devaient tenir prête au service. Les sauvages l'acceptèrent joyeusement, mais ils dirent qu'ils craignaient que la hache ne les blesse eux-mêmes s'ils la laissaient longtemps inactive. Plusieurs des Six Nations, Oughquissamis, etc., après avoir attendu jusqu'au 12 août dans l'espoir de quelque opération, retournèrent à Onondaga avec leur ceinture de guerre, après avoir assuré au colonel Johnson qu'ils seraient prêts à revenir dès qu'on prévoirait l'adoption de mesures énergiques. Le colonel Johnson continua à relever la troupe de Saint-Jean par des détachements des divers camps sauvages et s'efforça autant qu'il put de les reconcilier avec leur position. Le détachement de Saint-Jean continua à surveiller le lac Champlain (dans les limites prescrites) et le 22 août 4 sauvages détachés d'un groupe plus nombreux s'emparèrent d'une barge neuve dans laquelle les rebelles faisaient une reconnaissance. Dans l'escarmouche qui s'ensuivit le capitaine Baker, un rebelle notoire, fut tué et sa tête ainsi que les ordres, plans, etc. qu'il portait furent apportés à Saint-Jean. Trois sauvages furent blessés dans ce combat. Depuis quelque temps, malgré toutes les précautions, quelques-uns des habitants s'étaient entendus pour vendre de l'eau-de-vie aux sauvages et pour les dépouiller de leurs vêtements, propageant en même temps parmi eux des rapports dangereux et leur disant qu'ils approuvaient l'invasion des rebelles qui était dans l'intérêt de la colonie. Les sauvages se plainquirent beaucoup de tout ceci, et comme ils avaient déjà attendu inactifs beaucoup plus qu'ils ne l'avaient jamais fait auparavant, le colonel Johnson écrivit au général Carleton lui montrant l'urgence d'avancer contre les rebelles ou d'attaquer leurs communications, et disant qu'il était d'avis qu'il en résulterait de grands avantages, tandis qu'en restreignant des hommes étrangers à l'inactivité il refroidirait leur ardeur et pourrait causer leur défection. Le général répondit que rien n'était encore survenu qui pût lui faire modifier son opinion quant à la nécessité de retenir les sauvages en deça de la frontière. Le colonel Johnson se donna donc toute la peine possible pour les amuser et parvint à les satisfaire

sous ce rapport. Le 3 septembre, voyant les rapports apportés par les sauvages de l'approche de l'ennemi, le colonel Johnson augmenta la troupe de Saint-Jean à 4 officiers et 121 sauvages. Dans l'après-midi du 4 le général Prescott lui ordonna de ne plus envoyer d'autres détachements, mais de les garder près de la ville, de crainte que les rebelles ne s'attaquent à Montréal en traversant le pays. Le jour suivant un courrier arriva de l'un des officiers du colonel Johnson à Saint-Jean annonçant qu'un détachement d'éclaireurs sauvages avait découvert l'armée des rebelles sur l'île aux Noix (à 16 milles de Saint-Jean) et qu'un second détachement avait rencontré quelques ennemis et échangé quelques coups de feu par l'un desquels un sauvage avait été blessé. Le général ordonna immédiatement que les murs de Montréal fussent réparés et somma les habitants à venir armés sur la parade ce soir-là. Le colonel Johnson envoya un officier et un détachement de sauvages pour garder les magasins du roi près de Lachine. Un corps de 86 guerriers Canandaga arriva et se joignit au colonel Johnson qui leur dit que le désir du général était qu'ils restent prêts à se rendre où leurs services seraient le plus nécessaires. Le jour suivant l'armée des rebelles arriva devant Saint-Jean et deux sauvages arrivèrent le 7, au point du jour, avec des lettres disant que la veille la première division, d'environ 1,000 hommes, commandée par le général Montgomery et couverts par des vaisseaux, des galères, etc., commençait à débarquer à environ un mille de Saint-Jean, alors que les sauvages firent une sortie et les attaquèrent avec un tel succès qu'ils les forcèrent à retraiter deux fois et enfin à traverser le lac et à se retirer à l'île aux Noix. D'après les meilleurs renseignements les pertes des rebelles furent un officier supérieur, deux capitaines, deux lieutenants et environ trente hommes tués ; l'on apprit depuis que deux fois ce nombre avaient été blessés. De notre côté le capitaine Tice, un des officiers du colonel Johnson, eut la cuisse traversée d'une balle ; le capitaine Daniel, un Mohock fidèle, un Conijaharie et deux Caughnauagas furent tués et plusieurs reçurent des blessures dont trois moururent bientôt après. Les sauvages se plaignirent beaucoup de ce qu'il n'y eut pas de troupes pour les supporter, et le soir un détachement de 16 hommes du 26^e régiment, avec quelques recrues et volontaires reçurent l'ordre de les renforcer et le colonel Johnson y joignit 2 officiers et 70 sauvages le 10 septembre. A la nouvelle que quelques Canadiens avaient assuré aux Caughnauagas que les rebelles détruiraient leur ville, Daniel Claus, écrivain, agent du département, y fut envoyé pour leur enlever toute crainte de ce chef. Les sauvages lui portèrent plainte que, dernièrement, ils avaient été vilipendés par quelques gentilhommes français qui étaient trop enclins à rôder autour d'eux et qui étaient indignés de ce que les sauvages n'en faisaient aucun cas, disant que lors de la conquête du Canada on leur avait assuré que de telles gens ne s'ingéreraient plus parmi eux. Ils ajoutèrent que leur position était maintenant très difficile, car ils étaient menacés de la ruine par les rebelles, tandis que les Canadiens leur assuraient qu'ils ne leur résisteraient pas et qu'il ne semblait y avoir espoir de secours d'aucune autre sorte. Le colonel Johnson conclut de tout cela que ces personnes nourrissaient de tels sentiments qu'on ne pouvait plus se fier à elles. Le major Campbell, ayant été nommé agent des affaires indiennes, arriva ce jour-là. Le jour suivant un détachement de sauvages en reconnaissance subirent le feu d'un corps considérable de l'ennemi et Pathinis, un interprète, et un sauvage furent surpris et tués dans une maison sur le lac Champlain. Le 12 le colonel Johnson eut une conférence avec les Caughnauagas afin de calmer leurs appréhensions et le 13 il en tint une autre en présence du général Carleton (alors revenu de Québec), ayant appris des Six Nations que les rebelles avaient employé des agents pour négocier un traité de neutralité avec les Caughnawagas. Dans les ordres généraux de ce jour-là le général Carleton remercia les sauvages dans les termes suivants :

DOC. DE LA SESSION No 18

“Le général remercie les chefs et les guerriers sauvages qui se sont si bravement conduits dans le combat du 6 courant, près de Saint-Jean et désire que ses remerciements leur soient transmis à eux et à leurs nations par le colonel Johnson leur surintendant.

“FRAN^S LE MAISTRE,
“Major de brigade.

“MONTREAL, 13 septembre 1775”.

Malgré le découragement des sauvages, le colonel Johnson continua ses efforts pour qu'ils soient prêts au cas où le général lèverait une troupe pour marcher contre l'ennemi. Le 20 un des officiers du colonel Johnson et son détachement de sauvages arrivèrent de Saint-Jean qui était maintenant complètement investi et l'on apprit qu'un certain Livingston s'était joint aux rebelles avec les habitants de Sorelle. Sur ce les généraux mirent leurs papiers et leur bagage à bord des vaisseaux sur la rivière. Les rebelles avaient maintenant envahi tout le pays et en plusieurs endroits les perfides Canadiens s'y étaient joints. Les sauvages restant ainsi sans espoir de secours, commencèrent à pourvoir à leur propre sûreté, après s'être plaints amèrement du désappointement de leur espérance d'être secouru. Le 25 le colonel Ethan Allan traversa à l'île de Montréal et il marcha sur la ville avec une troupe de 140 hommes, en partie des Canadiens, lorsqu'il fut attaqué par un petit parti du 26^e régiment, quelques volontaires et trente officiers, éclaireurs et sauvages du département des Affaires indiennes. Heureusement, ces derniers tombèrent sur le flanc où était Allen, qui remit son épée et se rendit à un des officiers du colonel Johnson, qui prit avec ses hommes le plus grand nombre des prisonniers. Le 27 le colonel Johnson renouvela ses demandes au général Carleton de mettre une troupe en campagne; dans ce cas, il pourrait encore s'assurer la coopération des sauvages voisins. Le général lui répondit verbalement (par le secrétaire des Affaires indiennes) qu'il voyait que les choses prenaient une meilleure tournure et qu'il serait bientôt en mesure de se former une plus juste opinion. De là jusqu'au 12 octobre tous les moyens furent mis en jeu pour rassembler les Canadiens et plusieurs vinrent se faire vêtir et armer puis rejoignirent ensuite l'ennemi. Voyant donc la saison très avancée, les sauvages se retirèrent presque tous, mécontents et refusant de croire à d'autres promesses de secours. Ceux qui restèrent demandèrent instamment que des troupes soient mises en campagne et que le colonel Johnson leur procure le redressement de certains griefs qu'ils avaient souvent présentés. Ayant dans le même temps reçu des dépêches du Secrétaire d'Etat ordonnant que leurs différents griefs soient immédiatement soumis au Roi, et voyant aussi que les pouvoirs du major Campbell comme agent au Canada occasionneraient des difficultés et finiraient par nuire au service, le colonel Johnson signifia son intention d'aller en Angleterre pour le règlement de ces diverses questions, avant que les sauvages des différentes nations se mettent en campagne l'année suivante. Les sauvages approuvèrent cette résolution et délèguèrent un jeune chef fidèle pour l'accompagner. Ayant placé ses officiers aux postes où ils pourraient être le plus utiles pour conserver la fidélité des sauvages et leur ayant donné ses instructions, il partit pour Québec où il s'embarqua pour l'Angleterre le 11 novembre.

Ce qui précède est un bref extrait des minutes des Affaires indiennes et peut servir à donner un aperçu général de sa conduite et de son succès dans la dernière campagne, bien qu'exposé à tous les désavantages. Mais les points qu'on doit examiner et régler et sur lesquels dépendent la bonne conduite de ce peuple fidèle jusqu'ici, ainsi que la sagesse et l'opportunité des

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

agissements du colonel Johnson, ressortiront de l'état annexé qui est honnêtement et impartialement soumis.

LONDRES, 26 janvier 1776.

Vraie copie d'extraits des Archives indiennes.

JOSEPH CHEW,
Secrétaire des Affaires indiennes.

Adressée au Colonel Johnson, 26 janvier 1776.

Thomas Oliver à Dartmouth.

BOSTON, 26 janvier 1776.

Vol. 297,
p. 145.

MILORD,—Pour guider et diriger les opérations en Amérique, il faut nécessairement à Votre Seigneurie, à la distance où elle est de la scène d'action, les renseignements les plus récents et les plus précis des différents gouverneurs, sur la situation et les circonstances où se trouvent les divers endroits sous leurs soins. Par zèle pour le service de Sa Majesté, et mû par le sentiment du devoir, je saisis la première occasion de vous soumettre l'état de choses qui règne ici.

L'arrivée du général Gage et du général Burgoyne en Angleterre mettra à votre disposition tous les détails de la situation antérieurement à leur départ. Depuis, les rebelles ont commencé un nouveau fort sur la rive de Cambridge vis-à-vis la ville, dont le général Gage pourra vous expliquer la situation. Ils avancèrent rapidement pendant plusieurs jours, mais advenant un grand froid qui gela la terre à une grande profondeur, ils furent obligés de discontinuer. Leur dessein semble être de harasser la ville. La terre est depuis demeurée gelée et ils ne pourront continuer avant le printemps à moins qu'il ne survienne un dégel.

A l'expiration du dernier terme d'enrôlement dans l'armée rebelle, il surgit parmi eux quelques mécontents, et je me flattai de l'espoir que cela pourrait produire un bon effet. Cela semble avoir été causé par la répartition de leurs hommes, et leur causa beaucoup d'embarras. Mais cajolés par les discours des officiers, ils se soumièrent et la difficulté est maintenant surmontée.

Le sort de Québec nous a causé une grande anxiété il y a quelque temps, mais nous venons de recevoir des nouvelles qui ne nous laissent aucun doute sur sa sécurité présente. Des rapports de différents quartiers, et qui concordaient généralement, nous apprirent que le 1^{er} janvier un fort détachement commandé par le général Montgomery qui avait rejoint Arnold, et comptant treize cents hommes, fit une attaque sur la ville à 4 heures du matin ; qu'un détachement de trois cents sous les ordres d'un certain major Green avait pénétré dans les fortifications d'un côté, tandis que le corps principal attaquait l'autre ; que par une défense déterminée et un feu bien nourri de la garnison le corps principal fut repoussé, laissant à l'intérieur les trois cents qui, n'étant pas supportés, furent faits prisonniers ; que Montgomery et soixante et dix hommes furent tués dans l'attaque ; qu'Arnold fut blessé à la cuisse et, d'après quelques-uns, fait prisonnier. Un gentilhomme arrivé récemment de Newport, dans le Rhode-Island confirme ce rapport et ajoute qu'ils étaient à lever un corps de soldats au Connecticut, pour envoyer au secours des rebelles, et qu'ils s'attendaient de pouvoir entreprendre une nouvelle attaque avant le printemps.

Ce fait, comme toute leur conduite récente, dénote leur intention d'appuyer la rébellion autant qu'il sera en leur pouvoir et qu'ils prennent toutes

DOC. DE LA SESSION N^o 18

les méthodes de se munir des moyens de résistance. Ils construisent des navires de guerre, importent de grandes quantités de munitions et de matériel de guerre, et fondent des canons et des boulets.

Hispaniola et St-Eustache sont les principaux points d'où ils tirent leurs approvisionnements. La côte d'Amérique est si étendue et les criques et havres sont si nombreux qu'il sera difficile de les surveiller tous. Je pense qu'on pourra plus efficacement prévenir le mal en ajoutant des croiseurs aux Indes Occidentales.

J'ai, milord, sans vos ordres, accordé des lettres de marque à des vaisseaux armés en guerre faisant voile d'ici pour les Indes Occidentales, pour faire prise de tous les navires américains apportant des approvisionnements aux rebelles. Comme nous pouvons être obligés d'avoir recours aux Actes de Commerce pour condamnation, j'ai pour les encourager renoncé à la part de prise qui peut m'être décernée par la cour de Vice-amirauté. J'ai consulté le général Howe avant d'accorder ces lettres de marque, et il fut d'accord avec moi que non seulement ils harasseraient les rebelles mais qu'ils pourraient approvisionner la garnison.

J'en suis maintenant arrivé à soumettre à Votre Seigneurie l'état de cette ville, dans lequel je vous prie de me permettre d'être un peu plus précis.

La ville de Boston qui, à son état le plus florissant, pourrait contenir environ 15,000 habitants, est maintenant réduite à environ 3,500. De ce nombre je compte qu'il peut y avoir mille hommes, dont 250 réfugiés de la campagne, 750 des habitants proprement dits et 2,500 des femmes et des enfants.

Sur les 1,000 hommes, je n'ai aucun doute que 500 sont vraiment de loyaux sujets, qui ont donné les plus grandes preuves de leur attachement au gouvernement. Des 500 qui restent je crois que la moitié, soit 250, sont aussi fortement dévoués aux intérêts des rebelles, tandis que l'autre moitié est plus indifférente. Je devrais dire ici que les femmes et les enfants appartiennent pour la plupart aux familles des sujets loyaux. Les autres ayant généralement envoyé leurs familles quand ils ne pouvaient eux-mêmes partir, le nombre des sujets loyaux et de leurs familles s'élève à plus de 2,000.

Durant le blocus ces gens, en général, ont pourvu à leur subsistance par leurs propres moyens et leur industrie. Ils ont eu à souffrir de grandes et pressantes difficultés. Nous n'avons aucun fonds pour le soutien de cette population ni pour les dépenses de la police, nulle taxe n'étant payée par les troupes ou autres, du moins à bien peu d'exceptions. Dans ces circonstances, il fut impossible d'exercer l'autorité civile sans embarras pour le service. C'est pour cette raison qu'elle est demeurée à l'état latent, la plupart des affaires étant conduites d'après le régime militaire. Jusqu'ici, milord, j'ai agi d'après mon propre jugement, mais j'aimerais que Votre Seigneurie me transmitt ses instructions pour ma gouverne future.

Si ce poste doit être maintenu et le pays envahi d'ici, il est possible que cela produise un tel changement des circonstances qu'il faudra changer notre système actuel de gouvernement. Si nous pouvons repousser les rebelles dans le pays (ce qui exigera l'emploi à bonne heure d'une force considérable) cela pourra ouvrir une porte à plusieurs personnes avec lesquelles nous pourrions former une société civile quelconque. La continuation du gouvernement militaire dans ce cas pourrait en empêcher plusieurs de redevenir loyaux et les induire à retraiter avec les rebelles et à en augmenter ainsi le nombre.

Si seulement l'on maintenait une garnison ici et si l'on poursuivait les hostilités en d'autres lieux et que le Post Bill fut suspendu (ce qui semble absolument nécessaire) le commerce pourrait alors exiger la restauration du gouvernement civil, sinon plusieurs des habitants devraient subsister aux frais de l'Etat comme partie de la garnison.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Mais si cette ville était abandonnée et que l'armée fût envoyée à un autre endroit du continent, je vous prie de m'indiquer ce que je ferais du conseil et autres officiers civils. Ce serait un embarras pour le service que de les emmener avec l'armée, tandis que ce serait exposer plusieurs d'entre eux à périr que de les laisser en arrière. Il y a, je suppose, soixante ou soixante-dix personnes et leurs familles qui ne pourraient jamais faire leur paix avec les rebelles, et qui seraient incapables de subsister si elles étaient privées de leur propriété. Outre les officiers du revenu, trente d'entre eux sont maintenant d'une manière ou d'une autre, à la charge du gouvernement. Si ces secours leur étaient continués, ils pourraient émigrer à quelque pays où la vie est bon marché, jusqu'à ce que leurs services fussent requis. Mais il faudra que le reste souffre.

Je vous prie de me pardonner de m'être si longuement étendu sur ce sujet, lorsque des questions de plus grave importance réclament votre attention. Mais Votre Seigneurie l'excusera comme devoir de ma charge et me dirigera comme votre sagesse le jugera à propos. Je m'efforcerai d'exécuter vos ordres avec la fidélité qui convient.

Milord, à votre
Très humble serviteur,

THOS. OLIVER.

Au très honorable comté de Dartmouth.

(L'extrait ci-dessous porte l'endos suivant.)

Boston, 26 janvier 1776.
Lieutenant-gouverneur Oliver.
Rp 22 février.

N.
G. P.
W.
B.
D.
Sa.

EXTRAITS.

Howe au Secrétaire d'Etat, 27 novembre 1775.

Vol. 305,
p. 193-4.

Au retour de ce détachement le 5 courant, j'ai reçu l'assurance que le corps de l'armée rebelle, commandé par un certain colonel Arnold et que le général Gage a sans doute signalé à Votre Seigneurie, avait remonté la rivière Kennebec, avec l'intention de pénétrer en Canada par la rivière Chaudière, et qu'il avait atteint le fort Halifax, à environ 60 milles de l'embouchure de la Kennebec, d'où 200 malades avaient été renvoyés. L'on n'en a pas entendu parler depuis.

Le général Gage a sans doute appris à Votre Seigneurie qu'un vaisseau était arrivé de Québec le 10 octobre lui apportant des lettres du général Gage et du lieutenant-gouverneur Cramahé dont vous trouverez copies ci-jointes.

Je décidai, en conséquence, d'envoyer un bataillon de soldats de marine auquel j'ordonnai d'embarquer sur des transports et de se rendre à Québec sous l'escorte de la frégate *Cerberus*, comme il avait été entendu avec l'amiral Graves. Les transports étaient prêts à recevoir les troupes le 13, quand je reçus la lettre ci-incluse (n° 1), de l'amiral Graves, dans laquelle il déclarait le voyage inopportun et impraticable pour des transports. Je lui écrivis alors que, sur son avis, je renonçais à envoyer les troupes sur des transports, ainsi que Votre Seigneurie pourra le voir par la copie ci-incluse de lettre

DOC. DE LA SESSION No 18

(n° 2) J'avais alors l'intention de me procurer des vaisseaux plus petits, mais n'ayant pu les préparer à prendre la mer à temps pour entreprendre le voyage avec la moindre espérance de succès, j'ai cru plus prudent de refuser d'envoyer des renforts, et renvoyai le vaisseau à Québec le 13.

Nombre de rapports contradictoires nous sont venus depuis par voie de New-York, concernant les affaires du Canada. La plupart étaient favorables aux armes de Sa Majesté jusqu'au 20 courant, quelques jours après l'on apporta ici un journal rebelle qui faisait le récit de la capitulation de Chambly et de St-Jean, dont les garnisons resteront prisonnières dans le Connecticut ou ailleurs, ainsi qu'en ordonnera le Congrès continental. Le major Stopford du 7^e régiment commandait au premier endroit et le major Preston du 26^e, au second. Un vaisseau récemment rencontré en mer ayant donné les mêmes informations, je crains que la nouvelle ne soit que trop vraie.

Je suis, etc.,

W. HOWE.

EXTRAITS.

Howe au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 3 décembre 1775.

Vol. 305
p. 198.

MILORD,—Par la lettre ci-incluse reçue hier soir du lieutenant-gouverneur Cramahé, Votre Seigneurie verra qu'il est beaucoup à craindre que la province de Québec, par une défection générale des Canadiens, tombe entre les mains des rebelles, et par une lettre personnelle datée du jour suivant j'apprends que Montréal a capitulé, que le général Carleton descend le fleuve sur un vaisseau armé et qu'il y a peu de raison de croire que la capitale pourra résister à l'attaque attendue.

Dans ces circonstances, le lieutenant-gouverneur de Québec s'est vu forcé de détenir cinq transports envoyés d'ici pour rapporter du fourrage, ce qui non-seulement occasionne la perte du foin et du grain attendus, ainsi que le fait voir le rapport inclus dans ma lettre du 2 courant, mais ce qui nous prive aussi de 1416 tonnes de marchandises qui devaient être ajoutées à la quantité spécifiée dans l'état du tonnage inclus dans ma dépêche du 26 novembre comme étant nécessaire pour le transport de cette garnison, etc., en un seul voyage.

J'espère que les transports qui devront remplacer ceux-ci et combler la lacune qu'indique le rapport seront envoyés de bonne heure au printemps, et, vu les pertes que l'ennemi nous a déjà infligées, qu'ils viendront sous escorte.

J'apprends que le brigantin *Nancy*, un transport militaire portant 4,000 armements complets, 100,000 fusils, un mortier de 13 pouces et d'autres munitions en proportion fut pris, la semaine dernière, dans la baie, par les corsaires rebelles, ce qui prouve la nécessité de précautions. Cette perte est déplorable pour nous, vu que les rebelles ont maintenant tous les engins nécessaires pour incendier la ville, car ils ont une grande quantité d'obus et d'autres munitions qu'ils n'auraient pu se procurer autrement. Nous n'avons pu nous assurer de quelle manière la capture a été faite, mais tant d'artifices ont été pratiqués au détriment des étrangers, sous le couvert de l'amitié, de faux pilotes, etc., qu'on ne peut trop mettre en garde ceux qui transportent des marchandises de toute sorte.

Votre Seigneurie comprendra la nécessité qu'il y a de combler la perte d'armes, de briquets, etc., éprouvée en cette occasion.

Je prie aussi Votre Seigneurie de bien vouloir ordonner l'expédition du double de la quantité d'outils d'ingénieurs spécifiée dans l'état ci-inclus, dans des navires différents, pour deux divisions de l'armée, outils qui pourront

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

être employés dans les sièges. La date de l'état indiquera le temps où la réquisition fut faite.

Craignant que les avantages remportés par les rebelles en Canada et leur bonne fortune en s'emparant de nos munitions ne les encourage à d'autres entreprises, j'enverrai à Halifax avec toute la célérité possible cette partie du 65^e qui est maintenant ici sous les ordres du lieutenant-colonel Bruce qui commandera à son arrivée. Je crois qu'avec ce renfort cet endroit sera en parfaite sûreté.

Après les malheureux événements en Canada, Votre Seigneurie m'ayant encouragé à donner mon avis, permettez-moi de dire que si le but principal était le recouvrement de cette province, l'armée qui l'effectuerait ne devrait pas compter moins de 12,000 soldats. Je voudrais en même temps qu'on ne comprit pas que je renonce au plan élaboré dans ma lettre n^o 2 du 26 novembre, car l'ennemi souffrira plus en étant attaqué de ce côté qui est le plus vulnérable, que de tous les succès qui pourraient être remportés en Canada.

L'amiral m'informe qu'une lettre qu'il a reçue aujourd'hui du capitaine Wallace du vaisseau de guerre *Rose*, stationné à Rhode-Island, lui annonce que les rebelles disent qu'ils vont fortifier les hauteurs de Newport et qu'ils arment à Philadelphie un navire portant 36 canons et deux ou trois de moindre force, avec l'intention de croiser au sud et prendre lord Dunmore en chemin.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. HOWE.

EXTRAIT.

Howe au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 13 décembre 1775.

p. 205.

Six compagnies du 65^e sont embarquées et feront voile pour Halifax sous l'escorte de la frégate *Cerberus*. Les 18^e et 59^e régiments ayant été répartis entre d'autres corps, leurs officiers et sous-officiers, ainsi que les invalides et les recruteurs, partent d'ici sur des transports escortés du *Tartar*.

Des nouvelles reçues des rebelles m'apprennent que le général Carleton s'est embarqué à Montréal pour Québec le 12 novembre, avec 100 soldats et autant de Canadiens, emportant avec lui tout le matériel militaire qu'il pouvait transporter, et que les rebelles ont pris possession de la ville le lendemain.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. HOWE.

EXTRAIT.

Howe au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 19 décembre 1775.

p. 216.

J'ai le regret d'informer Votre Seigneurie que j'ai l'autorité du commandant des rebelles pour croire que le général Prescott est tombé entre les mains de l'ennemi, et la rumeur veut que le général Carleton et toute la province du Canada ait subi le même sort. N'ayant aucune communication avec le Canada, je ne sais jusqu'à quel point il faut ajouter foi à cette nouvelle, mais j'espère qu'elle n'est pas vraie.

Cependant, M. Washington, le commandant de l'armée rebelle, s'appuyant sur le nombre et le rang des prisonniers en sa possession, nous a menacé de représailles dans le traitement de leurs prisonniers en notre pouvoir et pro-

DOC. DE LA SESSION No 18

pose un échange, ce à quoi je ne donnerai pas de réponse positive et ce que je ne ferai pas sans les ordres du Roi. J'inclus pour Votre Seigneurie une publication extraite des minutes du Congrès continental en rapport avec la proclamation de Sa Majesté du 23 août dernier dont les principes semblent avoir inspiré les menaces de M. Washington.

EXTRAIT.

Howe au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 16 janvier 1776.

p. 225.

Des rapports de l'armée rebelle nous apprennent que le général Carleton arriva à Québec le 20 novembre, et la saison était alors si avancée, j'en conclus que les rebelles ne pourront pas l'assiéger cet hiver. J'ai envoyé à Halifax et de là à Québec un officier sur lequel je puis dépendre, afin de me renseigner sur la vraie situation du général, et j'attends son retour au commencement d'avril.

Les six compagnies absentes du 17^e régiment et les six du 55^e sont arrivées le 30 décembre sur les transports *Grosvenor* et *Grand Duke of Russia*, mais je n'ai eu aucune nouvelle des quatre autres compagnies du 55^e régiment.

D'après ce que je puis apprendre des desseins des chefs des rebelles, depuis leur réception du discours du roi, ils sont déterminés à faire les plus diligentes préparations pour une guerre active, et c'est ma ferme opinion qu'ils ne céderont pas avant d'avoir tenté le sort d'une bataille et aient été défaits. Mais je suis forcé de répéter à Votre Seigneurie que la force apparente de l'armée pour le printemps ne peut me faire espérer de forcer les rebelles à en venir à une action décisive.

Avec le plus grand respect, etc.,

W. HOWE.

Howe au secrétaire d'Etat.

HALIFAX, 25 avril 1776.

p. 265.

Le 47^e régiment a fait voile pour Québec le 20 courant sous l'escorte de la frégate *Niger*, et sera d'un grand secours s'il arrive avant les troupes envoyées d'Angleterre au commencement du printemps, ainsi qu'en fait mention la lettre de Votre Seigneurie du 5 janvier. Le capitaine Stanton, du 14^e d'infanterie, qui est arrivé ici le 21 sur le paquebot *Harriott*, m'informe que ce renfort consistait en un régiment d'infanterie, et je crois que deux régiments suffiront à défendre la ville jusqu'à l'arrivée des troupes d'Europe destinées à cette région. Je n'ai pas l'intention d'en envoyer d'autres d'ici. L'officier envoyé à Québec durant l'hiver, comme en fait mention ma lettre du 16 janvier à lord Dartmouth, n'étant pas revenu, je n'ai aucune nouvelle de cet endroit.

Nous apprenons de certains capitaines de vaisseaux qui ont été retenus prisonniers à Salem et ont obtenu permission de retourner en Angleterre, que le général rebelle est allé à New-York avec une partie de son armée, en ayant auparavant détaché un gros corps pour envoyer au Canada, et que ceux qui étaient restés en arrière érigeaient des fortifications sur Fort-Hill, dans la ville de Boston.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

EXTRAIT.

Gage au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 12 juin 1775.

Vol. 420,
p. 224.

Le colonel Prescott part immédiatement pour le Canada pour aider le général Carleton, car j'apprends que les rebelles, après avoir surpris Ticonderoga, ont fait des excursions et exercé des hostilités sur les frontières de la province de Québec, ce qui justifiera le général Carleton de lever des Canadiens et des sauvages pour les attaquer à son tour. Nous ne devons pas nous faire scrupule de ce que nous recourons aux sauvages, car les rebelles nous ont donné l'exemple en nous opposant autant de sauvages qu'ils ont pu en rassembler.

EXTRAIT.

Gage au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 20 août 1775.

Secret,
p. 256.

J'apprends du général Carleton que les Canadiens ne sont pas aussi disposés à la guerre que nous l'espérions, et quelques tribus sauvages les imitent et paraissent avoir de la répugnance à se joindre à nous. Les Canadiens ont joui de trop de tranquillité et de prospérité depuis qu'ils sont sous notre gouvernement, d'autant plus qu'on s'est donné beaucoup de peine pour les terrifier et empoisonner leur esprit. Mais il ne faudrait au Canada qu'une bonne armée pour les mettre tous en mouvement, et si j'osais donner un avis, je crois qu'on ne devrait aucunement retarder à renforcer le général Carleton avec 4,000 hommes, une certaine quantité d'armes et d'autre matériel de guerre et une grande quantité d'effets pour les sauvages.

EXTRAIT.

Gage au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 20 septembre 1775.

p. 257.

Le lieutenant-colonel McLean s'est donné beaucoup de peine pour lever son corps d'émigrants écossais et a posté des officiers dans plusieurs provinces pour les rassembler, mais la grande difficulté est de les transporter au Canada où le colonel a établi ses quartiers-généraux. Il écrit de là qu'il a recruté 100 hommes à Québec et en a enrôlé 400 autres sur la rivière Mohock, qui attendaient l'occasion de pénétrer en Canada, ce qui ne sera pas facile, car les rebelles ont pris possession du lac Champlain.

EXTRAIT.

Gage au Secrétaire d'Etat.

BOSTON, 20 septembre 1775.

p. 262.

Nous apprenons qu'un corps d'environ 1,200 hommes a été détaché de l'armée rebelle, il y a quelques jours, en destination du Canada, par voie de la Chaudière. Ils ont marché jusqu'à Newbury où ils se sont embarqués sur des sloops et des goélettes pour remonter la Kennebec, comme ils l'ont dit, jusqu'au fort Halifax. A moins d'une défection des Canadiens, il est impossible qu'ils puissent réussir à s'emparer de cette province. L'amiral Graves m'assure qu'il y a une frégate et deux vaisseaux armés, outre plu-

DOC. DE LA SESSION No 18

sieurs transports armés, dans la baie de Fundy, et le *Somerset* de 60 canons à Halifax pour défendre la Nouvelle-Ecosse si elle était attaquée.

J'ai l'intention d'envoyer bientôt le lieutenant-colonel Goreham à Halifax avec tous les hommes de son corps, et le colonel McLean avec deux compagnies du 14^e régiment, ce qui, avec les recrues attendues de Terre-Neuve — trois compagnie du 65^e stationnées là — et la milice de l'endroit constitueront un bon corps pour la défense de Halifax.

EXTRAIT. *Lieutenant-gouverneur Oliver au Secrétaire d'Etat.*

BOSTON, 28 novembre 1775.

p. 285.

Quelques journaux apportés en ville de la campagne donnent des nouvelles des garnisons de St-Jean et Chambly dans la province du Canada, et disent que l'armée rebelle est en marche sur Montréal où s'est retiré le général Carleton.

Nous apprenons de certaines personnes qui se sont dernièrement échappées des mains des rebelles que ces derniers avaient éprouvé des désappointements dans leur expédition de l'est en remontant la rivière Kennebec et partie de leur armée était revenue très malade et épuisée.

Pownall aux officiers commandant les régiments à Cork.

WHITEHALL, 27 septembre 1775.

Vol. 431,
p. 82.

MONSIEUR,—Comme il est de grande importance que les régiments qui ont ordre de partir pour Québec y arrivent avant l'hiver, l'on doit tenter tous les efforts possibles pour y réussir, et il est de mon devoir, en l'absence de lord Dartmouth, qui est dans le Staffordshire pour quelques jours, de vous communiquer les renseignements qui pourront vous être d'une grande utilité en cette occasion.

Vu la saison avancée, l'on s'attend à ce que les transports, après leur arrivée à l'embouchure du fleuve St-Laurent, rencontreront de grands vents du nord-ouest, mais cela ne devra pas vous décourager, et il y a peu de doute qu'avec un peu de persévérance ils pourront se rendre à l'île du Bic, ou à l'île Hare où l'on peut mouiller en toute sûreté, et dans le voisinage desquels, à la rivière du Loup, si les transports ne peuvent remonter plus haut, les troupes peuvent débarquer et marcher sur Québec en pays colonisé. Mais dans ce cas, immédiatement à votre arrivée à l'une ou l'autre de ces îles, vous devrez dépêcher un courrier au général Carleton pour lui apprendre votre venue et lui demander d'envoyer un officier qualifié pour conduire les troupes, ainsi que tous les sloops, goélettes et autres petits vaisseaux qu'il pourra se procurer pour transporter le bagage et le matériel à Québec.

On estime ces renseignements de si grande importance que j'ai ordre d'envoyer cette lettre, avec une autre de l'amirauté, à l'agent des transports par messenger spécial, à Milford Haven, avec instructions au percepteur des douanes de l'expédier à Cork par un des côtres de Sa Majesté employés à ce service, ou par tout autre vaisseau qu'on pourra se procurer.

Je suis, etc.

J. POWNALL.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

EXTRAIT.

Germain à Howe.

WHITEHALL, 5 janvier 1776.

p. 110. Il est impossible de penser au Canada sans regretter la situation malheureuse des affaires du Roi en ce pays et les obstacles qui ont empêché l'exécution du plan que vous aviez proposé, avec un zèle si louable, pour sa sûreté, et qui, j'ose le dire, n'aurait pas échoué. Mais en disant cela, je ne conclus pas que l'amiral Graves n'avait pas de bonnes raisons de refuser de l'adopter, et j'espère en même temps que ces raisons, quelles qu'elles soient, seront pleinement examinées par le département compétent.

p. 111. Mon devoir est de voir aux moyens de secourir Québec, si possible, et de le reprendre si nous l'avons perdu ; mais il est inutile de vous expliquer toutes les mesures que j'ai prises dans ce but, je dirai seulement qu'indépendamment des efforts que nous ferons de très bonne heure pour secourir la ville, j'espère que nous pourrons dans la première ou la seconde semaine de mars, envoyer au moins 10,000 hommes au général Carleton.

*Germain à Howe.*WHITEHALL, 1^{er} février 1776.

A l'honorable
Major général HOWE.

p. 112. MONSIEUR,—Depuis ma lettre du 5 janvier, tous les efforts ont été tentés, dans les divers départements, pour activer les préparations pour la prochaine campagne dans l'Amérique du Nord, et bien que la température soit presque la plus froide qui ait jamais sévi en ce pays que l'on sache et nuit beaucoup au service du département de la Marine, j'ai cependant lieu d'espérer que les renforts pour l'armée sous vos ordres s'embarqueront avant la fin de mars et que l'armement destiné à Québec sera prêt beaucoup plus tôt.

Les malheureux événements qui se sont passés au Canada exigent non seulement que nous mettions tout en œuvre pour secourir Québec aussi à bonne heure que possible, mais aussi que nous ayions là une armée prête à commencer ses opérations aussitôt que la saison le permettra.

La grande estime que le Roi montre en toute occasion pour le rang et le mérite de ses officiers aurait induit Sa Majesté à nommer le major général Clinton pour commander sous le major général Carleton, mais comme Sa Majesté avait déjà décidé qu'il commanderait le corps de troupes envoyé en expédition au sud, il s'est déjà probablement embarqué pour le cap Fear pour y attendre leur arrivée. Sa Majesté a cru bon de nommer le major général Burgoyne pour commander en second sous le général Carleton au Canada, et de l'y envoyer avec les huit régiments d'Irlande, qui, je l'espère, seront prêts à faire voile le 20 du mois prochain.

Si Québec tombait avant qu'on puisse y faire parvenir des renforts et si le général Carleton ne survivait malheureusement pas à sa chute, l'intention du Roi, en cette occurrence, est que le commandement de toutes les troupes de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord vous soit confié. C'est aussi l'intention de Sa Majesté de nommer les majors généraux Clinton, Burgoyne, lord Percy et lord Cornwallis lieutenants généraux en Amérique. Les anciens colonels qui font actuellement office de brigadiers seront nommés majors généraux, et les autres colonels seront nommés brigadiers.

Advenant la mort du major général Carleton il sera de votre ressort de disposer des divers commandements comme vous le jugerez bon. Il sera donc en votre pouvoir de laisser le commandement des troupes au Canada au major général Burgoyne, ou, si vous croyez que ce soit préférable, vous

DOC. DE LA SESSION No 18

pourrez nommer le général Clinton à ce poste. Le plaisir de Sa Majesté étant que le major général lord Cornwallis serve en Canada, il y sera envoyé avec son régiment dès qu'il aura rejoint l'armée sous votre commandement.

Dans l'état actuel des affaires dans l'Amérique du Nord, la sûreté de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve est d'importance, et j'ai reçu ordre du Roi de vous signifier que c'est le bon plaisir de Sa Majesté que les deux bataillons de marine, qui servent maintenant sous vos ordres, ou toute partie de ces derniers que vous jugerez nécessaire, soient envoyés à Halifax et qu'un détachement du corps du major Goreham soit envoyé à Saint-Jean de Terre-Neuve, où il faudra une garnison. C'est aussi le plaisir de Sa Majesté que tous les soldats du 65^e régiment qui sont propres au service soient transférés au 27^e régiment, et s'il y en a plus que ce qu'il faut pour en remplir les cadres, vous les incorporerez dans d'autres corps. Quand le 27^e régiment sera ainsi au complet vous le joindrez à l'armée que vous commandez, et vous renverrez les officiers, les sous-officiers et les invalides du 65^e en Angleterre.

Je ne dois pas oublier de vous dire, avant de quitter le sujet des préparatifs militaires, que les officiers des Gardes ont fait preuve d'un tel courage et d'un tel zèle pour le service de Sa Majesté, que Sa Majesté a levé un détachement de mille soldats, et les officiers en proportion, pour servir sous vos ordres en Amérique. Je n'ai plus qu'à ajouter que le Roi est si heureux d'exprimer en toute occasion sa royale approbation des officiers généraux qui servent en Amérique dans les principaux grades, qu'il a déclaré que ses intentions étaient de n'employer aucun officier général d'ici dont le rang est supérieur à celui des majors généraux Clinton, Burgoyne, lord Percy ou lord Cornwallis.

Cette lettre sera confiée au commandant du navire de Sa Majesté *Greyhound* qui vous remettra aussi les officiers du corsaire armé par les rebelles sous un brevet du Congrès et capturé par un navire de l'escadre de l'amiral Graves. Les soldats ont tous volontairement pris du service sur les navires de Sa Majesté, mais les officiers ayant refusé de les imiter, il a été jugé bon de les renvoyer en Amérique, pour les mêmes raisons évidentes qui ont décidé le renvoi des prisonniers rebelles pris en armes lors de l'attaque de Montréal en septembre dernier.

L'on espère que la possession de ces prisonniers vous permettra d'assurer la délivrance des officiers et des loyaux sujets de Sa Majesté qui sont dans l'humiliante situation de prisonniers des rebelles, car bien que vous ne puissiez faire aucun traité ou arrangement avec les rebelles pour un cartel régulier pour l'échange des prisonniers, je ne doute pas que votre propre discrétion vous suggérera les moyens d'effectuer cet échange sans compromettre la dignité et l'honneur du Roi, et sans vous servir du nom de Sa Majesté dans les négociations à cette fin. Et ce qui me pousse fortement à insister sur l'opportunité d'une telle action, c'est les difficultés qui peuvent autrement surgir dans le cas de troupes étrangères servant en Amérique.

Je suis, etc.,

GEO. GERMAIN.

Germain au lieutenant-colonel Fraser,

WHITEHALL, 19 mars 1776.

p. 121.

Le lieut.-col. Frazer à l'officier commandant les troupes qui s'embarquent de Cork pour l'A.

L'on espère que lorsque cette lettre vous parviendra les transports choisis pour prendre à leur bord les six régiments d'Irlande qui ont ordre de servir dans l'Amérique du Nord seront arrivés à Cork, et que le 31^e régiment sera aussi arrivé du nord de l'Angleterre.

Les ordres nécessaires au Lord Lieutenant pour l'embarquement de ces six régiments accompagneront la dépêche, et j'ai ordre du Roi de vous signi-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

fier que c'est le bon plaisir de Sa Majesté que, aussitôt cet embarquement terminé, vous preniez le commandement de ces régiments et en disposiez comme il sera nécessaire pour leur confort pendant le voyage.

C'est l'intention de Sa Majesté que ces régiments, ainsi qu'un corps considérable d'auxiliaires étrangers au service de la Grande-Bretagne soient employés, sous le commandement des majors généraux Carleton et Burgoyne, pour recouvrer ces parties de la province de Québec dont les rebelles des autres colonies peuvent s'être emparées, pour assurer la soumission due au gouvernement dans toute cette vaste province, et pour toutes autres opérations que l'état des affaires de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord peut rendre nécessaire. C'est donc le plaisir de Sa Majesté que vous vous rendiez avec les dits régiments au fleuve Saint-Laurent, et étant arrivé à l'île aux Coudres, qui est le lieu de rendez-vous, vous vous mettiez aux ordres de l'officier supérieur que vous trouverez là.

Si vous ne trouvez pas là cet officier, vous ferez alors tous vos efforts pour donner avis de votre arrivée au major général Carleton ou à l'officier commandant alors en cette province, et dans l'entre-temps vous disposerez des troupes sous vos ordres d'après les renseignements que vous pourrez obtenir sur l'état des affaires dans cette province, agissant avec tout le soin et la circonspection convenable.

L'on espère qu'à votre arrivée vous trouverez la ville de Québec au moins en la possession de Sa Majesté, et dans ce cas, comme la navigation sur le fleuve sera très probablement ouverte, il sera opportun que vous vous rendiez à Québec le plus tôt possible et que vous y débarquiez les troupes. Mais s'il arrivait que la ville fût en la possession des rebelles, vous aviserez alors, après avoir bien pesé toutes les circonstances, s'il est bien à propos d'attendre à l'île aux Coudres jusqu'à l'arrivée des auxiliaires étrangers ou de vous rendre à l'île d'Orléans. Cette dernière démarche, si vous pouvez l'accomplir sans danger, sera certainement la plus avantageuse, car les troupes pourraient y être bien mieux accommodées qu'à l'île aux Coudres.

C'est pour cette raison que je m'abstiens de dire quoi que ce soit des mesures qu'il sera sage de prendre dans une diversité d'événements possibles, soit pour la protection, soit pour la soumission à l'obéissance de toutes parties de la province en aval de Québec de chaque côté du fleuve. Tout ce que j'ai à ajouter, c'est que le Roi se fie à vous pour l'exécution fidèle des instructions contenues dans cette lettre, et Sa Majesté me commande de vous dire d'être très attentif durant le voyage et après votre arrivée, à toutes les précautions nécessaires pour la santé des troupes et pour leur bien-être et leur confort sous tous rapports.

Je suis, etc.,

GEO. GERMAIN.

EXTRAIT.

Germain à Howe.

WHITEHALL, 28 mars 1776.

p. 127.

En ce qui concerne le service du côté du Canada et les opérations de l'armée qui y sera employée (ce dont vous avez déjà été informé) cela dépendra de la situation des affaires en cette province. Mais si les rebelles, voyant leur échec et leur défaite du 31 décembre, ont abandonné toute pensée de conquête de ce côté, ce qui est très probablement le cas, il y a lieu d'espérer que l'armée pourra pénétrer dans les autres colonies par la voie des lacs, et conséquemment on a fait ici toutes les préparations qui pourront faciliter la réussite de ce plan.

DOC. DE LA SESSION No 18

Autant que je puis juger de ce que sera probablement le plan général des opérations dans l'Amérique du Nord, et quoi qu'il arrive, il est de grande importance de s'assurer l'affection et l'aide de nos anciens amis et alliés les Six Nations, et j'espère que le colonel Guy Johnson, qui est maintenant ici et qui se prépare à retourner par le premier navire, sera utile à cette fin.

Il a plu au Roi de lui donner le même brevet et les mêmes pouvoirs que ceux qui furent accordés à Sir William Johnson en 1756, mais il est en tout soumis à votre discrétion et à votre contrôle. Vous l'emploierez donc de la manière que vous jugerez nécessaires et lui donnerez les instructions que vous croirez opportunes.

EXTRAIT.

Germain à Burgoyne.

WHITEHALL, 28 mars 1776.

p. 131.

Quel que soit le sort de Québec, il est de grande importance d'obtenir des renseignements précis et exacts sur le sentiment et les dispositions des Canadiens et des sauvages.

Il semble y avoir peu de doute de la bonne volonté et de l'affection des sauvages, si on les traite avec discernement et si l'on emploie des personnes habiles pour négocier avec eux. La noblesse et le clergé canadiens ont donné des preuves évidentes de leur loyauté et de leur attachement. Notre confiance aux habitants est plus faible. Il est plus difficile et plus délicat de les manier, et il faudra beaucoup d'adresse pour chasser leurs préjugés et pour les convaincre qu'ils ont été grandement trompés.

Il est possible qu'ils aient reconnu l'erreur de leur conduite et que quelques-uns des plus coupables aient subi le châtiment dû à leur déloyauté. Des exemples de cette nature ne peuvent manquer d'avoir un bon effet, et votre propre discrétion et la connaissance qu'a le général Carleton de leur caractère et de leur humeur vous suggéreront les meilleurs moyens de soutenir et d'encourager ceux qui ont manifesté leur attachement et de ramener au devoir et à l'obéissance ceux dont il y a quelque raison de douter de la loyauté.

Je suis, etc.,

GEO. GERMAIN.

EXTRAIT.

Germain à Howe.

WHITEHALL, 3 mai 1776.

p. 141.

Relativement à cette partie de l'armée destinée au service en Canada composée, en outre des secours envoyés de bonne heure par l'*Isis*, de 7 régiments d'Irlande, d'un d'Angleterre, et d'un corps de près de 5,000 hommes de troupes étrangères. Ces régiments firent voile de Cork le 8 avril, sous le commandement du lieutenant-colonel C. Fraser. La 1ère division de Brunswick, comptant environ 2,000 hommes, ainsi que le régiment de Hanau et le 21ème régiment de Plymouth ont aussi fait voile le 7 avril sous les ordres du lieutenant général Burgoyne, et considérant la date de leur départ et le bon vent qui a soufflé depuis, il y a lieu d'espérer qu'ils sont maintenant arrivés dans le fleuve Saint-Laurent. Je compte que vous avez été informé assez tôt de cet arrangement pour renoncer à votre intention d'envoyer une partie de votre force à Québec, car il est de grande importance à tous les points de vue qu'elle demeure intacte.

EXTRAIT.

Germain à Howe.

WHITEHALL, 11 juin 1776.

p. 145.

Votre zèle pour le service en envoyant le 47^e régiment à Québec est très louable. Mais comme je compte que les troupes envoyés d'Europe au secours de cette ville et pour la soumission du pays environnant suffiront à ces fins, vous priez le général Carleton de vous renvoyer ce régiment, à moins qu'il ne juge que la situation des affaires en ce quartier l'oblige à le garder.

P. S.—Comme je scellais ma lettre, j'ai reçu les bonnes nouvelles de Québec que vous trouverez dans le supplément ci-inclus de la Gazette. Je vous félicite cordialement de cet événement qui facilitera toutes nos opérations et qui nous fait espérer de mettre fin à la rébellion dans une campagne.

EXTRAIT.

Germain à Howe.

WHITEHALL, 21 juin 1776.

p. 150.

Dans ma lettre du 11 courant je vous ai appris que le général Carleton recevrait l'ordre de renvoyer le 47^e régiment, dont vous vous étiez privé pour secourir Québec, ou de le remplacer par quelqu'autre de l'armée sous son commandement ; mais après réflexion, il a été jugé plus sage de permettre aux régiments qui sont déjà au Canada d'y rester, et de remplacer le 47^e en vous envoyant le régiment du prince de Waldeck, qu'on avait l'intention d'envoyer à Québec avec la seconde division des troupes de Brunswick. Ce régiment a conséquemment reçu l'ordre de faire voile avec les Hessois, et le général Carleton a été avisé de cet arrangement et averti de considérer les ordres antérieurs révoqués en conséquence.

Gouverneur Tryon au Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT "HALIFAX" AU LARGE DE NEW-YORK, 18 octobre 1775.

Vol. 428,
p. 303.

MILORD,—J'ai retenu le paquebot *Harriot* quatorze jours dans l'attente de nouvelles du résultat de l'expédition à Saint-Jean commandée par le capitaine Montgomery. Bien que je ne puisse féliciter votre Seigneurie de l'insuccès de cette expédition, j'ai le plaisir de vous assurer que les plus chauds partisans de cette téméraire et séditieuse entreprise, dans laquelle cette province a été plongée par la malice de la confédération générale, ont renoncé à toute espérance de succès et soupçonnent même que les provinciaux ont été interceptés par les sloops que le général Carleton a armés pour les harasser. Les hommes du capitaine Montgomery ont été repoussés, et le 8 septembre, d'après les dernières nouvelles reçues, une batterie de l'ennemi qui avait ouvert le feu contre le fort de Saint-Jean fut réduite au silence par un feu supérieur. Ethan Allen, le fameux incendiaire du New-Hampshire, fut fait prisonnier sur l'île de Montréal avec 30 hommes de la Nouvelle-Angleterre et quelques Canadiens. Huit ou dix soldats de l'artillerie Royale et du 26^e régiment furent pris en allant de Montréal à Saint-Jean, et sont prisonniers à Albany avec monsieur de S^{te} Croix, marchand.

Comme le gouvernement n'a pu obtenir d'information directe de ce quartier, mais est obligé de se fier aux rapports courants, permettez-moi de vous renvoyer au major Etherington pour les événements ultérieurs.

Je suis, etc.,

WM TRYON.

EXTRAIT.

Tryon au Secrétaire d'Etat.

A BORD DU "DUCHESS OF GORDON,"

HAVRE DE NEW-YORK, 7 décembre 1775.

p. 311.

MILORD, — Le lieutenant Richardson du 26^{me} régiment stationné à Saint-Jean à l'époque où cette garnison fut assiégée et qui y est demeuré jusqu'à sa reddition, s'est rendu auprès de moi et m'a donné quelques détails du siège et des conditions de la capitulation, que je me fais l'honneur d'inclure pour Votre Seigneurie. * * *

Depuis la reddition de Saint-Jean, nous avons appris la capitulation de Montréal et le départ pour Québec du général Carleton avec plusieurs vaisseaux chargés de munitions et de matériel militaire. Ce sont là les meilleures nouvelles que nous avons reçues sur lesquelles nous pouvons nous fier.

*Tryon au Secrétaire d'Etat.*NAVIRE "DUCHESS OF GORDON" EN AVAL DES NARROWS,
NEW-YORK, 15 avril 1776.

p. 340.

MILORD, — Comme les renseignements que vous recevrez de M. Pollard et de M. Bell, deux marchands du Canada qui ont quitté Montréal il y a quelque temps et qui ont pris passage sur le paquebot allant en Angleterre, seront plus substantiels que toutes les informations que j'ai reçues concernant les affaires de ce pays, je dirai seulement que j'ai reçu un message verbal de Monsieur Montgolfier accusant réception de mes lettres du 14 février à lui et au général Carleton, copies de:quelles ont été envoyées au bureau de Votre Seigneurie, et disant qu'il ferait tous ses efforts pour les transmettre à Québec.

Un gentilhomme qui a quitté Montréal le 1^{er} mars m'a assuré qu'il était dans le cantonnement rebelle, près de Québec, le 19 février, et qu'il y avait alors environ 600 hommes dans l'hôpital-général et les maisons du voisinage, tous apparemment allègres. Il ne vit que trois pièces de canon et un obusier. Dans son voyage à New-York, il rencontra plusieurs groupes sur les lacs, suspendus aux traîneaux comme des abeilles à une ruche. Il croyait que 2,000 hommes pouvaient avoir pénétré en Canada, qui, lorsqu'ils seront réunis à ceux des différents postes en Canada, formeront trois mille provinciaux. Le général Carleton avait 1,800 hommes sur lesquels il pouvait compter dans la garnison de Québec, et enfin c'était son avis que le général Carleton pourrait défendre ce poste important jusqu'à ce qu'il arrive un renfort de la Grande-Bretagne. D'autres corps étaient en marche, mais ils furent obligés de s'arrêter à Albany ou en route, la débâcle prématurée des lacs les empêchant de passer. L'ennemi semble peu confiant dans le succès de ce côté, bien que l'on dise que M. Franklin et M. Chase, deux membres du Congrès continental, et deux des Carrol sont allés au Canada pour stimuler les Canadiens à une révolte générale. Les rebelles sont grandement intimidés par les rapports exagérés de l'armée rebelle que des milliers d'hommes sont continuellement en marche pour renforcer ceux qui y sont déjà.

Le salut du pays dépendra probablement du temps de l'arrivée à Québec des renforts venant de Howe.

Je suis, milord, etc.,

WM TRYON.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Carleton à Barrington.

MONTRÉAL, 7 juin 1775.

Bureau de la
Guerre. Cor-
respondance.
Vol. 12.

MILORD,—Je remercie Votre Seigneurie de la nomination de M. Rotten au grade d'enseigne dans le 47^{me} régiment, et j'espère qu'il se montrera digne de la confiance et de la protection que Votre Seigneurie lui a accordées en cette occasion.

Vous trouverez ci-inclus le meilleur état que je puisse envoyer à présent à Votre Seigneurie des troupes en cette province, qui ont un grand besoin de matériel de camp. Les rebelles ont coupé toute communication avec le général Gage, excepté par mer, de sorte que le devoir m'incombe de prendre le meilleur soin possible dans les circonstances de cette partie des domaines du Roi. Cela joint à l'irruption récente des rebelles dans le voisinage et leurs menaces de revenir m'a obligé de former un petit état-major pour la dépêche des affaires. J'ai trouvé un homme très apte pour le département du quartier-maître général dans le major Carden, un vétéran de grand honneur et de grand mérite, et l'ai nommé assistant. Je trouverai des personnes compétentes pour d'autres départements, mais je ne sais où prendre des ingénieurs.

Comme je suis très pressé, permettez-moi de référer Votre Seigneurie pour plus amples détails à ce que j'ai écrit sur ce sujet au secrétaire d'Etat.

Je suis, avec grand respect et estime, de Votre Seigneurie le très-obéissant et très humble serviteur.

GUY CARLETON.

Lord vicomte Barrington,
Secrétaire de Sa Majesté pour la guerre.

Carleton à Barrington.

QUÉBEC, 20 août 1775.

Vol. 12.

MILORD,—J'ai reçu la lettre de Votre Seigneurie datée le 1^{er} août, et je vous suis très obligé de votre sanction de la nomination du major Carden au grade d'assistant quartier-maître général, dont le pauvre homme n'a pas joui longtemps, car il a été mortellement blessé dans un engagement près de Montréal le 25 septembre et est mort le lendemain.

Si un puissant armement se rend ici le printemps prochain, je recommande le major Thomas Carleton du 20^{me} régiment comme quartier-maître général, avec le rang de lieutenant-colonel dans l'armée, pourvu que Votre Seigneurie en soit satisfaite. Il a les qualités nécessaires pour remplir cette charge.

Je suis, avec grand respect et estime, de Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur.

GUY CARLETON.

Lord vicomte Barrington,
Secrétaire de Sa Majesté pour la guerre.

DOC. DE LA SESSION No 18

Vol. 12. A un conseil de guerre tenu à Québec le 16 novembre 1775.

Présents : Hector Théophilus Cramahé, lieutenant-gouverneur.

Lieutenant-colonel McLean	Capitaine Hamilton du <i>Lizard</i>
Major Cox	Capitaine McKenzie du <i>Hunter</i>
Major Caldwell	Lieutenant Faunce commandant la <i>Magdeleine</i>
Capitaine Jones	Lieutenant Pringle du <i>Lizard</i>
Capitaine Lawes	Lieutenant Fowkes du <i>Lizard</i>
Lieutenant Faunce, major suppléant de la ville.	

Adam Mabane } Conservateurs de la paix et membres du Conseil
Thomas Dunn } de Sa Majesté.

Les états ci-annexés des approvisionnements, des hommes de la garnison et de ceux appartenant aux navires dans le port, qui peuvent être employés à la défense de la ville, ayant été déposés devant le conseil de guerre par le lieutenant-gouverneur, c'est l'opinion unanime du conseil de guerre que le bien et l'honneur du service de Sa Majesté exigent qu'à tout événement la ville soit défendue jusqu'à la dernière extrémité.

C'est aussi son opinion que le faubourg Saint-Jean et les maisons attenantes aux fortifications et aux défenses de la ville, où les ennemis peuvent se mettre à couvert, soient détruits aussi tôt que possible.

Aussi qu'on devrait envoyer en Europe autant de pilotes qu'on pourra s'en procurer, par l'express qui portera les dépêches du lieutenant-gouverneur, du capitaine Hamilton, du commandant des troupes, et la décision de ce conseil de guerre.

Qu'il soit convenu d'un signal entre le lieutenant-gouverneur et le capitaine Hamilton, signal qui sera communiqué au secrétaire d'Etat de Sa Majesté et aux officiers commandant la flotte et l'armée à Boston et par lequel l'armée et la flotte de Sa Majesté qui pourra venir au secours de Québec le printemps prochain pourra se faire reconnaître comme appartenant au roi ou non.

Que, comme plusieurs capitaines de vaisseaux qui ont été retenus à cause de l'embargo sur les navires marchands pour la défense de la province en ont grandement souffert et qu'ils sont zélés pour le service, le lieutenant-gouverneur devrait prendre des mesures immédiates à leur égard et soumettre leur cas au secrétaire d'Etat de Sa Majesté.

Wm Fowkes,	John Hamilton,	Thos Mackenzie,
A. Mabane,	Allan McLean,	Thos Faunce,
Geo. Lawe,	Nicholas Cox,	Thos Pringle.
Thos Dunn,	Henry Caldwell,	
H. T. Cramahé,	Thomas Jones,	

ETAT des hommes pour la défense de la ville de Québec.

16 novembre 1775.

	Officiers.	Soldats.
Artillerie Royale.....	1	5
Recrues appartenant au régiment } royal d'émigrants. }	14	186
Frégate <i>Lizard</i>	Soldats....	2
“	Marins....	19
Sloop <i>Hunter</i>	“	8
Goélette armée <i>Magdeleine</i>	Marins....	4
Navire armé <i>Charlotte</i>	“	4
Seconds, charpentiers et marins appar- } tenant aux transports et aux vais- } seaux marchands qui n'ont pas été } forcément enrôlés..... }		74
Artificiers et charpentiers.....		80
Milice anglaise.....		200
Milice canadienne.....		300
Fusiliers Royaux à bord du <i>Fell</i> et } du <i>Providence</i> , vaisseaux armés qui } sont bientôt attendus..... }	52	1116
Marins des dits vaisseaux.....	3	60
	8	72
	<hr/>	<hr/>
	63	1,248

État de deux compagnies du régiment royal d'artillerie, du 7ème (ou fusiliers royaux) et du 26ème régiment d'infanterie de Sa Majesté, dans la province de Québec, commandés par Son Excellence le major général Guy Carleton, etc., etc.

Montréal, le 5 juin 1775.

RÉGIMENTS.	OFFICIERS PRÉSENTS.											SOLDATS DE L'EFFECTIF.								MANQUANT POUR COMPLÉTER LES CADRES.		CHANGEMENT DEPUIS LE DERNIER RAPPORT.										
	Colonels.	Lieutenants-colonels.	Majors.	Capitaines.	Lieutenants.	Enseignes.	Annôniers.	Adjutants.	Quartier-maîtres.	Chirurgiens.	Seconds.	Sergents présents.	Tambours et frères présents.	Présents et bons pour le service.	Malades aux quartiers.	En congé.	Prisonniers.	Saint-Jean.	Chambly.	Québec.	Saint-François.	Sloops de Québec.	La Chine.	Total.	Sergents.	Tambours et frères.	Soldats.	Enrôlés.	Morts.	Congédiés et recom-mandés.	Congédiés et non re-commandés.	Désertés.
Quartiers généraux, Chambly, 7ème ou Fusiliers Royaux	1	6	10	2	2	1	1	1	1	1	1	12	9	148	12	1	1	78	46	66	32	52	13	389	1	28	1	28	1	1	1	1
Quartiers généraux, Montréal, 26ème.	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	8	9	96	21	10	61	108	46	66	32	52	13	355	35	35	35	35	35	35	35	35
Total	1	8	12	2	2	2	2	2	2	2	2	20	10	244	33	11	61	186	46	66	32	52	13	744	36	28	36	28	36	36	36	36

OFFICIERS ABSENTS.			OFFICIERS MANQUANTS ET POUR QUELLES RAISONS.			
Grade et noms.	Depuis quel temps.	Par quelle permission	Pour quel temps.	NOMS ET GRADE DES OFFICIERS EN DEVOIR ET QUEL DEVOIR.		
7ème.	Colonel Lord Robert Bertie, Lieutenant général. Lieut.-col. Richard Prescott. Lieute. Samuel Cleveland. Chirurgien en second John Stephen Dan. Colonel John Scott, major-général.	Du Roi. Général Gage. Général Carleton. Ne s'est pas enrôlé. Général Carleton.	Aucun. 7ème R. { 8 sergents { En com- { 7 tambours { mandem- { 6 tambours { dement. { 3 sergents { Prisonniers. { 1 tambour { { Cap. De la Place } Pri- { Lieut. { Wadman } son- { Enseigne Mollard } niers. Etat-major de la garnison de Montréal. James Hughes, major de la ville. Chabran De Lisle, aumônier. Enseigne John Hay, 2ème régim. Fonct. aide-sous-quartier-maître- général. John Richardson, chef de caserne William Weir, sous-commissaire. William Jones, grand-prévôt.		
	Capitaines { Stuart..... { { Livingston..... { 30 mars 1774 { Montcrieffe.. { Lieutenants { Campbell..... { Enseignes { Leslie..... { 30 mars 1774 { Smibert..... {	Du Roi. { Congé expiré le 30 { sept. 1774. Général Carleton. { Congé expiré le 30 { septembre 1774.	Capitaine Kimmer, Capitaine Dundee, Lieutenant Harrison, Lieutenant Freeman, Lieutenant Despard, Lieutenant Peacock, à St-François. Lieutenant Gregory, à bord des sloops de Lieutenant André, à Québec. Lieut. et quartier-maître Selwyn, Major Preston, Capitaine Anstruther, Capitaine Swan, Lieutenants { Borough, { Richardson, { Cuppage, { Macdonald, Enseignes { Thomas, { Gordon, Chirurgien en second Muller, Capitaine Crawford, Lieutenant Dulhanty, Enseigne Willington,	En devoir à St-Jean. En devoir à Québec. En devoir à Selwyn, En devoir à Québec. En devoir à St-Jean.	GUY CARLETON.

N.B.—L'enseigne Leslie depuis le 1er juin.

DOC. DE LA SESSION No 18

ETAT des compagnies du colonel William Philips et du capitaine Godwin dans le quatrième bataillon du régiment royal d'artillerie.

MONTRÉAL, 5 juin 1775.

	Capitaine.	Lieutenant capitaine.	1er lieutenant.	2e lieutenant.	Sergents.	Caporaux.	Bombardiers.	Canonniers.	Artilleurs.	Fifres.	Tambours.	Total.
Montréal, malades ou infirmes					1	1	1	1	7	1	1	4
Saint-Jean	1				1		1	1			1	12
Chambly												
Québec												
Détroit				1			1	2	6			10
Niagara				1			1	2	4			8
Michilimakinack							1		2			3
Oswegatchie								1				1
Ticandéroga, prisonniers						1			3			4
Total	1			2	1	2	4	7	22	1	2	42

N.B.—La compagnie du capitaine Godwin étant en marche, aucun état n'en a encore été envoyé.

G. C.

ETAT du 7ème régiment (ou fusiliers royaux) et du 26ème régiment d'infanterie de Sa Majesté. 2 juin 1775.

FUSILIERS ROYAUX.

Nombre d'officiers et de soldats à chaque quartier.

	Lt-col.	M.	C.	L.	E.	S.	T.	Sol-dats.
Chambly		1	6	10		12	5	148
Saint-Jean			2	3		3	2	75
Saint-François				1		2		32
Sur le sloop du Roi				2		2		52
Québec				1		1	5	75
Fusiliers Royaux, total		1	8	17		20	12	388

26e RÉGIMENT.

	Lt-col.	M.	C.	L.	E.	S.	T.	Sol-dats.
Montréal	1		2	2	2	8	5	96
Saint-Jean		1	2	4	2	6	4	108
Chambly			1	1	1	2	2	46
La Chine						1		13
26ème régiment, total	1	1	5	7	5	17	11	263
Total	1	2	13	20	5	37	23	651

ARTILLERIE ROYALE.

	Lt- cap.	L.	S.	C.	B.	C.	A.	F.	T.
Montréal.....				1		1		1	1
Saint-Jean.....	1		1		1	1	7		1
Chambly.....									
Détroit.....		1			1	2	6		
Niagara.....		1			1	2	4		
Michilimakinac.....					1		2		
Oswegatchie.....						1			
Ticondéroga.....				1			3		
Total.....	1	2	1	2	4	7	22	1	2

RETOUR des provisions à la garnison de Québec, le 16 novembre 1775.

Barils de farine.....	1,950
Blé, 7,840 minots, pesant.....	1,500
	3,450
Riz en tierçon, 450 lbs chacun.....	146
Quintaux de biscuits.....	1,100
Barils de lard.....	1,217
Tinettes de beurre.....	406
Minots de pois.....	800

EXTRAIT.

Cadwallader Colden à Dartmouth.

NEW-YORK, 7 juin 1775.

A. et I. O.
vol. 185,
p. 360.

Pendant que ces événements occupaient l'attention de la ville, une autre affaire de plus grande importance se passait dans la partie nord de cette province. Rien moins que la prise des forts anglais de Ticonderoga (sic) et de la Pointe-à-la-Chevelure, les garnisons étant faites prisonnières. Je n'ai, milord, aucun rapport de cette affaire, c'est ce que je comprends, d'après les oui-dire, car aucun renseignement ne peut être reçu par le gouvernement; ils sont tous interceptés. Les seuls individus de cette province qui aient pris part à cette expédition sont une classe d'hommes sans frein dont Votre Seigneurie a entendu parler et qui sont connus sous le nom de canaille de Bennington. Ils furent aidés par des gens du Connecticut et de la baie de Massachusetts. Ils surprirent la garnison et s'emparèrent des forts sans combat. Les prisonniers furent amenés dans le Connecticut. Ces gens, traversant le lac, s'avancèrent sur S'-Jean, s'emparèrent d'un vaisseau et détruisirent un certain nombre de bateaux et de magasins. Ceci retardera les opérations que le gouverneur Carleton a l'intention d'entreprendre à cette occasion. Lui seul peut agir dans cette région, et j'espère qu'il aura une occasion de prendre sa revanche de cet odieux acte de trahison. Beaucoup de gens de l'endroit croient que ce plan a été concerté par nos voisins de l'est, afin d'embarrasser cette colonie et de nous pousser dans une situation semblable à la leur. Il est évident que toutes les colonies voisines ont vu avec jalousie le caractère modéré de la majorité de nos gens et la conduite de notre Chambre d'Assemblée. Elles sont déterminées à nous terroriser

DOC. DE LA SESSION No 18

de telle façon que nous serons empêchés d'accepter les indulgences et faveurs que le parlement se propose de nous accorder. Ils nous regardaient comme étant grandement opposés à leurs desseins, et ils se préparèrent à nous détruire ou à nous forcer d'agir avec eux, ce qui fut exécuté avec grand succès. On me dit que les gens qui se sont emparé des forts ont immédiatement après envoyé un messenger au Congrès continental, mais je n'ai pu apprendre avec certitude quelles résolutions ont été prises par eux ou par leur Congrès provincial.

Renseignements secrets.

6 août 1775.

p. 515.

I es troupes de New-York, commandées par le colonel McDougale, devront partir immédiatement pour Ticondéroga, où, rejointes par mille fusilliers, elles formeront un corps d'au moins trois mille hommes. Quatre mille hommes de la Nouvelle-Angleterre se joindront à eux à la Pointe-à-la-Chevelure et de là se rendront à Montréal et Québec (même si la glace est prise), plus que la moitié des Canadiens ayant promis de se joindre à eux.

EXTRAIT.

Tryon à Dartmouth.

Dans le n° 8 du gouverneur Tryon, du 9 août 1775 :

NEW-YORK, 8 septembre 1775.

p. 557.

La première division des provinciaux commandée par le capitaine Montgomery (maintenant appelé général) est allée prendre position à l'île aux Noix, sur la rivière Chambly, où elle devra attendre d'autres détachements de Ticondéroga.

La note incluse est une copie de renseignements que je reçois à l'instant de bonne source.

J'ai l'honneur d'être,

Milord,

Avec haute considération, etc.,

WM TRYON.

Le comte Dartmouth.

Renseignements envoyés dans la lettre ci-haute.

2 sept. 1775.

p. 561.

Lundi dernier, le général Montgomery quitta la Pointe-à-la-Chevelure avec quatorze cents hommes choisis, en route pour Saint-Jean. Schyler devait l'y suivre avec le reste de l'armée au nombre (d'après mes informations) de six mille hommes sans compter un détachement de quatorze cents hommes de l'armée de Washington qui devra les rejoindre en route. Un capitaine Baker des bandits de Bennington a été tué à vingt milles de Saint-Jean par les sauvages. Les sauvages en congrès avec les commissaires ont décidé que les communications avec l'ouest seraient maintenues, dût-il y avoir effusion de sang. Ils ont acquitté le colonel Johnson des histoires fausses qui avaient été répandues sur son compte à propos de ses relations avec les sauvages. Si je puis en aucun temps vous être utile, je vous prie de me le faire savoir ; ma vie et ma bourse sont à la disposition de Sa Majesté.

Vraie copie,

W. T.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Billet envoyé du pays d'Albany et reçu le 8 sept. 1775 :

Inclus dans le n° 8 du gouv^r Tryon du 8 sept. 1775 :

Tryon à Dartmouth.

p. 565.

MILORD,—Les renseignements ci-inclus étant étrangers à la province, je prends la liberté de les communiquer à Votre Seigneurie de la même manière confidentielle que je les ai reçus.

Je demeure avec grande vérité et respect,
Milord,
de Votre Seigneurie le très humble serviteur,

WM TRYON.

NEW-YORK, 10 octobre 1775.

Comte Dartmouth,

Renseignements secrets, sept. 1775.

p. 569.

Ils ne demandent pas l'indépendance, mais ils ne veulent pas être taxés par le parlement. Sur la représentation du ministre, ils contribueront, mais à leur discrétion et ils choisiront le mode de taxation. Ils ont envoyé leurs dernières propositions à la Métropole et ils attendent une réponse. Si l'affaire n'est pas réglée cet hiver, ils ouvriront leurs ports au commerce de l'Europe entière.

D'autres puissances épouseront leur cause et leur aideront avec leur marine.

Les Canadiens se joindront à eux et les sauvages ne les combattront pas.

Ils se croient certains d'être en possession de Montréal et de Québec cette année. S'il n'y a pas d'arrangement cet hiver, tous les postes de l'intérieur du pays seront saisis et des corsaires seront armés dans les ports où les navires de guerre ne peuvent entrer, et ils s'empareront de tous les navires retournant en Angleterre ou allant aux Indes Occidentales et tous autres dont ils pourront se rendre maîtres.

Ils ont préparé des plans afin d'avoir des munitions de guerre cet hiver. Si la Russie ou des auxiliaires étrangers (sic) leur aide, ils proclameront l'indépendance.

Si le havre de Boston gèle cet hiver ils brûleront les vaisseaux de guerre et la ville.

Si les affaires s'arrangent, ils demanderont un acte d'indemnité et une amnistie générale pour tous les officiers et tous ceux qui auront pris part à la révolte.

On ne permettra à aucunes troupes régulières de demeurer en Amérique, vu qu'ils sont assez nombreux pour défendre le pays et aider à Sa Majesté à se défendre contre les autres puissances.

Des indemnités en argent seront demandées pour l'incendie de Charlestown et autre dommages de même nature, etc., etc.

Memorandum—Les sentiments exprimés ci-haut sont ceux d'un délégué de l'Est au Congrès continental, communiqués par M...R....

DOC. DE LA SESSION No 18

Dans celle du Gouv. Tryon du 10 octobre 1775.

EXTRAIT.

Tryon à Dartmouth.

A BORD LA "DUCHESS OF GORDON,"

HAVRE DE NEW-YORK, 11 novembre 1775.

p. 693.

Le fort Chambly est tombé entre les mains des rebelles le 18 du mois dernier, mais comme le siège de St-Jean, d'après une lettre de Ticondéroga en date du 31 octobre, dure encore, on croit que l'ennemi sera repoussé par la brave garnison de ce fort, aidée par la rigueur de la saison ou par le général Carleton, lequel, assure-t-on, a levé un corps d'Écossais et de Canadiens à cet effet.

Ci-suit le compte rendu de M. I. Oriet.

Six paroisses sur la rivière Sorel, composées de 150 hommes en état de porter les armes, ont renoncé à leur allégeance à l'instigation de James Livingston et d'un nommé DuGand, deux commerçants d'une campagne sur cette rivière ; mais les principaux habitants, les officiers de milice, etc., (peu nombreux) ont désapprouvé la conduite des autres et ont essayé de les persuader de retourner à leur allégeance. Ils ont si bien réussi que le 15 septembre, les habitants de l'une de ces paroisses (St-Denis) demandèrent une amnistie au gouverneur Carleton, à condition de retourner à leurs postes sous trois jours, ce que le gouverneur accorda. Une proclamation à cet effet fut envoyée par M. Oriet, marchand de Montréal, lequel fut fait prisonnier le 17 septembre à St-Denis par un parti de 20 Canadiens et autant d'Anglais de l'armée de Montgomery, sous les ordres de E. Allen et Livingston. Ceci a complètement fait manquer le projet que M. Oriet croyait devoir être couronné de succès.

Les Canadiens sont en général bien attachés au gouvernement, surtout ceux de la rive nord du St-Laurent, y compris les habitants de Montréal, et attaqueraient les provinciaux avec plaisir, s'il y avait un nombre suffisant de troupes régulières dans la province pour les supporter en cas de défaite ; mais l'absence de ces troupes est cause qu'ils demeurent neutres, quoiqu'ils soient grandement mécontents de l'attaque contre leur province.

Il ne croit pas que Québec soit en danger, car il y a trois mille hommes en état de porter les armes qui peuvent se défendre contre deux fois ce nombre.

St-Jean est bien fortifié et possède des quantités de munitions de guerre et des provisions pour trois mois à partir du 1^{er} septembre, vingt pièces de canons de 12 à 18 livres sont montés sur les deux redoutes, ainsi que trois gros mortiers. Le major Preston du 26^e y commande et a sous ses ordres 600 réguliers et 70 Canadiens. L'armée de Montgomery se compose de 3,000 hommes. Les batteries qu'il a érigées ne peuvent pas, suivant Oriet, battre les murailles en brèche, et l'idée de s'emparer de la place par un assaut le fait rire . . . Aucun des deux côtés n'a employé de sauvages depuis que Schuyler et Montgomery, à la tête de 1,200 hommes, ont essayé d'atterrir, et ont été repoussés par un parti de 60 sauvages et 3 Canadiens commandés par le capitaine Tice . . . Les Provinciaux ont perdu dans ce combat 40 hommes tués . . . Tice a perdu six hommes dont 4 tués et 2 blessés. Toutes relations entre St-Jean et la campagne sont interrompues. Un des prisonniers nommé LaMatt fut envoyé portant une lettre du gouverneur Carleton à l'officier commandant à St-Jean, lui ordonnant de retraiter par la rivière Sorel, jusqu'à Québec, pourvu qu'il puisse emporter tout ce que possédait le fort. Il avait ordre aussi de brûler les établissements sur la rivière Sorel ; ceci, dit-il, était fait dans l'intention d'encourager les habitants de la rive nord du St Laurent, qui auraient pu alors former un corps qui se serait joint aux troupes régulières.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Le gouverneur Carleton était à Montréal le 20 septembre ; il avait reçu la promesse des habitants, tant Français qu'Anglais, de le protéger et de défendre la place qui avait une garnison de 50 soldats de troupes régulières. Il y avait un sloop de guerre portant 20 canons, dans le port de Montréal, ainsi qu'un vaisseau bien armé à l'embouchure de la rivière Sorel et un autre à mi-distance sur la rivière. La goélette armée est en face de S^t-Jean et n'avait pas essayé de pénétrer dans le lac lorsque M. Oriet fut fait prisonnier . . . Il croit que les piquets du vieux fort et deux vaisseaux encore sur chantier donneront suffisamment de bois de chauffage en cas de nécessité. Ethan Allen a été fait prisonnier sur l'île de Montréal le 27 de septembre. Son parti consistait en 90 hommes, Français et Anglais . . . M. Oriet entretient de grandes espérances sur ce fait, car il croit que les habitants s'éveillent de leur léthargie . . . Les deux Onéidas envoyés par les commissaires d'Albany ont empêché les sauvages de se joindre aux troupes du roi. Sans cela, ils auraient soutenu le gouvernement . . . 200 Canadiens ont rejoint l'armée de Montgomery, commandée par James Livingston . . . Lors du départ de M. Oriet du Canada, on n'avait encore aucunes nouvelles du colonel Arnold.

Memo. M. I. Oriet a donné ces nouvelles pendant qu'il était prisonnier à Albany. Il a été depuis amené dans la province du Connecticut.

Dans le n° 17 du gouverneur Tryon, du 11 novembre 1775.

AU CAMP PRÈS DE S^t JEAN,
MERCREDI, le 11 octobre 1775.

p. 701.

MON CHER FRÈRE ET MA CHÈRE SŒUR,—Je vous envoie la présente lettre pour vous annoncer qu'avec la grâce de Dieu je suis en bonne santé, et j'espère qu'elle vous trouvera de même. J'arrivai ici onze jours après vous avoir quittés, en bonne santé, et je le suis encore. Il a plu, la semaine dernière, durant huit jours consécutifs, et nous sommes presque noyés. Il a gelé fort le matin depuis les derniers 20 jours. Nous avons du canon et des boulets pour déjeuner et dîner et des bombes le soir pour souper. Comme l'ennemi connaît la distance, il nous fait du mal. Il nous a tué deux hommes du train de l'artillerie, et en a blessé un autre. Hier soir une bombe a cassé la cuisse et la jambe d'un des hommes du colonel Waterbury. L'ennemi est très fort, quoique peu nombreux. Ils ont lancé l'autre vaisseau, ils ont une goélette et une canonnière. Nous avons une goélette, un sloop et deux canonnières, une batterie de bombes et une batterie de deux canons. Nous avons eu une expédition secrète commandée par M. Barclay le barbier, qui devait brûler leurs vaisseaux, mais elle n'a pas réussi, car ayant été découverte par un homme seul, nos gens se sont enfuis et ont laissé le bateau portant les combustibles derrière eux. Je crains que cette expédition se réduise à rien. Nous avons beaucoup d'hommes, mais très peu à faire, si ce n'est de manger, boire et monter la garde. Je l'ai échappé belle ces jours derniers. Un boulet de six livres est passé à travers la maison, maison en bois carré, où je demeure. C'est la seule de l'endroit. Il pénétra d'un côté et en sortit par le côté opposé pendant que je travaillais. Il n'a causé d'autre dommage que de m'aveugler de mortier. Depuis, un autre a frappé l'angle de la maison vers onze heure du soir et rempli la cheminée de débris. Je dois maintenant annoncer à Elizabeth que j'ai vu sa petite fille à Ticondéroga. Elle m'a alors paru en bonne santé, elle était occupée à son lavage. Elle est arrivée ici il y a quelques jours. Elle est morte lundi dernier dans la soirée et a été enterrée mardi. On raconte qu'elle a été fort maltraitée par son compagnon qui lui a donné la V—l. Je m'attendais à revenir chez moi le printemps prochain par eau, par voie de Québec, mais je crains de ne jamais revoir mon foyer. Des Canadiens sont venus et nous leur avons

DOC. DE LA SESSION N^o 18

donné de la poudre et du plomb. Quelques chefs sauvages sont aussi venus. Le général Montgomery a donné 1,000 dollars, soit 400 louis, pour qu'ils restent neutres. Je n'ai rencontré que trois vieilles sauvagesses depuis que je vous ai quittées, de sorte que je n'ai guère de chance de me marier, comme me le disait Elizabeth. Nous avons encore des provisions fraîches et salées en quantité. Le rum est très mauvais. Je regrette de n'avoir pas pris l'avis du juif au sujet du tabac et de n'en avoir pas emporté davantage, car j'ai réalisé 30 chelins sur les deux douzaines de son tabac, et seulement que 8 chelins sur les deux. Faites mes compliments à mon père et à ma mère, à mes sœurs et frères et en particulier au D^r Lightfoot et dites-lui que s'il fut venu avec l'armée il aurait eu de bonne besogne et une bonne paie et il aurait vécu comme un monsieur comme les autres. Mes amitiés à tous mes amis. Acceptez tout et même plus que les mots ne peuvent rendre, de votre frère affectionné.

THOS. OAKES, jeune.

N. B.—Nous avons de la gelée ici, et vous en aurez bientôt par chez vous. Les gens de la Nouvelle-Angleterre se proposent de s'en retourner par voie de New-York et présenter leurs compliments au navire de guerre *Asie*, car ils croient qu'il sera à son quai et qu'il ne pourra garder d'équipage à son bord ni prendre la mer tant qu'il sera commandé par le capitaine Coupe-Gorge.

M. GARRET OAKS,

A l'enseigne du *Britania*, près de l'escalier de la traverse, New-York.7^e faveur du Capitaine Ives.Dans le n^o 17 du gouverneur Tryon, du 11 novembre 1775.*Le Capitaine J. Stevenson (à Tryon ?)*

p. 705.

MONSIEUR,—Jeudi dernier les prisonniers faits à Chambly n'étaient pas encore arrivés à Albany. Quand ils auront passé par ici, j'espère que je serai en état d'envoyer à Votre Excellence un compte rendu exact de la reddition de ce fort. M. Ellis, marchand, et homme fiable, qui a quitté Oswegatchie le même jour avec M. Henry, m'informe que l'individu qui a apporté le compte rendu de la défaite d'Ethan Allen a dit que, immédiatement après l'affaire, les Canadiens arrivèrent en grand nombre et reçurent des armes, et que le général Carleton avait l'intention d'aller à Saint-Jean en personne, pour faire une attaque générale et repousser les rebelles hors du pays. Je me flatte que nous apprendrons bientôt la retraite, ou plutôt la défaite du général Montgomery nonobstant la perte de Chambly. Et je ne crois pas que les rebelles réussissent à Saint-Jean, Allen a été fait prisonnier par Peter Johnson, un fils naturel de Sir William.

Si votre Excellence a quelques ordres pour moi, je la prie de m'honorer en me les transmettant.

Je demeure avec respect,

De Votre Excellence,

Le très obéissant et très humble serviteur,

JAMES STEPHENSON.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

DIMANCHE matin, 5 nov. 1775.

NOTE.—Le capitaine Jas. Stevenson, à demi-solde, ci-devant capitaine dans les Royal Américains. Ce monsieur met sa vie et sa fortune au service de Sa Majesté.

W. T.

Dans le n° 17 du gouverneur Tryon, du 11 nov. 1775.

Tryon à Dartmouth.

A BORD DU "DUCHESS OF GORDON,"
HAVRE DE NEW-YORK, 14 nov. 1775.

p. 733.

MILORD,—C'est avec beaucoup de regrets que j'informe Votre Seigneurie, que dimanche dernier au soir, un messenger est arrivé à New-York envoyé par le colonel Schuyler de Ticondéroga, apportant la nouvelle de la reddition à l'ennemi du fort Saint-Jean, le 3 courant, et que la garnison avait été faite prisonnière. L'imprimé ci-inclus contient, dit-on, la vraie version de l'affaire. Pour plus ample informé, j'ai l'honneur de vous référer au capitaine Holland qui connaît intimement les dispositions et les ressources des Canadiens et l'opposition que l'ennemi rencontrera probablement s'il tente de traverser le St-Laurent.

J'ai été souvent désappointé, par la vigilance de l'ennemi, dans mes efforts pour obtenir des renseignements du Canada de personnes sur lesquelles je pouvais le plus dépendre. Nous n'avons par conséquent aucunes nouvelles fraîches de ce côté si ce n'est celles répandues par l'ennemi.

Je demeure, avec le plus grand respect,
Milord,
de Votre Seigneurie, le très obéissant serviteur,

WM. TRYON.

Au comte Dartmouth.

EXTRAIT.

Germain à Tryon.

WHITEHALL, 23 déc. 1775.

Au Gouverneur TRYON,

p. 74.

MONSIEUR,—J'ai reçu vos dépêches envoyées par paquebot de Halifax et les ai soumises au roi. Quoique les nouvelles qu'elles contiennent de la perte de Chambly et de Saint-Jean, lesquelles ont été confirmées par celles reçues aujourd'hui de Québec, obscurcissent les belles espérances qu'aurait fait naître la non-réalisation des dessins que les rebelles formaient contre le Canada, cette perte n'est cependant pas irréparable, et j'espère et je crois que, si les mesures que Sa Majesté a cru devoir adopter pour permettre à son armée de faire un effort vigoureux au printemps, réussissent, comme nous avons lieu de le croire, nous verrons bientôt les choses prendre une nouvelle tournure.

Détails concernant la garnison de Saint-Jean, etc., reçus du lieutenant Richardson du 26^e régiment.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

taires et de quelques marins et charpentiers qui avaient été employés à la construction de vaisseaux pour le lac.

Artillerie royale, y compris les officiers	38
7 ^e Régiment " "	228
26 ^e "	189
Corps de McLean	37
Marins	19
Charpentiers	22
Volontaires canadiens	78
	611

Les 7^e et 26^e régiments furent employés depuis la fin de mai jusqu'au milieu de septembre à la construction de deux redoutes sous la direction du capitaine John Marr, du génie.

Des lits et des couvertes furent envoyés de Montréal, mais à peine assez pour le tiers de la garnison, les autres durent coucher sur des planches. Les 7^e et 26^e avaient reçu l'ordre de n'emporter que leurs vêtements d'été ce qui fit que les soldats souffrirent beaucoup du froid vers la fin du siège. Les maisons qui avaient servi de casernes ayant été rendues inhabitable par le feu de l'ennemi, le seul abri qui restait était la cave de la maison du colonel Christie dans la redoute du nord. Cette cave servait aussi d'hôpital, de magasin, etc. Le corps du colonel McLean et les Canadiens n'arrivèrent qu'après l'achèvement des redoutes. Les volontaires, composés de la noblesse canadienne, ne firent aucun travail. Durant le siège, le major Preston envoya, à différentes reprises, quatre messages à Montréal, aux généraux Carleton et Prescott, mais n'en put jamais avoir de nouvelles. La garnison, ayant été à demi-rations trois semaines, et comptant un nombre considérable de malades et de blessés, sans nourriture ni logement convenable, et leurs munitions étant épuisées, fut réduite à la mortifiante nécessité de capituler . . . Une goélette portant douze canons de six, quatre et trois livres, et une galère à rames, portant un canon de 24 avaient été construites. Le commandement de ces vaisseaux fut donné au lieutenant Hunter de la marine, qui avait été envoyé à St-Jean par le général Carleton dans ce but. Le major Preston insista souvent auprès de Hunter pour qu'il attaqua l'ennemi, lui offrant tout l'aide possible de la garnison Hunter lui écrivit une lettre dans laquelle il donnait plusieurs raisons pour son refus . . . La goélette fut coulée par le feu de l'ennemi.

Dans le n^o 23 du gouverneur Tryon du 7 décembre.

Lynch à Montgomery.

PHILADELPHIE, 14 nov.

p. 39.

MONSIEUR,—Je ne vous dérangerai pas dans vos sérieuses occupations si ce n'était pour vous demander vos bons offices pour un M. Richard Hare qui s'est embarqué sur le transport en destination de Québec. Nous désirons si ardemment le rencontrer, que s'il tombe entre vos mains, vous voudrez bien lui aider afin qu'il rejoigne ses amis ici avec tout le confort possible.

M. Livingston vous apportera toutes les nouvelles, excepté peut-être, les opinions de nos amis d'Angleterre, que la réduction totale du Canada cet hiver devra nécessairement produire la paix au printemps. On dit que Lord Dunmore s'est fait battre par les Virginiens et qu'il a perdu un vaisseau et 50 hommes.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Je vous souhaite le succès en proportion à vos mérites, je n'en désire pas plus et ne me contenterai pas de moins, car alors le Canada, tout le Canada est à nous.

Je suis, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

THOS. LYNCH.

EXTRAIT d'une lettre d'Albany reçue à New-York.

30 novembre 1775.

p. 79.

MON CHER JAMES,—J'apprends à l'instant que les provisions sont extrêmement rares en Canada, tellement que l'on donne £50 courant de la province, à n'importe quelle goëlette qui en apportera une cargaison de New-York, où trois sloops sont allés en chercher, à savoir, le *John Ross*, le *Gerritt Groesbeck* et le *Andries Volkert Donn*. Les vaisseaux du roi ne peuvent-ils les arrêter ! Veuillez me le dire. Ce serait une bonne aubaine pour le gouvernement que de les intercepter. Carleton s'est retiré à Québec avec 2,000 hommes ; il n'y a pas de doute qu'il défendra la place. Montréal s'est rendue le 13 novembre. Les habitants ont demandé d'être libres de reprendre les armes pour le côté qu'ils voudraient soutenir à l'avenir ; cette demande a été référée au Congrès.

Copie envoyée au capitaine Vanderput.

RÉCIT de la femme d'un servent du 26^e
régiment, arrivée à New-York en déc. 1775.

p. 105.

La première nouvelle qu'eut le général Carleton de la reddition de S^r Jean, fut celle apportée à Montréal par les officiers du 26^e régiment à qui l'on avait permis de se rendre à Montréal chercher leur bagage. Sur réception de cette nouvelle, il embarqua aussitôt tout les magasins militaires qui pouvaient lui servir, sur des vaisseaux et détruisit tout ce qu'il ne put ou ne crut pas devoir emporter. D'après le récit de cette femme, il avait neuf ou dix vaisseaux, mais elle ne connaît pas le nombre d'hommes. Elle dit qu'ils étaient de bonne humeur et qu'ils ne craignaient nullement que les rebelles pussent réussir à s'emparer de Québec. Elle ne connaît rien de l'expédition d'Arnold du camp de Washington au Canada.

Reçue le 8 déc. 1775.

Dans le n^o 22 de Tryon, du 8 décembre.

EXTRAIT.

Tryon à Dartmouth.

A BORD DU 'DUCHESS OF GORDON,'
HAVRE DE NEW-YORK, 4 janv. 1776.

. 122.

Un messager est arrivé en ville ce matin venant du Canada avec des rapports disant que Montgomery avait rejoint Arnold à Québec et qu'ils avaient dressé une batterie contre la ville, le 7 du mois dernier, comme le démontrent les extraits de lettres ci-inclus.

EXTRAITS.

Renseignements Secrets.

PHILADELPHIE, 17 nov. 1775.

p. 228.

Montgomery hivernera en Canada si possible. De grandes quantités d'habillements lui sont expédiés. Hancock n'avait pas d'ordres pour écrire

DOC. DE LA SESSION No 18

comme il l'a fait au sujet du gouverneur Tryon. Le Congrès ne sait pas qu'il a écrit, quoi qu'on ait débattu, mais non résolu, la question de s'emparer de tous les officiers de la Couronne.

* * * * *

On enverra chercher du matériel de guerre, etc., etc. par Alexander Gillen. De grosses sommes d'argent ont été envoyées au Canada pour payer les Canadiens, etc. Impossible de se procurer de l'or actuellement.

Dans le n° 28 du gouverneur Tryon, du 5 janvier 1776.

EXTRAIT d'une lettre du maire de la ville d'Albany, daté le 25 décembre 1775.

p. 231. Nous n'avons aucune nouvelle importante excepté que le colonel McLane a défait le colonel Arnold près de Québec, ce que vous ne savez peut-être pas encore, et il est probable que McLane va conserver la possession de cette forteresse

Reçu à New-York le 5 janv. 1776.

EXTRAIT d'une lettre de Henry Cuyler, Ecr.

GREEN BUSH, PRÈS D'ALBANY, 24 déc. 1775.

p. 232. Plusieurs rapports nous sont parvenus du Canada, mais nous ne pouvons arriver à une conclusion (je n'ai pas grand confiance). Cependant je crois comprendre que le colonel McLane mérite beaucoup d'éloges pour avoir couronné la campagne d'été par une bonne volée..... Le gouverneur Carleton est sauf, et je crois que Québec demeurera un port libre au roi pour un bon bout de temps.

Reçu à New-York le 5 janv. 1776.

Dans le 28 du gouv. Tryon, du 5 janv. 1776. Ce qui suit est un extrait d'une lettre authentique copiée à New-York sur l'original par l'auteur de cette narration décousue.

EXTRAIT d'une lettre du lieutenant John Copp. de l'un des bataillons provinciaux de New-York, datée de Ste-Foy, à environ deux milles de Québec, le 7 décembre 1775.

p. 237. Nous sommes arrivés hier en face de Québec et nous faisons tout ce que nous pouvons pour nous en emparer. J'espère que nous réussirons dans cet importante affaire, quoique la place paraisse être imprenable, et que Carleton après plusieurs courses folles s'y soit enfin réfugié. Nous nous en emparerions sans doute, mais ce misérable a monté le peuple contre nous en nous représentant comme d'affreux bandits venus avec la seule intention de piller. Ceci a déterminé le peuple à résister afin de défendre leurs propriétés contre nous qu'on regarde comme des filibustiers, mais nous espérons que quelques boulets et obus les désillusionneront bientôt. Si cela ne réussit pas, nous monterons à l'assaut. Ils maintiennent un feu nourri contre nous avec des canons de bronze de 24 livres placés sur des endroits élevés, mais ils ne nous font aucun mal. Notre bombardement doit continuer ce soir et notre artillerie va commencer l'attaque sur plusieurs points. La grande difficulté est de dresser des batteries, la terre est trop durcie par la gelée pour qu'on puisse la creuser. Nous nous sommes rencontrés ici avec le colonel Arnold et son détachement de Cambridge, il a environ 600 hommes qui ont terriblement souffert durant leur marche. C'est réellement un homme

brave, et s'il conserve la vie, il honorera certainement les armes américaines. Une bonne partie de l'armée nous a quitté au moment où on avait le plus besoin d'eux, mais je me flatte que nous pourrions nous passer d'eux. Plus il y a danger, plus il y aura de gloire. Si nous prenons Québec, tout le pays est à nous. Si je survis aux dangers actuels, je vous écrirai, je l'espère de Québec.

P. S.—Le major Ledwitz vous présente ses compliments et vous prie d'informer madame Ledwitz qu'il est en bonne santé et sous les murs de Québec.

C'est tout pour la lettre du lieutenant Copp.

Quelques jours avant le départ de New-York de l'auteur de ces détails, deux lettres envoyées d'Albany annonçaient qu'un engagement avait eu lieu à Québec, dans lequel 300 provinciaux avaient été tués, et l'auteur d'une de ces lettres ajoutait que cette ville était sauve, pour l'hiver, du moins. M. Jessop, d'en haut d'Albany, rapporte aussi que cette nouvelle leur était parvenue du Canada,

On ne devra pas avoir trop de confiance dans ces rumeurs d'engagement à Québec, car l'auteur ne voudrait, pour aucune considération, donner à entendre quoi que ce soit qui fut de nature à induire en erreur. Ces racontars ne sont que des rumeurs courantes et il n'a même pu apprendre les dates des lettres qui en font mention.

Dans le n° 28 du gouverneur Tryon du 5 janvier 1776.

p 241.

Le Congrès de la colonie de la Nouvelle-York assemblé le 25 mai 1775.

Vu que les ennemis de la liberté de l'Amérique s'efforcent sans cesse de désunir ces colonies, et que pour y réussir, des gens mal intentionnés peuvent donner à entendre que les colonies du nord ont formé le projet d'attaquer nos compatriotes du Canada ; nous avons résolu que ce Congrès recommande très instamment à toutes personnes généralement quelconque, de ne point commettre d'hostilités contre les habitants du dit pays, et qu'il déclare à tous, que nous regardons de tels procédés comme infâmes, et tendant à faire un très grand tort à toutes les colonies.

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit rendue publique.

Pour copie fidèle des minutes,

ROBERT BENSON,
Secrétaire.

Le Congrès de la colonie de la Nouvelle-York assemblé le 2 juin 1775.

Nos très chers frères et compatriotes,

Il a plu au Créateur de l'univers de partager ce monde entre différentes sociétés et d'en régler les bornes. La Providence divine ayant ordonné qu'ici-bas, notre bonheur et nos calamités seraient le résultat de la conduite que nous tiendrions les uns à l'égard des autres, notre voisinage a resserré les liens de cette dépendance universelle ; et elle nous a fourni les moyens de vous rendre les bienfaits et de repousser les injures. Soyez persuadés que nous vous regardons comme nos amis, et que nous vous aimons comme nos frères.

Dans la dispute qui s'est élevée entre la Grande-Bretagne et ses colonies, il s'agit de décider si nous devons être sujets ou esclaves. Les droits dont nous avons hérités de nos ancêtres, les lois de notre patrie nous rendent maîtres absolus des biens que nous possédons ; il n'y a personne sur la terre qui puisse nous les enlever légitimement. C'est par l'équité, et non par la violence, que les hommes doivent être gouvernés. La liberté qui nous assure et le droit de rendre à l'Être Suprême le culte que nous croyons lui

DOC. DE LA SESSION No 18

être le plus agréable et la jouissance paisible de nos biens, est le seul objet de tous nos soins et de tous nos travaux. La tyrannie du ministre travaille à détruire dans les colonies de la Grande-Bretagne les droits les plus précieux de l'humanité. Pour revendiquer ces droits, quelques personnes se sont emparées des forts situés près de nos frontières.

Nous avons entendu dire qu'on avait eu l'imprudence d'attaquer le fort de St-Jean. Soyez persuadés que ceux qui veillent à la défense de la liberté des colonies, n'ont point eu de part à cette expédition, et quoique nous ayons pris les mesures que nous avons cru convenables, pour défendre nos forts, nous n'avons d'autre intention que celles de détourner les hostilités que nous craignons des troupes réglées de votre colonie.

Persuadés que les ennemis de notre roi et de son peuple s'empresment de saisir ces moments fâcheux pour semer la défiance et la dissention entre les habitants des colonies, nous vous conjurons de ne point vous laisser séduire par leurs artifices, et de vous souvenir des horreurs et des maux infinis que cause une guerre barbare. Evitez les dangers qui menacent notre félicité mutuelle ; loin de vous soumettre, participez avec vos compatriotes au bonheur et à une sûreté perpétuelle, qui sont le partage glorieux de la liberté. Croyez, nos très chers compatriotes, que nous sommes avec un attachement sincère.

Vos frères et vos amis,

PETER VAN B. LIVINGSTON,
Président.

A messieurs les habitants de
la province de Québec.

Des copies imprimées de cette résolution et de la proclamation ont été répandues par tout le Canada. M. L. Orillat possède une de ces copies imprimées.

Dans le n° 28 du gouv. Tryon, du 5 janv. 1776.

EXTRAIT. (*Rapport particulier*). Reçu le 17 décembre 1775.

p. 249.

Si Québec illustrait les lauriers américains et que, par ce moyen, le Canada entier tombait entre nos mains, il serait bon de se procurer une grande quantité de présents pour les sauvages, qu'apporterait un vaisseau français, de bonne heure au printemps, aux îles de St-Pierre et Miquelon, où on pourrait les prendre et remonter le St-Laurent aussitôt la navigation ouverte.

EXTRAIT d'une lettre d'Albany.

p. 253.

Un certain nombre d'officiers et de gentilshommes français sont arrivés avant hier et hier soir. Ils furent faits prisonniers à l'entrée du lac Saint-Pierre, comme ils descendaient de Montréal à Québec. On avait placé une batterie à cet endroit. Le général Carleton s'échappa en bateau et atteignit Québec. Le major Hughes est ici avec eux. Le colonel McLane est à Québec avec des volontaires. Il a lancé une proclamation aux habitants des faubourgs les invitant à venir dans la ville, disant qu'il les protégerait, et qu'ils seraient indemnisés par le gouvernement des pertes qu'ils subiraient, car il avait l'intention d'incendier les faubourgs, ajoutant que ceux qui déclinaient son offre le feraient à leurs risques et périls. Il brûla donc les faubourgs, puis le colonel Arnold s'avançant avec ses troupes, pensant prendre la ville, fut rencontré par le colonel McLane qui lui infligea une défaite. On dit que 700 rebelles y ont trouvé la mort et qu'Arnold a été fait prisonnier. Voilà les dernières nouvelles que nous avons actuellement.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ALBANY, le 8 déc. 1775.

L'ennemi n'ajoute pas foi à cette nouvelle, mais croit cependant qu'Arnold a été défait.

Dans le n° 28 du gouv. Tryon, du 5 janv. 1776.

EXTRAITS des gazettes constitutionnelles.

PHILADELPHIE, 3 janv. 1776.

EXTRAIT d'une lettre de Montréal, du 4 déc. 1775.

p. 259.

Je viens d'arriver de Québec d'où j'ai été chassé parce que je refusais de prendre les armes contre les troupes américaines. La conduite du général Montgomery dans ce pays lui fait grandement honneur, car il a constamment agi avec humanité et intégrité. Il est maintenant en route pour Québec avec 3,000 hommes, et il sera, je crois, maître de cette forteresse dans quelques semaines. Le général Carleton a avec lui environ 1,200 hommes en état de combattre, mais l'étendue des murs et les endroits divers où ses troupes doivent se porter en cas d'alerte, doit tellement diviser ces forces, qu'il me paraît certain qu'il ne peut tenir longtemps. Décrire la rigueur avec laquelle il a traité les Américains à Québec depuis l'arrivée de leurs troupes dans ce pays, prendrait plus de temps que je n'en peux disposer; mais pour couronner le tout, il nous a tous chassés, ne nous accordant que deux jours pour nous préparer et ne permettant à aucun d'apporter quoi que ce fut.

Une forte armée sera certainement envoyée au printemps pour reprendre le Canada, le général a envoyé en Angleterre un certain nombre de pilotes pour conduire la flotte de bonne heure. Je suppose que le Congrès enverra des hommes pour le défendre, et, il est certain que si on y envoie une garnison de 10 à 12,000 hommes, il sera impossible à l'Angleterre de le reprendre.

p. 280.

Nous apprenons, par une lettre d'un haut officier de l'armée continentale du nord, que nos troupes devant Québec sont dans de bonnes dispositions; que les commandants ont décidé de s'emparer de la ville par un assaut et de l'éclairer avec des obus.

Voici un état vrai des forces des assiégés :

Marchands anglais	150	
“ français	300	
Emigrés de McLean	100	
De Terre-Neuve	120	
De l'île Saint-Jean	33	
		703
Marins des navires suivants :		
<i>Lizard</i>	160	
<i>Hunter</i>	70	
<i>Fell</i>	80	
Goélette armée	40	
<i>Little John</i>	50	
Chabot	20	
		420
Soldats et marins		100
		1,223

DOC. DE LA SÉSSION No 18

Au Cap-Santé	70
do	80
Devant Québec	
do	
Au Cap-Santé	20
	<hr/>
	170
Laissant à Québec	1,053
	<hr/>
	1,223

SAINT-JEAN, 7 décembre.

p. 261.

J'ai reçu un ordre du général Montgomery, ce matin, d'expédier 40 barils contenant environ 2 tonnes de poudre et je viens d'en terminer l'expédition. Le ciel semble encore nous sourire, les éléments nous accordent une aide remarquable. A ce temp-ci de l'année, les rivières sont généralement gelées, mais nous avons une température modérée et calme avec un vent favorable pour descendre la poudre en bateaux. Hier un beau vent sud nous a amené un sloop ici venant de la Pointe-à-la-Chevelure, en 11 heures de temps. Le général Montgomery a atterri à la Pointe-aux-Trembles vendredi dernier, le premier courant. Le samedi une partie de son armée marchait sur Québec et il devait suivre le lendemain avec le reste. C'est ce que nous appelons de bonnes nouvelles, et, s'il est vrai que la fortune favorise les braves et le succès attend notre général, car jamais plus brave homme ne foula le sol d'Amérique ou d'Angleterre ; mourir avec un tel homme c'est mourir avec un héros. Je pourrais vous citer plusieurs cas remarquables où la Providence nous a été grandement favorable ; mais je vais vous renseigner sur ce que vous ne connaissez pas encore.

La température devint tellement froide et mauvaise quelques jours avant le départ du général de Montréal, que nous commençons à craindre qu'il ne put descendre le fleuve avec ses vaisseaux. Avec cette basse température la glace s'était formée près de Québec, un vent frais du sud-ouest porta notre flotte en bas du fleuve, brisant la glace et coupant les câbles de deux frégates qui nous attendaient pour s'opposer à la descente du général et les forçant de descendre le fleuve, laissant ainsi la côte claire et la flotte arriva à la Pointe-aux-Trembles après 18 heures de marche seulement. On se procura des traîneaux et le lendemain matin une partie de l'armée se mettait en marche pour Québec avec du canon, etc. Ils étaient à peine arrivés que la pluie et un fort dégel commencèrent, ce qui fit disparaître presque toute la neige et laissa le sol dans une situation telle qu'il ne sera pas difficile de se retrancher si cela devient nécessaire.

McLean à Barrington.

QUÉBEC, 20 nov. 1775.

B. de la G.
vol. 12,
corresp.

MILORD.—Je me propose de vous entretenir des diverses circonstances malheureuses qui ont contribué à la perte du Canada ; la ville de Québec étant à l'heure qu'il est, le seul endroit qui soit resté fidèle à Sa Majesté.

Entrer dans les détails désagréables serait à la fois ennuyeux et difficile, de plus, comme la taciturnité et l'inaction étaient les maximes dominantes dans cette province, quiconque ne connaît pas toutes les circonstances de tous les actes du gouvernement, pourrait facilement se tromper et jeter le blâme là où il ne doit pas être. Je crois pouvoir risquer l'assertion que de grosses bévues ont été commises, sans manquer à la déférence due à nos gou-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

vernants. D'un autre côté nos forces militaires étaient petites. Mais ce qui a contribué le plus à la perte du pays est la trahison et la scélératesse des Canadiens, car il est certain que 2,000 de ces gens n'auraient jamais pu nous faire de mal s'ils n'avaient pas eu l'appui des Canadiens. J'ai maintenant le malheur d'être le plus ancien officier du roi en Canada, notre gouverneur et le général Prescott ayant tous deux été faits prisonniers à Montréal par les rebelles. Plusieurs officiers, actuellement en Angleterre, connaissent la situation de Québec, et la difficulté de défendre cette place, même avec une bonne garnison. L'état ci-inclus de nos forces vous convaincra de la situation très désagréable où nous sommes. L'investissement de la place dure maintenant depuis dix jours, ce qui nous empêche d'y entrer quoi que ce soit et nos provisions sont loin d'être suffisantes pour l'entretien du nombre d'habitants et si nous en faisons sortir quelques milliers nous courons grand risque d'une mutinerie de la milice canadienne. La copie ci-incluse des délibérations du conseil de guerre montrera notre détermination et quoique nos moyens de défense soient minimes si les Canadiens tenaient bon et que nous puissions dépendre sur eux, je ne craindrais pas, avec beaucoup d'activité et de fermeté de déjouer les plans de l'ennemi. Mais ce qui cause mon plus grand malaise c'est que le meilleur train d'artillerie en Canada est tombé entre les mains des rebelles à Saint-Jean. Il n'y a pas une seule pièce de canon de bronze dans toute la province dont ils ne se soit emparée, et, s'ils ont pris comme je le crains, un vaisseau qui était à Montréal, chargé de 2,000 barils de poudre, nous sommes finis. Les fortifications de la ville sont en fort mauvais état. Je n'ai pas été inactif depuis que le général Carleton m'a envoyé ici, mais à part les quelques hommes de mon régiment et de quelques matelots, je ne puis trouver un seul homme pour faire les réparations aux fortifications. En fait d'ingénieurs et d'artilleurs, je n'ai que le capitaine Jones et six soldats. Nous ferons néanmoins tout ce qu'il est possible de faire, et si nous succombons, ce ne sera pas de notre faute. Je vous renvoie pour les détails au capitaine Pringle, qui pourra vous donner une description claire et distincte de tout ce qui est nécessaire pour renseigner Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALLAN McLEAN,

Lieut.-Colonel Commandant.

Au vicomte Barrington,

Le général Carleton, s'étant échappé de Montréal en canot, arrive à l'instant. Il a approuvé ce que j'ai fait en son absence. Je regrette que le neveu de Votre Seigneurie ait aussi été fait prisonnier.

Gordon à Barrington.

QUÉBEC, 15 mai 1776.

MILORD, —J'ai l'honneur de vous annoncer l'arrivée ici du 29^e régiment. Un seul navire n'a pu se rendre, étant retenu à quelques lieues d'ici par des vents contraires. Les autres transports sont arrivés le 8 et le 10. Les grenadiers, à bord d'un navire de guerre, sont arrivés le 6, et Votre Seigneurie apprendra avec plaisir qu'en conséquence le siège a été levé. Ce qui a aussi contribué à cette décision de la part des rebelles c'est qu'ils ont appris que des renforts remontaient le fleuve ; ceci a décuplé leurs craintes. Le général Carleton est sorti le 6 dans le dessein de les épier, mais voyant qu'il voulait offrir la bataille ils se sont sauvés, laissant tous leurs bagages derrière eux, fait que nous n'osions espérer. Il est malheureux que nous

DOC. DE LA SESSION No 18

n'ayons pas eu toutes nos troupes (le 47^e est arrivé, fort de 300 hommes), car les rebelles auraient pu être taillés en pièces durant leur retraite.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Seigneurie le destin du vaisseau ravitailleur le *Swift* et la perte du lieutenant Bernard et de l'enseigne Bennett. J'en informai le général Evelyn dans le temps, et le priai de faire parvenir cette nouvelle au général Harvey. Les pauvres diables qui échappèrent au naufrage (cinq se sont noyés), ont tout perdu. J'ai écrit au général lui demandant s'il pouvait envoyer des secours et lui envoyai un état de ce qu'il fallait. La seule chose que nous ayons ici c'est des armes à feu. J'ai peut-être été trop prolix et j'aurais peut-être pu sauver du trouble à Votre Seigneurie, mais je préfère pêcher dans ce sens que dans le sens opposé.

J'ai l'honneur d'être, milord,
de Votre Seigneurie,
Le très humble et très obéissant serviteur,

P. GORDON,
Lt.-col. 29^e régiment.

Au très honorable
Lord vicomte Barrington.

Carleton à Barrington.

QUÉBEC, 14 mai 1776.

MILORD, — J'ai reçu le 8 courant la lettre que Votre Seigneurie m'écrivait le 9 septembre dernier. Si les accoutrements de camp du 29^e arrivent ici, nous pourrons nous en servir quoique nous ayons eu le malheur de perdre ce corps. Une lettre venant d'un fidèle sujet du roi à Montréal, que l'on trouva moyen d'introduire dans la ville en mars dernier dit que le poste d'Oswegatchie tenait encore bon à la fin de février.

Votre Seigneurie apprendra par mes dépêches au secrétaire d'Etat, l'événement du 30 décembre, et qu'après avoir bloqué la ville tout l'hiver et reçu des renforts considérables, lorsque je sortis avec deux cents hommes du 29^e et des marins, et une bonne partie de la garnison, les rebelles s'enfuirent, laissant derrière eux toute leur artillerie, leurs munitions, leurs provisions et leur bagage.

Afin de donner aux quelques troupes régulières que nous avons, et qui étaient composées en majeure partie de recrues, un peu de consistance, je formai les quelques fusilliers du capitaine Owen, les marins du *Lizard* et les émigrés du lieutenant-colonel (McLean) en un corps, commandé par le lieutenant-colonel; le major Cox du 16^e agissant comme major et d'autres officiers expérimentés servant sous eux; et ils ont fait le service tout l'hiver avec une fermeté et une résolution auxquelles on ne se serait pas attendu de la part de troupes nouvelles et indisciplinées, et pour lesquelles on ne saurait trop les louer.

J'habillai ce corps ainsi que les marins et les deux milices avec les uniformes envoyés par sir Thomas Harley; ce qui eut le double avantage d'entretenir les hommes chaudement et en bonne santé durant cette dure saison et d'exciter l'émulation parmi les corps. Le lieutenant-colonel McLean, qui a hâte de remettre son régiment en bon état, désirerait qu'il fut assemblé en cette province, cela pourrait, je crois, prévenir la confusion dans les comptes et dans les commissions. Il m'a aussi demandé de recommander à Votre Seigneurie le paiement des défalcons. Je ne comprends pas clairement cette affaire, mais je suis persuadé que, comme il est un serviteur zélé et fidèle de la Couronne, ce fait sera une recommandation suffisante pour que Votre Seigneurie fasse tout ce qu'elle jugera raisonnable.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

La présente sera remise à Votre Seigneurie par le major Caldwell, qui a commandé la milice anglaise ici, et s'est montré un sujet zélé de Sa Majesté et un officier actif et diligent. Ainsi que tous les autres loyaux sujets de la province, il a beaucoup souffert de cette invasion hostile de ses compatriotes.

Je demeure avec respect, de Votre Seigneurie,
le très humble et obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

P.S. Ci-inclus est un état de la garnison au 1^{er} mai.

G. C.

Lo d Vicomte Barrington,
Secrétaire de Sa Majesté pour la guerre.

Carleton à Barrington.

QUÉBEC, 21 mai 1776.

MILORD, — Le 7^e ou Fusiliers Royaux a été tellement réduit numériquement qu'il ne peut plus former un corps ; j'ai donc jugé à propos, pour le bien du service de Sa Majesté et l'avantage du régiment, de renvoyer en Angleterre les officiers, sergents, caporaux et tambours. Ils pourront être utilisés dans le service de recrutement. J'ai versé les soldats dans le 47^e qui était aussi décimé. Votre Seigneurie voudra bien régler la prime d'engagement qui devra être payée. Le capitaine Owen, les lieutenants Schoyn et Layard du 7^e, et l'enseigne Bolton du 26^e, qui passent aussi en Angleterre ont rempli leurs devoirs tout l'hiver avec empressement et diligence.

Le major de brigade Skene et M. James de l'artillerie retournent également en Angleterre. Tous deux sont dans une situation embarrassante ; le dernier a été fait prisonnier par les rebelles à Saint-Jean et a été relâché sur parole, afin de pouvoir rejoindre sa famille ici. Lors de la retraite précipitée de l'ennemi, il voulait reprendre son poste. Le premier nie avoir donné sa parole, mais la chose étant de sa nature délicate, j'ai cru qu'il vaudrait mieux qu'ils traversent l'océan afin de savoir ce qu'en pense Sa Majesté.

Je demeure avec beaucoup de respect,
de Votre Seigneurie,
le très humble et très obéissant serviteur,

GUY CARLETON.

Lord Vicomte Barrington,
Secrétaire de Sa Majesté pour la guerre.

Nesbitt à Barrington.

FLEUVE SAINT-LAURENT,
POINTE DU LAC SAINT-PIERRE, 6 juin 1776.

MILORD, — Je suis actuellement avec l'avant-garde de l'armée du général Carleton. Je ne puis, Milord, m'empêcher de vous importuner avec cette lettre et de vous avouer que je me sens blessé de n'avoir pas été promu lors des promotions qui ont eu lieu en Amérique, surtout parce que je suis le seul lieutenant-colonel de la promotion de 1762 dans cette année, et qu'il me semble que j'y ai droit. Les brigadiers généraux Cleveland, Agnew,

DOC. DE LA SESSION No 18

Smith et Leslie, furent tous faits lieutenants-colonels la même année que moi, et pas un d'entre eux n'a couru les mêmes dangers ou subi les mêmes fatigues que moi dans cette rébellion. J'ai eu l'approbation de tous mes officiers supérieurs. Le général Howe me confia un commandement séparé, la nuit du 17 juin ; celui des avant-postes de son armée, lequel je gardai six mois. Il m'envoya, aussitôt que la glace fut formée, au secours de Québec. Ma jonction heureuse avec les capitaines Douglass et Lutbridge et le 29^e régiment, sur le fleuve, causa la levée du siège. Le général Carleton m'a mis à la tête de son avant-garde. Ce sont là, Milord, des situations qui me rendraient très heureux, si ce n'était pour les raisons mentionnées plus haut, lesquelles, je le confesse, me donnent des sentiments qui ne sont pas aussi désirables que je le voudrais. J'ai servi Sa Majesté sous tous les climats où sont allées ses troupes, excepté aux Indes et je n'ai presque jamais été absent de mon poste. Ma commission m'a coûté près de cinq mille louis, j'ose donc espérer, Milord, que vu ces circonstances, vous ne me trouvez pas déraisonnable, si je vous remémore ces faits. J'ai eu l'honneur de vous transmettre une requête, par le vaisseau sur lequel s'embarqua le général Gage pour l'Angleterre et je vous réfèrais à lui pour la part que j'ai prise dans l'engagement du 17 juin dernier.

J'ai l'honneur d'être,
Milord,
De Votre Seigneurie,
le très humble et très obéissant serviteur,

Au très honorable
Lord Barrington.

WILL. NESBITT.

Carleton à Barrington.

MONTRÉAL, le 21 juin 1776.

MILORD, -- Nos mouvements ont été si rapides, et les troupes sur les transports ont été dépêchées de Québec, au fur et mesure de leur arrivée, avec tant de célérité, que les régiments n'ont pas eu le temps de préparer les états mensuels, non plus que de faire plusieurs arrangements essentiellement nécessaires dans toutes les armées, mais qui, pour le présent ont fait place à un service plus urgent : celui de rejeter les rebelles hors de la province le plus promptement possible. Cet important objet étant maintenant atteint, nous mettrons bientôt les choses en ordre, je l'espère.

Le lieutenant-colonel MacLean, ayant demandé un congé pour aller en Angleterre solliciter la faveur, que, si son régiment est licencié, les officiers conservent leur rang et demi-solde, j'ai déjà fait remarquer à Votre Seigneurie qu'il avait réuni plusieurs officiers ayant de longs services, et qu'ils avaient rendu de grands services lors du siège de Québec ; je ne puis négliger d'ajouter maintenant que je crois que, si c'est le plaisir de Sa Majesté, de le leur accorder, cette marque de sa faveur tombera sur des officiers méritants.

Je lui ai demandé de retarder son départ jusqu'à ce que j'aie pu préparer un état des troupes, pour l'envoyer à Votre Seigneurie, lequel je me flatte, ne portera pas préjudice à cette affaire.

Je demeure avec beaucoup de respect et d'estime,
de Votre Seigneurie,
Le très humble et très obéissant serviteur,

Lord Barrington.

GUY CARLETON.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

Carleton à Barrington.

MONTRÉAL, le 22 juin 1776.

MILORD,—Je crois devoir informer Votre Seigneurie que j'ai divisé l'armée en brigades ; et que j'ai jugé nécessaire pour le bien du service, de nommer quatre brigadiers généraux pour commander les Anglais ; tel étant le nombre de brigades formées. Les généraux sont : le lieutenant-colonel Nesbitt du 47^e régiment, le lieutenant-colonel Fraser du 24^e régiment, le lieutenant-colonel Powell du 53^e régiment et le lieutenant-colonel Gordon du 29^e régiment.

Je demeure, milord,
de Votre Seigneurie,
le très humble et très obéissant serviteur,

Lord Barrington.

GUY CARLETON.

Carleton à Barrington.

CHAMBLY, 8 juin 1776.

MILORD,—J'envoie à Votre Seigneurie un état général de l'armée que je commande. Votre Seigneurie remarquera quelques vacances que j'ai retardé de remplir parce que je veux avant de choisir parmi un certain nombre de volontaires qui servent actuellement avec les troupes, étudier un peu leurs caractères, afin de pouvoir faire un choix des plus méritants et des plus capables.

Le lendemain de la prise de possession de Montréal par une partie des troupes, Sir John Johnson à la tête d'environ deux cents hommes de la province de New-York, vint me rejoindre. Ce gentilhomme m'ayant représenté que beaucoup d'autres loyaux sujets de Sa Majesté étaient persécutés par les rebelles de ce pays, à cause de leur loyauté, et qu'ils étaient prêts à prendre les armes, s'ils pouvaient s'en procurer, et à servir de la manière qui pourra le plus contribuer à la réussite des desseins de Sa Majesté, j'ai cru qu'encourager cet état d'esprit et en tirer le meilleur parti possible pour le service de Sa Majesté, en donnant à ces gens les moyens de se défendre, serait une mesure qui recevrait votre approbation. J'ai donc donné à Sir John Johnson qui m'en témoignait le désir, un ordre de lever un bataillon sur la frontière de cette province, numériquement égal à ceux des autres régiments royaux servant en Amérique, et je l'ai nommé lieutenant colonel commandant et j'ai nommé ce corps le King's Royal Regiment of New-York.

Je demeure, Milord,
de Votre Seigneurie,
le très obéissant serviteur,

Lord Barrington.

GUY CARLETON.

APPENDICE J

OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS ET BLESSÉS EN 1837-38

OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS ET BLESSÉS EN 1837-38.

LISTES des officiers, sous-officiers et soldats tués et blessés dans les engagements avec les rebelles en 1837-38 ; ou autrement estropiés en service actif ;—aussi des loyaux sujets qui ont souffert et des circonstances où sont leurs familles respectives ; donnant aussi leurs noms et rang, le corps auquel ils appartiennent, soit tués ou blessés, le nombre de leurs enfants ainsi que leur âge respectif, leur demeure et leurs moyens respectifs, avec remarques.

Bataillon d'Hemmingford :—

McAllister, capitaine Charles, tué, marié, un enfant âgé de 25 ans, demeurant à Sherrington, très pauvre.

Moore, sergent William, légèrement blessé, marié, six enfants âgés respectivement de 1, 3, 8, 10, 12 ans, demeurant à Hemmingford, pauvre.

Develin, soldat Charles, grièvement blessé, non marié, demeurant à Montréal.

Allen, soldat James, tué, marié, un enfant âgé de 20 ans, demeurant à Sherrington, passable.

Burton, soldat Jean, tué, marié, 9 enfants âgés respectivement de 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20 ans, demeurant à Sherrington, médiocre.

Morrison, soldat Robt., grièvement blessé, 8 enfants âgés respectivement de 10, 12, 14, 16, 18, 20, 23, 25 ans, demeurant à Sherrington, médiocre.

McIntyre, soldat Robt., tué, marié, 3 enfants âgés respectivement de 2, 3, 7 ans, demeurant à Hemmingford, médiocre.

Edgeworth, soldat William, légèrement blessé, non marié, demeurant à Hemmingford, médiocre.

Odell, soldat William, légèrement blessé, non marié, demeurant à Hemmingford, médiocre.

McIntyre, soldat William, tué, marié, 3 enfants âgés respectivement de 2, 4, 7 ans, demeurant à Hemmingford, très pauvre.

Bataillon d'Odell Town :—

Odell, lieut. Hiram, grièvement blessé, marié, 3 enfants âgés respectivement de 6, 10, 14 ans, demeurant à Odell Town, en moyens.

Denham, soldat Thomas, tué, marié, 3 enfants âgés respectivement de 20, 23, 25 ans, demeurant à La Colle, indigent.

Kidd, soldat William, invalide, marié, 6 enfants âgés respectivement de 3 mois, 3, 5, 7, 10, 12 ans, demeurant à La Colle, très pauvre.

McAllum, soldat Danl., légèrement blessé, non marié, demeurant à Odell Town, pauvre.

Bartlett, soldat Lewis—grièvement blessé, marié, 3 enfants âgés respectivement de 3 mois, 2 et 4 ans, demeurant à La Colle, très pauvre.

Durham, soldat William—grièvement blessé, non marié, demeurant à La Colle, très pauvre.

Régiment Royal attaché au régiment d'Hemmingford :—

Beattie, sergent John—légèrement blessé, marié, 3 enfants âgés respectivement de 1, 5 et 22 ans, demeurant à Hemmingford, pauvre.

Compagnie de frontière de La Colle :—

Hevenor, soldat John—tué, marié, 4 enfants âgés respectivement de 5, 7, 9 et 11 ans, demeurant à Sherrington, très pauvre.

Atkins, soldat John—légèrement blessé, non marié, demeurant à Odell Town sur la frontière, volontaire en service, pauvre.

Reily, soldat James—mort, marié, 2 enfants âgés de 12 et 14 ans, demeurant à La Colle, très pauvre, mort des suites de froid pris en devoir.

Volontaires loyaux de Saint-Jean :—

Chartrand, soldat—assassiné, marié, 3 enfants âgés respectivement de 2, 4 et 6 ans, demeurant à Montréal, pauvre, mariage douteux.

Volontaires loyaux d'Henryville :

McChame, soldat—noyé, 5 enfants, demeurant à Québec, très pauvre, noyé en s'efforçant de traverser la rivière Richelieu près de l'Ile-aux-Noix, comme garde devant surveiller la propriété du rebelle Gagnon.

McKechnie, soldat.....

Carr, soldat Charles—noyé, non marié, demeurant à Noyan ; noyé pendant qu'il traversait la rivière Richelieu, tel que ci-dessus. Son père est un cultivateur et demeure à Noyan.

Tobin, soldat John—noyé, non marié ; noyé pendant qu'il traversait la rivière Richelieu. Il est natif d'Irlande et n'a pas de parent en ce pays.

Bona, soldat Usta—noyé, non marié, demeurant à Henryville, noyé pendant qu'il traversait la rivière Richelieu. Il laisse une mère très âgée à Henryville dans des circonstances précaires.

Volontaires loyaux de Stanstead :—

Kilborn, capt. Alexander—grièvement blessé, demeurant à Stanstead, blessé à l'abdomen par une balle de mousquet, étant en service actif.

Volontaires loyaux de Beauharnois :—

Brown, lieut.-col. L. G.—légèrement blessé, marié, 2 enfants, demeurant à Beauharnois, en moyens, fait prisonnier.

Volontaires loyaux de Shefford :—

Elkins, soldat Henry—blessé, marié, demeurant à Granby, lui et sa famille chassés de leur demeure sur la frontière, dans Potton, pour avoir tué un brigand, et, étant en devoir, avoir quitté sa ferme dans Potton, évaluée à \$250.

Volontaires loyaux de Huntingdon :—

King, soldat William—tué, marié, demeurant à Hinchinbrooke, médiocre, veuve paralytique.

Sujets loyaux :—

Pouliotte, Charles—tué, marié, 5 enfants âgés respectivement de 2, 4, 5, 6, 8, ans, veuve demeurant à Napierville, indigente, à la veille d'accoucher.

Chouinard, François—tué, marié, 2 enfants, âgés respectivement de 6, 8 ans demeurant à Napierville, en moyens.

Flowers, soldat Martin—tué, marié, 4 enfants âgés respectivement de 1½, 4, 9, 14 ans, demeurant à Sherrington-Est, très pauvre.

Walker, assassiné, marié, 4 enfants, toutes filles, âgées respectivement de 1, 3, 5, 7½ ans, demeurant près de Laprairie, pauvre.

DOC. DE LA SESSION No 18

Vittie, grièvement blessé, marié, demeurant près de Laprairie, en moyens.

Leech, Mathew—estropié, marié, 7 enfants âgés respectivement de 2, 4, 7, 9, 12, 15, 18 ans, demeurant à Hemmingford, très pauvre.

Gibson, John—grièvement blessé, marié, demeurant à Caldwell's Manor, fut grièvement blessé par les brigands le 30 décembre 1838, perdit tout son bien et a une femme et 5 enfants.

Vosburg, Abraham—Grièvement blessé, marié, demeurant à Caldwell's Manor, fut grièvement blessé par les brigands dans la nuit du 9 février dernier, qui incendièrent ses granges et leur contenu et pillèrent sa demeure.

Vosburg, Abraham, fils—légèrement blessé, non marié, demeurant à Caldwell's Manor, fut blessé en même temps que son père.

Vosburg, Miss—fille d'Abraham Vosburg senr., légèrement blessée en essayant de protéger son père.

Taylor, Esq., Ralph.—volontaire, grièvement blessé, demeurant à Phillipsburg, fut jeté à terre et grièvement blessé à la figure pendant qu'il était en sentinelle, par Gagnon et un parti de rebelles passant par Philipsburg en route pour les Etats-Unis.

Linn, Henry—volontaire, hernie, demeure à Noyan. C'est un homme âgé et loyal, qui fit une chute étant en devoir à Moore's Corner en décembre 1837, ce qui lui donna une hernie grave. C'est une personne méritante qui a servi durant la rébellion d'Irlande et aussi dans ce pays. Il a demandé un emploi dans le gouvernement, à sir John, comme charpentier ou tourneur.

(Signé) F. J. GRIFFIN,
D. A. A. G.

Bureau du député adjudant général,
Département des Volontaires, Quartiers généraux,
Montréal, 28 mars 1839.

APPENDICE K

SOMMAIRE DES DOCUMENTS A PARIS

FAIT PAR FEU M. EDOUARD RICHARD

AVEC INDEX

EXPÉDITIONS POUR LA LOUISIANE DEPUIS 1712 JUSQU'À JANVIER 1721.

COMPTES DES INDES, TOME I.

COLONIES.

1712-1721.

Série B. Vol. 42 (bis) et partie du Vol. 43.

1712.
Fontaine-bleau.
14 septembre.
14 septembre.
- 22 Lettres patentes pour le commerce de la Louisiane en faveur du S^r Crozat. Folio 1, 12 pages.
Extrait des registres du Conseil d'Etat touchant le privilège accordé au S^r Crozat. Folio 13, 1 page.
- Marly.
1710.
5 mai.
Versailles.
1712.
18 décembre.
24 décembre.
- 24 Copie des provisions de gouverneur de la Louisiane en faveur du S^r de la Motte à la place de feu S^r de Muy. Folio 14½, 2 pages.
Copie des Lettres patentes pour l'établissement d'un Conseil Supérieur à la Louisiane pendant 3 ans. Folio 16½, 4 pages.
Copie des provisions de premier conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane pour le S^r Duclos. Folio 20½, 2 pages.
- 24 Copie de la commission du S^r Duclos pour informer de toutes pratiques faites contre le service dans les concessions des terres et faire les réglemens de police. Folio 21, 2 pages.
- 24 Copie de commission de greffier du Conseil Supérieur de la Louisiane et de 1^{er} Conseiller du dit Conseil, comme aussi de notaire au dit pays pour le S^r de Malesfre. Folio 23, 2 pages.
- Fontaine-bleau.
1714.
5 septembre.
Paris.
7 juillet.
- 24 Ordonnance du Conseil d'Etat concernant les 4 compagnies d'infanterie et qui règle la haute paye de 11 soldats ouvriers dans chaque compagnie. Folio 24½, 3 pages.
Propositions que le S^r Crozat fait à Sa Majesté en vue de faciliter aux officiers, soldats et autres employés que le roi entretient à la Louisiane, le paiement des appointements, solde et gages que Sa Mté leur donne annuellement tant en argent, vivres, habits et autres provisions, comme aussi les envois de marchandises et munitions nécessaires tant pour les fortifications que pour l'entretien des forts et les présents à faire aux nations sauvages de ce pays pour les maintenir dans les intérêts des Français. Folio 27, 4 pages.
- Versailles.
27 décembre.
- 27 Ordonnance du roi portant confirmation du privilège exclusif accordé au S^r Crozat pour le commerce de la Louisiane. Folio 30½, 3 pages.
- Paris.
1716.
1er mars.
17 septembre.
- 33 Ordonnance pour l'augmentation de 4 compagnies à la Louisiane. Folio 33, 3 pages.
Edit pour l'établissement d'un Conseil Supérieur à la Louisiane. Folio 35, 5 pages.
- 5 Arrêt pour l'exécution des Lettres patentes accordées au S^r Crozat, et attribution de la connaissance des contraventions au Conseil Supérieur de la Louisiane. Folio 39, 3 pages.
- 12 Arrêt au sujet des terres de la Louisiane. Folio 42¼, 5 pages. Soit, 7 pp.
- 9 Arrêt en faveur du S^r Crozat. Folio 46½, 4 pages.
- 24 Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme des commissaires pour passer les contrats de rente de la C^{ie} d'Occident. Folio 80½, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1717.
12 septembre. Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme les directeurs de la C^{ie} d'Occident
Folio 81, 2 pages.
- 20 septembre. Provisions de commandant général de la province de la Louisiane pour le
S^r Le Moine de Bienville à la place du S^r de L'Épinay. Folio 83, 4 pages.
- 20 septembre. Permission au S^r de Bienville de servir pour la C^{ie} d'Occident. Folio 86½,
1 page.
- 20 septembre. Commission de commandant sur la rivière de la Mobile et rivières y
affluentes pour le S^r de Boisbriant. Folio 86½, 3 pages.
- 20 septembre. Ordre au S^r de Boisbriant pour commander à la Louisiane en l'absence et
au défaut du S^r de Bienville. Folio 89, 1 page.
- septembre. Forme des permissions expédiées aux officiers y dénommés pour servir sur
les commissions de la C^{ie} d'Occident. Folio 90½, 1 page.
- 27 septembre. Arrêt du Conseil d'Etat qui unit et incorpore les pays des sauvages
Illinois au gouvernement de la Louisiane. Folio 90½, 1 page.
- 23 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise la nomination faite par les directeurs
de la C^{ie} d'Occident du S^r Urbain de la Barre comme caissier de la C^{ie} d'Occident.
Folio 92½, 2 pages.
- 31 décembre. Edit du roi qui fixe à 100 millions le fonds de la C^{ie} d'Occident pour les
quels il est créé 4 millions de Rentes au denier 25 et qui déclare que les
actions et profits des actionnaires seront insaisissables si ce n'est au cas de
faillite. Folio 93, 17 pages. Soit, 23 pp.
1718.
10 janvier. Arrêt du Conseil d'Etat qui dispense les vaisseaux armés par la C^{ie} d'Occident
pour la Louisiane d'y porter les engagés et fusils à quoi sont assujétis
les vaisseaux destinés aux colonies par le règlement du 16 novembre 1716.
Folio 109, 3 pages.
- 8 février. Arrêt qui nomme 3 directeurs pour la C^{ie} d'Occident outre les 7 nommés
par l'arrêt du 12 sept. 1717. Folio 111, 2 pages.
- 12 février. Brevet pour permettre au S^r de Richebourg, capitaine d'infanterie à la
Louisiane, de porter la croix de Ch^{ier} de S^t Louis en attendant sa réception.
Folio 113, 1 page.
- 15 février. Arrêt qui autorise la nomination faite par les directeurs de la C^{ie} d'Occident
du S^r Jacques Deshayes comme caissier de la dite C^{ie} au lieu et place
du S^r Urbain de la Barre. Folio 114½, 2 pages.
- Forme de l'engagement des ouvriers et soldats dans les compagnies d'infanterie
servant à la Louisiane. Folio 115, 2 pages.
- 14 mars. Provisions, de procureur général au Conseil Supérieur de la Louisiane
pour le S^r Pierre Chartier de Baulne. Folio 116½, 2 pages.
- 14 mars. Ordre du roi pour établir le S^r de la Roue dans les fonctions de notaire
dans la province de Louisiane. Folio 118½, 2 pages.
- 13 avril. Commission de premier lieutenant du Roi à la Louisiane pour le S^r de
Boisbriant. Folio 124½, 2 pages.
- 13 avril. Commission de second lieutenant du Roi à la Louisiane pour le S^r de
Chateaugué. Folio 126½, 3 pages.
- 16 mai. Arrêt en explication de celui du 21 mars 1718 entre les S^{rs} Néret et
Gayot et la C^{ie} d'Occident au sujet du castor et commission au S^r de Creil.
Intendant et Commissaire à la Rochelle, pour la signification de cet arrêt
aux S^{rs} Néret, Gayot, Cottin et Pascault. Folio 129, 4 pages.
- 31 mai. Arrêt qui commet le S^r Jacques Dehayes, caissier de la C^{ie} d'Occident,
pour signer les Billets d'actions de la dite C^{ie} datées du 19 sept. 1717.
Folio 132½, 2 pages.
- 12 juin. Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que ceux qui voudront s'intéresser
dans le commerce de la C^{ie} d'Occident seront tenus de fournir le cinquième
en billets de l'Etat, lequel cinquième sera perdu pour eux et accroîtra au
fonds capital de la dite C^{ie} au profit des actionnaires, faute par eux de four-
nir les quatre autres cinquièmes avant le 1^{er} nov. prochain. Folio 134½,
4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1718.
28 juin. Arrêt qui autorise le caissier de la C^{ie} d'Occident à donner des billets aux personnes qui voudront s'intéresser en la dite C^{ie} en remettant un cinquième du montant des billets de l'Etat contenus en leurs soumissions. Folio 138 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 3 juillet. Permission au S^r Bizard, actuellement dans les troupes du Canada, de servir dans la colonie de la Louisiane sur les commissions de la C^{ie} d'Occident. Folio 140 $\frac{1}{2}$.
- 5 juillet. Ordre du roi portant permission au S^r de Sérigny, lieutenant de vaisseau, pour commander un vaisseau de la C^{ie} d'Occident. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 juillet. Provisions de premier commandant général à la Louisiane pour le S^r de Sérigny de concert avec le S^r de Bienville son frère, commandant général au dit pays. Folio 142 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 2 août. Copie de la déclaration faite par le S^r Mignot, avocat au conseil, relativement à l'adjudication de la ferme du tabac. Folio 145, 1 page.
- 2 août. Arrêt qui nomme comme directeurs de la C^{ie} d'Occident les S^{rs} Paris Du Vernay, La Rocheséry, Barré et Berger. Folio 145, 2 pages.
- 11 juillet. Arrêt du Conseil d'Etat concernant le commerce du castor, double privilège est accordé à la C^{ie} d'Occident. Folio 147, 14 pages. Soit 18 pp.
- 20 juin. Arrêt qui liquide les dépenses de M. Crozat, à la Louisiane, à 2 millions de livres. Folio 160 $\frac{1}{2}$, 11 pages. Soit, 15 pp.
1717.
1er octobre. Instructions des directeurs de la C^{ie} d'Occident pour le capitaine Arnaud, commandant la flûte *La Dauphine*, armée à la Rochelle, pour le voyage de la Louisiane. Folio 173, 3 pages.
- 1er octobre. Instruction pour le capitaine Béranger, commandant le brigantin *Le Neptune*, armé à la Rochelle pour la Louisiane. Folio 175, 2 pages.
- 1er octobre. Id. pour le capitaine Catelineau — Instruction pour le S^r Bonnaud, garde-magasin et caissier de la C^{ie} d'Occident au comptoir général de la Nouvelle-Orléans à la Louisiane, sur ce qu'il doit faire pendant la traversée de la Rochelle à la Louisiane. Folio 177, 3 pages.
- 1er octobre. Commission de garde-magasin et caissier de la C^{ie} à la Nouvelle-Orléans pour le S^r Bonnaud, et instructions, Folio 180 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 23 septembre. Commission du S^r Chassin employé à la Louisiane. Folio 183, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 septembre. Ordre de la C^{ie} portant pouvoir au S^r Hubert, ordonnateur à la Louisiane, de faire rendre compte au S^r Ranjeon et autres commis ci-devant employés par M. Crozat, des effets dont ils étaient par lui chargés au dit pays. Folio 183, 1 page.
- 10 décembre. Commission d'écrivain sur la frégate *La Duchesse de Noailles* pour le S^r Joubert. Folio 184 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- décembre. Instruction par les directeurs de la C^{ie} d'Occident pour le capitaine Voyer, commandant le vaisseau *La Paix*, armé à La Rochelle pour la Louisiane. Folio 185, 3 pages.
1718.
14 février. Commission de directeur au comptoir de l'île Dauphine, à la Louisiane, pour le S^r LeGac. Folio 187, 1 page.
- 14 mars. Commission de directeur général pour présider à tous les conseils, pour le S^r de Bienville, commandant général à la Louisiane. Folio 188 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mars. Commission de directeur général au comptoir de la Nouvelle-Orléans pour le S^r Hubert. Folio 189, 1 page.
- 14 mars. Commission de directeur général à la Louisiane, au comptoir de la Mobile, pour le S^r de Larcebault. Folio 189, 1 page.
- 14 mars. Commission de garde-magasin et teneur de livres de la C^{ie} à la Nouvelle-Orléans pour le S^r Bonnaud. Folio 189 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mars. Brevet de commis particulier de la C^{ie} à la Louisiane pour le S^r Beignot. Folio 191, 1 page.
- 23 avril. Commission de directeur général à la Louisiane pour le S^r de Boisbriand, Id. pour M. de Chateaugué. Folio 191 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- avril. Commission de garde-magasin de la C^{ie} au fort Louis de la Mobile pour le S^r Du Verger. Folio 193, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1718.
— avril. Instruction pour les teneurs de livres de la Louisiane et l'ordre qui doit être observé dans les écritures. Folio 193 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- avril. Instruction pour M. de Rossel, capitaine de vaisseau de la C^{ie} d'Occident, commandant l'escadre des vaisseaux *La Victoire*, *La Duchesse de Noailles* et *La Marie* pour le voyage à la Louisiane. Folio 195 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 18 mai. Ordre au S^r de Rossel pour faire mettre aux fers les S^{rs} Marlot de Ver-ville, Pasquet, La Conefière et Folio 197 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 avril. Instruction pour le S^r Bérault, écrivain sur la frégate *La Victoire*, sur ce qu'il doit faire pendant la traversée de La Rochelle à la Louisiane. Folio 199, 2 pages.
- 4 juillet. Instruction pour le S^r Herpin, commandant du vaisseau *L'Aurore*, destiné à la traite des nègres. Folio 201, 4 pages.
- 22 août. Brevet de commis particulier de la Cie à la Louisiane pour le S^r Lous-taud. Folio 209, 1 page.
- 15 août. Instruction pour le S^r Thopin, écrivain sur le vaisseau *Le Maréchal Duc de Villars*, capitaine Méchin, armé à La Rochelle pour le compte de la C^{ie} d'Occident pour le voyage à la Louisiane. Folio 209 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 14 avril. Instruction pour M. Perrier, ingénieur en chef à la Louisiane. Folio 213 $\frac{1}{2}$, 9 pages. Soit 12 pp.
- 8 avril. Brevet de chirurgien pour le S^r Prévost au Port des Illinois à la Louisiane. Folio 221 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 août. Instruction pour M. Méchin, commandant la frégate *Le Maréchal de Villars* armée à La Rochelle pour le voyage de la Louisiane. Folio 223, 1 page.
- 18 septembre. Ordre au capitaine Arnaudin, commandant la flûte *La Dauphine*. Folio 223 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 septembre. Brevet de commis particulier à une des habitations de tabac à la Louisiane pour le S^r Richer. Folio 223 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 octobre. Brevet d'inspecteur d'une habitation de tabac à la Louisiane pour le S^r de Montplaisir. Folio 227 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 août. Ordonnance de la C^{ie} d'Occident pour la solde d'une brigade de mineurs à la Louisiane. Folio 227 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 août. Ordre au commandant général de la Louisiane d'établir un poste de troupes à la Baie S^t Bernard. Folio 229, 1 page.
- 26 août. Ordre que la C^{ie} d'Occident veut être observé dans le travail des mines qui doivent être établies aux Illinois. Folio 229 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 23 avril. Règlement que la C^{ie} d'Occident veut être observé pour la régie de la colonie de la Louisiane. Folio 233, 4 pages. Soit, 7 pp.
- 14 avril. Ordonnance de la C^{ie} d'Occident. Folio 235 $\frac{1}{2}$, 4 pages. Soit, 5 pp.
- 14 avril. Ordre des directeurs de la C^{ie} d'Occident portant défense aux habitants de la Louisiane d'introduire des marchandises d'Europe en la colonie. Folio 239, 1 page.
- 14 mars. Règlement général pour les commis de la Louisiane. Folio 239 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 avril. Mémoire sur la nourriture qui doit être fournie par la C^{ie} aux nouveaux colons qui passent à la Louisiane. Folio, 241, 3 pages.
- Etat de la dépense que la C^{ie} a ordonné être faite dans la colonie de la Louisiane pendant l'année 1718. Folio 243, 6 pages. Soit, 8 pp.
- Mémoire sur l'habillement et armement des 8 compagnies d'infanterie de la Louisiane. Folio 249, 3 pages. Soit, 5 pp.
- 23 avril. Etat de la distribution qui doit être faite à la Louisiane des nouveaux habitants qui passent sur les frégates *La Victoire*, *La Duchesse de Noailles* et la flûte *La Marie*. Folio 251 $\frac{1}{2}$, 1 page. Soit, 2 pp.
- 23 avril. Etat de ce qui doit être envoyé aux Illinois au commandant M. de Bois-briant ou, à son défaut, à M. de Chateaugué et à ses domestiques. Folio 253, 3 pages.
- 27 mai. Ordre que la C^{ie} d'Occident veut être observé pour la traite des nègres qu'elle destine à la Louisiane. Folio 255, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1718. Ordonnance de la C^{ie} pour le paiement des troupes entretenues à la
7 novembre. Louisiane. Folio 257, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 7-11 novembre. Ordre des directeurs de la C^{ie}. Folio 259 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 10 novembre. Instruction pour M. le Ch^{ier} de Grioux, commandant le vaisseau de la C^{ie}
d'Occident nommé *Le Comte de Toulouse*. Folio 261 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 20 novembre. Brevet de contrôleur au contrôle de la Mobile pour le S^r Le Couturier.
Folio 263 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 novembre. Brevet d'aumônier et de missionnaire à la Louisiane pour le R. P. Bonna-
venture O'Donnoghue, prêtre irlandais, directeur des étrangers à Paris et
sommes à lui accordées par la C^{ie} d'Occident. Folio 265, 2 pages.
- 12 décembre. Brevet d'enseigne réformé à la Louisiane pour le S^r Claude Ferdinand de
Beaulieu. Folio 265 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 décembre. Ordre au S^r du Colombier. Folio 265 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 décembre. Ordonnance qui supprime la haute paye des gens de métiers dans les
compagnies d'infanterie à la Louisiane. Folio 267, 1 page.
- 20 décembre. Ouvriers demandés par l'état envoyé de la Louisiane au mois de juin 1718.
Folio 267, 4 pages. Soit, 5 pp.
- 20 décembre. Instruction pour M. d'Ibaignette, capitaine de vaisseau de la C^{ie} d'Occi-
dent, commandant *Le Philippe*, armé à La Rochelle pour le voyage de la
Louisiane. Folio 271, 2 pages.
- 21 décembre. Ordre au S^r d'Ibaignette de partir de La Rochelle en compagnie du vais-
seau *Le Maréchal de Villars*. Folio 271 $\frac{1}{2}$, 1 page.
1719. Instruction pour le S^r du Coulombier, capitaine du vaisseau *Le Saint-Louis*,
1er février. armé à La Rochelle pour la Louisiane. Id, au S^r Béloquin, capitaine de la
flûte *La Dauphine*. Folio 271 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 11 février. Ordre de révocation du S^r Bajot, capitaine d'infanterie à la Louisiane.
Folio 273 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 février. Ordre d'interdiction pour le S^r de Richébourg, capitaine d'infanterie à la
Louisiane. Folio 273 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er mars. Brevet de patron de felouque pour le S^r Carlier. Folio 275, 1 page.
- 22 mars. Commission d'écrivain sur le vaisseau *L'Union* pour le S^r Du Breuil.
Folio 275 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Ordonnance de la C^{ie} d'Occident concernant le prix des marchandises à
la Louisiane. Folio 275 $\frac{1}{2}$, 11 pages. Soit, 18 pp.
- 15 février. Ordonnance de la C^{ie} pour le règlement des troupes qu'elle a augmentées.
Folio 285 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 1er avril. Commission de directeur général à la Louisiane au comptoir du vieux
Biloxy pour le S^r de Villardeau. Folio 287 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er avril. Règlement de la C^{ie} pour les vivres du S^r de Villardeau, directeur.
Id. commission de directeur et règlement des vivres pour le S^r Le Gac.
Folio 289, 1 page.
- 8 avril. Ordre pour le S^r de Richebourg, capitaine d'infanterie à la Louisiane.
Folio 289, 1 page.
- 25 avril. Ordre au S^r Payoux, major général de la Louisiane, pour y commander
en l'absence et sous l'autorité du commandant général et du lieutenant du
roi. Folio 289 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Règlement que la C^{ie} d'Occident veut être observé pour le nombre, la
destination et les conditions des commis et autres employés qu'elle a jugé
nécessaire d'établir dans les divers postes de la Louisiane pour la régie et
l'administration de ses affaires au dit pays. Folio 291, 4 pages.
- 25 avril. Ordonnance de la C^{ie} d'Occident qui fixe le prix des marchandises qui
seront reçues des habitants de la Louisiane. Folio 293, 2 pages.
- 29 avril. Ordre de la C^{ie} aux capitaines, officiers et commis d'iceux d'obéir au S^r
de Villardeau. Folio 293 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Brevet de teneur de livres à la Louisiane pour le S^r Marlot. Folio 295,
1 page.
- 1er mai. Instruction de la C^{ie} pour le S^r de la Mancelière Gravé, capitaine du
vaisseau *L'Union*, armé pour la Louisiane. Folio 295, 3 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1719.
1er mai. Instruction de la C^{ie} pour le S^r Japie, capitaine de la frûte *La Marie*, armée pour la Louisiane. Folio 297, 2 pages.
- 20 juin. Brevet d'aumônier et missionnaire à la Louisiane pour le S^r Guérin. Folio 299, 1 page.
- 29 juillet. Instruction pour le S^r Gervais de la Godolle, capitaine commandant la frégate *Le Maréchal D'Estrées*, armée à La Rochelle pour le voyage de la Louisiane. Folio 299 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 octobre. Commission de directeur général à la Louisiane pour le S^r Morin. Id.
10 novembre. pour le S^r Delorme. Folio 307, 2 pages.
- 8 novembre. Instructions pour M. Le Blond de la Tour, ingénieur en chef de la Louisiane, les S^{rs} Pauger et de Boispinel, ingénieurs en second au dit pays et le S^r Franquet de Chaville aussi ingénieur. Folio 307 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 8 novembre. Instruction de la Cie aux ingénieurs nommés ci-dessus pour servir à la Louisiane. Sur les ouvriers qu'ils doivent engager pour le service des fortifications et les conditions qui doivent être insérées dans l'acte d'engagement et état des ouvriers qui paraissent nécessaires pour le service des fortifications. Folio 311 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
1720.
17 janvier. Ordre de la Cie au commandant des Illinois concernant l'habitation de M. LeBlanc. Folio 313, 1 page.
- 15 février. Commission de commandant à l'Ile Dauphine pour le S^r Fortescu. Folio 313 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 2 janvier. Commission de capitaine d'une des compagnie d'infanterie à la Louisiane pour le S^r Des Liettes. Folio 337, 2 pages.
- 4 janvier. Commission de capitaine d'une compagnie d'ouvriers suisses destinée à la Louisiane, pour le S^r Merveilleux. Folio 337 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 15 février. Brevet de sergent-major d'une compagnies d'ouvriers suisses pour le S^r Brandt. Folio 339, 1 page.
- 15 février. Commission de commandant à l'Ile Dauphine pour le S^r Fortescu. Folio 339 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er mars. Commission de capitaine-lieutenant de la compagnie de Wonwonderlich pour le S^r Diesbach de Belleroche. Folio 341, 1 page.
- 1er mars. Brevet d'enseigne d'une compagnie d'ouvriers Suisses pour le S^r Wonwonderlich. Folio 341 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Brevet de capitaine réformé à la Louisiane pour le S^r Dillon. Folio 341 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Commission au S^r Broulin pour tenir rang de capitaine d'infanterie à la Louisiane. Folio 343 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars. Ordonnance pour casser le S^r Gauvray, capitaine. Folio 345, 1 page.
- 23 mars. Commission de major du poste des Alibamons pour le S^r Pichon de Comte. Folio 345 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 mars. Commission d'Inspecteur Général des troupes et milices de la Louisiane pour le S^r Diron. Folio 347, 2 pages.
- 23 mars. Instruction pour le S^r Diron. Folio 349, 5 pages.
- 22 avril. Brevet de lieutenant d'infanterie attaché au commandant général de la colonie pour le S^r de Montlon. Folio 353, 1 page.
- 20 juin. Brevet de capitaine réformé à la Louisiane pour le S^r Duquailas et ordonnance d'appointements. Folio 353 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 juillet. Commission de capitaine d'infanterie à la Louisiane pour le S^r de Bourmont. Folio 355, 1 page.
- 15 septembre. Commission de directeur et ordonnateur de la Louisiane pour M. DuVergier. Folio 355 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit, 9 pp.
- 15 septembre. Mémoire pour M. DuVergier. Folio 361 $\frac{1}{2}$, 13 pages. Soit, 18 pp.
- 15 avril. Brevet de chirurgien-major de la Louisiane pour le S^r Royer. Folio 375, 1 page.
- 12 juin. Brevet de directrice des filles élevées à l'Hôpital-Général parties volontairement pour la Louisiane, pour la Sœur Gertrude. Folio 375, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1720.
12 juin. Brevet de Sœur conductrice des filles élevées à l'Hôpital-Général de Paris sous l'autorité de la Sœur Gertrude, parties volontairement pour la Louisiane, pour la Sœur Louise. Folio 375 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er juillet. Commission de commandant sur le haut de la rivière aux Cannes pour le Sr St. Denis. Id. pour le Sr de Bourmont, commandant sur la rivière Missouri. Folio 377, 2 pages.
- 15 août. Brevet de chirurgien-major de la colonie pour le Sr Deslauriers. Folio 377 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 septembre. Brevet de garde-magasin des agrès et appareils au Biloxy pour le Sr Maslery, et ordonnance d'appointements. Folio 379, 1 page.
- 1er octobre. Ordre de passe pour le Sr de Louboey, commandant à l'Île Dauphine pour aller au Biloxy. Id. pour le Sr LaMarque, commandant à Pensacole. Id. pour le Sr de Sorteval. Folio 379 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 octobre. Commission de capitaine d'une compagnie d'infanterie vacante par le Sr DesLiettes pour le Sr de Gravés. Folio 381, 2 pages.
- 10 octobre. Commission de secrétaire de la direction de la Louisiane pour le Sr Guillet, et ordonnance d'appointements. Folio 381 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 octobre. Commission de commandant dans un poste de la Louisiane pour le Sr de Mancelière Gravé. Folio 383 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 octobre. Règlement concernant les troupes de la Louisiane. Folio 385, 6 pages.
- 25 octobre. Ordonnance portant défense de la traite de marchandises aux voyageurs sur les rivières du Missouri et des Akansas sans la permission du commandant. Folio 389 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 31 octobre. Ordonnance portant même défense sur les terres des Illinois sans la permission de M. de Boisbriant. Folio 391, 1 page.
- juillet
4 novembre. Brevet de lieutenant d'infanterie à la Louisiane pour le Sr de Gravés. Id. au Sr Petit de Livilliers. Id. pour le Sr de St. Michel. Folio 391, 2 pages.
- 14 novembre. Ordonnance pour ne laisser repasser en France aucun officier ni employé sans ordre de la C^{ie}. Folio 393, 2 pages.
- 14 novembre. Ordonnance qui accorde un congé au Sr Deysautier pour repasser en France. Folio 393 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 novembre. Ordre qui accorde à M. Du Vergier le commandement du vaisseau sur lequel il doit passer à la Louisiane. Folio 393 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 décembre. Ordonnance qui accorde au Sr de la Harpe l'inspection et autorité sur les employés dans son commandement et commission de commandant à la Baie St Bernard. Folio 395, 1 page.
- 15 décembre. Brevet de commis général sur la rivière aux Cannes pour le Sr Veillard d'Auvilliers. Folio 395 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Brevet de commis principal au comptoir de la Mobile pour le Sr Loustaut. Folio 395 $\frac{1}{2}$.
1721.
7 janvier. Ordonnance de gratification de 5% au Sr de la Harpe sur la vente des marchandises qu'il fera faire à l'étranger. Folio 395 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 janvier. Ordonnance qui défend à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de tuer aucunes vaches, vedelles, brebis, agneaux ni femelles d'aucuns animaux nécessaires au bien des habitations à peine de 300 livres et de plus grande peine en cas de récidive. Folio 397, 2 pages.
- 9 janvier. Ordonnance portant défense de cultiver la vigne ni de semer du chanvre et du lin sous peine de 500 livres d'amende. Folio 397 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 janvier. Brevet de capitaine réformé pour le Sr Charles Frederich Arentsbourg, Id. Id. pour Detlof, Blohm et Janssen. Folio 399, 1 page.
- 27 janvier.
12 février. Commission de second capitaine de la compagnie Suisse de Wonwonderlich pour le Sr Brandt, Id. Brevet de major pour Isaac Droz, Id. de lieutenant réformé pour le Sr La Fineur, Id. de chirurgien-major pour le Sr Bagnères.
- 5 mars. Ordonnance pour casser le Sr de Mandeville, capitaine. Folio 401 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721.
31 mars. Ordonnance qui accorde aux S^{rs} de St. Denis et Weillard d'Auvilliers 5% de gratifications sur le bénéfice des marchandises qu'ils débiteront à l'étranger. Folio 403, 1 page.
- 2 avril. Ordre en faveur du S^r Giberty, inspecteur des familles allemandes qui vont à la Louisiane, pour son établissement en cette colonie. Folio 403 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 janvier. Conditions de la Dame Dorillé, maîtresse sage-femme pour passer à la Louisiane. Folio 403 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Table des minutes d'ordres et instructions pour la Louisiane. Folio 407, 7 pages.
- Etat Major de la Louisiane. Folio 441, 20 pages. Soit, 6 pp.
1717.
13 septembre. Présentation à S. Mté, par les directeurs de la C^{ie} d'Occident, du S^r de Bienville, lieutenant de Roy au gouvernement de la Louisiane comme commandant général de la Colonie. Folio 461, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 décembre. Commission de major général de la Louisiane pour le S^r Barbazan de Payoux, aide-major. Folio 469, 2 pages.
- 31 décembre. Brevet d'aide-major à la Mobile pour le S^r Nouët de Grandval. Folio 471, 1 page.
- 31 décembre. Commission de major de la Nouvelle-Orléans pour le S^r Avril. Folio 475, 2 pages.
- Liste de capitaines nommés par la C^{ie}. Folio 481, $\frac{1}{2}$ page.
- Liste de lieutenants nommés par la C^{ie}. Folio 487, 1 page.
- Liste de sous-lieutenants nommés par la C^{ie}. Folio 491, 1 page.
- Liste d'enseignes nommés par la C^{ie}. Folio 495, 1 page.
- Liste d'officiers réformés. Folio 499, $\frac{1}{4}$ page.

Fin du Vol. 42 bis.

EXPÉDITIONS POUR LA LOUISIANE DEPUIS 1721 JUSQU'EN MAI 1731.

COMPTES DES INDES. TOME 2.

Série B. Vol. 43.

1721.
26 avril. Ordonnance de MM. les commissaires du conseil, qui donne entrée, séance et voix délibérative au conseil de la colonie de la Louisiane. Folio 1, 1 page.
- 27 août. Commission de secrétaire du conseil de la régie de la colonie de la Louisiane pour le S^r Charles René Bougués. Folio 2, 1 page.
- 15 avril. Commission de teneur de livres, au comptoir de Biloxy pour le S^r Pierre de Vanze. Folio 3, 1 page.
- 28 août. Présentation à S. M^{te} du S^r Leblond de la Tour, chevalier de St-Louis, brigadier des ingénieurs du roi, ingénieur en chef à la Louisiane, pour remplir la charge de lieutenant-général de cette colonie. Folio 4, 1 page.
- 2 septembre. Provisions de lieutenant-général de la Louisiane pour le S^r LeBlond de la Tour. Folio 5, 3 pages. Soit, 5 pp.
- 5 septembre. Brevet de lieutenant d'une compagnie d'infanterie à la Louisiane pour le S^r Marquis. Folio 8, 1 page.
- 5 septembre. Brevet de sous-lieutenant d'une compagnie d'infanterie à la Louisiane pour le S^r Simare. Folio 9, 1 page.
- 5 septembre. Commission de commandant à Ouabache pour le S^r De Liette. Folio 10, 2 pages.
- Règlement sur la régie des affaires de la Louisiane. Folio 11, 30 pages. Soit, 45 pp.
- Etat des appointements accordés aux directeurs et employés à la Louisiane à commencer du 1^{er} janvier 1722. Folio 41, 6 pages.
- 5 septembre. Etat des officiers qui doivent composer les 16 compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane. Folio 46, 4 pages.
- 5 septembre. Etat de la dépense des officiers réformés entretenus à la Louisiane. Folio 49, 2 pages.
- Officiers des troupes qu'il ne convient plus d'entretenir pour la raison ci-après expliquée. Folio 50, 2 pages.
- 5 septembre. Etat de ce qui doit être payé pour la solde des compagnies. Folio 52, 2 pages.
- Etat de la dépense des aumôniers et chirurgiens. Folio 54, 2 pages.
- Etat des officiers de marine et matelots entretenus à la Louisiane. Folio 55, 1 page.
- 7 septembre. Concession pour M. de Boisbriand. Folio 56, 1 page.
- 13 septembre. Commission de sous-teneur de livres au bureau des comptes à la Louisiane pour le S^r Barthélémy. Id. de sous directeur des comptes pour le S^r Bion Folio 56, 2 pages.
- 13 septembre. Instructions pour les directeurs et sous-directeurs des comptes à la Louisiane. Folio 57, 4 pages. Soit, 7 pp.
- 13 septembre. Commission de commis au bureau des comptes à la Louisiane pour le S^r Malasfaire. Id. pour le S^r de St. Michel. Folio 62, 1 page.
- 13 septembre. Commission de chirurgien-major pour le S^r Elie Joyeux. Folio 63, 1 page.
- 15 septembre. Ordre de MM. les commissaires du conseil pour faire fournir au S^r Du Buisson, habitant de la Louisiane, des vivres et marchandises jusqu'à la concurrence de 12,000 livres. Folio 64, 1 page.

- août. 1721. Récapitulation des dépenses de la Louisiane. Folio 65, 1 page.
- 27 septembre. Décisions de MM. les commissaires du conseil sur le règlement du 18 septembre 1720 des directeurs de la C^{ie} des Indes pour la compagnie suisse, entretenue à la Louisiane auxquelles le S^r de Wonwonderlich a souscrit. Folio 66, 11 pages. Soit, 18 pp.
- 17 octobre. Commissions d'aumôniers missionnaires à la Louisiane pour les S^{rs} Macé et Le Mosnier, prêtres du diocèse d'Avranches. Folio 78, 1 page.
- 2 septembre. Règlement sur la vente et achat des marchandises à la Louisiane. Folio 83, 6 pages.
- 20 décembre. Commission de commis dans un des comptoirs de la Louisiane pour le S^r Louis Bonnet. Folio 89, 1 page.
1722.
17 janvier. Mémoire pour le S^r de Bourmont approuvé par S. A. R. et instruction pour le même. Folio 90, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 8 janvier. Présentation au roi du S^r de Verdier pour la charge de capitaine en second dans la compagnie de Marion. Folio 94, 1 page.
- 19 janvier. Brevet de lieutenant réformé à la Louisiane pour le S^r Paton Dubrousset. Folio 95, 1 page.
- 7 janvier. Commission pour le S^r Fouquet, commandant le vaisseau *L'Aventurier*, armé à Lorient pour la Louisiane pour le compte de la C^{ie} des Indes. Folio 96, 3 pages. Soit, 5 pp.
- 28 mars. Instruction pour le S^r Dufay, commandant la frégate *La Driade*, armée à Lorient pour le Canada pour le compte de la C^{ie} des Indes. Folio 99, 2 pages.
- 28 mars. Instruction pour le S^r de Lotbinière, agent de la C^{ie} des Indes à Québec. La C^{ie} s'étant déterminée à envoyer à l'avenir des marchandises et de l'argent au lieu de lettres de change, les écritures devront être tenues avec plus d'ordre, etc. Folio 101, 3 pages.
- 12 mai. Règlement pour l'établissement d'un Conseil Provincial aux Illinois pour exercer en première instance la justice tant civile que criminelle et régir les affaires de la C^{ie} au dit lieu et dépendances. Ce district comprendra tout le cours du Mississipi et ses affluents tant à l'est qu'à l'ouest depuis et y compris la rivière des Akansas jusqu'au haut de cette rivière. Le Conseil sera composé du S^r de Boisbriant, commandant aux Illinois, du S^r de La Loire, l'aîné, commis principal, du S^r Chassin, garde-magasin et du S^r Périllat qui sera en même temps greffier de ce Conseil. Folio 103, 5 pages. Soit, 7 pp.
1721.
15 avril. Ordonnance servant de règlement pour l'établissement des Capucins de la Province de Champagne à la Louisiane. Sont agréés le Père Bruno de Langres, le Père Christophe de Chaumont, le Père Philibert de Viander et le frère Eusèbe de Chaumont. Folio 108, 3 pages.
1722.
19 mai. Brevet d'enseigne à la Louisiane pour le S^r de S^{te} Thérèse de Langloisière. Folio 113, 1 page.
- 19 mai. Commission de directeur-inspecteur des comptes et des livres de la direction générale de la Louisiane avec rang de 2^{me} conseiller au Conseil Supérieur pour le S^r Guilhet. Folio 114, 1 page.
- 19 mai. Ordre de MM. les commissaires pour donner rang de capitaine au S^r de St. Georges dans les troupes de la Louisiane du jour de la date de la commission du roi. Folio 115, 1 page.
- 19 mai. Commission d'aumônier et de missionnaire du poste du Missouri pour le S^r François Mariette. Folio 116, 1 page.
- 19 mai. Etat des ouvriers qui seront entretenus à la Nouvelle-Orléans jusqu'à ce que les maisons et magasins de la C^{ie} soient construits tant à la Nouvelle-Orléans qu'à l'île de la Balise. Folio 117, 4 pages.
- 19 mai. Etat des personnes qui doivent composer le Conseil Supérieur de la Louisiane et de la Régie générale des affaires, employés de la dite colonie et des appointements et vivres dont ils doivent jouir par an. Folio 121, 3 pages. Soit, 5 pp.
- 20 mai. Brevet d'enseigne réformé à la Louisiane pour le S^r de Noyan. Id. pour le S^r de St. Ange. Id. pour le S^r de Vincelle. Folio 124, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1722.
2 juin. Commission de commis dans l'un des comptoirs de la Louisiane pour le S^r Dumas de LaCoste. Folio 125, 1 page.
- 28 mars. Etat de la dépense annuelle que MM. les commissaires du conseil, députés par le roi pour la régie des affaires de la C^{ie} ont ordonné être faite en Canada pour la régie du privilège du castor. Folio 126, 1 page.
- 20 mai. Instruction pour le S^r Chesneau, commandant le vaisseau *La Loire*, armé à L'Orient pour la Louisiane pour le compte de la C^{ie}. Folio 127, 4 pages.
Soit, 6 pp.
- 8 août. Commission de chirurgien-major à la Louisiane pour le S^r Bernard Pouilladon de la Tour. Folio 131, 1 page.
- 15 septembre. Présentation au roi et nomination du S^r François Fleuriau à la charge de procureur général au Conseil Supérieur de la Louisiane au lieu et place du S^r Tanquery de Canouille. Folio 132, 3 pages.
- 29 octobre. Présentation au roi et nomination du S^r Brusley pour remplir la charge de 1^{er} conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane. Id. pour les S^{rs} Fazende, Perry, Guilhet et Masclary comme 2^{me}, 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} conseillers. Folio 135, 4 pages.
Soit, 6 pp.
- 19 décembre. Etat des personnes qui doivent composer les conseils Supérieur et de la Régie générale des affaires de la colonie de la Louisiane, des fonctions dont elles doivent être chargées en particulier, de tous les commis qui seront employés dans chaque poste et des appointements dont les dénommés au présent doivent jouir par an. Folio 140, 9 pages.
Soit, 14 pp.
- 19 décembre. Diverses instructions du roi en conséquence de l'arrêt du conseil du 15 avril 1721. De folio 149 à folio 265, 115 pages. Soit 175 pp.
- 19 décembre. Etat des officiers qui doivent composer les 16 compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane et des officiers réformés qui y seront dorénavant aussi entretenus. Folio 265, 3 pages.
- 19 décembre. Etat des officiers des compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane et des lieux où l'on estime que chaque compagnie doit être placée. Folio 267, 6 pages.
- 19 décembre. Etat des officiers, majors et ingénieurs qui seront entretenus dorénavant à la Louisiane et des appointements qui doivent leur être payés. Folio 274, 11 pages.
- 30 décembre. Divers ordres et instructions des commissaires du conseil. De folio 228 à folio 304, 26 pages.
Soit 35 pp.
- 30 décembre. Instruction pour le S^r Desmoulins, commandant la frégate *La Galattée*, armée à Lorient pour la Louisiane pour le compte de la C^{ie}. Folio 304, 6 pages.
Soit 9 pp.
1723.
26 août. Etat des nègres, négresses et négrillons que le Conseil des Indes a ordonné d'entretenir à la Louisiane pour le service de la C^{ie}.
- 10 mai. Mémoire du Conseil des Indes servant d'instruction au S^r du Fay, commandant la frégate *La Driade*, armée à Rochefort, pour le voyage de Québec. Folio 311, 3 pages.
- 26 août. Mémoire, id. au S^r Chesneau, commandant la flûte *Le Chameau*, armée à Lorient pour la Louisiane. Folio 313, 4 pages.
- 24 septembre. Brevet d'établissement pour le S^r du Tisné, capitaine à la Louisiane. Id. d'expectative d'enseigne pour du Tisné, fils, Folio 341, 2 pages.
1720.
Versailles. 20 octobre. Lettre du roi à M. de Bienville. Lui donne instruction de passer en France au printemps sur le vaisseau *La Bellone* pour conférer de choses intéressantes au développement de la colonie. Sera remplacé pendant son absence par M. de Boisbriant qu'il fera descendre des Illinois. Folio 341, 1 page.
- 20 octobre. Lettre du même à M. de la Tour. Le prie de passer en France pour conférer. Id. Folio 343, 1 page.
- 20 octobre. Le même à M. de Boisbriant pour qu'il commande à la place et en l'absence de M. de Bienville. Folio 343, 1 page.
- Paris. 1723.
21 octobre. Ordonnance pour la réforme de 4 compagnies à la Louisiane. Folio 344, 2 pages.

1723.
21 octobre. Etat des officiers des 12 compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane. Folio 346, 3 pages.
- 21 octobre. Projet de distribution des officiers tant des 12 compagnies que des surnuméraires et réformés. Folio 347, 5 pages.
- 21 octobre. Commission à M. du Tisé de commandant au poste des Illinois. Folio 351, 2 pages.
- 21 octobre. Ordre au S^r de Louboey de passer à la Mobile pour y commander. Folio 352, 1 page.
- 21 octobre. Commission de capitaine réformé sans appointements pour le S^r D'Artignière. Id. pour S^r de Bénac. Folio 353, 1 page.
- 21 octobre. Congés pour les S^{rs} de Bannez, Pichon de Comte, d'Etcheparre, et Bassée. Folio 354, 1 page.
- 21 octobre. Mémoire de la Cie servant d'instruction pour le S^r Amelot, commandant la flûte *Le Profond*, armée à Rochefort pour la Louisiane. Folio 356, 5 pages.
- 23 octobre. Etats des vivres et marchandises qui doivent être délivrés des magasins de la Cie à la Louisiane au S^r Dubuisscn pour son habitation. Folio 360, 2 pages.
1724.
Paris et Versailles.
5-11 janvier. Présentation au roi et nomination de M. de la Chaise pour remplir une place de conseiller au Conseil de la Louisiane. Folio 361, 2 pages.
- Versailles.
8 février. Brevet qui permet au S^r de la Chaise d'accepter une place de conseiller honoraire au Conseil de la Régie générale de la Louisiane. Folio 362, 1 page.
- 15 février. Lettre du roi à M. de Bienville. Devra s'embarquer tout de suite sur *La Bellone* sans attendre l'arrivée des Illinois de M. de Boisbriant. Délivrera à M. de la Tour le brevet qui lui donne le haut commandement en attendant l'arrivée de M. de Boisbriant. Folio 362, 2 pages.
- 15 février. Le même à M. de la Tour. Même sujet. S'embarquera pour la France des l'arrivée de M. Boisbriant. Folio 363 bis, 2 pages.
- Paris.
16 février. Commission de conseiller honoraire pour M. de la Chaise. Folio 363 bis, 2 pages.
- 16 février. Brevet d'enseigne expectative pour le S^r Chevalier de la Roche. Folio 364, 1 page.
- Versailles.
26 février. Arrêt pour la diminution de la valeur des espèces à la Louisiane. Folio 365, 1 page.
- Paris.
2-8 mars. Commission de commis au conseil de la Régie générale de la Louisiane pour le S^r de Montorges. Id. pour le S^r Denis Giraut. Id. de teneur de livres pour le S^r Pierre Huet. Id. de chirurgien-major pour le S^r Ollivier. Id. de chirurgien-major de l'hôpital de la Nouvelle-Orléans pour le S^r Alexandre. Id. de secrétaire du Conseil de la Régie de la Louisiane pour le S^r de Chavannes.
- 8 mars. Département des 4 conseillers du Conseil de la Régie générale de la Louisiane. Folio 370, 3 pages.
- 8 mars. Ordre d'interdiction pour le S^r de Bernaval, capitaine surnuméraire. Folio 372, 1 page.
- 8 mars. Ordre pour casser le S^r Boeuré de Montmort, capitaine de compagnie. Folio 373, 1 page.
- Etat des conseillers et employés de plume qui doivent être entretenus à la Louisiane. Folio 374, 2 pages.
- 8 mars. Employés actuellement au service de la C^{ie} qu'il convient de placer aux emplois vacants s'ils en sont capables ou de congédier. Folio 376, 3 pages.
- Versailles.
15 mars. Brevet de rémission pour le S^r André Périllaut, coupable d'homicide. Folio 378, 3 pages.
- Paris.
30 mars. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r de Beauchamp, commandant la flûte *La Bellone*, armée à Rochefort pour la Louisiane. Folio 383, 5 pages. Soit, 7 pp.
- Code Noir*. Concerne les esclaves et les nègres libérés. Folio 388, 19 pages. Soit, 32 pp

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1724.
1er avril. Ordre à M. Diron de repasser à la Louisiane et de commander à la Mobile en l'absence de M. de Chateauguy. Folio 407, 1 page.
- Versailles.
1er avril. Lettre du roi à M. de Bienville—Vu la mort de M. de la Tour, qui devait le remplacer jusqu'à l'arrivée de M. de Boisbriant, il laissera le commandement du pays à son frère M. de Chateauguy. Et si ce dernier était parti aux Illinois pour relever M. de Boisbriant, il attendra pour s'embarquer que ce dernier soit descendu des Illinois et alors M. de Chateauguy pourra profiter du congé qui lui a été donné pour passer en France. Folio 408, 2 pages.
- 5 avril. Commission de capitaine de l'une des compagnies de la Louisiane pour le S^r Bernard de la Harpe. Folio 409, 2 pages.
- Versailles.
2 mai. Arrêt pour la diminution de la valeur des espèces de cuivre à la Louisiane. Folio 410, 2 pages.
- 2 mai. Arrêt pour diminuer la valeur des espèces d'Espagne qui ont cours à la Louisiane. Folio 412, 1 page.
- 5 mai. Instruction pour le S^r Duprat, médecin à la Louisiane. Folio 413, 2 pages. Soit, 3 pp.
- 18 mai. Marché pour la construction de 2 demi-galères pontées et fourniture de bois de construction à la Louisiane du S^r Etienne Duchesne de Cancale près S^t Malo. Folio 415, 5 pages. Soit, 8 pp.
- 20 mai. Déclaration du roi contre ceux qui interceptent les lettres à la Louisiane. Folio 420, 2 pages.
- 20 mai. Lettres patentes qui accordent séance et voix délibérative au Conseil Supérieur de la Louisiane au S^r Pauger. Folio 421, 2 pages.
- 20 mai. Déclaration du roi portant défenses de tuer les bestiaux à la Louisiane. Folio 422, 2 pages.
- 20 mai. Lettres patentes qui permettent au 1^{er} conseiller du Conseil Supérieur de la Louisiane de subdéléguer quelqu'un pour faire les fonctions de premier juge au dit Conseil et de nommer un substitut du procureur général. Folio 424, 2 pages.
- 20 mai. Lettre du roi au commandant de la Louisiane portant ordre d'employer les troupes à l'exécution des décrets et arrêts du Conseil Supérieur. Folio 425, 2 pages.
- 17 mai. Ordre de la C^{ie} au Conseil de la Louisiane de faire livrer à l'ordre de M. Paris du Vernay, 50 nègres. Folio 427, 1 page.
- 23 mai. Arrêt du Conseil qui annule l'acte d'appel du S^r de Louboey d'un jugement rendu par le Conseil Supérieur de la Louisiane. Folio 427, 2 pages.
- 27 mai.
3 juin. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Fillart, commandant la flûte *La Loire*, armée à Lorient pour la Louisiane. Id. au S^r Dumoulin. Folio 429, 7 pages.
- 27 mai. Ordre au capitaine de *La Loire* de recevoir au Cap Français 8 vedelles pour M. le comte d'Artagnan. Folio 435, 1 page.
- 27 mai. Commission de lieutenant réformé pour M. Duvergier. Folio 436, 1 page.
- 27 mai. Ordre pour interdire le S^r de Bassée. Id. pour casser le S^r Desgraves. Folio 436, 2 pages.
- 26 juillet. Commission d'arpenteur à la Louisiane pour le S^r de Lassus. Folio 439, 1 page.
- 26 juillet. Ordre au conseil de la Louisiane de faire délivrer à l'ordre de M. Diron 30 nègres pièce d'inde. Folio 450, 1 page.
- 6 septembre. Ordonnance concernant l'administration du conseil de la Régie à la Louisiane. Folio 451, 2 pages.
- 6 septembre. Ordonnance concernant les voyageurs et la traite. Folio 454, 2 pages.
- 12 septembre. Arrêt qui commet le S^r Pérault à la place de feu S^r Du Saunoy pour faire rendre et arrêter les comptes de la Louisiane de concert avec le S^r de la Chaise. Folio 456, 1 page.
- 23 septembre. Etat des officiers en pied qui doivent commander les 10 compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane. Folio 457, 6 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1724. Etat général des dépenses que la C^{ie} a ordonné de faire à la Louisiane pour le service de l'année 1725. Folio 463, 11 pages. Soit, 18 pp.
- 23 septembre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Tastram, commandant la flûte *La Gironde* armée à Lorient pour la Louisiane. Folio 475, 5 pages. Soit, 8 pp.
- 30 octobre. Arrêt du Conseil d'Etat qui réduit la piastre à 4 livres 10 sols. Folio 479, 2 pages.
- 6 décembre. Habillement des 10 compagnies d'infanterie à la Louisiane formant 500 hommes. Folio 481, 1 page.

EXPÉDITION POUR LA LOUISIANE DEPUIS 1721 JUSQU'À
1731.

COMPTES DES INDES. TOME 3.

COLONIES.

Série B. Fin du Vol. 43 et partie du Vol. 44.

- Présentation au roi et nomination du S^r Pérault pour remplir une place de conseiller au conseil de la Louisiane. Id. Commission de conseiller honoraire au conseil de régie sous le même. Id. Mémoire servant d'instruction au même. Folio 482, 7 pages. Soit, 11 pp.
- novembre. Instruction pour le S^r de la Loire des Ursins, commis principal de la C^{ie} aux Natchez. Folio 488, 9 pages. Soit, 15 pp.
- 23 septembre. Supplément à l'état général des dépenses à être faites à la Louisiane pour l'année 1725. Folio 496. 1 page.
- 6 décembre. Congé pour le S^r de Blanc, capitaine d'infanterie à la Louisiane. Folio 497, 1 page.
- 6 décembre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Mansuève Collet, commandant la flûte *L'Eléphant* armée à Lorient pour la Louisiane. Folio 498, 5 pages.
- 23 mars. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Grandjean, commandant la flûte *La Soane* destinée pour la Louisiane. Folio 502, 5 pages.
1725. Arrêt qui règle les prix des écarlatines saisies en Canada. Folio 506, 2 pages.
- Versailles. Instruction pour le S^r Barthélémy Coton, receveur et visiteur du castor en Canada. Folio 507, 4 pages.
- 1er mai. Requête au roi concernant le castor demi gras. Folio 510, 2 pages.
- Paris. Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe le prix du castor demi gras. Folio 511, 2 pages.
- 9 mai. Ordonnance concernant l'établissement des Capucins. Folio 513, 3 pages.
- Versailles. Commission de capitaine surnuméraire à la Louisiane pour le S^r Louis François de Merveilleux. Id. Brevet d'enseigne pour le S^r Dupuy Planchar d. Folio 516, 2 pages.
- 19 mai. Ordonnance portant règlement sur le prix des marchandises du crû de la Louisiane et la manière dont elles seront payées. Folio 517, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 27 juin. Ordonnance qui accorde à la Conc^{on} de S^{te} Reyne la liberté du commerce de la Louisiane à S^t Domingne. Folio 522, 4 pages.
- 27 juin. Ordonnance pour l'administration de la Louisiane. Folio 526, 4 pages.
- 27 juin. Commission de lieutenant d'infanterie à la Louisiane pour le S^r de Lusser. Folio 529, 1 page.
- 11 juillet. Brevet qui autorise l'établissement des Capucins à la Louisiane. Folio 530, 2 pages.
- 11 juillet. Ordre pour les vivres de MM. de Boisbriant et de La Chaise. Folio 531, 1 page.
- 15 juillet. Ordonnance portant règlement entre le Conseil et le Militaire. Folio 532, 3 pages.
- 25 juillet. Ordonnance au sujet des nègres domestiques de la C^{ie}. Folio 535, 1 page.
- 25 juillet. 1720. Projet de capitulation pour la compagnie Suisse de la C^{ie} des Indes à la Louisiane.
- 4 janvier.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- Id. Résiliation de la compagnie suisse.
- Id. Ordonnance pour le licenciement de la compagnie suisse. Folio 538, 9 pages. Soit, 14 pp.
1725. Ordonnance de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Béranger, commandant
29 juillet. la flûte *La Baleyne*, destinée pour la Louisiane. Folio 546, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 14 novembre. Ordre pour faire livrer 12 nègres à M. le chevalier de S^t Julien. Folio 551, 1 page.
- Fontaine-bleau. Ordonnance du roi pour empêcher les assemblées d'offi-
20 novembre. ciers. Folio 552, 1 page.
- Paris. Ordonnance qui donne à M. de la Chaise le pouvoir d'interdire les
28 novembre. employés qui désobéissent. Folio 553, 1 page.
- 28 novembre. Ordre de casse des capitaines d'Arentzbourg, de Blanc, de la Marque et
Tierry Chassin, sous-lieutenant. Id. de révocation pour le S^r Chassin, com-
mis. Id. d'interdiction pour le S^r de Causilhac. Folio 554, 3 pages.
- 28 novembre. Commission de chirurgien-major à la Louisiane pour le S^r Mauny. Folio
556, 2 pages.
- 28 novembre. Conditions du S^r d'Amaron, apothicaire pour la Louisiane. Folio 559,
6 pages.
- 5-11 décembre. Présentation au roi et provisions de conseiller au Conseil Supérieur de
la Louisiane pour le S^r Prat. Folio 564, 2 pages.
- Versailles. Arrêt pour la revente des nègres par les habitants. Folio 566, 2 pages.
11 décembre.
- Paris. Ordonnance pour la réforme de 2 compagnies à la Louisiane. Id. Etat
12 décembre. des officiers en pied qui doivent commander les 8 compagnies d'infanterie
entretenues à la Louisiane. Folio 567, 7 pages.
- Versailles. Arrêt pour les donations sans insinuation. Folio 575, 2 pages.
22 décembre.
- Paris. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Chesneau, commandant la
22 décembre. flûte *La Loire*, destinée pour la Louisiane. Folio 578, 7 pages. Soit, 9 pp.
1726. Traité avec les RR. PP. Jésuites. Folio 584. 9 pages. Soit, 13 pp.
- 20 février.
- 30 mars. Congé d'un an pour le S^r d'Artagnette, capitaine d'infanterie à la Loui-
siane. Folio 593, 1 page.
- 2 mai. Mémoire de la C^{ie} des Indes pour M. l'Intendant du Canada, Folio 596,
6 pages. Soit, 10 pp.
- 2 mai. Mémoire de la C^{ie} portant ordre et instruction au S^r ———, son agent
à Québec, successeur de M. de Lotbinière, sur ce qu'il doit observer et
exécuter à commencer du 1^{er} janvier 1727 pour le commerce des castors.
Folio 602, 5 pages. Soit, 7 pp.
- 11 mai. Mémoire de la C^{ie} pour M. le comte de Beauharnois, gouverneur général
de la Nouvelle-France. L'introduction du commerce étranger au Canada
ruine la C^{ie} et le royaume et aliène les sauvages. Les moyens d'obvier à cela
sont d'établir des postes commandés par de bons officiers, de punir sévère-
ment les habitants qui font porter des marchandises par des sauvages à
l'étranger, de ne souffrir l'établissement d'aucun Anglais à Montréal ou d'y
faire un trop long séjour. Il y a eu malentendu dans la conduite du gou-
vernement au sujet de la guerre des Renards, malentendu préjudiciable à
la Louisiane. On a agi de manière à faire croire aux sauvages que les intérêts
de la Louisiane et ceux du Canada étaient différents. En faisant la paix
avec les Renards on leur a permis de se jeter avec leurs alliés sur les Illinois.
M. de Vincennes fera agir les Miamis contre les Renards s'il y a lieu de
leur faire la guerre. Il faut conserver l'amitié et la dépendance de tous les
sauvages qui se trouvent sur la ligne de communication entre le Canada et
la Louisiane, sans quoi il faut tout redouter des Anglais. C'est dans ce but
que le poste de Ouabache doit être établi. Folio 607, 6 pages. Soit, 9 pp.
- Paris et Versailles. Présentation au roi et provisions au S^r Périer pour remplir la place de
8-9 août. commandant général de la Louisiane. Folio 611, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1726.
8-9 août. Présentation au roi et provisions de second lieutenant du roi à la Louisiane pour le S^r Diron d'Artagnette. Folio 613, 3 pages.
- 17 août. Supplication au roi d'approuver par un brevet le traité fait entre les P.P. Jésuites et la C^{ie}. Brevet. Folio 615, 2 pages.
- 21-24 août. Présentation au roi et provisions de second conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane pour le S^r Amyault d'Auseville. Id. de 3^{me} conseiller pour le S^r Bru. Id. de 4^{me} conseiller pour le S^r La Loire des Ursins. Folio 616, 3 pages.
- Paris.
24 août. Ordre pour les vivres de M. Périer. Folio 618, 1 page.
- Commission de 2^{me} conseiller au Conseil de Régie de la Louisiane pour le S^r Amyault d'Auseville. Folio 619, 2 pages.
- 24 août. Ordre pour faire délivrer 8 nègres, pièce d'inde, par an. Folio 690, 1 page.
- 24 août. Ordre pour mettre M. Périer en possession d'un terrain de 10 arpents de front sur le fleuve St. Louis. Folio 621, 1 page.
- 24 août. Pouvoir à M. Périer de casser les S^{rs} de Loubœy et de la Tour Vitray. Folio 621, 1 page,
- 24 août. Ordonnance contre ceux composant le Conseil de Régie de la Louisiane qui se sont opposés à l'exécution du règlement du 11 juillet 1725. Frappe MM. de Boisbriant, Pérault, Fazende, Pivry, Fleuriau et de Pauger. Folio 622, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 24 août. Commission de caissier général et garde-magasin général des marchandises du crû de la Louisiane pour le S^r Duval. Folio 625, 2 pages.
- 24 août. Commission de garde-magasin général des marchandises d'Europe à la Louisiane pour le S^r Rouzault. Folio 626, 1 page.
- 24 août. Commission de commissaire aux Natchez pour le S^r Broutin. Folio 628, 1 page.
- 24 août. Ordre de casse de capitaine d'infanterie surnuméraire à la Louisiane pour le S^r de Noyan. Id. pour le S^r Ch^{er} de Noyan enseigne surnuméraire id. Folio 629, 1 page.
- Fontaine-bleau.
3 septembre. Arrêt portant augmentation des espèces d'Espagne qui ont cours à la Louisiane. Folio 630, 2 pages.
- 13 septembre. Traité avec les Ursulines de Rouen pour un établissement de leur ordre à la Louisiane. Folio 631, 7 pages. Soit, 11 pp.
- Paris et Fontainebleau.
17-18 septemb. Supplique au roi et brevet en faveur des Ursulines de la Louisiane. Folio 638, 2 pages.
- Fontaine-bleau.
22 septembre. Arrêt qui ordonne que les comptes arrêtés par le S^r Pérault seront vérifiés et signés par le S^r de la Chaise. Folio 640, 1 page.
- Etat général des dépenses qui seront faites à la Louisiane pendant l'année 1727. Folio 641, 9 pages. Soit 13 pp.
- 30 septembre. Ordonnance concernant le logement des officiers et employés à la Louisiane. Folio 650, 2 pages.
- 30 septembre. Ordonnance pour les appointements des officiers et employés de la Louisiane. Folio 652, 1 page.
- 30 septembre. Ordre pour mettre M. d'Auseville en possession d'un terrain à la Louisiane. Folio 654, 1 page.
- 30 septemb. Mémoire de la Cie servant d'instruction à M. Périer nouvellement pourvu du commandement général de la Louisiane. Folio 655, 33 pages. Soit 50 pp.
- 21 octobre. Mémoire de la Cie servant d'instruction au S^r Béranger commandant la flûte *La Baleyne* destinée pour la Louisiane. Folio 689, 5 pages. Soit, 7 pp.
- 31 décembre. Commission de 1^{er} conseiller au Conseil de Régie de la Louisiane pour le S^r Pichot. Folio 695, 1 page.
- 31 décembre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Huot de Vaubéry commandant la flûtte *La Gironde* destinée pour la Louisiane. Folio 696, 5 pages. Soit, 8 pp.
1727.
9 mai. Ordre pour mettre le S^r Baschemin Corbin en possession d'un terrain à la Louisiane. Folio 706, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727.
1er juillet. Lettres patentes pour le S^r Baron, de l'Académie Royale des Sciences, pour aller faire des observations et des recherches tant à la Louisiane qu'aux îles d'Amérique. Id. Supplique au roi, pour accorder au même, entrée, rang, séance et voix délibérative au Conseil Supérieur de la Louisiane. Id. Lettres patentes au même. Folio 706, 4 pages.
- 5 juillet. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Mariauchaud, commandant la flûte *Les deux Frères*, destinée pour la Louisiane. Folio 709, 6 pages.
Soit, 8 pp.
- 8 octobre. Ordonnance concernant les officiers et employés qui peuvent être dans le cas d'obtenir des gratifications ou augmentations d'appointements. Folio 735, 2 pages.
- 27 octobre. Ordre pour destituer M. de Boisbriant de la charge de 1^{er} lieutenant du roi à la Louisiane. Folio 738, 1 page.
- 27 octobre. Commission de major de la Nouvelle-Orléans pour le S^r de Mandeville. Folio 738, 1 page.
- 27 octobre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction pour le S^r Lobry, commandant le navire *Le Courrier d'Orléans*, destiné pour la Louisiane. Folio 740, 6 pages.
1728.
1er avril. Ordre pour mettre M. de la Chaise en possession d'un terrain de 8 arpents de front sur le fleuve S^t Louis. Folio 744, 1 page.
- 1er avril. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Béranger, commandant la flûte *La Baleyne*, destinée pour la Louisiane. Folio 745, 5 pages.
Soit 8 pp.
- 6 mai. Instruction pour le S^r Daisne, contrôleur pour le commerce du castor en Canada. Folio 750, 4 pages.
- 24 mai. Ordre pour destituer le S^r de la Loere des Ursins, conseiller à la Louisiane. Folio 754, 1 page.
- 24 mai. Mémoire portant ordre et instruction pour le commerce que la C^{ie} a résolu d'établir à la Louisiane. Folio 755, 11 pages.
Soit, 18 pp.
- 24 mai. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction pour le S^r de Cadillac, (ou Trédillac), commandant la frégate *L'Aurore*, destinée pour la Louisiane. Folio 765, 6 pages.
Soit, 9 pp.
- Etat général des dépenses qui doivent se faire à la Louisiane pour l'année 1728. Folio 771, 12 pages.
Soit, 18 pp.
- 25 juin. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Poinct, commandant la frégate *Le Prince de Conty* destiné pour la Louisiane. Folio 782, 4 pages.
Soit, 6 pp.
- 27 juillet. Instruction pour le S^r Lunel que la C^{ie} a commis à l'inspection de la culture des tabacs à la Louisiane. Folio 786, 4 pages.
Soit, 6 pp.
- Versailles.
27 juillet. Arrêt portant règlement sur les concessions accordées et à accorder à la Louisiane. Folio 789, 10 pages.
Soit, 15 pp.
- Paris.
12 août. Instruction concernant le voyage du S^r Baron à la Louisiane. Folio 799, 4 pages.
- 14 août. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Pichon, commandant le navire *Le Dromadaire*, destiné pour la Louisiane. Folio 803, 5 pages.
Soit, 8 pp.
- 24 mars. Ordre de la C^{ie} pour faire fournir à la Louisiane 150 nègres aux régisseurs des concessions de M^{er} Le Blanc, secrétaire d'Etat pour la guerre, et associés. Folio 808, 2 pages.
- 22 mai. Arrêt qui fixe les prix du castor en Canada. Folio 809, 3 pages.
- 18 octobre. Ordonnance concernant la disposition des fonds à la Louisiane. Folio 812, 1 page.
- 18 octobre. Etat des officiers en pied qui doivent commander les 8 compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane et des officiers surnuméraires et réformés à la suite des dites compagnies. Folio 814, 3 pages.
- 18 octobre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction à M. le Ch^{er} de Ponthevet, commandant le navire *Le Duc de Noailles*, destiné pour la Louisiane. Folio 816, 5 pages.
Soit, 9 pp.

DOC. DE LA SESSION No 18

1728.
18 octobre. Etat général des dépenses de la C^{ie} à la Louisiane pour l'année 1729. Folio 821, 16 pages. Soit, 24 pp.
- 23 octobre. Ordre pour faire délivrer 40 nègres, pièce d'inde, à la concession de M. le comte d'Artagnan. Folio 836, 2 pages.
- 1er décembre. Commission de capitaine d'infanterie à la Louisiane pour le S^r de Lusser. Folio 837, 2 pages.
1729.
19 février. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Aubin Duplessis, commandant le navire *La Durance*, destiné pour la Louisiane. Folio 840, 6 pages. Soit, 9 pp.
- 5 février. Mémoire en forme d'instruction pour la tenue des livres généraux et particuliers à la Louisiane. Folio 846, 18 pages. Soit, 28 pp.
- 7 mai. Mémoire de la C^{ie} pour M. l'Intendant du Canada. Folio 864, 5 pages. Soit, 8 pp.
- 1er juin. Commission de secrétaire du Conseil de la Régie de la Louisiane pour le S^r Guy. Folio 870, 1 page.
- 21 juin. Commission de major de la Nouvelle-Orléans pour le S^r de Louboey. Folio 870, 1 page.
- 30 août. Arrêt qui commet le S^r de Lorme pour faire rendre et arrêter les comptes de la Louisiane au lieu et place du S^r de la Chaise et Amyault d'Auseville. Folio 871, 1 page.
- 6 septembre. Règlement de la C^{ie} concernant M. De Lorme commis par arrêt du conseil d'Etat du 30 août 1729 pour aller à la Louisiane examiner et arrêter les comptes au lieu et place de MM. de la Chaise et Amyault d'Auseville. Folio 862, 5 pages. Soit, 8 pp.
- 6 septembre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r de Vaubercy, commandant le navire *La Baleyne*, destiné pour la Louisiane. Folio 877, 6 pages. Soit, 10 pp.
- Extrait des articles de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 août 1728 avec remontrances marginales du Conseil Supérieur de la Louisiane et réponses de la C^{ie}. Folio 884, 4 pages.
- 30 août. Observations particulières de MM. Périer et de la Chaise faites par leur lettre du 30 janvier 1729. Folio 887, 2 pages.
- 30 décembre. Mémoire de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Béranger, commandant la flûte *La Gironde*, destinée pour la Louisiane. Folio 889, 6 pages. Soit, 10 pp.
1730.
4 avril. Commission de lieutenant d'infanterie à la Louisiane pour le S^r de Montmarquet. Folio 898, 2 pages.
- 17 et 21 avril. Présentation au roi du S^r de Macmahon pour remplir une charge de conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane. Id. Commission de garde-magasin général des marchandises d'Europe à la Louisiane au même. Id. Provisions de conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane au même. Folio 899, 3 pages.
- 16 mai. Commission d'agent de la C^{ie} au Canada pour le S^r Nicolas La Nouiller. Folio 903, 1 page.
- 16 mai. Commission de second contrôleur pour la visite des écarlatines et castors de la C^{ie} en Canada pour le S^r Walon. Folio 904, 1 page.
- 12, 13 et 20 juin. Provisions de commandant des troupes à la Louisiane pour le S^r de Poilvilain baron de Crenay. Id. commission au même pour tenir rang de lieutenant-colonel d'infanterie à la Louisiane. Id. Conditions accordées par la C^{ie} au même. Folio 905, 5 pages.
- 7 juin. Présentation au roi et nomination du S^r Périer de Salvart, enseigne de vaisseau, pour remplir pendant le séjour qu'il fera à la Louisiane, les fonctions de commandant des troupes sous les ordres de M. Périer commandant général. Folio 909, 2 pages.
- 22 juin. Provisions de 1^{er} conseiller au Conseil Supérieur de la Louisiane pour le S^r Macmahon. Folio 910, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730. Présentation au roi des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et enseignes qui doivent servir dans les compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane. Folio 912, 2 pages
- 6 mars.
- Versailles. Ordonnance du roi concernant les officiers des troupes de la Louisiane.
4 août. Folio 914, 2 pages.
1731. Mémoires de la C^{ie} servant d'instruction au S^r Kyguenelle, commandant
28 février. *Le Dromadaire*, destiné pour la Louisiane. Folio 916, 5 pages. Soit 9 pp.
- 25 mai. Instruction pour le S^r de la Gorgendière agent de la C^{ie} à Québec. Id.
Commission d'agent de la C^{ie} pour le même. Folio 921, 9 pages. Soit, 15 pp.

Fin du Vol. 43.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES

ANNÉE 1721.

Série B, Vol. 44.

- Table. Folio A. à folio E. 9 pages. Soit 12 pp.
1721. Le Conseil de Marine au munitionnaire de la C^{ie} d'Occident à Bordeaux. Soit 12 pp.
- Paris. Lui a écrit de préparer des vivres pour 250 hommes qui doivent composer
8 janvier. les équipages de 2 vaisseaux et 100 soldats. M. de Beauharnais est à bout
de vivres et il y a urgence. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 janvier. Le même au directeur de la C^{ie}. Examineront le mémoire des habitants du
Canada ci-joint au sujet du droit sur les castors et feront réponse. Folio 1 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 janvier. Le Conseil de Marine à M. de la Houssaye, à Rochefort. Rendra compte
et prendra les ordres de M. le Régent au sujet de la difficulté entre M. le
comte de Vaudreuil, lieutenant de vaisseau, et les commis des fermes au
sujet de l'entrée de ballots de castors. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 janvier. Le Conseil de Marine à M. Landivisiau. Lui envoie copie d'une lettre
de M. Bégon accompagnant un mémoire des habitants du Canada, par lequel
ils offrent d'acheter 101 nègres de la C^{ie} à raison de 600 livres chacun. La
C^{ie} trouverait le débit d'un plus grand nombre. Folio 3, 1 page.
- 26 janvier. Le même à M. Bigot de la Mothe. Ardoises pour l'Île Royale. Folio 3 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 février. Le même à M. l'Archevêque de Cambrai. Lui envoie la lettre de MM.
de St-Ovide et de Mézy. Verra que promptement justice a été rendue aux
Anglais pillés à Canceau, alors qu'eux-mêmes n'ont pas encore rendu les
effets pillés par le capitaine Smart. Souhaite qu'on fasse sentir à la cour
d'Angleterre la différence des procédés. Folio 7, 1 page.
- 4 février. Le même à M. de la Houssaye. Les faits concernant M. de Vaudreuil,
lieutenant de vaisseau, ont été éclaircis et il peut considérer l'affaire comme
terminée. Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 février. Le même au même. Fonds pour les fortifications de Louisbourg. Néces-
sité de parachever les travaux. Folio 8, 1 page.
- 23 février. Le même à M. le duc de Noailles. Le prie de favoriser l'entrée à St. Cyr
de la fille de M. DuVivier, capitaine à l'Île Royale, dont la veuve n'a que
la pension du roi pour vivre. Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 février. Le même à M. Robert Lord qu'il doit permettre d'envoyer au Canada et
à l'Île Royale. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 février. Le même au Père Laval, jésuite. Convient que le nombre de mission-
naires à la Louisiane est insuffisant. Il serait mieux de laisser le choix à la
C^{ie}, car il serait très fâché de le voir s'éloigner. Folio 13 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Le même à M. l'Archevêque de Cambrai. Fera de nouvelles représenta-
tions au gouvernement anglais sur l'injustice qu'il commet en ne payant
pas les effets enlevés à Canceau par le capitaine Smart et en occupant et
fortifiant cette île avant qu'il soit décidé à quelle des deux nations elle
appartient. Folio 14, 2 pages.
- 5 mars. Le même à M. Bigot de LaMothe. Ardoises pour Louisbourg. Folio
17 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mars. Le même au munitionnaire. Demande des explications sur le retard
apporté à l'envoi de vivres pour le Canada. Plaintes de M. de Beauharnois
à ce sujet. Folio 19, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721.
12 mars. Le même à M. Landréau. Le prie d'envoyer à M. de Mézy, à Louisbourg, un état du prix des outils et bêtes azines envoyés pour le service des fortifications. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Le roi à M. le marquis de Coëtquen. Le prie de faire mettre dans la prison de St. Malo le S^r le Duc, ci-devant capitaine du *Jupiter* et de l'envoyer par le prochain navire à l'Ile Royale pour être remis aux mains de M. de Mézy. Folio 21 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mars. Le même au même. Même sujet. Folio 22, 1 page.
- 19 mars. Le conseil à M. Marin. Se fera remettre par le S^r du Bocage, capitaine de l'*Aimable*, le titre de concession d'un habitant de Louisbourg qu'il retient. Le S^r le Duc. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 mars. Le même à M. Tremblay. Il sera employé tous les ans une somme de 500 livres pour l'entretien d'un second prêtre à la mission du Père Gaulin. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mars. Le même à M. Gaudion. Fonds pour l'Ile Royale. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mars. Le même à M. de Vaucresson. Au sujet de M^{de} de Courtemanche, veuve d'un capitaine d'infanterie au Canada et de ses trois filles passées en France. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mars. Le même à M. Marin. Envois pour l'Ile Royale. Folio 27, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. le marquis de Coëtquen. N'accepte pas les explications données par M. le Duc. Folio 29, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Silly. Fera diriger sur Paris, par voie de la rivière, les deux caisses contenant le plan en relief de Québec que M. de Beauharnais a fait charger. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Bigot de la Mothe. Négociants de Nantes. Envois pour le Canada. Folio 31 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. Le Couturier. Urgence de fonds pour les fortifications de Louisbourg. Folio 37, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. Pelletier (de Rouen). Enverra au Conseil par le prochain vaisseau, les deux caisses contenant le plan en relief de Québec, que M. de Silly, commissaire ordonnateur au Hâvre, a fait expédier de cet endroit. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mai. Le même à M. Marin. Trouvera ci-joint l'ordre de 682 livres pour le fret de 60,000 d'ardoise envoyées de Nantes à St-Malo pour l'Ile Royale. Folio 48 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 mai. Le même à M. Gaudion. Le S^r Bouché sera employé sur le pied de 1200 livres par an comme ingénieur aux fortifications de l'Ile Royale. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mai. Le même au même. Appointements de M. de Fontenay, lieutenant à l'Ile Royale. Folio 51 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 31 mai. Le même à M. Le Couturier. Fonds pour les fortifications de l'Ile Royale. Folio 52, 1 page.
- 13 juin. Le même à M. l'Archevêque de Cambrai. Verra par le mémoire ci-joint que M d'Hirryberry, principal intéressé dans le pillage fait à Canceau et M. de Champmorel sont d'opinion que s'il était possible d'engager M. le Ch^{er} Hutton à écrire à Lord Carteret, cela serait d'un bon effet pour amener un règlement. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même à MM. les commissaires du conseil chargés de la régie de la C^{ie} des Indes. Instructions données à MM. de Beauharnais, de Vaudreuil et Bégon concernant les intérêts de la C^{ie}. Folio 55, 1 page.
- 13 juin. Le même à M. Gaudion. Appointements de M. de l'Argenterie resté en France au sujet d'un procès. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même au même. Ordre qui permet aux négociants de Calais, Dieppe, Le Hâvre, Rouen, Honfleur, St-Malo, Morlaix, Brest, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne et Marseille de se dispenser de porter des engagés aux colonies moyennant le paiement de 60 livres pour chaque engagé qu'ils sont obligés d'embarquer. Folio 56 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

- 17
25 juin. Le même à M. le marquis de Coëtquen. Vu l'état de sa santé et la remise de 400 livres à M. de Mézy, il rendra la liberté au Sr le Duc. Folio 58, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. Gaudion. Remettre à la sœur du Sr Isabeau, entrepreneur des fortifications à Louisbourg, 600 livres pour aller rejoindre son frère. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même au même. Appointements de M. de Verville, directeur des fortifications de Louisbourg. Folio 60 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même au même. Administration du fonds destiné aux fortifications de Louisbourg. Folio 60 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 juillet. Le même aux commissaires de la régie de la C^{ie}. Les prie de vouloir bien donner des ordres à la Louisiane pour le retour en France du Père Charlevoix au cas ou, après avoir travaillé à la découverte de la mer de l'Ouest, il descendrait à la Louisiane par le Missouri et le Mississipi. Folio 62, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 juillet. Le même à M. Marin. Est aise d'apprendre qu'une partie des ardoises destinées à l'Île Royale ait été expédiée. Folio 66, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. de la Houssaye. A reçu son mémoire sur l'entreprise qu'a projetée le Sr de St Denis, canadien, sur les Espagnols. Folio 66 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juillet. Le même à M. de la Boularderie. Est bien aise qu'il se mette en état de partir prochainement pour son établissement de l'Île Royale. Folio 67, 1 page.
- 31 octobre. Le même à M. de Chanmorel. M. Joannin d'Hiriberry dont les effets ont été pillés à Canço par le capitaine Smart, écrit que l'affaire a été référée par le roi aux *Lords of Trade*. Le conseil le prie de solliciter diligence. Folio 100 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 novembre. Le même à M. le cardinal Dubois. Fera de nouvelles représentations au cabinet anglais sur le fait que les Anglais occupent toujours Canço, qu'ils s'y fortifient, y tiennent 4 compagnies. Cela ne doit pas être tant que les limites des deux pays n'auront pas été réglées. En attendant, cette île ne doit être occupée ni par l'une ni par l'autre nation. C'est ainsi que le roi de France en a agi pour l'île de S^{te} Alonziè. Fera sentir à la cour la différence du procédé. Folio 108 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 décembre. Le même à M. le cardinal Dubois. Fera des représentations à la cour d'Angleterre au sujet des établissements que les Anglais font sur les terres des Abénakis, malgré eux et par la force. Ces sauvages sont les alliés de la France qui est tenue de les protéger et au besoin de les défendre tant que les limites des deux pays n'auront pas été fixées. Folio 120 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Mémoire sur l'entreprise que les Anglais de Boston font sur les terres des Abénakis. Exposition des griefs de ces sauvages. Demandent protection au roi de France en retour de l'assistance qu'ils ont toujours donnée. Folio 121 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Enregistrement des dépêches du conseil de la marine écrites dans les ports de Rochefort et de la Rochelle pendant l'année 1721.
- 8 janvier. Le conseil à M. de Beauharnais. Instructions diverses à l'égard des vivres et munitions à être envoyées au Canada et à l'Île Royale. Envoi du plan en relief de Québec. Folio 127 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 12 janvier. Le même au même. Lui envoie le mémoire du comte d'Agrain qui s'engage à délivrer à l'Île Royale, pendant 4 années, des bois de construction. Fera préparer avec diligence les flûtes *Le Chameau* et *Le Portefaix* pour le Canada et l'Île Royale. Conformément au désir de M. Bégon, il fera l'estimation des bois de construction que pourront contenir ces deux vaisseaux. En même temps, il fera en sorte que des navires marchands se chargent de rapporter tout le bois qui restera. Folio 129, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 janvier. Ordonnance au sujet des prisonniers qui seront donnés aux armateurs des vaisseaux au lieu des engagés qu'ils doivent porter dans les colonies. Folio 130, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721.
22 janvier. Le conseil à MM. le comte de Béthune et de Beauharnais. Les prie de lui donner des renseignements précis sur les raisons qu'avait M. le comte de Vaudreuil de s'opposer par la violence à la saisie de 30 balots de castors qui auraient été débarqués en fraude du vaisseau du roi *Le Chameau*. Folio 134 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 janvier. Le même à M. le comte de Béthune. Dira à M. de Vaudreuil de ne pas se servir, jusqu'à nouvel ordre, du congé qui lui a été accordé. Folio 135, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 janvier. Le même à M. de Beauharnais. Fera passer à Louisbourg deux maîtres canonniers pour servir sous les ordres du S^r de Cousalin, aide d'artillerie. Folio 135, 1 page.
- 19 janvier. Le même au même. Est aise d'apprendre le départ du *Dromadaire*. Lettres de change tirées de l'Île Royale. Folio 136, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 janvier. Le même au S^r de Lajus. Demande des états réguliers des vaisseaux et des vivres qui partent de La Rochelle pour les colonies. Folio 136, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 février. Le même à M. le comte de Béthune. Les raisons pour suspendre le congé de M. de Vaudreuil n'existant plus, dira à cet officier qu'il peut en faire usage. Folio 136 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 février. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses à l'égard de l'armement des vaisseaux et l'adjudication des vivres pour les colonies. Folio 136 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- février. Le même au même. Est satisfait de ses éclaircissements à l'égard de l'affaire de M. de Vaudreuil. Folio 139, 1 page.
- 23 février. Le même au même. Désire savoir si le *Portefaix* pourrait se charger, outre les vivres et munitions qu'il doit porter à Louisbourg, d'une compagnie des troupes de la marine destinée à travailler aux fortifications de ce poste. Folio 140, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 février. Le même au S^r Pascault. Devra, comme fondé de procuration du S^r Sarrasin, conseiller du Conseil Supérieur de Québec, s'adresser au trésorier du trésor royal pour la gratification accordée au dit Sarrasin. Folio 140 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 février. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 141, 1 page.
- 12 mars. Le même à M. Lajus. Ne peut accorder au commissaire des propriétaires de l'Île St Jean de prendre des prisonniers ou des engagés pour travailler dans cette île dont l'établissement n'est qu'à peine commencé. Folio 142, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mars. Le même à M. Beauharnais. Instructions diverses concernant l'armement des vaisseaux, et les fournitures pour les colonies. Folio 143 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 12 mars. Le même à M. le comte de Béthune. Instructions touchant la solde et l'entretien de la compagnie de marine qui doit se rendre à Louisbourg pour y travailler aux fortifications. Folio 146, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 mars. Le même au même. Instructions diverses. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mars. Le même à M. La Jus. N'a plus besoin de fréter des vaisseaux à La Rochelle pour les colonies. Folio 148, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 avril. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses concernant les envois au Canada et à l'Île Royale. Folio 150, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même au même. Envoi du plan de Québec. Compagnie pour Louisbourg. Folio 150 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de S^o Maure. Le conseil approuve ses suggestions au sujet de l'envoi de la compagnie du S^r de Vandosme à Louisbourg. Folio 151, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnais. Instructions diverses. Folio 151 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 27 avril. Le même au même. Fera donner à la marquise de Vaudreuil qui passe au Canada avec deux de ses filles, une gouvernante et une femme de chambre, la chambre du capitaine et la moitié d'une autre chambre. Folio 153, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1721. Le même au même. Passage a été accordé sur *Le Chameau* au Sr du
27 avril. Sauroy avec place à la table du capitaine. Folio 153, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 avril. Le même au même. Passage au Canada accordé au Sr Claude Meneson.
Folio 155, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 mai. Le même au même. Instructions diverses. Id. Folio 156 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 11 mai. Le même au même. Frêt accordé à MM. de Vaudreuil et Bégon.
Folio 159, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même à M. La Jus. Le conseil a pris des mesures pour faire passer
à La Rochelle des prisonniers qui seront envoyés aux colonies à la place des
engagés, Folio 161, 1 page.
- 20 mai. Ordonnance du roi au sujet des engagés. Folio 161 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de Beauharnais. Fournitures pour Québec et l'Île
Royale. Folio 163, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de S^{te} Maure. Recrues pour le Canada. Folio 163 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. de Beauharnais. Fournitures pour Louisbourg. Folio
164, 1 page;
- 29 mai. Le même au même. A accordé à MM. de Vaudreuil et Bégon leur
demande au sujet du chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec. Folio 164 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Noms et professions des ouvriers engagés pendant trois années pour tra-
vailler aux fortifications de l'Île Royale. Folio 166, 2 pages.
- 13 juin. Le conseil à M. de Vaucresson. Lettre circulaire pour les ports au sujet
de l'ordonnance des engagés. Folio 167, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même à M. de S^{te} Maure. Recrues pour le Canada. Folio 168,
1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même à M. de Beauharnais. Fret pour le Canada accordé à MM. de
Ramezay, de Lanouiller et à M^{de} d'Argenteuil. Folio 168 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 juin. Le même au même. Etat des dépenses de l'année. Instructions diverses.
Folio 169, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 15 juin. Ordonnance pour régler le rang entre les officiers de la marine et ceux
du régiment suisse de Karrer. Folio 170 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 juin. Le conseil à M. de Lamirande, capitaine de vaisseau. Remettra à
MM. de Vaudreuil et Bégon les recrues qu'il mène au Canada avec la liste
des soldats. Folio 178, $\frac{1}{2}$ page.
- juin. Le même à M. de L'Etandière. Fera charger tout ce qu'il pourra du
charbon que M. de Mézy, a fait tirer de la mine à l'entrée du Petit Brador.
Folio 178 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juin. Le même à M. de Beauharnois. Remboursement des avances faites pour
les travaux aux fortifications de Louisbourg par M. de Verville et M. Bou-
cher son assistant. Folio 179, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses concernant l'Île
Royale et les fortifications de Louisbourg. Folio 179 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même au même. Instructions diverses touchant Louisbourg. Folio 180,
2 pages
- 6 juillet. Le même au même. Est aise que les marchandises et munitions destinées
pour le Canada et l'Île Royale aient été embarquées sur *Le Chameau* et *Le*
Portefaix. Folio 181, 1 page.
- 9 juillet. Le même au même. Instructions au sujet du chargement et du départ
des vaisseaux destinés pour le Canada et l'Île Royale. Folio 181 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 juillet. Le même à M. Robert. Les vaisseaux du roi étant partis pour Québec
avant l'arrivée des prisonniers incorporés dans les troupes, il fera passer
ceux-ci à Québec sur des vaisseaux marchands. Folio 184, 1 page.
- 23 juin. Le même à M. de Beauharnois. Départ des vaisseaux pour Québec et
l'Île Royale. Etat des marchandises et munitions envoyées à Québec par
Le Chameau. Soldats envoyés. Soldats à l'Île d'Oléron, etc., etc. Folio
188 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721.
23 juillet.
23 juillet. Le même à M. le marquis de St^e Maure. Même sujet. Folio 189, $\frac{1}{2}$ page.
Le même à M. Rostand. Remettre à M. le comte d'Agrain les prisonniers qu'il demandera pour emmener sur le pied d'engagés à l'île Royale pour lui permettre le marché qu'il a conclu relativement aux fournitures de bois. Folio 189 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juillet. Le même à M. de Beauharnais. Remettre à M. de L'Etendue un paquet pour M. de St Ovide contenant une dépêche de conséquence. Folio 190, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 juillet. Le même à M. Rostand. Approuve sa proposition de mettre 12 prisonniers sur chaque vaisseau de plus de 100 tonneaux. Folio 191, 1 page.
- 10 décembre. Le même à M. de Beauharnois. Instructions au sujet de matelots arrêtés et jugés à Québec pour avoir voulu s'emparer d'un vaisseau et devenir forbans. Folio 229 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 28 décembre. Le même au même. Des passeports seront donnés aux négociants de France qui font le commerce du Canada pour faire venir d'Angleterre des écarlatines et du drap bleu servant à la traite avec les sauvages. Folio 234 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 décembre. Passeport à la veuve Pascaud, négociant à La Rochelle pour tirer d'Angleterre 200 pièces d'écarlatines pour le Canada. Folio 238, 1 page.
- 9 mars. Le même à M. le marquis de Vaudreuil. Permettre à l'officier qu'envoie au Canada M. le comte de St Pierre de faire une levée de 40 ou 50 hommes pour la colonie de l'île St Jean. Folio 503, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Brevet portant privilège de la pêche de marsouins, saumons, harengs et autres poissons dans le fleuve St Laurent en faveur des S^{rs} de Boishébert et Peire. Folio 503 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 26 mars. Le conseil à M. L'Echassier. A examiné le mémoire des MM. de St Sulpice de Montréal, demandant d'être déchargés de la taxe de 2000 livres, part de leur contribution à la clôture de Montréal. Ils ne peuvent être relevés de cette obligation qui leur a été imposée comme étant leur juste proportion sur les biens qu'ils possèdent dans l'île et la ville de Montréal. Trouvera ci-joint le plan de l'église et du fort que les MM. du Séminaire doivent construire au lac des Deux-Montagnes en conséquence de la concession qui leur a été faite le 27 avril 1718. Folio 505 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 mars. Le même au S^r de Brouage. Affaires du Labrador. Doit vivre en bonne intelligence avec M. de la Valtrie, son parent. Folio 506 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Comme ils ont, conjointement avec M. l'Evêque, l'inspection des biens-fonds de l'hôpital général de Montréal, ils peuvent, s'il est vrai que M. Turc, le supérieur, et les frères de son établissement sont incapables de l'administrer, de faire rendre compte de la situation et par là juger s'il est indispensable de nommer des administrateurs. Folio 507 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Mémoire du roi au S^r de Lamirande, commandant la flûte *Le Chameau* en partance pour Québec. Folio 508, 5 pages.
- 13 juin. Le conseil à M. de Beauharnais. Passage au S^r Serlan allant servir au Canada dans la compagnie du fils de M. le marquis de Vaudreuil. Folio 511, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne juge pas à propos d'acheter la maison que possède à Montréal M. de Greysolan, servant de logement au gouverneur général. Le loyer en sera continué et augmenté si nécessaire. Appointements des lieutenants de roi à Québec et à Montréal. Visites dans les magasins et chez les particuliers du gouvernement de Montréal au sujet des marchandises étrangères. Attend leur réponse au sujet du placet de M. des Méloizes. Approuvent qu'ils fassent l'acquisition du bâtiment de la potasse attenant au jardin du Palais de Québec qu'offre de vendre le S^r Liessé, comme aussi l'emplacement que les Ursulines ont aux Trois-Rivières où l'on pourra placer les prisons et salle d'audience et où la maison qui y est bâtie pourra servir de magasin, de logement pour le garde-magasin et pour un corps de garde. On travaille à l'examen du mé-

DOC. DE LA SESSION No 18

1721. moire des habitants du Canada qui demandent une diminution des droits sur le castor. Souhaitent qu'ils rendent justice à M. de Lignery qui demande le remboursement d'avances faites pour présents aux sauvages lors de la guerre des Renards et pour avoir fait bâtir à ses frais un fort. Mémoire présenté sur l'inutilité du fort St-Louis en temps de paix. Placet des religieuses Ursulines de Québec se plaignant des dommages causés par une terrasse faite sur leur terrain pendant la dernière guerre. Folio 511 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 14 juin. Le même aux mêmes. Etat des charges de l'année pour la Nouvelle-France. Folio 513 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. l'Évêque de Québec. C'est sur les représentations des missionnaires que les congés ont été abolis. Ne tolérera pas le commerce de l'eau-de-vie sous aucun prétexte. Il n'est pas apparent que l'Hôpital ait besoin de la terre qu'il a achetée. Le roi accorde la gratification de 1,000 livres pour le logement des fous à condition que la bâtisse soit agrandie pour y recevoir les hommes aussi bien que les femmes. Le roi n'est pas satisfait qu'il ait marié le S^r de Lantagnac sans la permission du roi ou gouverneur. A fait grâce à M. de Lantagnac en faveur de M. de Vaudreuil son oncle. On le fait passer à l'Île Royale. Ne doit pas marier les officiers et soldats sans cette permission. Folio 515, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le cas du S^r de Lantagnac. Approuve qu'il laisse les sauvages tirer vengeance des Renards si ceux-ci ne leur donnent pas une satisfaction convenable. S. A. R. approuve ses efforts pour établir les sauvages à la rivière St-Joseph et frustrer les mouvements des Anglais et des Iroquois pour les en détourner. A permis au S^r de la Ronde Denis de continuer ses services à l'Île Royale. Il ne sera pas nécessaire d'y faire passer M. de la Tour Lozelière. Présents aux sauvages. Parait donner congé à trop de soldats. Folio 516 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Recouvrements des habitants pour la taxe de l'enceinte de Montréal. Approuve qu'ils aient fait commencer les travaux à la salle d'audience des Trois-Rivières. Fonds pour la salle d'audience de Montréal. Est aise que les travaux au fort Chambly soient terminés. Gratifications à MM. de Chaussegros et de la Guerre Morville, ingénieur et sous-ingénieur. Le plan en relief de Québec n'est pas encore arrivé à Paris. Espère qu'ils enverront cette année le plan en relief de Montréal. Folio 518 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. M. le Régent est satisfait que le conseil de guerre ait condamné le sauvage du Sault St Louis qui a tué la femme d'un habitant et son valet à avoir la tête cassée et de l'approbation de ces sauvages. Devra en user de même à l'avenir tout en gardant des ménagements avec les sauvages s'ils font opposition. Approuve qu'il ait permis au capitaine de Longueuil de se marier puisque ce mariage était demandé par son père et était convenable. Le régent a approuvé sa proposition de donner les 720 livres dont jouissait le baron de St-Castin à ses deux frères qui demeurent à Pentagoët. Permettra au S^r de Lignery de reprendre le commandement de Michillimakinak, et en ce cas le S^r de Beaujeu qui l'a remplacé, retournera à sa compagnie. Folio 521, 3 pages.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Attributions de la Prévôté de Québec et du Conseil Supérieur. Folio 522 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. N'a pu destiner *Le Portefaix* pour aller à Québec, sa destination à l'Île Royale ne le permettant pas. Il faudra loger tout ce que l'on pourra dans *Le Chameau*. Emploi des fonds. Ne peut exempter les Jésuites de leur part de contributions aux travaux de l'enceinte de Montréal. Folio 523, 3 pages.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Lettres de change pour l'extinction des cartes. Folio 524 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. S. A. R. a décidé que les héritiers des S^{rs} de la Forest et de Tonty ont un titre incontestable de propriété

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721. du fort des Illinois et des terres qu'ils ont mises en valeur, mais il convient d'établir la valeur. N'en ont pas sur l'île de la Forest, n'ayant point satisfait aux clauses de la concession. Le fort Frontenac appartient au roi et s'ils ont des droits ils ne peuvent les faire valoir que sur les autres biens de M. de la Salle. Folio 526, 1½ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Au sujet du placet de la Dame Thiersaut, dépouillée de ses biens. Folio 527½, ¼ page.
- 14 juin. Le même au même. Place de conseiller pour Sr Guillemain. L'autre place ne convient pas au Sr Cugnet, attendu sa qualité de directeur du Domaine d'Occident. Folio 527½, ¼ page.
- 14 juin. Le même à M. de Ramezay. M. Bégon ne doit pas prendre de mâts de lui vu qu'il y en a assez à Québec pour la charge du *Chameau*. Folio 528, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Il convient d'appliquer la peine de mort aux soldats déserteurs conformément à l'ordonnance. Folio 528½, ½ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Comment seront chargés les vaisseaux du roi à Québec—vaisseaux marchands. Engagera la C^{ie} à porter un chargement de noirs à Québec pour les travaux de la colonie. Culture du chanvre. Le paieront 60 livres le quintal aux habitants. Procès de Tonty contre Réaume. Folio 528½, 5 pages.
- 14 juin. Le même au Sr de Chaussegros. Travaux à la salle d'audience des Trois-Rivières et à celle de Montréal. Fonds pour les fortifications. Folio 531½, 2 pages.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Permission demandée par le Chapitre de Québec d'employer un certain fonds pour l'achat de terres. Folio 532½, ½ page.
- 14 juin. Le même aux mêmes. Il serait fort utile d'envoyer des états annuels des marchandises importées et exportées. Le Sr Petit. A donné ordre à M. de Beauharnois d'expédier au Canada 4 bêtes azines, ces animaux étant nécessaires pour le soulagement des personnes attaquées du mal de poitrine. Folio 533, 2 pages.
- 14 juin. Le même aux mêmes. L'habitude de donner passage sur les vaisseaux du roi du Canada en France est devenue un abus. Folio 534, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Envoie 12 médailles pour les sauvages. Folio 534½, ¼ page.
- 20 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. La liberté du commerce des castors est supprimée et le privilège exclusif en est donné à la C^{ie} des Indes. Folio 534½, 1 page.
- 20 juin. Le même aux mêmes. Les fermes générales ayant été désunies de la C^{ie} des Indes la perception du droits en sera faite par Charles Cordier et ses cautions. Folio 535, 1 page.
- 25 juin. Le même aux mêmes. Envoi de 100 soldats au Canada. Folio 535½, 1 page.
- 1er juillet. Le même aux mêmes. Cours des nouvelles pièces d'or et d'argent. Folio 536½, ½ page.
- 6 juillet. Le même aux mêmes. Mesures à prendre à l'égard des vaisseaux venant de la Méditerranée pour prévenir la maladie contagieuse qui sévit à Marseille et à Toulouse. Folio 537, 1 page.
- 28 juillet. Le même aux mêmes. Le roi a sursis à l'exécution de l'arrêt du 30 mai rétablissant en faveur de la C^{ie} des Indes le privilège exclusif de la vente du castor. Attend d'eux des éclaircissements sur ce qu'il convient de faire. Folio 537½, 1 page.
- 12 août. Le même à M. l'Evêque de Québec. *Te Deum*, au sujet du rétablissement de la santé du roi. Id. à M. de Vaudrenil. Id. à M. Bégon. Folio 538, 3½ pages.
- 24 décembre. Certificat en faveur du Sr le Vasseur de Néré. Folio 539½, ¼ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1721. Le même à M. Landréau. Munition accordée au S^r Brouage pour l'indemniser de la perte subie par l'incendie de la maison de son fort au Labrador. Id. à M^{de} de Courtemanche sa mère. Folio 539 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DEPÊCHES POUR L'ILE ROYALE PENDANT L'ANNÉE 1721.

- 26 janvier. Le conseil de marine à MM. de St-Ovide et de Mézy. Un délai d'une année a été accordée à M. D'Auteuil pour l'établissement qu'il doit faire aux îles Madame. Folio 545, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 janvier. Ordre au comte d'Agrain lui permettant de lever des ouvriers pour travailler aux fortifications de l'Île Royale. Folio 545, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 février. Ordre du roi pour arrêter 10 ouvriers engagés par le comte d'Agrain et qui ont déserté. Folio 545 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 mars. Ordonnance au sujet de la maison du nommé Crosnier et autres constructions qui nuisent à la défense de la ville de Louisbourg. Folio 546, 3 pages.
- Ordonnance au sujet du quai de la ville de Louisbourg. Folio 547, 2 pages.
- Ordonnance au sujet de l'hôpital de Louisbourg. Folio 548, 1 page.
- 9 mars. Provisions de Commandant des Îles St-Jean et autres pour le S^r Gotteville Belleisle. Folio 548 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 9 mars. Le conseil de marine à M. le comte d'Agrain au sujet des ouvriers désertés. Folio 549, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Ordonnance portant que les habitants de l'Île Royale seront tenus de faire borner les terrains à eux concédés et d'y entretenir des poteaux. Folio 549 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 mars. Le conseil de marine à MM. de St-Ovide et de Mézy. Retiendront le S^r Le Duc en prison en attendant qu'il soit envoyé à St-Malo. Folio 550 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 et 30 mars. Le même aux mêmes. Ardoise pour les casernes de Louisbourg. Envoi de l'ordonnance pour obliger les capitaines de vaisseaux marchands à transporter le double des prisonniers qui leur seront donnés au lieu d'engagés s'il s'en échappe avant le départ. Folio 550 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Ordonnance pour défendre de bâtir à Louisbourg pendant qu'il sera travaillé aux fortifications de la ville. Folio 551 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 avril. Ordonnance pour défendre de vendre du vin aux soldats hors de la ville de Louisbourg. Folio 552, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le conseil de marine à MM. de St-Ovide et de Mézy au sujet du capitaine Le Duc. Folio 553, 1 page.
- 25 avril. Le même au comte d'Agrain. Instructions diverses. Folio 553, 1 page.
- 8 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de l'Etendue, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 554 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 13 juin. Le conseil de marine à M. de St Ovide. Donnera à M. de la Boularderie toutes les facilités possibles pour l'établissement de la concession qu'il va faire à l'Île Royale. Id. à M. Bigot de La Mothe à Nantes. Folio 556 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 juin. Le même à M. Bigot de La Mothe. Donnera toutes facilités à M. de la Boularderie qui va à Nantes dans le but de faire armer un vaisseau pour son établissement de l'Île Royale. Folio 556 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 juin. Le même à M. de St Ovide. Remise d'une ordonnance pour être enregistrée au Conseil Supérieur de l'Île Royale. Folio 557, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de St Ovide et de Mézy. Remise d'une autre ordonnance. Mémoire du roi à MM. de St Ovide et de Mézy. Approuvent qu'ils aient fait restituer aux Anglais les effets pris sur eux à Canço par les sauvages

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1721. et quelques Français. Plaintes au sujet de l'établissement des Anglais à Canço et du pillage du capitaine Smart. Ordonnance au sujet des cabarets hors les limites de Louisbourg: Bornage des concessions. Moyens à prendre pour construire une église paroissiale et un presbytère à Louisbourg. A fait le S^r Morpain capitaine de flûte pour le récompenser de ses services comme capitaine de port. L'abbé Gaulin. Folio 557, 5 pages. Soit, 7 pp.
- 24 juin. Ordonnance du roi au sujet des matériaux mis en provisions pour les fortifications de l'Île Royale. Folio 559 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 24 juin. Mémoire du roi à MM. de S^t Ovide et de Mézy au sujet des fortifications de Louisbourg. A fait fonds de 80,000 livres pour les dépenses de l'année aux fortifications. Instructions diverses au sujet des travaux. Folio 560, 10 pages. Soit, 16 pp.
- 1er juillet. Le conseil de marine à MM. de S^t Ovide et de Mézy. N'accorderont pas passage en France aux personnes qui le demandent. Folio 565, 1 page.
- 1er juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Remise leur sera faite de plusieurs ordonnances. Folio 565 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Ordonnance pour régler que les maisons et autres bâtiments qui seront construits à Louisbourg ne pourront être élevés que de 7 pieds sous poutre avec un étage. Folio 565 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er juillet. Le conseil de marine à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Auraient dû donner un état des vaisseaux occupés à la pêche, et de la quantité de morue et d'huile. L'affaire du S^r Le Duc. Plaintes justifiées du S^r Isabeau, l'entrepreneur. Envoi d'ardoise de St-Malo. Concession au comte d'Agrain. Folio 566 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 1er juillet. Le même aux mêmes. Envoie un projet de brevet de confirmation des concessions faites aux habitants de Louisbourg. Folio 568, 2 pages.
- 1er juillet. Le même aux mêmes. Concession demandée par Etienne Burel, marchand de Louisbourg, ci-devant marchand à Plaisance. Folio 568 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Doit fournir le plus grand nombre de soldats possible pour les travaux aux fortifications. Blâme les embarras qu'il cause à M. de Verville. MM. de Rouville, Pinsens, de Tonty, DuFiguiet, de Lautagnac. Folio 569, 4 pages.
- 1er juillet. Le même à M. de Mézy. Instructions diverses. Folio 570 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit, 9 pp.
- 1er juillet. Le même au même. L'état de la dépense pour l'année courante est de 151,871 livres. Instructions diverses sur l'emploi des fonds. Folio 573 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er juillet. Le même au même. Traité fait avec M. le comte d'Agrain pour l'expédition de bois. Folio 574, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même à M. de Verville. Instructions diverses au sujet de la poursuite des travaux aux fortifications de Louisbourg. Folio 574 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 1er juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Leur envoi l'édit de septembre au sujet des nouvelles pièces d'or et d'argent. Folio 576, 1 page.
- 6 juillet. Le même aux mêmes. Précautions à prendre pour éviter le fléau qui sévit à Marseille et à Toulon. Folio 576 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 juillet. Ordonnance qui règle les endroits où l'on pourra bâtir dans la ville de Louisbourg. Folio 576 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 9 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Donnera permission à M. le comte d'Agrain d'aller au Canada si cela lui est nécessaire pour l'exécution de son traité. Folio 577 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 9 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Le plan de la ville de Louisbourg, que M. de Verville a ordre de faire, sera visé par le gouverneur et le commissaire ordonnateur et déposé au greffe. Folio 577 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 9 juillet. Le même à M. de Verville. Ordonnance concernant les alignements de la ville de Louisbourg. Folio 578 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 23 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Placet de Pierre de Launay. Folio 578 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1721.
12 août. Lettre du roi à MM. de S^t Ovide et de Mézy ordonnant un *Te Deum* et des feux de joie au sujet du rétablissement de sa santé. Folio 579, 1 page.

LOUISIANE, 1721.

28 janvier. Le conseil de marine à M. de Bienville. Folio 581, $\frac{1}{2}$ page.
20 août. Le roi à M. de Bienville au sujet de Pensacola. Rendra cette place aux Espagnols avec le matériel qui s'y trouve. Folio 581 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
30 novembre. Le même au même. Baie de S^t Bernard. Demande des renseignements sur la route suivie par les 200 Espagnols qui sont allés au Missouri pour surprendre les Français. Folio 584, $\frac{1}{2}$ page.

Fin du Vol. 44.

ORDRES ET DÉPÊCHES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1722.

Série B. Vol. 45.

Enregistrement des dépêches écrites aux officiers des ports de Rochefort et de la Rochelle pendant l'année 1722.

1722.
3 janvier. Le conseil de marine à M. de Beauharnais. Contrats pour fournitures. Folio 1, 1 page.
- 4 janvier. Le même au même. Départ des vaisseaux. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 janvier. Le même au même. Charbon reçu de l'Île Royale. A approuvé que le Sr de Morpain n'ait pas accepté les bois du comte d'Aggrain. Folio 4 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 janvier. Le même au même. Adjudication des vivres et munitions pour l'Île Royale. Folio 6 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 janvier. Le même au Ch^{lier} de L'Etanduère. Est satisfait des comptes qu'il a rendus de sa navigation à l'Île Royale. Examinera les propositions qu'il fait. Folio 8, 1 page.
- 14 janvier. Le même à M. de Beauharnais. Ne peut prendre connaissance de la plainte pour promesse de mariage faite par la sœur de M. Isabeau contre le Sr Brière, écrivain du roi. Folio 9, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 janvier. Le même au même. A destiné *Le Chameau* pour le Canada et *Le Héros* pour l'Île Royale. Les fera appareiller en diligence. Folio 10 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 janvier. Le même au même. Charbon de l'Île Royale. Le comte d'Aggrain. M. Bégon dit, n'avoir pas reçu les 4 bêtes azines promises. Ardoises. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 février. Le même au même. Instructions diverses. Folio 23, 2 pages.
- 1er mars. Le même au même. Bois fournis par le comte d'Aggrain. Folio 28 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 mars. Le même au même. Armera *Le Paon* pour l'Île Royale. Les 50 Suisses qui vont tenir garnison à l'Île Royale pourront s'embarquer sur cette frégate. Départ du *Chameau*. Folio 31, 1 page.
- 4 mars. Le même au même. Adjudication des vivres, munitions, marchandises et effets pour l'Île Royale. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Le même au même. Ne peut résilier le marché fait avec le Sr Maisonneuve pour fournitures de farines. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Le même au même. Vivres accordées pour un an à 100 Acadiens. En fera l'adjudication. Folio 38 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mars. Le même au même. Mineurs pour l'Île Royale. Instructions diverses. Folio 38 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 mars. Le même au même. Le prie d'examiner si l'on peut accorder la proposition du munitionnaire pour substituer du vin de Saintonge au vin de Bordeaux qui est très cher cette année. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. le marquis de S^{te} Maure. Levée de recrues pour le Canada. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. de Beauharnois. Fournitures. Bêtes azines. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Le comte d'Aggrain. Vivres pour les Acadiens à l'Île Royale. M. de Ramezay. Instructions diverses. Folio 61, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 22 avril. Le même au même. Accordera passage au Canada à M. de la Durantaye. Folio 66 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1722.
29 avril. Le même à M. Karrer. Enrôlement de recrues pour l'Ile Royale. Folio 67, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnois. Passage à l'Ile Royale à M. de Falaise. Folio 68 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. Fut accordé aux deux fils de M. de Lanouiller. Folio 68 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. Armement du *Chameau*, du *Portefaix*, et du *Paon*. Folio 68 $\frac{1}{2}$. 2 pages.
- 5 mai. Le même à M. Rostan. Permettra à la D^{me} Pascault, négociante à La Rochelle, attendu les difficultés de la navigation du S^t Laurent, d'engager de gré à gré des matelots pour le navire le *Comte de Toulouse*, à destination de Québec. Folio 71, 1 page.
- 5 mai. Le même au même. Outils pour l'Ile Royale. Folio 73, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 mai. Le même au même. Changement de destination des vaisseaux. Instructions diverses. Folio 73, 2 pages.
- 10 mai. Le même au même. Remèdes envoyés à l'Ile Royale par les Religieux de la Charité. Folio 75, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même au même. Fera incorporer le nommé Claude Germain qui s'est offert d'aller comme soldat au Canada. Folio 75, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même au même. Réformation d'une des sept compagnies entretenues à l'Ile Royale. Folio 76 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même au même apprend avec plaisir que le *Paon* est prêt à partir. Folio 77, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. le Ch^{lier} de Karrer. Sa compagnie (suisse) sera traitée sur le même pied que les troupes entretenues à l'Ile Royale. Folio 78 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Conteneuil. Instructions sur le voyage qu'il doit faire à l'Ile Royale sur le vaisseau *Le Paon*. Folio 79, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Beauharnais sur le voyage de M. de Conteneuil. Folio 79 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même au même. Envoie l'état des dépenses pour l'Ile Royale. Fonds des fortifications de Louisbourg. Instructions au sujet de M. de Karrer. Folio 81, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 mai. Le même au même. Ne retardera pas le voyage du *Paon* pour cause de non remise de fonds. Folio 83 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mai. Le même au même. Accordera passage sur *Le Chameau* à M^{de} de S^t Michel, femme d'un lieutenant réformé en Canada. Folio 85, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même au même. Donnera passage sur *Le Chameau* au meunier et au jardinier que M. de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, fait passer au Canada. Folio 85, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même au même. Accordera passage sur *Le Chameau* au S^r Darnaud, fils de feu le S^r Darnaud, lieutenant de vaisseau. Folio 85, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même au même. Accordera passage sur *Le Chameau* au frère Chrestien, supérieur des frères hospitaliers de Montréal. Folio 88 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mai. Le même à M. le marquis de S^{te} Maure. Il fera embarquer sur *Le Chameau* le S^r Moneté pour servir en qualité de cadet en Canada. Il est un homme de condition qui s'est dérangé ici. Donnera des instructions pour qu'il ne s'évade pas. Folio 88 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même au même. Remettra au S^r Raimond la commission d'enseigne en second qui lui a été accordée en Canada. Le placet a été donné par le comte d'Evreux. Folio 89, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de Beauharnais. Passage a été accordé à quatre ecclésiastiques du Séminaire de S^t Sulpice. Folio 89, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mai. Le même au même. Passage a été accordé à trois Jésuites. Folio 89 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même au même. Donnera passage aux S^{rs} Daine, greffier du conseil, Boisseau, ainsi qu'au meunier que le S^r Daine amène pour le S^r Karey, habitant de Québec. Folio 89 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1722.
25 mai. Le même à M. le Ch^{lier} Karrer. Lui a accordé congé d'un an. Ne doit choisir que de bons hommes pour amener avec lui en Amérique. Folio 91, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Beauharnais. Au sujet du régiment de M. de Karrer. Folio 91, 1 page.
- 25 mai. Le même au même. Il a été accordé au frère Chrestien le passage de quatre maîtres d'école. Folio. 91 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mai. Le même au même. Accordera passage à la D^{me} de la Forest et à sa femme de chambre. Folio 93 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 31 mai. Le même au même. Apprend avec plaisir que *Le Héros* a mis à la voile pour l'Ile Royale avec M. de Verville et les 50 soldats suisses de M. de Karrer. Folio 93 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Rostan. Le S^r Esprit, missionnaire destiné pour le Canada, sera tiré de la prison de La Rochelle et confié à la garde du frère Chrestien pendant la traversée. Arrivé à Québec, il sera remis aux mains de MM. de Vaudreuil et Bégon. Folio 95, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. de Rostan. Plaintes des négociants de La Rochelle au sujet des engagés qu'ils sont obligés de transporter en Amérique. Folio 97, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. de Beauharnais. Fera appareiller en toute diligence *Le Dromadaire*. Folio 99 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. Rostan. 80 prisonniers sont en route pour La Rochelle. Ils seront envoyés aux colonies comme engagés. Folio 101, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. de Beauharnais de Beaumont. Instructions sur le voyage qu'il doit faire au Canada comme commandant du *Chameau*. Folio 101 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. de Beauharnais. Fera embarquer sur le *Chameau* les 50,000 livres que la C^{ie} envoie au Canada, ainsi que les 100 pièces d'écarlatines achetées en Angleterre. Folio 103, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 103, 3 pages.
- 14 juin. Le même au même. Envoie l'état de la dépense pour le Canada. M. de Ramezay. Liste des passagers pour Québec. Folio 110 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 juin. Le même à M. de Beauharnais de Beaumont. Accordera passage sur le *Chameau* au S^r Richard, receveur de M. l'Amiral à Québec. Folio 113 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 juin. Le même à M. de Beauharnais à l'égard de la pension à la veuve de M. de Costebelle. Folio 119, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juillet. Le même au même. Passage a été accordé pour l'Ile Royale au père Denis, récollet et à son compagnon. Folio 123, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 juillet. Le même au même. Lui envoie copie de l'état de la dépense pour l'Ile Royale. Instructions diverses. Folio 127, 1 $\frac{1}{2}$ pages.
- 19 juillet. Le même au même. Permettra à M. le comte d'Agrain de faire embarquer 10 ouvriers pour remplacer ceux qu'il renvoie en France. Folio 129, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juillet. Le même au même. Accordera passage sur le *Dromadaire* à Marie Thérèse Petit, femme du S^r Augé, habitant de l'Ile Royale. Folio 129, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 129 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juillet. Le même à M. Rostan. Ordre donné pour la cessation des poursuites contre la dame Pascaud. Folio 131 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 décembre. Le même à M. de Beauharnais au sujet nommé Petitpas, habitant de l'Acadie, venu en France pour étudier le pilotage. Folio 199 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 décembre. Le même au même. Munitions et marchandises pour le Canada. Adjudication pour le vêtement des troupes, Poudres. Proposition de Jacques et Joseph Carey, de Québec, pour fournitures de bois. Folio 201 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 décembre. Le même au même. Instructions diverses. Folio 203 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

Dépêches écrites aux officiers des ports de Rochefort et de La Rochelle pendant l'année 1722.

1722.
4 janvier. Le conseil de marine à M. de la Houssaye. Les écarlatines étant absolument nécessaires pour la traite avec les sauvages, et les Anglais de Boston ayant établi des corps de garde à Orange pour retenir ce commerce et empêcher que cette marchandise ne passe au Canada, il convient de se la procurer en Angleterre en attendant qu'elle soit fabriquée régulièrement en France. Celle faite par les S^{rs} de Gilly, à Montpellier, est une imitation à peu près parfaite, mais la contagion qui sévit en ces lieux en paralyse la manufacture. Il faut donner des passeports à la veuve Pascaud qui fait presque exclusivement ce commerce avec l'Angleterre. Folio 207 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 janvier. Le même au munitionnaire. Lui recommande de prendre des mesures pour que les vivres et munitions destinés au Canada soient prêts pour le départ des vaisseaux au mois d'avril. Folio 223 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. le marquis de Brancas. Accordera permission à M^{de} de Courtemanche, ses trois filles et une domestique sauvage, s'il n'y avait pas d'inconvénient, de quitter Marseille où elle est retenue depuis deux ans par l'épidémie, pour aller par terre à S^t Malo et de là à la côte du Labrador où son mari est commandant. Folio 225, 1 page.
- 21 janvier. Le même à M. Bigot de LaMothe au sujet des prisonniers à être transportés aux colonies. Folio 235, 1 page.
- 21 janvier. Le même à M. de Champorel au sujet du pillage à Canceau des effets du S^r d'Iriberry par le Capt. Smart. Folio 235 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 janvier. Le même à M. le cardinal Dubois. Le prie de faire de nouvelles instances auprès de S. Mté britannique pour faire rendre justice au S^r d'Iriberry qui se consume en frais et en démarches pour cet objet. Folio 237, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 24 janvier. Mémoire sur l'affaire de Canceau. Exposé détaillé de toute l'affaire. Folio 239, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 11 février. Le même à M. l'abbé Brisacier. Il convient de donner à l'abbé Gaulin un aide missionnaire pour sa mission d'Antigoniche, attendu qu'il se fait caduc et qu'il faut initier quelqu'un avant qu'il ne vienne à manquer tout à fait. Folio 255, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 février. Le même à M. Bigot de LaMothe. A accordé passage au Canada au S^r de Beauregard sur le premier vaisseau qui partira de Nantes. Folio 257, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mars. Le même au munitionnaire. Armement et approvisionnement du *Paon* et du *Chameau* destinés pour l'Île Royale. Folio 259 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mars. Le même à M. Le Couturier. Fera les fonds destinés aux fortifications de Louisbourg. Folio 261 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mars. Le même à M. de Champorel au sujet du pillage de Canceau. Folio 263 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mars. Le même au S^r d'Iriberry. Affaire de Canceau. Folio 263 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mars. Le même à M. Bigot de LaMothe. Le conseil a accordé le commandement du supérieur des frères hospitaliers de Montréal au sujet des ouvriers qu'ils veulent faire passer au Canada sur *La Suzanne*, commandée par M. de la Richardière. Folio 267, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mars. Le même à M. le marquis de Brancas. M. de la Garande de Pastour, habitant de Niganiche, se trouve dans le même cas que M^{me} de Courtemanche. Lui permettra de quitter Marseille pour retourner en Amérique s'il n'y voit aucun inconvénient. Folio 269 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 mars. Le même à M. le cardinal Dubois. Lui envoie les lettres de M. de S^t Ovide et deux déclarations au sujet des travaux que les Anglais font à Canceau en dépit des protestations. Folio 277 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril. Circulaire aux intendants et commissaires des ports au sujet des engagés pour l'Île Royale. Folio 279 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1722.
9 avril. Le conseil à M. le marquis de Brancas au sujet de M^{de} de Courtemanche et M. de La Garande le Pastour. Folio 283 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de la Houssaye. Le prie de prendre en considération les plaintes de l'évêque de Québec et les communautés religieuses du Canada au sujet de la réduction des rentes. Folio 287 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Selles. Fera des avances sur ses appointements à M. de Catalogne pour lui permettre de repasser au Canada. Folio 293 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Le Couturier. Fonds pour les fortifications du Canada. Folio 295, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. Marin au sujet des engagés. Folio 297 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er juin. Le même à M. le cardinal Dubois. Représentations qu'il convient de faire à S. M^{te} britannique sur les établissements que les Anglais de Boston font sur les terres des Abénakis. Folio 319 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même au même. Affaire du pillage de Canceau. Folio 221 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. Iriberry. Même sujet. Folio 221 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. de Selle. Payera 400 livres à Magdelaine Bouchette qui passe au Canada pour ses appointements comme sage-femme. Folio 323, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même au même. Appointements du S^r Berthier, chirurgien qui passe au Canada. Folio 235, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juin. Le même au même. Payera à M^{de} de la Forest 1500 livres qui est la moitié de la somme accordée à la veuve et aux héritiers de M. Tonty comme dédommagement. Folio 325 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 juin. Le même à MM. les commissaires de la C^{ie} des Indes. A donné ordre à M. de Beauharnais d'envoyer sur *Le Chameau* 40,000 livres en espèces pour Québec. Ecarlatines. Castor. Folio 327 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. le cardinal Dubois. Le prie de faire remettre à M. d'Iriberry les papiers que lui retient Lord Carteret. Folio 335 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juillet. Le même à MM. les commissaires de la C^{ie} des Indes. Le mémoire des négocians du Canada au sujet du castor parait juste. Folio 341 $\frac{1}{2}$ page

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DU CONSEIL DE MARINE
ÉCRITES AUX OFFICIERS DU CANADA PENDANT
L'ANNÉE 1722.

- 4 février. Le conseil de marine à M. de Brouague. Il est fâcheux que les Esquimaux continuent de détruire les barques des pêcheurs. Il doit mettre les capitaines de vaisseaux sur leurs gardes. Folio 759, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Bégon. Le conseil est informé que quoiqu'il ait été envoyé par *Le Chameau* 125,498 livres en espèces pour satisfaire aux dépenses de la colonie pour l'année dernière, et 60,000 en acompte pour celles de la présente, cependant, après l'arrivée du vaisseau, le trésorier a fermé sa caisse disant qu'il n'avait plus de fonds. A ceux qui portèrent plaintes à M. de Lanouiller, il répondit qu'il était toujours prêt à payer sur ses ordres tant qu'il y aurait des fonds. Demande des éclaircissements. Lui seul est responsable. Folio 761, 2 pages.
- 5 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 763, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même au même. Les négociants de Montréal se plaignent que es traitants des pays d'en haut empêchent les sauvages de descendre à Montréal, ce qui les prive d'être payés de ce qui leur est dû par ces sauvages. On prétend que le S^r Guillet et C^{ie}, qui a affirmé le poste de Témiscamingue dont l'objet est d'empêcher les sauvages de ces endroits de vendre leurs pelleteries aux Anglais de la Baie d'Hudson, se permet de faire du commerce sur l'Outaouais et autres rivières, que le prix de ses marchandises est si élevé que ces sauvages vont tout de même à la Baie d'Hudson. Il en est de même à l'île aux Tourtres et au bout de l'île de Montréal, malgré l'ordon-

DOC. DE LA SESSION No 18

1722. nance qui défend la vente des marchandises, à l'exception de ce qui provient de la culture, ailleurs que dans les villes. Le roi n'est pas content de sa conduite à cet égard. Demande des éclaircissements au sujet des plaintes de la femme de Simon Réaume, marchand de Montréal à l'occasion du voyage qu'il a fait chez les Miamis. Folio 763, 3½ pages.
- 13 mai. Le même à M. Bégon. Donnera passage sur *Le Chameau* à M^{de} de Beaujeu qui a la survivance de la charge de *remueuse des enfans de France* qu'avait M^{de} Despériers. Folio 767, ½ page.
- 17 mai. Le même à M. D'Auteuil. Ne peut changer le règlement qui incorpore la moitié de sa seigneurie à la cure de la Bouteillerie et l'autre moitié à celle des héritiers S^r Denis à la Grande Pointe. Folio 767½, 1 page.
- 20 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Le roi a établi un enseigne en second dans chaque compagnie au lieu des petits enseignes ou enseignes réformés. Réduction de la paye des sergents et caporaux. Les compagnies sont réduites de 30 hommes à 29. Accordera un congé par compagnie pour s'établir dans le pays aux plus anciens soldats. Commission d'officier. Le S^r Daine est nommé greffier du conseil et Hamar de la Borde procureur du roi à la Prévôté. Folio 767½, 3 pages.
- 20 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Accordera congé à M. de Senneville pour aller en France régler des affaires de familles. Folio 771½, ½ page.
- 20 mai. Le même au même. M. de Montigny, qui commande au fort de la Baye, ayant demandé d'être relevé de ses fonctions, il sera remplacé par le S^r Pachot, enseigne, lequel est très au fait des habitudes des sauvages des pays d'en haut. Folio 771½, ½ page.
- Le même à M. de Vaudreuil. M. de Beauharnais de Beaumont lui remettra le S^r Monette qui doit servir en Canada en qualité de cadet. Le recommandera au capitaine de la compagnie dans laquelle il sera incorporé. C'est un jeune homme de condition qui s'est dérangé ici. Empêchera qu'il repasse en France. Folio 773, ½ page.
- 27 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Verront par le mémoire du roi ce qu'il a fait en faveur du Séminaire de S^r Sulpice et des habitants de Montréal à l'occasion de l'incendie qui a dévasté la ville l'année dernière. Salle d'audience des Trois-Rivières. Enceinte de Montréal. Fonds pour les fortifications, le château de Québec. Folio 773½, 2½ pages.
- 28 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Beauharnais de Beaumont, capitaine de frégate, sur le service qu'il doit rendre dans sa campagne en Canada avec la frêle *Le Chameau*. Fera charger à son retour les mâts et autres bois que M. de Ramezay lui livrera ainsi que le goudron que M. Bégon a ordre d'envoyer. Fera charger ensuite le castor et autres pelleteries sans cependant retarder pour cela son départ en temps propice. Folio 775½, 6½ pages.
- 31 mai. Le même à M. Bégon. Permettra au Père Levasseur, récollet, de passer de Québec en France. Folio 783, ¼ page.
- 1er juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Envoie au Canada, comme sage-femme, Magdeleine Bouchette, femme du S^r Domptail, ci-devant lieutenant dans le régiment de Noailles. Folio 783, ½ page.
- 1er juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. A approuvé l'acquisition au nom du roi de la maison de la potasse, attenante au jardin du Palais et celle du Platon des Trois-Rivières. Le conseil s'en remet à M. de Vaudreuil pour juger s'il convient d'établir une garnison au Sault S^r Louis pour veiller à ce que les sauvages de l'endroit ne favorisent pas la fraude du castor en introduisant des marchandises étrangères. Approuve qu'ils donnent au S^r Cugnet, directeur du Domaine d'Occident des secours pour empêcher la fraude et qu'ils lui aient donné un détachement pour aller sur le lac Champlain à cette fin. M. Bégon a bien fait de demander à M. de Beauharnais une livre d'Alkermes ou d'aurifique de Glanbec. Approuve qu'il fasse travailler le S^r Sarrazin à la composition du remède. M. Bégon continuera d'envoyer un état des marchandises importées au Canada. Les 4 bêtes

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1722. azines demandées sont achetées et seront envoyées cette année. Pour dédommager les frères de l'hôpital de l'asile qu'ils ont donné aux religieuses ils conserveront toutes les améliorations faites par ces dernières. Folio 785, 7 pages.
- 5 juin. Le même au même. La qualité des mâts envoyés par M. de Ramezay n'a pas été trouvée bonne. Aurait aimé à avoir un état des marchandises données en échange pour les pelleteries traitées au fort Frontenac, à Niagara et au fond du lac Ontario, afin de juger du profit fait. Monnaies de cartes. M. de S^t Simon, prévôt de la maréchaussée à Québec, doit être payé en entier des émoluments de sa charge. On ne peut tenir compte des conventions intervenues entre le fils et le père lorsque ce dernier s'est désisté de cette charge en faveur de son fils. Affaire André Corbin de Québec contre M. DuLino. Les amendes de la cour de Prévôté doivent profiter au roi et non aux religieux mendiants. Ne peut donner de canons à M. André de Leigne pour le fort qu'il veut ériger sur sa concession de pêche. Folio 791 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ne permettront pas au S^t Esprit, missionnaire, de repasser en France. C'est un fils de famille qui s'est dérangé. Le frère Chrestien en prendra soin. Folio 799, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Bégon. Le Conseil a été d'avis que MM. de Boishébert et Peyre étaient mal fondés dans leurs prétentions de privilège de pêche contre Bouchard et les héritiers Gauvin d'un côté et contre le S^t Hiché propriétaire du fief de Kamouraska de l'autre. Folio 799 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le Père Procureur des Jésuites fait passer trois missionnaires au Canada. Puisque les Renards continuent les hostilités il peut laisser les autres nations leur faire la guerre, mais il doit faire en sorte que l'attaque soit combinée et sérieuse. Présents aux sauvages. Congé à M. de la Corne, major des troupes. A bien fait de permettre à M. de Beaujeu de laisser le poste de Michillimakinak pour venir rétablir sa santé à Montréal. Le remplacera par M. de Lignery. A rendu compte au régent du voyage de M. de S^t Castin à Québec et de la lettre du Père Laverjat, jésuite missionnaire chez les Abénakis pour obtenir la liberté du S^t Dabbadie S^t Castin que les Anglais retiennent prisonnier à Boston. N'a pas le privilège d'entrer librement dans les couvents avec toutes sortes de personnes, comme il le fait fréquemment, sans la permission de l'évêque. Folio 801 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 juin. Le même au même. Envoie 12 médailles pour les sauvages. Moins on en donne et plus elles ont de prix. Folio 805, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. de Vincelotte. Ne croit pas qu'il ait raison de se plaindre que l'église ait été bâtie hors les limites de sa seigneurie. C'est une condition odieuse et immorale de se réserver la faculté de prendre du bois sur les terres de ses censitaires. Folio 805 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Examineront le mémoire de M. de Vincelotte. Folio 807, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. Bégon. Que le conseil tienne une assemblée ordinaire ou extraordinaire ce n'est pas au procureur général en personne qu'il appartient d'en avertir le gouverneur mais à l'huissier. Folio 807 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 juin. Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. Est satisfait de voir qu'ils vivent en bonne intelligence entre eux et avec l'évêque. Règlement de la limitation des paroisses. A nommé M. de la Colombière grand chantre de la cathédrale à la place de M. de Mezerets, décédé. Gratification aux religieuses de l'hôpital-général de Québec pour la garde et l'entretien des aliénés. La terre des Islets. Une somme de 3,000 livres est accordée à l'Hôpital-Général pour l'entretien d'écoles gratuites. Gratification aux religieuses hospitalières de Montréal pour les aider à rebâtir leur couvent incendié. Donne surséance de trois années aux habitants de Montréal pour le paiement de l'imposition à l'égard de l'enceinte de Montréal. La traite de l'eau-de-vie est absolument prohibée dans les pays d'en haut. Réduction

DOC. DE LA SESSION No 18

1722. des cabarets à Montréal pour prévenir les désordres commis par les sauvages. Gratifications à la veuve de M. de La Martinière et à M. de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières. Marchandises étrangères. Importation d'écarlatines permise tant que durera la contagion qui empêche M. Gély, de Montpellier, d'en fabriquer. Approuve le mouvement qu'ils ont fait pour frustrer les Anglais de leurs desseins sur Niagara. Envoie lettres de "naturalité" à la femme du S^r Derizy (anglaise), négociant à Québec. Ne voit pas de raison pour accorder des lettres de noblesse à la veuve Crevier. A accordé pour dix ans à M. de Lanouiller, le privilège exclusif de construire des moulins à bateaux sur le fleuve devant Québec. Indemnité aux héritiers des S^{rs} de la Forêt et de Tonty pour la construction du fort S^t Louis à Pimitrony et à Chicagon. La croix de S^t Louis est accordée à MM. d'Egly, de S^t Martin et de Lignery. La tenue du marché sera continuée sur la place d'Armes, comme il fut décidé par l'ordonnance de M. Raudot du 22 juin 1706. Folio 809, 15 pages.
- 11 juin. Le conseil de marine à M. de Vaudreuil. Permettra au S^r Cartier de faire la recherche des mines, à l'exception de celles de fer, dans les montagnes du nord du Canada. Pourra envoyer trois canots équipés pour visiter les mines de cuivre du lac Supérieur et celles Dautenagan. Folio 823 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Plaintes de l'évêque au sujet d'un arrêt concernant les bancs dans les églises. Folio 823, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même aux mêmes. Etat des dépenses de l'année se montant à 314,114 livres. Envoie cette somme en argent, déduction faite de la valeur des marchandises expédiées, avec 60,000 livres en argent en à compte des dépenses de l'année prochaine. Joint le duplicata de l'état des charges à payer par le Domaine d'Occident s'élevant à 94,280 livres. Folio 825 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 juin. Le même aux mêmes. Approuve qu'ils aient donné un brevet de concession à la veuve du S^r Petit de la terre réunie au domaine du roi, faite par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, propriétaires de la seigneurie de S^t Ignace, d'avoir satisfait à l'arrêt du 2 juin 1710. Folio 829, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même au S^r de Chausssegros. Dépenses pour les fortifications et pour achever le pavillon du Château. Lui a procuré une gratification de 500 livres pour le plan en relief de Montréal. Folio 829, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Rendra compte de l'état dans lequel se trouve le procès qu'a le S^r Amariton avec les S^{rs} Lartigue et Gesnier, syndics de l'armement du parti qui a pris les forts de S^t Jean en 1709, au sujet des prétentions qu'il a sur cette prise. Folio 831, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de la Corne. A reçu l'extrait de revue des vingt-huit compagnies d'infanterie entretenues en Canada. Folio 831, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de la Chassagne. Pourquoi les appointements du lieutenant du roi à Montréal ont été réduits. Folio 831 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Ramezay. A le droit de commander en l'absence ou au défaut de M. de Vaudreuil. N'a pas jugé à propos d'admettre le témoignage des sauvages contre ceux qui sont soupçonnés de leur donner des bois-sons. Réduction des cabarets. L'intention du roi est que les religieuses hospitalières sortent de l'hôpital général en trois ans ou dès que les travaux de reconstruction seront terminés. Lui fait remettre 8,000 livres à compte des bois qu'il fournira cette année.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Souhaite d'être informé par liste apostillée des bonnes et mauvaises qualités de tous les officiers de justice et des officiers des troupes du Canada et autres renseignements utiles. Folio 833 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon. Indemnité de 1,000 livres est à cordée à M. de La Gorgendière pour le dommage causé à son vaisseau *La Suzanne* par *Le Chameau*. Folio 835, $\frac{1}{2}$ page.

1722. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. M. de la Corne se plaignant que les armes en usage par les troupes sont mauvaises et ont besoin d'être renouvelées, ils examineront ce qu'il convient de faire. Folio 835 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Approuve qu'il ait nommé M. du Buisson pour commander chez les Miamis et les Onyatanons afin d'empêcher l'effet des pratiques des Anglais. Il approuve aussi qu'il ait pris des mesures pour attirer les sauvages à la rivière S^t Joseph et sur le Theatiky. Folio 835 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à M. Bégon à l'égard des bordages de chêne de M. de Ramezay. Folio 837, $\frac{1}{2}$ page
- 14 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Plaintes portées par M. de Tonty à l'égard du commerce de marchandises étrangères qui se fait secrètement à Détroit à son détriment. Folio 837, $\frac{1}{4}$ pags.
- 15 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Il n'est pas dans l'intention du roi de faire tomber l'Hôpital-Général de Montréal. Gratification à l'Hôpital Général de Québec pour l'entretien des aliénés. La dot des filles qui font profession dans les couvents du Canada est fixée au minimum de 5,000 livres. Folio 837 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 15 juin. Le même à M. Bégon. Donnera passage sur le *Chameau*, à M^{de} d'Esgly, son mari étant hors d'état d'aller au Canada cette année. Folio 841, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Gratification de 6,000 livres aux religieuses hospitalières de Montréal. Folio 841, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le congé du S^r de L'Isle de la Croye, sergent de la compagnie de M. de Senneville, a été prolongé. Folio 841 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 juin. Le même à M. de Vaudreuil. M. de Lusignan doit aller aux Iles du Vent où il est destiné à moins qu'il ne trouve au Canada un enseigne pour le remplacer. Folio 841 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 0 juin. Le même à M. Bégon. Examinera les deux mémoires du S^r Pachot qui réclame une balance due pour dépenses lorsqu'il a été aux Miamis et aux Onyatanons avec des sauvages de Détroit pour les concilier ensemble et les détourner de l'alliance qu'ils voulaient faire avec les Anglais et les Iroquois et rompre la ligue faite par les Miamis avec les Outagamis, Kicapous et Mascoutins. Folio 843, 1 page.
- 12 juillet. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoi deux mémoires au sujet des pêches du Canada. Feront vérifier les faits, attendu qu'on prépare une histoire générale des pêches. Folio 843 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Brevet donnant à M. de Lanouiller, commis des trésoriers généraux de la marine en Canada, le privilège exclusif de construire des moulins sur bateaux devant la ville de Québec. Folio 859, 2 pages.
- 3 mai. Arrêt en interprétation des Lettres patentes de février 1718 portant établissement d'un hôpital à Ville-Marie. Folio 859 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 3 mars. Arrêt d'homologation du règlement pour le district des paroisses de la Nouvelle-France. Folio 861 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 24 mars. Arrêt qui ordonne pendant trois ans la remise de partie des impositions pour l'enceinte de Montréal par l'arrêt du 5 mai 1716. Folio 863, 3 pages.
1721. Brevet qui accorde au S^r de Leigne le terrain appelé "le Passage des Loups-Marins," à la côte de Labrador pour y établir la pêche de loup-marin. Folio 865, 2 pages.
- 8 avril. Ordonnance pour établir des enseignes en second dans les compagnies du Canada. Folio 867, 3 pages.
1722. 5 mai. Arrêt en faveur de M. de Lamothe Cadillac. Récit détaillé de tous les faits se rapportant à l'établissement de M. de Cadillac à Détroit, des dépenses par lui faites, des concessions, des conventions arrêtées entre lui et M. de la Forest, de la gestion de ses biens par celui-ci, MM. Du Buisson, de Tonty et de Marigny, etc., etc., et arrêt fixant l'indemnité accordée, etc. M. de Cadillac allègue dans un de ses mémoires qu'il possédait à l'Acadie une seigneurie de deux lieues et une île de quatorze lieues avec un fief à Port-Royal

DOC. DE LA SESSION No 18

1722. qu'il a été forcé d'abandonner par la prise de cette province en 1690. Qu'il était alors sur les vaisseaux de l'escadre commandée par le S^r de Caffinières, etc., etc. Folio 869, 17 pages. Soit, 27 pp.
- 1er juin. Arrêt en faveur du S^r Hiché qui ordonne le rapport d'un brevet du 18 mars 1721 accordé aux S^{rs} de Boishébert et Peyre. Folio 887 $\frac{1}{2}$, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 1er juin. Arrêt au sujet des maîtres d'écoles établis en Canada. Folio 891 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er juin. Brevet de confirmation d'une concession en faveur de la dame Petit. Folio 893, 4 pages.
- 1er juin. Certificat de mort du S^r de la Forest, capitaine en Canada. Mort à Québec en l'année 1714. Folio 895 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et Bégon. S'est fait rendre compte des prétentions du S^r de la Mothe Cadillac au sujet du Détroit. A rendu un arrêt les réglant. Y verront que M. de la Mothe jouira de tous les droits établis sur les terres concédées au Détroit, excepté celui de 10 livres sur les concessions pour la permission du commerce. Ce dernier appartiendra au commandant du poste quel qu'il soit, tant qu'il en aura le commandement, à la charge par lui de supporter toute la dépense du poste, tant pour l'entretien des soldats et officiers, hardes et habillements que pour l'entretien d'un aumônier, d'un forgeron, d'un armurier, etc., etc. La solde des troupes restant seule au roi. Les concessions de terre seront accordées par le gouverneur et l'intendant et seront de 4 arpents par 40. Le commandant sera soumis à la même règle. Il y aura cependant une terre affectée à l'usage du commandant tant qu'il sera en charge. Folio 895 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Reims. Te Deum ordonné pour le sacre du roi et lettre d'accompagnement. 26 octobre. Folio 901, 4 pages.

ISLE ROYALE.

- Permission au S^r Dubois Berthelot de Beaucourt d'aller à l'Île S^t Jean en qualité de commandant pour Sa Majesté. Est nommé à la requête du comte de S^t Pierre, concessionnaire des Îles S^t Jean, Miscou, la Madeleine, Brion et Ramées en remplacement du S^r Gotteville Belleisle, lieutenant de vaisseau qui ne peut remplir son emploi pour raisons de santé. Commandera pendant deux ans. Folio 905, 2 pages.
- 7 mars. Lettres patentes en faveur du comte de S^t Pierre qui règlent l'étendue de la pêche dans les îles à lui concédées. Attendu qu'il a dépensé une forte somme—un million—pour l'établissement de ses îles et de son commerce il lui est accordé le privilège exclusif de la pêche jusqu'à une lieue de distance des côtes de ces îles et du commerce avec les habitants qui y sont établis. Folio 905 $\frac{1}{2}$, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 10 mars. Arrêt en faveur du comte de S^t Pierre qui casse l'arrêt du Conseil Supérieur de Louisbourg et renvoie les parties au Conseil Supérieur de Québec—(La cour d'Amirauté de Louisbourg avait rendu jugement en faveur de S^t Martin et Michel d'Accarette, habitants de l'Île Royale, contre le comte de S^t Pierre qui les poursuivait pour avoir empiété sur son privilège de pêche. Ce jugement avait été confirmé par le Conseil Supérieur de Louisbourg. E.R.) Folio 909 $\frac{1}{2}$, 4 pages. Soit, 7 pp.
- 10 mars. Commission sur l'arrêt ci-dessus. Folio 913 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mars. Arrêt d'évocation en faveur du comte de S^t Pierre. Folio 915, 3 pages.
- 10 mars. Commission sur l'arrêt ci-dessus. Folio 917, 1 page.
- 10 mars. Commission du subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'Île S^t Jean, au S^r Dubuisson. Folio 917 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 19 avril. Certificat pour le S^r de la Pérelle, officier de l'Île Royale. Folio 919 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 mai. Ordonnance qui réduit les compagnies du détachement de la marine entretenues à l'Île Royale à six et qui ordonne que les officiers et soldats de la dernière compagnie seront incorporés dans les six premières. Folio 921 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1722.
12 mai. Ordonnance pour faire servir 50 Suisses détachés du régiment de Karrer à l'Île Royale. Folio 921 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Ordonnance qui règle le commandement à l'Île Royale en l'absence du gouverneur. Folio 921 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Ordonnance qui défend aux habitants de l'Île Royale de passer à l'Île St Jean et ceux-ci à l'Île Royale—(Ceci était fait pour se mettre à l'abri des créanciers. E.R.) Folio 923, 2 pages.
- 12 mai. Ordonnance qui confirme celle rendue par les S^{rs} de St Ovide et de Mézy le 15 sept. 1721 portant défense aux capitaines et marchands forains d'engager les équipages des habitants de l'Île Royale pour faire la pêche d'automne ni d'acheter des autres navires les denrées et ustensiles de pêche qui leur restent de leur troc. Folio 929, 3 pages.
- 12 mai. Permission au nommé Nicholas Joseph Henri de revenir de l'Île Royale en France (Était chirurgien). Folio 931, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Ordonnance qui confirme celle rendue par les S^{rs} de St Ovide et de Mézy le 4 juin 1721 portant défense à tous capitaines et marchands forains d'acheter aucuns vivres dans la colonie. Folio 931 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 janvier. Le conseil de marine à MM. de St Ovide et de Mézy, Attendu que les commandants des vaisseaux du roi ne pouvant trouver à l'Île Royale les viandes nécessaires pour leur retour sont obligés d'amener avec eux des bestiaux pour toute la campagne, M. le Ch^{ier} de l'Étanduère a proposé de faire réserver pour l'usage du bétail le terrain qui est depuis la Pointe Rouge jusqu'à la Pointe Plate au nord de la rade du Port Dauphin, près de la maison qu'occupait M. de Costebelle. Arrêt rendu en conséquence. Folio 1089, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à M. de la Boularderie. N'a pas besoin d'un nouveau brevet pour son privilège de pêche à Niganiche. Celui qu'il a couvre le cas dont il fait mention. Folio 1089 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 février. Le même à MM. de St Ovide et de Mézy. Explique le cas soumis par M. de la Boularderie. Folio 1091, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Le même aux mêmes. M. D'Auteuil qui passe à l'Île Royale leur présentera la concession qui a été faite aux Îles Madame. L'enregistrement. Folio 1091, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mars. Le même à M. d'Auteuil. Lui envoie la lettre demandée pour MM. de St Ovide et de Mézy. Folio 1091 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de St Ovide. Donnera congé à M. de la Pérelle s'il apprendrait, étant dans la colonie, la mort de son père. Folio 1091 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Mémoire du roi à MM. de St Ovide et de Mézy. A vu avec plaisir l'état des bâtiments dans la colonie et le résultat de la pêche s'élevant à 2,792,000 livres. Approuve, vu les circonstances, qu'ils aient permis aux vaisseaux anglais d'apporter des bestiaux et de la planche. Pillage du cap. Smart. Etablissements des Anglais à Canceau. L'évêque de Québec ne pouvant donner au Père Gaulin un aide missionnaire, il s'est adressé au supérieur des Missions Étrangères. Présents aux sauvages. Secours sera donné aux Acadiens qui se sont réfugiés au Port Toulouse pour éviter le serment que les Anglais veulent leur faire prêter. Folio 1091 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 12 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Conteneuil, enseigne de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 1097, 6 pages.
- 12 mai. Mémoire du roi à MM. de St Ovide et de Mézy au sujet des fortifications. A fait un nouveau fonds cette année de 80,000 livres pour les fortifications. Fait passer sur *Le Paon* avec le S^r de Verville, dix mineurs et un détachement suisse de cinquante hommes pour travailler aux fortifications. Emploiera à ces travaux 180 soldats de la garnison. Ce qu'ils gagneront à ces travaux (20 sols par mois) sera partagé avec les soldats qui feront le service de la place. Travaux à faire à la Baie Royale, autrefois baie de Labrador, au Port-Dauphin et au Port-Toulouse. Si le port de Nérichac,

DOC. DE LA SESSION No 18

1722. dans l'Île Madame, est aussi bon qu'on le dit, on pourra y faire quelques travaux. Folio 1101 $\frac{1}{2}$, 11 pages.
- 13 mai. Le conseil de marine à M. le comte de S^t Pierre. Lui envoie, à cachet volant, afin qu'il en prenne communication, les ordres qui sont envoyés au commandant de l'Île S^t Jean. Folio 1113, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. S^t de Ovide et de Mézy. Instructions diverses au sujet des fortifications. Folio 1113, 5 pages.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Feront repasser en France le S^r Henry, chirurgien, servant en qualité de domestique chez M. de Mézy. M. de Verville. Folio 1117 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Verville. Instructions diverses au sujet des fortifications de Louisbourg. Folio 1119, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. de Mézy. Instructions sur l'emploi des fonds. Brevet d'écrivain donné à son fils pour servir sous ses ordres. Etat des dépenses de l'année. Id. Id. Folio 1121, 8 pages.
- 13 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Approuve ce qu'il dit sur la nécessité d'entretenir une compagnie au Port Toulouse. Approuve ses réponses aux lettres du colonel Philipps, gouverneur de l'Acadie. Lui donne le congé qu'il a demandé. Si M. de Beaujours accepte le commandement de l'Île S^t Jean, ce sera M. de Bourville qui commandera à l'Île Royale en son absence. Accorde congé à MM. de S^{te} Marie, D'Anjeac et de Lantagnac. Folio 1129, 5 pages.
- 13 mai. Le même à M. le comte d'Agrain. Ses bois n'ont pas les dimensions convenues. Les prendra cependant à des prix réduits. A été fait chevalier de S^t Louis. Folio 1133 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 mai. Le même à M. de Mézy. Une ordonnance a été passée pour empêcher les habitants de l'Île Royale de passer à l'Île S^t Jean sans permission. Le commandant de l'Île S^t Jean sera subordonné au gouverneur de la Nouvelle-France et non à celui de l'Île Royale. Folio 1135 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même au S^r Le Vasseur. On pourra retenir sur la solde des soldats ce qu'ils doivent. Folio 1137 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Troupes suisses du régiment de Karrer. Feront le paiement de la solde de ces Suisses à M. Karrer lui-même qui n'aura pas à leur rendre compte de l'emploi qu'il en fera. M. de Falaise est établi et marié à la Grenade. Folio 1137 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 mai. Le même à M. de Mézy. S'il ne recevait pas par *Le Paon* les 50,000 livres destinées aux dépenses de l'année, il ne devra pas s'en inquiéter car il les recevra par *Le Héros*. Folio 1141, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. A fait armer à Brest les vaisseaux *L'Eclatant* et *L'Amazone* pour aller croiser sur le Grand Banc. Leur donneront les secours nécessaires s'ils se rendent à l'Île Royale. Folio 1141 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de Mézy, Appointements de M. de la Pérelle. Folio 1141 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à M. de S^{te} Marie. Congé accordé. Folio 1143, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy au sujet de ce que M. de S^{te} Marie doit au S^r Lasso. Folio 1143, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juillet. Le même au même. Congé à Denis Dubois. Folio 1143, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Ch^{lier} de L'Etenduère, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire sur *Le Dromadaire*. Mettra à la voile pour l'Île Royale dès que son chargement sera complet. Embarquera les 30 soldats commandés par M. de Fénix qui sont destinés pour travailler aux fortifications de Louisbourg, et 15 soldats de recrues pour la garnison. Se rendra à Labrador pour y charger le bois que le comte d'Agrain fait exploiter sur la rivière de la Badeck. Complètera son chargement avec du charbon s'il y en a de tiré. Folio 1143 $\frac{1}{2}$, 5 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1722.
12 juillet. Le conseil de marine à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Complèteront le mémoire qu'il leur envoie au sujet des différentes pêches qui se font à l'Île Royale pour aider à l'histoire qu'on prépare. Folio 1147 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juillet. Le même à M. de Mésy. Etat des dépenses de l'année s'élevant à 127,965 livres. Instructions au sujet des dépenses. Folio 1149, 1 page.
- 15 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Comment se fera la distribution des vivres pour la subsistance des Acadiens réfugiés à l'Île Royale. Rapport demandé donnant leurs noms, le nombre de leurs enfants, les endroits où ils se sont établis et un état de la distribution des secours. Folio 1149 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 juillet. Le même à M. de Verville. M. de L'Étenduère se rend à l'Île Royale sur *Le Dromadaire* destiné à ce voyage à la place du *Héros*. Renseignements sur ce que doit faire M. de L'Étenduère. Folio 1151, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Renseignements id. Folio 1151 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juillet. Le même à M. de Mésy. Réclamations du S^r Mons dit Lamontagne, maçon, engagé à Québec en 1713 pour travailler aux fortifications de l'Île Royale. Folio 1153, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Le conseil a donné des ordres pour que l'ordonnance obligeant les propriétaires de vaisseaux allant faire le trafic à l'Île Royale de porter le nombre d'engagés requis soit observée. Folio 1153, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Le prie d'envoyer chaque année une liste apostillée donnant l'âge et les bonnes et mauvaises qualités des officiers civils et militaires de la colonie. Id. à M. de Mésy. Folio 1153 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juillet. Le même à M. le comte d'Agrain. Accorde passage aux dix ouvriers qu'il renvoie en France et à ceux qui les remplaceront. Folio 1155, 1 page.

Fin du vol. 45.

ORDRE DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ROCHEFORT.—LA ROCHELLE.

ANNÉE 1724.

Vol 46, Tome. I.

1724.
Versailles.
4 janvier. Le conseil de marine à M. le comte de Quailus. N'a pu faire accorder une pension aux D^{lles} de l'Estringuant de St Martin. Tout ce qu'il a obtenu consiste en une gratification de 300 livres pour lui donner le moyen de se rendre au Canada. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
1722.
4 janvier. Le même à M. Dodun. Le prie de s'intéresser pour qu'on cesse les poursuites contre l'abbé de Breslay et pour qu'on lui fasse remettre les huit peaux de castors que les sauvages de sa mission envoyaient au roi et qui ont été saisies avec ses autres effets à son débarquement à Nantes. Folio 5, 1 page.
1724.
11 janvier. Le même à M. de l'Echassier. M. Robert qu'il a envoyé au Canada en qualité de visiteur et M. Guay, missionnaire de la mission du lac des Deux-Montagnes, ont examiné le plan fait par M. de Chaussegros du fort que les Sulpiciens se sont chargés de construire au lac des Deux-Montagnes. Ils demandent que l'enceinte soit faite en pieux au lieu de pierre comme ils y sont obligés. Rendre compte au roi de cette demande. Folio 7, 1 page.
- 16 janvier. Le même à M. Dodun. Lui envoie un mémoire de négociants du Canada qui se plaignent du droit imposé sur les peaux de chevreuil. MM. de Vaudreuil et Bégon sont en faveur de cette réduction. Fera connaître ce qui sera décidé. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er février. Le même à M. le contrôleur général. Recommande le placet des Sœurs hospitalières de Québec demandant la remise des droits d'amortissement des terres qu'elles possèdent en fief au Canada. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 février. Le même à M. l'archevêque de Rouen. A reçu le mémoire du chapitre de Québec avec l'état de ses revenus. Ce que devraient avoir les membres du chapitre. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 février. Le même à M. Dufour, procureur général de la Chambre des comptes de Rouen. Demande un délai de deux ou trois ans en faveur de M. Chavoy de Noyant, officier du Canada, pour qu'il fasse foi et hommage et rende aveu de son fief de Chavoy, près d'Avranches, Qu'en attendant qu'il ait donné procuration on suspende les procédés pris contre lui. Folio 39 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mars. Le même au Père Beaudoin, jésuite à Poitiers. Le roi a accordé une pension de 300 livres à la veuve du capitaine de Rouville mort à l'Île Royale. Folio 42, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 mars. Le même à M. Millain. Le chapitre de Québec ayant fait rapport que ses revenus n'étaient que de 7,209 livres, il convient de leur donner un bénéfice de 5,000 livres. On a suggéré la réunion au chapitre de la prévôté de Mont-Salay du diocèse de Clermont vacante par la mort du S^t Desplarches. Il faudrait venir à une décision avant le départ des vaisseaux autrement le fardeau retombera sur le roi. Folio 43, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 avril. Le même aux directeurs de la C^{ie} des Indes. Est informé que 23 canots montés par des sauvages du Canada, sont allés à Orange pour trafiquer. Leur but est d'acheter des écarlatines que les Anglais leur vendent bien en bas de 12 livres l'aune, prix que demande la C^{ie}. Il faudrait vendre les écarlatines à 8 livres pour mettre un terme à ce commerce si préjudiciable. Folio 62, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1724.
11 avril. Mémoire du roi au comte de Broglie, ambassadeur en Angleterre, au sujet des colonies françaises de l'Amérique. Lui recommande de presser le gouvernement anglais à nommer des commissaires pour régler les limites de l'Acadie. Long historique des voyages de découvertes faits par des français depuis Verazzani jusqu'à la fondation de Port-Royal. Discute les traités de S^t Germain-en-Laye et d'Utrecht. Folio 63, 24 pages.
- 11 avril. Le même à M. de Ressous. A examiné son mémoire sur l'établissement de forges en Canada. Le roi n'y objecte pas mais il n'entend pas supporter la dépense des travaux d'expérimentation qu'il propose. Folio 95, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. Gaudion. Donnera des avances aux sergents Nicolas Patoil dit des Roziers, Guy et Lorrain, en attendant leur départ pour le Canada. Folio 101, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Vanceau, receveur des tailles du Puy. Les nouvelles reçues de Louisbourg lui font croire que lorsque les avances du roi seront payées par la succession du comte d'Agrain, il ne restera qu'environ 5,000 livres à partager entre ses créanciers. Folio 105, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. le marquis d'Asfeldt. Espère qu'il accordera à M. Verrier, ingénieur, de passer à l'Île Royale pour servir en cette qualité. N'attend que son agrément pour partir. Folio 109, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Gaudion. Appointements de M. de Verville et de son fils à l'Île Royale. Folio 114, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Le même M. le marquis d'Asfeldt. Lui est obligé d'avoir bien voulu donner l'ordre au S^t Vernier de se tenir prêt à partir pour l'Île Royale. Folio 121, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 février. Très humble remontrance des négociants de S^t Jean de Lutz à Mgr. le comte de Maurepas. Se plaignent des privilèges de pêche du comte de S^t Pierre à l'Île S^t Jean et de l'abus qu'il en a fait. Tout l'historique des pêcheries françaises à Terre-Neuve, à Plaisance, à l'île de Sable et sur les Bancs. Prétendent que le comte de S^t Pierre n'exerce pas de rigueurs contre les Anglais mais seulement contre des Français. Si son privilège est maintenu tel qu'il l'exerce maintenant les pêcheries françaises souffriront une grande diminution. Folio 172, 7 pages.
- 17 novembre. Le même à M. le comte de Morville. Si les plaintes des Anglais contre des Français de Labrador et de l'Île Royale sont fondées, justice leur sera rendue. Les Anglais cependant s'arrogent bien des droits qu'ils n'ont pas et sont bien lents à le reconnaître. Folio 303, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. Pajot. Permettre à M^{de} la marquise de Vaudreuil de faire embarquer l'ardoise dont elle entend faire usage pour couvrir sa maison de Montréal. Folio 434, $\frac{1}{4}$ page.
- 9 mai. Mémoire du roi au S^r de Conteneuil, enseigne de vaisseau, commandant la frégate *la Victoire* sur le service qu'il doit rendre à l'Île Royale. Folio 474, 7 pages.
- 13 mai. Le même à M. de Beauharnois. Comprendra le Père de Breslay dans la liste des passagers qui vont à l'Île Royale. Folio 481, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mai. Le même à M. de Beauharnois. Lui envoie copie de l'état de la dépense du Canada s'élevant à 291,341 livres. M. de Tilly remettra le commandement du *Chameau* à M. Meschin le lendemain de son arrivée à Québec. La marquise de Vaudreuil quittera Paris le 15 du mois prochain. Folio 492, 2 pages.
- 30 mai. Mémoire du roi, aux S^{rs} de Tilly et Meschin, lieutenants de vaisseau, commandant la flûte *Le Chameau*. Folio 496, 6 $\frac{1}{2}$ pages.
- 30 mai. Le conseil de marine à M. de Tilly. L'a proposé au roi pour la direction de la coupe des mâts en Canada. Pourra amener son fils avec lui. Folio 503, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juin. Le même à M. de Beauharnois. Lui envoie la liste des passagers pour le Canada parmi lesquels se trouvent MM. de Lusignan et des Méloises. Folio 510, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1724.
20 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Forant, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il va rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 521, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 23 juin. Le conseil de marine à M. de Beauharnois. Accordera passage au frère Chrestien et à six maîtres d'école. Folio 526, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 juin. Le même au même. Lui envoie copie de l'état de la dépense pour l'Île Royale s'élevant à 151,485 livres. Folio 526, 1 page.
- 26 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 538, 2 pages.

Fin du Vol. 46.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES
COLONIES ET PRISONNIERS.

TOME 2—ANNÉE 1724.

Série B. Vol. 47.

1724.
Versailles.
11 janvier. Le conseil de marine au S^r de Brouague. A reçu son compte-rendu des navires qui ont été à la pêche sur la côte de Labrador. Il serait bon d'empêcher la traite avec les Esquimaux pour éviter les pillages qu'ils font. Folio 1079, 1½ page.
- 22 février. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Leur envoie l'arrêt par lequel il est ordonné une diminution de 3 livres sur chaque louis d'or de la dernière fabrication. Folio 1080, ¼ page.
- 13 mars. Le même aux mêmes. Fait passer de Marseille le nommé Louis Mourquez, M^{tr}e charpentier, pour travailler à l'exploitation des mâts qui se trouvent à la Baie St. Paul. Le S^r de Tilly est chargé de la direction de ces travaux. Folio 1081, 1 page.
- 28 mars. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. M. Robert fera travailler le S^r Charles Guéroux, charpentier, à la coupe des mâts. Folio 1082, 1 page.
- 4 avril. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon au sujet des nommés J.-B^{te} Volager et Valentin Volager qui passent au Canada. Folio 1083, ½ page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. La mère de Germain Gauthier demande qu'on empêche son fils de retourner en France à cause de son libertinage. Folio 1083, ½ page.
- 2 mai. Le même à M. Robert. Informera M. de S^t Simon, père, conseiller au Conseil Supérieur, que sa prétention de partager avec son fils les émoluments de la charge de prévôt de la maréchaussée ne peut être soutenue, même s'il y a eu convention entre eux. Folio 1084, 1½ page.
- 2 mai. Le même au même. Demandera à M. de Lanouiller de suspendre ses poursuites contre M^{lle} de S^t Martin en restitution des avances d'émoluments faites à son père, le S^r de S^t Martin, capitaine. Folio 1085, ½ page.
- 9 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Leur envoie un arrêt les commettant pour donner avis sur la requête du S^r Gaillard, conseiller et propriétaire de l'île et comté de S^t Laurent, demandant que le S^r Barbel, propriétaire du fief d'Argentenay, ne porte plus sa foi et hommage à Chateau-Richer, dans la seigneurie de Beaupré, mais à lui-même comme propriétaire du comté de S^t Laurent. Folio 1087, 1 page.
- 16 mai. Le même à M. de Vaudreuil. A appris avec peine la conduite tenue à son égard par M. de Bienville, commandant du *Chameau*. A été mis aux arrêts à Rochefort et a été gracié sur la demande de M^{de} de Vaudreuil. Folio 1088, ½ page.
- 16 mai. Le même au même. Est aise d'apprendre qu'il a pris de sévères mesures pour arrêter la traite de l'eau-de-vie chez les sauvages de l'ouest. Il serait à désirer qu'il pût empêcher ces sauvages d'en aller chercher chez les Anglais. A bien fait de faire retirer par les commandants de Détroit et de Michilimakinak les drapeaux que les Anglais avaient donné à nos sauvages. Le Père d'Avaugour, procureur des missions des jésuites, a promis de faire son possible pour envoyer un missionnaire chez les Miamis. Fera punir le capitaine Busquet, qui a amené au Canada, sans permission, le S^r de la Rouse qu'on destinait à la mission du Père Gaulin et qui s'en est rendu indigne par sa légèreté. Congés à divers officiers. Folio 1088, 2½ pages.

DOC. DE LA SESSION No 13

1724.
22 mai. Le même à M. Robert. L'intention du roi est qu'il oblige les communautés régulières et séculières à la foy et hommage. Longue dissertation sur les droits seigneuriaux. Folio 1091, 6 pages.
- 22 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Robert, intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France. Folio 1096, 18 pages.
- 30 mai. Le conseil de marine au S^r Sarrazin. Est bien au fait de l'application qu'il donne non seulement à ses fonctions mais encore à des observations scientifiques importantes. Folio 1114, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai. Le même au S^r Peyre. La gratification de 400 livres donnée pour l'établissement de pêche aux marsouins qu'il exploite avec M. de Boishébert appartient à tous deux et non à lui seulement. Folio 1125, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai. Le même au S^r Prat. Sa lettre au comte de Morville avec l'état des vaisseaux qui sont entrés dans le port de Québec pendant l'année lui a été communiquée. Fera de même chaque année. Folio 1115, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le comte de Morville lui a remis ses lettres du 5, 7 et 8 octobre. Le roi ne peut pour le moment accorder de nouvelles grâces aux communautés religieuses. Espère que les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal pourront bientôt occuper leur nouvelle maison. Sa proposition d'envoyer des Sœurs de la Congrégation à l'Île Royale ne peut être entretenue maintenant. Le Provincial des Récollets envoie six religieux de son ordre, trois pour le Canada, trois pour l'Île Royale.
- Le S^r Robert, qui va remplacer M. Bégon, a ordre de réprimer le scandale causé par le S^r D'Auteuil de Mousseaux avec la femme de Réaume et par le S^r D'Auteuil de avec la femme du nommé Berloger. Réduction des cabarets dans les côtes. Ne peut nommer le S^r de la Borde, qu'il recommande, gardien des archives. Il est ordonné que les veuves des notaires remettront les minutes des actes de leurs maris au greffier des juridictions ordinaires pour en être dépositaires. Le roi a accordé la dignité de grand chantre de l'église cathédrale de Québec au S^r Hazeur De Lorme et celle de conseiller clerk au S^r de Varennes. Sa suggestion pour faire déclarer nuls les testaments qui ne laisseraient rien à l'hôpital ne peut être entretenue. Folio 1115, 3 pages.
- 30 mai. Le même MM. de Vaudreuil et Robert. Informeront M. de Tonty, qui commande à Détroit, qu'il devra élire un domicile à Québec et se nommer un procureur afin que son éloignement ne préjudicie pas à ceux qui ont à procéder contre lui. Approuve que MM. de Vaudreuil et Bégon aient jugé à propos d'envoyer un commissaire, un arpenteur et un greffier pour entendre M. de Tonty ainsi que M. de la Marche, qui est aux droits de M. de Cadillac, sur les torts dont se plaignent les habitants et pour faire arpenter les concessions etc. Cette dépense doit être supportée par le commerce du poste. Le S^r de la Marche se plaint fort des injustices de Tonty. Folio 1118, 2 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Chaussegros. Les habitants ne peuvent être exemptés de loger les troupes, seuls les officiers et les gentilshommes le sont. Il a rang en qualité de capitaine comme en celui d'ingénieur. Ecrit à M. de Vaudreuil au sujet de ce qui s'est passé à l'enterrement du comte de Morville. M. de Vaudreuil dit qu'il ne la pas empêché de travailler aux ouvrages du Sault S^r Louis. Folio 1120, 2 pages.
- 30 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Le cas du Père Loyard, missionnaire des Abénaquis. Le S^r d'Aigremont. Le S^r Collet. Le S^r Berthier. Les S^{rs} Foucault et Robcrt. Le S^r Daine. Folio 1122, 4 pages.
- 30 mai. Le même à M. de Ramezay. Ne peut lui accorder le privilège de la traite à Kaministigaya, cela ne convenant pas à la place qu'il occupe. Verra à ce que le fermier de M. de Vaudreuil à l'Île aux Tourtes ne fasse plus la traite. M. de Vaudreuil a ordre de rappeler M. Guillet de Témiscamingue et d'affermir ce poste pour en appliquer le produit aux travaux de l'enceinte de Montréal. A approuvé le marché fait avec lui par M. de Bégon pour la fourniture chaque année de 8,000 pieds cubes de bordages de pin et de 4,000

1724. planches ne peut faire un marché plus considérable pour le moment. Ne peut lui permettre de prendre du chêne sur les terres des habitants à moins que ce ne soit pour le service du roi. Espère que M. de Vaudreuil fait erreur lorsqu'il l'accuse de traverser les mesures qu'il prend pour engager les Iroquois à soutenir les Abénaquis. Folio 1126, 3 pages.
- 30 mai. Mémoire du roi à M. de Vaudreuil et Robert. Rendant compte du succès de la mission que le Père de la Chasse, supérieur des jésuites en Canada, a fait établir au pays des Scioux et de ce que les missionnaires apprendront sur la mer de l'ouest. Nommeront un officier pour commander chez les Scioux. Rétabliront l'imposition pour l'enceinte de Montréal. Espère que le papier terrier sera bientôt terminé. Marchandises étrangères. Le prix des écarlatines sera réduit de 15%. S. M^{te} est très aise que M. de la Joncaire ait fait agréer aux cinq nations iroquoises l'établissement d'un fort français à Niagara. Arguments qu'ils devront employer pour engager les Iroquois et les autres sauvages à soutenir les Abénaquis dans la guerre que leur font les Anglais. Approuve qu'ils aient envoyé M. de Longueuil chez les Iroquois pour les engager à laisser établir un fort à Niagara. Accorde une augmentation de quatre lieues de profondeur à la seigneurie de S^{te} Marie dont M. Gastineau est propriétaire. Brevet de médecin au S^r Sylvain, gentilhomme irlandais établi à Montréal. Provisions de lieutenant particulier de la prévôté de Montréal au S^r Raimbault, père, et de procureur du roi à la dite prévôté pour le S^r Raimbault, fils. Folio 1129, 19 pages.
- 30 mai. Le même aux mêmes. Placet du S^r d'Artigny, fils de M. de Villeray, qui demande un dédommagement pour 12 arpents de terre situés au cap Diamant qui doivent être occupés par les fortifications. Folio 1150, 1 page.
- 30 mai. Le même à M. Robert. Désire que les adjudications pour l'érection d'un fort au Sault S^t Louis soient faites. M. de Chaussegros explique que le retard apporté à ces travaux est attribuable à M. de Vaudreuil, ce dont ce dernier se défend. Folio 1151, 1 page.
- 30 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Croix de S^t Louis pour MM. D'Egly et de Lignery. Exercice du canon. Services de Joncaire auprès des Iroquois. Approuve sa lettre au gouverneur de Boston au sujet des empiètements des Anglais sur les terres des Abénaquis. S'il a des plaintes contre M. de Ramesay, celui-ci en a également contre lui. Folio 1152, 2 pages.
- 30 mai. Le même au même. Traite de Témiscamingue. Empêchera son fermier de l'Île aux Tourtes de faire du commerce autre que celui de ses denrées. Empêchera les enfants du S^t de Coulonges de faire la traite dans les bois. Folio 1154, 1½ page.
- 30 mai. Le même au même. Préséance doit être donnée aux capitaines qui sont en même temps enseignes de vaisseaux. Folio 1156, 1 page.
- 30 mai. Le même au même. A lieu de croire que les retards apportés aux travaux du fort du Sault S^t Louis doivent lui être attribués; qu'il a engagé le S^r Chaussegros à employer le fonds destiné à ces ouvrages au nouveau magasin à poudre à Québec. Folio 1157, 1 page.
- 30 mai. Le même au même. Il est indispensable de réduire les Renards pour assurer la tranquillité des autres nations et en même temps pour rassurer les intéressés dans des concessions à la Louisiane. Plaintes portées contre lui à ce sujet ne semble pas prendre un intérêt suffisant au gouvernement de la Louisiane. Il est urgent qu'un commandant capable soit nommé à la baie S^t Joseph. Folio 1158, 2½ pages.
- 30 mai. Le même au même. Le S^r de Chaussegros doit avoir le rang de capitaine. Plaintes de l'évêque au sujet du scandale causé par les S^{rs} de Mousseaux et de LaMalotière, avec la Réaume et la Berloger. Folio 1160, 1½ page.
- 30 mai. Le même à M. Bégon. Le prie d'examiner avec soin, avant son départ, ce qu'il convient de faire au sujet des défrichements de la terre des Îlets appartenant aux pauvres de l'Hôpital-Général. Folio 1161, 1½ page.
- 30 mai. Le même à M. Robert. Lui demande un état détaillé de la traite des forts Frontenac, Toronto et Niagara, réservés pour le profit exclusif de S. M^{te}.

DOC. DE LA SESSION No 18

1724. Verra à l'exécution fidèle du traité fait avec M. de Ramezay pour la fourniture de bois pour les magasins de Rochefort. Culture du chanvre. La C^{ie} des Indes s'est entendue avec le S^r Fleury et la veuve Pascaud pour le transport en France de leurs fourrures, n'ayant pas eu de place l'année dernière sur les vaisseaux du roi. Examinera s'il est vrai que les officiers et soldats ne sont payés que d'une partie de leur solde alors que le commis du trésorier a en mains tout l'argent pour les payer et s'il est vrai qu'il les force à accepter des marchandises. Folio 1163, 6½ pages.
- 30 mai. Le même au même. Plaintes de l'évêque de Québec au sujet du scandale causé par l'adultère des frères D'Auteuil de Mousseaux et D'Auteuil de la Malotière. Le premier vit publiquement avec la femme Réaume, autrefois femme de chambre de la marquise de Vaudreuil, dont le mari est dans les pays d'en haut, et l'autre avec la nommée Berloger, dont le mari est aux Iles. Cette dernière est la fille bâtarde de feu M. de Soulanges, frère de M^{de} de Vaudreuil, qui a pris soin d'elle et l'a fait marier. Ne suivra pas la conduite de M. Bégon qui n'a pas voulu agir contre ces personnes dans la crainte qu'il est toujours de faire de la peine aux habitants. Cette affaire a causé de la division entre MM. de Vaudreuil et Bégon, et l'évêque n'a pas osé lancer ses censures ecclésiastiques croyant qu'elles seraient méprisées et que pour cela elles causeraient plus de mal que de bien. Folio 1170, 3 pages.
- 3 juin. Le même à M. Bégon. Instructions sur le marché qu'il doit conclure avec M. Carcy, habitant de Québec, pour la fourniture de bois. Folio 1173, 2 pages.
- 3 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Verront à la distribution des sommes accordées aux habitants de l'Acadie qui ont approvisionné les partis de guerre en 1711 et 1712. Le magasin à poudre se trouvant dans la cour du Château de Québec, il convient qu'une poudrière soit construite aux casernes. Instructions diverses. Folio 1174, 4 pages.
- 6 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le S^r D'Auteuil des Mousseaux, qui est actuellement en France, se dit innocent, des faits qui lui sont imputés avec la femme Réaume. Il a demandé la permission de retourner au Canada pour y régler ses affaires et pour revenir en France, ce qui lui a été accordé. Folio 1178, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. D'Auteuil des Mousseaux. A lu et communiqué au roi le mémoire qu'il lui a présenté pour sa justification. Il lui est permis de retourner au Canada. Folio 1179, ½ page.
- 6 juin. Le même à M. Bégon. A été nommé intendant de marine au Havre à la place de M. Hocquart, décédé. Instructions diverses. S'embarquera sur le *Chameau* pour revenir en France.
- 6 juin. Le même à M. de Sabrevois. Le roi n'a pas jugé à propos de continuer l'emploi de commandant des troupes en Canada, laissé vacant par la mort du marquis d'Alogny. Folio 1181, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de la Corne. Recrues pour le Canada. Promotions. Folio 1182, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Tilly. L'a fait nommer à un emploi en rapport avec l'exploitation des mâts et la visite des bois de construction en Canada. Recevra 250 livres par mois outre ses émoluments de lieutenant de vaisseau. Folio 1183, 1½ page.
- 6 juin. Le même à M. Robert. Etat dans lequel se trouve la contestation entre les ecclésiastiques du séminaire de S^t Sulpice et la D^e D'Argenteuil, au sujet des bornes de leurs fiefs au lac des Deux-Montagnes. Il convient de les faire s'accommoder par des concessions réciproques. Folio 1184, 6½ pages.
- 6 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Observations sur l'arrêt pour prévenir le commerce des marchandises étrangères. La réclamation de M. de Portneuf pour être indemnisé d'un terrain dans la ville de Québec ne peut être entretenue. Observations sur la valeur des diverses monnaies. Folio 1191, 3 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1724.
6 juin. Le même aux mêmes. Observations sur l'exploitation des bois que l'on propose de faire à la baie S^t Paul et à la Malbaie. Folio 1194, 3½ pages.
- 6 juin. Mémoire du roi au S^r de Tilly, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre en Canada au sujet de l'exploitation des mâts et des bois de construction. Folio 1197, 4½ pages.
- 6 juin. Le conseil de marine à M. Robert. Instructions touchant la classification des dépenses. Folio 1202, 2 pages.
- 6 juin. Le même au même. Réserve de poudre en Canada. Fera rendre justice à la D^e de la Forest au sujet des violences qu'elle a subies dans le procès qu'elle a avec le S^r des Bergères de Rigauville, son gendre. Folio 1204, 1 page.
- 6 juin. Le même au même. Lui communique le mémoire des parents du S^r Henry dit Jolicœur, natif de Vendôme, qui s'est retiré à Ville-Marie chez les filles de l'hospitalité. Folio 1205, ¼ page.
- 6 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Entendront les S^{rs} des Meloises, officier, et Levasseur, menuisier, sur la contestation qu'ils ont ensemble au sujet d'une maison érigée par ce dernier sur le terrain que possède M. des Meloises au lieu nommé Mont-Carmel, à Québec. Folio 1205, 1 page.
- 6 juin. Le même au R^{év.} Père de la Chasse, supérieur des Jésuites. A bien fait d'informer les Pères Aubry et Le Sueur, missionnaires chez les Abénaquis de Bécancour et de S^t François, des 2,000 livres que le roi a distribuées pour la subsistance des familles abénaquises de ces deux missions. Folio 1206, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Lignery. A été nommé pour commander à Michilimakinak. Empêchera le commerce de l'eau-de-vie. Fera tout en son pouvoir pour empêcher qu'on ne vende de la poudre aux Renards tant qu'ils seront en guerre avec les autres nations. Folio 1207, 1 page.
- 6 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Entendront les curés et les habitants de l'Ancienne Lorette, les curés de Beauport et de S^t Ours, le S^r Levraud, seigneur de S^t Pierre, le curé de la Prairie de la Madeleine, les habitants du canton de Mouille-pieds et ceux de S^{te} Croix sur leurs plaintes au sujet du règlement du district des paroisses et feront rapport au roi. Examineront aussi les plaintes des religieuses Ursulines de Québec. Ne donneront pas passage aux officiers qui n'ont pas de congés à moins de nécessité urgente, et alors on exigera de chacun le paiement de 150 livres. Folio 1208, 3 pages.
- 6 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie l'arrêt du 27 mars dernier ordonnant une diminution sur les espèces d'or et d'argent, de billon et de cuivre. Folio 1211, ¼ page.
- 6 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie le mémoire du S^r Hertel Vinaut, seigneur de Chambly, au sujet des entreprises du S^r de Sabrevois. Feront rapport. Folio 1211, ½ page.
- 6 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie l'arrêt à l'occasion des fortifications de Montréal. Feront un état du terrain des particuliers pris pour cet objet avec l'évaluation. Folio 1211, ½ page.
- 6 juin. Le même aux mêmes. Approuve qu'il ait été employé 5,000 livres pour achever le pavillon du Chateau S^t Louis sur les 20,000 destinées aux fortifications. Folio 1212, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. Les menaces faites aux frères hospitaliers de Montréal de supprimer leur établissement n'ont aucun fondement, tout au contraire, il est considéré très utile particulièrement à cause des maîtres d'écoles qu'ils entretiennent. Folio 1213, ¼ page.
- 6 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Leur envoie l'état des dépenses de l'année s'élevant à la somme de 291,341 livres. Feront payer à M. Pachot 368 livres pour le voyage qu'il a fait aux Miami et aux Onyatanons. Envoie aussi l'état des charges à payer par le fermier du Domaine d'Occident, s'élevant à 116,774 livres. Envoie par *Le Chameau* un baudet pour remplacer celui qui est mort à Québec, avec un mémoire sur la manière de le

DOC. DE LA SESSION N^o 18

- 1724 nourrir et de le rendre utile. Ces animaux, de l'espèce qui convient, deviennent rares et chers. Folio 1214, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. Collet. N'a pu obtenir que la gratification annuelle de 1,000 livres que le roi lui donne sur le trésor royal soit mise sur l'état des charges à payer par le Domaine d'Occident. N'aura qu'à charger quelqu'un à Paris de sa procuration. Folio 1215, 1 page.
- 6 juin. Le même à M. de Longueuil. Est aise d'apprendre que les Algonquins soit dans le dessein de s'établir à une lieue de Montréal et d'attirer dans le village qu'ils y établiront les sauvages de leur nation encore errants dans les bois. Le prie de continuer à exciter les habitants à la culture du chanvre. N'a pu procurer une lieutenance à son fils d'Assigery. Folio 1216, 1 page.
- 12 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A accordé à son fils, M. de Rigaud, la compagnie vacante par la mort de M. de S^t Pierre. Les deux lieutenances vacantes par la mort de M. de Morville, et l'avancement de M. de Rigaud ont été accordées à MM. de Linctot et des Meloises. Autres promotions. Folio 1217, 1½ page.
- 12 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Adresseront les duplicata de leurs dépêches à l'intendant de la marine à Rochefort. S'ils chargent des officiers de les porter à Paris ils en paieront eux-mêmes les frais. Folio 1218, ½ page.
- 12 juin. Le même à M. de Vaudreuil. A permis au sergent Guy de la compagnie de la Corne et Lorrain de terminer leurs affaires en France avant de retourner au Canada. Id. pour le S^r de la Chauvignerie. Folio 1219, ½ page.
- 20 juin. Le même à M. de Longueuil, au sujet de la difficulté entre les ecclésiastiques du séminaire de S^t Sulpice et la D^e D'Argenteuil. Folio 1220, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 1221, 1 page.
- 20 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Enverront à l'intendant de Rochefort, pour la ménagerie du roi, les oiseaux rares qu'ils pourraient se procurer en Canada. Folio 1222, ¼ page.
- 26 juin. Le même aux mêmes. Demande de M. de Tonty au sujet du commandement de Détroit. Folio 1223, ½ page.
- 26 juillet. Le même à M. Robert. Le prie de continuer les services du S^r Lobinois de Tourneuve qui retourne au Canada. Il a été employé à Montréal en qualité d'écrivain extraordinaire et a rempli les fonctions de M. D'Aigremont en l'absence de ce dernier. Folio 1225, ½ page.
- 16 août. Le même à M. de Vaudreuil. Apprend que les commandants des postes de Détroit, de Michilimakinak et autres endroits empêchent les sauvages de faire la guerre aux Renards. Cela ne peut être que pour servir leurs intérêts particuliers au détriment du gouvernement de la Louisiane qui souffre des torts considérables du fait des Renards. Folio 1225, 1½ page.
- 10 octobre. Le même à MM. de Vaudreuil et Robert. Leur envoie l'arrêt qui ordonne la diminution dans la valeur des monnaies. Folio 1227, ½ page.

DÉPÊCHES CONCERNANT L'ILE ROYALE 1724.

- Versailleis. Le conseil de marine à M. Rousseau de Souvigny. Pourra passer en France et rester à Blois six mois pour rétablir sa santé. Folio 1235, ¼ page.
- 11 janvier.
- 28 mars. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Plaintes d'Antoine Paris, habitant de Louisbourg. Devront lui donner un terrain trois fois plus grand pour remplacer celui qu'on lui a pris pour les fortifications. Donneront une concession à son fils aux Iles Michaux que M. de Pensens prétend lui appartenir. Espère que M. de Mézy agira comme il convient sans se laisser influencer par sa parenté avec M. de Pensens. Folio 1236, 2 pages.
- 4 avril. Le même aux mêmes. La flûte qui partira en mars pour aller faire un chargement de mâts en Canada touchera à l'Île Royale à son retour en

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1724. France. Se tiendront prêt pour charger ce qui doit être expédié en France. Folio 1238, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. Prendront connaissance de la réclamation du capitaine de S^{te} Marie qui demande la somme de 1,893 livres pour remboursement de ce qu'il a dépensé dans un voyage fait à Boston pour réclamer les effets pris par les Anglais à Canceau. Folio 1239, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 mai. Le même à M. Verrier. A été nommé ingénieur en chef à l'Île Royale aux appointements de 300 livres par mois. M. de Verville lui communiquera les ordres du roi sur les travaux en cours. Folio 1239, 1 page.
- 9 mai. Le même à M. de Verville. Instructions du roi au sujet des fortifications. Remettra ses plans à M. Verrier et repassera en France sur *Le Héros*. Plan de Port-Toulouse par M. Boucher, sous-ingénieur. Folio 1241, $1\frac{1}{2}$ page.
- 9 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Travaux des fortifications. Le roi désire que Louisbourg soit mis en sûreté. M. Verrier, qui vient d'être nommé ingénieur en chef, est un sujet de réputation dans le génie. Il est d'un caractère paisible et liant. Il passe à l'Île Royale sur *La Victoire* avec M. de Verville. S'occuperont d'étendre le commerce avec le Canada et les îles. Envoie des provisions pour les Acadiens qui doivent passer à l'Île Royale au printemps. Examineront s'il conviendrait d'envoyer des nègres en cette colonie, combien les habitants pourraient en prendre et le prix qu'ils voudraient en donner. Dans ce cas, on y ferait passer ceux du Sénégal qui valent aux Îles jusqu'à 1,000 livres, pièce d'Inde. Folio 1242, $4\frac{1}{2}$ pages.
- 9 mai. Mémoire du roi à MM. de S^t Ovide et de Mézy au sujet des fortifications de Louisbourg. Le S^r Isabeau a fait remettre ses propositions pour les ouvrages. Les S^{rs} de Belleville et Mailloux, entrepreneurs au Canada doivent se rendre à Louisbourg pour placer leurs propositions. Donneront les travaux au rabais. Folio 1247, 11 pages.
- 15 mai. Le conseil de marine aux mêmes. M. de Breslay passe à l'Île Royale et de là à l'Acadie pour servir d'aide aux curés et missionnaires. Ne désire point partager leurs fonctions mais seulement les soulager et prévenir les conflits. Il n'est animé que par le zèle. Folio 1259, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 mai. Le même à M. Verrier. Il est d'usage de donner des cautions pour les positions comme celle qu'il va remplir. Acceptera celle de sa femme. Fera bien d'amener son fils avec lui. Folio 1259, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Instructions diverses. Folio 1260, 15 pages.
- 20 juin. Le même à M. de Mézy. Instructions diverses. Folio 1275, 12 pa es.
- 26 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Instructions diverses. Folio 1287, 7 pages.
- 26 juin. Le même à M. de Latour. Sera nommé capitaine à la prochaine vacance. Folio 1295, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Beaujours. Connait la qualité de ses services et ne manquera pas l'occasion de lui procurer les grâces du roi. Folio 1295, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. de Bourville. Est satisfait du compte rendu de ses services pendant le temps qu'il a commandé en l'absence du gouverneur. Folio 1296, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juin. Le même à M. Sabatier. Lui saurait mauvais gré de la dissipation qui se fait aux magasins du roi à Louisbourg s'il était contrôleur depuis un temps plus long. Il n'y a que le S^r Vallée et sa famille, les quatre boulangers et le mineur qui aient droit à des rations en dehors des troupes. Le S^r Levasseur n'a pas le droit de donner des ordres sur les magasins du roi. Folio 1296, $1\frac{1}{2}$ page.
- Chantilly.
4 juillet. Le même à M. de Mézy. Lui permet de venir en France, sur l'assurance de l'abbé Le Normant, son frère, que cela est utile à ses affaires. M. Sabatier le remplacera en son absence. Folio 1298, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 juillet. Le même à M. de Mézy. M^{de} de Montholon étant créancière de la succession du comte d'Agrain, il s'attachera à lui faire rendre justice. Folio 1299, $\frac{1}{4}$ de page.

DOC. DE LA SESSION N° 18

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES
ET LES PRISONNIERS.

ANNÉE 1725.

Série B. Vol. 48.

1725.
Versailles.
16 janvier. Le conseil de marine à M. Chazel. A été choisi pour remplir la place d'intendant de la Nouvelle-France en remplacement de M. Robert décédé. Folio 9, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 janvier. Le même à M. le prince de Monaco. Fera ce qui dépend de lui pour procurer de l'avancement à M. de Lautagnac, lieutenant d'infanterie en Canada. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 janvier. Le même à M. Morin. M. de St Germain s'est attiré les difficultés qu'il a eues avec les sauvages de la côte du Labrador. Devra s'accommoder avec M. de Brouague. Folio 19, 1 page.
- 6 février. Le même à M. de Chazel. Espère qu'il sera prêt à partir pour le Canada en mai. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mars. Le même au R. P. D'Avaugour. Espère qu'il fera passer cette année au Canada six missionnaires de son ordre que demande M. de Vaudreuil. Folio 76, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mars. Le même aux directeurs de la C^{ie} des Indes. M. de Lignery qui commande à Michilimakinak, a réussi à pacifier avec les Outaouais les nations alliées aux Renards. Cette paix ne peut être stable si les Illinois n'y entrent pas, parce que ces derniers sont alliés aux Français et que les Renards donneront sur les Français comme sur eux tant que les Illinois ne seront pas entrés dans cette alliance. Il faut que M. de Lignery entre en pourparlers avec M. de Boisbriant qui commande chez les Illinois. Folio 77, 1 page.
- 22 mai. Le même à M. de Selles. Paiement des appointements de M. Pensens, capitaine à l'Île Royale, M. de Bonaventure et autres. Folio 133.
- 29 mai. Le même au Père d'Avaugour. Fera savoir aux missionnaires de son ordre en Canada qu'ils ne doivent pas comme ils le font, permettre aux Français d'avoir des magasins dans la mission du Sault St Louis et de donner des marchandises aux sauvages pour la traite. Folio 134, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même au Père L'Echassier, Id. pour les missionnaires de la Montagne. Folio 137, $\frac{1}{2}$ page.
- Chantilly.
11 juillet. Le même à M. le Ch^{ier} de la Blandinière. Lui envoie la carte concernant la navigation de l'Île Royale qu'il avait demandée à M. de Forant. Folio 156, 1 page.
- Versailles.
13 août. Le même à M. Rostand. Remettra à M. Lefebure, propriétaire du navire *Le Vaudreuil* les paquets pour le Canada. Folio 170, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 octobre. Le même à M. Landréau. Sur les plaintes des négociants qui font la pêche de la morue à l'Île Royale et des habitants de cette île il a été passé un arrêt supprimant le privilège de pêche du comte de St Pierre. Folio 210, 1 page.
- 21 octobre. Le même à M. Augrand. Id. Folio 211, 1 page.
- Marly.
23 janvier. Le même à M. Pajot. A reçu sa lettre au sujet du canot, arc et carquois que lui envoie M. de Vaudreuil. Folio 282, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 février. Le même à M. de Beauharnais. A reçu ses observations sur le dessin que lui a remis M. de Verville à l'inscription de la porte des casernes de Louisbourg. Approuve qu'il supprime les trois lettres D. O. M. mais on ne peut rien changer à l'égard du fronton qui est déjà fait. Fera mettre en

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725. sculpture les armes du roi avec les ornements suivant le dessein de M. de Verville. Tableau pour la chapelle du fort. Folio 303, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Contèneuil, sur le service qu'il va rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 358, 6 pages.
- 10 avril.
- 15 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de S^t James, lieutenant de vaisseau sur le service qu'il doit rendre pendant la campagne qu'il va faire au Canada sur *Le Chameau*. Folio 381, $4\frac{1}{2}$ pages.
- 15 mai. Le même à M. le marquis de S^{te} Maure. Parmi les recrues levées par M. Pachot, lieutenant au Canada, se trouve un nommé Villers qui n'est âgé que de 14 ans. Comme il est de jolie figure et de grande espérance, il a été accepté. Folio 386, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. de Forant. Le prie de communiquer les cartes qu'il a faites et les éclaircissements concernant le Grand Banc et l'île de Terre-Neuve. Avant de tirer copie de cette carte il est bon qu'il en confère avec M. de Boisdebon qui connaît bien ces parages. Folio 393, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. de Beauharnais. Parmi les 64 recrues que le S^r Pachot dirige sur Rochefort pour le Canada, il en choisira 6 qui soient menuisiers ou charpentiers pour les envoyer à l'Île Royale. Folio 394, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Fera délivrer à la D^{me} Pascault, pour le S^r de Brouague, 30 fusils, 300 livres de poudre et 300 de plomb que le roi lui accorde comme gratification. Folio 395, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même au même. Accordera passage sur *Le Chameau* à tous les missionnaires et ecclésiastiques qui le demanderont. Folio 397, 1 page.
- 5 juin. Le même au même. Le S^r Ganet, entrepreneur des travaux à l'Île Royale. Recrues du S^r Pachot. Donnera passage à l'abbé de la Corne avec le maître d'école qu'il amène au Canada. Fera partir le vaisseau sans attendre M^{de} de Cabanas et sa fille. Folio. Le S^r Aubert. Folio 398, 3 pages.
- 19 juin. Le même au même. M. de Chazel. Instructions diverses. Folio 406, 1 page.
- 25 juin. Le même au même. Est fâché que *Le Chameau* ne soit pas encore parti. Instructions diverses. Folio 406, 1 page.
- 26 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 408, 1 page.
- Chantilly. Le même au même. Enverra au Père Gaulin, missionnaire des sauvages 2 juillet. au Cap de Sable, à la Hève et à Shunébécady, une chapelle complète, simple et portative avec sa cassette, un ciboire, un soleil pour exposer le S^t Sacrement et un fer pour faire du pain d'autel. Folio 410, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de L'Étendue, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 413, $4\frac{1}{2}$ pages.
- 29 juillet. Le même à M. Karrer. L'ordonnance du 26 juin dernier en faveur de l'établissement à l'Île Royale des soldats français qui auront complété leur engagement s'appliquera également aux soldats suisses. Folio 423, $1\frac{1}{2}$ page.
- 29 juillet. Le même à M. de Beauharnois. N'a pas jugé à propos d'envoyer des vivres pour les Acadiens, attendu que ceux de l'année dernière n'ont pas été distribués faute par les Acadiens de passer à l'Île Royale. Folio 428, $1\frac{1}{2}$ page.
- Fontainebleau. Le même à M. de Beauharnais. A reçu des lettres de l'Île Royale dans 21 octobre. lesquelles on lui marque que *Le Chameau*, destiné pour Québec a péri à trois lieues de Louisbourg dans la nuit du 27 au 28 août et que personne n'a échappé au naufrage. Le corps de M. de Chazel, l'intendant du Canada, a été jeté sur la côte et reconnu. On craint qu'il s'est fait une voie d'eau et que M. de S^t Jame s'était déterminé à relâcher à Louisbourg, car la mâture retrouvée à la côte était entière. Il faudra armer *L'Éléphant* et remplacer tout le fret perdu. Folio 454, $1\frac{1}{2}$ page.
- 6 novembre. Le même au même. Instructions pour le chargement et le départ de *L'Éléphant*, en destination de Québec. Folio 461.

DOC. DE LA SESSION No 18

DÉPÊCHES CONCERNANT LE CANADA

1725.

1725.

- Versailles.
9 janvier. Le conseil de marine à M. de Brouague. Le roi a fort désapprouvé la conduite du S^r de S^t Germain qui agit pour le S^r Renaud de S^t Malo. Il devra restituer les objets enlevés par les Sauvages à son instigation. Lui permet de le renvoyer en France s'il cause de nouveaux désordres. Folio 739, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mars.
8 mai. Le même au même. Congé lui est accordé. Folio 740, $\frac{1}{4}$ page.
Le même à M. de Vaudreuil. Est satisfait de ses soins pour rétablir la paix entre les Renards et les Illinois. M. des Liettes, qui commande à présent aux Illinois s'y emploie. Aurait dû expliquer les motifs de suspicion qu'il a contre de la Noue pour qu'il ne convienne pas de l'envoyer à la Baye. Le roi n'a pas approuvé qu'il ait destiné le S^r Amariton pour commander à ce poste. Il ne connaît pas les sauvages et est impropre à ce commandement pour bien des raisons. Folio 740, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Le commerce étranger que le S^r d'Auteuil des Mousseaux était accusé de faire se trouve prouvé par la réclamation d'un marchand de Manatte. Il pourrait être bon de laisser ce marchand se débattre avec son compte afin de dégoûter les étrangers de ce commerce frauduleux. Cependant, comme le S^r des Mousseaux a eu autrefois permission d'aller à la Nouvelle-Angleterre et de revenir avec un navire à Québec, il faut s'assurer si cette dette est le résultat du commerce qu'il fit alors, car, en ce cas, il n'y aurait rien à lui imputer. Pensions et gratifications. Le conseil supérieur, dans son arrêt contre le S^r Hamard de la Borde, procureur du roi de la prévôté, aurait dû faire mention de la réprimande que le procureur général avait instruction de lui faire. Folio 742, $2\frac{1}{2}$ pages.
- 8 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Chazel, intendant de la Nouvelle France. Les supérieurs des communautés étant obligés de rendre un compte détaillé de leurs revenus et de leurs charges, il fera ce qu'il estimera nécessaire pour connaître la vérité. Encouragements qu'il doit donner à la pêche et aux cultures, surtout celles du lin, du chanvre et généralement à tout ce dont la France a besoin pour sa consommation et qu'elle se procure à l'étranger. Goudron, mâts, etc. Recommandations générales. Folio 744, 18 pages.
- 15 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Ne doit pas donner de congés aux soldats qui sont en état de servir. Les parents peuvent toujours obtenir ces congés en donnant un remplaçant ou 150 livres. Mesure pour empêcher la pernicieuse traite de l'eau-de-vie. Empêchera que les Anglais n'en apportent aux sauvages. Doute que le Père d'Avagour réussisse à envoyer six missionnaires. Il ne convient pas d'augmenter le nombre des soldats dans les pays d'en haut. Folio 764, $3\frac{1}{2}$ pages.
- 15 mai. Le même à M. de Chazel. Plaintes portées par M. de Longueuil contre M. de Cugnet qui envoya des canots chargés de marchandises par la rivière des Trois-Rivières au lac Couchouatousein et des désordres qui s'en sont suivis par le mécontentement des Algonquins. Folio 768, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Dès qu'il apprit la mort de M. de Ramezay, il l'a proposé au roi pour le gouvernement de Montréal, ce qui a été agréé. Folio 769, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. de Chazel. Il ne reste plus pour compléter la confection du papier terrier que ce qui regarde les communautés religieuses. Aucune n'a rendu foy et hommage depuis l'établissement de la colonie et elles ont la prétention de s'y soustraire. Longue dissertation sur ce sujet. Tous les héritages possédés en Canada par les mainmortes doivent être compris dans le terrier qu'on y fait avec cette différence que les héritages donnés par le roi aux mainmortes sans charge de féodalité n'y doivent être compris que par une simple déclaration qui en explique en détail la consistance au lieu que les héritages que ces mainmortes ont acquis comme fardaux y

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725.

doivent entrer comme tels et contenir les actes de foy et les aveux. Agira en conséquence. Folio 770, 7 pages.

15 mai.

Le même à M. de Vaudreuil. A examiné les papiers que le S^r de Tonty lui a envoyés pour sa justification contre les demandes du S^r Lamarche, qui est aux droits de M. La Motte Cadillac et les mémoires du dit Lamarche. Cette affaire ne peut être réglée que contradictoirement entre les parties et à cet effet le S^r de Tonty devra se rendre à Québec. Il semble que ce dernier n'a aucun empressement pour la régler. Son départ précipité de Québec, l'année dernière, pour se rendre à Détroit, montre bien qu'il profite de son éloignement pour faire traîner cette affaire. L'informer que s'il ne prend pas les moyens de la régler avec la célérité convenable, le commandement de son poste lui sera enlevé. Folio 777, 3 pages.

15 mai.

Mémoire du roi à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Troupes. Les habitants, les domestiques, les ouvriers doivent être compris dans la milice. Les huissiers doivent y servir à l'exception des huissiers audenciers. Si les gentilhommes ne veulent pas servir comme officiers de ces milices ils y serviront comme soldats. Devoirs respectifs du gouverneur et de l'intendant. Les femmes n'ont aucun droit aux honneurs, cependant, on peut leur permettre de se mettre à l'église dans les bancs de leurs maris. Ont droit à l'eau bénite et au pain béni, mais elles ne peuvent marcher dans les processions qu'après tous ceux dont l'ordre est réglé. Ne mettront aucune taxe sur les marchandises de France et de la colonie. Il ne convient pas de mettre des restrictions sur les marchands forains ni d'empêcher les négociants d'acheter les produits des habitants chez eux. Maîtres d'écoles. Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Missionnaires jésuites pour les Scioux. Renards et Illinois. Leur recommande d'envoyer un bon commandant aux Scioux en même temps que les missionnaires. Enceinte de Montréal. Il convient de fixer une petite quantité d'eau-de-vie pour les sauvages afin de les détourner d'aller s'en procurer chez les Anglais. Est satisfait des bons résultats obtenus par de Joncaire auprès des Iroquois. Est très fâché de la mort du Père Rasle, tué par les Anglais. Prendront des mesures pour conduire les Abénakis. Leur feront délivrer des présents. Ne croit pas que l'augmentation des troupes soient nécessaire. Le gouvernement de Montréal a été donné à M. de Longueuil et celui des Trois-Rivières à M. de Louvigny. Approuve l'adjudication de la traite de Témiscamingue. Folio 180, 25 pages.

15 mai.

Le même à M. de Chazel. Plaintes de l'évêque au sujet des désordres causés, par les S^{rs} D'Auteuil des Mousseaux et son frère. Demande la protection du roi pour les réprimer. Folio 804, 5 pages.

15 mai.

Le même au même. Le produit de la ferme de traite de Témiscamingue sera affecté aux travaux de l'enceinte de Montréal. M. de Vaudreuil est d'opinion que cette ferme est trop étendue, il en a prévenu M. Bégon qui a passé outre. Mémoires des habitants et des négociants de Montréal dans le même sens. Donnera son opinion là-dessus. Folio 809, 2½ pages.

22 mai.

Le même au même. Examinera avec M. de Vaudreuil s'il convient d'accorder au S^r Levrard, maître canonnier, ce qu'il demande pour le service de l'artillerie. Folio 812, 1 page.

22 mai.

Le même à M. de Vaudreuil. Compte qu'il aura rappelé le S^r Guillet du poste de Témiscamingue. Son fermier de l'Île aux Tourtes ne doit point faire de traite, il doit se borner à la vente des produits de la terre. Approuve sa proposition de suspendre les travaux aux ouvrages du Sault S^t Louis et d'en appliquer l'argent à l'enceinte de Montréal. Folio 813, 2 pages.

29 mai.

Le même à M. Bégon. Ne croit pas que les propositions du S^r Carey pour la fourniture de merreins, bois tors et plançons puissent être acceptées sans modifications. Les prix sont convenables, mais on ne peut lui donner le pouvoir de prendre ces bois sur les terres des habitants à un prix déterminé. Il pourrait en abuser pour ravager les terres contre le désir des habitants. Folio 815, 1½ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1725.
29 mai. Le même à M. de Chazel. Veillera à ce qu'il ait toujours en magasin 40 milliers de poudres dont moitié à canon, moitié à mousquet. Folio 817, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Enverra un état détaillé de la traite des postes de Frontenac, Niagara et Toronto qui se fait pour le profit du roi. Contrat avec M. de Ramezay pour la fourniture de mâts, planches et bordages. N'acceptera pas des mâts d'épinette blanche. Le prix de 60 livres le quintal pour le chanvre est trop élevé et il faudra le diminuer graduellement. Ce prix élevé est pour en encourager la culture. La qualité est aussi bonne, que celui de Bretagne. Dépenses de la colonie. Instructions diverses. Folio 818, 9 pages.
- 29 mai. Le même au même. Irrégularités dans la tenue des comptes au sujet des dépenses, pour les vaisseaux allant au Canada. Folio 827, 2½ pages.
- 29 mai. Le même au même. Examinera s'il convient, comme le demande M. de Vaudreuil, de donner un baril de poudre à chacun des aides-majors de la colonie. Folio 830, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. M. Bégon ayant donné par erreur la gratification de milliers de poudre au prix coûtant à M. de Tonty, pour l'année 1715, réduction à laquelle il n'avait pas droit, parce qu'il n'a commencé l'exploitation de Détroit qu'en 1717, cette gratification a été compensée sur celle de 1724 et malgré les plaintes de M. Tonty cette décision ne sera pas changée. Folio 830, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Examinera si l'usage est de donner au greffier du conseil un droit de consignation sur les sommes déposées entre ses mains. Plaintes de M. Daine, greffier, à ce sujet. Folio 831, ½ page.
- 29 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Demande des éclaircissements au sujet de la quantité de monnaie de cuivre qui se trouve en Canada et sur la valeur qu'on doit lui donner. Folio 832, 2 pages.
- 29 mai. Le même à M. de Chazel. Récit des faits sur le démêlé entre La Marche et de Tonty. De Tonty doit élire domicile à Québec et se nommer un procureur, afin que les affaires dans lesquelles il est ou peut être concerné puissent s'instruire avec la diligence convenable. Folio 834, 4 pages.
- 29 mai. Le même au même. Examinera s'il est vrai, comme le prétend M. de Vaudreuil, que les travaux aux fortifications de Montréal et de Chambly ne sont pas aussi avancés que le prétend M. de Léry. M. Bégon n'a pas voulu endosser cette opinion de M. de Vaudreuil. Croit que M. de Vaudreuil conserve toujours quelque animosité contre M. de Léry parce qu'il n'a pas voulu employer les fonds à sa disposition pour l'érection d'un second pavillon au château de Québec, ces fonds étant destinés à un autre usage. M. de Léry, qui est provençal et un peu vif, a été très fâché du peu d'égards de M. de Vaudreuil et d'un "déchaînement" de M^{de} de Vaudreuil contre lui. Il a écrit inconsidérément contre lui et c'est peut être pour cela que M. de Vaudreuil trouve les travaux mal faits. Folio 838, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Les dépenses pour la construction d'un pavillon au Château et pour réparations à d'autres bâtiments et fortifications excèdent les fonds de 19,770 livres, cela fait pour le Château seul un excédent de 11,090 livres alors que l'estimation n'était que de 12,000. Croit qu'on a voulu engager le roi à cette dépense sachant bien qu'il n'aurait jamais consenti si le coût véritable avait été donné tout d'abord. Examinera cela. Folio 839, 1½ page.
- 29 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Instructions diverses. Congés pour MM. de la Pérade, Laverandrye, Céloron, de Raymond et du Gué. Folio 841, 1 page.
- 29 mai. Le même à M. de Vaudreuil et de Chazel. Mesures que demande la C^{ie} des Indes pour prévenir le commerce frauduleux des castors. La recette des castors a été très faible cette année et la C^{ie} l'attribue à la fraude. Folio 842, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725.
29 mai. Le même à M. de Chazel. Ne peut accorder les 10 milliers de poudre et les 20 milliers de plomb que demande M. de Vaudreuil pour les Abénakis de Naransouak. A accordé 2,000 livres de plus qu'à l'ordinaire pour des présents à ces sauvages. Folio 844, 1 page.
- 29 mai. Le même à M. de Vaudreuil. Même sujet. Folio 845, 1½ page.
- 29 mai. Le même au même. Les capitaines qui sont enseignes de vaisseau n'auront plus rang au dessus des autres capitaines. Le rang sera réglé à l'ancienneté seulement. Folio 846, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Ferme de Témiscamingue. Croit qu'il n'avait pas de raisons solides pour enlever le commandement du fort Chambly à M. de Sabrevois. S'il n'avait pas été nommé à la majorité de Montréal, on n'aurait pu se dispenser de le rétablir dans son poste de Chambly où il commandait par ordre du roi. Ne peut faire passer en Canada l'ingénieur de l'Île Royale pour examiner les travaux faits à Montréal. Folio 847, 1½ page.
- 29 mai. Le même au même. Le Sr de Tonty sera remplacé s'il ne donne pas plus de satisfaction. Il peut être bon officier, mais il n'en manque pas qui le valent et seraient heureux de commander à sa place. Folio 848, 1 page.
- 29 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Il ne convient pas que les communautés religieuses nuisent à la construction et à la beauté des lieux en exigeant de ceux à qui ils vendent de ne bâtir qu'à un seul étage afin de n'avoir pas vue sur les terrains ou de ne pas poser des fenêtres aux maisons qui donnent sur une rue. M. de Chaussegros s'est plaint de cela, et prétend que le résultat de ces restrictions abusives est que les gens ne veulent pas acheter, de sorte qu'il existe au cœur de la ville de vastes espaces non bâtis avec ici et là quelques maisons basses qui sont loin de contribuer à l'embellissement de la ville. Folio 849, 1 page.
- 29 mai. Le même à M. de Tilly. A reçu le procès-verbal de ses explorations à la Baie St. Paul en vue de se procurer des arbres propres à la maturité. Ne croit pas son rapport assez satisfaisant pour risquer d'envoyer un vaisseau. Continuera ses explorations à la Malbaie, au Saguenay, etc., etc. A servi assez longtemps dans le port de Rochefort pour pouvoir se déterminer par lui-même sur ce qu'il convient. Il ne faut que de gros mâts. On peut s'en procurer des petits et des vergues en France à bien meilleur marché. Rendra compte de ce qu'il aura trouvé dans la visite des chênes, des courbes et des bois tors du côté de Montréal. Il ne conviendrait pas qu'un chargement ne fut composé que de bordages. Folio 850, 2½ page.
- 29 mai. Le même à M. Bégon. A été chagrin d'apprendre la mort de M. Robert et a bien fait d'attendre l'arrivée de son successeur, M. de Chazel. Fera passer avec lui, pour la ménagerie du roi, les animaux et oiseaux rares qu'il a collectionnés, mais il ne faut pas d'ois, d'ours et de castors, M. de Lanouiller en ayant envoyés l'année dernière. Instruira M. de Chazel sur ses devoirs et reviendra sur *Le Chameau*. Folio 853, 2 pages.
- Le même au Père de la Chasse. Le roi a été très chagrin de la mort du Père Rasle et de l'échec subi par les sauvages. A donné ordre à M. de Vaudreuil de faire couvrir le mort, et à M. de Chazel de faire délivrer aux sauvages, pour cette cérémonie, 15 couvertes et 30 à 40 livres de tabac à chacun des villages Abénakis de cette région. A augmenté aussi de 2,000 livres le fonds destiné à ces sauvages. Folio 855, 1½ page.
- 29 mai. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Ordonnance pour la réduction du prix du castor demi-gras. La raison de cette décision est qu'on ne délivre plus de castor gras mais seulement du castor engraisé et il faut faire une différence dans les prix pour remettre le gras en faveur. Le castor demi-gras sera de 3 livres la livre, le gras restera à 4 et le sec à 40 sols. Les robes neuves de castor, ou celles que les sauvages n'auront portées que du côté de la peau, seront mises au rang du castor sec et nommées castor veule. Cependant, comme leur qualité est supérieure au sec on juge qu'elles doivent être payées à raison de 50 sols la livre. Folio 856, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1725.
29 mai. Le même aux mêmes. Attendra les nouvelles explorations de M. de Tilly avant d'envoyer un vaisseau pour charger les mâts qu'il doit faire couper. Folio 858, 2 pages.
- 29 mai. Le même aux mêmes. Cette dépêche leur sera remise par le S^r Franquelin qui passe en Canada sur *Le Chameau* en qualité de cadet. Folio 860, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Le mot "ainé" ne se trouve pas dans la commission d'enseigne du S^r de Muy, c'est tout de même à lui qu'elle est destinée et il devra la lui remettre. Folio 860, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Est surpris que M. de Lignery, agissant d'après ses ordres, ait fait la paix des Saulteux avec les Renards sans y comprendre les Illinois. Cela est très impolitique, puisque les Illinois restent seuls contre les Renards. Les autorités de la Louisiane se plaignent de lui. Elles prétendent qu'il ne regarde pas les Français de la Louisiane comme des Français, et qu'en faisant continuer la guerre que les Renards font aux Illinois il a en vue de détourner le commerce des pelleteries de la Louisiane. Cela paraît vrai semblable et il ferait bien dans son propre intérêt de changer sa conduite. Folio 861, 1 page.
- 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Arrêts pour réduire la valeur des anciennes monnaies d'or et d'argent. A donné l'ordre pour faire embarquer sur *Le Chameau* 100 recrues dont 60 levées à Paris et le reste à l'hôpital de Bicêtre où ils étaient en correction. Comme il est difficile de lever des recrues, ils ne donneront de congés aux anciens soldats que s'ils sont hors d'état de servir. M. L'Hermitte prétend qu'on ne peut faire usage des bois qui sont au sud du S^t Laurent. Doivent prendre des mesures pour que les boulangers ne manquent pas de grain. La somme de 289,696 livres pour les dépenses de l'année au Canada sera envoyée sur *Le Chameau*. Demande une liste des officiers de milice. Ne comprend pas que les conseillers qui autrefois se faisait honneur d'être capitaines de milice ne le sont plus. Instructions diverses. Folio 862, 6 pages.
- 5 juin. Le même à M. de Chaussegros. Le blâme d'avoir excédé de plus du double les appropriations pour le pavillon au Château S^t Louis a fait preuve d'animosité envers M. de Vaudreuil. Recommandations diverses. Folio 869, 2 pages.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. N'a encore rien pu faire régler pour l'augmentation du loyer de la maison à Montréal qui lui appartient et qu'il occupe. M. de Bécancour n'a pas écrit pour demander la survivance du grand voyer pour M. de Croisille son gendre. Cela eut été inutile, le roi m'en accordant plus. Folio 871, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même au même. Promotions et nominations pour les S^{rs} de Longueil, de Louvigny, Verrier, de Sabrevois, de la Noue, de Lantagnac, Ramezay de la Gesse, de la Perrière, de Granville Fonville, Paschot, de Gannes, de Moras, Beaulac Hertel, de Clignancourt, de Louvigny, Lagneau, de Cabanac, d'Esgly, de Lorimier. Le roi ne veut pas pour le moment, rétablir l'emploi de commandant des troupes au Canada. Folio 871, 2 pages.
- 5 juin. Le même à M^{de} la marquise de Vaudreuil. A été fâché d'apprendre le dérangement de sa santé durant la traversée. Espère que le bon air et la satisfaction de se trouver en famille à Québec, achèverait son rétablissement. N'a pu donner le commandement du *Chameau* à son fils, mais il lui a donné le commandement en second du *Dromadaire* qui va à l'Île Royale, commandé par M. de L'Etanduère, Folio 873, 1 page.
- 5 juin. Le même au S^r Peire. A reçu son état de la pêche aux marsouins depuis l'Île Verte jusqu'à la grande pointe au sud du fleuve. Folio 874, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même au S^r Prat. A reçu son état des navires qui ont fréquenté le port de Québec. Est heureux d'apprendre qu'il y a sept navires en construction sur les chantiers de Québec. Folio 875, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Sabrevois. M. Le Verrier ayant été nommé à la lieutenance du roi à Québec, il lui a donné la majorité de Montréal. Folio 876, $\frac{1}{4}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725.
5 juin. Le même à M. Le Verrier. L'a nommé lieutenant de roi à Québec à la place de M. Louvigny. Folio 876, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à M. d'Aigremont. Lui a donné une augmentation de 600 livres. Folio 876, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Lanouiller. Le remercie de l'envoi de trois castors en vie qu'il a fait conduire à la ménagerie du roi. Lui a donné congé pour passer en France. Folio 877, $\frac{1}{2}$ page.
- 5^e juin. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Leur envoi l'état des charges à payer en Canada par le Domaine d'Occident. Folio 877, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. Connaît le zèle de sa communauté pour les pauvres, mais ne peut accorder de nouvelles grâces pour le moment. Folio 878, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même au chapitre de Québec. A fait tout ce qu'il a pu pour leur faire obtenir l'augmentation de 5,000 livres qui leur a été accordée l'année dernière en attendant que le roi donne un bénéfice au chapitre. Folio 878, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Obligeront le S^r Gervais, de déplacer sa maison pour qu'elle soit conforme à l'alignement. Folio 878, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même au même. Le frère Chrétien Turc, supérieur de l'hôpital général de Montréal, ayant passé à S^t Domingue où il compte faire plusieurs établissements de pêche, il convient de lui trouver un successeur. Folio 879, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Sarrazin. Est satisfait de son zèle. Écrit à tous les officiers qui commandent dans les postes de lui faire parvenir toutes les graines du pays qu'ils pourront se procurer. Folio 879, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Les prie de donner des ordres aux commandants des postes pour procurer au S^r Sarrazin toutes les graines qu'ils pourront trouver, dans le but de l'aider dans la préparation qu'il fait d'un ouvrage de botanique. Folio 880, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Chazel. M. de Lanouiller, commis des trésoriers généraux, a eu tort d'accepter de M^{de} du Gué, épouse en première noce de M. Petit, la somme de 27,900 livres que ce dernier devait, sans faire sur l'argent qu'elle donnait la déduction provenant de la dépréciation sur les monnaies. Croit qu'il y a eu entente et collusion entre eux. M. Bégon est au moins coupable d'inattention ou de trop de facilité dans cette affaire. Examinera s'il convient de donner à M. de Vaudreuil le loyer qu'il demande pour sa maison de Montréal. Folio 880, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 5 juin. Le même à MM. de Vaudreuil et de Chazel. Obligera le capitaine Denys de la Ronde de payer au S^r Palmié, négociant de La Rochelle, la somme de 850 livres qu'il lui doit depuis 15 ans. Folio 883, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. l'évêque de Québec. A accordé à la veuve de M. de Ramezay une pension de 1,000 livres et à son fils une expectative de compagnie. A été bien aise qu'il ait déterminé les religieuses hospitalières de Montréal à sortir de l'hôpital général et à aller habiter dans la partie rebâtie de leur ancienne maison. Il est nécessaire de donner un remplaçant au frère Chrétien Turc. A donné des ordres à M. de Chazel pour mettre fin aux scandales dont il se plaint. MM. L'Eschassier et de S^t Aubin, supérieur du séminaire de S^t Sulpice, ne lui ont pas parlé de l'union qu'il a projeté de faire à ce séminaire des cures du gouvernement de Montréal. Il est préférable que cette union ne soit pas faite. Pensions aux veuves d'officiers. Folio 883, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 5 juin. Le même à M. de Chazel au sujet de l'habillement des troupes. Folio 886, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même au même. Fera cesser les poursuites contre les filles du feu capitaine de S^t Martin pour leur faire restituer la somme de 706 livres reçue par leur père en avance sur ses appointements. Folio 886, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1725.
5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. Est loin d'approuver, qu'en sa qualité de syndic temporel des Récollets, il ait prétendu contraindre le commissaire général de l'ordre à accepter comme supérieur du couvent de Québec un parent de M^{de} de Vaudreuil. Le résultat a été la formation de deux partis dans le couvent et des excès et actes séditieux par le parti qui s'insurgeait contre l'autorité du commissaire de l'ordre. N'en parlera pas au roi car sa conduite pourrait lui être très dommageable. Folio 887, 1 page.
- 5 juin. Le même à M. Bégon. Lui fait expédier l'ordre du roi qui donne légalité aux actes qu'il a exécutés depuis la nomination de M. Robert et qu'il exécutera jusqu'à l'arrivée de M. de Chazel. Folio 888, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Collet. N'a rien à voir à la difficulté entre MM. de S^t Simon père et fils. Le fils n'a pas succédé à son père pour la charge de prévôt du Canada comme survivance. Tout de même la conduite du fils est dure et peu honorable. La pension de M. de S^t Ours étant sur le trésor royal, est éteinte par sa mort et ne peut être portée sur M. de S^t Simon père. Folio 888, 1 page.
- 5 juin. Le même à M^{de} de Ramezay. Le roi lui a accordé une pension de 1,000 livres et de l'avancement à son fils. Folio 889, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Cavagnal. Il n'est pas dans l'intention du roi de rétablir la charge de commandant des troupes. A écrit à M. de Vaudreuil, son père, à ce sujet. Le remercie du canot, arc, flèches, carquois, qu'il lui a envoyés. Folio 890, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Vaudreuil. On a avis que les Anglais veulent s'établir à Ouabache. Donnera des ordres au commandant à Détroit de s'opposer à cet établissement. Folio 891, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de Chazel. Lui envoie l'ordre du roi qui commet M. de Chazel de S^t G..., son cousin, pour faire les fonctions de commissaire de la marine en Canada pendant qu'il y sera intendant. Il sera 2^{me} conseiller. Folio 891, $\frac{1}{4}$ page.
- 11 août. Le même au même. Donnera son avis sur les représentations faites par M. de Vaudreuil au sujet des limites du poste de Témiscamingue. Le roi veut que M. de la Gorgendière jouisse de l'effet de son adjudication. M. de Vaudreuil a outrepassé ses droits en voulant faire une nouvelle adjudication. La requête de quelques négociants de Montréal ne pouvait être prise en considération, attendu que leurs représentations devaient être faites par l'entremise du syndic de Montréal. Lui recommande d'examiner le mémoire qu'il lui adresse dans lequel est débattue la question d'affermir tous les postes des pays d'en haut. Il y a du pour et du contre. Il désire que son opinion soit donnée sans consulter M. de Vaudreuil. Folio 891, 2 pages.
- 11 août. Le même à M. de Chazel. Apprendra à son arrivée à Québec les mouvements des Anglais pour faire un établissement à Chouenguen sur le lac Ontario. Approuve, si les Anglais persistent, et en cas de nécessité absolue, que leur entreprise soit repoussée par la force. Formeront un conseil composé du Gouverneur, de l'Intendant, des Gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières pour décider les mesures à prendre. Ne peut accorder la demande de M. de Vaudreuil pour des secours extraordinaires d'argent, de munitions et d'armes. Folio 894, 1 page.
- 11 août. Le même au même. Récit des faits à l'occasion du commerce frauduleux d'un petit vaisseau anglais dans le voisinage de Rimouski et dans lequel étaient impliqués les nommés Grouard et Lepage. L'affaire a été mal conduite contre les accusés. Folio 895, 4 pages.
- 11 août. Le même au même. Aurait envoyé une flûte pour charger les mâts coupés à la Baie St. Paul s'il avait pensé que M. de Tilly s'en était procurés là. Enverra une flûte au printemps pour les y chercher, M. de Tilly a été visiter la terre de M. de Ramezay sur le Richelieu, il y a trouvé beaucoup de bons pins rouges et quelques bons pins blancs tout auprès de la rivière. Folio 899, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725. Le même à M. de Vaudreuil. On ne peut permettre que les soldats qui
11 août. s'établissent dans la colonie conservent leurs fusils. Ils seront donnés aux
recrues, mais on donnera des fusils de magasins aux soldats licenciés et
établis afin de leur permettre de faire un peu de chasse. Folio 900, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 août. Le même au même. C'était à M. Bégon d'agir contre Grouard et non
pas à lui. Il a été cause du retard et il en est résulté un non-lieu contre le
prisonnier faute de preuves. Folio 902, $1\frac{1}{2}$ page.
- 11 août. Le même au même au sujet de l'envoi des états pour approvisionnements.
Folio 903, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 août. Le même au même. Est heureux d'apprendre que les Anglais
n'ont pas encore commencé la construction du fort qu'ils désirent élever à
l'embouchure de la rivière Chouenguen, que les Iroquois Sonnoutouans s'y
sont opposés, que M. de Longueuil qui a conféré avec eux s'est rendu chez les
Goyaugoins pour le même objet. Ce que les Iroquois demandent est que les
l'on ne construisent pas un fort de pierre à Niagara. Le mécontentement
des sauvages des pays d'en haut ne peut venir que de la différence du prix
des marchandises anglaises avec les françaises. Il faut trouver le moyen
d'empêcher les traitants de vendre leurs marchandises à des prix aussi élevés.
Ne peut augmenter les troupes de la colonie. Folio 904, $3\frac{1}{2}$ pages.
- 11 août. Le même au même. Aurait dû laisser jouir le S^r de la Gorgendière de
l'effet de son adjudication du poste de Témiscamingue en attendant
la décision. Il a mis par là ce négociant en droit de demander des dédom-
magements. On pourrait croire qu'il a voulu par là favoriser le S^r Guillet,
l'ancien adjudicataire. En rendant des ordonnances pour empêcher l'exécution
de cette adjudication il s'est arrogé des pouvoirs qu'il n'avait pas.
Folio 908, 2 pages.
- 11 août. Le même au même. A rendu compte au roi de ce qu'il marque au sujet
de la députation qui lui a été faite par le gouvernement de Boston. Il faut
agir sur les Abénakis pour empêcher les Anglais de se rendre maîtres de
leurs terres, autrement la colonie serait mise en péril. Folio 909, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 août. Le même à M. de Tilly. A reçu le compte rendu de son exploitation à la
Baie S^t Paul et des explorations qu'il a faites sur plusieurs pinières. Folio
910, 1 page.
- 6 novembre. Le même à M. de Vaudreuil. Verra par la lettre qu'il lui écrit par la
voie d'Angleterre les mesures prises pour remplacer les effets perdus dans le
nauffrage du *Chameau*. Lui envoie une liste des promotions en attendant
les duplicata des brevets perdus dans le naufrage. Folio 911, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 novembre. Le même à M. Bégon. Vu le naufrage du *Chameau* et la mort de M. de
Chazel, il remplira la charge d'intendant jusqu'à l'année prochaine. Folio
911, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 novembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Bégon. Ont dû apprendre, par M. de
S^t Ovide, le naufrage du *Chameau* et la mort des 316 personnes qui étaient
à son bord. Leur envoie la liste de ces personnes. Le capitaine Du Vivier
qui devait s'embarquer sur ce vaisseau ne l'a pas fait. Fait préparer la flûte
l'*Eléphant* pour remplacer les effets perdus. S'il n'ont pas assez de mâts à l'Ile
aux Coudres pour la charge de retour de cette flûte, ils feront embarquer les
bois de M^{de} de Ramezay, si elle est en état d'en fournir. Folio 912, $1\frac{1}{2}$ page.
- 11 décembre. Le même à MM. de Vaudreuil et Dupuy. M. Portail, qui est destiné à
servir en Canada comme cadet, y doit passer sur l'*Eléphant*. Folio 914,
 $\frac{1}{2}$ page.

ISLE ROYALE.

Versailles.
1er mai.

Le conseil de marine à MM. de S^t Ovide et de Mézy. La frégate *La Victoire* partira de Rochefort sans attendre le S^r Ganet, l'entrepreneur des fortifications de Louisbourg, s'il n'est pas là au jour fixé. En ce cas, il s'embarquera sur *Le Dromadaire*. Il a envoyé ses instructions au S^r Vallée qui agira pour lui. Folio 923, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1725.
1er mai. Le même à M. de Mézy. M^{de} de Motholon, femme de l'intendant à S^t Domingue, à qui le comte d'Agrain, décédé, doit 5,500 livres, envoie quelqu'un à Louisbourg pour prendre connaissance des effets qu'il y a laissés. Donnera des éclaircissements. Folio 924, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de S^t Ovide. A reçu la dépêche dans laquelle il lui marque les interruptions que les Anglais font au commerce de l'Île Royale. S'il est vrai que les Anglais, prenant avantage de l'abandon que M. de S^t Pierre semble avoir fait de l'Île S^t Jean, se proposent d'y établir une pêche sédentaire, il prendra les mesures nécessaires pour les en chasser. Folio 924, $1\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Le S^r Isabeau, entrepreneur des fortifications de Louisbourg, étant mort sur *La Victoire*, peu de temps après son départ de Louisbourg, les travaux pour ce qui n'était pas compris dans le marché avec le S^r Isabeau ont été donnés au S^r Ganet. Il s'est chargé en même temps de terminer ceux commencés par le S^r Isabeau aux mêmes prix. Un inventaire sera fait pour établir ce qui revient aux héritiers d'Isabeau. M. Le Verrier aura la direction des travaux à la place de M. de Verville, transféré à Valenciennes. Folio 925, 3 pages.
- 1er mai. Le même à M. Le Verrier. M. de Verville a été nommé directeur des fortifications à Valenciennes et n'ira plus à l'Île Royale. Sera chargé des travaux à Louisbourg suivant les plans arrêtés. Le roi a fait un fonds de 150,000 livres pour les travaux de l'année. Le S^r Ganet a le contrat pour la continuation des travaux faits par le S^r Isabeau. Fera un toisé définitif des travaux faits afin d'établir exactement les droits et obligations de l'un et de l'autre entrepreneur. *La Victoire* et *Le Dromadaire* porteront 900 pieds cubes de pierre de taille des carrières de S^{te} Mesme (?) Folio 929, 3 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Mézy. Fera rendre justice aux S^{rs} Folecher et Boisset, banquiers à Lyon, et Vanneau, receveur des tailles au Puy-en-Velay, créanciers conjoints du comte d'Agrain, pour une somme de 15,000 livres. Folio 932, $\frac{1}{2}$ page.
- Chantilly.
25 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Approuve ses efforts pour réformer les abus. Espère qu'à l'arrivée des vaisseaux il y aura une partie des magasins en état de recevoir les vivres et munitions envoyés. Est bien aise d'apprendre qu'il est satisfait du caractère de M. Le Verrier. Folio 932, 2 pages.
- 25 juillet. Le même au même. A reçu la copie de la lettre du roi Louis XIII du 10 février 1638 à M. D'Aunay de Charnizay et de la commission donnée à M. Denys le 30 janvier 1654, qu'il lui a envoyées, le tout concernant les limites de l'Acadie. Espère qu'il pourra envoyer d'autres documents de même nature dans le but de détruire les prétentions des Anglais. A reçu le plan du chemin qu'il a fait tracer de Louisbourg au lac Miré. Compte qu'il y a fait travailler le printemps dernier. Folio 934, 1 page.
- 25 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 935, $1\frac{1}{2}$ page.
- 25 juillet. Le même au même. Le S^r Pachot, présentement en France est destiné pour le Canada. Il sera remplacé à l'Île Royale par le Ch^{lier} de Gannes, présentement au Canada. Accordera un congé au S^r de Sabrevois dont le père est major de Montréal, mais tâchera de le détourner d'un voyage en France ce qui est ruineux pour les officiers. Congé pour le S^r D'Aillebout. Le S^r Sabatier. Folio 937, 1 page.
- 25 juillet. Le même au même. A reçu les renseignements qu'il lui a donnés sur une entreprise des Abénakis contre Port-Royal. Regrette que cette entreprise ait porté le gouverneur de l'Acadie à maltraiter le missionnaire de l'endroit, à le renvoyer ensuite à l'Île Royale, et à obliger le curé des mines à se retirer également. Approuve que M. de Breslay ait été envoyé à Port Royal et un autre missionnaire aux mines et qu'il ait écrit au gouverneur pour les recommander. Recommandera à ces missionnaires de tenir une conduite sage pour ne pas se rendre suspects aux Anglais. Approuve par ses visites à Port-Toulouse. La Brador, et aux villages de Mirligueche et Antigoniche. Folio 938, $1\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1725.
5 juillet. Le même au même. Les retenues aux officiers sur leurs appointements par M. Gaudion ne le regardent pas. Folio 940, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 5 juillet. Le même à M. de Mézy. A bien fait de ne pas prendre avantage du congé qui lui a été accordé. A accordé à son fils une gratification annuelle de 200 livres et des provisions de conseiller au Conseil de Louisbourg. Il convient que sa résidence soit dans la ville. Continuera d'envoyer chaque année le recensement général et la carte du commerce et de la pêche. Secours du roi aux Religieux de la Charité. Regrette que l'orme ne soit pas plus commun à l'Île Royale. Emploiera du merisier, du fouteau ou de l'ébène. Aurait souhaité qu'il fut aussi régide observateur des ordres du roi que M. de St Ovide. Folio 944, 4 pages.
- 25 juillet. Le même au même. A été bien aise d'apprendre qu'il ait fait remettre au commis des trésoriers généraux les 6,531 livres que la succession du comte d'Agrain redevait au roi. Le port de Toulouse est trop voisin des Anglais pour en enlever la garnison. Il en est autrement du Port-Dauphin. M. de St Ovide pourra retenir M. de Conteneuil pour le maintien de la pêche et du commerce. Folio 945, 2 pages.
- 25 juillet. Le même au même. Enverra un détachement de 25 soldats à l'Île St Jean commandé par un capitaine. Il ne convient pas, en attendant les discussions entre les directeurs de la concession de l'Île St Jean et ses créanciers, de laisser l'île abandonnée parce que les Anglais venant à s'y établir il y aurait des inconvénients pour les en chasser. Approuve qu'il ait fait d'un criminel accusé de vol, un exécuteur de la justice et qu'il l'ait fait marier. Lui envoie une lettre anonyme contre lui. Folio 947, $3\frac{1}{2}$ pages.
- 25 juillet. Le même à M. Le Verrier. Instructions diverses concernant les travaux aux fortifications de Louisbourg. Folio 950, $2\frac{1}{2}$ pages.
- 25 juillet. Le même à M. de St Ovide. Est satisfait des bons témoignages qu'il rend du Sr de Canague, lieutenant de compagnie et sous-ingénieur. A bien fait de faire répartir, sur les vaisseaux qui reviennent en France, les habitants de l'Île St Jean et les engagés qui ont été abandonnés par les concessionnaires. Il faut envoyer un détachement à l'Île St Jean sans quoi les Anglais pourraient s'y établir et soulever des prétentions. M. de Pensens pourrait commander ce détachement. Le roi a bien voulu lever la lettre de cachet contre le Sr Vallée à condition qu'il reste à l'Île Royale. Folio 953, $6\frac{1}{2}$ pages.
- 25 juillet. Le même au même. Provision de chevalier de St Louis pour le Sr Danjeac. N'adopte pas ses appréhensions au sujet des Suisses qui seront à l'Île Royale. S'attachera à dissuader les sauvages des idées que la différence de religion de ces Suisses pourra faire naître dans leurs esprits. Folio 959, $2\frac{1}{2}$ pages.
- 25 juillet. Le même à M. Sabatier. Instructions diverses au sujet des vivres et autres effets des magasins. Folio 962, 2 pages.
- 25 juillet. Le même à M. Bourville. Approuve la sentence prononcée contre Michel Lauger, soldat déserteur. Folio 964, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juillet. Le même à M. de Mézy. Puisque les Acadiens qui passent à l'Île Royale sont charpentiers, qu'ils ne s'établissent pas sur des terres et qu'ils gagnent suffisamment il ne convient pas de leur distribuer des vivres. Instructions diverses. Folio 965, 7 pages.
- 25 juillet. Le même au Sr Boucher. Servira sous les ordres de M. Le Verrier. Folio 972, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 juillet. Le même à M. de Beaujours. A reçu les papiers concernant le procès qu'il a eu avec le directeur de la concession de l'Île St Jean. N'a pu lui donner le gouvernement de Montréal à la place de M. de Ramezay. Folio 972, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juillet. Le même à M. de Catalogne. N'a pu lui accorder la croix de St Louis. Folio 973, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 juillet. Le même à M. de St Ovide. Il doit être entendu que le Sr Vallée ne retournera jamais en France. Pourra lui donner un emploi convenable s'il y a lieu. Folio 973, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1725.
29 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Il convient mieux que les terrains sur les quais de Louisbourg soient occupés par les pêcheurs que par les cabaretiers. Folio 974, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 juillet. Le même aux mêmes. Les prie de lui adresser les concessions faites aux habitants afin de les confirmer. Folio 974, 2 pages.
- 29 juillet. Le même aux mêmes. Envoie l'état des dépenses de l'année s'élevant à 116,941 livres. Provisions de conseiller au Conseil Supérieur pour le S^r Le Normand, écrivain. Instructions à M. de L'Etanduère, commandant du *Dromadaire*. Folio 976, $1\frac{1}{2}$ page.
- 29 juillet. Le même aux mêmes. Instructions sur l'emploi des fonds. Le S^r de la Boularderie. Il faut borner sa concession au Petit Bras d'Or. A Nigamiche il n'a d'autre droit que d'y faire la pêche avec 100 hommes. Mission du Père Gaulin à Chénébécady. Instructions diverses. Folio 979, 9 pages.

Fiu du vol. 48.

ENREGISTREMENT DES DEPÊCHES DES COLONIES.

1726.

Série B. Vol. 49.

1726.
Marly.
22 janvier. Le conseil de marine à M. le comte de S^t Pierre. A reçu la lettre par laquelle il demande le gouvernement du Canada pour M. de S^t Ovide, ainsi que celle de ce dernier. Ce gouvernement a été accordé à M. de Beauharnais, capitaine de vaisseau. A accordé une augmentation d'appointements de 3,000 livres à M. de S^t Ovide. Folio 11, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 février. Le même à M. de Bienville. Lui a procuré du roi une gratification annuelle de 3,000 livres pour sa subsistance. Folio 23, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 mars. Le même à M^{de} la marquise de Vaudreuil. A écrit à M. le Ch^{ier} de la Rochalart pour lui recommander son fils de Rigaud. Folio 39, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles.
9 avril. Etat des lettres de change tirées par le S^r de Lanouiller sur feu M. de Champigny à même les fonds du Canada pour l'année 1726 qui sont entre les mains des officiers du Canada. Id. sur les fonds de l'année 1725, tirées sur M. de Selles. Folio 51 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. le baron de Breteuil. A recommandé le S^r de la Loge, auquel il s'intéresse, pour une enseigne au Canada. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 7 $\frac{1}{2}$ pages.
- 30 avril. Le même à M^{de} la maréchale de Grammont a accordé une enseigne au S^r Malespine. Folio 58, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 avril. Le même à M. l'évêque de Toul. A accordé à son frère le Ch^{ier} Bégon, la majorité de Québec. Folio 58, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 avril. Le même au prince de Monaco. A proposé l'avancement du S^r Adhémar, lieutenant en Canada. Folio 58 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 juin. Le même à M. le contrôleur général. Sur les représentations de MM. de S^t Ovide et de Mésy, il le prie de donner des ordres pour que les habitants de l'Île Royale qui portent à Québec, des vins, de l'eau de vie et des morues puissent payer les droits en nature, autrement le commerce naissant entre ces colonies serait paralysé. Folio 69 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 juillet. Le même à M. Le Pelletier. Regrette que les fermiers généraux n'aient pas jugé à propos d'accepter des droits en nature des habitants de l'Île Royale qui vont commercer en Canada. Ce qu'ils proposent est cependant un adoucissement. Folio 81, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 août. Le même au même sur la question des droits à prélever sur le commerce entre les Îles, l'Île Royale et le Canada. Folio 93 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Marly.
19 février. Le même à M. de Beauharnais. Il serait nécessaire que, pour la sûreté de la navigation des vaisseaux du roi allant en Canada, il fut embarqué un officier à bord connaissant bien la navigation du S^t Laurent. Autrefois, le S^r de la Grange de Rochefort, avait été nommé capitaine de flûte, en raison de ses connaissances sur cette navigation et il s'embarquait tous les ans sur les vaisseaux du roi. Le prie de s'informer des capacités du S^r Testu de la Richardière, canadien, qu'on propose pour remplir cet emploi. Folio 162, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même au même. Le S^r Fleury, de La Rochelle, écrit qu'il sait par son expérience personnelle, que les mâts que l'on peut se procurer à l'Île St. Jean sont meilleurs que ceux que l'on peut tirer du Canada et que le prix de revient en serait moindre. Folio 166, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même au S^r Fleury. M. de Beauharnois à ordre de faire examiner les mâts provenant de l'Île St. Jean qui se trouvent à La Rochelle et d'en faire dresser un procès-verbal. Folio 166 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1726.
Versailles.
26 mars.
14 mai.
- Le même à M. de Beauharnois. Dira si Noël LeBœuf, qui demande à passer au Canada, est voilier comme son père. Folio 181, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même au même. Si M. de Lanouiller qui est retenu à Paris ne peut arriver à Rochefort assez tôt pour s'embarquer avec sa femme, son frère, une petite fille et deux domestiques sur le navire que la D^{me} Pascaud envoie au Canada, il donnera des ordres pour qu'il prenne passage sur *L'Eléphant*. Folio 206, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai.
- Le même au même. Remplacement des effets perdus sur *Le Chameau*. Folio 206 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 mai.
- Mémoire du roi au S^r comte DesGouttes, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans son voyage au Canada. Folio 209, 7 pages.
- 28 mai.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Ch^{ier} de Chaon, capitaine de frégate, commandant *La Néréide* destinée pour le Grand Banc et l'Île Royale. Folio 220 $\frac{1}{2}$, 13 pages.
- 28 mai.
- Le conseil de marine à M. le comte DesGouttes. Prendra sous son escorte en se rendant à Québec trois navires marchands de La Rochelle. Folio 225 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 juin.
- Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses concernant les fonds du Canada et de l'Île Royale. Recrues et passagers. Folio 228, 4 pages.
- 25 juin.
- Le même au même. A appris avec beaucoup de plaisir le prochain départ pour le Canada de *L'Eléphant*, commandé par le comte DesGouttes et l'embarquement de MM. de Beauharnois et Dupuy. Folio 235, $1\frac{1}{2}$ page.
- 2 juillet.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de L'Etendue, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 238, 6 pages.
- Fontaine-bleau.
- 12 novembre.
- 12 novembre.
- Etat des vaisseaux qui seront armés à Rochefort pour les colonies pendant l'année 1727. Folio 279, $1\frac{1}{2}$ page.
- Etat des envois à faire du port de Rochefort aux colonies pendant l'année 1727. Folio 279 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 décembre.
- Le conseil de marine à M. Bégon. A appris avec bien du plaisir son retour en France. Le prie de remercier M^{de} Bégon de son attention envers les D^{elles} de Vaudreuil. Folio 282, $\frac{1}{4}$ page.

1726.

CANADA.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES OFFICIERS DE LA NOUVELLE-FRANCE.

- 8 janvier.
- Le conseil de marine à MM. de Longueuil et Bégon. Leurs paquets lui ont été remis par M. de la Gauchetière. Répondra à leurs lettres par *L'Eléphant* qui partira dans le cours d'avril. Dupuy, M^{re} des requêtes, nommé intendant du Canada, y passera sur ce vaisseau. La vacance créée par la mort de M. de Vaudreuil, n'a pas encore été remplie. Cette dépêche est confiée à M. de S^t Ovide pour leur être remise. Folio 607, 1 page.
- 8 janvier.
- Le même à M. le baron de Longueuil. Il a été trouvé que le S^r Amariton, qui commande le poste de la Baye, ne convenait pas, la dépêche qui le concernait a été perdue sur *Le Chameau* et voilà pourquoi il n'est pas encore relevé de son commandement. L'intention du roi est de terminer la guerre des Renards avec les Illinois. Enverra le S^r de la Noue au poste de la Baye et, s'il n'est pas en état de le faire, il faudra y envoyer le S^r de la Périère Boucher. Folio 607 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 janvier.
- Le même à M^{de} la marquise de Vaudreuil. Le roi lui a accordé une pension de 3,000 livres sur le gouv^t du Canada à prendre sur les appointements de M. de Beauharnois, successeur de M. de Vaudreuil. Folio 608, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 janvier.
- Le même à M. le Ch^{ier} de Beauharnois. Même sujet. Folio 608, $\frac{1}{4}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1726.
Versailles.
16 avril. Le même au même. Les nommés Nicolas Pierre Richelet, Jacques Le Grand, Samuel Guy et Pierre François Rigaud, jeunes gens de famille, passent au Canada pour y servir en qualité de soldats. Ne pourront sortir de la colonie que par les ordres du roi. Folio 608, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à MM. de Beauharnais et Dupuy. Id. pour les nommés Pothier et Delvignes dit Flamand. Folio 608 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. le marquis de Beauharnois. Les soldats qui s'établissent dans la colonie ne pourront garder leurs armes, mais il leur en sera donné de plus convenables pour la chasse. Folio 608 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Dupuy, intendant. Recommandations générales. Communautés religieuses. Troupes. Cultures. Cabarets. Diminution de la quantité des chevaux. Folio 609 $\frac{1}{2}$, 19 pages.
- 7 mai. Le conseil de marine à MM. de Beauharnois et Dupuy. Leur envoie les duplicata des onze lettres adressées à M.M. de Vaudreuil et de Chazel et perdues dans *Le Chameau*. Se conformeront aux ordres qu'elles renfermaient. A écrit à M. le Ch^{ier} de la Rochalar, gouverneur de S^t Domingue, de forcer le frère Chrétien à passer à Québec, Il a endetté l'Hopital-général de Montréal de 40,000 livres et il lui faut rendre compte de l'usage qu'il a fait de ces fonds. Comment a-t-il pu contracter cette forte dette sans le consentement de l'évêque et du gouverneur? Feront éclaircir la régie du frère Chrétien. Folio 619, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. de Beauharnois. Duplicata des dépêches et autres documents perdus sur *Le Chameau*. Congés aux officiers. Folio 619, 1 page.
- 7 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de Vaudreuil. Recommendations générales. Dirigera ses efforts contre les tentatives des Anglais de détruire notre commerce avec les sauvages des pays d'en haut. Cultures. Commerce étranger. Folio 620, 16 pages.
- 7 mai. Le conseil de marine à M. Dupuy. Compte des dépenses encourues par les vaisseaux du roi allant au Canada. Comment ces dépenses doivent être classifiées. Folio 627 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 mai. Le même au même. Fera chaque année un état de la traite qui se fait pour le compte du roi dans les trois postes de Frontenac, Niagara et Toronto. Fera vendre chaque année à Québec le produit de cette traite. Fera exécuter par M^{de} de Ramezay le marché fait avec son mari pour la fourniture de bordages et de planches. Culture du chanvre. Poursuites contre du Chouquet, caution de Réaume. Il doit être traité en toute rigueur. Appointements de la D^{me} Bouchette, sage-femme. Folio 629, 8 $\frac{1}{2}$ pages.
- 7 mai. Le même à M. Bégon. Les avis donnés par MM. de Vaudreuil, de Longueuil, l'évêque de Québec et lui sur les plaintes de quelques curés et habitants concernant les districts des paroisses, l'ont été trop tôt, attendu que le temps fixé pour porter plainte devait s'étendre jusqu'à la fin de 1725. Folio 633 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. Dupuy. Se conformera aux ordres donnés à feu M. de Chazel au sujet de l'affaire de Tonty avec La Marche, relativement aux prétentions des communautés religieuses à l'égard de la foy et hommage. Prendra les moyens de réprimer les désordres dont s'est plaint l'évêque de Québec. Folio 634, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. de Cavagnal. Le roi lui a accordé la majorité des troupes du Canada. Folio 634 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 mai. Le même à M^{de} L'Hermitte. A été peiné de la mort de son mari. Lui accorde une pension de 600 livres. Folio 635, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M^{de} de Louvigny. A été peiné de la mort de son mari. Le roi lui accorde une pension de 800 livres. Folio 635, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M^{de} de Cabanac. A accordé à son fils cadet un brevet d'enseigne en pied. Folio 632 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 mai. Le même à M^{de} de Ramezay. A été bien fâché de la perte de son fils aîné. C'était un bon sujet qui promettait beaucoup. Accorde sa lieutenance à son frère. Folio 635 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1726. Le même à M. de Lantagnac. Lui a accordé une des compagnies vacantes.
- 7 mai. Id. à M. La Périère Boucher et de la Gauchetière. Folio 636, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. de la Chassagne. Lui a accordé le gouv^t des Trois-Rivières, vacant par la mort de Louvigny. Folio 636, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. de la Corne. Lui a accordé la lieutenance du roi de Montréal à la place de M. de la Chassagne. Folio 636 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. d'Esgly. Lui a accordé la lieutenance de roi des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. L'Hermitte. Folio 637, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. le Ch^{ier} Bégon. Lui a accordé la majorité de Québec à la place du Sr D'Esgly. Folio 637 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. de Beaujeu. Lui a accordé la croix de St Louis. Folio 637 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M^{de} la marquise de Vaudreuil. Le roi a accordé à son fils de Cavagnal, la majorité des troupes du Canada. Folio 638, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. A reçu un rapport de M. de Tilly sur l'exploitation des bois à la Baie St Paul, à Chigoutimi et à la rivière Richelieu sur la seigneurie de M^{de} de Ramezay. Il conviendrait que cette exploitation se fit par contrat et non directement. L'endroit le plus avantageux semble être celui de la rivière Richelieu où l'on a coupé des mâts de 78 pieds de long, de 22 pouces de diamètre à 17 pieds du gros bout et 15 au petit. Il serait à souhaiter que M^{de} de Ramezay se chargea de cette fourniture, Folio 638 $\frac{1}{2}$ 5 pages.
- 14 mai. Le même aux mêmes. Appointements du Sr Berthier, chirurgien du roi à l'Hotel-Dieu de Québec. Le dédommagement que demande la D^{me} Clérin, veuve d'un officier, relativement au terrain qui lui a été pris pour les fortifications à Montréal ne peut être accordé. Son droit, si elle en a, est contre les Sulpiciens. Folio 640, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même aux mêmes. Remplacement des fonds perdus sur *Le Chameau*. Etat des dépenses pour l'année 1727. Réduction des appointements des employés extraordinaires. Les profits de la vente des poudres doit suffire pour cette dépense. Folio 641 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 14 mai. Le même aux mêmes. M. de Vaudreuil, à qui on accorde 450 livres de loyer pour sa maison de Montréal, avait représenté, qu'il avait dépensé 8,000 livres en réparations sur cette maison et qu'elle lui revenait à 32,000 livres non compris le corps de garde. Il avait demandé que ce loyer fut élevé à 1,200 livres, attendu qu'il pouvait en obtenir 1,500 des particuliers. M. de Chazel avait été chargé de s'enquérir des faits. Sa mort a laissé les choses dans le même état. M^{de} de Vaudreuil renouvelle les représentations de son mari. Il croit que ce qu'elle demande doit lui être accordé. Examineront ce qui en est et feront rapport. Folio 643, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même aux mêmes. A écrit à M. Belamy de faire passer au Canada le nommé Groult. Il est protestant, obstiné et dangereux. Veilleront sur sa conduite et ne le laisseront pas passer en France ou aux colonies anglaises. Folio 643 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même aux mêmes. Examineront la réclamation des mineurs Coeureux, habitants de Québec. Folio 644, 1 page.
- 14 mai. Le même aux mêmes. Il est accordé une pension annuelle de 250 livres au Sr D'Artigny pour le dédommager des 12 arpents de terre qui lui ont été pris pour les fortifications de Québec. Folio 644 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Le même aux mêmes. Hardes achetées ou fabriquées dans la colonie pour remplacer celles perdues sur *Le Chameau*. Poudres. Devront forcer les habitants de Montréal à payer leurs contributions pour les travaux à l'enceinte de Montréal, attendu qu'il n'est pas du goût des capitaines et des habitants que l'on envoie des prisonniers au Canada pour y servir comme soldat, le roi s'est déterminé à n'envoyer à l'avenir et le moins possible que des jeunes gens de famille enfermés pour correction dans les hôpitaux. Folio 645, 4 $\frac{1}{2}$ pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1726.
14 mai.

Le même aux mêmes. Promotions des S^{rs} de la Chassigne, de la Corne, D'Esgly, le Ch^{ier} Bégon, Vaudreuil de Cavagnal, de la Gauchetière, de la Perrière, Adhémar de Lantagnac, de Longueuil, de Rigauville, Ch^{ier} de Ramezay, de Verchères, D'Amour de la Morandière, Philibert, Du Baron, de Ferriers, Dugué, de Cabanac, D'Esgly fils, Lorimier, de Vincennes Mouchy d'Hocquincourt, de la Loge, Malesépine de S^t Vincent, la Pérade, de Joncaire, Herbin, Robert, de Contrecœur, de Saguépée. Donneront leur avis sur le titulaire qui convient pour la place de conseiller vacante par la mort de M. Aubert. Ne croit pas qu'il convienne de l'accorder au S^r Berthier et n'est pas assez renseigné sur les capacités des S^{rs} Aubert fils et Mayeux négociant. La D^{me} La Guerre de Morville. Le S^r Raimbault fils. Folio 647, 4 pages.

14 mai.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Dupuy. Instructions générales sur leurs devoirs respectifs. Les plaintes faites contre les marchands forains sont intéressées. Il vaut mieux laisser le commerce libre. Tiendront la main à ce que l'Hopital-général de Montréal entretienne toujours 8 maîtres d'écoles ; la gratification de 3,000 livres qui est faite à cette institution n'a pas d'autre but. Rendraient un grand service à la colonie s'ils parvenaient à conclure la paix entre les Renards et les Illinois. Cela est nécessaire pour établir un poste chez les Scioux qui sont alliés aux Renards et aux Sakis. M. de Longueuil a obtenu des Iroquois la permission de construire un fort de pierre à Niagara. Ils ont déclaré aux Anglais qu'ils ne leur permettraient pas de construire un fort à Chouengen. Les Français ont toujours fait seuls le commerce avec les sauvages des pays d'en haut, ce n'est que depuis le traité d'Utrecht que les Anglais font des tentatives pour pénétrer en ces lieux, persuadés qu'ils sont que la nation qui se rendra maîtresse des pays de l'Ouest le deviendra de tout le reste de l'Amérique. Dans le but de frustrer les Anglais de ce dessein, il convient de rétablir les congés, malgré les abus qui peuvent en résulter. Il faut travailler les Iroquois pour qu'ils délogent les Anglais de leur poste de Chouengen. Les commandants des postes français feraient bien d'engager les sauvages à piller les traitants anglais qui s'aventurent dans nos postes. Cela aurait l'effet de les dégoûter. En rétablissant les congés il ne convient plus d'affermir les postes, et la ferme de celui de Témiscamingue doit être résiliée. Voudrait bien se dispenser de permettre la traite de l'eau-de-vie, mais les restrictions devenant inutiles par la facilité que les sauvages ont de s'en procurer chez les Anglais, il convient de se relâcher de l'ancienne rigueur si l'on ne veut pas que la traite des fourrures ne passe en entier aux Anglais. Ne permettront aux porteurs de congés qu'une quantité limitée d'eau-de-vie et cela qu'aux endroits où les Anglais peuvent venir en contact avec les sauvages. Les Anglais ayant bâti deux maisons et des magasins sur une rivière qui se décharge dans la Ouabache pour y traiter avec les Miamis et les Onyatanous, ils donneront des ordres à M. de Vincennes pour qu'il s'entende avec M. de Boisbriant afin qu'ils mettent des obstacles à l'extension des Anglais de ce côté. Presseront la confection du papier terrier s'il n'est pas encore terminé. Marchandises étrangères. La diminution du prix des écarlatines doit contribuer à faire cesser la fraude qui se faisait. Inspireront aux Abénakis l'idée de ne pas tolérer les empiètements des Anglais sur leurs terres. Ne souffriront point que les Anglais qui viennent à Montréal y restent plus de deux jours et veilleront qu'ils n'introduisent aucunes marchandises. Feront partir de Montréal ceux qui s'y sont établis sous le prétexte de faire des chapeaux, en réalité pour trafiquer des marchandises étrangères. Folio 649, 32 pages.

14 mai.

Le même à M. de Beauharnois. Le prie de lui donner ses avis sur le choix de la personne qui convient pour la dignité de doyen du chapitre de Québec, dont la nomination revient au roi. M. l'évêque de Québec a proposé M. l'abbé de Varennes, archidiacre, grand vicaire, conseiller clerc au Conseil Supérieur et directeur du séminaire des missions étrangères à Québec. D'un autre côté, M. Hazeur de Lorme, grand chantre du même chapitre, la de-

DOC. DE LA SESSION No 18

1726. mande pour lui-même ou pour son frère qui est grand-pénitencier. Si le choix tombait sur M. de Varennes, il lui faudrait abdiquer la direction du séminaire, attendu que les intérêts de ce dernier et du chapitre sont souvent confondus ensemble ou opposés. Folio 665, 2 pages.
- 14 mai. Le même au même. Lui envoie les provisions de Ch^{hier} de S^t Louis pour MM. d'Esgly et de Lignery. Celles à MM. de la Ronde Denys, de Beaujeu et de Vivier seront envoyées lorsqu'il aura en mains les certificats de service et de catholicité. Folio 666, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. En qualité de syndic temporel des Récollets, M. de Vaudreuil avait prétendu donner la place de gardien du conseil de Québec à un religieux de cet ordre qu'il affectionnait, malgré la résistance du commissaire général de cet ordre. Il en est résulté des cabales et des excès peu convenables à des religieux. Evitera de tels abus. Folio 666, 1 page.
- 14 mai. Le même au même. Lui envoie les provisions de gouverneur de Montréal pour M. de Longueuil, la commission de lieutenant de roi de Québec pour M. Le Verrier, le brevet de major de Montréal pour M. de Sabrevois, la commission de capitaine pour M. de La Noue, et les duplicata des commissions perdues l'année dernière, à MM. de Granville Fonville, Beaulac Hertel, De Moras, de Chignancourt, de Louvigny et Cabanac. Folio 666 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Le même au même. Les plaintes du S^r Hertel, seigneur de Chambly, contre le S^r de Sabrevois, ci-devant commandant au fort Chambly, n'ont pas été trouvées fondées. Il se fait une trop grande consommation de bois à ce fort. Le S^r de Gannes. Fol. 667, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. Dupuy. Demande des éclaircissements sur l'excédent de la recette. Folio 668, 2 pages.
- 14 mai. Le même au même. Le prie de lui donner les éclaircissements qu'il avait demandés à M. de Chazel sur la transaction intervenue entre le S^r de Lanouiller, M. Bégon et la D^e Dugué, au sujet du paiement fait par cette dernière en espèces dépréciées quelques jours avant la réception de l'arrêt diminuant la valeur de ces espèces. Folio 668 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 14 mai. Le même au même. Lui envoie une ordonnance de M. Bégon dont M. de la Pérade demande la cassation. Il réclame la propriété de l'île de Sable adjoignant la seigneurie de S^{te} Anne que lui conteste les habitants. Folio 670, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. Provision de greffier de la maréchaussée de Québec, de 1^{er} huissier du Conseil Supérieur et de greffier de la prévôté de Québec pour les S^{rs} de Frontigny, Dubreuil et Boisseau. Folio 670 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. La prétention de la D^{me} Chateaufort à une pension est une duperie. Elle a profité de la perte du *Chateaufort* pour en imposer. Examinera s'il convient de donner une commission de notaire au S^r Cugnet, huissier au Conseil Supérieur, commission qui lui a été refusée par M. Bégon. Folio 671, 1 page.
- 14 mai. Le même au même. Accordera au S^r Baraguet, qui prétend avoir subi des pertes considérables à l'évacuation de Plaisance, la fabrication des plombs et balles pour les magasins de Québec s'il peut le faire à aussi bon compte que d'autres. Folio 671 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. Prendra les moyens de faire rendre justice à la D^{me} Leloit, de France contre la D^{me} Quénet, du Canada en faisant saisir la moitié de l'île Perrot qui lui appartient à défaut de ne pouvoir la faire payer autrement. Folio 671 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. M. Bégon doit avoir terminé la confection du papier terrier, attendu qu'aux dernières nouvelles il ne restait plus que quelques déclarations pour les biens en roture. Les Jésuites ont refusé de rendre la foy et hommage. Examinera les papiers pour s'assurer s'ils en sont exempts. Obligera les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec à rendre foy et hommage. Folio 672, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. Bégon. A procuré à son frère la majorité de Québec. Les animaux et oiseaux rares qu'il a envoyés pour la ménagerie du roi sont

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1726. en partie morts durant la traversée. Traitera comme ses propres filles les D^{nes} de Vaudreuil qui doivent repasser en France avec lui sur *L'Éléphant*. Folio 672 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 mai. Le même au même. Lui expédie l'ordre du roi pour valider les décharges qu'il a pu donner depuis la mort de M.M. Robert et de Chazel. Folio 673 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même au même. A reçu les papiers qu'il lui a adressés touchant l'exploration des pinières du Canada par M. de Tilly. Folio 674, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même à M. de Longueuil. Aurait été bien aise de lui procurer la place de M. de Vaudreuil, mais le roi a jugé à propos de l'accorder à M. le marquis de Beauharnois. A procuré à son fils, qui était dans le régiment de Normandie une lieutenance en Canada. Folio 674 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Sur ses représentations et celles de M.M. de Longueuil et Bégon, il ne sera plus envoyé de criminels pour servir comme soldats dans la colonie à l'exception de quelques jeunes gens enfermés pour correction. Il peut y avoir des inconvénients à ne pas accorder aux soldats la permission de se marier, mais il y en a de plus grands encore à le leur permettre, à moins qu'ils ne soient en état de faire des habitants et alors c'est leur congé absolu qu'il faut leur donner. A donné des promotions à la plupart des officiers auxquels il s'intéresse. Devra de concert avec M.M. de Beauharnois et Dupuy, nommer un successeur habile, et de bonne conduite pour remplacer le frère Chrestien à la tête de la maison des Frères Hospitaliers de Montréal. A écrit au gouverneur de St Domingue pour qu'il renvoie le frère Chrestien au Canada de force si c'est nécessaire afin de rendre compte de sa gestion. M. l'abbé Brisacier envoie cette année un supérieur pour le séminaire de Québec. Folio 674, 4 pages.
- 14 mai. Le même à M. de Tilly. A reçu son mémoire sur les explorations qu'il a faites à la Baie St. Paul, au Saguenay et à la rivière Richelieu. Sa présence au Canada n'étant plus nécessaire il pourra repasser en France avec son fils. Folio 677, 1 page.
- 14 mai. Le même à M. de Chaussegros. Approuve qu'il ait fait placer les armes de France au-dessus des principales portes des bâtiments du roi et des forts. Dans tout ce qu'il fait il doit recevoir les ordres du gouverneur et de l'intendant, chacun pour ce qui le regarde. Aurait du prendre l'avis de M. de Longueuil sur l'emplacement de la maison de pierre qui est en construction à Niagara. Folio 677 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Le même au Père de la Chasse. Les ordres qu'il a donnés à M. de Vaudreuil au sujet du Père Rasle, seront exécutés par M. de Beauharnois. Le Père D'Avangour lui envoie un secours de 6 religieux. Folio 678, 1 page.
- 21 mai. Le même à M. Dupuy. Représentation lui a été faite par M^{de} de Vaudreuil que M^{de} de Soulanges, sa belle-sœur, a une réclamation de 20,000 liv. sur la succession de feu M^{de} la marquise d'Alogny pour une donation à elle faite avant le mariage de M. d'Alogny. Le prie de donner ses soins pour faire terminer les affaires de cette succession. Folio 678 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mai. Le même à M. de Beauharnois. Congé à M. LaTour, sergent dans les troupes. Folio 679, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 mai. Le même à M.M. de Beauharnois et Dupuy. Renseignements et instructions touchant la difficulté entre le Séminaire de St. Sulpice et la D^{me} D'Argenteuil au sujet des bornes de leurs seigneuries respectives au lac des Deux-Montagnes. Feront leur possible pour effectuer un compromis. Folio 679, 6 pages.
- 21 mai. Le même aux mêmes. Envoie le duplicata des charges à payer par le Domaine d'Occident pour la présente année se montant ensemble à la somme de 156,759 livres. Folio 682, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mai. Le même à M. Dupuy. Le roi lui a accordé des lettres qui lui permettent de prendre le titre de Conseiller d'Etat. Folio 683, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1726.
4 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Leur envoi l'arrêt du Conseil d'Etat portant une augmentation de 4 livres par louis d'or de la nouvelle fabrication et de 20 sols par écu. Folio 683, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Beauharnois. Il est parfaitement vrai que le feu a pris au Palais de Québec le 28 déc. dernier à 9 h. du soir par un fort vent de N.E. M. de Longueuil écrit que les mansardes ont été complètement consumées mais que les murs ont tenu bon, ce qui a donné le temps de tout sauver. Examinera avec M. Dupuy, à son arrivée à Québec, ce qu'il convient de faire à ce sujet. Folio 683, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. Dupuy. Même sujet. Folio 683 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 juillet. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Le roi a été obligé de permettre un certain commerce entre la Nouvelle-Angleterre et les îles françaises. Cela est malheureux, attendu que les mêmes objets pourraient être fournis par le Canada. Folio 684, 1 page.
- 6 août. Le même à M. de Beauharnois. Assistera au *Te Deum* d'action de grâces qui sera chanté à la cathédrale de Québec pour le rétablissement de la santé du roi. Folio 685, $\frac{1}{2}$ page.

1726.

ENREGISTREMENT DES LETTRES D'ÉTAT, ORDRES DU ROI
ET BREVETS EXPÉDIÉS POUR LE CANADA.

- Marly.
22 janvier. Lettres d'Etat pour le S^r Bégon, intendant de la marine. Le S^r Bégon, intendant de Havre, ci-devant intendant du Canada, étant retenu en cette colonie, il ne sera pas procédé contre lui dans les cours de justice en France avant son retour. Folio 686, 2 pages.
- 22 février. Brevet qui accorde au S^r Brouague, et après son décès à sa veuve, les parts et portions qui auront appartenu à la dame de Courtemanche, sa mère et à ses sœurs. Folio 687 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- Versailles.
30 mars. Arrêt concernant le castor. Folio 688 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 7 mai. Lettre d'Etat en faveur du marquis de Beauharnois, Folio 691, 2 pages.
- 7 mai. Sauf-conduit pour le S^r Lanouiller. Folio 691 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Ordre du roi qui établit le S^r Du Breuil comme premier huissier du Conseil Supérieur de Québec. Folio 692, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Ordonnance du roi portant défense de se servir pour les habillements d'étoffes de fabriques étrangères. Folio 692 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DE M. LE COMTE DE
MAUREPAS AUX OFFICIERS DE LA COLONIE DE
L'ÎLE ROYALE.

- Marly.
8 janvier. M. de Maurepas à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Le roi a rendu le 13 Oct. un arrêt par lequel il révoque les Lettres patentes accordées au comte de S^t Pierre pour la pêche exclusive à une lieue autour des îles S^t Jean, Brion, ou Ramées. Folio 694, 1 page.
- 8 janvier. Le même à M. de S^t Ovide. Prendra sur les appointements du gouverneur du Canada 3,000 livres pour augmenter les siens qui seront dorénavant de 9,000 livres. Folio 694 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 janvier. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. En attendant que la colonie soit mieux établie ils pourront permettre aux colonies anglaises de vendre des bestiaux, des rafraîchissements et des bois à bâtir mais prohiberont toutes autres marchandises. Accorderont toutes facilités de commerce au porteur de cette dépêche, le S^r de la Lande Magon, gros négociant de S^t Malo, qui est dans l'intention de faire un commerce régulier avec l'Île Royale. Folio 695, 1 $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1726.
26 février. Le même aux mêmes. Accorderont toutes facilités de commerce au S^r Jeanpéris d'Haranades, ancien négociant de S^t Jean de Luz qui fait le commerce de la pêche à la morue depuis 40 ans et qui depuis l'établissement de l'Île Royale y envoie plusieurs vaisseaux chaque année. Folio 695 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
12 mars. Le même à M. de Mézy. D'après la copie de compte envoyée à MM. Flocher et Boissel, banquiers de Lyon et créanciers du comte d'Agrain, il reste à Louisbourg une somme de 7,019 livres qui doit être distribuée aux créanciers au *pro rata* de leurs créances. Folio 696, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Accorderont au nommé Antoine Paris, si ce qu'il représente est vrai, les 40 pieds de terre adjoignant son emplacement et le jardin de la dame de Villejoin. Folio 696, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Instructions au sujet des Suisses du régiment de Karrer, en garnison à Louisbourg. Folio 696 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 avril. Le même aux mêmes. Recommanderont au S^r Ganet, contracteur des fortifications, les deux frères Bouillerot, tailleurs de pierre qui vont s'établir à l'Île Royale. Folio 697, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mai. Le même au S^r Ganet. MM. de S^t Ovide, de Mézy et Le Verrier ont ordre d'examiner la difficulté qui existe entre la veuve Planton, sœur de feu le S^r Isabeau, et lui, pour parvenir à un accord entre eux. Folio 697 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Feront enregistrer l'arrêt retirant à M. le comte de S^t Pierre le privilège exclusif de la pêche à l'Île St. Jean et autres îles. Les lettres patentes de mars 1722 seront rapportées comme obreptices et subreptices. Le S^r Henry, négociant à La Rochelle, prétend qu'il se trouve à l'Île S^t Jean de très beau bois pour des mâts. Ceux qui se trouvaient à La Rochelle ont été examinés et trouvés de mauvaise qualité. Il est vrai qu'ils étaient coupés depuis 6 ans. Il serait désirable qu'il y en eut de bonne qualité car ils devraient revenir moins chers que ceux du Canada. Feront faire la visite des lieux. Folio 697 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 28 mai. Le même aux mêmes. Le roi est satisfait du progrès des travaux aux fortifications de Louisbourg. A fait un fonds de 150,000 livres pour la continuation des travaux. Batterie Royale et de l'Île de L'Entrée. Folio 699, 4 pages.
- 28 mai. Le même à M. Le Verrier. Instructions diverses touchant les travaux aux fortifications et l'emploi des fonds. Folio 701, 5 pages.
- 28 mai. Le même à M. de S^t Ovide. A vu avec plaisir tout ce qu'il lui marque du bon caractère de M. Verrier et son zèle pour le service du roi. A lieu de croire que les ouvrages faits par le S^r Isabeau sont très défectueux, ce qui ne cadre point avec le compte qu'en a rendu M. de Verville. A lieu de croire que le S^r Ganet est très entendu et qu'il s'applique à bien faire les travaux. A été satisfait de l'entente qu'il avait faite avec M. Corby, commandant à Canço, pour le commerce des bestiaux avec l'Acadie et la pêche des bateaux anglais à l'Île S^t Jean. Sera bien aise d'avoir la réponse que lui a faite M. Armstrong, successeur de M. Corby, sur le même sujet. Folio 703, 5 pages.
- 28 mai. Le même au même. A approuvé qu'il ait fait passer à l'Acadie, pour soulager l'abbé de Breslay, l'ecclésiastique qui est arrivé à l'Île Royale l'année dernière. Il eut été à souhaiter que le gouverneur de l'Acadie n'eut pas renvoyé les deux récollets qui y étaient depuis deux ans. L'abbé Gaulin et la mission de Shubénécadie. Il paraît évident que tous les prêtres sont suspects au gouverneur Armstrong. Comme on ne peut laisser les Acadiens sans secours religieux, il conviendrait d'envoyer des récollets de la Province de Bretagne, afin de voir s'il a contre eux les mêmes objections que contre ceux de la Province de Paris. Puisque la seule paroisse de Shubénécadie a 2,500 communicants, il faut croire que les peuples de l'Acadie sont très nombreux. Serait bien aise d'en avoir le recensement. A été bien aise d'apprendre que les sauvages

DOC. DE LA SESSION No 18

1726. d'Antigoniche et de l'Île Royale se soient établis à Mirliqueche et que les terres y donnent de bonnes récoltes. Il paraît que les Anglais ont conclu une espèce de traité avec les Malécites et quelques Micmacs du voisinage des Mines et que c'est l'abbé Gaulin qui a été l'auteur de cette paix. Les Abénaquis de Panaousské sont, paraît-il, sur le point d'accepter la paix des Anglais à des conditions très dures, et ceux de la rivière S^t Jean sont hésitants. Il paraît que le Père Gaulin s'est rendu lui-même à la rivière S^t Jean pour engager les sauvages à conclure cette paix. Il est essentiel pour la sûreté du Canada que les Anglais ne s'emparent pas des terres des Abénaquis et il convient qu'il fasse tout en son pouvoir pour fomentier la guerre entre les Abénaquis et les Anglais. Folio 705, 5 pages.
- 28 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Instructions au sujet de la difficulté entre la veuve Planton et le S^r Ganet. Folio 707, 4 pages.
- 28 mai. Le même à M. Garnier. Même sujet. Folio 708 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 28 mai. Le même à M. de Mézy. Instructions diverses au sujet des fortifications. Folio 710, 2 pages.
- 28 mai. Le même à M. Verrier. Même sujet. Folio 710 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 juin. Le même à M. de Mézy. A besoin, pour faire expédier à M. de Selles les décharges des fonds perdus sur *Le Chameau*, d'un acte qui constate la perte de ce vaisseau. Folio 711, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. de S^t Ovide. M. de S^{te} Marie commandera avec sa compagnie à la Batterie Royale comme dédommagement de ses prétentions pour le voyage qu'il a fait à Boston en 1718, pourvu qu'il n'y voit aucune objection. Folio 711 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 juin. Le même au même. Chemin de Miré. Ne croit pas que l'envoi de 12 à 18 hommes envoyés par les Anglais à l'Île au Sable soit fait en vue d'un établissement. Il n'y a pas de bonne eau et l'accès de l'île est très difficile. Folio 712 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 25 juin. Le même au même. Envoi de 40 recrues. Il est bien confirmé qu'il existait beaucoup d'abus à l'Île Royale à l'égard des cadets. Il y en a un bon nombre qui n'ont pas 16 ans. C'est abus a été réformé au Canada il y a deux ans et il doit l'être sans retard à l'Île Royale. Croit qu'un simple détachement de soldats suffirait au Port Toulouze—Port Dauphin. L'augmentation de troupes qu'il sollicite n'a pas sa raison d'être en temps de paix. Aurait voulu récompenser M. de Beaucours de ses services en lui donnant le gouvernement des Trois-Rivières, mais le roi en a disposé en faveur de M. de la Chassaigne, le plus ancien officier de la colonie. Instructions diverses. Folio 713 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 25 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. L'orme est bien le bois qui convient le mieux pour les affûts des canons, mais, puisqu'il est rare dans l'île, ils ont bien fait de faire marché pour la moitié en orme, un quart en chêne et un autre quart en merisier à raison de 55 sols du pied. Accorderont un congé par année à un soldat de chaque compagnie qui voudrait se faire habitant. Réclamation du capitaine de S^{te} Marie rejetée. Ne peut permettre au S^r de Morpain, capitaine du port de Louisbourg, de prélever pour son avantage une contribution sur les vaisseaux qui entrent dans ce port. Cela ne se fait aux îles que parce que les capitaines de ports n'ont pas d'émoluments. Les siens étant de 1000 livres par an, doivent lui suffire. Il faut attendre que Louisbourg soit mieux fortifié et plus peuplé pour accorder la demande que fait l'évêque de Québec d'y établir des Sœurs de la Congrégation. N'a point jugé à propos d'accorder au S^r Vallée des lettres de maître hydrographe. Folio 716 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 25 juin. Le même à M. de Mézy. Est surpris, que malgré les ordres formels qu'il lui a donnés à plusieurs reprises, il n'envoie pas l'état des dépenses du fonds pour les dépenses extraordinaires de la colonie. On pourrait croire qu'il a un intérêt quelconque à ne pas se conformer à cet ordre. Entend être obéi. Ce n'est que par le vu des détails qu'il peut juger des retranchements qui peuvent être faits. Folio 718 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1726.
25 juin. Le même au même. Abus touchant la réception des cadets dans les troupes. Folio 719 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 juin. Le même à M. Sabatier. Même sujet. Folio 720 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Approuve, qu'attendu l'avancement de la saison, il n'ait pas envoyé un détachement de 25 à 30 soldats à l'Île S^t Jean. Espère qu'il l'a fait de bonne heure ce printemps. Approuve qu'il ait destiné le capitaine de Pensens pour commander à ce poste. Une plus forte garnison n'est pas nécessaire tant qu'on n'aura pas pris un parti pour l'établissement de cette île et tant que la concession faite à M. de S^t Pierre n'aura pas été régulièrement réunie au domaine du roi. Par le voyage qu'il a dû faire à cette île le mois dernier, il aura pu s'assurer si elle renferme tout ce qu'on a dit des bois, des cultures et autres avantages. Rien ne doit être fait pour empêcher les Acadiens d'y passer, car, qu'elle reste à M. de S^t Pierre ou qu'elle passe dans le domaine du roi, ils y seront toujours bien et en toute liberté. Si les S^{rs} de la Boularderie et d'Auteuil ne remplissent pas leurs conditions, leurs concessions devront aussi être réunies au domaine du roi. Folio 721, 2 pages.
- 2 juillet. Le même à M. de S^{te} Marie. Lui donnera le commandement de la batterie royale si M. de S^t Ovide le propose. Folio 722, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Catalogne. L'intention du roi n'est pas de mettre plus qu'un détachement de 25 à 30 hommes à l'Île St. Jean pour le présent. Folio 722 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Beaucours. Connait son zèle et ses services mais il n'a pu lui donner le gouvernement des Trois-Rivières. Folio 723, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juillet. Le même à M. de Pensens. A été nommé pour commander le détachement de l'Île St. Jean. Il n'y aura pas d'état major d'établi tant que la concession de l'île n'aura pas été réunie au domaine du roi. Folio 723, 1 page.
- 2 juillet. Le même à M. de Mézy. En acceptant la démission de Philippe Carrérot et en chargeant son frère de le remplacer comme garde-magasin, il aurait dû faire un inventaire et charger le nouveau des effets en magasin. Chemin de Miré. En répondant au sujet de la lettre anonyme écrite contre lui, il n'aurait pas dû garder le silence sur les vexations et injustices, dont il accuse ceux qu'il soupçonne d'être les auteurs de cette lettre. En agissant ainsi il laisse planer des suspensions sur des personnes qui ne le méritent pas. Instructions diverses. Folio 723 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 2 juillet. Le même au même. Aura soin de lui envoyer un état de tout ce qui a été sauvé du vaisseau *Le Chameau*. Marquera l'usage qui en a été fait et le produit de ce qui aura été vendu. Approuve l'idée qu'il a eue de faire pêcher les caisses contenant les fonds du Canada, mais craint que ce travail ne soit inutile, ayant attendu un an pour faire venir des plongeurs du Canada. Ne manquera pas de faire reconnaître l'ancienneté de ses services, mais avant d'en recevoir la récompense il doit exécuter les ordres qu'il lui donne en vain depuis trois ans. Instructions diverses. La prétendue mine trouvée dans les excavations en arrière de la Batterie Royale n'est que du talc et ne vaut rien. Folio 726, 5 pages.
- 9 juillet. Le même à M. Sabatier. Instructions diverses concernant les vivres et munitions. Folio 728 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 9 juillet. Le même à M. de Mézy. Sa proposition de destiner pour les malades des vaisseaux du roi l'ancien hôpital qui a été concédé aux religieuses de la Charité ne peut être entretenue, le nouvel hôpital étant plus que suffisant. Folio 729, 1 page.
- 9 juillet. Le même au même. Instructions diverses. Folio 729 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Instructions diverses. Folio 730 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Il n'est pas possible d'accorder aux habitants de l'Île Royale qui commercent au Canada de payer les droits en nature. Ce qui peut leur être accordé serait de faire accepter le paiement des droits par ceux à qui ils vendent. Folio 731, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DES COLONIES.

1727

Série B. Vol. 50.

1727. Le conseil de marine aux directeurs de la C^{ie} des Indes. Raisons qui
Marly. s'opposent à une monnaie de cuivre n'ayant cours qu'au Canada. Folio 2,
1 page.
- 7 janvier. Le même à M. LePelletier. Diminution des droits sur les produits des
Iles du vent introduits au Canada et à l'Ile Royale. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 janvier. Le même au même. L'évêque de Québec demande au roi qu'il lui plaise
d'accorder aux Ursulines des Trois-Rivières l'amortissement d'une terre
appelée "Rivière-du-Loup" qu'elles ont acquise du S^r Trottier de Beaubien
moyennant 8,000 livres dont une partie a été payée par la dot de Françoise,
fille du S^r Trottier. Le prie de vouloir s'employer pour leur procurer cette
grâce. Folio 9, 1 page.
- 28 janvier. Le même au même. Le prie de faire payer à M. de Chateauguay, nommé
lieutenant du roi à la Martinique, une somme de 600 livres qui lui est due
par la C^{ie} des Indes sur ses appointements de lieutenant du roi à la Loui-
siane. Il a besoin de cet argent pour se rendre à son poste. Folio 11 $\frac{1}{2}$,
1 page.
- 18 février. Le même au Père Saturnin Dirop, définitiveur général des Récollets de la
Province de Bretagne à Morlais. Mauvaise conduite de Père Benin, supé-
rieur des religieux de son ordre à Louisbourg. L'évêque l'a remplacé en
attendant par un prêtre de Québec. Doit être très particulier sur la mora-
lité des religieux qu'il envoie en mission. Folio 18, 2 pages.
- Versailles. Le même au même. L'ecclésiastique que l'évêque de Québec avait envoyé
18 mars. à Louisbourg pour y faire les fonctions curiales à la place du Père Benin, a
passé en France en remettant ses pouvoirs au Père Benin. Il est probable
que les renseignements donnés à l'évêque étaient exagérés, tout de même, il
doit rappeler ce religieux ainsi que le Père Isidore, car il est certain que
leur conduite n'est pas régulière. Ecrira à l'évêque pour qu'il accepte à ce
poste le Père Michel Le Duff qu'il recommande. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 avril. Le même à M. D'Argenson. A donné à son parent M. de Gannes, la
majorité des Trois-Rivières. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M^{de} la comtesse de Blanzac. N'a pu accorder ce qu'elle
demande au S^r de la Boularderie. S'il est vrai, comme il le dit qu'il doit
faire passer 100 hommes à l'Ile Royale pour travailler au défrichement de
sa concession, on ne lui tiendra pas rigueur de sa négligence à se conformer
aux conditions de sa concession. Folio 35, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

- Marly. Le conseil de marine à M. de Beauharnois. A reçu une lettre du marquis
7 janvier. de Beauharnois lui marquant les dangers provenant des incendies au Canada.
Il est nécessaire de lui envoyer cette année 20 milliers de carreaux octo-
gones plombés de 8 à 10 pouces de diamètre dont il lui a envoyé le mémoire.
Folio 96 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mars. Le même au même. Accordera passage au Canada au S^r Testu de la
Richardière, capitaine de flûte. Il lui est accordé congé d'un an, ayant
perdu sa femme depuis son départ de Québec. Folio 113, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727.
1er avril. Le même au même. Accordera passage pour Louisbourg sur *Le Héros* à deux religieux de la Charité. Folio 121 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même au même. Sur la demande de M. de Bienville il a accordé passage au valet de chambre de M. de Châteauguay. Folio 133, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. Il a été accordé un congé absolu au nommé Jacques Armand à condition de rester au Canada pour y exercer son métier de potier d'étain. Folio 135, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. Donnera passage aux deux jésuites que le Père d'Avagour fait passer au Canada. Folio 135, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. Est satisfait du compte qu'il lui rend de l'armement de la flûte *L'Eléphant* qu'il commande. Folio 135, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de Tilly, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre pendant la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 137 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 13 mai. Le conseil de marine à M. de Beauharnois. Dépêches pour le Canada. Passagers. Donnera passage à deux domestiques que le Sr Fleury envoie à son frère. Fonds pour le Canada. Folio 140, 1 page.
- 13 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé pour Québec sur la flûte *L'Eléphant*. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le conseil de marine à M. de Beauharnois. Donnera passage à deux ecclésiastiques qu'envoie au Canada l'abbé Le Pelletier, supérieur du séminaire de St Sulpice. Folio 141, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même au même. Approuve qu'il arme *La Néréide* pour l'Île Royale au cas où *Le Portefaix* ne serait pas prêt. Instructions diverses. Folio 142, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au même. Instructions diverses touchant les envois à faire à l'Île Royale. 143 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 144 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au même. Lui envoie le brevet de commissaire d'artillerie en Canada pour le Sr Dupin de Bellugard fils. Folio 145, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 juin. Le même au même. Instructions diverses au sujet des effets que *Le Profond* doit transporter à l'Île Royale. Folio 145 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Meschin, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 146, 5 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES ÉCRITES AUX OFFICIERS DU CANADA.

1727.

- Versailles.
11 mars. Le conseil de marine au Sr Brouague. A reçu l'état des navires marchands qui ont fait la pêche de la morue sèche à la Grande baie, côte de Labrador. Prendra des mesures pour empêcher les Esquimaux d'enlever les barques des pêcheurs. Le roi lui accorde une gratification de 20 fusils, 200 livres de poudre et autant de plomb. Folio 481, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. le marquis de Beauharnois et Dupuy. Fera payer au Sr Thibault, marchand de Paris, ce que lui doit le Sr Vidal, établi à Québec, ci-devant marchand de La Rochelle. Folio 482, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même aux mêmes. La situation des affaires ne permet pas d'aider le Séminaire de Québec pour les pertes subies par incendies et sur mer. Permet aux Ursulines de rentrer dans le terrain de 15 arpents contigu à leur monastère puisqu'il n'est pas nécessaire pour les fortifications, mais elles ne peuvent réclamer un dédommagement pour non jouissance puisqu'elles le tiennent de la libéralité du roi. L'idée d'empêcher les particuliers de Québec de corder leur bois contre des clôtures en pieux est très bonne contre les incendies mais l'exécution en est difficile. Ne peut accorder de pensions à la veuve du Sr Prat et aux filles de feu le Sr Gaillard commissaire d'artillerie. Folio 482, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1727
22 avril.

Le même aux mêmes. Le roi veut bien admettre des jeunes gens de 15 ans comme cadets, mais à condition qu'ils soient forts et robustes. Folio 483 $\frac{1}{2}$, 1 page.

22 avril.

Le même aux mêmes. Le Sr Testu de la Richardière peut avoir la place de maître du port s'il la désire, à condition qu'il accepte les émoluments qu'avait le Sr Prat et délaisse ceux qu'il a comme capitaine de flûte. S'il n'accepte pas on pourrait la donner au Sr de Risy major de milice. Les travaux qu'ils proposent pour l'amélioration de la navigation du fleuve coûteraient trop cher et ce serait donner des facilités à l'ennemi au cas de guerre. Folio 484, 2 pages.

22 avril.

Le même aux mêmes. Poudres. Donnera des ordres précis au Sr Cugnet directeur du Domaine d'Occident, de retenir 2,000 livres chaque année aux Sulpiciens pour les travaux à l'enceinte de Montréal sur les 6,000 qu'ils reçoivent du roi chaque année. A eu tort de ne pas faire cette retenue. Feront le recouvrement de ce qui est dû par les habitants pour le même objet. Pêche des marsouins. Commerce avec l'Île Royale. A reçu le recensement de la colonie avec l'état des vaisseaux qui y ont fait le commerce et des marchandises importées et exportées. Folio 485, 3 pages.

22 avril.

Le même aux mêmes. Feront payer au Sr de Lignery, commandant à Michillimakinak, les 2,298 livres qu'il réclame pour les deux voyages qu'il a faits à la Baye en 1724 et 1726 dans le but d'aller conférer avec les sauvages. Folio 486 $\frac{1}{2}$, 1 page.

22 avril.

Le même aux mêmes. Fera au Sr de St Castin la restitution de 150 livres, somme qu'il dit avoir empruntée du général anglais alors qu'il était prisonnier et que M. de Vaudreuil lui a fait rendre en la retenant sur la gratification que lui et son frère reçoivent. Examineront s'il convient de l'indemniser des prêts qu'il a faits aux sauvages de Pentagoët et de l'Acadie pour service du roi. Folio 486 $\frac{1}{2}$, 1 page.

22 avril.

Le même aux mêmes. Le roi a décidé que le Sr de Lotbinière, quoiqu'il ait embrassé l'état ecclésiastique, restera conseiller laïque au Conseil Supérieur, charge qu'il occupe depuis seize ans. Il s'abstiendra d'assister aux jugements des affaires criminelles à condition qu'il se démette de l'emploi de garde des sceaux. M. de Lino, 1^{er} conseiller, deviendra garde des sceaux. Folio 487, 1 page.

22 avril.

Le même aux mêmes. Sur le rapport qui a été fait par M. de Vaudreuil, M. l'évêque et Bégon, nommés commissaires pour entendre les plaintes des habitants et curés s'opposant au règlement du district des paroisses, le roi a passé un arrêt le 23 janvier dernier par lequel il règle la question. Folio 487 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

22 avril.

Le même aux mêmes. A reçu la lettre du 20 octobre dernier par laquelle il faut voir que la prétention des religieuses de ne vendre les terrains en bordure de leurs monastères qu'à la condition de n'y bâtir qu'un rez-de-chaussée ou de n'avoir pas de fenêtres sur le côté du monastère si les maisons ont plus d'un étage, est abusive, nuit à l'embellissement de la ville et est désavantageuse aux religieuses elles-mêmes en ce que leurs terrains subissent une dépréciation, mais il aimerait à savoir ce que les religieuses en pensent. Folio 488, 1 $\frac{1}{2}$ page.

22 avril.

Le même à M. de Beauharnois. A bien fait d'accepter la qualité de syndic temporel de la maison des Récollets de Québec qu'ils lui ont offert à son arrivée à Québec. Il a bien fait aussi de leur déclarer qu'il ne se mêlerait à aucune cabale. A bien fait, vu son grand âge, de relever l'officier qui commandait au fort Chambly et de remplacer les deux officiers mariés par deux autres non mariés, ce qui diminuera la consommation du bois. Est aise que le Sr de Gannes ait eu satisfaction des officiers de la garnison de Montréal. Verra à ce que les nommés Richelet, LeGrand, Guy et Rigaud, destinés à servir le reste de leurs jours en Canada en qualité de soldats, ne repassent pas en France. Compte qu'au cours du voyage qu'il a fait à Montréal il se sera informé des mouvements que le commandant de Détroit aura faits pour s'op-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727. poser aux établissements que les Anglais devaient tenter à Ouabache. Ne peut accorder au Ch^{ier} de Gannes, nommé lieutenant à l'Île Royale, de rester en Canada. Folio 488 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 avril. Le même au même. Au sujet de l'âge des cadets admis dans les troupes. Folio 490, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même au même. A procuré au S^r de Tilly le commandement de la flûte *L'Eléphant* qui doit aller au Canada. A donné une gratification de 4,000 livres au comte des Gouttes pour services rendus durant sa campagne au Canada. Ne doit retarder le départ des vaisseaux que pour nécessité absolue. Folio 490, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. Il serait préférable que les S^{rs} Amariton, de la Vêranderie, de Céloron et Dugué ne prennent pas avantage du congé qui leur a été donné. Vérifiera si le capitaine de la Ronde Denys a été payé de ses frais en rapport avec le voyage qu'il a fait à Boston en 1723 avec un lieutenant et 6 soldats par ordre de M. de Vaudreuil. Folio 490 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. A été bien aise d'apprendre que le missionnaire demandé depuis si longtemps par les Miamis y ait été envoyé. Il convient qu'il en soit envoyé deux chez les Scioux tant pour se les attirer dans le parti de la France que pour s'assurer leurs fourrures. Folio 491, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même au même. Les provisions de M. de Longueuil pour le gouvernement de Montréal étant les mêmes que celles qu'avaient MM. de Callières, de Vaudreuil et de Ramezay, il ne doit pas s'inquiéter des termes dans lesquels elles sont conçues. Folio 490 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. Aurait bien voulu accorder des pensions aux veuves des S^{rs} de Varennes, Desjordy, Portneuf, Villedonné, Le Gardeur et de la Chauvignerie mais la situation des finances ne le permet pas. Accordera des gratifications lorsqu'il y en aura de vacantes. Folio 492, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. A accordé la majorité des Trois-Rivières au S^r de Gannes, des compagnies aux S^{rs} Ch^{ier} de Longueuil, Du Plessis Faber et de Contrecoeur, une expectative de capitaine au S^r de Boishébert, des lieutenances aux S^{rs} de Granval, de retour de S^t Domingue pour cause de santé, De Croisille et Desjordy Cabanac. Les enseignes en pied vacantes par l'avancement de ces derniers ont été données aux S^{rs} de la Martinière et de la Corne. A accordé sa réforme au S^r de Louvigny, enseigne en second. Ont aussi été promus les S^{rs} de S^t Vincent, de la Pérade, Jonquaire, Herbin et de Vassau. Folio 492 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. LeVerrier. Ne peut lui accorder l'augmentation d'appointements qu'il demande. Folio 293 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Gannes. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières vacante par la mort du S^r Desjordy. Folio 493 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Dupuy. Continuera d'accorder des gratifications en poudre à tirer aux majors et aide-majors de la colonie. Folio 494, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même au même. Il convient de clore le plus tôt possible le papier terrier. S'il reste des communautés qui ne veulent pas fournir leurs aveux et dénombremens il faut les y forcer par les voies de droit. Les greffiers des juridictions du Conseil Supérieur ne peuvent prétendre à un droit de consignation sur les sommes déposées à leurs greffes. Fera terminer promptement l'affaire de M^{de} de Soulanges au sujet de ses prétentions sur la succession de feu M^{de} d'Alogny. Instructions diverses. Folio 494, 4 pages.
- 22 avril. Le même au même. Lui adresse le placet de J.-B^{te} Specha, habitant de Belleisle, réclamant de lui une certaine somme pour la pension de son neveu, le S^r Dupuy, détenu par lettre de cachet dans la citadelle de Belleisle. Folio 496, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même au même. La maison de la D^{me} Dugué, qu'occupait son prédécesseur, tombant en ruines, approuve qu'il ait passé bail pour trois ans avec M^{de} de Ramezay à raison de 800 livres. A peine à croire que cette maison vaille 20,000 livres même avec le verger. Proposera d'en faire l'acquisition si le prix convient. Folio 496 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1727.
22 avril. Le même au même. Regrette que M. Bégon n'ait pu retarder son départ pour le mettre pleinement au fait des affaires de l'Intendance. Le titre d'Intendant de Marine qu'il demande ne lui est pas nécessaire, le présent ayant suffi aux autres. Folio 496 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. A reçu l'état de la vente des pelleteries pour l'année 1726 au fort Frontenac, à Niagara et au fond du lac Ontario. Est surpris que les dépenses excèdent les recettes, cela ne s'est pas encore vu. Il doit y avoir eu malversation. Aurait dû en même temps donner un état des marchandises non vendues. Folio 497 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. Ne doit pas livrer de poudres à la nation des Abénaquis à moins que le paiement n'en soit retenu sur le fonds annuel payé à ces sauvages. *Te Deum* à l'occasion du mariage du roi. Folio 499, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M^{de} Dupuy. A appris avec plaisir son heureuse arrivée à Québec. Fera tout en son pouvoir pour que le séjour à Québec lui soit agréable. Le renard noir que son mari lui a envoyé a été trouvé fort beau. Folio 499 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Dupuy. Approuve qu'ils aient fait enregistrer l'arrêt du 27 avril 1725 qui règle ce qui doit rester en propre à l'hôpital général de Québec et ce qui doit appartenir en propre aux religieuses qui le desservent de la terre des Islets. Veilleront à ce que l'hôpital général de Montréal entretienne régulièrement les 7 maîtres d'école suivant ce qui a été convenu. S'entendront avec l'évêque pour nommer un administrateur capable en vue de rétablir le désordre causé par la dissipation du frère Chrestien, Ordre avait été donné de l'arrêter à S^t Domingue mais il s'est sauvé dans la partie espagnolle de l'île avec les fonds qui lui avaient été confiés par des personnes pieuses. Nouvelle gratification accordée aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les aider à se rebâtir. La récolte étant excellente ils se garderont bien de gêner la sortie des produits qui iront alimenter l'Île Royale et les Îles. La Nouvelle-Angleterre approvisionne les fls françaises de produits qui pourraient être tirés du Canada. Arrêt du 31 décembre dernier pour favoriser ce commerce. Doivent pousser les Abénaquis à harceler les Anglais tant que ces derniers n'auront pas rasé les ports établis sur leurs terres. M. de S^t Ovide a rendu compte que les Micmacs n'avaient pas fait la paix avec les Anglais que ceux qui s'étaient rendus à Port-Royal n'étaient pas des chefs et qu'ils avaient simplement voulu être "festinés". Le Père du Parc, supérieur des Jésuites en Canada a écrit que les Abénaquis sont dans la disposition de chasser les Anglais de leurs terres. A été heureux d'apprendre que la construction de deux barques à Frontenac et d'une maison à Niagara, n'ait rencontré aucune opposition de la part des Iroquois malgré les incitations des Anglais. A approuvé que le S^r de Chaussegros ait choisi l'embouchure de la rivière Niagara pour cette maison, à l'endroit où il y avait ci-devant un fort. Approuve cependant qu'ils rétablissent l'ancienne maison qui se trouvait au portage. Il faut attendre que ces travaux soient terminés pour bâtir un autre fort à l'entrée de la rivière Choueguen. Cette affaire doit être conduite avec prudence attendu les tentatives déjà faites par les Anglais pour y former un établissement. Les nouvelles communiquées à M. de la Corne, que les Anglais avaient fait promettre aux Iroquois de se défaire de la Joncaire qui commande à Niagara sont probablement fausses, tout de même, il faut que cet officier en soit averti par M. de Longueuil et qu'un officier soit envoyé chez les Iroquois pour s'assurer des faits. Approuve les efforts de M. de Lignery pour amener les Renards et les Illinois à conclure la paix. Ne croit pas que le parachèvement du fort commencé au Sault S^t Louis aurait l'effet d'empêcher la fraude qui s'y fait. Dès que la paix avec les Renards sera conclue il sera convenable d'envoyer deux missionnaires chez les Scioux. Espère que le rétablissement des 25 congés de traite aura pour résultat de paralyser les efforts que font les Anglais pour faire la traite dans les pays

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727. d'en haut. Enceinte de Montréal. S'il est vrai comme on le dit, que le Père La Chasse ait admis que la traite de l'eau-de-vie était nécessaire pour la conservation de la domination du roi et de la religion catholique il a alors changé de sentiments. Leur proposition de se relâcher de l'ancienne sévérité, de ne sévir que contre les excès, de ne pas défendre cette traite et en même temps de ne pas la permettre ne peut être entretenue. L'appât du gain conduira en très peu de temps aux plus grands excès. Poste de Ouabache. Papier terrier. Folio 500, 21 pages.
- 29 avril. Le même aux mêmes. A vu ce que M. de Beauharnois dit de la maison de M^{de} la marquise de Vaudreuil ; qu'elle ne peut être louée 1500 livres comme elle le demande ; qu'elle est située dans les "écarts," de la ville, dans un lieu peu fréquenté ; que le terrain qui attient à cette maison ne vaut pas 6000 livres ; qu'une partie de ce terrain appartient au roi, se trouvant comprise dans les 20 toises du pourtour de l'île de Montréal. M. Dupuy fera procéder à l'estimation et fera rapport. Folio 510, 1 page.
- 29 avril. Le même à M. Dupuy. Même sujet. Folio 510 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnois. A donné ordre à Rochefort pour l'envoi de 20 milliers de carreaux plombés pour les planchers du Château. Folio 511, 1 page.
1729.
29 avril. Le même au même. Aurait dû joindre son propre certificat de service et de catholicité des S^{rs} de la Ronde Denys, Du Vivier et de Beaujeu, capitaines, à ceux donnés par eux-mêmes pour la réception de chacun dans l'ordre de S^t Louis, a fait remettre au S^r DeLisle de la Croÿère, sergent, le congé absolu qui lui a été accordé. Folio 511 $\frac{1}{2}$, 1 page.
1727.
29 avril. Le même à M. Sarrasin. Est très satisfait de ses services mais ne peut lui accorder une augmentation de gratification. Folio 512, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Cavagnal. Envoie une recrue de 100 hommes. En enverra autant chaque année pour combler les vides. Envoie à M. de Beauharnois le congé qu'il demande pour aller en France régler des affaires de famille. Folio 512, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de la Chassaigne. Est persuadé, comme il le marque, que la situation des Trois-Rivières est très convenable pour la construction des vaisseaux. Folio 512 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Brest.
8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. A reçu l'état des dépenses depuis 1717 jusqu'à 1725 inclusivement. Regrette que cet état excède les recettes de 34,881 livres, cela ne serait pas si l'on avait collecté les 35,000 livres restant dues sur l'imposition pour les travaux à l'enceinte de Montréal. Ne fera pas fonds de cette somme, les finances ne le permettant pas. Il faudra presser le paiement de ce qui est dû. Instructions diverses. Folio 512 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 513 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. A accordé à M^{de} de Rouville, veuve du capitaine de ce nom, mort à l'Île Royale, que ses trois fils aînés servent au Canada où elle a des biens et où elle désire retourner. L'aîné sera remplacé à l'Île Royale par le fils de M. de Catalogne qui désire rejoindre son père en cette île. Folio 514 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. Dupuy. Remettra des états des revenus et des charges des communautés ecclésiastiques dès qu'il aura pu se les procurer. Lui rendra un compte exact des mœurs, caractères et talents des officiers tant de guerre que de justice. Il serait en effet très avantageux qu'il put s'établir des Français sur les terres qui bordent la Baie Française jusqu'à Beaubassin, mais outre qu'il serait difficile d'y déterminer des sujets assez opulents pour y faire de grands établissements, il est certain que les Anglais ne manqueraient pas de s'y opposer. On verra plus tard. Les Français font la pêche à la morue avec assez de succès puisqu'elle emploie 100 navires de France outre ceux de l'Île Royale. Celle du hareng serait avantageuse mais les Français ne savent pas le saler et la pêche de la morue emploie tout leur temps. Culture du chanvre. Approuve l'idée de construire une

DOC. DE LA SESSION No 18

1727. partie des vaisseaux du roi en Canada, mais il faut attendre pour cela que la colonie soit plus développée, que le chanvre y soit plus abondant et que le roi soit en état de faire les dépenses nécessaires pour l'ouverture des mines de fer et l'établissement de forges. Il serait désirable que le surplus des chevaux fut exportés aux Iles. Folio 515, 8 pages.
- 8 mai. Le même au même. Lettres de change. Instructions diverses au sujet des dépenses. Folio 518 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 8 mai. Le même au même. A pris communication des éclaircissements qu'il lui a fournis à l'égard des prétentions du S^r LaMothe Cadillac contre de Tonty. Les a communiqués au S^r de LaMothe pour qu'il y réponde si bon lui semble. Folio 520, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même au même. Il est à propos de ne pas retenir les vaisseaux du roi plus tard que le 8 octobre. Si les dépêches n'étaient pas prêtes à cette date, il vaudrait mieux les envoyer par des vaisseaux marchands. Folio 520, 1 page.
- 8 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 520 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 mai. Le même au même. A reçu deux mémoires de M. Collet, procureur général. Le premier concerne les droits d'échange accordés aux Sulpiciens en 1704 en considération de leur abandon de la haute justice et des indemnités remises aux communautés religieuses de Montréal. Il prétend que le droit accordé aux Sulpiciens, quoique formel, est annulable faute de considération ; qu'un des motifs spéciaux sur lesquels ils ont obtenu ce droit d'échange, sans payer aucune finance, est d'avoir cédé au roi à titre onéreux en 1693 la haute justice de Montréal, que le titre onéreux ne reste pas pour eux, puisqu'ils se sont réservé le greffe qui est la partie lucrative de la haute justice tandis que l'exercice de la haute justice elle-même les débarrassait des charges que comportait ce droit, que le roi lui-même ne possédant pas le droit d'échange en Canada n'avait pu le conférer à d'autres que par erreur. M. Collet peut avoir raison ; le prie d'examiner la question, bien qu'il paraisse très difficile de revenir contre un pareil titre après une jouissance aussi longue. Le 2^{me} mémoire de M. Collet regarde les religieuses hospitalières de Québec. Il propose de faire rendre compte de tous les revenus de cet hôpital et de l'emploi qu'elles en font aussi bien que des fonds qu'elles reçoivent du roi tous les ans. Par un arrêt de 1664 elles sont obligées à tout cela. Il ajoute qu'elles ne font aucunes réparations à l'hôpital, qui tombe en ruines quoiqu'elles aient amassé un fonds considérable. Que depuis 1712 personne, même les plus pauvres, n'est admis sans payer, que les soldats sont forcés d'y laisser leur paye. Agira directement de concert avec M. Collet sur cette question de façon à ne pas se compromettre avec le Séminaire et les religieuses. Folio 521 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 13 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Le contrôleur général et la C^{ie} des Indes ont trouvé très judicieuses ses remarques sur les propositions faites par cette C^{ie} en 1725 au sujet du commerce du castor et des moyens de remédier aux fraudes. Folio 522 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Examinera si les plaintes du S^r Sylvain, chirurgien, breveté de Montréal, contre le S^r Benoist, chirurgien des troupes, sont bien fondées. Folio 522 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Il est à souhaiter que le désordre qui se passe dans le Séminaire de Québec en raison de l'existence de deux partis n'ait point de mauvaises suites. Folio 523, 1 page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Convient bien que la proximité du Château rend la poudrière dangereuse, mais l'état des finances ne permet pas la dépense d'une nouvelle poudrière. Convient que le bon ordre demande que les soldats soient casernés et sa proposition de faire des casernes dans la redoute royale est bonne, mais cela entraînerait une dépense annuelle de 2,000 livres, ce que l'on ne peut faire. Il serait juste que les habitants y contribuassent, attendu que cela les déchargerait du logement et des ustensiles. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727.
13 mai. Le même aux mêmes. Accorde la charge de lieutenant général de la juridiction de Montréal, vacante par la mort du S^r Bonat, au S^r Raimbault, procureur du roi à la même juridiction. Le S^r Raimbault sera remplacé par le S^r Foucher, avocat, qui a longtemps travaillé dans les bureaux de l'Intendance sous M. Bégon. Envoie les provisions de conseiller au Conseil Supérieur au S^r Crespin, négociant. Le S^r Sarrazin. Folio 524, 2 pages.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Instructions données à M. de Tilly, commandant la flûte *L'Eléphant*, destinée à faire le voyage du Canada. Le marché avec M^{de} de Ramezay pour la fourniture de bordages de chène, de pin et de planches expirant cette année, il convient de faire un nouveau marché, soit, avec elle, soit avec Le Page, soit avec un autre. Au même prix il donnera la préférence à M^{de} de Ramezay. Folio 525 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Examinera s'il convient de donner une concession à la côte du Labrador pour y faire la pêche du loup-marin au S^r Martin, prêtre desservant cette côte. Folio 526 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Instructions diverses sur l'état des dépenses et l'emploi des fonds. Folio 527, 3 pages.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Dédommagements demandés par M^{de} de Ramezay fondés sur la destruction de son moulin par la crue des eaux, les faux frais causés par la perte du *Chameau*, etc. Ne peut avoir quelque droit que sur le dernier motif. Autre dédommagement demandé pour la non jouissance et démolition d'une manufacture de briques et tuiles dont le terrain a été renfermé dans les fortifications. Folio 528 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. de Beauharnois. MM. de la Perrière et de Lantagnac n'ont pas rang avant M. de LaGauchetière. Folio 529, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même au même. Est aise de constater qu'il a été reçu à Québec avec de grandes marques de réjouissances. Le roi n'a pas encore pourvu au doyenné du Chapitre de Québec. Majors et aides-majors. Ne manquera pas de faire accorder la croix de S^t Louis au S^r Chaussegros de Léry à la prochaine occasion. Folio 529 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mai. Le même au même. A été bien aise d'apprendre que M. de Joncaire se soit rendu à Niagara et qu'il ait envoyé son fils aux Sonontanous pour être informé de ce qui s'est passé au conseil tenu à Orange. Il est à souhaiter que les chefs des sauvages du lac des Deux-Montagnes tiennent la parole qu'ils ont donnée d'empêcher les jeunes gens d'aller à Orange. Folio 530 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même au même. Le Père d'Avaugour lui a communiqué un extrait d'une lettre du Père Aubry, missionnaire du village Abénaquis de S^t François. Il prétend que les sauvages de sa mission sont seuls à faire la guerre aux Anglais, que les autres sont mécontents et sur le point de faire la paix. Ils prétendent avoir été accueillis avec froideur à Québec lors de la maladie de M. de Vaudreuil. D'autre part, on prétend qu'ils se sont attiré cette réception par leur manière arrogante d'annoncer qu'ils allaient faire la paix avec les Anglais. Ce missionnaire prétend que la guerre des Abénaquis est nécessaire dans l'intérêt de la religion et de l'Etat, que la domination du roi sur les contrées au sud du S^t Laurent court de grands dangers sans cela. Folio 531, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Dupuy. Rendra une nouvelle ordonnance enjoignant aux habitants de Montréal de présenter leurs titres s'ils veulent être indemnisés du terrain qui leur a été pris pour les fortifications. Folio 532, 2 pages.
- 13 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 533, $1\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même au même. Examinera le mémoire du S^r Haynard, frère et héritier du défunt Pierre Haynard, marchand de Québec, qui réclame contre une donation entre vifs faite par son frère à Louis Gosselin. Folio 533 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Chaussegros de Léry. A reçu de MM. de Beauharnois et Dupuy les cartes et plans qu'il leur a remis avec le mémoire expliquant les

DOC. DE LA SESSION No 18

1727. raisons qui l'ont déterminé à faire construire la maison à Niagara à l'endroit où M. de Denonville avait fait construire un fort que le temps a détruit, au lieu de la placer au portage où était l'ancienne maison. L'a approuvé quoique cela occasionnera double dépense. Folio 534, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu de tout ce qui regarde les sauvages, l'établissement de Niagara etc., etc. Connait mieux que personne l'intérêt qu'a le roi d'empêcher les Anglais de faire un établissement à Choueguen. A approuvé que M. de Beauharnois ait fait choix de son fils, le Ch^{hier} de Longueuil, pour commander à Frontenac. Le roi lui a accordé la compagnie dont il avait l'expectative. Proposera son fils aîné pour la croix de S^t Louis. Folio 534 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de la Corne. N'a pas besoin de brevet pour la pension de 400 livres qui lui a été accordée en février 1724. A accordé une enseigne à son fils. Folio 535, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A fait part au Père Saturnin Dirop, définitiveur général des Récollets de Bretagne, des raisons qu'il (l'évêque) avait eues de révoquer le Père Benin de la cure de Louisbourg pour y envoyer du Canada à sa place, le Père Fornel. Il n'objecte pas au remplacement du Père Bénin puisque sa conduite est irrégulière et il est prêt à nommer à sa place le Père Le Duff, qui sert depuis six ans dans la colonie, ou tout autre qui conviendra. Il prétend que si on enlève aux missionnaires de son ordre la cure de Louisbourg, ils seront sans ressources et seront obligés de se retirer de l'île. M. de S^t Ovide lui a écrit que la conduite du Père Bénin est loin d'être aussi irrégulière qu'on le dit et que les habitants s'objectent très fortement, au départ des récollets attendu qu'ils sont desservis sans frais par eux, et que leur départ les obligerait ou à construire une nouvelle église ou à acheter celle des récollets. La colonie est encore trop pauvre pour se passer des récollets. Il regrette l'éclat qu'a eu cette affaire. Espère qu'il accordera ses pouvoirs au Père Le Duff. Les Pères Bénin et Isidore ont reçu l'ordre de passer en France et le Père Varin et un autre religieux sont déjà partis pour les remplacer. A donné de l'avancement aux S^{rs} Raimbault, Du Plessis Fabert et Boishébert, auxquels il s'intéresse. Espère qu'il sera satisfait du choix que le roi fera pour le doyen de son chapitre. Folio 535 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 13 mai. Le même au même. A reçu un mémoire des chanoines de son chapitre dans lequel ils représentent qu'il est dans l'intention de nommer quatre chapelains. Espère qu'il n'en fera rien, attendu que les raisons financières qui s'y sont opposées jusqu'ici subsistent encore. Folio 538, 1 page.
- 13 mai. Le même au Père Duparc. Voit par une lettre du Père Aubry, que les Abénaquis du lac S^t Pierre sont seuls à faire la guerre aux Anglais. Doit comprendre que les empiètements des Anglais sont un grand échec pour la colonie. Folio 538 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M^{de} de Ramesay. Le roi ne peut être tenu des pertes qu'elle a subies, cependant, ordre a été donné à M. Dupuy de ne pas être sévère sur la qualité du bois. A approuvé le bail que M. Dupuy a fait de sa maison. Proposera de l'acheter si cela convient. A accordé au S^r de Boishébert, son genre, une expectative de capitaine. Folio 539, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Longueuil, capitaine. M. de Beauharnois lui a marqué sa satisfaction des services qu'il a rendus à Niagara. Folio 539 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à D'Esgly. Est bien aise que malgré son incommodité, il se soit rendu aux Trois-Rivières pour y remplir ses fonctions. S'occupera de l'avancement de ses deux fils. Folio 540, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. D'Aigremont. A appris avec regret la perte de ses effets dans l'incendie du Palais. 540, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Collet. Examinera ce qu'il dit relativement aux droits d'échange et d'aubaine dont jouissent les Sulpiciens, ainsi que sa proposition de faire rendre compte de ses revenus à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le S^r de Lotbinière. Folio 540 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1727.
19 mai. Le même à M. Dupuy. Accordera passage à M. Robert. Folio 540, $\frac{1}{4}$ page.
- Rochefort.
31 mai. Le même à M. de Beauharnois. Pour éviter les plaintes des capitaines de vaisseaux marchands, il doit tenir ses dépêches prêtes afin de ne pas retarder leur départ à l'automne. 541, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
10 juin. Le même au même. Puisque personne au Canada n'avait les qualités voulues pour remplacer le S^r Rey Gaillard comme maître d'artillerie, il a proposé le S^r Dupin de Bellugard, fils du capitaine d'artillerie. Il s'embarquera sur l'*Eléphant*. Folio 541, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Au sujet du procès entre la D^{me} Thiersant et le S^r Hamard de la Borde, procureur du roi de la prévôté de Québec. Folio 541 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Au sujet d'une somme due par le S^r Denys de la Ronde au S^r Paulmier, négociant à La Rochelle. Folio 541 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. Dupuy. Lui communique la réponse du S^r de la Marche, cessionnaire des droits du S^r LaMothe Cadillac, au sujet de ses prétentions contre S^r de Tonty. Fera entendre à ce dernier qu'il y va de son intérêt de terminer cette affaire. Folio 542, $\frac{1}{2}$ page.
- Brest.
8 mai. Le même à M. de Beauharnois. Remettra à M. de Cavagnal le congé qui lui est accordé pour venir en France régler des affaires de famille. Folio 242 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Rochefort.
29 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Suivant sa demande, le roi lui donnera un coadjuteur qui aura les qualités convenables. M. de Mornay. Folio 542 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
22 juillet. Le même à M. Perriers. A bien fait de faire part à M. de Beauharnois de l'information que lui a donnée M. de Luttes, commandant aux Illinois, concernant le lieutenant et les sept soldats français tués par les Renards en allant au Missouri. S'attend d'apprendre de M. Beauharnois qu'une paix stable a été conclue avec ces sauvages, autrement il faudra les réduire par la force. Folio 543, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du roi pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de l'heureux accouchement de la reine. Folio 544, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 août. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 544, $\frac{1}{4}$ page.

1727.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI, ARRÊTS, DÉCLARATIONS, ORDONNANCES, CONCERNANT LA COLONIE DU CANADA.

- Marly.
23 janvier. Arrêt au sujet des demandes faites par les curés de l'Ancienne Lorette et de la Prairie de la Madelaine concernant la délimitation du district des paroisses. Folio 547, 6 pages.
- Versailles.
8 avril. Ordre du roi pour faire passer le S^r Jean de Lamoignon dit Jean de Varsy en Canada et y rester jusqu'à nouvel ordre. Folio 549 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Marly.
19 février. Ordre du roi pour la garde des sceaux du Conseil Supérieur en faveur du S^r de Lino, 1^{er} conseiller. Folio 550, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
12 avril. Arrêt qui commet M. Dupuy pour procéder à l'estimation de la valeur de la maison de la dame marquise de Vaudreuil à Montréal. Folio 550 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 août. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec pour faire chanter un *Te Deum* pour l'heureux accouchement de la reine. Folio 551, $\frac{1}{2}$ page.

ILE ROYALE.

- Versailles.
4 février. Le président du conseil de marine à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Leur recommande le S^r Godalle dont le père est maître d'hydrographie et

DOC. DE LA SESSION No 18

1727. constructeur à St Malo depuis 40 ans. Il passe à l'Île Royale avec cinq charpentiers pour travailler à la construction des bâtiments. Folio 569, 1 page.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Il a pu juger par la comparaison des plans que M. Verrier avait fait travailler aux fortifications avec beaucoup de diligence. Le roi a fait un nouveau fonds de 150,000 livres pour ces travaux, Batterie de l'Île de L'entrée. Instructions diverses. Folio 570, 5 pages.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Au sujet du remplacement du Père Bénin par le Père Fornel à la cure de Louisbourg et des raisons qu'ils ont eues de s'opposer à la prise de possession par ce dernier. Folio 572, 3 pages.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Instructions diverses. Folio 573, 5 pages.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Etat du roi pour les dépenses de l'Île Royale se montant à 144,889 livres. Folio 576, 1 page.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Au sujet de l'extention du commerce entre le Canada, l'Île Royale et les Îles. Arrêt rendu pour donner des facilités nouvelles à ce commerce. Folio 576, 2 pages.
- 10 juin. Le même aux mêmes. A examiné la résiliation du marché fait entre le Sr Ganet et la veuve Planton, sœur d'Isabeau. Approuve qu'elle ait été reçue à se charger de la continuation des ouvrages entrepris par son frère. Le Sr Bolvin, beau-frère d'Isabeau, passe à l'Île Royale pour conduire les travaux. Instructions diverses. Folio 577, 2 pages.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Du moment que les Anglais n'acceptent que de l'argent en retour du commerce qu'on leur permet de faire à l'Île Royale, il faut le faire cesser, et puisqu'ils admettent le tort que cela fait, ils auraient dû prendre sur eux de le suspendre. Folio 578, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Est surpris de voir que les officiers Suisses détournent leurs soldats de profiter des avantages que le roi offre pour qu'ils se fassent cultivateurs. Il n'est pas possible d'envoyer des paysans de France, il faudrait leur donner leur passage et cela coûterait trop cher. Folio 599, $1\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même aux mêmes. Veilleront à ce que les Anglais n'apportent à Louisbourg que des bois de construction, des rafraîchissements et des bestiaux. Folio 580, $1\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même à M. de St Ovide. Approuve qu'il soit allé au Port Toulouze et à l'Île St Jean pour conférer avec les Micmacs et les engager à ne pas conclure de traité de paix avec les Anglais. Est aise des assurances qu'il donne que le Père Gaulin n'a rien fait pour engager les sauvages à faire la paix. Il est évident que les Anglais cherchent à attirer nos sauvages dans leur parti. Il faut les frustrer de leurs desseins. Approuve qu'il ait fait passer à Shubénécadie, pour desservir les sauvages le Père Brau, envoyé à Louisbourg par l'évêque de Québec. Doit faire des efforts pour qu'il y ait toujours à l'Acadie un nombre suffisant de missionnaires. Ne doit cependant pas augmenter la méfiance des Anglais. Serait bien aise d'avoir un recensement de la population acadienne. Est aise que l'église et le presbytère construits à Mirliqueche pour les sauvages d'Antigoniche soient terminés. A bien fait d'envoyer M. de Pensens à Canso pour faire des représentations sur l'infraction faite au traité d'Utrecht en visitant les vaisseaux français qui peuvent se trouver dans le passage de Fronsac. Le but du gouverneur Armstrong paraît être d'empêcher le commerce de bestiaux entre l'Acadie et l'Île Royale. Il a ce droit sans doute, mais cela ne peut aller jusqu'à visiter les vaisseaux pêcheurs dans nos ports ou dans des endroits neutres. Il faut agir prudemment. Folio 581, 5 pages.
- 10 juin. Le même au même. A lu avec grande satisfaction le mémoire de M. de Pensens sur les avantages de l'Île St Jean ; la fertilité de la terre, la bonne qualité des bois et les avantages pour la pêche. Il serait à souhaiter que les Acadiens qui sont à l'étroit chez eux, y envoyassent leurs fils pour y faire des établissements ; et, pour les y déterminer, il faudrait leur assurer qu'ils n'ont pas à craindre de tomber dans les mains des compagnies, le roi ne voulant plus y faire de telles concessions. Ne peut donner la charge d

1727. lieutenant de roi à M. de Pensens pour le moment, il faut attendre quelque temps avant de donner à l'Île S^r Jean l'organisation régulière. M. Dubuisson qui a passé dans cette île comme subdélégué de l'Intendant, peut y rester, mais sans appointements en cette qualité. Puisque M. D'Auteuil, concessionnaire de l'Île Madame, ne paraît pas s'occuper de son établissement, il faut prendre des mesures pour révoquer sa concession et la réunir au domaine du roi. En attendant il peut encourager des défrichements. M. de la Boularderie a convenu de faire passer cette année 100 engagés, indépendamment des équipages de pêche, pour travailler à l'établissement de sa concession. A condition qu'il exécute ses promesses il ne sera pas troublé. Folio 583, 3 pages.
- 10 juin. Le même au même. La demande qu'il fait de détacher le gouvernement de l'Île Royale de celui de la Nouvelle-France pour l'ériger en gouvernement général, ne peut être entretenue pour le présent. Folio 585, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Recrues. Il est utile d'entretenir une garnison de 30 hommes à Port-Toulouse eu égard à la proximité de Canceaux et pour rassurer les habitants et sauvages voisins. Instructions diverses. Folio 585 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 10 juin. Le même au même. Il est bien fâcheux qu'il se trouve des défauts graves dans la construction des casernes. Il faut que M. Verrier détermine si la faute en revient au contracteur, car alors ils seront réparés aux frais des héritiers d'Isabeau. Folio 586 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 10 juin. Le même au même. Commerce étranger. Le S^r de Pensens fils. Le S^r Consolin. Folio 587 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Au sujet d'un placet de M. d'Agrain, réclamant une part de $\frac{1}{6}$ dans le navire *La Marie Joseph* qui est tombé dans la succession de son frère. Folio 588, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même à M. de Mézy. La cure de Louisbourg doit être tenue par les récollets pour quelques années encore. Désire un état détaillé des revenus de cette cure. S'il est vrai qu'un religieux qui avait fait les fonctions curiales a rapporté en France 6,000 livres, les revenus pourraient être suffisants pour entretenir des prêtres séculiers dans toute l'île. Folio 588 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Au sujet des effets sauvés du *Chameau* par deux plongeurs de Québec. Folio 589, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 589 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au même. Ne peut s'empêcher de lui dire qu'il semble agir de parti pris pour lui cacher l'état et l'emploi des fonds, le moins qu'il puisse dire est qu'il y a désordre et négligence. Eclaircissements demandés sur de nombreux items. Folio 590 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 10 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 592 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 10 juin. Le même au même. Île S^r Jean. Fertilité des terres. Bois de construction. Il faut y attirer les Acadiens. Puisque les charpentiers acadiens sont d'accord sur la bonne qualité des bois de cette île, ils ne sauraient se tromper. Examiner la proposition que le nommé Le Comte, Acadien, fait pour la fourniture de mâts. Folio 593 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 10 juin. Le même au même. Aurait dû payer au S^r Ganet la somme qu'il réclame pour dommages subis par l'ouragan, sur marché spécifiant qu'il doit être remboursé de pertes pour causes imprévues. Tout le monde est d'accord pour dire du bien de lui, de la solidité de ses ouvrages. Folio 594 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 juin. Le même au même. Au sujet des plaintes des héritiers et créanciers du comte d'Agrain. Folio 595, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même à M. Le Verrier. Instructions diverses touchant les fortifications, les casernes, l'hôpital, l'île de L'entrée etc. Folio 595, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 10 juin. Le même au même. Il faut obliger la veuve Planton à refaire les travaux que le S^r Isabeau n'a pas exécutés suivant son marché. Instructions diverses. Folio 597 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1727.
10 juin. Le même au S^r Ganet. Est satisfait de son attention à bien exécuter les travaux dont il s'est chargé. Approuve la résiliation de son marché avec la veuve Planton. Peut faire usage de la chaux de la baie de Miré à la place de celle du Port-Dauphin, puisque M. LeVerrier la trouve bonne. Envoi de pierre de taille et ardoises. Folio 599, 3 pages.
- 10 juin. Le même au S^r Sabatier. Instructions diverses relativement aux vivres, munitions, l'habillement des troupes. Doit se conformer aux instructions de M. de Mézy, mais il peut faire des représentations. Folio 600 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 10 juin. Le même à M. Boisberthelot de Beaucours. A reçu sa lettre et le mémoire de ses services. Peut compter qu'il fera avec plaisir tout ce qui dépendra de lui. Le roi n'a pas jugé à propos, quant à présent, d'établir un état major à l'île S^t Jean. Folio 602 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au S^r de Merveilleux. M. de Karrer a le choix de ses officiers. Il regrette qu'il n'ait pas tenu la parole qu'il lui avait donnée de le nommer major de son régiment. Folio 602 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juin. Le même au S^r de Pensent. A été satisfait de sa conduite à Canceaux et de ses observations touchant l'île S^t Jean. A bien fait de ne pas accorder de concessions aux Acadiens avant que la concession à M. de S^t Pierre n'ait été annulée, mais il a également bien fait de les laisser se choisir des lots. Il doit faire des efforts pour les attirer et les traiter avec considération et douceur. Lui a accordé une gratification annuelle de 500 livres en outre de ses émoluments. Folio 603, 2 pages.
- 10 juin. Le même aux officiers de l'Amirauté. A reçu l'état des bâtiments, chaloupes, etc., qui ont fait la pêche, le commerce et le cabotage à l'île Royale. Accorderont des permissions par écrit pour la vente des bestiaux, rafraichissements et bois à bâtir que les Anglais apportent dans la colonie à condition que le capitaine enregistre sa permission au greffe et fasse la déclaration de son chargement. Folio 604, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. A destiné la flûte *Le Profond*, de retour de S^t Domingue, pour le voyage à l'île Royale. Folio 604 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juillet. Le même aux mêmes. Désapprouve le jugement du Conseil Supérieur qui dépouille François Allain de Lamothe de la gestion des biens de son pupille, Pierre Allain, fils naturel de Pierre Allain de Lamothe, pour en confier les deniers au greffier du Conseil. Le père de cet enfant ne pouvait faire de son fils naturel son légataire universel, mais, puisque François Allain a accepté la tutelle, il n'est plus recevable à demander la cassation de ce testament. Folio 605, 3 pages.

1727.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI, PASSEPORTS,
ARRÊTS, DÉCLARATIONS, ORDONNANCES, ETC.,
CONCERNANT L'ILE ROYALE.

Marly.
18 février.

Passeport pour 50 milliers d'ardoises à conduire d'Anjou à Nantes pour y être embarquées et transportées à l'île Royale et remises, au S^r Ganet, entrepreneur pour le roi à la dite île. Folio 609, 2 pages.

Fin du Vol. 50.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

Série B, Vol. 51.

1728.
Marly.
20 janvier. Le président du conseil de marine à M. de Verthamont. Si le roi accorde au S^r Daine la place de procureur général du Conseil Supérieur de Québec, il donnera au S^r Cugnet qu'il recommande celle de greffier de ce conseil. Folio 6, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 février. Le même à MM. les directeurs de la Compagnie des Indes. Attendu qu'il passe du Canada à la Louisiane et de la Louisiane au Canada des gens qui font ce manège dans le but de frustrer leurs créanciers, il convient de ne pas souffrir ceux qui n'auraient pas de passeport. Folio 9, 1 page.
- 10 février. Le même au Père Saturnin Dirop. Puisque le Père Michel Le Duff qu'il a choisi pour la cure de Louisbourg et que l'évêque hésite à nommer demande de revenir en France, il peut envoyer à sa place le Père Gracien Raoul que l'évêque accepte et demande depuis plusieurs années. Il ferait bien de passer par Québec. Folio 11, 1 page.
- Versailles.
9 mars. Le même à M. Le Pelletier. Au sujet du placet du Père Laure, missionnaire à Tadousac, demandant un second missionnaire pour l'assister. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à M. l'abbé LePelletier de S^t Aubin. Ne peut accorder aux sulpiciens d'être déchargés de leur contribution aux travaux de l'enceinte de Montréal. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. le procureur général. Désire savoir de lui si le S^r Verrier, avocat au parlement de Paris, qui sollicite la place de procureur général au conseil supérieur de Québec, a les qualités nécessaires pour remplir cette charge. Folio 27, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 mars. Le même à M. de Mornay, évêque d'Eumesnie. Le remercie de l'avis qu'il lui a donné de sa démission pure et simple de la coadjutorerie de Québec chez le S^r de la Ball, notaire. Prendra les ordres du roi pour le nouveau permis dont il a besoin pour jouir de la pension de 3,000 livres. Tâchera de l'exempter de la contribution du dixième. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 avril. Le même à M. LePelletier, abbé de S^t Aubin. A reçu avec sa lettre, le modèle de consentement que M. l'évêque de Québec doit donner pour le nouveau coadjuteur. Puisque le revenu de 800 livres attaché au doyenné de Québec ne convient pas à l'abbé de Jussieu, il faudra l'offrir à un autre. Cette place est incompatible avec celle de supérieur du séminaire. A fait brûler les lettres au sujet de l'abbé Robert. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même à M. de Cotte. Il sera envoyé six grandes et douze petites médailles d'argent avec leurs bellières pour le service du roi en Canada. Le prie de lui envoyer celle de 1722, faites pour le sacre du roi, où il est en pied vêtu des habits royaux, tenant d'une main le bâton de Charlemagne et de l'autre la main de Justice avec la légende, *Ludovicus XV Rex Christianissimus*. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Gaumont. Au sujet de l'amortissement de la terre de la Rivière-du-Loup acquise par les religieuses Ursulines des Trois-Rivières du S^r Trottier de Beaubien. Folio 36 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 mai. Le même à M. l'abbé de la Croix. Lui envoie la permission du roi pour le mariage de son neveu, Ch^{lier} de la Croix, avec la D^{lle} Dearing, de la Jamaïque. Folio 39, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 mai. Le même au Père Saturnin Dirop. Au sujet de la cure de Louisbourg. Folio 42, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1728.
31 mars. Le même à M. LePelletier. Le remercie au nom des religieuses Ursulines des Trois-Rivières des ordres qu'il a bien voulu donner au sujet de l'amortissement de la terre de la Rivière-du-Loup. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. le comte de Broglie au sujet du sieur Du Buron, officier au Canada. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. l'abbé Brisacier. Si M. Plante, chanoine de Québec, peut être utile au rétablissement des affaires du Séminaire de cette ville, il peut accepter d'en être un des directeurs. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. Le Pelletier. Explique pourquoi on permet aux Anglais de faire un certain commerce à Louisbourg. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 juin. Le même à M. Le Pelletier. Croit que l'établissement d'une brigade de maréchaussée à Montréal pour prévenir le commerce étranger et tel que le propose M. Dupuy, serait inutile. Ce qui se fait pour enrayer ce commerce. Folio 46 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même au Père Saturnin Dirop. La cure de Louisbourg. Peut écrire à M. de Mornay qui vient de succéder à Mgr. de St Valier mort à Québec le 26 déc. Folio 47 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juillet. Le même au Sr de Vitré. Le roi ne juge pas nécessaire de renvoyer à Québec le vaisseau le *St. Louis* dont M. Dupuy lui a donné le commandement. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juillet. Le même à M^{lle} de Vermandois. Ne pourrait accorder un emploi convenable à M. de Montigny qu'au Canada. Folio 58 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 août. Le même à M. le comte de Toulouze. Au sujet des mauvais traitements que le Sr Cotterel, de St Malo, prétend avoir reçus de M. de St Ovide à Louisbourg. Folio 62 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 9 novembre. Le même à M. LePelletier. Le prie de tenir compte des longs services du Sr Dugué de Boisbriant, cassé de son emploi de premier lieutenant du roi à la Louisiane. Il est fort honnête, aimé, respecté et sans ressources et croit qu'il est dans les intérêts de la Cie d'avoir égard à tout cela. Les Ursulines de la Louisiane veulent revenir en France plutôt que d'être dirigées par les Capucins. Folio 89 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 avril. Brevet de 3,000 livres de pension en faveur du Père de Mornay, évêque d'Euménie. Autre brevet au même. Folio 101 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1728.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT ROCHE-FORT ET LA ROCHELLE.

- 11 mai. Le même à M. de Beauharnois. Donnera passage sur l'*Eléphant* au Sr Verrier, procureur général du Conseil Supérieur de Québec, et au Sr Boucault, procureur du roi au dit Québec. Folio 148, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr comte Desgouttes, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 151, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 24 mai. Le même au Sr de Silly. Le roi le fait passer à Québec pour y faire sous les ordres de M. Dupuy les fonctions de commissaire. Folio 154 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de Conteneuil, lieutenant de vaisseau sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 161, 5 $\frac{1}{2}$ pages.
- 24 juin. Le même à M. de Beauharnois. Le Sr de Boishébert, capitaine en Canada n'a pu partir pour le Canada sur l'*Eléphant*, étant tombé malade de la petite vérole à Blois. Il se rendra au Canada en passant par Louisbourg. Folio 168 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 juillet. Le même au même. Départ du comte Desgouttes pour le Canada. A bien fait de faire passer au Canada, le frère Chrestien, ci-devant supérieur

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728. de l'hôpital de Montréal que M. de la Rochalar a renvoyé de S^t Domingue en France. Folio 170 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 24 août. Le même à M. Denis de Vitré. A appris son arrivée à Rochefort par M. de Beauharnois. Est fâché du dérangement que lui cause la complaisance qu'il a eu pour M. Dupuy en se chargeant du commandement de la goélette *Le St. Louis* pourra retourner au Canada par la voie de l'Angleterre. Folio 183, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-bleau. Le même à M. de Beauharnois. Fera payer 100 livres par mois à M. de Vitré qui a été très malade jusqu'à son retour au Canada, attendu qu'il n'est venu en France qu'en obéissance à M. Dupuy qui avait convenu de lui donner 200 livres par mois. Folio 192, 1 page.
- 17 octobre. Etat de l'habillement et hardes à envoyer en l'année 1729 pour les troupes des colonies. Folio 196, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 26 octobre. Le même à M. le comte Desgouttes. Paquets pour MM. Dupuy et D'Aigremont. Folio 214, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. 2 juin. Le même au même. N'ouvrira le paquet cacheté qu'il lui adresse que lorsqu'il sera dans le fleuve S^t Laurent. Folio 214 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 juin. Le même au même. M. Dupuy a ordre de revenir en France. L'embarquera avec M^{de} Dupuy, ses meubles, etc. Folio 215, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 juin.

Fin du Vol. 51.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

TOME 2.

ANNÉE 1728.

Série B. Vol. 52.

CANADA

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LA NOUVELLE-FRANCE.

1728.
Marly.
27 janvier.
- Le président du conseil de marine à M. Dupuy. Voulant éprouver comment les vins rouges de Saintonge se comporteront à la mer, a donné ordre d'embarquer sur le vaisseau du roi deux pièces de trois à quatre barriques, chacune, lesquelles seront bien conditionnées, bien bondonnées, avec le cachet des armes de M. de Beauharnois, intendant de la marine à Rochefort. Dressera un procès-verbal de l'état de ce vin à son arrivée à Québec. Folio 477, 1 page.
- Versailles.
24 février.
- Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. A donné ordre à M. Belamy de faire embarquer pour Québec, un jardinier, un corroyeur et un tanneur, que M. Bégon, intendant de la marine au Hâvre, envoie en Canada. Folio 478, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 mars.
- Le même à M. de Brouague. A reçu l'état de la pêche à la morue au Labrador. Folio 478 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 mai.
- Le même au Ch^{lier} de Raymond. Son absence a été si longue qu'il ferait bien de s'embarquer pour le Canada, autrement son emploi sera rempli par un autre. Folio 479 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai.
- Le même à M. Dupuy. Accordera au Sr de la Cétière, notaire à Québec, la protection nécessaire pour faire recouvrer au Sr Sonnet, fils d'un ancien domestique de M^{de} la maréchale de Gramont, les effets que le père a envoyés au fils et que son associé a détournés. Folio 480, 1 page.
- 4 mai.
- Le même au même. A accordé au Sr Ch^{lier} de Mouchy d'Hocquincourt, enseigne en second, ses appointements pendant son absence. Il s'embarque pour le Canada. Folio 480, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mai.
- Le même à M. de Beauharnois. Verra par sa lettre commune, ce qui a été décidé au sujet des missionnaires envoyés aux Scioux et des officiers des Postes. Instructions diverses. Le blâme de ne pas conférer avec M. Dupuy sur des choses qui les regardent tous deux. Folio 480 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai.
- Le même à M. Dupuy. Le progrès de la culture du chanvre en Canada lui paraît être assez considérable. Croit que le temps est venu de diminuer le prix que l'on donne aux habitants pour leur chanvre, mais il aurait dû donner des éclaircissements plus détaillés sur cela afin que le roi puisse juger nettement de la situation. Il pourra réduire le prix de 40 livres le quintal à 25 livres pour le présent, à commencer du 1^{er} janvier 1730. A approuvé les avis qu'il a donnés sur cette culture aux habitants de Champlain et de Batiscan qui sont les seuls à s'y livrer. Doit exciter les négociants à construire des vaisseaux. Si on a ci-devant défendu l'ouverture des mines de fer ça été plutôt pour la difficulté de l'exploitation que pour d'autres vues. Désirerait un mémoire sur cela, M. de Réaumur n'a pas encore présenté son rapport sur le sable noir qu'a envoyé le Sr Sarrazin. Fera rapport sur les causes des incendies dans les forêts et les moyens d'y

4-5 EDOUARD VII. A. 1905

1728. remédier. L'informer du succès des mesures qu'il a prises pour faire venir en Canada des bœufs des Illinois. Goudron. Folio 481 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
Soit, 13 pp.
- 11 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Les prie de se rendre un compte exact de la difficulté entre le curé de Batiscan et les habitants d'un côté, M. Dupuy et l'évêque de l'autre au sujet du démembrement de cette paroisse. Folio 486, 4 pages.
- 11 mai. Le même aux mêmes. Est grandement surpris qu'il manque encore 127 hommes pour compléter les compagnies, malgré les 100 recrues envoyées annuellement. Il y a évidemment négligence ou incurie de la part des officiers. Remèdes à apporter, Folio 487 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 mai. Le même aux mêmes. A rendu compte au roi du mauvais état des affaires du Séminaire de Québec. Souhaite que le roi fasse quelque chose pour le sortir des difficultés. En attendant il faut engager les créanciers à étendre les délais. La proposition que M. Dupuy a faite au supérieur, de vendre des terrains à bâtir dans la ville est bonne. Poudrière. Casernes. Les officiers qui ont des congés devront payer pour leur passage en France. Les jésuites et les récollets passeront gratis. On doit obliger ceux qui obtiennent des concessions sur la grève depuis la basse-ville jusqu'au Palais, à construire des quais suivant l'alignement. Attend des éclaircissements sur l'indemnité que le Sr de St Castin réclame pour des présents faits aux sauvages de Pentagoët et que M. de Vaudreuil a promis de leur faire payer. Approuve le marché que M. Dupuy a fait avec le Sr Le Page pour la fourniture de bordages et de planches, puisque M^{de} de Ramezay n'a pas voulu entrer dans un nouveau marché. Folio 488 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 14 mai. Le même à M. de Beauharnois. A approuvé les ordres qu'il a donnés pour empêcher les Canadiens d'aller à la Louisiane sans passeports. Le même ordre a été donné par M. Verrier à la Louisiane. Médailles pour les sauvages. Est satisfait des mesures qu'il a prises pour empêcher les Iroquois du Sault St Louis de trafiquer avec les négociants d'Orange. M^{de} d'Argenteuil. Le Sr d'Auteuil de Monceaux. Puisque M. d'Esgly ne s'occupe pas de ses enfants et qu'il les laisse à la charge des parents de sa défunte femme, il faut retenir 600 livres chaque année sur ses appointements de lieutenant de roi à Trois-Rivières. Folio 491, 4 pages.
- 14 mai. Le même à M. de Cavagnal. L'augmentation de troupes qu'il demande ne lui paraît pas nécessaire. Il faut demander une nouvelle adjudication pour les vivres si M. Dupuy le juge à propos. Peut prendre un congé cette année s'il le désire. Folio 492 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même à M. de Beauharnois. A vu par le rôle général des milices qu'elles se composent de 6,977 hommes dont 322 sans armes. Il faut les engager à s'en pourvoir. A bien fait de décider la difficulté entre le Sr d'Orvilliers, capitaine des milices de la seigneurie de Champlain, et le Sr Montplaisir, major des milices, au sujet du pain béni en faveur du premier. A vu par le recensement général de l'artillerie qu'il y avait à Québec 76 pièces de bons canons et 29 défectueuses. Ne croit pas devoir envoyer les pièces qu'il demande. Il faut tirer parti des anciennes pièces en les réparant. L'application que les S^{rs} des Meloises et de la Martinière donneront à se perfectionner dans l'artillerie ne pourra qu'être utile à leur avancement. N'a pas cru devoir accorder au Sr de Chaussegros ce qu'il demande pour lui. Il n'y a pas un officier major dans la colonie traité aussi favorablement que cet ingénieur qui jouit de 2,420 livres d'appointements, du logement et du chauffage. Il ne faut pas penser à établir un collège à Montréal, cela serait trop onéreux au roi. Folio 493 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
Soit, 8 pp.
- 14 mai. Le même à M. Dupuy. Approuve qu'il ait donné des ordres pour le passage de l'abbé Robert et de la D^{me} Bernard dont le mari est employé à l'Intendance. Remettra aux héritiers de Charles Turgeon et à M^{de} de Ramezay les notes du procureur général à l'égard d'une signification d'arrêt. Folio 495 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1728. Le même au même. Fera rendre justice au S^r Jacques Neveu, natif du
14 mai. Canada, qui a laissé entre les mains du S^r de la Celtière, notaire, une propriété à l'île d'Orléans. Folio 496, 1 page.
- 14 mai. Le même au même. Le prie de faire rendre justice aux créanciers du frère Chrestien sur les biens qu'il a laissés au Canada. Folio 496 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 mai. Le même au même. Voit avec peine ce qu'il marque des abus qui se commettent dans le choix des officiers pour commander dans les postent et la distribution des congés. S'il est vrai que le choix de ces officiers est fait moyennant finance et que les congés sont vendus au prix de 1000 livres chacun au lieu de 250 livres prix fixé, ce sont là des abus graves. Il est bien certain que M. de Beauharnois n'y a aucune part. Aurait dû faire un séjour de deux mois à Montréal pour viser avec attention la délivrance des congés. Regrette que ses relations avec M. de Beauharnois ne soient pas plus cordiales, le service en souffre. M. de la Ronde doit être rappelé de son poste et n'en doit plus avoir à l'avenir. A l'égard du grand nombre d'Anglais établis à Montréal, les Lettres patentes en forme d'édit du mois d'octobre dernier, règlent qu'ils ne peuvent se livrer au commerce. Folio 497, 4 pages.
- 14 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Le S^r Rageot Beurivage, négociant de Québec, lui a fait représenter que le S^r Morin, son frère, curé du Cap Santé, a été dépossédé de sa cure sans aucunes formalités ; que l'évêque a fait interposer l'autorité du gouverneur pour le faire arrêter ; que le chagrin qu'il en a éprouvé l'a fait tomber en démence. Sans entrer dans les raisons qu'avait l'évêque, il ne pouvait lui enlever sa cure sans un procès juridique, et l'autorité civile n'avait pas à intervenir. Le S^r de Silly, commissaire de la marine à Québec. Folio 498 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mai. Le même à M. de Beauharnois. La plainte qu'il fait contre M. Dupuy, pour avoir placé le nom de l'évêque le premier dans le règlement au sujet de l'hôpital de Montréal, n'a pas de fondement. M. Dupuy n'a pu avoir en vue de lui susciter une affaire avec l'évêque, car ce qu'il a fait est conforme à la pratique en France. La demande des enfants de M. de Sabrevois, pour que la croix de S^t Louis accordée à leur père et retirée à sa mort par le baron de Longueuil leur soit remise, ne peut leur être accordée. Cette croix doit être rendue au roi, les provisions justifiant que cette marque d'honneur a été accordée à leur père doit leur suffire. Le nommé Carle, Italien, ne peut revenir en France sans un ordre du roi. Puisque les provisions de gouverneur de Montréal en faveur de M. de Ramezay sont en tout semblables à celles données à M. le baron de Longueuil, il n'y a rien à changer. Approuve qu'il ait renouvelé l'ordre aux capitaines de vaisseaux de n'embarquer qui que ce soit sans sa permission écrite, cela est nécessaire pour prévenir la désertion des soldats. Le mémoire du Père Lafiteau sur les dissensions avec les Anglais est bien fait, mais il ne contient rien de nouveau. Ne voit aucune nécessité d'envoyer 1,500 hommes de vieilles troupes, les deux pays étant en paix et cette paix devant être incessamment cimentée de nouveau par le traité qui sera fait au congrès de Soissons. Il ne convient pas de rien régler avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre au sujet des limites, ni leur donner lieu de penser que le roi doute de son droit sur le Canada. Il ne faut pas non plus leur donner lieu de croire que les Français veulent faire de nouveaux établissements. Le meilleur parti est de se tenir en repos et de s'en tenir à déjouer les vues des Anglais sur le commerce de l'Ouest. Le génie des peuples de la Nouvelle-Angleterre est de travailler à bien cultiver la terre et de pousser les établissements de proche en proche. S'ils les portaient plus loin ils auraient à en faire eux-mêmes la dépense. Les habitants de la Nouvelle-France pensent différemment : ils voudraient aller toujours en avant sans s'embarasser des établissements de l'intérieur, parcequ'ils gagnent plus et sont plus indépendants lorsqu'ils sont éloignés. Ces différentes façons de penser font que les colonies anglaises sont plus peuplées et mieux établies que les nôtres. Le meilleur parti est de bien établir le

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728.

dedans de la colonie. A l'égard de l'Île Royale il ne pense pas comme lui. Il regarde son établissement comme le moyen le plus solide pour augmenter la navigation. Il le regarde aussi comme le rempart du Canada, qui tomberait bientôt, aussi bien que les pêches, si les Anglais étaient possesseurs de Louisbourg. Espère qu'ils n'y parviendront jamais par l'attention qu'il donne de faire fortifier cette place de manière qu'on ne puisse l'attaquer impunément. Folio 499 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit, 8 pp.

14 mai.

Le même au même. A accordé la majorité de Montréal à M. de Gannes celles des Trois-Rivières à M. de Lignery, la compagnie de Lignery à M. de Boishébert, la lieutenance de ce dernier à M. de Dormicourt, ci-devant de la Martinique, est aussi promu, le Sr de Sabrevois M^{de} de Louvigny a été traitée après la mort de son mari de manière à n'avoir pas à se plaindre. Il faut continuer de tenir un détachement sur le lac Champlain pour prévenir la fraude sur le castor. A été très satisfait que M. de Cavagnal n'ait pas pris avantage de son congé et qu'il soit resté dans la colonie pour marcher à l'expédition contre les Renards. Il peut cette année, avec son frère de Rigaud, venir en France pour les affaires de la succession de son père. Folio 502, 4 pages.

14 mai.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Dupuy. Regrette la mésintelligence qui règne entre eux. Approuve le règlement qu'ils ont fait touchant l'Hôpital Général de Montréal, conjointement avec l'évêque aussi bien que le choix d'un supérieur en remplacement de frère Chrestien Turc. La précaution qu'ils ont prise d'obliger ces frères à rapporter des certificats des curés, marguilliers et officiers de milice, des instructions qu'ils feront à la jeunesse dans les paroisses, est très bonne. Approuve leurs vues pour multiplier les maîtres d'écoles. Religieuses de l'Hotel-Dieu de Montréal. Récolte. Considérations générales sur le commerce avec la France, l'Île Royale et les Îles. A appris avec surprise la paix conclue entre les Anglais et les Abénaquis. Espère que l'amitié de ces sauvages pour les Français n'en sera pas affaiblie. Pourront donner un missionnaire aux Hurons de Détroit si cela est jugé nécessaire. Le roi a été surpris de voir que Anglais avaient enfin réussi à bâtir un fort à Chouenguen. Ne devront rien entreprendre contre ce fort. La construction d'une maison au portage du Niagara cesse d'être nécessaire. Il convient de faire un bon choix d'officiers pour commander dans les postes, c'est probablement au peu de soin qu'on y met qu'il faut attribuer la diminution de notre commerce et l'augmentation de celui des Anglais. Le roi n'est pas en état de faire la dépense d'un établissement à la Galette sur le lac Ontario. Devront cependant envoyer le projet de cet établissement. Feront rapport sur les avantages qu'il pourrait y avoir d'affermir les postes de l'ouest. Le roi a été fâché d'apprendre que la paix entre les Illinois et les Renards n'ait pas été conclue. Croit qu'il faudra détruire cette nation intraitable (les Renards,) mais aurait souhaité que M. de Beauharnois ne se soit pas décidé à lui faire la guerre sans en référer. A fait fonds de 60,000 livres pour cette guerre. N'a pas approuvé le projet d'une citadelle à Québec, ces sortes de fortifications ne convenant pas au génie particulier des Canadiens qui n'aiment pas à être enfermés. Approuve qu'ils aient renvoyé de Montréal les Anglais qui s'y étaient établis sous le prétexte de confectionner des chapeaux en réalité pour y faire de la fraude. Folio 503 $\frac{1}{2}$, 25 pages. Soit, 35 pp.

18 mai.

Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Dupuy. Les S^{rs} de Cavagnal et de Rigaud. Approuve qu'ils n'aient pas activé l'emploi de garde des sceaux à l'abbé de Lotbinière puisqu'il n'y a pas incompatibilité. Est surpris d'apprendre que M. Dupuy n'ait pu trouver un exécuteur des hautes œuvres dans la colonie, cela étant, il faudra acheter un nègre aux Îles pour faire cette fonction. L'envoi de bêtes asines étant très embarrassant, ils devront propager l'espèce en faisant saillir les juments par le baudet qui a été envoyé il y a quatre ans. Folio 516 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION. No. 18

1728.
18 mai. Le même à M. de Beauharnois. Abénaquis. A vu sa lettre au Sr des Liettes, commandant aux Illinois. Les difficultés avec les Renards sont pourtant assez importantes pour mériter un mémoire. Il n'a tenu qu'à M^{de} de Ramezay de renouveler son marché pour la fourniture des bois. Si le seul fils qui lui reste se comporte bien, il ne sera pas oublié en considération des services de son père. Le roi n'est pas en situation d'acheter la propriété que M^{de} de Ramezay offre. N'aurait pas dû se mêler de l'affaire du curé de Cap-Santé, encore moins employer l'autorité du roi pour l'enlever de sa cure. Croit qu'il a raison sur ce qu'il dit des prêtres canadiens, les gens de ce pays étant naturellement vains. C'est à M. l'évêque de les réprimer. Il n'a pas du réfléchir pour demander qu'on accorde à l'évêque des lettres de cachet en blanc. La conduite du Sr Fornel, chanoine du chapitre, montre que c'est un étourdi. M. l'évêque d'Euménie, coadjuteur de l'évêque de Québec, a donné sa démission et a été remplacé par l'abbé de Macheco de Préméaux, frère de l'évêque de Consérans et actuellement grand vicaire du diocèse de Soissons. Il est homme de condition, de bonnes mœurs et de bonne doctrine. Folio 517 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 18 mai. Le même à M. Dupuy. A examiné tout ce qu'il a écrit au sujet de ses discussions avec M. de Beauharnois. Sa prétention de se faire précéder par deux hoquetons, la carabine sur l'épaule, dans les cérémonies officielles, n'est pas fondée, n'a pas droit à l'encens ; il est vrai que M. de Champigny l'a eu durant quelques années, mais le roi l'a retranché et depuis aucun intendant n'en a joui. Si M. de Beauharnois lui a accordé un corps de garde durant l'été c'est par pure politesse. A déplu aux habitants en rendant une foule d'ordonnances dès son arrivée et sans connaître les conditions du pays. Il n'est pas étonnant alors qu'on ait répandu le bruit qu'il voulait établir la taille et les autres droits comme en France. Aurait dû soumettre ses ordonnances à l'approbation du Conseil. M. de Beauharnois a eu raison de se plaindre de son ordonnance pour défendre la célébration du mariage du Sr Berthelot, d'abord, parce qu'une ordonnance de cette nature était tout aussi bien du ressort du gouverneur que du sien et devait être faite au nom des deux, ensuite, parce que, loin de décourager les mariages, même des mineurs, il faut les susciter. Il y a eu souvent des "brouilleries" entre les gouverneurs et intendants, mais jamais pour de telles vétilles. Aurait dû se rappeler qu'il n'est pas la première personne dans le pays. La ferme du poste de Toronto ne doit pas nuire à celle de Frontenac, mais le prix de 400 livres paraît bien modique, etc. Folio 519, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 18 mai. Le même à M. de Beauharnois. Croit qu'il a agi avec trop de précipitation en rappelant M. de Tonty de Détroit à la demande des Hurons. Il a été nommé à ce poste par le roi, il ne pouvait en être retiré que par lui. Cette condescendance à l'égard des sauvages sera d'un mauvais exemple. Aurait dû l'informer des raisons qui le portaient à enlever le poste de Frontenac à M. de Longueuil pour le donner à M. de Beauvais, homme fort âgé, accablé de dettes et de famille. N'approuve pas qu'il ait envoyé M. de la Ronde Denys à la pointe du lac Supérieur. Cet officier est de toute la colonie celui qui mérite le moins la confiance. Lui envoie la copie d'un traité qu'il fit à Boston avec le Sr Nelson en novembre 1723 et la lettre qu'il écrivit à cet anglais en janvier 1724, après son retour à Montréal. Jugera que s'il a pu agir pour son profit dans un voyage que lui fit faire M. de Vaudreuil, il pourra agir de même partout ailleurs. S'il n'avait pas été pauvre et chargé de famille il eut été cassé comme officier. Le rappellera. On prétend que ces commandements sont donnés pour des considérations d'argent ainsi que les congés. Croit qu'il s'est laissé tromper. Folio 522, 4 pages.
- 18 mai. Le même à M. Dupuy. Ecrit à M. de Beauharnois qu'il doit y avoir assez de canons à Québec. Pense comme lui qu'il n'y a pas de nécessité d'établir un collège à Montréal. Doit faire en sorte de déterminer amiablement les communautés religieuses à rendre compte de leurs revenus en leur

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728. faisant entendre qu'il y va de leurs intérêts. Approuve ce qu'il a fait pour arrêter les desseins du chapitre de Québec contre le Séminaire. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit, 8 pp.
- 18 mai. Le même à M. de Beauharnois. Examen des difficultés entre lui et M. Dupuy. Le blâme sur certains points. Folio 526, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 18 mai. Le même à M. de Lino. Aurait souhaité que l'emploi de garde des sceaux qu'il lui a procuré eut eu plus d'émoluments. Folio 527 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même à M. Raimbault. Espère qu'il continuera à donner son attention à la suppression du commerce étranger et le transport des castors dans les colonies anglaises. Folio 528, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. La situation actuelle des finances du roi ne lui permet pas de faire l'acquisition de la maison de M^{de} de Vaudreuil à Montréal. Lettres de change. Doivent forcer les habitants à bâtir sur l'alignement dans les villes. Le Sr Testu de la Richardière ayant opté pour la place de maître du port de Québec, elle lui a été accordé. Ses émoluments seront de 500 livres au lieu de 150 qu'avait son prédécesseurs. Les prie de donner leur avis sur la demande que fait M. Adhémar de Lantagnac d'établir une tuilerie à Québec avec privilège pour cinq ans. Ne peut entrer dans les dépenses d'un autre missionnaire à Tadousac pour assister le Père Laure. Folio 528, 4 pages.
- 24 mai. Le même à M. de Beauharnois. Approuve les raisons qui lui ont fait réunir les Nipissingues de l'Île aux Tourtes à la mission des Deux-Montagnes. Le Sr Sylvain, médecin du roi à Montréal. Il est inutile qu'il lui envoie le livre de M. de Chaussegros, attendu que la dépense pour graver les planches et l'impression serait trop considérable. Ne croit pas devoir accorder la concession que M. de Beaumont, son frère, demande en commun avec lui. Celle accordée à M. de Vaudreuil à l'Île aux Tourtes, a donné lieu à des accusations réitérées de commerce contre ses fermiers. Il pourrait en être de même dans ce cas et ces accusations, rejailissant sur le gouverneur, portent préjudice à son autorité. Sera heureux de lui en donner une dans une autre direction où le même inconvénient ne sera pas à craindre. Folio 530, 3 pages.
- 24 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Il faut retenir sur les appointements du Sr Amariton une somme suffisante pour payer en quelques années ce qu'il doit au Sr Gendron, marchand de Paris. Folio 531, 1 page.
- 24 mai. Le même aux mêmes. Est informé que la plupart des chanoines du chapitre s'abstiennent du service sous prétexte de maladie et de voyages qu'ils font sans nécessité, de sorte qu'il n'y en a jamais plus que trois au chœur, et toujours les mêmes. S'ils continuent d'en user ainsi le roi pourrait bien retrancher le secours qu'il leur donne. Folio 531 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mai. Le même aux mêmes. L'état des dépenses de la présente année s'élèvera à 381,152 livres y compris 60,000 pour la guerre contre les Renards si elle a lieu. Envoie copie de l'instruction au comte Desgouttes qui commande *L'Eléphant*. Folio 531 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. Dupuy. Instructions au sujet de ce qui doit entrer dans l'état des comptes du Canada. Folio 532 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 24 mai. Le même au même. Lui envoie, les réponses du Sr de La Marche, sur les discussions qu'il a avec le Sr de Tonty comme cessionnaire des droits du Sr Lamothe Cadillac. Est impatient d'apprendre l'achèvement du papier terrier. Souhaite qu'il puisse parvenir à un accommodement entre les Sulpiciens et M^{de} d'Argenteuil. Le roi n'a pas jugé à propos qu'il fit à la Nouvelle-Angleterre le voyage qu'il avait projeté, parce qu'il ne convient pas de régler avec les Anglais, ou même qu'ils puissent penser qu'on en ait envie, ni que la France doute de son droit sur le Canada. Il faut rester en repos, ne pas faire de nouveaux établissements, se contentant de prendre les moyens de rendre inutiles leurs vues sur le commerce des pays d'en haut. Folio 533 $\frac{1}{2}$, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1728.
24 mai. Le même au même. M. de Beauharnois a eu de bonnes raisons de rappeler M. de Tonty du poste de Détroit. Les deux milliers de poudre délivrés chaque année au S^r de Tonty au prix coûtant étaient une affaire personnelle, son successeur n'y a pas droit. Est satisfait des témoignages qu'il rend des talents du S^r Dugué, enseigne et sous-ingénieur. Regretterait l'excédant de dépenses sur les profits du commerce des postes de Frontenac et de Niagara pour l'année 1726, si cela n'était pas le résultat de l'avilissement du prix des castors, le relèvement des prix ; depuis ce temps, devra produire une bonne augmentation de recettes. Espère que les dispositions qu'il a prises détruiront complètement le grand commerce de marchandises étrangères qui se fait à Montréal. Ce qu'il a proposé pour augmenter la quantité des espèces en Canada est irréalisable. Etudie lui-même un projet à cet égard. Folio 535 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 24 mai. Le même au même. Explications touchant les comptes. Les dépenses ne doivent pas excéder les fonds. Ne fera pas de nouvelles dépenses ni pour le palais ni pour les autres bâtiments. Ses projets pour bassins, jets d'eau et autres embellissements sont aussi inutiles que coûteux. N'y doit pas penser. Folio 538, 7 pages. Soit, 10 pp.
- 24 mai. Le même au même. Il serait à souhaiter qu'il se fit un commerce de chevaux entre le Canada et les Iles, mais cela doit être laissé à l'initiative privée. Le prix auquel les Anglais de la Nouvelle-Angleterre les vendent aux Iles n'est pas aussi élevé qu'il le croit, le prix ordinaire variant entre 300 et 400 livres. Folio 541, 2 pages.
- 24 mai. Le même au même. Le S^r D'Esgly. Le S^r de Tiersan. Il faut faire une retenue sur leurs appointements pour l'entretien de leurs enfants qu'ils laissent à charge à leurs parents. Folio 542, 1 page.
- 24 mai. Le même au même. La garnison de Louisbourg consomme chaque année 2,165 quintaux de farine et 340 de légumes. Il conviendrait que cette quantité fut fournie entièrement par le Canada. Folio 542 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mai. Le même au même. M. de Silly a été nommé commissaire de la marine à Québec. C'est un bon sujet qui sert depuis longtemps dans la marine. Folio 543, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même au même. Droit d'échange que réclame les sulpiciens. Il est clair en leur faveur et il serait désirable qu'il n'existât pas. Personne cependant ne s'en est plaint jusqu'à présent. Il est susceptible de modification. Si quelqu'un s'en plaint, ou si le Séminaire demande une autorisation pour s'en faire payer, il faudra user de moyens dilatoires en suspendant jugement sous prétexte qu'il convient d'en référer au roi, ce qui permettra de discuter l'affaire en général. Ne souffrira pas la reconnaissance de ce même droit au Domaine d'Occident, s'il élève la même prétention, la colonie n'étant pas en état de le supporter sans préjudice à son accroissement. A l'égard de la prétention des religieuses de l'Hôtel-Dieu de s'affranchir de l'obligation de rendre compte de leurs revenus, il s'est fait remettre l'acte de fondation pour étudier le cas. Tarif des droits de l'amirauté. Folio 543, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. A été bien surpris d'apprendre l'établissement des Anglais à Choueguen. Il ne s'agit plus pour le moment, que de chercher à rendre cet établissement inutile et de réveiller les Iroquois de leur assoupissement. Folio 544, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de la Corne. Il lui est revenu de bons témoignages de son fils aîné. Lui procurera une enseigne à l'occasion. Folio 544 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même à M. de la Chassaigne. Est persuadé qu'il n'en a pas tenu à lui si son voyage à la Nouvelle-Angleterre n'a pas été plus fructueux. Folio 545, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Le Verrier. Procurera une enseigne à son fils à l'occasion. Folio 545, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 mai. Le même à M. Dupin de Bélugard. Est surpris qu'il n'ait pas communiqué à l'intendant le recensement général de l'artillerie. Folio 545 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728.
24 mai. Le même à M^{de} Dupuy. A toujours été persuadé que M. Dupuy avait toutes les qualités qu'exige sa position. Regrette sa mésintelligence avec M. de Beauharnois et l'éclat de leur rupture sur des minuties qui sont au-dessous de leurs positions. Fera bien de l'engager à s'amender. M^{de} la marquise de Maurepas et lui sont très reconnaissants des belles peaux qui lui ont été remises de sa part. Folio 545 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. Sarrazin. Est satisfait de son zèle dans la recherche des propriétés des plantes et des mémoires instructifs qui ont été communiqués aux commandants des postes pour faciliter ces sortes de découvertes. Le bon quinquina dont il marque avoir besoin pour les hôpitaux est très rare et très cher en France, Folio 546, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même à M. de Lotbinière. Lui a procuré la continuation des appointements dont il jouissait comme conseiller laïc. Folio 546 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. de Chaussegros. A été bien aise d'apprendre la fin des travaux à la maison de Niagara. Rien ne sera fait pour le présent à celle du Portage. A suspendu l'ordre de placer la nouvelle poudrière dans les deux poternes de l'ancienne fortification sur le Cap Diamant parce qu'on craint l'humidité à cet endroit. Folio 547, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. D'Aigremont. A pris connaissance des difficultés soulevées par les officiers de la garnison de Québec en refusant, en son absence de passer en revue devant le S^r Boiscler, contrôleur de la marine. La nomination de M. de Silly à Québec évitera le retour de ces difficultés. Folio 547, 1 page.
- 24 mai. Le même au Père Du Parc. A appris avec plaisir le départ de deux missionnaires pour le pays des Scioux. Compte qu'il remplacera à Québec les instruments de mathématiques que ces missionnaires ont emportés avec eux. Il y a des raisons de croire que les Abénaquis ont été forcés de faire la paix avec les Anglais. Espère que les missionnaires travailleront avec zèle pour les maintenir dans la foi catholique et dans les intérêts de la France, en leur faisant comprendre que, tandis que les Anglais s'emparent de leurs terres et les repoussent dans l'intérieur, les Français les laissent maîtres chez eux et s'occupent de leur conservation. Le roi aurait une bonne raison de supprimer le fonds de 4,000 livres qu'il leur accorde, il n'en fera rien cependant. M. Dupuy a ordre de remplacer les ornements d'église qui ont été pillés par les Anglais à Nauransouak. Folio 547 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 24 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. On a accordé à M^{de} de Beaujeu son passage sur l'*Eléphant* pour revenir en France y exercer la charge de "remueuse" des enfants du roi dont elle a la survivance. Folio 549, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même aux mêmes. Lui envoie la liste de trente particuliers tirés de l'Hôpital Général de Paris, destinés à passer en Canada pour y rester durant leur vie. Ce ne sont pas de grands criminels et la plupart ont des métiers. Le nommé Gilles Lenoir est bourreau, et cela évitera d'acheter un nègre à la Martinique pour cette destination. Il y a, sur ce nombre, trois braconniers et cinq fils de famille. De ces derniers, fait partie Jean Rouleau, âgé de 16 ans, que M. de Beauharnois fera incorporer dans la compagnie de M. de Beaujeu. Folio 549, 1 page.
- 27 mai. Le même à M. Dupuy. Sur la question des contestations entre le S^r de la Pérade, seigneur en partie de la seigneurie de S^{ie} Anne et les habitants à l'occasion de l'île de Sable, le roi s'est décidé, sur son avis, à casser l'ordonnance de M. de Bégon du 16 août 1720 et a maintenu le S^r de la Pérade dans la propriété de cette île. Folio 549 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Dupuy. Leur envoie le duplicata de l'état des paiements à faire par le fermier du Domaine d'Occident pour les dépenses de l'année, s'élevant à la somme de 115,975 livres. Folio 550, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 mai. Le même aux mêmes. Le roi, sur l'avis du contrôleur général des finances, a accordé aux Ursulines des Trois-Rivières l'amortissement sur la terre de la Rivière-du-Loup acquise du S^r Trottier de Beaubien. Folio 550, 1 pag

DOC. DE LA SESSIÒN No 18

1728.
27 mai.

Le même aux mêmes. Sur les représentations de M. Brisacier, supérieur du séminaire des Missions Etrangères, le roi a bien voulu que M. Plante, chanoine, fut un des directeurs du séminaire de Québec. Folio 550 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

20 juillet.

Le même à M. l'évêque de Québec. Ne peut que louer son zèle pour rétablir la paix dans l'église du Canada. Espère que par l'effet des ordres du roi et de sa lettre (l'évêque), la paix et le bon ordre auront été rétablis. "Il est vrai que M. Boulard, avait interdit l'église de l'Hôpital Général de Québec parceque l'archidiacre y avait secrètement inhumé le corps de M. de S^t Valier alors que le chapitre lui faisait préparer une pompe funèbre à la cathédrale où le corps devait être porté et ensuite rapporté à l'Hôpital Général où il avait choisi sa sépulture. M. Boulard a levé cette interdiction peu de jours après. Ne sait pas s'il a levé celle de la supérieure qu'il avait interdite parce qu'elle avait refusé de le reconnaître et de lui parler." Folio 551 $\frac{1}{2}$, 1 page.

Fontaine-bleau.
31 août.

Le même au même. Le roi veut bien lui faire payer les 3,000 livres mentionnées dans l'ordonnance qui lui a été expédiée depuis sa démission. Espère que cette grâce le déterminera de plus en plus à se prêter à ce que le roi peut désirer de lui. Folio 552, $\frac{1}{2}$ page.

Versailles.
1er juin.

Le même à M. de Beauharnois. Le blâme d'être intervenu dans une question qui ne regardait que le S^r André de Leigue, en sa qualité de lieutenant général de la prévôté de Québec. Ne doit pas le casser ni l'interdire puisqu'il était dans son droit. Il doit se consentir de la satisfaction que le roi lui donne en rappelant M. Dupuy. Folio 552 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

1er juin.

Le même à M. Dupuy. Est bien fâché de lui apprendre que le roi lui a enlevé l'intendance du Canada. Fera de son mieux pour adoucir sa peine quand il sera de retour en France. Folio 553 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

2 juin.

Le même à M. D'Aigremont. Remplira les fonctions d'intendant en attendant un successeur à M. Dupuy. Folio 553 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

3 juin.

Le même à M. de Beauharnois. Le roi a paru surpris que le chapitre de Québec ait ignoré le droit de l'archidiacre à l'inhumation du corps de l'évêque. La conduite irrégulière de M. Dupuy en cette affaire a déterminé son rappel. La saison étant trop avancée pour envoyer un intendant en Canada cette année, M. D'Aigremont, qui est depuis 28 ans dans la colonie et a déjà fait les fonctions d'intendant, les remplira de nouveau jusqu'à l'arrivée du nouvel intendant. La démission de M. de Mornay de la coadjutorerie ayant été donnée après la mort de M^{sr} de S^t Valier et se trouvant nulle, il s'en est prévalu, et à cet effet, il a envoyé par trois voies différentes sa procuration en blanc et copie de ses bulles pour prendre possession de l'évêché en son nom, ce qu'on ne peut lui contester. L'ecclésiastique auquel il a offert le doyenné du chapitre n'a pas voulu accepter. Il est probable que le roi en nommera un autre. Le S^r Verrier, procureur général du Conseil Supérieur, passe en Canada. Se concertera avec lui pour porter le conseil à lever la saisie du temporel du chapitre. Maintenant que M. Dupuy n'est plus là pour inspirer le Conseil, il ne devront pas s'objecter à casser leurs arrêts. Folio 554 $\frac{1}{2}$, 4 pages.

3 juin.

Le même au chapitre de Québec. Le roi a été surpris qu'ils aient ignoré la prérogative de l'archidiacre, M. de Lotbinière, d'officier à l'inhumation de l'évêque. Il a le même privilège pour les grandes fêtes. Espère que les membres du chapitre régleront à l'avenir leurs démarches dans un esprit de concorde et de charité. Folio 556, 2 pages.

3 juin.

Le même à M. Boulard. Voit avec plaisir qu'il a levé le second interdit de l'église de l'Hôpital Général, espère qu'il a pareillement levé son interdiction contre la supérieure. Folio 557, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728.

1728.

ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI, ORDONNANCES, ETC.

- 6 avril. Ordre qui destine le nommé Pierre de la Croix à servir le reste de ses jours en qualité de soldat en Canada. Folio 554 bis, 1 page.
- 18 mai. Commission du procureur du roi de l'amirauté de Québec pour le S^r Boucault. Folio 555½ bis, 2 pages.
- 22 mai. Arrêt en faveur du S^r de la Perrade contre les habitants de la paroisse de S^{te} Anne. Folio 556½ bis, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 23 novembre. Lettres patentes sur l'arrêt du 29 mai 1725 qui décharge les intéressés en la C^{ie} de la Nouvelle-France de la somme de 132,892 livres due à S. M^{te}. Folio 559, 6 pages. Soit, 9 pp.
- 31 mai. Lettre du roi portant révocation de M. Dupuy à l'intendance. Folio 562, ½ page.

ENREGISTREMENT DES DEPECHEES CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- 24 février. Le président du conseil de marine à M. de Mésy. Critique le compte qu'il rend des dépenses et des recettes. Folio 566, 5 pages.
- 24 février. Le même à M. Verrier. Est très satisfait des plans et mémoires qu'il lui a envoyés. Est impatient d'apprendre que la batterie Royale et celle de l'Islet sont en état de défense afin qu'il puisse mettre les ouvriers à celle du demi bastion Dauphin. A examiné le plan de la tour à feu projetée sur une butte où les pêcheurs avaient autrefois planté une croix, mais, comme l'endroit est inaccessible aux chaloupes pour le débarquement du charbon nécessaire à l'entretien du feu, il croit qu'il pourrait être préférable pour cet objet d'exhausser la tour de l'Horloge du corps des casernes, afin d'y installer la tour à feu si les fondations sont assez solides pour supporter le poids additionnel. Folio 568, 3 pages.
- 24 février. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Même sujet. Folio 569½, 2 pages.
- 24 février. Le même à M. de Mésy. Même sujet. Folio 570, 1 page.
- 27 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Leur envoie un mémoire dressé par ordre du roi par lequel S. M^{te} invite ceux de ses sujets qui le peuvent à concourir au dessein qu'elle a formé de faire fleurir de plus en plus les sciences et les arts. En prendront connaissance et engageront ceux en qui ils reconnaîtront des talents à envoyer leurs remarques. Folio 570½, 1 page.
- 14 mai. Certificat de Jean Frédéric Phelypeau, comte de Maurepas, attestant que par la procédure et l'arrêt rendu le 1^{er} sept. 1722 par le Conseil Supérieur de Louisbourg contre les meurtriers du comte d'Agrain, major de la dite île, il paraît qu'il a été assassiné par deux de ses engagés le 23 janvier 1722. Folio 571, ½ page.
- Compiègne.
10 juin. Le président du conseil de marine à M. de S^t Ovide. Doit donner son suffrage dans toutes les questions qui se présentent devant le Conseil Supérieur. S'il ne désire pas opiner il doit s'absenter. Folio 571½, 1 page.
- 10 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. L'arrêt rendu au sujet de la tutelle de l'enfant de Pierre Allain de Lamothe est insoutenable. Espère que le conseil rectifiera son arrêt afin de s'éviter la mortification de le voir casser. Folio 572, 1 page.
- 12 juin. Le même aux mêmes. Le sergent du régiment suisse qui a maltraité le nommé Dupré, doit être jugé par les officiers de ce régiment en vertu du privilège accordé. Folio 572½, 1½ page.
- 15 juin. Le même aux mêmes. Troupes. Recrues. Congés. Folio 573½, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1728.
18 juin. Le même à M. de S^t Ovide. N'aurait pas dû donner 10 soldats de plus à M. de Pensens à l'Île S^t Jean sans autorisation. Lui accorde congé pour venir en France. L'accorde également au S^r du Chambon, capitaine, qui a perdu sa mère et au S^r Benoist, enseigne, qui a perdu son père. Approuve qu'il ait permis au S^r de la Tour de venir en France où il s'est fait extraire la balle qu'il avait dans la cuisse. A été fait Ch^{ier} de S^t Louis en considération de sa blessure. Promotions. Folio 574 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Merveilleux. Doit décliner l'offre qu'il lui fait de lever une compagnie pour servir à l'Île Royale. Folio 577, $\frac{1}{2}$ page,
- 18 juin. Le même à M. le baron de L'Espérance. Désirerait bien faire quelque chose pour son avancement, mais cela regarde uniquement le colonel Karrer (régiment suisse). Folio 577, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Est aise d'apprendre que ses efforts ont décidé des navigateurs et négociants de l'Île Royale à porter des morues sèches et vertes, des huiles et des harengs aux Îles. Quand aux bois et aux bestiaux pour la même destination, il sera peut-être plus avantageux de les tirer du Canada, soit en droiture, soit au moyen d'un entrepôt au Port Dauphin où il y a de belles prairies naturelles. Folio 577 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 18 juin. Le même à M. de Mézy. A procuré au S^r Jacault, m^{re} canonnier et Carrerot garde-magasin, l'augmentation d'appointements qu'il a demandée pour eux. A nommé son neveu, le S^r Lambert aide d'artillerie. Instructions diverses. Folio 578 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 18 juin. Le même au même. Le marché conditionnel qu'il a fait avec le S^r Le Comte, acadien, pour la fourniture de mâts de l'Île S^t Jean délivrés à Louisbourg, est approuvée. D'après le rapport de M. de Pensens, de M. Le Normant, son fils (M. de Mézy), et de trois charpentiers, on ne peut douter que les bois pour mâturer à tirer de l'Île S^t Jean ne laissent rien à désirer. Folio 579 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 18 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Instructions au sujet des armes. Folio 581, 2 pages.
- 18 juin. Le même aux mêmes. Reçoit de tous côtés des plaintes sur la tolérance qu'ils donnent aux commerçants anglais. Instructions diverses sur des dépenses trouvées excessives. Le S^r Morpain. Folio 581 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 20 juin. Le même à M. de S^t Ovide. A reçu les lettres dans lesquelles il lui marque les démarches des sauvages de l'Acadie contre les Anglais. La prise d'un vaisseau par eux à Terre-Neuve fait bien voir que l'antipathie de ces sauvages pour les Anglais subsiste toujours, et cela n'est pas étonnant après le supplice de trois d'entre eux à Boston, l'enlèvement des chevelures de quatre autres à Port-Royal par ordre du gouverneur Armstrong. Il ne doit laisser passer aucune occasion pour fomentier cette division et attirer les sauvages dans le parti de la France. Approuve que, pour ne pas donner ombre au gouverneur Armstrong, il ait feint la maladie pour ne pas se trouver à un rendez-vous de chef sauvages de l'Acadie et qu'il ait chargé M. de Pensens de donner les présents du roi à l'Île S^t Jean. La paix que les Abénakis ont faite avec les Anglais n'est que trop véritable, mais ces sauvages disent qu'ils ne l'ont conclue que par la crainte d'être accablés et qu'ils conservent toujours le même attachement pour les Français. Approuve qu'il ait écrit à M. Armstrong pour qu'il permette aux Pères Gaulin et Brau de sortir de Port-Royal où il les retenait. Est bien aise que ce dernier ait ramené de Québec l'année dernière, le Père Descloches pour desservir avec lui Piguit et Beau-bassin. Puisque M. Armstrong a une grande antipathie pour les religieux, il a bien fait de faire revenir le missionnaire récollet qui y était. A vu par le recensement du Père Gaulin que les familles acadiennes de l'Acadie étaient au nombre de 927, non compris celles de la Hève. Folio 586, 5 pages.
- 20 juin. Le même à M. Le Verrier. Ne doute pas que la batterie Royale et le bastion de l'Île de l'Entrée ne soient terminés à la réception de cette lettre.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1728. Remarques générales sur les travaux et signalement de certains défauts dans la construction, etc., etc. Folio 588, 10 pages. Soit, 13 pp.
- 20 juin. Le même à M. de S^t Ovide. A approuvé les ordres qu'il a donnés au S^r de Tonty, qui commandait à l'île S^t Jean en l'absence du S^r de Pensens, de traiter avec douceur les sauvages qui iraient à l'île S^t Jean. M. de Tonty n'a pas droit à une gratification pour le service qu'il rend là, ou, s'il l'a, c'est M. de Pensens qui la lui doit. Folio 592 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Beaucours. N'a pas lieu de se plaindre de l'avancement accordé à MM. de Longueuil et de la Chassigne au Canada. Ils y avaient droit par l'ancienneté des services. Les siens sont connus et ne seront pas oubliés. Folio 593, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de Catalogne. Est informé de ses services et des établissements et cultures utiles à la colonie qu'il a faits. S'en souviendra à l'occasion. Folio 593 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. de la Valière. Ne peut lui accorder une gratification pour le service qu'il rend au Port Toulouse en l'absence de M. de Pensens. On verra lorsque M. de Pensens sera définitivement chargé du commandement de l'île S^t Jean. Le S^r Du Chambon, qui commande au Port-Dauphin et qu'il cite comme exemple, n'a pas sa gratification à titre de commandant de ce poste, mais en considération de sa femme qui sert d'interprète des sauvages. Folio 593 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Travaux à la batterie Royale, à celle du demi bastion Dauphin, etc. Instructions générales. Folio 594, 7 pages. Soit 9 pp.
- 23 juin. Le même à M. de Mézy. * Même sujet. Folio 597 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 23 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Ne croit pas que la batterie Royale ait les défauts qu'il signale. En tout cas, il devait faire ses observations en temps utile. On sait que les canons de cette batterie ne porteront pas sur toute l'étendue de la baie, et c'est pour cela que le demi bastion Dauphin a été construit. M. de Verville qui a fait les plans est un ingénieur habile et il a trop bonne opinion de M. Verrier pour croire qu'il n'aurait pas remarqué et signalé des fautes aussi essentielles. Ne croit pas devoir rappeler le S^r Boucher, comme il le demande, à moins qu'il ait prévarié ce qu'il ne dit pas. M. Verrier rend de lui un excellent témoignage. Folio 598 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 23 juin. Le même à M. de Mézy. Approuve qu'il ait fait passer le S^r LeNormant, son fils, en France pour se mettre en position de se faire recevoir avocat. Lui a procuré le brevet d'écrivain principal et il repasse dans la colonie pour y continuer ses services. Il faut attendre un temps plus favorable pour remplacer les récollets par des prêtres séculiers à la cure de Louisbourg, les revenus n'étant que de 1,200 livres. Les récollets subviennent en partie à leurs besoins par des quêtes, ce qui ne conviendrait pas à des séculiers. Croit qu'on peut tirer du Canada tout ou partie des farines et légumes pour la subsistance de l'île. Folio 600, 4 pages.
- 23 juin. Le même à M. Sabatier. Instructions diverses touchant les approvisionnements et les comptes y ayant rapport. Folio 601 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 23 juin. Le même au S^r Ganet. Si le marché qu'il a fait avec les héritiers du S^r Isabeau lui occasionne des pertes, il ne peut s'en prendre au roi. Est très satisfait des ouvrages qu'il a faits et de son activité. Le roi a fait remettre 150,000 livres pour la continuation des travaux aux fortifications. Folio 602 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Pensens. A reçu par M. Du Vivier la boîte contenant les deux grosses perles trouvées dans des coquillages à l'île S^t Jean. Est heureux qu'il y ait eu l'année dernière une augmentation de six familles acadiennes dans l'île. Le havre qu'il a découvert dans l'île (le Havre à l'Ours) ne peut être d'une grande utilité puisqu'il est rempli de barres de sable. Est satisfait de la belle qualité des mûres et du succès des cultures et de la pêche. Il convient d'y attirer les Acadiens, mais pas ceux du Port-

DOC. DE LA SESSION No 18

1728. Toulouze. Doit s'abstenir de ses longs et fréquents voyages à Louisbourg. A procuré au Ch^{lier} de Pensens, son neveu, une enseigne en second. Ne peut lui accorder un brevet de lieutenant de roi dans l'île. Folio 603, 3 pages.
- 24 juin. Le même à MM. de St Ovide et de Mézy. Le roi faisait payer annuellement 2,000 livres aux récollets, savoir : 1200 pour quatre missionnaires faisant fonctions curiales à l'Acadie, 400 pour deux autres chez les sauvages de Miramichi. Puisqu'il n'y a plus de récollets à l'Acadie il faut suspendre l'expédition de ces 400 livres. Cette somme pourra être attribuée au Père Gélase qui est à la Baie des Chaleurs et à sa mission. Folio 604, 1½ page.
- 24 juin. Le même aux mêmes. Envoie l'état de la dépense pour la présente année. Folio 605, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de St Ovide. Il y a des plaintes nombreuses contre lui. On l'accuse de favoriser le commerce des Anglais, de faire acheter leurs marchandises par des gens à sa dévotion, on affirme qu'il a des goélettes et des bateaux qu'il charge pour la France, les Iles et le Canada ; que le tout est géré par le Sr de Pensens et se fait sous les noms des S^{rs} d'Accarette et D'Artigue &c. Doit se disculper et se conduire mieux à l'avenir, car par sa conduite il porte préjudice et décourage les négociants. Folio 605, 3 pages.
- 24 juin. Le même à M. de Mézy. M. de Pensens prétend qu'il n'y a pas de voitures à l'île St Jean et que cela occasionne au roi une dépense de 4,000 livres par année. Il offre de se charger, moyennant 1,500 livres, du transport, d'entretenir un bâtiment de 20 tonneaux au Port-Lajoie pour aller d'une île à l'autre et d'une chaloupe pour aller au nord où sont les habitants. Donnera son avis là dessus. Folio 606½, 1½ page.
- 24 juin. Le même aux officiers de l'amirauté. Le commerce qui est permis aux Anglais à Louisbourg doit être restreint aux bestiaux en vie, moutons, cochons, volailles, herbages et matériaux. Ne souffriront pas l'introduction d'autres effets. Folio 607, 1 page.
- 24 juin. Le même à M. de Mézy. Personne ne l'a taxé d'avoir pris part à ce qui s'est passé au sujet de la tolérance donnée au commerce des Anglais, mais il est coupable de complaisance en ne s'opposant pas à ce qui s'est fait. Le prie de répondre au questionnaire qu'il lui envoie et ne doit pas craindre d'incriminer M. de St Ovide, s'il y a lieu, car les éclaircissements qu'il donnera resteront secrets. M. de St Ovide représente que Niganiche est un des ports les mieux établis de l'Île-Royale ; qu'il y a plus de chaloupes de pêche en cet endroit que dans toute l'île ; qu'il s'y commet de grands désordres et qu'il y faudrait 15 ou 20 hommes de garnison. Il ajoute que les habitants offre d'y faire bâtir une maison avec un corps de garde et un petit réduit pour les loger. Folio 607½, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1729.

Série B. Vol. 53.

1729.
Versailles.
4 janvier. Le président du conseil de marine au Père Saturnin Dirop, principal des Récollets de Bretagne. A été bien aise d'apprendre que le Père Zacharie Caradec, supérieur de ses religieuses à l'Île Royale ait été nommé grand vicaire et curé de Louisbourg. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 janvier. Le même à M. Le Pelletier. Donnera de l'avancement au S^r Bailly de Marin, enseigne au Canada, dès qu'il en aura l'occasion. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 janvier. Le même à M. de la Lande Magon. Sur le commerce à faire entre le Canada et les Îles. Folio 5, 4 pages.
- 12 janvier. Le même à M. Nouet. Le prie de lui marquer son avis sur ce qu'il conviendrait de faire pour mettre en règle la prise de possession du siège épiscopal de Québec par M. de Lotbinière au nom de Mgr. de Mornay, et contestée par le Chapitre de Québec. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 février. Le même à M. le comte de S^t Pierre. Il conviendrait qu'il fit remise au roi de sa concession des îles de S^t Jean, Miscou, de la Madeleine, Brion et Ramées, afin de ne pas nuire à la colonisation. L'indemnité à laquelle il pourrait avoir droit peut se régler séparément. Folio 20, 2 pages.
- 15 mars. Le même à M. l'abbé Brisacier. Espère qu'il prendra des mesures pour remplacer à l'Acadie le Père Gaulin, vieux et usé, qui va finir ses jours au Canada. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mars. Le même à M. Dosquet, coadjuteur de Québec. Même sujet. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 avril. Le même à M. Le Pelletier, abbé de S^t Aubin. La gratification au coadjuteur de Québec sera de 1,000 livres. Peut l'en assurer afin qu'il prenne ses mesures pour s'embarquer au plus tard dans le mois prochain. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 avril. Le même à M. Gaudion. Le roi a expliqué ses intentions à M. Hocquart pour établir l'ordre dans les recettes et dépenses du Canada. Instructions à ce sujet. Folio 31, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie l'arrêt du conseil confirmant la prise de possession de l'évêché de Québec par M. de Lotbinière. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même au Père de Charlevoix. A vu par sa lettre qu'il était chargé, d'écrire l'histoire de S^t Domingue sur des mémoires qui lui ont été remis. Écrit à M. de Clairambault pour qu'accès lui soit donné aux plans, cartes & c, du dépôt de la Marine qui lui seront utiles tant pour cette histoire que celle du Canada. Le mettra en état de travailler avec succès à l'histoire naturelle des colonies. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même à M. de la Tuilerie. A bien voulu consentir à ce que la révocation de son commis à Québec, le S^r de Lanouiller soit suspendue jusqu'à ce qu'il ait pu être informé de sa conduite. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
16 mai. Le même à MM. les directeurs de la C^{ie} des Indes. Le S^r D'Aigremont étant mort le 4 janvier dernier, il n'est pas nécessaire de s'occuper de la gratification attachée à la place d'intendant à cause du commerce des castors. Cette gratification pour l'année reviendra entièrement à M. Hocquart. Folio 39 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1729.
17 m Le même à M. Le Pelletier. Croit qu'il serait bon de renouveler l'exemption des droits sur le charbon de l'Île Royale introduit en France. Folio 40, 1½ page.
- 22 mai. Le même à M^{de} de Montigny, religieuse au Val de Grâce. A accordé à son père l'emploi de capitaine réformé dans les troupes qui servent en Canada. Folio 41, 1 page.
- 30 mai. Le même à M. Le Pelletier. A reçu la liste des cinq laboureurs et du meunier que les fermiers généraux destinent pour l'exploitation de la terre de la Malbaie acquise par le Domaine d'Occident. Donne des ordres pour leur passage au Canada. Folio 43½, ½ page.
- Versailles.
4 juin. Le même à M. de la Tour, Ad^{sl} au Parl^t de Toulouse. A procuré à son fils le doyenné de la cathédrale de Québec et l'a nommé en même temps conseiller clerk au Conseil supérieur. Folio.
- 21 juin. Le même à M. de la Villion, maire de S^t Malo. Le roi a fixé à six livres par tonneau, au lieu de trente, le droit d'entrée du charbon de l'Île Royale. Espère que les négociants de S^t Malo prendront avantage de cette réduction. Folio 48, ½ page.
- 21 juin. Le même à M. de la Tuilerie. Fonds pour l'Île Royale. Folio 49, 1½ page.
- 16 août. Le même à M. Le Pelletier. Au sujet des matériaux que demande le S^r Ganet, contracteur des travaux à Louisbourg. Folio 66½, 1½ page.
- 16 août. Le même au S^r Maugars, maître de carrière d'ardoise à Angers. Même sujet. Folio 67½, 1 page.
- 15 septembre. Le même à M. de la Blandinière. Permettra au Père Charlevoix de prendre des copies des plans qui sont au dépôt de la Marine pour son Histoire de S^t Domingue et du Canada. Folio 75½, ½ page.
- 15 septembre. Le même à M. de Clairambault. Même sujet. Folio 75½, ½ page.
- 15 septembre. Le même au Père Charlevoix. Même sujet. Folio 75½, ½ page.
- 20 septembre. Le même à M. l'évêque de Québec. Fera tout ce qui dépendra de lui pour l'aider à consommer la réunion de l'Abbaye de Bénévent à l'évêché de Québec. Folio 78, ¼ page.
- 4 octobre. Le même à M. Le Pelletier. Au sujet d'une demande de la veuve Pascaud, de la Rochelle, qui fait un commerce considérable en Canada. Folio 82, 1 page.
- 20 décembre. Le même à M. Renault (Nantes). La récolte des blés ayant été peu abondante en Canada et la perte d'un navire de Québec en destination de Louisbourg chargé de biscuits et de farine exposant cette colonie à la disette, il le prie d'engager les négociants de Nantes à prendre avantage de cette situation. Folio 92, 1 page.

1729.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

1729.
Versailles.
18 janvier. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois, intendant à Rochefort. Envois à l'Île Royale. Folio 109, 2 pages.
- 15 mars. Le même à M. de Pardaillan Gondrin. Le commandement qu'il demande pour le vaisseau qui doit être envoyé au Canada a été donné à M. le comte de Vaudreuil. Espère pouvoir lui donner celui destiné à l'Île Royale. Folio 125½, ½ page.
- Compiègne.
9 mai. Mémolre du roi pour servir d'instruction à M. le comte de Vaudreuil sur le service qu'il doit rendre dans le voyage qu'il va faire au Canada. Folio 143, 6 pages.
- 16 mai. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Donnera passage sur *L'Éléphant* au S^r Pelletier qui passe à Québec avec M. Hocquart. Folio 148½, ¼ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729. Le même au même. Lui adresse l'état des dépenses du Canada de la présente année. Instructions. Folio 149 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 17 mai. Liste des passagers sur *L'Eléphant* destiné pour Québec. Folio 150 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. de Beauharnois. Fera payer à M. de Montigny du Mesnil, capitaine réformé, 1016 livres pour ses appointements s'il s'embarque pour le Canada. Folio 151 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 mai. Le même au même. Instructions diverses touchant le départ des vaisseaux pour le Canada et l'Île Royale. Folio 152, 2 pages.
- 25 mai. Le même à M. le comte de Vaudreuil. Espère toujours qu'il pourra partir pour Québec avant le 15 du mois prochain. Reviendra avant le 20 octobre s'il le peut. Folio 153 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 mai. Le même au S^r Varin. M. Hocquart lui remettra le brevet d'écrivain principal de la marine et l'ordre du roi qui le commet pour faire les fonctions de contrôleur à Québec. Folio 153 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Pardaillan de Gondrin, enseigne de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 157 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- Versailles. Le président du conseil de marine à M. le comte de Vaudreuil. A appris 7 juin. avec plaisir qu'il avait mouillé à l'île d'Aix. M. le coadjuteur et M. Hocquart doivent être présentement à Rochefort. Folio 161 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même à M. de Beauharnois. Puisqu'on a écrit du Canada au S^r Pascaud que M. D'Aigremont était mort, la nouvelle doit être vraie. Instructions diverses. Folio 162, 2 pages.
- 14 juin. Le même au même. Instructions diverses. Folio 166, 2 pages.
- Marly. Le même au même. Au sujet de M. de Breslay, missionnaire à l'Acadie. 28 juin. Folio 171, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même au même. Accordera passage à M. l'abbé de Noirville qui passe à l'Acadie. Folio 171 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Le même au même. A reçu, il y a huit jours, des lettres de MM. de S^t 8 novembre. Ovide, de Mézy et de Pardaillan, dans lesquelles on lui apprend que le pilote d'un petit vaisseau venu de Québec à Niganiche disait que *L'Eléphant* avait péri sur le fleuve S^t Laurent, que les passagers et l'équipage ont été sauvés. En cas que cette nouvelle soit vraie il faut armer un nouveau vaisseau. Folio 190 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 29 novembre. Le même à M. le marquis de S^{te} Maure. A reçu le procès-verbal du naufrage de la flûte du roi *L'Eléphant* sur la batture du Cap Brulé à 9 ou 10 lieues de Québec. Tout a été sauvé à l'exception des poudres, du biscuit, de quelques futailles à eau et de quelques pièces de canon. Folio 199 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly. Le même à M. de Beauharnois. Il conviendrait que le vaisseau qui va à 20 décembre. l'Île Royale se rendit à Québec avant de revenir. Folio 205, 1 page.
- Versailles. Ordre du roi pour lever l'interdiction du S^r de Tonty, capitaine d'une 9 août. compagnie aux Îles. Folio 339, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LE CANADA.

- Marly. Le président du conseil de marine à M. Perrier. Le capitaine du vaisseau qui porte cette dépêche est chargé de transférer à la Louisiane le S^r de Champlain. Ce particulier est de bonne maison, mais sa mauvaise conduite force ses parents à l'éloigner pendant quelque temps. Veillera à ce qu'il ne puisse s'évader. Folio 465, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mars.
- Versailles. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A reçu le rôle général 22 mars. des troupes. Pourront permettre aux officiers pauvres de vivre sur leurs terres à condition de monter la garde à leur tour, d'assister aux revues, etc. Le S^r Testu de la Richarderie, capitaine du port de Québec. Il sera

DOC. DE LA SESSION No 18

1729. accordé passage aux ouvriers que le S^r de Lantagnac veut faire passer au Canada pour travailler à la tuilerie qu'il se propose d'établir. Les exhorte à travailler à procurer au Séminaire de Québec un arrangement pour ses affaires temporelles. Il serait à souhaiter que les habitants se décidassent à s'imposer pour ériger des casernes et cela leur serait avantageux puisqu'ils seraient par là déchargés du logement. Il faut obliger les propriétaires riverains entre la Basse-Ville et le Palais à construire des quais s'ils y sont tenus par leurs actes de concessions. A examiné le mémoire des plaintes pour abus et malversations portées contre les deux frères de S^t Castin dans le village de Panawauské. Il ne serait pas expédient de leur retrancher la gratification annuelle de 700 livres chacun dont ils jouissent, attendu leur crédit auprès des sauvages, mais il faut leur donner à entendre qu'ils en seraient privés s'ils ne changeaient pas leur conduite. Ne peut accorder au S^r Levrard, maître canonnier, l'augmentation qu'il demande, ses appointements étant les mêmes que ceux qu'avait son père. Le S^r Verrier. La veuve de Morville. Ne peut accorder au S^r de Tonnancour la survivance à son fils de sa charge de lieutenant général à Trois-Rivières. La veuve du notaire Chambalon aura droit à la moitié des honoraires des expéditions d'actes que le greffier délivrera. Le S^r Boisseau. Mission de Miramichy. Folio 465, 8 pages. Soit, 14 pp.
- 22 mars. Le même aux mêmes. S'il est vrai, comme le représente le S^r Richard, prêtre du diocèse de Québec, qu'il a servi comme curé durant treize ans et que maintenant qu'il est usé et incapable on lui refuse une pension sur les 2,000 livres qui sont affectées aux prêtres dans sa situation et que cette somme soit partagée entre des chanoines et des jeunes clercs, il faut y mettre ordre et y faire emploi de cette somme suivant les intentions du roi. Folio 469½, 2 pages.
- 22 mars. Le même à M. l'évêque Dosquet. Même sujet. Folio 470, 2 pages.
- 22 mars. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Hocquart, commissaire général de la marine, ordonnateur dans la Nouvelle-France. Instructions générales. Folio 471, 22 pages. Soit, 30 pp.
- 22 mars. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Représentations des négociants du Canada sur la nécessité d'établir au pays une monnaie en billets ou autrement. Le roi a passé une ordonnance qui enjoint de fabriquer pour 400,000 livres de monnaie de cartes. Cette monnaie, c'est-à-dire la partie dont on n'aura pas fait emploi sera renfermée dans un coffre ou armoire au bureau de l'intendance auquel il y aura deux serrures différentes et deux clefs dont l'une restera entre les mains de M. Hocquart et l'autre dans celles du contrôleur &c. &c. Folio 482, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 22 mars. Le même aux mêmes. Au sujet d'un terrain près du Palais, appartenant à la veuve du S^r de Frontigny, ci-devant greffier de la maréchaussée de Québec. Le S^r Amariton. Folio 484½, 1½ page.
- 22 mars. Le même au S^r B ouague. Son rapport sur la pêche du Labrador est très incomplet. Esquimaux. Folio 485½, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Est très satisfait des éclaircissements qu'il lui a donnés sur la distribution du produit des congés et sur le choix des officiers pour commander dans les postes. Se croyait bien sûr qu'il n'y avait rien dans les accusations portées contre lui. Ne laissera pas M. de la Ronde aller dans les postes. Il aura à choisir un successeur à M. de Lignery pour le poste de Michilimakinak. Folio 486, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Silly. Approuve l'ordre que lui a donné M. d'Aigremont de résider à l'Île Royale pendant le temps qu'il doit rester à Québec. Folio 487, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Aurait souhaité qu'il se soit abstenu d'émaner l'ordre qu'il a porté au Conseil Supérieur de Québec pour suspendre la procédure contre le chapitre et le clergé; le roi, cependant, n'a pas voulu désapprouver formellement le parti qu'il a pris. Il en est autrement de l'expulsion des S^{rs} Gaillard et D'Artigny, conseillers au Conseil Supérieur.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729. Il s'est arrogé là un droit que le roi n'a confié à personne ; d'ailleurs, la raison qu'il donne que les conseillers suivaient aveuglément les avis de M. Dupuy n'a aucune valeur. Devra rappeler à Québec ces deux conseillers. Pour sauvegarder l'autorité qu'il a compromise il ne leur sera rien dit de la désapprobation du roi, au contraire, M. Hocquart a ordre de leur faire une mercitoriale de la part du roi comme s'ils étaient coupables. Folio 497 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 12 avril. Le même à M. Dosquet, coadjuteur de Québec. Sur les plaintes de feu M. de S^t Valier, que la plupart des chanoines du chapitre s'abstenaient du service sous divers prétextes, il en a écrit à MM. de Beauharnois et d'Aigremont, qui ont répondu qu'en effet plusieurs d'entre eux habitaient à la campagne ; que le S^r Le Page, l'un d'eux, avait sa terre et ses moulins à faire valoir, etc. Ces prêtres doivent se démettre de leurs canonicats ou renoncer au supplément que le roi accorde. Folio 488 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Sa proposition d'augmenter les troupes de 1500 hommes, en temps de paix, est bien étrange. Ne l'a pas soumise au roi, cela étant de nature à lui faire tort dans son esprit. A appris avec plaisir que les Anglais n'avaient pas fait de nouvel établissement du côté de Ouabache depuis la retraite de ceux qui avaient placé des magasins sur la rivière Oyo. Verra si l'on peut fabriquer dans la manufacture de S^t Cloud de la porcelaine telle qu'il la faut pour les colliers. Si le marbre pouvait convenir il coûterait moins cher. Folio 489 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et D'Aigremont. Craint qu'ils ne se soient déterminés à faire de la monnaie de cartes sans attendre les ordres du roi. Il a ordre de leur dire que l'intention du roi est qu'ils ne fassent ni monnaie ne cartes ni billets. Apprendront à l'arrivée de *L'Eléphant* les mesures qui ont été prises pour pourvoir aux fonds nécessaires tant pour l'année courante que pour la prochaine. Folio 490 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Plante. Au sujet de l'absence des chanoines. Continuera de le renseigner à ce sujet. Taira son nom. Folio 490 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. D'Aigremont. A été très mal satisfait du peu d'éclaircissements qu'il lui a donnés sur l'état de la caisse des trésoriers à Québec. M. Hocquart, commissaire général de la marine, a été nommé par le roi pour faire les fonctions de commissaire ordonnateur avec les mêmes honneurs et les mêmes pouvoirs qu'a l'intendant. Ne doute pas qu'il mettra en règle les recettes et les dépenses. Désapprouve sa conduite à l'égard de M. Dupuy. Folio 491, 3 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet des honneurs aux gouverneurs particuliers. Folio 492, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. Retiendra 150 livres pour le passage des officiers qui se rendent en France. Exception sera faite pour les Jésuites et les Récollets. Remboursera les S^{rs} de Beaujeu, de Lotbinière, Maraine et Bernard des 150 livres par eux versées pour leur passage. Folio 492 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi n'a pas approuvé les ouvrages qui ont été proposés pour les fortifications. Le S^r Amariton. Folio 493, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. M. Hocquart passe à Québec sur *L'Eléphant*. Désapprouve les dépenses considérables qui ont été faites au-delà des fonds ordonnés. Devra s'abstenir de faire faire de nouveaux ouvrages au Château et à la maison qu'il occupe à Montréal. Folio 494, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. Lui envoie des exemplaires d'un mémoire ayant pour but de chercher les moyens de faire fleurir les sciences et les arts. Invitera ceux qu'il en croira capables à exprimer leurs vues. Folio 494 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Mousfle passe au Canada pour s'y établir et faire le commerce, c'est un sujet de probité et de capacité. Lui accorderont protection. Folio 494 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des comptes. Folio 495, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1729.
19 avril. Le même au même. Instructions diverses touchant les comptes. Plaintes de M. de Chaussegros à l'égard des travaux inutiles et dispendieux ordonnés par M. Dupuy au palais après l'incendie. Folio 495 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 19 avril. Le même au même. A son arrivée à Québec M. D'Aigremont ira reprendre son poste à Montréal, et M. de Silly, qui l'a remplacé à Montréal, retournera à Québec. Folio 497, 1 page.
- 19 avril. Le même au même. Envoie la grâce au nommé La Palme, soldat qui a tué, étant en sentinelle, un sauvage Panis esclave du S^r des Rivières de Montréal. Folio 497 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même à M. de Chaussegros. A été bien aise d'apprendre la découverte d'une ardoisière et le parti qu'il en a tiré en couvrant sa maison. Travaux du Palais. * Folio 498, 1 page.
- 19 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Hocquart, commissaire général de la marine ordonnateur en la Nouvelle-France. Folio 498 $\frac{1}{2}$, 12 pages. Soit 18 pp.
- 19 avril. Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Chanvres. Désire être informé chaque année, dans l'état du commerce, du nombre et du tonnage des vaisseaux qui sont construits dans la colonie. M. d'Aigremont marque que les habitants s'y portaient naturellement dans la mesure de leurs ressources et qu'il ne s'en était jamais construit autant. M. d'Aigremont marque encore qu'il n'y a rien de certain sur l'abondance et la qualité du fer à Trois-Rivières. Le prie d'étudier la question et de lui adresser un mémoire complet. A appris qu'on n'avait pas travaillé au goudron l'année dernière parce que les soldats qu'on y emploie en avaient été détournés par la guerre contre les Renards. Il serait à désirer qu'on en tirât des résines comme font les Anglais voisins et dont ils font un grand usage. S'informerait s'il n'y en a pas dans la colonie qui sachent tirer la résine afin qu'ils en instruisent les autres. Farines du Canada pour l'île Royale. Le poste de Toronto qui a été de tout temps exploité pour le compte du roi comme dépendant du fort de Niagara, a été donné à ferme par M. Dupuy au S^r Douville en 1727 et 1728, moyennant 400 livres par an. M. D'Aigremont a marqué qu'après la mort de Le Clerc, commis à Niagara, M. Dupuy avait donné cette commission à Douville qui ne sait ni lire ni écrire. Il y a incompatibilité. Il a été décidé de retirer ce commis du poste de Niagara et de supprimer la ferme de Toronto. Le Clerc est mort sans rendre de comptes. Fera tirer cela au clair. Folio 504 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit, 8 pp.
- 19 avril. Le même à M. de Beauharnois et Hocquart. Examinera la réclamation du S^r de la Gorgendière, négociant de Québec, au sujet de la résiliation de la ferme de Témiscamingue. Récit des faits. Croit sa demande médiocrement fondée. Folio 507, 3 pages.
- 19 avril. Le même à M. Hocquart. Bien que le roi n'ait pas trouvé bon l'intervention de M. de Beauharnois au sujet de ce qui s'est passé entre M. Dupuy, le Conseil supérieur et le Chapitre, en ordonnant au conseil de suspendre les procédures, ce qui excédait son pouvoir, néanmoins, il l'a approuvé parce que cela était nécessaire pour la tranquillité du pays. M. de Beauharnois ordonna à MM. Gaillard et D'Artigny, conseillers, de se retirer l'un à Beaufort, l'autre à Beaumont jusqu'à nouvel ordre en raison de la conduite qu'ils avaient tenue à l'occasion de ces troubles ; malgré cet ordre, ils se réfugièrent au palais chez M. Dupuy. Le roi a bien voulu leur pardonner cette désobéissance. Folio 508 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même à M. de Beauharnois. A approuvé sa proposition de faire délivrer des fusils du magasin aux soldats de milice qui ne sont pas en état d'en acheter. Prendra des arrangements pour le recouvrement du prix. La formation d'une compagnie de canonniers n'est pas nécessaire et augmenterait la dépense. Gratification au sieur de Chaussegros. Folio 509, 2 pages.
- 19 avril. Le même au même. Le cas du soldat La Palme, qui a tué un sauvage ne relève que de la justice militaire. S'est fait rendre compte du mémoire du Père Guignes, jésuite, sur le convoi qui a été envoyé aux Scioux en juin

4-5 ÉDOUARD VII, A. 1905

1729.

1727. Le fort de pieux qui a été construit sur le côté nord du lac Pepin a été placé dans un endroit sujet à inondation. Il semble que les Scioux aient pris ombrage de cet établissement, cela ne serait pas arrivé si l'on avait pris les mesures commandées par les circonstances. La gratification en poudre et en plomb que le roi accordait au S^r de Tonty lui était personnelle. Ne l'accordera pas au S^r Des Chaillons, ce poste étant assez avantageux pour n'en pas mériter. Folie 509 $\frac{1}{2}$, 5 pages,

19 avril.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Nécessité de vivre en bonne intelligence entre eux. Limitation de leurs fonctions respectives. L'évêque de Québec ne pouvant à cause de son grand âge et de ses infirmités se rendre en Canada, le roi lui a nommé pour coadjuteur le S^r Dosquet, évêque de Samos qui a déjà passé quelques années dans la colonie alors qu'il était simple prêtre. Il passe cette année à Québec. Leur recommandé de suivre ce qui se pratique en France pour la multiplication des maîtres d'écoles. Laisseront librement sortir du pays les farines, biscuits et légumes dont l'Île Royale a besoin, tout en conservant au pays ce qui est nécessaire pour son usage. Importance d'étendre le commerce du Canada avec les Îles. Est informé qu'au moins vingt bâtiments porteront cette année de Louisbourg aux Îles de la morue verte et sèche, des huiles &c. etc. Québec est bien éloigné pour porter des chevaux et des bestiaux aux Îles, mais on peut le faire en se servant de plus gros vaisseaux et en faisant ce commerce par entrepôt à l'Île Royale. On pourrait aussi y expédier des salaisons, la consommation aux Îles s'élevant à 60 mille barils annuellement. Il faut poursuivre cet objet important sans se rebuter. Abénaquis. Chouéguen. Il convient d'envoyer assez de marchandises au poste de Niagara pour ôter aux sauvages l'idée d'aller s'en procurer à Chouéguen. Est aise de voir que la traite de Frontenac et de Niagara a été beaucoup plus considérable que les années précédentes, il faut penser ou que ces postes sont mieux administrés ou que celui de Chouéguen ne cause pas de préjudice. Le roi n'est pas en état d'entrer dans la dépense d'un établissement à La Galette ni à la Baie des Goyogins. Ces établissements coûtent toujours le double des prévisions et les avantages en sont le plus souvent annulés par les nouveaux efforts qu'ils provoquent chez les Anglais, ainsi, on peut dire que c'est notre établissement de Niagara qui a donné l'idée aux Anglais de faire celui de Chouéguen. Si les Iroquois nous donnent un avantage, les Anglais en demandent un autre pour rétablir l'équilibre. Tous ces postes divisent les forces de la colonie. Examineront ceux qu'il convient d'affirmer. Est persuadé que dans l'état actuel les Iroquois refuseraient aux Anglais d'établir un poste chez les Goyogins ou en quelque autre endroit du lac Ontario, leur politique étant de ne donner aucune supériorité dans leur pays à l'une ou à l'autre des deux nations. C'est à eux de les entretenir dans ce sentiment et de les persuader que si les Anglais prenaient la supériorité dans les pays d'en haut ils deviendraient leurs esclaves. Approuve les mesures prises par M. de Vaudreuil pour rapprocher de la colonie la nation des Chouanons qui se compose de plus 700 personnes. A bien fait de charger de cette négociation le S^r Cavalier. Regrette que l'expédition contre les Renards n'ait pas eu tout le succès qu'on en attendait et que promettait la grande dépense faite dans cette vue. Il n'en eut pas été ainsi si M. de Lignery, dont les incommodités paralysaient la diligence, eut jugé à propos de permettre à l'officier qui commandait sous lui de prendre la direction des opérations. Espère cependant que la destruction de leurs villages et de leurs récoltes les forceront à demander la paix. Le roi n'est pas en état de faire la dépense de 228,928 livres pour les ouvrages aux fortifications demandés par les S^{rs} de Beauharnois et de Chaussegros ; rien ne presse d'ailleurs. Feront travailler chaque année à l'enceinte de Montréal jusqu'à concurrence du fonds de 17,250 livres sans l'excéder. Recouvreront des habitants ce qu'ils doivent pour leur contribution à ces travaux. Il

DOC. DE LA SESSION No 18

1729. n'est pas revenu de plaintes sur la distribution de l'eau-de-vie aux sauvages
Le Sr de Boishébert. Folio 512, 30 pages. Soit, 42 pp.
- 19 avril. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Le roi a bien
voulu accorder à M. de Beaumont, son frère, et à lui la concession de
6 lieues de front sur autant de profondeur qu'il demandait à titre de fief et
seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, sur la promesse qu'il em-
pêcherait toute occasion de plainte contre lui à l'égard du commerce de
l'eau-de-vie avec les sauvages. Folio 526½, 1 page.
- 19 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A appris avec plaisir la
découverte d'une ardoisière de grande étendue à la côte sud du fleuve
St Laurent à 100 lieues au-dessous de Québec. L'échantillon envoyé a été
trouvé de très bonne qualité. Commerce avec les Iles. Folio 527, 3 pages.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Puisque le frère Chrétien est rendu au Canada, il
faut examiner si l'argent qu'il a emprunté pour son hôpital a tourné à son
profit. Folio 528½, 1½ page.
- 19 avril. Le même à M. Hocquart. La Cie des Indes a suspendu la révocation de
M. de Lanouiller jusqu'à ce qu'on se soit assuré s'il a diverti ou non les fonds
dont il disposait. Folio 529, 1½ page.
- 19 avril. Le même au même demande des éclaircissements sur ce que peut devoir le
Sr Berry aux héritiers du nommé Sonnet, ancien domestique de la marquise
de Gramont. Folio 529½, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Le renard noir qu'il lui a envoyé
lui a été remis. A procuré une gratification de 1,500 livres à M.
le comte Des Gouttes pour le voyage qu'il a fait en Canada. Ce qu'avance
le Père Gonor dans son mémoire au sujet de la découverte de la mer de
l'Ouest paraît très vraisemblable. Est très sensible à ce qu'il lui dit touchant
la perte de son grand père M. le Chancelier. Folio 530½, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. Lui rappelle l'édit qui défend aux étrangers,
même naturalisés, de faire du commerce dans la colonie. Folio 531, 2½
pages.
- 2 mai. Le même au même. Les dépenses que font les vaisseaux du roi allant à
Québec doivent être chargées au port de Rochefort. Il doit en être de
même des chanvres et goudrons. Quant aux envois à l'Île Royale ils doivent
composer un compte séparé. Folio 532, 3 pages.
- 2 mai. Le même au même. Explications au sujet du loyer de la maison de M^{de}
la marquise de Vaudreuil à Montréal. Le papier terrier. La traite de
Tadoussac est une dépendance du Domaine d'Occident. A donné depuis
longtemps des ordres pour en régler contradictoirement les limites avec le
directeur du Domaine. Folio 533, 3 pages.
- 2 mai. Le même à M. le baron de Longueuil. Ne pense pas comme lui sur la
nécessité dans laquelle il prétend que se trouvaient les Iroquois de laisser
les Anglais faire un établissement à Chouéguen. Ne voit pas l'opportunité
d'établir de nouveaux postes sur le lac Ontario. Le roi a accordé au Sr de
Noyan, son neveu, la compagnie vacante par la mort du Sr de Tonty. Folio
534½, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. de la Chassaigne. Le roi ne veut pas augmenter les
appointements des officiers majors du Canada. Aurait dû lui marquer en
quel endroit se trouve la carrière de marbre et les mines de cuivre dont le
Sr Sylvain a fait la découverte. Folio 535½, 1 page.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les officiers comman-
dant dans les postes n'ont pas droit de se faire rembourser à même les
fonds destinés aux sauvages les présents qu'ils leur font ayant le bénéfice
des postes ils doivent en supporter les charges, d'ailleurs, ils en sont ample-
ment dédommagés par ceux qu'ils reçoivent. Ne peut accorder une com-
mission de géolier des prisons de Québec au fils de la veuve Le Gril, mais
puisqu'il en remplit bien les fonctions, on peut lui accorder son congé absolu
s'il sert comme soldat. Folio 536, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729.
2 mai. Le même à M. Le Verrier, lieutenant de roi. Le roi a jugé à propos de casser le S^r Thiersan, lieutenant des troupes, pour sa désobéissance réitérée. Folio 536 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Lino. A reçu ses lettres. Autant qu'il en peut juger il a lieu de croire qu'il a tenu une conduite sage à l'occasion des affaires agitées devant le conseil depuis la mort de l'évêque de S^t Valier. Folio 537, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Sarrazin. Est persuadé qu'il n'a eu que de bons motifs en n'assistant pas aux séances du Conseil Supérieur depuis la mort de l'évêque de S^t Valier, mais lorsqu'on n'a que de bonnes intentions, il vaut mieux encore se conformer aux exigences de sa charge. Folio 537, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Beaujeu. A procuré une expectative d'enseigne en second à son fils. Folio 537 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Verrier, procureur général. A approuvé sa conduite au Conseil Supérieur. La prise de possession de l'évêché par M. de Lotbinière, comme fondé de procuration de l'évêque, était dans les formes, et il a bien fait également de s'opposer à l'enregistrement des bulles, cette formalité étant superflue lorsqu'il s'agit d'un évêque nommé par le roi. Folio 537 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même au S^r Peyre. Veut croire qu'il n'y a pas de sa faute si la pêche aux marsouins a été infructueuse l'année dernière. Lui a fait continuer et à M. de Boishébert la gratification de 400 livres. Folio 538 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à la supérieure des Hospitalières des Trois-Rivières. A reçu sa lettre. A été heureux de lui accorder la remise des droits d'amortissement sur la terre de la Rivière-du-Loup que sa communauté a acquise. Folio 538 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Lignery. Attendait mieux de lui. Il aurait pu empêcher les Renards de s'échapper puisqu'il est arrivé à la Baie avant qu'ils eussent aucune connaissance de sa marche. Puisqu'il était incommodé il devait charger le S^r de Beaujeu de l'expédition. Folio 539, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Dupin de Bélugard. Verra par la suite ce qu'il convient de faire pour mettre en état les affûts d'artillerie. Folio 539 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Le Page. A donné instruction à M. Hocquart, qu'il ne lui soit pas fait de mauvaises difficultés au sujet des fournitures de bois. Folio 539 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de la Corne. A donné l'enseigne en pied qui vaquait au S^r de Pommeroy, le plus ancien des enseignes en second. Folio 540, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Belmont, supérieur des Sulpiciens à Montréal. Est bien aise des témoignages qu'il rend à M. de Beauharnois de son désintéressement. Folio 540 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à l'abbé Boulard. Ne doute pas de ses bonnes intentions dans la conduite qu'il a tenue depuis la mort de M. de S^t Valier, mais il a manqué à la charité et à la bienséance dans le mandement qu'il a rendu tendant à l'interdiction du Père de la Chasse et du Père Dupuy. M. le coadjuteur qui passe au Canada rétablira, il l'espère, la paix et la règle dans l'Eglise du Canada. Folio 540 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même à la supérieure des Ursulines de Québec. A reçu son mémoire ayant pour objet de justifier la conduite tenue par sa communauté dans les affaires survenues depuis la mort de M. de S^t Valier. Folio 541, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à la supérieure de l'Hôpital Général de Québec. Même sujet. Folio 541 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même au Père Duparc. Est persuadé qu'il ne se sera pas déterminé à rappeler les deux missionnaires qui sont allés aux Scioux sans avoir pris les ordres de M. de Beauharnois, espère que les craintes qui ont motivé cette résolution par rapport aux Renards n'auront pas eu de suites. Verra à ce que la gratification de 4,000 livres aux Abénaquis soit répartie à tous ceux qui ont des missionnaires. Est fort satisfait du zèle avec lequel les Hurons du Détroit et les Iroquois du Sault S^t Louis ont marché contre les

DOC. DE LA SESSION No 18

1729. Renards. Le roi a été satisfait de la conduite des Pères Jésuites dans les troubles survenus depuis la mort de M. de S^t Valier. N'a pas approuvé les invectives contre les Pères. Folio 541 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Abénaquis. Si la campagne contre les Renards n'a pas eu tout le succès qu'on devait en attendre on ne peut lui attribuer aucune faute puisqu'il avait choisi pour la commander l'officier de la colonie qui avait le plus de réputation et d'expérience. Est satisfait de ses dispositions pour l'exécution du mémoire du roi sur les recherches à faire touchant l'histoire naturelle et les arts. Est fâché d'apprendre l'accident arrivé au navire *La Ville-Marie* de La Rochelle, mais il est bien satisfait que l'on ait sauvé les castors et autres effets. Folio 542 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur proposition de faire mettre en réserve 100 canots de bois dans les hangards à Montréal et à Québec en cas de guerre avec les Anglais n'a pas été approuvée, d'abord, parce qu'on ne prévoit pas de guerre et aussi parce que ces canots pourraient fort bien pourrir avant l'occasion d'en faire usage. Approuve qu'ils aient accepté de son bon gré Gilles Le Noir à faire les fonctions de bourreau. M. de Lignery aurait dû, au lieu de laisser les effets qu'il emportait avec lui à Michilimakinak, en faire l'échange avec les sauvages pour les bleds et les graisses qu'il avait ordre de se procurer. Ont bien fait de renvoyer les Anglais qui étaient venus ostensiblement pour recouvrer les sommes qu'ils prétendaient leur être dues par des négociants de Montréal, en réalité pour nouer des liaisons de commerce. Folio 543 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. On envoie 206 fusils pour les miliciens qui n'ont pas les moyens d'en acheter. Il n'est pas nécessaire de faire rétablir les plates-formes et les embrasures des batteries, elles auraient le temps de pourrir avant l'occasion d'en faire usage. Donnera justice au S^r LePage s'il exécute comme il le doit les conditions de son marché. Les misères qui lui ont été faites par M. D'Aigremont donnent lieu de penser qu'il agissait ainsi parce qu'il était dans les intérêts de M^{de} de Ramesay. Ne manquera pas de faire une retenue sur les appointements de M. D'Esgly pour l'entretien de ses enfants dont il laisse la charge à la famille de feu leur mère. N'a pas approuvé la proposition de M. Dupuy pour l'établissement de haras en Canada. L'hiver est trop long pour cela, et il vaut mieux diminuer le nombre de chevaux que de l'augmenter, à moins qu'on puisse en faire l'exportation aux Iles. Les bestiaux consomment moins de fourrages et sont d'une plus grande utilité. On pourrait les convertir en salaisons pour les Iles, ce qui serait beaucoup plus pratique que de transporter des chevaux. Folio 545 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est satisfait de leurs éclaircissements au sujet du S^r Morin, curé du Cap Santé. Cet ecclésiastique a été maltraité sans raison et il approuve que M. de Beauharnois, sur la demande de M. Boulard, ait consenti à le réintégrer dans sa cure. Folio 548, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. L'aumônier du fort Frontenac se plaint qu'il n'a ni ciboire, ni soleil pour exposer le S^t Sacrement, ni cloche pour appeler les fidèles, etc., etc. Il faut pourvoir à ce qui est absolument nécessaire. Folio 538 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoi la liste de 15 personnes tirées des prisons de l'Hôpital Général de Paris que l'on destine à servir comme soldats dans les troupes de la colonie. Presque tous sont gens de condition enfermés pour libertinage. Folio 548 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. M. de la Tour a été nommé par le roi doyen du chapitre de Québec à la place de M. de Glandelet, décédé. Il pourra être nommé conseiller clerc si on lui reconnaît les aptitudes convenables. Le chapitre paraît avoir agi avec beaucoup d'animosité et peu de charité dans ses démêlés avec l'archidiacre. Folio 549, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729.
2 mai. Le même à M. Hocquart. Les appointements pour les employés extraordinaires doivent être réduits. Ne peut donner des brevets comme écrivains aux S^{rs} Baure et Louet quoiqu'il puisse convenir de les continuer dans leurs emplois. Folio 549 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Entendront le curé de Charlebourg, les quatre habitants qui ont été détachés de l'Ancienne Lorette et M. Jacran curé de ce dernier endroit, pour juger du bien fondé des raisons qu'il allègue contre le démembrement de sa paroisse. Id. pour la paroisse de Batiscan. Folio 550, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. Prendra connaissance des objections que les négociants soulèvent ou pourraient soulever contre le nouveau tarif des prix du castor. Folio 551, 3 pages.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotions pour les S^{rs} de Noyan, de Bellestre, Robert, de Contrecœur, de Montigny, Du Mesnil, De Villers Franzure, de Vaudreuil Cavagnal, de Tonty et de Beaujeu. Ne peut accorder au S^r baron de Bécancour la survivance de la charge de grand voyer. Congés accordés aux S^{rs} de Bailleul, Du Sablé et au Ch^{hier} Bégon. Folio 552, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'état des dépenses et de l'emploi des fonds. Folio 553, 2 pages.
- 16 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet des appointements de M. de Chazel, intendant, mort dans le naufrage du *Chameau*. Id. pour M. D'Aigremont. Folio 553 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 mai. Le même à M. de Beauharnois. Le prie de faire engager comme soldat, à son arrivée en Canada, le S^r Pelletier, jeune homme de famille, libertin et fainéant que son père veut corriger. Folio 554, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Hocquart. Les adjudications pour les travaux à l'enceinte de Montréal sont trop élevées. On dit que le S^r de Chaussegros est intéressé. N'y croit pas. Vérifiera. Passage en France sur *L'Eléphant* a été accordé à la dame Taschereau, épouse de S^r Taschereau ci-devant secrétaire de M. Dupuy. Folio 554 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La mine de cuivre, dont M. de Cavagnal a apporté des échantillons, paraît fort bonne. Il la dit très abondante. Elle serait très avantageuse si elle n'était pas si éloignée de Montréal (40 lieues). Examineront ce qu'il en coûterait pour l'extraction, le transport et la fonte. Folio 555 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. Hocquart. Remettra au S^r Varin le brevet d'écrivain principal qui le commet pour faire les fonctions de contrôleur de la marine. Trouvera ci-joint l'ordre du roi révoquant le S^r Lanouiller de Boiscler remplissant les mêmes fonctions. A appris la mort de M. D'Aigremont. Folio 556, 1 page.
- 22 mai. Le même aux mêmes. Provisions de conseiller clerc pour le S^r de la Tour, doyen du chapitre de Québec. Folio 556 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. Hocquart. Appointements des officiers absents. Folio 557, 1 page.
- 29 mai. Le même au même. Accordera passage à la dame Dugué, qui veut rejoindre son mari retenu en France pour cause de santé. Folio 557, 1 page.
- 30 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Accorderont congé absolu au S^r J. B^e Dupuis dit Sans Regret. Folio 557 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
7 juin. Le même aux mêmes. Vient d'apprendre que le S^r de Lanouiller prétend faire les fonctions de commissaire ordonnateur au préjudice de M. de Silly. Il n'y a aucun droit. Folio 558, 1 page.
- 7 juin. Le même à M. Hocquart. Mémoire du S^r Haynard, marchand de Paris, réclamant la succession de son frère Pierre décédé en Canada, laquelle est réclamée également par Louis Gosselin, fils d'un premier lit de la veuve du dit Pierre Haynard. Folio 558 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1729.
8 juin. Le même à M. de Beauharnois. Le congé donné au nommé Legris, soldat, est révoqué. Folio 558 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
11 janvier. Lettres d'Etat pour M. le marquis de Beauharnois. Folio 563, 2 pages.
- Marly.
3 mars. Ordre du roi qui destine le S^r de Champlain, détenu dans les prisons de Port-Louis, à être transféré à la Louisiane pour y rester jusqu'à nouvel ordre. Folio 564, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Arrêt qui confirme la prise de possession de l'évêché de Québec, Folio 564 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit 9 pp.
- Versailles.
21 mars. Brevet de rémission pour Jean Gaboriau dit La Palme, soldat au Canada. (Avait tué, étant en légitime défense, un sauvage Panis, esclave de M. des Rivières E. R.) Folio 568, 2 pages.
- 8 mars. Commission au S^r Hocquart, commissaire général de la marine, pour faire en la Nouvelle-France les fonctions d'intendant. Folio 569 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 12 avril. Brevet de concession en faveur de M. de Beauharnois et de M. de Beaumont. (Cette concession est désignée comme suit : une concession de 6 lieues de front sur 6 lieues de profondeur Nord Est et Sud Ouest joignant la Seigneurie de Chateauguay le long du fleuve S^r Laurent, avec les îles et et îlots adjacents. La concession sera connue sous le nom de Villechauve E. R.) Folio 571, 3 pages.
- Compiègne.
2 mai. Provisions de doyen du chapitre de l'église cathédrale de Québec pour le S^r de la Tour. Folio 573 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Provisions de conseiller clerc au Conseil Supérieur de Québec pour le S^r de la Tour, docteur en droit, doyen de l'église cathédrale de Québec. Folio 574, 2 pages.
- Versailles.
4 septembre. Lettre du roi à M. l'évêque de Québec sur la naissance du Dauphin. Folio 576 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 septembre. Lettre du roi à M. le marquis de Beauharnois pour faire chanter un *Te Deum* en action de grâce de la naissance du dauphin. Id. à M. Hocquart. Folio 577, 2 pages.
- Marly.
2 mars. Ordonnance pour la fabrication de 400,000 livres de monnaie de cartes pour le Canada. Folio 578, 3 pages.

1729.

ENREGISTREMENT DES DEPÊCHES CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Versailles.
22 mars. Le président du conseil de marine à MM. de S^r Ovide et de Mézy. Feront incorporer dans les troupes le nommé Maurice Joachim Michel de Roscourt fils de famille de Morlaix, que ses parents espèrent par ce moyen corriger de son libertinage. Folio 581, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même aux officiers d'Amirauté. On leur envoie les Lettres patentes en forme d'édit défendant tout commerce aux étrangers dans les colonies. Folio 581 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même au S^r Boucher. On est satisfait des cartes qu'il a faites. On lui accorde la permission de passer en France cette année. Folio 581 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même à M. de Merveilleux. Approuve ses dispositions d'insinuer aux Suisses l'idée de s'établir à l'île Royale. Folio 582, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. le baron de l'Espérance. A approuvé son mariage avec la fille d'un officier des troupes françaises. Folio 582 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
1^{er} mai. Le même à M. de Mézy. Il lui est permis de passer en France s'il a fini les comptes jusqu'à 1727 et non autrement. On lui adresse l'ordre qui commet son fils pour faire les fonctions d'ordonnateur à sa place. Folio 582 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1^{er} mai. Le même au S^r Le Normand de Mézy, écrivain principal. Même sujet. Folio 583 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729.
22 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Feront publier l'ordonnance du 1^{er} juillet 1727 concernant les crimes et délits militaires. On enverra 30 hommes de recrues pour congédier les soldats invalides. Enverront le signalement des soldats dispensés ou détachés pour les travaux, le rôle des morts et des nouveaux incorporés et désertés. On envoie 100 recrues. Le roi a désapprouvé qu'ils aient admis dans la colonie, en 1727 des bâtiments anglais pour le commerce du sel. Distribution des 2,000 livres aux Récollets et ecclésiastiques. On leur envoie la chapelle pour l'île S^t Jean. Le roi accorde 160 cordes de bois pour les troupes par chaque hiver. Folio 583 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 22 mai. Le même aux mêmes. Le roi a accordé à François Allain de la Motte et à sa sœur, un brevet de don du legs universel fait par leur frère, mort à l'île Royale, à son fils naturel mort en France. Folio 587 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 mai. Le même aux mêmes. Instructions au sujet des jugements pour le commerce étranger. Permettront au S^r Ganet de passer en France si sa présence y est absolument nécessaire. Envoie 10 milliers de poudre à canon. Cette quantité restera en provision à Louisbourg. Folio 587 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 mai. Le même aux mêmes. M. Verrier a rendu un compte détaillé des ouvrages faits cette année et de ceux qu'il compte faire. A vu avec plaisir que la batterie royale a été mise en état d'y loger les troupes. Approuve ce qui doit y être fait pour la rendre plus utile. Travaux à l'île de L'entrée. M. Sabatier a fait charger 120 milliers d'ardoises à Nantes. A fait employer 5,000 livres pour finir la tour de l'Horloge. La ville sera bien protégée du côté de la mer, mais il faudrait qu'elle le fut également du côté de terre. Instructions diverses. Folio 588 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Ne doit pas augmenter le nombre de soldats détachés à l'île St. Jean, à Niganiche et ailleurs sans autorisation, cela augmente beaucoup la dépense. Le roi a accordé au S^r Lambert la place d'aide d'artillerie à Louisbourg. On lui envoie des congés d'absence pour les S^{rs} LaPérelle, D'Aillebout et de Gannes. Le seul moyen de se justifier des plaintes portées contre lui pour le commerce étranger est de tenir la main à l'exécution de l'ordonnance de 1727 à cet effet. Les excuses qu'il donne sur les plaintes portées contre lui par les pêcheurs et négociants ne le disculpent pas. N'approuve pas les mauvais traitements qu'il a fait subir au S^r Cotterel, de S^t Malo, et à Baptiste Guyon. Il doit être envoyé du Canada 300 quintaux de farine pour les troupes. Folio 590 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Le roi approuve que la batterie royale soit prolongée de 30 à 40 pieds, moyennant une dépense n'excédant pas 8 à 9,000 livres. Folio 593, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. de Mésy. Devra rendre prochainement un compte exact et détaillé de l'emploi des fonds de la colonie, s'il veut prévenir que le roi ne le punisse. A besoin d'explications plus complètes sur ce qu'il dit des comptes du S^r Ganet. Désire savoir où en sont les affaires de la succession d'Isabeau. A eu tort de chercher à perdre le S^r DeGoutins, cependant que le vide qui se trouve dans les fonds provient de sa propre mauvaise administration. Ses longs retards n'ont pas d'excuse, attendu que si ses comptes étaient tenus régulièrement il ne serait pas surchargé d'ouvrage. Même actuellement, il peut tout tirer au clair en très peu de temps en se faisant aider, soit de son fils, soit de MM. Sabatier et LeVasseur. Son indolence le perdra. Folio 593 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Est satisfait du mouvement qu'il s'est donné pour la distribution des présents aux sauvages et qu'il leur ait fait reconnaître leur faute en faisant preuve de tiédeur envers la France. Les mauvais traitements que les Anglais ont fait subir aux enfants des chefs de Pigiquit et de Beaubassin contribueront à l'éloignement de ces sauvages pour les Anglais. L'informera du résultat de la conférence qu'il doit avoir avec les sauvages à l'île S^t Jean. Est bien aise d'apprendre que M. Armstrong soit content de MM. Breau et Lesclaches qui ont remplacé les

DOC. DE LA SESSION No 18

1729. missionnaires recollets à l'Acadie. Il en a cependant très mal usé avec M. de Breslay. Regrette que le grand âge du Père Gaulin le force à se retirer au Canada. M. Le Normant avait le droit de faire la revue des troupes en l'absence de M. de Mézy, son père. Devait se concerter avec M. de Mézy pour le terrain qu'il a accordé à M. D'Angeac. Folio 595 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 22 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Le roi n'accordera aucuns fonds pour des fortifications à Port-Dauphin ou autres lieux, tant que celles de Louisbourg ne seront pas dans leur perfection. Folio 597, 1 page.
- 22 mai. Le même au même. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu de l'état de l'île S^t Jean, tant pour la culture que pour la pêche, mais est fâché des dégats que les rats ont fait à la semence. Accorde des appointements de 600 livres à M. Du Buisson, garde-magasin et subdélégué à l'île S^t Jean. Folio 597 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. de Pensens. A reçu avec plaisir le recensement de l'île S^t Jean faisant voir l'augmentation des habitants. Approuve qu'il ait fait la dépense de 300 livres avec le consentement de M. de Mézy pour le transport de six familles acadiennes à l'île S^t Jean. Il n'y aurait pas d'inconvénients à ce que les 100 Acadiens qui sont venus visiter l'île n'y passent pas tout de suite, car alors il n'y aurait pas assez de subsistances pour les nourrir. Il vaut mieux que cette immigration se fasse graduellement et par des jeunes gens. Les mâts de l'île S^t Jean que M. de Mézy a envoyé en France l'année dernière étaient de mauvaise qualité. Examinera s'il convient de laisser établir à l'île S^t Jean les soldats qui le demandent. Folio 598, 4 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Mézy. Ses balances de recettes et dépenses lui paraissent être dans un ordre plus intelligible que précédemment. A eu tort de disposer sans son ordre du revenant bon sur le chauffage. On est mécontent de son peu d'attention à faire finir les ouvrages de la mission de Mirliqueche. Désire qu'il lui explique la difficulté qu'il a eue avec M. D'Angeac au sujet d'un terrain. Obligera le garde-magasin à rendre des comptes. Folio 599 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 mai. Le même au même. Affûts. Comprendra M. Verrier dans la liste des passagers du *Dromadaire*. Ne fera pas travailler aux fours pendant l'absence de M. Verrier. Quai de l'anse du carénage. Folio 601 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 mai. Le même à M. Verrier. Le roi est très satisfait de ses efforts pour faire avancer les ouvrages des fortifications ainsi que des éclaircissements qu'il lui donne sur la solidité des travaux de la batterie Royale. Espère que les travaux à la batterie de l'Îlet de l'Entrée seront terminés cette année. Approuve que la porte de la ville soit appelée "Porte Dauphine". Ardoise pour Louisbourg. Approuve que le S^r Boucher ait travaillé à lever des cartes des environs de Louisbourg. Il convient que le S^r Ganet ne vienne pas en France cette année. Folio 602 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Mézy. Est satisfait des éclaircissements qu'il lui a donnés sur les plaintes portées contre M. de S^t Ovide à l'égard du commerce étranger. Ne veut point qu'on mette à Niganiche un officier avec un détachement. Farines du Canada. Folio 606, 4 pages.
- 22 mai. Le même au S^r Ganet. On lui donnera avis de la manière de se pourvoir pour ce qui sera dû par les héritiers d'Isabeau. Folio 607 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 mai. Le même à M. de Beaucours. On fera valoir ses services auprès du roi. Folio 609, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. Brault. A bien fait de renoncer au voyage qu'il se proposait de faire en France pour affaires de famille et de retourner à l'Acadie pour y continuer ses travaux de missionnaire. Devra se comporter de manière à ne pas se rendre suspect au gouverneur. Folio 609, 1 page.
- 22 mai. Le même à M. de Breslay. Le gouverneur Armstrong se plaint qu'il se mêle des affaires qui regardent le gouvernement. A dû donner occasion à ces plaintes, car le gouverneur ne se plaint nullement de MM. Brault et l'Esclanche. Doit se renfermer strictement dans ses attributions. Il faut

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1729. s'accommoder à l'humeur de ceux qui commandent et ne pas pousser le zèle trop loin. Folio 609 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. Courtin. Est satisfait de son zèle pour perfectionner l'église de Mirliqueche. Le Père Gaulin, que son grand âge force à abandonner ses missions, sera remplacé par un prêtre des Missions Etrangères. Folio 610, 1 page.
- Versailles.
14 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Leur envoie le duplicata de l'état des dépenses de l'Île Royale pour la présente année, s'élevant à la somme de 155,122 livres. Envoie copie de l'instruction à de Pardaillan de Gondrin qui commande *Le Dromadaire*. Folio 610 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 juin. Le même à M. de Mézy. Enverra une expédition de l'inventaire qui a dû être fait des effets laissés à l'île S^t Jean par M. de Gotteville qui agissait pour le compte de M. de S^t Pierre, concessionnaire de cette île. Les négociants de S^t Malo désirent qu'on leur donne toutes facilités pour que leurs vaisseaux prennent des chargements de charbon à leur retour la qualité ayant été trouvée fort bonne. Folio 61, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même au même. Observations et instructions sur les dépenses. Folio 612, 4 pages.
- 21 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Les droits d'entrée sur le charbon de l'Île Royale ont été réduits de 31 livres à 6 livres par tonneau de 5250 livres dans le but de favoriser ce commerce. Folio 613 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 juin. Le même aux mêmes. M. de la Boularderie, a qui a été concédé l'île qui est à l'entrée de la Baie Royale, ayant subi des contretemps, vient de former une société avec des négociants du Hâvre et de Rouen. Tiendront la main à ce qu'il jouisse de la permission d'occuper les terrains et grève nécessaires du port d'Orléans, ci-devant Niganiche, à condition d'y avoir 100 pêcheurs. Folio 614, 1 page.
- Marly.
28 juin. Le même aux mêmes. Accorderont à M. de la Boularderie protection contre ses anciens associés, négociants de S^t Malo, qui prétendent continuer la ouissance du traité qu'ils avaient fait avec lui en 1723. Folio 614 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même aux mêmes. M. de Noinville a été choisi pour soulager M. de Breslay dans sa mission de l'Acadie. Il est entendu qu'il doit vivre avec le petit revenu qu'il a en France et ce que lui donnera M. de Breslay. Comme il a été missionnaire en Chine, il a de l'expérience et sait s'accommoder de peu. Il lui est fortement recommandé de vivre en bonne intelligence avec le gouverneur anglais. Folio 615, 1 page.
- 28 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Fera remettre à M. de Breslay une somme de 1000 livres que lui envoie M. Le Pelletier, abbé de S^t Aubin. Folio 615 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
4 septembre. Le même au même. Lui envoie la lettre du roi pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâce de la naissance de M. le Dauphin dont la reine est heureusement accouchée aujourd'hui. Folio 616.

L'ÎLE ROYALE.

1729

ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS, ORDRES DU ROI, ETC., ETC., CONCERNANT L'ÎLE ROYALE.

- Versailles.
15 mars. Passeport pour ardoises et clous destinés aux fortifications de l'Île Royale accordé au S^r Ganet. Folio 617, 2 pages.
- Autre id. pour 50 milliers d'ardoises et 200 milliers de clous à transporter d'Anjou à Nantes et de là à Rochefort pour être embarqués sur *Le Dromadaire*. Folio 617 $\frac{1}{2}$.
- 20 avril. Brevet de don en faveur de François et Marie Alain de La Mothe. Folio 618, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1729.
Compiègne.
1er mai.

Ordre du roi qui accorde au Sr Le Normand, écrivain principal de la marine, les fonctions d'ordonnateur à l'Ile Royale en l'absence de M. de Mézy, son père. Folio 619½.

Versailles.
8 mars.

Commission de greffier de l'Amirauté de Louisbourg pour Claude Joseph Desmarts. Folio 620.

Fin du Vol. 53.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

1730

SÉRIE B, VOL. 54,

1730.
Marly.
14 février.
- Le président du conseil de marine à M. l'abbé de S^t Aubin. La place de théologal du chapitre de Québec étant vacante et tombée en régle, la nomination revient au roi. A la suggestion de M^{sr} de Samos, le roi veut bien l'offrir à M. de Langle, chanoine de Rennes, s'il est encore dans les mêmes dispositions. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
1729.
28 février.
- Le même à MM. les directeurs de la Compagnie des Indes. La mort de M. le baron de Longueuil, le 7 juin dernier a soulevé une difficulté entre ses héritiers et M. de La Corne, lieutenant du roi, à l'égard de la gratification sur les castors. Il a été décidé que cette gratification pour l'année dernière serait partagée entre les héritiers et M. de La Corne. Pour l'année 1730, elle sera partagée entre M. de la Chassaigne, le nouveau gouverneur et M. de La Corne. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
1730.
28 février.
1er mars.
- Le même à M. de Verthamont. M. Cugnet a été nommé conseiller à la place vacante au Conseil Supérieur de Québec. Folio 16 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Clairambault, généalogiste. Le prie de faire chercher les plans de fortifications pour l'Île Royale dressés par M. de Verville. Folio 16 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mars.
- Le même à Mgr le duc du Maine. Au sujet de l'avancement de M. de Bailleul, officier en Canada. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 23 mars.
- Le même à M. Guerreau. Au sujet d'une demande des associés de M. de la Boularderie. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars.
- Le même aux associés de M. de la Boularderie. Folio 24, 1 page.
- 28 mars.
- Le même à M. Walo, négociant à Beauvais, au sujet de son fils, négociant à Québec. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars.
- Le même à M. le comte de S^t Florentin. Il ne sera plus envoyé de déserteurs et de criminels pour servir comme soldats aux îles et aux colonies françaises, en raison des désordres qui s'en suivent. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontainebleau
25 avril.
- Le même à M. Hocquart, fermier général. Accorde une gratification de 6,000 livres à son frère pour l'indemniser de ses pertes dans le naufrage de l'*Eléphant*.
- 26 avril.
- Le même à M. de Moras. Le prie de faire part à M. le comte de S^t Pierre de la nécessité dans laquelle le roi s'est trouvé d'envoyer un officier et un détachement à l'île S^t Jean pour en conserver la possession. Folio 31, 1 page.
- 2 mai.
- Le même à M. l'abbé Le Pelletier. Craignant que son coadjuteur, Mgr Dosquet, ne se dégoûtât de rester en Canada, M. l'évêque de Québec s'est déterminé à lui procurer une gratification. La difficulté que le Conseil Supérieur faisait à M. de la Tour, doyen du chapitre, est réglée. Folio 31 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 mai.
- Le même à M. de Remonville. Le roi lui a accordé une pension de 800 livres pour ses services en Louisiane en 1711. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles.
13 juin.
- Le même à M. Brault, ci-devant missionnaire à l'Acadie. La somme de 800 livres qu'il réclame pour ses services comme missionnaire à l'Acadie ne lui est point due. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
10 juillet.
- Le même au Père Maurice Godefroy, provincial des récollets de Bretagne. Il faut que les récollets de la Province de Paris se désistent régulièrement

DOC. DE LA SESSION No 18

1730. des missions de l'Île Royale et que son ordre accepte régulièrement de leur succéder avant qu'il puisse y envoyer des religieux, Folio 50 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 août. Le même au père provincial des récollets de Bretagne. Ne peut accepter que son ordre ne se charge que des missions de l'Île Royale. Il faut y comprendre en même temps l'île S^r Jean. Folio 55, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
28 novembre. Le même au père provincial des Récollets de Bretagne. A reçu l'acte d'acceptation de la mission de l'île S^r Jean par son ordre. Ses religieux jouiront de la gratification de 2,600 livres indépendamment du casuel et de la desserte des cures. Folio 81, 1 page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES POUR ROCHFORT ET LA ROCHELLE.

- Versail es
21 mars. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Par l'état de M. Hocquart des effets sauvés du naufrage de *L'Eléphant*, les ornements et ustensiles de chapelle ont été remis au S^r Fleury. Folio 234 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même au même. Fera comprendre dans la liste des passagers allant au Canada, le S^r de Montigny Dumesnil, capitaine réformé. Folio 237, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même au même. Sur ses recommandations le S^r Galucheu, qui connaît bien la Rivière du Canada, est nommé premier pilote du vai seau *Le Héros*. Folio 237 $\frac{1}{2}$.
- 4 avril. Le même au même. Instructions diverses concernant les transports au Canada et à l'Île Royale. Folio 238, 3 pages.
- 4 avril. Le même à M. de L'Etendue sur le voyage qu'il doit faire au Canada. Folio 239, 1 page.
- Fontaine-bleau.
25 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r DesHerbiers de L'Etendue, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre pendant la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 252, 6 pages.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses au sujet des envois à faire au Canada par *Le Héros*. Folio 255, 2 pages.
- 27 avril. Le même au même au sujet du S^r Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine, qui va servir au Canada en cette qualité. Folio : 55 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même au même. Accordera passage au S^r François Le Moyne et à sa femme, habitants de Québec. Folio 257, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même au même. Instructions diverses au sujet du départ du *Héros*, Folio 257 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Marly.
20 juin. Mémoire du roi au S^r de Tilly sur le voyage qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 278, 7 pages.
- Versailles.
21 décembre. Le président du conseil de marine à M. de L'Etendue. A reçu le journal de sa campagne au Canada et le mémoire particulier des remarques et observations qu'il a faites au cours de son voyage. Le S^r de la Richardièrè. Folio 328, 2 pages.
- 26 décembre. Le même à M. de Beauharnois. I lui envoie l'ordre pour faire arrêter et transférer au Château le trompette S^r de Villers Fransure pour sa mauvaise conduite en Canada. Ces frais seront payés par sa famille. Se concertera pour cela avec son frère, aide-major de la marine au Havre. Folio 330 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 décembre. Le même au même. Le nommé Lydius, qui se dit Hollandais et était établi à Montréal, a été condamné à 3,000 livres d'amende et au bannissement de la colonie pour commerce étranger. A son arrivée à Rochefort, sur le *Héros*, il le laissera se retirer en Hollande après avoir pris sa soumission de ne jamais retourner au Canada. Son frère, le marquis de Beauharnois, se plaint que les dernières recrues étaient généralement composées de jeunes gens débiles, trop faibles pour résister au climat et qu'il est obligé de les congédier. Il est nécessaire de faire passer trois bons cordiers au Canada pour la construction des vaisseaux. Folio 330 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730. Le même à M. le marquis de S^{te} Maure au sujet des recrues pour le
26 décembre. Canada. Folio 331 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 janvier. Passeport au S^r Rabier, marchand à Rochefort, pour faire venir d'Angle-
terre à Rochefort 20 milliers de plomb destinés pour les magasins de
Québec. Folio 337, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 octobre. Passeport au S^r de la Coste, munitioinaire, pour le transport à Rochefort
des marchandises nécessaires pour l'habillement des troupes des colonies.
Folio 339 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LE CANADA PENDANT L'ANNÉE 1730.

- Marly.
14 février. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart.
Publication d'amnistie générale à l'occasion de la naissance du Dauphin.
Folio 392, 1 page.
- Versailles.
21 mars. Le même aux mêmes. Appointements aux héritiers de M. de Longueuil.
MM. de la Chassaigne et de Beaucours ayant été nommés au gouvernement
de Montréal et des Trois-Rivières en janvier, seront payés de leurs émolu-
ments pour toute l'année. Folio 392 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 21 mars. Le même aux mêmes. Réparations au Palais de Québec pour le mettre
à l'abri de l'incendie. Ne peut augmenter la concession du S^r Constantin
à la côte du Labrador. Puisque le S^r Lydius, anglais, s'est converti à la
religion catholique, qu'il est marié et établi à Montréal et qu'il a du crédit
auprès des Iroquois, le roi trouve bon qu'il lui permette de continuer son
commerce. Folio 393 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 21 mars. Le même aux mêmes. Pour récompenser les services de son mari, le roi
a accordé à M^{de} de Longueuil une pension de 800 livres. La pension de
300 livres dont elle jouissait est transférée à la veuve du capitaine de
Portneuf et à la veuve de M. de Catalogne. Ce qu'il a fait pour les filles et
les fils du S^r de Tonty. Le S^r Benoist. Le S^r Alavoine, chirurgien à Trois-
Rivières. L'ardoisière sur la terre du S^r Sarrazin. Folio 394 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 21 mars. Le même à M. Hocquart. A bien fait de réduire le prix du chanvre
pour modérer l'ardeur des habitants. Construction des vaisseaux. Fabri-
cation du goudron. Lettres de change. Le poste de Toronto sera remis à
celui de Niagara. Attend de lui l'état du commerce pour l'année 1729.
Ne peut confirmer à M. Aubert la concession de Millevaches faite en
novembre 1653 par M. de Lauzon à la dame Giffard, sa grand'mère,
n'étant pas en état de faire un pareil établissement. Folio 396, 7 pages.
- 21 mars. Le même au même. Parviendra à détruire le commerce étranger en agis-
sant avec rigueur contre ceux qui le font. Folio 400, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. de Beaujeu. Connaît ses services, mais il n'y a rien de
vacant pour lui donner de l'avancement. Folio 401, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. Le Verrier. Aurait désiré lui donner le gouvernement
des Trois-Rivières qu'il a sollicité, mais cette faveur revenait à M Boisber-
thelot de Beaucours en raison de l'ancienneté de ses services. Folio 401 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. Des Meloises. N'a pu lui donner de promotion faute de
compagnie vacante. Folio 401 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même à M. Du Figuier. Id. Folio 402, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 mars. Le même à M. de Grandval. Le moyen d'obtenir de l'avancement est
de tenir une bonne conduite. Folio 402, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 mars. Le même à M. Hocquart. Approuve les mesures qu'il a prises avec le
S^r Le Pope pour la livraison d s bois en exécution de son marché. Procès
du S^r Haimard. Folio 402 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 mars. Le même au même. Le roi n'entend pas que les officiers absents jouissent
de leurs appointements, à moins qu'ils ne soient par congé en France. Les
S^{rs} Gaillard et d'Artigny. Folio 403, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1730.
21 mars. Le même au même. A approuvé qu'il ait fait rembourser aux S^{rs} de Lotbinière, Bernard, Marennes et de Beaujeu, fils, ce qu'ils avaient payé pour leur passage sur le vaisseau du roi en 1728. Procès de La Palme. Folio 403 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Le même au même. Sur les ouvrages à faire au Palais pour prévenir les incendies. Folio 404, 1 page.
- 21 mars. Le même au même. Sur les plaintes de M. le comte de Toulouse touchant la conduite des officiers du Conseil Supérieur qui avaient jugé une affaire qui regardait l'amirauté. Folio 404 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Le même à M. de la Corne au sujet de la gratification à partager entre lui et les héritiers de M. de Longueuil pour l'année dernière, et pour la présente entre lui et M. de la Chassaigne. Folio 405, 2 pages.
- 21 mars. Le même à M. Hocquart. Fera donner passage au S^r Chabannes, chirurgien, sur les vaisseaux du roi revenant en France. Folio 406, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 mars. Le même à M^{de} de Longueuil. Le roi lui a accordé une pension de 800 livres. La gratification de 300 livres qu'elle tenait de son premier mari. M. de S^t Ours, passe sur d'autres têtes. Folio 406 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 mars. Le même à M^{de} de Louvigny. Lui a accordé avec plaisir son passage en France sur *Le Héros*. Folio 406 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A approuvé qu'ils aient acquis de la veuve de Frontigny, au nom du roi, un terrain près du Palais. A accordé 300 livres de gratification au S^r de Chaussegros pour 80 journées employées à la surveillance des travaux de l'enceinte de Montréal. N'enverra plus de libertins dans les troupes. Enverra environ 40 faux saulniers sur *Le Héros*, s'ils réussissent dans la colonie, ou en fera passer d'autres. Le S^r Cugnet est nommé conseiller. Fera rester en Canada, tous les ans, un des trois pilotes qui font le service sur les vaisseaux du roi, afin de prendre connaissance de la navigation du S^t Laurent. Folio 407, 4 pages.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Attend des éclaircissements sur la mine de cuivre qui se trouve à la pointe ouest du lac Supérieur dont a parlé M. de Cavagnal. Le Frère Chrestien et ses créanciers. Folio 408 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Attend des éclaircissements sur l'indemnité que réclame le S^r de la Gorgendière concernant la résiliation de la ferme de Témiscamingue. La prétention du S^r de Lanouiller de Boisclerc de remplir les fonctions d'ordonnateur au préjudice de M. de Silly, après la mort de M. D'Aigremont, n'était pas fondée. M. Bégon, major de Québec. Folio 409 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Exprimeront la satisfaction du roi à ceux qui ont travaillé au sauvetage des effets du naufrage de *L'Eléphant*, particulièrement M. de la Richardière. A accordé 150 livres à la veuve du charpentier Prénoveau, tué en travaillant à ce sauvetage. District des paroisses de l'Ancienne Lorette et de Batiscan. Au sujet de la demande de la veuve de Morville. Folio 410, 2 pages.
- 23 mars. Le même aux mêmes. Au sujet des présents aux sauvages. Ils sont exorbitants. Tâcheront de les modérer. Enverront l'état de distribution que le roi accorde au baron de Longueuil, les 200 livres par an de gratification qu'avait son père pour la réception et le logement des Iroquois. Folio 411, 2 pages.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Feron tout ce qui dépend d'eux pour procurer des arrangements convenables dans ce qui regarde les affaires temporelles du Séminaire de Québec. Le roi fait assez de bien au Séminaire des Missions Etrangères à Paris pour que celui ci aide lui-même celui de Québec. A donné ordre à Rochefort d'envoyer 200 fusils grenadiers à Québec. A approuvé que M. de Beauharnois ait permis au S^r Lefebvre, marchand à Québec, de bâtir un quai devant sa maison. Est fâché de n'avoir pas reçu le recensement de la colonie. Approuve que M. de Beauharnois ait donné avis aux S^{rs} de S^t Castin de tenir une meilleure conduite. Folio 412, 6 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730.
28 mars. Le même aux mêmes. Le roi a rendu un arrêt commettant le procureur général pour faire un dépouillement général de toutes les minutes des notaires et pour déterminer ce qu'il convient de faire pour valider les actes défectueux. Folio 414 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 mars. Le même à M. Verrier. Même sujet. Folio 415 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même à M. Hocquart. Donnera la subdélégation de Montréal au commissaire qui va relever M. de Silly et non à M. Raimbault. Le roi a accordé à M^{de} de Ramezay les 360 livres que son fils le S^r de la Gesse, capitaine d'une compagnie, qui a péri sur *Le Chameau*, avait reçu d'avance sur ses appointements. Folio 416, 2 pages.
- 28 mars. Le même à M. le baron de Longueuil. A appris avec chagrin la mort de son père. A procuré une pension à sa belle-mère. Le roi ayant décidé de louer la maison de la marquise de Vaudreuil pour l'usage du gouverneur quand il séjourne à Montréal, ne peut acheter la sienne. La gratification de 200 livres qu'avait son père pour les frais de logement et autres occasionnés par les visites des Iroquois, lui sera continuée. Espère qu'il leur inspirera la même confiance. Folio 418, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même à M^{de} de Ramezay. Au sujet de la remise des 360 livres données à son fils en avance de ses appointements. Folio 418, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même à M. de Lino. Pour reconnaître son zèle et ses services, particulièrement pendant la vacance de l'intendance, il lui est accordé une gratification extraordinaire de 600 livres. Folio 418, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 mars. Le même à M. de la Tour. Le roi a décidé qu'il aurait le même rang de conseiller clerk au Conseil Supérieur que celui qu'obtient le clergé dans les parlements du Royaume. Folio 418 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 mars. Le même à M. Brouague. Sur la pêche à la côte du Labrador, Le prie de continuer ses soins pour empêcher le pillage des Esquimaux. Sa gratification de 30 fusils et de 300 livres de poudre lui est continuée. Folio 419, 2 pages.
- 4 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Enverront M. de la Richardière à l'île de Bic pour y attendre le vaisseau *Le Héros* et le guider à Québec, afin de prévenir le malheur qui est arrivé à *L'Eléphant*. Folio 420, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même à M. de Beauharnois et Hocquart. Sur l'envoi et l'emploi des poudres. Folio 420 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 avril. Le même aux mêmes. Demande des éclaircissements sur la dépense des présents faits aux Kicapous par M. de Boucherville. Est très satisfait des bons témoignages qu'ils rendent du S^r Verrier. Sage-femme à Montréal. Considérera la demande d'amortissement faite par les Ursulines de Québec sur le terrain acquis du S^r D'Artigny. Ne peut donner davantage aux religieuses Hospitalières de Montréal. Elles ont reçu 18,000 livres pour les dédommager de l'incendie de leur établissement. Elles devaient être fort contentes. Placet du S^r Aubert de la Chenaye. Folio 421, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 avril. Le même aux mêmes. Donneront facilités et protection au S^r Claude Gabriel Walon, négociant à Québec, fils du S^r Walon, négociant à Beauvais. Folio 423, 1 page.
- avril. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet des produits des 25 congés accordés en 1728 et sur leur distribution. Doit en faire la distribution aux familles qui en ont besoin et éviter des distributions préjudiciables aux familles. Approuve qu'il ait choisi le S^r Du Buisson pour le commandement de Michilimakinak. Se souviendra à la première occasion des services du Ch^{ier} Bégon, major de Québec. Le S^r de la Pérade. A admis dans l'ordre de S^t Louis les S^{rs} de Cavagnal, de Blainville, de S^t Vincent, de S^t Ours Deschaillons et Péan. Attend la liste apostillée des officiers des troupes. Folio 423 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 avril. Le même au même. A approuvé les mesures qu'il a prises pour faire achever dans le district de Montréal des forts de pieux des seigneuries où cette précaution paraît nécessaire. Est heureux que la nouvelle d'une irruption des

DOC. DE LA SESSION No 18

1730. Anglais et des Iroquois se soient trouvée fausse. Ces derniers ne sont plus dans la situation d'autrefois et leur intérêt doit être uniquement d'empêcher les Anglais et les Français d'être le plus fort dans le pays qu'ils habitent. Il faut les entretenir dans l'idée que leur plus grand malheur serait que les Anglais devinssent supérieurs dans leur pays. Approuve qu'il ait permis au S^r Philibert, enseigne, de passer en France pour une succession qu'il a à recueillir. Donnera congé aux S^{rs} Jean de la Bonne dit L'Veillé et à Louis Gousset dit S^r Louis. Folio 425, 5 pages.
- 4 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des effets sauvés du naufrage de *L'Eléphant*, du fret du chanvre à envoyer en France par le S^r Fleury. Folio 427 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 avril. Le même au même. Au sujet des dépenses occasionnées par le naufrage de *L'Eléphant*. Loyer de la maison de la marquise de Vaudreuil. Si cette maison est dans l'état que prétend M. de Beauharnois, il fera entendre à M. de Cavagnal qu'il doit y remédier. Fera terminer le papier-terrier. La dépense de couvrir en ardoise le Palais de Québec est trop grande, il faut attendre que cela puisse se faire avec l'ardoise qui a été découverte dans le pays. Folio 429, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 avril. Le même à M. de la Chassaigne. A été bien aise de lui procurer le gouvernement de Montréal. Espère qu'il s'acquittera de sa charge aussi bien que son prédécesseur. Folio 431 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 avril. Le même à M. Dumesnil de Montigny. Se rendra à Rochefort pour être prêt à partir pour le Canada dans les premiers jours de mai. Folio 432 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les supérieurs de L'Hôpital-Général à Montréal ont si mal satisfait à leurs obligations d'instruire la jeunesse et de maintenir des écoles dans les campagnes, que le roi leur enlève la gratification annuelle qu'il leur donnait à cette fin. Moitié de cette somme sera attribuée à l'entretien des filles de la Congrégation à l'Île Royale et la destination de l'autre moitié restera en suspens. Le S^r de la Tour, doyen du chapitre et le Conseil Supérieur. Milices. Liberté du commerce. Marchands forains. Commerce avec les Îles. Fonds pour l'enceinte de Montréal. A approuvé le nouveau marché qui a été fait entre M. de Silly et le nommé Belleville pour la continuation de ces travaux. A fait examiner le mémoire du S^r Poulin de Francheville, négociant à Montréal et propriétaire de la seigneurie de S^r Maurice, au sujet de l'exploitation qu'il entend faire du minerai de fer qui se trouve dans cette seigneurie. Sa proposition est acceptée et privilège lui est donné pour vingt ans. Croit que la paix demandée par les Renards n'est pas sincère. Il ne faut pas la leur accorder trop facilement et sans garanties. S'il ne peuvent réussir en cela, il feront continuer la guerre que les autres nations leur font. Si la paix se fait avec les Renards, on devra rétablir le poste chez les Scioux dans un endroit moins exposé aux inondations et à tout événement, il faut empêcher que les Scioux se joignent aux Renards où leur donnent asile. S'en remet à eux sur l'opportunité de rétablir le village de Nourautsouac. Il serait à craindre que les Abénaquis domiciliés sur le S^r Laurent n'y retournassent en grand nombre. La même chose serait à craindre des Chouanons. Il faut entretenir de bons rapports entre tous les sauvages alliés. L'augmentation du commerce à Frontenac est due aux mesures prises pour empêcher les canots de passer au sud du lac et de s'arrêter à Choueguen. Folio 432 $\frac{1}{2}$, 23 pages.
- 11 avril. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. A été informé par le coadjuteur qu'il avait destiné le S^r Richard, prêtre du diocèse de Québec, à la desserte de la chapelle du Palais. Est persuadé que l'évêque suivra les intentions du roi sur l'emploi des 2,000 livres destinées

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730. aux curés usés. Est satisfait que le trouble dans l'Eglise du Canada ait été étouffé. Feront faire une porte au passage qui va sous les fenêtres du palais du coadjuteur. Folio 443 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 11 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. Est satisfait des bonnes relations qu'il entretient avec M. le marquis de Beauharnois. Les bons témoignages qu'il a rendus de la conduite de M. de Vaudreuil ont beaucoup contribué à le justifier du malheur qu'il a eu de perdre le vaisseau du roi. Chaviteau, le pilote, a été condamné à quatre mois de prison. Est bien aise que les S^{rs} LePage et LeClerc, chanoines de Québec, aient consenti à donner leur démission et qu'ils aient été remplacés par les S^{rs} LeRiche et Boulanger. Ne sait trop si le S^r Léon, supérieur du Séminaire de Québec, convient pour la place de théologal, ayant eu autrefois des difficultés avec le chapitre. Le roi ne juge pas à propos de lui permettre de nommer aux canonicats vacants les directeurs du Séminaire de Québec. Pour le faire, il lui faudra en demander l'autorisation dans chaque cas. Ne doit pas exclure les Canadiens des fonctions de chanoines, au contraire, car il est difficile de trouver en France des prêtres d'une certaine situation qui veuillent se déterminer à passer en Canada. Les Canadiens sont *vifs et glorieux*, mais il faut les traiter suivant leur tempérament et avec douceur. On dit que M. de la Tour les traite cavalièrement. N'a pu jusqu'à présent faire destiner des fonds pour les réparations du palais épiscopal. Folio 445, 6 pages.
- 11 avril. Le même à M. de Beauharnois. Lorsqu'il y aura des remplacements à faire dans les troupes, il n'oubliera pas tout ce qu'il marque en faveur de MM. de Montbrun du Sablé et de la Jemmeraye. Est surpris que 100 recrues chaque année ne suffisent pas pour remplacer les morts, les invalides, ceux qui s'établissent et les déserteurs. Puisque le marbre ne convient pas pour les colliers il faut s'en tenir à la porcelaine. Veillera sur la conduite du S^r Peltier, incorporé dans les troupes, c'est un enfant de famille auquel il s'intéresse. A donné l'emploi de grand voyer, vacant par la mort de M. de Bécancour, au S^r Lanouiller de Boisnier. Le marbre qu'il lui a envoyé, provenant d'une carrière située à 20 lieues de Montréal, est trop commun pour être expédié en France. Folio 448, 3 pages.
- 11 avril. Le même à M. de S^t Vincent. A été admis dans l'ordre militaire de S^t Louis. Id. à MM. de Blainville, S^t Ours DesChaillons et Péan. Folio 449 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 11 avril. Le même à M. de Silly. Est surpris de sa résolution de se retirer du service. Etant donné son âge, il a eu bien de la peine à lui faire accorder la demi-solde. Folio 450 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Comme les plaintes du S^r Basil, marchand à Québec, paraissent fondées, il lui donnera main forte pour recouvrer les jugements qu'il a obtenus contre Barbel, notaire à Québec. Folio 451, 1 page.
- 11 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi a rendu un arrêt qui les commet avec le procureur général pour entendre les parties et dresser procès-verbal dans l'affaire du S^r des Meloises avec Le Vasseur, menuisier, au sujet d'un terrain appartenant au premier sur lequel Le Vasseur a fait élever un bâtiment. Folio 451 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 avril. Le même aux mêmes. Enverront le S^r de Montgriven, dont les parents désirent l'éloignement, dans les postes les plus éloignés pour qu'il ne repasse pas en France. Folio 452, 1 page.
- 11 avril. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. A reçu les états qu'il lui a envoyés. A été admis dans l'ordre militaire de S^t Louis. Folio 452 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 avril. Le même à M. Varin de la Marre. Est satisfait des soins qu'il s'est donnés pour la conservation des effets sauvés du naufrage de *L'Eléphant*. Lui a accordé une gratification de 400 livres pour les pertes qu'il y a faites. Folio 452 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1730.
11 avril. Le même à M. de Gannes. Il n'y a eu aucun mouvement dans les emplois de l'état-major au Canada. M. le Ch^{lier} Bégon, major de Québec, est le plus ancien de la colonie. En raison de ses services et de ses grandes blessures, on ne peut lui faire de passe-droit. Ne peut procurer une enseigne à son neveu. Folio 453, 1 page.
- 11 avril. Le même à M. Dupin de Bellugard. Au sujet des affûts pour l'artillerie de Québec. Approuve qu'il ait fait monter une batterie de quatre canons pour l'exercice. Folio 453 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 avril. Le même à M. Sarrazin. Au sujet de la carrière d'ardoise qui se trouve sur son terrain. Il est heureux que l'ardoise se trouve de bonne qualité. S'il veut en faire l'exploitation le roi lui accordera le passage des ouvriers dont il pourra avoir besoin. Folio 454, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 avril. Le même à M. de Chaussegros. Les fonds demandés pour réparer les batteries Royale et de Vaudreuil ont été ordonnés. L'ardoisière de MM. Sarrazin et Hazeur. Folio 454, 1 page.
- Fontaine-bleau.
25 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Envoie l'ordre pour assembler le conseil de guerre et faire le procès de M. de Lignery, tant pour sa lenteur dans l'expédition contre les Renards que pour la conduite qu'il a tenue touchant les achats de vivres et les marchandises et munitions laissés à Michilimakinak. Il convient d'éclaircir s'il a agi dans son intérêt particulier. Folio 454 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. M. de l'Etenduère, qui commande *Le Héros*, arrivera très probablement à Québec vers la fin de juillet, un mois plus tôt que d'habitude. Pour cette raison, ils s'efforceront de le laisser partir en septembre. Folio 455 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Le roi a approuvé qu'ils aient fait publier l'ordonnance du 2 mars 1729 et qu'ils aient fait fabriquer pour 63,337 livres de monnaie de cartes. Lettres de change. Instructions au sujet de la monnaie de cartes. Folio 456, 5 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Moyens de réduire les dépenses. Le nombre de canots employés pour le service est trop considérable. Cés canots sont trop lourds et, comme il faut les traîner dans les portages, ils s'usent plus promptement. Revue des items de dépenses qui peuvent être réduits. Folio 458 $\frac{1}{2}$, 10 pages.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnois. A reçu sa lettre contenant la suite du mémoire du père de Gonor sur la découverte de la mer de l'Ouest, mais n'a pas trouvé le brouillon de carte qu'elle disait y être joint. Croit qu'il l'a gardé pour faire la carte qu'il doit envoyer cette année. Le prie de faire un projet qui contienne les moyens et la dépense de l'utilisation de cette découverte. Est très aise de la joie manifestée à l'arrivée de Mgr Dosquet. M. Hocquart est sage, laborieux et de bon commerce, Espère qu'il rétablira le bon ordre dans la caisse et les magasins et qu'il vivra en bonne intelligence avec lui. Le Sr Michel de la Rouvillière remplacera le Sr de Silly. Folio 463, 2 pages.
- 25 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart lui envoie la déclaration du roi établissant comment seront payés les cens et rentes seigneuriales. Folio 463 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Hocquart. Monnaie de cartes. Le Sr Bauve. Folio 464 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 25 avril. Le même au même. Instructions au sujet des dépenses. Folio 465 $\frac{1}{2}$, 7 $\frac{1}{2}$ pages.
- 25 avril. Le même au Père Du Parc, supérieur des jésuites. A été bien aise d'apprendre que la présence de Mgr Dosquet a rétabli le calme dans le diocèse de Québec. A été très satisfait de la conduite du Père Guignas dans ses efforts, non seulement pour détacher les Kikapous et les Mascoutins du parti des Renards, mais même pour les porter à leur faire la guerre. Est très aise d'apprendre les progrès du christianisme chez les Hurons du Détroit. Folio 469 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730.
25 avril. Le même à M. Hocquart. Le roi lui a accordé un dédommagement de 6,000 livres pour les pertes qu'il a subies par le naufrage de *L'Éléphant*. Folio 470 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 avril. Le même au même. Au sujet de M. de Lignery. Folio 471, 1 page.
- 25 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A destiné 26 faux saulniers pour le Canada. Incorporeront dans les troupes ceux d'entre eux qui le désireront. Folio 472, 1 page.
- 2 mai. Le même aux mêmes. Doivent s'attacher à empêcher les sauvages d'aller porter leurs pelleteries aux Anglais. Croit qu'il serait plus facile d'arriver à cela si le commandant à Détroit n'avait aucun intérêt dans le commerce. Folio 472, 4 pages.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. Accordera passage en France aux trois filles de M^{de} de Cabanac et à sa sœur. Folio 474, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même au même. Fera embarquer sur *Le Héros* les meubles que M. le comte de Vaudreuil avait sur *L'Éléphant*. Folio 474 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Lui envoie la nouvelle compilation des ordonnances de la guerre en trois volumes qu'il fera déposer au secrétariat du gouvernement. Passage en France à M. de Noyan. Folio 474 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Noyan. Apportera en venant en France tous les éclaircissements qu'il pourra avoir tant sur la conservation des pays d'en haut que sur celle du commerce. Folio 476, 1 page.
- 5 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. N'a plus entendu parler du projet que M. Dupuy avait formé de faire venir des Illinois quelques bœufs sauvages de ce pays. L'élevage en serait avantageux, particulièrement au point de vue de leur laine, mais on peut se demander si la différence de climat ne nuirait pas à leur reproduction et si leur laine ne se changerait pas en poil avec le temps. Les prient d'étudier la question. Folio 476 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Le même à M. le coadjuteur de Québec. A représenté au roi les pertes qu'il a subies dans le naufrage de *L'Éléphant* et les dépenses qu'il est obligé de faire pour rendre le palais épiscopal habitable. Une gratification extraordinaire de 3,000 livres lui a été accordée en sus de la gratification ordinaire. Folio 477, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 mai. Le même à M. Hocquart. A remis à M^{de} la maréchale de Gramont la lettre qui concernait la succession du S^r Sonnet, son ancien domestique, décédé au Canada. Folio 477, $\frac{1}{4}$ page.
- 23 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du nommé Charles Mesnard qui repasse au Canada. Folio 477 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 23 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet d'une lettre des directeurs de la C^o des Indes demandant les services de soldats pour empêcher la fraude du castor. Folio 477 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
30 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Lettre du roi pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc d'Anjou. Folio 478, $\frac{1}{4}$ page.
- 30 août. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 478, $\frac{1}{4}$ page.

ENREGISTREMENT D'ARRÊTS, ORDRES, ETC., ETC., CONCERNANT LE CANADA.

- Versailles.
20 mars. Arrêt qui commet le gouverneur général, l'intendant ou commissaire ordonnateur, le procureur général du Conseil Supérieur, pour connaître des contestations entre M. Des Meloises, officiers des troupes, et le nommé Le Vasseur, menuisier à Québec. Folio 480, 2 pages.
- 25 mars. Arrêt qui commet le S^r Verrier, procureur général du Conseil Supérieur pour la vérification des minutes des notaires. Folio 480 $\frac{1}{2}$, 6 pages. Soit 9 pp.
- 25 mars. Déclarations en interprétations de celle du 5 juillet 1727, au sujet de la monnaie de cartes du Canada. Folio 484, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1730.
25 mars. Brevet qui permet au S^r Poulin de Francheville, d'ouvrir, fouiller et exploiter pendant vingt ans des mines de fer en Canada. Folio 486, 3 pages.
- 25 mars. Lettres patentes qui règlent la scéance du conseiller clerc au Conseil Supérieur. Folio 487 2 pages.
- 4 avril. Arrêt qui attribue à l'intendant de la Nouvelle-France la connaissance des procès qui pourront naître à l'occasion de l'ouverture des mines de fer. Folio 488, 3 pages
- Fontaine-bleau.
25 avril. Ordre du roi qui ordonne l'assemblée d'un conseil de guerre pour faire le procès du S^r de Lignery, major des Trois-Rivières. Folio 489 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Ordre du roi pour le transport de faux saulniers et contrebandiers. Folio 491, 1 $\frac{1}{2}$ page.

1730.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Versailles.
27 janvier. Le président du conseil de marine à M. Verrier. Est satisfait du compte qu'il rend des ouvrages qui ont été faits l'année dernière à Louisbourg. Folio 496, 1 page.
- Marly.
7 février. Le même à MM. de Beaucours et de Mézy fils. Le S^r Castrol, négociant de S^t Malo, fait armer un petit navire où il embarquera 600 quintaux de biscuit pour les aller soulager dans leur disette. Folio 496 $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{2}$ page.
- 4 février. Le même à M. Boisberthelot de Beaucours. L'avise qu'il a été nommé gouverneur des Trois-Rivières. Remettra le gouvernement de l'Île Royale à M. de Bourville. Folio 496 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 février. Le même à M. Le Normand de Mézy. Règlera le passage de M. de Beaucours. Folio 497, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 février. Le même à M. de Bourville. Prendra le gouvernement de l'Île Royale au départ de M. de Beaucours. Folio 497 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même aux officiers de l'amirauté. MM. de S^t Ovide et de Mézy ont ordre de faire enregistrer les lettres patentes en forme d'édit concernant le commerce étranger. Tiendront la main à son exécution. Un tarif sera arrêté incessamment pour leurs droits et vacations. Folio 498, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. de Bourville. Recrues qui s'embarqueront sur *Le Dromadaire*. A été nommé lieutenant de roi à l'Île Royale. Folio 498 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Verrier. Il lui est accordé son passage, celui de ses deux fils et de deux domestiques. Le roi a approuvé les ouvrages proposés pour l'enceinte de Louisbourg et le quai. Fera le toisé définitif des ouvrages faits par le S^r Isabeau et la veuve Planton, sa sœur. On lui envoie une expédition de la prolongation de marché fait avec le S^r Ganet pour la perfection des ouvrages par lui commencés. Folio 499 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 20 juin. Le même à M. de S^t Ovide et de Mézy. Instructions sur le même sujet. Folio 501, 4 pages.
- Versailles.
20 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Les S^{rs} de la Tour, Rousseau de Souvigny et de la Pérelle, ont été faits capitaines par l'avancement de M. de Pensens et la mort de MM. de S^{te} Marie et de Catalogne. Les deux nouvelles compagnies ont été accordées au S^r d'Aillebout et au Ch^{ier} de Gannes et une expectative à M. Despriet. Les S^{rs} de la Vallière et du Chambon ont été faits chevaliers de S^t Louis. Folio 503, 2 pages.
- Marly.
20 juin. Le même à M. de Mézy. Au sujet des ouvrages faits par le S^r Isabeau. Folio 504, 1 page.
- 20 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. A été nommé capitaine. Folio 504, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 juin. Le même à M. Du Vivier. A été nommé lieutenant. Folio 504 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de Chambon. A été fait chevalier de S^t Louis. Folio 504 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1730.
27 juin. Le même au Père Zacharie Caradet, supérieur des récollets de la province de Bretagne à Louisbourg. Est satisfait du bon ordre par lui établi parmi ses religieux. Folio 505, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Breslay. A reçu les papiers qu'il lui a adressés et a vu avec plaisir les certificats de bonne conduite que lui a donné le général Philipps et qu'il n'a pas donné occasion aux mauvais traitements que lui a fait subir M. Armstrong. Ne doit se mêler en aucune manière du gouvernement et des affaires temporelles des habitants. M. de Noinville, qui a passé l'année dernière à Port-Royal, le soulagera dans l'exercice de ses fonctions. Si M. Brault l'a calomnié, comme il marque, il est indigne de son ministère. Il est probable qu'il ne repassera pas à l'Acadie. Folio 505 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. de Catalogne. A été bien fâché de la mort de son père. Lui a procuré une lieutenance et une gratification annuelle de 150 livres à sa mère. Folio 506, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. Du Buisson. Ne peut augmenter ses appointements. Si, maintenant que l'île S^t Jean est réunie au domaine du roi, il se fait des développements importants dans l'île, il ne sera pas oublié. Folio 506, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Pensens. Est satisfait du compte qu'il a rendu de l'état des habitants de l'île S^t Jean. A approuvé qu'il ait fait avertir les Acadiens qui avaient l'intention de s'établir à l'île S^t Jean d'apporter des provisions. Maintenant que l'île est réunie au domaine du roi, il espère que les Acadiens ne redouteront plus d'être troublés dans les concessions qui leur seront données. A été nommé à la majorité de l'Île Royale. Ne s'y rendra pas avant le retour de M. de S^t Ovide que sa santé oblige d'aller aux eaux de Barrèges. Son neveu, M. Despiet restera à Louisbourg jusqu'au retour de M. de S^t Ovide. A procuré une lieutenance à son neveu, M. de la Plagne. Folio 506 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 27 juin. Le même à M. de Bourville. Ouvrira les dépêches adressées à MM. de S^t Ovide et de Mézy pendant leur absence. M. de Mézy s'embarquera sur le *Dromadaire* pour retourner à l'Île Royale. Folio 507 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. Sabatier. Au sujet de la succession du comte d'Agrain. Devra poursuivre vivement le recouvrement et l'informer du nombre de ses créanciers à Louisbourg. Folio 509, 3 pages.
- 27 juin. Le même à M. de Mézy. A vu que par la balance des comptes qui a été faite pour les années 1721 à 1727, il se trouve un excédent de recettes de 48,935 livres dont le S^r DesGoutins, commis des trésoriers généraux de la marine, se trouve reliquataire. Il faut vérifier d'où provient ce débit et s'assurer des biens du S^r DesGoutins. Il n'est pas possible qu'il ait dissipé un pareil fonds puisqu'il a vécu sagement et n'a pas fait de pertes. Les fonds seront remis à l'avenir au S^r Rondeau. Folio 510 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 27 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. On leur envoie l'ordonnance du roi pour l'augmentation de deux compagnies à l'Île Royale. Renseignements et instructions divers. Folio 512, 4 pages.
- 27 juin. Le même aux mêmes. En raison du déficit dans les comptes du S^r DesGoutins, les fonds seront envoyés au S^r Rondeau. Ils seront déposés dans un coffre ayant trois serrures différentes, dont une des clefs sera gardée par un des commis, une autre par l'ordonnateur et la troisième par le contrôleur. Comment se feront les paiements. Folio 514, 4 pages.
- 27 juin. Le même à M. LeNormand. Espère que, de concert avec M. Sabatier, il a pu dans le cours de l'hiver découvrir et s'expliquer le déficit du S^r DesGoutins. Folio 515 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. de Mézy. A donné au S^r Sabatier le brevet d'écrivain principal et à son fils la charge d'écrivain à la place du S^r LeVasseur qui a cessé de vaquer à ses fonctions. Succession du comte d'Agrain. Folio 515 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

- 173 .
27 juin. Le même au même. Attend l'état qu'il lui a demandé des marchandises, munitions et artillerie délivrées en 1720 des magasins de Rochefort au Sr de Gotteville, faisant pour le comte de S^t Pierre pour le service de l'île S^t Jean, et un inventaire de ce qui existait lors de l'abandon fait par le comte de S^t Pierre. Folio 516, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Ne peut accorder congé maintenant à M. de Pensens, ni à son neveu M. Despiet, l'un étant major et l'autre aide-major au même lieu. Ne doute pas que les Acadiens ne viennent en grand nombre à l'île S^t Jean, cela est très désirable à condition qu'ils apportent des vivres pour subsister. Folio 516 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 juin. Le même au même. Le roi a approuvé la tournée qu'il a faite au Port Toulouze et à l'île S^t Jean, ainsi que la réunion des sauvages. Il ne convenait cependant pas, en aucune manière, d'insinuer à ces sauvages qu'il avait renforcé la garnison pour les aider à venger l'insulte que les Anglais avaient faite l'année précédente à leurs enfants. Cela aurait fourni aux Anglais un juste sujet de plaintes. Ne voit pas un grand inconvénient dans le fait que quelques canots de ces sauvages aient enlevé un bateau anglais sur les côtes de l'île S^t Jean, d'autant que cet exploit a déterminé plus de 80 bâtiments à quitter ces parages pour se réfugier à Canceaux. Est bien aise qu'à la sollicitation de l'équipage d'une chaloupe française, les sauvages aient accordé la vie et la liberté à l'équipage du bateau anglais. Il n'y a pas d'apparence que les Anglais s'avisent de fortifier le port de La Hève, à en juger par le peu qu'ils ont fait en Acadie depuis vingt ans. Les mauvais traitements dont se plaint le Père de Breslay de la part d'Armstrong ne sont que trop certains. Les missionnaires auront sans doute plus d'agréments sous le gouvernement du général Philipps. Folio 517 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mézy. Leur envoie l'arrêt du Conseil qui réunit au domaine du roi les îles S^t Jean, de la Madelaine et Miscou. Rendra cet arrêt public afin de dissiper les craintes où étaient les habitants de tomber entre les mains d'une nouvelle compagnie. Folio 518 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
4 juillet. Le même à M. de la Boularderie. Est heureux d'apprendre les dispositions qu'il a prises pour l'établissement de la concession que le roi lui a faite. Devra le faire avec plus d'efficacité que par le passé s'il veut éviter la réunion de sa concession au domaine du roi. Folio 519, 1 $\frac{1}{2}$ page.

1730.

ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI, ARRÊTS, ORDONNANCES, &c., &c., CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Versailles.
7 mars. Ordre du roi au Sr de Gannes pour la levée de soldats. Id., au Sr D'Ail lebout d'Argenteuil. Folio 520, 1 page.
- 25 mars. Arrêt pour faire résilier le marché d'Isabeau et faire procéder à un nouveau marché. Folio 520 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 mars. Ordonnance pour l'augmentation de deux compagnies françaises à l'île Royale. Folio 521, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-bleau.
1er juin. Arrêt qui réunit au domaine de S. Mté les îles de S^t Jean, de la Madelaine et Miscou, dont la concession avait été accordée au comte de S^t Pierre par lettres patentes du mois d'août 1719 et janvier 1720. Folio 521 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles.
30 août. Lettre du roi à M. de S^t Ovide pour faire chanter le *Te Deum* pour la naissance de M. le duc d'Anjou. Folio 523, 1 page.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES
COLONIES.

ANNÉE 1731.

Série B. Vol. 55.

1731.
Versailles.
3 janvier.
9 janvier.
- Le président du conseil de marine à M. Orry. Sur le projet de rétrocession de la Louisiane au roi par la C^{ie} des Indes. Folio 1, 1 page.
- Le même au provincial des récollets de la province de Bretagne. Est aise d'apprendre de lui que les religieux de son ordre ont les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement de leurs fonctions. Craint que le Père Anastase comme supérieur général, ne cause du dégoût au Père Zacharie Caradec qui est aimé à Louisbourg où il a rétabli l'ordre. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
16 janvier.
- Le même à M. l'abbé de S^t Aubin. Sur la proposition de M. l'évêque de Samos d'accorder la dignité de théologal du chapitre de Québec à M. du Lion. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 23 janvier.
- Le même à M. Hérault. Au sujet de Gilles le Noir qui fut employé comme exécuteur des hautes œuvres en Canada en 1728, charge dont il s'acquitta si mal qu'il fut renvoyé en France. Folio 4, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
13 février.
- Le même à MM. Amaury et C^{ie}. Est satisfait des arrangements qu'il a pris pour la mise en valeur de la concession de M. de la Boularderie. Folio 9, 1 page.
- 13 février.
6 mars.
- Le même au S^r Duhallier. Même sujet. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M^{de} la duchesse de S^t Simon. A été bien aise de procurer de l'avancement au S^r de la Martinière, enseigne en Canada. Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 avril.
- Le même au Provincial des récollets de Bretagne. Il doit tenir ses religieux prêts à partir à l'Île Royale vers la fin de juin. Folio 19 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai.
- Le même au Père de Charlevoix. A reçu sa lettre touchant la découverte de la mer de l'Ouest. Ses représentations sur les moyens de rendre utile l'entreprise du S^r de la Véranderie, méritent d'être connus de MM. de Beauharnois et Hocquart. Folio 26, $\frac{1}{4}$ page.
- Fontaine-bleau.
3 juillet.
- Le même au Père provincial des récollets de Bretagne. Les lettres patentes pour réunir à la province de Bretagne les missions de l'Île Royale et de l'île S^t Jean, sont expédiées. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
19 août.
- Le même à Le Prévost Tournion, procureur de roi de l'amirauté à Havre. Sur les représentations de M. Roma, un des directeurs de la C^{ie} à laquelle le roi a fait une concessions à l'île S^t Jean. Folio 59 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre.
- Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi a accepté de la C^{ie} des Indes la rétrocession de la Louisiane. Le roi y a renvoyé le Père Beaubois comme supérieur des missions. Il part dans un esprit de paix et de conciliation, mais il convient que le Père Raphaël, supérieur des capucins dans cette province, ait les mêmes sentiments. Folio 74 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 décembre.
- Le même au P. provincial des récollets de Bretagne. A été aise d'apprendre que ses religieux avaient pris possession à l'Île Royale des postes desservis par les récollets de la province de Paris et que le tout avait été fait de concert et à l'amiable. Folio 81, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 décembre.
- Le même à M. Fagon. Sur l'établissement avantageux des 264 faux saulniers envoyés au Canada. Folio 82 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1731.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES POUR LE DÉPARTEMENT DE ROCHEFORT.

1731.
Marly.
23 janvier. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois, intendant à Rochefort. Fera exécuter le dessin des armes du roi en pierre blanche que demande M. Verrier pour être placé à la porte Dauphine de Louisbourg. Instructions diverses. Folio 102, 1 page.
- 23 janvier. Le même au même. Instructions diverses au sujet du Canada. Folio 102½, 3 pages.
- 6 février. Le même au même. Les propositions des cordiers qui consentent à aller au Canada sont exorbitantes. Instructions diverses.
- Versailles.
20 février. Le même au même. Au sujet du Sr Lydius, condamné par le Conseil Supérieur de Québec pour commerce étranger. Instructions diverses. Folio 169, 2 pages.
- 27 avril. Le même au même donnera passage à deux ouvriers que M. de Francheville fait passer au Canada pour travailler aux mines de fer. Folio 127, ½ page.
- Marly.
8 mai. Liste des passagers sur le vaisseau du roi *Le Héros* en destination de Québec. Folio 132, 1 page.
- 22 mai. Le président du conseil à M. le comte de Rochalar. Sur les biens laissés en Canada par M. Perrot. Folio 139, ¼ page.
- Fontaine-bleau.
12 juin. Le même à M. Belamy. Sur les propositions de la chambre de commerce de La Rochelle au sujet du commerce de la Louisiane. Folio 143, 4 pages.
- 12 juin. Le même à MM. les directeurs et syndics de la chambre de commerce de La Rochelle. Réponse à leurs propositions au sujet du commerce de la Louisiane. Folio 148, 4 pages.
- 10 juillet. Le même aux mêmes. Même sujet. Folio 163½, 2 pages.
- 10 juillet. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de Conteneuil, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 164½, 8 pages.
- 10 juillet. Le même à M. de Conteneuil. Recevra à bord M. de Mézy qui repasse à l'Île Royale. Folio 168½, ¼ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses concernant les envois au Canada et à l'Île Royale. Folio 169, 2½ pages.
- 10 juillet. Le même au même. Faveurs accordées à la C^e de l'Est de l'Île St Jean. Folio 170, ½ page.

1731.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LA COLONIE DU CANADA.

- Versailles.
20 février. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le vaisseau *Le Héros*, que commande M. de L'Etendue, retourne au Canada. Donnera à M. de la Richardière, capitaine du port de Québec, l'ordre d'aller au devant de ce vaisseau à l'Île Verte. Folio 473, 1 page.
- 20 février. Le même au Sr Brouague. Est aise de voir que les Esquimaux n'ont pas causé de troubles aux vaisseaux pêcheurs. Folio 473½, 1½ page.
- 26 mars. Arrêt qui permet au Sr Dosquet, coadjuteur de l'évêché de Québec, de vendre et aliéner cinq emplacements tenant au palais épiscopal, pour le prix en provenant être employé aux réparations des murs et clôtures, etc. Folio 474, 2½ pages.
- 10 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. A reçu sa lettre et le mémoire des curés demandant que la dime soit du treizième minot au lieu du vingt-sixième et

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1731. qu'elle soit prélevée sur toutes sortes de grains ; pois, chanvre, lin, tabac et autres denrées. Ne peut accorder cette demande sans avoir des éclaircissements très complets. Si le roi se décidait à accorder cette demande, il supprimerait le supplément qu'il donne aux curés. Folio 475 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même à M. Hocquart. Laissera le S^r de Lanouiller, fils, vaquer à ses affaires si le S^r de Lestage, riche négociant de Montréal, se porte caution pour lui, sinon il le fera enfermer. Croit que son débit vient plutôt de l'envie de faire plaisir que de sa mauvaise foi. Folio 476, 1 page.
- 10 avril. Le même à M. de Beauharnois. A approuvé que la dépense d'ériger et d'entretenir des forts de pieux dans les seigneuries soit supportée par les habitants. Est satisfait des soins qu'il se donne pour entretenir les Iroquois dans des dispositions favorables aux Français. Folio 476 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même à M. Hocquart. Est satisfait de son application à empêcher la fraude du castor. Le prie de faire suivre l'affaire de la succession du S^r Sonnet, ancien domestique de M^{de} la maréchale de Gramont. Le S^r de Courbuisson. Folio 477, 1 page.
- 10 avril. Le même au même. A reçu son état sur le commerce du Canada. Ne comprend pas que la valeur des marchandises entrées dans la colonie puisse s'élever à trois millions, et celles qui en sont sorties, y compris les lettres de change, qu'à 1,287,256 livres. Cela ne paraît pas possible. Folio 477 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A été bien aise d'apprendre que la contestation entre les jésuites et le curé de Batiscan, au sujet des paroisses de S^t Frs. Xavier et de S^{te} Geneviève, se soit terminée à l'amiable. Id. pour le S^r Jacran, curé de l'Ancienne Lorette qui se plaignait d'un arrêt du Conseil d'Etat. Dimes. Folio 478, 2 pages.
- 10 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le S^r de Chaussegros n'a été nommé capitaine que pour obvier aux difficultés que faisaient les officiers détachés d'obéir à ses ordres touchant les travaux des fortifications. A été informé qu'il prétend rouler avec les capitaines en pieds en vertu de ce titre. N'aurait pas dû le nommer sur le conseil de guerre tenu à l'occasion du S^r de Lignery, ce qui l'a autorisé à ses prétentions. Folio 479, 1 page.
- 10 avril. Le même au même. A été satisfait de la suite du mémoire du S^r de la Véranderie au sujet de la découverte de la mer de l'ouest. Cette découverte est importante et il en apprendra le succès avec plaisir. Le roi ne veut cependant entrer dans la dépense du S^r de la Véranderie que pour les présents aux sauvages. Folio 479 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A été fâché de l'aventure de la D^{ne} de S^t Vincent avec le S^r de Villers Fransure ; le mariage a été conclu avec trop peu de réflexion. Le roi a fait enfermer de Fransure au Château trompette. L'entreprise du S^r de la Véranderie touchant la découverte de la mer de l'Ouest. Pensions des veuves d'officiers. Folio 480, 3 pages.
- 10 avril. Le même à M. Hocquart. Dépenses causées par le naufrage de *l'Eléphant*. Les réparations à la maison de M. Cavagnal, Montréal, doivent être à sa charge. Devra faire diligence pour fixer les limites de la ferme de Tadoussac et compléter le papier terrier. Folio 481, 3 pages.
- 10 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ont bien fait de faire faire le procès de Lydius pour commerce étranger. Il a été constitué prisonnier à Rochefort faute de payer l'amende de 3,000 livres à laquelle il avait été condamné, mais sur ses représentations qu'il avait laissé des effets pour 12,000 livres à Montréal et qu'il était hors d'état de payer, il lui a été permis de se retirer en Hollande. Il faut rechercher ses complices et les poursuivre. Est persuadé que les accusations de commerce portées par Lydius contre le Père Lauzon, jésuite, sont sans fondement. Il convient néanmoins d'éclaircir le fait. Croit en effet, qu'il y aurait des inconvénients à abandonner les postes des Miamis et des Onyatanons. Un des meilleurs moyens d'empêcher les sauvages d'aller chez les Anglais, est de tenir bien

DOC. DE LA SESSION No 18

1731. garni de marchandises les postes de Niagara et de Frontenac. Est satisfait de l'administration de M. de Boishébert à Détroit. Gratifications aux S^{rs} de la Richardière et de la Morandière. A été bien aise d'apprendre que le S^r LeFèvre, a fait construire un navire qu'il doit envoyer en France. Ont bien fait de renouveler aux frères de S^t Castin, l'avertissement de se bien comporter. Folio 482 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 17 avril. Le même au mêmes. Enfants de M. D'Esgly. Il convient d'éprouver mieux le S^r J.-B^{te} Werbar, avant de lui accorder des lettres de naturalité. Accepteront le terrain que la veuve de M. de Frontigny, greffier de la maréchaussée, possède près du Palais, en paiement de la somme 1388 livres que devait au roi son mari pour munitions et marchandises. Approuve qu'ils aient fait entourer la prison d'une bonne muraille. En considération des défrichements considérables qu'a fait l'abbé Le Page sur la seigneurie de Terrebonne, de l'établissement de deux moulins et de la construction d'une église autour de laquelle il forme un village, le roi lui accorde la confirmation de la permission qu'il lui a donnée de continuer ses établissements dans la profondeur de deux lieues au delà de la seigneurie. Mine de cuivre de Chogonamigon. A approuvé que, de concert avec M. le coadjuteur, il ait destiné le Père Luc, récollet, comme missionnaire à Ristigouche à la demande des sauvages. Folio 484 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Il peut se faire, comme il le dit, que la réduction du prix du chanvre ne ralentisse l'ardeur des habitants pour la culture de ce produit, mais, cela est d'importance secondaire si cet article ne revient pas à meilleur marché que celui de France et si la construction des vaisseaux ne prend pas faveur en Canada. Il ne faudra cependant pas réduire le prix de nouveau par crainte de dégoûter complètement les habitants de cette culture. Le prix du goudron à 43 livres était trop élevé. A bien fait de conclure un marché avec Robert Lévêque, à 25 livres le baril. A appris avec plaisir qu'il s'était construit trois vaisseaux de 200 à 300 tonneaux à Québec l'année dernière. Il peut être difficile d'établir le commerce des chevaux avec la Martinique, mais il ne faut pas se rebuter. M. le comte des Gouttes a ordre d'embarquer à Québec les 121,326 livres de chanvre qui restaient dans les magasins de Québec lors du départ du *Héros*. Folio 487 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est informé de diverses sources que l'Hôpital-Général de Québec est dans un très grand désordre, que les religieuses sont divisées entre elles à un point tel qu'il n'y a guère plus d'espoir de les reconcilier. La direction de cet établissement étant commise à l'évêque, au gouverneur et à l'intendant, ils devront étudier les moyens de ramener le bon ordre et la tranquillité. Il conviendrait peut-être de réduire le nombre de religieuses à douze, tel qu'il était au début. Folio 489, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Renseignements divers touchant les envois de munitions et de marchandises au Canada. A procuré la charge de garde-magasin à Trois-Rivières au S^r de Tonnacour en remplacement de son père. Subdélégation à Montréal pour le S^r Michel de la Rouvillière. Si le S^r Raimbault continue le commerce scandaleux qu'il entretient avec une femme de Montréal, il sera destitué de ses fonctions de lieutenant général. Ne peut décharger M^{de} de Ramezay de ce qu'elle doit aux magasins du roi. N'a pas jugé à propos d'envoyer les quatre Savoyards qu'il demandait pour ramoner les cheminées. Folio 489 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 17 avril. Le même au même. Est très satisfait de la bonne intelligence qui existe entre M. Beauharnois et lui et du témoignage qu'il rend de la sagesse de son gouvernement. Envois de farines et de provisions de Québec à l'Île Royale. M. de la Corne. Les S^{rs} de Contrecœur, Péan et de Repentigny. Promotion pour le S^r de Mouchy d'Hocquincourt. M. de Cheigny. Le frère Chrestien. Folio 419 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 17 avril. Le même à M. de Beauharnois et Hocquart. Instructions diverses au sujet des dépenses. Folio 493, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1731.
17 avril. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Les récollets de la province de Bretagne qui étaient déjà établis à Louisbourg, remplaceront les récollets de la province de Paris dans toute l'Île Royale et l'île St Jean. A vu par le mémoire du Père Ignace qu'il lui a adressé qu'il ne se commet plus d'abus sur la traite de l'eau-de-vie. Folio 494, 2 pages.
- 19 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Se renseigneront sur les faits allégués par le Sr de Montmorency qui prétend qu'ayant chargé le Sr Perrault d'Hérisy, major des milices du Canada, de vendre les biens qu'il avait en Canada, il lui retient la somme de 14,000 livres qui en proviennent. Folio 494 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il ait fait participer les dames Verrier et de la Corne aux gratifications provenant du produit des congés. Est satisfait du zèle du Sr Varin. Est bien aise d'avoir son assurance que M. de Chaussegros n'a pas agi de collusion avec les entrepreneurs des travaux de l'enceinte de Montréal. Folio 494 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 24 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le roi est très satisfait de son application à maintenir les Abénaquis dans les intérêts de la France et à rendre inutiles les tentatives réitérées des Anglais pour déterminer ces sauvages à vendre ou céder leurs terres. Toute condescendance en ce sens déciderait de leur perte et de leur liberté. A bien fait de renouveler ses ordres aux officiers qui commandent à la rivière Ouabache, de veiller aux tentatives des Anglais pour s'établir ou commercer dans ces endroits. Il paraît évident que leurs sollicitations auprès des Iroquois dans le but de les déterminer à rompre avec les Français, n'auront aucun succès. Ils sont trop politiques pour se laisser gagner par des présents. Ont bien fait cependant d'envoyer de Joncaire chez les Sonnantouans pour déjouer leurs projets. Ont bien fait d'envoyer le Sr de Rigauville à Niagara pour y remplacer de Joncaire, Est aise que la fille aînée du Sr D'Esgly ait jugé à propos d'entrer chez les Ursulines et que M^{de} la marquise de Vaudreuil ait pu, au moyen d'une quête réunir 2,000 livres en acompte sur sa dot. L'abbé de Falaise de Gannes. Approuve qu'il ait nommé le Sr de Montigny au commandement du poste de Michillimakinak pour relever M. Du Buisson. N'a point jugé à propos de faire usage du placet de la fille du Sr de Courval. Sera bien aise, cependant de savoir s'il est vrai qu'elle ressemble au roi et que trois fleurs de lys forme son moignon. Il lui sera aisé de le vérifier puisqu'il passe deux fois l'an aux Trois-Rivières. Folio 496 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le Sr Berthier n'a pas droit à la gratification de 400 livres que les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui accordaient. Il doit se contenter de ses appointements de 800 livres. Folio 498 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 avril. Le même aux mêmes. A appris avec peine l'exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711 au sujet des terres. Les concessions qui n'auront pas été confirmées et qui n'ont pas été mises en valeur seront annulées. Folio 499, $1\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Raimbault. Est satisfait de l'attention qu'il donne à la suppression du commerce étranger, mais très peu de ses mœurs. Folio 499 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Dupin de Bélugard. A approuvé les feux d'artifice qu'il a fait faire à l'occasion de la naissance du Dauphin. Etat des batteries. Folio 499 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Gannes. Le roi a accordé au Ch^{lier} Bégon, plus ancien que lui, la lieutenance de roi à Trois-Rivières; vacante par la mort de M. D'Esgly. Folio 500, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. De Lino. Le roi lui a accordé une gratification extraordinaire de 300 livres en récompense de son zèle. Folio 500 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Beauharnois. A donné la lieutenance de roi à Trois-Rivières au Ch^{lier} Bégon, la majorité de Québec au Sr Deschailions. Promotions pour les S^{rs} de la Fresnière, Céloron de Blainville, de l'Epervanche,

DOC. DE LA SESSION No 18

1731. de Normanville, de Raymond, Le Verrier fils, de Mouchy d'Hocquincourt, de Sacque Epée, de Vassau, de Tonty, de Beaujeu. A accepté la retraite du S^r Fournier de Belleval avec une gratification annuelle de 150 livres. Congé pour passer en France aux S^{rs} de Lignery fils, de Moras et de Boucherville. Folio 500 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, Sur la demande de M. le coadjuteur, le roi a accordé à M. de Beauharnois une seigneurie de quatre lieues de front sur quatre de profondeur des deux côtés de la rivière Yamaska, sur les terres non concédées à la suite de celles accordées en 1695 à M. Bourchemin. Folio 501 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il ait pris pour le compte du roi neuf milliers de l'ardoise que le S^r Sarrazin a fait tirer de sa carrière. Pourra acheter successivement tout ce qui sera nécessaire pour la couverture du Palais, celle de France devant revenir beaucoup plus cher. A approuvé qu'il ait fait paver de briques tous les greniers et les appartements du Palais, Construction des vaisseaux. Folio 501 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 avril. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Ce qu'il marque de l'état des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal paraît bien surprenant après toute l'assistance que le roi leur donne. Il est triste que l'esprit de division se soit emparé des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec au point de ne pouvoir espérer de réconciliation. Le prie de chercher avec MM. de Beauharnois et Hocquart les moyens de ramener l'union. Lui a accordé la concession qu'il demandait sur la rivière Yamaska. Folio 502 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r de Bellefonds passe au Canada. Folio 504, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même aux mêmes. Comme ils ont été satisfaits des faux saulniers qui sont passés au Canada l'année dernière, il en envoie 65 autres qu'ils pourront placer chez les habitants ou incorporer dans les troupes s'ils le désirent. Folio 504, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Du Plessis de S^{te} Hélène. La prétention du S^r Berthier d'exiger de sa communauté une gratification annuelle de 400 livres n'est pas juste. Folio 404 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M^{de} de St Jean. Ne peut accorder à sa communauté la gratification qu'elle demande. Folio 505, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. le Che^{lier} Bégon. A été nommé lieutenant de roi à Trois-Rivières et fait Che^{lier} de S^t Louis avec pension de 800 livres en récompense de ses services et de ses blessures. Folio 505, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Senneville fils. N'a pu lui procurer l'avancement qu'il demande. A M. de Beaujours. Est très satisfait de son zèle. A M. de La Gauchetière. N'a pu lui procurer l'avancement qu'il demande. Id. A M. de Joncaire. Id. A. M. du Figuier. A. M. S^r Ours Deschaillons. Lui a accordé la majorité des Trois-Rivières. A M. de Montigny. Lui procurera de l'avancement quand il en aura l'occasion. A. M. Varin. Est satisfait de son zèle et de ses services. A M. Des Meloises. A accordé la compagnie de M. Deschaillons à M. de la Frenière. A M. de la Noue. Il y a 17 capitaines plus anciens que lui. Folio 505 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 1er mai. Le même au Père du Parc. Le rétablissement du poste des Scioux dépendra de la situation avec les Renards. Si leur destruction est aussi complète qu'on le rapporte, ou renverra des missionnaires aux Scioux et d'autres à la recherche de la mer de l'Ouest. Devra se concerter avec M. de Beauharnois, pour l'envoi du Père Guignas chez les Kicapous et les Mascoutins. Est très satisfait de la conduite et du succès du Père de la Richardie auprès des Hurons de Détroit. Par diverses lettres, il semble acquis que la traite de l'eau-de-vie est restreinte dans les bornes prescrites par le roi. Lui sait gré du désir qu'il exprime de voir M. le marquis de Beauharnois décoré du cordon rouge, s'en souviendra à l'occasion, mais il croit que cette marque de considération ne lui est pas nécessaire pour gouverner avec justice et fermeté. Folio 507, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1731.
1er mai. Le même à M. l'abbé Le Page de S^{te} Claire. A reçu son mémoire au sujet de la construction des vaisseaux au Canada. Lui a concédé un terrain de deux lieues en arrière de la seigneurie de Terrebonne. Folio 508, 1 page.
- 1er mai. Le même à M. de Ramezay. N'a pu lui accorder la compagnie qu'il demandait. Folio 508 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Boishébert. A vu avec plaisir le choix que M. de Beauharnois a fait de lui pour commander à Détroit. Folio 508 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de S^t Vincent. Pour recevoir ses provisions de Ch^{hier} de St. Louis, il faut que ses services soient certifiés par M. de Beauharnois. Aurait pu prévenir le malheur arrivé à sa fille en agissant avec plus de prudence. Folio 509, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Mouchy d'Hocquincourt. Lui a accordé une enseigne en pied. Folio 509, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. André de Leigne. Loin de lui accorder une gratification il sera révoqué s'il ne se comporte pas mieux. Folio 509 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à Rigaud de Vaudreuil. N'a pu le proposer pour la place qu'il demandait. Folio 509 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de la Chassagne. Ne doute pas qu'il remplisse avec zèle le poste important qui lui a été confié. Folio 509 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. Péan. Enverra à M. de Beauharnois ses provisions de Ch^{hier} de S^t Louis. Folio 510, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Céloron. On lui a accordé une lieutenânce. Folio 510, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. LeGardeur de Repentigny. Lui accordera la croix de S^t Louis à l'occasion. Folio 510 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Lantagnac. N'a pu pour le présent, lui accorder la majorité ni la croix de S^t Louis. Folio 510 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. de Cavagnal. A reçu l'état de la revue des troupes. Enverra 100 recrues sur *Le Héros*. M. de Chaussegros s'est arrogé des droits qu'il n'avait pas. Le roi n'a pas jugé à propos de supprimer la lieutenance de roi à Trois-Rivières et de rétablir l'emploi de commandant des troupes. Les services qu'il rend dans la majorité des troupes seront aussi utiles à son avancement que le commandement des troupes. Il a tort de croire que M. de Beauharnois a écrit des choses défavorables sur son compte. Folio 510 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er mai. Le même à M^{de} de Ramezay. Ne peut faire ce qu'elle demande au sujet de sa pension. Folio 511 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M^{de} de S^t Jean l'Evangeliste, supérieure des Ursulines de Québec. La prie de lui envoyer les titres de la propriété que sa communauté a acquise pour juger si l'on peut lui faire remise des droits seigneuriaux. Folio 511 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à M. LeVerrier, procureur général. A reçu le procès-verbal qu'il a dressé en conséquence de l'arrêt du Conseil qui l'a commis pour faire le dépouillement de toutes les minutes d'actes de notaires dans la prévôté de Québec. Folio 512, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Le même à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. A reçu sa lettre dans laquelle elle demande des lettres d'amortissement, tant de la seigneurie de l'Île aux Oies que des autres titres appartenant à l'Hôtel-Dieu. Folio 512, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la contestation entre le Séminaire de Montréal et M^{de} D'Argenteuil, touchant la concession que cette dernière possède près de celle du Séminaire, marqueront s'il convient de construire un quai à Montréal comme le demande M. de S^t Aubin. Folio 512 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- mai. Le même aux mêmes. Au sujet de la fabrication de la monnaie de cartes. Folio 513, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1731.
8 mai. Ordonnance pour l'établissement d'un cadet dans chacune des 28 compagnies des troupes du Canada. Folio 514, 1½ page.
- 8 mai. Le président du conseil de marine à M. de la Fresnière. En considération des bons témoignages rendus sur son compte et de l'ancienneté de ses services, il lui a été accordé une compagnie. Folio 514½, ½ page.
- 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi a approuvé la décision du Conseil Supérieur au sujet du Sr Voyer, curé de S^{te} Anne, qui avait fait appel de l'interdiction du coadjuteur. Cette décision a arrêté les dissensions en empêchant le chapitre de Québec de prendre fait et cause pour le Sr Voyer. Comme les S^{rs} Hazeur, grand pénitencier, et Fornel, chanoine, sont des esprits remuants qui entraînent les autres dans l'insubordination, le roi a donné l'ordre de renvoyer le Sr Fornel en France. Quand au Sr Hazeur, ils lui expliqueront que s'il ne se conduit pas mieux le roi donnera des ordres pour le mettre en règle. Folio 515, 2½ pages.
- 8 mai. Le même à M. le coadjuteur de Québec. Le roi ne veut pas que le fonds destiné aux curés usés ne soit confié au Séminaire de Québec. Ceux qui seront dans ce cas seront libres de se retirer au Séminaire et celui-ci ne recevra de ce fonds que la portion qui lui reviendra. Adresse une lettre de cachet pour faire passer le Sr Fornel en France. Le Sr de Lorme n'a rien écrit contre lui. Ne croit pas devoir faire fermer la porte qui conduit sur la terrasse de l'évêché. Folio 516, 4 pages.
- 8 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet des recettes et dépenses. Folio 517½, 5 pages.
- 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les sauvages seraient devenus plus utiles si on les avaient asservis peu à peu, mais la question est très difficile. S'ils connaissent quelques moyens, ils devront en faire part. Folio 519½, 1½ page.
- 8 mai. Le même à M. le coadjuteur. Aurait été très disposé à accorder de l'emploi en Canada à M. de la Colombière, fils de M. de la Corne, mais cela n'a pas été possible cette année. Tâchera de lui procurer de l'emploi à la Louisiane. Folio 520, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de la Tour, doyen. A reçu le mémoire de ses difficultés avec le Chapitre. Est informé qu'il traite avec trop de hauteur les ecclésiastiques et les maisons religieuses. On ne remédie pas au mal de cette façon. Folio 520½, 1 page.
- 8 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est très aise de l'harmonie qui existe entre eux et avec l'évêque. Revue des événements de la colonie. Instructions diverses. Folio 521, 16 pages.
- 8 mai. Le président du conseil de la marine à M. Hocquart. Approuve qu'il ait fait arrêter et garder dans sa maison M. de Lanouiller pour la sûreté des sommes qu'il doit aux trésoriers généraux. Examen des comptes et du débit de M. de Lanouiller. Folio 528½, 6 pages.
- 8 mai. Le même au même. Le roi a ordonné que la messe fut dite au Palais par un chanoine et non par un récollet, comme le veut le Chapitre. Le roi lui a accordé le titre d'intendant de la Nouvelle-France. Folio 531½, 1 page.
- 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Quoique M. de Lignery ait été déchargé par le conseil de guerre, il n'en est pas moins certain que l'insuccès de l'entreprise dont il avait été chargée doit lui être attribuée. Folio 531½, ½ page.
- 8 mai. Le même à M. Hocquart. Est surpris que M. DuBuisson n'ait pas vendu le restant des munitions laissées à Michilimakinak par M. de Lignery. Il faut les vendre à tout prix pour empêcher leur perte totale. Les S^{rs} Varin, Michel de La Rouvillière, Louet et Bernard. Folio 532, 1½ page.
- 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La veuve du Sr Tonty demande la permission de vendre les deux maisons que son mari a fait construire, une à l'île au Cochon, l'autre sur le bord de l'eau du poste de Détroit, et que le roi prenne le moulin qu'elle y a ou qu'on lui en donne une indemnité. Etudieront les faits. Folio 532½, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1731.
8 mai. Le même aux mêmes. Verront par les instructions au comte Desgouttes, qu'il a ordre de charger à Québec les chanvres, bois et autres effets qui sont à Québec. Folio 533, 1 page.
- Versailles.
15 mai. Le même à M. Hocquart. A reçu l'état abrégé de la recette et dépense faite pour l'enceinte de Montréal. Folio 533 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Sarrazin. Est aise que l'ardoise qu'il fait exploiter à l'Anse de l'Etang se trouve de bonne qualité. A écrit à M. Hocquart de prendre de lui l'ardoise dont il a besoin pour la couverture du Palais. Folio 534, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. le coadjuteur. M. l'abbé de Gannes repasse au Canada. Il souhaiterait d'avoir un canonicat et de s'attacher au service de l'église du Canada. Il est sage, de bonnes mœurs et de bonne maison. Il a des parents en France qu'il désire obliger. Folio 534, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Hocquart. A vu la procédure et l'arrêt de distribution des deniers provenant de la vente des meubles de M. Dupuy. Est très mal satisfait de la conduite du S^r André de Leigne en cette affaire. A donné congé absolu au S^r Robert, garde-magasin à Montréal, et le brevet de cet emploi pour son fils. Accordera passage en France à M^{de} de Longueuil pour y rejoindre son mari retenu pour cause de maladie. Folio 534 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Beauharnois. Lui envoie les provisions de C^{hier} de S^t Louis pour MM. de Beaujeu, de S^t Vincent, Deschailions, Du Vivier et Péan. Expectative d'enseigne en second pour le second fils de M. de Beaujeu. Congé à M. de Senneville. Le S^r de Noyan repasse au Canada. Tachera de lui donner un poste chez les sauvages dont il connaît bien les habitudes. Défendra au S^r Walon, négociant à Québec, de porter jusqu'à nouvel ordre la croix de Ch^{hier} de l'ordre de S^t Jean de Latran. S'assurera du coadjuteur à quel titre il lui a accordé cette faveur. Cette distinction pourrait avoir l'effet d'attirer le mépris des sauvages sur les officiers qui n'ont pas la croix. A procuré aux S^{rs} de Grand Pré et de Montchevreaux des enseignes en second dans les troupes de la Louisiane. Folio 535, 3 pages.
- 15 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoie un mémoire sur la découverte de la mer de l'Ouest. Folio 536, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Le peu de fortune des gentilshommes et officiers du Canada ne leur permettant pas de profiter de l'établissement des cadets que le roi a faits à Rochefort, ils pourront en admettre un dans chacune des 28 compagnies du Canada. Folio 536, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly,
22 mai. Le même à M. Philbert. Lui a accordé la prolongation d'un an du congé qu'il a afin de terminer le règlement des affaires qu'il a en France. Folio 537, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à M. Hocquart. A accordé à la femme du nommé Guy et à sa fille passage pour revenir en France. Folio 538, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Interposeront leur autorité pour faire donner des éclaircissements au comte de la Rochalart sur les biens que le grand-père de ses filles, M. Perrot, a laissés en Canada. Folio 537 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même aux mêmes. Le roi a fait remise de la somme de 2,000 livres au S^r de la Gorgendière par lui due pour la ferme du poste de Témiscamingue. A remarqué dans le recensement que les habitants s'adonnent plus à l'élevage des chevaux que des bestiaux. Comme cela a l'effet de leur faire abandonner l'usage des raquettes, leur enlève la vigueur qu'avaient leurs pères, et comme cet élevage se fait aux dépens des bestiaux et produit la rareté de la viande, examineront s'il ne conviendrait pas d'imposer un droit annuel d'un minot de blé par cheval. Folio 537 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Fontaine-bleau.
10 juillet. Le même aux mêmes. Arrêt pour obliger les voyageurs à déclarer aux commandants des postes qui se trouveront sur leur route la quantité et la qualité des castors qu'ils portent dans leurs canots. Folio 538 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1731

ENREGISTREMENT D'ARRÊTS, ORDRES DU ROI CONCERNANT LE CANADA.

1731.
Marly.
23 janvier.
- Arrêt qui renvoie les contestations entre le frère Chrestien, ci-devant supérieur de l'Hôpital de Montréal et la communauté du dit hôpital, les créanciers du dit frère Crestien et le S^r Béry, par devant le gouverneur général, l'intendant et le procureur général du Conseil Supérieur de Québec pour le juger en dernier ressort. Folio 541, 3 pages.
- Versailles.
27 avril.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r comte Desgouttes, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre pendant la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 542 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- Fontaine-bleau.
7 août.
Versailles.
10 avril.
- Certificat de mort du S^r Lagneau, officier en Canada. Folio 546, $\frac{1}{2}$ page.
- Brevet de concession au S^r LePage de S^{te} Claire, d'un terrain de deux lieues dans la profondeur et sur tout le front de la seigneurie de Terrebonne. Folio 546, 3 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Fontaine-bleau.
3 juillet.
- Le président du conseil de marine à M. de Mésy. Examinera à quoi peuvent s'élever les frais du transport à l'île S^t Jean des effets et bestiaux des Acadiens que M. de Pensens a promis de payer. Folio 551 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 juillet.
- Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Retiendront à Louisbourg M. de Conteneuil s'ils ne croient pas utile de le laisser aller au Port-Dauphin. A accordé au S^r Vallé un brevet d'arpenteur à l'île Royale. A accordé un second prêtre au S^r Courtin, missionnaire chez les sauvages. Folio 551 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Le même à M. de Mésy. Le S^r DesGoutins. Est satisfait de l'augmentation de la pêche et du commerce. Le S^r de la Boularderie. Instructions diverses sur l'emploi des fonds. Folio 553, 6 pages.
- 10 juillet.
- Le même à M. Verrier. Est satisfait de l'état de l'avancement des travaux aux fortifications. Instructions diverses. Folio 555 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Remarques au sujet des ouvrages des fortifications et des fonds qui y sont destinés, de l'entretien du fanal, de l'importance d'un quai au carénage, des dépenses de l'hôpital pour les soldats malades. Le roi trouve bon que les religieux reçoivent à leur option, pour chaque habitant malade qui y est traité, 15 livres de morue ou 30 sols en argent par jour. Au sujet de la discussion que les associés du S^r de la Boularderie ont eue à Niganiche avec les habitants de ce lieu. Rendent compte des plaintes des habitants de la Baleine qui représentent que le S^r Lagrange, a qui a été concédé le hâvre de Laurembec, les empêche de couper les bois nécessaires pour leur chaux et cabanages d'autant que tous les terrains voisins où il y a du bois, ont été concédés à MM. de Bourville, de Mésy, Tonty, Le Normant, Boucher et aux frères de la Charité. Folio 557 $\frac{1}{2}$, 9 pages.
- 10 juillet.
- Le même aux officiers de l'amirauté. A vu par leur état qu'on avait construit huit bâtiments dans la colonie et qu'on en avait acheté dix des Anglais. M. de Mésy n'a pas rendu compte des raisons qui l'ont engagé à refuser la permission d'en acheter un plus grand nombre. Ces achats peuvent être nécessaires et ne contreviennent pas au règlement. Folio 562, 1 page.
- 10 juillet.
- Le même à M. Sabatier. Espère qu'il aura pu faire rendre compte au S^r Génier des effets de la succession du comte D'Agrain. Folio 562 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1731.
10 juillet.

Le même à M. de Bourville. Il est fort heureux que le général Philipps ait pu à force de présents, apaiser les sauvages de Pigiguit et de Beaubassin sans cependant, les détacher de la France. A appris avec plaisir que les Anglais, depuis le pillage d'un de leurs bateaux à l'île St Jean par les sauvages, ont cessé de fréquenter ces lieux. Le général Philipps était dans son droit en faisant prêter aux Acadiens un serment de fidélité. Est bien aise que cela ait déterminé 60 d'entre eux à aller s'établir à l'île St Jean. A approuvé que le Sr de la Goudalie ait relevé le Sr Gaulin dans la mission des Mines. A dû lui recommander de se conduire à l'égard des Anglais avec la sagesse et les ménagements qui conviennent. Est bien aise que le Sr de Noinville ait laissé Port-Royal pour desservir Pigiguit. A approuvé qu'il ait permis au Ch^{hier} de Gannes d'épouser M^{elle} de Catalogne, puisque ce mariage s'est fait avec l'approbation de M. de Gannes, son oncle. Il n'en est pas ainsi de celui du Ch^{hier} de Boisberthélot avec M^{elle} Des Goutins. Folio 563, 4 pages.

10 juillet.

Le même à M. Le Normant. A approuvé les soins qu'il s'est donnés pour la recherche des boulets et des bombes qui étaient enterrés dans divers endroits du port de Louisbourg. Instructions diverses. Folio 565, 2½ pages.

10 juillet.

Le même à M. de Mézy. Est rappelé en France comme il a marqué l'année dernière le souhaiter. Son fils exercera les devoirs de sa charge pendant l'interim. Folio 566, 1 page.

10 juillet.

Le même à M. de Pensens. A été très satisfait du recensement de l'île St Jean, du plan de la rivière du N. E., de celui du havre St Pierre qu'il lui a envoyés et du bon rendement de la récolte. Les bonnes dispositions des Acadiens de s'établir dans l'île lui font plaisir. Folio 566 ½, 2 pages.

0 juillet.

Le même à M. Verrier. Désire avant d'en donner l'ordre, d'être informé à quoi reviendrait le rétablissement du petit corps de casernes et le logement de l'officier commandant à Port-Toulouse. Folio 567½, 1 page.

10 juillet.

Le même à M. de Mézy. Est informé qu'il a engagé le curé à célébrer le mariage de M. de Boisberthélot malgré les défenses de M. de Bourville. Est surpris de ce procédé. Folio 568, ½ page.

10 juillet.

Le même à M. de la Boularderie. Est satisfait des soins qu'il prend pour assurer le succès de sa concession. Les habitants de Niganiche ont le droit de se plaindre de la C^{ie} si, comme ils l'affirment, on débauche et enlève les équipages des particuliers. Ne peut lui donner le commandement qu'il demande à l'île Royale. Il est, il est vrai, le plus ancien, mais, comme il a quitté le service depuis 22 ans, il ne convient pas qu'il le reprenne. Ne doit s'occuper que de l'intérêt de sa C^{ie}. Folio 568, 2 pages.

10 juillet.

Le même à MM. de St Ovide et de Mézy. Le roi a accordé une concession de 3,500 arpents de front sur 40 de profondeur à l'île St Jean aux S^{rs} Cottart, négociant à Rouen, du Boccage, négociant au Havre, Narcis et Roma, négociants à Paris, en vue d'établir un grand commerce entre le Canada et les Iles en se servant de l'île St Jean comme entrepôt. Ils se proposent de mettre dans leur entreprise des capitaux importants, et s'obligent à faire passer dans l'île 80 personnes l'année prochaine, 30 dans chacune des années subséquentes avec les bestiaux nécessaires pour le défrichement. Ils doivent aussi faire la pêche, mais sans privilège. Concession au Sr Haraneder, de St Jean de Luz, à la pointe S. O de la presqu'île de Château pour le dédommager des sacrifices qu'il a faits en voulant contribuer à l'établissement de la colonie. Il lui a été accordé de plus le privilège de la tuerie des vaches et loups-marins aux îles de la Madelaine. Instructions diverses. Folio 569, 7 pages.

10 juillet.

Le même à M. de St Ovide. Puisque les Acadiens établis à Port-Toulouse se plaignent de M. de la Vallière et n'ont pas confiance en lui, il faut le relever de ce poste. Pourra lui confier celui qu'occupe M. de Pensens à l'île St Jean, mais devra lui recommander de ne pas donner lieu aux mêmes plaintes qu'à Port-Toulouse. M. le Normant remplira la charge

DOC. DE LA SESSION No 18

1731. d'ordonnateur après le départ de son père, jusqu'à la nomination d'un successeur. Folio 572, 3 pages.
- 10 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Le S^r de la Pérelle, quoique nommé capitaine le même jour que M. Rousseau de Souvigny, doit avoir rang sur lui. Folio 573, 1½ page.
- 10 juillet. Le même au même. S'il est vrai que les sauvages de la rivière S^t Jean se proposent de faire coup sur les Anglais parce qu'ils construisent des forts sur la côte depuis Pemquid jusqu'à la rivière S^t Jean, il ne faut pas les détourner de ces dispositions. Congés pour les S^{rs} de Pensens et de Catalogne. Folio 574. 3 pages.
- 10 juillet. Le même à MM de S^t Ovide et de Mésy. Le S^r François Marmelac a représenté qu'étant passé à Louisbourg pour vendre des peaux qu'il avait fabriquées aux Illinois où il avait été envoyé par M. de Ramezay, il était dans le dessein d'établir une tannerie à l'Île Royale. Lui concèdera le terrain qu'il demande. Folio 575, ½ page.
- 11 juillet. Le même au Père Zacharie Caradet, supérieur des récollets, curé de Louisbourg. N'a reçu que de bons témoignages de sa conduite et de son zèle. Folio 575½, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. d'Aillebout. Il est nécessaire que lui et M. de Gannes envoient une procuration pour donner la décharge des sommes qu'ils ont reçues à compte des frais de la levée des recrues dont ils ont été chargés. Folio 576, 1 page.
- 10 juillet. Le même à M. de Breslay. A appris avec plaisir les bonnes dispositions du général Philipps à son égard. Il pourra les conserver en ne se mêlant pas des affaires du gouvernement. Folio 576, ½ page.
- 10 juillet. Le même à M. de Mésy. Puisqu'il a promis aux Acadiens, pour les engager à s'établir à l'île S^t Jean, qu'il ferait les frais du transport de leurs effets, il doit établir ce à quoi s'élèvera cette dépense. Folio 576½, ½ page.
- 17 juillet. Le même à M. de la Pérelle. Aura rang sur M. Rousseau de Souvigny, comme capitaine. Folio 576½, ½ page.
- 17 juillet. Le même à MM. de S^t Ovide et de Mésy. Envoie les lettres patentes qui accordent aux récollets de la province de Bretagne les missions de l'Île Royale. Il passe cinq religieux de cet ordre sur *Le Profond*. Folio 577, 2 pages.
- 19 juillet. Le même à M. de S^t Ovide. Le Ch^{lier} Karrer, colonel du régiment suisse entretenu à l'Île Royale, a destiné les S^{rs} de Merveilleux et Volland pour servir dans la compagnie de son régiment qui doit être envoyé à la Louisiane. Folio 578, ½ page.
- 31 juillet. Le même au même. Lui envoie un chiffre pour la communication des nouvelles importantes. Folio 578. ¼ page.

ENREGISTREMENT DE LETTRES PATENTES, BREVETS,
ORDRES DU ROI CONCERNANT L'ÎLE ROYALE.

- 10 juillet. Brevet qui accorde au S^r Haraneder le privilège exclusif de faire la tuerie des vaches et loups marins aux îles de la Madeleine. Folio 584, page.
- Fontaine-bleau. Ordre du roi pour la garde des sceaux du Conseil Supérieur de Louisbourg en faveur du S^r Lartigue, conseiller au dit conseil. Folio 584½, ½ page.
- 10 juillet. Brevet d'arpenteur à l'Île Royale pour le S^r Vallée. Folio 584½, 1 page.
- 10 juillet. Brevet de commission à l'île S^t Jean aux S^{rs} Cottard, du Bocage. Narcis et Roma. Folio 585, 4 pages.
- 17 juillet. Ci suit environ 100 pages sur la colonie de la Louisiane.

Fin du Vol. 55.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1732.

Série B. Vol. 56.

1732.
Versailles.
1er avril. Le président du conseil de marine à M. de Clairambault. Remettra au Père Charlevoix, sur récipissé, les pièces dont il aura besoin pour son histoire du Canada, à l'exception des actes ou pièces originales. Folio 28, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même au Père de la Fontaine. A procuré passage sur *Le Rubis* au religieux qui est destiné à "régenter" la théologie à Québec. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Lettre du roi à M. l'amiral, au sujet d'une commission de greffier de l'amirauté de Louisbourg pour le S^r Desmaretz. Folio 145, $1\frac{1}{2}$ page.
- 11 mars. Lettre du roi à M. l'amiral au sujet de la permission accordée au S^r Cottard et associés d'envoyer en Italie la frégate *L'Angélique* à son retour de leur concession de l'île S^t Jean. Folio 145 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT ROCHE-FORT ET LA ROCHELLE.

- Marly.
19 février. Le président du conseil de marine à M. le Ch^{lier} Karrer. M. de S^t Ovide, cousin du Ch^{lier} de Noé, trouve qu'il serait disgracieux pour lui de remplacer M. de Merveilleux à l'Île Royale par le S^r de Cailly, coupable d'homicide envers le Ch^{lier} de Noé. Folio 169, 1 page.
- Versailles.
11 mars. Le même à M. Belamy. Passage a été accordé à dame Marie Louise Bessière, native du Canada, Veuve de Simon Laurin, soldat. Folio 176 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mars. Le même au Ch^{lier} Karrer. Au sujet du S^r Cailly. Folio 178, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. de Beauharnois. Sur le passage à Québec de Pierre Raymond et Antoine Hubert, maîtres cordiers de La Rochelle. Folio 189 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 avril. Le même à M. de Beauharnois. Fret à MM. de Beauharnois, Hocquart, le coadjuteur, Taschereau, de Longueuil et Rigaud. Passage accordé au S^r Taschereau qui passe au Canada comme commis des Trésoriers Généraux. Folio 190 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
29 avril. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Desherbiers de L'Etanduère, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre pendant la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 201, 7 pages.
- 29 avril. Le président du conseil de marine à M. de L'Etanduère. Instructions au sujet de son voyage. Folio 205, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnois. Passage à Québec, accordé à Marie Jeanne Mallet, native de Québec. Folio 205, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Le même à M. Belamy. Passages pour le Canada aux nommés Antoine, Roy de Bonnaire, du Boucher d'Orceval et Jean Tarlé dit Desmarais. Folio 208, 1 page.
- 8 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du fils aîné de M. de la Corne qui, après avoir servi douze ans en France, désire rejoindre son père, lieutenant de roi à Montréal. Folio 212 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1732.
19 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Ch^{ior} de Quélus, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 230, 8 pages.
- Versailles.
9 décembre. Le président du conseil de marine à M. Desherbiers de L'Etanduère. Est satisfait du compte qu'il rend de son voyage au Canada et de l'application et des talents de M. de la Galissonnière, des autres officiers et des gardes marines qui ont servi sous lui sur *Le Rubis*. Folio 316, 2 pages.
- 16 décembre. Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses concernant les marchandises destinées pour le Canada. Folio 318 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

Fin du Vol. 56.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1732. TOME II.

Série B. Vol. 57.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES POUR LE CANADA.

1732.
Marly.
26 février.
- Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la concession faite à l'île St Jean aux S^{rs} Cotteret, du Bocage. Roma et Narcisse négociants. Leur entreprise pourra être avantageuse au Canada, attendu qu'ils sont en état de faire de bons établissements. Ils se proposent d'envoyer à Québec des vaisseaux, et doivent en envoyer un cette année comme essai. Folio 602, 1 page.
- Versailles.
4 mars.
- Le même aux mêmes. A destiné *Le Rubis* pour le voyage du Canada. M. de L'Etandière et le comte des Gouttes se sont si bien trouvés des secours que le S^{rs} de la Richardière, capitaine du port de Québec, leur a donnés dans le fleuve St Laurent, qu'il convient de l'envoyer de nouveau à l'Île Verte pour y attendre M. de L'Etandière. Folio 602, 1 page.
- 11 mars.
- Le même à M. de Brouague. Est satisfait de l'état qu'il lui a envoyé. A été bien fâché du pillage fait par les Esquimaux. Si les faits sont tels que représentés par les héritiers du S^r de St Laurent marchand de La Rochelle il doit leur payer la somme que son beau-père, feu Le Gardeur de Courtemanche a empruntée du S^r St Laurent. Folio 602 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 mars.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Désire plus de renseignements sur la conduite et la capacité du S^r Gaillard avant de le nommer à la place de conseiller vacante par la mort du S^r de St Simon. Folio 603, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 mars.
- Le même à M. Hocquart. Le S^r de Lanouiller repasse au Canada pour travailler à l'arrangement des affaires qu'il a dans la colonie. Lui donneront toute l'assistance possible. Folio 603 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril.
- Le même à M. le coadjuteur. A approuvé le choix qu'ils ont fait d'un supérieur de l'Hôpital Général de Montréal. Folio 604, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi espère que le coadjuteur parviendra à établir l'ordre et la subordination chez les religieuses de l'Hôpital Général de Québec. Ceci le regarde exclusivement. Pour ce qui est du temporel, ils ont droit de s'en mêler de concert avec l'évêque. Il est possible de rétablir l'équilibre dans leurs finances puisque le revenu excède les dépenses et que les dettes passives ne sont pas lourdes. Les prétentions des sœurs sur le palais épiscopal, comme légataires universelles de M. de St Valier, ne sont pas fondées. Folio 604 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 1er avril.
- Le même à M. le coadjuteur. L'intention du roi était de réduire à douze le nombre des religieuses de l'Hôpital Général de Québec en faisant passer le surplus à l'Hotel-Dieu, mais comme elles auraient pu y apporter le désordre, il s'en remet à lui sur les moyens qu'il jugera convenables pour ramener ces filles à leur devoir et leur inspirer des sentiments conformes à leur état. Folio 606, 4 pages.
- 1er avril.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Si l'on intentait des poursuites contre les religieuses de l'Hotel-Dieu, en raison de leur acquisition de l'Île aux Oies, ils devraient les suspendre. Ne voit pas sur quelles raisons il pourrait s'appuyer pour donner un sauf-conduit de deux ans au S^r Barolet, négociant de Québec. Ne peut accorder une pension à la veuve

DOC. DE LA SESSION No 18

1722. Le Gardeur, ni la concession qu'elle demande. Accorde une gratification de 500 livres au S^r de la Richardière en récompense de ses services, aussi une gratification de 400 livres au fils du S^r Sarrazin pendant le temps qu'il vaquera à ses études de médecine à Paris. Au sujet du terrain pris aux PP. Récollets pour l'agrandissement du Palais et à la D^{lle} Des Meloises pour les fortifications. Le S^r Aubin de Lisle. Folio 608, 3 pages.
- 1er avril. Le même aux mêmes. Le roi n'a pas jugé à propos d'augmenter au 13^{me} minot la dîme des curés. Sur 62 curés, 27 ont un revenu de 800 à 2,400 livres et 35 de 190 à 730, à part leur casuel. Ceci est amplement suffisant pour les faire vivre. Folio 609, 1½ page.
- 1er avril. Le même aux mêmes. Au sujet de l'élection du supérieur de l'Hôpital Général de Montréal. Folio 610, 2 pages.
- 1er avril. Le même à M. le coadjuteur. Le roi a approuvé qu'on ait suspendu l'exécution de l'ordre de faire passer en France le S^r Fornel, chanoine du chapitre de Québec. Le meilleur parti serait peut-être de l'éloigner du chapitre, de crainte qu'il ne continue à entretenir le trouble et la division. Serait bien aise qu'il acceptât la cure de Boucherville, mais doute fort qu'il puisse l'y déterminer de son plein gré. A l'égard du curé de Batiscan après le procès infamant qu'il a essuyé, il eut été de mauvais exemple de lui laisser la conduite d'une paroisse. Folio 611, 2 pages.
- 1er avril. Le même à M. de Beauharnois. Fera participer la D^{lle} de St. Vincent dans la distribution des congés dans le but de la soulager de sa misère. Folio 611½, ¼ page.
- 1er avril. Le même au même. Est satisfait de ses assurances qu'il ne fera participer à la distribution des congés que les veuves et les filles d'officiers. Il semble, en effet, que la construction d'un fort à la Pointe-à-la-Chevelure, dispenserait de tenir des détachements sur le lac Champlain pour protéger la C^{ie} contre la fraude sur le castor. Il est probable cependant, bien que le territoire à cet endroit appartienne incontestablement à la France, que les Anglais feront quelque entreprise pour traverser nos projets. Dans ce cas, s'il ne peut empêcher leurs mouvements par la conciliation, il opposera la force à la force. Folio 612, 2 pages.
- 1er avril. Le même à M. Hocquart. Les munitions et marchandises contenues dans son état seront expédiées sur le vaisseau du roi. Veut croire que le commerce du S^r Raimbault avec M^{de} de la Chavignerie est innocent, quoiqu'il en soit, dès qu'il cause scandale il doit cesser. Folio 613, 3 pages.
- 1er avril. Le même au même. Au sujet du passage des officiers sur les vaisseaux du roi. Folio 613, 3 pages.
- 1er avril. Le même à M. l'évêque de Samos. L'obligation où est le chapitre de faire dire une messe par un des chanoines tous les jours au Palais a été imposée par les lettres patentes, et il n'y a rien à changer. L'abbé de Gannes. La D^{lle} de St. Vincent. Folio 614½, 1 page.
- 1er avril. Le même au même. Le roi n'a pas jugé à propos d'accorder l'augmentation de la dîme demandée par les curés; les habitants pourraient ne pas s'y prêter volontiers et elle est d'ailleurs suffisante. Folio 615½, 1½ page.
- 1er avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est bien aise que le curé de Ste-Anne, qui a été interdit, soit revenu à son devoir. Le S^r Fornel. N'auraient pas dû recevoir le mémoire des S^{rs} Fornel et Hazeur qui ne respire que l'insubordination: ils s'occupent moins de leur apologie que de créer une impression défavorable contre M. le coadjuteur. Malgré l'ordre que leur avait donné le roi de donner des avertissements aux autres chanoines, il a bien voulu approuver qu'ils se soient abstenus. Folio 616, 3 pages.
- 1er avril. Le même aux mêmes. Le roi n'a pas jugé à propos de faire l'acquisition de l'emplacement contigu à la sacristie de l'église Notre-Dame des Victoires, appartenant à la dame Pinaud et au S^r Cugnet. Terrain du S^r Aubert de la Chenaye près de la batterie. Folio 617½, 1½ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732.
1er avril. Le même aux mêmes. S'ils n'y voient pas d'inconvénients, ils pourront accorder à M.M. de Cavagnal et Rigaud la concession qu'ils demandent près du Long-Sault, adjoignant celle qui leur est échue en partage, et à M. de Noyan celle qu'il demande sur la rivière Chambly jusqu'à l'entrée du lac Champlain. Folio 618, 1 page.
- 1er avril. Le même aux mêmes. Au sujet des réclamations des mineurs Cureux et de la veuve Hertel. Folio 618 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril. Le même aux mêmes. Le roi accordera des lettres de "naturalité" au S^r Werbar, anglais, s'il tient une bonne conduite. Gratification au S^r Amariton. Est satisfait des établissements de l'abbé Le Page. Les S^{rs} De Léry et de La Morandière. Folio 619, 2 pages.
- 8 avril. Le même aux mêmes. A approuvé qu'ils aient promis au S^r Cugnet 1,000 livres pour chaque bœuf et vache des Illinois que son associé, le S^r Gastineau, amènera à Montréal. M. de Beauharnois a bien fait de donner aux S^{rs} de S^t Castin un dernier avertissement d'avoir à changer de conduite. La requête des habitants de Montréal, demandant que l'hôpital des frères Charron soit renfermée dans l'enceinte de Montréal et qu'il soit fait un quai sur le fleuve au lieu de la muraille d'enceinte, a été rejetée. Folio 620 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. de Montigny. Congé lui sera donné pour venir en France s'il le désire, mais si c'est pour son avancement, il peut s'en épargner la dépense, ses services étant connus. Folio 621, $\frac{1}{2}$ page.
- avril. Le même à M. de Beaujours. Regrette que les fondateurs de fer soient arrivés trop tard à Trois-Rivières pour connaître à fond les mines. Folio 621 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Raimbault. Au sujet de ses rapports avec M^{de} de la Chavignerie. Folio 621 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Guillemin. Aurait été très disposé à lui procurer la pension qu'il demande, mais l'état des finances ne le permet pas. Folio 622, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Dupin de Bélugard. Il ne convient pas de changer les plateformes des canons, elles pourraient et ce serait une dépense inutile. Folio 622, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Robert. Lui a accordé 300 livres de demi solde. Folio 622, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M. de Raymond. Adresse son congé à M. de Beauharnois. Folio 622 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Philbert. Lui accorde une prolongation de son congé en France. Folio 622 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Sarrazin. Pension à son fils pour étudier la médecine. Est heureux que l'ardoise de sa carrière soit belle et qu'on y travaille avec activité. Doit s'appliquer à en rendre le prix abordable à tous. Folio 623, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. de Lino. Lui a accordé une gratification extraordinaire de 300 livres en récompense de son zèle et de ses services. Folio 623 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M^{de} Duplessis S^{te} Hélène. Ne doit pas douter que M. le coadjuteur n'accorde à sa communauté la protection dont elle peut avoir besoin. Folio 623 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M^{de} de S^{te} Thérèse. Ne peut lui accorder les 1000 livres par année qu'elle demande pour sa communauté, ni la faire participer à la loterie qui se fait en France en faveur des communautés pauvres. Folio 623 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. l'abbé de Gannes. Ne peut lui donner le doyenné du chapitre, M. de la Tour, ne pensant pas à s'en démettre, M. le coadjuteur a écrit qu'il lui donnerait le premier canonicat vacant. Folio 624, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1732.
8 avril. Le même à M. Mailhot. A fort approuvé les vues qu'il exprime dans son mémoire sur la construction des vaisseaux. Peut continuer à construire et il jouira de la gratification que le roi accorde. Folio 624, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M. de S^t Vincent. N'a pu lui accorder le congé qu'il demande pour passer en France. Folio 624 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. Il a bien le pouvoir de créer des chevaliers de S^t Jean de Latran, et en nommant le S^r Walon, négociant de Québec, il était dans son droit, mais, pour prévenir les abus qui s'étaient produits, le roi a passé une ordonnance qui défend à ses sujets de porter cette croix sans sa permission. Ne donnera pas cette permission au S^r Walon, ce serait avilir la croix de S^t Louis auprès des sauvages qui ne sauront pas distinguer la différence entre l'une et l'autre. Folio 624 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 avril. Le même à M. Varin. Ne peut lui accorder une augmentation d'appointements. Folio 625 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Denis de S^t Simon. Ne juge pas à propos d'augmenter la maréchaussée. Folio 525 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Le même à M. LeVerrier. Il n'est pas possible pour l'instant de lui accorder la pension qu'il demande. Folio 626, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 avril. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il ait pris pour le Palais 107,600 ardoises de l'ardoisière du S^r Sarrazin sur le pied de 50 livres. Serait aise de savoir si cette ardoisière est abondante. Approuve qu'il ait fait paver de briques les appartements du Palais. Les dettes du frère Chrestien. Folio 626, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 8 avril. Le même au même. Au sujet d'une somme de 500 livres accordée annuellement par le roi pour être distribuée en remèdes aux missionnaires. Folio 627 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. Comme l'ouverture de la porte de la terrasse de l'évêché l'incommode beaucoup, il donne ordre de la faire fermer. Le roi approuve ses vues de ne pas permettre l'entrée des couvents aux dignitaires civils. Folio 628, 2 pages.
- 8 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pour prévenir l'expédition de farines avariées à l'Île Royale ou aux Îles, ils obligeront les vendeurs à apposer une marque aux deux bouts des quarts et à en laisser l'empreinte aux greffes de Montréal et de Québec. Il serait bon d'obliger les meuniers à fixer des cribles cylindriques dans leurs moulins. Habillement des officiers. Folio 629, 3 pages.
- 8 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. Le roi n'a pas jugé à propos d'accepter sa proposition de nommer un grand vicaire à Louisbourg, qui en aurait en même temps la cure. Les récollets ont besoin de cette cure pour subsister. Au sujet des 2,000 livres destinées à la subsistance des curés usés. Sur sa recommandation, le roi a nommé M. Vallier théologal de l'Église de Québec. Folio 630 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur demande de rendre compte de la vérité des faits qu'expose le S^r Guillemain, conseiller au Conseil Supérieur. Il allègue qu'il a fait des établissements de pêche de morues, loup-marins et saumons; qu'il a fait construire des vaisseaux, des maisons à Montréal et à Québec; qu'il a même fait construire deux batteries au haut du Cul-de-sac, après y avoir sapé le cap derrière lequel se réfugièrent les vaisseaux anglais au siège de la ville sous M. de Frontenac; qu'il prêta au Trésor en 1712, 40,000 livres; qu'en qualité de commandant de la milice à Québec, il servit sous M. de Vaudreuil au lac Champlain, etc. Folio 631 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 avril. Le même à M. Hocquart. Puisqu'il croit que la diminution du prix du chanvre en ferait abandonner la culture, il continuera de le payer 25 livres le quintal. La préparation en est defectueuse. M. Chevigny est allé dans le Maransin pour apprendre comment on prépare le goudron. Gratification pour la construction des vaisseaux. Les S^{rs} Louët, Bricault de Valmur, Bernard, Varrin, Robert père. Folio 632, 5 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- 1732
8 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A approuvé la dépense de 10,136 livres pour la construction d'un fort à la Pointe-à-la-Chevelure et la diligence déployée pour le construire. Le fort de pieux à Michilimakinak doit suffire pour le présent. Folio 634, 1½ page.
- 8 avril. Le même à M. de Beauharnois. A approuvé qu'il ait permis aux S^{rs} de Rigaud, de Montigny, Bragelonne, Bailly Desmazures, Budemont, Raymond, de Lignery et de Boucherville de passer en France s'ils ont des affaires. Folio 634½, 1½ page.
- 8 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des plates-formes et affûts de canons. Folio 635, ½ page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Arrêt au sujet des terres, faisant défense à tous seigneurs et autres propriétaires de vendre des terres en bois debout à peine de nullité, mais il accorde un délai de deux ans pour mettre les terres non défrichées en valeur et y établir des habitants. Passé ce temps ces terres seront réunies au domaine. Folio 635½, 1½ page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Vérifiant les faits au sujet d'un emplacement que réclament les religieuses de l'Hotel-Dieu à l'Anse de la Canoterie. Folio 636, 1½ page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Désire savoir à quel titre M. de Tonnancour demande la confirmation pour lui-même des concessions faites aux S^{rs} Sauvaget, de Normanville et Labadie. Folio 637, 1½ page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Le roi est aise d'apprendre que les 64 faux saulniers envoyés sur *Le Héros* aient été placés et trouvés gens de bon service. A donné des ordres pour en envoyer 100 autres. Examineront s'il convient de concéder au S^r de Boucherville une étendue de terre non concédée aux profondeurs de la seigneurie de Tremblay. Cadets des troupes. Ne peut faire la dépense pour la construction de casernes. Il faut porter les habitants à en faire la dépense. Avant d'accorder la réhabilitation qu'il demande pour le nommé Campault, il désire connaître la procédure dans son affaire, ce qu'il est, si la femme qu'il a épousée est de famille et combien il a d'enfants. Folio 637, 1½ page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Présents aux sauvages. Il n'est pas nécessaire de faire passer en France quelques chefs sauvages, on en a fait venir plusieurs et cela a été une dépense inutile. Ils n'ignorent pas la puissance de la France. Folio 638½, 1 page.
- 8 avril. Le même aux mêmes. Comme l'avantage de la terrasse de l'évêché ne consiste après tout pour le public qu'à y prendre le frais l'été et que cela incommodé beaucoup M. le coadjuteur, il convient de fermer la porte qui y conduit. N'approuve pas la conduite qu'ils ont tenue à cet égard envers l'évêque. M. le coadjuteur a aussi demandé la permission de fermer un terrain appartenant au Séminaire et contigu à l'évêché. Examineront si les inconvénients qu'il signale valent que sa demande soit accordée. Le gouverneur et l'intendant n'auront plus libre accès dans les couvents. Ils verront les religieuses soit derrière la grille soit dans la chambre de l'aumônier. Folio 639, 3 pages.
- 22 avril. Le même au Rév. Père Duparc. Est bien aise que le Père Guigues ait accompagné les Français au fort des Scioux. Ne doute point que le missionnaire à Narausouak ne parvienne à maintenir les sauvages dans les dispositions favorables où ils sont à l'égard de la religion et de la France. Ne doit pas ignorer que la traite de l'eau-de-vie se fait avec beaucoup de ménagements. Signalera les abus. Folio 640½, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. Chartier de Lotbinière. Le remercie de son zèle. Folio 641, ¼ page.
- 22 avril. Le même à M^{de} S^t Jean l'Evangeliste. A donné ordre de suspendre les poursuites que l'on pourrait prendre contre sa communauté pour les droits seigneuriaux de l'acquisition qu'ils ont faite. Folio 641, ½.
- 22 avril. La même à M^{de} de S^t Jean. Le roi a bien voulu accorder à sa communauté, pour quatre années, les 1500 livres restantes de 3,000 dont jouissait

DOC. DE LA SESSION No 18

1732. l'Hopital Général de Montréal. Compte sur une meilleure administration de leurs affaires. Folio 641 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Lignery. Le roi a accordé à son fils l'enseigne vacante par l'avancement de M. Bailly de Mazens. Folio 642, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Viliers. Pour le récompenser de ses services et de sa conduite dans le combat contre les Renards, le roi lui a accordé l'expectative d'une compagnie, et à son fils, qui faisait partie de la même expédition, une enseigne en second. Folio 642, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Boishébert. A été très satisfait du plan qu'il a levé du lac Erié jusqu'au lac Ste-Claire aussi du compte qu'il a rendu de l'établissement de Détroit. Folio 642 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Beaujeu. A été bien aise de procurer une enseigne en second au deuxième de ses fils. Folio 643, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Chaussegros de Léry. A reçu le plan des ouvrages de l'enceinte de Montréal. Aurait bien aimé que les fonds disponibles aient été consommés. Folio 643, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Célor n. Est satisfait de la manière dont il exécute les fonctions de son emploi. A accordé une enseigne en second à son frère. Folio 643 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de la Rouvillière. Lui a accordé une gratification de 500 livres en témoignage de son application. Folio 643 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Roberth de la Morandière. Lui a accordé une gratification de 250 livres en considération des soins qu'il a pris pour la construction du fort à la Pointe-à-la-Chevelure. Folio 644, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de la Noue. N'a pu lui procurer l'enseigne qu'il a demandée pour un de ses enfants. Folio 644, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Duplessis Faber. Le roi n'ayant pas décidé de faire un major des troupes à la Louisiane, il n'a pu le recommander pour remplir cet emploi. Folio 644 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. St-Ours DesChaillons. Est satisfait de ses assurances de bien remplir les fonctions de major. A procuré une expectative d'enseigne en second à l'un de ses deux fils. Folio 644 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Des Noyelles. Lui a procuré l'expectative de la seconde compagnie qui vaquera pour des services dans l'expédition contre les Renards. Folio 645, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de la Fresnière. Est satisfait des soins qu'il s'est donnés pour l'établissement du fort à la Pointe-à-la-Chevelure. Folio 645, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Noyan. A bien voulu lui accorder la concession qu'il a demandée sur la rivière Richelieu jusqu'à l'entrée du lac Champlain avec les îles qui sont le long de cette concession. Est très satisfait des soins qu'il prend pour concilier les esprits des Iroquois. Folio 645 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Budemont. N'a pu lui procurer la croix de Saint-Louis cette année. Folio 646, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Du Buisson. Le roi n'ayant pas jugé à propos de faire des chevaliers de Saint-Louis cette année, il n'a pu le proposer. Folio 646, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Contrecoeur. Id. Procurera s'il le peut de l'emploi à son fils dans les troupes de la Louisiane. Folio 646 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. le Gardeur de Repentigny. Id. au sujet de chevalier de Saint-Louis. Folio 646 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de la Gauchetière. Id. Folio 646 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de la Chassigne. N'aurait pas dû permettre à des marchands d'Orange d'emporter de Montréal 2,400 peaux de chevreuil sous le prétexte de ce qu'il devait pour le voyage qu'il a fait à Orange par ordre de M. de Vaudreuil en 1728. Folio 647, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de la Corne. N'a pas approuvé sa conduite à l'occasion de la sédition des soldats à Niagara. A procuré à son fils, lieutenant dans

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732. le régiment royal de la marine et qui désire servir dans la colonie, une enseigne en pied avec une expectative de lieutenance. Folio 647 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Gannes. Le roi est persuadé que s'il avait veillé à la garde des soldats condamnés à mort à Niagara pour révolte, ils ne se seraient pas évadés. A procuré au Sr de Gannes, son neveu, une expectative d'enseigne. Il passe sur *Le Rubis* un de ses parents que M. D'Argenson envoie en Canada. Folio 648, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. le Ch^{lier} Bégon. Est satisfait des assurances qu'il donne de son zèle à bien remplir ses fonctions. Folio 648 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Cavagnal. Lui fera savoir la décision du roi au sujet des officiers qui, ayant à plaider eux-mêmes leurs causes devant le Conseil Supérieur, sont contraints de remettre leurs épées à l'huissier en entrant dans la salle d'audience. Le commissaire de la marine a le privilège de siéger dans les conseils de guerre. Le roi n'ayant pas jugé à propos d'accepter l'arrangement proposé par M. de Beauharnois à l'égard du gouvernement de Montréal. Il n'a pas eu occasion de proposer son avancement. Lui a accordé, ainsi qu'à M. de Rigaud, la concession qu'ils ont demandé vers le Long-Sault. Est satisfait de l'état qu'il lui a envoyé de la revue des troupes et de l'amitié qui existe entre lui et M. de Beauharnois. Folio 648 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 avril. Le même à M. le coadjuteur. Le prie de vérifier sur les registres du domaine, si la gratification de 500 livres accordée en 1688 par la C^{ie} à M. l'évêque de Québec, a été continuée depuis, dans ce cas, il y a apparence qu'elle ne lui sera pas retranchée. Le procureur général avait droit d'exiger que sa requête, présentée au Conseil Supérieur, fut intitulée : *A Nos Seigneurs*. L'intendant avait raison de lui dire qu'il n'avait pas droit comme coadjuteur d'être admis au Conseil. A écrit à M. Hocquart de lui donner le choix de six faux saulniers. MM. de Beauharnois et Hocquart n'ayant pu à cause des prétentions de M^{de} de Ramesay, lui accorder la concession qu'il demandait, il lui a procuré la ratification de celle qu'ils lui ont expédiée. La conduite des frères récollets qui ont contribué à l'évasion des séditieux prisonniers à Montréal; s'imaginant par là faire œuvre méritoire, est très blâmable et mériterait un châtement exemplaire, mais, comme l'imprudence et la simplicité ont eu plus de part que la malice, l'affaire n'aura pas de suites. Cependant le frère Césarée, le plus coupable, repassera en France. Folio 650, 4 pages.
- 22 avril. Le même au même. Il serait à souhaiter qu'il put procurer des curés à tous les seigneurs qui en ont demandé, afin de faciliter l'établissement de leurs terres. A reçu copie du mandement par lequel il défend à tous les prêtres d'absoudre ceux qui par eux-mêmes ou par d'autres distribuent aux sauvages des liqueurs enivrantes, peine dont il se réserve seul le pouvoir d'absoudre. Après examen, il lui a paru qu'outre la difficulté où ceux qui sont éloignés se trouvent de recourir à l'évêque, les dispositions de ce mandement peuvent alarmer ceux qui exploitent des postes par le compte du roi et qui distribuent avec ménagement et discrétion de l'eau-de-vie aux sauvages, distribution qui a été jugé nécessaire pour entretenir le commerce et qui se fait actuellement sans abus graves. Il serait à craindre qu'ils ne prissent l'habitude de ne plus s'approcher des sacrements. Folio 652, 2 pages.
- 22 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. En vue d'empêcher que les communautés n'augmentassent de manière à faire tort à l'accroissement de la colonie, le roi, par son arrêt du 31 mai 1722, fixa la dot des religieuses à 5,000 livres; comme cette somme est trop élevée et restreint le nombre des religieuses plus qu'il ne convient, le roi, par un nouvel arrêt du 15 mars dernier, a réduit à 3,000 livres la dot des religieuses. Les stipulations de dot seront visées par le gouverneur et l'intendant. Le roi a accordé pour quatre ans à l'Hôtel-Dieu de Québec les 1,500 livres qu'il donnait à l'Hôpital Général de Montréal. Mgr de S^t Valier ne pouvait donner le palais épiscopal aux religieuses de l'Hôtel-Dieu. La nomination de théo-

DOC. DE LA SESSION No 18

17s2.

logal de l'église de Québec ayant vaquée en régle, le roi en a pourvu le S^r Vallier. Ne croit pas que leur proposition d'envoyer de France des jeunes gens de famille pour remplir les places de conseillers puisse être acceptée, attendu qu'il serait difficile de trouver des bons sujets qui voulussent les accepter. Il vaut mieux prendre les sujets dans la colonie et les former par l'étude des lois. Arrêt pour défendre aux seigneurs et autres propriétaires de vendre des terres en bois debout. Ordonnance pour marquer les quarts de farine exportés. Est satisfait d'apprendre qu'il est parti l'année dernière plusieurs vaisseaux chargés de bois pour l'Île Royale et les Îles ; il serait à désirer qu'on put y expédier des chevaux et bestiaux. Gratifications pour constructions de vaisseaux. Le commerce étranger doit être supprimé. La gratification aux S^{rs} de Boishébert et Peyre pour la pêche aux marsouins est supprimée. Milices. Travaux à l'enceinte de Montréal. Défaite des Renards. Approuve ce qu'ils ont fait pour amener leur soumission complète. Rétablissement du poste des Scioux. Approuve qu'ils aient envoyé le S^r de Villiers pour rétablir le poste de la Baie. Feront tout leur possible pour empêcher les Abénaquis domiciliés de retourner à Narrautsouak. Approuve que pour détacher les Chouanons des Anglais ils aient envoyé le S^r Joncaire chez eux dans le but de les placer sur le côté nord de l'Oyo. Approuve qu'ils aient destiné les S^{rs} de Montcourt-Hertel et de Rouville pour commander le détachement du fort de la Pointe-à-la-Chevelure. S'il est vrai, comme on le dit, que les marchands anglais quittent Choueguen pour retourner s'établir à Orange, ce ne peut être par ordre du gouverneur de cette place, mais uniquement parce que ces marchands n'y font pas de bonnes affaires et cela est le résultat de l'établissement de Niagara et des défenses faites aux traitants français de suivre la côte sud du lac Ontario avec leurs canots. Attend les observations de MM. Perrier et Salmon avant de décider si le pays des Illinois fera partie du gouvernement de la Louisiane ou de celui de la Nouvelle-France. La nation des Natchez n'est pas détruite comme on le croyait, elle a encore 2 à 300 guerriers soutenus par les Chicachas qui ont entrepris de faire déclarer les Illinois pour eux. Ceux-ci envoyèrent les trois ambassadeurs Chicachas à M. Perrier où les Chactas allèrent les brûler. Les Anglais font tout en leur pouvoir pour concilier ces deux nations. Pour empêcher cela il faudrait porter la guerre aux Chicachas, tant par la voie de la Louisiane que par celle des Illinois. M. de Beauharnois a bien fait de répondre au gouverneur de la Nouvelle-York qu'il accepterait les passeports des négociants anglais qui viennent à Montréal pour collecter ce qui leur est dû à condition de ne pas apporter de marchandises. Limites de l'Acadie. Observations sur le mandement de l'évêque. Pourront rendre une ordonnance portant que chaque habitant ne pourra avoir qu'un cheval par trois bœufs, et que pour chaque cheval qui excèdera cette proportion, ils seront tenus de payer 10, 15 ou 20 livres suivant qu'ils le jugeront convenable à la fabrique de la paroisse. Pourront également, rendre une ordonnance de tuer des veaux depuis le 20 mai jusqu'à la fin de juin, et qu'avant ou après, ils ne pourront en tuer ayant moins de cinq ou six semaines. Folio 652½, 24 pages. Soit 30 pp.

22 avril.

Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Vices de procédures dans l'affaire des séditieux évadés de la prison de Montréal. L'autorité civile pouvait informer et décréter contre les ecclésiastiques, sauf à les renvoyer ensuite, le cas échéant, à leur juge ecclésiastique. Folio 664, 2 pages.

22 avril.

Le même au même. Parmi les recrues envoyées au Canada, il se trouve trois jeunes cordiers que l'on pourra utiliser dans leur métier sous la direction du S^r Fleschet, maître cordier, qui s'est offert à passer au Canada. Par la suite, il sera peut-être possible d'expédier en France le chanvre filé et goudronné au lieu du chanvre brut. Folio 665, 2 pages.

22 avril.

Le même au même. Sur le droit que peuvent avoir les officiers et gentilshommes de plaider leurs causes au Conseil Supérieur, l'épée au côté. Les officiers subalternes peuvent assister aux conseils de guerre jusqu'au juge-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732. ment inclusivement, à condition de rester debout derrière les officiers qui composent le conseil. Folio 665 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. de Beauharnois. Satisfaction que la défaite des Renards donne au roi. Approuve sa conduite à l'égard des deux chefs de cette nation descendus à Montréal. A approuvé le traité fait avec les voyageurs pour le rétablissement du poste des Scioux. Folio 666 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. Hocquart. La flûte qu'il propose de faire construire à Québec, pour le compte du roi, reviendrait sensiblement plus cher qu'à Rochefort. Folio 667, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. de Beauharnois. A reçu la liste des jeunes Canadiens qui demandent du service en Louisiane. Procurera des enseignes à quelques-uns. Il s'était produit de si grands abus au sujet de la croix de St Jean de Latran, que le roi est intervenu en exigeant son autorisation pour chaque cas et cette autorisation n'est donnée qu'à des gentilshommes ou officiers militaires. A fait ses représentations à M. le coadjuteur. Folio 668, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Il est à souhaiter que les Abénaquis persistent dans leurs dispositions de ne point vendre ni céder des terres aux Anglais. Espère que les Chouanons ne se désisteront pas de leur promesse de s'établir à Ouabache et de contrecarrer les entreprises des Anglais de ce côté. Espère que de Joncaire, qu'il a envoyé chez les Iroquois, parviendra à rompre les intrigues des Anglais et à déjouer le projet que quelques-uns paraissent avoir formé de s'unir aux Outaouais pour frapper sur les Hurons du Détroit. Croit que ce qui a donné lieu à la rumeur d'une "brouillerie" entre les Anglais et les Iroquois est la mort du Flamand tué par un Iroquois. Attend la carte que M. de Boishébert doit faire des lacs S^{te} Claire et Huron. Doit entretenir les sauvages de l'Abitibi dans leur résolution de ne pas souffrir les Anglais sur leurs terres. Fera bien d'utiliser le capitaine de Noyan à l'occasion ; il a de l'esprit, de l'ambition et connaît bien les sauvages. Folio 669, 4 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Faux saulniers. Quelques-uns passeront au Canada avec leurs femmes. Folio 670 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Beauharnois. Promotions dans les troupes. Folio 671, 2 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Croit que la concession qu'ils ont accordée à M. le coadjuteur sur la rivière Chambly, au-dessus de la seigneurie de Bourchemin, et pour laquelle il demande une ratification, doit lui être accordée. Les prétentions de M^{de} de Ramezay paraissent mal fondées. Folio 672, 1 page.
- 22 avril. Le même aux mêmes. Il y a eu trop de négligence dans la garde des trois séditieux de Niagara amenés à Montréal, condamnés à mort et gardés par un seul soldat. On a laissé entrer dans la prison des femmes, des ecclésiastiques et des récollets. Le frère Césarée a profité de cette facilité pour leur envoyer une lime et après leur évasion ils ont été cachés pendant 24 heures dans le couvent des récollets. Ce mépris de justice mériterait un sévère châtement. Folio 672 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 avril. Le même aux mêmes. M. de la Chassigne, malgré son âge, doit continuer à jouir de son poste de gouverneur de Montréal par égard pour ses services et son peu de fortune. Folio 673 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même aux mêmes. Ont bien fait de répondre au gouverneur d'York qu'ils tiendraient compte des passeports qu'il donne pour venir à Montréal à condition que ceux à lui il les donne ne fassent pas de commerce. Il peut en agir de même de son côté s'il le désire. Mine de cuivre de la Baie de Chouanigon. Folio 673 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même aux mêmes. Le roi a rendu une ordonnance fixant le rang que le commissaire de la marine, de Montréal, doit occuper dans les églises et les processions. Il aura séance dans les conseils de guerre en l'absence de l'intendant. Folio 674 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1732.
22 avril. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 675, 2 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La proposition de M. le coadjuteur, de nommer un vicaire général pour l'Île Royale et l'Acadie et de lui donner la cure de Louisbourg, ne peut être entretenue, attendu que cette cure est ce qui permet aux récollets de subsister. Folio 676, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. de Lantagnac. N'a pu le faire Ch^{hier} de S^t Louis cette année. Folio 676 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r de Gannes, parent du major de Montréal, passe au Canada en qualité de cadet. Folio 677, $\frac{1}{4}$ page.
- Compiègne.
29 avril. Le même à M. Verrier. Trouve extraordinaire que le nommé Eustache Liénard Mondor, habitant de la côte S^t François-Xavier, ait été condamné à payer le prix d'un terrain dont il n'a pas joui, qui ne lui a pas été livré et qui n'appartenait même pas au vendeur. Folio 677, 1 page.
- 29 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du S^r de Bonnaire, jeune homme de famille auquel ses parents font une pension de 300 livres par année. Folio 677 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 avril. Le même aux mêmes. Le roi accorde la rémission du S^r Maugeau, habitant du Canada, qui a eu le malheur, en 1726, de tuer le nommé A!phonse Lestage. Folio 677 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Le même aux mêmes. Le nommé Jean Tarlé, qui passe au Canada, sera incorporé dans les troupes. Son père, qui est directeur des marbrières du roi, lui fera servir une pension de 400 livres et aura soin de ses enfants. Folio 678, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnois. Affaire de l'évasion des séditeux de Niagara. Folio 678, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au même. N'a pas reçu de lettre anonyme contre lui. Il ne lui est revenu que quelques plaintes sur des préférences qu'il aurait envers la famille de M^{de} de Ramezay. Croit qu'elles sont mal fondées et le roi, au contraire, est si satisfait de sa conduite qu'il vient de le décorer du cordon rouge. Folio 679, 1 page.
- 29 avril. Le même à M. Hocquart. A accordé une demi solde de 300 livres au S^r Volant Radisson, en considération des services qu'il a rendus tant en qualité de subdélégué de l'intendant, lors de l'établissement de Détroit, qu'en qualité de commis dans les magasins de Montréal et au contrôle de Québec. Folio 679, 2 pages.
- 29 avril. Le même à M. le coadjuteur. Sur les représentations de M. de la Tour, doyen du chapitre de Québec, il a été décidé, conformément à ce qui se pratique en France, que le doyen aurait deux parts de chanoine, c'est-à-dire 1200 livres par an. Espère que le chapitre ne s'objectera pas à cela. Folio 680 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Dans l'affaire entre Des-Meloises et LeVasseur, le conseil d'Etat maintient Des-Meloises dans la possession du terrain dont il est question. Affaire Mondor. Folio 680 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 29 avril. Le même aux mêmes. Règlement du Conseil Supérieur au sujet des abus touchant les requêtes civiles et les tierces oppositions. Folio 681 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 29 avril. Le même aux mêmes. Sur leurs représentations des difficultés qu'entraînerait la levée de l'imposition proposée d'un minot de blé par an pour chaque cheval que les habitants auraient, le roi s'est décidé à ne pas ordonner cette imposition. N'empêche cependant qu'ils doivent diriger leurs efforts en vue de diminuer le nombre des chevaux et augmenter celui des bestiaux. A approuvé que M. Hocquart ait pris 108 milliers de l'ardoise du S^r Sarrazin et qu'il continue d'en prendre pour la couverture des bâtiments du roi. Folio 682 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732.
29 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la portion qui doit revenir au doyen dans la distribution annuelle des revenus du chapitre. Folio 683 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Les témoignages qu'il a rendus de la sagesse du gouvernement de M. de Beauharnois le détermine à lui faire part que le roi lui a fait la faveur spéciale de l'admettre Commandeur surnuméraire dans l'ordre de S^t Louis. Folio 684, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même au même. Instructions diverses au sujet des comptes et des dépenses. Folio 684 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 mai. Le même au même. M. Dupuy veut bien que ses meubles et effets soient vendus pour acquitter les dettes qu'il a laissées au Canada, mais il s'oppose à ce que sa bibliothèque et ses instruments d'astronomie le soient, attendu que ces objets ne pourraient trouver d'acheteurs qu'à vil prix. Donnera des ordres à cet effet. Folio 685 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même au même. Est satisfait qu'il ait arrêté et envoyé les comptes des exercices des années 1727-1728 et 1729. Instructions générales touchant les comptes. Folio 686, 6 pages.
- 6 mai. Le même au même. Quatre autres compagnons cordiers se sont enrôlés dans les recrues qui passent au Canada sur *Le Rubis*. De plus, les nommés Raymond et Antoine Aubert, maîtres cordiers de La Rochelle, ont demandé et obtenu d'aller s'établir au Canada avec leurs familles. Ces derniers travailleront pour leur compte. Folio 688 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A reçu les papiers qu'il lui a adressés au sujet de la contestation entre le Séminaire de S^t Sulpice et M^{de} D'Argenteuil. Le roi a bien voulu laisser à cette dame la jouissance de la seigneurie en question conformément au rumb de vent réglé par l'arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 5 octobre 1722, à condition quelle l'établira, qu'elle n'y attirera pas le commerce des sauvages. Le roi ayant égard aux dépenses que le Séminaire a fait pour l'établissement de la mission du Sault-au-Récollet, le décharge de la construction du fort à laquelle il était obligé et lui accorde en outre le terrain qui reste à concéder entre sa seigneurie et les terres de la dame de Langloiserie. Folio 688 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. A reçu les états statistiques généraux qu'il lui a envoyés. Eclaircissements demandés. Folio 689 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est étonné qu'on ait fabriqué de la monnaie de cartes au montant de 460,000 livres, lorsque l'ordre précis était pour 400,000. Il ne peut y avoir d'excuse pour cela. Les lettres de change ont été régulièrement acquittées à l'échéance, ce qui doit de plus en plus donner du crédit à la monnaie de cartes. Les fonds ordonnés pour la présente année sont de 359,022 livres. L'état des dépenses ordonnées sur le Domaine d'Occident. Folio 690 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Instructions données à M. de L'Etanduère, commandant *Le Rubis*. Folio 692, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. A fait acquitter les lettres de change pour le prix des produits envoyés à l'Île Royale. Folio 693, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Sur leurs représentations des dépenses faites par le S^r Amariton pour les sauvages, alors qu'il commandait à la Baie, le roi lui a accordé une gratification de 1,200 livres. Folio 693 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Feront passer à la Louisiane le S^r Frégerard pour prendre de l'emploi dans les troupes. Folio 693 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. Hocquart. Donnera passage à la fille du S^r Mareine qui a servi en Canada où il s'est marié et est actuellement commissaire d'artillerie au château de Haa à Bordeaux. Folio 693 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Envoie le brevet de naturalité au S^r Abel, anglais de nation établi en Canada, aussi l'ordre qui établit notaire à Québec le S^r Boisséau, greffier de la prévôté. Folio 694, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1732.
8 mai. Le même à M. de Beauharnois. Lui envoie le cordon rouge, la croix et la permission du roi pour le porter. Y joint les provisions qui l'établissent commandeur surnuméraire. Folio 694, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Verrier. Lui a procuré une gratification de 1,000 livres. Son rapport qui dénote beaucoup de travail, lui a donné lieu de faire faire le projet de trois déclarations qu'il examinera avec MM. de Beauharnois et Hocquart et deux conseillers. La première regarde les défauts des actes à faire valider, la seconde les conventions matrimoniales et la troisième impose des amendes aux notaires qui observeront pas les formalités nécessaires. Folio 694. 1 page.
- 10 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Instructions au sujet des notaires. Folio 694 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 20 mai. Le même aux mêmes. A reçu de M. de S^r Senoch le procès verbal des papiers concernant l'Hôpital Général et la succession de M^{sr} de S^r Valier. Ceux qui désireraient des expéditions de quelques-uns des papiers qu'il a en mains pourront s'adresser à lui. Folio 696, 1 page.
- 20 mai. Le même à M. le coadjuteur. Même sujet. Folio 696 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Hocquart. Donnera sa protection au S^r Philippe Buquet, qui est chargé à Québec du commerce du S^r Walon, marchand à Beauvais. Il est dans le dessein de s'y établir et de faire commerce pour son compte. Folio 697, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du règlement fixant que les quarts de farine expédiés de Québec à l'Île Royale et ailleurs seront marqués aux deux bouts. Folio 697, 1 page.
- 27 juin. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du nommé Nicolas Pigeot qui passe de l'Île Royale au Canada. Folio 697 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

1732.

ENREGISTREMENT DES PROVISIONS, ORDRES, ARRÊTS, ETC.,
CONCERNANT LE CANADA.

- Marly.
8 février. Provisions de théologal de l'église cathédrale de Québec, pour le S^r Vallier. Folio 704, 1 page.
- 19 février. Déclaration du roi concernant les visites dans les maisons religieuses de la Nouvelle-France pour la perquisition des gens prévenus de crimes. Folio 704 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- Versailles.
15 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui déclare nulles toutes les ventes des terres en bois debout et qui ordonne l'exécution des deux arrêts du 6 juillet 1711 concernant les concessions des terres en la Nouvelle-France. Folio 706, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 15 mars. Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe à 3,000 livres en principal la dot des religieuses qui seront reçues dans les communautés de la Nouvelle-France. Folio 707, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 15 mars. Arrêt sur la requête du S^r Hamard de la Borde qui ordonne qu'elle sera communiquée à Joseph Féré du Buron et à sa femme. Folio 708, 24 pages.
Soit 35 pp.
- 22 mars. Brevet de "naturalité" pour le S^r Abel, anglais, habitant du Canada. Folio 720, 2 pages.
- 15 mars. Sauf-conduit pour le S^r de Lanouiller. Folio 721, 1 page.
- 25 mars. Ordre du roi qui destine le nommé Antoine Roy, détenu dans les prisons de Guise, à être transféré au Canada. Folio 721 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 mars. Ordre du roi au frère Césarée, récollet du Canada, de passer en France. Folio 722, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 avril. Brevet de confirmation d'une concession accordé à M. Dosquet, coadjuteur de Québec. Folio 722 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732.
19 avril. Arrêt qui règle les contestations entre le S^r Des Meloises et le nommé LeVasseur au sujet d'un terrain sis à Québec. Folio 723 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 19 avril. Arrêt en faveur du S^r Gaillard. Folio 724 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Lettres patentes en forme d'édit pour autoriser le règlement du Conseil Supérieur de Québec du 22 janvier 1731 concernant les requêtes civiles. Folio 725 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 22 avril. Ordre du roi qui établit le S^r Boisseau, notaire royal dans l'étendue du gouvernement de Québec. Folio 728 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Ordre du roi qui destine le nommé Mathurin Thibault à passer au Canada pour y demeurer le reste de ses jours. Folio 729, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Ordre pour la conduite des prisonniers envoyés au Canada. Folio 729 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 avril. Brevet de rémission pour le nommé Maujan, habitant du Canada. Folio 730, 2 pages.
- Compiègne.
29 avril. Ordre du roi qui destine le S^r du Boucher d'Orseval à être transféré au Canada. Folio 731, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Ordre du roi qui destine le nommé Bonnaire à passer au Canada. Folio 731 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
15 mai. Ordre du roi au S^r Belamy pour faire embarquer sur *Le Rubis* le nommé René Rose l'Enfant. Folio 732, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Règlement au sujet des honneurs pour le commissaire de la marine à Montréal. Folio 732 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Compiègne.
18 mai. Règlement pour les farines du Canada. Folio 733 $\frac{1}{2}$, 7 pages.

1732

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES POUR LA COLONIE DE L'ILE ROYALE.

- Marly.
28 février. Le président du conseil de marine à MM. S^t Ovide et Le Normand. Les concessionnaires de la partie est de l'île S^t Jean ayant subi divers contretemps, ils n'ont pu mettre à exécution ce qu'ils se proposaient de faire cette année. Procureront à M. Roma, l'un des associés qui passe à l'île S^t Jean, toutes les facilités qui dépendront d'eux. Folio 740, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
4 mars. Le même à M. de St. Ovide. Lui envoie un paquet de dépêches pour M. de Beauharnois qu'il lui fera remettre. Folio 730 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Compiègne.
29 avril. Le même à M^{de} de la Tour de S^t Etienne. Le roi, en reconnaissance des services de son mari décédé, lui accorde une pension de 300 livres. Folio 740 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normand. M. de Pensens doit rester en France jusqu'à l'année prochaine dans l'intérêt de sa santé. Il faut prendre des mesures pour empêcher la destruction du bois à l'île S^t Jean. Cette île a tout ce qu'il faut pour servir à l'alimentation de l'île Royale et rendre cette colonie indépendante de l'Acadie. Les Acadiens éprouvent de la méfiance et ne veulent pas s'établir à l'île S^t Jean à moins qu'on leur donne de bonnes garanties que les terres qu'ils prendront leur seront concédées. Folio 741, 5 pages.
- 19 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Promotions aux S^{rs} Despiet, Du Vivier, de Couagne, de Boisberthelot, d'Angeac, de S^{te} Marie et de la Tour. Folio 743, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même au même. Aurait désiré être informé de ce qui s'est passé entre les sauvages des environs de Piquit, ceux de la rivière S^t Jean et les Anglais. Ne croit pas que les établissements que les Anglais ont fait chez les Abénaquis soient aussi considérables qu'on lui a dit. Ne croit pas que les sauvages l'eussent souffert. Approuve la proposition qu'il a faite au gouverneur de l'Acadie de se joindre à lui pour enlever les bandits qui se réfugient à l'île des Graules, vers le cap de Rez, et qui font de la piraterie

DOC. DE LA SESSION No 18

1732. sur les établissements voisins. Aurait souhaité que M. le coadjuteur eut envoyé de Québec, comme il l'avait promis, trois missionnaires à l'Acadie. Il n'y reste plus que les S^{rs} de la Goudalie et Lesclaches, car le Père Gaulin, qui est resté à Port-Royal à la sollicitation des habitants, n'est plus d'aucun secours. Le Père de Breslay, toujours rempli de zèle, ne demanderait pas mieux que de retourner, mais son grand âge et les préventions de M. Armstrong à son égard, exigent qu'on lui en refuse la permission. Quant à M. de Noinville il n'est pas certain qu'il consente à y retourner, car son père est mort et lui a laissé du bien ; il flotte entre l'envie de retourner à l'Acadie et celle d'aller aux Indes Orientales. M. l'abbé Couturier, qui a succédé à M. Pelletier de S^t Aubin, ne trouve point de sujets qui veuillent se dévouer à cette œuvre. Attendu l'éloignement des établissements les uns des autres, il faudrait au moins dix prêtres pour desservir convenablement les missions de l'Acadie. Les Anglais, dit un mémoire remis à M. de Beauharnois par le supérieur du Séminaire des missions étrangères à Québec, mettent une application particulière à séduire les Acadiens. Le gouverneur soumet leurs prêtres à des vexations et à des usages inouis. Il ne veut recevoir aucuns missionnaires envoyés par l'évêque de Québec et défend aux Acadiens d'en aller demander à l'Île Royale. Il prétend que le grand vicaire de l'Acadie soit nommé directement par le S^t Siège. Croit que les vexations dont on se plaint sont fort exagérées, et que si M. de Breslay a essuyé quelque mauvais traitement, c'est peut-être parce qu'il se les est attirés par trop de zèle. Le prie de le renseigner exactement sur tout cela. Folio 744, 6 pages.
- 19 juin. Le même au même. Au sujet d'un corps de casernes et du logement de l'officier commandant à Port-Toulouse. Approuve que ces bâtiments soient construits en maçonnerie sur la pointe à l'entrée du port. Croit qu'il serait inutile de construire un fort à cet endroit, ou au moins de le faire à grande dépense, attendu que l'objectif des ennemis sera toujours Louisbourg. Il peut même valoir mieux de ne pas se créer d'autres places fortes, car l'impossibilité de s'y maintenir enlèverait à l'ennemi l'idée de les attaquer. Louisbourg est actuellement en état de faire une bonne défense. Les plans et devis estimatifs du quai, s'élevant à 303,862 livres, paraissent excessifs. On n'est pas en état d'y destiner une aussi forte somme pour le présent. Folio 746 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 19 juin. Le même à M. Le Normand. Instructions diverses. Les officiers majors ne sont pas conseillers en titre. Le blâme de certaines exigences et de ne pas agir avec plus d'onction et de circonspection. Folio 748, 5 pages.
- 19 juin. Le même à M. de Bourville. Est fâché que le mauvais état de sa santé l'ait empêché d'aller au Port-Toulouse et à l'île S^t Jean pour la distribution des présents aux sauvages. N'avait pas le droit de faire les fonctions de président du Conseil, en l'absence du commissaire ordonnateur, c'est au plus ancien titulaire que revient cet honneur. Folio 750 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Verrier. Au sujet des travaux des fortifications. Examen détaillé des travaux faits et à faire. Folio 751, 9 pages.
- 19 juin. Le même au S^r Ganet. C'est avec raison qu'on lui a retenu 561 livres pour le fret des effets embarqués à Rochefort en 1730 pour son compte. N'a rien à voir aux différends qu'il a avec le S^r D'Arrigrand, puisqu'il l'a pris pour associé sans en donner connaissance. Folio 755, 1 page.
- 19 juin. Le même aux officiers de l'amirauté. A été bien fâché d'apprendre la perte des trois bâtiments de S^t Malo, S^t Jean-de-Luz et Nantes, ainsi que celle des trois bateaux de Niganiche et de trois de Louisbourg. Il y a lieu d'espérer que ces accidents deviendront plus rares au moyen de la tour de la Lanterne construite à l'entrée du port de Louisbourg. Folio 755 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 juin. Le même à M^{de} de la Conception. Croit que la gratification annuelle de 1500 livres que le roi lui accorde doit être suffisante, malgré cela il aurait été disposé à lui accorder le secours qu'elle demande pour faire l'acquisition de la maison où elle habite, mais cela n'est pas possible. Folio 756, $\frac{1}{2}$ page

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1732.
19 juin. Le même à M. de Lavallière. Veut croire que les plaintes portées contre lui par les habitants de Toulouse sont mal fondées. Doit éviter d'y donner occasion. Folio 756 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. de la Pérelle. A approuvé le choix qu'a fait de lui M. de St Ovide pour commander à l'île St Jean. Folio 756 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Il n'est pas possible pour le présent de lui accorder la marque d'honneur qu'il sollicite. Folio 757, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Despiet. Lui a accordé la compagnie vacante par la mort de M. de La Tour. Folio 757, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. De Couagne. Il lui a été accordé une commission de capitaine réformé. Folio 737, 2 page.
- 19 juin. Le même à M. Du Vivier. Lui a accordé l'aide-majorité vacante par l'avancement du Sr Despiet, avec le rang de capitaine. A accordé aussi une enseigne à son frère. Folio 757 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Danveac. N'a pu lui procurer la pension qu'il demande, mais a accordé une lieutenance à son fils. Folio 758. $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. le baron de l'Espérance. N'a pu lui procurer la pension qu'il demande. Folio 758, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Boisberthelot. Lui a accordé une des deux lieutenances vacantes. Folio 758 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. Boucher. La concession qui lui a été accordée sera confirmée dès qu'il lui en aura envoyé l'expédition. Folio 758 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. le Ch^{ier} de Gannes. A procuré une expectative d'enseigne en second à son frère et en a donné avis à M. de Gannes, major de Montréal. Folio 769, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 juin. Le même à M. le Ch^{ier} de Pensens, N'a pu lui procurer une des deux lieutenances vacantes. Folio 759, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. de la Tour. Lui a procuré une des enseignes en pied vacantes. Folio 759 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. de St Ovide. A été fâché d'apprendre le mauvais état de sa santé pendant la traversée et depuis son arrivée à Louisbourg. M. de Mézy ne retourne pas ; son fils, M. le Normand continuera les fonctions d'ordonnateur jusqu'à ce que le roi ait pourvu à cette place. Est aise de voir que plusieurs vaisseaux des Iles ont fait avec succès le commerce à l'Ile Royale et que les habitants de ce dernier endroit ont envoyé aux Iles des morues et de la planche. A approuvé qu'il ait permis aux cinq vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre de décharger leurs cargaisons puisqu'elles ne consistaient qu'en planches, briques, bestiaux, volailles, blé d'inde et légumes. Aimerais à savoir ce que ces vaisseaux ont remporté pour le produit de ces ventes. Il serait à souhaiter que ce fut des tafias et des sirops plutôt que de l'argent ou des morues, pour la raison que le commerce de Louisbourg avec les Iles se trouverait par là encouragé. M. de Pensens a levé 87 recrues à Paris. N'approuve pas qu'on lève des recrues à l'Ile Royale, cela étant préjudiciable à l'accroissement de la colonie. Espère qu'il a agi sans complaisance envers le Sr de la Vallière en affirmant que les plaintes portées contre lui étaient fausses et reconnues telles par les habitants de Toulouze. M. de Pensens espère rétablir sa santé de façon à reprendre son poste à l'île St Jean. A été fâché de la mort de M. de la Tour de St Etienne. A accordé une pension à sa veuve par égard pour ses services et la situation de sa famille. A bien fait de ne pas permettre au Sr Du Chambon de laisser le Port-Dauphin pour revenir à Louisbourg où se trouve sa compagnie, puisque sa présence est nécessaire là. A vu le recensement de Louisbourg. En attend un autre de toute l'île. Folio 759 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 19 juin. Le même à M. de S^{ie} Marie, cadet. Lui a procuré une des deux enseignes en pied vacantes. Folio 763, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même à M. de St Ovide. Approuve qu'il place une compagnie à la batterie Royale, s'il le juge à propos. Il ne convient pas de forcer les habi-

DOC. DE LA SESSION No 18

1732. tants à des corvées pour travailler au chemin de Louisbourg à Miré pendant le temps de la pêche, mais il le peut en d'autres temps. Folio 763, 2 pages.
- 24 juin. Le même à M. Verrier. M. de Mézy ayant proposé au roi de vendre sa maison pour l'usage du commissaire ordonnateur, il examinera sans complaisance si cela convient. Folio 764, 1 page.
- 19 juin. Le même à M. de S^t Ovide. A bien voulu accorder sa proposition d'établir deux cadets par compagnie. Ils devront être pris parmi les fils des officiers. M. le Normand a eu tort de demander des honneurs qui ne sont même pas dus à l'ordonnateur en titre. Folio 764 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 9 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et LeNormand. Au sujet des travaux publics à Louisbourg. Le chemin de Louisbourg à Miré doit être complété le plus promptement possible, ce chemin étant nécessaire en temps de guerre pour communiquer avec le Port-Toulouze, le Port-Dauphin et Mirli-guèche, sans compter qu'il procurera quelques bons établissements et des facilités pour le transport du bois. Folio 766 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 24 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Trouvera ci-joint la commission de capitaine de vaisseau que le roi lui a accordée l'année dernière. Fera de son mieux pour lui faire obtenir une pension. Ne croit pas qu'il puisse s'objecter sérieusement à la nomination du S^r de Cailly dans le détachement suisse de Louisbourg parce qu'il aurait tué le Ch^{lier} de Noë, son parent. (M. de S^t Ovide.) Ce malheur lui est arrivé en homme d'honneur et à son corps défendant, ayant été vivement attaqué et sans sujet par le Ch^{lier} de Noë qui l'a reconnu lui-même avant de mourir à M. d'Héricourt, son beau-frère, qui était présent à l'affaire. Folio 768 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et LeNormand, c'est parce que la médiocrité de la fortune des officiers du Canada ne leur permettent pas d'envoyer leurs fils à Rochefort pour les façonner aux exercices militaires que le roi a permis que les fils de ces officiers pussent servir comme cadets dans les troupes du Canada sans passer par l'établissement des cadets de Rochefort. Ils seront subordonnés aux bas officiers et leur habillement ne sera distingué que par une éguillette sur l'épaule. Le roi a consenti à accorder la même faveur aux fils des officiers de l'Île Royale, et, comme les compagnies sont de 60 hommes, il y aura deux cadets par compagnie. M. de S^t Ovide en aura lui-même le choix. Folio 769, 2 pages.
- Le même aux mêmes. Le Ch^{lier} de Caylus commandera le vaisseau qui doit aller à l'Île Royale. Instructions qu'il a données à M. de Caylus. Etat des dépenses. Folio 770, 3 pages.
- 27 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des droits à imposer sur les vaisseaux de mer pour l'entretien de la tour et du fanal à l'entrée du port de Louisbourg. Folio 771 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 27 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Fera passer le S^r Nicolas Pigeot à Québec. Folio 773, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même au Père Karadec. La dîme qu'il prétend être en droit d'exiger des capitaines qui font la pêche ne doit être regardée que comme une aumône volontaire. S'ils ont cessé de la payer, ce n'est que parce qu'il leur a refusé de porter deux bâtons du dais à la procession, pour donner cette faveur aux prétendus marguilliers d'une église où il n'y a ni fabrique ni deniers à administrer. La seule ressource pour rétablir cette dîme est de calmer par de bons procédés le ressentiment de ces capitaines. Folio 773 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 juin. Le même à M. Sabatier. Au sujet des comptes du S^r Desgoutins du produit de la vente des effets de la succession du comte d'Agrain. Folio 774, 2 pages.
- 27 juin. Le même à M. Le Normand. Au sujet de la dépense et des comptes. Folio 774 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 27 juin. Le même à M. de la Boularderie. A été bien aise d'apprendre que les navires que sa C^{ie} a envoyés à Niganiche soient arrivés à bon port et qu'ils aient amené de France des équipages de pêche et des laboureurs. Espère

4-5 EDOUARD VII, A. 1905.

1732. que le blé qu'il a fait semer viendra bien et qu'il travaillera efficacement à l'établissement de l'île de Verderonne. Folio 776, 2 pages.
- 27 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normand. A vu que M. de Conteneuil leur avait remis les armes du roi pour la porte Dauphine et le tableau représentant le baptême de S^t Jean destiné à la chapelle de la batterie Royale. Ne croit pas qu'il soit nécessaire d'y établir un aumônier sédentaire. Est aise d'apprendre qu'ils sont satisfaits de la conduite des religieux qui desservent l'hôpital, que les malades y sont bien soignés et bien nourris. La somme de seize sols par jour pour chaque soldat malade doit être suffisante, considérant que les religieux reçoivent 6,600 livres de gratification par an, ce qui est plus que suffisant pour subvenir à tous les besoins. Il serait à désirer que la construction des vaisseaux permit de se passer de ceux des Anglais. Le renseignement sur les progrès que font la C^{ie} du S^r de La Boularderie et celle de l'île S^t Jean. Folio 776 $\frac{1}{2}$, 11 pages.

ENREGISTREMENT DES ORDONNANCES, ARRÊTS, ETC., ETC.,
CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Compiègne.
19 juin. Ordonnance pour l'établissement de deux cadets dans chacune des compagnies des troupes de l'île Royale. Folio 786, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 26 juin. Arrêt du conseil pour l'établissement des droits qui doivent être levés sur tous les vaisseaux et autres bâtiments qui mouilleront dans les ports de l'île Royale destinés à l'entretien du fanal de l'entrée du port de Louisbourg. Folio 787, 4 pages.
- Ci-suit environ 160 pages concernant la Louisiane.

Fin du Vol. 57.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1733, TOME I.

*Série B. Vol 58.*ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES DE MGR DE MAUREPAS
CONCERNANT LE CANADA.

1733.
Marly.
20 janvier. Le comte de Maurepas, président du Conseil de Marine, à M. l'évêque de Samos. Son mandement, se réservant l'absolution dans les cas de vente d'eau-de-vie, a un effet désastreux. Les sauvages se voyant refuser tous spiritueux, en échange de leurs pelleteries, vont les porter aux Anglais qui les accommodent abondamment et refusent même d'aller à la chasse pour approvisionner nos postes de viandes. Il en résulte un grand trouble dans notre commerce sans porter remède au mal qu'il veut déraciner. Puisqu'il prétend n'avoir entendu réserver que le péché mortel, et non la vente ordinaire, il ferait bien de s'expliquer clairement, afin que les missionnaires sachent à quoi s'en tenir et que cette traite puisse être continuée. Folio 395, 2 pages.
- 16 février. Le même à M. de Beauharnois Dans l'arrangement fait au sujet des troupes de la Louisiane, il a été donné des commissions dans ces troupes à des officiers du Canada, savoir : à MM. D'Esgly, De Grand Pré, Montchevaux, de Contrecoeur, Hazeur, Richarville, de la Gravière et Beusac. Avertira ceux qui ne sont pas encore partis de se rendre à leurs compagnies le plus tôt possible. Folio 395 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Attendu que le seul petit port qui est à l'Île Verte devient à sec à marée basse et que M. l'Étendûre n'a pu être assisté par M. de la Richardière à son dernier voyage, ils donneront instruction à ce dernier de mouiller aux Pélérins, entre le second et le troisième îlet, où il y a un petit havre qui peut servir de retraite à un navire tirant jusqu'à 14 pieds d'eau, où le bigantin du Sr de la Richardière sera toujours à flot et d'où il pourra sortir à tous les vents qui sont bons pour monter le fleuve. Folio 396, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à M. de Beauharnois. Pourra admettre comme cadet dans les troupes le Sr Pierre Mathurin Milon qui sert en qualité d'anspessade dans la compagnie Lantagnac s'il l'en juge propre. Il est d'une ancienne famille du Poitou mais peu favorisé de la fortune. Folio 396 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 février. Le même à M. de Brouague. Approuve le voyage qu'il a fait à Québec pour ses affaires et qu'il ait confié la conduite du poste au Sr Le Pailleur en son absence. A été fâché d'apprendre que les Esquimaux aient encore fait du pillage, mais a vu avec plaisir que la pêche avait été très abondante. Folio 396 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
17 mars. Le même à M. l'évêque de Samos. Au sujet de la porte de la terrasse de l'évêché et du terrain du séminaire contigu à l'évêché. MM. de Beauharnois et Hocquart signalent des inconvénients aux changements qu'il demande. Folio 397 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 17 mars. Le même au même. Lui demande des éclaircissements sur une contestation entre le chapitre de Québec et les marguilliers de la paroisse. Serait bien aise de connaître ses vues sur l'Hopital Général de Montréal et s'il approuve les démarches faites en France par le Frère Gervais pour associer sa maison à quelque communauté de Paris. Folio 398, 1 $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

- 173³.
24 mars. Le même au même. Désire savoir quels sont les motifs qui l'empêchent de laisser partir à l'Île Royale les Sœurs de la Congrégation qui devaient aller rejoindre la Sœur de la Conception. S'il ne le croit pas propre à conduire cet établissement, il pourrait en nommer une autre à sa place et la faire revenir à Québec. Folio 398 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Demande des éclaircissements sur l'état des présents faits aux sauvages pour l'année 1731. Folio 399, 1 page.
- 17 mars. Le même aux mêmes. Demande leur avis sur la ratification que sollicite le S^r Du Sablé de la moitié de la seigneurie de l'Île du Pads, acquise par feu son père. Il demande aussi la concession d'un terrain joignant le fief de la rivière au Chicot qui lui appartient. Folio 399 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même aux mêmes. Est bien aise que les faux sauniers envoyés l'année dernière se soient trouvés de bon service. A eu les mêmes attentions pour ceux qui seront envoyés cette année. L'ardoisière du Grand Etang. Il convient de chercher les moyens de perfectionner cette ardoise, puisqu'elle n'a d'autre défaut que de n'être pas bien lisse. Si on trouvait une ardoisière près du lac Champlain, on pourrait se servir de l'ardoise pour couvrir les bâtisses du fort Chambly. Comprend, par tout ce qu'ils lui en ont dit, que le S^r Gaillard ne peut convenir pour une place de conseiller. Le S^r Barolet. Est toujours très satisfait des témoignages qu'ils rendent du S^r de la Richardièrre. M. de l'Etenduèrre lui a remis la carte qu'il a dressée de la rivière S^r Laurent. A procuré au S^r Aubin de l'Isle la commission de greffier de la maréchaussée. Folio 400, 3 pages.
- 17 mars. Le même à MM. les chanoines du chapitre de Québec. Le roi a été très satisfait de leur délibération capitulaire accordant une double portion de chanoine au doyen du chapitre. Folio 401, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même à M. Hocquart. Est aise de voir par les états qu'il lui a adressés que les effets et marchands sortis du Canada excèdent en valeur les entrées d'une somme de 47,011 livres. Il ne convient pas d'interdire aux marchands forains la vente en détail, elle procure aux habitants l'abondance et le bon marché. Le commerce ne saurait être trop libre, et tout ce qui tend à le gêner tend directement à le détruire. Folio 401 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 17 mars. Le même au même. A été bien aise de la procédure faite à Montréal au sujet de l'évasion des séditieux de Niagara. Ne doute pas que les abus dont se sont rendus coupables les religieux ne se répèteront plus. Folio 402 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Examineront quel dédommagement peut être dû aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu pour le terrain de la Canoterie. Le roi a bien voulu ratifier la concession que MM. de Beauharnois et Dupuy ont fait aux religieuses Ursulines de Québec d'un terrain de $\frac{3}{4}$ de lieue de front sur trois de profondeur adjoignant leur fief de la Rivière-du-Loup. Folio 403, 2 pages.
- 24 mars. Le même aux mêmes. Les prie d'avertir Hugues LeBlanc, s'il est encore en vie, d'envoyer une procuration à sa femme, pour retirer un petit héritage venant de sa mère. Folio 404, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mars. Le même aux mêmes. Leur envoie une copie du testament du S^r Picoté de Bellestre, médecin à Paris, par lequel il fait un legs à ses petits neveux et petites nièces du Canada sans les désigner par leurs noms. Folio 404, 1 page.
- 24 mars. Le même aux mêmes. Le roi a rendu un arrêt déchargeant le S^r Berthier, chirurgien, de la tutelle des enfants mineurs du S^r de Vitré. Folio 404 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mars. Le même aux mêmes. N'admet pas les prétentions de M^{de} de Ramesay sur la concession faite à M. le coadjuteur sur la rivière Sibouette qui tombe dans la rivière Yamaska cependant cette concession lui sera confirmée, à condition qu'elle la mette en valeur et qu'elle y établisse un moulin. Folio 405, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
24 mars. Le même aux mêmes. Tiendront la main à ce que M^{de} d'Argenteuil se conforme aux conditions sous lesquelles elle a été maintenue dans la jouissance de la seigneurie qui avoisine celle des Sulpiciens au lac des Deux-Montagnes. A appris avec plaisir que les Sulpiciens avaient fait construire une église en pierre avec un logement commode et solide pour les missionnaires au lac des Deux-Montagnes, d'autant mieux que ce bâtiment pourrait au besoin servir de fort. L'examen des titres des seigneurs de Montréal ne donne pas à penser comme ils le croient, que ces seigneurs sont obligés de dédommager les habitants dont on prend le terrain pour l'enceinte de Montréal. S'il s'élève des contestations à ce sujet, il faudra attendre la fin des travaux pour les juger. Folio 406, 2½ pages.
- 24 mars. Le même aux mêmes. A examiné le mémoire du S^r de Tonnancour sur la ratification des trois concessions dont il prétend être propriétaire et l'augmentation qu'il demande. Enverront leur avis et, s'ils croient que cette augmentation peut lui être concédée sans inconvénient, ils lui en accorderont la concession. Brevet de médecin pour le S^r Benoist, chirurgien-major à Montréal. Folio 407, 2½ pages.
- 24 mars. Le même aux mêmes. Espère que le papier terrier qui est promis, d'année en année, lui sera enfin envoyé. Le S^r Gastineau n'ayant pas réussi à envoyer des bœufs des Illinois, il ne convient pas de faire marcher avec M. de Vincennes, commandant aux Onyatanous, attendu que les expériences faites par le S^r Cugnet ne donnent pas lieu d'espérer qu'on puisse en tirer de la laine, et alors il n'y a aucun avantage à domestiquer ces animaux. A approuvé que M. de Beauharnois ait ordonné à un des deux frères de S^t Castin de se rendre tous les ans à Québec pour rendre compte de ce qui se passe dans l'endroit où ils habitent, par ce moyen il pourra peser sur leur conduite. A vu avec plaisir, par le recensement, qu'il y avait une augmentation de 1,386 personnes sur l'année précédente (1730) et qu'il y avait aussi augmentation dans les défrichements, mais a vu avec peine que le nombre de bêtes à cornes était diminué et celui des chevaux considérablement augmenté. Folio 408, 3 pages.
- 24 mars. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il ait démis de son emploi de greffier de la juridiction de Montréal pour inconduite, le S^r Raimbault fils et qu'il l'ait remplacé par le S^r Porlier. Il serait à souhaiter que les seigneurs dont les seigneuries sont bien peuplées établissent des juges chez eux. Il est vrai que les sujets propres à ces fonctions sont rares. S'il trouve un bon sujet pour être lieutenant particulier de Montréal il pourra le proposer. A bien fait de prononcer la condamnation d'une amende contre Baptiste Lenoir, convaincu d'avoir été à la Nouvelle-Angleterre sans permission. Est satisfait du zèle du S^r de Boisclerc pour la réparation des chemins; celui qu'il a tracé le long du lac S^t Pierre ne peut être que très utile. A écrit à M. d'Orgeville pour envoyer à Québec un nègre comme exécuteur des hautes œuvres. Folio 409½, 4 pages.
- 24 mars. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a été très satisfait du coup frappé au mois de février par les Hurons et les Iroquois sur le restant des Renards. Il serait à souhaiter que les sauvages exécutassent leur projet d'éteindre cette race. A été aise d'apprendre le rétablissement du poste des Scioux et le bon accueil que cette nation a fait à M. de Linctôt. La relâche du S^r de la Vérandrye à Kaministigoya, où le castor est abondant pourrait faire croire qu'il n'a hiverné là que pour faire du commerce. La découverte d'une nouvelle route pour aller du lac Supérieur à celui de Tecomamioïen, sur laquelle il n'y a que neuf portages au lieu de quarante-sept, ne peut être que très avantageuse. Folio 411, 2 pages.
- Le même à M. Hocquart. Au sujet des farines envoyées de Québec à l'Île Royale et des marchandises reçues de France. Les bordages d'épingle blanche venant des moulins de M. Bégon ont été trouvés de bonne qualité. Folio 412, 3 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733.
24 mars. Le même au même. Les jésuites représentent dans un mémoire qu'ils sont propriétaires de la seigneurie de Notre-Dame des Anges contiguë à celle de Beauport appartenant à M^{de} Duchesnay, sur laquelle passe une rivière qui fait marcher un moulin ; que pour faire fonctionner un moulin sur leur seigneurie, ils obtiennent du Conseil la permission de capter certaines sommes et de construire un canal ; que la dame Duchesnay a fait rompre ce canal et que s'étant pourvus devant le Conseil Supérieur, ils ont été condamnés à combler ce canal. Ils demandent la cassation de ce jugement et allèguent diverses raisons qui méritent considération ; Le prie de lui envoyer les motifs de son ordonnance afin que le roi statue en connaissance de cause. Folio 413, 2 pages.
- 24 mars. Le même à M. de Beauharnois. Puisque M. de Boishébert, occupé à la guerre contre les Renards, n'a pu préparer le plan des lacs S^{te} Claire et Huron, il compte qu'il le fera cette année. Il serait à souhaiter que les terres de Détroit fussent colonisées au moyen des soldats faisant parties des troupes qui y sont entretenues mais, pour cela, il faudrait les remplacer et le roi ne peut entrer dans cette dépense. Approuvé qu'il donne le commandement de Michilimakinak à M. de Noyan. Versera aux religieuses l'argent qui a été souscrit pour payer la dot de D^{lle} D'Esgly. La D^{lle} de S^t Vincent. Congés à diverses personnes pour passer en France. Folio 414, 4 pages.
- 31 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il n'y aura que les officiers qui ont des titres de noblesse enregistrés qui pourront garder leur épée en se présentant devant le Conseil. Ils doivent tolérer la présence des officiers subalternes aux conseils de guerre jusqu'au jugement inclusivement, à moins de raisons particulières. Folio 415 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. de Montigny Dumesnil. Ne peut lui procurer présentement son avancement en Canada. Doit se préparer à y passer sur *Le Rubis*. Folio 416, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même à M. de Beauharnois. Sur ses représentations il retirera M. de la Chassagne du gouvernement de Montréal avec une pension de 3,000 livres. Il sera remplacé par M. de Boisberthelot de Beaucours, gouverneur des Trois-Rivières, et ce dernier par M. de Vaudreuil de Cavagnal. A accordé la lieutenance de roi de Montréal, vacante par la mort de M. de la Corne, à M. le Ch^{lier} Bégon, celle des Trois-Rivières à M. de Gannes, major de Montréal, celle de Québec à M. S^t Ours DesChaillons à la place de M. Le Verrier, décédé, la majorité des troupes à M. de Beaujeu, celle de Montréal à M. le baron de Longueuil, celle de Québec à M. Péan et celles des Trois-Rivières à M. Du Buisson. Autres promotions. N'a pu accorder la croix de S^t Louis qu'aux S^{rs} de Repentigny et de Beauvais. Folio 416, 2 pages.
- 7 avril. Le même à M. de Beaucours. M. de la Chassagne ne pouvant par son âge vaquer au gouvernement de Montréal, il a été choisi pour le remplacer. Folio 417, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. de la Chassagne. Considérant son grand âge, ses longs et bons services, le roi l'a relevé du gouvernement de Montréal en lui faisant une pension de 3,000 livres. Folio 418, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. Lui a procuré le gouvernement des Trois-Rivières et la confirmation de la concession qui a été accordée à lui et à M. de Rigaud. Folio 417 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le prie d'engager M. de La Ronde Denys, capitaine, à payer à M^{de} de Tilly les 355 livres qui lui doit. Folio 418 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 avril. Le même à M. le Ch^{lier} Bégon. L'informe de sa promotion. Id. à M. S^t Ours Deschaillons. Id. à M. de Gannes. Id. à M. de Beaujeu. Id. à M. de Longueuil. Id. à M. Péan. Id. à M. Du Buisson. Id. à M. de Repentigny. Id. à M. de Beauvais. Folio 418 $\frac{1}{2}$, 5 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
14 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il ne lui est rien revenu de la part du chapitre ou des marguilliers sur la contestation qui est entre eux au sujet de l'office. Le roi a jugé que rien ne conviendrait mieux que la séparation de l'office du chapitre de celui de la paroisse. Il est de règle qu'il y ait deux offices dans une église où il y a un chapitre et paroisse, c'est-à-dire qu'on y célèbre deux grand'messes. M. le coadjuteur a fait réponse que ce qui l'avait déterminé à ne pas laisser aller à Louisbourg les sœurs de la Congrégation que la Sœur de la Conception demandait était, que cette sœur avec un esprit très séduisant et un zèle en apparence très vif, n'est pas propre pour être à la tête d'une maison. A donné ordre en conséquence de la faire repasser au Canada. M. le coadjuteur a fait choix pour la remplacer de Sœur S^t Joseph. Folio 421, 4 pages.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Le roi ne veut pas qu'il soit rien changé dans la perception des dîmes. Il faut s'en tenir au fort de pieux qui a été fait à la Pointe-à-la-Chevelure. Plus tard, s'il y a lieu et si l'on y fait des établissements, on y construira un fort régulier. A approuvé qu'il ait envoyé l'arpenteur Auger pour lever la carte du lac Champlain. On règlera les concessions sur cette carte. A appris avec plaisir qu'il se trouve des chéniers considérables auprès du lac Champlain et de la rivière Richelieu. Il faut veiller à leur conservation et réserver au roi les bois propres à la construction de ses vaisseaux. Pourra destiner le S^r Chevigny à cette fin. Il est allé dans le Maransin pour étudier la manière dont on prépare les pins pour en tirer la gomme pour les brais, goudron, résine et huile de thérbentine. Son mémoire paraît bien fait et sera utile à la colonie. Il faut le répandre et au besoin M. de Chévigny veillera à la fabrication. Folio 423, 3 pages.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Le roi a accordé la place de 1^{er} conseiller, vacante par la mort de M. de Lino, au S^r Cugnet. A accordé aux S^{rs} Varin et Foucault les deux places de conseillers vacantes par l'avancement de M. Cugnet et la mort de M. de S^t Simon. Folio 425 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Incorporera dans les troupes le nommé Louis Aubert dit Laliberté qui repasse au Canada. Folio 426, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Accorderont leur protection au S^r Buquet qui est chargé de la procuration du S^r Walon pour recouvrer ce qui est dû à ce négociant. Folio 426 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même à M. l'évêque de Samos. Au sujet de la Sœur S^t Joseph. Elle pourra former des novices à Louisbourg et retourner au Canada lorsque l'établissement pourra se soutenir. La porte de la terrasse de l'évêché. Folio 426 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 14 avril. Le même à M. de Beauharnois. Doit être attentif à ne pas accorder à la légère des congés aux soldats. Folio 427 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des Sœurs de la Congrégation à Louisbourg. Folio 427 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Le roi ayant nommé M. de Beaujeu à la majorité des troupes, vacante par l'avancement de M. son frère au gouvernement des Trois-Rivières, il n'a pu le proposer. Folio 428, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. de Noyan. N'a pu lui procurer la majorité des troupes. M. de Beauharnois le destine au poste de Michilimakinak. Folio 428 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. de la Gauchetière. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis. Folio 428, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même à M. de Budemont. N'a pu le nommer à une des majorités vacantes. Id. à M. de Lantagnac. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis. Id. à M. de Boishébert. Folio 428 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. DuFiguiet. Le roi lui a accordé une des compagnies vacantes. Id. à M. de Cournoyer. Id. à M. de Linctot. Folio 429 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. Michel. Le roi lui a accordé, comme commissaire de la marine, entrée, rang, séance et voix délibérative en Conseil après le 1^{er}

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. conseiller, lorsque l'intendant y présidera et, à son défaut, il fera les fonctions de président. Folio 430, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. Cugnet. A été nommé 1^{er} conseiller. Folio 430 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. Sarrazin. N'a pu lui donner la place de 1^{er} conseiller. Il aura celle de garde des sceaux du Conseil. A communiqué à M. Chicoyneau, premier médecin du roi, le mémoire qu'il a dressé sur les eaux qui ont été découvertes près des Trois-Rivières. Folio 431, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. Varin. A été nommé conseiller. Id. au S^r Foucault. Id. Promotions au S^{rs} de Senneville de Cabanac, de Repentigny, D'Arnaud. Folio 431 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même au Ch^{ier} de Mouchy d'Hocquincourt. N'a pu lui procurer de l'avancement, d'autres étant plus anciens que lui. Lui accorde une gratification de 300 livres. Folio 432, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A procuré une gratification de 400 livres à la veuve de M. Le Verrier. Folio 432 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. M. de la Pérade demande la ratification de deux concessions dont l'une accordée à lui-même le 30 octobre 1700, et l'autre à sa mère le 9 mars 1697. S'assureront si ce que dit M^{de} de la Pérade de l'état de l'établissement de ces deux concessions, est bien réel. Elle se propose d'y établir un moulin. Folio 432 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. A approuvé qu'ils aient fait incorporer en qualité de soldats, le nommé Jean Taché dit Desmarais et Bonnaire, transférés l'année dernière au Canada comme prisonniers par ordre du roi. A approuvé qu'ils aient retenu le nommé Blanchard, pilote du *Rubis*, pour l'envoyer avec le S^r de la Richardière faire la visite de la rivière. Au sujet de la C^{ie} des S^{rs} Cottard, Roma et autres à l'île S^t Jean. A donné à ce dernier le commandement dans sa concession sous l'autorité des officiers majors de l'Île Royale. A accordé au S^r de La Ronde Denys le privilège de travailler la mine de cuivre à Chagouanigon, au lac Supérieur, aux conditions exprimées dans son mémoire. A ordonné l'avance de 10,000 livres au S^r de Francheville pour le mettre en état de travailler les mines de fer des Trois-Rivières. Folio 433, 3 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Si les faits que représente le S^r Hamard de la Borde, ci-devant procureur du roi dans la prévôté de Québec, sont véritables, ils s'emploieront à lui faire rendre justice pour ce que lui doit la veuve Thiersaut. Folio 434, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Ayant égard à leurs représentations sur la manière avantageuse dont ils ont disposé des faux sauniers envoyés l'année dernière, il a donné ordre d'en faire passer 104 sur *Le Rubis*. S'il y en a qui préfèrent s'enrôler dans les troupes, comme ce sont de beaux hommes, ils trouveront bon de les y incorporer. Quelques-uns ont femme et enfants. Folio 434 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Avait pensé qu'il y avait de l'exagération dans leurs plaintes contre M. Armstrong à l'égard des missionnaires de l'Acadie, M. de S^t Ovide, à qui il en a référé, l'assure que M. Armstrong ne fait opposition qu'aux religieux, et qu'il est prêt à recevoir tous autres missionnaires d'où qu'ils viennent, pourvu que les habitants s'adressent à lui, ce qui est juste. Folio 435, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 21 avril. Le même à M. Hocquart. A bien fait, en l'absence de M. de Beauharnois, de lui donner avis de la mort de MM. de la Corne, de Lignery et de la Noue. Est très satisfait de l'union qui existe entre M. de Beauharnois et lui. Folio 436, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le prie d'établir le S^r Le Grand comme cadet dans les troupes. Folio 437, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 avril. Le même au même. Depuis la dernière promotion il a accordé des expectatives de lieutenant et d'enseigne en pied aux S^{rs} de la Martinière et du Sablé. Folio 437 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733. Le même à M. de Francheville. Lui a accordé l'avance de 10,000 louis pour son entreprise des mines de fer, à condition qu'il rembourse cette somme dans trois ans. Folio 437 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. de S^t Vincent. N'a pu lui procurer une des majorités vacantes. Lui a accordé une enseigne en pied. Id. à M. le Ch^{ier} de S^t Ours. N'a pu lui procurer une majorité ni la croix de S^t Louis. Id. à M. Du Plessis Faber au sujet de la croix de S^t Louis. Folio 438, 2 pages.
- 21 avril. Le même au R. P. de Lauzon. A été satisfait du choix qui a été fait de lui pour la conduite des missions du Canada. Est bien aise qu'il ait engagé le missionnaire qui était à Narantrouak à y retourner. Espère qu'il parviendra à ramener auprès de sa mission les Abénaquis dispersés du côté des Anglais. Ne doute pas que celui qui a succédé au Père Loyard, chez les Médacoutecs, ne les maintienne dans les mêmes dispositions. Folio 438 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. Chaussegros de Léry. A été fâché de voir par le plan de la ville de Montréal et les états envoyés, que la moitié des fonds destinés aux ouvrages de l'enceinte n'avaient pas été consommés. Il est heureux que le tremblement de terre qui s'est fait sentir à Montréal n'ait pas causé de grands dommages aux murs de l'enceinte. A l'égard du canal à La Chine, entrepris par le Séminaire de S^t Sulpice, il explique ses intentions à MM. de Beauharnois et Hocquart. Folio 439, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. Du Pin de Bélugard. A accordé 1,060 livres pour le rétablissement des affûts des canons. Folio 439 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. Denis de S^t Simon. A donné les ordres nécessaires pour l'envoi des bandoulières qu'il a demandées pour les archers de la maréchassée. Folio 439 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. de la Richardière. En considération des soins qu'il se donne pour la sûreté de la navigation, il lui a été accordé cette année la même gratification de 500 livres. Folio 440, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M^{de} de l'Enfant Jésus, supérieure de l'Hôpital. Est bien aise que sa communauté l'ait choisie comme supérieure. Folio 440, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M^{de} DuPlessis de S^e Hélène. Est bien aise que sa communauté l'ait choisie comme supérieure. L'intention du roi est qu'elle ne puisse pas vendre le terrain de l'Anse de la Canoterie qui peut être utile au public. Folio 440 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet d'une sentence de la Prévôté de Québec qui déclare nulle une donation faite par feu Haynard, marchand de Québec, en faveur d'un jeune homme, fils d'un premier lit de sa femme, au détriment du frère du dit Haynard, marchand à Paris. Folio 441, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. Raimbault. N'a pu lui procurer un supplément d'émoluments. Folio 441, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'arrêt du 5 août 1732. Le roi s'est déterminé à distraire de ses fermes générales les droits du Domaine d'Occident et de les recevoir à la marine. La plus grande partie des droits du Domaine étant levés sur les vins et eaux-de-vie, il s'ensuit que les habitants ne payent rien ou presque rien au roi qui fait néanmoins une dépense annuelle de 600,000 livres pour le soutien de la colonie. C'est de là que procède la fainéantise et le peu d'industrie des habitants qui, n'ayant à travailler que pour se procurer de quoi fournir aux besoins de la vie, négligent de se procurer plus d'aisance. Rien ne serait plus propre à réveiller leur paresse et exciter leur industrie que de les charger de quelques droits. On en perçoit aux Iles de fort considérables et cela contribue à l'émulation des habitants. Il en est de même en France où les peuples font un grand travail, et n'y sont excités que parce qu'ils sont chargés de droits, et cela produit l'abondance et la consommation des denrées. Chacun travaille à l'envi pour se procurer les moyens de satisfaire aux subsides, à la subsistance et à l'entretien de leurs familles, cela les

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. rend laborieux et en même temps soumis. Il convient de faire payer aux habitants des droits proportionnés à ceux qui se paient en France et pour les accommoder on pourrait les lever en blés ou autres denrées. Ils devront examiner les moyens de prélever ces impositions. Le droit du quart du castor ne se payant plus, il convient de le rétablir. Traite de Tadoussac. Folio 441 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 24 avril. Le même à M^{de} Verrier. Le roi, ayant égard aux services de son mari décédé, lui accorde une pension extraordinaire de 400 livres sur son trésor. La fera continuer si cela lui est possible. Id. à M^{de} de la Corne. Folio 444, 1 page.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Fera incorporer en qualité de cadet de l'éguillette, le Ch^{lier} de Chaulnes qui passe au Canada et dont l'oncle a été inspecteur des troupes de la marine. C'est un gentilhomme à qui il sera bien aise de faire plaisir s'il a une bonne conduite. Folio 444 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. Hocquart. Lui envoie un extrait du testament du S^r de Belmont, supérieur du séminaire de Villemarie. En fera part aux légataires. Folio 445, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Accordera passage à la fille du S^r Maraine. Folio 445, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. de Beauharnois. Est aise d'apprendre l'attachement des Abénaquis pour la France. Si les Chouanons persistent dans leur résolution de ne point souffrir les Anglais chez eux, il n'est pas probable que ceux-ci tentent de faire des établissements à Ouabache. Espère que M. de Joncaire qu'il a envoyé chez eux, réussira à entretenir le concert qui règne entre eux, les Hurons et les Onyatanons. Il est heureux que les colliers envoyés aux Outaouais par les Sonnantanons pour frapper sur les Hurons n'aient eu aucune suite. A bien fait de répondre aux Onontagnés qui sont descendus à Montréal et ont désavoué cette démarche, comme s'il croyait à leur innocence. Espère que de Joncaire, fils, parviendra à rompre les intrigues des Iroquois avec les Anglais. L'informerà de l'étendue des ravages produits chez les Iroquois par la petite vérole. Pensait bien que la nouvelle rapportée par M. de Rigauville à l'effet que le gouverneur d'Orange avait défendu la traite à Choueguen, n'était pas fondée. S'il est vrai que les marchands anglais y retournent et qu'ils augmentent le prix de leurs marchandises et diminuent celui du castor, cela sera d'un bon effet pour détourner les sauvages de ce poste. Folio 445 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 24 avril. Le même à M. Hocquart. Le roi, par arrêt du 5 août dernier, a distrait du bail des fermes générales les droits du Domaine d'Occident et les a réunis à la marine à partir du 1^{er} de janvier. Droits à établir sur les habitants. Connaît ses préventions à cet égard et la crainte où il est de quelques écarts des habitants. Il le faut cependant. Si l'on s'était arrêté à ces considérations aux Iles, le roi ne recevrait pas de ces lieux les subsides considérables qu'il y lève ; d'ailleurs, cela est dans l'intérêt même des habitants, plus ils auront à payer et plus ils travailleront et moins ils seront insubordonnés. Croit qu'il serait mieux d'affermir la ferme de Tadousac que d'en continuer la régie. Le S^r Cugnet pourra donner une pleine connaissance du produit net de la régie. Le S^r de Lanouiller. Folio 447, 5 pages.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Malgré leurs représentations, l'intention du roi est de maintenir ce qu'il a prescrit à l'égard de la porte de la terrasse de l'évêché, mais comme il est probable que M. le coadjuteur ne repassera pas au Canada cette année, il réserve de leur écrire plus particulièrement sur cela l'année prochaine. Folio 449, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Le S^r Des Meloises, capitaine, lui a remis un mémoire dans lequel il propose de faire construire des fourneaux à tuiles. Offre de faire l'opération pour son compte si on lui avance 6,000 livres, ou de diriger les travaux si elle est faite pour le compte du roi. Ne peut lui

DOC. DE LA SESSION No 18

1733. procurer les 6,000 livres, mais, s'il l'entreprend, il pourra compter sur des secours suivant le succès qu'il obtiendra. Folio 449 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. L'usage des brevets pour l'expédition des rémissions, réhabilitations et autres grâces, n'a été mis en usage que pour éviter les lettres patentes et les frais du sceau. Veut bien accorder la réhabilitation du nommé Campeau, mais il désirerait savoir avant s'il ne pourrait pas payer les frais des lettres scellées du grand sceau. A lieu de croire que ce particulier est à son aise, à en juger par son établissement à Détroit. Id. pour le S^r Daniau qui a tué sa femme involontairement. Folio 450, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Le roi a été satisfait du soin qu'ils ont apporté à l'extinction des 60,000 livres de cartes au-delà des 400,000 pourvues par l'ordonnance. Il a été décidé d'en fabriquer des nouvelles pour 200,000 livres. Instructions au sujet de la monnaie de cartes et des lettres de change. Folio 450 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. A accordé aux veuves de MM. Amariton et de Lino une gratification ordinaire de 150 livres chacune. Cette dernière recevra en outre la gratification extraordinaire de 300 livres que recevait son mari. La D^{lle} de la Chesnaye; femme du S^r de la Pérelle, ne sera employée sur les états des dépenses que pour 75 livres. La D^{lle} de Granville. Aurait été disposé à procurer quelques secours à la dame de Lignery, à la dame de la Noue et à la veuve Morisseau, mais il n'y a pas de gratifications vacantes pouvant le permettre. Le S^r Guillemain, conseiller. Les filles de la veuve de la Martinière. Le S^r Chaussegros de Léry. Ne croit pas que le dommage causé par le tremblement de terre aux religieuses Hospitalières de Montréal soit assez considérable pour valoir un secours. Accorderont passage au S^r Du Plessis de Moramont, fils du commis des trésoriers. Folio 451 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Etudieront le mémoire de M. Sénoch de concert avec l'évêque ou son grand vicaire pour prendre les arrangements qui paraîtront convenables dans l'intérêt de l'Hôpital-Général. Folio 453 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Auront agréable de s'enquérir de la dame Champlain, des raisons qui la font retenir les titres d'une terre qui appartient à M^{de} de Cabanac. Pourront accordé un congé à son fils, le S^r Cabanac de S^t Georges. Folio 454, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Il convient que les effets laissés par M. Dupuy à Québec soient vendus en exécution de ce qui reste dû au S^r Foucault, mais, comme les instruments de chirurgie et les livres seraient sacrifiés, il les fera passer en France pour y être vendus. Folio 454 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même au même. Les bordages des moulins du Ch^{lier} Bégon s'étant trouvés de bonne qualité, il a conclu avec lui un autre marché. Folio 455, 1 page.
- 6 mai. Le même au même. Avertira les héritiers de Claude Herbin, habitants des Trois-Rivières, que le S^r Clottus, huissier du Châtelet de Paris, veut se libérer de la somme de 2,157 livres qu'il leur doit. Folio 455 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Greysac, syndic des négociants à Québec. A reçu son mémoire au nom des négociants de Québec. Communique ses intentions à MM. de Beauharnois et Hocquart. Folio 455 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Etat des fonds pour les dépenses du Canada. Instructions générales concernant leur emploi. Folio 455 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Au sujet de l'achat du terrain près du Palais, appartenant à la veuve du S^r Frontigny. Si l'on ne permet pas aux particuliers qui ont des terrains dans l'enceinte du Palais de les bâtir, il faut les leur acheter ou les échanger. Puisque les bois du S^r Bleury sont mal débités, il approuve qu'ils les lui aient laissés pour son propre compte. Il est fâcheux que les glaces aient empêché le fonctionnement des moulages du moulin de l'abbé LePage sur sa seigneurie et la descente de son bois. A

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. cependant approuvé qu'ils aient accepté une soumission de cet abbé pour fournir cette année les bordages qu'il devait délivrer l'année dernière. Folio 456 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 12 mai. Le même aux mêmes. A reçu les procès-verbaux du procureur général du Conseil contenant le dépouillement qu'il a fait des actes des notaires. En a été très satisfait et le roi lui a accordé une gratification de 1,000 livres à ajouter à celle qu'il a reçue l'année dernière. Trouveront ci-joint trois déclarations au sujet de ces actes. Folio 458, 1 page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Ne comprend pas comment il se fait que dans le procès du S^r de la Pryrade et de sa femme avec le S^r Lefebvre, curé de Batiscan, les parties aient été mises hors de cour et le S^r de la Peyrade condamné aux dépens. Si le S^r Lefebvre était coupable des faits imputés, pourquoi le mettre hors de cour? et, s'il était innocent, pourquoi ne condamner le S^r de la Peyrade qu'aux dépens et ne pas les punir comme calomnieurs? N'accordera cependant pas le pourvoi en cassation afin d'éviter la continuation du scandale. Doivent chercher à les concilier sur le paiement des frais. Folio 458 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Serait bien aise de tirer le S^r de Lanouiller de la triste situation dans laquelle il se trouve. Veillera à ce que S^r du Bouchet d'Orceval ne repasse pas en France. Folio 459, 1 page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du pourvoi en cassation du S^r de la Pérade. Folio 459 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. C'est le désir du roi qu'ils accordent leur protection au Séminaire de S^t Sulpice. Il serait bien aise de lui faire plaisir par rapport à M. l'abbé Couturier, supérieur général, qui est très disposé à contribuer de son mieux à rendre son établissement de plus en plus utile. Folio 460, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. La famille de Hugues LeBlanc désire savoir s'il est mort ou vivant. Folio 460, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Le roi veut bien faire la dépense d'un corps de garde en maçonnerie au lieu de celui en charpente qui est attenant à la maison où loge M. de Beauharnois à Montréal. Si le roi se décidait à acheter cette maison de M^{de} de Vaudreuil, il ne lui serait tenu aucun compte de ces travaux. Folio 460 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. L'exposé des motifs du jugement du Conseil Supérieur, ne fait pas voir que le nommé Eustache Liénard Mondor pouvait être condamné pour un terrain dont il n'a jamais joui. Pour éviter les frais d'un pourvoi il serait à désirer que les parties puissent en venir à un accommodement. Folio 460 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. A vu la difficulté que M. de l'Etenduère commandant *Le Rubis*, a fait de battre aux champs lorsqu'il a été à bord de ce vaisseau. Le roi a décidé que ces honneurs lui seraient rendus lorsqu'il irait à bord de ses vaisseaux. A expliqué cela à M. de la Jonquière qui commande cette année *Le Rubis*. Folio 461, 1 page.
- 12 mai. Le même au même. Est informé par M. de S^t Ovide que les Anglais ont effectivement fait un établissement à Peymeucit, qu'il a été commencé il y a trois ans et qu'il est aujourd'hui considérable; que le fort détruit en 1696 par MM. d'Iberville et de Bonaventure, a été rétabli; que les Anglais y tiennent une compagnie de 100 hommes et que près de 300 familles irlandaises y sont établies sous le gouvernement du colonel d'Albork; que cet établissement n'est éloigné que de trois à quatre lieues de la rivière S^t Georges et que les Abénaquis qui sont établis entre la rivière Kanibet et celle de Pentagoët ne sont éloignés que de douze à quatorze lieues et vivent tranquilles avec les Anglais. Est surpris de ces nouvelles. Il est à supposer que le Père qui a succédé au Père Loyard n'a pas l'influence de celui-ci, ou qu'il ne l'exerce pas. Folio 461 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Hocquart. Munitions et marchandises. Lettres de change. Folio 462 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
12 mai. Le même au même. Les 104 milliers de chanvre embarqués sur *Le Rubis* se sont trouvés de bonne qualité, à l'exception de 8 milliers qui devaient provenir du naufrage du vaisseau *Le Beauharnois*. Il en a été de même du goudron. A approuvé qu'il ait fait travailler pour leur compte les cordiers envoyés l'année dernière. Il semble que l'ardeur des habitants s'est bien ralentie pour cette culture depuis que le roi en a réduit le prix. A appris avec plaisir l'augmentation qui s'est faite dans la production du goudron. Approuve qu'il ait augmenté la réserve des provisions de blé dans les magasins du roi. Dépenses. A été bien aise d'apprendre que le débit du S^r de Lanouiller a été réduit à 42,206 livres et que bientôt il ne sera plus que de 18,206 livres. Folio 463, 6 pages.
- 12 mai. Le même au même. Il doit s'efforcer de diminuer le prix de l'ardoise. Il est fâcheux que sa qualité ne réponde pas tout-à-fait à son abondance mais, puisque son seul défaut est de ne pas être très lisse, on doit pouvoir y remédier. Est satisfait qu'il ait changé le S^r Normandin de continuer la visite de l'étendue du domaine de Tadousac que M. Aubert de la Chesnaye n'avait pu terminer. Compte qu'il aura fait partir ce printemps l'un pour le lac des Mistassins et l'autre pour la rivière Moisy. Le S^r Taschereau a raison de ne vouloir se charger que du compte de l'année de son exercice, c'est au S^r Bauve de rendre compte aux trésoriers généraux de ce qu'il a géré. Folio 465 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 12 mai. Le même au même. Réflexions et instructions sur les dépenses. Folio 467 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 12 mai. Le même au même. Aurait aimé à lui faire continuer la gratification de 2,000 livres que le roi lui a accordée pour le dédommager de ses pertes dans le naufrage de *L'Eléphant*, mais cela n'a pas été possible. Fera tout ce qu'il pourra pour l'avancement de son frère, enseigne de vaisseau. Folio 469 $\frac{1}{2}$ 1 page.
- 12 mai. Le même au même. Lui communique les réponses de M. Chicoyneau, premier médecin du roi, sur l'eau minérale dont la découverte a été faite au Cap de la Madeleine, distant d'une lieue des Trois-Rivières. Les communiquera à M. Sarrazin. L'emploi que M. Cugnet remplissait du temps des fermiers généraux doit lui être conservé. Folio 470, 1 page.
- 12 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est aise de voir l'union qui existe entre eux et que la diversité de leurs sentiments et de ceux du S^r Dosquet n'a porté aucune altération dans leurs rapports avec lui. Est heureux que la paix paraisse rétablie et dans le chapitre et dans le clergé. Il faut exciter les jeunes gens de la colonie à se former dans la science des lois pour se rendre propres aux emplois de la judicature. Ils trouveront en M. Verrier les secours que le roi lui a recommandé de donner. Ont bien fait, en vue de la sécheresse qui sévissait, de faire porter des blés dans les magasins du roi. Commerce avec l'Île Royale et les Îles. A été satisfait de voir qu'il s'était construit onze navires dans la colonie. Est bien aise que le fort de la Pointe-à-la-Chevelure ait arrêté le commerce étranger de ce côté. Il est fâcheux que le peu de succès de la pêche au marsouin ait ralenti cette industrie. Mines de cuivre de Chaguanigon. Pourront donner ce poste au S^r de la Ronde pour neuf ans, aux conditions qu'il propose, savoir : qu'il sera tenu de faire construire à ses frais deux bâtiments dans le lac Supérieur, l'un de 25 tonneaux, l'autre de 50 au bas du Sault S^{te} Marie pour transporter jusqu'à Niagara les matériaux qu'il tirera des mines, d'où il les fera descendre tous les ans jusqu'à Québec dans de grands vaisseaux plats. Et, s'il ne remplit pas dès la première année les conditions qu'il a proposées, il devra payer la ferme du poste sur le pied qui sera réglé par eux. Le privilège accordé à M. de Francheville pour les mines de fer des Trois-Rivières. Milices. Troupes. Enrôlement des Canadiens dans les troupes. Travaux de l'enceinte de Montréal. Renards. Postes des Scioux. Retour des Sakis à la Baie et rétablissement de ce poste. Ne doivent pas se relâcher de retenir les Abénaquis dans les villages où ils

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. sont domiciliés près de S^t François. Le S^r Joncaire. Poste de la rivière Ouabache. Efforts qu'ils doivent faire pour empêcher les Anglais de s'établir sur le lac Champlain. Sauvages de l'Abitibi. On ne doit pas se flatter que les Anglais abandonnent Choueguen. Moyens à prendre pour détourner le commerce de l'Ouest de cette direction. S'est déterminé à laisser les Illinois dépendre du gouvernement de la Louisiane. Efforts qu'ils doivent faire pour faire déclarer les sauvages contre les Chicachas. M. de Bienville doit prendre des mesures pour les fatiguer du côté de la Louisiane. La défaite des Natchez ne paraît pas aussi complète qu'on l'avait cru. Ils seraient cependant hors d'état de causer du trouble s'ils n'étaient soutenus par les Chicachas, et c'est ce qui rend la réduction de ceux-ci d'autant plus intéressante que, d'après les dernières nouvelles de la Louisiane, toutes les nations paraissent armées et contre les Natchez et contre les Chicachas. Doivent agir de concert avec M. de Bienville. Il n'est pas possible pour le présent d'empêcher les effets des prétentions des Anglais au sujet des limites de l'Acadie autrement qu'en engageant les sauvages à s'y opposer. L'évêque doit envoyer une lettre circulaire à tous les missionnaires qui aura l'effet d'atténuer la vigueur de son mandement au sujet de la vente de l'eau-de-vie. L'importance de la pêche de la morue a occasionné une dépense de 1,200,000 livres pour fortifier Louisbourg et, pour garantir cette place d'être prise par la famine, on y tiendra toujours des provisions pour une année, sur le pied de 580 hommes de garnison. Les Anglais qui voient cet endroit avec jalousie, ne manqueraient pas en cas de guerre, d'intercepter les vaisseaux qui porteraient des denrées pour la subsistance des habitants. Ce qu'ils doivent faire à cet égard. Folio 470 $\frac{1}{2}$, 23 pages. Soit 35 pp.
- 12 mai. Le même à M. de Montigny DuMesnil. A vu avec plaisir, par sa lettre qu'il s'était rendu à Rochefort à l'effet de s'embarquer pour le Canada. Folio 481, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
16 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les S^{rs} Néret et Gayot ont obtenu des commissaires nommés pour juger en dernier ressort les demandes d'indemnités formulées par eux contre les intéressés en la colonie du Canada, une ordonnance de *soit communiqué* contre ces intéressés. Ne voit pas trop à qui cette signification peut être faite. Folio 481 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 juin. Le même à M. Hocquart, Quelques-uns des créanciers du frère Chrestien demandent sa liberté. La lui donnera si les autres créanciers y consentent. Folio 482, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 août. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi a bien voulu en lui nommant un coadjuteur, pourvoir par là à l'abandon dans lequel il a toujours laissé son évêché de Québec. Ce coadjuteur est en France malade et probablement incapable de retourner à Québec pour longtemps. Comme l'état où se trouve le clergé de la Louisiane où il n'a pas encore paru d'évêque, exige aussi sa présence, le roi désire qu'il se rende dans son diocèse en allant d'abord à la Louisiane. Folio 482 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 août. Le même à M. le coadjuteur de Québec. A appris par sa lettre son arrivée à Liège en bonne santé et sa détermination d'y rester jusqu'à ce qu'il y ait des changements dans ses affaires ou qu'il reçoive des ordres nécessaires et contraires. Les choses sont dans l'état où elles étaient à son départ de Paris. Vient d'écrire à M^{sr} de Mornay par ordre du roi, de manière à lui laisser croire qu'il y aura sous peu des changements dont il l'instruira. Folio 483, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A reçu les pièces envoyées au sujet du canal proposé à Lachine. Aurait pu décider le roi à le faire coustruire s'ils en avaient rendu un compte assez détaillé pour pouvoir prendre un parti à ce sujet. Leurs observations et les anciens plans du S^r de Catalogne qu'ils joignent, ne suffisent pas pour baser une décision. Devront envoyer le plan qui est fait et celui qui reste à faire avec des devis

DOC. DE LA SESSION No 18

1733. estimatifs, etc., etc. Le droit de cinq livres par chaque canot qui y passerait ne ferait pas autant qu'ils disent. Folio 483, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Le même à M. l'évêque de Québec. Apprend avec peine qu'il n'y a que
26 août. quatre prêtres capucins à la Louisiane, alors que dix ne seraient pas de trop pour desservir la colonie. Doit comprendre dans quel état misérable se trouvent les colons en ce qui regarde le spirituel, surtout depuis qu'il a jugé à propos d'interdire les jésuites. Il est nécessaire qu'il amène avec lui six religieux capucins et croit qu'il sera du même avis. Folio 483 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1733.
- ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI, EDITS, DÉCLARATIONS,
BREVETS, ARRÊTS, ETC., CONCERNANT LE CANADA.
- Marly. Ordre du roi qui établit garde des sceaux du Conseil Supérieur de Québec
19 février. le Sr Sarrazin, conseiller au dit conseil. Folio 490, 1 page.
- Versailles. Brevet de confirmation d'une concession faite aux religieuses Ursulines
24 mars. des Trois-Rivières d'un terrain en Canada. Folio 490, 2 pages.
- 28 mars. Arrêt qui décharge le Sr Berthier, chirurgien du roi à l'hôpital de Québec,
des enfants mineurs du Sr de Vitré. Folio 491, 2 pages.
- 31 mars. Ordre du roi qui établit le Sr Barolet notaire royal à Québec. Folio 492,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Lettres patentes pour donner entrée, séance et voix délibérative au Con-
seil Supérieur de Québec au commissaire de la marine servant à Montréal.
Folio 492 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Brevet de confirmation de concessions en faveur des Srs de Vaudreuil.
Folio 493, 2 pages.
- 6 mai. Déclaration du roi concernant les actes des notaires en Canada. Folio
494, 6 pages.
- 6 mai. Déclaration du roi concernant les conventions matrimoniales en Canada.
Folio 496 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 6 mai. Déclaration du roi concernant les actes défectueux qui ont été déposés aux
greffes des juridictions ordinaires ou en ceux des justices seigneuriales de la
Nouvelle-France en exécution de la déclaration du 2 août 1717. Folio 499,
6 pages.
- 12 mai. Ordonnance du roi pour la fabrication de 200,000 livres de monnaie de
cartes en Canada. Folio 502, 3 pages.
- 29 décembre. Lettres patentes portant don au profit du Sr Dosquet, évêque de Québec,
des fruits et revenus du dit évêché, et permission de disposer des bénéfices,
sujets à la régale. Folio 503, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Marly. Ordre du roi pour transférer à La Rochelle les faux saulniers et contre-
bandiers destinés pour le Canada, ci-après nommés. Folio 506, 4 pages.

1733.

ILE ROYALE.

- Versailles. Le président du conseil de marine à MM. de St Ovide et Le Normant.
19 mai. A appris avec plaisir la prise faite au Port-Toulouze de deux bateaux, par
M. de Caylus. A été bien aise d'apprendre que M. le coadjuteur de Québec
avait envoyé deux missionnaires à l'Acadie pour remplacer MM. de Breslay
et de Noinville. Il ne reste plus qu'à pourvoir à la place de M. Gaulin
retiré au Canada. En a parlé à M. l'abbé Couturier, mais il est difficile de
se procurer des sujets qui veulent se dévouer à cette œuvre. Est satisfait
du zèle du Sr Courtin. Approuve sa proposition d'établir pour interprète
le Sr Barthélémy Petitpas, fils de Claude Petitpas qui avait servi en cette

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. qualité après la mort de M. de La Tour. Est bien aise que les sauvages de Malpeck, de l'île S^t Jean et de Mirliquèche s'adonnent à la culture. Farines du Canada. Folio 516, 3 pages.
- 19 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Le roi a approuvé la tournée qu'il a faite au Port-Toulouze et à l'île S^t Jean pour la distribution des présents aux sauvages et les réprimandes qu'il leur a faites. A approuvé que, sur l'avis qu'il a eu que le gouverneur de l'Acadie était dans le dessein de bâtir des magasins et un fort aux Mines, il ait engagé les sauvages à s'opposer à ce projet. Avait compté que les Amalécites et les Abénaquis s'opposeraient à l'établissement de Peymécut. Il faut engager les missionnaires de l'Acadie à se conduire envers le gouverneur de l'Acadie de manière à l'entretenir dans de bonnes dispositions à leur égard. Folio 517, 3 pages.
- 19 mai. Le même à M. de Pensens. A appris avec plaisir le rétablissement de sa santé et son prochain départ pour l'île Royale. Avertira le S^r de la Plagne, son neveu, de partir en même temps. Lui procurera volontiers la place de lieutenant du roi à l'île S^t Jean s'il en est nommé un. A donné des ordres pour la construction d'un nouveau magasin et d'un nouveau logement pour le commandant à l'île S^t Jean. Ne négligera pas l'avancement de ses neveux. Folio 518, 1 page.
- 19 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Approuve qu'ils aient détaché le capitaine Dangeac pour commander à la batterie Royale. Aumônier pour cette batterie. Recrues. A appris avec plaisir la construction de sept bâtiments à l'île Royale ainsi que le succès de la C^{ie} de Cottard dans les travaux à sa concession de l'île S^t Jean. A accordé au S^r Roma, l'un des associés, le commandement dans l'étendue de la concession sous l'autorité des officiers majors de l'île Royale. Approuve qu'ils accordent à cette C^{se} la concession que M. Roma a demandée au Havre S^t Pierre. Si le S^r Harlander ne se conforme pas aux conditions de sa concession aux îles de la Madelaine, elle sera annulée. Ne veut pas qu'il puisse affermer ce privilège. Puisqu'il ne fait plus la pêche à Chéticamp, il faut permettre à tous ceux qui le voudront de la faire. Folio 518 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 19 mai. Le même aux mêmes. Les concessions accordées à l'île Royale à des habitants de Plaisance et de l'Acadie ne doivent pas être considérées comme tenant lieu de celles qu'il possédaient dans ces lieux attendu qu'ils avaient la liberté de rester dans ces endroits ou de vendre leurs immeubles. Folio 520 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même aux mêmes. Il doit passer trois religieux de la Charité à l'île Royale, ce qui fait que le nombre de six qui avait été fixé sera complet. Il leur sera donné seize sols par jour pour chaque malade, ce qui est plus que suffisant. Il est vrai qu'ils doivent avoir besoin d'un jardin près de l'hôpital, mais c'est à eux de l'acquérir. Les tiendront dans une juste subordination. Ceux que l'on envoie cette année sont d'humeur plus tranquille. L'habitude qu'ils ont de garder les hardes, effets, papiers, argent des malades qui meurent à l'hôpital se pratique aussi en France, mais elle est abusive et il faut la supprimer. Folio 521, 2 pages.
- 19 mai. Le même aux mêmes. Défendront strictement à tous les propriétaires de vaisseaux de porter secours ou de faire du commerce avec les brigands du cap de Rhé. Il faut aussi empêcher qu'il ne se soit de se réfugier là. Folio 522, 3 pages.
- 19 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Le jardin qui était destiné au commissaire-ordonnateur ayant été pris pour des besoins publics, il faut lui destiner un autre terrain. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Pour prévenir le commerce que les Anglais font au Port-Toulouse et au Petit Dégrat, en dépit de la surveillance, il faut empêcher l'entrée des bâtiments anglais dans ces lieux. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
26 mai. Le même à M. Le Normant. Puisque les sauvages de Malpec, de l'île S^t Jean et de Mirliguèche veulent bien cultiver, il a bien fait de leur donner des pioches. Folio 524, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même au même. Au sujet de l'emploi des fonds. Folio 525, 3 pages.
- 26 mai. Le même au même. Il faut désabuser les religieux de la Charité des idées d'indépendance qu'ils paraissent vouloir prendre. Il faut agir pour ne pas faire d'éclat. Le moyen efficace de les réduire est de suspendre leur paiement s'ils ne se conforment pas à leur marché. Il faut vérifier et mettre en règle leurs états. Folio 526, 2 pages.
- 26 mai. L. même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Le roi a bien voulu prolonger pour dix autres années l'exemption accordée en 1723 de tous droits sur les morues et huiles venant de l'Île Royale. La Sœur S^t Joseph consent à aller à Louisbourg avec trois autres sœurs pour prendre charge de l'établissement des sœurs de la Congrégation en remplacement de la Sœur de la Conception qu'ils feront passer à Québec. A procuré une gratification de 200 livres au S^r Vallée, arpenteur, pour ses travaux en vue de fixer les des habitations concédées à Louisbourg. Instructions au sujet des dépenses. Folio 527, 6 pages.
- 26 mai. Le même aux mêmes. Sur le rapport de M. Verrier, il a été décidé d'acheter la maison de M. de Mézy pour l'usage du commissaire-ordonnateur, aux prix de 13,500 livres. Folio 530, 2 pages.
- 6 mai. Le même à M. de S^t Ovide. A été bien aise d'apprendre que la pêche ait été bonne et qu'il soit arrivé dans la colonie plusieurs bâtiments des Îles françaises. Commerce étranger. Folio 530 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Pour prévenir la famine à Louisbourg en temps de guerre, il a été décidé qu'il y aurait toujours en magasins, 2,500 quintaux de farine. Il en sera envoyé une partie considérable du Canada, mais, comme ces farines ne se conservent pas aussi longtemps que celle de France, on les consommera avant celles-ci. Folio 532, 2 pages.
- juin. Le même à M. de S^t Ovide. M. de Mézy ayant demandé à se retirer du service, son fils, M. Le Normant, a été choisi comme commissaire de la marine. En attendant, M. Le Normant continuera à faire les fonctions d'ordonnateur. Folio 532 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 juin. Le même au même. Le capitaine Dangeac. A approuvé qu'il ait permis au capitaine Du Chambon, qui commandait au Port-Dauphin, de reprendre son service à Louisbourg. A bien fait de retenir à Louisbourg le S^r de la Pérelle, puisque sa santé ne lui permettait pas de retourner à l'île S^t Jean et d'avoir mis à sa place le S^r de Coux jusqu'à nouvel ordre. Les S^{rs} Du Hayet, Despiet, Lopinot, de Serre, Rousseau, Du Vivier et Morpain. L'intention du roi est qu'il laisse aux officiers suisses, lorsqu'ils seront de garde, la liberté de faire battre à leurs tambours la marche de leur nation. Il est fâcheux que la petite vérole sévisse à Louisbourg. Folio 533, 3 pages.
- 2 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Le S^r Ganet a représenté que les ouvrages compris dans son premier marché ne sont pas terminés. Il demande qu'on les achève. En donne l'ordre à M. Verrier. Folio 534 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Verrier. Même sujet. Folio 534 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Le Normant. Son père s'étant retiré du service, il le nomme commissaire de la marine. Continuera à faire les fonctions d'ordonnateur jusqu'à nouvel ordre. Folio 434 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 juin. Le même au même. Est satisfait des états de comptes qu'il lui a envoyés. Réflexions à ce sujet. Folio 535, 3 pages.
- 2 juin. Le même au même. Chemins de Miré et du havre de la Baleine. Travaux au fortifications. Folio 536 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- juin. Le même à M. de Pensens. Le roi a pris le parti d'établir un lieutenant de roi à l'île S^t Jean et il l'a choisi pour ce poste. S'il consent à se pourvoir

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733. d'un bateau pour les besoins du service, il lui sera accordé un dédommagement de 1500 livres pour cela. S'embarquera sur *Le Héros* qui doit partir à Louisbourg. Il ne sera tenu pour le moment qu'un détachement de 30 hommes à l'île St Jean. Donnera des billets d'assurance pour les terrains que les colons défricheront, en attendant que le gouverneur et l'ordonnateur expédient des concessions. Il sera donné, pour s'établir dans l'île, des congés à un soldat de chacune des huit compagnies, auxquels on donnera, pendant trois ans, le prêt, les vivres et l'habillement. L'intention du roi est qu'il réside toute l'année à l'île St Jean. Folio 537 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 2 juin. Le même à M. de Bourville. N'a pu lui procurer une gratification. Folio 539. $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Du Pont DuChambon. L'avancement de M. de Pensens lui a donné l'occasion de le proposer pour la majorité de Louisbourg. Folio 539, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. de la Pérelle. Ne sera pas obligé de repasser à l'île St Jean. Continuera le service de sa compagnie à l'Île Royale. Folio 539 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. le Ch^{lier} de Noyan. Est disposé à lui procurer son avancement dans les troupes de la Louisiane. Mais il n'y a pas d'ouverture pour le moment. Folio 539 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Rousseau de Souvigny. Lui a accordé un congé pour aller en France. Id. à M. Du Vivier. Folio 540, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Despiet. Au sujet de la procédure contre le nommé Brosard dit la Victoire, condamné à mort pour désertion. Folio 540, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même au S^r Ganet. Au sujet du non parachèvement des travaux de son marché. Folio 540, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 juin. Le même à M. Sabatier. Au sujet de la recette et dépense des magasins. Folio 540 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Le commandement du *Héros*, qui va à Louisbourg, a été confié à M. de S^t Clair, capitaine de vaisseau. Etat des fonds pour la dépense de la colonie y compris celui des fortifications. Folio 541. 2 pages.
- 9 juin. Le même aux mêmes. Auraient dû l'informer de l'ordonnance qu'ils ont rendue portant règlement pour les vaisseaux qui mouillent à Louisbourg et lui en expliquer les motifs, attendu que leurs règlements, ils doivent le savoir, ne sont que provisionnels en attendant l'approbation du roi. Sans la plainte de l'amiral cet ordonnance serait encore ignorée du roi. Folio 542, 2 pages.
- 9 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Au sujet de M. de Pensens. L'a remplacé à la majorité de Louisbourg. Il est le plus ancien capitaine après M. Dangeac que sa mauvaise santé et son grand âge n'a pas permis de nommer à cette position. Folio 543, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 juin. Le même à M. Le Normant. Lorsque tout ce que doit la succession Isabeau sera réglée, M. de Selles lui payera le reliquat de ce qui reste dû. Folio 543 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 9 juin. Le même à MM. les officiers de l'amirauté. Est bien aise que la pêche ait été abondante mais regrette les accidents causés par les coups de vent sur la côte. Folio 544, 1 page.
- Compiègne.
16 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Le nommé Antoine Zacharie Poulain de Parnay retourne, soit pour s'établir à l'île St Jean, soit pour reprendre du service dans les troupes. Folio 544 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des plaintes des négociants de S^t Jean-de-Lutz et de Libourne. Plaintes contre les habitants qui ont des grèves, contre le Père Zacharie, contre les officiers de l'amirauté, etc., etc. Examen de ces plaintes. Folio 544 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 22 juin. Le même à M. Denis de Bonaventure. A accordé avec plaisir le passage du S^r Bourdon, son neveu, qu'il désire amener avec lui. Folio 547, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
22 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Exposé détaillé d'une demande de concession et d'un projet du S^t D'Arrigrand. Il propose de convertir un ruisseau allant du coté de Miré en canal sur une longueur de deux lieues, d'y construire un moulin. Il assècherait par ce moyen des marais qui pourraient fournir des établissements pour 60 habitants, etc., etc. Il se propose en outre de faire dans la concession un martinet pour l'acier, qu'il sera en état de fournir aux Canadiens à beaucoup meilleur marché que celui qu'ils tirent de France et pour lequel il ne demande aucun privilège. Demande leur avis sur le tout. Folio 547, 7 pages.
- 24 juin. Le même à M. de Pensens. Espère qu'il s'embarquera à Rochefort sur *Le Héros*. Folio 550, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 juin. Le même à M. de S^t Ovide. M. de Pensens demande que sa compagnie entière le suive à l'île S^t Jean, il prétend que cela est absolument nécessaire. S'en rapporte à eux sur ce qu'il convient de faire. Folio 550 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 juin. Le même à M. de Pensens. Ne pense pas comme lui sur la prétendue nécessité de stationner une compagnie entière à l'île S^t Jean. Toutefois, il s'en rapporte à M. de S^t Ovide sur cela. Folio 551, 2 pages.
- 26 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et LeNormant. Il est tout-à-fait irrégulier de payer quoique ce soit à l'entrepreneur des fortifications sans aucun toisé et de libeller ces paiements pour la somme totale due, au lieu de : pour tel et tel ouvrage. Il en résulte beaucoup d'obscurité et de grands inconvénients. Il lui est impossible en conséquence de juger si les fonds ont été appliqués à leur destination et ce que coûte chaque ouvrage. Le chemin de Miré ne serait-il pas préjudiciable à la sécurité de Louisbourg en temps de guerre, en permettant à l'ennemi de transporter commodément par terre ses canons pour assiéger la place? Voudront bien examiner ce point. Instructions diverses sur les travaux aux fortifications. Folio 551 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 2 juin. Le même à M. Verrier. A été bien aise d'apprendre qu'à l'automne dernier il ne restait que peu de chose à faire pour perfectionner les plates-formes du bastion du roi ; que partie de la contrescarpe de ce bastion était en maçonnerie ; que les casernes étaient couvertes en ardoise et les tuyaux des cheminées élevés ; que le chemin couvert du bastion Dauphin était fait ainsi que le pont de la porte, etc. Revue de tous les travaux en cours et critique sévère des paiements sans toisés, etc. A appris que les travaux de maçonnerie se poursuivent tard en automne. Ces travaux doivent être suspendus à la fin de septembre, à l'époque des premières gelées. Folio 554, 9 pages.
- 2 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Ne croit pas qu'en temps de guerre, l'ennemi ferait grand cas de Port-Toulouze et de Port-Dauphin, attendu que cela ne l'avancerait guère. Ne croit pas cependant que ces endroits doivent être laissés tout-à-fait sans défenses. Tout le fruit que l'ennemi pourrait retirer de la prise de ces postes, serait de nous couper le secours des sauvages et incommoder la communication avec l'île S^t Jean et le Canada. Louisbourg est la clef de la situation, croit que le quai bâti en moëllon serait à peu de chose près aussi solide qu'en pierre de taille. Il est toujours difficile de faire entendre raison aux ingénieurs sur l'économie de leurs projets. Folio 558, 3 pages.
- 2 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et LeNormant. Est bien aise des assurances qu'ils donnent de leur attention à développer les ressources de l'île S^t Jean. En peu d'années elle peut devenir un puissant secours à l'Île Royale par ses blés et ses bestiaux. Folio 559 $\frac{1}{2}$, 3 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733.

ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI, ETC., CONCERNANT
L'ILE ROYALE.1733.
Versailles.
1er avril.

Ordre du roi qui accorde au S^r Roma le commandement dans la concession accordée à lui et aux S^{rs} Cottart, du Bocage et Narcisse à l'île S^t Jean. Folio 565, 1 page.

2 juin.

Ordonnance portant qu'il restera toujours la quantité de 2,500 quintaux de farine en provision extraordinaire dans les magasins de Sa Majesté à Louisbourg. Folio 565 $\frac{1}{2}$, 1 page.

2 juin.

Ordonnance pour les bâtiments de mer qui mouilleront dans le port de Louisbourg. Folio 566, 3 pages.

NOTE.

Ci-suit 125 pages renfermant la correspondance du ministre à MM. de Bienville, Salmon et autres sur les affaires de la Louisiane.

Fin du Tome I du Vol. 58.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1733. TOME II.

Série B, Vol 59.

1733. Enregistrement des dépêches concernant les autres lieux (c-à-d. à des personnes habitants en dehors des colonies et ailleurs qu'à La Rochelle et Rochefort se rapportant aux colonies, E. R.)
- Versailles. Le président du conseil de marine à MM. Collard et C^{ie}. Les retards éprouvés par les vaisseaux qu'ils ont envoyés à l'île St Jean ont été communs à tous les négociants. Est aise que ce contretemps ne diminue en rien leurs dispositions à pousser vigoureusement leur entreprise Folio 1, 1 page.
- 6 janvier. Le même au provincial des récollets de Bretagne. Est aise qu'il ait pris des mesures pour remplacer à l'île Royale les deux religieux qui sont morts. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 janvier. Le même à M. de la Blandinière. M. de L'Etendue lui a adressé les deux cartes ci-jointes, l'une du golfe St Laurent, l'autre du fleuve jusqu'à Québec, faites partie sur ses observations personnelles, partie sur celles de M. de la Richardière. Aura agréable de mettre ces cartes au dépôt et d'en faire deux copies qu'il lui enverra. Folio 2 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 janvier. Le même à M. de Saroch. Les religieuses de l'hôpital-général de Québec se sont déterminées à accepter le legs universel que leur a fait M. de St Valier, sauf à suspendre cette acceptation jusqu'à ce qu'il ait fixé définitivement le montant du legs fait pour des réparations à l'abbaye de Bénévent. Le prie de travailler avec diligence à ce travail. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Marly. Le même à M. Chicoineau. L'ouverture de mines de fer en Canada a fait découvrir plusieurs sources d'eaux minérales dont M. Sarrazin a fait l'épreuve avec succès. Le prie de les examiner et de faire rapport. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 janvier. Le même à M. de Lantagnac, gouverneur de Menton. Connait les services de son fils en Canada et ne l'oubliera pas. Folio 7, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 février. Le même au Père Charlevoix. Si il a la carte anglaise dont il parle, il lui ferait plaisir en la lui envoyant ou en lui indiquant où l'on peut se la procurer. Folio 12, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 février. Le même au Père principal des récollets de Bretagne. Ne s'est nullement plaint du Père Zacharie Caradec, supérieur des récollets de Louisbourg, si, cependant, il juge à propos de le remplacer, il doit s'efforcer de faire un bon choix. Folio 14 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Le même à M. Dadoncourt. Le roi a accordé la majorité de Montréal à M. le baron de Longueuil, son neveu. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même à M. le duc de Noailles. Le roi a procuré une compagnie au S^e de Linctot auquel il s'intéresse. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M^{de} la maréchale de Noailles. Le roi a accordé une compagnie au S^e de Cournoyer auquel elle s'intéresse. Folio 31, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M^{de} la duchesse d'Humières. A écrit à M. Hocquart pour qu'il voit à ce que justice soit rendue au S^r Haynard, Folio 33 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à M. l'abbé Couturier. A procuré le passage aux trois missionnaires qu'il envoie au Canada. Folio 36, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 ju.n. Le même au Père Godefroy, principal des récollets de Bretagne. A procuré le passage des religieux qu'il destine à l'île Royale. Folio 47, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne. 16 juin.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1733.
Compiègne.
19 juin. Le même aux officiers de l'amirauté de Bayonne. Au sujet des plaintes des négociants et armateurs de S^t Jean-de-Luz et de Libourne, sur le prix élevé du louage des grèves à l'Île Royale. Folio 50 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles.
16 septembre. Le même à M. l'abbé Couturier. Lui est obligé de l'avis qu'il lui a donné de la démission que M. de Mornay a faite de l'évêché de Québec. Il était temps qu'il prit ce parti, puisqu'il ne voulait pas aller dans son diocèse qui avait besoin de lui. Folio 72 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 16 septembre. Le même à M. Dosquet. La démission pure et simple de M. de Mornay à l'évêché de Québec, lèvera les difficultés de son retour. Aura le temps de régler des affaires pour s'embarquer sur le vaisseau du roi dans le cours du mois de mai. Folio 72 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 décembre. Le même à M. de Pommereu. Le prie de faire payer à M. de Brouillan de Nogars la somme de 12,000 livres qu'il doit à son frère, M. de S^t Ovide, gouverneur de l'Île Royale. Folio 90, 1 page.
- 22 décembre. Le même à M. de S^t Enoch au sujet de la succession de M^{er} de S^t Valier. Folio 90 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 décembre. Le même à M. Le Borgne, curé de Hombleux, en Picardie. Au sujet du testament de Louis Forest, décédé à Québec. Folio 91 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1733.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

- Marly.
27 janvier. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois, intendant à Rochefort. Fera admettre le S^r Levrard dans la compagnie des canonniers de Rochefort. Il est le fils du maître canonnier à Québec. C'est un jeune homme d'espérance qui pourra plus tard remplacer son père. Folio 107, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
17 mars. Le même à M. de la Jonquière. Lui a procuré le commandement du *Rubis*, destiné pour Québec. Folio 119, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnois. Il a été accordé passage au Canada à un tanneur et à un compagnon corroyeur pour la tannerie de M. Bégon. Folio 130, $\frac{1}{4}$ page.
- 24 avril. Le même au même. Le S^r de Chaulnes, neveu d'un inspecteur des troupes de la marine, passe en Canada pour y servir en qualité de cadet. Folio 132 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de la Jonquière. Même sujet. Folio 134 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de Beauharnois. Il a été accordé passage, sur le vaisseau du roi allant au Canada, à trois missionnaires de S^t Sulpice, à la dame de la Pérade, &c. Folio 137 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 mai. Le même à M. de la Jonquière. La destination du C^{ier} de Chaulnes ayant été changée, il n'aura pas à s'occuper de lui. Folio 138 $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Passage pour le S^r André de Leigne dont le père est lieutenant-général de la Prévoté de Québec. Folio 139 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 mai. Le même au même. Passage aux S^{rs} Quenchin de Surblé et Rousseau, ecclésiastiques, que le coadjuteur fait passer à Québec. Folio 139 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 mai. Le même au même. Instruction touchant le départ des vaisseaux. Folio 140 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de la Jonquière, capitaine de vaisseau, commandant *Le Rubis*, destiné pour Québec. Folio 144, 6 pages.
- 9 juin. Le président du conseil de marine à M. Belamy, Les deux ecclésiastiques qu'envoyait M. le coadjuteur étant arrivés après le départ du vaisseau, il fera passer le S^r de Surblé seulement dans un vaisseau marchand. Folio 148 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1733.
9 juin. Le même à M. de Beeuharnois. Au sujet du départ du *Héros* pour l'Île Royale. Folio 151 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 9 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de S^t Clair, commandant le vaisseau *Le Héros* destiné pour l'Île Royale. Folio 152 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Compiègne.
24 juin. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Comme M. de Pensens relève de maladie et que sa présence est nécessaire à l'Île S^t Jean, il l'attendra quelques jours en cas qu'il soit retardé sur la route. Folio 161 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juillet. Le même au même. Accordera à M. de Sérigny le fret de 10 tonneaux de provisions qu'il envoie à son frère, M. de Bienville. Folio 167, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 août. Le même à M. de Belliveau, commandant de la flûte *La Somme*. Lui envoie la nouvelle carte des côtes de la Louisiane par le S^r Noël Sané, beaucoup plus étendue et parfaite que celle qu'il fit lors de son voyage avec M. Perrier de Salvert. Espère qu'elle sera utile dans le voyage qu'il doit faire à la Louisiane. Rendra compte à son retour de ses observations. Folio 173 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
8 décembre. Le même à M. de La Croix. Au sujet de l'arrivée des vaisseaux *Le Rubis* et *Le Héros*. Folio 216 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 22 décembre. Le même à M. de Beauharnois. Sur les plaintes de M. Hocquart touchant les marchandises envoyées au Canada. Folio 221, 1 $\frac{1}{2}$ page.

Fin du vol. 59.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

1734

SÉRIE B, VOL. 60. TOME I.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES AUTRES LIEUX.

1734.
Marly.
19 janvier. Le président du conseil de marine à M. Dupuy, La plus grande partie de ses effets restés à Québec ont été vendus et le produit distribué à ses créanciers. M. Hocquart a envoyé à Rochefort ses livres, ses instruments d'astronomie, &c. &c. Il peut les prendre et les faire vendre lui-même à condition de donner caution que le produit sera employé à payer le S^r Foucault, garde-magasin du roi à Québec qui les a sous saisie. Il n'est pas probable que le produit suffise à le payer. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 janvier. Le même à M. Sainson. Emanera des lettres de réhabilitation en faveur du S^r Campault, condamné à faire amende honorable et des lettres de rémission en faveur de Jacques Daniau pour homicide en la personne de sa femme. Les moyens de ces derniers ne lui permettant pas de payer les frais, ces lettres seront données gratis. Quant au S^r Campeau, les frais seront payés par quelqu'un qui en est chargé. Folio 5, 1 page.
- 19 janvier. Le même à M. de Brisacier, Les affaires du Séminaire de Québec sont toujours extrêmement dérangées, ses dettes s'élevant à près de 150,000 livres. Espère qu'il travaillera à y porter remède. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 janvier. Le même à M. l'abbé Couturier. Espère qu'il enverra à l'Ile Royale et à l'Acadie, tel qu'il l'a fait espérer, les trois missionnaires dont on a besoin. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 janvier. Le même à M. Lemoine, négociant à Rouen. Au sujet de la fourniture de 350 couvertures pour le Canada. Folio 6, 1 page.
- 26 janvier. Le même à M. de Réaumur. Il a paru au Canada, au mois de mai dernier, un phénomène sur lequel on lui a remis un mémoire avec deux paquets de cendres dont on a fait mention. Le prie de les examiner et de les communiquer à l'Académie s'il le juge à propos. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 février. Le même à M. le marquis de Nangis. Au sujet de M. de Montigny Dumesnil, capitaine réformé dans les troupes du Canada. Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 23 février. Le même à M. D'Erchigny. Il a été passé une ordonnance pour empêcher les capitaines de vaisseau qui vont à la pêche sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador de vendre des armes à feu aux Esquimaux. En donnera avis aux propriétaires de navires. Folio 14, 1 page.
- Versailles.
16 mars. Le même à M. de la Tuillerie. La crainte de la disette à l'Ile Royale a déterminé M. de S^r Ovide à envoyer un bâtiment à la Nouvelle-York pour y acheter des farines. Paiera les lettres de change qu'on tirera pour cet objet. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 mars. Le même à M. l'abbé Couturier. Est disposé à confirmer la concession faite au Séminaire de S^r Sulpice le 26 sept. dernier par MM. de Beauharnois et Hocquart, mais, avant de le faire, il faut certains éclaircissements sur le rumb de vent dont il demande le changement. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 mars. Le même à M. l'abbé Brisacier. A vu par son état que les affaires du Séminaire de Québec ne sont pas aussi mauvaises qu'il le croyait. Tout de

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. même, la redevance de 80,000 livres est suffisante pour absorber la moitié de son revenu. Il faut que le Séminaire de Paris vienne à son secours. Le S^r Courtin, missionnaire des sauvages à l'Acadie est mort et il convient de le remplacer. Il devait aussi fournir un second missionnaire qui n'a jamais été envoyé. M. de S^t Ovide a destiné provisoirement à cette mission un prêtre irlandais nommé Bryne qui s'est trouvé par hasard à Louisbourg. Folio 21, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. l'abbé Brisacier. La destination que M. l'évêque de Québec a donné à M. S^t Pons, en l'envoyant à l'Acadie, ne pourroit pas au remplacement de M. Courtin et au second missionnaire dont on a besoin à l'Île Royale. Folio 23, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. Meigret de Sévilly. Le prie d'examiner et de soumettre à M. le procureur général du parlement le point de droit que soulève la contestation entre le S^r Guillemain, conseiller au Conseil Supérieur de Québec et la D^{me} Pascaud, de la Rochelle, sur la liquidation des comptes entre eux. Folio 23, 2 pages.
- 30 mars. Le même à M^{de} la duchesse de Lorges. Ne peut accorder au S^r Maheu (ou Mahier) la survivance de l'emploi de 1^{er} huissier au Conseil Supérieur de Québec, cependant, il donnera ordre à l'intendant de lui accorder cet emploi quand il vaquera, s'il en est capable. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 avril. Le même à M. Crozat. La concession de l'Île d'Orléans et de la pêche à Niganiche a été accordée à M. de la Boularderie personnellement en considération de ses services. Ne peut en conséquence lui défendre de se mêler de l'exploitation, comme le demandent ses associés. C'est à eux d'instruire leur agent pour que M. de la Boularderie ne puisse disposer des fonds et des effets de la C^{ie} et, s'il y a lieu, cet agent aura la protection de M. de S^t Ovide. Folio 29 $\frac{1}{2}$.
- 13 avril. Le même à M. D'Erchigny. Au sujet d'un mémoire du S^r Du Périé, négociant de S^t Jean-de-Luz, se plaignant du S^r Dolabarats, habitant de Louisbourg. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. l'archevêque de Tours. A procuré au S^r de Montigny Dumesnil, capitaine réformé en Canada, sa retraite avec pension de 300 livres. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même au Père Lafitau. A été très satisfait de son attention à pourvoir le Canada de neuf à dix missionnaires et du parti qu'il a pris d'en faire passer quelques-uns sur des vaisseaux marchands. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Sévilly. Au sujet du procès entre la veuve Pascaud et le S^r Guillemain. Folio 33 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. d'Angervilliers. A donné des ordres pour faire passer au Canada le S^r de Verly. Folio 33 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. Orry. Faux-sauniers pour le Canada. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. La même à M^{de} la duchesse d'Humières. Au sujet du S^r Haymard et du S^r Hiché son procureur à Québec. Folio 34, 1 page.
- 27 avril. Le même aux officiers de l'amirauté de Bayonne. Les représentations des négociants de S^t Jean-de-Luz et de Libourne sur la cherté du louage des grèves à l'Île Royale et sur d'autres points, sont mal fondées. Folio 34 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 4 mai. Le même à M. Rostan. A accordé avec plaisir le fret d'un tonneau de provisions qu'il désire envoyer à son neveu, M. Michel de la Rouvillière, commissaire de la marine à Montréal. Folio 41 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de Selle. Au sujet du reliquat de compte du S^r Isabeau et des paiements faits pour les fortifications de l'Île Royale. Folio 42, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. de Pommereu. Est aise que ses efforts aient amené M. de Brouillan à satisfaire à la dette qu'il devait à M. de S^t Ovide, son frère. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de S^t Senoch. Au sujet du legs universel de M. de S^t Valier aux religieuses de l'hôpital-général de Québec. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1734.
6 juillet. Le même à M. Pelletier de Beaupré. Les désordres commis par les jeunes libertins qui furent envoyés aux colonies ont décidé le roi à n'en plus envoyer. Folio 57, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 juillet. Le même à M. Crozat. Au sujet de l'assignation faite à lui et à M. de Tugny de comparaître devant les commissaires nommés pour terminer les affaires entre les associés du Sr de la Boularderie et leurs employés. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 août. Le même aux jurats de St Jean-de-Luz. Le roi a accordé aux négociants de St Jean-de-Luz un entrepôt pour le commerce du Canada et de l'Île Royale, ce qui leur évitera le paiement des droits sur les denrées servant à l'avitaillement de leurs vaisseaux destinés pour la pêche. Folio 72, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 septembre. Le même à M. de Pontcarré, premier président du Parlement de Rouen. Au sujet des difficultés entre les associés du Sr de la Boularderie. Folio 83, 3 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES POUR ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

- Marly.
16 février. Le président du conseil de marine aux MM. Pascaud. Ne peut accepter leur offre de prendre à fret les effets du roi sur la frégate qu'ils destinent pour le Canada. Folio 135 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
23 mars. Le même à M. de Beauharnois. Accordera passage sur *Le Rubis*, destiné pour Québec, à quatre missionnaires, au Sr Thomas Huquet M^{re} tanneur, sa femme et ses deux filles, envoyés au Canada par M. Bégon, et au frère Gervais, procureur des Frères Charron à Montréal. Folio 147 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 mars. Le même au même. Donnera passage sur *Le Rubis* à la D^{me} Bernard. Folio 151, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Forant, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 167 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Cher de Chaon, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à Québec. Folio 170 $\frac{1}{2}$, 7 pages.
- 6 mai. Le président du conseil de marine à M. de Chaon. Devra souffrir à bord, à son arrivée à Québec, les gardes des fermes, s'ils jugent à propos que rien ne soit débarqué qu'en leur présence. Déclaration qu'il doit faire au bureau du domaine. Folio 173 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 11 mai. Le même à M. de Beauharnois. Remettra aux commandants du *Rubis* et du *Héros* les fonds destinés pour l'Île Royale et le Canada. M. l'évêque de Québec partira de Paris à la fin de la semaine pour aller s'embarquer sur le *Rubis*. Il ne causera aucun retard vu qu'il fait le voyage en poste. Ecclésiastiques pour le Séminaire de Québec. M. de St Vincent, missionnaire va remplacer à l'Île Royale le Sr Courtin, qui s'est noyé. Folio 175 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 12 mai. Le même à M. de Forant. Espère qu'il soit prêt à partir pour l'Île Royale en même temps que le Ch^{ier} de Chaon, qui va à Québec, c.-à-d. du 25 au 30. Folio 177, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. le Ch^{er} de Chaon. Si *Le Héros* n'est pas prêt à partir en même temps que *Le Rubis*, il ne l'attendra pas. Le Père de Lauzon, supérieur des jésuites en Canada, doit passer sur *Le Rubis*, il aura pour lui les égards dus à ses mérites. Folio 177, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M^{de} de Tilly. Ecrit de nouveau à M. le marquis de Beauharnois pour qu'il fasse entendre à M^{de} de la Ronde qu'il doit prendre les mesures pour la payer. Folio 177 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauharnois. M^{sr} l'évêque de Québec amène avec lui un gentilhomme de ses parents, nommé Louis de Jaquet. L'ajoutera à la liste des passagers du *Rubis*. Folio 178, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1734.
17 mai. Le même au même. Accordera passage au Sr Des Goutins. Folio 178 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mars. Le même au Père de Lauzon. A appris avec plaisir, le choix qu'il avait fait de six missionnaires pour le Canada. Folio 180, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de l'évêque de Québec et du personnel qu'il amène avec lui. M. de Vaudreuil commandera *La Gironde*, en destination de la Louisiane. Folio 180 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même au même. M. Belamy l'a informé que l'évêque de Québec s'était embarqué le 29 et que le Ch^{lier} de Chaon avait appareillé le 31 à 4 h. du matin. Espère qu'il a continué sa route. Regrette que *Le Héros* n'ait pu partir en même temps. Folio 184 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 10 août. Le même à M. de Vandreuil. Sur le compte qui a été rendu de *La Gironde*, qu'il devait commander ; le roi a approuvé qu'on envoyât *La Charente* à sa place. Folio 221 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 décembre. Le même à M. le Ch^{or} de Chaon. Est très satisfait du compte rendu de son voyage au Canada. Il aurait été à souhaiter qu'on eut donné plus d'attention à empêcher l'évasion de la fille du Sr André de Leigne, juge à Québec. Elle a été envoyée en France sur un vaisseau marchand. Folio 273 $\frac{1}{2}$ 1 page.
- 28 décembre. Le même à MM. les directeurs et syndics de la Chambre de commerce de La Rochelle. Au sujet du commerce entre les négociants de La Rochelle et ceux du Canada. Réponse à leurs représentations Folio 274 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

Fin du volume 60.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES
COLONIES.

ANNÉE 1734.

*Série B. Vol. 61. Tome II.*LETTRES DE MGR LE COMTE DE MAUREPAS, PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE MARINE, AUX OFFICIERS DE LA
COLONIE DU CANADA.

1734.
Versailles.
9 février.
- Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Donneront ordre à M. de la Richardière de se rendre comme il l'a fait l'année dernière, au petit hâvre qui est entre le second et le troisième îlet des Pélerins, pour y attendre *Le Rubis* que commande M. le Ch^{er} de Chaon. Folio 505, 1 page.
- Marly.
19 février.
- Le même à S^t de Brouague. Est bien aise que les précautions qu'il a prises aient empêché les Esquimaux de piller les chaloupes des capitaines de vaisseaux. Le roi a passé une ordonnance pour empêcher les capitaines de navires de trafiquer des armes et munitions avec ces sauvages. Folio 506, 1 page.
- 9 mars.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Galifet représente qu'étant créancier de la succession du S^r de la Durantaye, il a été obligé de faire saisir une terre qui en dépend dont le décret dure depuis 10 à 12 ans. Les prie de lui faire rendre justice. Folio 506, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
6 avril.
- Le même à M. Hocquart. Trouvera bon qu'il nomme le S^r Mahier à la charge de premier huissier du Conseil Supérieur, lorsque le S^r du Breuil qui l'exerce et qui est âgé de 90 ans sera mort, Folio 506 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril.
- Le même au même. Est satisfait des témoignages qu'il rend du S^e Porlier qu'il a commis à l'emploi de greffier de la juridiction de Montréal. Comprend bien que les seigneurs des environs de Montréal ne peuvent aisément trouver en Canada des personnes capables d'être juges dans leurs seigneuries, a bien fait cependant de leur expliquer, que s'ils ne prennent les mesures convenables pour y en établir, leurs justices seront réunies au domaine du roi. Ravages de la petite vérole. Il est difficile d'atteindre ceux qui, par négligence ou autrement, sont cause des feux qui courent dans les bois. Affaire Pierre le Roy dit La Rochelle et Geneviève Millet. A accordé au S^r de Boiscler, grand voyer une gratification pour le zèle qu'il a déployé à tracer un chemin le long du lac S^t Pierre sur la hauteur des terres. Folio 506 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 13 avril.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A accordé la ratification des concession qu'ils ont faites à titre de fief aux S^{rs} Lestage négociant à Montréal, Daine et Foucalt. Accorderont au S^r Du Gué, sous ingénieur, un congé pour passer en France avec son fils qu'il désire placer dans sa famille. Le S^r Silvain. Folio 508, 1 page.
- 13 avril.
- Le même aux mêmes. Ont bien fait d'écrire à M. de Vincennes de ne pas envoyer de bœufs des Illinois, cette entreprise paraissant impraticable. Est heureux que la réprimande faite aux S^{rs} de S^r Castin ait produit l'effet désiré. Le roi trouvera bon qu'à l'avenir le recensement ne soit fait qu'à tous les deux ans, afin de le faire avec plus d'exactitude. Le S^r de Gannes cadet dans les troupes. Le roi a approuvé qu'ils aient laissé aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec la liberté de disposer de leur emplacement de

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. l'Anse de la Canoterie en conservant un chemin vers la haute-ville. Avance de 6,000 livres à M. Des Meloises pour l'établissement d'un fourneau à tuile. Folio 508 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Brevets pour rémissions, réhabilitations, &c., &c de Campault et Daniau. Monnaie de cartes. Au sujet d'une mine [de plomb. Folio 509 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 13 avril. Le même à M. Hocquart. Trouvé bon l'arrêt du conseil qui a approuvé la décision du lieutenant général de l'amirauté, refusant de donner un congé au S^r Le Court pour faire la pêche à Labrador sur le fait qu'il n'avait pas été reçu capitaine, ni pilote côtier, cette navigation étant censée être du cabotage. A approuvé le marché qu'il a fait avec Pierre Racine, procureur de M. Bégon, pour la fourniture de planches &c., &c. Farines pour l'Île Royale. Il est vrai qu'il y a eu disette à l'Île Royale, mais avec ce qui a été tiré de la Nouvelle-Angleterre et du Canada, il croit que la colonie n'a pas souffert. Au sujet de certaines entraves au commerce. Folio 510 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 13 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Brichot dit S^t Germain, qui a servi pendant 15 ans en Canada ayant passé en France pour recueillir la succession de son père à Rambouillet, il a obtenu de se fixer en France, n'ayant aucuns biens au Canada. Folio 513, 1 page.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Est heureux que l'affaire entre le S^r de la Pérade et le S^r Lefèvre, curé de Batiscan, ait été réglée à l'amiable. A approuvé qu'ils aient envoyé le S^r Chevigny au lac Champlain pour y examiner les bois, et qu'ils aient fait répandre plusieurs copies de son mémoire sur la manière de préparer les arbres de pin pour en tirer le brai, le goudron, la résine et l'huile de térébentine. Veut bien croire que la fermeture de la porte de la terrasse de l'évêché portera préjudice à l'avantage du service et à la commodité du public, mais il tient à donner cette satisfaction à l'évêque. Recevra avec plaisir quelques barres de fer fabriquées dans les forges du S^r de Francheville. Puisque les titres de la terre de Champlain sont communs à M^{de} de Cabanac et à M^{de} de Champlain, ils ont bien fait de les remettre à cette dernière, puisque c'est elle qui les avait remis à l'intendance. Folio 513, 2 pages.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Affaires d'Eustache Liénard Mondor et Noël Le Vasseur. Folio 514, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. Hocquart. Puisque les fourgues, mazamets, moltons et couvertures ne se sont pas trouvés de la même qualité que les échantillons, ils seront tirés à l'avenir de première main. A fait marché avec le S^r Le Moyne de Rouen, pour les couvertures, et les S^{rs} Mariette, de Montauban, pour les autres étoffes. Le S^r Michel. A procuré au S^r Varin le grade de commissaire de la marine avec appointements de 1,800 livres. A approuvé au surplus, qu'il lui ait permis d'épouser une des filles de M. de Beaujeu, cela le retiendra dans la colonie. Folio 515, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 avril. Le même au même. A communiqué à l'Académie des Sciences son mémoire sur la pluie de cendres tombée à Québec. Il n'y a là rien d'étonnant, puisque le feu des bois avait produit une telle fumée que le soleil en avait été obscurci. La cendre qu'il a envoyée est tout simplement de la cendre de bois ordinaire. Le même phénomène se produit quelquefois dans le voisinage des volcans. Les bois de la fourniture du S^r Le Page se sont trouvés assez bons mais un peu gros et poreux et très mal équarris. Folio 516, 2 pages.
- 13 avril. Le même au même. Si le S^r Estival de Texé, transféré au Canada en 1729 est mort, comme le croit sa famille, il enverra un extrait mortuaire légalisé. Folio 516 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M^{de} de la Chassaigne. A été bien fâché de la mort de M. de la Chassaigne. Lui a accordé une pension de 800 livres. Folio 517, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M^{de} de Villiers. Id. Mort de M. de Villiers. Pension de 300 livres lui a été accordée. Folio 517, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1734.
13 avril. Le même à M. de la Gauchetière. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis. Confirmera la concession qui lui a été accordée sur le lac Champlain. Folio 517 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 avril. Le même à M. Budemont. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis. Folio 517 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. de Repentigny. N'a pu lui accorder une pension. Folio 518, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M^{de} Du Plessis de S^{te} Hélène. Le zèle de sa communauté, pour soigner les malades de la petite vérole, ont décidé le roi à lui accorder une gratification extraordinaire de 400 livres. Folio 518, 1 page.
- 20 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la contestation entre la veuve Pascaud, de la Rochelle, et le S^r Guillemain, négociant à Québec. Folio 518 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Il convient de laisser aux faux-sauniers la liberté de faire leurs conditions avec les habitants chez lesquels il prennent du service. Il est fâcheux que les ouvriers ne puissent parvenir à fendre l'ardoise du Grand-Etang, et qu'on ait engagé le roi dans de grands achats sans avoir au préalable fait l'expérimentation convenable. Emploieront celle qui est sur les lieux dans les endroits les moins exposés au vent. Retiendront à Québec un des trois pilotes qui accompagnent le vaisseau du roi pour aller au printemps, avec le S^r de la Richardière, parcourir les divers endroits du fleuve, suivant le mémoire de M. de l'Etendue, depuis le cap Chat jusqu'à Gaspé et, en remontant depuis les Sept-Iles jusqu'à la Malbaie. En même temps, ils pourront aller examiner le passage du détroit de Belle-Ile. Folio 520 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. Sa proposition d'entreprendre pour le compte du roi l'entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest, ne peut être entretenue. Il faut que ceux qui désirent s'y intéresser le fassent sur l'espoir des profits de la traite. Le roi pourra les récompenser par des faveurs, comme il l'a fait cette année pour M. de la Gemmeraye en lui accordant une enseigne. Monnaie de cartes et lettres de change. Folio 521 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du S^r de Verly, gentilhomme de Strasbourg, transféré au Canada par ordre du roi. Folio 522 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Annuleront la concession faite à M^{de} de la Pérade en 1697 et lui en accorderont une nouvelle derrière et sur le même f ont que celle qui lui fut accordée en 1700. Ne peut accorder haute, moyenne et basse justice à M. Du Sablé pour sa seigneurie de l'île du Pads qu'il possède en commun avec le S^r Brisset. Pourront accorder à M. Du Sablé la concession qu'il demande d'une terre de 7 à 8 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur avoisinant le fief Chicot qui lui appartient, lorsqu'il aura fait borner son fief contradictoirement avec ses voisins. Folio 522 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Est satisfait des bons témoignages qu'ils rendent de l'application du S^r Verrier, procureur général, mais il ne peut lui accorder une augmentation d'appointements. Approuve qu'ils fassent construire en maçonnerie le corps de garde attenant à la maison que M. de Beauharnois occupe à Montréal. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Est bien fâché de tous les retards apportés dans la confection du papier terrier. Folio 524, 1 page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. A été fort surpris du coup frappé par les Renards et les Sakis sur le S^r Villiers à la Baie S^t Joseph, après les assurances données que les Renards étaient réduits à l'impuissance et les Sakis favorablement disposés à l'égard des Français. Redoute les suites de cette affaire. Folio 524 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Le roi a accordé des gratifications de 150 livres chacune aux veuves des S^{rs} de Lignery et de la Noue, vacantes par la mort

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. des dames de Varennes et de la Valtrie. A accordé 640 livres aux Religieuses de Montréal pour réparer les dommages causés à leur établissement par le tremblement de terre. Folio 525, 1 page.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. A communiqué au roi les deux lettres du Sr de le Véranderye au sujet de la découverte de la mer de l'Ouest. A approuvé les établissements faits par cet officier sur le lac Takamumiouen et à l'ouest du lac des Bois. Est satisfait des bonnes dispositions des Crlstinaux et souhaite qu'il puisse parvenir chez les Ouatchipouennes, où il devra pouvoir trouver des secours pour la découverte de la mer de l'Ouest. Craint que la guerre qui se rallume dans les pays d'en haut n'apporte un obstacle à cette entreprise. Folio 525 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 août. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Faux sauniers. Sont en général de beaux hommes. Laisseront entrer dans les troupes ceux qui le demanderont. Folio 526, 1 page.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. A accordé la croix de St Louis au Sr Du Buisson, major des Trois-Rivières, à M. le baron de Longueuil, major de Montréal, et au Sr D'Ailleboust de Périgny, capitaine. Folio 526 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des Rénards et des Sakis. Folio 526 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il n'est pas douteux qu'il serait convenable pour l'établissement du Détroit d'y tenir une bonne garnison et de concéder des terres aux soldats qui pourraient les faire valoir mais, pour cela, il faudrait augmenter les troupes et le roi ne peut entrer dans cette dépense. Il faut chercher d'autres moyens, et le meilleur est encore celui de confier le commandement de ce poste à des officiers intelligents et zélés. Le commandement de ce poste, comportant des avantages considérables, est très envié, et voilà pourquoi ils doivent être très particuliers sur le choix du commandant. Le Sr Péan, qui l'occupe actuellement, ayant été nommé à la majorité de Québec, on aurait dû le relever. Veut bien approuver, cependant, qu'ils ne l'aient pas fait. A approuvé qu'ils aient destiné le Sr de Noyan au poste de la Pointe-à-la-Chevelure. Est bien aise que l'affaire de la D^{elle} D'Esgly, soit terminée et qu'elle ait fait des vœux. Approuve qu'ils aient donné un congé au Sr Céloron de Blainville pour venir régler des affaires de famille à Paris. Congés pour les Srs de Gannes, de Montigny, Du Mesnil, Joannès, Grandval et Langy. De Repentigny. Folio 527 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{2}$ pages.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. A accordé une enseigne au Ch^{lier} de Beauharnois, son neveu. Promotions aux Srs Du Sablé, de la Jemmeraye, de Ramezay, de la Martinière, de Villiers, de Nassau, de Repentigny, D'Ailleboust des Mousseaux, de la Corne St Luc, de la Pérade, de Contreccœur, de Lusignan, Duplessis de Morampont. A permis aux Srs Dagneaux Douville et Drouet de Richarville de se retirer du service, et leurs places ont été accordées à leurs fils, les Srs Dagneaux de Saccaye et Drouet de Boudicourt. Folio 529, 2 pages.
- 20 avril. Le même à M. Hocquart. Les Srs Raimbault, Le Pailleur et Adhémar, notaires et fils de notaires à Montréal, ayant demandé que les greffes de leurs pères ne soient pas déposés au greffe, comme le veut la déclaration de 1717, il examinera leurs raisons. Folio 530, 1 page.
- 20 avril. Le même au même. Tâchera d'accommoder l'affaire entre les Jésuites et la Dame Du Chesnay. Folio 530 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même au même. Il est vrai qu'à la rigueur on pourrait obliger les Religieuses à rendre les hardes des soldats qui meurent à leur hôpital, mais, comme l'usage est contraire en Canada, il convient de n'y rien changer. Pour éviter la dépense d'un loyer ou de la construction d'une bâtisse, il établira le bureau du contrôle dans une des pièces du palais. Folio 531, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. Lui a accordé avec plaisir le gouvernement de Montréal, mais n'a pu le faire nommer capitaine de vaisseau. Folio 532, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1734.
20 avril. Le même à M. de Cavagnal. Approuve qu'il lui rende compte de ce qui se passera dans son gouvernement (Trois-Rivières), mais ne peut se dispenser d'en informer M. le marquis de Beauharnois. Folio 532, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. le Ch^{lier} Bégon. Lui a procuré la lieutenance du roi à Montréal. Folio 532 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Boishébert. N'a pu lui accorder la croix de S^t Louis, attendu qu'il y a plusieurs capitaines qui ne l'ont pas et qui sont des anciens. Folio 532 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. Des Meloizes. Lui a accordé l'avance de 6,000 livres pour son entreprise d'un fourneau à tuile. Folio 533, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Beaujeu. A reçu les états des troupes de la colonie qu'il lui a adressés. Folio 533, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Montigny. N'a pu lui accorder la pension qu'il demande. Folio 533, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Contrecoeur. N'a pu lui accorder la croix de S^t Louis. A procuré une enseigne en pied à son fils. Id. à M. de Lantagnac. Folio 533 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Le même à MM. le baron de Longueuil, Du Buisson et d'Aillebout. Leur a procuré la croix de S^t Louis. Folio 534, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Noyan. A vu par sa lettre que, sur sa demande, M. de Beauharnois qui le destinait au poste de Michilimakinak, lui avait confié celui de la Pointe-à-la-Chevelure qui est aujourd'hui un des plus intéressants de la colonie. Folio 534 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 20 avril. Le même à MM. de Ramezay, de la Martinière, de Villiers, Du Vivier, de Lusignan, ont été promus. Folio 535, 2 pages.
- 20 avril. Le même à M. Verrier. Espère qu'il pourra terminer bientôt la confection du papier terrier. Folio 536, 1 page.
- 20 avril. Le même à M. Lanouiller de Boiscler. Une gratification extraordinaire de 300 livres lui est accordée sur le compte rendu de M. Hocquart, tant des chemins qu'il a tracés autour du lac S^t Pierre qu'ailleurs. Folio 536 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. Varin. A approuvé son mariage avec l'une des filles de M. de Beaujeu. Lui a procuré la commission de commissaire contrôleur de la marine. Folio 536 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Chavigny. M. Hocquart lui a rendu compte de la destination qu'il lui a donnée pour la visite des bois sur le lac Champlain. Folio 537, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de Léry. A été satisfait du compte rendu des ouvrages faits à l'enceinte de Montréal. Explique à MM. de Beauharnois et Hocquart les intentions du roi, tant sur ces travaux que sur la digue commencée à Québec et les fortifications de la Pointe-à-la-Chevelure. Gratification accordée. Folio 537, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même à M. de la Richardière. Sur les bons témoignages donnés des soins qu'il se donne pour la sûreté de la navigation du S^t Laurent, il a approuvé la continuation de la gratification de 500 livres. Folio 537 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est très satisfait de l'union qu'ils maintiennent entre eux. M. Dosquet remplace M^{sr} de Mornay, démissionnaire. Espère que les grands vicaires se sont conduits avec sagesse pendant son absence. Ce qui s'est passé avant ce temps doit être considéré comme non avenue. Collège de Québec. Inconvénients au sujet du cours de philosophie et de théologie. Le roi accorde aux Jésuites, pendant six ans, 400 livres par an pour l'entretien d'un régent de théologie. Pour encourager les jeunes gens à l'étude des lois, il attache 300 livres de gages par année à chacune des quatre dernières places de conseillers. Approuve qu'il ait confirmé la sentence du juge de Montréal, déclarant bonne et valable la saisie faite par le S^r de la Gauchetière du sauvage Panis appartenant au S^r de la Découverte. Il convient que les habitants qui ont quelques-uns de ces sauvages et qui veulent les mettre en liberté, ne se conten-

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. tent pas de le faire verbalement. Au sujet de la tutelle du S^r Bernard, écrivain du roi, des enfants de sa femme, veuve du S^r Cadet, bourgeois de Québec. La modicité de la récolte en Canada, l'année dernière fait voir l'importance d'en donner avis chaque année le plus tôt possible, afin de pourvoir autrement aux fournitures de l'Île Royale et ne pas exposer cette colonie à une disette. A appris avec plaisir qu'il était parti de Québec, le printemps dernier, treize batiments pour la pêche dans le bas du fleuve, douze pour l'Île Royale et six pour les Îles du Vent. Comprend les obstacles qui s'opposent au commerce des chevaux et bestiaux avec les Îles, provenant de la petitesse des navires, l'encombrement de cette marchandise et du fourrage qu'il faut transporter. Espère que l'on construira de plus grands bâtiments pour ce commerce. Est bien aise que l'établissement du fort de la Pointe-à-la-Chevelure ait interrompu de ce côté le commerce étranger. Aime à croire que le ralentissement dans la construction des vaisseaux à Québec, l'année dernière, est attribuée à la mauvaise récolte. Mine de cuivre du S^r de la Ronde au lac Chagouamigon. Mine de fer des Trois-Rivières. Fourneau à tuile du S^r Des Meloizes. Il est bien vrai que les facilités données aux soldats mariés de s'établir, contribuent à l'accroissement de la colonie, mais en même temps, cela augmente les charges du recrutement. Approuve leur proposition d'accorder des congés aux soldats mariés ou qui se marient qu'après trois ans de service. Cadets. Enceinte de Montréal. Est surpris que l'estimation de ce qui y reste à faire s'élève encore à 101,755 livres. Digue de la pointe S^r Charles. Fortifications de Québec. Renards et Sakis. Le coup qu'ils ont frappé est une affaire malheureuse que rien ne faisait prévoir. Pourront envoyer les deux chefs Renards qu'ils détiennent aux Îles du Vent. Il est à souhaiter que l'union entre les Chouenons, les Hurons, les Outaouais et les Miamis, ne soit pas interrompue. Espère qu'ils pourront ramener les Miamis à leur village et que tous ces sauvages se joindront pour vivre ensemble. Poste des Scioux. S'il est vrai que la petite vérole a enlevé 500 guerriers aux Iroquois, cette perte rendra cette nation plus soumise. Sauvages de Médoctec et de Panaouaské. Espère qu'ils ont pu se concerter avec M. de Bienville pour faire marcher les sauvages du Canada contre les Chicacas en même temps que les Chactas, et les nations alliées de la Louisiane. Ces sauvages ont fait quelques démarches pour obtenir la paix, mais ils sont si turbulents et inquiets que l'on ne peut se fier à eux, et M. de Bienville a pensé qu'il valait mieux frapper un grand coup contre eux. Les Anglais leur font croire que les sauvages des pays d'en haut ne se joindront pas à ceux de la Louisiane contre eux. La preuve du contraire leur fera voir qu'ils devront en toute occasion, compter sur l'union des sauvages alliés de la France contre eux. Postes de Frontenac et de Niagara. Le pays des Illinois restera dépendant du gouvernement de la Louisiane, attendu qu'il est plus aisé de pourvoir aux magasins qui y vont par cette voie que le Canada. Puisque le S^r Dosquet n'a pas envoyé dans l'ouest la lettre qu'il devait écrire à tous les missionnaires pour atténuer la portée de son mandement au sujet de la vente de l'eau-de-vie, ils ont bien fait d'envoyer des extraits de sa dépêche (dépêche du roi) pour en tenir lieu. Leur envoi sa déclaration de guerre contre l'Empereur. Folio 537 $\frac{1}{2}$, 22 pages.

Soit 32 p^a.

mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Examineront la proposition du S^r Volant d'Haudebourg, par laquelle il demande le privilège de la pêche des loups marins à 80 lieues au dessous de Québec et celui de la traite de la rivière de Kaoüy, les îles et la rivière Moisy, ou d'affermir ces traites. Folio 548, 1 page.

4 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du S^r Pierre Barague, habitant de Québec, ci-devant de Plaisance. Folio 549, $\frac{1}{2}$ page.

24 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet d'une réclamation contre le S^r D'Auteuil. Folio 549 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1734.
6 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du rumb de vent de la concession faite au Séminaire de S^t Sulpice au lac des Deux-Montagnes. Folio 550, 2½ pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. D'après un mémoire de l'abbé de Brisacier, les dettes du Séminaire de Québec ne sont pas de 150,000 livres comme il le croyait, mais de 80,000. Il marque qu'il a en fonds de terre pour environ 200,000 livres, savoir : l'Ile Jésus, qu'on estime à 100,000 livres, la seigneurie de Beaupré, celle de la baie S^t Paul, S^t Michel et la Canardière, qu'on fait monter au moins à 100,000 livres, sans parler de l'enclos et emplacement dans Québec. Le roi souhaite qu'ils vérifient ces faits. Folio 550½, 1½ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Instructions données à M. le C^{her} de Chaon qui commande *Le Kubis*, destiné pour Québec. Folio 551, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Le roi veut bien sur leurs représentations, laisser les droits du Domaine sur le pied qu'ils sont maintenant, mais il est grandement surpris que le prélèvement d'une capitation dans les villes et d'un droit de 40^{ème} dans les campagnes nécessiterait une augmentation de troupes de 600 hommes. A une assez bonne opinion de leur zèle et de leur habileté pour croire qu'ils conduiraient les choses de façon à convaincre les habitants de la justice de ces impositions et à en rendre la perception facile. Comme l'entretien de 600 hommes de plus coûterait environ 140,000 livres par année, et que les impositions projetées ne rendraient qu'environ 40,000 livres, ils doivent comprendre que cette augmentation de troupes n'est pas pratique. Le droit de 3 pour 100 à l'entrée et à la sortie des marchandises se percevrait avec plus d'aisance, mais il paralyserait le commerce et pèserait beaucoup plus sur le commerce français que sur la colonie. Il faut pourtant que les habitants du Canada contribuent leur part aux charges que le roi supporte dans leur seul intérêt. Devront chercher d'autres moyens d'augmenter les revenus du roi. Traite de Tadoussac. Folio 551½, 4 pages.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Il ne s'agit plus de sousfermer la traite de Tadoussac ni à M. de Lanouiller ni à d'autres. Approuve cependant qu'il ait établi M. de Lanouiller contrôleur des Domaines sur le pied de 1,800 livres d'émoluments. Folio 553½, 2 pages.
- 6 mai. Le même au même. Est surpris des frais élevés pour la perception des droits du Domaine. Examen des faits et instructions à ce sujet. Folio 554½, 7 pages. Soit 10 pp.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^t Foucher, procureur du roi à Montréal, dispute sur des questions de forme, au S^r Jean Butler, négociant de La Rochelle, les sommes qu'il lui doit. Si ce monsieur n'est pas plus juste vis-à-vis le public que dans cette affaire, il ne conviendrait pas de le maintenir dans son emploi. Feront rendre justice au S^r Butler. Folio 557½, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Pressera le S^r de la Ronde de payer à M^{de} de Tilly ce qu'il lui doit. Folio 558, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'emploi des fonds. Il n'a rien à craindre quant au rachat de la monnaie de cartes. Farines pour Louisbourg. Folio 559, 7 pages. Soit 11 pp.
- 12 mai. Le même au même. Les négociants de La Rochelle se plaignent que depuis quelques années l'usage de faire vaquer le Conseil Supérieur pendant le séjour que les vaisseaux de France font à Québec leur cause du préjudice. Folio 561½, ½ page.
- 12 mai. Le même au même. Lui envoie l'état des dépenses de la présente année et celui des charges à payer sur le produit du Domaine d'Occident. Folio 562, 1 page.
- 12 mai. Le même au même. Au sujet de l'affaire Haynard. Folio 566½, 1 page.
- 12 mai. Le même au même. Le roi a approuvé l'ordonnance qu'il a rendue sur les contestations entre le S^r Cugnet, en qualité de directeur du Domaine

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. d'Occident, et le S^r Bissot et consorts, concernant la traite de la rivière Moisy, dépendant de Tadoussac et pareillement, celle pour régler les limites de ce domaine. Souhaite qu'il puisse bientôt terminer l'affaire du frère Chrestien avec ses créanciers. Folio 567, 1 page.
- 17 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. M. de Senoch est parvenu à faire recevoir les réparations à l'abbaye de Bénévent dont était tenu la succession de M. de S^t Valier. acceptée par ses légataires, les Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec. Ce qu'il n'a pu faire avec M^{sr} de Mornay, très difficile en fait d'affaires, il l'a fait avec M^{sr} Dosquet, mais non sans peine. Quant à ce qui concerne les réparations au Palais épiscopal de Québec, il n'a pu faire entendre raison à M^{sr} de Mornay. quelque proposition qu'on lui ait faite. Il prétend que les Hospitalières doivent comme légataires universelles de M. de S^t Valier, faire les réparations au Palais épiscopal. M. Dosquet a été obligé de le faire assigner, et l'affaire en est là. Folio 567½, 1 page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. A été satisfait de leurs éclaircissements au sujet du canal proposé à La Chine. Il ne faut pas y penser; outre qu'on y rencontrerait des difficultés qui paraissent insurmontables, ils doivent juger que le roi n'en ferait pas la dépense, même si elle ne s'élevait qu'à 255,000 livres, suivant l'estimation. A approuvé l'arrêt par lequel le Conseil Supérieur a débouté le S^r Louet de l'opposition par lui formée au mariage de Jean Claude Louet, son fils, avec Thérèse Wilis. Folio 568, 1 page.
- 20 juillet. Le même à M. de Beauharnois. A appris, par la voie de la Louisiane, que les Renards, après la malheureuse affaire de la Baie S^t Joseph, s'étaient retirés sur le Ouisconsin. M. D'Artagnette a envoyé des découvreurs après eux pour les localiser et faire marcher les nations contre eux. Le S^r de Vincennes, qui commande à Ouabache, écrit que les sauvages Péauguichias, établis auprès de ce fort, veulent attirer à eux le gros de leur nation qui est à 60 lieues plus haut, cela donnerait de l'importance à Ouabache et enlèverait aux Anglais le commerce qu'ils font au village des Péauguichias. Les sauvages Chouanons, qui ont deux commerçants anglais établis auprès d'eux, sont dans le dessein de se retirer partie à Ouabache, partie à Détroit. Tout cela concorde avec ce qu'il lui a dit de l'union qui existe entre ces mêmes sauvages, les Hurons, les Miamis et les Oniatanons. Folio 568½, 1½ page.
- 20 juillet. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui envoie la lettre du roi, le priant de faire chanter un *Te Deum* en action de grâces de la victoire que ses troupes et celles du roi de Sardaigne ont remportée sur celles de l'Empereur sous les murs de Parme, le 29 juin. Folio 569, ¼ page.
- 20 juillet. Le même à M. de Beauharnois. En faisant dépendre le gouvernement de la Louisiane de celui du Canada, le roi a eu en vue de contribuer à l'augmentation de cette première colonie par les secours que le Canada pourrait lui donner, et c'est aussi pour cela qu'elle a compris les Illinois dans le gouvernement particulier de la Louisiane. Il lui revient de diverses sources, que non seulement il refuse aux Canadiens d'aller s'établir à la Louisiane, mais même qu'il oblige les habitants des Illinois qui vont au Canada à acheter des congés pour retourner chez eux. Cela ne doit pas être. Ne sait pas quelle attitude prendront les Anglais dans la présente guerre, mais, en attendant les développements ultérieurs, il doit s'efforcer de dissiper les inquiétudes que la situation peut faire naître. Folio 569½, 1½ page.

1734.

ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI, ARRÊTS, ETC.,
CONCERNANT LE CANADA.

Versailles.

Lettres de rémission en faveur de Jacques Daniau, habitant de Nicolet en Canada. Folio 573, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1734.
Marly.
6 février. Ordonnance du roi portant défense aux capitaines de bâtiments et autres qui vont faire la pêche aux côtes de Terre-Neuve, de traiter aucunes armes, munitions ni ferrements avec les sauvages Esquimaux. Folio 574, 2 pages.
- Versailles.
20 avril. Ordre du roi pour l'embarquement de 62 faux-sauniers sur *Le Rubis*, destinés pour le Canada. Folio 576, 1 page.
- 20 juillet. Lettre du roi à M. L'Evêque de Québec pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâces de la victoire remportée en Italie le 29 juin. Folio 578, 2 pages.
- 28 juillet. Lettre du roi à M. L'evêque de Québec pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâces de la prise de la ville de Philisbourg. Folio 579, 1½ page.
- 28 août. Arrêt qui renvoie au Conseil Privé la demande formée par le S^r Haman de la Borde, en cassation d'un arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 27 mai 1630, rendu en faveur des S^r et D^{me} Du Buron. Folio 580, 1 page.

1734.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- Versailles.
9 février. Le président du conseil de marine à M. de S^t Ovide. Enverra à MM. de Beauharnois et Hocquart le paquet qu'il lui adresse. Folio 583, ½ page.
- 13 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet de la plainte formée par le S^r Du Périé, négociant de S^t Jean-de-Luz, contre le S^r Dolabarats, habitant de Louisbourg, son associé, qui ne lui rend pas de comptes. Folio 583, ½ page.
- 27 avril. Le même aux mêmes. Approuve qu'ils aient destiné la compagnie du S^r Dangeac pour former le détachement de la Batterie Royale. Garde de la Batterie de l'Ile de l'Entrée. A été bien aise d'apprendre les progrès de l'établissement de la C^{ie} du S^r de la Boularderie au petit Brador. Plaintes de ses associés. Si le S^r Harander ne tient pas ses engagements à l'égard de son privilège aux Iles de la Madeleine et à Chéticamp, il faudra le lui enlever. Folio 583½, 4 pages.
- 27 avril. Le même aux mêmes. Auront soin de lui envoyer un devis estimatif de l'établissement qu'ils proposent à l'Anse des Bateaux pour les malades des vaisseaux du roi. Est bien aise que le chemin de la Batterie Royale soit terminé, il aurait été à désirer que celui de la Baleine et de Miré le fussent aussi. Espère que les 4,500 livres affectés au parachèvement des travaux de ces deux chemins seront suffisants. Il n'est pas à craindre que le chemin de Miré nuise à la sûreté de Louisbourg si, comme ils l'observent, ce chemin est éloigné de plus d'une lieue de la baie de Gabory par où les ennemis pourraient venir et que cet espace est impraticable. Attend toujours impatiemment état des concessions de Louisbourg. Folio 585½, 3 pages.
- 27 avril. Le même aux mêmes. Leurs explications au sujet des plaintes des négociants de S^t Jean-de-Luz et de Libourne, paraissent bien motivées. Approuve qu'ils laissent aux capitaines la liberté de traiter avec les Canadiens, Acadiens et autres. Le commerce doit être libre et sans préférence pour personne, néanmoins, il faut empêcher que ces capitaines ne s'emparent de cargaisons entières de farine, biscuit et pois en vue de produire la rareté et revendre à gros profits. Pour obvier à cela, il faut que ces achats en bloc ne puissent se faire qu'après un séjour de trois semaines de ces vaisseaux, et alors que les habitants auront eu le loisir d'acheter de première main. Puisqu'il y a maintenant à Louisbourg deux Récollets qui comprennent le basque, il ne sera pas nécessaire d'y faire passer un aumônier parlant cette langue. Folio 586½, 3 pages.
- 27 avril. Le même à M. Le Normant. A appris avec plaisir que les sauvages continuaient d'aller faire la tuerie des vaches marines aux Iles de la Made-

DOC. DE LA SESSION No 18

1734. laine pour les huiles, mais en même temps, a été bien contrarié de la mort de l'abbé Courtin et des empêchements à la culture des terres à La Brador par le fait de la petite vérole. Naufrage du brigantin *La Revanche* à Niganiche, portant des recrues et faux-sauniers de Louisbourg à Québec. Paiement de lettres de change. Voit qu'il s'est construit seize bâtiments à l'Île Royale et qu'on en a acheté autant des Anglais. Il serait à souhaiter qu'on put se passer d'en acheter. Folio 587 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 27 avril. Le même aux mêmes. A bien fait de ne pas envoyer le vaisseau du roi à Port-Dauphin, puisqu'il n'y avait pas de matériaux à transporter. Approvisionnements. Religieux de la Charité. Brigands de Cap de Ray. Folio 589, 3 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 mai. Le même aux mêmes. Droits à imposer aux bâtiments pour l'entretien de la Tour du Fanal. Ordonnance pour la police du port de Louisbourg. Folio 590 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même aux mêmes. Puisqu'il y avait menace de disette, il a bien fait de fréter deux bâtiments sous les ordres de MM. de Gannes et de Bonaventure pour aller se procurer des vivres à la Nouvelle-York ; regrette que l'un a relâché à St Domingue et l'autre à la Martinique. Folio 591 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même aux mêmes. Le roi, qui a tant fait pour développer sa colonie de l'Île Royale, voit avec peine que le commerce y est actuellement en diminution. Il faut en rechercher les causes. Il est probable que les négociants du Canada et de la France ne trouvent pas dans la colonie les facilités dont ils ont besoin, qu'au contraire ils y rencontrent des obstacles qui les dégoûtent, c'est d'ailleurs ce que lui marque M. Hocquart. et il cite les cas des S^{rs} Cerry et Beauvais qui ne voulurent pas y retourner parce qu'on les avait forcés de rester à Louisbourg tant que leurs cargaisons ne furent pas complètement vendues. Doivent laisser pleine liberté aux négociants du Canada, à moins de circonstances exceptionnelles. Il convient que ces négociants profitent dans une certaine mesure de la rareté, de même qu'ils sont obligés de subir le bas prix qui résulte de l'abondance ; ce sont là les vicissitudes obligatoires du commerce. Folio 592, 4 pages.
- 4 mai. Le même aux mêmes. Travaux à terminer. Ordre à suivre dans l'état des comptes touchant les travaux. Instructions générales. Folio 594, 5 pages.
- 4 mai. Le même aux mêmes. Le S^r Lambert a été nommé sous-lieutenant d'artillerie à l'Île Royale. Folio 596 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Verrier. Instructions sur les travaux publics à Louisbourg. Folio 596 $\frac{1}{2}$, 8 pages. Soit, 12 pp.
- 4 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. A accordé au S^r Darrigrand la concession qu'il a demandée au ruisseau et barachois de Plédien. S'il exécute son projet tel que formulé, la colonie en retirera des avantages. Le S^r Lartigue, conseiller, a été nommé juge. Folio 600 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Le S^r Thomassin, soldat, a été nommé cadet. Congés pour les S^{rs} de la Vallière, de Gannes et Du Vivier. Folio 601, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Le Normant. Au sujet du S^r Darrigrand, Corps de garde à la porte Dauphine. Folio 602, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de S^t Ovide. C'est mal à propos que le S^r Rondeau s'ingère de donner des passeports à ceux qui veulent passer en France, Personne ne peut sortir de la colonie sans la permission du gouverneur et de lui seulement. Devoirs et attributions que le gouverneur et l'ordonnateur ont individuellement ou en commun. Folio 602 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même au même. La petite vérole fait tant de victimes parmi les sauvages lorsqu'elle s'introduit chez eux, qu'il s'explique leur refus d'aller chercher leurs présents à l'Île St Jean. Les menaces faites aux Acadiens des Mines par les sauvages de travailler à la bâtisse que les Anglais veulent y ériger, ne rebuteront probablement pas les Anglais. Sera attentif à faire échouer cette entreprise. N'est pas étonné de tout ce que le Conseil de

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1743. Boston a fait pour arrêter les suites fâcheuses qu'aurait pu avoir pour eux le coup que des Anglais avaient fait sur un canot sauvage à l'île S^t Laurent. Croit que les missionnaires de l'Acadie ne seront pas troublés s'ils ne se mêlent que du spirituel. A bien fait de de tiner le S^r Byrne, prêtre irlandais, à la mission de Mirliquèche. Folio 603, 3 pages.
- 4 mai. Le même au même. Attendra la visite qu'il doit faire à Port-Toulouse avec M. Le Normant avant de décider des travaux qui y seront faits. Quai de Louisbourg. Travaux à l'île S^t Jean. Folio 604 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 mai. Le même à M. Le Normant. Commerce de la colonie. Folio 605 $\frac{1}{2}$ 2 pages.
- 4 mai. Le même au même. Lettres de change. Solde des cadets. Recette des droits pour l'entretien de la Tour du Fanal. Folio 606 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 4 mai. Le même au même. Observations sur divers items de dépenses. Folio 607 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 4 mai. Le même au même. Observations, id. Folio 608 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 4 mai. Le même au même. A approuvé le marché fait avec le S^r La Plague pour les ouvrages à faire au port La Joie. Autres travaux. Folio 610 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 4 mai. Le même à M. de Pensens. A approuvé ce qu'il a demandé pour le logement qui lui est destiné à l'île S^t Jean. A approuvé également le projet d'une chapelle, d'un logement pour l'aumônier et pour le chirurgien. M. Verrier, dans le voyage qu'il doit y faire, rendra compte des travaux qu'il convient de faire pour enfermer ces bâtiments. Folio 611, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de Bourville. Lorsque le roi a fait passer M. de Beau-cours au gouvernement de Montréal, il a en même temps nommé M. de Vaudreuil de Cavagnal au gouvernement des Trois-Rivières. Ce mouvement ne lui a pas donné occasion de lui procurer de l'avancement. Folio 611 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Du Chambon. Est satisfait des assurances qu'il donne de son application a bien remplir les fonctions de la majorité. Folio 611 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. Dangeac. Ne peut lui accorder la pension qu'il demande. Folio 612, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même à M. de la Vallière. Lui a procuré le congé qu'il a demandé. Id. à M. de la Pérelle. Id. à M. Despriet. Id. à M. le C^{er} de Gannes. Id. à M. Du Vivier. Folio 612, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Le même aux officiers de l'Amirauté. A reçu l'état des bâtiments qui ont fait la pêche et le commerce, etc., etc. Folio 613, 1 page.
- 4 mai. Le même à M. Sabatier. A reçu la balance de la recette et dépense dans les magasins du roi à l'île Royale. Folio 613, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Instructions données à M. de Forant, qui commande *Le Héros*, en destination de Louisbourg. Folio 613, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Vérifieront si la somme de 1,800 livres, que réclame M^{de} de la Tour de la compagnie que commandait son mari, lui est bien due. Id. à M^{de} de la Tour. Folio 614, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Accorderont congé pour venir en France au S^r Ganet, si sa santé l'exige et que ses travaux ne doivent pas en souffrir. Folio 614 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Les dépenses ordonnées pour la colonie cette année s'élèvent à 179,441 livres et celles pour les dépenses des fortifications à 128,900. Folio 614 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Son frère, M. de Brouillan, a satisfait en grande partie à la dette qu'il lui devait. Folio 615, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. Le Normant. Puisque sa santé l'exige, il lui accorde congé pour passer en France. Le S^r Sabatier le remplacera en son absence. Folio 615 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. Verrier. Les fonds pour les fortifications sont envoyés sur *Le Héros*. Folio 615 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1734.
12 mai. Le même à M. Ganet. Ne peut lui accorder d'indemnité pour les travaux supplémentaires à ses marchés de 1725 et 1730, attendu que ces travaux lui ont été donnés aux mêmes prix que les premiers. Folio 616, 1 page.
- 17 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Les concessionnaires de la partie est de l'île S^t Jean, qui ont dépensé plus de 100,000 écus pour leur établissement, déduction faite des envois qu'ils ont reçus du S^r Roma ont demandé de suspendre l'envoi de vaisseaux cette année, en raison de la guerre en Europe. Ils se plaignent que le S^r Roma s'est livré trop tôt à de grands travaux et au commerce des Iles, que son esprit peu liant a non seulement attiédi l'émulation, mais rebuté ses subordonnés. Verront à ce que le S^r Roma se conforme aux ordres que ses associés lui donnent. Folio 616 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. de Pensens. Le S^r de Roma se plaint de ce que le S^r Du Buisson, subdélégué de l'intendant traverse tous ses desseins. Le prie de lui rendre compte des faits. Folio 617, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à M. Roma. Même sujet. Folio 617, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Expliqueront au S^r Du Buisson que, loin de traverser l'établissement des S^{rs} Cottart et C^{se}, il doit le favoriser de toutes ses forces. Folio 617 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 juin. Le même à M. de S^t Ovide. Brigands du Cap de Ray. Folio 618, 1 page.
- 20 juillet. Le même au même. Les affaires en Europe sont encore dans le même état. Devra être sur ses gardes, car il pourrait y avoir du changement à l'égard de l'Angleterre. Il doit cependant témoigner tant aux habitants de l'île qu'aux Anglais, qu'il n'y a aucune probabilité de rupture, tout en ne négligeant rien pour bien approvisionner Louisbourg. Folio 618 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 juillet. Le même au même. Fera chanter un *Te Deum* en action de grâces des conquêtes du roi en Allemagne. Folio 619, $\frac{1}{2}$ page.

1734.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI CONCERNANT
L'ILE ROYALE.

- Versailles.
13 mars. Arrêt qui renvoie par devant un avocat du Parlement de Rouen et quatre négociants de cette ville, les contestations nées et à naître entre les associés du S^r de la Boularderie. Folio 621, 4 pages. Soit, 6 pp.
- 21 avril. Brevet de concession au S^r D'Arrigrand. Folio 623, 4 pages.
- 27 avril. Commission d'huissier de l'Amirauté de Louisbourg pour Nicolas Pigeot. Folio 624 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Arrêt de communiqué sur la requête de MM. Crozat et du Tugny, son fils (Affaire de la Boularderie). Folio 626 $\frac{1}{2}$, 5 pages. Soit 8 pp.

(Ci-suit environ 175 pages sur la Louisiane).

Fin du Vol. 61.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1735. TOME I.

Série B. vol. 62.

- 1735, Enregistrement des dépêches concernant les autres lieux (c'est-à-dire à des personnes habitant en dehors des colonies et ailleurs qu'à La Rochelle et à Rochefort se rapportant aux colonies, E. R.)
- Versailles. Le président du conseil de marine à M. le marquis de Maignanne. Le
4 janvier. prie de lui communiquer les vues de l'évêque de Québec relativement au projet des frères Charron, établis à Montréal. Folio 3½, 1 page.
- 11 janvier. Le même à M. Tassin. Le prie de chercher deux maîtres de forge ou même deux bons forgerons pour être employés dans les mines de fer du Canada. Folio 6, 1 page.
- 11 janvier. Le même au Père Maurice Godefroy, ex-provincial des récollets de Bretagne. Puisque M. de S^t Ovide demande que le Père Zacharie Caradec soit renvoyé de nouveau à l'Île Royale, il approuve qu'il se soit rendu à sa demande. Folio 7, 1 page.
- 18 janvier. Le même à M. Orry. Il s'est trouvé parmi les faux sanniens envoyés au Canada, un nommé Joseph Bertet qui, à son arrivée à Québec, s'est déclaré hermaphrodite. Sur le certificat du chirurgien, confirmant le fait il lui a été permis de repasser en France. Le prie de lui marquer quels ordres il convient de donner à cet égard. Folio 7½, ½ page.
- 18 janvier. Le même à MM. Cottard et C^{ie}. Leur envoie copie de la lettre de MM. de S^t Ovide et Le Normand au sujet de leur concession et du S^r Roma. Ont visité tous deux leur concession; ils ont été d'opinion que l'administration de M. Roma était bonne et que la compagnie pouvait espérer de grands avantages en soutenant leur entreprise. Folio 9, ½ page.
- 25 janvier. Le même à M^{de} l'abbesse du Paraquet, (tante du président du conseil de marine, M^{sr} de Maurepas.) C'est à tort que M. Raimbault, juge à Montréal, auquel elle s'intéresse, craint d'avoir été déprécié auprès de lui. Folio 11, ¼ page.
- 1er février. Le même à M. l'abbé Brisacier. Le S^r Bryne, prêtre irlandais, n'ayant pu s'accoutumer à vivre parmi les sauvages, ni apprendre leur langue, il s'est retiré en France et M. de S^t Vincent se trouve la seul missionnaire auprès des sauvages de l'Île Royale. Comme le séminaire des Missions Etrangères s'est engagé à en tenir deux dans ces missions, il espère qu'il y pourvoira. Folio 16, 1 page.
- 1er février. Le même à M. l'abbé Couturier. A reçu de nouvelles représentations de M. de S^t Ovide sur l'état des missions de l'Acadie. L'évêque de Québec, auquel il s'est adressé a fait réponse qu'il ne pouvait en fournir. M. de la Goudalie, qui n'y prolonge son séjour que sur les instances de M. de S^t Ovide, représente que le besoin de prêtres y devient de jour en jour plus pressant. Espère qu'il pourra en envoyer deux sur le vaisseau du roi en mai prochain. Folio 16½, 1 page.
- Marly. Le même à M. l'abbé de Brisacier. A appris avec plaisir qu'il avait trouvé
8 février. un sujet convenable pour les missions des sauvages de l'Île Royale. Folio 18, ½ page.
- 8 février. Le même à M. D'Erchigny. Brigands du cap Ray. Malgré les dépenses du roi, deux capitaines de vaisseau ont approvisionné les brigands. Expliquera à ces deux particuliers, les S^{rs} Harismendy et Hailla, qu'ils seront

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. punis sévèrement s'ils se rendent de nouveau coupables du même délit. Folio 18 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 février. Le même au Père Lafitau. Ne croit pas qu'il puisse loger cette année dans le vaisseau du roi l'ardoise qu'il destine à la couverture du collège de Québec. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 février. Le même au munitionnaire. Devra payer les lettres de change que le Sr Taschereau, commis des trésoriers généraux de la marine, a tirées sur lui. Folio 20 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 février. Le même à M. le 1^{er} président. Au sujet du procès entre les héritiers du Sr Picoté de Bellestre, médecin, décédé à Paris, l'exécuteur testamentaire et la faculté de médecine. Le prie de donner audience aux fils de ce médecin, qui sont habitants et presque tous officiers au Canada. Folio 23, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 février. Le même à M. Tassin. Au sujet du Sr Ollivier qui offre d'aller au Canada pour y conduire l'exploitation des mines de fer. Folio 24, 1 page.
- Versailles.
1er mars. Le même à M. l'abbé Couturier. Au sujet de la confirmation de la concession du lac des Deux-Montagnes. Le brevet contient la décharge de l'obligation de construire un fort. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à M^{de} la comtesse de Blanzac. Il n'y a point d'enseigne vacante en Canada et elles sont réservées pour les cadets. Enverra des ordres pour que le Sr Benoist, son protégé, soit placé cadet, s'il le désire. Folio 26, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Le même à M. Orry. Puisqu'il juge que le nommé Bertet, hermaphrodite, doit être renvoyé au Canada, il donnera des ordres en conséquence. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mars. Le même au Rév. Père Maurice Godefroy, ex-principal des récollets de Bretagne. Il lui est revenu, depuis sa dernière lettre tant de choses sur la conduite du père Zacharie Karadet, à Louisbourg qu'il ne convient pas qu'il y retourne. S'il est déjà en route, il lui écrira de se contenir et de modérer ses emportements. Folio 27, 1 page.
- 15 mars. Le même au Père Zacharie Caradet. Il ne convient pas qu'il retourne à l'Île Royale. Folio 29, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mars. Le même à M. de Fossinquant. Remettra au Père Zacharie Caradet, qui est allé à St Malo avec quatre religieux, dans le dessein de passer à l'Île Royale, et qui y est peut-être encore, la lettre qui lui donne l'ordre de ne pas partir. Folio 29, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 mars. Le même à M. le duc D'Antin. Le remercie de l'ordre qu'il a donné à la manufacture des glaces pour l'envoi de 400 carreaux de 10 pouces de long sur 8 de large destinés au vitrage du fanal que le roi a fait établir sur la tour qui a été construite à l'entrée du port de Louisbourg. Ne sera pas surpris de la grandeur de ce vitrage quand il saura que le feu est vu de plus de vingt lieues en mer, ce qui est extrêmement nécessaire pour la sûreté des vaisseaux. Au surplus, ce luminaire est entretenu avec de l'huile de morue. Folio 31 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 mars. Le même à M. Tassin. Le prie de demander au Sr Ollivier quelle gratification il exige pour aller au Canada examiner ce qu'il convient de faire pour l'exploitation des mines de fer. Folio 32, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 mars. Le même à M. de Sulvy. Le prie de lui faire connaître son opinion sur le mémoire qu'il lui communique au sujet de la traite du castor. Folio 32 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 11 avril. Le même au Rév. Père Maurice Godefroy. Les plaintes contre le Père Zacharie Caradet ne concernent pas ses mœurs, mais seulement son caractère. Folio 37, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. Au sujet des missionnaires qu'il fait passer au Canada et à l'Acadie. Folio 38 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 mai. Le même au Père Lafitau. Accordera avec plaisir le passage des deux jésuites qui vont au Canada. Folio 40 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. Ollivier de Vozain. Au sujet de ses appointements et de son passage. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735.
10 mai. Le même à MM. D'Aragorry frères. Espère que leur entreprise pour la pêche à la baleine dans le fleuve et le golfe S^t Laurent répondra à leurs espérances. Folio 42, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Tassin. Au sujet du voyage du S^r Ollivier de Vozain au Canada pour l'exploitation des mines de fer. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M^{de} la comtesse de Blanzac. Ne peut, pour le moment, procurer une compagnie au Canada au S^r S^t Michel Gourville auquel elle porte intérêt. Proposera le S^r de la Pérelle pour la croix de S^t Louis. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à MM. Cottart et C^{ie}. Regrette qu'ils soient dans la détermination de ne pas continuer pour le présent leur exploitation de la concession qui leur a été faite à l'île S^t Jean. M. Le Normant ne croit pas qu'ils aient sujet de se plaindre de M. Roma. Ce qu'il a fait était nécessaire et il l'a fait avec économie. Espère qu'ils reviendront sur leur décision. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 15 mai. Le même à M. Collet. A procuré à M. l'évêque de Québec une gratification de 3,000 livres à prendre sur la recette des revenus de l'abbaye de la Victoire, diocèse de Senlis, qui est vacante. Folio 47 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même à MM. Cottart et C^{ie}. A appris avec plaisir qu'ils avaient envoyé un ordre au S^r Roma pour qu'il continue d'entretenir leur concession au moyen de la pêche et de ce qui reste dans leurs magasins. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 août. Le même à M^{sr} le Chancelier. Au sujet des troubles que causent à l'évêque de Québec les procédures relatives à l'abbaye de Bénévent. Folio 77, 1 page.
- 8 octobre. Le même à M. l'abbé de Brisacier. Les mariages entre Français et femmes sauvages deviennent plus fréquents aux Illinois parce que les missionnaires s'y prêtent trop facilement et les excitent très souvent. Outre que ces alliances sont déshonorantes pour la nation, elles peuvent avoir des suites dangereuses pour la tranquillité de la colonie, car les enfants qui en proviennent sont plus libertins que les sauvages mêmes. Ces mariages ne pourront se faire à l'avenir sans l'agrément du gouverneur et du commissaire-ordonnateur ou du commandant du poste. Folio 88 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 décembre. Le même à M. Tassin. A reçu un mémoire du S^r Ollivier de Vezain touchant l'exploitation des mines de fer en Canada. Serait heureux qu'il se formât une société pour cet objet. Propositions diverses du S^r Ollivier. Folio 109 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 décembre. Le même à M. de Salvy. Sur l'avis qui lui fut donné que des chapeliers établis à Québec avaient formé le projet de fabriquer des chapeaux à demi foulés pour les faire passer en France, où ils seraient perfectionnés, il envoya des ordres pour défendre la fabrique des chapeaux de quelque espèce que ce fut. M. de Beauharnois représente que, s'il en était ainsi, cela pourrait, avec le temps, ruiner l'industrie de la fabrication des chapeaux en France, mais il prétend qu'il n'y a que le S^r Cotton, receveur de la C^{ie} des Indes, à Québec, et les nommés Huppé et Chauffour, à Montréal, qui fabriquent environ 1,200 à 1,500 chapeaux par année; que ces chapeaux sont achetés par les habitants, que si défense était faite à ces personnes de continuer leur petite industrie, ils seraient ruinés. Attend qu'il lui marque ce qu'il en pense avant de soumettre la question au roi; pour sa part, il croit qu'on doit les tolérer. La diminution sur la récolte du castor vient des mouvements de guerre parmi les sauvages et du fait que beaucoup vont au poste anglais de Chouaguen, attirés par l'attrait de l'eau-de-vie qu'on distribue sans mesure et à bon marché. Folio 110, 3 pages.
- 27 décembre. Le même à M. Buasch. Trouvera ci-joint le journal de voyage du S^r Testu de la Richardière dans le S^t Laurent avec la carte des côtes jusque et compris le détroit de Belle-Ile. Pourra en faire usage pour la perfection de la carte commencée par M. de L'Etanduère. Folio 111 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. Le même à M. L'Hostellier. Au sujet des lettres de change tirées du
27 décembre. Canada. Folio 112, 1 page.

1735.

ENREGISTREMENT D'ORDRES DU ROI. LETTRES DE CACHET,
PASSEPORTS, ETC., CONCERNANT LES AUTRES LIEUX.Versailles.
26 février.

Arrêt qui renvoie les S^{rs} Crozat à procéder devant les commissaires nom-
més par l'arrêt du conseil du 13 mars 1734, pour ce qui regarde leurs affaires
avec les intéressés dans la concession du S^r de la Boularderie à l'Île Royale.
Folio 118, 3 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES À ROCHEFORT ET LA
ROCHELLE CONCERNANT LES COLONIES.

11 janvier.

Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Intendant à
Rochefort. M. de Francheville est mort à Montréal au commencement de
l'année dernière. Ses associés se proposent de continuer son établissement.
Le fer qu'ils ont fabriqué est, prétendent-ils, de qualité au moins égale à
celui du Berry. Fera examiner celui qu'ils ont envoyé et lui enverra le
modèle qu'ils ont fait dresser de leur établissement. Examinera les bois
envoyés par Pierre Racine en exécution de son marché avec M. Hocquart.
Folio 126, 1½ page.

10 mai.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Forant, capitaine de
vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à
Québec. Folio 166½, 5 pages. Soit 8 pp.

10 mai.

Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Ch^{er} de la Sauzaye, lieute-
nant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va
faire à l'Île Royale. Folio 169, 5 pages. Soit 8 pp.

24 mai.

Le président du conseil de marine au même. Accordera passage pour
l'Île Royale à M^{lle} Du Chambon, fille du major de cette île qui y passe avec
M^{de} Du Vivier, sa tante. Folio 176½, ¼ de page.

7 juillet.

Le même à M. le comte de Vaudreuil. A appris avec plaisir son arrivée
à l'Île D'Aix de retour de la Louisiane. Folio 187½, ½ page.

13 juillet.

Le même au même. A reçu le journal de sa navigation. Folio 189½,
½ page.

30 août.

Le même au même. Ne peut lui accorder la gratification qu'il demande.
Folio 204½, ½ page.

27 septembre.

Le même au même. A été satisfait de la carte du golfe du Mexique et de
la côte de la Louisiane qu'il lui a envoyée. L'a fait remettre au dépôt des
cartes de la marine et en enverra une copie avec des observations pour être
remise au contrôle de la marine à Rochefort, où les commandants qui en
auront besoin pourront en prendre copie. Ne peut donner un brevet de
capitaine de flûte au S^r-Cosse, pilote, auteur de cette carte. Folio 216½,
½ page.

22 novembre.

Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de l'armement des vaisseaux
destinés au colonies. Pertes subies par *Le Héros* et *Le Rubis* dans le voyage
qu'il viennent de faire à Québec et à Louisbourg. Folio 231½, 3 pages.

29 novembre.

Le même à M. de Vaudreuil. Aura à payer le fret des pelleteries qu'il
a embarquées pour son compte sur *La Charente*. Il a controveu par là
aux défenses du roi, et serait bien aise qu'il donna des éclaircissements à ce
sujet. Folio 233, ½ page.

20 décembre.

Le même au même. A été satisfait de ses éclaircissements. Folio 240,
¼ page.

ORDONNANCES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT
LES COLONIES.

ANNÉE 1735

TOME II.

Série B. Vol. 63.

CANADA.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LE
CANADA.

1735.
Versailles.
25 janvier.

Le président du conseil de marine à M. de Brouague. Lui recommande de continuer à lui envoyer des rapports chaque année. Est heureux que la précaution prise par les capitaines, de faire mener leurs chaloupes près de son fort ait eu l'effet d'empêcher le pillage que font les Esquimaux. Folio 462, 1 page.

1er mars.

Le même à M. de Beauharnois. Les affaires sont dans le même état en Europe. Le roi d'Angleterre paraît disposé à secourir l'empereur, mais, comme pour cela il lui faudrait déclarer la guerre et qu'il ne s'y déterminerait que si les Etats Généraux suivaient son exemple, chose peu probable, il n'en fera rien. Doit éviter d'alarmer les gens tout en se tenant sur ses gardes. Folio 462 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

11 avril.

Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. A appris avec satisfaction que tout s'est passé tranquillement dans le gouvernement ecclésiastique de la colonie en l'absence de l'évêque. Régents pour le collège des jésuites de Québec. Des quatre places de conseillers vacantes, deux ont été accordées aux S^{rs} Taschereau et La Fontaine qu'ils ont recommandés. Le roi n'a pas jugé à propos d'accorder les deux autres aux S^{rs} De Meloises et de la Martinière qu'ils recommandaient pareillement, ces fonctions ne convenant pas à leur profession. Ce qu'on peut faire de mieux, pour le présent c'est de choisir dans le pays ceux qui y seront les plus propres. N'approuve pas leur proposition de prononcer sur l'état des sauvages Panis ou autres par une loi formelle, toutefois, les juges de la colonie peuvent se conformer à l'usage où l'on a été de regarder ces sauvages comme esclaves, et les maîtres qui voudront accorder leur liberté, devront le faire par acte notarié. Favoriseront le commerce avec l'Ile Royale. Est heureux que la récolte de blé de cette année permet de secourir cette colonie. Le commerce des chevaux avec les Iles du Vent offre des obstacles, mais ils ne sont pas insurmontables. Il ne s'agit que de construire de plus grands vaisseaux. Ces chevaux devront valoir 500 livres chacun aux Iles-Pêche des marsouins et du loup-marin. Voit avec plaisir que la construction des vaisseaux est en progrès grâce aux gratifications que le roi accorde. A vu que le S^r de la Ronde pour l'exécution de son entreprise de mines de cuivre a pris le parti de faire construire son premier bâtiment au Sault-S^{te} Marie afin d'être plus à portée de tirer des vivres de Michilimakinak et de travailler à la mine qu'on dit être auprès du cap Deschailons. Approuve que, pour le transport de son minerai depuis Niagara jusqu'à Frontenac, ils lui aient accordé l'usage de la barque qui navigue entre ces deux endroits. L'échantillon dont on a fait l'essai est très bon, très pur et très malléable puisque, sans l'emploi de fondants, on a retiré 42 onces de

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. cuivre sur 44 en une heure de cuisson. Nouveaux secours aux intéressés dans les mines de fer de Batiscan. Commerce du castor. Son importance. Doivent défendre la fabrication en Canada des chapeaux à demi foulés. Troupes. Milices. Travaux de l'enceinte de Montréal. Le fort de la Pointe-à-la-Chevelure. Guerre contre les Renards. Accorderont la paix aux Sakis s'ils consentent à livrer les Renards. Comme il paraît que les Miamis regrettent la domination française, ils tâcheront de les faire s'établir à Détroit. Il est important de s'assurer cette nation laborieuse, docile et fidèle. Regrette que les Scioux ne soient pas descendus à Montréal, comme ils l'avaient promis. Est bien aise que les Onontagnés soient descendus à Montréal pour renouveler leur alliance. Abénaquis. Récit d'un engagement entre les Chactas et les Chicachas. Poste de Frontenac. Folio 462 $\frac{1}{2}$. 13 pages. Soit 18 pp.
- 12 avril. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Comme il ne serait pas possible de trouver un médecin en France qui voulut accepter la place vacante par la mort du S^r Sarrazin, il faudra attendre que son fils ait terminé ses études de médecine. Le roi a accordé à la mère et au fils les appointements du père, outre les 450 livres de gratification que le fils reçoit déjà pour suivre le cours de ses études. Folio 468 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 avril. Le même aux mêmes. S'ils n'y voient pas d'inconvénients, ils accorderont au S^r Lanouiller de Boiscler la concession en fief qu'il demande d'un terrain qui se trouve en arrière du Sault S^t Louis entre la seigneurie de La Prairie de La Magdelaine et celle de Châteauguay, en suivant l'alignement de ces seigneuries sur une profondeur de trois lieues. Folio 469, 1 page.
- 12 avril. Le même aux mêmes. Ne peut accorder aux récollets la somme qu'ils demandent pour les pertes subies par eux dans le tremblement de terre. Le S^r Du Gué, sous-ingénieur, n'entend pas quitter le service de la colonie, et il ne conviendrait pas de donner son emploi au fils de M. de Léry qui n'est qu'un enfant de 11 à 12 ans. Folio 469, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même aux mêmes. Pourront admettre comme cadets les trois fils du S^r Raimbault et lui accorder s'ils le jugent à propos la concession qu'il demande. Folio 469 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 avril. Le même aux mêmes. Pourront placer comme cadets dans les troupes les S^{rs} Du Peux, deux gentilshommes, parents de M. de L'Etanduère qui servent actuellement comme soldats. Folio 469 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. A rendu compte au roi du mémoire du S^r de la Vêranderye. Espère qu'il pourra se rendre du lac Quinipigon chez les Ouatchipouennes. Approuve qu'il ait confié son fils aux Cris et aux Monsonis pour les conduire en guerre. Folio 470, 1 page.
- 12 avril. Le même au même. Il apparait que dans l'affaire de la Baie, ce fut la conduite imprudente et téméraire du S^r de Villiers qui contribua le plus à ce qui s'y est passé. Espère que le S^r Des Noyelles sera plus heureux dans son entreprise contre les Sakis et les Renards. Donnera son concours à M. de Bienville contre les Chicachas dès qu'il en aura fini avec les Renards. A appris avec plaisir que le coup fait en 1733 par les Illinois contre les Saulteux, Folles-Avoines, Nipissingues et Sakis, n'ait pas eu de suites, et que ces nations s'étaient réconciliées. Espère qu'il en sera de même entre les Ouataouais de Saginaw et les Pontonatamis. Folio 470 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même au même. M^{de} de la Corne a demandé que la dot de sa fille qui a pris le voile chez les Ursulines des Trois-Rivières, soit prise sur la vente des congés. Cela n'est pas possible pour le tout. Folio 470 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. Puisqu'il a jugé que le S^r Mahier ne convenait pas pour la place de 1^{er} huissier du Conseil Supérieur, il a bien fait d'y commettre le S^r Clesse. Donnera au S^r Mahier le premier emploi qui pourra lui convenir. Le S^r Berthier. Les S^{rs} Michel et Varin. Folio 471, 2 pages.
- 12 avril. Le même au même. Fabrication du goudron, brai, térébentine. N'a pas envoyé de chanvre et n'en parle plus. Les habitants en ont-ils abandonné la culture? Folio 471 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735.
12 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu ses lettres. Est heureux de son arrivée en bonne santé à Québec. N'a pu procurer une enseigne au Sr Jaques, son parent. Lui a cependant accordé une expectative. N'a pu lui accorder les gratifications qu'il demande. Le cardinal Fleury est disposé à lui accorder quelques secours. Folio 472 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 avril. Le même au même. Chapitre de Québec. Comme il connaît ses revenus, il est persuadé qu'il ne fera pas peser sur lui des charges qui seraient trop lourdes. Folio 472 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Demande des éclaircissements sur le refus qu'ils ont fait au chapitre de Québec d'accepter une proposition qui lui était faite à l'égard de sa seigneurie près du Long-Sault. Folio 472 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Au sujet du chapitre et de l'évêque de Québec. Folio 473, 1 page.
- 19 avril. Le même au même. La veuve du Sr de Bécancourt représente qu'en vertu de deux concessions du 16 et 18 août 1655, elle est propriétaire de trois arpents de terre à Québec entre les rues St Louis et Mont-Carmel ; qu'elle n'a pu les bâtir à cause du voisinage de la poudrière ; qu'aujourd'hui le Sr de Léry cherche à se faire concéder ce terrain comme non concédé. Si les faits sont exacts, sa cause paraît juste. Folio 473, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même aux mêmes. La veuve du Sr Jolliet Maingan se plaint que le Sr de la Fontaine qui a épousé une fille de feu le Sr Bissot, veut s'emparer de tous les profits qui se peuvent faire au port de Maingan et dans l'île d'Anticosti, prétendant avoir les mêmes droits que les héritiers de Bissot. Fera rendre justice aux héritiers du Sr Jolliet. Folio 473 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Puisqu'ils ont pu acheter le terrain qui se trouve vis-à-vis la maison de M^{de} de Vaudreuil, à Montréal, ils ont bien fait de le faire. Il vaut mieux que le corps de garde soit construit sur un terrain appartenant au roi que sur celui de M^{de} de Vaudreuil. Faux sauniers. Folio 473 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 avril. Le même aux mêmes. A vu par le rapport du Sr Chevigny que les chênes près du lac Champlain n'étaient guères propres à la construction. Le mérisier qu'ils ont envoyé a été trouvé excellent. Brai. Goudron. Folio 474, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Le roi a fait remise des droits lui revenant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec sur la seigneurie Demaure, à l'exception de la moitié du droit de quint qu'elles paieront à la veuve Aubert. Ne peut accorder une pension à la veuve du Sr Du Plessis, tué à l'affaire de la Baie. Ne peut accorder un brevet d'écrivain au Sr Goudron de Chèvremont. Folio 474 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Sauvages de Panououké. Les Srs de Saint-Castin. Ne peut procurer au Sr de Freneuse le brevet d'enseigne de vaisseau. Envoie le portrait du roi qu'ils ont demandé pour le Conseil Supérieur. Demande leur avis sur l'érection en fief d'un terrain que possède le Sr de Galifet, près des Trois-Rivières. Il a été reconnu que le Sr Bertet n'est pas hermaphrodite, et il doit retourner au Canada. Folio 475 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 août. Le même aux mêmes. Affaire Pacaud. Guilmain. Brevets de rémission. Au sujet du mémoire du Sr de Boiscler, touchant la mine de plomb du Portage des Chats sur l'Outaouais. Est très fâché des délais apportés à la confection du papier terrier. Ne peut augmenter les émoluments du procureur général. Folio 476, 3 pages.
- 19 avril. Le même aux mêmes. Faux sauniers qui passent au Canada. Folio 477, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 avril. Le même aux mêmes. A approuvé la distribution de secours faite à ceux qui ont le plus souffert de l'incendie à Montréal, et particulièrement aux religieuses de l'hôpital. A approuvé également le jugement contre la négresse qui a causé cet incendie. Auraient dû lui expliquer les charges qui pèsent sur le nommé Thibault, accusé de complicité. Folio 477 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1735.
19 avril. Le même aux mêmes. A reçu une lettre de M^{sr} Dosquet dans laquelle il soutient les prétentions des curés à l'augmentation de la dime. Il ajoute qu'il avait d'abord résolu de promulguer un mandement pour obliger les habitants à payer la dime sur le pied qu'elle est en France, mais qu'il a différé de le faire espérant qu'on donnerait des ordres à ce sujet. Il lui a répondu que le roi examinerait de nouveau la question et qu'il excéderait son pouvoir en faisant un mandement dans le sens qu'il indique. S'il entreprend quelque chose de contraire à l'autorité royale, ils interjecteront appel comme d'abus contre lui. Folio 478, 1½ page.
- 19 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Ne doit pas ignorer les motifs qui ont déterminé le roi en 1732, à ne faire aucun changement par rapport à la dime. Les mêmes raisons subsistent, cependant, la question sera examinée à nouveau, pour voir si un arrangement quelconque est possible. Le mandement qu'il avait résolu de faire était contre toutes les règles, et il est surpris que cette idée lui soit même venue à l'esprit. Ce serait une entreprise sur l'autorité royale. Lui fera part de ce qui sera résolu au sujet des affaires du Séminaire de Québec. Folio 478½, 1 page.
- 19 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A reçu leur mémoire au sujet de la concession du Séminaire de S^t Sulpice et a fait expédier un brevet qui a été remis à M. l'abbé Couturier, supérieur de ce séminaire. Clauses insérées et retranchées. Folio 479, 2 pages.
- 19 avril. Le même aux mêmes. N'a pas approuvé l'endroit qui a été choisi pour la forge des mines de fer de Batiscan. Critique des travaux et instruction. Folio 477½, 2 pages.
- 19 avril. Le même à M. Hocquart. Convient qu'augmenter la garnison de Détroit et concéder des terres aux soldats serait très avantageux, mais ne peut entrer dans ce surcroît de dépense. Il faut chercher d'autres moyens de contribuer à l'établissement de ce poste, et un des meilleurs est de nommer de bons commandants. Puisque la santé de M. de Noyan ne lui a pas permis de rester à la Pointe-à-la-Chevelure, il a bien fait de le faire relever par M. de la Gauchetière. Trouvera bon qu'il fasse participer aux revenus de la vente des congés, en proportion de leurs besoins, l'abbé de Falaize, la D^{lle} de S^t Vincent et le S^r Barague. Pourra également affecter une petite somme pour ce qui manque de la dot de religieuse de la D^{lle} d'Amours de Larivière. Le S^r Pierre Chauveau, qui au été envoyé au Canada, dans le nombre des nouvelles levées de 1733, a dit la vérité lorsqu'il a exposé qu'il était prêtre. Pourra lui accorder son congé absolu. Folio 480½, 2½ pages.
- 19 avril. Le même au même. Au sujet des S^{rs} Huguyer et Alexandre Charles destinés à être incorporés dans les troupes. Folio 481½, ½ page.
- 19 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'emploi des fonds. Folio 482. 2 pages.
- 19 avril. Le même au même. Id. Folio 482½, 2½ pages.
- 19 avril. Le même au même. Réflexions au sujet du commerce. Folio 484½, 2 pages.
- 19 avril. Le même au même. Appointements de M. de Lanouiller. Au sujet des pertes causées par l'incendie de Montréal. Folio 485½, 2 pages.
- 19 avril. Le même au même. Le roi n'a pas jugé à propos de déroger à l'ordonnance de 1717 en faveur des S^{rs} Raimbaut, Le Pailleur et Adhémar, touchant les minutes des actes des notaires, Les ponts et les bacs que le S^r de Boisclerc a établis seront très utiles. Les dépenses pour l'exploitation de la mine de plomb du Portage des Chats seraient trop considérables, même si la mine était très abondante. Folio 486, 2 pages.
- 19 avril. Le même au même. Au sujet des bois reçus provenant du contrat avec Pierre Racine, chargé de procuration de M. Bégon. Les bois torts de mérisier se sont trouvés spongieux et impropres à la construction. Ceux d'érable pourront convenir pour la fabrication des fusils. Au sujet des plaintes du S^r Serry, habitant de Québec. Folio 487, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735.
19 avril. Le même au même. A été satisfait de ses éclaircissements à l'égard des plaintes des négociants de La Rochelle sur les vacances du Conseil Supérieur. Au sujet des fournitures du S^r Le Moyne, négociant de Rouen. Folio 487 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. M. Benoit, qui est un gentilhomme que sa famille supportera, passe au Canada pour servir comme cadet. Folio 488 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Doivent veiller à ce que les religieuses de l'hôpital-général de Québec ne fassent aucun acte de propriétaire à l'égard de l'évêché de Québec, M. de Mornay voulant les charger des réparations. Ont bien fait de faire passer en France la D^{ne} André, sur la demande de son père. Les circonstances de son évasion ont fait trop d'éclat pour que ceux qui ont dit en avoir été les auteurs, les S^{rs} de S^t Vincent et Du Plessis, restent impunis. Est bien aise que l'évêque ait consenti à laisser libre l'entrée de la porte de la terrasse de l'évêché. Folio 488 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Le roi a approuvé toutes les concessions qu'ils ont faites tant en fief qu'en censive depuis 1731, y compris celles de Détroit, et pour ces dernières, vu la rareté du numéraire, que les cens et rentes soient payables en pelleteries. La négligence des héritiers de M. de Cadillac à faire valoir leurs droits, en bornant les terres qu'ils disaient avoir été défrichées par leur père, ne doit pas préjudicier à l'établissement des terres de ce poste. Ont bien fait, cependant, dans les titres de concession, de réserver les droits des héritiers de M. de Cadillac. Folio 489, 2 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. A été bien fâché des pertes subies par M. Des Chaillons dans l'incendie de Montréal; mais ne peut lui procurer aucun secours ainsi qu'à M^{de} de Ramesay. Il n'est pas possible non plus d'obtenir que la pension dont cette dernière jouit soit réversible à ses trois filles après sa mort. Folio 489 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la requête en cassation d'Ursule Durant, veuve d'Antoine Hupé dit La Croix, habitante de Beaupré en Canada. Comme sa requête paraît bien fondée sur quelques points, ils tâcheront que l'affaire s'arrange à l'amiable, Folio 490, 3 pages.
- 25 avril. Le même à M. Hocquart. A reçu avec plaisir les plantes envoyées par le S^r Favre curé de la paroisse S^t Sulpice dans l'île de Montréal et le frère Gervais de l'hôpital Charron pour le jardin du roi. Recevra celles qu'ils voudront encore envoyer. Folio 491, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnois. Puisque c'est au S^r Dagneau Douville qu'il désirait accorder un brevet d'enseigne et non au S^r Dagneau de la Sausaye, qui n'est même pas dans le service, il fera reconnaître le premier à la place du second. Expédiera un autre brevet. Folio 491, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Beaujours. A été satisfait du compte qu'il lui a rendu de ce qui s'est passé dans son gouvernement. Folio 491, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. Est très satisfait des soins qu'il se donne pour discipliner les troupes et les milices de son gouvernement. Folio 491 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Gannes. N'a pu procurer de l'avancement aux S^{rs} de Gannes qui servent dans les troupes. Folio 492, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Beaujeu. N'a pu procurer une enseigne en pied à l'aîné de ses fils. Folio 492, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. le baron de Longueuil. Procurerait avec plaisir une enseigne en second à son fils, mais il désire connaître son âge. Id. à M. Du Buisson. Folio 492, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de la Ronde. Espère qu'il ne négligera rien pour l'exécution de son projet. Folio 492 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Des Meloizes. Il est fâché qu'il n'ait pu se procurer des ouvriers pour sa tuilerie. Folio 492 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Lusignan. Lui a procuré la lieutenance vacante par la promotion de M. de Grandval transféré à la Louisiane. Folio 492, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. Le même à M. le Ch^{hier} de Longueuil. A confirmé la concession qui lui a
25 avril. été faite le 21 avril de l'année dernière. Folio 493, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Noyan. Regrette que l'état de sa santé l'ait engagé à
se faire relever du commandement du fort de la Pointe-à-la-Chevelure.
Folio 473, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Rigaud. N'ayant point d'affaire en France il convient
qu'il reste à son service. Folio 493, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de la Gauchetière. N'a pu lui accorder la croix de S^t Louis.
M. de Beauharnois a rendu compte du choix qu'il avait fait de lui pour
commander à la Pointe-à-la-Chevelure. A ratifié la concession qui lui a
été accordée. Folio 493, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Budemont. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis.
Id. à MM. de Lantagnac et de Contrecœur. Folio 493 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Michel. M. Hocquart a instruction de rétablir en sa
faveur la gratification de 500 livres dont lui et ses prédécesseurs ont joui
comme subdélégués de l'intendant à Montréal. Folio 493 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Varin. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accorder les
mêmes honneurs qu'au commissaire de la marine servant à Montréal. Folio
494, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Verrier. Regrette que le papier terrier, depuis si long-
temps promis, ne lui a pas encore été remis. Sait moins que jamais à quoi
s'en tenir. M. de Beauharnois lui a rendu compte des conférences qu'il
donne. Folio 494, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de Boiscler. Est satisfait de son zèle pour perfectionner
les chemins. La concession qu'il a demandée, en arrière du Sault-S^t Louis,
lui sera accordée s'il n'y a pas d'inconvénients. Folio 494, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. Chevigny. Au sujet de son exploration des bois du lac
ChAMPLAIN. A M. de Lanouiller: N'a pu lui accorder la ferme de
Tadoussac. Lui a procuré la place de garde des sceaux. A M.
Cugnet: N'a pu lui procurer la place de garde des sceaux. Au père
de Lauzon: A bien fait de changer le missionnaire à Panauauské, puisqu'il
ne convenait pas à ce poste. A M^{de} du Plessis de S^{te} Hélène: Lui a procuré
la remise du quint et d'autres droits revenant au roi sur le terre acquise par
sa communauté dans la vente faite contre la veuve Aubert. A M. de Léry;
A reçu le plan de la ville de Montréal. A M. Dupin de Bélugard: Est heu-
reux des bons témoignages qu'on rend de lui. A M. de la Richardière: Gra-
tification pour ses services à l'égard de la navigation. A M. Denis de S^t-
Simon; Au sujet du remplacement de M. Foucault, exempt de la maré-
chaussée, décédé. Folio 494 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 25 avril. Le même à M. de Beauharnois. Désire savoir si le S^r de Bonnaire, gen-
tilhomme envoyé au Canada il y a trois ans par ordre du roi, auquel
s'intéresse le duc de Villars peut faire un bon officier. Folio 495 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Favoriseront les S^{rs}
D'Etcheverry et Daragorry, négociants de S^t-Jean-de-Luz, qui entreprennent
de faire la pêche à la baleine dans le fleuve S^t Laurent, où ils espèrent la
faire avec plus de succès qu'on ne l'a fait depuis quelques années dans le
déroit de Davis. Folio 495 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mai. Le même à M. Hocquart. Le prie de voir à ce qu'on ne fasse pas de
mauvaises difficultés au S^r Haynard, auquel s'intéresse la duchesse d'Hu-
mières. Folio 496, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il conviendrait d'augmen-
ter la part des droits que paient les habitants du Canada, mais comme
ce qu'ils proposent serait plus onéreux que l'augmentation des revenus, il
faut y renoncer pour le présent. En attendant, ils doivent s'appliquer à
familiariser les gens avec cette augmentation. La régie de la ferme de
Tadoussac pour le compte du roi convient mieux qu'une sous-ferme, à moins
d'offres plus acceptables. Folio 496, 1 $\frac{1}{2}$ page,

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735.
5 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état du roi pour les dépenses du Canada, ainsi que l'état des charges du Domaine d'Occident. Folio 196 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 mai. Le même aux mêmes. Instructions données à M. de Forant qui doit commander *Le Héros*, destiné pour le Canada. Folio 497, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Hocquart. A reçu les états des lettres de change qu'il a fait tirer sur les trésoriers généraux de la Marine. Examen critique des dépenses, Folio 497, 3 pages.
- 5 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Permettra au Sr Pocqueleau, qui se dit son aumônier, de passer en France si, commr il le marque, il a des affaires de famille à régler. Folio 498, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 mai. Le même à MM. Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Folio 498 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ page.
- 5 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotions pour les S^{rs} de Lusignan, Chastelain, Herbin fils, de Tonty, de la Corne S^t Luc, Du Plessis, de Jaques, de la Perrière de Croizille. Folio 498 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. Hocquart. Ne peut entrer dans de plus grandes dépenses pour le Canada. Examen détaillé des dépenses et des comptes. Folio 499, 6 pages.
- 5 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 501 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 10 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les S^{rs} Mariette, négociants à Montauban, auxquels il est dû des sommes considérables en Canada, envoient un commis pour faire les recouvrements. Lui donneront la protection dont il a besoin. Folio 503, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même aux mêmes. L'arrêt du Conseil Supérieur de Québec du 6 sept. 1734, sur la saisie faite par les agents de la C^{ie} des Indes de toiles peintes à bord du navire *le St. Barnabé*, de Marseille, a été cassé par le Conseil d'Etat. Folio 503, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même aux mêmes. Feront rendre compte au nommé Besançon, établi à Québec, des sommes d'argent dont on lui avait donné la disposition. Folio 503 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Beauharnois. Ne croit pas que l'Angleterre entre en guerre. En tout cas, il n'y a rien à craindre pour le Canada cette année. Mesures de protection à prendre en cas de rupture. Doit s'appliquer à assurer la neutralité des Iroquois. Folio 504, 3 pages.
- 10 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il a été bien difficile de se procurer un maître de forge expérimenté pour accepter d'aller au Canada diriger l'exploitation des mines de fer de Batiscan. Un M. Olivier de Nozain a enfin accepté la tâche, mais il a imposé des conditions très onéreuses. Dès que l'exploitation sera en bonne voie, il faudra le laisser revenir en France. Folio 505, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de Beauharnois. Pourra donner un congé au Sr de Bailleul qui a des affaires en France. Folio 506, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même au même. Au sujet des honneurs à rendre aux capitaines de vaisseaux. Folio 506, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet du Sr Crespin, marchand de Bordeaux qui passe au Canada pour recueillir la succession d'un de ses oncles qui y est mort. Folio 506, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi ayant égard à sa situation peu aisée, lui accorde une gratification de 3,000 livres à prendre sur la recette des revenus de l'Abbaye de la Victoire, diocèse de Senlis, qui est vacante. Folio 506 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoie le mémoire détaillé du directeur général de la monnaie de France, au sujet des échantillons de cuivre du lac Supérieur. Ils y verront que le sentiment avait d'abord été que ce cuivre n'était pas à l'état de nature, mais avait été fondu. Finalement, il a été reconnu qu'il provenait tel quel de la mine, ce qui est propre à donner de grandes espérances. On pense qu'il doit se trouver de

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. mines d'argent dans le voisinage. Le mémoire explique la manière d'exploiter cette mine et de la rendre profitable. Folio 506 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 24 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi consent à accorder des lettres de naturalité au S^r Dansonnet, prêtre du diocèse de Liège qu'il a amené avec lui. Folio 506 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ page.
- 24 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pourront accorder passage en France au S^r Gosselin, missionnaire à Yamasqua, qui s'est chargé de faire une collection de plantes et d'arbres pour le jardin du roi. Folio 507, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même aux mêmes. Au sujet des émoluments des officiers de l'Amirauté de Québec. Folio 507, $\frac{1}{2}$ page.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI CONCERNANT
LE CANADA.

- Marly.
15 février. Ordre pour que le nommé François Pinsonneau serve le reste de ses jours dans les troupes du Canada. Folio 511, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 février. Brevet de ratification de concession de seigneurie sur la rivière Chambly au S^r Sabrevois de Bleury. Id. au S^r de Noyan, sur la rivière Chambly. Id. au S^r de Sabrevois, sur la même rivière. Id. au S^r de la Fontaine de Bellecourt, voisine de la seigneurie du S^r Foucault, sur la même rivière. Id. au S^r de Lusignan, sur la baie de Missiskouy, voisine de celle du S^r Daine. Id. au S^r Chaussegros de Léry, sur la rivière Chambly, voisine de celle du S^r de Longueuil. Id. au S^r Louis Denis de la Ronde, Ch^{er} de S^t Louis, sur la même rivière, voisine de celle du S^r de Léry. Id. au S^r de Beaujeu, major des troupes, voisine de celle du S^r Denis de la Ronde. Id. au S^r Hugues Jacques Péan de Livaudière, Ch^{er} de S^t Louis, sur la rivière Chambly et le lac Champlain, avec la rivière Chasy y comprise et l'île à la Motte. Id. au S^r Migeon de la Gauchetière, sur le lac Champlain, voisine de celle concédée au S^r Péan. Id. au S^r de S^t Vincent, fils, enseigne, voisine de celle du S^r de la Gauchetière. Id. au S^r de Pécaudy, capitaine, seigneur de Contrecoeur, de la Grande Ile dans le lac Champlain. Id. au S^r René Boucher de la Périère, capitaine, à l'embouchure de la rivière Ouinouski, sur le lac Champlain. Id. au S^r Claude Pécaudy de Contrecoeur, fils aîné du S^r de Pécaudy, à l'embouchure de la rivière aux Loutres, sur le lac Champlain. Id. au S^r Charles René LeGardeur de Beauvais, voisine de celle du S^r de Lusignan, sur le lac Champlain. Id. au S^r Joseph LeMoine de Longueuil, capitaine, sur le bord du fleuve S^t Laurent, au lieu nommé "Les Cascades". Id. au S^r Pierre Margane de la Valterie, fils aîné du S^r de la Valterie, en arrière du fief de la Valterie. Folio 511, 8 pages.
- 22 février. Brevet de ratification de concession de diverses terres à titre de cens et rentes au Détroit, aux S^{rs} Chauvin, Philis, Pierre Estève dit Lajeunesse, Binault, Louis Campeaux, Marsac des Roches, Jean Chapoton, chirurgien, Pierre Meloche, Jean Gilbert dit Sanspeur, Jacques Campaux, père, Moran, LaBrette, Ladéroute, Chesne, S^t Aubin, père, Pierre S^t Aubin, fils, François Lauzon. Folio 514 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- Versailles.
1er mars. Brevet de confirmation de concession en seigneurie en faveur du Séminaire de S^t Sulpice au lac des Deux-Montagnes, d'une terre comprise entre la seigneurie appartenant aux représentants des S^{rs} de Langloiserie et Petit et celle de la seigneurie appartenant déjà aux dits concessionnaires. Folio 516 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 21 mars. Brevet de don et remise de droits revenant à Sa Majesté pour l'acquisition de la terre Demaure au profit de l'Hôtel-Dieu de Québec. Folio 517 $\frac{1}{2}$, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735.
21 mars. Brevet nommant le S^r de Lanouiller, conseiller au Conseil Supérieur, garde des Sceaux du dit Conseil. Id. Brevet nommant le S^r Clesse, conseiller à la place du S^r DuBreuil. Folio 518, 1 page.
12 avril.
19 avril. Ordre du roi à M. de Forant de se charger des faux-sauniers et contrebandiers destinés pour le Canada. Folio 518, 1 page.
24 mai. Règlement des droits et salaire des officiers du siège de l'Amirauté à Québec. Folio 519 $\frac{1}{2}$, 5 pages.

1735.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ILE-ROYALE.

- Versailles.
25 janvier. Le président du conseil de marine à MM. de S^t Ovide et Le Normand. Instructions pour faire arrêter le S^r André Moysel et saisir son vaisseau. Folio 523, 1 $\frac{1}{2}$ page.
1er mars. Le même à M. de S^t Ovide. Sur l'état des affaires en Europe. Folio 523 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
29 mars. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normand. Instructions pour faire rendre justice au S^r Du Périé, négociant de S^t Jean-de-Luz, contre le S^r Dolabarats, son associé, habitant de Louisbourg. Folio 524, 1 page.
5 avril. Le même aux mêmes. Le S^r de la Boularderie ayant formé une nouvelle compagnie pour établir un chantier de navires sur sa concession, il lui est permis de prendre les ordres dont il aura besoin. Folio 524 $\frac{1}{2}$, 1 page.
12 avril. Le même à M. de S^t Ovide. Approuve la tournée qu'il a faite au Port Toulouze et à l'île S^t Jean et sa conduite envers les sauvages. M. de Brisacier et M. Couturier font passer chacun un missionnaire pour les sauvages de l'île Royale et de l'Acadie. A bien fait d'envoyer l'abbé de S^t Vincent à Mirliguèche pour remplacer le S^r Bryne qui ne pouvait convenir. Folio 525, 1 $\frac{1}{2}$ page.
19 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normand. Envoie 15 milliers de poudre pour compléter les 40 milliers qui doivent toujours rester en provisions dans les magasins de Louisbourg. Folio 525 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
19 avril. Le même aux mêmes. Doivent toujours conserver en magasin une ample provision de farines, mais, comme celles du Canada ne se conservent pas aussi longtemps que celles de France, ils consommeront les premiers d'abord. A l'avenir les religieux de la Charité seront payés en partie à l'île Royale au lieu de l'être en France. Une commission a été nommée pour régler l'affaire entre les associés de la compagnie du S^r de la Boularderie, afin d'éviter des procédures et des frais inutiles. Est bien aise des progrès de l'établissement du S^r de la Boularderie au Petit Brador. Puisque le S^r Harander n'est pas passé dans la colonie pour l'exploitation de la pêche à Chéticamp et la tuerie des vaches marines aux Iles de la Madeleine, ils pourront permettre cette pêche et cette tuerie à tous ceux qui voudront les faire. Folio 526, 4 pages.
19 avril. Le même aux mêmes. Le roi a accordé au S^r Le Vasseur 300 livres pour la demi solde d'écrivain du roi qu'il exerce depuis plusieurs années. Folio 527 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
17 avril. Le même à M. de S^t Ovide. Recommandations au sujet des fortifications de Louisbourg. Brigands du cap de Ray. Il est fâcheux que l'état de santé de M. de Pensens ne lui ait pas permis de se rendre à l'île S^t Jean. Folio 527 $\frac{1}{2}$, 1 page.
19 avril. Le même à M. Le Normand. A reçu avec la première carte générale de la pêche et du commerce de l'île Royale en 1734, l'état des bâtiments de mer qui y ont été construits pendant la même année ceux achetés des Anglais, le recensement de l'île Royale et de l'île S^t Jean, ainsi que le bordereau du compte des recettes et dépenses de l'année 1733. Espère qu'il se

DOC. DE LA SESSION No 18

1735. fera un établissement considérable au Havre S^t Pierre. Etablissement de la rivière du N.-E. Attribue la diminutions du commerce de 1734 aux bruits de guerre, à la disette et aux maladies. Le roi a approuvé la confiscation des goélettes anglaises, *La Jeanne Elizabeth* et *La Contente* de la Nouvelle-Angleterre, arrêtées à Scatary par un capitaine de S^t Malo. Folio 528 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 19 avril. Le même au même. Au sujet des recettes et dépenses. Folio 530, 4 pages.
- 19 avril. Le même à M. Sabatier. Au sujet de l'habillement des troupes et des effets dans les magasins du roi. M. Le Normant repasse à l'Île Royale en qualité d'ordonnateur. Folio 531 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même aux officiers de l'amirauté de Louisbourg. Feront enregistrer au greffe de l'amirauté le règlement du roi pour la police du port de Louisbourg. La confiscation des deux goélettes anglaises est dans la règle. Folio 532, 1 page.
- 19 avril. Le même à M. Le Normant. Au sujet des achats de vivres à la Nouvelle-Angleterre. Sur divers items de dépenses. Folio 532 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 25 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. L'Anse aux batteaux paraît être l'endroit le plus convenable pour un hôpital destiné aux personnes atteintes de maladies contagieuses. Chemin de Miré, Folio 534, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Le roi a confirmé les concessions qu'ils ont faites à Louisbourg. Confirmera au S^r Carrerot la concession de l'île n^o 8, acquise par lui de M. de Mézy qui y avait une habitation. Suspend la confirmation des concessions sur le côté nord du port de Louisbourg jusqu'à vérification des plans. Consent à élever les appointements du S^r Petitpas, interprète, à 600 livres par an. Accordera une gratification de 300 livres au S^r Lartigue. comme juge du baillage de Louisbourg. Folio 535, 5 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des fortifications et des travaux à Louisbourg. Folio 537 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. Il est tout à fait surprenant que le coût de la bâtisse pour le logement de M. Verrier, estimé par lui à 6,000 livres, se soit élevé à 28,945. Auraient dû intervenir et lui rendre compte de ce qui se passait. A l'avenir ils seront tenus responsables. Folio 539 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 25 avril. Le même aux mêmes. La dépense pour le soin des malades à l'hôpital est bien considérable. Pour éviter tout abus, il serait convenable que les malades soient visités par le chirurgien avant d'être admis à l'hôpital. Folio 540 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même aux mêmes. A appris avec plaisir que le feu avait été allumé le 1^{er} avril dans la tour de la Lanterne. Ne doute pas qu'il en résulte de grands avantages pour la navigation. MM. de Gannes et de Bonaventure. Il est regrettable que la C^{ie} concessionnaire de la partie est de l'île S^t Jean ne se montre pas plus active pour développer les établissements qu'ils ont commencés. Folio 541, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 25 avril. Le même à M. de S^t Ovide. A reçu la liste des cadets qu'il a choisis. La batterie de l'Îlot doit être gardée avec tout le soin possible. Y tiendra une compagnie sédentaire en temps de guerre. Folio 542, 2 pages.
- 25 avril. Le même au même. M. Le Normant s'étant bien acquitté des fonctions d'ordonnateur pendant l'absence et depuis la retraite de M. de Mézy, son père, cette place lui a été accordée. Folio 542 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 25 avril. Le même à M. de Pensens. Malgré tout le succès que pourrait espérer la C^{ie} concessionnaire de l'Est de l'île S^t Jean, il est à craindre qu'ils ne l'abandonnent, et cela serait fâcheux. Travaux à Port-La Joie. Attitude qu'il faut tenir envers les Acadiens et les sauvages. Folio 543, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 25 avril. Le même à M. Verrier. Instructions au sujet des travaux qui restent à faire aux fortifications de Louisbourg. Travaux à Port-Toulouse, Port-Dauphin et au Fort La Joie. Folio 543 $\frac{1}{2}$, 8 pages.
- 25 avril. Le même à M. de Bourville. Ne peut lui procurer une augmentation d'appointements. A M. DuChambon. A reçu l'état des troupes en garni-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1735. son à l'Île Royale. A M. le Ch^{ier} de Gannes. Pourra prendre cette année le congé qui lui a été accordé l'année dernière. A M. Rousseau : Id. A M. Morpain. Au sujet de son emploi. Au S^r Ganet : Pourra passer en France si sa santé l'exige. Au S^r du Buisson : Ne peut lui accorder une augmentation d'appointements. Folio 547 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 26 avril. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Accorderont leur protection aux S^{rs} Detcheverry et d'Arragory, négociants de S^t Jean-de-Luz, qui entreprennent de faire la pêche à la baleine dans le fleuve et le golfe S^t Laurent. Folio 548 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mai. Le même à M. Le Normant. Au sujet des appointements de M. Du Vivier. Folio 549, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à M. Le Normant. Fera rapport chaque année de la quantité de poudres et de munitions en magasin pour usage exclusif en temps de guerre. Folio 549 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 mai. Le même à M. Verrier. Lui envoie copie de l'état des fonds ordonnés pour les dépenses des fortifications de l'Île Royale. Folio 550, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Leur envoie le dup^{ta} de l'état pour les dépenses ordinaires de la Colonie, s'élevant à la somme de 209,091 livres. Folio 550, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même aux mêmes. Le vaisseau du roi destiné cette année pour l'Île Royale sera commandé par le Ch^{er} de la Saussaye. Instructions qui lui ont été données. Folio 551, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie le dup^{ta} de l'état pour les dépenses des fortifications de l'Île Royale de la présente année, s'élevant à la somme de 128,900 livres. Folio 551 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 5 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie le mémoire du roi réglant leurs fonctions communes et particulières. Folio 552, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 mai. Mémoire du roi à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Instructions générales. Leurs attributions. Provisions de conseillers au Conseil Supérieur de Louisbourg pour les S^{rs} Carrérot et de Lort. Folio 552, 8 pages. Soit 12 pp.
- 5 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Le Normant commissaire de la Marine, ordonnateur de l'Île Royale. Le roi lui fait expédier des provisions de premier conseiller en vertu desquelles il fera toutes les fonctions de Président du Conseil. Lui fait expédier également une commission de sub délégué de l'Intendant de la Nouvelle-France. Instructions sur ses attributions et ses devoirs. Folio 556, 7 pages. Soit 10 pp.
- 10 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. A nommé le S^r Prévost pour servir en qualité d'écrivain principal et assister M. Le Normant dans ses fonctions. M. Du Buisson. Nommeront deux autres chirurgiens à Louisbourg qui seront examinés par le S^r de la Grange. Folio 560, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Au sujet des honneurs aux capitaines de vaisseaux. Folio 560 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Donnera congé au Ch^{er} de Coux, écuyer de M. le comte de Toulouse, pour passer en France où il a un compte de tutelle à rendre. Folio 561, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même au même. Recevra des ordres sur la conduite à tenir au cas de rupture avec l'Angleterre. Les affaires en Europe sont dans la même situation que l'année dernière. L'Angleterre se donne beaucoup de mouvement pour procurer un accommodement entre les puissances alliées. En tous cas, s'il y a rupture, la saison sera trop avancée pour rien entreprendre sur Québec et Louisbourg. M. de Beauharnois croit que s'il y avait rupture, les Anglais désarmeraient les Acadiens, cela ne serait pas un grand inconvénient car il n'y a pas à espérer leur concours à moins peut être que nos entreprises soient couronnées de succès. Folio 561, 2 pages.
- 10 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Le S^r Claude Chenu de Boismarie, négociant de la Rochelle, a demandé le privilège de la tuerie des loups marins et des vaches marines aux Îles de la Madeleine, et le roi

DOC. DE LA SESSION No 18

- 17s5. est disposé à le lui accorder, si le S^t Harrander, à qui le privilège a été accordé en 1731, n'en fait pas usage cette année. Il lui est permis d'y faire la pêche avec un vaisseau cette année, même si le S^r Harrander la faisait lui-même. Folio 562, 1½ page.
- 10 mai. Le même à M. Le Normant. Au sujet des lettres de change. Folio 562½, 1½ page.
- 15 mai. Le même à M. de S^t Ovide et Le Normant. Le roi a accordé la place de procureur du roi au baillage de Louisbourg au S^r Desmarets. Folio 563, 1 page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Ce qu'ils ont dit en faveur du S^r Roma n'a pu effacer les sujets de mécontentement que ses associés ont contre lui. Il y a beaucoup à dire sur son compte, et il paraît évident qu'au lieu de faire des retours pour pouvoir soutenir l'entreprise, il s'est inconsidérément livré à des entreprises mal digérées et prématurées. Il a multiplié les dépenses en faisant des bâtiments, des défrichés et rapporte-t-on plus de 30 lieues de chemins de communication. Il serait trop long d'énumérer tous les griefs dont ses associés se plaignent. Folio 563, 2 pages.
- 24 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Au sujet du S^r Du Vivier. Folio 564, ½ page.
- Versailles. Enregistrement des ordres du roi concernant l'Ile Royale.
23 mars. Commission de subdélégué à l'Ile Royale pour le S^r Le Normant. Folio 566, 2 pages.
- 23 mars. Provisions de 1^{er} conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg pour le S^r Le Normant. Folio 566½ 1 page.
- 5 avril. Arrêt du conseil qui confirme les concessions faites dans la ville de Louisbourg jusqu'au 15 oct. 1734. Folio 567, 24 pages. Soit 45 pp.
- 5 avril. Ordre du roi portant permission au S^r de la Boularderie de couper sur sa concession les bois qui lui seraient nécessaires pour la construction des vaisseaux. Folio 578½, 1 page.
- 19 avril. Ordonnance du roi portant qu'il restera dans les magasins de S. M^{te}, à Louisbourg, 40 milliers de poudre en provision pour la sûreté de la colonie. Folio 579, ½ page.
- 5 mai. Règlements sur les honneurs dans les églises, processions et aux cérémonies publiques à l'Ile Royale. Folio 579, 1 page.
- 10 mai. Ordre du roi qui permet au S^r Claude Chenu de Boismarie, notaire à La Rochelle, de faire faire pendant la présente année la tuerie des loups marins et vaches marines et la pêche de la morue aux Iles de la Magdelaine. Folio 579½, ½ page.
- 24 mai. Règlement des droits et salaires des officiers du siège de l'Amirauté de l'Ile Royale. Folio 580, 5 pages. Soit, 7 pp.
- 9 juin. Commission d'huissier de l'Amirauté de Louisbourg pour J.-B^{te} Durand, à la place de Jean Seigneur qui s'en est démis. Folio 582, ½ page.
Ci suit 80 pages sur la Louisiane.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES.

ANNÉE 1736.

Série B. Vol. 64.

DÉPÊCHES CONCERNANT LES AUTRES LIEUX.

1736.
Versailles.
7 janvier. Le président du conseil de marine à M. Sagon. Le roi avait donné un privilège pour l'exploitation des mines de fer auprès des Trois-Rivières. Cette entreprise donnait de bonnes espérances malgré les fautes commises, lorsque le concessionnaire est mort. On a envoyé sur les lieux un maître de forges de la Champagne dont le rapport est des plus favorables quant à la qualité, l'abondance du fer et les moyens d'exploitation. Désirerait avoir son avis et celui du bureau du commerce sur les avantages et désavantages que donnerait cette exploitation au point de vue des intérêts de la France. Folio 2½, 1½ page.
- 10 janvier. Le même au Père Maurice Godefroy, ex-principal des récollets de la province de Bretagne. Au sujet du paiement des gratifications aux récollets de l'Île Royale. Folio 4, ½ page.
- 13 janvier. Le même à M. le duc de Gesvres. Au sujet de la pension de son fils, le Sr d'Orceval envoyé au Canada et marié dans le pays. Folio 5½, ½ page.
- 17 janvier. Le même à M. Grassin. Attend de nouveaux échantillons de la mine de cuivre du lac Supérieur. La mine donne de grandes espérances. La difficulté de l'exploitation provient des moyens de diviser les masses de cuivre en morceaux portatifs qui se trouvent sur les bords de la rivière Tonnagane. Désirerait un mémoire sur cela. Folio 7½, 1½ page.
- 24 janvier. Le même à MM. Cottart & C^{ie}. Au sujet de leur concession à l'île St Jean. Folio 11, 1½ page.
- Le même au R. Père Lafitau. Donnera des ordres pour faire embarquer les 50 milliers d'ardoises qu'il désire expédier au Canada. Au sujet de la concession au Sr de Boiscler. Folio 17½, 1 page.
- 7 février. Le même à M. le duc de Lorges. Ne peut accorder la lieutenance générale du roi en Canada à M. de Beaujours, gouverneur de Montréal, le roi ne voulant pas en établir. Ne peut également le nommer capitaine de vaisseau. Folio 18½, 1 page.
- 17 février. Le même à M. le duc de Gèvres. Au sujet de la pension du Sr D'Orceval, son fils, à Québec. Folio 20½, ¼ page.
- 6 mars. Le même à M. de Fuloy. Au sujet de la fabrique des chapeaux en Canada. Folio 24½, ½ page.
- 6 mars. Le même à M. d'Erchigny. Il est informé, et a tout lieu de croire, que la pêche de la baleine qu'ont faite les Srs Darragorry, dans le fleuve St Laurent a été fructueuse. Folio 25, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. Fagon. Croit comme lui que le troisième parti proposé par M. de Beauharnois pour l'exploitation des mines de fer des Trois Rivières, est le plus avantageux. Folio 27½, ½ page.
- 20 mars. Le même à M. Orry. Des 45 faux sauniers destinés pour le Canada, il n'y en a que 13 qui puissent suivre cette destination. Folio 28, 1 page.
- 27 mars. Le même à M. Fagon. Au sujet des faux sauniers. Folio 29, 1 page.
- 26 avril. Le même à MM. Cottart & C^{ie}. Voit avec peine qu'ils sont déterminés à abandonner leur concession de l'île St Jean. Cela est malheureux après les dépenses qu'ils ont faites. Folio 37½, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1736. Le même à M. l'évêque de Québec. A reçu sa lettre. Exposera sa situation
9 septembre. au cardinal Fleury. Espère qu'il lui procurera les secours dont il a besoin.
Folio 68, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 octobre. Le même à MM. Darragory frères. Voit avec plaisir qu'on a pris une
baleine de grande baie à Tadoussac, et que leur entreprise donne de bonnes
promesses. Folio 73 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 novembre. Le même à M. de la Courtaudière. La pêche à la baleine dans le fleuve
S^t Laurent, n'a pas eu tout le succès qu'on en attendait. A donné un privi-
lège exclusif pour quatre années aux frères Darragory. Folio 90 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 novembre. Le même à MM. Darragory frères. Au sujet de leur privilège de pêche à
la baleine dans le S^t Laurent, Folio 91, 1 page.
- 3 janvier. Passeport pour faire voiturier de Paris, Marseille et autres lieux au port
de Rochefort, les marchandises nécessaires pour l'habillement des troupes du
Canada, et énumération des marchandises. Folio 102, 2 pages.
- 30 novembre. Lettre du roi à M. l'amiral au sujet de la pêche à la baleine dans le fleuve
S^t Laurent en faveur des S^{rs} Darragory, de S Jean-de-Luz. Folio 106 $\frac{1}{2}$,
2 pages.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LES PORTS
DE ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

- 31 janvier. Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois, intendant à Ro-
chefort. L'état du S^r de La Grange, chirurgien-major à Louisbourg, lui
faisant croire qu'il ne se rétablira pas, il donnera sa place au S^r Bertin qui
doit épouser la fille du S^r de la Grange. Folio 147, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 7 février. Le même au même. Donnera des ordres pour le chargement de 50 milliers
d'ardoises que le Père Lafitau, procureur des missions de la Nouvelle-France,
désire envoyer à Québec pour la couverture du collège de cette ville. Folio
118, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 mai. Mémoire du roi au S^r de S^t Clair, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il
doit rendre dans la campagne qu'il va faire au Canada. Folio 133 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 4 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de S^t Suret, lieutenant de
vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à
l'Île Royale. Folio 135 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 15 mai. Le président du conseil de marine à M. Bélamy. Au sujet du S^r Simonet,
maître de forges, qui passe au Canada avec quatre ouvriers destinés à l'ex-
ploitation des mines de fer des Trois-Rivières. Folio 137 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même à M. de S^t Clair. Lui envoie un mémoire basé sur les mémoires,
cartes et journaux déposés à la marine concernant la navigation du Canada.
Il y a de grandes différences dans les uns et les autres. La grande carte a
été dressée sur celles de MM. de l'Étandière, Chaviteau et Têtu de la Richar-
dière. Folio 138, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne. Le même à M. le comte de Vaudreuil. Accorde passage au domestique
24 août. qu'il envoie à M. de Chateaugué, lieutenant de roi à la Martinique. Folio
256, $\frac{1}{4}$ page.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LA
COLONIE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

- Versailles. Le président du conseil de marine à M. de Brouague. Est heureux que
10 janvier. la pêche ait été plus abondante que celle de 1734 et que les Esquimaux ne se
soient pas rendus sur les côtes de son établissement. Folio 417, 1 page.
- 31 janvier. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A été heureux d'apprendre
que la C^{ie} des S^{rs} Darragory avaient pris sept balineaux dans le fleuve S^t
Laurent et qu'ils espéraient de bons résultats à l'automne. Il faut croire que
le succès a été bon puisqu'ils se préparent à partir pour la même pêche. Folio
417 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1736.
7 février. Le même aux mêmes. Donneront protection au S^r Gigault qui remplace le S^r Buguet comme chargé de procuration du S^r Valon, négociant de Beauvais, pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues en Canada. Folio 417 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mars. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, Au sujet des S^{rs} Darragory. Folio 418, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 mars. Le même aux mêmes. Des trois propositions qu'ils ont faites pour l'exploitation des mines de fer des Trois-Rivières, on s'est arrêté à la dernière, celle de faire des avances à la C^{ie}. Compte que les travaux seront commencés cette année suivant le projet du S^r Olivier. Folio 418, 1 page.
- 20 mars. Le même aux mêmes. Feront incorporer dans les troupes le S^r Marin de Clerc qui est transféré au Canada. Folio 418 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mars. Le même à M. Hocquart. La campagne de M. de Noyelle, a été très coûteuse et, malheureusement, inutile. Craint que le résultat ait l'effet de pousser les Renards et les Sakis à troubler la paix. A procuré une compagnie au S^r de Rigauville. On entretient des craintes sur le sort du bateau que M. de la Boularderie a acheté à Québec, et sur lequel il s'est embarqué. Folio 418 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30^e avril. Le même au même. Appointment du S^r de Raymond. Folio 419, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Si les difficultés se renouvellent au sujet des prétentions du chapitre de nommer quatre chantres et six enfants de chœur, ils tâcheront d'y mettre fin par la conciliation. Approuve leurs raisons pour empêcher le chapitre d'établir la seigneurie qu'il prétend lui appartenir au Long-Sault. Le roi approuve qu'ils donnent au chapitre une seigneurie en arrière de Lévis ou sur le lac Champlain. Ne doivent pas permettre aux religieuses de l'Hôtel-Dieu d'augmenter leur nombre au-delà de ce qui a été fixé. En tout cas, s'il est convenable de leur permettre une augmentation, il ne faut pas qu'elle soit indéfinie. La proposition de rendre les cures fixes n'est pas sans difficultés. M. Dosquet ne paraît pas encore déterminé à donner sa démission de l'évêché de Québec. Il ne repassera cependant pas à Québec cette année. Folio 419 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même aux mêmes. N'a pas pris de décision sur les propositions du S^r Cugnet au sujet de la ferme de la traite de Tadoussac. Veut, avant de se décider, discuter la chose avec M. Hocquart à son arrivée en France. Croit cependant que la ferme convient mieux que la régie. Au sujet de l'exploitation des mines de fer des Trois-Rivières et du minerai de cuivre du lac Supérieur. Folio 420, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même aux mêmes. Les mêmes obstacles subsistent à l'égard de la pension que demande M. Deschaillons. A procuré au S^r Durney dit Valcour, la permission de passer en France pour y régler des affaires de famille. N'a pu encore procurer une pension à la veuve du capitaine de Blainville. Ne peut faire passer sur la tête des cinq filles de M^{de} de Villers la pension dont elle jouissait. Ne peut accorder des brevets d'écrivains aux S^{rs} Guillemain fils et Gaudron de Chèvremont. Ne peut faire la dépense d'une seconde sage-femme, attendu qu'il doit y avoir assez de veuves qui pourraient trouver des ressources dans ce métier là. Folio 420 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même aux mêmes. Il y a lieu d'espérer que l'armistice qui vient d'être conclu sera suivi d'une paix générale. Tout de même, il faut se préparer à la guerre. Vu les succès des flottes anglaises dans les dernières guerres, il est probable que les efforts des Anglais en Amérique, si la guerre éclatait, se porteraient sur terre, d'autant que la grande dépense qu'entraînerait l'organisation d'une flotte et les délais les détermineraient à adopter ce parti. C'est en partie pour ces raisons que le roi ne veut pas ordonner l'enceinte qu'ils ont proposée pour Québec. Du côté de terre les forts Chambly, et de la Pointe-à-la-Chevelure seront alors en état de résister à l'ennemi. Folio 421, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 avril. Le même à M. Hocquart. A approuvé qu'il ait fait préparé au second étage du Palais, deux chambres pour y établir le bureau du contrôle. Le S^r

DOC. DE LA SESSION No 18

1736. Berthier. Est étonné qu'il demande de nouvelles faveurs pour le S^r Varin après tout ce qu'il a fait pour lui. En considération du surcroît de travail occasionné par le Domaine au S^r Taschereau, commis des trésoriers généraux, il lui accorde une augmentation d'appointements de 600 livres par année. approuve que le S^r Chevigny se soit rendu dans la seigneurie de Berthier, où il y a beaucoup de pins, pour expliquer aux habitants la fabrication de la résine, brais, goudron et thérébentine. A approuvé de même le marché conclu avec l'abbé Lepage pour la fourniture de bordages de chêne blanc. A appris avec plaisir que la culture du chanvre se soutient dans la colonie en proportion des besoins. A bien fait de favoriser l'établissement des cordiers qui se sont fixés à Québec. Envoi de farine à la Martinique. Folio 421 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 0 avril. Le même au même. Au sujet de divers items de dépense. Folio 423, 2 pages.
- 10 avril. Le même au même. A reçu l'état général des marchandises importées et exportées de la colonie avec les noms des bâtiments, leurs ports, les lieux de destination, etc., etc. A constaté que les marchandises entrées montent à la somme de 2,100,271 livres, tandis que celles sorties de la colonie ne s'élèvent qu'à 809,932 livres ; que l'excédant n'est pas aussi élevé qu'il le paraît attendu que les marchandises entrées dans la colonie sont portées au prix vendant tandis que celles expédiées le sont à leur valeur à la sortie. Est heureux de voir la grande augmentation des unes et des autres sur l'année précédente. Folio 423 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A besoin de leur avis sur la concession que demande le S^r de Lanouiller sur la côte de Labrador. Folio 424, 1 page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Les échantillons de tabac envoyés en France par le S^r Cugnet n'ont pas été trouvés tout à fait propres pour la consommation du royaume, mais on pense qu'ils pourraient être perfectionnés avec des soins convenables. De nouvelles instructions ont été adressées à M. Cugnet et on lui a recommandé d'envoyer des échantillons de l'île d'Orléans, de l'île du Pads et des environs de Montréal de préférence à ceux des Trois-Rivières, attendu que la qualité de ces derniers était inférieure à ceux des autres localités. Ce serait un grand résultat si l'on pouvait par ce moyen se dispenser de tirer les tabacs d'Angleterre. Folio 424 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Il est regrettable que les dépenses de 1732 à 1735 à l'occasion des mouvements de guerre contre les Renards, Sakis, Chicachas et Ouatanons, aient été aussi considérables et en pure perte. Folio 425, 1 page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Espère qu'ils réussiront à rendre inutiles les efforts des Anglais pour s'attacher les Abénakis. Les raisons qu'ils donnent au sujet de l'érection en fief de la terre que possède M. de Galifet, près des Trois-Rivières, lui paraissent justes. Il n'est pas vrai que la famille du S^r d'Orceval ne lui envoie pas de pension. Il ne faut pas le laisser passer en France non plus que la femme qu'il a épousée. Comprend l'importance de faire un établissement sérieux à Détroit, mais ne voit pas d'autre moyen que celui d'augmenter la garnison, et cela entraînerait une trop grande dépense. Folio 425, 2 pages.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Le S^r Constantin se plaint que la concession accordée aux S^{rs} Boucault et Foucalt à la côte du Labrador, intervient avec celle qui lui a été accordée en 1716 et qu'il exploite depuis ce temps. Etudieront les faits. Folio 426, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. La peine infligée aux S^{rs} S^t Vincent et Du Plessis, coupables d'avoir enlevé la D^{lle} André du vaisseau du roi, n'était pas assez sévère, le roi cependant ayant égard à leurs représentations, n'ajoutera rien à leur peine. Il paraît que cette fille n'est pas aussi coupable que son père le dit. M. l'évêque paraît décidé à ne pas retourner au Canada. Approuve que les faux sauniers aient été engagés chez les habitants à raison de 100

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1736. livres par année. Serait aise de savoir si l'on a trouvé une meilleure ardoisière que celle du Grand Etang. A été très satisfait du journal de voyage du S^r de la Richardière sur la côte nord du fleuve S^t Laurent jusqu'au détroit de Belle-Ile et de la carte qu'il a dressée. Espère qu'il le sera tout autant de celle qu'il doit dresser du sud du fleuve, du golfe et des îles, Espère qu'il sera de retour à temps pour piloter le vaisseau du roi, sinon le S^r Galocheau le remplacera cette année. Folio 426 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même au même. Sur les représentations des jésuites, le roi a décidé de ne pas ratifier la concession accordée au S^r de Lanouiller en arrière de celle accordée aux Iroquois du Sault S^t Louis. Folio 427 $\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Il ne convient pas que le roi supporte les frais de la colonie sans que les habitants y contribuent pour une partie. Ils devront avec prudence préparer les peuples à un changement en ce sens. A lieu de croire, malgré ce qu'en disent les S^{rs} D'Arragory frères, que leur pêche à la baleine a été fructueuse, toutefois ils leur accorderont leur protection. Puisque la négresse qui a causé l'incendie de Montréal a persisté à déclarer qu'elle n'avait pas eu de complices, ils ont bien fait de faire relâcher le nommé Thibault. Est satisfait des éclaircissements qu'ils ont donnés sur les plaintes de la veuve du S^r Jolliet de Mingan contre le S^r de la Fontaine au sujet du poste de Maingan. A donné au S^r de la Fontaine une ratification de la concession qui lui a été faite sur le côté nord du fleuve. Folio 428, 2 pages.
- 17 avril. Le même aux mêmes. A ratifié les concessions faites au S^r de la Pérade et de Longueuil. Folio 428 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. de Beauharnois. A reçu les extraits du récit des voyages de découverte faits par les S^{rs} de la Vérandrye et de la Jemmeraye. Ils n'ajoutent rien de bien important à la relation de 1731. A approuvé qu'ils aient permis au S^r de la Vérandrye d'affermir à des négociants les postes qu'il a établis. Folio 429, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même au même. M. de Bienville était entré en négociations avec les Chicachas qui avaient demandé la paix et promis de livrer les Natchez lorsqu'un incident a rompu les négociations. Il a envoyé un détachement contre eux et il faut qu'il se prépare de son côté à soutenir le mouvement. Folio 429 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 avril. Le même au même. Au sujet de l'entreprise infructueuse de M. Des Noyelles contre le Renards et les Sakis. Instructions à ce sujet. Folio 430, 2 pages.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des recettes et des dépenses. Folio 430 $\frac{1}{2}$, 4 pages.
- 17 avril. Le même au même. Au sujet de l'affaire Haynard. Folio 432, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Le roi lui a accordé la permission d'aller à Bruxelles et autres villes des Pays-Bas. Ecrira à M. de Beauharnois, comme il le désire, d'empêcher aucun des prêtres de son diocèse de passer en France. Folio 432, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 avril. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. A bien fait de s'appliquer à bien disposer les Abénaquis du lac S^t Pierre à recevoir des ordres de M. de Beauharnois, en cas de rupture. La paix paraît cependant assuré. Folio 432 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pourront accorder au S^r Liénard dit Mondor la concession qu'ils jugeront convenable à prendre depuis le Sault de la Chaudière en allant vers la rivière du Chêne. Tâcheront d'arranger son procès avec Le Vasseur. Folio 432 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même aux mêmes. Le roi a accordé au S^r Boucault, la place de lieutenant particulier, vacante par la mort de M. de L'Épinay, et sa place de procureur de la juridiction de Québec au S^r Hiché. Le S^r Boucault a aussi été nommé L^t général de l'amirauté et le S^r Hiché procureur de la même juridiction. Les S^{rs} Gaillard de S^t Laurent et Estèbe ont été nommés conseillers. Folio 432 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1736.
26 avril. Le même aux mêmes. Désire qu'il fasse terminer l'affaire de M. de Galifet, au sujet de la terre de la Durantaye, qui a été commencée il y a 23 ans. Folio 433, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des faux-sauniers que M. de S^t Clair doit transporter au Canada. Folio 433, 1 page.
- 26 avril. Le même aux mêmes. M. de S^t Clair a le commandement du *Héros* qui doit aller au Canada. Folio 433 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 avril. Le même aux mêmes. Le roi est disposé à accorder la place d'exempt de la maréchassée, vacante par la mort du S^r Foucault, au S^r Courval Nicolet. A procuré le brevet de médecin du roi au S^r Benoit, chirurgien-major à Montréal. Leur envoie les provisions de conseillers au Conseil Supérieur pour les S^{rs} Taschereau et La Fontaine. Folio 433 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 avril. Le même à M. de Beauharnois. Enseigne en second pour le S^r Alexandre D'Ouille. Congés d'absence à divers officiers. Ne devra pas refuser aux Canadiens la permission de s'établir à la Louisiane. Il est à présumer que les paroles des chefs du Sault S^t Louis aux Anglais de Deerfield et aux Flamands d'Orange auront l'effet de les empêcher de s'établir à la rivière à la Loutre. Folio 434, 2 pages.
- 26 avril. Le même à M. Hocquart. A procuré avec plaisir de l'avancement à son frère. Il servira sur *Le Héros*. Congés pour les S^{rs} de Beaujeu, Darnaud et de S^t Vincent. Folio 435, 1 page.
- 26 avril. Le même au même. Si le S^r Gosselin, prêtre des Missions Etrangères, veut passer en France avec les plantes qu'il a collectionnées pour le jardin du roi, il lui accordera son passage et lui remettra quelque argent s'il en a besoin. Folio 435, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. de Beaujours. Ne peut lui procurer la lieutenance de roi au gouvernement général de la Nouvelle-France, ne jugeant pas à propos pour le présent d'établir cet emploi. A M. de Budemont. Lui a accordé la croix de S^t Louis. Id. à M. de la Gauchetière. A M. de la Perrière ; A procuré une enseigne en second à son fils. A M. le Ch^{ier} de S^t Ours. N'a pu lui procurer la croix de S^t Louis. Id. A M. de Lantagnac, Rigaud de Vaudreuil et de Contrecœur. A M. Du Buisson. A accordé une expectative d'enseigne en second à son fils. A M. le baron de Longueuil. N'a pu procurer une enseigne en second à son fils, il est d'ailleurs si jeune, A M. de Bragelongue. Lui a procuré la continuation de la gratification de 300 livres. A M. de Gannes : A procuré au Ch^{ier} de Gannes une expectative d'enseigne en second. A M. de Varennes. Lui a accordé une compagnie. Id. à M. de Rigauville. A M. Chatelain : Lui a accordé une lieutenance. Id. au S^r de Boucherville. Au S^r de Joncaire fils ; lui a procuré une enseigne en pied. Id. au S^{rs} de la Morandière et de Beaujeu. A M. Des Meloises. Est aise d'apprendre que la toile qu'il a fait fabriquer est aussi bonne que celle que l'on fait en France. A M. de Léry. Lui a continué la même gratification. N'a pu lui accorder la croix de S^t Louis. A M. Lanouiller de Boisclerc : gratification continuée. Id. au S^r Têtu de la Richardière. A M. de Raymond. C'est à M. de Beauharnois qu'il doit s'adresser s'il désire commander dans les postes. Folio 435 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$ pages.
- 4 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Fera incorporer dans les troupes, en qualité de cadet, le S^r de Lugny, qui doit être transféré au Canada. Fera veiller sur lui. Folio 437 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du nommé Pierre Cordier. Folio 437 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mai. Le même à M. Hocquart. Est fâché que le mauvais état de sa santé le force à passer en France. Espère qu'il ne se prévaudra pas de cette permission s'il le peut. Laissera les instructions nécessaires au S^r Michel qui fera les fonctions d'ordonnateur jusqu'à son retour. Folio 437 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même au même. Ne peut accorder d'augmentation de gages au S^r Denis de S^t Simon. Folio 438, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1736.
8 mai. Le même à M. Michel. Fera les fonctions d'ordonnateur et de président du Conseil jusqu'au retour de M. Hocquart. Folio 438, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Commerce avec l'Île Royale et les Îles. Il est fâcheux que la pêche des marsouins ne fasse pas de plus grands progrès. Celle du loup-marin prend plus de faveur. A vu que le S^r de la Ronde était parti du havre S^t Louis, dans le lac Supérieur, pour aller, sur le bâtiment qu'il a fait construire, visiter l'île où les sauvages lui assure que le cuivre qu'on y trouve est pur. Il n'y a pas à douter que le minéral de sa mine est riche et que son exploitation peut être d'un objet considérable. Le roi a donné des ordres pour envoyer quelqu'un qui soit capable de conduire l'exploitation. Mines de fer des Trois-Rivières. Feront, pour cette année, une avance de 36,000 livres. Prendront une obligation solidaire sur tous les intéressés, pour le remboursement des avances, non seulement sur l'établissement, mais encore sur tous leurs biens et les fers qui proviendront de l'exploitation. Avant d'accorder le privilège, il faut que le S^r de Francheville et ses associés fassent cession de leurs privilèges à la nouvelle C^{ie}. Défend expressément toute fabrication de chapeaux en Canada. Milices. Troupes Fortifications. Enceinte de Montréal. Digue de la rivière S^t Charles. Une enceinte à Québec n'est pas nécessaire et serait très coûteuse. Est surpris que la transmigration des Chouanons, affirmée depuis longtemps, ne se soit pas encore faite. Il est important qu'elle se fasse au plus tôt, car il est à craindre que les Anglais, avec lesquels ils sont en rapport, ne les séduisent. Les retards que les Scioux apportent à leur promesse de descendre à Montréal ferait croire qu'ils ne sont pas aussi bien intentionnés qu'on le dit. Il serait à souhaiter que les chefs abénaquis qui ont accepté des commissions des Anglais se déterminent à les leur rendre. Chicachas. Réprimeront sévèrement les abus de la traite de l'eau-de-vie. Folio 438 $\frac{1}{2}$, 10 pages. Soit 17 pp.
- 15 mai. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la monnaie de carte fabriquée et l'usage fait ou à faire. Folio 443 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. A accordé au frère Césarée, qui fut envoyé en France en 1732 pour avoir favorisé l'évasion de soldats condamnés à mort, la permission de retourner au Canada. Folio 444, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Le S^r Simonet maître de forge de la Champagne, passé au Canada avec quatre ouvriers pour conduire les travaux des forges de Trois-Rivières de concert avec le S^r Olivier ou seul au cas de besoin. Il y va à condition d'avoir un intérêt égal aux autres intéressés. Folio 444, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état de la dépense pour la présente année s'élevant à 377,128 livres. Folio 444 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Il n'a pas été possible, pour cette année, de trouver quelqu'un d'expérimenté pour diriger les travaux d'exploitation de la mine de cuivre découverte sur la rivière Tonagané. On a jugé que le cuivre en question, étant un métal pur, non encaissé dans le roc, il n'y a qu'à se servir du ciseau avec le marteau pour en couper les morceaux et les faire fondre. On envoie un plan du fourneau dans lequel il n'y aura que du charbon de bois à employer. Le cuivre sera coulé dans des moules en lin gots convenables pour le transport. Cette entreprise ne doit pas être négligée. Folio 445, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet des promotions dans les troupes. Folio 445 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même au même. A été informé que le S^r de Muy, enseigne, qui pendant cinq ans a commandé à la rivière S^t Joseph, avait fait une collection de plantes. Comme il pourrait s'en trouver d'inconnues que le roi serait bien aise d'avoir pour son jardin, il pourrait le charger de les apporter en France. On dit qu'il y a à Détroit un arbre qu'on appelle le frêne bâtard lequel, coupé en morceaux ou rapé, teignait en bleu. On pourrait croire que cet

DOC. DE LA SESSION No 18

1736. arbre est le même que celui qu'on appelle ici " bois néfritique " qui donne la même teinture et dont on fait usage dans les coliques auxquelles on donne ce nom. Le prie de lui en envoyer des morceaux. Folio 446, 1 page.
- 15 mai. Le même au même. Tous les postes en général exigent pour commandants des hommes capables d'y maintenir le bon ordre et d'y ménager l'esprit des nations, mais celui de Détroit exige une attention toute particulière et des capacités supérieures. Le choix qu'il paraît être dans la résolution de faire de M. des Noyelles, pour remplacer M. Péan à ce dernier poste, ne lui paraît pas judicieux, car à juger de ce capitaine par la conduite qu'il a tenue dans l'entreprise des Renards et par la manière dont les Hurons l'ont traité, on ne peut espérer qu'il puisse réussir dans un poste aussi délicat. Attend ses réflexions à cet égard. Si la santé de M. de Noyan le permet, il lui donnera un commandement dans un poste important. Au sujet de la dot de la D^{lle} de la Corne. La famille du S^r de Verly s'oppose à son départ de la colonie. Folio 446, 2 pages.
- 15 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet des comptes et des dépenses. Folio 447, 2½ pages.
- 15 mai. Le même au même. Id. Folio 448, 2 pages.
- 15 mai. Le même au même, Au sujet des munitions et marchandises. Folio 448½, 1 page.
15. Le même au même. Engagera le S^r Faucher à rendre des comptes au S^r de Monmerqué qui lui confia, en 1727, 12,000 livres pour l'achat de marchandises dont les profits devaient être divisés entre eux. Folio 449, ½ page.
- 15 mai. Le même au même. S'il est vrai que la veuve du S^r Prat, capitaine de port à Québec et âgée de 81 ans, se trouve dans une grande misère, il lui fera délivrer comme elle le demande, deux rations par jour. Folio 449, ¼ page.
- 15 mai. Le même à M. de Noyan. Le roi s'en rapporte à M. de Beauharnois pour les commandements des postes, et c'est à lui qu'il doit s'adresser pour celui de Détroit. Folio 449, ½ page.
- 15 mai. Le même au S^r Chevigny. Lui recommande de s'appliquer de plus en plus à perfectionner la fabrication des brais, goudrons et résines. Folio 449½, ¼ page.
- 15 mai. Le même à M. Denis de S^t Simon, N'a pas jugé à propos de lui accorder une augmentation de gages. Folio 449½, ¼ page.
- 15 mai. Le même à M. Verrier. A reçu le 1^{er} vol. des fois et hommages, avec les deux 1^{ers} vols, des aveux, dénombrements et déclarations. Est très satisfait des soins qu'il y a donnés et comme il promet d'envoyer le tout en 1738, il attend ce temps là pour lui procurer une gratification proportionnelle au travail fait. Folio 449½, ½ page.
- 15 mai. Le même à M. Lanouiller. Attend de M. de Beauharnois des éclaircissements sur la demande qu'il a faite de la continuation de la concession accordée en 1721 au S^r André de Leigne, son beau-père. Folio 449½, ¼ page.
- 15 mai. Le même au S^r Olivier de Vozain. Le S^r Simonet passe au Canada pour prendre charge de concert avec lui, des forges du S^t Maurice. Folio 450, 1 page.
- 22 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il paraît convenable d'assurer aux S^{rs} Siménet et Olivier quelques appointements indépendamment de l'intérêt qu'ils doivent avoir dans l'entreprise des forges du S^t Maurice. Folio 450, ½ page.
- 9 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie un placet de la sœur du S^r Lanouiller au sujet de la situation de leur père. Folio 450 ½, ¼ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ENREGISTEMENT DES ORDRES DU ROI, ARRÊTS, ETC.,
CONCERNANT LE CANADA.

1736.
Versailles.
25 février.
13 mars.
- Arrêt dans l'affaire entre les RR. PP. Jésuites et la D^{me} DuChesnay. Folio 453, 10 pages. Soit 20 pp.
- Brevet de concession au S^r de la Fontaine de Belcourt. Folio 457 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 3 avril.
Commission de li utenant de l'amirauté de Québec pour le S^r Boucault. Folio 458, 1 page.
- 3 avril.
10 avril.
Commission de procureur du roi id. pour le S^r Hiché. Folio 458, $\frac{1}{4}$ page.
- Ordre du roi qui permet au S^r Antoine Durney dit Valcour, de passer en France et d'y demeurer un an, après quoi il devra retourner au Canada. Folio 458 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 avril.
Brevet de médecin du roi à Montréal pour le S^r Benoit. Folio 458 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril.
Brevet portant permission au S^r évêque de Québec d'aller à Bruxelles et aux villes des Pays-Bas et d'y rester pendant six mois. Folio 458 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril.
Brevet de ratification de concession en faveur du S^r baron de Longueuil. Folio 459. 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril.
Brevet de ratification de concession en faveur du S^r de la Pérade. Folio 459 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Liste des faux-sauniers choisis pour être envoyés en Canada en 1736. Folio 459 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1736.

ENREGISTEMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ÎLE
ROYALE.

- Versailles.
24 janvier.
Le président du conseil de marine à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet de certaines modifications aux fortifications proposées par M. Verrier. Folio 463, 2 pages.
- 24 janvier.
Le même à M. Verrier. Même sujet. Folio 464, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 31 janvier.
Le même à M. de S^t Ovide. M. de Noyan, neveu de M. de Bienville, actuellement enseigne à l'Île Royale, doit passer à la Louisiane où il servira comme lieutenant. Folio 464, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 février.
Le même à M. Rousseau de Souvigny. Lui accorde congé pour passer en France, à condition de retourner à son poste dans le plus court délai possible. Folio 464 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 mars.
Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet d'une certaine somme due au S^r Jung, négociant de Bordeaux par le S^r Paris, de l'Île Royale. Folio 465, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 mars.
Le même aux mêmes. Au sujet du paiement d'une réclamation du S^r Du Périer, négociant de S^t Jean-de-Luz, contre le S^r Dolabarats, négociant de l'Île Royale. Folio 465, 1 page.
- 10 avril.
Le même aux mêmes. Au sujet du nommé François Cassigny fils du S^r Cassigny, marchand à Marseilles, retenu à l'Île Royale par le S^r Gombert. Folio 465 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril.
Le même à M. Rousseau de Souvigny. Le roi lui a accordé la croix de S^t Louis. Folio 465 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 4 mai.
Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet de l'apposition des scellés sur les effets de M. de Catalogne, décédé. Désire être informé de ce que le S^r Harender aura fait pour son établissement aux Îles de la Madeleine, l'intention du roi étant de révoquer son privilège s'il ne se conforme pas à ses engagements. Les concessionnaires de la partie est de l'île S^t Jean refusent péremptoirement de poursuivre leur exploitation. Ils prétendent que le S^r Roma a voulu faire trop grand et que ses projets sont

DOC. DE LA SESSION No 78

1736. chimériques. Ils offrent de céder leur privilège à une nouvelle C^{ie} qui prendrait à sa charge les dettes contractées par le S^r Roma. Empêcheront le S^r Roma de faire de nouvelles dépenses. On décidera l'année prochaine si leur concession doit être réunie au domaine. Folio 466, 4 pages.
- 4 mai. Le même à M. Le Normant. Est aise d'apprendre que la pêche a été abondante. Conseils pour étendre le commerce. Cultures à l'île S^t Jean. Espère qu'il n'est arrivé aucun malheur à M. de la Boularderie et qu'il aura pu relâcher dans quelque endroit où il aura hiverné. Il est à craindre que les intéressés dans la C^{ie} de M. de la Boularderie n'abandonnent complètement cette entreprise. Ils sont toujours en procès entre eux et ne sait même pas s'ils sont en état de faire de nouvelles dépenses. Folio 467 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 4 mai. Le même à M. Le Normant. Recettes et dépenses du fanal de l'entrée du port de Louisbourg. Examen général des comptes. Folio 469 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 8 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet du quai et autres travaux. A procuré au S^{rs} Carrerot et De Lort, nommés conseillers, la dispense dont ils avaient besoin à cause de leur alliance. Folio 471 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Le S^r Lartigue lui a rendu compte des raisons pour lesquelles le Conseil Supérieur a destitué le S^r Pigeot de ses fonctions de greffier de la juridiction de Louisbourg et nommé le S^r Lartigue fils à sa place. Croit que la décision est juste, mais croit aussi qu'on a procédé irrégulièrement. Folio 472 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Donneront des éclaircissements sur la réclamation de MM. de Gannes et de Bonaventure à l'égard des avances qu'ils prétendent avoir été obligés de faire en rapport avec le voyage qu'ils firent à la Nouvelle-York. Folio 473, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Il n'était pas nécessaire de faire connaître le règlement de police qu'ils ont fait afficher. La loi existait et il n'était pas nécessaire de la renouveler. Folio 473 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Concessions à Louisbourg. Commerce étranger. Folio 473 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Ne peut procurer une augmentation d'appointements au S^r Morpain, capitaine du port de Louisbourg, mais ils pourront lui permettre le prélèvement d'un léger droit sur les vaisseaux qu'il fait entrer dans le port. Sait que le S^r Morpain est un officier zélé et aimerait à lui procurer des faveurs. Folio 474, 1 page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Ordres donnés à M. de S^t Suret, lieutenant de vaisseau, qui doit commander *Le Profond* destiné pour le voyage à l'île Royale. Folio 474 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du logement de M. de Bourville. Folio 475, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. de Bourville. Même sujet. Folio 475 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mai. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Approuve que les soldats atteints de maux vénériens soient traités à l'hôpital de Louisbourg et qu'il soit payé aux religieux de la Charité 200 livres pour chacun. Est fâché que le S^r Gombert n'ait pas voulu entrer dans les vues de M. de la Boularderie touchant la construction des vaisseaux dans sa concession. Ne juge pas à propos pour le présent d'accorder des lettres patentes aux Sœurs de la Congrégation pour leur établissement. Les S^{rs} Darragory. Au sujet du privilège demandé par quelques particuliers pour fournir de la viande fraîche aux troupes et aux habitants de Louisbourg. Folio 475 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 8 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Soldats déserteurs à l'île S^t Jean. Les représentations des soldats ne sont pas sans fondement. Le S^r Daillebout pourra aller servir au Canada s'il trouve un capitaine qui veuille échanger avec lui. Folio 476 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 8 mai. Le même au même. Lui accordera la concession du terrain qu'il demande et dont il a entrepris le défrichement, mais pour cela, il lui faut en connaître l'étendue et le bornage. Folio 478, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1736.
8 mai. Le même au même. Espère que l'armistice sera suivi d'une paix générale en Europe. Doit cependant veiller à la sûreté de la colonie. Folio 478, 1½ page.
- 8 mai. Le même au même. Les mines d'argent et de cuivre découvertes à la côte de l'Acadie méritent attention, et il n'est pas à douter que les Anglais en tireront tout le parti qu'ils pourront. Si cependant les sauvages persistent dans leur opposition, l'entreprise sera retardée. Missionnaires pour l'Acadie. Folio 479, 1½ page.
- 8 mai. Le même au même. Le roi a accordé la lieutenance vacante par la mort de M. de Catalogne au Ch^{er} de Pensens. Promotions pour les S^{rs} Du Vivier Gourville, de la Vallière, de Bellemont et de la Pérelle. Croix de S^t Louis pour les S^{rs} Rousseau et de la Pérelle. Folio 479½, ½ page.
- 8 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 479½, 2 pages.
- 8 mai. Le même à M. Le Normant. Son traitement a été augmenté de 600 livres. Folio 480½, ½ page.
- 8 mai. Le même au même. Dépenses de l'hôpital. Chirurgien. Folio 481, 2½ pages.
- 8 mai. Le même au même. Comptes et dépenses. Folio 482, 2 pages.
- 8 mai. Le même au même. Approvisionnements. Folio 483, 4 pages.
- 8 mai. Le même à M. de Pensens. N'usera du congé qu'il lui donne pour passer en France que si sa santé l'y oblige absolument. A procuré à son neveu, le Ch^{er} de Pensens, la lieutenance vacante par la mort du S^r de Catalogne. Au Ch^{er} de Pensens : lui a procuré une lieutenance. A M. de la Pérelle : lui a procuré la croix de S^t Louis et une enseigne en second à son fils. A M. Du Vivier Gourville : lui a procuré une enseigne en pied. Au S^r Sabatier : a été satisfait de la conduite qu'il a tenue durant l'absence de M. Le Normant. A M. D'Aillebout : pourra passer au Canada, s'il y trouve un capitaine qui veuille échanger avec lui. A M. Du Chambon ; a reçu l'état des troupes en garnison à l'Île Royale. N'a pu procurer à son fils l'enseigne en second qu'il a demandée pour lui. A M. de Morpain : ne peut lui procurer une augmentation d'appointements. A M. Prévost : lui a procuré une gratification annuelle de 200 livres. Au S^r Ganet : pourra passer en France s'il le juge nécessaire. A M. Lartigue : explique à M. de S^t Ovide les intentions du roi au sujet du terrain qu'il doit déguerpir. Envoie à son fils les provisions de greffier de la juridiction en remplacement de Pigeot. Au S^r Lambert : ne peut lui procurer le changement qu'il demande pour servir en France en sa qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Folio 484½, 5 pages.
- 15 mai. La même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Leur envoi l'état pour les dépenses des fortifications de l'Île Royale de la présente année s'élevant à 128,900 livres. Folio 486½, 1 page.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Leur envoi l'état pour les dépenses ordinaires de la présente année, s'élevant à 205,389 livres. Celui des dépenses extraordinaires a été fait sur le pied de 20,000 livres. Folio 487, 2 pages.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Quoique le climat de l'Île Royale ne soit pas propre aux cultures variées que permettent des endroits plus favorisés, il faut cependant s'appliquer à celles qui procurent les commodités de la vie. Défrichements de Miré. Fera passer quelques faux-sauniers à l'Île Royale pour remédier à l'absence de bras pour la culture. Folio 488, 2 pages.
- 15 mai. Le même aux mêmes. Instructions au sujet des travaux aux fortifications à l'Île Royale, au Port-Toulouse et à l'Île S^t Jean. Folio 488½, 3 pages.
- 15 mai. Le même à M. de S^t Ovide. Pourra donner un congé au S^r Lopinot, enseigne dans les troupes. Folio 490, ¼ page.
- 15 mai. Le même à M. Le Normant. Le S^r Yardin, bourgeois de Paris, désire savoir ce qu'est devenu son neveu, Pierre Martin Le Mire, embarqué à Rochefort en juin 1716 et passé deux ans plus tard à l'Acadie dans le quartier des mines où il s'est marié. Folio 490, ½ page.
- Le même à M. Verrier. Lui envoie copie de l'état des fonds pour les dépenses des fortifications. Folio 490½, ½ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1736. Le même au même. Instructions au sujet des fortifications et autres
15 mai. travaux. Folio 490 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 4 juin. Le même à MM. de S^t Ovide et Le Normant. Au sujet de diverses
sommes d'argent dues à la veuve du S^r Cabarrus, de Bayonne, par des offi-
ciers et divers habitants de la colonie, Folio 492 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 juin. Le même aux mêmes. Donneront au Sr Juganière, commandant le
St-Charles appartenant aux S^{rs} Surcouf, de S^t Malo, toutes les facilités qui
dépendront d'eux pour la traite qu'il va faire. Folio 493, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 juin. Le même aux mêmes. Par brevet du 20 mai 1719, le roi concéda les
Iles Madame au S^r d'Auteuil en franc alleu noble pour y établir des habi-
tants et une pêche sédendaire. Quoiqu'il ne se soit pas conformé stricte-
ment aux stipulation de son brevet, il a cependant fait des travaux impor-
tants et établi bon nombre d'habitants sur sa concession. Se trouvant
endetté envers le S^r Seurier, négociant de Nantes, pour certaines avances,
il lui a cédé sa concession. Le roi a approuvé cette cession, mais à simple
titre de propriété sans franc alleu. Folio 493, 3 pages.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI, ARRÊTS, Etc., Etc.,
CONCERNANT L'ILE ROYALE.

- 5 mai. Lettres de dispense pour les S^{rs} De Lort et André Carrerot, conseillers
au Conseil Supérieur de Louisbourg, beaux-frères. Folio 495 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 juin. Brevet qui autorise la cession des Iles Madame, faite à Jacques Seurier
par le S^r Ruette d'Auteuil. Folio 496, 1 page.

NOTE.

Ci-suit 70 pages concernant la Louisiane.

Fin du vol. 64.

ORDRES DU ROI ET DÉPÊCHES CONCERNANT LES COLONIES

ANNÉE 1737.

Série B. vol. 65.

- Dépêches concernant les autres lieux (c.-à-d. dépêches du ministre à des personnes habitant en France ailleurs qu'à Rochefort et à La Rochelle, et concernant les colonies E. R.)
1737.
Versailles.
7 janvier. Le président du conseil de marine, (M^{sr} le comte de Maurepas) à MM. D'Arragory frères. Donnera les ordres nécessaires pour que personne n'entreprenne la pêche à la baleine dans le fleuve S^t Laurent durant les quatre années de leur privilège. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 janvier. Le même au père Maurice Godefroy. La situation des affaires ne permet pas au roi de faire la dépense de la construction d'une église paroissiale à Louisbourg et les habitants ne sont pas présentement en état d'y pourvoir eux-mêmes. Folio 3 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 janvier. Le même à MM. Mariette frères. Au sujet des fournitures pour les magasins du roi à Québec. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 janvier. Le même au Père Maurice Godefroy. Consent à ce que le Père Zacharie Caradet passe à l'Île Royale comme supérieur de son ordre, puisque l'évêque et M. de S^t Ovide le désirent. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 février. Le même au S^r Saur. Au sujet des mines de cuivre du Canada et des mineurs qu'il convient d'envoyer. Folio 14, $\frac{1}{4}$ page.
- 11 février. Le même à M. de Lesseville. Au sujet des enfants du S^r Pierre Odio Du Bourg, faux-saunier établi en Canada. Folio 16 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à MM. les directeurs de la C^{ie} des Indes. Au sujet des fabricants de chapeaux en Canada. Folio 17, 1 page.
- 26 février. Le même à M. le procureur général du Parlement. Sur le règlement de 1704 concernant la manière dont le procureur général du Conseil Supérieur de Québec devait donner des conclusions. Folio 22 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 26 février. Le même au provincial des récollets de Bretagne. Au sujet du Père Zacharie Caradec. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Le même à M^{de} la comtesse de Grancey. N'a pas prescrit au S^r Simonet de prendre des ouvriers pour les forges des Trois-Rivières dans les forges de son mari plutôt que dans d'autre. Folio 24 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mars. Le même à M. Sagon. Au sujet des avances que M. le contrôleur général est disposé à faire pour les mines du Canada. Folio 31, 1 page.
- 25 mars. Le même à M. Saur. Le succès de l'exploitation des mines de cuivre en Canada est encore si incertain qu'il ne serait pas prudent d'y envoyer autant d'ouvriers qu'il le propose. Folio 38 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mars. Le même à M. Orry. M. Hocquart estime que, pour compter sûrement sur le remboursement de l'avance de 100,000 livres qui doit être faite à la C^{ie} des forges de Trois-Rivières, il conviendrait de le partager en deux versements, l'un en 1740 et l'autre en 1742. Folio 39, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er avril. Le même au même. Même sujet. Folio 42, 1 page.
- 2 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Les demandes qu'il a faites, pour le mettre en état d'arranger ses affaires et de passer en Canada, ont paru excessives. Fera tout ce qui dépend de lui pour lui faire obtenir une partie de ce qu'il demande. Folio 42, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 avril. Le même à M. de Pensens. Puisque sa santé l'exige, il lui accorde sa retraite avec pension de 800 livres. Folio 42 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1737.
9 avril. Le même à M. de Bonaventure. Pourra rester en France cette année pour y prendre les eaux de Bagnères qui lui ont été ordonnées. Lui a procuré une gratification extraordinaire de 600 livres pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites dans son voyage à la Nouvelle-York. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril. Le même à M. de Suloy. Verra par la réponse du S^r de Brouague la justification des plaintes portées contre lui auprès de la C^{ie} des Indes. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril. Le même à M^{de} la maréchale douairière de Noailles. Aurait désiré, en raison de l'intérêt qu'elle porte à la famille de feu Godefroy de Linctot, procurer une augmentation de pension à la veuve du feu capitaine D'Ervilliers, mais cela lui a été impossible. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 9 avril. Le même à M. Dupuy. Ne doit pas oublier que les effets qu'il a fait venir de Québec à Rochefort ne sont pas encore vendus, et que ses créanciers de Québec, qui ont un gage dessus, ont le droit d'exiger qu'ils soient vendus au plus tôt pour être payés de leurs créances. Folio 46 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 16 avril. Le même à M. Saur. Apprend par sa lettre qu'il a engagé les S^{rs} Jean Adam Forster et Christophe Henry Forster pour le service et le travail des mines de cuivre du Canada. Approuve cet engagement. Les fera partir sur le vaisseau du roi à Rochefort. Folio 47 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Espère qu'il sera satisfait des missionnaires qui lui ont été proposés par le séminaire des Missions Etrangères. Folio 48, $\frac{1}{2}$ page.
- 16 avril. Le même à M. Orry. Un incendie ayant endommagé la tour du fanal, à l'entrée du port de Louisbourg, donnera ordre de délivrer au S^r Ganet, entrepreneur, 624 glaces de 9 pouces 11 lignes de haut sur 7 pouces 7 lignes de large et 2 lignes d'épaisseur. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. * Envoie des ordres pour le passage d'un de ses missionnaires au Canada. S'efforcera de procurer à M. Querré un des plus anciens missionnaires, la pension dont jouissait feu M. de Breslay. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mai. Le même à M. l'abbé Couturier. Son Eminence... trouve raisonnable les propositions que l'évêque de Québec fait pour retourner au Canada, mais il est probablement trop tard pour leur donner suite de manière à lui permettre de s'embarquer sur le vaisseau du roi cette année. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 mai. Le même à M. Dugard, négociant à Rouen. Vu qu'il a fait construire un vaisseau à Québec, qu'il en fait construire un autre, il le dispense de porter sur son navire, qu'il arme pour le voyage à Québec, les engagés exigés par les règlements du roi. Folio 51, 1 page.
- 10 mai. Le même à MM. Cottart et C^{ie}. A vu le parti qu'ils avaient pris de céder au S^r Roma leur associé, leurs droits sur la concession qui leur a été faite à la partie est de l'île S^t Jean. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. de Pensens. Le roi a consenti à ajouter une gratification annuelle de 400 livres à sa pension de 800 livres. 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Saur. Au sujet du départ des nommés Forster, père et fils, pour aller examiner les mines de cuivre du Canada. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. Bégon. Accepte ses termes de paiement pour la somme de 43,600 livres que M. de Lanouiller doit à la caisse du Canada. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 5 juin. Le même à M. de la Tuilerie. Même sujet. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 novembre. Le même à MM. Darragory. Leur lettre le confirme de plus en plus dans l'idée que la pêche de la baleine dans le fleuve S^t Laurent peut devenir une entreprise très avantageuse. Folio 107, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT
ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

1737.
Versailles.
9 avril. Le président du conseil de marine à M. de la Croix. Fera embarquer sur *Le Héros* une meule de moulin à eau achetée pour M. de la Boularderie. Folio 165 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Marquis de la Galissonnière, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 185, 4 pages.
- 10 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Du Quesnel, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à Québec. Folio 176 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 10 mai. Le président du conseil de marine à M. Du Quesnel. Instructions supplémentaires. Folio 178, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de La Croix. Instructions au sujet de l'embarquement sur *Le Jason* des ouvriers pour les mines de fer des Trois-Rivières (55), les mines de cuivre (2) et les faux sauniers. Folio 178 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Du Quesnel. Instructions supplémentaires. Folio 179 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 septembre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Sérigny, commandant la flûte du roi, *L'Orox*, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à la Louisiane. Folio 211 $\frac{1}{2}$, 2 pages.

1737.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT LA
NOUVELLE-FRANCE.

- Versailles.
11 février. Le président du conseil de marine à M. de Brouague. Est satisfait de son rapport et du progrès de la pêche. Folio 400, 1 page.
- 26 février. Le même à MM. de Beauharnois et Michel. Protégeront l'entreprise des S^{rs} Darragory, mais ne doivent pas les laisser faire de traite dans le domaine de Tadoussac. Folio 400 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mars. Le même aux mêmes. Avances que le roi a faites à la C^{ie} des mines de fer des Trois-Rivières. Le S^r Simonet, qui est venu chercher des ouvriers, part avec eux sur le vaisseau du roi. Folio 400 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 mars. Le même à M. de Beauharnois. A dû être informé du mauvais succès de l'entreprise contre les Chicachas Natchez. Le roi envoie 450 hommes de secours à M. de Bienville pour en tirer satisfaction. Ce dernier se proposait de faire une nouvelle entreprise au commencement de 1739, mais alors il ne comptait probablement pas sur le secours que le roi lui envoie, en sorte qu'il est probable que sa campagne sera commencée plus tôt. Fera tout ce qui dépend de lui pour seconder ses vues et faire marcher contre les Chicachas toutes les nations du Canada. M. de Bienville a appris qu'une troupe de 400 hommes Chérakis et Chicachas est allée sur l'Oïo, à 80 lieues de son embouchure. Il croit que ce mouvement est fait à la sollicitation des Anglais afin de couper notre commerce de la Ouabache et du Mississipi. M. de Bienville a donné des ordres au commandant des Illinois pour les harceler. Il paraît que les Scioux ont attaqué et défait un parti de Renards qui se dirigeaient de leur côté, se pensant poursuivis par les sauvages alliés des Français. Folio 401, 3 pages.
- 10 mars. Le même au S^r de Brouague. Est informé qu'il traite du castor en fraude avec les capitaines de navires qui vont à la pêche à son poste. Si le fait est vrai et s'il est vérifié, il en sera puni. Doit porter tout son castor à la C^{ie} à Québec pour en être payé sur le prix qui est réglé. Folio 402, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1737.
16 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Instructions sur la manière de procéder du procureur général et des conseillers pendant les audiences du conseil. Folio 402 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Monnaie de cartes. A procuré la place d'exempt de la maréchaussée en Canada au S^r Nicolet. Croit qu'en nommant un commandant fixe à Détroit, au lieu de les changer tous les trois ans, ce serait dans l'intérêt de l'établissement des terres et du développement de ce poste. A chargé le S^r Navarre de la recette des cens et rentes pour les terres de ce poste. Puisque le S^r Du Buisson est poursuivi devant le Conseil Supérieur pour avoir tué en duel le S^r Chambly de Cournoyer, il faut que cette affaire suive son cours avant de procurer à l'accusé des lettres de rémission. Folio 403, 3 pages.
- 16 avril. Le même à M. Hocquart. Le roi est fâché des excédents de dépenses dans les travaux qui ont été faits. Il faudra les combler sans avoir recours à une nouvelle fabrication de cartes. Folio 404, 2 pages.
- 16 avril. Le même au même. Examen critique des dépenses. Folio 404, 3 pages.
- 16 avril. Le même à M. Michel. Même sujet. Folio 406, 2 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Protection qu'ils doivent donner aux S^{rs} Darragory. Est bien aise que le S^r La Fontaine, auquel une concession a été accordée à la rivière Ytamamion, ait trouvé un endroit où il pouvait établir une pêche sédentaire très avantageuse. Il est fâcheux qu'on n'ait pu trouver une bonne ardoisière quelque part. Le S^r de la Richardière. Folio 406 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même à M. de Beauharnois. L'aventure arrivée au convoi du S^r de la Véranderye est des plus fâcheuses et fait craindre qu'on sera obligé d'abandonner tous ces nouveaux postes, même celui des Scioux, surtout si M. de la Véranderye a résolu de venger cette affaire sur les Scioux des prairies. Tout ce qui lui est revenu de ce qui a donné lieu à cet incident, lui prouve que la traite du castor avait plus de part que toute autre chose à l'entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest. A été bien aise d'apprendre que les paroles des sauvages du Sault S^t Louis aient eu l'effet de détourner les Anglais et les Flamands de s'établir à la rivière à la Loutre. Regrette qu'il ait donné le commandement du poste de Détroit au S^r Des Noyelles après tout ce qui s'est passé dans sa campagne contre les Renards. Folio 406, 3 pages.
- 22 avril. Le même au même. Les désertions dans les troupes ne peuvent être attribuées qu'au défaut de discipline. Folio 408, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. A pourvu le Ch^{er} de Beauharnois d'une lieutenance, Approuve qu'il ait donné le commandement du poste de Michilimakinak à M. de Célonon. Instructions diverses. Folio 408 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. Hocquart. A bien fait d'autoriser le mariage de Marie Françoise Gay, mineure, avec Joseph Lemieux, malgré l'opposition de Michel Gay, son père. Observations sur divers sujets. Folio 409, 1 page.
- 22 avril. Le même au même. A bien fait de suspendre l'envoi de farine à la Martinique vu la modicité de la récolte. N'a pu procurer une pension à la veuve du S^r de Boishébert. A approuvé qu'il ait envoyé le S^r Chevigny dans la seigneurie de Berthier pour fabriquer du brai et de la résine. Fourniture de bois de chêne par l'abbé Le Page. Est bien aise que la culture du chanvre se soutienne aussi bien qu'il convient. A donné ordre de faire embarquer sur le *Jason* le père et la mère du S^r Raymond, maître cordier à Québec. A approuvé le jugement condamnant à la peine de mort le S^r Louis Mallet et sa femme pour fabrication de fausse monnaie. Pourra faire élever leurs enfants sur le produit de la vente de leurs biens. Ces enfants, comme il le propose, pourront être envoyés plus tard en France. Folio 409 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Recettes et dépenses. Croit que la diminution des recettes des postes de Frontenac et Niagara doit être attribuée plus encore à la mauvaise administration des gardes-magasins qu'à la cessation de la distribution de l'eau-de-vie. Folio 410, 3 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1737.
22 avril. Le même au même. Dépenses et recettes. Folio 411, 2 pages.
- 22 avril. Le même au même. Suivant ses états, les marchandises d'entrée montent à la somme de 2,303,662 livres et les retours à 1,755,798. Il n'est pas possible que le commerce du Canada se trouve effectivement à devoir de tels excédents chaque année; s'il en était ainsi, la colonie s'endetterait de plus en plus au point de ne pouvoir jamais s'acquitter. Ses explications n'expliquent qu'en partie le pourquoi de cet état apparent. Il y aura toujours des excédents d'importation tant que les mines de fer et de cuivre, la construction des vaisseaux, la culture du tabac et autres industries ne rétabliront pas l'équilibre. Folio 411 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 22 avril. Le même au même. Lettres de change. Folio 412 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 28 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Commission de cadet pour le S^r de Gannes qui passe au Canada. Id. Les religieuses de l'hôpital n'ont pas droit aux vêtements des soldats morts à l'hôpital, qui n'appartiennent pas aux troupes de la colonie. Folio 413, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même aux mêmes. S'en rapporte à eux pour juger entre les parties à l'égard des prétentions des S^{rs} Foucault et Boucault d'une part et Constantin de l'autre, touchant leurs concessions à la côte du Labrador. A approuvé les trois concessions qu'ils ont délivrées aux S^{rs} Rigaud, La Gorgendière et Taschereau sur la rivière du Sault de la Chaudière et en envoie la confirmation. A pareillement approuvé les deux concessions faites sur la même rivière au S^r Aubin de l'Isle et à la veuve Aubert, ainsi que celles faites aux S^{rs} D'Aillebout, D'Argenteuil et Dagneau Danville, sur le lac Champlain. Id., pour les S^{rs} Raimbault et de la Fontaine. Folio 413, 1 page.
- 30 avril. Le même aux mêmes. Le traitement des deux ouvriers qui vont au lac Supérieur pour conduire les travaux d'exploitation de la mine de cuivre est un peu élevé, mais les personnes ayant cette compétence sont rares, et M. de la Ronde n'a pas fait de réserve sur ce point, d'ailleurs, comme il a la ferme du poste de Chagouanigon à titre gratuit à condition qu'il s'occupe des mines de cuivre, il ne peut hésiter à se charger de cette dépense. A procuré à M. Péan la remise des deux tiers du droit de quint pour l'acquisition qu'il a faite de la moitié de la terre de la Durantaye. Folio 413 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 avril. Le même aux mêmes. Vérifieront les faits à l'égard de la demande de la veuve de Jean Sarignac dit Lafond, relativement à un terrain à Montréal, Folio 414 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 avril. Le même aux mêmes. Puisque le S^r de la Tour a tenu une bonne conduite depuis qu'il est au Canada et qu'ils le jugent capable de remplir les fonctions de notaire, il approuve qu'ils lui aient donné une commission. Religieuses de l'hôpital général de Québec. Importance de fixer les cures. Fortifications. Folio 415, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. de Beauharnois, Nouvelle entreprise contre les Chicachas. Il y a tout lieu d'espérer que les Sakis ont abandonné le parti des Renards, ce qui réduit ces derniers à l'impuissance. A approuvé qu'il ait fait grâce aux Sakis et qu'il accorde la vie aux Renards, à condition qu'ils se dispersent parmi les autres nations et qu'on n'entende plus parler du nom de Renards, Folio 415, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même au même. Approuve qu'il ait envoyé le Ch^{er} de S^t Ours pour commander à la Pointe-à-la-Chevelure à la place du S^r de la Perrière. Sur les représentations des services qu'il a rendus dans l'expédition contre les Chicachas, une pension de 300 livres est accordée au S^r Drouët de Richarville qui a perdu trois de ses fils tués et un autre dangereusement blessé en cette circonstance. Rendra compte de la réponse du gouverneur de la Nouvelle-York à l'égard de l'insulte qui a été faite au S^r Péan en passant devant Chouéguen. Désertion des faux sauniers. La famille du S^r de Chaulnes, qui fut transférée dans la colonie par ordre du roi, demande de l'emploi pour lui. Si sa conduite est bonne, comme on le dit, on pourra en faire un officier. Folio 416, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1737. Le même à M. Hocquart. Au sujet d'un mémoire du S^r Petit, commis
30 avril. des trésoriers généraux de la marine à Québec. Folio 416 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 30 avril. Le même au même. Lettres de change. Explications. Folio 417, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Sur l'utilité d'un établis-
sement agricole près du fort de la Pointe-à-la-Chevelure. Folio 417 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. La pension dont jouissait la veuve du S^r de Lorimier
pourra être accordée à la veuve du capitaine de Villedonné. Pension à la
veuve du capitaine de Blainville. Ne peut procurer une pension à la veuve
du S^r de Boishébert. Le S^r Ganeau de Senneville. Folio 418, 1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Faux sauniers qui doivent s'embarquer sur le
Jason. Folio 418 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même à M. le Ch^{er} Bégon. Lui accorde congé ainsi qu'à son fils pour
passer en France. Folio 418 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A obtenu pour le S^r S^t
Ours des Chaillons une gratification extraordinaire de 400 livres au lieu de
la pension qu'il demandait. Folio 419, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du jugement contre cinq soldats
déserteurs. Folio 419, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Pourra passer un bail avec le S^r Cugnet pour
la ferme de la traite de Tadoussac sur le pied de ses propositions. Conditions
de ce bail. Folio 419, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. Vaudreuil de Cavagnal. L'entreprise des forges de S^t
Maurice doit être favorisée. Folio 420, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. de Célon. La compagnie vacante par la mort de M. de
Boishébert a été accordée à M. de Granville Fonville. M. de Beauharnois
le destine pour commander à Michilimakinak. A M. de Granville : lui a
accordé la compagnie de M. de Boishébert. A M. de S^t Vincent : lui a
accordé congé pour passer en France. A M. le Ch^{er} de S^t Ours : n'a pu lui
accorder cette année la croix de chevalier de S^t Louis. Id. à M. Du Figuier.
A M. Le Verrier : n'a pu lui procurer la lieutenance vacante par la promo-
tion de M. de Granville. Id. au Ch^{er} de Raymond. A M. le baron de
Longueuil : accordera une enseigne à son fils dès qu'il sera en âge. A M.
de Montigny : n'a pu lui procurer la pension qu'il demande. A M. de
Rigauville : ne négligera pas l'avancement de son fils. A M. Rigaud : n'a
pu lui procurer la croix de S^t Louis. Id. à M. de Lantagnac. A M. de
Chaussegros de Léry : une gratification lui a été accordée. Id. à M. La-
nouiller de Boisclerc. A M. Vernier : est satisfait des conférences de droit
qu'il donne. A reçu deux nouveaux volumes des Aveux, Dénombrements
et Déclarations du papier terrier. Compte qu'il en enverra deux autres cette
année et le reste l'année suivante. Au Rév. Père de Lauzon : la concession
accordée au S^r de Boisclerc, derrière le Sault-S^t Louis, n'a pas été confirmée.
A M^{de} de S^{te} Hélène : ne peut lui accorder le secours d'ardoise qu'elle de-
mande pour la couverture de la maison de sa communauté. Folio 420 $\frac{1}{2}$, 4
pages
- 10 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi a prorogé pour dix
autres années l'exemption des droits sur les marchandises du crû des Iles
entrées à l'Île Royale et au Canada. Folio 422 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mai. Le même aux mêmes. Quoique le tabac envoyé n'ait pas répondu tout à
fait aux espérances, on croit que s'il était traité convenablement, il pourrait
donner suffisante satisfaction. Folio 422 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mai. Le même aux mêmes. Instructions qu'il a données à M. Du Quesnel qui
doit commander *Le Jason*, destiné pour le voyage du Canada. Folio 423,
1 page.
- 10 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est satisfait de
l'union qui a régné entre eux jusqu'à présent. Le roi permet aux religieuses
de l'hôpital général de Québec d'augmenter leur communauté de dix sœurs
religieuses et six converses. Espère que les Canadiens qui se sentent des
dispositions pour le droit suivront les cours du S^r Verrier ; ils se mettront

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1737. ainsi en état de remplir la charge de conseiller. On pourrait, comme on le fait aux Iles, leur donner des commissions d'assesseurs qui leur donne entrée au conseil et l'avantage de s'instruire. Avantages à tirer du commerce avec l'Île Royale et les Isles. Pêche du marsouin. Est aise de voir que les gratifications que le roi accorde pour exciter la construction des bâtiments produisent un bon effet. Mine de cuivre et de fer. Espère que le rapport des sauvages qui assurent connaître une île remplie de cuivre, se trouve confirmé, il y aurait de la sorte plus de sécurité contre des troubles que pourraient causer les sauvages. Le roi a accordé aux S^{rs} Cugnet, Taschereau, Olivier de Vezain, Simonet et Gamelin, tous les privilèges dont jouissait le S^r de Francheville pour l'exploitation des mines de fer. A été aise d'apprendre que les tuiles fabriquées par le S^r Des Meloizes se soient trouvées de bonne qualité. Il convient avant de reprendre les travaux, de s'assurer si elles résisteront à la gelée. Travaux de l'enceinte de Montréal. Utilité d'une barque pour le transport des munitions sur le lac Champlain. Importance de la transmigration des Chouanons, Scioux, Sonnantanons. La soumission avec laquelle la plupart des chefs Abénaquis ont rapporté les commissions qu'ils avaient reçues des Anglais, donne une bonne idée de leur fidélité. Chicachas. Coureurs de bois. Terme de la traite de Tadoussac. Folio 423 $\frac{1}{2}$, 11 pages. Soit, 20 pp.
- 10 mai. Le même à M. du Pin de Bélugard. Est satisfait de son zèle pour former des canoniers. Folio 428 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Olivier de Vezain. Est satisfait des soins qu'il se donne pour l'entreprise des forges. Folie 429, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pour déterminer la valeur des mines de cuivre du lac Supérieur, il a écrit à M. Saur, directeur général des mines de S^{te} Marie-les-Mines, pour lui procurer un ouvrier capable de remplir cet objet avec un aide. Verront, par le traité qu'il leur envoie, ce qui a été convenu à ce sujet pour le S^r de la Ronde avec les S^{rs} Forster père et fils. Il faudra tenir compte au S^r de la Ronde de toutes les avances faites. Folio 429, 1 page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Envoie le duplicata de l'état des dépenses du Canada ainsi que l'état des charges du Domaine d'Occident. Folio 429 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauharnois. A procuré une gratification de 400 livres à M. Deschaillons, lieutenant de roi à Québec, mais ne peut payer la dot de ses deux filles qui veulent se faire religieuses. Pourra cependant les aider d'une somme de 1,000 livres sur le produit des congés. Folio 430, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même au même. Promotions aux S^{rs} de Granville Fonville, Ch^{er} de Beauharnois, de Sacquépée, de la Ronde l'aîné, de Linctôt l'aîné, Ch^{er} de Gannes, de Muy. Dartigny de Villaray. A accordé un brevet au S^r Testu de la Richardière, aux appointements de 1,000 livres au lieu de 500 qu'il avait. Folio 430, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Hocquart. A accordé au S^r de Lanouiller une place d'élève dans les bureaux de l'intendance. Folio 430 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de Beauharnois et Hocquart. Le conseil d'Etat a rendu un arrêt qui commet le procureur général du Conseil Supérieur pour régulariser les registres de l'amirauté laissés non signés par le S^r de l'Épinay, juge de cette cour. Folio 431, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du S^r Augustin Charrier petit fils de M. de Chateaufort, premier capitaine de dragons de la capitainerie garde côtes de Xaintonge. Au sujet du S^r Desfossés de Beauvilliers, lieutenant de cavalerie, qu'il fit passer au Canada il y a 8 ou 9 ans à la sollicitation de la maréchale d'Harcourt. L'informer de sa conduite. Folio 431, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI CONCERNANT
LA NOUVELLE-FRANCE.

1737. Lettres patentes pour augmenter le nombre des religieuses de l'hôpital
— avril. général de Québec. Folio 435, 1 page.
- avril. Lettres patentes portant amnistie pour les coureurs des bois de la Nou-
velle-France. Folio 435½, 1 page.
- 10 avril. Ordonnance portant amnistie en faveur de soldats déserteurs des troupes
de la Nouvelle-France. Folio 436, ½ page.
- 1er avril. Brevet de don et remise des droits revenant au roi pour l'acquisition de
la terre de la Durantaye au profit du S^r Péan. Folio 436, ½ page.
- 8 avril. Commission d'huissier de l'amirauté à Québec pour Pierre Pilote. Arrêt
22 avril. pour le nouveau privilège accordé à la nouvelle société des mines de fer en
Canada. Folio 436½, ¼ page.
- 16 avril. Ordre du roi qui établit le S^r Poulain de Nicolet exempt de la maré-
chaussée du Canada. Folio 436½, ½ page.
- 1er avril. Brevets de confirmation de concessions accordées aux S^{rs} Taschereau, de
Vaudreuil et de la Gorgendière. Folio 436½, 1 page.
- 16 avril. Brevets de ratification de concessions à Détroit à Charles Bonhomme dit
Beaupré, Jacques Cardinal père, Jacques Cardinal fils, Philippe Daniau,
Joseph Du Temblé, François Gilbert dit Sanspeur, Claude Campot, Pierre
Cosme, Pierre Laurent, Gaétan Séguin, Jacques Séguin, Gabriel Casse,
Etienne Fafar, Hébert et J. B^{te} Mallet, fils. Folio 437, 3 pages. Soit,
6 pp.
- 30 avril. Brevets de ratification de concessions en faveur des S^{rs} Daigneaux, Dou-
ville, Raimbault, D'Aillebout d'Argenteuil, Fontaine de Bellecourt, veuve
Aubert et Aubin de l'Île. Folio 438½, 2 pages.
- 17 mai. Brevet de ratification de concession en faveur de Jean Marchesseau dit La
Ramée et Magdelaine Gaién, sa femme, d'un terrain dans la ville de
Québec. Id. à Québec à Nicolas Boisseau, greffier en chef de la pré-
vôté de Québec. A Marianne Pagé Carcy, sa femme. Id., à Québec,
à Geneviève Pruneau, épouse de Pierre Olivier. Id., à Québec, à
Marianne Rivard, veuve de François Dumontier. Id., à Québec, à Anne
Ménage, veuve de Pierre Levasseur. Id., au S^r Basil du privilège exclusif
de la pêche au loup marin à la baie des Châteaux, sur le fleuve S^t Laurent.
Folio 439, 2 pages.
- 18 mai. Arrêt qui commet le S^r Vernier, procureur général du Conseil Supérieur
de Québec, pour donner procès-verbal des registres du greffe de l'Amirauté
de Québec, qui ne se trouvent point cotés et paraphés par le feu S^r de
L'Épinay, lieutenant de la dite amirauté. Folio 439½, 1 page.

1737.

ENREGISTREMENT DES DÉPÊCHES CONCERNANT L'ÎLE
ROYALE.

- Versailles. Le président du conseil de marine à MM. de Brouillon et Le Normant.
26 février. Au sujet de l'entreprise des S^{rs} Darragory. Folio 442, 1 page.
- 25 mars. Le même aux mêmes. Au sujet du S^r François Lefèvre de Maurepas
qui passe à l'Île Royale pour y servir en qualité de cadet. Folio 442½, ½
page.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Instructions diverses. Missionnaires de l'Acadie.
Folio 443, 2½ pages.
- 6 avril. Le même aux mêmes. Enverront quelques faux sauniers travailler à
l'établissement de M. de la Boularderie. Meules pour le moulin du S^r de la Bou-
larderie. Examineront si la proposition du S^r de la Boularderie pour l'ou-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1737. verture du chemin depuis sa concession jusqu'à Louisbourg, est acceptable. Travaux du S^r de la Boularderie à l'île d'Orléans. Convient-il de lui en accorder la concession? Folio 444, 3 pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Au sujet d'un différend entre les S^{rs} Destouches, Guyon, Grandchamp et les S^{rs} Lartigue et Rodrigue, relativement à la propriété de certains terrains dans l'île n° 2 du port de Louisbourg. Folio 445 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Instructions. Folio 446 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Approuve l'établissement d'une boucherie à Louisbourg, mais pour les bœufs seulement, laissant aux habitants la liberté de tuer des veaux et des moutons. Les S^{rs} Milly et Dugas, qui se présentent pour cette entreprise, demandent la permission de tuer leurs bestiaux à l'Acadie; peuvent y consentir s'ils le jugent à propos, à condition qu'ils en fassent venir tous les ans une certaine quantité du Canada. Pourront leur réserver le droit de garder leurs bestiaux destinés à la boucherie à la Baie glacée et à Mordienne tant qu'ils tiendront leur boucherie. Ne veut pas, ce marché étant conclu, que l'on reçoive de bâtiments anglais pour quelque commerce que ce puisse être. On peut tirer du Canada tout ce dont on peut avoir besoin. Folio 447 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. L'exploitation du S^r de la Boularderie. Si le S^r Harander ne fait pas mieux valoir son privilège pour la tuerie des vaches marines aux Îles de la Madeleine, on pourra autoriser les particuliers à le faire. Secours aux habitants de l'île S^r Jean éprouvés par les feux des bois. Folio 448 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 16 avril. Le même à M. de Brouillan. A été satisfait des dispositions que les sauvages ont fait paraître à l'occasion de la tentative du gouverneur de l'Acadie à l'égard de la mine d'argent qui se trouve au cap de Porc-Epic. Il y a actuellement avec le Père Chauvieux six missionnaires en Acadie, et ce nombre paraît suffisant, d'autant que l'augmenter serait propre à inquiéter le gouverneur anglais. L'essentiel est pour eux de se conduire avec sagesse envers le gouvernement. Folio 449 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 avril. Le même aux mêmes. Il est à désirer que la réponse de M. Armstrong au sujet des soldats déserteurs soit sincère. Il est certain que l'arrestation des soldats déserteurs français par les autorités anglaises, et l'arrestation des soldats anglais par les autorités françaises, aurait l'effet d'arrêter la désertion de part et d'autre. Folio 450, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 16 avril. Le même au même. Lui a procuré la concession qu'il a demandée du terrain qu'il occupe au fond de la Baie de Louisbourg. Lui en envoie le brevet. Lui envoie les provisions de Ch^{hier} de S^t Louis pour les S^{rs} de la Pérelle et Rousseau. A bien fait de faire arrêter et remettre aux Anglais les deux soldats déserteurs de la garnison de Canceau. Folio 451 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 16 avril. Le même au même. Il s'est trompé en avançant dans une lettre à M. Armstrong que les missionnaires français résidant à l'Acadie n'étaient point soumis au gouvernement anglais. Cette prétention n'est pas raisonnable. Il peut se faire que M. Armstrong, en renvoyant MM. de S^t Poncey et Chauvieux, se soit servi d'un prétexte pour en arriver à éloigner entièrement les missionnaires, mais il paraît certain toutefois, que ces messieurs ont manqué de politesse à son égard et se sont exposés par là à sa vengeance. Si M. de S^t Poncey retourne à Port-Royal, il devra s'efforcer de regagner l'estime de M. Armstrong. Il n'est pas nécessaire de faire un nouveau règlement avec la Cour d'Angleterre, le traité d'Utrecht suffit, et la clause concernant les missionnaires n'est pas disputée. Les missionnaires doivent par leur exemple et leurs discours inspirer au peuple l'obéissance due à S. M^{te} Britannique. Ne doit pas cesser de leur faire ces recommandations. Folio 452, 2 pages.
- 16 avril. Le même à M. Le Normant. Remarques et instructions au sujet des dépenses. Folio 453, 3 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1737. Le même au même. A appris avec plaisir le succès de la pêche, mais
16 avril. aimerait à avoir le détail. Commerce étranger. Dès que l'Île St Jean
pourra subvenir aux besoins de l'Île Royale en légumes et autres denrées,
on cessera de les tirer du Canada. Folio 454, 2½ pages.
- 16 avril. Le même au même. Au sujet du rétablissement de la lanterne de la
tour de l'Île de l'Entrée. N'est pas surpris que le Sr Du Verger n'ait pas
réussi dans son projet relatif à la mine d'argent qui se trouve à l'Acadie.
Cette entreprise paraissant extravagante, A approuvé que la difficulté entre
les Srs de la Boularderie et Gombart ait été réglée par arbitrage. Mainte-
nant que le Sr Roma est en France, on verra ce qui peut se faire pour ce qui
regarde la Cie qu'il représentait à l'Île St Jean. A procuré au Sr Bertin la
place de chirurgien du roi à Louisbourg, vacante par la mort du Sr La
Grange, son beau-père. Folio 455, 2½ pages.
- 16 avril. Le même au même. Pourra faire dresser le plan et les devis pour une
prison civile à Louisbourg. Le Sr Lartigue, fils. Les Srs de Beaubassin et
Du Vivier. Folio 456, 2 pages.
- 16 avril. Le même au même. Au sujet de certaines plaintes de M. de la Boular-
derie. Folio 457, 3 pages.
- 22 avril. Le même à MM. de Brouillan et Le Normant. Au sujet d'une pro-
priété à l'Île Royale laissée par le domestique de M. de la Pérelle. Au
sujet de la demande du Sr Du Hayet, officier. Folio 458, 1 page.
- 22 avril. Le même à M. Le Normant. Dépenses de l'hôpital. Folio 458½, 3
pages.
- 30 avril. Le même à MM. de Brouillan et Le Normant. Même sujet, Folio 459½,
1 page.
- 30 avril. Le même aux mêmes, Au sujet des demandes faites par les Religieux de
la Charité à l'égard de travaux à l'hôpital. Folio 460, 2 page.
- 30 avril. Le même à M. de Brouillan, Importance de tenir Louisbourg en bon
état de soutenir un siège. Peut venir en France pour vaquer aux affaires
occasionnées par la mort de son frère. Congés pour les Srs Despiet, Lafite
et de Pensens. Folio 461, 2 pages.
- 30 avril. Le même à M. Le Normant. Au sujet des comptes. Folio 462, 3 pages.
- 30 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 463½, 4 pages.
- 3 mai. Le même au même. A eu tort de faire des marchés pour l'entretien des
bâtiments du roi sans en parler à M. de Brouillan. Observations au sujet
de certains travaux. Folio 465, 4 pages.
- 6 mai. Le même à MM. de Brouillan et Le Normant, Donneront à M. de La
Galissonnière la décharge des faux-sauniers qu'il leur délivrera. Folio 467,
1 page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Instructions touchant certains travaux. Folio
467½, 2 pages.
- 6 mai. Le même à M. de Bourville. A été informé par M. de Brouillan du
succès des recherches faites pour appréhender 19 soldats déserteurs, Folio
468½, ½ page.
- 6 mai. Le même à M. le Ch^{er} de Gannes. Lui a procuré une gratification de 900
livres pour l'indemniser de ses dépenses de voyage à la Nouvelle-York. A
M. Despiet : Lui a procuré un congé. A M. Daillebout : Lui accordera de
passer au Canada s'il y trouve un officier de son grade qui consente à échan-
ger avec lui. A M. de la Pérelle : A écrit à M. de Brouillan au sujet du
legs fait par son domestique. A M. du Hayet : Approuve que M. de
Brouillan ait fait choix de lui pour aller à l'île St Jean. A M. Morpain :
Lui a procuré une gratification de 200 livres. Folio 468½, 4 pages.
- 6 mai. Le même à M. Sabatier. A reçu la balance de la recette et dépense pour
vivres, habillement des troupes, munitions, etc., etc. Folio 470, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Bouillan et Le Normant. Observations au sujet des
travaux aux fortifications. Folio 470½, 4 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1737.
6 mai. Le même à M. de Brouillan. A fait des observations à M. Le Normant sur le fait qu'il ne l'avait pas consulté en faisant l'adjudication des travaux. Folio 472 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Verrier. Au sujet des travaux aux fortifications de Louisbourg et ailleurs. Folio 473, 9 pages.
- 10 mai. Le même à MM. De Brouillan et Le Normant. Le marché passé en 1730 avec le S^r Ganet pour les ouvrages des fortifications étant expiré, il a été passé un marché pour six ans avec le S^r Muiron dont les offres étaient plus avantageuses que celles du S^r Ganet pour la continuation de ces ouvrages. Folio 477, 2 pages.
- 10 mai. Le même aux mêmes. A donné le commandement du *Héros* qui va à Louisbourg, à M. de la Galissonnière. Folio 478, 1 page.
- 10 mai. Le même aux mêmes. Le roi a accordé aux armateurs qui font le cabotage de l'Île Royale avec les Îles du Vent, la prorogation pour dix autres années des exemptions accordées pour ce commerce par l'arrêt du 26 déc. 1726. Folio 478 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. Le Normant. Le prie de l'informer si ce sont les officiers de l'amirauté qui instrumentent dans le cas de matelots ou pêcheurs qui se noient ou les officiers de la juridiction royale. Folio 478 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 10 mai. Le même à M. Verrier. Le S^r Muiron ayant fait des offres plus avantageuses que le S^r Ganet pour la continuation des travaux des fortifications, il a été passé un marché avec lui pour six ans. Fera faire les toisés définitifs, afin de régler avec le S^r Ganet. Folio 479, 2 pages.
- 10 mai. Le même à M. Boucher. N'a pu lui procurer une augmentation d'appointements. Folio 480, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même à M. Pothier Du Buisson. Ne peut lui procurer l'augmentation d'appointements qu'il demande. Folio 480 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 mai. Le même au S^r Lambert. S'efforcera de donner toute son attention à former des soldats dans l'exercice du canon. Folio 480 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à MM. De Brouillan et Le Normant. Le S^r Roma a réglé ses affaires avec ses associés dans la concession de la partie est de l'île S^t Jean. Il reste seul propriétaire. Lui donneront six faux-sauniers pour employer sur sa concession. Il aura le commandement dans l'étendue de sa concession sous les ordres des officiers majors et en leur absence. Folio 480 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Au sujet des plaintes du S^r Ganet à l'égard des toisés de M. Verrier. Folio 481, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état de la présente année pour les dépenses des fortifications, s'élevant à 128,900 livres. Folio 481 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état des dépenses de la présente année montant à la somme de 216,012 livres. Folio 482, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Brouillan. A approuvé qu'il ait fait relever la compagnie qui était en garnison à l'île S^t Jean par un détachement de 40 hommes et qu'il en ait donné le commandement au S^r du Hayet. Promotions pour MM. Du Chambon, de la Vallière, Du Vivier, de la Plague, Denis de Bonaventure, C^{er} de Coux, Chassin Thierry, de S^{te} Marie, Du Vivier, Chambon, De la Fitte Mouldoux, Lopinot, Rousseau de Souvigny, Le Neuf de la Vallière, du Chambon fils. Folio 482 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Du Chambon. Lui a procuré la lieutenance du roi à l'île S^t Jean et une enseigne en second pour l'aîné de ses fils. Au sujet du S^r Roma. A M. Du Vivier l'aîné: Lui a accordé une compagnie, et à son frère une enseigne en pied. A M. de la Plague: Lui a procuré une compagnie. Folio 483, 2 pages.
- 26 mai. Le même à M. de Brouillan. Lui rendra compte de l'altercation survenue entre les S^{rs} de la Pérelle et de Bourville. Folio 484, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mai. Le même à M. de Brouillan et Le Normant. Feront incorporer dans les troupes en qualité de cadet à l'éguillette, le S^r Roger Sehabol qui passe à l'Île Royale. Folio 484 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1737.
24 juillet. Le même aux mêmes. A pris des mesures pour envoyer les vivres qu'ils ont demandés sur les deux bâtiments qu'ils ont affrétés, commandés par les S^{rs} Du Bois et de Beaubriant. Folio 484 $\frac{1}{2}$. 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Le même aux mêmes. Même sujet. Folio 485 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 5 août. Le même à M. Le Normant. Même sujet. Folio 486 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 5 août. Le même à M. de Brouillan. A pourvu à l'envoi des vivres qu'il a demandés, mais croit qu'il a pris l'alarme trop tôt et qu'il aurait pu se passer de ces secours qui entraîneront un surcroît de dépenses. Est fâché de la mort du S^r Dangeac. A vu avec plaisir que le gouverneur de l'Acadie avait perm. au S^r de S^t Poncey de reprendre ses fonctions curiales à Port-Royal. Folio 487, 1 $\frac{1}{2}$ page.

ENREGISTREMENT DES ORDRES DU ROI CONCERNANT
L'ILE ROYALE.

- Versailles.
8 avril. Commission d'huissier du siège de l'Amirauté établi à Louisbourg pour le S^r Pierre Gosselin. Folio 492.
- 16 avril. Brevet de concession en faveur du S^r de Brouillan. Folio 492, 1 $\frac{1}{2}$ page.
Liste de 35 faux-sauniers condamnés à aller passer le reste de leurs jours à l'Ile Royale. Folio 493, 1 page.
- 1er mai. Ordre du roi à M. de la Galissonnière au sujet des faux-sauniers.
Ci-suit environ 75 pages concernant la Louisiane.

Fin du volume 65.

MINUTES DES LETTRES.

1738.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 66.

CANADA.

DÉPÊCHES.

ANNÉE 1738.

(NOTA.—Les mémoires et ordres du roi sont dans les anciennes liasses des rondes).

1738.
Versailles.
6 janvier.
- Le Président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les S^{rs} Darragory doivent faire partir, le mois prochain, leur frégate l'*Aidé-laïde* pour la pêche de la baleine dans le fleuve S^t Laurent. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 janvier.
- Le même à M. Hocquart. Au sujet du règlement d'une société entre le S^r Liguart, négociant à Québec et les S^{rs} Beaujeu et Balou, négociants à Bordeaux. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 février.
- Le même à M. Hocquart au sujet des S^{rs} Darragory. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Feront rendre justice au S^r Gendron jeune, marchand à Paris, qui a avancé ses marchandises au S^r Poulin de Courval, procureur du roi à Trois-Rivières, pour 22,354 livres et dont il n'a eu aucun retour. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril.
- Le même aux mêmes. Les héritiers de feu S^r Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, représentent, qu'une concession appelée Port-à-Choix de 30 lieues de front sur 10 de profondeur fut concédée en 1705 à leur père au nord de l'Île de Terre-Neuve, ratifiée et enregistrée en 1708 ; qu'en 1736, MM. de Beauharnois et Michel concédèrent une enclave de cette concession au nommé Marsal. Désire des éclaircissements sur cette affaire. A tout événement cette concession aurait été faite mal à propos, à Marsal, attendu que l'Île de Terre-Neuve a été cédée aux Anglais par le traité d'Utrecht, la France ne s'étant réservé que la liberté de la pêche et la sécherie du poisson depuis le cap Bonavista jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'Île, et de là en suivant la partie occidentale jusqu'à la pointe Riche. Ainsi les Anglais auraient raison de se plaindre que la France voulut y prétendre et en disposer. Folio 2, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 9 avril.
- Le même à M. Hocquart. Lettres de change. Folio 3, 2 pages.
- 9 avril.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. François Bissot, fils de François Bissot de la Rivière, et ses co-héritiers, représentent qu'en 1661 la C^{te} des Indes concéda l'île aux Ceufs et la côte du fleuve, depuis l'île aux Ceufs jusqu'aux Sept-Iles, au dit François Bissot père ; que l'acte de concession fut brûlé dans un incendie à Québec, mais que cet acte se trouve énoncé dans un acte de foi et hommage en 1668. Qu'en 1732, le fermier du Domaine ayant prétendu qu'une partie de cette concession faisait partie du Domaine de Tadoussac, les héritiers, pour éviter toute discussion, ont aban-

DOC. DE LA SESSION No 18

1738. donné la partie contestée, à condition que le reste leur fut accordé. Vérifieront les faits. Folio 4, 2 pages.
- 9 avril. Le même à M. de Vassan. Lui a procuré une expectative de lieutenant. Folio 4 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 9 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les frères D'Arragory, satisfaits du succès de leur entreprise de pêche, leur ont écrit qu'outre leur établissement du *Bon Désir*, ils sont dans le dessein d'en établir un autre dans les Sept-Iles. Est bien aise que le S^r De la Fontaine continue à faire valoir sa concession à la rivière Noutaganicon. Quoique les S^{rs} de Contre-cœur et autres officiers n'aient pu trouver d'ardoisières sur le lac Champlain, il ne faut pas se rebuter. L'erreur faite dans la navigation du *Rubis*, aux attéragés du Chapeau Rouge, est des plus extraordinaires. Il est heureux que ce vaisseau n'ait pas péri. Approuve qu'il envoie le S^r de la Richardièrre visiter la côte de Terre-Neuve depuis le cap Raze jusqu'au cap de Rays, pour qu'il en dresse une carte. L'année prochaine, il pourra faire la même chose depuis le cap de Rays jusqu'au port Achoix. Amers à poser à l'Île aux Raux et à l'île d'Orléans. Ceux à l'île d'Orléans seront fixés, l'un à la rivière Delphine et l'autre à la pointe S^t Jean. A cet effet, ils feront élever un pan de mur, ayant la face au N. E., de 30 pieds de largeur, 25 à 30 pieds de hauteur sur 3 d'épaisseur. Folio 5, 2 pages.
- 9 avril. Le même aux mêmes. Sur les représentations du S^r de la Fontaine, conseiller, demandant que le brevet de concession à lui accordé au nord du fleuve S^t Laurent pour le terme de neuf années, soit modifié et étendu à sa vie durant. Dépenses par lui faites. Eclaircissements demandés. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Examineront le placet du S^r Fornel, négociant à Québec, demandant une concession à la Baie des Esquimaux pour y faire la pêche de la baleine, du loup marin et autres poissons. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet du placet du nommé Charbonnier qui se plaint qu'il ne peut parvenir à faire juger trois procès qu'il a à Montréal. Folio 6, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la demande du S^r Dupin de Bélugard, représentant qu'on ne peut former de bons canonniers sans la formation d'une compagnie et l'exercice journalier. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Au sujet du placet du S^r Louis Levrard, maître canonnier demandant une augmentation d'appointements. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même aux mêmes. Le S^r de Noyan, alléguant qu'une partie de la concession qui lui a été concédée sur la rivière Chambly se trouve submergée, ils pourront, s'ils le jugent à propos, lui en accorder une nouvelle entre le Séminaire et la veuve d'Argenteuil, dans les terrains qui restent à concéder. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même à M. Hocquart. Si le S^r Varin a des affaires en France, il pourra lui permettre d'y passer. A approuvé que le S^r Michel ait fait distribuer des blés aux habitants pauvres. Est bien aise que les habitants de Camourasca, de la Baie S^t Paul et de Chambly, aient continué à faire des goudrons, etc. Sur les bons témoignages rendus de l'application du S^r Michel, pendant son absence, il lui accorde une gratification de 3,000 livres. Approuve qu'il lui ait permis de se marier avec M^{lle} Bégon. L'abbé Le Page. Il est bon que la culture du chanvre se soutienne dans la colonie. Pension de 400 livres au S^r Louët écrivain du roi, frappé de paralysie. Procurera un brevet d'écrivain au S^r Bricault de Valmur. Folio 7, 4 pages.
- 14 avril. Le même au même. L'informerà de la conduite et des capacités du S^r Martel, pour lequel on demande une place d'écrivain du roy à Québec. Le S^r Bénard, employé dans les bureaux de l'Intendance. Folio 8 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même au même. Lui expliquera pourquoi on a fait payer au S^r Damicourt des droits sur les denrées qu'il a apportées de la Martinique. Folio 8 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1738.
14 avril. Le même au même. Observations sur les causes qui font voir un excédent considérable d'importations. Folio 9, 2 pages.
- 14 avril. Le même au même. A examiné le recensement de la colonie pour l'année 1739 et a été satisfait. Ne peut actuellement procurer des secours aux Filles de la Congrégation de Québec. Résultat peu satisfaisant de la traite de Niagara et de Frontenac. Dépenses et recettes. Folio 10, 2 pages.
- 14 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Commerce des Îles. Recrues. Faux-sauniers. Le S^r Du Buisson. A été bien aise d'apprendre que les S^{rs} Forster soient partis au commencement de septembre de Michilimakinac d'où ils doivent se rendre au printemps aux mines de cuivre du lac Supérieur. Folio 11, 2 pages.
- 14 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. La saisie faite sur lui, entre les mains du fermier de l'Abbaye de Bénévent, sera révoquée, et il pourra percevoir les arrérages dûs par ce fermier jusqu'au jour de sa démission de cette Abbaye. Le mandement qu'il a rendu sur la traite des liqueurs, en alarmant les consciences, a eu pour effet de diminuer considérablement le commerce des Français avec les sauvages, et d'augmenter d'autant celui des Anglais, sans diminuer la consommation des liqueurs puisque les Anglais en distribuent sans ménagements. Espère qu'il modifiera son mandement. Est informé par M. de Brouillan, que le S^r de S^t Vincent, ci-devant missionnaire à l'Acadie, et qu'il a rappelé était innocent dans l'aventure qu'on lui reprochait et qu'il y servait utilement. Espère qu'il utilisera son retour. Folio 12, 1½ page.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Gratifications aux S^{rs} de Léry et Robert de la Morandière. Est bien aise que les S^{rs} Rigaud, de la Gorgendière et Taschereau aient exécuté la condition qui leur a été faite de faire ouvrir un chemin de charrette depuis le bord du fleuve jusqu'à l'Ilet au Sapin près de la rivière Chaudière. Si les Frères des Ecoles Chrétiennes demandent des lettres patentes pour faire confirmer leur union avec les Hospitaliers, il fera usage de leurs observations à ce sujet. Folio 13, 1½ page.
- 23 avril. Le même aux mêmes. Il arrive beaucoup de plaintes sur la prévalence et la publicité du commerce étranger au Canada. La diminution sur le commerce de France et celui de la C^{ie} des Indes le prouve assez. Il peut être vrai, comme ils le disent, que le bas prix donné par la C^{ie} au castor, la mauvaise qualité des écarlatines, l'attrance de l'eau-de-vie, poussent les sauvages à porter leurs pelleteries aux Anglais, mais il est certain, en même temps, que des Français se servent des sauvages pour porter leurs castors aux Anglais, et que ces derniers viennent à Montréal et font ouvertement du commerce. Pour remédier à ces choses dans une certaine mesure, la C^{ie} a consenti à porter le prix du castor de 45 sols la livre à 55 et à se procurer des écarlatines d'Angleterre jusqu'à ce que la fabrication qui se fait en France en soit perfectionné. D'autre part, il a écrit à l'évêque pour modifier son mandement au sujet de la vente des liqueurs. Folio 13½, 3 pages.
- 23 avril. Le même à M. Hocquart. Il lui paraît surprenant que le S^r Berey, commis des trésoriers à Montréal, n'ait pu reconstituer les acquits qui lui manquaient après l'incendie de 1734; lui en a cependant procuré la décharge. Diminution de la recette des castors par suite du commerce frauduleux qui se fait par l'intermédiaire des sauvages. A approuvé qu'il ait fait embarquer sur *Le Jason*, les deux caisses de plantes destinées pour le jardin du roi à Paris, à lui remises par le S^r Favre, curé de S^t Sulpice. Folio 15, 4 pages.
- 23 avril. Le même à M. de Beauharnois. Doit être très attentif aux démarches des Anglais en vue de faire un établissement à la rivière à la Loutre. Croit, malgré ce qu'il en dit, qu'il est plus convenable de nommer un commandant sédentaire à Détroit. Si la santé de M. de Noyan le lui permet, il croit qu'il devrait être choisi pour commander à ce poste. Importance du poste de la Pointe-à-la-Chevelure. Folio 17. 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1738.
23 avril. Le même au même. A lu le nouveau mémoire du S^r de la Véranderye, et n'est pas peu surpris de voir que la découverte de la mer de l'Ouest n'est guère plus avancée qu'elle ne l'était. Doute que le zèle du S^r de la Véranderye soit aussi désintéressé qu'il le prétend. Quoi qu'il puisse dire pour justifier son dernier voyage à Montréal, il ne saurait expliquer avec satisfaction pourquoi il a ainsi abandonné son poste au lieu de profiter du temps pour pénétrer plus loin, d'autant plus que les dispositions des chefs sauvages, Missouris, Christinaux et Assiniboël, à l'égard des Français, paraissent excellentes. Regrette l'abandon du poste des Scioux, et est surpris qu'il ne donne aucuns détails sur l'évacuation de ce poste et les circonstances qui l'ont rendue nécessaire. Folio 18, 2 pages.
- 23 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur projet pour favoriser la colonisation à Détroit, ne peut convenir parce qu'il entraîne l'augmentation des troupes et que le roi ne peut supporter un surcroît de dépenses. Le projet le plus réalisable serait de nommer un commandant sédentaire qui n'aurait aucun intérêt commercial. Folio 19, 4 pages.
- 23 avril. Le même à M. Hocquart. Le roi a approuvé le bail qu'il a passé avec le S^r Cugnet pour la ferme de Tadoussac pendant neuf années à compter du 1^{er} octobre dernier. Recettes et dépenses. Folio 21, 3 pages.
- 23 avril. Le même au même. Au sujet des 28.000 livres que M. Bégon s'est engagé de payer à l'acquit du S^r de Lanouiller. Folio 22, 1½ page.
- 23 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart, Examineront la proposition du S^r Du Quesnel, touchant l'opportunité de faire ériger un hangar sur la côte au nord de Québec, pour y mettre les voiles et tout ce qui embarasse les vaisseaux du roi, et aussi pour y loger les matelots malades. Folio 23, 1 page.
- Marly.
29 avril. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du S^r de Lugny. Folio 23½, ¼ page.
- 29 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Duchesne, ouvrier entendu dans la fabrication des fers, passe au Canada pour s'y établir. Pourrait être employé à la C^{ie} des Forges. Folio 23½, ¼ page.
- 29 avril. Le même aux mêmes. M. de Beauharnois aura agréable de faire incorporer dans les troupes, en qualité de cadet à l'aiguillette, le S^r de Mazières de Maisoncelle qui passe au Canada. Folio 23½, ¼ page.
- 29 avril. Le même aux mêmes. Lui recommande le S^r Vallerand, employé depuis plusieurs années dans la brigade du Domaine. Folio 24, ¼ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. A accordé une gratification extraordinaire de 12,000 livres au S^r Taschereau, commis des Trésoriers généraux, en considération de l'augmentation d'ouvrage que lui donne la partie de la régie du Domaine. Folio 24, ½ page.
- 6 mai. Le même à M. de Beauharnois. Importance de la discipline dans les troupes. MM. de Verchères et de Céloron sont nommés pour commander les compagnies laissées vacantes par la mort de MM. de Repentigny et de Montigny. Les trois lieutenances vacantes par l'avancement de MM. de Verchères et de Céloron et la mort de M. de Cabanac, ont été accordées à M. de Cabanac, frère de celui qui est décédé, et aux Ch^{ers} de la Corne et de Raymond. Autres promotions pour les S^{rs} Beaujeu de Villemonde, Blainville Céloron, S^r Ours, le Ch^{er} de Gannes de Falaize, Péan, de Mui, d'Artigny de Villeray, De Longueuil fils, Millon, Gaspé, De la Barre, de Vassan. Folio 24½, 2 pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Feront incorporer dans les troupes en qualité de cadet le S^r Mauriel qui passe au Canada. Folio 25, ¼ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Incorporeront dans les troupes le S^r de Vienne, que sa famille fait passer au Canada dans un but de correction. Folio 24½, ¼ page.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Sur le rapport qu'ils font des mesures prises pour accélérer la perfection de l'établissement des forges. On pourrait croire, tout d'abord, qu'il y a lieu d'être satisfait, mais un examen approfondi fait

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1738. • voir qu'il y a eu beaucoup de mauvaise économie, et qu'on s'est mis fort peu en peine de ménager les fonds. L'impression a été très défavorable. Et ce qui est moins justifiable encore, c'est la nécessité où ils ont mis le roi de faire de nouvelles avances. L'avance convenue au S^r de Francheville n'était que de 10,000 livres, on l'a portée à 100,000 pour la nouvelle compagnie, et voilà qu'une nouvelle avance de 82,642 livres devient nécessaire. Elle sera accordée, mais il faut stipuler que le remboursement pourra être exigé, partie en fer partie en argent. Deux des barres de fer qui ont été essayées, se trouvent de la qualité dite, "fer de roche", qui est un peu inférieure à celle de Berry, la troisième est égale en qualité à ce dernier fer. Il sera inutile de proposer d'autres avances. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- Versailles.
13 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du C^{ier} Benoit. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Permettront au nommé Goupil, faux-saunier, de repasser en France pour y régler ses affaires. Folio 26 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Au sujet des instructions données à M. de la Jonquière qui commande *Le Rubis*, que le roi envoie au Canada Folio 27, 1 page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Fera incorporer dans les troupes le S^r de Nauroy, qui passe au Canada. Folio 27, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Beauharnois. A fait admettre dans l'ordre de S^t Louis les S^{rs} de S^t Ours, de Rigaud et de Contrecoeur, capitaines. N'a pu procurer cet honneur au S^r de Léry, qui d'ailleurs veut quitter le service de la colonie. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même au même. Accordera congé aux S^{rs} de S^t Vincent et Duplessis Faber. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. le C^{ier} de S^t-Ours. Lui a accordé la croix de S^t Louis. Id., au S^r Rigaud de Vaudreuil. Id., au S^r de Contrecoeur. Folio 28, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Beaujeu. A reçu le rôle général des troupes. A procuré une enseigne en pied à son fils. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Léry. M. de Beauharnois lui a rendu compte des travaux qu'il a fait exécuter à la Pointe-à-la-Chevelure et à l'enceinte de Montréal. S'il veut passer en France, pour servir dans le génie, c'est à M. le maréchal d'Asfeldt qu'il doit s'adresser. Folio 28 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. L'état des dépenses s'élève à 351,374 livres. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. A procuré au S^r de la Barre l'expectative d'enseigne qu'il a demandée pour lui. Folio 29, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Verchères. Lui a procuré une compagnie. Id. à M. de Céloron. Id. à M. de Raymond pour une lieutenance. Id. à M. de Longueuil pour une enseigne en second à son fils. Id. à M. de Gannes pour une enseigne en pied à M. de Falaize, son parent. A M. de Boiscler; Lui a procuré une gratification de 300 livres. Id. à M. Robert de la Morandière. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 13 mai. Le même à M. l'abbé Miniac. Le S^r Gosselin repasse au Canada. Lui rendra service à l'occasion, s'il en est digne. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. le Ch^{ier} Bégon. Lui a procuré son passage au Canada avec celui de deux domestiques. Folio 30 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Michel. En témoignage de la manière dont il administre les affaires, en l'absence de M. Hocquart, il lui a accordé une gratification extraordinaire de 3,000 livres. A approuvé son mariage avec M^{lle} Bégon. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Varin. Lui a accordé un congé. Id. à M. Duplessis Faber. Id. à M. de S^t Vincent. Folio 31, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Beaucoeurs. Fera valoir ses services à l'occasion. Folio 31 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1738. Le même au Ch^{er} Dormicourt. Au sujet de ses appointements. Folio
13 mai. 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Des Méloises. Dit que le dommage causé à une partie de
ses tuiles doit être attribué au mortier, il ne doit pas se décourager. Folio
32, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de S^t Ours de Chaillon. A procuré une place d'enseigne
en pied à son fils. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Dupin Bélugard. Doit s'adresser à M. de Beauharnois,
pour ses vues à l'égard de soldats canonniers. Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Hocquart. Le S^r Gosselin missionnaire repasse au Canada.
Il connaît les plantes, en a fait des envois pour le jardin du Roi et doit en
faire d'autres. Lui procurera quelques secours si cela est nécessaire.
Folio 32 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même à M. de Beauharnois. M. de Bienville, dans l'entreprise qu'il
doit faire contre les Chicachas, s'est déterminé à prendre la voie du fleuve
S^t Louis de préférence à celle de la rivière de La Mobile; cela entraînera
un délai jusqu'à juillet de l'année prochaine, attendu que le chemin qui con-
duit du fleuve aux Chicachas n'est praticable qu'en été. S'il entreprend
quelque chose pour soutenir M. de Bienville, il règlera ses mouvements sur
cet arrangement. En tous cas, il fera harceler les Chicachas par les sau-
vages des lacs, et il est à souhaiter que les mesures qu'il a prises pour faire
détruire, par les Kakapous et les Mascoutins, l'établissement que les Chi-
cachas et les Chirakis ont entrepris sur la rivière Oyo aient été ou seront
exécutées. Puisqu'il a jugé qu'il ne pouvait se dispenser d'accorder le pardon
aux Renards, que demandaient pour eux les Outaouais, les Poutoutamis et
les Folles Avoines, il approuve qu'il l'ait fait. Il n'y avait pas d'inconvé-
nients à rendre publics en Canada les programmes que M. d'Hozier lui a
adressés de l'Armorial général de la France. Cependant il doit dire que
cet ouvrage n'était pas autorisé. Folio 33, 2 pages.
- 15 mai. Le même à M. de Lotbinière. Le roi lui a conféré le doyenné du Chapitre
de Québec. Folio 34, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même à M. de Noyan. M. de Beauharnois a instruction de lui donner
le commandement de Détroit, si sa santé lui permet de s'en charger. En
même temps, il a donné l'ordre pour que M. de Beauharnois et Hocquart
lui expédient, s'il n'y a pas d'inconvénients, la concession qu'il a demandée
auprès des terres de M^{de} D'Argenteuil. Folio 34, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Il ne peut ignorer que son diocèse
n'est pas en situation de se passer de la présence de l'évêque. Espère que
son zèle pour les intérêts religieux le déterminera à prendre un parti. Il est
temps qu'on sache enfin à quoi s'en tenir. S'il veut mettre des conditions à sa
démission, qu'il le dise. Attend une réponse prompte et positive. Folio
34 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ne peut accorder au S^r
Benoit, fils, le brevet de chirurgien, major qu'il demande, ni la survivance de
son père. Pourra peut-être en disposer en sa faveur lorsqu'elle vaquera.
Approuve le projet d'établissement des terres auprès du fort de la Pointe-à-
la Chevelure. Le roi laisse aux Religieuses de l'Hôpital-général de Québec,
la liberté de faire valoir leurs prétentions sur la maison épiscopale de
Québec. Cependant avant de laisser cette communauté s'engager dans une
contestation, il convient de faire examiner ses prétentions avec soin. Exami-
neront le placet du S^r Désaunier, négociant à Québec, au sujet d'une conces-
sion qu'il demande pour y établir la pêche aux lousp-marins. Folio 35,
2 pages.
- 15 mai. Le même à M. Miniac. N'ignore pas la triste situation du diocèse de
Québec. M. Dosquet a annoncé qu'il était dans le dessein de donner sa
démission. La question sera résolue d'une manière ou de l'autre avant
l'année prochaine. L'exhorte en attendant, à continuer l'administration en
qualité de grand vicaire. Folio 36, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1738.
18 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. M. l'évêque de Québec, sur les observations qu'il lui a faites, a écrit de Rome à M. Miniac le laissant maître de modifier son mandement de manière à concilier le temporel et le spirituel au sujet de la vente de l'eau-de-vie. Folio 36, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même à M. l'évêque de Québec (à Rome). A transmis à M. Miniac la lettre qu'il lui destinait. Espère qu'elle suffira pour faire cesser les inconvénients qui résultent de son mandement. M. de S^t Vincent ne repassera pas à l'Île Royale. Folio 36 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 18 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des difficultés faites au Ch^{er} de Norey à l'égard du paiement du prix de vente d'un domaine. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mai. Le même à M. Verrier. Conférences de droit. A reçu son nouveau volume des Aveux, Dénombrements et Déclarations du papier terrier. Il lui tarde de voir la fin de ce travail. Folio 37, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a accordé au S^r Destancheau, qui ne peut supporter le climat de S^t Domingue de servir en Canada dans la même qualité. Folio 37, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Marizot se conduisant très mal en Canada, ils le feront arrêter et le remettront à M. de la Jonquière pour qu'il le ramène en France. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 mai. Le même à M. de Beauharnois. Pourra donner, s'il le juge convenable une place de cadet à l'aiguillette au S^r Moras qui sert dans la compagnie de M. Des Méloises et qui est d'une bonne famille de Bordeaux. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 juin. Le même à M. Hocquart. Accordera passage à la D^{elle} Quénet et sa subsistance à la table du capitaine. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1738.

L'ILE ROYALE.

- (Les mémoires et ordres du roi sont dans les anciennes liasses des rondes).
- Versailles.
23 mars. Le président du Conseil de marine à M. Le Normand. A fait affréter à Dunkerque deux vaisseaux pour porter des farines à Québec. L'un d'eux n'ayant pas de pilote connaissant le S^t Laurent, il lui en fournira un. Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
29 avril. Le même au même. Instructions diverses touchant les comptes et les travaux. Folio 1, 2 pages.
- 29 avril. Le même au même. Espère que le succès du S^r Harrander, dans la tuerie des vaches marines aux Îles de la Madeleine, le mettra en état de suivre son établissement avec plus de vigueur. Il ne peut être question d'entreprendre le chemin que demande M. de la Boularderie de Louisbourg au Petit Brador. Chemins de Miré et de la Baleine. A averti le Père provincial des Récollets que si le Père Zacharie Caradet n'agissait pas avec plus de modération et de prudence, il ne resterait pas dans la colonie. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 29 avril. Le même à MM. de Bourville et Le Normand. Au sujet des travaux aux fortifications et autres. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 5 pages.
- 29 avril. Le même à M. Verrier. Même sujet. Folio 5 $\frac{1}{2}$, 6 pages.
- 29 avril. Le même à M. Le Normand. Au sujet de la mauvaise qualité des farines. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 mai. Le même au même. Instructions diverses. Folio 9 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 mai. Le même au même. Comptes et lettres de change. Folio 10 $\frac{1}{2}$, 2 $\frac{1}{2}$ pages.
- 6 mai. Le même au même. Remboursement des avances en vivres faites aux habitants. Folio 12, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normand. Rations pour la veuve du S^r Jacault, maître canonier. Le roi n'a pas jugé à propos d'ordonner l'exé-

DOC. DE LA SESSION No 18

1738. cution du plan projeté pour la paroisse de Louisbourg. Les sages-femmes sont assez rares en France. A pris des mesures pour en faire passer une à Louisbourg l'année prochaine, mais espère que le S^r Bertin, chirurgien, en formera quelques-unes dans le colonie même. Folio 12, 2 pages.
- 6 mai. Le même aux mêmes. Est bien aise d'apprendre que le religieux, qui a charge de l'infirmierie de l'hôpital donne plus de satisfaction que son prédécesseur. Trouvera bon qu'ils concèdent aux religieux un terrain à Miré pour y faire une prairie pour leurs bestiaux. Veut bien accorder la concession en propriété de l'île de Niganiche au S^r de la Boularderie, mais de manière à sauvegarder les droits des habitants qui pourraient y avoir des établissements. Folio 13, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. de Bourville. A donné au S^r Denis de Bonaventure, aide-major, la compagnie vacante par la mort du S^r Dangeac ; au S^r du Hayet, l'aide-majorité et une commission de capitaine, une lieutenance au S^r Benoit, une enseigne en pied au S^r Du Vivier et une enseigne en second au S^r Dangeac. Folio 14 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. Appointment de 300 livres, comme bailli au S^r Lartigue. Il convient de terminer les fortifications avant d'ériger Louisbourg en paroisse. Importance de favoriser la construction des vaisseaux. Accordera aux constructeurs les mêmes gratifications qu'en Canada. A accordé à M. de Brouillan le terrain qu'il a demandé dans l'île n° 16 en remplacement de celui que M. Le Normant a fait entourer en 1736. A accordé au S^r Du Hayet une gratification de 600 livres en considération des dépenses qu'il a encourues à l'île S^t Jean en 1736. Folio 15, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. Le Normant. Instructions diverses. Folio 16 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- Versailles. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. A été bien aise d'apprendre l'arrivée à Louisbourg de deux navires qui étaient allés chercher des vivres en France pour soulager la disette. A donné des avis dans tous les ports de France pour que les armateurs qui se proposent d'aller à l'île Royale embarquent des vivres pour la colonie. Folio 17 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de Bourville. A approuvé qu'il ait envoyé un détachement de troupes avec un sergent à l'enterrement du chef des sauvages de l'île Royale. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. du Chambon. Lui a procuré les 1500 livres qu'il accordait à M. de Pensens pour l'entretien d'un bâtiment destiné à transporter à l'île S^t Jean les vivres et autres choses nécessaires. Folio 18, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. Leur envoie l'état pour les dépenses des fortifications de l'île Royale de la présente année, s'élevant à 128,900 livres. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie l'état des dépenses ordinaires de l'île Royale pour la présente année, s'élevant à 215,123 livres. Folio 18 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. Le roi a destiné *Le Jason* pour le voyage à l'île Royale et en a donné le commandement à M. le marquis de Cavagnac. Folio 19, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. Du Vivier. Lui a procuré le congé qu'il a demandé pour venir rétablir sa santé en France. Folio 19, $\frac{1}{4}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Duhayet. Lui a procuré l'aide-majorité et une commission de capitaine. Au S^r Benoit: Lui a procuré une lieutenance. Folio 19 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 13 mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. Au sujet d'une demande du S^r Lartigue. Folio 20, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Le Normant. A examiné les cartes de la pêche et du commerce qu'il a envoyées. Voit que l'entrée des marchandises s'élève à 1,427,451 livres et la sortie à 1,499,446 livres, faisant un excédant à la sortie de 71,994 livres. A vu avec plaisir que les bâtiments construits à l'île Royale, l'année dernière, sont au nombre de 14, du port de 50 à 120

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1738. tonneaux., mais voit avec peine qu'on en a acheté 13 des Anglais. Folio 20 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Le Normant. Lui envoie le congé qu'il demande et dont il ne profitera que si sa présence en France est absolument nécessaire. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Sabatier. A reçu la balance générale des recettes et des consommations faites dans les magasins. Il compte, si M. Le Normant prend le congé qu'il lui a envoyé, qu'il donnera ses soins pour que le service ne souffre pas en son absence. Folio 21, 1 page.
- 13 mai. Le même à M. de la Vallière. A reçu le rôle général des troupes. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Roma. A été heureux d'apprendre le succès des récoltes sur sa concession. Folio 22, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 mai. Le même à M. Lartigue. A attaché 300 livres d'appointements à la charge de bailli de Louisbourg qu'il remplit. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. N'enverront plus de morue dans les soutes des vaisseaux du roi. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même à M. Verrier. Lui envoie l'état des dépenses pour les fortifications. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mai. Le même à M. de Bourville, A accordé une enseigne en second au Sr D'Orfontaine de Villejoint. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 juillet. Le même à MM. de Bourville et Le Normant. Au sujet des héritiers de François Allain, de la ville de Mamers, touchant le paiement d'une rente onstituée due par le Sr Sabatier. Folio 23, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 septembre. Le même à M. de Brouillan. A été peiné d'apprendre la mort du Sr Despiet, capitaine. A bien fait d'écrire à M. de Bourville de permettre au Sr de la Plagne, frère du Sr Despiet, de passer en France. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

(Ci-suit 90 pages sur la Louisiane).

Fin du vol. 66.

MINUTES DES LETTRES.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

1738

Série B. Vol. 67.

1738. (N. B)---Les mémoires et ordres du roi sont dans les anciennes liasses des rondes.)
- Versailles. Le président du conseil de marine à M. de la Haye d'Anglemont. Mesures prises pour prévenir une disette en Canada. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
13 janvier.
- 27 janvier. Le même à M. de Fulvy. Croit qu'il convient d'indemniser les chapeliers du Canada. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 février. Le même au même. Causes de la diminution du commerce de la C^{ie} des Indes en Canada. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 10 février. Le même à M. Fagon. Au sujet des mines de fer en Canada. Folio 14, 2 pages.
- 10 février. Le même à M. le duc d'Antin. Ne manquera pas à l'occasion, de procurer l'avancement du S^r de la Corne, lieutenant, auquel il s'intéresse. Folio 15, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 février. Le même à M. de Fulvy. Est bien aise d'apprendre que la C^{ie} des Indes est disposée à dédommager les chapeliers de Québec. Folio 23, 1 page.
- 3 mars. Le même à M. Lenfant, Au sujet des pillages faits lors du naufrage du navire *La Renommée* à l'île d'Anticosti en novembre 1736 appartenant aux S^{rs} Pascaux, négociants de la Rochelle. Folio 24, 1 page.
- 11 mars. Le même à M. de Fulvy. Est bien aise d'apprendre que la C^{ie} des Indes se met en mesure d'obvier aux causes qui ont produit une diminution de commerce en Canada. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mars. Le même au même. Mesures à prendre au sujet du commerce qui se fait en Canada d'indiennes et autres marchandises des Indes. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 31 mars. Le même à M. le comte de Muy. Au sujet des plaintes de l'évêque de Québec touchant une saisie sur les arrérages qui lui sont dus par le fermier de l'abbaye de Bénévent. Folio 33 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 avril. Le même à M. Fagon. Au sujet des avancés pour l'exploitation des mines de fer du Canada. Folio 41, 3 pages.
- Marly. Le même au R. P. Maurice Godefroy. Au sujet du père Zacharie dont la conduite à Louisbourg donne lieu à des plaintes. Folio 45, 1 page.
29 avril.
- 29 avril. Le même à M. Du Puy. Il n'est plus possible de retarder plus longtemps le paiement de ce qu'il doit au S^r Foucaut de Québec. Ses effets seront vendus pour ce qu'ils pourront rapporter. Folio 45 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 30 avril. Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. Espère que l'évêque de Québec donnera sa démission, mais il craint qu'il ne fasse de lui-même aucun mouvement dans ce sens. Désire qu'il lui fasse part de ses vues. Folio 47, 1 page.
- 6 mai. Le même à M. de S^t Contest. Au sujet du S^r de Coux, chirurgien à l'île S^t Jean. Folio 48, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 mai. Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. En l'absence de l'évêque, il pourra, s'il le juge à propos, et s'il en est autorisé, permettre à l'abbé de S^t Vincent de s'embarquer pour l'île Royale. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le même au même. Même sujet. Folio 51 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1738.
Versailles.
11 août.
- Le même à M. l'évêque de Québec. On a jeté les yeux sur un sujet pour lui succéder. Doit se hâter de mettre les choses en règle, afin que son successeur puisse être en état de passer au Canada l'année prochaine. Folio 16, seconde partie, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontaine-bleau.
2 novembre.
- Le même à M. l'évêque de Québec. Lui procurera en considération de sa démission de l'évêché de Québec, le bénéfice de l'abbaye de Breine, du diocèse de Soissons, dont le revenu est estimé à 3,000 livres. Le prie, si cet arrangement lui convient, de lui remettre sans retard sa démission pure et simple. Folio 108, $1\frac{1}{2}$ page.
- 3 novembre.
- Le même au Père Godefroy. Les plaintes portées contre le Père Zacharie sont de telle nature qu'il ne reste qu'à le faire revenir de Louisbourg, Folio 113, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 novembre.
- Le même aux S^{rs} Darragory. Regrette l'insuccès de leur pêche à la baleine cette année. Folio 113 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
8 décembre.
- Le même à l'évêque de Québec. Est surpris de ses nouvelles exigences pour se démettre de son évêché. Il s'agit pour le présent, de savoir si l'arrangement proposé convient ou non. S'il ne lui convient pas, il devra s'arranger pour retourner le printemps prochain à Québec, sans quoi le roi prendra les mesures nécessaires pour y pourvoir, et alors il n'aura plus à compter sur le bénéfice de l'abbaye de Breine ni sur autre chose. Est chargé par le cardinal de Fleury de lui déclarer ces choses une fois pour toutes. Folio 128, $1\frac{1}{2}$ page.
- 8 décembre.
- Le même à M. le duc de S^t Aignan. Le prie de remettre à M. Dosquet la lettre qu'il lui envoie. Demande à l'évêque une réponse par le prochain courrier. Lui sera obligé de lui marquer quel jour elle lui aura été remise. Folio 128 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 décembre.
- Le même à M. de Noailles. Le roi a confié le commandement de l'expédition contre les Chicachas. Folio 131, 1 page.
- 16 décembre.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Noailles d'Aymé, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre à la Louisiane. Folio 133, 6 pages.
- 18 décembre.
- Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. Au sujet de trois jeunes clercs venus de Canada en France pour s'y faire ordonner prêtres. Folio 140, $\frac{1}{2}$ page.

1738.

MINUTES DES LETTRES.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

- Versailles.
10 février.
- Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois, intendant à Rochefort. Au sujet des fournitures pour les magasins du roi à Québec par les S^{rs} Botereau et Le Moyne, de Rouen. Folio 10, 1 page.
- 24 février.
- Le même au même. Au sujet des gratifications pour encourager la construction des navires à Québec. La proposition de M. Hocquart, d'y construire une flûte pour le compte du roi, paraît convenable. Attend de nouveaux éclaircissements avant de s'y décider. Folio 13, 2 pages.
- 3 mars.
- Le même au même. Au sujet des fournitures de marchandises pour les magasins du roi par les S^{rs} Botereau et Le Moine, de Rouen, et les frères Mariette, de Montauban. Folio 15, 2 pages.
- 11 mars.
- Le même au même. Au sujet du passage de Louis Robin, habitant de Québec. Folio 16 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Marly.
19 avril.
- Le même au même. Donnera passage à trois missionnaires envoyés au Canada par le supérieur des Missions Étrangères. Passage pour le fils du S^r Glatigné de La Val. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SÉSSION No 18

1738.
6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. de la Jonquière, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à Québec. Folio 26 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 6 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr marquis de Chavagnac, lieutenant de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 27 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 6 mai. Le président du conseil de marine à M. de La Jonquière. M. Du Quesnel l'a mis au fait de la proposition dont il parle pour l'établissement d'un magasin au sud du fleuve, vis-à-vis Québec. Folio 28 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles.
13 mai. Le même à M. de Beauharnois. Accordera passage à M. Bégon, lieutenant de roi à Trois-Rivières, avec deux domestiques. Folio 29, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même au même. Fournitures pour l'Île Royale. La C^{ie} des Forges du Canada a offert de livrer, l'année prochaine, 400 milliers de fer pour les arsenaux de la marine, à 10 livres par millier au-dessous des prix de France. L'offre a été acceptée. Il faudra envoyer les spécifications de ce qui est requis. On n'y fabrique pas encore les fers de fonderie ni les fers ronds. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ page.

Fin du Vol. 67.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

MINUTES DES LETTRES.

1739.

AMÉRIQUE—COLONIES.

Série B. Vol. 68.

CANADA.—DÉPÊCHES ET ORDRES,

1739.
Versailles.
22 février.
22 mars.
- Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Au sujet des envois de farines qu'il doit faire à l'Île Royale. Folio 1, 1 page.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du S^r de S^t Laurent, qui passe au Canada pour y servir en qualité de cadet. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 avril. Ordre du roi à M. le marquis de la Galissonnière de se charger des faux-sauniers destinés pour le Canada. Folio 3, 1 page.
- 7 avril. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des faux-sauniers qui doivent passer en Canada. Folio 4, 2 pages.
- 3 avril. Arrêt portant que les écarlatines d'Angleterre, blanches et rouges qui seront saisies en Canada, seront payés aux dénonciateurs par l'agent de la C^{ie} des Indes à raison de 5 livres l'aune au lieu de 7-10. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 avril. Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Au sujet du procès de la succession Haynard. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoi un mémoire contenant des instructions sur la fabrication de trois différentes espèces de colle de poisson. Il conviendrait de faire entreprendre cette fabrication au Canada. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 avril. Le même aux mêmes. La femme du S^r Péan, major de Québec, s'étant portée adjudicataire de la moitié de la seigneurie de la Durantaye, elle demande d'être mise en possession de la concession par augmentation qui fut accordée au S^r Morel de la Durantaye par MM. de Frontenac et de Champigny et qui n'a jamais été ratifiée par le roi. Demande des éclaircissements Folio 6, 1 page.
- 7 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des fournitures. Le S^r Bérey. Est bien aise que les habitants de Camourasca, la Baie S^t Paul et Chambly, continuent de faire des goudrons, chanvre, &c. Folio 7, 3 pages.
- 7 avril. Le même au même. Au sujet des comptes et des lettres de change. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- 7 avril. Le même au même. Observations sur les excédents des dépenses. Folio 10, 6 pages.
- 7 avril. Le même au même. Est touché de la triste situation dans laquelle se trouvent les affaires du S^r de Lanouiller. Souhaite qu'on puisse lui procurer quelque secours. Le prie d'en chercher les moyens. Folio 12 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 avril. Le même au même. A reçu les états du commerce du Canada, faisant voir que les marchandises d'entrée montent à la somme de 1,722,284 livres et celles de sortie à 1,656,002, en sorte que l'entrée excède la sortie de 66,281 livres. Observations à ce sujet. Folio 13, 2 pages.
- 7 avril. Le même au même. Instructions diverses. Folio 14, 2 pages.
- 7 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La D^{ne} Charlotte Le Gardeur a demandé la ratification d'une concession qui lui a été faite à titre de seigneurie le 4 janvier 1737. Id. pour le S^r Roberth, garde-magazin à Montréal. Diront ce qu'il en pensent. Folio 15, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1739.
7 avril. Le même à M. Hocquart. Donnera son avis sur les placets des S^{rs} Lajus, chirurgien à Québec, et Alavoine, chirurgien entretenu à l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières qui demandent des brevets de commis aux rapports. Folio 15, 1 page.
- 22 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Donneront aux S^{rs} Darragory toutes les facilités qui dépendent d'eux pour leur entreprise de pêche à la baleine. Folio 15½, ½ page.
- 13 avril. Le même à M. de Beauharnois. Croit qu'il y a des abus à l'égard des congés donnés aux soldats pour invalidité. Pour les prévenir, ces soldats congédiés seront examinés à leur arrivée en France. Folio 16, 1 pagé.
- 13 avril. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 16, 1 page.
- 16 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les S^{rs} Mariette frères, négociants à Montauban, chargés de certaines fournitures du roi pour la colonie, représentent que le S^r Taché, leur commis, éprouve de grandes difficultés dans le paiement des marchandises qu'il vend pour leur compte. Les prie d'accorder à ce commis la protection et les facilités nécessaires. Folio 16½, 1 page.
1731.
21 avril. Le même aux mêmes. Les S^{rs} Darragory ne sont pas rebutés de leur insuccès. Est heureux du succès que le S^r de la Fontaine rencontre dans l'exploitation de la pêche au loup marin à la rivière Moutayamion. Espère qu'il en aura tout autant dans celle du saumon qu'il doit entreprendre dans les petites rivières de sa concession. A approuvé que le S^r de la Richardièrre ait fait la visite des côtes de Terre-Neuve, des îles, bancs et battures qui s'y rencontrent et a été satisfait du journal et de la carte qu'en a dressé le S^r Pellegrin, pilote, qui l'accompagnait. A procuré aux récollets une gratification de 300 livres, en dédommagement de l'incendie qui a consumé une partie de leurs bâtiments à Québec. Folio 17, 3 pages.
1739.
21 août. Le même aux mêmes. A vu les éclaircissements qu'ils lui ont donnés à l'égard des plaintes des héritiers du S^r Hazeur, au sujet de la concession accordée en 1736 au nommé Marsal dans l'île de Terre-Neuve, faisant partie d'une concession primitivement accordée au S^r Hazeur en 1705. La concession de Hazeur se trouve annulée par la cession de Terre-Neuve à l'Angleterre. Il reste aux Français le droit de faire la pêche et de faire des échauffaux pour sécher leur poisson et des cabanes pour se loger pendant la saison de la pêche. Il convient que le privilège de pêche sur la concession accordée à Marsal soit accordée de préférence aux héritiers de Hazeur. Folio 18, 1½ page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Est fâché d'apprendre tous les contretemps survenus dans le travail des forges de S^r Maurice. Ils ne peuvent être attribués qu'à l'ignorance ou à la mauvaise foi du maître fondeur, et l'on a bien fait de le chasser. Il ne faut cependant pas lui attribuer tout le mal. Il est surprenant que le S^r Olivier se soit encore trompé sur la quantité d'eau nécessaire pour faire fonctionner sans interruption les deux chaufferies. Le projet de faire conduire de nouvelles eaux au ruisseau S^r Maurice serait trop dispendieux. Il semblerait plus simple de fixer la roue de la chaufferie d'en bas de manière à la faire tourner par dessous. Le roi a approuvé qu'ils aient empêché l'abbé Le Page de faire un établissement de forges. Folio 19, 2 pages.
- 21 avril. Ordre du roi, nommant le S^r Fleury de la Janière, exempt du prévost de la maréchaussée de France en Canada, à la place du S^r Nicolet décédé. Folio 19½, ½ page.
- Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Jutras DesRozières représente, qu'il est le propriétaire du fief de Lussaudière depuis 1724, qu'il y est établi et qu'il a fait 22 concessions, dont 17 sont habitées; que le S^r Aubry, missionnaire des Abénaquis, a engagé M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières, à lui défendre de concéder une partie de sa concession avoisinant les sauvages, sous le prétexte que des défrichements, en éloignant le gibier, détermineraient ces sauvages à s'en

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739. aller ailleurs, et que de fait ils songeaient à aller se fixer à la rivière Missisquoi. Il demande d'être maintenu dans sa jouissance ou indemnisé. Les prie de lui donner des éclaircissements. Folio 20, 2 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des représentations de la D^{ne} Le Gardeur de Courtemanche, épouse du S^r Foucher, procureur du roi à Montréal, contre le S^r de Brouague à l'égard de la concession de la Baie de Phélypeaux. Folio 21, 3 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. L'ordre qui a été donné pour transférer au Canada le S^r Bouchet d'Orceval est révoqué, et il pourra revenir en France. Folio 22, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Comme on fait des difficultés pour payer au S^r de Galiffet la somme qui lui est due sur la terre de la Durantaye, laquelle a été vendue par décret, ils lui donneront les facilités nécessaires pour parvenir à faire le recouvrement de ce qui lui est dû. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Ordre du roi pour transférer des faux-sauniers au Canada. Folio 23, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des pièces concernant l'administration du Domaine d'Occident. Folio 24, 2 pages.
- 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du projet qu'ils ont soumis à l'égard du poste de Détroit. Veut bien qu'on le mette à l'épreuve pendant quelques années. Folio 25, 2 pages.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnois. Ne négligera pas quand il en aura l'occasion de le recommander au roi pour une place de chef d'escadre. Folio 26, $\frac{1}{3}$ page.
- 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Puisqu'ils croient qu'en établissant des garnisons chez les sauvages de S^t François et du Sault S^t Louis pour prévenir la fraude qu'ils font en portant aux Anglais les pelleteries des Français, ce serait provoquer le départ d'un grand nombre de ces sauvages domiciliés; il ne faut plus y penser pour l'instant, toutefois, il est impossible de laisser subsister la fraude qui se fait et, pour cela, il faut donner instruction au commandant du poste de S^t Frédéric de veiller attentivement à ce que les sauvages qui sont à Orange ne passent plus de pelleteries que ce qui peut être le produit de leur chasse propre. Folio 26, 2 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Le roi voulant être instruit des talents, capacités, application et conduite des officiers tant du Conseil Supérieur que des autres juridictions, désire qu'il lui soit envoyé une liste apostillée. Folio 27, 1 page.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnois. Même sujet. Folio 27, 1 page.
- 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A lieu de croire que le S^r Lestage, qui représente le S^r Barret dans l'affaire qu'il a intentée au S^r Lenormant, supérieur du séminaire de Montréal, a répandu dans la colonie des libelles diffamatoires contre lui. Comme il ne convient pas qu'un ecclésiastique occupant la position de M. Lenormant soit diffamé, ils devront arrêter le cours de ces calomnies par un moyen ou un autre. Folio 28, 1 page.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Instructions diverses. Folio 28, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. Hocquart. Le S^r Dormicourt. Est satisfait des bons témoignages qu'il rend de M. Verrier et de M. Varin. Ne sait s'il faut ajouter une foi entière à la déclaration faite par la nommée Esther Brandeau qui a passé au Canada déguisée en garçon. Folio 29, 2 pages.
- 21 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A procuré au S^r Levrard, maître canonnier, une augmentation d'appointements. Aurait, sur sa recommandation, procuré au S^r de Tonnancour la place de lieutenant général de la juridiction de Trois-Rivières, vacante par la mort de son frère, mais comme elle est demandée en même temps par le S^r de Courval, il attendra son avis là-dessus, attendu que le S^r de Tonnancour, suivant ce qu'il lui marque, n'a pas les connaissances nécessaires et que le S^r de Courval est pré-

DOC. DE LA SESSION No 18

1739. sumé les avoir acquises dans l'exercice de sa charge de procureur du roi. Accordé à la veuve du capitaine de Montigny la pension qu'avait la veuve du S^r de Monthet. Folio 30, 2 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Quoique les héritiers Bissot ne soient pas en état de représenter la concession en seigneurie qui a été faite à leur père, en 1661, sur la côte nord du S^t Laurent, depuis Tadoussac jusqu'à la concession du S^r de La Fontaine, il est certain cependant que cette concession a été réellement faite comme l'atteste le papier terrier de la C^{ie} des Indes ; que ce même Bissot et ses successeurs ont établi ce poste, qu'ils y ont fait la traite, la chasse et la pêche sur une étendue de côtes de près de 150 lieues. Serait disposé, pour ces raisons, à confirmer cette concession aux héritiers, mais, comme ils ont des difficultés entre eux, il serait à craindre que cette confirmation susciterait de plus grandes difficultés. En attendant, car l'intention du roi n'est pas de laisser cette affaire sans décision définitive, les héritiers pourront jouir ensemble des droits et privilèges de leur concession. Folio 31, 2 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Ont bien fait de permettre aux S^{rs} Daine et Foucault de faire à leurs frais la découverte de la Baie des Esquimaux et de leur en faire espérer la concession, mais il faut aussi que le S^r Fornel puisse de son côté travailler à en faire la découverte aux mêmes conditions, attendu qu'il s'y est engagé envers lui. Le mieux serait de les joindre ensemble. Au sujet de la contestation d'entre le S^r Constantin, les S^{rs} Foucault et Boucault touchant le poste de S^t Modet. Folio 31½, 2 pages.
- 21 avril. Le même aux mêmes. Le S^r de la Fontaine, à qui ils ont accordé une concession au nord du S^t Laurent pour le terme de 9 ans et qui en avait d'abord demandé la confirmation en l'étendant à sa vie durant, demande aujourd'hui que cette confirmation lui en soit faite à perpétuité. Sa demande ne peut être accordée, pas même pour sa vie durant, attendu les contestations auxquelles ces sortes de concessions donnent lieu. Il en aura la confirmation pour 9 années, et si, au bout de ce temps, il fait voir qu'il l'a exploitée convenablement, il aura une nouvelle concession. Quand aux îles et batures adjacentes à sa concession, ils ont bien fait de ne pas les comprendre, attendu qu'elles ont été concédées en propriété au S^r Jolliet, cependant, comme ces îles peuvent être utiles ou même indispensables au concessionnaire de la terre ferme, il convient, si les héritiers du S^r Jolliet n'ont pas de pêche sédentaire sur leurs îles, de les forcer à accepter du S^r de la Fontaine une redevance n'excédant pas 50 livres par chaque étendue d'une lieue carrée, en se réservant concurrentement, de chasser le loup marin au fusil après le temps expiré de la pêche sédentaire. A accordé au fils aîné du S^r de Léry l'emploi de sous-ingénieur à la place du S^r Dugué. N'a plus entendu parler de l'union que les Frères Hospitaliers de Montréal avaient projeté avec ceux de l'École Chrétienne. Il est probable que les dettes de ceux-là ont empêché ceux-ci de clore l'affaire. Folio 32½, 3 pages.
- 21 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le roi a accordé un congé absolu au S^r de Chaulnes qui a été transféré au Canada le 28 avril 1734 par ordre du roi pour servir comme soldat ; cependant, jusqu'à nouvel ordre, ils veilleront à ce qu'il ne sorte pas du Canada. C'est sa famille qui a demandé cet arrangement. Folio 33½, ½ page
- 1er mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r Dosquet ayant donné sa démission de l'évêché de Québec, le S^r abbé de l'Auberivière a été nommé à sa place, mais, comme cet arrangement n'est pas encore consommé, le grand vicaire du S^r Dosquet restera eu attendant, chargé de la conduite du diocèse. L'habitude où sont les Canadiens de s'adonner à la navigation, au commerce et aux voyages dans les pays d'en haut, a fait comprendre au roi qu'il n'était pas facile d'engager les fils de famille à s'appliquer à l'étude de la jurisprudence, c'est pour cela que le roi a attaché des gages aux places de conseillers, et c'est dans cette vue aussi qu'il a établi des assesseurs au Conseil Supérieur, tant pour procurer des sujets à ce

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739.

conseil que pour les juridictions inférieures. Il est heurenx que la récolte ait été bonne après la disette de l'année dernière. Bien que l'insuccès du S^r Cotterel dans le commerce de chevaux qu'il a voulu faire avec les Iles, ne doit être attribué qu'aux fausses mesures qu'il a prises, il est néanmoins à craindre qu'il n'intimide ceux qui auraient l'intention de le tenter. Il est fâcheux que la pêche des marsouins ne fasse pas plus de progrès. A été bien aise d'apprendre que le S^r Lambert, capitaine du *Conquérant* de Dunkerque, avait acheté le saumon salé provenant des postes du nord et qu'il se proposait d'en faire autant par la suite. L'essentiel pour la colonie est cependant la culture, son développement entraînera celui de toutes les autres industries. L'arrangement actuel pour Détroit n'est que pour trois ans, à titre d'essai. Voit avec plaisir que la construction des bâtiments de mer fait des progrès dans la colonie ; qu'en outre des deux vaisseaux d'environ 300 tonneaux chacun construits pour les S^{rs} Daumere de Bordeaux et Dugard et C^{ie} de Rouen, il en a été construit plusieurs autres dont deux de 200 et 240 tonneaux par les S^{rs} Philibert et Désauniers, négociants à Québec. Le roi y fera construire pour son compte une flûte de 500 tonneaux, et le S^r Le Vasseur, sous-constructeur, doit s'embarquer sur *Le Rubis* pour conduire ces travaux. Si le succès de cette construction répond aux espérances, le roi en fera construire d'autres d'un plus fort tonnage. L'expérience qui a été faite des tuiles percées, fait croire que cette fabrique aura du succès, surtout si on a la précaution de les vernir. Il est à craindre que la découverte de mines de cuivre n'ait pas tout le succès qu'on en avait espéré. Veut bien croire, sur leur témoignage, que l'entreprise des forges de S^r Maurice peut encore réussir, malgré les contretemps subis, et veut bien reculer les dates des remboursements, mais le roi s'en prendra à eux si leurs assurances réitérées se trouvent encore en défaut. A approuvé le parti qu'ils ont pris d'empêcher l'exploitation des mines de fer que le S^r abbé Lepage a entreprise dans la seigneurie de Terrebonne. Il faut au moins attendre que l'entreprise du S^r Maurice ait parfaitement réussie. Est aise de voir que la recette des castors a été considérablement plus forte que l'année dernière. Il faut en conclure que cette augmentation est attribuable en grande partie à la hausse du prix et aux nouvelles dispositions prises par la C^{ie} pour les écarlatines. A été bien aise d'apprendre que les trois portes qui restaient à faire à l'enceinte de Montréal aient été terminées et, puisqu'on a jugé nécessaire d'en faire une quatrième à la Canoterie pour la commodité du service des bateaux, il approuve qu'on y ait pourvu. Fort S^r Frédéric. Ne comprend pas comment l'estimation du coût des travaux de fortifications de ce poste ait été excédée de 69,234 livres. Si l'on peut parvenir à établir les terres auprès du fort S^r Frédéric, la construction d'une barque sur le lac Champlain ne sera plus aussi nécessaire. Il apparaît par la carte qu'en a dressée le S^r de Contrecoeur, qu'on peut naviguer ce lac en sûreté. Il conviendrait cependant de s'en assurer par des sondes. Renards. Poste des Scioux. Onontagués. Sonnantouans. Chouanons. Abénaquis. Coureurs des bois. Folio 34, 14 pages. Soit 22 pp.

1er mai.

Le président du conseil de marine à M. de Beauharnois. Il est à souhaiter que le sieur de la Véranderye puisse détruire les soupçons auxquels il a donné lieu. Poste des Scioux. Approuve les mesures qu'il a prises pour empêcher que le coup porté aux Outaouais de Détroit par les Hurons ait des suites, car l'importance de ces deux nations aurait pu entraîner une guerre générale. Coureurs des bois. Folio 41, 2 pages.

1er mai.

Le même aux même. Au sujet de congés à diverses personnes. Folio 41 $\frac{1}{2}$, 1 page.

1er mai.

Le même au même. Les désertions seraient moins nombreuses s'il y avait plus de discipline dans les troupes. Commerce illicite. Folio 42, 1 $\frac{1}{2}$ page.

1er mai.

Le même à M. Hocquart. Le S^r Levasseur passe au Canada avec sa famille dans le but de diriger la construction d'une flûte pour le compte du

DOC. DE LA SESSION No 18

1739. roi. Surveillera cette construction. Emploiera le fer de S^t Maurice. Folio 43, 2 pages.
- 1er mai. Commission de greffier de l'amirauté à Québec pour le S^r Louët fils. Folio 44, 1½ page.
- 1er mai. Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Donnera une place d'écrivain au S^r Martel quand il en aura l'occasion. Il est fâché qu'il se trouve dans la colonie si peu de Canadiens capables de remplir les emplois qui vaquent. Folio 44½, 1 page.
- 1er mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'altération des farines envoyées au Canada. Folio 45, 2 pages.
- 1er mai. Le même aux mêmes. Feront des recherches pour découvrir ce qu'est devenu Jean Peyrussou dit S^t Léonard, à qui est échu une succession en France. Folio 45½, ½ page.
- Marly.
12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotions pour les S^{rs} de la Valterie, C^{er} de Beauharnois, de Vassan, Le Verrier, de la Corne, la Colombière, de Villeray, Millon, Gaspé, Ch^{er} Benoist et de Gannes. Folio 46, ½ page.
- 12 mai. Le même à MM. de la Valterie, de Vassan, Le Verrier. Au sujet de leurs promotions. Folio 46, 1 page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Proposera au roi d'accorder des lettres de naturalité à Marie-Anne Jordan et Marie Seaman, anglaises. Folio 46½, ¼ p.
- 12 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. A procuré le passage en Canada aux trois prêtres qui y retournent. Folio 46½, ¼ page.
- 12 mai. Le même à M. de Gannes. A procuré une expectative d'enseigne en second au S^r de Gannes, son parent. Folio 47, ¼ page.
- 12 mai. Le même à M. Péan. Attend des éclaircissements de M. de Beauharnois à l'égard de la confirmation qu'il a demandée de la concession accordée par M. de Frontenac au S^r Olivier Morel de la Durantaye le 7 mai 1696. Folio 47, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. S^t Ours de Chaillons. Procurera de l'avancement à son fils cadet dès qu'il en aura l'occasion. Folio 47, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. Boisberthelot de Beaucours. Doit s'adresser à M. de Beauharnois pour les besoins qui peuvent survenir dans son gouvernement. Est aise qu'on ait trouvé près de Montréal de beaux bois pour la construction de la flûte du roi. Folio 47½, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Verrier. Il est fâché qu'il se rencontre tant de difficultés dans la confection du papier terrier, il ne faut pourtant pas l'abandonner. Attend le nouveau volume des aveux et dénombrements qu'il lui a annoncé. Folio 48, ½ page.
- 12 mai. Le même à M. Vaudreuil de Cavagnal. A été très satisfait du zèle qu'il a déployé à l'occasion de la brouillerie survenue entre les Hurons et les Outaouais de Détroit. Forges de S^t Maurice. Folio 48, 1 page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. M. de Brouillan ayant demandé la permission de se retirer du service, il a été remplacé par M. de Forant comme gouverneur de l'Île Royale. M. Le Normant ayant été transféré au Cap, M. Bigot, commissaire de la marine, a été choisi pour le remplacer. Folio 48½, ½ page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Leur envoie une copie des instructions à M. le marquis de la Galissonnière qui doit commander *Le Rubis*, destiné pour le voyage du Canada. Folio 49, 2 pages.
- 12 mai. Le même à M. Testu de la Richardière. Considérant les appointements qui lui sont donnés comme capitaine de brûlot, la gratification qui lui était ci-devant accordée a été supprimée. Folio 50, ¼ page.
- 12 mai. Le même à M. Michel. Est satisfait de son zèle et de ses services. Folio 50, ¼ page.
- 12 mai. Le même à M. de Lantagnac. Lui procurera la croix de S^t Louis dès qu'il en aura l'occasion. Folio 50, ¼ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739.
12 mai. Le même à M. des Meloises. Espère qu'il réussira dans son entreprise de tuiles. Folio 50, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de Noyan. Espère que sa santé lui permettra de se rendre à Détroit pour y prendre le commandement de ce poste. Ne fera aucun commerce. Folio 50 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de Beaujeu. A reçu le rôle général des troupes qu'il a envoyé. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. Dupin de Bélugard. Ne peut, pour le présent, lui accorder la croix de S^t Louis. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. Lanouiller de Boiscler. Lui a accordé une gratification de 500 livres. Folio 51, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. Varin. Pourra venir en France cette année si ses affaires l'exigent absolument. Folio 51 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même au Père commissaire principal des Récollets. A été bien fâché de l'incendie arrivé à leur maison. Leur a procuré une gratification. Folio 51 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
15 mai. Ordonnance qui défend aux capitaines de vaisseaux du roi et marchands d'embarquer qui que ce soit sans la permission du gouverneur. Folio 52, 1 page.
- 18 mai. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le Conseil Supérieur ayant ordonné un plus ample informé sur l'affaire du duel Du Buisson. il faut attendre le jugement définitif avant de proposer des lettres de grâces. Le S^r de Lotbinière a droit aux privilèges des conseillers clercs. Il lui est revenu que cet ecclésiastique a fait quelques mouvements capables de réveiller des troubles dans l'Eglise du Canada. L'avertiront que s'il donne lieu à des plaintes le roi y pourvoira efficacement. L'archidiaconé, vacant par la promotion du S^r de Lotbinière au doyenné n'est pas tombé en régence et est à la nomination de l'évêque. Folio 52, 1 page.
- 18 mai. Le même à M. de Beauharnois. Pourra donner congé au S^r de l'Épervanche. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mai. Le même au même. Procurera des places de garde-marine aux jeunes gentilhommes du Canada qui seront en état de se soutenir dans ce service. Folio 53, 1 page.
- 18 mai. Le même à M. de Miniac. M. Dosquet a donné sa démission mais il conserve sa juridiction jusqu'à l'année prochaine. Il reste grand vicaire. Folio 53, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet du commerce étranger. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. Hocquart. Si le magasin qui a été établi au Sault S^t Louis est réellement une occasion de fraude, il le fera supprimer. Folio 54, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. de Beauharnois. A procuré une expectative d'enseigne en second au fils aîné du S^r Du Plessis Fabert. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Désire des éclaircissements touchant la valeur de la maison épiscopale et dépendances, et les réparations à faire, etc., etc., en vue de travailler à un arrangement avec les sœurs de l'Hôpital-général de Québec. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Compiègne.
22 juin. Le même à M. Hocquart. Au sujet du prix des écarlatines. Folio 55, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 juin. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de J. B^{te} Marot, caporal dans les troupes. Folio 55, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
12 août. Le même à M. de Beauharnois. La convention par laquelle les prétentions respectives de l'Angleterre et de l'Espagne devaient être réglées par des plénipotentiaires n'a pas été exécutée. Ces deux nations se préparent à la guerre, et le roi d'Angleterre vient d'ordonner qu'il sera délivré des lettres de représailles contre les vaisseaux du roi d'Espagne. Si ces dispositions donnent lieu à une guerre, la France pourrait bien y être entraînée en faveur de l'Espagne. Prendra les mesures convenables pour mettre le Canada en état de repousser une attaque. Folio 56, 2 pages.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1739.

- Fontaine-bleau. Le président du conseil de marine à M. de Brouillan. A été fâché d'ap-
1738. prendre la mort du S^r Despiet, à qui venait d'être accordée la croix de S
26 septembre M. de Bourville de laisser en France le S^r de la Plagne, frère du S^r Despiet,
Folio 1, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Le même à M. de Brouillan. A reçu la croix de S^r Louis qui lui avait été
1739. remise l'année dernière pour le S^r Despiet. Attendra ses suggestions avant
25 janvier. de procéder aux promotions rendues nécessaires par la mort du S^r Despiet.
Folio 1, 1 page.
- 22 février. Le même à M. Sabatier. A reçu le compte-rendu de la situation des ma-
gasins du roi à l'Île Royale, Farines reçues du Canada. Folio 2, $1\frac{1}{2}$ page.
- 1er mars. Brevet de concession en faveur du S^r Le Poupet de la Boularderie. Lui
concède pour 10 ans le privilège de pêche à l'île Niganiche, concédé à son
père en 1719. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 1er mars. Ordre du roi qui donne le commandement au S^r de la Boularderie dans
les terres et îles à lui concédées à l'Île Royale sous l'autorité des officiers
majors de la dite île. Folio 3, 1 page.
- 3 avril. Instruction pour le S^r sur la conduite qu'il doit faire des faux-
sauniers destinés par ordre du roi à être transférés au Canada et à l'Île
Royale. Folio 4, $\frac{1}{4}$ page.
- 3 avril. Liste des faux-sauniers. Folio 5, 1 page.
- 7 avril. Le même à MM. de Forant et Bigot. Au sujet des faux-sauniers. Folio
5 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 avril. Ordre du roi à M. de Grandchamps, commandant *Le Profond*, de se char-
ger des faux-sauniers destinés pour l'Île Royale. Folio 6, 1 page.
- 14 avril. Le même à M. de Forant. Au sujet du S^r Roger Senbol, cadet à l'ai-
guillette. Folio 6, $\frac{1}{4}$ page.
- 14 avril. Le même au même. Lui enverra incessamment ses provisions de gouver-
neur. Donnera des ordres pour l'embarquement de ses meubles. Folio 6 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 avril. Brevet de concession en faveur du S^r De Mésy, ancien commissaire de la
marine à l'Île Royale. Folio 7, $1\frac{1}{2}$ page.
- 1er mai. Commission de subdélégué à l'Île Royale pour le S^r Bigot. Folio 8,
2 pages.
- 1er mai. Provisions de 1^{er} conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg pour le S^r
Bigot. Folio 8 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1er mai. Commission de greffier de l'amirauté de Louisbourg pour le S^r Laurent
Meyrac. Folio 9, 1 page.
- 4 mai. Le président du conseil de marine à M. de Forant. Jugera à son arrivée à
l'Île Royale, si la direction de l'artillerie peut être confiée à M. de S^{te} Marie.
Folio 10, 1 page.
- 18 mai. Brevet de concession en faveur de M. de Brouillan, ancien gouverneur de
l'Île Royale. Folio 10, $1\frac{1}{2}$ page.
- 18 mai. Le président du conseil de marine à M. Bigot. Instructions générales
sur les devoirs de sa charge. Folio 11, $1\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Demande leur avis sur l'opportu-
nité d'augmenter le nombre des conseillers. Au sujet de la confirmation à
Jean Milly d'une concession à la rivière Miré. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 26 mai. Le même aux mêmes. Instructions et demande d'éclaircissements au
sujet des travaux en cours ou projetés à l'Île Royale. Folio 12, 4 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739.
26 mai. Le même à M. Verrier. Au sujet des casernes et autres travaux. Au sujet du marché passé avec le S^r Muiron, pour la cale du carénage. Au sujet d'un pont sur le Barachois, du terrain du S^r Rodrigue, du four à chaux. Folio 14, 4 pages.
- 26 mai. Le même à M. Bigot. Instructions sur ce qu'il devra faire à son arrivée à l'Île Royale à l'égard des vivres et approvisionnements. Folio 16, 1½ page.
- 26 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Au sujet de l'inventaire fait par M. Le Normant des ustensiles qui se trouvent aux casernes et aillours. Folio 16½, ½ page.
- 26 mai. Le même aux mêmes Instructions touchant la réforme des abus dans les troupes. Folio 17, 4 pages.
- 26 mai. Le même aux mêmes. Même sujet. Folio 19, 1 page.
- 26 mai. Le même à M. de Forant, C'est à tort que M. Du Chambon, commandant à l'Île S^t Jean, a refusé à M. de Bourville de convoquer les sauvages sous le prétexte qu'il ne relevait que du gouverneur du Canada. L'Île S^t Jean fait partie du gouvernement de l'Île Royale et M. de Bourville, remplaçant provisoirement le gouverneur de l'Île Royale, avait toute l'autorité de ce dernier. Folio 19½, 1 page.
- 1 in. Le même au même. Le roi a donné la compagnie que commandait le S^r Despiet, mort en France où il était en congé, au S^r du Hayet, aide-major de Louisbourg et l'aide-majorité au S^r de Villejoin, à qui il a aussi été accordé une commission de capitaine, Promotions pour les S^{rs} de S^{te} Marie, Ch^{er} de Bellemont, Dorfontaine et Ch^{er} Du Chambon, fils du lieutenant de roi de l'Île S^t Jean. Lorsqu'il s'agit de promotions, on se base plus encore sur les talents, le zèle et l'application que sur l'ancienneté, voilà pourquoi il enverra tous les ans une liste apostillée des qualités et des défauts des uns et des autres. Folio 20, 1 page.
- 11 juin. Le même à MM. Du Hayet, de Villejoin et de S^{te} Marie. Au sujet des promotions dont ils ont été l'objet. Folio 20½, 1 page.
- 11 juin. Le même à MM. de Forant et Bigot. Au sujet d'argent collecté par le S^r Lartigue pour le S^r Daribehaude, négociant. Folio 21, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. de Forant. Accordera un congé au S^r de la Pérelle, capitaine. Folio 21, ¼ page.
- 11 juin. Le même à M. de Forant. Approuve ses vues sur l'instruction des canoniers. Envoie un canon de bois pour les exercices. Folio 21½, ¼ page.
- 11 juin. Le même à M. Bigot. M. Le Normant était dans l'habitude d'envoyer chaque année, une carte de la pêche qui se fait à l'Île Royale. L'année dernière, l'estimation du produit de la pêche a monté à la somme de 3,239,040 livres, non compris novembre et décembre. En enverra une semblable chaque année, en même temps qu'un état des bâtiments de mer construits dans la colonie et de ceux achetés de l'étranger. L'année dernière, on en a construit onze et acheté six de l'étranger. Au sujet de l'adjudication de la boucherie de Louisbourg. Tannerie du S^r Muiron sur le côté nord du port de Louisbourg. Folio 22, 2 pages.
- 11 juin. Le même à M. de Bourville. A bien fait d'accorder la vie, sur la demande des chefs sauvages, au soldat que le nommé Petit Jean, chef sauvage, avait engagé à quitter sa troupe pour aller épouser une de ses filles. A bien fait, à la demande de M. Armstrong, de permettre à l'abbé Le Loutre d'aller voir ce gouverneur. Instructions diverses. Folio 23, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Du Chambon. Regrette que la récolte ait été mauvaise à l'Île S^t Jean. A eu tort de refuser à M. de Bourville d'assembler les sauvages au Port-Lajoie. Folio 23½, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des recouvrements des avances faites aux habitants l'année précédente, en raison de la disette. Folio 24, 2 pages.
- Compiègne.
22 juin. Le même à MM. de Forant et Bigot. Ne s'étant point trouvé de sujet dans la colonie capable de remplir la charge de procureur du roi, le S^r Lalonde vient d'en être pourvu. Il passe à l'Île Royale et remplacera également le S^r Desmaretz, décédé, comme procureur du roy de l'amirauté.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1739. Accorde 1,500 livres par année aux Sœurs de la Congrégation établies à Louisbourg. Comme elles ont acheté la maison qu'elles habitent, le roi leur accorde une gratification extraordinaire de 3,000 livres pour les aider à payer cet achat. Veilleront, à ce que cette somme ne soit pas envoyée à la maison-mère au Canada. Folio 25, 2 pages.
- 22 juin. Le même aux mêmes. Le S^r Jacan, maître canonnier de Louisbourg étant mort, il lui a été suggéré, non seulement de le remplacer mais d'établir un second maître canonnier. A choisi à cet effet le S^r Lessène, habitant de Louisbourg et le S^r Vallée dont le père est arpenteur. Instructions diverses. Folio 26, 2 pages.
- 22 juin. Le même aux mêmes. Au sujet des concessions faites à MM. de Mézy et de la Boularderie. Folio 27, 2 pages.
- 22 juin. Le même au S^r Muiron. Au sujet de son contrat pour les travaux des fortifications. Folio 27 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même aux mêmes. Leur envoie un extrait de l'instruction donnée à M. de Vaudreuil, commandant le *Jason*, sur lequel ils doivent passer à l'Île Royale. Instructions au sujet du commerce étranger. Folio 28, 2 pages.
- 22 juin. Le même à M. Sabatier. A reçu la balance générale des recettes et consommations faites dans les magasins du roi pendant l'année 1737. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de la Fite. Malgré les ordres donnés de ne payer les appointements qu'aux officiers présents aux revues, il sera payé des siens. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de la Vallière. A reçu le rôle général des troupes et l'état des soldats morts ou congédiés. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à M. de Forant. Lui envoie ses provisions de gouverneur et ses instructions. Folio 29 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. Bigot. Id. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même à MM. de Forant et Bigot. Leur envoie un mémoire du contrôleur général, contenant des instructions sur la fabrication de trois différentes espèces de colle de poisson. Les prie d'engager les habitants à en faire l'essai. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 22 juin. Le même aux mêmes. Quoique le climat de l'Île Royale ne soit pas favorable à certaines cultures, il en est d'autres qui peuvent y prospérer. C'est en vue d'aider les habitants qu'il a envoyé des faux-sauniers. On s'est bien trouvé d'eux, et on en fait passer d'autres cette année. Ils seront libres de traiter avec les habitants à l'égard de leur salaire, et ils pourront également prendre du service dans les troupes. Folio 30 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 22 juin. Le même aux mêmes. M. Sabatier, qui remplit les fonctions d'ordonnateur depuis le départ de M. Le Normant, lui apprend qu'une marée formidable a fait battre la mer jusqu'au pied du mur du magasin général et inondé une partie des grèves du faubourg de la Pointe-Dauphine; que si le vent avait soufflé de large, au lieu de l'intérieur des terres, l'eau serait entrée dans la ville par l'anse qui est entre le Cap-Noir et la Pointe-à-Rochefort. Il observe que, pour prévenir de pareils accidents, il serait nécessaire d'obliger les particuliers à faire une digue devant leurs emplacements. Verront à ce que cela soit fait. Folio 31 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 22 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des appointements de M. La Fitte Monledous. Folio 32, $\frac{1}{4}$ page.
- 22 juin. Le même à M. Sabatier. Est satisfait des explications qu'il a données au sujet des représentations des héritiers du S^r François Allain. Est satisfait également des bons témoignages qui lui sont rendus de son administration. Folio 82, 3 pages.
- 22 juin. Le même à M. de Bourville. Est aise d'apprendre que les vaisseaux venus du Canada après le départ du vaisseau du roi, aient apporté beaucoup de légumes. Lui a accordé une gratification de 1200 livres. Folio 33, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739.
22 juin. Mémoire du roi à MM. de Forant et Bigot. Explications sur l'étendue de leurs fonctions respectives. Folio 34, 6 pages. Soit 8 pp.
- 22 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de Forant, capitaine de vaisseau et gouverneur de l'Île Royale. Historique des progrès de l'établissement de l'Île Royale et de l'île St Jean. Village des Micmacs à Miragouèche, Malpec, Antigoniche, Pictou, Taguemagouche, Beaubassin, Chédiac, Chebuakadie, Port-Royal, La Hève, Cap Sable, Miramichi, Ristigouche. Acadiens. Sont au nombre de 12.000. Contestations au sujet des limites de l'Acadie. Ce que sont les prétentions des Anglais. Ile Cançeau. Folio 37, 12 pages. Soit 16 pp.
- 22 juin. Mémoire du roi pour servir d'instruction à M. Bigot. Définition de ses attributions et de ses devoirs. Folio 43, 8 pages.
- 28 juin. Le président du conseil de marine à MM. de Forant et Bigot. Les dépenses ordonnées par le roi chaque année pour l'Île Royale, sont réglées par deux états, l'un se rapportant aux fortifications et l'autre à tout le reste. Leur envoi ces deux états, celui des dépenses générales, s'élevant à 163,758 livres, et celui des fortifications à 128,900, Instructions au sujet des items contenus dans ces états. Folio 47, 4 pages.
- 28 juin. Le même à M. de Forant. *Le Jason* sera trop embarrassé pour y faire embarquer les ouvriers qui pourraient se présenter. Folio 48 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 28 juin. Le même à MM. de Forant et Bigot. La pêche qui se fait à l'Île Royale fait un objet très important pour le commerce, cependant, il y a des abus qui nuisent à son développement et qu'ils s'efforceront de supprimer. C'est dans ce but que M. Le Normant lui a proposé un projet de règlement qu'ils étudieront en consultant tous ceux qu'ils croiront capables de le renseigner, particulièrement M. Sabatier qui est à préparer un mémoire sur le sujet. Folio 49, 1 page.
- 28 juin. Le même aux mêmes. Feront passer au Canada le nommé J-B^e Marot, caporal d'une des compagnies des troupes de cette colonie qui retourne à son poste. Folio 49 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 8 juillet. Le même à M. de Forant. Au sujet du logement des troupes. Folio 50, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 12 août. Le même au même. Les difficultés entre l'Espagne et l'Angleterre deviennent de plus en plus sérieuses et la guerre paraît inévitable. Ne sait si la France ne sera pas entraînée à y prendre part. Se mettra en état de repousser une attaque. N'ignore pas que l'établissement de Louisbourg a suscité la jalousie des Anglais. Folio 51, 1 page.
- Ci-suit 65 pages concernant la Louisiane.

Fin du Vol. 68.

MINUTES DES LETTRES.

ROCHEFORT ET AUTRES LIEUX.

1739.

Série B. Vol. 69.

AUTRES LIEUX. DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1739.

1739. Ordre du roi pour le transport à Rochefort des marchandises et effets nécessaires pour l'habillement des troupes des colonies. Folio 1, 1 page.
- Versailles. 4 janvier. Le président du conseil de marine au Rév. P. Maurice. Lorsque l'on a demandé un religieux suisse pour le régiment suisse de Louisbourg, ce n'était pas pour en faire l'aumônier de ce régiment, mais simplement pour la commodité des soldats ne comprenant pas le français. Folio 3½, ½ page.
- 4 janvier. Le même à M^{de} de Sacquépée, religieuse. C'est au gouverneur que doit s'adresser son frère, s'il veut être chargé des paquets et de la correspondance venant du Canada. Folio 5½, ½ page.
- 13 janvier. Le même à M. de Fulvy. Mesures qui ont été prises pour augmenter le commerce de la C^{ie} des Indes au Canada et prévenir le commerce étranger. Folio 6, 2 pages.
- 13 janvier. Le même à M. Fagon. Au sujet de faux-sauniers. Folio 7, ½ page.
- 18 janvier. Le même à M. l'évêque de Québec. Ce n'est pas sans raison qu'il a été surpris de ne pas recevoir la démission qu'il était en droit d'attendre de lui, ayant promis qu'il la donnerait aux conditions exprimées dans la lettre du 8 décembre et acceptées à plusieurs reprises. En l'état où en sont les choses, rien ne sera changé à ce qui avait été convenu. Si cela ne lui convient plus, il aura à prendre le parti de se rendre dans son diocèse. Folio 12, 4 pages.
- 18 janvier. Le même à M. le duc de St Aignan. Lui envoie copie de la lettre qu'il adresse à M. Dosquet. Si la douceur et la persuasion ne suffisent pas pour le déterminer à donner sa démission ou à retourner dans son diocèse, le roi aura recours à d'autres moyens. Folio 13½, 1 page.
- 1er février. Le même à M. l'évêque de Québec. Ce qu'il marque, au sujet de l'abbaye de Bénévent, ne doit faire aucun obstacle à la question de sa démission. Folio 17, 1 page.
- 1er février. Le même à M. de Fulvy. Au sujet des modifications qu'il propose à l'arrêt qui doit être rendu touchant le commerce étranger en Canada. Folio 18, 1½ page.
- 1er février. Le même à M. de Combes. Attend la réponse de l'évêque de Québec pour former une décision finale. Folio 20½, ½ page.
- 22 février. Le même au même. Il ne paraît pas possible de faire usage des expédients qu'il propose à l'égard de l'évêché de Québec. Folio 24, ¼ page.
- 22 février. Le même à M^{de} la duchesse de Lorges. Serait bien aise de procurer au S^r de Beaujours, gouverneur de Montréal, le grade de capitaine de vaisseau, mais ne peut le faire quand à présent. Folio 28½, ½ page.
- 22 février. Le même aux S^{rs} Darragory frères. Au sujet de leur entreprise de pêche à la baleine. Folio 29, ½ page.
- 5 mars. Le même à M^{de} la comtesse de Donge. M. de la Boularderie, auquel elle s'intéresse, aura lieu d'être content. Folio 32, ¼ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1739.
10 mars. Le même au Père Lafitau. A reçu sa lettre concernant les sauvages du Canada et de la Louisiane et les missionnaires de son ordre. Folio 37, 1 page.
- 16 mars. Le même à M^{de} la marquise de Roye, sa tante. Ne peut rien faire pour l'instant en faveur du S^r Du Plessis Faber, mais a procuré une place de garde-marine à son fils aîné. Folio 39, $\frac{1}{4}$ page.
- 16 mars. Le même à M^{de} la comtesse de Donge. Procurera de l'avancement au S^r Darnaud, lieutenant au Canada, lorsqu'il en trouvera l'occasion. Folio 39, page.
- 23 mars. Le même à M. Dosquet. Le roi a nommé l'abbé du Pourroy de l'Auberivière pour lui succéder à l'évêché de Québec, mais comme il ne reste pas assez de temps pour l'expédition des bulles et son sacre avant le départ du vaisseau, il a été réglé qu'il passera sur ce vaisseau en qualité de son grand vicaire et qu'il reviendra à l'automne pour être sacré et y retourner définitivement au printemps. Le prie d'expédier des lettres de grand vicaire. Envoie pour lui à M. le duc de S^t Aignan, le brevet pour l'abbaye de Breine et lui remettra sa démission en forme devant notaires. Folio 43, 1 page.
- 23 mars. Le même à M. le duc de S^t Aignan. Remettra au S^r Dosquet le brevet pour l'abbaye de Breine sur le reçu de sa démission en forme. Folio 43 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 31 mars. Le même à M^{de} la duchesse d'Humières. Lui envoie la procuration qu'elle lui a fait remettre des héritiers du S^r Haynard pour la poursuite de l'affaire qu'ils ont au Canada. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 3 avril. Le même à M. de Fagon. Au sujet de l'envoi de faux-sauniers au Canada et à l'Île Royale. Folio 48, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 avril. Le même à M. Simonet. Lui accorde passage pour aller rejoindre son père en Canada. Folio 56, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M. de l'Auberivière, président de la chambre des comptes de Grenoble. A été bien aise du choix de son frère comme évêque du Canada. Folio 59, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 avril. Le même à M^{de} de Chaulnes. A écrit à M. de Beauharnois pour qu'il empêche son fils de revenir en France. Folio 59 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. le duc de Saint-Aignan. A reçu sa lettre avec les pouvoirs de grand vicaire expédiés par M. Dosquet en faveur de M. l'abbé de l'Auberivière. N'en fera pas usage, attendu qu'il a été décidé que le dit abbé ne passerait pas au Canada. Il faudra prendre d'autres arrangements, et pour cela il faut que M. Dosquet vienne à Paris très prochainement. Folio 61, 1 page.
- 26 avril. Le même à M. Dosquet. Même sujet. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même au Père Lafitau. A procuré au S^r Gatin son passage pour retourner au Canada. Folio 63, $\frac{1}{4}$ page.
- 1er mai. Le même à M. Bigot. C'est avec plaisir qu'il a procuré à son fils la place de commissaire-ordonnateur à l'Île Royale. Folio 65, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 mai. Le même à M. l'abbé de l'Île-Dieu. Attend M. Dosquet pour régler avec lui ce qu'il convient de faire pour le Canada et la Louisiane. Folio 70, $\frac{1}{2}$ page.
- 1er juin. Le même à M. l'abbé Couturier. Est bien aise qu'il ait trouvé un missionnaire pour les missions de l'Acadie. Folio 77 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 juin. Le même à M. de Fulvy. Au sujet de la fraude et du commerce étranger en Canada. Folio 80, 1 page.
- Compiègne.
16 juin. Le même à M. l'abbé de Salaberry. A procuré au S^r d'Irumberry de Salaberry une place dans la C^{ie} des cadets. Folio 80 bis, $\frac{1}{4}$ page.
- 16 juin. Le même à M. Dosquet, ancien évêque de Québec. Au sujet de la difficulté touchant le palais épiscopal de Québec. Folio 81 bis, 1 page.
- 28 juillet. Le même à M. le duc de Richelieu. A reçu sa lettre au sujet de la dame Du Chesnay. Folio 96, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1739.
Versailles.
20 septembre
- Le même à M. Dosquet. A reçu sa lettre. Parlera à M. Du Muy au sujet de la demande qu'on lui fait des frais des procès-verbaux dressés pour les réparations de l'abbaye de Bénévent. Folio 115, $\frac{1}{4}$ page.
- Fontaine-bleau.
12 octobre.
- Le même à M. de Sérigny (de la famille Le Moyne de Longueuil). Ne peut accorder à M. de Chateaugué le gouvernement de la Martinique qu'il demande pour lui. Le roi juge que cet officier est nécessaire dans le gouvernement de Cayenne, et le changement qu'il propose ne peut avoir lieu pour le présent. Ne négligera pas à l'occasion de lui procurer les grâces de S. M^{té}. Folio 121, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles.
12 décembre.
- Le même à M. l'évêque de Québec. Il est important qu'il vienne à Paris prochainement, tant pour ce qu'il aura à régler avec M. Dosquet que pour les autres arrangements concernant son diocèse. Folio 147, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 décembre.
- Brevet portant permission au S^r Dosquet, ancien évêque de Québec, d'aller en Flandre. Folio 149 $\frac{1}{2}$, 1 page.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1739.

- Marly.
12 mai.
- Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur *Le Rubis* pour le Canada. Folio 39, 1 page.
- Compiègne.
22 juin.
- Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r de Vaudreuil, capitaine de vaisseau, sur le service qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 52, 4 pages.
- 22 juin.
- Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur *Le Jason* pour l'Île Royale. Folio 55, 1 page.

Fin du Vol. 69.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

MINUTES DES LETTRES.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

1740.

AUTRES LIEUX.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1740.
Versailles.
2 janvier.
11 janvier.
- Le président du conseil de marine à MM. Bottereau et Le Moyne, au sujet de la fourniture des couvertures pour le Canada. Folio 11 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Le même à M. Gabriel Le Père. A été nommé troisième expert pour régler la difficulté entre le Sr Ganet, ex-entrepreneur des fortifications de l'Île Royale, et le Sr Darrigrand. Folio 5, 1 page.
- 12 janvier.
18 janvier.
- Le même au Rev. Père Provincial des Récollets de Bretagne, missionnaire de l'Île Royale. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. le duc de Richelieu. Au sujet du Sr de la Boularderie. Folio 7, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 janvier.
3 février.
- Lettre du roi à M. l'Amiral. Au sujet du passage du Canada en France d'Esther Brandeau. Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- Le président du conseil de marine à M. Fagon. Sera bien aise d'être informé du résultat des épreuves des tabacs du Canada, envoyés par le Sr Cugnet, directeur du Domaine en Canada. Folio 14, 1 page.
- 3 février.
Marly.
11 février.
- Circulaire dans les ports pour informer les négociants qui envoient des navires à Louisbourg du signal qui sera mis pour avertir du danger qu'il y aura à entrer dans ce port dans le temps des glaces. Folio 15 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. de Rostan. Au sujet d'un sauvage de Gaspé qu'un nommé Jacques Morin, canadien établi à Bayonne, avait amené du Canada en vue de l'exhiber. Il lui sera enjoint de le ramener tout de suite au Canada. Folio 16, 1 page.
- 5 février.
17 février.
- Le même à M. Dosquet. Est aise d'apprendre son retour à Paris. L'évêque de Québec doit y être bientôt. Ils prendront des arrangements à l'égard du Palais épiscopal. Folio 16 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Le même à M. Romieu. Au sujet du naufrage sur l'île d'Anticosti d'un navire des Srs Pascaud, négociants de la Rochelle. Folio 20, 1 page.
- 17 février.
17 février.
- Le même à M. l'évêque de Tréguier. M. de Forant lui marque que le Sr Le Loutre, missionnaire à l'Île Royale, a un frère qui est prêtre dans son diocèse et serait disposé à passer à l'Île Royale pour y servir comme missionnaire. Espère qu'il jugera à propos de le laisser suivre cette destination. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 février.
Versailles.
21 février.
- Le même à M. Grassin. Au sujet des mines de cuivre du Canada. Folio 22, 1 page.
- Le même à M. l'évêque de Québec. S'il croit que le chapitre de Québec pourrait faire des difficultés à son sujet, il ferait bien d'envoyer par les vaisseaux qui vont à Louisbourg, des copies collationnées de ses bulles et sa procuration pour faire prendre possession de son évêché. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 février.
29 février.
- Le même à M. l'évêque de Tréguier. Puisqu'il n'objecte pas au départ du Sr Le Loutre pour l'Île Royale et qu'il rend de lui un bon témoignage, il le prie de lui écrire pour lui dire qu'il le laisse libre d'y aller. Folio 26, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même à M. l'abbé Le Loutre. Même sujet. Folio 26, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1740. Le même à M. Dosquet. Lui envoie un brevet de permission pour aller
6 mars. à Rome. Attendra des éclaircissements de M. de Beauharnois avant de pro-
céder au règlement de la question du palais épiscopal de Québec. Folio 30,
1 page.
- 6 mars. Brevet portant permission au S^r Dosquet ancien évêque de Québec d'aller
à Rome et d'y rester un an. Folio 30, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mars. Le président du conseil de marine à M. l'évêque de Québec. Adresse à
M. de Beauharnois, le paquet qu'il lui a remis pour M. de Miniac, archi-
diacre du chapitre de Québec. Folio 31 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mars. Lettre du roi à M. l'Amiral. Il a prolongé de 6 ans le privilège des S^{rs}
Darragory pour la pêche à la baleine dans le fleuve S^t Laurent. Don-
nera des instructions dans les ports de France et à l'Île Royale pour qu'on
ne donne pas des congés pour cette pêche à d'autres personnes. Folio 33,
1 page.
- 14 mars. Le même à M. Olivier de Vézin. Au sujet des ouvriers qu'il a engagés ou
pourrait engager pour le service des forges du Canada. Folio 35, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 mars. Le même à M^{de} de Vaudreuil. Ne peut lui accorder l'exemption qu'elle
demande pour sa maison de Montréal. Folio 36, $\frac{1}{4}$ de page.
- 27 mars. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Voit avec plaisir qu'il est déterminé à
passer à l'Île Royale. Devra se rendre à Rochefort vers le 15 mai. Folio
40, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même aux fermiers généraux. Ne peut se prêter à l'arrangement
qu'ils proposent pour leur faciliter le remboursement de ce que leur doit le
S^r Cugnet directeur du Domaine d'Occident en Canada. Le fer dont ils de-
mandent la remise du prix de vente, a été vendu par la Cie des Forges de
S^t Maurice et en leur nom M. Cugnet n'a que part d'intéressé dans cette C^{ie}
et, si ce prix de vente n'était pas encaissé par elle, il le serait par le roi qui
a fait de grandes avances. D'ailleurs ce que leur doit le S^r Cugnet, n'a pas
été employé dans ces forges. Folio 48, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. l'abbé Couturier. Donnera des ordres pour le passage à
Québec des deux missionnaires qu'il destine au Canada, mais ne peut accor-
der six tonneaux de fret. Folio 48 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 avril. Le même à M. Guillot. Au sujet du sauvage amené de Gaspé. Folio
48, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. le comte de Tavannes. Lui est très obligé des secours qu'il
a donnés au S^r Olivier pour l'engagement d'ouvriers pour les forges du
Canada. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 24 avril. Le même à M. le marquis de Breteuil. Ecrit à M. de Beauharnois de ne
pas laisser revenir en France le S^r de Verly, transféré au Canada en 1734,
en vertu d'un ordre du roi sur le désir de sa famille. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. le comte de Tavannes. Au sujet des ouvriers des forges
engagés pour le Canada. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Olivier de Vézin. Même sujet. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Guillot. Au sujet du sauvage amené de Gaspé. Folio
54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Grassin. Fera usage des observations qu'il a faites sur les
épreuves de toutes les mines provenant du Canada. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly. Le même à M. Vallier, supérieur du séminaire de Québec. Donnera des
7 mai. ordres pour le passage du prêtre destiné pour le séminaire de Québec. Folio
57, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. l'abbé de l'Isle-Dieu. Au sujet du passage de mission-
naires. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Ordre du roi pour faire arrêter Etienne Scipion ou Amadis, nègre esclave
appartenant au S^r Foucher, procureur du roi à Montréal. Folio 65 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$
page.
- Versailles. Le président du conseil de marine à M. de la Tuilerie. M. de Forant,
8 septembre. gouverneur de l'Île Royale, étant mort, le roi a nommé à sa place M. Du
Quesnel, capitaine de vaisseau. Folio 108, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1740.
Fontaine-bleau.
4 octobre. Le même à MM. Dartagnette et d'Harnoncour. C'est par ordre du roi que M. de Rostan a affrété un bâtiment pour faire passer M. Du Quesnel à l'Île Royale. Est aise d'apprendre que ce bâtiment leur appartient. Il est à croire que M. Du Quesnel est présentement parti. Folio 120 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 10 octobre. Le même à M. Rostan. A été bien aise d'apprendre que le navire le *S^t Jean*, dans lequel M. Du Quesnel doit passer à l'Île Royale, était prêt à faire voile. Folio 124, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 octobre. Le même à MM. Darragory. A vu avec plaisir ce qu'ils lui marquent du succès de leur établissement aux Sept-Iles, où ils ont pêché cette année 4 baleines outre la morue. Folio 130 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 9 novembre. Le même à M. de Combes. Avait déjà appris la mort de M. l'évêque de Québec et en avait informé M. le cardinal de Fleury. Folio 135, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
11 décembre. Le même à M. l'abbé de Pontbriant. A été bien aise du choix que le roi a fait de son frère pour l'évêché de Québec. Folio 150 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 19 décembre. Le même à M. l'abbé de Pontbriant, l'informant de sa nomination à l'évêché de Québec. Folio 155, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 décembre. Le même à M. Guillot. Au sujet du S^r Constantin, habitant du Canada, se plaignant des nommés Bouvier et Bocé de S^t Malo, qui ont fait un établissement de pêche au loup-marin sur sa concession. Folio 161, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 février. Arrêt qui ordonne que, par les S^{rs} Doussier et Razeau, nommés par les S^{rs} Darrigrand et Ganet, et par le S^r Gabriel père, il sera procédé à l'arrêté, vérification et fixation du compte de société des dits S^{rs} Darrigrand et Ganet au sujet des fortifications de l'Île Royale. Folio 164, 6 pages.
- 14 mai. Arrêt qui nomme le S^r Gabriel seul pour procéder à la vérification, arrêté et fixation du compte de société entre les S^{rs} Ganet et Darrigrand pour les fortifications de Louisbourg. Folio 167, 2 pages.
- 22 juin. Arrêt qui ordonne que le S^r de la Tuilerie payera au S^r Ganet les 10,000 livres qui lui sont accordées à-compte de ce qui lui reste dû des ouvrages par lui faits aux fortifications de l'Île Royale, nonobstant la saisie faite entre les mains du dit S^r de la Tuilerie, laquelle tiendra au surplus pour ce qui reste dû au dit S^r Ganet. Folio 169, 2 pages.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DEPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1740.

- Marly.
14 février. Le Président du conseil de marine à M. de Ricouart. Au sujet de l'envoi d'ouvriers et de divers objets pour la construction de la flûte du roi à Québec. Folio 12, $1\frac{1}{2}$ page.
- 29 février. Le même au même. Même sujet. Folio 14, $1\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
3 avril. Le même au même. Même sujet. Folio 23, 2 pages.
- 13 avril. Le même au même. Accordera le passage pour Québec à deux ecclésiastiques du séminaire de S^t Sulpice. Id. à la dame Levasseur. Folio 25 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 19 avril. Le même au même. Au sujet du passage au Canada de faux-sauniers et de divers particuliers. Folio 27, 1 page.
- Marly.
7 mai. Le même au même. Les fers qui ont été envoyés du Canada s'étant trouvés de bonne qualité, il a écrit à M. Hocquart d'envoyer à Rochefort cette année la quantité qui lui sera demandée. Folio 33, 1 page.
- 13 mai. Le même au même. Accordera passage au missionnaire destiné pour le séminaire de Québec, demandé par M. Vallier, supérieur de ce séminaire. M. l'évêque de Québec se dispose à passer dans son diocèse sur *Le Rubis* avec un aumônier et deux domestiques. Seront aussi mis sur la liste des passagers, le frère du S^r Olivier, directeur des forges du Canada, un valet, 13 ouvriers et la femme de l'un d'eux. Folio 33 $\frac{1}{2}$, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1740.
13 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr Ch^{er} de la Saussaye, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à Québec. Folio 34, 4 pages.
- 13 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au Sr de S^t Suren, lieutenant de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Ile Royale. Folio 36, 4 pages.
- 13 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur le vaisseau du roi *Le Rubis* destiné pour le Canada. Folio 38, 1 page.
- 13 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur *L'Oroa* destiné pour l'Ile Royale. Folio 38 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
3 juin. Le président du conseil de marine à M. le comte de Vaudreuil. Fera valoir les services de M. Rigaud qui aspire à la majorité des Trois-Rivières. Folio 42, $\frac{1}{4}$ page.
- Compiègne.
19 août. Le même à M^{lle} de Forant. Regrette la mort de son père. C'est une perte pour le service du roi. A reçu un paquet contenant son testament et l'inventaire des effets qu'il laisse à Louisbourg. Folio 50, $\frac{1}{2}$ page.

Fin du Vol. 70.

MINUTES DES LETTRES.

AMÉRIQUE.

ANNÉE 1740.

Série B. Vol. 71.

CANADA.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

ANNÉE 1740 (3^{me} PARTIE).

1740.
Versailles.
2 janvier.
29 février.

Ordre du roi pour la conduite à Rochefort des ouvriers destinés pour les forges du Canada. Folio 1, 1 page.

Le président du conseil de marine à M. le marquis de Beauharnois. La situation en Europe est toujours la même. Le roi n'a pas jugé à propos jusqu'à présent, de prendre part à la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. Doit cependant se tenir prêt à la défensive. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.

Rrevet de grâce en faveur de Pierre Tessier pour l'homicide par lui commis en la personne du S^r Jolliet. Le suppliant représente, que s'étant engagé en 1738 avec le S^r Jolliet Mingan pour aller hiverner à l'Île S^{te} Barbe, près de Terre-Neuve, le S^r Jolliet l'y mena avec d'autres engagés. Le 7 de novembre de la même année, le S^r Jolliet sortit de la cabane avec le suppliant et un petit sauvage pour aller relever des martrières. Que pendant qu'ils étaient dans le bois, le S^r Jolliet ayant aperçu des perdrix, demanda au suppliant qui portait son fusil de le lui donner. Que s'étant engagé dans un bois épais, une branche fit partir le fusil qu'il avait eu la négligence de remettre au suppliant qui le portait sur son épaule la crosse derrière, ainsi que c'est l'usage. Que le coup ayant porté sur le dos du S^r Jolliet, il en mourut trois quarts d'heure après. Qu'avant d'expirer le S^r Jolliet reconut l'innocence du suppliant, etc., etc. Folio 2, 2 pages.

19 avril.

Ordre du roi à M. le Ch^{er} de la Saussaye, commandant le vaisseau *Le Rubis*, de se charger des faux-sauniers, destinés pour le Canada. Folio 5, 1 page.

19 avril.

Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des faux-sauniers. Folio 5, 2 pages.

27 mars.

Le même à M. de Brouague. Il apparaît par son état que, quoiqu'il y ait eu plus de vaisseaux pêcheurs qu'en 1738, il n'y a cependant pas eu plus de morues. Aurait dû lui expliquer la cause de cette diminution. Folio 6, 1 page.

6 mars.

Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur adresse le paquet que lui a remis l'évêque de Québec pour M. de Lotbinière, archidiacre, auquel il adresse les pièces nécessaires pour la prise de possession de l'évêché. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.

2 avril.

Le même à M. Hocquart. Lettres de change. Au sujet des dépenses de l'expédition du baron de Longueuil contre les Chicachas. Autres dépenses. Folio 7, 4 pages.

2 avril.

Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est surpris du nombre considérable de congés donnés dans les troupes chaque année. Folio 9, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1740.
13 avril. Le même aux mêmes. N'a pas cru devoir remplacer cette année le S^r Guillemain au conseil par le S^r Beaudoin, malgré les bons témoignages qu'ils rendent de lui. Comme il y a plusieurs sujets qui suivent régulièrement les conférences de droit, du procureur général, le roi préfère choisir ses conseillers parmi ceux-ci s'il s'en trouve qui aient les talents requis. Folio 10, 2 pages.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Le roi ne veut pas confirmer à perpétuité la concession accordée au S^r de la Fontaine sur la côte nord du S^t Laurent. Les Frères Hospitaliers de Montréal. Folio 11, 2 pages.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de l'entreprise de pêche à la baleine des S^{rs} Darragory. Est bien aise du succès qu'a eu le S^r de la Fontaine dans la pêche du loup marin. A été satisfait du journal de navigation du pilote Pellegrin dans la visite qu'il a faite de la côte ouest de Terre-Neuve avec le S^r de la Richardièrre. A approuvé le parti qu'ils ont pris de faire visiter régulièrement la baie des Chaleurs, l'île S^t Jean et le passage de Canceau, quoique la navigation de ces endroits soit assez connue. Abus des congés. Folio 12, 2 pages.
- 13 avril. Le même aux mêmes. Il n'est pas surprenant que le S^r Fornel et les S^{rs} Daine et Foucault n'aient pas exécuté leur projet pour la découverte de la baie des Esquimaux, l'entreprise ne pouvant se faire qu'à grands frais. Ne voit pas comment on pourrait dépouiller le S^r Constantin de son poste du Grand S^t Model en faveur des S^{rs} Foucault et Boucault à en juger par la carte dressée par Pellegrin. Au sujet de la contestation entre le S^r Marsal et les héritiers Hazeur. Folio 13, 2 pages.
- 13 avril. Brevet de naturalité en faveur de Marie-Anne Jordan, anglaise, établie depuis environ vingt-quatre ans en Canada. (Avait été prise par les sauvages Abénaquis et amenée à leur village de S^t François). Id. en faveur de Marie Seaman, également prise par les Abénaquis. Folio 14, 2 pages.
- 13 avril. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. A ratifié la concession accordée le 4 janvier 1757 à D^{lle} Charlotte Le Gardeur Id. pour celle accordée au S^r Robert sur le lac Champlain. Id. pour celle accordée à la D^{me} de Boishébert sur la rivière de l'Assomption. Id. pour celle accordée au S^r Cugnet sur la rivière du Sault-de-la-Chaudière. Id. pour celle accordée aux intéressés dans les forges de S^t Maurice du fief de S^t Etienne réuni au Domaine du roi. Id. pour celle accordée au S^r Neveu, en arrière des terres de sa seigneurie jusqu'à la rivière de l'Assomption. Id. pour celle accordée au S^r de Ramezay, capitaine et ses sœurs en arrière de la seigneurie du Monnoir. Id. pour celle d'un restant de terrain en arrière de la seigneurie de Sorel aux D^{elles} Angélique, Louise et Elizabeth de Ramezay. Id. pour celle accordée au S^r du Sablé, enseigne, en arrière de la seigneurie appartenant au S^r Petit Bruno. Folio 15, 2 pages.
- 13 avril. Brevet de ratification de concession en faveur de la D^{lle} Le Gardeur. Autres brevets pour ceux ci-haut nommés et du S^r Pomereau. Folio 16, 7 pages.
- Marly.
13 mai. Le président du conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. La situation des choses à l'égard de la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne n'est pas changée. Folio 19½, 1 page.
- Versailles.
24 avril. Le même à M. de Beauharnois. Il serait fâcheux que la santé de M. de Noyan ne lui permit pas d'aller commander à Détroit. Ne peut permettre au S^r abbé Le Page d'établir une autre fonderie dans la colonie. Diverses recommandations. Folio 20, 2 pages.
- 24 avril. Le même au même. Etait déjà informé de toutes les circonstances de l'affaire de M. D'Artagnette rapportée par M. Drouet de Richarville et confiée au soldat qui s'était sauvé avec lui et que le gouverneur de la Georgie a fait passer en Angleterre. Il retourne à la Louisiane en qualité de sergent. Admire le zèle de M. de Richarville en marchant de nouveau contre les Chicachas. Il sera juste de récompenser son zèle. Attend des nouvelles

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1740. de la Louisiane. Craint que M. de Longueuil et son détachement n'arrivent trop tôt au rendez-vous. Folio 21, 1½ page.
- 24 avril. Le même à M. Hocquart. A reçu l'état du commerce de la colonie pour l'année 1738, se chiffrant par 1,827,241 livres de marchandises à l'entrée et 1,760,917 à la sortie. Sur comparaison avec le tableau du commerce de 1737, il y a une augmentation sur l'entrée de 104,957 livres et une de 104,914 sur la sortie. Réflexions sur les détails de cet état. Foilo 22, 2 pages.
- 24 avril. Le même au même. On ne peut que louer le zèle de M. de Longueuil dans son entreprise contre les Chicachas. La gratification de 500 livres qu'il avait accordée à M. de Lanouiller était une gratification extraordinaire, accordée en considération des chemins qu'il a fait faire, maintenant qu'il ne s'agit plus que de leur entretien, il n'entend pas rendre cette gratification ordinaire. Il faut qu'il s'en tienne à ses appointements. Il aurait été à souhaiter que l'affaire du S^r Le Normant, supérieur du séminaire de Montréal, eut pu être accommodée, mais, puisque la conciliation n'a pu réussir, elle doit être jugée suivant les règles. Folio 23, 2 pages.
- 24 avril. Le même au même. Au sujet des comptes. Folio 24, 2 pages.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la difficulté entre les S^{rs} Péan et La Fontaine, au sujet du fief de la Durantaye. Difficultés entre le S^r de Lotbinière et le chapitre de Québec. M. de Gallifet est satisfait du jugement intervenu dans son affaire. Folio 25, 2 pages.
- 24 avril. Le même à M. de Beauharnois. Instructions diverses. Folio 26, 2 pages.
- 24 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des comptes et des dépenses. Folio 27, 3 pages.
- 24 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les prie de ne pas faire embarquer pour leur compte, sur les vaisseaux du roi, plus d'effets que n'admet le tonnage qui leur est accordé. Folio 28, ½ page.
- 2 mai. Brevet de grâce en faveur du S^r du Buisson, cadet en Canada, pour l'homicide par lui commis en la personne du S^r Chambly de Cournoyer, cadet dans les mêmes troupes. Récit de l'incident. Folio 29, 2 pages.
- 2 mai. Le président du conseil de marine à M. Hocquart. Examen détaillé de divers comptes et dépenses. Folio 30, 6 pages.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. A été bien aise d'apprendre l'arrivée à Montréal, avec le S^r Marin, de deux Scioux et d'un Puant. Il faut toujours se tenir en garde avec les Scioux. Mesures à prendre pour se protéger contre les Renards. Transmigration des Chouanons. La guerre qui s'est élevée entre les Sonnontouans et les Têtes-Plates, pourrait être avantageuse à la colonie, surtout si les premiers ont accompli contre ceux-ci le coup qu'ils avaient médité. Folio 33, 2 pages.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de la ratification d'une concession à la grande rivière des Esquimaux demandée par le S^r Godfrey de S^t Paul. Folio 34, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. Le prie de lui dire s'il convient de donner la place de garde-magasin au fort S^t Frédéric au S^r Chevigny qui la demande et qui en fait les fonctions. Folio 34, 1½ page.
- 2 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le S^r de Beaujeu ne pouvait prétendre qu'il ne pouvait être témoin parce qu'il était un des juges du conseil de guerre, et M. Varin ne pouvait refuser de prêter serment parce qu'il est commissaire de la marine. Folio 35, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de l'homicide commis par le S^r Du Buisson. Par l'extrait du journal du S^r de la Vêrandrye, qu'il lui a envoyé, il paraît qu'il a fait quelques progrès dans sa découverte et qu'il se trouverait à portée d'en faire d'autres. L'accueil qu'il a reçu des Mantanes doit faire espérer que cette nation lui sera utile, surtout si le rapport, que lui a fait le fils d'un des chefs à l'égard des Pananas et des Pananis est sincère. Quoiqu'il en soit, il a bien fait de laisser deux de ses frères chez les Mantanes pour apprendre la langue, etc., etc. Folio 36, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

1740. Le même à M. Hocquart. Ne sait pas sur quel fondement le S^r Varin
2 mai. s'est mêlé de juger deux affaires qui regardaient l'amirauté. Folio 37,
1 page.
- 2 mai. Le même à M. de Contrecoeur. Procurera à son fils de l'avancement à
l'occasion. Id. à M. de S^t Ours. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. Sur divers sujets. Folio 38, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. La situation de M. de Lanouiller mérite
des égards et depuis longtemps il a prié M. Hocquart de chercher les
moyens de lui venir en aide. Ne pourrait-on pas lui donner la préférence
pour l'exploitation du poste de Témiscamingue et en même temps lui donner
des avantages spéciaux? Folio 38 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Hocquart. A bien fait de renvoyer en France la nommée
Esther Brandeau. Aurait pu se dispenser de rendre l'ordonnance dont il
lui a envoyé copie contre le S^r Raimbault, juge de Montréal. Si les faits
dont on l'accuse sont fondés, il ne peut rester en place, s'ils ne le sont pas,
il ne faut pas qu'il soit discrédité. Folio 39, 2 pages.
- 2 mai. Le même à M. de Beaucour. M. de Beauharnois l'a informé du collier
remis au Ch^{lier} de Longueuil par les Agniers et de ce qui s'est passé par
rapport aux cinq chefs du Sault qui avaient été invités à retourner à Orange.
Folio 40, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Vaudreuil de Cavagnal. Il y a toute apparence que la
réconciliation entre les Hurons et les Outaouais n'est pas trop sincère. Il est
fâcheux que les Abénaquis qui marchaient contre les Chicachas avec M. de
Longueuil l'aient quitté. Folio 40, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. de Noyan. Espère que sa santé lui a permis de se rendre
à Détroit ce printemps. Folio 40 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Chaussegros de Léry. Est bien aise que son fils ait
marché contre les Chicachas dans le détachement de M. de Longueuil. A
été informé de ce qu'il a fait pour l'établissement des forges de S^t Maurice.
A reçu la carte qu'il a dressée de la Baie S^t Paul et des mines de ce quar-
tier. Folio 41, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Dupin de Bélugard. Le roi a bien voulu accorder une
augmentation aux soldats canonniers. Fera valoir ses services pour la croix
de S^t Louis. Folio 41, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Gannes. Ne perdra pas l'occasion de lui procurer les
grâces du roi. A M. Du Buisson, père: A procuré à son fils un brevet de
grâce. A M. Péan: Procurera de l'avancement à son fils lorsqu'il en aura
l'occasion. A M. de Beaujeu: Lui adresse un congé pour venir en France.
Folio 41 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. Verrier. Est très satisfait des soins qu'il se donne pour
rendre utiles les conférences de droit qu'il fait. N'a pas nommé de succes-
seur à M. Guillemin, comme conseiller, attendu qu'il veut savoir avant s'il
ne se trouverait pas parmi ses élèves une personne pouvant remplir cette
charge. Folio 42, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Levasseur. N'est pas surpris qu'il ait trouvé des défec-
tosités dans les bois destinés à la construction de la flûte du roi. Envoie
des ouvriers expérimentés, mais il peut compter que ceux de la colonie
se formeront rapidement. Folio 42, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Varin. Ses prétentions au sujet de la prestation de ser-
ment dans l'affaire de Simon Blanchard, jugé devant le conseil de guerre,
étaient mal fondées. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même au Père S^t Pé, supérieur des jésuites. Sera toujours disposé à
favoriser des missions. Folio 42 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 2 mai. Le même à M. Miniac, vicaire général. Le nouvel évêque doit passer à
Québec. Espère qu'il trouvera tout tranquille et en règle. Folio 42 $\frac{1}{2}$,
 $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mai. Le même à M. de Beauharnois. Ne doit pas douter de ses dispositions
pour lui procurer de l'avancement. Pourra donner une place de garde-

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1740. magasin au C^{her} de Repentigny à son retour de l'expédition contre les Chichas, s'il persiste dans son dessein. La famille du S^r de Verly persiste à s'opposer à son retour en France. Folio 43, 1 page.
- Marly.
7 mai. Le même à M. Hocquart. S'il trouve occasion d'employer le S^r Landrière, qui habite à Montréal depuis quelques années, il le fera. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. de Beauharnois. La famille du S^r Ganeau de Senneville ne veut pas qu'il repasse en France. Elle lui a fixé une pension de 800 livres. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même au même. Il vaque une compagnie par la mort de M. de Rigauville et deux lieutenances par celles des S^{rs} de Bailleul et de Joncaire, mais ne fera pas usage de ses suggestions avant le retour de l'expédition de M. de Longueuil, attendu qu'il peut se trouver des officiers en faisant partie qui aient acquis des mérites exceptionnels. A cependant procuré à M. Maizière de Maisoncelles une expectative d'enseigne. Folio 44, 1 page.
- 7 mai. Le même au même. La famille du S^r de Lugny, qu'il a placé dans les troupes en qualité de cadet, désire le faire revenir en France. Sa sœur, (à lui M. de Maurepas) M^{de} la duchesse de Nivernois, s'intéresse à ce jeune homme. Si sa conduite est assez bonne pour donner à penser qu'il se conduira bien en France, il pourra le laisser revenir. Folio 44 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet d'un arrêt rendu au Conseil Supérieur contre le S^r Souste, de Montréal, dans une affaire entre lui et les S^{rs} Belleville, et Biron et Raimbault, notaire. Au sujet de l'affaire Haynard. Folio 45, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les tabacs envoyés par le S^r Cugnet ont été examinés. Il y a encore bien des choses à désirer quant à leur qualité, leur préparation et leur culture. Folio 45 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Le roi s'est décidé à faire construire une flûte de 70 tonneaux à Québec suivant les plans du S^r Levasseur. Elle ne sera mise sur les chantiers qu'après le lancement de la première. Avant de donner le commandement de celle-ci à M. de la Richardière, comme ils l'ont suggéré, il faudra décider de la destination de cette flûte. Folio 46, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet des bois à employer dans la construction des vaisseaux du roi et des ouvriers envoyés de France. Folio 47, 2 pages.
- 13 mai. Le même au même. Le roi a accordé aux intéressés dans les forges un nouveau délai de quatre années pour le remboursement de ses avances, mais ne poussera pas l'indulgence plus loin. Il doit être bien entendu que les fers que prendra le roi lui seront comptés à une réduction de 10 % sur les prix de France. Folio 48, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Folio 49, 2 pages.
- 13 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. S'entendront avec l'évêque sur les dîmes, les mariages, sur la traite de l'eau-de-vie, le trop grand nombre de fêtes, etc., etc. Comprend que les affaires particulières des conseillers les empêchent d'être assidus au Conseil et de s'occuper de la préparation des rapports. Pour ce dernier cas, on pourra arrêter un règlement fixant des *épices* si cela est jugé nécessaire. C'est le Canada qui doit alimenter l'Île Royale de blés et de farines, mais il ne faut pas qu'on en prenne avantage au détriment des habitants de l'Île Royale. Commerce de chevaux aux Îles. Pêche des marsouins, des loups-marins. Culture des terres. Concessions des terres. Etablissement de Détroit. Construction. Fabrication des tuiles. Mines de cuivre. Les mines de plomb de la Baie S^t Paul méritent attention. Il conviendrait d'y pratiquer des galeries de quelques toises pour s'assurer de leur profondeur, et si les apparences étaient bonnes, d'engager quelqu'un à les exploiter. Forges de S^t Maurice. Commerce du castor. Milices. Troupes. Enceinte de Montréal. Approvisionnement des postes de Frontenac et de Niagara. Gardes-magasins. Etablis-

DOC. DE LA SESSION No 18

1740. ment du fort S^r Frédéric. Découverte de la mer de l'Ouest. Sauvages. Folio 50, 8 pages. Soit 15 pp.
- 13 mai. Le président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. En vue de mettre le S^r Laporte de Lalanne en état de se procurer toutes les connaissances nécessaires à ses fonctions au bureau des colonies, il a été décidé qu'il visiterait les principales colonies, à commencer par le Canada. Il s'embarquera sur *Le Rubis* et restera au Canada jusqu'à l'année prochaine. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Hocquart. Procurera au S^r Laporte de Lalanne toutes les facilités nécessaires pour se bien renseigner sur toutes les branches du service. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A la mort du S^r Sarrazin, ses appointements furent donnés à sa veuve et à son fils, pour permettre à ce dernier de faire des études de médecine en France; comme il est mort, cet arrangement n'existe plus. On donnera une pension à la veuve lorsqu'il y en aura de vacante. Folio 54 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même aux mêmes, Leur envoie les instructions données à M. de la Saussaye qui doit commander *Le Rubis* destiné pour le voyage du Canada. Folio 55, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. l'évêque de Québec, Croit qu'il convient d'attendre son arrivée à Québec avant de pourvoir au canonicat qui y vaque. S'il juge alors que le S^r Le Chasseur peut la remplir convenablement, il le proposera au roi. Folio 56, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mai. Le même à M. Olivier de Vézin. Ne peut procurer à sa compagnie l'exemption qu'elle demande des droits de marque de fers pour ceux qu'elle enverra en France. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mai. Le même à M. Hocquart. Attend qu'il l'informe des essais qu'il a dû faire à l'égard de la colle. Folio 56, $\frac{1}{4}$ page.
- 25 mai. Le même à M. de Beauharnois. La lettre l'instruisant de la mort de M. Du Buisson, major des Trois-Rivières, lui est parvenue par l'Angleterre. Son remplacement sera différé jusqu'à l'année prochaine. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 septembre. Le même à M. le baron de Longueuil. M. de Bienville lui a rendu compte des raisons qui l'ont empêché de retourner au Canada avec son détachement. Approuve le parti qu'il a pris de passer en France. Espère que l'accident qu'il a subi n'aura pas de suites. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

- Marly.
11 février. Le président du Conseil de marine à MM. de Forent et Bigot. Au sujet d'une créance du S^r Du Périé, de Saint-Jean-de-Luz, contre le S^r Dolabarats, de Louisbourg. Folio 1, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à M. de Forant. Au sujet d'un chef sauvage conduit en France par Jacques Morin, canadien établi à Bayonne, et Michel Minguy de Nantes. Folio 1 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
19 avril. Liste de faux-sauniers destinés à passer à l'Ile Royale. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 29 février. Le président du Conseil de marine à M. de Forant. La situation des affaires entre la France et l'Angleterre est toujours la même. Le roi de France n'a pas jugé à propos de prendre part à la guerre. Folio 3, $\frac{1}{2}$ page.
- 2 mars. Le même à M. Despiet. Pourra prolonger son séjour en France et prendre les eaux de Bagnères. Folio 3, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mars. Le même à M. de Forant. Lui envoie 30 médailles pour distribution aux sauvages lorsqu'il fera sa tournée. Folio 3, $\frac{1}{4}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1740.
6 mars. Le même à MM. de Forant et Bigot. Au sujet des fonds pour les fortifications. Folio 3 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mars. Brevet de pension de la somme de 3,000 livres en faveur du comte de S^t Pierre, reversible après sa mort sur la tête du S^r de Crèvecoeur, son fils. Folio 3 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 19 avril. Le président du Conseil de marine à MM. de Forant et Bigot. Au sujet des faux-sauniers. Folio 5, 1 page.
- 2 mai. Le même à M. de Forant. Instructions diverses. Folio 6, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
7 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. A choisi, parmi les faux-sauniers, ceux qui étaient laboureurs, afin de donner du développement à l'agriculture. Commerce avec le Canada. M. de la Boularderie. Folio 7, 2 pages.
- 7 mai. Le même à M. de Forant. A été surpris qu'il ait trouvé les troupes de la colonie mal composées. Il ne doit cependant pas s'attendre à les avoir sur un aussi bon pied que quelques troupes du royaume. Folio 8, 2 pages.
- 7 mai. Le même au même. Le roi a approuvé les mariages des S^{rs} de Plaigne, De Coux et de S^{te} Marie, faits avec la permission de M. de Bourville, et celui du S^r de la Vallière, fait depuis son arrivée. La famille des S^{rs} Du Vivier craint que quelques-uns d'entre eux n'en fassent de peu convenables, et elle demande qu'il leur soit défendu de se marier sans l'agrément de M. du Chambon, leur oncle, et Du Vivier l'ainé, capitaine. Folio 9, 2 pages.
- 7 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet de soldats congédiés et des recrues. Lettres de change. Vivres. Folio 10, 2 pages.
- 7 mai. Le même à M. de Forant et Bigot. Adopte leurs suggestions de former une compagnie de 25 canonniers, et il en envoie 12 à Louisbourg, mais avant de la compléter, il tient à être plus amplement renseigné sur divers points. Folio 11, 2 pages.
- 7 mai. Le même à M. de Forant. A approuvé la permission qu'il a donnée pour le vente des farines que le gouverneur de l'Acadie avait envoyée à Louisbourg en vue de se procurer par échange d'autres provisions. A bien fait de profiter de cette occasion pour recommander à ce gouverneur les missionnaires français établis dans son gouvernement. A appris que ce gouverneur était mort et que son successeur était parti d'Angleterre. Recommandera aux missionnaires de se bien conduire envers les autorités. Est aise des bons témoignages qu'il rend de MM. Maillard et Le Loutre. Le frère de ce dernier a remis son départ à l'année prochaine. Attend des nouvelles du succès qu'il a eu avec les sauvages de Pictou et de Taguamegouche pour les faire s'établir à Malpec, et de ceux de Mirliquèche pour les faire se fixer à Shubénécadic. Folio 12, 2 pages.
- 7 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot au sujet du commerce étranger. Folio 13, 2 pages.
- 7 mai. Le même à M. Bigot. Approvisionnements. Le charbon qui a été envoyé a été trouvé assez bon et propre aux ouvrages qui sont de plus grande consommation. Folio 14, 2 pages.
- 7 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Est surpris qu'après tous les fonds qui ont été employés au chemin de Miré, et les assurances qui lui ont été données que ce chemin et celui de la Baleine achevaient d'être complétés. il reste encore pour plus de 20,000 livres de travaux à faire. N'a destiné aucun fonds pour cela cette année. Il faut avant tout s'occuper des fortifications. Cabarets et cantines. Folio 15, 2 pages.
- 7 mai. Le même aux mêmes. Instructions diverses. Folio 16, 2 pages.
- 13 mai. Le même aux mêmes. Au sujet de la concession à M. de Mézy et de l'irrégularité des arrêts rendus par le Conseil Supérieur à cet égard. Folio 17, 2 pages.
- 13 mai. Le même aux mêmes. A fait armer *L'Orox* pour le voyage de Louisbourg. Il sera commandé par M. de S^t Suren. Etat du roi pour les dépenses. Folio 18, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Bigot. A reçu l'état de la pêche de la colonie, faisant voir qu'il y a eu l'année dernière 143,660 quintaux de morue et 1711 bar-

DOC. DE LA SESSION No 18

1740. riques d'huile. Le produit en a été estimé en France à 3,061,465 livres, faisant une diminution de 177,575 livres sur l'année précédente. Pour le commerce général, l'entrée des marchandises forme un total de 1,277,881 livres, dont 770,209 de France, 288,870 des Iles, 142,452 du Canada, 25,865 de l'Acadie, et 50,478 de la Nouvelle-Angleterre. L'entrée excède la sortie de 18,894 livres. Regrette qu'on étende trop la complaisance à l'égard des produits étrangers, soit de l'Acadie, soit de la Nouvelle-Angleterre. On s'en plaint en Canada. Les Iles devraient fournir un débouché considérable pour les morues sèches. Folio 19, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. de Bourville. A été satisfait des témoignages qui lui ont été rendus de la façon dont il a rempli le commandement depuis le départ de M. de Brouillan jusqu'à l'arrivée de M. de Forant. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. Sabatier. Est satisfait de son administration pendant l'absence de M. Le Normant jusqu'à l'arrivée de M. Bigot. Approuve qu'il passe en France, pour y régler ses affaires. Folio 21, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Muiron. Ne peut lui procurer le privilège exclusif qu'il a demandé pour une tannerie. Il doit s'attacher exclusivement à la construction des fortifications. Folio 21, $\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Forant. Troupes. Ne peut procurer des pensions à la veuve du S^r Dangeac et à celle du baron de l'Espérance. Congés à quelques officiers. Folio 22, 2 pages.
- 13 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet des dépenses. Folio 23, 2 pages.
- 13 mai. Le même au même. Comptes. Lettres de change. Folio 24, 2 pages.
- 13 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. A procuré la grâce au S^r Morel pour faits de commerce étranger. La précaution qu'ils ont prise, d'arborer un pavillon sur l'Île de l'Entrée, pour avertir les vaisseaux de ne pas s'exposer aux accidents des glaces dans le port, est très convenable. mais il conviendrait peut-être de changer ce signal en temps de guerre. Il faut réserver l'île n^o 4 pour l'établissement d'une place. Folio 25, $1\frac{1}{2}$ page.
- 13 mai. Le même à M. de Forant. Si les conjonctures ne changent pas, le roi ne prendra pas part à la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne. Folio 25 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Les fonds de l'année pour les fortifications sont de 97,411 livres. Ils ne s'appliqueront pas à d'autres travaux, ainsi, on ne fera rien à la digue projetée entre la partie nord de Louisbourg et la partie sud, et rien non plus pour la construction de prisons civiles ou nouvelles casernes. Instructions diverses. Folio 26, 2 pages.
- 13 mai. Le même à Verrier. Au sujet des travaux des fortifications. Folio 27, 3 pages. Soit, 5 pp.
- 13 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Permettront au S^r Muiron de venir en France si sa présence y est absolument nécessaire. Religieux de la Charité. Folio 28, 1 page.
- 14 mai. Arrêt qui ordonne, que le produit de la vente du bateau *Le Dauphin*, confisqué en 1729, sera remis entre les mains du commis des trésoriers généraux de la marine à l'Île Royale. Folio 29, 2 pages.
- 14 mai. Arrêt qui en casse deux rendus par le Conseil Supérieur de Louisbourg et ordonne que la sentence de l'amirauté du 1^{er} décembre 1739, rendue sur la prise du bateau le *St-Pierre*, sera exécutée en ce qu'elle a déclaré la saisie du dit bateau bonne et valable. Folio 30, 2 pages.
- 15 mai. Le président du Conseil de marine à M. Bigot. Au sujet des comptes. Folio 31, 2 pages.
- 15 mai. Le même à MM. de Forant et Bigot. Au sujet de la saisie et de la procédure dans l'affaire des bateaux saisis. Folio 32, 2 pages.
- 20 mai. Le même aux mêmes. Les divers essais de colle qu'ils ont envoyés paraissent être de bonne qualité. Suggestions. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le même aux mêmes. Au sujet du réglemeut de l'amirauté. Folio 33, $1\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1740.
27 mai. Le même aux mêmes. Au sujet de l'arrêt rendu par le roi qui ordonne que le produit de la vente du bateau *Le Dauphin*, saisi pour faits de commerce étranger, déposé entre les mains du greffier de l'amirauté, sera remis au commis des trésoriers généraux de la marine. Folio 34, 2 pages.
- Versailles.
18 septembre. Le même à MM. du Quesnel et Bigot. Leur envoie le mémoire du roi au sujet de l'administration de la colonie. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 septembre. Le même à M. de Bourville. A appris avec chagrin la mort de M. de Forant. Le roi a choisi M. Du Quesnel, capitaine de vaisseau pour le remplacer. Il s'embarquera sur un vaisseau marchand. Commandera jusqu'à son arrivée. Folio 37, $\frac{1}{2}$ page.
- 21 septembre. Le même à M. Bigot. L'administration de M. de Forant donnait de grandes espérances et n'est pas étonné qu'il soit aussi regretté qu'il le dit. M. Du Quesnel a été choisi pour le remplacer, non en qualité de gouverneur, mais de commandant. Folio 37, 2 pages.
- Fontaine-bleau.
26 septembre. Le même à M. Du Quesnel. A appris avec plaisir son arrivée à Bordeaux et l'affrètement d'un navire de St Jean-de-Luz pour son passage. Folio 38, 1 page.
- Versailles.
18 septembre. Mémoire du roi aux S^{rs} Du Quesnel et Bigot. Instructions sur leurs devoirs respectifs. Folio 39, 6 pages, Soit 8 pp.
- 18 septembre. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Du Quesnel, capitaine de vaisseau et commandant pour Sa Mté à l'Île Royale. Historique de la colonie de l'Île Royale. On travaille aux fortifications de Louisbourg depuis 1718. On a établi une batterie sur l'île de l'Entrée, où il y a 31 canons de 24. La batterie Royale au fond du port en contient 40 de 36 et la batterie Dauphine, du côté de la ville, en contient 16 de 24. La ville devra être entourée d'une enceinte avec bastions. Dans l'état où elle est, elle est à l'abri des insultes. Le premier objet de cette colonie a été la pêche, et il s'y fait effectivement un commerce considérable. Île St Jean. Instructions générales. Difficultés au sujet des limites de l'Acadie. Bien que l'île de Canceau appartienne clairement à la France en vertu du traité d'Utrecht, il ne fera rien pour en reprendre la possession. L'Acadie. Missionnaires. Ne doivent donner aux Anglais aucun sujet de mécontentement. Est informé qu'ils jouissent de l'estime et de la considération du nouveau gouverneur. Folio 41 $\frac{1}{2}$, 13 pages. Soit 18 pp.
- 18 septembre. Le même à M. du Quesnel. Fera enregistrer au Conseil Supérieur de Louisbourg ses lettres patentes de commandant. Trouvera ci-joint la liste des officiers qui composent l'état-major et la garnison de l'Île Royale. Folio 48, 1 page.
- 18 septembre. Le même au même. En cas que le roi soit obligé de prendre part à la guerre, il ne doit rien négliger, pour mettre Louisbourg à l'abri d'une attaque. L'essentiel est d'éviter une surprise. Folio 48 $\frac{1}{2}$, 3 pages.
- Fontaine-bleau.
30 septembre. Le même à M. Despiet. Espère qu'il sera prochainement assez rétabli pour retourner à l'Île Royale. Folio 49 bis., $\frac{1}{2}$ page.
- 30 octobre. Le même à M. de la Fitte. Lui envoie son congé absolu. Folio 49 bis, $\frac{1}{2}$ page.
Ci-suit 60 pages sur la Louisiane.

Fin du vol. 71.

MINUTES DES LETTRES.

AMÉRIQUE, 1741.

Série B, vol. 72

CANADA, (3ÈME PARTIE).

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

1741.

1741. Le président du Conseil de marine à M. le marquis de Beauharnois.—Les choses sont à peu près dans la même situation relativement à la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. Comme le roi a envoyé une escadre assez nombreuse en Amérique et que les belligérants y ont aussi des forces considérables, il peut aisément survenir une rupture de la part des Anglais. Ce n'est pas que l'on redoute de la part des Anglais de grandes surprises sur le Canada, toutefois, il est bon de se tenir prêts. Folio 1, 1 page.
- Versailles. 25 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les baleines trouvées mortes sur le fleuve S^t Laurent seront présumées avoir été blessées par les armes des S^{rs} Darragory. Le tiers du produit appartiendra à ceux qui les auront trouvées, et les 2 autres tiers aux S^{rs} Darragory. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 février. Le même à M. Hocquart. B. is à envoyer au marquis de Surgères. Folio 2, $\frac{1}{2}$ page.
- Fontainebleau. 10 octobre. 7 mars. Ordre du roi pour que le nommé Jacques Quartier, faux-saunier d'Angers, soit transféré au Canada. Folio 3, $\frac{1}{4}$ page.
- 7 mars. Ordre du roi au S^r Meschin, commandant *Le Rubis*, de se charger des prisonniers destinés pour le Canada. Folio 3 bis, 1 page.
- 7 mars. Le président du Conseil de marine à M. de Brouague. Pêche sur la côte de Labrador. Folio 4, $1\frac{1}{2}$ page.
- 27 mars. Le même à M. Hocquart. Au sujet des dettes du S^r de Lanouiller. Folio 5, 1 page.
- 4 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de ce que doit le S^r Dumont, de Québec, aux S^{rs} Levieux et Esmangard, de Rouen. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 4 avril. Le même aux mêmes. Avertiront le S^r Poulin de Courval, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières, qu'il ait à acquitter ce qu'il doit au S^r Gendron, de Paris. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 mars. Le même à M. Hocquart. A raison de croire que les D^{lles} Désauniers, qui ont un établissement au Sault S^t Louis, y font un commerce frauduleux. Puisqu'il croit qu'il faut user de ménagements à cause des sauvages, il ne prendra pas de procédés contre elles, mais ils devra avertir les jésuites que les ordres du roi doivent être exécutés là comme ailleurs et que, s'il y avait de nouvelles plaintes, le magasin même serait supprimé. Instructions diverses. Folio 6, 2 pages.
- 27 mars. Le même au même. Farines. Instructions diverses. Le S^r abbé Miniac dit qu'il n'a eu d'autre motif en venant en France, que d'éviter les suites qu'aurait pu avoir l'altercation qu'il a eue avec le chapitre à l'occasion de la cure de Chateau-Richer. Il doit repasser à Québec avec L'évêque. Folio 7, 2 pages.
- 4 avril. Le même au même. Observations au sujet de l'état des comptes. Monnaie de cartes. Folio 8, 5 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741.

Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Travaux à Chambly et au fort S^t Frédéric. Est satisfait de l'augmentation de la population, des chevaux, bestiaux et cultures dont témoigne le recensement. Folio 11, 2 pages.

4 avril.

Le même aux mêmes. A vu avec plaisir par la lecture du journal de voyage de M. Hocquart au lac Champlain et celui de la visite des S^{rs} Boiscler et Menthet à la rivière du fort Frontenac, les ressources forestières dans ces quartiers pour la construction des vaisseaux. En est d'autant plus satisfait qu'il croyait que ces ressources devaient bientôt s'épuiser, a été aise d'apprendre que M. Hocquart était satisfait de la construction du fort S^t Frédéric, de la situation qui a été choisie pour le moulin et du terrain qui a été réservé pour le Domaine. En attendant qu'on produise assez de vivres pour la subsistance des troupes de ce fort, il approuve qu'on établisse un entrepôt au rapide S^t Jean et que l'on construise un bateau pour le transport des vivres. Folio 12, 2 pages.

8 avril.

Le même à M. Hocquart. Le prie de chercher les moyens d'aider le S^r de Lanouiller à se mettre en état de payer ce qu'il doit à M. de la Tuilerie. A procuré à l'abbé Gosselin un des canonicats du chapitre de Québec qui vaquait en régle, mais compte qu'il continuera à faire des envois de plantes pour le jardin du roi. Folio 13, 2 pages.

16 avril.

Le même au même. A examiné les pièces concernant le Domaine d'Occident en Canada. Observations à ce sujet. Folio 14, 3 pages.

16 avril.

Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi ne veut pas priver les sauvages de S^t François de prendre du bois sur un morceau de la seigneurie de la Lussaudière, ni dédommager le S^r Jutras Des Rosiers qui en est le propriétaire. Comme il ne s'est pas conformé aux conditions d'établissement, il faudra, s'il insiste dans ses prétentions, prendre des procédés pour faire revenir au domaine cette partie de la seigneurie qui fait l'objet de la difficulté. Au sujet de la concession faite au S^r de Beurivage, du brevet de ratification de concession à la veuve Gaspé et à la D^{ne} Le Gardeur. Folio 16, 2 pages.

16 avril.

Brevet de ratification de concession à Angélique Le Gardeur, veuve Aubert de Gaspé. Folio 17, 2 pages.

16 avril.

Le président du Conseil de marine à M. Hocquart. Au sujet des états concernant le commerce du Canada. Observations à ce sujet. Folio 18, 2 pages.

16 avril.

Le même au même. Au sujet de l'administration du S^r Laforce, garde-magasin à Niagara. Il doit être poursuivi pour le recouvrement de ce qu'il doit et, s'il est insolvable, il devra être emprisonné. Folio 19, 2 pages.

16 avril.

Le même au même. Instructions diverses. Folio 30, 2 pages.

16 avril.

Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des plaintes à l'égard du paiement des troupes. Folio 21, 2 pages.

16 avril.

Le même aux mêmes. Au sujet du S^r de Berranger qui passe au Canada pour y servir en qualité de cadet à l'aiguillette. Folio 21 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

20 avril.

Le même à M. l'évêque de Québec. Le parti que le chapitre a pris, de fixer quelques cures depuis la mort de M. de l'Auberivière, est irrégulier. A écrit à M. de Beauharnois d'engager le chapitre à retirer le titre des cures qu'il a fixées. Ne croit pas qu'il se refuse à cela. Cependant, si le chapitre lui fait des difficultés, il fera valoir ses droits et sera soutenu par le roi. Folio 22, 1 page.

20 avril.

Le même aux mêmes. Il lui est revenu que parmi les commis que les négociants de France entretiennent à Québec, il s'en trouve plusieurs qui sont de la religion prétendue réformée. Vérifieront les faits sans faire d'éclat. Folio 22 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

20 avril.

Le même à M. Hocquart. Lui a écrit plusieurs fois, à la recommandation de la duchesse d'Humières, sur le procès pendant au Conseil Supérieur entre les héritiers Haynard. Désire qu'il fasse finir ce procès. Folio 23, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1741. Le même à M. de Beauharnois. Verra par l'instruction faite par le S^r Marly, notaire à S^t Malo, que les S^{rs} Bouvier et Bocey ont déclaré ne pas avoir fait la pêche sur la concession du S^r Constantin au poste de S^r Modet. Folio 23, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet du S^r Du Bosc qui passe au Canada pour y servir en qualité de cadet à l'aiguillette. Folio 23 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des comptes. Trouvera bon qu'on fasse les réparations nécessaires à la maison occupée par M. de Beauharnois, à Montréal. Examineront si quelques-unes de ces réparations ne doivent pas être chargées à M^{de} de Vaudreuil. Folio 24, 2 pages.
- 26 avril. Le même aux mêmes. Le jugement qu'il a rendu sur l'affaire entre le S^r Constantin et les S^{rs} Foucault et Boucault est juste, puisque la concession de ces derniers se trouve enclavée dans celle du S^r Constantin. Dans la situation où se trouve l'Hôpital-général de Montréal, il est difficile de tirer quelque parti de cet établissement. S'entendront avec l'évêque à ce sujet. Folio 25, 2 pages.
- 6 avril. Brevet de ratification de concession en faveur des S^{rs} Foucault et Boucault. Folio 26, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il est évident, par le journal de la visite du S^r Jacran à la Baie S^t Paul, que ce quartier est rempli de filons de divers minéraux, mais, avant de penser à y faire des établissements, il convient de s'assurer de l'abondance de ces mines. C'est là qu'est souvent l'écueil. N'a pas encore eu le temps de faire faire l'épreuve des marcassites qu'ils ont envoyées. Enverra l'année prochaine deux mineurs. Gratification au S^r de S^t Pierre en considération du voyage qu'il a fait par ordre de M. de Bienville. Gratification aux Religieuses Hospitalières de Québec. Sur ce qu'ils lui ont écrit, qu'il n'y avait pas dans la colonie de sujet propre à remplacer le S^r Raimbault dans la charge de lieutenant de la Prévoté de Montréal, il a nommé le S^r Guitton de Monrepos, avocat au Parlement de Paris et de Bordeaux. Folio 27, 2 pages.
- 26 avril. Le même aux mêmes.—Il paraît que la pêche de la baleine aux Sept-Iles eut été assez avantageuse l'année dernière si l'on avait pu sauver toutes celles qui ont été dardées. Protégeront cet établissement. A destiné un chirurgien pour remplacer le S^r Berthier. C'est mal à propos que le chapitre de Québec a pris le parti de fixer des cures pendant la vacance du siège épiscopal, n'en ayant pas le droit. On prétend qu'il y a eu de l'affectation à n'en fixer que des meilleures et en faveur de curés canadiens. Quant aux 3 canonicats tombés en régle, il en a procuré un au S^r abbé Gosselin et a laissé les 2 autres au choix de l'évêque. Culture du tabac. Folio 28, 2 pages.
- 26 avril. Le même à M. de Beauharnois. A vu avec plaisir que la liste des soldats congédiés l'année dernière, pour cause d'invalidité, n'est pas considérable et que 7 seulement ont repassé en France. La fille du feu S^r de Bailleul, lieutenant repasse dans la colonie. A procuré à M. de la Chauvignerie, qui a perdu un œil à l'affaire des Chicachas, une enseigne en second. Le roi n'a pas jugé à propos pour le présent de nommer un capitaine des portes à Montréal. Folio 29, 2 pages.
- 26 avril. Le même au même. A vu avec plaisir le compte que le Ch^{lier} de Beauharnois lui a rendu du fort St-Frédéric. C'est à lui de mettre en œuvre ses talents. Nommera le S^r de St-Simon conseiller, à la place du S^r Guillemain, que s'il ne se trouve pas de sujet capable parmi ceux qui suivent les conférences de droit du S^r Vernier. Fera volontiers quelque chose pour le S^r de Chèvremont s'il en a l'occasion. Folio 30, 2 pages.
- 26 avril. Le même au même. Espère que le S^r de la Vérandrye sera plus jaloux de tenir la parole qu'il a donnée pour la poursuite de ses découvertes. Au sujet de la difficulté entre de la Vérandrye et Delorme. Folio 31, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741.
26 avril. Le même au même. Pourra faire quelque chose pour les S^{rs} de St-Castin s'ils y donnent occasion par leur conduite. Peut-être serait-il mieux de les contenir par des espérances. Folio 32, 2 pages.
- 26 avril. Le même à M. Hocquart. A bien fait de s'adresser à M. de Ricouart pour ce qui lui était nécessaire en vue d'achever la construction de la flûte *Le Canada*. Le S^r Varia retourne à Québec. Lui a procuré une gratification de 1,200 livres. A procuré au S^r Estèbe, qu'il a recommandé, à condition qu'il abandonne son commerce, la place de garde-magasin en remplacement du S^r Foucault. Folio 33, 2 pages.
- Marly.
27 avril. Le même à M. Hocquart. Affaire de la Vérandrye et Delorme. Procédures à suivre dans les affaires où se trouvent engagés des voyageurs des pays d'en haut. Folio 34, 1 page.
- 27 avril. Le même au même. Lettres de change. Folio 35, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. de St-Ours DesChaillons. A procuré une enseigne en pied à son fils. Au S^r de Gannes. A procuré une enseigne en second au S^r de Gannes, l'aîné, son parent. Folio 36, 1 page.
- 27 avril. Le même à M. de Beaujeu. A reçu le rôle général des soldats composant les 28 compagnies de la colonie. N'a pu procurer de l'avancement à son fils aîné. Folio, 36, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Denis de la Ronde. Ne peut lui donner le commandement des troupes qu'il demande, le roi ne voulant pas rétablir cette place. Accorde une enseigne en second à son fils aîné. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de la Corne, lieutenant. N'a pu lui procurer une compagnie. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Des Meloizes. Lui accorde un délai de 3 ans pour rembourser les 2,000 livres que le roi lui a avancés pour poursuivre l'entreprise qu'il a faite. Folio 37, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. C'est à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'il doit s'adresser pour la concession qu'il demande. Se fera un plaisir de la ratifier s'il l'obtient. Folio 37, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. le Ch^{lier} D'Ormicourt. Ne peut aller servir à la Martinique que s'il trouve un officier de cette île qui veuille échanger avec lui. Folio 37, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même au Rév. Père S^t Pé. La demande qu'il a faite, de la continuation des 400 livres pour l'entretien d'un régent de philosophie à Québec a été accordée pour 6 années. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Lotbinière. N'a pu accorder à son fils le canonicat qui était en régle. Folio 37 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Lettres de change. Dépenses. Folio 38, 2 pages.
- 6 mai. Le même à M. de Beauharnois. Scioux, Renards, Sakis. Espère que le S^r Marin pourra rétablir la tranquillité. Il lui est revenu qu'il s'occupait plus de ses intérêts personnels que de ceux qui lui sont confiés. Le roi est toujours impatient d'apprendre la transmigration des Chouanons, Hurons et Outaouais de Détroit. A bien fait de punir le chef Outaouais, Pentalouan-Poutouatamis. L'expédition contre les Chicachas n'a pas été un grand succès. Tout s'est réduit à une espèce de paix dont les bases ne paraissent pas trop solides. Les services rendus par le détachement de M. de Longueuil eussent été plus appréciables s'il était arrivé à propos au rendez-vous. Folio 39, 3 pages.
- 6 mai. Le même à M. Péan. Lorsqu'il aura reçu l'avis de M. de Beauharnois, au sujet de son affaire avec le S^r de La Fontaine, il tâchera de lui procurer la décision la plus favorable qui lui sera possible. Folio 40, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Fera incorporer le S^r de Moncroc, que sa famille veut éloigner de France, dans les troupes du Canada. Folio 40, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Il est surprenant qu'on n'ait pas prévu les contretemps que l'on a éprouvés dans l'exploitation des bois de la montagne

DOC. DE LA SESSION No 18

1741. de Boucherville. Fourniture de bois du S^r de la Bruère. Est surpris que la dépense faite et à faire pour la flûte du roi de 500 tonneaux, doit s'élever pour la coque seule et la mâture à 148,682 livres. Folio, 41 3 pages.
- 6 mai. Le même à MM. de Boisberthelot et de Beaujours. Est satisfait du compte qu'ils lui ont rendu de leurs gouvernements respectifs. Folio 43, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Plaintes du S^r Boucault. A procuré une gratification de 500 livres au S^r Michel de la Rouvillière. Folio 43, 1 page.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des plaintes du S^r Benoit, chirurgien, contre les religieuses de l'hôpital de Montréal. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Michel de la Rouvillière. Lui a accordé une gratification. Folio 43 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 6 mai. Le même à M. Hocquart. Approuve sa proposition d'établir un maître cordier à Québec avec droit d'inspection sur les autres cordiers. Gratification au S^r de Lanouiller. Le S^r de la Porte. Folio 44, 2 pages.
- 6 mai. Le même au même. Explications au sujet des excédants de dépenses et sur ce qui regarde le domaine. Folio 45, 3 pages.
- 6 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est satisfait des mesures prises pour s'assurer de la fourniture des bois nécessaires à la construction de la flûte de 700 tonneaux, y compris des courbes d'épinettes. Si ces dernières faisaient défaut, il faudrait se servir de courbes de fer. Conservation des pinières. Folio 47, 2 pages.
- 12 mai. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi, pour éviter des difficultés au sujet du Palais Episcopal, est disposé à entrer lui-même dans les dépenses des réparations. A rendu un arrêt dans ce sens. A vu par leur lettre qu'il n'y avait, parmi ceux qui suivent les leçons de droit, que les S^{rs} Guillemain et Cugnet, fils, sur lesquels on puisse avoir des vues pour remplir des charges de conseillers. Attendra à l'année prochaine pour choisir un remplaçant au S^r Guillemain, père. Est aise d'apprendre qu'ils ont abandonné l'idée de faire attribuer des *épices* aux conseillers. A été bien aise d'apprendre que les Canadiens qui font le commerce avec l'Île Royale n'ont pas eu à se plaindre de la concurrence des Anglais. Espère toujours que malgré les risques, les Canadiens se décideront à faire le commerce des chevaux avec les Îles. Pêche du marsouin à l'Île-Verte. Laisseront la pêche au loup-marin libre dans le bas du fleuve, à moins qu'ils ne s'aperçoivent d'un dépérissement. Importance de l'accroissement de la culture. Concessions. Le prix du bois lui semble plus élevé qu'il ne devrait être. Espère que la flûte de 500 tonneaux pourra être lancée l'année prochaine. Il faut attendre cela pour commencer la construction de celle de 700 tonneaux. La réserve du chêne sera étendue à toutes sortes de bois dans les nouvelles concessions, et il faut établir des règles certaines. Bien que les tuiles de la fourniture du S^r Des Meloises au petit pavillon du N.-E. du Palais se soient conservées sans altération, le S^r Hocquart a bien fait de n'en pas employer davantage pour le présent. Il est fâcheux que les pierres tirées de l'Île à l'Ardoise, dans le Lac Champlain, ne se soient pas trouvées de véritables ardoises. Il peut se faire que la difficulté de les fendre à Québec provenait de la sécheresse contractée par le transport. Il conviendrait de faire cette opération sur les lieux mêmes. Le S^r de la Ronde ayant satisfait au remboursement des avances que le roi lui a faites, il n'y a pas lieu de s'occuper davantage de ces mines de cuivre. A approuvé que pour dédommager le S^r de la Ronde des dépenses qu'il a faites, ils lui aient donné pour 2 ou 3 ans l'exploitation du poste de Chagouamigon. Mines de la Baie St. Paul. L'entreprise des forges de St. Maurice est bonne par elle-même et espère que malgré les contretemps elle pourra se soutenir. Fraude du castor. Augmentation des recettes de la C^{ie}. Milices. Rçues. Fortifications. Approvisionnements des magasins. Traite dans

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741. les postes de Frontenac et de Niagara. Etablissement des terres de S^r Frédéric. Sauvages. Etablissement de Détroit. Folio 48, 10 pages. Soit 17 pp.
- 12 mai. Ordre du roi pour arrêter le S^r LaForce, garde-magasin à Niagara. Folio 52 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 mai. Le président du Conseil de Marine à M. Hocquart. A en juger par ce qu'il lui marque, il y a tout lieu de craindre que l'établissement des forges S^r Maurice ne réponde pas aux espérances qu'on en avait conçues. Ce n'est pourtant pas que l'entreprise ne soit bonne en elle-même, mais les fonds y ont été dépensés inconsidérément. Le plus fâcheux est le risque qu'on court pour les avances que le roi a faites. Le roi ne peut entreprendre pour son compte une telle exploitation, car les difficultés de la régie la rendraient sûrement onéreuse, et il serait à peu près impossible de former une nouvelle compagnie après cet insuccès. En vue de cette catastrophe, il faut mûrir d'avance ce qu'il conviendra de faire quand elle se produira. Folio 53, 2 pages.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ont été informés des discussions entre MM. de Mornay, Dosquet et l'Hôpital-général de Québec, au sujet des réparations au Palais Episcopal de Québec. Pour faire cesser ces discussions, il a promis à M. Dosquet, lorsqu'il a donné sa démission, qu'il serait déchargé de ces réparations. Il faut y pourvoir aux dépens du roi—Ordonnance du roi pour faire l'estimation de ces travaux. Instructions à ce sujet. Folio 54, 2 pages.
- 12 mai. Arrêt qui ordonne que par le S^r Chaussegros de Lévy, ingénieur en Canada, et par 2 experts nommés l'un par le S^r évêque de Québec et l'autre par l'Intendant, il sera procédé à la visite de la maison épiscopale de Québec et dressé procès-verbal des réparations qui y sont nécessaires. Folio 55, 1 page.
- 12 mai. Le même aux mêmes. Diront aux religieuses de l'Hôpital général, une fois pour toutes, qu'elles n'ont pas droit de garder les vêtements des soldats des détachements du roi passant au Canada qui meurent à l'Hôpital. Folio 55 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Hocquart. Donnera passage au S^r Sarrasin, que son oncle, le S^r abbé DeLorme, voudrait faire venir près de lui en France. Folio 55 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le chapitre qui a fixé 5 cures n'ayant pas eu ce droit, il espère qu'il retirera lui-même les titres qu'il a expédiés, quitte à l'évêque de faire lui-même cette fixation, car, s'il survient quelques difficultés à ce sujet, soit de la part du Chapitre soit de la part des curés, le roi prendra les mesures les plus efficaces pour y pourvoir. Folio 56, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. l'abbé DeLorme. Même sujet. Folio 56, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même à M. de Beauharnois. Trouvera ci-joint les provisions de chef d'escadre pour lui. L'intention du roi n'est cependant pas qu'il quitte son gouvernement, attendu qu'il le considère plus en état qu'aucun autre de rendre des services importants dans le poste qu'il occupe. Folio 56 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 mai. Le même au même. Au sujet de l'habillement pour les soldats qui servent dans les postes. Folio 57, 1 page.
- 12 mai. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 57, 1 page.
- 12 mai. Le même au même. Au sujet de l'état des dépenses. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 12 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ont bien fait de déclarer aux intéressés dans la C^{ie} des forges qu'ils ne doivent pas s'attendre à de nouveaux délais pour le remboursement des avances du roi. Leur défendront de payer leurs ouvriers en marchandises. Folio 58, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Hocquart. La provision entière des farines dont a besoin l'Île Royale sera envoyée du Canada. Folio 59, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauharnois. Congés pour les S^{rs} Vaudreuil de Cava-gnal et Benoit. Folio 59, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1741.
17 mai. Le même à M. Péan. A procuré une expectative d'enseigne à son fils. Folio 59 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Rigaud de Vaudreuil. Lui a procuré la majorité des Trois-Rivières, vacante par la mort de M. Du Buisson. Folio 60, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Croizelle de Repentigny. Lui a procuré une des compagnies vacantes. Id. au S^r Darnaud. Id. pour une lieutenance à MM. Marin, Sabrevois, de Sermonville, de St-Pierre, Du Muy, de Lorimier. Folio 1 page.
- 17 mai. Le même à M. Céloron. Lui a procuré la croix de St-Louis en considération des bons témoignages qu'il a eu de lui dans sa campagne contre les Chicachas. Folio 60 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Chaussegros de Léry. Lui a procuré la croix de St-Louis. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Vaudreuil de Cavagnal. A procuré à son frère la majorité des Trois-Rivières. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. de Sabrevois. Lui a procuré l'expectative d'une compagnie et une lieutenance à son frère. A M. de la Gauchetière. A procuré à son gendre le S^r Deligneries, une enseigne en pied. A M. le Ch^{lier} de St-Ours. A procuré une expectative d'enseigne en second à son fils. Folio 61, 1 page.
- 17 mai. Le même au S^r Levasseur. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu de la construction et de son mémoire sur la qualité des bois de la colonie. Folio 61 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à M. de Beauharnois. Promotions dans les troupes. Folio 62, 2 pages.
- 17 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. *Le Rubis*, qui doit faire le voyage du Canada, sera commandé par M. Meschin. Etat des dépenses. Folio 63, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Hocquart. Passage en France pour un des fils du S^r Thiersant, actuellement au collège de Québec. Folio 63 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'envoi de faux-sauniers. Folio 64, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Verrier. Au sujet du papier terrier. Conférences de droit. Folio 64 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 15 mai. Canoniat de l'église cathédrale de Québec en faveur du S^r Gosselin. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
26 mai. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'envoi à Québec des fournitures des S^{rs} Botereau et Le Moyne, négociants de Rouen. Folio 65, $\frac{1}{2}$ page.
- juillet. Le même à M. de Beauharnois. Il n'y a pas de changements dans la situation des affaires à l'égard des puissances maritimes. Folio 66, 1 page.
- 6 décembre. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Leur envoi une expédition de la déclaration du roi du 1^{er} octobre 1741 concernant l'élection des tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens en France et en Canada. Folio 60, $\frac{1}{4}$ page.

1741.

ILE ROYALE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

Versailles.
25 février.

Le président du Conseil de marine à M. Du Quesnel. La situation entre la France et l'Angleterre est encore la même. Cependant comme les belligérents ont envoyé chacun une escadre en Amérique, on peut craindre des complications et une rupture. Doit se préparer à la défense. Enverra deux vaisseaux de guerre, non seulement pour protéger la pêche et faire face aux éventualités, mais encore pour le mettre en état d'exécuter le projet dont il a été parlé. Compte envoyer des recrues pour porter les compagnies à 70 hommes. Folio 1, 1 $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741.
7 mars. Ordre du roi au commandant du vaisseau le ———, de se charger des faux-sauniers destinés pour l'Île Royale. Folio 2 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 mars. Le même à MM. Du Quesnel et Bigot. Au sujet des faux-sauniers. Folio 3, 1 page.
- 20 mars. Le même aux mêmes. M^{lle} de Forant consent à l'exécution de la disposition faite par M. son frère pour la fondation de huit places de pensionnaires chez les Sœurs de la Congrégation en faveur des filles d'officiers de la colonie, mais elle demande qu'en payant pour cet objet une somme de 32,000 livres, les biens de son père soient déchargés de toute obligation ultérieure. Il convient d'accepter cet arrangement attendu que la D^{ne} de Forant aurait pu opposer à cette Congrégation l'incapacité de recevoir des legs. Folio 4, 1 page.
- 20 mars. Le même à M. Bigot. Instructions sur le même sujet. Folio 4 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 20 mars. Le même à M. Despiet. Devra se rendre à Rochefort à temps pour repasser à l'Île Royale sur le vaisseau du roi. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 mai. Le même au même. Puisque l'indisposition dans laquelle il s'est trouvé le lendemain de son départ pour Rochefort lui fait craindre qu'il n'est pas suffisamment rétabli, il peut rester en France une autre année. Folio 5 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. de Villejoint. Est satisfait du compte qu'il lui a rendu de l'état des troupes. Le roi lui a accordé la compagnie vacante par le mouvement occasionné par la mort de M. de Vallière. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. le Ch^{er} De Gannes. N'a pu lui accorder la majorité de Louisbourg, non plus que la croix de St Louis. Folio 6, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Du Vivier. Est satisfait de son zèle. Ne l'oubliera pas à l'occasion. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. de la Pérelle. Le roi lui a accordé la majorité de Louisbourg, vacante par la mort de M. de la Vallière. A donné une gratification de 900 livres à l'un de ses fils, en considération des soins qu'il a donnés aux détails des fortifications. Folio 6 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Bigot. Feia vérifier si le Sr de la Vallière, officier, a droit au remboursement de ce qu'il dit avoir avancé par ordre de M. de Brouil- lace pour des réparations aux Missions de Maligaouiche et Antigoniche. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à MM. Du Quesnel et Bigot. Laisseront repasser en France le Père Etienne qui est à Louisbourg depuis 15 ans. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Sabatier. A reçu les états de la consommation faite dans les magasins. Folio 7, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Prévost. Il ne lui est revenu que de bons témoignages de la manière dont il a rempli les divers détails dont il est chargé. Folio 7 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Du Buisson. C'est à M. Bigot qu'il doit s'adresser pour faire lever les difficultés qu'il rencontre dans l'exécution du service dont il est chargé. Folio 7 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 26 avril. Le même à M. D'Aillebout. Ne perdra pas l'occasion de lui accorder la croix de St Louis. Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même au Sr Muiron. A raison de dire que son marché expire à la fin de 1742. Folio 8, $\frac{1}{2}$ page.
- 26 avril. Le même à M. Du Quesnel. M. Lefèvre de Bellefeuille, subdélégué de l'Intendant à Gaspé, demande que la robe de drap rouge, bordée d'un galon d'or faux, qui fut accordée par le roi au chef sauvage que des particuliers amenèrent en France sans autorisation, lui soit envoyée. A approuvé cette demande. Folio 8, 1 page.
- Marly.
12 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet des recettes du fanal de Louisbourg et des dépenses pour son entretien. Si le roi ne se détermine pas à faire de Port-Lajoie le chef lieu de l'île St Jean, ce qui est probable, il ne peut être question pour l'instant d'y construire des casernes. Examinera avec M. Du Quesnel si l'on ne pourrait pas espérer former un établissement plus con-

DOC. DE LA SESSION No 18

1741. vénable à St Pierre ou aux Trois-Rivières qu'à Port-Lajoie. Est satisfait du témoignage qu'il rend de la bonne qualité des terres de l'île St Jean et de l'abondance des produits dont peuvent disposer les habitants. Est aise de voir qu'on se livre de plus en plus, à Port-Toulouse, à l'élevage des bestiaux et des volailles. Il est fâcheux que l'établissement de Miré n'ait pas progressé davantage et qu'il n'y ait encore que 7 à 8 habitants. Il est à souhaiter que le Sr Du Vivier, qui a acheté l'habitation de M. de St Ovide, et les autres habitants du canton, puissent réussir à élever assez de bestiaux pour alimenter la boucherie de Louisbourg. A écrit à M. de La Croix d'envoyer des Iles à Louisbourg un homme pour donner la question aux criminels. Folio 9, 3 pages.
- 17 mai. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. A lieu d'espérer, par la lettre de M. Verrier, qu'avec les travaux projetés pour cette année, la ville se trouvera entièrement fermée par terre et qu'il ne restera plus que le revêtement du quai pour qu'elle le soit également du côté du port. Instructions sur divers travaux. Folio 11, 4 pages.
- 17 mai. Le même à M. Verrier—Au sujet des fortifications—Folio 13, 4 pages.
- 17 mai. Le même à M. DuChambon—A procuré une enseigne en second à son fils. Au sujet du progrès des cultures à l'île St Jean. Folio 15 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 mai. Le même à M. de St Marie. Se souviendra de lui lorsqu'il sera question de former une compagnie de canonniers. Folio 15 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. DuQuesnel. Suivant le compte que lui en a rendu M. de Bouville, il savait que l'officier qui a succédé à M. Armstrong à l'Acadie, est bien disposé envers les missionnaires. Il faut engager ceux-ci à ne donner aucun sujet de plaintes. Le Sr de la Goudalie, qui a servi pendant plusieurs années dans cette mission et qui jouissait de la considération des Anglais et des Acadiens, repasse dans ce pays avec un autre missionnaire. Folio 16, 2 pages.
- 17 mai. Ordonnance du roi pour augmenter le nombre de soldats dans les compagnies entretenues à l'Île Royale. Folio 17, 1 page.
- 17 mai. Le président du Conseil de Marine à MM. DuQuesnel et Bigot. L'augmentation du nombre de soldats dans les compagnies servant à l'Île Royale n'est due qu'aux conjonctures présentes. L'effectif des compagnies pourra être réduit à ce qu'il était antérieurement. Folio 17, 1 page.
- 17 mai. Le même aux mêmes. A donné le commandement du *Profond* qui doit faire le voyage à l'Île Royale, au Ch^{lier} D'Aubigny. Instructions au sujet du commerce étranger. Ce que contient le chargement du *Profond*. L'état des dépenses pour l'année est de 246,038 livres, et celle pour les fortifications de 128,100. Folio 18, 4 pages.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Missions sauvages. Fraudes dans le commerce. Folio 19 bis, 2 pages.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Explications au sujet de la difficulté soulevée à l'égard du commandement donné à M. de la Boularderie dans l'étendue de sa concession. Ile St Jean. Il peut être préférable de changer le chef lieu et le placer sur le côté nord de l'Île, soit au Port St Pierre, soit aux Trois-Rivières, mais des changements de cette nature ne doivent pas se faire à la légère. Folio 20, 2 pages.
- 17 mai. Le même aux mêmes. Le Sr Debarrart, qui a des affaires à Louisbourg, à l'occasion de la succession de son père qui s'était marié dans la colonie, a chargé de sa procuration le Sr Larreguy qui doit y passer. Lui donneront leur protection. Folio 20 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 mai. Le même à M. de la Boularderie. Explications au sujet de son commandement. Folio 21, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Doivent surveiller le St Lagarande que l'on présume avoir fait du commerce étranger. Le nombre de 2 subdélégués de l'Amirauté, l'un au Port Dauphin, l'autre à St Pierre, doit suffire. Faux-sauniers. Folio 22, 2 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741.
17 mai. Le même à M. de Bourville. A été satisfait du compte qu'il a rendu de son voyage à l'île St Jean. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 mai. Le même à M. Du Quesnel. Lui a accordé une gratification de 5,000 livres pour son déplacement. Réformes à faire à l'égard des cantines et des cabarets. Milices. Folio 24, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Du Quesnel. Nominations. L'aide-majorité devrait revenir à M. de Tonty, mais, comme cet officier a tenu il y a quelques années une conduite qui a été jugée équivoque, il hésite à le nommer, quoique M. de Forant l'ait depuis disculpé. Eclaircira les faits. Folio 25, 2 pages.
- 17 mai. Le même à M. Bigot. Au sujet des comptes et des dépenses. Folio 26, 2 pages.
- 17 mai. Le même au même. A examiné ses états du commerce, faisant voir que les entrées de marchandises pour l'année 1740, ont été de 1,183,298 livres et les sorties de 1,571,885, faisant un excédant pour la sortie de 388,586 livres. Observations à ce sujet. Folio 27, 2 pages.
- 17 mai. Le même au même. Observations sur les dépenses. Folio 28, 2 pages.
- Le même au même. Au sujet des états concernant la pêche. Vaisseaux construits et achetés à l'Île Royale. Avantages de transporter des morues sèches aux Îles. Folio 29, 2 pages.
- 17 mai. Le même au même. Vivres et provisions, meubles et ustensiles des casernes. Folio 30, 2 pages.
- 17 mai. Le même au même. Observations et instructions diverses. Reconnaît son zèle pour le service et est très disposé à lui donner de l'avancement. A fait augmenter sa gratification de 1,200 livres. Folio 31, 2 pages.
- Versailles.
22 mai. Le même à MM. Du Quesnel et Bigot. Au sujet du Sr La Porte, capitaine d'un brigantin. Folio 32, 2 pages.
- 25 août. Le même aux mêmes. A accordé au Sr de la Goudalie, qui vient de repasser à l'Acadie, une pension de 800 livres sur l'évêché de Laon. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 août. Le même à M. de la Goudalie. Même sujet. Folio 33, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 décembre. Le même à M. Despiet. A été bien aise d'apprendre que sa santé se rétablissait. Folio 33 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Ci-suit 60 pages concernant la Louisiane.

Fin du vol. 72.

MINUTES DES LETTRES.

1741.

AUTRES LIEUX ET ROCHEFORT.

Série B, vol. 73.

AUTRES LIEUX.

1741.
Versailles.
18 janvier. Le président du Conseil de Marine au Père Provincial des Récollets de Bretagne, à Morlaix. Examinera s'il est possible de faire donner aux Récollets de Louisbourg un quintal de morue par chaloupe ou bateau pour les mettre en état de rétablir leur église et leur maison. Folio 5, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 janvier. Le même à M. le marquis de Brancas. Désire des renseignements sur le Ch^{ier} de Pontbriand, officier, frère du nouvel évêque de Québec, qui demande de l'emploi dans les troupes du Canada. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 janvier. Le même à M. l'abbé Le Loutre. Puisque des affaires de famille l'ont fait retarder son départ pour l'Île Royale jusqu'à cette année, il désire savoir s'il est toujours dans la disposition d'aller rejoindre son frère, et dans ce cas, il devra se rendre à Rochefort à la fin d'avril. Folio 10, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Le même à M. Guitton Monrepos. Lui a procuré la place de lieutenant général de la juridiction de Montréal. Folio 11 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 février. Certificat de Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, ministre d'Etat, conseiller du Roi, président du Conseil de Marine, concernant la mort de François Louis de L'Auberivière, évêque du Canada: Folio 17, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 février. Le même à M^{lle} de Forant. Au sujet du testament de son frère, ex-gouverneur de l'Île Royale. Folio 25, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 février. Le même à MM. D'Aragorry. Ne peut lui procurer la traite avec les sauvages des Sept-Îles, cette traite étant comprise dans la ferme de Tadoussac donnée à bail au S^r Cugnet. Folio 28, $\frac{1}{2}$ page.
- 25 février. Lettre du roi à M. l'Amiral. Au sujet de la part revenant aux S^{rs} D'Aragorry sur les baleines blessées trouvées flottantes sur le fleuve St-Laurent. Folio 28 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 7 mars. Le président du Conseil de Marine au Rév. Père Lafitau. Fera de son mieux pour procurer au Collège de Québec la continuation de la pension pour un régent. Folio 31, 1 page.
- 7 mars. Le même à M. de Sechelles. Au sujet du nommé Alexandre Bette qui demande son passage pour aller s'établir au Canada où il a déjà demeuré. Folio 32, $\frac{1}{4}$ page.
- 20 mars. Le même à M. Dosquet. Le prie de lui envoyer les procès-verbaux qu'il a fait dresser au sujet des réparations au Palais Episcopal de Québec. Folio 36, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 mars. Le même à M^{lle} de Forant. Lui suggère de s'entendre avec les Religieuses de la Congrégation de Louisbourg pour fixer la somme qui représentera le legs fait par son frère à ces religieuses. Folio 41, 1 page.
- 13 avril. Le même à M. de la Goudalie. Au sujet de son départ en Acadie. Folio 43 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 16 avril. Le même au Père Lafitau. Donnera l'ordre pour le passage de 4 Jésuites au Canada. Folio 47, 1 page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1741.
Marly.
28 avril. Le même à M. Collet, directeur du Séminaire des missions étrangères au sujet des procès-verbaux des réparations au Palais Episcopal de Québec que M. Dosquet a laissés chez lui. Folio 54, $\frac{1}{2}$ page.
- 6 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Lui a accordé une gratification de 6,000 livres. Canoncats. Ne peut procurer aux Frères Charron les 7,500 livres qui leur seraient nécessaires pour payer leurs créanciers de France. Folio 56, 1 page.
- 15 mai. Le même à M. le duc de Gèvres. Au sujet du S^r D'Orseval qui passe au Canada. Folio 59, $\frac{1}{4}$ page.
- Versailles.
22 mai. Le même à M. l'évêque de Québec. Au sujet des canoncats. Folio 61, 1 page.
- 22 mai. Le même à M. Dosquet, ancien évêque de Québec. Le roi a fait un fonds pour les réparations du Palais Episcopal de Québec. Folio 61, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 juin. Le même au Rév. Père Lavand. Est bien aise qu'il se soit déterminé en faveur du Père Deslandes pour succéder au Père Lafitau dans la procure des Missions de l'Amérique du Nord. Folio 69, $\frac{1}{2}$ page.
- 19 juin. Le même au Père Lafitau. Regrette que sa santé l'ait forcé à quitter la procure des missions. Folio 77 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 15 décembre. Le même à M. le duc D'Antin. Se souviendra du S^r de La Corne, lieutenant dans les troupes du Canada, à l'avancement duquel il s'intéresse. Folio 170 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 décembre. Le même à M. Bégon. Ne doit pas négliger de payer à son frère, à Montréal, les arrérages de la rente qu'il lui doit. Folio 175, 1 page.
- 27 décembre. Le même à M. l'évêque de Toul, frère de M. Bégon. Même sujet. Folio 175, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 décembre. Le même aux S^{rs} Daragorry. A été informé qu'on n'avait jamais vu autant de baleines dans le fleuve S^t Laurent que cette année et ne comprend pas leur peu de succès. Folio 176, 1 page.

1741.

ROCHEFORT ET LA ROCHELLE.

DÉPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

- Versailles.
11 janvier. Le président du Conseil de Marine à M. le comte de Vaudreuil. Ne peut procurer à M. de Lantagnac la permission de voyager sur la frégate *La Victoire* dont il (M. de Vaudreuil) a le commandement. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.
- 18 janvier. Le même à M. de Rochalar. A été surpris de la permission qu'il a donnée au S^r Augustin Beaudry dit Poitevin, soldat dans les troupes du Canada, de prolonger son séjour en France. Folio 1, 1 page.
- 25 février. Le même à M. Karrer. Le roi désire augmenter de 50 hommes le détachement suisse qui est en garnison à l'Île Royale. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Marly.
17 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Ch^{er} D'Aubigny, lieutenant de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à l'Île Royale. Folio 29, 4 pages.
- 17 mai. Mémoire du roi pour servir d'instruction au S^r Meschin, capitaine de vaisseau, sur les services qu'il doit rendre dans la campagne qu'il va faire à Québec. Folio 31, 4 pages.
- 17 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur le vaisseau du roi *Le Rubis*, destiné pour le Canada. Folio 34, 1 page.
- 17 mai. Liste des personnes auxquelles le passage a été accordé sur *Le Profond*, destiné pour l'Île Royale. Folio 34 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
19 juillet. Le président du Conseil de marine à M. de Sérigny. A vu avec plaisir les nouvelles preuves qu'il a données de son zèle et de son application au service. Folio 43, $\frac{1}{2}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1741. Le même à M. Le Gardeur de Tilly. Lui a procuré le commandement de
10 août. *La Charente*. Folio 48, $\frac{1}{4}$ page.
- 15 décembre. Le même à M. de Karrer. Lui expédie le congé de M. de Cailly, officier
du détachement suisse à l'île Royale, pour cause de désobéissance au gou-
verneur de la colonie. Folio 90, 1 page.
- 11 décembre. Le même à MM. Pascaud frères. Examinera la demande qu'ils font du
privilege exclusif de la tuerie des vaches marines, loups-marins et pêche à la
morue aux îles de la Madeleine. Désire un mémoire détaillé de leurs vues
à cet égard. Folio 92, $\frac{1}{2}$ page.

Fin du vol 73.

MINUTES DES LETTRES.

1742.

AMÉRIQUE.

Série B. Vol. 74.

CANADA. (3ÈME PARTIE.)

1742.
Versailles.
2 février. Le président du Conseil à M. de Brouague. A vu avec plaisir qu'il se trouve une augmentation assez considérable sur la pêche de l'année dernière à la côte du Labrador. L'informera du succès de la pêche au Petit-Nord. Folio 1, 1 page.
- 14 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est informé que malgré les défenses faites aux capitaines de navires qui partent du Canada d'embarquer aucun particulier sans la permission du gouverneur, il arrive que des faux-sauniers reviennent en France en passant dans les colonies anglaises. Veilleront strictement à l'exécution de l'ordonnance à cet égard. Folio 1½, 1 page.
- 14 février. Ordonnance du roi au sujet des faux-sauniers et autres particuliers qui sont transférés au Canada. Folio 2, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. le marquis de Beauharnois. Désire être plus amplement informé au sujet de la défense de la colonie et des dispositions des sauvages. Les choses sont du reste dans le même état relativement à la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre. Folio 3, 1 page.
- 14 février. Le même à M. Hocquart. Avertira le Sr de Courval, de Québec, de prendre des mesures pour payer ce qu'il doit au Sr Saige, négociant à Bordeaux. Folio 3, ¼ page.
- 14 février. Le même à M. de Beauharnois. Il est évident, d'après la conduite que les chefs Hurons ont tenue avec le Ch^{er} de Beauharnois, qu'ils ne désirent pas s'éloigner de Détroit pour se mettre à l'abri des incursions qu'ils paraissent craindre de la part des Outaouais. Cependant, comme ils désirent s'établir dans une île à 3 lieues de Détroit et que cela ne privera pas les Français de leur commerce, il est convenable de se rendre à leur désir. Folio 4, 2 pages.
- 14 février. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A lieu de croire que la flûte du roi, en construction à Québec, sera lancée ce printemps. Il a été levé, à S^t Malo, 80 marins pour composer son équipage. Devait en donner le commandement au Sr de la Richardière, mais, sur la nouvelle de sa mort il l'a confié au Sr Le Gardeur de Beauvais qu'ils ont proposé comme capitaine du port de Québec et à qui cette place a été accordée. Lui remettront les 2 brevets à son arrivée à Québec où il doit se rendre au printemps. Cette flûte est destinée à passer à l'Île Royale et de là aux Îles. Folio 5, 2 pages.
- 14 février. Le même à M. Le Gardeur de Beauvais. Même sujet. Folio 5½, ½ page.
- 14 février. Le même à M. Hocquart. A lieu de croire qu'il a pris ses mesures pour approvisionner l'Île Royale, La Martinique et S^t Domingue. Instructions à ce sujet. Folio 6, 6 pages.
- 27 février. Le même au même. Pourra augmenter de 120,000 livres la fabrication de la monnaie de cartes, afin de remédier aux embarras que la rareté de monnaie cause. Folio 9, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1742.
27 février. Le même au même. Rien n'a encore été déterminé sur ses propositions pour assurer l'exploitations des forges S^t Maurice. Pour ne pas suspendre le travail et provoquer la dispersion des ouvriers, il pourvoira aux approvisionnements strictement nécessaires pour le travail journalier seulement. Folio 9 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 février. Ordonnance du roi pour une nouvelle fabrication de 120,000 livres de monnaie de cartes en Canada. Folio 10, 2 pages.
- 27 février. Le président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Instructions au sujet de la nouvelle monnaie de cartes. Folio 11, 2 pages.
- 27 février. Le même à M. Hocquart. Est peiné des excédents sur les années 1740 et 1741 et, ce qui le peine plus encore, c'est d'être laissé dans l'ignorance sur les sources de ces excédents. Instructions générales au sujet des dépenses et des comptes. Folio 12, 6 pages.
- 12 mars. Liste des faux-sauniers destinés pour le Canada. Folio 15, 2 pages.
- 12 mars. Le président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Même sujet. Folio 16, 1 page.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Le S^r Harander, à qui avait été accordé le privilège exclusif de faire la tuerie des vaches marines aux îles de la Madelaine. étant mort, le roi a disposé de ce privilège en faveur des S^{rs} Pascaud frères, négociants à LaRochelle. Ce brevet devra être enregistré au Conseil Supérieur. Folio 17, 1 page.
- 28 mars. Le même aux mêmes. Au sujet des plaintes du S^r Foulques, armateur de S^t Jean-de-Luz, contre les S^{rs} de Bellefeuille père et fils qui prétendent avoir un privilège au port de Pabo. Folio 17, 1 page.
- Le même à M. Hocquart. Est satisfait des bons témoignages qu'il rend du S^r Varin. Proposera l'année prochaine de lui accorder la haute paye. A fait régler les appointements du S^r Foucault sur le pied de 900 livres en considération de son zèle à suivre les constructions dont il l'a chargé. Est bien aise qu'il soit content du S^r Estèbe. Les S^{rs} Le Pailleur, Chenneville, Landriève. Le S^r Briant, de Rochefort, a été nommé chirurgien-major à Québec et le S^r Fels à Montréal. Folio 18, 2 pages.
- Fontaine-bleau.
12 avril. Le même au même. Brevets d'écrivain pour les S^{rs} Barbel et Martel. Les S^{rs} Foucault et de la Gorgendière. Appointements du S^r Guittou de Monrepos. Folio 19, 2 pages.
- 12 avril. Le même au même. Au sujet des dépenses et des comptes. Folio 20, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le S^r Lafontaine. N'a pas été peu surpris d'apprendre ce qui s'est passé à Montréal à l'occasion des 2 soldats qui devaient subir le fouet et la fleur de lys pour avoir altéré des papiers publics. La conduite du détachement des troupes ni celle de la maréchaussée, qui ont assisté à ces exécutions, ne saurait être justifiée. Il a été expédié des ordres pour faire subir 3 mois de prison au S^r de Linctot qui commandait ce détachement et au S^r Fleury de la Janière, qui commandait la maréchaussée. Autres punitions. Le roi accordera peut être une dot à la fille de M. de Lantagnac qui veut se faire religieuse, pourvu qu'elle entre dans l'un des trois hôpitaux, mais ce ne sera qu'un secours, et il sera loin d'être aussi considérable que le demande son père. Folio 21, 2 pages.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'évasion des nommés Bontems et Printems, condamnés à subir le fouet et la fleur de lys, qu'on a laissé s'évader sans faire d'efforts pour les arrêter. Folio 22, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. La conduite que les Iroquois du Sault S^t Louis ont tenue l'année dernière dans le Conseil qu'il a rassemblé à leur retour du village de S^t François, n'est pas propre à justifier l'idée que l'on se faisait de leur attachement, et ce n'est pas sans surprise qu'il a appris leur voyage à Orange pour assister au Conseil auquel les Anglais les avaient invités. Le Provincial des Jésuites a donné des ordres pour supprimer le magasin des D^{les} Désauniers au Sault S^t Louis qui donne lieu au

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742. commerce étranger. Cette suppression diminuera les liaisons des sauvages avec les Anglais. Ne peut croire que les missionnaires aient eu quelque part dans le refus que les sauvages du Sault ont fait de recevoir la visite de ceux des Deux-Montagnes à l'occasion de l'arrangement qu'il avait fait avec ces derniers. En écrit au Père Lauzon. A approuvé l'arrangement qu'il a fait entre les sauvages des Deux-Montagnes et les Hurons de Lorette. Folio 23, 2 pages.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. L'évêque de Québec a demandé de remplir la place vacante de conseiller clerk au Conseil Supérieur. Il a proposé les S^{rs} Valier et Miniac, donneront leur avis sur celui des trois qui conviendrait le mieux. Folio 24, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Le proposera au roi pour la grande croix de S^t Louis dès qu'il en aura l'occasion. Folio 24, $\frac{1}{4}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Désire être fixé sur les moyens de défense qu'il a pris en cas de rupture. Au sujet de la transmigration des Hurons de Détroit. Le roi est disposé à donner la place de conseiller vacante au S^r Guillemain fils, si, par la manière dont il a rempli les fonctions d'assesseur, il l'en juge digne. Fera quelque chose pour le S^r de S^t Simon. Le S^r de Chèvremont. A approuvé qu'il ait chargé de ses paquets le S^r de Beaujeu. Folio 25, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Au sujet de l'évasion des nommés Printems et Bontems et de la conduite des détachements commis à l'exécution de la sentence. Il faut rétablir la discipline. Sa proposition de bâtir une maison à Montréal, pour le logement du gouverneur, ne peut être entretenue pour e présent. Folio 26, $1\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à M. de Beauharnois. Congés aux soldats pour invalidité. Est surpris que sur le produit des congés, il est accordé 300 livres à la dame de Ramesay qui jouit d'une pension de 800 livres et n'est pas sans biens. Soldats déserteurs. Nécessité de la discipline. Folio 27, 2 pages.
- 12 avril. Le même au même. Au sujet de la conservation des armes. Leur dissipation donne une idée peu avantageuse de l'application des officiers et de l'exercice qu'il font de leur contrôle. Folio 28, 2 pages.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. A fait embarquer sur *Le Philibert*, de Québec, des vins pour le S^r de Beauvais et son équipage pendant son séjour à Québec. Folio 29, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Ordonnance du roi pour la pêche des ancrs que les vaisseaux ont été obligés de laisser dans la rade de Québec. Folio 29, 1 page.
- 12 avril. Le président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet de l'ordonnance ci-haut. Au sujet des expectatives dans les troupes. Folio 30, 2 pages.
- 12 avril. Le même aux mêmes. Ont pu accorder valablement au S^r Pommereau une concession sur la terre ferme au nord des îles Mingan, puisque cette côte n'était pas concédée. Le droit d' $1\frac{1}{2}\%$ du produit de la pêche qu'ils se proposent de donner aux héritiers Joliet à qui les îles appartiennent en conséquence du brevet expédié en 1679 en faveur des S^{rs} de Lalande et Joliet, paraît suffisant. Son intention est qu'ils révoquent le règlement qu'ils ont fait en 1739 sur cette affaire, pour en passer un autre sur le pied qu'ils proposent. Ne ratifiera pas, pour le présent, la concession qu'ils ont faite au S^r de Boishébert à côté de celle du S^r Constantin ni aucune autre. Lui donneront des éclaircissements sur l'établissement du S^r de Brouague. Le couvent des récollets des Trois-Rivières servant de presbytère, c'est aux habitants à le réparer. Folio 31, 2 pages.
- 12 avril. Le même aux mêmes. Il y a déjà longtemps qu'il est question d'entreprendre la découverte de la baie et de la rivière des Esquimaux. Les S^{rs} Fornel, Daine et Foucault, n'ayant pas donné suite à leur projet à cet égard il convient d'accorder les mêmes avantages au S^r Désauniers, négociant de Québec, et de lui accorder cette concession, mais pas à titre de fief et à perpétuité comme il le demande. Folio 32, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1742. Le même aux mêmes. Au sujet de la suppression du magasin des D^{lles}
12 avril. Désauniers au Sault S^t Louis. Folio 32, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. On ne peut suspecter la pureté de la conduite
des jésuites au Sault S^t Louis en rapport avec le magasin des D^{lles} Désau-
niers, mais les plaintes de commerce étranger sont trop violentes pour que
ce magasin soit toléré plus longtemps. Folio 32, $\frac{1}{2}$ page.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Il serait à propos d'avoir,
près de Québec, un endroit convenable pour mettre en sureté les vaisseaux
qui auraient à hiverner en Canada. On dit qu'il se trouve une anse propre
à cet objet à une lieue et demie au-dessus de Québec, mais on prétend que
l'entrée en est difficile par rapport aux roches qui y sont. A donné ordre à
M. de Conteneuil, qui commande *Le Rubis*, de faire examiner l'endroit par
son pilote et le capitaine du port. Folio 34, 1 page.
- 12 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Est informé que des
sergents vendent des boissons en détail aux soldats. Rien n'est plus con-
traire à la discipline et cet abus doit être immédiatement supprimé. Folio
35, 1 page.
- 12 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'armement de la flûte du roi qui
doit être lancée à Québec. Folio 35, 1 page.
- 17 avril. Le même au même. Donneront au S^r Taché, commissionnaire des S^{rs}
Mariette, négociants de Montauban, toutes facilités pour recouvrer du S^r
Cugnet ce qu'il leur doit. Folio 36, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le nommé Jean Charles
Petit, fils du charron du roi, lui-même fort bon ouvrier, passe au Canada
sur les ordres du roi. Auront soin qu'il ne puisse pas repasser en France
sans de nouveaux ordres. Folio 36 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Au sujet des fortifications de Québec, de l'artillerie
et des munitions. N'a pas eu le temps de faire préparer ce qu'ils ont
demandé. Folio 37, 2 pages.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Il serait convenable d'adjoindre au S^r de la Véran-
derye un officier qui, par ses talents, fut capable de concourir à la même
entreprise, et le S^r DuMuy, lieutenant, lui paraît avoir ces qualités. M. de
la Vérandrye pourrait être chargé des frais de transport et l'on pourrait
prélever sur sa traite de quoi indemniser le S^r DuMuy, ou tout autre qui
serait nommé. Est informé que les salles de l'Hôtel-Dieu de Québec sont
trop petites et insalubres. Exigeront des religieuses qu'elles fassent con-
struire une nouvelle salle. Folio 38, 2 pages.
- 17 avril. Le même à M. de Beauharnois. Est informé qu'il y a peu d'officiers qui
font preuve de zèle pour aller servir au fort S^r Frédéric. Le roi procurera
de l'avancement plus facilement à ceux qui y auront servi. Folio 39, 1 page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Au sujet des fournitures
de bois nécessaires pour la construction de la seconde flûte. Folio 40, 3
pages.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Instructions au sujet de la flûte du roi. Folio
41, 4 pages.
- 17 avril. Le même au même. Les échantillons de colle de poisson qu'il lui a en-
voyés ont été examinés et ont été trouvés supérieurs à tous autres. Ne
négligera rien pour engager les particuliers à s'occuper de cette industrie,
attendu que ce produit est tiré de l'étranger. Folio 43, 2 pages.
- 17 avril. Le même à M. de Beaujeu. Le roi trouvera bon qu'il prolonge son séjour
en France pour y arranger ses affaires de famille. A procuré une lieute-
nance à son fils aîné. Folio 44, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Trouvera ci-joint le placet du S^r Panet, com-
mis de M. de la Tuilerie, par lequel il demande, pour son fils en Canada, la
place de notaire vacante par le retour en France du S^r de la Tour. S'en
rapporte à lui. Folio 44, $\frac{1}{4}$ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Ont dû apprendre que le
S^r Hazeur, grand vicaire du chapitre de Québec, avait pendant la vacance

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742. du siège épiscopal, donné la permission à une fille du S^r de Rigauville d'entrer au couvent dans l'espérance que M. le duc d'Orléans payerait la dot de cette fille. Ce dernier n'a pas cru devoir porter sa libéralité à plus de 1500 livres. Le roi, sur les instances de l'évêque, consent à ce que cette somme soit considérée suffisante. Folio 44 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des fortifications de Québec et des réparations aux forts Frontenac et Niagara. Folio 45, 2 pages.
- 17 avril. Le même à M. de Beauharnois. Avait nommé le S^r Briant, chirurgien-major à Québec, lorsqu'il a reçu sa lettre recommandant le S^r Fels qui en remplit les fonctions depuis la mort du S^r Berthier. Comme il en faut un à Montréal, et qu'il recommandait le S^r Benoit, fils, qui est encore bien jeune, il convient de lui préférer le S^r Fels. Est informé que la plupart des officiers qui vont servir dans les postes sont mariés et qu'ils amènent leurs femmes avec eux, cela ne peut convenir au bien du service. Folio 46. 2 pages.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Fournitures de bois. Il est fâcheux que le S^r de Lanouiller ne soit pas en état d'acquitter ce qu'il doit encore à M. de la Tuillerie et au S^r Cornette. Lui a promis une somme de 9,000 livres pour cet objet, à prendre sur la ferme du poste de Témiscamingue. Fourniture de bois de M. Bégon. Confection du papier terrier. Les échantillons de bois provenant du lac Champlain se sont trouvés de bonne qualité. Folio 47, 2 pages.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi veut bien, considérant leur bonne conduite, ne pas faire repasser en France les protestants qui sont dans la colonie. Nommera le S^r Dubord cadet à l'aiguillette. Ne juge pas à propos d'établir un receveur des consignations. Donnera une pension à la veuve du S^r de la Richardière lorsqu'il y en aura de vacantes. Folio 48, 2 pages.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Le S^r Gaultier, qui a été nommé médecin du roi en Canada, y passe cette année. Au sujet des S^{rs} Briant, Fels et Benoit. Folio 49, 2 pages.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Au sujet de la pêche à la baleine des S^{rs} Daragorry. Il est vrai que la culture du tabac en Canada n'a pas encore eu un grand succès, ce n'est cependant pas que la qualité ne soit satisfaisante, ce qui l'est moins, c'est la préparation. Espère que les habitants s'y livreront, le prix de 4 sols, auquel les fermiers généraux le reçoivent, doit être suffisamment rémunérateur. Le terrain en litige entre le S^r de la Fontaine et Péan, sera accordé à ce dernier, à condition de payer au premier le prix des établissements qu'il y a faits. Les demandes contenues dans le mémoire du syndic des négociants de Québec ne peuvent être accordées. Il serait contre l'intérêt du commerce et des habitants de supprimer les magasins établis dans les côtes. Il n'est pas à propos, pour l'instant, de limiter le nombre des magasins dans les villes. Distribution des lettres de change. Les gratifications accordées à ceux qui font construire des bâtiments peuvent maintenant être supprimées sans crainte de produire un ralentissement. Folio 50, 4 pages.
- 17 avril. Le même à M. Hocquart. Recettes et dépenses du domaine. Examen des comptes. Instructions. Folio 52, 6 pages.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Les jésuites se plaignent qu'on veut les priver de partie d'un terrain qu'ils possèdent depuis 90 ans à l'endroit nommé le Cap des Trois-Rivières, sous le prétexte qu'une partie de ce terrain est nécessaire aux forges de S^r Maurice. Ils exposent que ce terrain, qui a bien 2 lieues de front sur le fleuve par 20 lieues de profondeur, leur fut concédé en 1651 par le S^r abbé de la Magdelaine auquel il avait été concédé à titre de seigneurie par la C^{ie} de la Nouvelle-France et que la possession leur en fut confirmée en 1676 par M. Duchesneau. Etudieront les détails de cette affaire. Folio 55, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1752.
17 avril. Le même aux mêmes. Le S^r Natan de la Marque, négociant à Montréal, et son associé, le S^r Gamelin, prétendent qu'en conséquence d'un accommodement avec le S^r de la Véranderye, celui-ci s'était engagé le 12 novembre 1740, à leur faire remettre 75 paquets de castor en dédommagements des pertes par eux souffertes sur leurs avances. Que le S^r de la Véranderye ne s'est pas mis en peine de les satisfaire, ne leur ayant fait remettre jusqu'à ce jour, que 9 paquets de castors. Examineront l'affaire. Folio 56, 1 page.
- 17 avril. Le même aux mêmes. Au sujet du S^r Dupré D'Aulnay, fils du commissaire des guerres, qui passe au Canada en qualité de cadet à l'aiguillette. Folio 56, 1 page.
- 17 avril. Le même à M. Le Vasseur. Est satisfait de son zèle. Sa proposition de construire en deux ans la flûte de 700 tonneaux est approuvée. Fera construire après cela, en bois d'épinette, une frégate de 25 canons. En fera les plans. Folio 57, $\frac{1}{2}$ page.
- 17 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi a approuvé la réunion à son Domaine des terres concédées et non établies. Le roi a passé un arrêt faisant exception en faveur de M. de Beaujeu pour la terre qui lui avait été concédée sur la rivière Chambly. Folio 57, $\frac{1}{2}$ page.
- 20 avril. Arrêt en faveur du S^r de Beaujeu. Folio 57 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- Versailles.
20 avril. Le même à M. de Beauharnois. Il est évident que les Chouanons ne sont plus dans la disposition de faire la transmigration promise. Il faut cependant s'efforcer de les rapprocher le plus possible de nos établissements, afin de rompre leurs liaisons avec les Anglais. Approuve ses mesures pour les engager à s'établir chez les Onyatanons. Ce sera le moyen en autant qu'on en peut juger, de contenir ces derniers. Espère qu'il parviendra à déterminer les Algonquins et les Nipisingues qui sont errants, à s'établir avec leurs frères du lac des Deux-Montagnes. Au sujet du S^r de la Véranderye. Ne négligera rien pour dissuader les sauvages qui ont leurs habitations à Michilimakinak de quitter ce poste. Leur présence y est nécessaire pour contenir les sauvages voisins. Conduite à tenir envers le chef Pandalonou. Le caractère turbulent des Scioux ne permet pas de faire espérer une liaison bien solide avec eux. Il paraît évident que les Sakis ne désirent pas revenir à la Baie des Puants. Sans les y contraindre, il faut éviter qu'ils forment une liaison trop étroite avec les Scioux. L'intention du roi est qu'il rappelle le S^r Marin de ce poste, car il est à présumer que l'insuccès de ces négociations avec les Renards, les Sakis et les Scioux, vient de ce qu'il est plus occupé de ses propres affaires que du bien du service du roi. Folio 58, 4 pages.
- Fontaine-bleau.
20 avril. Le même au même. Verra par le mémoire du roi que, pour faire jouir le commerce du Canada de l'exploitation des postes des pays d'en haut, S. M^{te} a réglé qu'elle serait faite à l'avenir par les marchands et négociants de la colonie. Pour dédommager les officiers qui y commandent, on attachera à leurs commandements des gratifications relativement considérable. Folio 60, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
20 avril. Le même au même. Le roi approuvera qu'il fasse participer les S^{rs} de S^t Castin à la distribution du prix des congés. Commerce étranger. Médailles pour les sauvages. Tout porte à croire que le S^r de la Véranderye n'agit pas avec sincérité dans l'entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest. Le S^r de Lanouiller a accordé au S^r de Repentigny une place dans la compagnie des gardes de la marine à Rochefort. Folio 61, 4 pages.
- Fontaine-bleau.
20 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet des états du commerce. Réflexions à ce sujet. Folio 63, 4 pages.
- 20 avril. Le même au même. Est satisfait de sa manière d'agir par rapport à M. de Beauharnois à l'occasion de la contestation survenue entre les S^{rs} d'Ailboul et De Lorme. Folio 65, 2 pages.
- 20 avril. Le même au même. Lettres de change. Folio 66, 4 pages.
- 20 avril. Le même au même. Espère que par la nomination du S^r de Contrecoeur au commandement du fort S^t Frédéric, les difficultés que le S^r DuPlessis

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742. Faber avait eu avec le S^r de Chevigny, garde-magasin, ne se renouveleront pas. Les brais, les goudrons, et les résines envoyés du Canada se sont trouvés de bonne qualité, il n'en était pas de même des fers qui étaient mal forgés. Il est fâcheux que la culture du chanvre ne fasse pas plus de progrès. D'après les nouvelles reçues de la Louisiane, il est avéré qu'il y avait des Chicachas parmi ceux qui ont fait le coup sur les Français du côté de Ouabache. La nation a désapprouvé leur conduite. Folio 68, 4 pages.
- 20 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pour favoriser l'établissement des terres au fort S^t Frédéric, il trouvera bon qu'il donne des vivres pour 18 mois et quelques ustensiles à ceux qui s'y sont établis et à ceux qui voudraient s'y établir jusqu'à ce que le nombre de 25 soit atteint. Il faut préférer des Canadiens aux soldats licenciés. Approuve qu'ils aient accepté la proposition du S^r Sabrevois de Bleury de faire construire pour son compte le magasin d'entrepôt et le hangar qui doivent être établis au rapide S^t Jean. Leçons d'hydrographie. Pension à la veuve Sarrazin. Folio 70, 4 pages.
- 20 avril. Le même à M. Hocquart. Au sujet de l'inventaire des magasins et le commerce des postes. Folio 72, 3 pages.
- 20 avril. Le même à M. de Beauharnois. Envoie une partie des armes et de l'artillerie qu'il demande. Ne peut croire qu'on ait besoin de tout ce qui est demandé. Folio 83, 1 page.
- 20 avril. Le même à M. Hocquart. Ne peut accepter sans de nouveaux éclaircissements les augmentations de dépenses qu'il demande. Folio 74, 2 pages.
- 20 avril. Le même au Père S^t Pé, supérieur des Jésuites. Les plaintes nombreuses portées contre les D^{mes} Désauniers, comme faisant du commerce étranger, l'ont déterminé à donner des ordres pour la suppression de leur magasin. Folio 75, 1 page.
- 20 avril. Le même au Père De Lauzon. La conduite des sauvages de sa mission, en allant conférer à Orange, est injustifiable. Doit travailler à détruire de tels abus. Les D^{mes} Désauniers. Folio 75, 1 page.
- 20 avril. Arrêt du Conseil d'Etat qui règle que le brevet du 30 avril 1737, portant ratification de la concession du 10 oct. 1736 au S^r de La Fontaine, antérieurement concédée (1796) au S^r de la Durantaye, sera rapporté pour demeurer nul, et qu'il sera expédié un titre de concession du dit terrain au S^r Péan de Livaudière pour ne faire qu'une seule et unique seigneurie avec la terre dont le dit Péan est propriétaire en vertu de l'adjudication du 14 août 1736, à charge de rembourser au S^r de la Fontaine les dépenses par lui faites sur cet établissement. Folio 76, 2 pages.
- 20 avril. Arrêt par lequel le roi ordonne que les réparations nécessaires à la maison épiscopale de Québec seront faites des deniers de Sa Mté. Folio 77, 2 pages.
- 20 avril. Le président du Conseil de Marine à MM. de Beauharnois et Hocquart. Explications sur leurs attributions et leurs devoirs. Folio 78, 3 pages.
- 25 avril. Le même à M. de Senneville. Le roi lui a accordé la permission de se retirer du service avec la commission de capitaine réformé et la croix de S^t Louis. A procuré une enseigne à son fils. Folio 79 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles.
27 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. L'abandon des forges S^t Maurice serait une chose extrêmement fâcheuse tant pour le risque que courraient les avances du roi que pour les espérances qu'eux-mêmes avaient données. Ce résultat ne peut être attribué qu'aux dépenses inconsidérées qui ont été faites. Il faut chercher les moyens de soutenir cet établissement, et c'est ce qui est embarrassant. Il ne voit que celui de substituer une nouvelle C^{ie} ou de faire l'exploitation pour le compte du roi. Considérations sur ces deux propositions. Folio 80, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. Hocquart. Le prie d'examiner la question des forges S^t Maurice sous toutes ses faces. Folio 80 $\frac{1}{2}$, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. de Gannes. Sera toujours heureux de procurer à lui et à ses parents les grâces du roi. Folio 81, $\frac{1}{4}$ page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1742.
27 avril. Le même à M^{de} de La Corne. Ne peut procurer une compagnie à son fils aîné, ni même une expectative. A procuré une enseigne en pied à un autre de ses fils. Folio 81 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Du Pin de Bélugard. Au sujet de l'artillerie. Folio 81 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. l'évêque de Québec. Espère que lorsqu'il aura pris les connaissances nécessaires sur son diocèse, il s'entendra avec MM. de Beauharnois et Hocquart sur les dîmes et la fixation des cures. Pourra se convaincre qu'il est impossible de prohiber totalement la vente de l'eau-de-vie aux sauvages sans préjudicier gravement au commerce et à la religion en livrant ces sauvages aux Anglais. C'est l'abus qu'il faut réprimer. Il lui a été accordé une gratification extraordinaire de 3,000 livres et le cardinal de Fleury est disposé à lui faire avoir d'autres secours. Il est surprenant que l'abbé Hazeur ait eu la facilité de recevoir au noviciat des Hospitalières de Québec, une fille du S^r de Rigauville sans une assurance de dot. Le roi a pourvu à un fonds de 10,420 livres pour réparations au palais épiscopal. L'Hôpital Général de Québec. Folio 82, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. de Léry. Communiquera à M. Hocquart son projet au sujet d'un nouveau chantier de construction. Batter es de Québec. A accordé une place d'enseigne à son fils, et à son beau-frère, le S^r de Beauvais, celle de capitaine du port de Québec et de commandant de la flûte *Le Canada*. Folio 83, 1 page.
- 27 avril. Le même à M. Michel. Lui a procuré une gratification de 500 livres. Folio 83, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. l'abbé Gosselin. Ne peut lui procurer une pension, mais s'il s'applique à la recherche des plantes, il lui procurera quelques nouveaux secours. Folio 83 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Contreœur fils. A écrit à M Salmon, à la Louisiane, pour que M. de Noyan envoie des lettres de change pour le montant des effets provenant de la succession de son frère. Lui a procuré une lieutenance. Folio 83 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de la Perrière. A procuré une enseigne en pied à son fils. Folio 83 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Beauharnois. Il n'y a pas de changements en Europe à l'égard de la guerre. Folio 84, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Le même à M. Verrier. Au sujet du S^r Guillemain. Papier terrier. Folio 84, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. de Lanouiller. Le roi lui a procuré une somme de 9,000 livres, à prendre sur le revenu de la ferme de Témiscamingue afin de le mettre en état d'acquitter ce qu'il doit à M. de la Tuillerie et au S^r Cornette. Folio 84, $\frac{1}{2}$ page.
- 29 avril. Le même à M. le baron de Longueuil. N'a pu rien faire pour lui cette année, attendu qu'il n'y a eu aucun mouvement dans l'état-major. Folio 84 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 29 avril. Le même à M. Péan. A procuré une enseigne en pied à son fils. Folio 84 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. La ferme de la traite des forts Niagara et Frontenac a été donnée au S^r de Chates pour le prix de 10,400 livres outre diverses obligations. Folio 85, 2 pages.
- 27 avril. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 86, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Beauharnois. Promotions dans les troupes du Canada. Folio 87, 2 pages.
- Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Pour éviter des discussions pénibles entre le nouvel évêque, M. Dosquet, les héritiers de MM. de L'Auberivière et de Mornay et l'Hôpital Général de Québec, légataire universel de M. de S^r Valier, dont les intérêts et les obligations sont mal définis, le roi a pris sur lui de faire les réparations nécessaires au Palais épiscopal. Il restera à arranger le droit que peut avoir l'Hôpital Général à la propriété

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742. de cette maison. Ses prétentions sont susceptibles de grandes difficultés. Avant de régler l'affaire, il faudrait savoir ce qu'a retiré l'Hopital Général de la succession de M. de S^t Valier. Folio 88, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Beauharnois. Comme le roi a destiné M. de Vaudreuil de Cavagnal au gouvernement de la Louisiane, il s'agit de le remplacer au gouvernement des Trois-Rivières. Lui donnera son avis en tenant compte de l'ancienneté et des talents. Le roi prendra avantage de ce mouvement pour supprimer la majorité des troupes. Folio 88 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 27 avril. Le même à M. S^t Ours des Chaillons. Il n'a pas été question du remplacement du gouverneur des Trois-Rivières. Il a des anciens dans son grade, mais fera valoir ses services. Folio 89, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Varin. N'a pas eu occasion de lui procurer la haute paye. A écrit à M. de Beauharnois de pourvoir le S^t Dubosc, son parent, de la première place de cadet à l'aiguillette. Folio 89, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Raymond. C'est à M. de Beauharnois qu'il doit s'adresser s'il désire un commandement dans les postes. Folio 89, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M^{de} de la Ronde. A procuré une enseigne à son fils cadet et une prolongation de deux ans à son fils aîné pour le commandement de l'exploitation du poste de Chagouanigon. Folio 89 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M^{me} Bégon. M. l'intendant Bégon a pris des mesures pour payer aux échéances ce qu'il doit à son frère. C'est l'évêque de Toul qui a réglé les choses sur ce pied-là. Folio 89 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Sabrevois. Lui a procuré la compagnie dont il avait l'expectative. Id. à M. de Cabanac. Folio 90, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Lantagnac. Lui a accordé la croix de S^t Louis. Attend des éclaircissements avant de décider du secours qui sera donné pour la dot de sa fille qui se fait religieuse. Folio 90, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. Duplessis Faber. Lui a accordé la croix de S^t Louis. Folio 90 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 27 avril. Le même à M. de Croiselle. A promis une enseigne à son fils cadet. Folio 90 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 27 avril. Brevet de ratification de concession en faveur du S^t Fornel. Folio 91, 2 pages.
- 27 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. A donné le commandement du *Rubis*, destiné pour le voyage du Canada, à M. de Conteneuil. Folio 92, 2 pages.
- 27 avril. Le même aux mêmes. A fait rectifier l'erreur qui avait été faite dans le brevet de ratification de la D^{ne} Le Gardeur de la concession qui lui a été faite en 1739. Folio 92 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart. Devront se concerter avec M. l'évêque à l'égard des arrangements qu'ils estimeront les plus convenables, tant sur les dîmes, mariages, le trop grand nombre de fêtes, que sur la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. A approuvé ce qu'ils ont fait pour empêcher que les divisions survenues entre le chapitre et le vicaire général n'aient pas de suites. Les religieuses Hospitalières de Montréal. A approuvé la décision du Conseil Supérieur sur l'appel comme d'abus interjeté par la dame de Rouville à la célébration du mariage d'un de ses fils avec la D^{me} André. Id. de la décision du Conseil à l'égard de l'appel comme d'abus de l'official du chapitre contre le vicaire général. Le S^t Guillemain. Commerce avec l'Ile Royale et les Iles. Si l'on ne pouvait établir le commerce des chevaux avec les Iles, le roi prendrait des mesures pour en diminuer le nombre. Il conviendrait peut-être de restreindre la vente des veaux pendant quelques années pour augmenter le bétail.—Pêche.—Salaisons—Culture des terres l'objet principal.—Concessions.—Importance de développer l'établissement Je Détroit. Instructions à ce sujet.—Construction de bâtiments de mer.—La flûte *Le Canada*.—Construction d'une frégate.—Conservation des bois.—L'établissement du fort S^t Frédéric.—On peut maintenant réduire la garnison à Chambly.—Il

DOC. DE LA SESSION No 18

1742. ne doit plus rester aucun doute sur la qualité des tuiles, et l'on doit en encourager l'usage comme protection contre le feu.—Mines de la Baie S^t Paul.—Castor et commerce étranger.—Milice.—Troupes.—Fortifications.—Enceinte de Montréal.—Forts de Frontenac et de Niagara.—Hurons de Détroit.—Chouanons, etc.—Affermage des postes des pays d'en haut. Folio 93, 17 pages. Soit 35 pp.
- 30 avril. Le président du Conseil de marine à M. de Beauharnois. Laissera passer en France les S^{rs} Le Verrier, de la Barre et Lantagnac, destinés pour les troupes de la Louisiane. Lui recommande les parents que M. de Vaudreuil laisse en Canada. Folio 102, $\frac{1}{2}$ page.
- 30 avril. Le même à M. Hocquart. Même sujet. Folio 102, 1 page.
- 30 avril. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le supérieur des Jésuites doit écrire pour supprimer le magasin des D^{ies} Désauniens au Sault S^t Louis, mais, si le supérieur de la mission n'agit pas, ils le supprimeront eux-mêmes. Folio 102 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- Versailles. Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui commet M. Hocquart pour entendre les demandes et prétentions des créanciers du S^r Cugnet et statuer sur les titres de leurs créances etc. Folio 103, $1\frac{1}{2}$ page.
- 25 mai. Le président du Conseil de marine à M. Hocquart. Au sujet du S^r Le Gardeur de Repentigny. Folio 103 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- Fontaine-bleau. Le même au même. Doit proposer un arrêt au Conseil d'Etat pour le mettre en état de faire quelque arrangement sur les affaires du S^r Cugnet, mais craint qu'il ne puisse le faire avant le départ du vaisseau. Folio 103 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.
- 7 mai. Versailles. Le même au même. Malgré le peu d'éclaircissement que lui donne sa lettre, il a compris qu'il était de l'intérêt du roi, pour le recouvrement de ses propres créances, de passer un arrêt accordant surséance et lui donnant le droit de liquider les affaires du S^r Cugnet au mieux des intérêts du roi, des créanciers et du S^r Cugnet lui-même. Folio 104, 2 pages.
- 14 mai. 15 juin. Le même à M. de Beauvais. Sur le chargement de vivres qu'il a, pour la Martinique et S^t Domingue, il laissera le S^r Bigot prendre ce qui lui est nécessaire. Folio 105, 1 page.
- 18 juin. Le même à M. Hocquart. L'épreuve de la colle forte qu'il a envoyée a eu un plein succès. Cette colle, vendue en tablettes, peut être payée sur le pied de 10 sols la livre. Espère que ce prix engagera les habitants à la fabriquer. Folio 105, $\frac{1}{2}$ page.
- 28 août. Le même à MM. de Beauharnois et Hocquart. Le roi voulant donner une forme stable et authentique à l'établissement des assesseurs aux conseils supérieurs des colonies, a rendu un édit dont il lui envoie une expédition qu'il fera enregistrer. Folio 105 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 5 juillet. Le même à M. de Beauharnois. La situation des affaires pouvant changer d'un moment à l'autre, il doit mettre la colonie en état de défense. Folio 105 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.

1742.

ILE ROYALE.

DEPÊCHES ET ORDRES DU ROI.

- Versailles. Le président du Conseil de Marine à MM. Duquesnel et Bigot. Au sujet des plaintes faites en Espagne sur la mauvaise préparation des morues provenant de l'île Royale. Doivent s'appliquer à y remédier. Folio 1, 1 page.
- 14 février. 2 mars. Le même aux mêmes. Les prévient que le départ du vaisseau du roi est fixé au 15 juin. Folio 1, $\frac{1}{4}$ page.
- 8 mars. Le même à M. Duquesnel. Lui enverra ses instructions sur ce qu'il convient de faire à l'île Royale en cas de rupture avec l'Angleterre. Les choses sont toujours dans le même état à ce sujet. Folio 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{2}$ page.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742.
14 février. Le même à M. Bigot. Une flûte affrétée à S^t Malo pour Québec doit toucher à Louisbourg pour y laisser une partie des approvisionnements. A lieu de croire, vu l'abondance de la récolte en Canada, que M. Hocquart expédiera des farines et des légumes à l'Île Royale ainsi que des biscuits. Folio 2, 2 pages.
- 21 février. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 3, 1½ page.
- 2 mars. Le même à M. Despiet. Espère qu'il pourra s'embarquer sur le vaisseau du roi pour retourner à l'Île Royale. Folio 3½, ½ page.
- 23 mars. Brevet du roi qui accorde aux S^{rs} Antoine et Joseph Pascaud, négociants à La Rochelle, le privilège de la tuerie de vaches et loups-marins aux îles de la Madelaine pour le terme de 9 années, à la place du S^r Harander, décédé. Folio 4, 1 page.
- 28 mars. Le président du Conseil de Marine à MM. Duquesnel et Bigot. Instructions sur le même sujet. Folio 4, 1 page.
- 25 mai. Arrêt qui nomme MM. Duquesnel et Bigot pour juger les contestations survenues entre les S^{rs} Blaise Cassagnoles, Bernard D'Etcheverry et le S^r DuVivier au sujet d'un terrain. Folio 6, 1½ page.
- 25 mai. Ordonnance du roi pour empêcher l'évasion des faux-sauniers et contrebandiers qui sont envoyés à l'Île Royale. Folio 7, 2 pages.
- 29 mai. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. A accordé le passage de la Dame Cailly, épouse du commandant du régiment suisse en garnison à l'Île Royale. Folio 8, ½ page.
- 29 mai. Le même à M. Bigot. A accordé au S^r Despiet ses appointements en entier pour la présente année. Folio 8, ½ page.
- 31 mai. Arrêt portant ratification de plusieurs concessions de terrain à l'Île Royale. Folio 9, 23 pages.
- 1er juin. Le président du Conseil de marine à MM. Duquesnel et Bigot. Le supérieur des missions étrangères à Paris a procuré les deux missionnaires qu'ils ont demandé pour Malpeck et le Cap de Sable. L'un d'eux doit s'embarquer sur *Le Profond* et l'autre viendra de Québec où il est actuellement. Commerce étranger. Terrains non occupés à Louisbourg. Folio 21, 3 pages.
- 1er juin. Le même aux mêmes. Au sujet des faux-sauniers invalides et de la fondation de M. de Forant. Folio 22, 2 pages.
- 1er juin. Le même à M. Duquesnel. Observations au sujet des permutations dans les troupes de la colonie. Son fils servira cette année à l'Île Royale. A approuvé qu'il ait fait relever par le S^r Benoit, lieutenant, le S^r de Boisberthelot dans le commandement du Port Loulouze, et le S^r Dangeac, au Port Dauphin, par le S^r du Chambon Vergor. A bien fait d'envoyer le S^r Bourdon, cadet à la mission du Père Maillard, pour se familiariser dans les langues sauvages en vue de remplir la charge d'interprète. Folio 23, 2 pages.
- 6 juin. Lettre de dispense d'alliance au S^r de Cournoyer, pour lui permettre de siéger au Conseil Supérieur nonobstant la parenté (beau-frère) qui est entre lui et le S^r De Goutins, membre du dit Conseil. Folio 24, 1 page.
- 1er juin. Le président du Conseil de marine à MM. Duquesnel et Bigot. Recrues pour les troupes. Gratifications. Folio 25, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Duquesnel. Le S^r Cailly sera mis à la retraite pour avoir refusé de faire battre la générale sur l'ordre qui lui en avait été donné. Congés pour les S^{rs} Du Vivier et Thierry. Le S^r Rousseau. Folio 26, 2 pages.
- 6 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Perfectionnement des travaux des fortifications. Folio 27, 3 pages.
- 11 juin. Le même à M. de Boisberthelot. Lui a procuré l'aide-majorité de Louisbourg avec la commission de capitaine. Folio 28, ¼ page.
- 6 juin. Le même à M. Verrier. Au sujet des travaux aux fortifications de Louisbourg, Folio 29, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet de la qualité des vivres expédiés. On peut espérer que les S^{rs} Pascaud tireront un meilleur parti de leur privilège aux îles de la Madeleine que le S^r Harrander. Envois de charbon de terre. Folio 31, 2 pages.

DOC. DE LA SESSION No 18

1742.
6 juin. Le même au même. Au sujet des dépenses. Folio 32, 3 pages.
- 6 juin. Le même à M. Duquesnel. Il n'est survenu aucun changement dans la situation des affaires avec les Anglais. Il est fâcheux que les mesures qu'il a prises pour surprendre les fraudeurs n'aient pas eu de résultats. Approuve la conduite qu'il a tenue envers les officiers anglais de l'Acadie, particulièrement en rappelant le S^r de S^t Poncy, tel que le demandait M. Corby, commandant des troupes, et en le remplaçant par le S^r de la Goudalie. Ses bons procédés à l'égard du S^r Bradstreet, commandant à Canceau ont été approuvés. Folio 23, 2 pages.
- 6 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des approvisionnements et des comptes. Le S^r Sabatier. Folio 34, 4 pages.
- 6 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Sait fort bien que les terres de l'Île Royale ne sont généralement pas bien fertiles et que les brumes d'été y sont un obstacle à la maturité du blé, mais les autres grains y mûrissent bien et les habitants auraient pu se faire des établissements prospères. S'ils avaient mieux compris leurs intérêts. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Île St. Jean, avec ses avantages supérieurs de fertilité et de climat, pourrait suppléer à tout ce qui fait défaut à l'Île Royale. Comprend comme lui que le fort LaJoie n'est pas dans une situation centrale, que les terres y sont moins bonnes qu'ailleurs et la pêche moins abondante. Sous ces rapports le havre S^t Pierre serait beaucoup plus avantageux, mais si l'on se place au point de vue des facilités pour des fortifications, il est certain que le havre des Trois-Rivières offre plus d'avantages. Ce sont ces choses qu'il faut peser avant de prendre une décision. Folio 36, 2 pages.
- 6 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. A accepté l'offre du S^r Muiron de se charger des travaux des fortifications aux mêmes prix que ceux de son marché de 1737. Folio 37, 1½ page.
- 6 ju.n. Le même à M. Bigot. Même sujet. Folio 38, 2 pages.
- 11 juin. Le même au même. Le prie de vérifier si les canons et autres effets confiés au comte de S^t Pierre, lorsqu'il obtint la concession de l'Île S^t Jean, n'ont pas été remis en tout ou en partie dans les magasins de la colonie lorsqu'il fit l'abandon de ses droits. Folio 39, 1 page.
- 11 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Ne donneront des secours aux soldats qui demandent leur congé pour s'établir sur des terres, qu'à ceux auxquels il auront confiance pour la formation d'établissement solide. Folio 39, ½ page.
- 11 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des contestations entre le juge de Louisbourg et les officiers de l'Amirauté, à l'égard des inventaires des effets délaissés par les compagnons pêcheurs qui viennent à mourir. Folio 40, 1½ page.
- 11 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet des représentations des officiers de l'Amirauté, à l'égard de certains propriétaires de bateaux qui vont dans le golfe cueillir des œufs d'oiseaux sans obtenir de congés. Folio 40½, ½ page.
- 11 juin. Le même au même. Comptes de la colonie. Folio 41, 6 pages.
- 11 juin. Le même à MM. Duquesnel et Bigot. Lettres de change. Instructions diverses. Folio 44, 2 pages.
- 11 juin. Le même à M. Duquesnel. Au sujet des remplacements et promotions d'officiers. Folio 45, 1½ page.
- 11 juin. Le même à M. Bigot. A appris avec peine la situation où se trouve la colonie par suite du sort de 4 des bâtiments qui apportaient des provisions du Canada.
- L'établissement de magasins à Louisbourg prête à trop d'abus ; il faut, en attendant, se procurer ailleurs les secours nécessaires. L'extension des établissements à l'Île S^t Jean permettra avant longtemps de s'affranchir des approvisionnements étrangers. Avant de se déterminer à changer le chef-lieu de l'Île S^t Jean, il faut examiner soigneusement la question. Logement de la garnison de Port-Dauphin. Folio 46, 4 pages.

4-5 EDOUARD VII, A. 1905

1742.
11 juin. Le même à M. de Bourville. A été très satisfait de la manière dont il a rempli le commandement de la colonie pendant qu'il en a été chargé. Folio 48, $\frac{1}{2}$ page.
- 11 juin. Le même à M. Du Chambon. A été heureux d'apprendre que les cultures de l'île St Jean avaient eu un grand succès l'année dernière, qu'il s'était établi 5 familles acadiennes à Malpec et que d'autres devaient suivre. Il doit s'appliquer à attirer les Acadiens. Folio 48, 1 page.
- 11 juin. Le même à M. de la Pérelle. A approuvé le jugement du conseil de guerre contre 2 déserteurs. A procuré une enseigne en pied à son fils aîné. Folio 48 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 1 juin. Le même à M. Bigot. Au sujet du Sr Rayaux, armurier à l'île St Jean. Folio 49, $\frac{1}{4}$ page.
- juin. Brevet de ratification de concession en faveur du Sr Zémard. Folio 49, 2 pages.
- juin. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Le signalement des soldats doit être enregistré afin de se dispenser de recourir à des témoignages. Folio 50, 1 page.
- juin. Le même à M. Bigot. Voit par les états du commerce de l'île Royale pour l'année 1741, que l'entrée des marchandises a été de 1,244,986 livres, et la sortie de 1,459,388, faisant diminution au total de 50,798 livres sur l'année 1740. Est persuadé de son zèle pour ne pas tolérer le commerce étranger. Commerce du Canada. Total des produits entrés et sortis. Id. pour l'Acadie. Aimerais à savoir en quoi consistent les marchandises qui sont achetées par l'Acadie. Id. pour la Nouvelle-Angleterre. Folio 50, 4 pages.
- 5 juin. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Approuve qu'on forme une compagnie de 30 canonniers à Louisbourg et qu'on en donne le commandement au lieutenant Vallée. Observations à ce sujet. Folio 53, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 1 juin. Le même aux mêmes. Même sujet. Il faut attendre que les travaux des fortifications soient plus avancés pour mettre en état les chemins de La Baleine, Laurembec et Miré-Cantines. Folio 54, 3 pages.
- 15 juin. Le même à M. Bigot. Est surpris de voir qu'il attend ses approvisionnements de France. Il doit se pourvoir par la voie du Canada. Instructions. Folio 56, 2 pages.
- 15 juin. Le même au même. Au sujet de l'état de la pêche pour 1741. Il faut chercher les moyens d'augmenter ce commerce. Un des moyens est d'empêcher l'introduction des morues anglaises. Est heureux qu'on ait construit 8 vaisseaux de plus qu'en 1740 et qu'il en ait été introduit 7 de moins. Est d'avis qu'on pourrait se passer des Anglais si on s'en donnait la peine. Le Canada peut fournir tous les bestiaux de boucherie. Folio 57, 2 pages.
- 15 juin. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Le roi fait armer à Rochefort *Le Profond* pour porter à Louisbourg, tout ce qui y est destiné. Leur envoi l'état des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'île Royale pour la présente année. Folio 58, 2 pages.
- 15 juin. Le même à M. DuQuesnel. Au sujet du détachement suisse en garnison à l'île Royale. Instructions à ce sujet. Folio 59, 2 pages.
- 15 juin. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. L'état des finances du roi ne permet pas d'envoyer l'artillerie et les munitions qu'ils demandent ; le chiffre en est d'ailleurs trop considérable. Folio 60, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 15 juin. Le même à M. DuQuesnel. Il lui est revenu beaucoup de plaintes sur les abus qui se commettent par les capitaines à l'égard des fournitures qu'il faut aux soldats. Folio 61, 1 $\frac{1}{2}$ page.
- 18 juin. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Par l'épreuve qui a été faite des noues de morue, il se trouve que celles qui ont été séchées sans préparation sont celles qui conviennent le mieux pour faire de la colle propre à coller le papier. Fera faire de nouvelles épreuves et pourra alors donner des instructions plus précises. Folio 62, 1 page.

DOC. DE LA SESSION No 18

1742.
18 juin. Le même aux mêmes. Le prochain vaisseau partira sans les 30 faux-sauniers que l'on destinait à l'Île Royale. Feront savoir s'il serait utile d'en envoyer d'autres. Folio 62, $\frac{1}{2}$ page.
- Le même aux mêmes. Vient de recevoir leurs lettres. Apprend avec peine la triste situation dans laquelle se trouve la colonie par rapport aux vivres. Instructions à ce sujet. Folio 63, 3 pages.
- 1er juillet. Le même à M. Bigot. Au sujet du S^r Dugard, armateur de Rouen, et de ses explications pour se justifier de n'avoir pas laissé à Louisbourg les engagés qu'il y devait débarquer. Folio 65, 1 page.
- 9 juillet. Le même au même. Au sujet des arrangements qu'il a pris pour faire porter des approvisionnements à Louisbourg. Folio 65, 1 page.
- 5 juillet. Le même à M. DuQuesnel. La situation des affaires peut changer d'un jour à l'autre. Doit donner tous ses soins pour mettre son gouvernement en état de défense et à l'abri de toute surprise. Folio 65 $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ page.
- 21 juillet. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. Mesures qu'il a prises pour l'approvisionnement de Louisbourg. Ne peut accepter leur proposition de laisser établir à Louisbourg un entrepôt de vivres anglais. Cela serait sujet à bien des inconvénients. Folio 66, 2 pages.
- 21 juillet. Le même à M. Bigot. Les vivres envoyés ont été portés au delà de ce qu'il a demandé. Ce qui sera distribué aux habitants ne devra pas être à la charge du roi, et il prendra des mesures pour le remboursement. Folio 67, 2 pages.
- 11 août. Le même au même. Au sujet de la fondation de M. de Forant. Folio 68 $\frac{1}{2}$, 1 page.
- 28 août. Le même à MM. DuQuesnel et Bigot. En vue d'accélérer l'expédition des affaires, il a été donné pouvoir aux Conseils Supérieurs des diverses colonies de nommer des assesseurs afin de fournir des sujets pour le Conseil Supérieur et les places de judicature. On pourra faire de même à l'Île Royale lorsqu'il se trouvera des sujets qui paraîtront propres à ces fonctions. Folio 69, 1 page.
- 22 août. Arrêt par lequel Sa Majesté approuve et confirme, tant la fondation faite par le feu S^r de Forant de 8 places de pensionnaires chez les Sœurs de la Congrégation de Louisbourg en faveur des filles d'officiers, que la constitution qui a été faite sur le clergé de France, d'une rente au principal de 32,000 livres. Lettres Patentes sur le dit arrêt. 4 pages.
- Ci-suit 145 pages sur la Louisiane. De Bienville étant gouverneur, puis M. Vaudreuil de Cavagnal.

NOTE

Afin de faciliter la tâche à ceux qui désirent
consulter le travail de M. Richard, l'index qui suit a
été préparé par le bureau des Archives.

INDEX

(ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CET INDEX.)

Appts	appointements.	Fort ⁿ	fortification.
Augm ⁿ	augmentation.	Gouv ^r	gouverneur.
Capt.	capitaine.	Gouv ^t	gouvernement.
Chev ^r	chevalier.	Grat ⁿ	gratification.
Com ^{dt}	commandant.	Instr ^{ns}	instructions.
Com ^{dmt}	commandement.	Lt.	lieutenant.
Com ^{co}	commerce.	Lt. gén.	" général.
Com ⁿ	commission.	M ^{is}	marquis.
Com ^{re}	commissaire.	M ^{ise}	marquise.
C ^{te}	comte.	Miss ^{re}	missionnaire.
C ^{tesse}	comtesse.	Nom ⁿ	nomination.
Conc ⁿ	concession.	Proc. gén.	Procureur général.
Conf ⁿ	confirmation.	Prov ⁿ	provision.
Cons ^r	conseiller.	Prom ⁿ	promotion.
Constr ⁿ	construction.	Rég ^t	régiment.
Ens.	enseigne.	Succ ⁿ	succession.
Etab ^{mt}	établissement.		

Abel, le Sr—Naturalisation. (1732) 160, 161.

Abénacquis—Guerre avec les Anglais, (1724) 50, (1725) 58; poudre, 60; terres, 64; empiètements des Anglais sur leurs terres, (1726) 72; guerre aux Anglais, poudre, (1727) 83; de St. François, 86, 87; paix avec les Anglais, (1728) 98, 99, 102, 105; (1729) 114; grat^{ns} aux miss^{res}, 116; établis à St-François, (1730) 129; terres, (1731) 140; les empêcheront de retourner à Narautsouak, (1732) 157; ne veulent céder de terres aux Anglais, 158; étab^{mt} des Anglais, 162; attachement pour la France, (1733) 174; paix avec les Anglais, 176; de St-François, 177; étab^{mt} de Peymécuit, 180; (1735) 209; efforts des Anglais pour se les attacher, (1736) 223; du lac St-Pierre, 224; com^{ns} reçue des Anglais, 226; remettent leurs com^{ns} anglaises, (1737) 238; (1739) 260; ont quitté M. de Longueuil, (1740) 277.

Abitibi (sauvages)—Ne veulent pas d'Anglais sur leurs terres. (1732) 158; sauvages du lac, (1733) 178.

Abus—Choix des com^{nts} de postes, congés, &c. (1728) 97.

Acadie—Frontières, (1724) 46; (1725) 65; (1732) 157; prétentions des Anglais, (1733) 178; limites, (1739) 266; (1740) 282.

Acadiens—Vivres pour les réfugiés, (1722) 44; indemnités, (1724) 51; provisions pour réfugiés à l'Île-Royale, (1724) 54; (1725) 56, 66; qui veulent passer à l'Île St-Jean, (1729) 121; (1730) 134; frais de transport à l'Île St-Jean, (1731) 145; serment de fidélité au roi d'Angleterre, 146; étab^{mt} à l'Île St-Jean, plaintes contre M. de La Vallière, 146; étab^{mt} à l'Île St-Jean, 147; (1732) 162; attitude du gouv^t envers eux. (1735) 217; à l'Île-Royale, (1730) 266.

Accarette, Michel d'—Procès, (1722) 41; charges contre lui, (1728) 107.

Actes défectueux déposés aux greffes, etc. (1733) 179.

Adélaïde, L'—Pêche à la baleine, (1738) 244.

Adhémar, le Sr—Promⁿ (1726) 68, 72; greffe de notaire, (1734) 195; actes de notaire, (1735) 211.

Agniers—Collier remis au Chev^r de Longueuil (1740) 277.

Agrain, C^{te} d'—Bois, (1721) 23; prisonniers pour l'Île-Royale, 26; instr^{ns}, fort^{ns} de l'Île-Royale, 29; concⁿ, pourra aller au Canada, bois, (1721) 30, (1722) 32; ouvriers, (1722) 34; bois, (1722); chev^r de St-Louis, 43; passage aux ouvriers, 44; sa succⁿ, (1724) 46, 54; (1725) 65, 66; (1726) 76; (1727) 90; assassiné, (1728) 104; succⁿ, (1730) 134; (1731) 145; (1732) 165.

Agrain, M. d'—Succⁿ de son frère, (1727) 90.

Aigremont, Sr d'—(1724) 49; remplacé temporairement par M. L. de Tourneuve, (1724) 53; salaire, (1725) 62; perte de ses effets, (1727) 87; revue des troupes, (1728) 102; intendant intérimaire, 103; décès, (1729) 108, 110; M. de Silly demeure à l'Île-Royale, 111; conduite des chanoines, 112; monnaie de cartes, 112; état de la caisse des trésoriers à Québec, conduite envers Dupuy, 112; construction de navires, qualité du fer de Trois-Rivières, goudron, 113; retournera à son poste à Montréal, 113; app^s, 118; difficultés avec Hocquart, 117; décès, 118; décès, (1730) 127.

Aillebout, Sr d'—Congé, (1725) 65; (1729) 120; promu, (1730) 133; recrues, (1731) 147; pourra aller au Canada, (1736) 229, 230; concⁿ, (1737) 236; concⁿ ratifiée, 239; pourra passer au Canada, 241; aura Croix de St-Louis, (1741) 290; difficultés avec Delorme, (1742) 301.

Aillebout d'Argenteuil, Sr d'—Recrues, (1730) 135.

- Ailleboust des Mousseaux, M. d'—Promu, (1734) 195.
- Ailleboust de Périgny, M. d'—Croix de St-Louis, (1734) 195, 196.
- Alavoine—chirurgien à Trois-Rivières, (1730) 126; brevet de commis aux rapports, (1739) 237.
- Albort, colonel—Gouv^r de Peymeucit, (1733) 176.
- Algonquins—Etab^{mt} près de Montréal, (1724) 53; on veut les établir au lac des Deux-Montagnes, (1742) 301.
- Alexandre, le S^r—Comⁿ de chirurgien de l'hôpital de la N^{ie} Orléans, (1724) 12.
- Allain de La Mothe, Frs—Gestion des biens de son pupille, Pierre Allain, (1727) 91; (1728) 104; succⁿ, (1729) 120; brevet de don, (1729) 122; rente constitué du S^r Sabatier, (1738) 252; succⁿ, (1739) 265.
- Allain de Lamothe, Marie—Brevet de don, (1729) 122.
- Allain, Pierre—Gestion de ses biens, (1727) 91.
- Allemands—Etab^{mt} à la Louisiane, (1721) 7.
- Alogny, M^{is} d'—Mort, (1724) 51.
- Alogny, feu la M^{ise} d'—Succⁿ, (1726) 74; (1727) 82.
- Amadis—Nègre du S^r Foucher, (1740) 271.
- Amalécites—Etab^{mt} de Peymeucit, (1733) 180.
- Amariton, S^r—Procès, (1722) 39; com^{at} à la Baye, (1725) 57; relevé de son commandement, (1726) 69; congé, (1727) 82; dette, (1728) 100; (1729) 111, 112; gratⁿ, (1732) 152; dépenses pour les sauvages, (1732) 160.
- Amariton, V^o—Gratⁿ, (1733) 175.
- Amaron, S^r d'—Apothicaire à la Louisiane, (1725) 16.
- Amaury et C^{ie}, MM.—Mise en valeur de la concⁿ de M. de La Boularderie, (1731) 136.
- Amazone, L'—Croisière sur le Grand Banc, (1722) 43.
- Amelot, S^r—Instr^{us}, (1723) 12.
- Amicourt, S^r d'—Droits sur importations de la Martinique, (1738) 245.
- Amirauté.—Tarif des droits, (1728) 101; plaintes contre les officiers, (1733) 182; émoluments des officiers à Québec, (1735) 215, 216; police du port, 217; droits et salaires des employés à l'Île-Royale, 219.
- Amnistie gén^{le}—Naissance du Dauphin, (1730) 126.
- Amyault d'Auseville—Cons^r à la Louisiane, (1726) 17; remplacé, (1729) 19.
- Anastase, le P.—Sup^r à l'Île-Royale, (1731) 136.
- André, M^{le}—Opposition à son mariage avec M. de Ronville, fils, (1742) 304.
- Anes—Envoyés au Canada. (1721) 28; (1722) 38; (1724) 52.
- Angeac, M. d'—voir "Dangeac."
- Angélique L'—Peut aller en Italie, (1732) 148.
- Angervilliers, M. d'—M. Verly passe au Canada, (1734) 189.
- Anglais—A Montréal, (1726) 16; à la rivière à la Loutre, (1738) 246.
- Anglemont, M. de la Haye d'—Disette au Canada, (1738) 253.
- Antin, duc d'—Glaces pour fanal de Louisbourg, (1735) 205; au sujet du S^r de La Corne, (1738) 253; (1741) 294.
- Antoine—Passage, (1732) 148.
- Appointements à la Louisiane, (1721) 9.
- Archevêque de Cambrai—Pillage de Canceau, (1721) 21, 22.
- Archevêque de Rouen—Revenus du chapitre de Québec, (1724) 45.
- Archevêque de Tours—Retraite du S^r de Martigny Dumesnil, (1734) 189.
- Archives—S^r de la Borde ne peut être nommé gardien, (1724) 49.
- Ardoise—Au sud du St-Laurent, (1729) 115; pour l'Île-Royale, 122; du lac Champlain, (1733) 168; prix, 177; du Grand Etang, (1734) 194; (1736) 224; du lac Champlain, qualité, (1741) 287.
- Arentsbourg, S^r Charles Frederick—Brevet de capt. réformé, (1721) 7; cassé, (1725) 16.
- Argenson, le Père d'—M. de Gannes nommé major de Trois-Rivières, (1727) 79.
- Argenterie, M. d'—Apts, (1722) 22.
- Argenteuil, M^{de} d'—Fret accordé, (1721) 25; dispute avec le Sém^{ro} de St-Sulpice, (1724) 51, 53; (1726) 74; (1728) 96, 100; (1731) 142; (1732) 160; (1733) 169.
- Argenteuil, S^r d'Ailleboust d'—Levée de troupes, (1730) 135; concⁿ, (1737) 236; concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Armand, Jacques—Congé, (1727) 80.
- Armes du roi pour la porte Dauphine à Louisbourg, (1732) 166.
- Armes—Conservation, (1742) 298; envoyées au Canada, 302.
- Armstrong, le Gouv^r—Succ^r de Corby à Canso, (1726) 76; prêtres suspects, 76; empêche com^{ce} de bestiaux entre l'Acadie et l'Île Royale, (1727) 89; antipathie pour miss^{res}, (1728) 105; Abénaquis et Anglais, 105; est content des abbés Breau et Lesclaches, (1729) 120; plaintes contre l'abbé de Breslay; 122; plaintes de l'abbé de Breslay, (1730) 134, 135; (1732) 163; Miss^{res} en Acadie, (1733) 172; déserteurs, Miss^{res}, (1737) 240; visite de l'abbé Le Loutre, (1739) 264; remplacé, (1741) 291.
- Arnaud, M. d'—Promu, (1733) 172; congé, (1736) 225.
- Arnaudin, Capt.—Instr^{us}, (1717) 3; Ordre, (1718) 4.
- Arragory, M.—voir "Darragory".
- Arrigrand, S^r d'—Difficultés avec les S^{rs} Gannet, (1732) 163; concⁿ, (1734) 203.
- Artagnan, le C^{te} d'—Vedelles pour la Louisiane, (1724) 13; négres, (1728) 19.
- Artagnette, Capt. Diron d'—Congé, (1726) 16; 2nd lt. du roi à la Louisiane, (1726) 17; guerre contre les Renards, (1734) 199; départ de M. Du Quesnel, (1740) 272; son affaire, (1740) 275.
- Artignières, le S^r d'—Capt. réformé, (1723) 12.
- Artigny, S^r d'—Indemnité, (1724) 50; pension, (1726) 71; expulsion du Conseil Sup^r, (1729) 111; exilé à Beaumont, 113; (1730) 126; promⁿ; (1738) 247; voir aussi "Dartigny".
- Artigue, S^r d'—Charges contre lui, (1728) 108.
- Artillerie à Québec, (1728) 96.
- Asfeldt, M^{is} d'—Permis pour M. Verrier, (1724) 46.
- Assigery, M. d'—(fils de M. de Longueuil)—N'a pu obtenir lieutenant, (1724) 53.
- Auberivière, M. de l'—Nommé évêque de Québec, (1739) 268; voyage à Paris, 269; (1740) 270; mort, 272; certificat de sa mort, (1741) 293.
- Aubert. Ant.—Vient au Canada, (1732) 160.
- Aubert dit Laliberté, Louis—Repasse au Canada, (1733) 171.
- Aubert, M.—Mort, (1726) 72.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Aubert fils, M.—Cons^r, (1726) 72; concⁿ de Mille-Vaches, (1730) 126.
- Aubert, V^{re}—Droit de quint, (1735) 210; concⁿ, (1737) 236; concⁿ ratifiée, 239.
- Aubert de la Chesnaye, Sr—Placet, (1730) 128; terrain à Québec, (1732) 151; voir aussi "La Chesnaye".
- Aubigny, Chev^r d'—Com^{te} *Le Profond*, (1741) 291; instr^{ms}, 294.
- Aubin de Lisle, Sr—(1732) 151; comⁿ de greffier de la maréchaussée, (1733) 168; concⁿ ratifiée, (1737) 236, 239.
- Aubin Duplessis, le Sr—Instr^{ms}, (1729) 19.
- Aubry, le P.—Secours aux Abénaquis, (1724) 52; mécontentement des Abénaquis, (1727) 86, 87; terrain avoisinant sauvages, indemnité, (1739) 237.
- Augé, M^{de}—Passage, (1722) 34.
- Augé, (arpenteur)—Carte du lac Champlain, (1733) 171.
- Augrand, M.—Privilege de pêche du C^{te} de St Pierre supprimé, (1725) 55.
- Aulnay, Dupré d'—Passe au Canada, (1742) 301.
- Aunay de Charnisay, M. d'—Voir Charnisay.
- Aurore l'—Négrier, (1718) 4; voyage à la Louisiane, (1728) 18.
- Auseville, Amyault d'—Cons^r à la Louisiane, terrain à la Louisiane, (1726) 17; remplacé, (1729) 19.
- Auteuil, M. Ruelle d'—Etab^{mt} aux Des Madame, (1721) 29; (1722) 37, 42; (1726) 78; (1727) 90; (1736) 231; réclamation contre lui, (1734) 197.
- Auteuil de la Malotière, Sr d'—Scandale avec la femme Berloger, (1724) 49, 50, 51; (1725) 58.
- Auteuil des Mousseaux, Sr d'—Scandale avec la femme Réaume, (1724) 49, 50, 51; com^{es} étranger (1725) 57; scandale, (1735) 58; (1728) 96.
- Auvilliers, Weillard d'—Gratⁿ, (1721) 8.
- Avagour, le P. d'—Miss^{es} aux Miamis, (1724) 48; instr^{ms} aux miss^{es} du Sault St. Louis, (1725) 55; miss^{es} pour le Canada, (1725) 55, 57; (1726) 74; passage de deux Jésuites, (1727) 80; mécontentement des sauvages de St. François, 86.
- Aventurier, l'—Voyage à la Louisiane, (1722) 10.
- Avril, le Sr—Major de la N^{le} Orléans, (1721) 8.
- Aymé, Sr Noaille d'—Instr^{ms}, (1738) 254.
- Bagnères, Sr—Comⁿ de chirurgien-major, (1721) 7.
- Baie des Esquimaux—Découverte, (1742) 298.
- Baie Française—Etab^{mt}, (1727) 84.
- Baie St. Joseph—Faut un com^{te} capable, (1724) 50.
- Bailleul, M. de—Congé, (1729) 118; promⁿ, (1730) 124; congé, (1735) 214; mort, (1740) 278.
- Bailleul, M^{le} de—Repasse au Canada, (1741) 285.
- Bailly—Promⁿ, (1729) 108.
- Bailly Desmazures—Congé, (1732) 154; promu 155.
- Bajot, Capt—Révoqué, (1719) 5.
- Baleines—Trouvées mortes sur le St-Laurent, appariement aux Sr^s Darragory, (1741) 283.
- Baleyne, La—Voyage à la Louisiane, (1725, 1726) 16; (1728) 18; (1729) 19.
- Balou—Société avec Liguart, (1738) 244.
- Bancs dans les églises, (1722) 39.
- Bandits—A l'île des Graules, (1732) 162.
- Barague, Pierre, (1734) 197.
- Barague—Gratⁿ, (1735) 211.
- Baraguet, M.—Fabrication de plombs et balles, (1726) 73.
- Barbazan de Payoux—Comⁿ de major général, (1721) 8.
- Barbel, Sr—Foy et hommage, (1724) 48; plaintes du Sr Bazile, (1730) 130; brevet d'écrivain, (1742) 297.
- Barnes, Sr de—Congé, (1723) 12.
- Barolet, Sr—Sauf-conduit, (1732) 150; (1733) 168, 179.
- Baron, Sr—Voyage à la Louisiane, (1727) 18.
- Barques—Utilité sur le lac Champlain, (1737) 238.
- Barré, Sr—Directeur de la Cie d'Occident, (1718) 3.
- Barret, Sr—Procès avec l'abbé LeNormant, (1739) 258.
- Barthélémy, Sr—Comⁿ, (1721) 9.
- Baschemin Corbin—Voir "Corbin".
- Basil, Sr—Plaintes contre Barbel, (1730) 130; pêche au loup marin, (1737) 239.
- Bassée, Sr—Congé, (1723) 12; interdiction, (1724) 13.
- Batiscan—Augmⁿ de la paroisse, (1729) 118.
- Baulne, Pierre Chartier de—Proc^r général à la Louisiane, (1718) 2.
- Baure, le Sr—Ne peut obtenir de brevet, (1729) 118; (1730) 131; comptes, (1733) 177.
- Beaubassin, Sr—(1737) 241.
- Beaubien, Françoise Trottier de—Dot chez les Ursulines, (1727) 79.
- Beaubien, Trottier de—Terre vendue aux Ursulines de Trois-Rivières, (1727) 79; (1728) 92, 102.
- Beaubois, le P.—Sup^r des missions à la Louisiane, (1731) 136.
- Beaubriant, M.—Com^{te} du vaisseau portant vivres à Louisbourg, (1737) 243.
- Beauchamp, Sr de—Instr^{ms}, (1724) 12.
- Beaucourt, Sr Boisberthelot de—Com^{te} à l'île St-Jean, (1722) 41, 43; services reconnus, (1724) 54; procès, n'a pu être nommé gov^r de Montréal, (1725) 66; ne peut avoir gov^t de Trois-Rivières, (1726) 77, 78; services appréciés, (1727) 91; plaintes, (1728) 106; (1729) 121; émoluments, (1730) 126; gov^r de Trois-Rivières, (1730) 126, 133; services, (1731) 141; mines de fer, (1732) 152; gov^r de Montréal, (1733) 170; (1734) 195, 202; compte rendu de son gov^t de Montréal, (1735) 212; lt. gén. du roi en Canada, (1736) 220, 225; services, (1738) 248; gov^t de Montréal, (1739) 261; capt. de vaisseau, (1739) 267; collier remis par les Agniers au chev^r de Longueuil, etc., (1740) 277; son gov^t est satisfaisant, (1741) 287; évasion de Bontems et Printems, (1742) 298.
- Beaudoin, R. P., Jésuite—Pension pour la V^{re} de Rouville, (1724) 45.
- Beaudoin, Sr—Nommé cons^r, (1740) 275.
- Beaudry dit Poitevin, Augⁿ—Séjour en France prolongé, (1741) 294.
- Beauharnois, M^{is} de (Gov^r Général)—Mémoire de la Cie des Indes, (1726) 16; nommé gov^r du Canada, 68; s'embarque pour le Canada, appts, 69; armes pour les colons, 70; dépense de l'année, instr^{ms}, 71, 72; au sujet du Père Rasle, 74; lettre d'Etat; *Te Deum*; feu au palais de Québec, (1725); dangers des incendies au Canada, (1727) 79; instr^{ms}, syndic temporel des Récollets de Québec, 81; mémoire du roi, 83; dépenses de 1717 à 1725, instr^{ms}, (1727); congé, 84; réception à Québec; instr^{ms}, 86; *Te Deum*, accouchement de la reine, paix avec les Renards, départ des vaisseaux à l'automne, 88; instr^{ms}, (1728) 95; relations avec M. Dupuy, 97, 98, 99, 100; rappel de M. de Tonty de Détroit,

Beauharnois, M^s de—*Suite*.

rappel de M. de Longueuil de Frontenac, canons à Québec, 99; dépense de 1728, concⁿ demandée, 100; rappel de Tonty de Détroit, 101; intervention dans les affaires de M. de Leigne, 103; congés, com^{ds} dans les postes, accusation contre lui, (1729); suspension de la procédure contre le chapitre et le clergé, 111; conduite des chanoines, honneurs aux gouv^{rs} particuliers, troupes, monnaie de cartes, fort^{ns} de Québec, dépenses désapprouvées, 112; difficultés avec le Conseil Sup^r et le Chapitre; fusils pour miliciens; suspension des procédures du Conseil, 113; Chouéquen, postes de Niagara et Frontenac; étab^{nt} à La Galette, Chouanons, renards, fort^{ns}, eau-de-vie aux sauvages, relations avec Hocquart, ses fonctions, maîtres d'écoles, provisions pour l'Île-Royale, com^{co} avec les Iles, Abénaquis, fort^{ns} de Québec, 114; concⁿ de seigneurie, renards noirs envoyés, 115; témoignage de l'abbé de Bellemont, 116; instr^{ns}, guerre contre les Renards, réintègre l'abbé Morin dans sa cure, 117; dépenses, 118; lettres d'Etat, concⁿ de la seigneurie de Villechauve, 119; recrues, (1730) 125; instr^{ns}, 129; marbre envoyé est trop commun, bonnes relations avec l'évêque de Samos, 130; réduction des dépenses, 131; *Te Deum*, naissance du duc d'Anjou, ordonnance de la guerre, 132; forts de pieux dans les seigneuries, (1731) 138; relations avec Hocquart, instr^{ns}, 139; terres des Abénaquis, 140; cordon rouge, concⁿ d'une seign^{ie} sur l'Yamaska, 141; chev^r de St-Louis, 142; relations avec Hocquart et l'évêque, 143; distribution des congés, (1732) 151; plates-formes et affûts de canons, 154; gouv^t de Montréal, relations avec M. de Cavagnal, 156; passeports aux négociants anglais, 157; plaintes contre lui, évasion des séditieux de Niagara, 159; commandeur surnuméraire dans l'ordre de St-Louis, 160, 161; instr^{ns} au sujet des notaires, instr^{ns}, (1733); canal Lachine, 173; logement à Montréal, honneurs sur les vaisseaux du roi, 176; relation avec Hocquart, 177; mer de l'Ouest, (1734); maison de Montréal, 194; relations avec Hocquart, 196; affaires d'Europe, (1735) 208; Chapitre de Québec, 210, 214; conférences de M. Le Verrier, 213; état de la dépense, 214; mines de fer de Trois-Rivières, (1736) 280; affaires d'Europe, 222; dépenses de la guerre contre les Renards, etc. 223; empêchera les prêtres d'aller en France, 224; com^{co} avec l'Île-Royale et les Iles, pêcheries, prom^{ns} dans les troupes, dépenses de l'année, 226; com^{ds} de postes, 227; instr^{ns}, (1737) 235; campagne contre les Chicachas, 236; relation avec Hocquart, 237; dépenses de l'année, 238; com^{co} des Iles, recrues, faux-sauniers, (1738) 246; état des dépenses, 248; abus *re* congés aux soldats, (1739) 257; sera recommandé comme chef d'escadre, instr^{ns}, liste apostillée des officiers du Canada, 258; congés, 260; com^{co} étranger, 262; paquets pour M. de Miniac, (1740) 271; affaires d'Europe, congés, affaires d'Europe, 275; instr^{ns}, tonnage accordé, 276; promⁿ, 277; instr^{ns}, 278; affaires d'Europe, se tiendra prêt, (1741) 283, 289; maison de Montréal, 285; chef d'escadre, 288; dépenses de la colonie, disposition des sauvages, état politique de l'Europe, (1741) 296; conduite du S^r de Lincolt et autres à Montréal, 297; Grand-Croix de St-Louis, 298; demande des armes et de l'artillerie, attributions et devoirs, 302; prom^{ns} dans les troupes, situation politique en Europe, 303; mettra la colonie en état de défense, 305.

Beauharnois, Frs.—(Intendant à Rochefort) Vivres, 1721.

Beauharnois, Frs.—Plan en relief de Québec, intérêts de la Cie des Isles, 22; canoniers pour Louisbourg, saisie de castors, instr^{ns}, 24; instr^{ns}, fournitures pour Québec et l'Île-Royale, instr^{ns}, fort^{ns} de Louisbourg, munitions, etc. instr^{ns}, 25; arrestation de forbans, 26; instr^{ns}, 1722; vaisseaux pour l'Île-Royale, vivres et munitions, mineurs pour l'Île-Royale, fournitures, anes, vivres pour Acadiens à l'Île-Royale, départ des vaisseaux charbon reçu de l'Île-Royale, armement de vaisseaux, départ du *Paon*, dépenses pour l'Île-Royale, voyage de M. de Conteneuil, 33; rég^t de Karrer, Argent et écarlatines pour le Canada, instr^{ns}, dépense pour le Canada, fera appareiller le *Dromadaire*, dépense pour l'Île-Royale, instr^{ns}, vivres, munitions, troupes, 34; dépense du Canada, (1724); passagers pour le Canada, 46; dépense, instr^{ns}, 47; inscription à la porte des casernes de Louisbourg, (1725) 55; recrues pour l'Île-Royale, fusils, etc., pour le S^r de Brouague, passage aux miss^{es}, instr^{ns}, départ de l'*Éléphant* pour Québec, 56; mâts de l'île St-Jean, (1726) 68; instr^{ns}, 69; duplicata des dépêches perdues sur le *Chameau*, 70; armement de l'*Éléphant*, (1727), instr^{ns}, dépêches, passagers, fonds, 80; envois à l'Île-Royale, (1729) 109; instr^{ns}, le vaisseau qui va à l'Île-Royale ira à Québec, dépenses du Canada, instr^{ns}, 110; envois à faire au Canada par *Le Héros*, (1730); instr^{ns} concernant les transports, 125; instr^{ns}, (1731) 137; fret, (1732) 148; instr^{ns}, (1732) 149; instructions *re* départ des vaisseaux, (1733) 186; départ du *Héros*, (1733) 187; fonds pour l'Île-Royale et le Canada, (1734) 190; armement des vaisseaux destinés aux colonies, (1735) 207.

Beauharnois, Chev^r de—Enseigne, (1734) 195; fait lieutenant, (1737) 235, 238; promⁿ, (1739) 261; fort St-Frédéric, (1741) 285; Hurons de Détroit, (1742) 296.

Beauharnois de Beaumont—*Voir* Beaumont.

Beauharnois, le—Chanvre provenant du naufrage, (1733) 177.

Beaujeu, S^r de—Retourne à sa Cie, (1721) 27; santé, (1722) 38; croix de St-Louis, (1726) 71, 73; certificat de catholicité, (1727) 84; remise de son passage, (1729) 112; expédition contre les Renards, 116; promⁿ, 118; services connus, (1730) 126; promⁿ, (1731) 141; chev^r de St-Louis, 144; enseigne en second au 2^{me} de ses fils, (1732) 155; major des troupes, (1733) 170; état des troupes, (1734) 196; ratification de concⁿ, (1735) 215; congé, (1736) 225; société avec le S^r Liguart et Balou, (1738) 244; promu, 247; rôle général des troupes, 248; (1739) 262; prétentions, (1740) 276; congé, 277; rôle des troupes, (1741) 286; paquets de M. de Beauharnois, (1742) 298; congé prolongé, 299; terre sur la rivière Chambly, 301.

Beaujeu, fils, M. de—Expectative d'ens., (1729) 116; passage, (1730) 127; expectative d'ens. en 2nd, (1731) 144; ens. en pied, (1735) 212; (1736) 225; (1738) 248; n'a pu obtenir promⁿ, (1741) 286; fait lt., (1742) 299.

Beaujeu, M^{de} de—*Remucuse des enfants de France*, passage, (1722) 37; (1728) 102.

Beaujeu, M^{lle} de—Mariage avec M. Varin, (1734) 193, 196.

Beaulac Hertel—*Voir* "Hertel".

Beaulieu, Claude Ferdinand de—Ens. réformé, (1718) 5.

Beaumont, Beauharnois de—Instr^{ns}, (1722) 34; remettra le S^r Monette à M. de Vaudreuil. Instr^{ns}, 37; concⁿ demandée, (1728) 100; (1729) 115, 119.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Beaupré, Pelletier de—Libertins n'iront plus aux colonies, (1734) 190.
- Beaupré, Chs. Bonhomme dit—Concⁿ à Détroit, (1738) 239.
- Beauregard, Sr de—Passage, (1722) 35.
- Beaurivage, Rageot—Se plaint que l'abbé Morin, curé du Cap Santé ait été dépossédé de sa cure, etc., (1728) 97; concⁿ, (1741) 284.
- Beausac, Sr—Comⁿ dans troupes de la Louisiane, (1733) 167.
- Beauvais, M. de—Com^{dt} à Frontenac, (1728) 99; croix de St-Louis, (1733) 170; plaintes, com^{ce} de l'Île-Royale, (1734) 201; concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215; com^{dt} de la flûte *Le Canada*, capt. du port de Québec, (1742) 296, 303; vins, 298; vivres pour le Sr Bigot, 305.
- Beauvilliers, Desfossez de—Conduite, (1737) 238.
- Bécancour, baron de—N'a pas demandé la place de grand voyer pour M. de Croizille, (1725) 61; ne peut être nommé grand voyer, (1729) 118; mort, (1730) 130.
- Bécancour, V^{vo} de—Terrain à Québec, (1735) 210.
- Bégon, Michel (intendant)—Nègres au Canada, (1721) 21; intérêts de la Cie des Indes, 22; bois de construction, 23; fret, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec, 25; instr^{ms}, hôpital de Montréal, 26; attributions de la Prévôté de Québec et du Conseil Sup^r, extinction des cartes, *le Portefaix* ne peut aller à Québec, dépense de l'année, 27; chargement des vaisseaux à Québec, mâts, placet de M^{de} Thiersault, *Te Deum*, privilège exclusif du castor à la Cie des Indes, envoi de soldats au Canada, 28; prévention des maladies contagieuses, 28, 30; n'a pas reçu les ânes, (1722) 32; fonds pour dépense du Canada, 36; officiers, congé, paye, goudron, achat de propriétés à Québec et Trois-Rivières, demande d'alkernes ou d'aurifique de Glanbec, com^{ce} du Canada, 37; assemblées du Conseil doivent être annoncées au Gouv^r par l'huissier, relations avec le gouv^r et l'évêque, 38; dépense de l'année, qualités des officiers de justice et des troupes, 39; réduction du droit sur les peaux de chevreuils, (1724) 45; terre des Îlets, 50; nommé Intendant de Marine au Havre, instr^{ms}, 51; ferme de la traite de Témiscamingue, (1725); fourniture de merreins, etc., par le Sr Carey, 58; fort^{ns} de Montréal et de Chambly, 59; mort de M. Robert, 60; blâmé pour transaction Lanouiller-Petit, 62; ordre du roi légalisant ses actes, 63; aurait dû agir contre Grouard, continué comme Intendant, 64; retour en France, (1726); paquets remis au Conseil de Marine, 69; plaintes concernant les districts des paroisses, 70; transaction avec M^{de} Dugué et M. de Lanouiller, 73; ordre du roi pour valider des charges, 74; procédures contre lui suspendues, 75; départ, (1727) 83; bois, (1734) 193; somme payée à l'acquis du Sr La Nouiller, (1738) 247; créance de son frère, (1741) 294; paiera son frère, (1742) 304.
- Bégon, Chev^r—Nommé major de Québec, (1726) 68, 71, 73; promⁿ, 72; congé, (1729) 118; major de Québec, (1730) 127; services seront reconnus, 128; est le plus ancien officier du Canada, 131; lt de roi à Trois-Rivières, chev^r de St-Louis, pension, 140, 141; remplira bien ses fonctions, (1732) 156; bordages, (1733) 169; lt de roi à Montréal, 170; bordages de moulins, 175; tannerie, 186; lt du roi à Montréal, (1734) 196; bois, (1735) 211; dette de M. de Lanouiller, (1737) 233; congé, 237; passage, (1738) 248; passages, 255.
- Bégon, fils du Chev^r—Congé. (1737) 237.
- Bégon, M^{de}—Attentions envers les D^{lles} de Vaudreuil, (1726) 69.
- Bégon, M^{de}—Mariage avec le Sr Michel, (1738) 245, 248.
- Beignot, le Sr—Commis particulier de la Cie d'Occident à la Louisiane, (1718) 3.
- Bélamy—Fera passer Groult au Canada, (1726) 71; artisans pour le Canada, (1728) 95; com^{ce} de la Louisiane, (1731) 137; passage à la veuve Simon Laurin, (1732) 148; embarquera René Rose l'Enfant, 162; passage de 2 ecclésiastiques, (1733) 186; départ de l'évêque de Québec, (1734) 191; mines de fer de Trois-Rivières, (1736) 221.
- Belcourt, M. Lafontaine de—Concⁿ, (1735) 215; (1736) 228; concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Belestre, Picoté de—Promⁿ. (1729) 118; testament, (1733) 168; procès entre les héritiers et autres, (1735) 205.
- Bellefeuille, Lefèvre de—Robe de drap rouge accordée à chef sauvage, (1742) 290; plaintes de M. Foulques, 297.
- Bellefeuille, fils—Plaintes de M. Foulques, (1742) 297.
- Bellefonds, Sr de—Passe au Canada, (1731) 141.
- Belleisle, Sr Gotteville—Com^{dt} des îles St-Jean et autres, (1721) 29; santé, (1722) 41.
- Bellemont, M. de—Promu, (1736) 230; (1739) 264; Voir aussi "Belmont".
- Belleroche, Diesbach de—Comⁿ de capt.-lt, (1720) 6.
- Bellevall, Fournier de—Pension, (1731) 141.
- Belleville, Sr de—Propositions pour fort^{ns} de Montréal, (1724) 54; (1730) 129; arrêt contre M. Souste, (1740) 278.
- Belliveau, M. de—Carte des côtes de la Louisiane, (1733) 187.
- Bellone, La—Voyage à la Louisiane, (1720) 11; (1724) 12.
- Belmont, l'abbé de—Sup^r des Sulpiciens. Rend témoignage à M. de Beauharnois, (1729) 116; testament, (1733) 174; Voir aussi "Bellemont".
- Bélugard, Dupin de—Com^r d'artillerie en Canada, (1727) 80, 88; recensement gén. de l'artillerie, (1728) 101; affûts d'artillerie, (1729) 116; (1730) 131; feux d'artifice, naissance du Dauphin, (1731) 140; plateforme de canon, (1732) 151; affûts de canons, (1733) 173; bon témoignage, (1735) 213; forme des canonniers, (1737) 238; (1738) 245; canonniers, 249; croix de St. Louis, (1739) 262; augmⁿ aux canonniers, croix de St. Louis, (1740) 277; artillerie, (1742) 303.
- Bénard, Sr—Employé à l'intendance, (1738) 255.
- Bénil, le P.—Mauvaise conduite, (1727) 79; révoqué, 87; remplacé, 89.
- Benoist, chirurgien des troupes—Plaintes du Sr Sylvain, (1727) 85; congé, (1728) 105; (1730) 126; brevet de médecin, (1733) 169; médecin du roi à Montréal, (1736) 225, 228.
- Benoist, fils—Sera nommé cadet, (1735) 205, 212; (1738) 248; brevet de chirurgien major, 249; promu, 251; (1739) 261; congé, (1741) 288; recommandé comme chirurgien-major à Montréal, (1742) 300; relevé de ses fonctions, fait commandant de Port-Toulouse, 306.
- Béranger, Capt.—Instr^{ms}, (1717) 3; (1725) 16; (1726) 17; (1728) 18; (1729) 19.
- Béranger, Sr de—Cadet à l'aiguillette, (1741) 284.
- Bérault, Sr—Instr^{ms}, (1718) 4.
- Berey, Sr—Reçus perdus dans l'incendie, (1738) 246; (1739) 256.
- Berger, Sr—Directeur de la Cie d'Occident, (1718) 3.

- Berloger, femme—Scandale avec Sr de la Malotière, (1724) 49, 50, 51.
- Berly, M. de—Défense de repasser en France, (1736) 227.
- Bernard, M.—Remise de passage, (1729) 112; (1730) 127; (1731) 143; (1732) 153; tutelle des enfants de sa femme, (1734) 197.
- Bernard, M^{de}—Passage, (1728) 96; tutelle de ses enfants, (1724) 197.
- Bernard, M^{lle}—Passage, (1734) 190.
- Bernaival, Sr de—Interdiction, (1724) 12.
- Berry, Sr—Dettes aux héritiers Sonnet, (1729) 115.
- Berthelot, Sr—Mariage défendu, (1728) 99.
- Berthelot de Beaujours, Sr Dubois—*Voir* "Beaujours".
- Berthier, Sr—Appts, (1722) 26; (1724) 45; appts, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec, (1726) 71; place de consr, 72; gratⁿ, (1731) 140, 141; tutelle des enfants mineurs du Sr de Vitre, (1733) 168, 179; (1735) 209; (1736) 223; remplacé, (1741) 285; mort, (1742) 300.
- Bertet, Joseph—Permis de repasser en France, (1735) 204; renvoyé au Canada, 205; n'est pas hermaphrodite, 210.
- Bertin—Nomination, (1736) 221; chirurgien du roi à Louisbourg, (1737) 241; formera sages-femmes dans la colonie, (1738) 251.
- Béry, Sr—Succⁿ du Frère Chrestien, (1731) 145.
- Besançon, Sr de—Devra rendre ses comptes, (1735) 214.
- Bessière, Marie Louise—Passage, (1732) 148.
- Béthune, C^{te} de—Instr^{ns}, (1721); solde, etc. de la Cie de marine à Louisbourg; congé de M. de Vaudreuil; saisie de castors, 24.
- Bette, Alexandre—Passage, (1741) 293.
- Bienville, Le Moine de—Com^{dt} gén. de la Louisiane, (1717); pourra servir la C^{te} d'Occident, 2; directeur gén. de tous les conseils, (1718) 3; le roi l'invite à venir en France, (1720) 11; com^{dt} gén. de la Louisiane, (1721) 8; route suivie par les Espagnols, rendra Pensacola aux Espagnols, lettre du Conseil de Marine, 21; voyage en France, (1724) 12, 13; conduite à l'égard de M. Vaudreuil, 48; pension, (1726) 68; passage pour le valet de chambre de M. de Chateauguay, (1727) 80; campagne contre les Chicachas, (1733) 178; affaires de la Louisiane, 184; fret, 187; guerre aux Chicachas, (1734) 197; (1735) 209; négociations avec les Chicachas, (1736) 224; campagne contre les Chicachas et Natchez, etc., (1737) 234; (1738) 249; accident au baron de Longueuil, (1740) 279; gov^r de la Louisiane, 309.
- Bigot de la Mothe, M. (Nantes)—Ardoises pour l'Île-Royale, (1721) 21; envois pour le Canada, 22; étab^l de M. de la Boularderie à l'Île-Royale, 29; ouvriers pour le Canada, (1722); prisonniers pour les colonies, 35.
- Bigot, Frs.—Nommé intendant à l'Île-Royale, (1739) 261; comⁿ de subdélégué, 1^{er} consr à l'Île-Royale, instr^{ns}, 263; travaux à l'Île-Royale, 263, 264; avances aux habitants, 264; instr^{ns}, prov^{ns} d'intendant et instr^{ns}, 265; fonctions, dépense, instr^{ns}, (1740) 280, 281, 282; dépenses, 281; instr^{ns}, (1741) 290; dépense, 291; instr^{ns}, états de com^{es}, dépense, gratⁿ, etc. 292; aura vivres du Sr de Beauvais, (1742) 305; instr^{ns}, gratⁿ, 306; contestations entre le juge de Louisbourg et les officiers de l'amirauté, *re* effets laissés par pêcheurs qui meurent, fort^{ns}, approvisionnements et comptes, dépense, instr^{ns}, 307; artillerie et munitions, approvisionnement, instr^{ns}, états du com^{es}, dépense, 308; instr^{ns} quant aux vivres, 309.
- Bigot fils, M.—Com^{re} ordonnateur à l'Île-Royale (1739) 268.
- Binault,—Comⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Bion, Sr—Comⁿ, (1721) 9.
- Biron, M.—Arrêt contre M. Souste, (1740) 278.
- Bissot père, Frs—Concⁿ de Mingan, (1661) 244.
- Bissot Frs. et autres—Traite de la rivière Moisy etc, (1734) 199; affaires de Mingan, (1735) 210; succⁿ, affaires de Mingan, (1738) 244; seign^{rs} de Mingan, dispute avec le Sr Lafontaine, etc., (1739) 259.
- Bizard, Sr—Permission pour aller à la Louisiane, (1718) 3.
- Blainville, Sr Céloron de—Croix de St-Louis, (1730) 128, 130; promⁿ, (1731) 140; congé, (1734) 195; promⁿ, (1738) 247.
- Blainville, V^{ve} de—Pension, (1736) 222; (1737) 237.
- Blanc, Capt. de—Congé, (1724) 15; cassé, (1725) 16.
- Blanchard—Examen de la rivière St-Laurent, (1733) 172.
- Blanchard, Simon—Jugé devant un conseil de guerre, (1740) 277.
- Blanzac, C^{tesse} de—Au sujet de M. de La Boularderie, (1727) 79; au sujet du Sr Benoit, (1735) 205; au sujet de Michel Tourville, 206.
- Bleury, Sabrevois de—Bois, (1733) 175; concⁿ ratifiée, (1735) 215.
- Blohm, le Sr—Brevet de capt. réformé, (1721) 7.
- Bocage, Sr—Concⁿ retenue à un habitant de Louisbourg, (1721) 22.
- Bocé, Sr—Plaintes du Sr Constantin, (1740) 272, (1741) 285.
- Boeufs des Illinois—Acclimatation au Canada, (1728) 96; (1730) 132.
- Bœurde Montmart, Sr—Ordre pour le casser, (1724) 12.
- Bois—Exploitation à la baie St-Paul et à la Malbaie, (1724) 52; pour affûts de canons, (1726) 77; pour l'Île-Royale, (1728) 105; exporté à l'Île-Royale et les Îles, (1732) 157.
- Boisberthelot de Beaujours *voir* Beaujours.
- Boisberthelot, Chev^r de—Mariage avec M^{lle} Des Goutins, (1731) 146; promⁿ, (1732) 162; fait lieutenant, (1732) 164; nommé major de Louisbourg et capt, (1742) 306.
- Boisbriant—Com^{dt} à la Louisiane en l'absence de Bienville, (1717); com^{dt} à Mobile, lt. du roi à la Louisiane, (1718) 2; comⁿ, 3; besoins, 4; défense de traiter sur la rivière des Illinois sans sa permission, (1720) 7; com^{dt} de la Louisiane *ad interim*, 11; concⁿ, (1721) 9; com^{dt}, (1722) 10; remplace M. de Bienville temporairement, (1724) 12, 13; vivres, (1725) 15; négociations avec les Illinois, 55; ordonnance contre lui, (1726) 17; obstacles à l'extention des Anglais, 72; destitué, (1727) 18; réinstallé, (1728) 93.
- Boisclerc, Lanouiller de—Refus des officiers de passer en revue, (1728) 102; révoqué, (1729) 118; chemins, (1733) 169; gratⁿ pour chemin du lac St-Pierre, (1734) 192, 196; concⁿ d'un fief, (1735) 209; mine de plomb au Portage des Chats, 210, 211; ponts et bacs, 211; chemins, concⁿ, 213; gratⁿ, (1736) 225; concⁿ, 230; concⁿ derrière le Sault St-Louis, (1737) 237; gratⁿ, (1738) 248; (1739) 262; bois au lac Champlain, (1741) 284; *voir aussi* "Lanouiller."
- Boisdebon, M. de—M. de Forant confèrera avec lui au sujet de ses cartes, (1725) 56.
- Boishébert, Sr de—Privilège de pêche, (1721) 26; prétentions mal fondées, (1722) 38; brevet (1721) 41; grat^{ns} pour pêche, (1724) 49; expect

DOC. DE LA SESSION No 18

- Boishébert, Sr de—*Suite*.
tative de capt, (1727) 82; promⁿ, 87; voyage au Canada, (1728) 93; promⁿ, 98; (1729) 115; gratⁿ, 116; gouv^t de Détroit, (1731) 139, 142; plan du lac Érié jusqu'au lac Ste-Claire, étab^{mt} de Détroit, (1732) 155; gratⁿ pour pêche au marsouin supprimée, 157; cartes des lacs Ste-Claire et Huron, 158; (1733) 170; Croix de St-Louis, 171; (1734) 196; mort; (1737) 237.
- Boishébert, V^{ve} de—Pension, (1737) 235, 237.
- Boishébert, M^{lle} de—Concⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Boishébert, M. de—Concⁿ ne sera pas ratifiée, (1742) 298.
- Boismarie, Claude Chenu de—Privilege de pêche aux îles de la Madeleine, (1735) 218, 219.
- Boispinel, Sr de, ingénieur—Instr^{ns}, (1719) 6.
- Boisseau, Sr—Passage, (1722) 33; greffier de la Prévôté de Québec, (1726) 73; (1729) 111; (1732) 160; notaire royal. (1732) 162; concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Boisset, Sr—Créancier du c^{te} d'Agrain, (1725) 65; (1726) 76.
- Bolvin, Sr—Conduira les travaux à l'Île-Royale, (1727) 89.
- Bonat, Sr—Mort, (1727) 86.
- Bonaventure, M. de—Destruction du fort de Peymeucit, (1696) 176; appts. 6: (1725) 55; passage du Sr Bourdon, (1733) 182; importation de vivres à l'Île-Royale, (1734) 201; (1735) 217; réclamation, (1736) 229; congé prolongé, gratⁿ, (1737) 233; promⁿ, 242; obtient C^{ie}, (1738) 251.
- Bondicourt, Drouet de—Nomⁿ, (1734) 195.
- Bonhomme, Chs—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Bonnaire, Roy de—Passage, (1732) 148, 159, 162; incorporé dans les troupes, (1733) 172; capacités, (1735) 213.
- Bonnand, Sr—Comⁿ et instr^{ns}, (1717) 3; comⁿ, (1718) 3.
- Bontems—Evasion, (1742) 297, 298.
- Botereau, Sr (de Rouen)—Fournitures pour magasins du roi à Québec, (1738) 254; (1740) 270; (1741) 289.
- Boucault, Sr—Passage, (1728) 93; comⁿ, 104; plaintes du Sr Constantin, (1736) 223; lt. particulier, lt. gén. de l'Amirauté, 224; comⁿ, 228; dispute avec M. Constantin, (1737) 236; (1739) 259; ratification de concⁿ, (1741) 285; difficultés avec Sr Constantin, (1741) 285; plaintes, (1741) 287.
- Bouchard—Privilege de pêche, (1722) 38.
- Boucher, ingénieur—Employé aux fort^{ns} de Louisbourg, (1721) 22, 25.
- Boucher, sous-ingénieur—Plan de Port-Toulouse, (1724) 54; servira sous Le Verrier, (1725) 66; plaintes, (1728) 106; ses cartes, congé, (1729) 119; cartes des environs de Louisbourg, 121; terrain à l'Île-Royale, (1731) 145; confirmation de sa concⁿ, (1732) 164; appts, (1737) 242.
- Boucher de la Périère—*Voir* "Lapérière."
- Boucher d'Orceval—Passage, (1732) 148; transféré au Canada, 162; pourra retourner en France, (1739) 258.
- Boucherie—Etab^{mt} à Louisbourg. (1737) 240; (1739) 264; (1741) 291.
- Boucherville, M. de—Présents aux Kicapous, (1730) 128; congé, (1731) 141; congé, (1732); concⁿ de seigneurie, 154; fait lt, (1736) 225.
- Bouchette, Magdelaine—Appts, (1722) 36; vient au Canada, 37; appts, (1726) 70.
- Bougués, Charles René—Secrétaire du Conseil de la Louisiane, (1721) 9.
- Bouillerot, les frères—Recommandés au Sr Ganet. (1726) 76.
- Boullanger, l'abbé.—Nommé chanoine, (1730) 130.
- Boulard, l'abbé.—Interdiction de l'église de l'Hôpital-général de Québec, (1728) 103; interdiction du P. Lachasse et du P. Dupuy, (1729) 116; l'abbé Morin réintégré dans sa cure, (1729) 117.
- Bourchemin, M.—Seigneurie sur l'Yamaska concédée en 1695. 141.
- Bourdon, Sr—Passage, (1733) 182; apprendra langue sauvage, (1742) 306.
- Bourmont, Sr de—Capt. d'infanterie, (1720) 6; instr^{ns}, (1722) 10.
- Bourville, M. de—Com^{dt} à l'Île-Royale, (1722) 43; services reconnus, (1724) 54; sentence de Michel Lauger, (1725) 66; Gouv^t de l'Île-Royale, (1730), recrues, 133; ouvrira dépêches en l'absence des gouv^t et intendant, 134; terrain à l'Île-Royale, (1731) 145; sauvages de Pigiguit et de Beaubassin, mariage de Boisberthelot défendu, 146; n'a pu aller à Port-Toulouse pour distribution des présents aux sauvages, prétentions mal fondées, (1732) 163; gratⁿ, (1733) 182; promⁿ, (1734) 202; appts, (1735) 217; logement, (1736) 225; déserteurs, (1737) 241; dispute avec La Pérelle, 222; fort^{ns} de l'Île-Royale, (1738) 250; dépense de l'année; enterrement du chef sauvage de l'Île-Royale, 251; n'enverra plus de morue, 252; congé du Sr de La Plague, (1739) 263; plaintes contre Du Chambon, 264; gratⁿ, 265; conduite approuvée, (1740) 281, gouv^t intérimaire à l'Île-Royale, 282; voyage à l'île St-Jean, (1741) 292; complimenté sur son com^{dt}, (1741) 308.
- Bouvier—Plaintes du Sr Constantin, (1740) 272; (1741) 285.
- Bradstreet, Sr—Com^{dt} à Canceau, (1742) 307.
- Bragelone—Congé, (1732) 154; gratⁿ, (1736) 225.
- Branças, M^{is} de—Permis au Sr La Garande de Pastour, (1722) 35; permis à M^{de} de Courtemanche, 35, 36; renseignements sur Chev^t de Pontbriand, (1741) 293.
- Brandeau, Esther—Déclaration, (1739) 258; renvoyé en France, (1740) 270, 277.
- Brandt, Sr—Brevet de sergent-major, (1720) 6; comⁿ, (1721) 7.
- Brassard dit La Victoire—Condamné à mort, (1733) 182.
- Brau, l'abbé—Armstrong en est content, (1729) 120. *Voir aussi* Brault.
- Brault, le P.—Prisonnier à Port-Royal, (1728) 105; retourne en Acadie, (1729) 121; réclamation, (1730) 124; calomnie de l'abbé Breslay, 134; va à Shubénécadie, (1727) 89.
- Breslay, l'abbé—Poursuites contre lui, (1722) 45; passage, (1724) 46; miss^{ro} en Acadie, 54; envoyé à Port-Royal, (1725) 65; miss^{ro} à l'Île-Royale, (1726) 76; miss^{ro}, (1729) 110, 121; plaintes du gouv^t Armstrong, 121; argent que lui envoie M. Le Pelletier, abbé de St-Aubin, 122; conduite appréciée, (1730) 134; plaintes contre Armstrong, 135; dispositions du gén. Philipps à son égard, (1731) 147; son grand âge, préventions de M. Armstrong, (1732) 163; remplacé, (1733) 179; pension, (1737) 233.
- Bréteuil, baron de—Recommande le Sr de La Loge pour une ens., (1726) 68.
- Breteuil, M^{is} de—Au sujet du Sr de Verly, (1740) 271.
- Briant, Sr—Nommé chirurgien-major à Québec, (1742) 297, 300.
- Bricault de Valmur, le Sr—(1732) 153; brevet d'écrivain, (1738) 245.

- Brichot dit St. Germain, S^r—Demeurera en France, héritage, (1734) 193.
- Brière, S^r—Plaintes de D^{lle} Isabeau, (1722) 32.
- Brigands du Cap de Rhé—Défense de leur aider, (1733) 180; (1734) 201, 203; (1735) 204.
- Brisacier, l'abbé—Mission d'Antigoniche, (1722) 35; sup^r pour Sém^{re} de Québec, (1726) 74; l'abbé Plante directeur du Sém^{re} de Québec, (1728) 93, 103; remplacera le P. Gaulin, (1729) 108; affaires du Sém^{re} de Québec, (1734) 188; M. S^t Pons, miss^{re} en Acadie, 189; affaires du Sém^{re} de Québec, 198; l'abbé Byrne repasse en France, (1735); missions de l'Île-Royale, 204; mariages entre Français et sauvages, 206; miss^{res} pour l'Île-Royale, 216.
- Brisset, M.—Justice dans la seigneurie de l'Île du Pads, (1734) 194.
- Broglié, C^{te} de—Frontières de l'Acadie, traités, (1724) 46; au sujet de Du Buron, (1728) 93.
- Brouague, S^r de—Affaires du Labrador, (1721) 26; indemnité, 29; Esquimaux, (1722) 36; navires de pêche au Labrador, (1724) 48; devra s'accommoder avec M. Morin, (1725) 55; fusils, etc. 56; conduite du S^r de St. Germain désapprouvée, congé, 57; brevet lui accordant les parts et portions de M^{de} de Courtemanche, etc., (1726) 75; gratⁿ, (1727); pêche à la Grande Baie, Labrador, 80; pêche au Labrador, (1728) 95; (1729) 111; gratⁿ, (1730) 128; au sujet des Esquimaux, (1731) 137; état envoyé est satisfaisant, Esquimaux, (1732) 150; voyage à Québec, (1733) 167; pillage des Esquimaux, (1734) 192; (1735) 207; pêche abondante, (1736) 221; plaintes contre M. de Suloy, (1737) 233; traite du castor en fraude, progrès de la pêche, 234; concⁿ à la Baie de Phélypeaux, plaintes de M^{de} Foucher, (1739) 258; état de la pêche, (1740) 274; (1731) 283; (1742) 296, 298.
- Brouillan, M. de—Dette à son frère, (1734) 189, 202; instr^{ns}, (1737) 239, 240; concⁿ de terrain à Louisbourg, miss^{res} en Acadie, 240; dépenses de l'hôpital de Louisbourg; instr^{ns} touchant certains travaux, déserteurs, Louisbourg doit être en état de soutenir un siège, congé, 241; doit s'entendre avec M. Le Normand, 241, 242; dépenses de l'année, 242; concⁿ à Louisbourg, 243; concⁿ de l'île n^o 16, (1738) 251; se retire du service, (1739) 261; concⁿ, 263.
- Brouillan de Nogars, M. de—Créances du S^r de Pommereu, (1733) 186.
- Broulin, S^r—Capt. d'infanterie, (1720) 6; com^{re} aux Natchez, (1726) 17.
- Bru, S^r—Cons^r à la Louisiane, (1726) 17.
- Bruno, S^r Petit—Prop^{re} d'une seigneurie, (1740) 275.
- Brusley, S^r—Cons^r à la Louisiane, (1722) 11.
- Buasch, M. de—Carte du St. Laurent et du détroit de Belle-Isle, (1735) 206.
- Budemont, M. de—Congé, (1732) 154; croix de St. Louis, 155; promⁿ, (1733) 171; croix de St. Louis, (1734) 194; (1735) 213; (1736) 225.
- Buquet, Philippe—Fera com^{re} pour son compte, (1732) 161; agent du S^r Walon, (1733) 171; (1736) 222.
- Burel, Etienne—Demande une concⁿ, (1721) 30.
- Busquet, Capt.—Punition, (1724) 48.
- Butler, Jean—Dette du S^r Foucher, (1734) 198.
- Byrne, l'abbé—Miss^{re} en Acadie, (1734) 189, 202; retourne en France, (1735) 204; remplacé, 216.
- Cabanac, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; brevet d'ens. à son fils, (1726) 70; promⁿ, (1726) 72, 73; lieutenant, (1727) 82; promⁿ, (1728) 172.
- Cabanac de St-Georges—Congé, (1733) 175; promⁿ, (1738); mort, 247.
- Cabanac, M. de—Fait capt, (1742) 304.
- Cabanac, M^{de} et M^{les}—Passage, (1725) 56, (1730) 132; disputes avec M^{de} de Champlain, (1733) 175; titre de la terre de Champlain, (1724) 193.
- Cabarets—Réduction à Montréal, (1722) 39; réduction dans les côtes, (1724) 49, (1726) 70.
- Cabarus, V^{ve} (de Bayonne)—Créances, (1736) 231.
- Cadillac (ou Trédillac) M. de—Instr^{ns}, (1728) 18.
- Cadet, V^{ve}—Tutelle de ses enfants, (1734) 197.
- Cadets—Abus touchant leur réception dans les troupes, (1726) 78; âge, (1727) 81, 82; à l'Île-Royale, (1732) 165, 166, (1734) 197; à l'Île-Royale, (1735) 217.
- Cadets voir aussi Troupes.
- Cadillac voir Lamothe Cadillac.
- Caffinières, S^r de—Com^{nt} d'escadre en (1690) 41.
- Cailly, M. de—Remplace M. de Merveilleux, (1732) 148, 165; cassé, (1741) 295; mis à la retraite, (1742); passage, 306.
- Cale de carénage à Louisbourg, (1739) 264.
- Campault, S^r—Réhabilitation, (1732) 154. (1733) 175, (1734) 188, 193.
- Campaux, Jacques, père—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Campeault, Louis—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Campot, Claude—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Canada, Le—Flûte construite à Québec, (1741) 286; commandé par le S^r de Beauvais, (1792) 303.
- Canadiens—Pourront s'établir à la Louisiane. (1736) 225.
- Canague, S^r de—Bons témoignages, (1725) 66.
- Canal de Lachine—Entrepris par le Sém^{re} de St-Sulpice, (1733) 173, 178, (1734) 199.
- Canal près de Miré—Constrⁿ projetée, (1733) 183.
- Canceau—Pillage à, (1721) 21, 22, 23, 29, 30, (1722), travaux des Anglais, 35; affaire de, 36, 42, (1724) 54.
- Canceau, île de—Possession française, (1740) 282.
- Canonnières—Instrⁿ, (1739) 264; pour Louisbourg, (1740) 280.
- Canouille, Tanquery de—Remplacé comme proc^g, (1722) 11.
- Capucins—A la Louisiane, (1721) 10, (1725) 15; les Ursulines n'en veulent pas pour directeurs, (1728) 93.
- Caradec, le P. Zacharie—Curé de Louisbourg, (1729) 108; récollets à Louisbourg, (1730) 134; n'aime pas le P. Anastase, (1731) 136; conduite satisfaisante, (1731) 147; dîme sur la pêche, (1732) 165; plaintes contre lui, (1733) 182; sup^r récollets de Louisbourg, 185; renvoi de l'Île-Royale, (1735) 204; conduite à Louisbourg, (1735) 205; sup^r des récollets à l'Île-Royale, (1737) 232; avertissement, (1738) 250, 253, 254.
- Carcy, Marianne Pagé—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Cardinal, Jacques, père—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Cardinal, Jacques, fils—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Carrerot, André—Dépense, (1736) 231.
- Carrerot, Angⁿ—Apts, (1728) 105; concⁿ de l'île n^o 8, (1735) 217; cons^r à Louisbourg, 218; dépense, (1736) 229.
- Carrérot, Philippe—Démission, (1726) 78.
- Carey, Jacques—Fourniture de bois, (1722) 34. (1724) 51, (1725) 58.
- Carey, Joseph—Fourniture de bois, (1722) 34.
- Carle, (Italien)—Ne peut revenir en France sans ordre du roi, (1728) 97.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Carlier, S^r—Brevet, (1719) 5.
- Cartes et plans—Pour navigation de l'Île-Royale, (1725) 55; de Niagara, (1727) 86; environs de Louisbourg, (1729) 121; du St-Laurent, par M. de L'Etandière, (1733) 168, 185; du lac Champlain par Auver, 171; anglaise mentionnée par le P. Charlevoix, 185; du St-Laurent et du détroit de Belle-Isle, (1735) 206; du golfe du Mexique et des côtes de la Louisiane, 207; pour navigation du Canada, (1736) 221; du St-Laurent jusqu'au détroit de Belle-Isle, 224; de la côte de Terre-Neuve, (1738) 245; des bancs et batteries de Terre-Neuve, (1739) 257; du lac Champlain par le S^r de Contrecoeur, 260; de la Baie St-Paul dressée par M. de Léry, (1740) 277. *Voir aussi plans.*
- Carteret, Lord—Pillage à Canseau, (1721) 22; papiers de M. d'Irriberry, (1722) 36.
- Cartier, S^r—Mines, (1722) 39.
- Casernes—A Québec, (1727) 85; (1728) 96; (1729) 111; (1732) 154; à Louisbourg—Inscription sur la porte, (1725) 55; (1727) 90; (1739) 264; (1740) 281; à Port-Toulouse, (1732) 163.
- Cassagnoles, Blaise—Dispute avec Bernard d'Etcheverry, (1742) 306.
- Castor—Dépense annuelle pour la régie du privilège en Canada, (1722) 11; demi gras, (1725) 15; com^{te} à Québec, (1726) 16; prix en Canada, (1728) 18; droits, (1721) 21; diminution des droits, 27; privilège exclusif à la Cie des Indes, 28; mémoire des négociants du Canada, (1722) 36; envoyé en France, 37; com^{te} frauduleux, (1725) 59; prix du demi-gras, 60; arrêté, (1726) 75; com^{te}, (1727) 85; nouveau prix, (1729) 118; déclarations aux com^{tes} des postes, (1731) 144; droits rétablis, (1733) 174; com^{te}, (1735) 206; recettes plus fortes, (1739) 260.
- Casse, Gabriel—Conc^{te} à Détroit, (1737) 239.
- Cassigny, François—Retenu à l'Île-Royale par le S^r Goubert, (1736) 228.
- Castrol, S^r—Biscuits pour l'Île-Royale, (1730) 133.
- Catalogne, M. de—App^{te}, (1722) 36; croix de St-Louis, (1725) 66; soldats à l'Île St-Jean, (1726) 78; services seront reconnus, (1728) 106; mort, (1730) 133.
- Catalogne, fils, M. de—Ira à l'Île-Royale, (1727) 84; mort de son père, promⁿ, pension, (1730) 134; congé, (1731) 147; plan, etc. pour le canal Lachine, (1733) 178; apposition des scellés sur ses effets, (1736) 228; mort, 230.
- Catalogne, V^o de—Pension, (1730) 126.
- Catalogne, M^{lle} de—Mariage avec le Chev^r de Gannes, (1731) 146.
- Catelineau, Capt.—Instr^{ms}, (1717) 3.
- Causilhic, S^r de—Interdiction, (1725) 16.
- Cavagnac, M^{is} de—Com^{te} *Le Jason*, (1738) 251.
- Cavagnal, M. de—La charge de com^{te} des troupes ne sera pas rétablie, etc., (1725) 63; (1726) 70, 71; promⁿ, 71; recrues, (1727) 84; congé, 88; (1728); aug^{nt} des troupes, 96; expédition contre les Renards, congé, 98; mines de cuivre du Lac Supérieur, (1729) 118; (1730) 127; croix de St-Louis, 128; réparation à sa maison, (1731) 138; revue des troupes, recrues, plaintes contre Beauharnois, 142; conc^{te} près du Long-Sault, (1732) 152; bonne entente avec M. de Beauharnois; port de l'épée au Conseil, 156; rendra compte de son gov^t de Montréal, (1734) 196; paix entre Hurons et Outaouais, (1740) 277; *voir aussi* "Vaudreuil".
- Cavalier, S^r—Rapprochement des Chouanons, (1729) 114.
- Caylus, M. de—Prise de deux bateaux, (1733) 179.
- Céloron de Blainville, M.—(1725) 59; (1727) 82; promⁿ, (1731) 140; fait lieutenant, 142; conduite approuvée, ens. en second à son frère, (1732) 153; congé, (1734) 195; com^{te} de Michilimackinac, (1737) 235, 237; promⁿ, (1738) 247, 248; croix de St-Louis, (1741) 289.
- Cerry, S^r—Plaintes, com^{te} de l'Île-Royale, (1734) 201.
- Césarée, le Frère—Repasera en France, (1732) 156, 161; évacion de prisonniers à Montréal, (1732) 158; retour au Canada, (1736) 226.
- Chabannes, S^r (chirurgien)—Passe au Canada, (1730) 127.
- Chactas—Brûlent trois ambassadeurs Chicachas, (1732) 157; guerre aux Chicachas, (1734) 197; (1735) 209.
- Chambly—Fort^{ns} terminées, (1721) 27; (1725) 59.
- Chambly de Cournoyer—Tué en duel, (1737) 235; (1740) 276; dispense d'alliance, (1742) 306.
- Chambly, Hertel de—Plaintes contre de Sabrevois, (1726) 73.
- Chameau, Le—Voyage à la Louisiane, (1723) 11; voyage au Canada et à l'Île-Royale, (1721) 23, 25, 26, 27; castor débarqué en fraude, 24; charge de mâts, 28; voyage au Canada, départ, (1722) 32; armement, passagers, etc. 33; instr^{ms} au com^{te} pour voyage au Canada, chargement, passager, 34; armement et approvisionnement pour voyage à l'Île-Royale, 35; chargement pour Québec, espèces, 36; passage de M^{de} de Beaujeu, instr^{ms} au com^{te}, mâts, 37; dommage causé à *La Suzanne*, 39; Tilly remettra le com^{te} à M. Meschin, instr^{ms} à tous deux, passagers, (1724) 46; conduite de M. de Bienville, com^{te}, 48; voyage au Canada, (1725) passagers, départ retardé, naufrage, 56; effets perdus seront remplacés, naufrage, 64; effets perdus seront remplacés, (1726); dépêche *re* S^r Amariton perdue, 69; lettres et dépêches perdues, 70; fonds et effets perdus, 71, 77; effets sauvés du naufrage, 78; frais causés par sa perte, (1727) 86; effets sauvés du naufrage, 90; mort de M. de Chazel, (1729) 118; mort du S^r de la Geste, (1730) 128.
- Chamballon, V^o du notaire—Honoraires, (1729) 111.
- Champigny, feu M. de—Lettre de changes tirées par M. de Lanouiller, (1726) 68.
- Champlain, S^r de—Sera transféré à la Louisiane, (1729) 110, 119.
- Champlain, M^{de} de—Terre appartenant à M^{de} de Cabanac et à elle, (1733) 175; titres, (1734) 193.
- Champlain, lac—Détachement pour empêcher la fraude du castor, (1728) 98; étab^{mt} anglais, (1733) 178; examen des bois, (1734) 193, 196.
- Champmorel, M. de—Pillage à Canseau, (1721) 22, 23; (1722) 35.
- Chanoines—Abstention du service divin, (1728) 100.
- Chanvre—Culture en Canada, (1721) 20; (1724) 51, 53; prix, (1725) 59; progrès de la culture, (1728) 95; prix réduits, (1730) 126; (1731) 139; (1732) 153; envoyé en France, (1733) 177; culture, (1735) 209; (1736) 223; (1737) 235; (1738) 245; (1739) 256; (1742) 302.
- Chaon, Chev^r de—Instr^{ms}, (1726) 69; (1734) 190, 198; départ, voyage au Canada, 191.
- Chapeaux—Fabrication au Canada, (1735) 206, 209; (1736) 226; (1737) 232.
- Chapeliers du Canada—Indemnité, (1738) 253.
- Chapelle—Du fort de Louisbourg—Tableau, (1725) 56; à l'Île St-Jean, (1734) 202.

- Chapitre de Québec—Emploi de certain fonds, (1721) 28; revenus, (1724) 45; gratⁿ, (1725) 62; doyen, (1726) 72; chapelains, (1727) 87; difficultés avec le Sém^{ro} de Québec, (1728) 100; saisie de son temporel, 103; prise de possession du siège épiscopal de Québec, (1729) 108; conduite des chanoines, 112; difficultés avec Dupuy, 113; difficultés avec M. de la Tour, (1731) 143; émoluments du doyen, (1732) 159, 160; contestation avec les marguilliers, (1733) 167; émoluments du doyen, 168; offices, 171; paix rétablie, 177; charges, (1735) 210; chœurs et enfants de chœur, seigneurie du Long-Sault, (1736) 222; M. de Lotbinière nommé doyen, (1738) 249; prise de possession de l'évêché, (1740) 270; difficultés avec l'abbé de Lotbinière, 276; fixation de cures, (1741) 284, 285, 288; dispute avec le grand vicaire, (1742) 304.
- Chapoton, Jean—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Charbon—Du Petit Brador, (1721) 25; exporté en France, (1722) 43; droit d'entrée à l'Île-Royale, (1729) 109, 122; pour l'Île-Royale, (1740) 280.
- Charbonnier, Sr—Plaintes, procès à Montréal, (1738) 245.
- Charente, La—Voyage à la Louisiane, (1734) 191; pelleteries de M. de Vaudreuil, (1735) 207; commandée par Le Gardeur de Tilly, (1741) 295.
- Charles, Alexandre—Sera incorporé dans les troupes, (1735) 211.
- Charlesbourg—Augmⁿ de la paroisse, (1729) 118.
- Charlevoix, le P.—Retour en France, (1721) 23; histoire de St-Domingue, (1729) 108; plans au dépôt de la Marine, 109; découverte de la mer de l'Ouest, (1731) 136; histoire du Canada, (1732) 148; carte anglaise, (1733) 185.
- Charnisay, M. d'Anunay de—Limites de l'Acadie, (1725) 65.
- Charrier, Augⁿ—(1737) 238.
- Charron—Hôpital des Frères, (1732) 152; (1735) 204; créanciers de France, (1741) 294.
- Chartier de Lotbinière—Voir "Lotbinière".
- Chassin, Sr—Comⁿ, (1717) 3; garde-magasin, (1722) 10; révoqué, (1725) 16; promu, (1737) 242.
- Chassin, Thierry de—Congé, (1742) 306.
- Chastelain, Sr—Promu, (1735) 214; fait lieut., (1736) 225.
- Château St-Louis, (1722) 37; pavillon, (1724) 52; dépenses, (1725) 59, 61; carreaux plombés, (1727) 84.
- Châteauguay, Sr de—Second lieut. du roi à la Louisiane, (1718) 2; comⁿ, 3; besoins, 4; congé, (1724) 13; appts, (1727) 79; passage pour son valet de chambre, 80; (1736) 221; ne peut obtenir gouv^t de la Martinique, (1739) 269.
- Châteauneuf, M^{de}—Pension, (1726) 73.
- Châteauneuf, M. de—Au sujet de son petit-fils, Augⁿ Charrier, (1737) 238.
- Chates, Sr de—Ferme de la traite aux forts Niagara et Frontenac, (1742) 303.
- Chauffour—Fabricant de chapeaux à Montréal, (1735) 206.
- Chaumont, R. P. Christophe de—Miss^{ro}, (1721) 10.
- Chaumont, Eusèbe de—Miss^{ro}, (1721) 10.
- Chaulnes, Chev^r de—Cadet de l'aiguillette, (1733) 174; passe au Canada, destination changée, 186; demande emploi, (1737) 236; congé absolu, (1739) 259; défense de repasser en France, 268.
- Chaussegros, M. de—Gratⁿ, (1721) 27; salles d'audience à Trois-Rivières et à Montréal, 28; fort^{ms} et Château de Québec, (1722) 39; fort du lac des Deux-Montagnes, (1724) 45; logement des trou-
- Chaussegros, M. de—*Suite*.
pes, rang, 49; difficultés avec Vaudreuil, (1724) 49, 50; fort du Sault St-Louis; rang de capt., 50; plaintes contre les communautés religieuses, (1725) 60; dispute avec Vaudreuil; château St-Louis, 61; armes audessus des postes et des forts, (1726) 74; maison à Niagara, (1727) 83; cartes et plans de Niagara; croix de St-Louis, 86; demande refusée, (1728) 96; livre, 100; maisons de Niagara et du Portage, 102; travaux au Palais, (1729); fort^{ms}; découverte d'une ardoisière, travaux du Palais, 113; fort^{ms} de Québec, 114; fort^{ms} de Montréal, 118; gratⁿ, (1730) 127; réparations aux batteries, 131; nommé capt., prétention, (1731) 138; plaintes contre lui non fondées, 140; droits usurpés, 142; rati^o de concⁿ, (1735) 215.
- Chaussegros, M. de—*Voir aussi* de "Léry."
- Chauveau, Pierre—Est prêtre, congé absolu, (1735) 211.
- Chauvin—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Chauvreux, le P.—Miss^{ro} en Acadie, (1737) 240.
- Chavagnac, M^{is} de—Instr^{ms}, (1738) 255.
- Chavaunes, le Sr de—Sec. du Conseil de la Régie de la Louisiane, (1724) 12.
- Chavigny, M. de—Bois du lac Champlain, (1734) 196.
- Chaviteau, pilote—Condamné à la prison, (1730) 130; carte pour navigation du Canada (1736) 221.
- Chavoy de Noyant, Sr.—Foi et hommage, (1724) 45.
- Chazel, M.—Nommé intendant, (1725); départ pour le Canada, 55; instr^{ms}; noyé, 56; instr^{ms}, 57; mémoire du roi; ferme de la traite de l'émiscamingue, 58; traite des postes de Frontenac, Toronto et Niagara; dépense de la colonie, 59; terme des comptes; poudre aux aides-majors; droit de consignation au greffier du conseil; poudre à M. de Tonty; réserve de poudres, 59; arrivée en Canada; poudre pour les Abénaquis, 60; dépense de l'année; instr^{ms} 61; habillement des troupes; poursuites contre les D^{les} de Saint-Martin, 62; loyer de la maison de M. de Vaudreuil, 71; appts comme intendant, 118.
- Chazel de St-G...—Com^{ro} de la marine en Canada, 2^{eme} conseiller, (1725) 63.
- Chemins—De l'Île-Royale, (1725) 65; (1726) 77, 78; (1732) 168; (1733) 181, 183; (1734) 200; (1735) 217; (1738) 250; (1740) 280; (1742) 308.
- Chemin—Du lac St-Pierre, (1734) 192.
- Chenneville, Sr—(1742) 297.
- Chenu de Boismarie, Claude—Privilege de pêche, etc. aux îles de la Madeleine, (1735) 218.
- Chesne—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Chesnau, Sr—Instr^{ms}, (1722) 123) 11; (1725) 16.
- Chevaux—Diminution du nombre, (1726) 70; com^{eo} avec les Îles, (1728) 101; élevage au Canada, (1729) 117; com^{eo} avec la Martinique, (1731) 139; droits sur l'élevage, 144; exportation à l'Île-Royale et aux Îles, (1732); ordonnance, (157); taxes, 159.
- Chevigny, M. de—Promⁿ, (1731) 139; goudron, gratⁿ pour constrⁿ de vaisseau, (1732) 153; réservera les chênes sur le lac Champlain et le Richelieu, (1733) 171; bois du lac Champlain, (1734) 193; (1735) 210; fabrication de résine, brais, goudron, etc., (1736) 223, 227; (1737) 235; magasinier au fort St. Frédéric, (1740) 276; difficultés avec le Sr DuPlessis Faber, (1742) 302.
- Chèvremont, Goudron de—Brevet d'écrivain, (1735) 210; (1736) 222; promesse d'emploi, (1741) 285; (1742) 298.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Chicachas—Alliance projetée avec les Illinois, (1732) 157; guerre contre eux, (1733) 178; engagement avec les Chactas, (1735) 209; négociations, guerre, (1736) 224, 226; campagne contre eux, (1737) 236, 238; expédition contre eux, (1738) 254; (1740) 274, 275, 276, 277; insuccès de l'expédition contre eux, (1741) 286; coup sur les Français à Ouabache, (1742) 302.
- Chicoyneau, D^r—Eaux découvertes près de Trois-Rivières par M. Varin, (1733) 172, 177, 185.
- Chouanons—Rapprochement, (1729) 114; (1730) 129; placés du côté nord de l'Ohio, (1732) 157; s'établiront à Ouabache, entreprise des Anglais de ce côté, 158; détestent les Anglais, (1733) 174; union avec les Hurons etc., (1734) 197; transmigration, (1736) 226; (1737) 238; (1739) 260; (1740) 276; (1741) 286; (1742) 301, 305.
- Chouéguen—Les Anglais veulent s'y établir, (1725) 63, 64; fort bâti par les Anglais, (1728) 98, 101; Anglais quittent ce poste, (1732) 157; traite, (1733) 174; étab^{mt} anglais, 178.
- Chrestien, le Frère—Administration de l'hôpital-gén. Montréal, (1721) 26; passage, (1722) 33; passage pour quatre maîtres d'école, 34; prendra soin du S^r Esprit, (1722) 38; passage, (1724) 47; remplacement, passé à St-Domingue, (1725) 62; ramené à Québec, (1726) 70; succ^r sera nommé, sera envoyé au Canada, (1726) 74; désordre causé par dissipation, (1727) 83; revenu au Canada, (1728) 93; créanciers, 97; rendu au Canada, (1729) 115; créanciers, (1730) 127; succ^r, (1731) 139, 145; (1732) 153; liberté demandée, (1733) 178; succ^r, (1734) 199.
- Citadelle à Québec—Projet non approuvé, (1728) 98; voir aussi "Fortifications."
- Clairambault, M. de—Aidera le P. de Charlevoix pour l'histoire de St-Domingue et du Canada, (1729) 108; plan au dépôt de la Marine, 109; plans de fortifications dressés par M. de Verville, (1730) 124; aidera au P. Charlevoix, (1732) 148.
- Clerc, Marin de—Incorporé dans les troupes, (1736) 222.
- Clergé—Paix rétablie, (1733) 177.
- Clergé de France—Constitution d'une rente sur le— (1742) 309.
- Clérin, M^{de}—Terrain, (1726) 71.
- Clesse, S^r—Huissier, (1735) 209; nommé cons^r, (1735) 216.
- Clignaucourt, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; comⁿ, (1726) 73.
- Clottus, S^r—Succ^r Claude Herbin, (1733) 175.
- Coadjuteur—Est à Rochefort, (1729) 110.
- Code noir, (1724) 12.
- Coetquin, M^{is} de—Emprisonnement du S^r Le Duc, (1721) 22, 23.
- Cœureux, les mineurs—Réclamation, (1726) 71.
- Colle de poisson—Fabrication au Canada, (1739) 256, 265; (1740) 279; à l'Île-Royale, 282; échantillons bons, (1742) 299, 305.
- Collège—A Montréal, (1728) 96, 99; à Québec, (1734) 196; de Québec, ardoise pour la couverture, (1735) 205; de Québec, régent, 208; couverture, (1736) 221.
- Collet, S^r Mansuève—Instr^{ns}, (1724) 15, 49; gratⁿ annuelle, 53; difficulté entre MM. de S^r Simon père et fils, (1725) 63; mémoires au roi, (1727) 85; droits d'échange des Sulpiciens, 87; gratⁿ pour l'évêque de Québec, (1735) 206; réparations du palais épiscopal, (1741) 294.
- Colonies—Politiques française et anglaise, (1728) 97, 98.
- Colons—Nouveaux à la Louisiane, (1718) 4; armes pour les soldats, (1725) 63; (1726) 70; tirés de l'Hôpital-général de Paris, (1728) 102.
- Combes, M. de—Démission de Mgr. Dosquet, (1739) 267; mort de l'évêque de Québec, (1740) 272.
- Commerce—Importation défendue aux habitants de la Louisiane, (1718) 4; entre la Louisiane et St-Domingue, (1725) 15; étranger au Canada, (1726) 16; à la Louisiane, (1727) 18; importation de marchandises étrangères au Canada, (1724) 50; carte du— (1725) 66; entre la N^{lle} Angleterre et les Îles françaises, (1726) 75; (1727) 83; anglais avec l'Île-Royale sera arrêté, entre le Canada, l'Île-Royale et les Îles, extension, 89; étranger avec l'Île-Royale, 90, 91; anglais à Louisbourg, (1728) 93; entre le Canada et la France, 98; étranger à Montréal, 101; anglais, 105; anglais à Louisbourg, 107; du Canada avec les Îles, (1729) 114; étranger au Canada, 115; anglais à Montréal, 117; étranger défendu, 119; (1730) 126; pour l'année (1729) 126; liberté, (1730) 129; des sauvages avec les Anglais, 132; étranger, 133; de la Louisiane, (1731) 137; entre le Canada et les Îles, 146; étranger sera supprimé, (1732) 157; entre l'Île-Royale et la N^{lle} Angleterre, 164; entre l'Île-Royale et les Îles, 164; de détail, instr^{ns} à Hocquart, (1733) 168; étranger; entre l'Île-Royale et les Îles, 177; de l'Ouest, 178; anglais à Port-Toulouse et à Petit Dégrat, 180; étranger à l'Île-Royale, 181; des chevaux et bestiaux avec les Îles, (1724) 197; de l'Île-Royale, liberté, 200; diminue à l'Île-Royale, 201, 202; état des batiments marchands, 202; avec l'Île-Royale, (1735) des chevaux avec les îles du Vent, 208; du castor, 209; de l'Île-Royale, état, 216; entre l'Île-Royale et les Îles, (1737) 238, 241, 242; excédant de l'importation, (1738) 246; étranger au Canada, plaintes, 246, 253; importation et exportation, (1739) 256; illicite, 260; étranger, 262; du castor, (1740); avec les Îles, etc., 278; entre le Canada et l'Île-Royale; étranger avec l'Île-Royale, 280; général de l'Île-Royale, 281; du Canada, (1741) 284; avec l'Île-Royale, etc., 287; étranger, 291; de l'Île-Royale, 292; avec l'Île-Royale et les Îles, (1742) 304; de l'Île-Royale, en (1741) 308.
- Commissaire de la marine—Rangs dans les églises, etc., (1732) 158, 159, 162.
- Com^{re} de la Marine à Montréal—Entrée au Conseil Sup^r de Québec, (1733) 179.
- Commissaire-ordonnateur de Louisbourg—Jardin, (1733) 180.
- Communautés religieuses—Devront porter foi et hommage, (1724) 49; revenus et charges, (1725) 57; défense de nuire à la construction, etc., 60. (1726) 70; revenus et charges, (1727) 84. (1728) 99; accroissement, dot, (1732) 156; dot des religieuses, 161.
- Compagnie de l'Est de l'île St-Jean (ou Cottard) Faveurs, (1731) 137; concⁿ, (1733) 180; plaintes contre le S^r Roma, suspension de l'envoi de vaisseaux, (1734) 203; (1735) 217; (1736) 228; (1737) 241; Voir aussi Cottard.
- Compagnie des Forges—Avances, ouvriers, (1737) 234; privilège, 239; Fer pour arsenaux de la marine, (1738) 255; concⁿ du fief St-Etienne, (1740) 275, voir aussi Forges.
- Compagnie de la N^{lle} France—Décharge de sa dette, (1728) 104.
- Compagnie des Indes—Mémoire pour l'intendant du Canada, (1726) 16. (1729) 19; régie, (1721) 22; privilège exclusif du castor, 28; prix des écarlatines, (1724) 45; transport de fourrures,

Compagnie des Indes—*Suite*.

51; mesures contre com^{co} frauduleux, (1725) 59; com^{co} du castor, (1727) 85; passeports pour aller du Canada à la Louisiane, (1728) 92; gratⁿ au S^r d'Aigremont, (1729) 108; révocation de M. de Lanouiller, suspendu, 115; fraude du castor, (1730) 132; rétrocession de la Louisiane, (1731) 136; saisie de tableaux, (1735) 214; fabrication de chapeaux au Canada, (1737) 232; causes de la diminution du com^{co}, (1738) 253; com^{co} au Canada, (1739) 267.

Compagnie du S^r de la Boularderie—Progrès, (1732) 165, 166.

Compagnie d'Occident—Nomⁿ de com^{nos} pour passer ses contrats de rente, (1717) 1; nomⁿ de directeurs, permissions aux officiers servant cette cie, fonds capital, nouveaux directeurs, dispense de porter des engagés, 2; paiement des actions, (1718) 2, 3; com^{co} du castor, 3; dépenses de l'année, 4; ordre, 5; dépenses de (1725), 14; supplément de dépenses, 15.

Comte, Pichon de—*Voir* "Pichon".

Comte de Toulouse, le—Voyage à la Louisiane, (1718) 5.

Congrégation, Sœurs de la—A l'Île-Royale, (1724) 49; étab^{mt} à Louisbourg, (1726) 77; (1733) 171.

Conseil Supérieur de Québec—L'huissier doit avertir le gouv^r, (1722) 38; difficultés avec Dupuy, (1729) 113; règlement au sujet des requêtes civiles et des tierces oppositions, (1732) 159, 162; port de l'épée, (1733) 170; manière de procéder, (1737) 235.

Conseil Supérieur de la Louisiane—Etab^{mt}, (1712) 1; (1716) 1; composition, (1722) 10; ordres et instr^{ms}; composition, etc., 11; (1724) 12; administration, (1724) 13; ordonnance portant règlement entre le militaire et le—(1725) 15; arrêt du Conseil d'Etat, (1729) 19.

Conseils Supérieurs des Colonies—Nommeront des assesseurs, (1742) 309.

Conseil Provincial aux Illinois—Etablissement, (1722) 10.

Conseil de guerre—Présence des officiers subalternes, (1733) 170.

Conseillers—Entretenus à la Louisiane, (1724) 12; pouvoir de subdéléguer, 13; clerc, rang au Conseil Sup^r, (1730) 133; seront choisis dans la colonie, (1732) 157; salaires, (1734) 196; à Louisbourg—nombre, (1739) 263; présence aux séances, (1740) 278.

Consolin, S^r—(1727) 90.

Constantin, S^r—Concⁿ au Labrador, (1730) 126; plaintes au sujet de sa concⁿ, (1736) 223; disputes avec les S^{rs} Foucault et Boucault, (1737) 236; (1739) 259; (1740) 272; poste du Grand S^r Model, 275; difficultés avec Foucault et Boucault, (1741) 285; difficulté avec MM. Bocé et Bouvier, 285; (1742) 298.

Conteneuil, M. de—Instr^{ms}, voyage, (1722) 33, 42; instr^{ms}, (1724) 46; (1725) 56; restera pour maintenir la paix, 66; instr^{ms}, (1728) 93; instr^{ms}, (1731) 137; sera retenu à Louisbourg, 145; armes du roi pour la porte Dauphine à Louisbourg, (1732) 166; port d'hivernement, (1742) 299; com^{dt} du Rubis, (1742) 304.

Contente, La—Confiscation, (1735) 217.

Contrecoeur, M. de—Promⁿ, (1726) 72; (1727) 82; (1729) 118; (1731) 139; croix de St-Louis, emploi pour son fils, (1732) 155.

Contrecoeur, fils, M. de—Ens. en pied, 196; promⁿ, (1740) 277; succⁿ de son père, lieut., (1742) 303;

Contrecoeur, fils, M. de—*Suite*.

comⁿ dans les troupes de la Louisiane, (1733) 167; promⁿ, (1734) 195; croix de St-Louis; (1735) 213; (1736) 225; concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215; concⁿ sur la rivière aux Loutres, (1735) 215; ardoisière sur le lac Champlain, (1738) 245; chev^r de St-Louis, (1738) 248; carte du lac Champlain, (1739) 260; com^{dt} du fort St-Frédéric, (1742) 301.

Convention matrimoniale en Canada, (1733) 179.

Corbin, André—Affaires avec M. Du Lino, (1722) 38.

Corbin, S^r Baschemin—Terrain à la Louisiane, (1727) 17.

Corby, M.—Com^{dt} à Canceau, entente avec St-Ovide, (1726) 76; rappel du S^r de St-Poncy, (1742) 307.

Cordier, Charles—Percepteur des droits, (1721) 28.

Cordier, Pierre—(1736) 225.

Cordiers—Pour le Canada, (1730) 125; (1731) 137; (1732) 157; étab^{mt} à Québec (1736) 223 (1741) 287.

Cornette, S^r—Créance, (1742) 300, 303.

Corsaires du cap de Rhé—Défense de leur aider, (1733) 180.

Cosme, Pierre—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.

Cosse, le S^r—Brevet de capt. de flûte, (1735) 207.

Costebelle, V^{ve} de—Pension, (1722) 34; maison à Port-Dauphin, 42.

Coton, Barthélémy—Inst^{ms}, (1725) 15.

Cottart et Cie—Concⁿ à l'île St-Jean, (1721) 146, 147; frégate *L'Angélique* sera envoyée en Italie, (1732) 148; concⁿ à l'île St-Jean, (1733) 172, 180, 184, 185; Du Buisson devra aider à leur étab^{mt}, (1734) 203; (1735) 204; plaintes contre Roma, 206; concⁿ à l'île St-Jean, (1736) 220; abandon de leur concⁿ, 220; cession de leur concⁿ au S^r Roma, (1737) 233.

Cotte, M. de—Médailles, (1728) 92.

Cotterel, S^r—Plaintes contre M. de St-Ovide, (1728) 93; (1729) 120; insuccès dans commerce des chevaux, (1739) 260.

Cottin—Castor, (1718) 2.

Cotton, S^r—Fabricant de chapeaux à Québec, (1735) 206.

Cottret, S^r—Concⁿ à l'île St-Jean, (1732) 150.

Couagne, S^r de—Promⁿ, (1732) 162; capt. réformé, 164.

Coulombier, M. du—Instr^{ms}, (1719) 5.

Coulonges, enfants du S^r de—Défense de traiter dans les bois, (1724) 50.

Courbuisson, S^r de—(1731) 138.

Coureurs des bois—Amistie, (1737) 238, 239.

Cournoyer, M. de—Promⁿ, (1733) 171, 185.

Cournoyer, M. de Chambly de—*Voir* "Chambly de Cournoyer".

Courrier d'Orléans Le—Voyage à la Louisiane, (1727) 18.

Courtemanche, M^{de} de—Passée en France, (1721) 22; permis pour aller au Labrador, (1722) 35, 36; parts et portions accordées au S^r Brouague, (1726) 75.

Courtemanche, M^{les}.—Permis pour aller au Labrador, (1722) 35; plaintes contre Brouague, concⁿ de la Baie de Phéliepeaux, (1739) 258.

Courtin, l'abbé—Zèle pour l'église de Mirtiqueche, (1729) 122; miss^{re} en Acadie, (1731) 145; (1733) 179; mort, (1734) 189, 190, 201.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Courval, J. Bte Poulain de—Exempt de la Maréchaussée, (1736) 225, 235, (1737) 239; dettes au Sr Gendron jeune, (1738) 244; (1741) 283; (1742) 297; lt. gén. à Trois-Rivières, (1739) 258; mort, (1739) 257.
- Courval, D^{lle} de—Ressemblance au roi, (3731) 140.
- Cousalin, Sr de—Aide d'artillerie à Louisbourg, (1721) 24.
- Couturier, l'abbé—A remplacé M. Pelletier de St. Aubin, (1732) 163; Sém^{ro} de St. Sulpice, (1733) 176; miss^{res} pour l'Acadie, 179; passage pour trois miss^{res}, 185; démission de Mgr de Mornay, 186; concⁿ au Sém^{ro} de St. Sulpice, (1734) 188; missions de l'Acadie, (1735) 204; confirmation de la concⁿ du lac des Deux-Montagnes; miss^{res} pour le Canada et l'Acadie, 205; concⁿ au Sém^{ro} de St. Sulpice, (1735) 211; miss^{res} à l'Île-Royale, en Acadie, 216; passage pour miss^{res}, (1737) retour de l'évêque au Canada, 233; miss^{res} pour l'Acadie, (1739) 268; passage de deux miss^{res}, (1740) 271.
- Couvents—Officiers civils, n'y ont plus libre accès, (1732) 154; perquisition des criminels, 161.
- Coux, Chev^r de—Va à l'île St-Jean, (1733) 181; congé, (1735) 218; promⁿ, (1737) 242; chirurgien à l'île St-Jean, (1738) 253; mariage, (1740) 280.
- Creil, Sr de—Comⁿ, (1718) 2.
- Crenay, baron de—Com^{dt} des troupes à la Louisiane, (1730) 19.
- Crespin—Cons^r, (1727) 86; succⁿ d'un oncle, (1735) 114.
- Crève-cœur, M. de—Pension, (1740) 280.
- Crevier, V^{ve}—Lettres de noblesse refusées, (1722) 39.
- Cristinaux—Bien disposés, (1734) 195.
- Croizelle de Repentigny—Fait capt., (1741) 289.
- Croiselle, fils cadet—Enseigne, (1742) 304.
- Croizille, M. de—N'a pas demandé la place de Grand Voyer, (1725) 61; lieutenant., (1727) 82; promⁿ, (1735) 214.
- Crosnier—Maison à Louisbourg, (1721) 29.
- Crozat, Sr—Com^{co} de la Louisiane, (1712); paie des officiers, etc. à la Louisiane, (1714); privilège exclusif de com^{co}, arrêté en sa faveur, (1716); exécution des lettres patentes, 1; dépenses à la Louisiane, (1718) 3; concⁿ de l'île d'Orléans et de la pêche à Niganiche accordées au Sr de la Boularderie, (1734) 189, 190, 203; (1735) 207.
- Cugnet, Sr—Ne peut être cons^r, (1721) 28; secours pour empêcher la fraude, (1722) 37; plaintes contre lui, (1725) 57; comⁿ de notaire, (1726) 73; retenue aux Sulpiciens pour fort^{ns} de Montréal, (1727) 81; greffier du Conseil Sup^r de Québec, (1728) 92; nommé cons^r (1730) 123, 127; terrain à Québec, (1732) 151; grat^s pour bœufs des Illinois importés, 152; bœufs de l'Illinois, (1733) 169; 1^{er} cons^r, 171, 172; produit net de la régie du poste de Tadoussac, 174; traite de la rivière Moisy, etc., (1734) 198; garde des sceaux, (1735) 213; ferme de Tadoussac, (1736) 222; tabac envoyé en France, 223; ferme de Tadoussac, (1737) 237; privilège pour exploitation de mines de fer, 238; ferme de Tadoussac, (1738) 247; tabac du Canada, (1740) 270; doit au domaine d'Occident, (1740) 271; comⁿ de concⁿ, 275; envoi de tabac en France, 278; traite aux Sept-Iles, (1741) 293; créance M. M. Mariette, (1742) 299; créanciers, liquidation, 305.
- Cugnet, fils—Elève de M. Verrier, (1741) 287.
- Cuivre du lac Supérieur—Qualité, (1735) 214, voir aussi "mines".
- Cures—Proposition de les rendre fixes, (1736) 222; (1737) 236; fixation par le chapitre, (1741) 285, 288; (1742) 303; de Louisbourg, (1727) 90; (1728) 92, 93; revenus, (1728) 106.
- Cureux, mineurs—Réclamation, (1732) 154.
- Dadoncourt, M.—Baron de Longueuil nommé major de Montréal, (1733) 185.
- Dagneaux de Saccaye—Nomⁿ, (1734) 195.
- Dagneaux Douville, Sr—Se retire du service, (1734) 195; brevet d'ens., (1735) 212; concⁿ, (1737) 236; concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Dagneau de la Sausaye—Brevet d'ens. reçu par erreur, (1735) 212.
- Daigneaux, Sr—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Daine, Sr—Inst^{ns}, (1728) 18; passage, (1722) 33; greffier du Conseil, 37, (1724) 49; plaintes, (1725) 59; proc^r gén. du Conseil Sup^r de Québec, (1728) 92; comⁿ de concⁿ, (1734) 192; concⁿ sur la baie de Missiskouy, (1735) 215; découverte de la baie des Esquimaux, (1739) 259; (1740) 275; (1742) 298.
- D'Amour de la Morandière—voir La Morandière.
- Damour de la Rivière M^{lle}—Dot de religieuse, (1735) 211.
- Dangeac, M. d'—Congé, (1722) 43; chev^r de St-Louis, (1725) 66; terrain, (1729) 121; promⁿ, (1732) 162; pension, 164; com^{dt} de la batterie Royale, (1733) 180, 181; grand âge et santé, 182; batterie Royale à l'Île-Royale, (1734) 200; pension, 202; mort, (1737) 243; (1738) 251.
- Dangeac fils—Fait lt., (1732) 164; promⁿ, (1738) 251; relevé de son com^{dt} à Port-Dauphin, (1742) 306.
- Dangeac, V^{ve}—Pension refusée, (1740) 281.
- Daniau, Jacques—Pardon, (1733) 175. (1734) 188, 193, 199.
- Daniau, Philippe—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Dansonnet, l'abbé—Lettres de naturalité, (1735) 215.
- Daribehaude, Sr—Argent collecté par le Sr Lartigue, (1739) 264.
- Darnaud fils—Passage, (1722) 33; promⁿ, (1739) 268; fait capt., (1741) 289.
- Darragorry frères—Pêche à la baleine, (1735) 206, 213, 218; (1736) 220, 221, 222, 224, 229; (1737) 232, 233; traite, 234; protection, 235; entreprise, 239; (1738) 244, 245, 254; (1739) 257, 267; privilège prolongé, (1740) 271; succès de la pêche, 272, 275; baleines blessées, (1741) 293; traite aux Sept-Iles, 293; baleines trouvées mortes sur le St-Laurent leur appartiennent, 283; pêche à la baleine, 294, (1742) 300.
- D'Arrigrand—Concⁿ demandée, (1733) 183; concⁿ à Plédien, (1734) 201; difficultés avec le Sr Ganet, (1740) 270, 272.
- Dartigny de Villeray—Promⁿ, (1737) 238.
- Daumère, Sr—Constrⁿ de navire au Canada, (1739) 260.
- Dauphin—*Te Deum*, naissance du, (1729) 119.
- Dauphin, Le—Produit de la vente, (1740) 281, 282.
- Dauphine, La—Armée à La Rochelle pour la Louisiane, (1717) 3; (1718) 4; (1719) 5.
- Dearing, M^{lle} (de la Jamaïque)—Mariage avec le Chev^r de La Croix, (1728) 92.
- Débarart, Sr—Envoi M. Larreguy à Louisbourg, (1741) 291.
- Decouague, Sr—Promⁿ, (1732) 162; capt. réformé, 164.
- Delhayes, Jacques—Nommé pour signer les billets d'actions de la Cie d'Occident, (1718) 2.
- DeLisle de La Crayère, Sr—Congé etc., (1727) 84.

- Delorme, Sr—Comⁿ, (1719) 6; difficultés avec de la Vérendrye, (1741) 285, 286; difficultés avec le Sr d'Ailleboust, (1742) 301.
- Delorme, l'abbé—Cures fixées par le Chapitre, (1741); passage de M. Sarrasin, 288.
- Delvignes dit Flamand—Passe au Canada, (1726) 70.
- Demuy—*Voit* "Muy", de.
- Denis de Bonaventure, M.—Comⁿ du 30 janv. (1654) 63; promⁿ, (1737) 242; (1738) 251; *voir aussi* "Bonaventure".
- Denis de St Simon, M. de—Promⁿ, (1735) 213; Appts, (1736) 225, 227.
- Denis de la Ronde—*Voit* "La Ronde".
- Denis, le P.—Passage, (1722) 34.
- Denonville, M. de—Fort à Niagara, 87.
- Dépenses—De la Louisiane, (1727), 17; disposition des fonds, (1728) 18; pour (1728) 18; pour (1729) 19; des colonies *voir* aux noms des gouv^{ts} et intendants; de la Cie d'Occident *voir* "Cie d'Occident".
- Dérizy, M^{de}—Naturalisation, (1722) 39.
- Désaunier, Sr—Concⁿ de pêche, (1738) 249; constrⁿ de navires, (1739) 260; découverte de la Baie des Esquimaux, (1742) 298.
- Désauniers, D^{lles}—Com^{ce} frauduleux, (1741) 283; magasin supprimé, (1742) 297, 299, 302, 305.
- Des Bergères de Rigauville *voir* "Rigauville".
- Des Chaillons, Sr—Gratⁿ, (1729) 114; croix de St Louis, (1730) 128, 130; nommé major de Québec, (1731) 140; sa Cie accordée à M. Lafrensière, 141; chev^r de St. Louis, 144; remplira bien fonctions de major, expectative d'ens. en 2nd à un de ses fils, (1732) 155; lt. de roi à Québec, (1733) 170; pertes dans l'incendie de Montréal, (1735) 212; pension, (1736) 222; gratⁿ, (1737) 237, 238; ens. en pied à son fils, (1738) 249; promⁿ à son fils cadet, (1739) 261; ens. en pied pour son fils, (1741) 286.
- Des Chaillons, M^{lles}—Dot, (1737) 238.
- Déserteurs—Ouvriers du comte d'Again, (1721) 29; à l'île St-Jean, (1736) 229; dans les troupes, (1737) 235; jugement contre eux, 237; amnistie pour les soldats, 239; entente entre Français et Anglais pour la remise, 240; dans les troupes, (1739) 260; Petit Jean demande la grâce d'un—264; soldats, (1742) 298.
- Desfossés de Beauvilliers—Conduite, (1737) 238.
- Des Goutins, Sr—Emploi des fonds, 120; déficit, (1730) 134; augmⁿ de la pêche et du com^{ce}, (1731) 145; succⁿ du C^{te} d'Again, (1732) 165; passage, (1734) 191. cons^r, (1742) 306.
- Des Goutins, M^{lles}—Mariage avec le Chev^r de Boishethelot (1731) 146.
- Des Gouttes, C^{te}—Instr^{ms}, (1726) 69; gratⁿ, (1727) 82; instr^{ms}, (1728) 93; paquet pour lui; paquets pour M^m. Dupuy et d'Aigremont, 94; instr^{ms}, 100; gratⁿ, (1729) 115; chanvre, (1731) 139; chargera des chanvres, bois, etc., à Québec, 144; instr^{ms}, 145; Sr de la Richardière, pilote, (1732) 150.
- Desgraves, Sr—Cassé, (1724) 13.
- Des Herbiers de l'Etanduère—Inst^{ms}, (1730) 125; (1732) 148; rend compte de son voyage au Canada, 149.
- Des Ilets—La terre (1722) 38.
- Desjordy, Sr—Mort (1727).
- Desjordy Cabanac, Sr—Lieut., (1727) 2; pension à sa veuvé, 82.
- Deslandes, le P.—Succède au P. Lafitau, (174) 294.
- Deslauriers, Sr—Brevet de chirurgien-major, (1720) 7.
- Des Liettes, Sr—Comⁿ de capt., (1720) 6; remplacé par le Sr de Graves, 7; com^{dt} à Ouabache, (1721) 9; paix entre les Renards et les Illinois, (1725) 57; com^{dt} aux Illinois, (1728) 99.
- Desmarais, Jean Taché dit—Passage, (1732) 148; incorporé dans les troupes, (1733) 172.
- Desmarets, Claude Joseph—Comⁿ de greffier à Louisbourg, (1729) 123; (1732) 148; procⁿ du roi à Louisbourg, (1735) 229; décédé, (1739) 264.
- Desmazures, Sr Bailly—Congé, (1732) 154.
- Des Meloizes, M.—Plaçet, (1721) 26; dispute avec Levasseur, (1724) 52; Promⁿ, 53; artiller, (1728) 96; promⁿ, (1730) 126; terrain à Québec, 130; difficultés avec Levasseur, terrains à Québec, 132; affaire avec Levasseur, (1732) 159, 162; fourneaux à tuile, (1733) 174; avances pour fourneau à tuiles, (1734) 193, 196, 197; n'a pas été nommé cons^r, (1735) 208; ouvriers pour sa tuilerie, 212; toile fabriquée au Canada, (1736) 225; tuiles, (1737) 238; dommage à ses tuiles, (1738) 249; (1739) 262; délai pour rembourser avances, (1741) 286; tuiles fournies, 287.
- Des Meloises, D^{lles}—Terrain à Québec, (1732) 151.
- Desmoulins, Sr—Instr^{ms}, (1722) 11.
- Des Mousseaux, M. d'Ailleboust—Promⁿ (1734) 195.
- Des Noyelles, M.—Expectative de Cie., (1732) 155; campagne contre les Sakis et les Renards, (1735) 209; (1736) 224; com^{dt} de Détroit, 227; (1737) 235.
- Desplarches, Sr—Décès, (1724) 45.
- Despériers, M^{de}—*Remueuse des enfants de France*, (1722) 37.
- Despriet—Promⁿ, (1730) 133; restera à Louisbourg, 134; congé, 135; promⁿ, (1732) 162; fait capt., 164; (1733) 181; procédure contre Brossard dit La Victoire condamné à mort, 182; congé, (1734) 202; (1737) 251; mort, (1738) 252, 263.
- Despriet, M.—Congé prolongé, (1740) 279; santé, retournera à l'île-Royale, 282; (1741) 290, 292; appts, (1742); retour à l'île-Royale, 306.
- Des Rivières—Esclave tué par Lapalme, (1729) 113.
- Des Roches, Marsac—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Des Rozières, Sr Jutras—Fief de Lussaudière, (1739) 257.
- Des Rozières, Nicolas Patoil dit—Promⁿ, (1724) 46.
- Destancheau, Sr—Servira en Canada, (1738) 250.
- Des Touche, Sr—Différents avec les S^{rs} Lartigue et Rodrigue, (1737) 240.
- Detlof, Sr—Brevet de capt. réformé, (1721) 7.
- Détroit—Étab^{mt}, (1722); com^{ce} illicite, 40; prétentions de La Mothe Cadillac, etc., etc.; terres à concéder, 41; compte rendu de M. de Boishébert sur l'étab^{mt}, (1732) 155; garnison, concⁿ de terre, com^{dt}, (1734) 195; (1735) 211; (1736) 223; com^{dt}, (1737) 235; (1738) 246, 247; colonisation, 247; projet à l'égard de ce poste, (1739) 258; arrangement actuel, 260; étab^{mt}, (1740) 278; (1741) 288; (1742) 304.
- Deux Frères, Les—Voyage à la Louisiane, (1727) 18.
- Deysautier, Sr—Congé, (1720) 7.
- D'Hunières, Duchesse—Le Sr Haynard, (1735) 213.
- Diesbach de Belleroche, Sr—Comⁿ de capt., (1720), 6.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Dignes—A Québec, (1734) 196; de la Pointe St-Charles, (1734) 197; (1736) 226; à Louisbourg, (1739) 265.
- Dillon, Sr—capt. réformé, 1720, 6.
- Dime—Augmⁿ de la, (1731) 137; (1732) 151; (1733) 171, (1735), 211; le gouv^r et l'intendant s'entendront avec l'évêque, (1740) 278; fixation, (1742) 303, 304.
- Diron d'Artagnette, Sr—Comⁿ d'inspr^r gén. des troupes et milices de la Louisiane, instr^{ns}, (1720) 6; com^{dt} à Mobile, (1724); nègres, 13; 2nd lt. du roi à la Louisiane, (1726) 17.
- Drop, le P. Saturnin—Conduite du P. Bénin, (1727); rappellera le P. Bénin, 79, 87; le P. Gracien Raoul, curé à Louisbourg, (1728) 92; curé de Louisbourg, 92, 93; (1729) 108.
- Dodun, M.—Poursuites contre l'abbé Breslay, (1722); plaintes des négociants du Canada, (1724) 45.
- Dolabarats, Sr—Plaintes du Sr Du Périer, dette, (1734) 189, 200; (1735) 216; (1736) 228; (1740) 279.
- Domaine d'Occident—Charges à payer, (1722) 39; (1724) 52; (1725) 62; (1726) 74; dépenses, 101; terre de la Malbaie, (1729) 109; traite de Tadousac, 115; recettes des droits, (1733) 173, 174; droits ne seront pas changés, (1734) 198; dépenses, 198; charges, (1735) 214; administration, (1739) 258; observations de (1741) 284.
- Domptail, M^{de}—Vient au Canada, (1722) 37.
- Donations sans insinuations, (1725) 16.
- Donge Ctesse de—Au sujet de M. de La Boularderie, (1739) 267; promⁿ pour le Sr D'Arnaud, (1739) 268.
- Dorfontaine, Sr—Promⁿ, (1739) 264; *Voir aussi* "Orfontaine."
- Dorillé, M^{de}—Sage-femme, (1721) 8.
- Dormicourt, M. de—Promⁿ, (1728) 98; appts, (1738) 249; (1739) 258.
- Dosquet, Mgr.—Le P. Gaulin sera remplacé, (1729) 108; plaintes de l'abbé Richard, 111; conduite des chanoines, 112; nommé coadjuteur, 114; gratⁿ, (1730) 124; relations avec M. de Beauharnois, 130; présence à Québec nécessaire; réception à Québec, 131; pertes subies dans le naufrage de l'*Éléphant*, 132; vente de terrains à Québec, (1731) 137; fret, (1732) 148; messe journalière au palais par un chanoine, 151; porte de la terrasse de l'évêché, 153, 154; chev^{rs} de St-Jean de Latran, 153; gratifⁿ à l'évêque de Québec, 156; concⁿ sur la rivière Chambly, (1732) 158, 161; l'hôpital gén. et succⁿ de Mgr. de St-Vallier, 161; porte de la terrasse de l'évêché, (1733); mandement *re* traite de l'eau-de-vie, 167; concⁿ sur la rivière Sibouette; 168; rapport avec le gouv^r et l'intendant, 177; arrivée à Liège, 178; bénéfices de l'évêché de Québec, 179; démission de Mgr. de Mornay, 186; remplace M. de Mornay, (1734) 196; lettre aux miss^{rs}, 197; réparations aux Palais épiscopaux, 199; dime, (1735) 211; démission, (1736) 222; démission, mandement, (1738) 249; démission, (1739) 259, 267; Palais épiscopal de Québec, 238; succⁿ nommé, 268; réparations de l'abbaye de Bénévent, 269; permis pour aller en Flandre, 269; retour à Paris (1740) 270; permis pour aller à Rome, 271; réparations au Palais épiscopal, (1741) 288, 293, 294.
- Douville—Affermage du poste de Niagara, incapacité, (1729) 113.
- Douville, Alexandre—Ens. en 2nd, (1736) 225.
- Douville, Dagneau.—*Voir* "Dagneau."
- Doussier, Sr—Expert dans l'affaire d'Arrigrand-Ganet, (1740) 272.
- Doyen—Chapitre de Québec, (1727) 86; (1728) 103.
- Drapeaux donnés aux sauvages par les Anglais, (1724) 48.
- Driaide, La*—Voyage au Canada, (1722) 10; (1723) 11.
- Droit—Cours de M. Verrier, (1737) 237.
- Droits—Sur importation de l'Île-Royale, (1726) 68, 78; sur vaisseaux pour entretien du phare de Louisbourg, (1732) 166; sur morues et huiles de l'Île-Royale, (1733) 181; d'importation et d'exportation, (1734) 198; sur bâtiments, 201; exemption sur importation des Îles continuée, (1737) 237; sur com^{ce} de l'Île-Royale avec les Îles exemption continuée, (1737) 242.
- Dromadaire, Le*—Départ, passagers, (1722) 34; instr^{ns} au com^{dt} soldats pour Louisbourg, ira au Labrador, chargement, 43; voyage à l'Île-Royale, 44; com^{dt} en second, (1725) 60; voyage à l'Île-Royale, 64; chargement, 65; instr^{ns} au com^{dt}, (1725) 67; voyage à la Louisiane, (1728) 18; M. Verrier passager, (1729) 121; instr^{ns} au com^{dt}, chargement, 122; recrues, (1730) 133; M. de Mâsy s'embarque pour l'Île-Royale, 134; (1731) 20.
- Drouet de Boudicourt, M.—Nomⁿ, (1734) 195.
- Drouet de Richarville, M.—Se retire au service, (1734) 195; pension, (1737) 236; affaire de M. d'Artagnette, marche de nouveau contre les Chicachas, (1740) 275.
- Droz, Isaac—Comⁿ, (1721) 7.
- Du Barron, M.—Promⁿ, (1726) 72.
- Du Bocage, Sr—Comⁿ, (1731) 147; concⁿ à l'Île St-Jean, 146; (1732) 150; (1733) 184.
- Dubois, le cardinal—Occupation de Canço par les Anglais, (1727); étab^{mt}s anglais chez les Abénakis, 23; pillage de Canceau, (1722) 35; travaux des Anglais à Canceau, 35; affaire de Canceau, 36; étab^{mt} des Anglais chez les Abénakis, 36; papiers de M. d'Irribery, 36.
- Dubois, Denis—Congé, (1722) 43.
- Dubois—Com^{dt} le vaisseau portant vivres à Louisbourg, (1737) 237.
- Dubord, Sr—Cadet à l'aiguillette, (1742) 300.
- Du Bosc, Sr—Passe au Canada, (1741) 285; cadet à l'aiguillette, (1742) 304.
- Du Bouchet d'Orceval—Défense de retourner en France, (1733) 176; *voir aussi* "Boucher".
- DuBourg, Pierre Odio—Enfants; (1737) 232.
- Du Breuil, Sr—Comⁿ, (1719) 5; huissier du Conseil Sup^r, (1726) 73, 75; sera remplacé par Mahier, (1734) 192.
- Dubrousset, Sr Paton—Lt réformé, (1722) 10.
- Du Buisson, Sr—Ordre pour vivres, etc., (1721) 9; com^{dt} chez les Miamis, etc., (1722) 40; biens de Lamothe Cadillac, 40; subdélégué de l'intendant, 41; vivres, etc., (1723) 12; peut rester à l'Île St-Jean, (1727) 90; appts, (1729) 120. (1730) 134; com^{dt} à Michillimackinac, (1730) 128; relevé de son com^{ant}, (1731) 140; munitions laissées à Michillimackinac seront vendues, 143; croix de St-Louis, (1732) 155; major de Trois-Rivières, (1733) 170; croix de St-Louis, (1734) 195, 196; ens. en 2nd à son fils, (1735) 212; appts, 218; pardon pour son fils, (1740) 277; mort, 279. (1741) 289.
- Du Buisson fils—Expectative d'ens. en 2nd, (1736) 225; duel avec Chamby de Cournoyer, (1737) 235; (1738) 246; duel, lettre de grâce, (1739) 262; pardon, (1740) 276.
- Du Buisson, Pothier—Dispute avec le Sr Roma, (1734) 203; appts, (1737) 242; difficulté dans exécution de son service, (1741) 290.

- Du Buron, Sr—Officier au Canada, (1728) 93.
 Du Buron, Jos. Féré—Affaire du Sr H. de LaBorde, (1732) 161. (1734) 200.
- Du Chambon, Louis Dupont—Congé, (1728) 105; com^{dt} à Port-Dauphin, 106; chev^r de St-Louis, (1730) 133; reste à Port-Dauphin, (1732) 164; service à Louisbourg, (1733) 181; major de Louisbourg, 182; application, (1734) 202; état des troupes de l'Île-Royale, (1735) 217; (1736) 230; promⁿ, (1737) 242.
- Du Chambon, M.—Gratⁿ pour entretien d'un vaisseau, (1738) 251; récolte à l'Île St-Jean, refus à M. de Bourville, (1739) 264; relevé du com^{dm} de l'Île-Royale, 264; mariages des S^{rs} Du Vivier, (1640) 280; culture à l'Île St-Jean, (1741) 291; (1742) 308.
- Du Chambon, Chev^r—Promⁿ, (1739) 264.
- Du Chambon, Du Vivier—Promⁿ, (1737) 242.
- Du Chambon fils, M.—Promⁿ, (1737) 242; ens. en second, 1741, 291.
- Du Chambon Vergor, Sr—Com^{dt} à Port-Dauphin; (1742) 306.
- Du Chambon, M^{lle}—Passage, (1735) 207.
- Duchesnay, M^{de}—Dispute avec les Jésuites, (1733) 170; (1734) 195; (1736) 228; (1739) 268.
- Duchésne, Etienne—Constrⁿ de vaisseaux, (1724) 13.
- Du Chesne, Sr—Passe au Canada, (1738) 247.
- Duchesse de Noailles, La*—Colons passagers, (1718) 3, 4.
- Du Chouquet, M.—Poursuites contre lui, (1726) 70.
- Duclos, Sr—Com^{ms} de 1^{er} cons^r etc., à la Louisiane, (1712) 1.
- Du Colombier, Sr—Ordre, (1718) 5.
- Dufay, Sr—Instr^{ms}, (1722) 10; (1723) 11.
- Du Figuier, M.—(1721) 30; promⁿ, (1730) 126; avancement, (1731) 141; promⁿ, (1733) 171.
- Dufour, M.—Fief de Chavoy, (1724) 45.
- Dugard, (de Rouen)—Dispense, (1737) 233; constrⁿ de navires au Canada, (1739) 260; engagés, (1742) 309.
- Dugas—Boucherie à Louisbourg, (1737) 240.
- Duguay, Sr—Reste dans la colonie, (1735) 209.
- DuGué, M.—Congé, (1725) 59; promⁿ, (1726) 72; congé, (1727) 82; talents appréciés, (1728) 101; passage, (1729) 118; congé, (1734) 192; (1739) 259.
- DuGué, M^{de}—Paiement à M. de Lanouiller, (1725) 62; transaction avec MM. Bégon et de Lanouiller, (1726) 73; maison en ruine, (1727) 82.
- Dugué de Boisbriant, Sr—Recommandé à la Cie des Indes pour réinstallation, (1728) 93.
- Duhallier, Sr—Mise en valeur de la concⁿ de M. de La Boularderie, (1731) 136.
- DuHay, Sr—(1733) 181.
- DuHayet, Sr—Demande, (1737) 241; com^{dt} à l'Île St. Jean, (1737) 242; promⁿ, gratⁿ, (1738) 251; obtient Cie, (1739) 264.
- DuLino, Sr—Affaire avec André Corbin, (1722) 38.
- DuLion, l'abbé—Théologal du chapitre de Québec, (1731) 136.
- DuLion—Voir aussi "Léon".
- DuLuth, Sr—Français tués par les Renards, (1727) 88.
- Dumas de La Coste, Sr—Comⁿ, (1722) 11.
- Du Mesnil, M. de Montigny—Appts, (1729) 110; promⁿ, 118; passage, (1730) 125; voyage au Canada, 129; promⁿ, passage, (1733) 170; départ pour le Canada, 178; capt. réformé, (1734) 188, 189; congé, 195.
- Dumont, Sr—Dettes, (1741) 283.
- Dumontier, M^{de} Frs.—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Dumoulin, Sr—Instr^{ms}, (1724) 13.
- Du Muy—Réparation de l'abbaye de Bénévent, (1739) 269; fait lt., (1741) 289; adjoint au Sr de La Vérendrye, (1742) 299.
- Du Parc, le P.—Guerre des Abénaquis, (1727) 83; Abénaquis de St-François, 87; miss^{res} pour les Scioux, etc., (1728) 102; (1729) 116; présence de Mgr. Dosquet à Québec nécessaire, (1730) 131; poste des Scioux, (1731) 141; miss^{res} chez les Scioux et à Narautsouak, traite de l'eau-de-vie, (1732) 154.
- Du Périé Sr—Plaintes contre le Sr Dolabarats, (1734) 189, 200; créance sur Dolabarats, (1735) 216; (1736) 228; (1740) 279.
- Du Peux, les S^{rs}—Cadets, (1735) 209.
- Dupin de Bélugard—Voir "Bélgard".
- Duplessis, Sr Aubin—Instr^{ms}, (1729) 19.
- Du Plessis, M.—Evasion de M^{lle} de Leigne, (1835) 212; promⁿ, 214; enlèvement de M^{lle} André, (1736) 223.
- Du Plessis Faber, Sr—Fait capt., (1727) 82; promⁿ 87; pas de major des troupes à la Louisiane, (1732) 155; croix de St-Louis, (1733) 173; congé, (1738) 248; on ne peut rien faire pour lui, (1739) 268; difficultés avec le Sr de Chevigny, (1742) 301, 302; croix de St-Louis, 304.
- Duplessis Fabert, fils aîné—Expectative d'ens., (1739) 262.
- Du Plessis de Moramont—Passage, (1733) 175; promu, (1734) 195.
- Du Plessis de Ste-Hélène, M^{de}—Gratⁿ au Sr Berthier, (1731) 141; protection à l'PHôtel-Dieu de Québec, (1732) 153; terrain de la Canoterie, (1733) 173; gratⁿ, (1734) 194; remise du quint, (1735) 213.
- Du Plessis, V^{ve}—Pension, (1735) 210.
- Dupont du Chambon—Major de Louisbourg, (1733) 182.
- Duprat, médecin—Instr^{ms}, (1724) 13.
- Dupré d'Aulnay—Passe au Canada, (1742) 301.
- Dupré—Maltraité par un sergent suisse, (1728) 104.
- Dupuis dit Sans Regret, J.-Bte—Congé absolu, (1729) 118.
- Dupuy Planchard—Brevet d'ens., (1725) 15.
- Dupuy—Nommé intendant, (1726); s'embarque pour le Canada, 69; instr^{ms}, dépenses des vaisseaux du roi, affaire Tonty-La Marche, 70; dépense de l'année, instr^{ms}, 71, 72; dépense, 73; cons^r d'Etat, 74; feu au palais de Québec, (1725) 75; instr^{ms}, (1727) 81, 82; grat^{ns} aux majors, etc., 82; vente des pelletteries pour (1726) aux forts Frontenac, etc.; Bégon n'a puretarderson départ; mémoire du roi, 83; dépenses de 1717 à 1725; maison de la M^{se} de Vaudreuil; instr^{ms}, 84, 85, 86; affaire de La Mothe Cadillac avec Tonty; départ des vaisseaux à l'automne; lettres de change, instr^{ms}; bail de la maison de M^{de} de Ramesay, 87; évaluation de la maison de la M^{se} de Vaudreuil, 88; propose établ^{mt} d'une brigade de maréchaussée à Montréal, (1728) 93; reviendra en France, 94; devra conférer avec Beauharnois, 96; démembrement de la paroisse de Batiscan, 95; plaintes de Beauharnois; choix des com^{ts} de postes, congés, relations avec Beauharnois, Anglais à Montréal, 97; relations avec Beauharnois, 98, 99; canons à Québec, collège à Montréal, communautés religieuses, chapitre de Québec, 99; dépense de l'année; difficultés avec Beauharnois; voyage à la N^{lle} Angleterre pas nécessaire, instr^{ms}, 100; instr^{ms} au

DOC. DE LA SESSION No 18

Dupuy—*Suite*.

- sujet des dépenses; remplacera ornements d'églises pillés, 102; enterrement de Mgr. de St-Vallier, 103; rappel, 103, 104; conduite envers d'Aigremont, (1729) 112; travaux au Palais, 113; étab^{mt} de baras, 117; projet d'importation de bœufs de l'Illinois, (1730) 132; vente de ses meubles, (1731) 144; vente de ses meubles, bibliothèque, etc., (1732) 160; (1733) 175; (1734) 188; (1737) 233; paiement de sa dette au Sr Foucault, (1738) 253.
- Dupuy, M^{de}—Arrivée à Québec, (1727) 83; reviendra en France, (1728) 94; difficultés entre Dupuy et Beauharnois, 102.
- Dupuy, le P.—Interdit, (1729) 116.
- Dupuy, Sr—(neveu de l'Intendant) Pension, (1727) 82.
- Duquailas, Sr—Capt. réformé, (1720) 6.
- Du Quesnel—Instr^{ms}, 1737) 234, 237; hangar pour mettre les voiles, etc., pour la côte nord, (1738) 247; étab^{mt} d'un magasin à Québec, 255; gouver de l'Île-Royale, départ, (1740) 272; instr^{ms}; com^{dt} de l'Île-Royale, 282; situation en Europe, (1741) 289; dépense, 291; gratⁿ, 292; (1742) 306; instr^{ms} en cas de guerre, 305, 306, 307; situation politique en Europe, 307, 309; artillerie et munitions à l'Île-Royale; plaintes contre captifs pour nourriture aux soldats; dépenses de l'Île-Royale, Suisses, 308; instr^{ms} quant aux vivres, 309.
- Du Quesnel, fils, M.—Servira à l'Île-Royale, (1742) 306.
- Durance, La*—Voyage à la Louisiane, (1729) 18.
- Durand, J.—Bte—Comⁿ d'huissier, (1735) 219.
- Durant, Ursule—Requète en cassation, (1735) 212.
- Durney dit Valcour, Ant.—Congé, (1736) 222, 228.
- Du Sablé, M. de Montbrun—Congé, (1729) 118; promⁿ, (1730) 130; comⁿ de conc^s, (1733) 168; expectative d'enseigne en pied, 172; justice 194; promⁿ, 195; comⁿ de conc^s, (1740) 275; dans seigneurie de l'Île du Pads, concⁿ, (1734) 13.
- Du Saunay, Sr—Passage, (1721) 25; mort, (1724) 13.
- Du Tisé, Capt.—Brevet d'étab^{mt} (1723) 11; com^{dt} aux Illinois, 12.
- Du Tisé, fils—expectative d'ens., (1723) 11.
- Du Tremblé, Joseph—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Du Tugny—Affaire de la Boularderie, (1734) 203.
- Duval, Sr—Com^{ms}, (1726) 17.
- Du Verger, Sr—Comⁿ, (1718) 3; mines d'argent en Acadie, (1737) 241.
- Du Vergier, le Sr—Comⁿ etc., (1720) 6; com^{dt} de vaisseau, 7; comⁿ de lt. réformé, (1724) 13.
- Du Vernay, (Paris)—Directeur de la Cie d'Occident, (1718) 3; ordre pour 50 nègres, (1724) 13.
- Du Vivier, Capt.—N'était pas à bord du *Chameau*, (1725) 64; certificat de catholicité, (1727) 84; perles trouvées à l'Île St-Jean, (1728) 106; chev^r de St-Louis, (1731) 144; promⁿ, (1732) 162; nommé aide-major, 164; (1733) 181; congé, 182; promⁿ (1734) 196; congé, 201; congé, 202; —appts, (1735) 218, 219; promⁿ, (1736) 230; (1737) 241; promⁿ, 242; promⁿ, congé, (1738) 251; mariages de ses frères, (1740) conduite satisfaisante, (1741) 290; élevages des bestiaux, 291; dispute avec MM. Cassagnols et D'Etchevery, (1742); congé, 306.
- Du Vivier, D^{lle}—Entrée à St-Cyr, (1721) 21.
- Eau-de-vie—Com^{ce} non toléré, (1721) 27; (1722) 38; mesure contre la traite, (1725) 57; petites quantités pour les sauvages, 58; traite, (1726)
- Eau-de-vie—*Suite*.
 72; aux sauvages, (1729) 115; mandement, (1732) 156; (1733) 178; (1734) 197; abus, (1736) 226; mandement, (1738) 246; vente aux sauvages, (1742) 303.
- Ecarlatines—Saisies au Canada, (1725) 15; importation permise, (1722) 39; prix, (1724) 45, 60; (1726) 72; d'Angleterre seront saisies, 256; prix (1739) 262.
- Eclatant L'*—Croisière sur le Grand Banc, (1722) 43.
- Ecoles—gratuites, (1722) 38; maîtres établis en Canada, 41; maîtres entretenus par les Frères Hospitaliers, (1724) 52; (1725) 58; maîtres entretenus par l'Hôpital Gén^l de Montr^{al}, (1726) 72; augmⁿ des maîtres, (1728) 98; maîtres, (1729) 114.
- Eglise—Erection à Louisbourg, (1721) 30; du Canada, rétab^{mt} de la paix, (1728) 103; (1730) 130; au lac des Deux-Montagnes, (1733) 169; paroissiale à Louisbourg, (1737) 232.
- Eléphant, L'*—Voyage à la Louisiane, (1724) 15; chargement et départ pour Québec, (1725), 56; Voyage au Canada, M. Portail passager, 64; passagers, départ, rapportera lettres de MM. de Longueuil et Bégon, (1726) 69; D^{elles} de Vaudreuil vont en France, 74; armement, passagers, (1727) 80; Sr de Tilly nommé com^{dt}, 82; instr^{ms} au com^{dt}, 86; Sr Dupin de Bélugard passe au Canada, 87; passage pour le Sr Verrier, M. de Boishébert ne peut passer au Canada sur ce navire, (1728) 93; instr^{ms} au com^{dt}, 100; passage de M^{de} de Beaujeu, 102; passage du Sr Pelletier, (1729) 109; passagers pour Québec, naufrage, 110; voyage à Québec, Hocquart passager, 112; Passage de M^{de} Taschereau, 118; Hocquart, pertes dans le naufrage, 124; naufrage, (1730), 124, 127; effets sauvés, 125, 127, 129, 130; dépenses, 129; meubles de M. de Vaudreuil sur ce navire seront transportés sur *Le Héros*, perte de Hocquart et du coadjuteur, 132; dépenses causées par le naufrage, (1731) 138; (1733) 177.
- Employés—A la Louisiane, (1724) 12; appts, (1726) 17; logement, 17; gratⁿ, etc., (1727) 18.
- Engagés—Ordonnance du roi, (1721) 25; pour l'Île-Royale, circulaire, (1722) 35; vaisseaux devront transporter, 44.
- Epée—Port devant le Conseil Sup^r, (1733) 170.
- Erchigny, M. d'—Vente d'armes à feu aux Esquimaux défendue, (1734) 188; plaintes du Sr Du Périé, 189; brigands du Cap de Ray, (1735) 204; pêche à la baleine, (1736) 220.
- Ervilliers, V^{ve} d'—Pension, (1737) 233.
- Esclaves—Sauvages panis, (1735) 208, voir aussi "Nègres".
- Esgly, M. d'—Croix de St-Louis, (1722) 39; (1724) 50; nomⁿ, (1725) 61; lt. du roi à Trois-Rivières, (1726) 71; promⁿ, 72; chev^r de St-Louis, 73; rendu à Trois-Rivières, (1727) 87; retenue sur ses appts, (1728) 96, 101; (1729) 117; mort, (1731) 140.
- Esgly, M^{de} d'—Passage, (1722) 40.
- Esgly, enfants de M. d'—(1731) 139.
- Esgly, Fils, M. d'—promⁿ, (1726) 72; comⁿ dans les troupes de la Louisiane, (1733) 167.
- Esgly, M^{de} d'—Entre chez les Ursulines, (1731) 140; dot, (1733) 170; affaire terminée, (1734) 195.
- Esmangard, Sr—Créance, (1741) 283.
- Esprit, le Sr—Miss^{re}, (1722) 34, 38.
- Esquimaux—Détruisent les barques des pêcheurs, (1722) 36; traite, (1724) 48; pillage, (1727) 80; pêche au Labrador, (1729) 111; pillage, (1730)

- Esquimaux—*Suite*.
128 ; sont tranquilles, (1731) 137 ; pillage, (1732) 150 ; (1733) 167 ; vente d'arme à feu défendue, (1734) 188, 192, 200 ; pillage, (1735) 208 ; (1736) 221.
- Estèbe—Cons^r—(1736) 224 ; nommé magasinier, (1741) 286 ; conduite louée, (1742) 297.
- Estève dit Lajeunesse, Pierre—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Estival de Texé—Vit-il ? (1734) 193.
- Etcheparre, Sr d'—Congé, (1723) 12.
- Etcheverry, Bernard d'—Pêche à la baleine, (1735) 213, 218 ; dispute avec MM. Cassagnoles et Du Vivier, (1742) 306.
- Etienne, le P.—Congé, (1741) 290.
- Evasion—de prisonniers à Montréal, (1732) 156, 157, 158, 159 ; (1733) 168.
- Evêché—Porte de la terrasse, (1733) "Evêque," voir aussi à 174 ; (1735) 212.
- Evêque de Québec—Plaintes, (1722) 36 ; prise de possession confirmée, (1729) 119 ; porte qui conduit sur la terrasse, (1731) 143 ; *Te Deum*, 28 ; bonne entente avec le gouv^r et l'intendant, (1722) 38 ; bancs dans les églises, 39 ; communautés religieuses, (1726) 49 ; district des paroisses, (1726) 70 ; plus de criminels comme soldats, 74 ; révocation du Père Bénin, (1727) 87 ; chapelains, 87 ; aura un coadjuteur, 88 ; *Te Deum*, accouchement de la reine, 88 ; démembrement de la paroisse de Batiscan, (1728) 96 ; paix dans l'église du Canada ; gratⁿ, 103 ; prise de possession de l'évêché, (1729) 108 ; réunion de l'abbaye de Bénévent à l'évêché de Québec, 109 ; ne peut se rendre en Canada, 114 ; *Te Deum*, naissance du duc d'Anjou, (1730) 132 ; nomⁿ du P. Beauvois comme sup^r des missions à la Louisiane, (1731) 136 ; gratⁿ, (1732) 156 ; coadjuteur, devra aller à la Louisiane, (1733) 178 ; départ pour le Canada, (1733) 190 ; passages, 191 ; *Te Deum* pour victoires, 199, 200 ; missions de l'Acadie, (1735) 204 ; gratⁿ, procédures relatives à l'abbaye de Bénévent, 206 ; arrivée à Québec, gratⁿ, chapitre, 210, 214 ; secours, (1736) 221 ; ne retourne pas au Canada, 223 ; voyage à Bruxelles et aux Pays-Bas, défense à ses prêtres d'aller en France, 224, 228 ; secours, (1737) 232 ; miss^{es}, retour au Canada, 233 ; présence nécessaire à Québec, 249 ; arrérages dus par le fermier de l'abbaye de Bénévent, mandement, (1738) 246, 253 ; Plaintes, démission, 253 ; successeur, 253, 254 ; passages pour 3 prêtres, (1739) 261 ; démission, 267 ; chapitre de Québec, (1740) 270 ; dîmes, cures, gratⁿ, (1742) 303.
- Evêque d'Émémie—Démission comme coadjuteur, (1728) 99.
- Evêque de Samos—Sœurs de la Congrégation à Louisbourg, (1733) 171.
- Evêque de Toul—Chev^r Bégon nommé major de Québec, (1726) 68.
- Evêque de Tréguier—L'abbé Le Loutre désire passer à l'Île-Royale, (1740) 270.
- Evreux, C^{te} d'—Placet du Sr Raymond, (1722) 33.
- Exécuteur des hautes œuvres—On n'en peut trouver dans la colonie, (1728) 98.
- Faber, Duplessis—Voir "Duplessis".
- Fafard, Etienne—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Fagon, M.—Faux-sauniers envoyés au Canada, (1731) 136 ; mines de fer de Trois-Rivières, faux-sauniers, (1736) 220 ; (1738) 253 ; faux-sauniers, (1739) 267, 268 ; tabac du Canada, (1740) 270.
- Falaise de Gamme, l'abbé de—(1731) 140 ; gratⁿ, (1735) 211.
- Falaise, M. de—Passage, (1722) 33 ; établi et marié à la Grenade, 43.
- Falaise, M. de—Promⁿ, (1733) 248.
- Fanal de Louisbourg—Voir "Phare".
- Farines—Expédiées à l'Île-Royale ou aux Iles devant être marquées, (1732) 153, 157, 161 ; du Canada, règlements, 162 ; envoyées à l'Île-Royale, (1733) 169 ; pour Québec, (1738) 250 ; altération, (1739) 261 ; pour l'Île-Royale et l'Île 288.
- Faucher—Rendra ses comptes au Sr de Monmerqué, (1736) 227.
- Faux-sauniers—Envoyés au Canada, (1730) 127, 132, 133 ; (1731) 136, 141 ; (1732) 154 ; pour le coadjuteur, 156 ; envoyés au Canada, 158 ; (1733) 172, 179 ; service chez les habitants, (1734) 194, 195, 200 ; (1735) 210, 216 ; (1736) 220, 223, 225, 228, 230 ; (1737) 234, 237, 241 ; désertion, 236 ; pour M. de La Boulderie, 239 ; pour M. Roma, (242 ; envoyés à l'Île-Royale, 243 ; (1738) 246 ; pour le Canada, (1739) 256, 258, 267 ; pour l'Île-Royale, 263, 265 ; pour le Canada, (1740) 272, 274 ; pour l'Île-Royale, 279, 280 ; (1741) 289 ; à l'Île-Royale, 290, 291 ; évasion, etc., (1742) 296, 306 ; envoyés au Canada, 297 ; pour l'Île-Royale, 305.
- Favre, l'abbé—Plantes pour les jardins du roi, 1735, 212 ; (1738) 246.
- Fazende, Sr—2^{me} cons^r à la Louisiane, (1722) 11 ; ordonnance contre lui, (1726) 17.
- Fénix, M. de—S'embarque pour Louisbourg, (1722) 43.
- Fels, Sr—Nommé chirurgien-major à Montréal, (1742) 297, 300.
- Fer—Exploitation projetée à St-Maurice, (1730) 129 ; privilège du Sr Poulin de Francheville, (1730) 132 ; ouvriers, (1731) 137 ; fabriqué aux forges St-Maurice, (1734) 193 ; (1735) 207 ; sera envoyé en France, (1740) 272.
- Féré du Buron, Joseph—Requête du Sr Hamard de la Borde, (1732) 161.
- Ferriers, M. de—Promⁿ, (1726) 72.
- Fillart, le Sr—Instr^{ns}, (1724) 13.
- Flamand, Delvignes dit—Passe au Canada, (1726) 70.
- Fleschet, Sr (maître cordier)—Passe au Canada, (1732) 157.
- Fleuriau, Frs.—Proc^r gén. à la Louisiane, (1722) 11 ; ordonnance contre lui, (1726) 17.
- Fleury, cardinal—Secours à l'évêque de Québec, (1735) 210 ; (1736) 221 ; démission de l'évêque de Québec, (1738) 254 ; mort de l'évêque de Québec, (1740) 272 ; secours à l'évêque de Québec, (1742) 303.
- Fleury, Sr—Transport de fourrures, (1724) 51 ; mâts de l'Île St-Jean, (1726) 68 ; passage pour deux domestiques, (1727) 80 ; ornements d'église, (1730) 125 ; fret du chanvre envoyé en France, 129.
- Fleury de la Janière—Exempt du prévôt de la maréchassée, (1739) 257 ; conduite à Montréal, arrêté, (1742) 297.
- Flocher, Sr—Créancier du c^{te} d'Agrain, (1726) 76.
- Folecher, Sr—Créancier du c^{te} d'Agrain, (1725) 65.
- Fontenay, M. de—Apts, (1721) 22.
- Fonville, M. Granville de—Nomⁿ, (1725) 61 ; comⁿ, (1726) 73 ; fait capt, (1737) 237, 238.
- Forant, Sr de—Instr^{ns}, (1724) 47 ; cartes de la navigation de l'Île-Royale, (1725) 55, 56 ; instr^{ns}, départ pour l'Île-Royale, (1734) 190, 202 ; instr^{ns}, (1735) 207, 214 ; faux-sauniers et contrebandiers, 216 ; gouv^r de l'Île-Royale, (1739) 261 ; prov^{ns} de gouv^r ; instr^{ns}, travaux à l'Île-Royale, 263 ; réformes dans les troupes, 264 ; instr^{ns}, 265 ; prov^{ns}

DOC. DE LA SESSION No 18

- Forant Sr de—*Suite*
de gouv^r, 265; fonctions, 266; ne peut envoyer ouvriers sur *Le Jason*, 266; dépenses à l'Île-Royale; logement des troupes, 266; mort, (1740) 271, 282; instr^{ns}, 280, 281; situation en Europe, 281; fondation pour faux-sauniers invalides, (1742), 306, 309.
- Forant, M^{le}—Mort de son frère, testament, don, (1740) 273; (1741) 290, 293.
- Forest, Louis—Testament, (1733) 186.
- Forges—A Batiscan, (1735) 211; établ^{mt} au Canada, (1724) 46; (1727) 85.
- Forges de St-Maurice—Produits, (1734) 193; ouvriers de France, (1737) 232, 237; perfectionnement, (1738) 247; fer pour arsenaux de la Marine, 255; contretemps, contremaître chassés, (1739) 257, 260, 261; (1740) 271; ouvriers envoyés, 274; ce qui y a fait M. de Léry, 277; nouveau délai, 278; (1741) 287, 288; remboursement des avances du roi, 288; exploitation, (1742) 297; plaintes des Jésuites au sujet du terrain, 300; exploitation, 302; *voir aussi* fer, mines de fer, Olivier, Vozain, Simone, etc., etc.
- Fornel, le P.—Curé à Louisbourg, (1727) 87, 89; conduite, (1728) 99; renvoyé en France, (1731) 143; reste au Canada, (1732) 151.
- Fornel, Sr—Concⁿ à la baie des Esquimaux pour pêche à la baleine, etc., (1738) 245; découverte de la baie des Esquimaux, (1739) 259; (1740) 275; (1742) 298; Concⁿ ratifiée, 304.
- Forts—Du lac des Deux-Montagnes, (1724) 45; au Sault St-Louis, 50; à Chouéguen, Iroquois défendent aux Anglais de bâtir, (1726); de pierre à Niagara, 72; de la Pointe-à-la-Chevelure, a arrêté le commerce étranger, (1734) 197; à l'entrée de la rivière Chouéguen, (1727); au Sault St-Louis, 83; à Niagara construit par Denonville, 87; de pieux au nord du lac Pépin, (1729) 114; de pieux dans le district de Montréal, (1730) 128; (1731) 138; à la Pointe-à-la-Chevelure, constrⁿ, (1732) 151, 154, 155; au Sault-au-Recollet, 160; de pieux à la Pointe-à-la-Chevelure, (1733) 171, 177; aux Mines, 180; au lac des Deux-Montagnes, ne sera pas construit, (1735) 205; de la Pointe-à-la-Chevelure, 209; établ^{mt} agricole, (1737) 237; (1738) 249; St-Frédéric, établ^{mt}, (1740) 279; constrⁿ, (1741) 284; compte rendu du chev^r de Beauharnois, 285; deux officiers veulent y aller, (1742) 299; établ^{mt} des terres, 302, 304; de pieux à Michillimakinac, (1732) 153; Frontenac et Niagara, réparations, (1742) 300; ferme de la traite au Sr de Chates, 303.
- Fortescu, Sr—Com^{dt} à l'Île Dauphine, (1720) 6.
- Forster, Christopher Henry—Mines de cuivre, (1737) 233, 238, (1738) 246.
- Forster, Jean Adam—Mines de cuivre du Canada (1727) 233, 238, (1738) 246.
- Fortifications—(1722) 39; (1724) 50; (1726) 71; (1727) 80; du Canada, (1722) 36; à Chambly et au fort St-Frédéric, (1741) 283; de l'Île-Royale, (1728) 105; (1728) 120, 121, 122; (1732) 163, 165; (1733) 181, 183; (1734) 200, 201, 202, 203; fonds, (1735) 216, 217, 218; (1736) 228, 230, 231; (1738) 250, 251, 252; (1739) 265, 266; (1740) 272, 280, 281, 282; dépense, (1741) 291; (1742) 306, 307, 308; Louisbourg, (1721) 21, 22, 23, 25, 29, 30; (1722) 35, 43; (1724) 53, 54; (1725) 64, 65, 66; (1726) 76, 77; (1730) 133; (1731) 145; (1733) 178; à Louisbourg, (1737) 241, 242; Montréal, (1721) 26; (1722) 37; (1724) 49, 52; (1725) 58, 59, 60; (1726) 71; (1727) 81, 84; contribution des Sulpiciens, (1728) 92; (1729) 114, 118; (1730) 127, 129; (1731) 140; plan, (1732) 155, 157; (1733) 169, 173, 177; (1734) 197; (1735) 209; (1737) 238; (1738) 248; (1739)
- Fortification—*Suite*
260; (1740) 278; (1742) 305; à la Pointe-à-la-Chevelure, (1734) 196; de Québec, (1729) 112, 114; (1734) 197; (1737) 236; (1742) 299, 300; du fort St-Frédéric, (1739) 260
- Fossinquant, M. de—Au sujet du P. Caradec, (1735) 205.
- Foucault, Sr—(1724) 49; cons^r, (1733) 171, 172; Ventes des effets de M^r Dupuy, 175; créance contre M. Dupuy, (1734) 188; confirmation de concⁿ, 192; décès, (1735) 213; plaintes du Sr Constantin, (1736) 223; mort, 225; disputes avec Constantin, (1737) 236; dette du Sr Dupuis (1738) 253; dispute avec le Sr Constantin, (1739); découverte de la baie des Esquimaux, 259; (1740), 275; difficultés avec Constantin, (1741); gratⁿ, 285; appts. (1742), 297; découverte de la baie des Esquimaux, 298.
- Foucher, avocat—nommé proc^r du roi, (1727) 86; dette, (1734) 198; arrestation de son nègre, Etienne Scipions, (1740) 271.
- Foucher M^{de}—Plainte contre Brouague, concⁿ de la Baie de Phélypeaux, (1739) 258.
- Foulques, Sr—Plaintes, (1742) 297.
- Fouquet, Sr—Comⁿ, (1722) 10.
- Four à chaux—A Louisbourg, (1739) 264.
- Fournier de Belleval—Pension, (1731) 141.
- Foy et hommage—Communautés religieuses, (1724) 49; (1725) 57; (1726), 70; Jésuites refusent, 73.
- Francheville, Poulin de—Établ^{mt} des Forges St. Maurice, (1730) 129; ouvriers pour mine de fer, (1731) 137; mines de fer de Trois-Rivières, (1733) 172, 173, 177; fer fabriqué aux Forges St. Maurice, (1734) 193; mort, associés continueront exploitation, (1735) 207; cession à la n^{le} e^{ie}, (1736), 226; privilège pour exploitation de mines de fer, (1737) 238; avances, (1738) 248;
- Franquelin, Sr—Passe au Canada, (1725) 61.
- Franquet de Chaville, ingénieur—Instr^{ns}, (1719) 6.
- Fransure, Villers—*Voir* "Villers".
- Frère bâtard—A Détroit, (1736) 226.
- Frégirard, Sr—Emploi dans les troupes de la Louisiane, (1732) 160.
- Freneuse, Sr—Ens. de vaisseau—(1735) 210.
- Frères de la Charité—Terrain à l'Île-Royale, (1731) 145.
- Frères des Ecoles Chrétiennes—Union avec les Hospitaliers, (1738) 246; (1739) 259.
- Frères Hospitaliers—Leur utilité, (1724) 52; *voir aussi* "Hôpital de Montréal"; union avec les Frères des Ecoles Chrétiennes, (1739) 259.
- Frontenac—Ce fort appartient au roi—(1721) 28; affermage, (1728) 99; com^{ce}, 101; (1729) 114; plaintes de l'aumônier du fort, 117; (1734) 197.
- Frontières de l'Acadie—(1724) 46.
- Frontigny M. de—Greffier de la maréchaussée de Québec, (1726) 73.
- Frontigny, V^{ce} de.—Terrain à Québec, (1729) 111; (1730) 127; (1731) 139; (1733) 175.
- Fulvy, M. de—Chapeaux, (1736) 220; indemnité pour les chapeliers, causes de la diminution du com^{ce}, (1738) 253; com^{ce} de la C^{ie} des Indes au Canada, (1739) 267; fraude et com^{ce} étranger, (1739) 268.
- Fusils—Les soldats qui deviennent colons ne peuvent les garder, (1725) 64.
- Gaboriau dit La Palme, Jean—Brevet de rémission, (1729) 119.
- Gabriel, père—Nommé expert dans l'affaire Ganet, (1740) 270, 272.

- Gaien, Madeleine—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Gaillard, Sr—Requête, (1724) 48; expulsion du Conseil Sup^r, (1729) 111; exilé à Beauport, 113; (1730) 126; renseignements demandés sur sa conduite, (1732) 150; Arrêt en sa faveur, (1732) 162; ne peut être cons^r, (1733) 168; cons^r, (1736) 224.
- Gaillard, M^{lles}.—Pension, (1727) 80.
- Gaillard, M. Rey—Maître d'artillerie, remplacé, (1727) 88.
- Galatée, Lu—Voyage à la Louisiane, (1722) 11.
- Galifet, M. de—Succⁿ du Sr de La Durantaye, (1734) 192; fief de La Durantaye, (1735) 210; (1736) 223, 225; (1739) 258; affaire terminée, (1740) 276.
- Galucheau, Sr—Nommé premier pilote du *Héros*, (1730) 125; (1736) 224.
- Gamelin—Privilege pour exploitation de mines de fer, (1737) 238; plainte contre le Sr de La Vérendrye, (1742) 301.
- Ganeau de Senneville, (1737) 237; défense de repasser en France, pension, (1740) 278.
- Ganet, Sr—Fort^{ns} de l'Île-Royale, (1725) 56, 65; passage, 64; fort^{ns}, (1726) 76; difficulté avec la V^{ve} Planton, 76, 77; résiliation de son marché avec la V^{ve} Planton, (1727) 89, 91; réclamation, 90; travaux approuvés; ardoise pour l'Île-Royale, 91; marché avec héritiers du Sr Isabeau, fort^{ns}, (1728) 106; travaux à l'Île-Royale, 109; congé, (1729) 120; comptes, 120; succⁿ d'Isabeau; n'ira pas en France cette année, 121; fort^{ns} à l'Île-Royale, 122; fort^{ns} à Louisbourg, (1730) 133; fret des objets embarqués à Rochefort, (1732); difficultés, avec le Sr d'Arrigrand, 163; travaux à l'Île-Royale, (1733) 181, 182; congé, (1734) 202; indemnité, 203; congé, (1735) 218; (1736) 230; glaces pour la tour du Fanal de Louisbourg, (1737) 233; marché pour travaux expiré, à l'Île-Royale; plaintes contre M. Verrier, 242; difficulté avec le Sr d'Arrigrand (1740) 270; acc. reçu du Sr de La Tuilerie; affaire avec d'Arrigrand, 272.
- Gannes, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; (1726) 73; major de Trois-Rivières, (1727) 79, 82; satisfaction des officiers de Montréal, 81; major de Montréal, (1728) 98; ne peut être promu maintenant, (1730) 131; lieutenant de roi à Trois-Rivières accordée au chev^r Bégon, (1731) 140; évasion des soldats condamnés à mort à Niagara, (1732) 156; lt. de roi à Trois-Rivières, (1733) 170; congé, (1734) 195; promⁿ de M. de Falaise, (1738) 248; sera récompensé, (1740) 277; on lui rendra service, (1742) 302.
- Gannes, chev^r Michel de—Nommé à l'Île-Royale, (1725) 65; ne peut rester au Canada, (1727) 82; congé, (1729) 120; promⁿ, (1730), 133; levée de soldats, 135; mariage avec M^{lle} de Catalogne, (1731) 146; argent reçu pour levée de recrues, 147; expectative d'enseigne pour son frère, (1732) 164; congé, (1734) 201, 202; importation de vivres de la Nouvelle-York, 201; (1735) 217; congé, 218; réclamation, voyage à New-York, (1736) 229; gratⁿ, (1737) 241; ne peut être major de Louisbourg, croix de St-Louis, (1741) 290.
- Gannes, Sr de (frère du chev^r Michel)—Expectative d'enseigne, (1732) 156; passe au Canada, 159; cadet, (1734) 192.
- Gannes, M. de—Promⁿ, (1735) 212.
- Gannes, Sr de—Comⁿ de cadet, (1737) 236; ens. en second, (1741) 236.
- Gannes, de Falaise chev^r (n^o 2) de—Expectative d'enseigne en second, (1736) 225; promⁿ en (1737) 238; (1738) 247; (1739) 261.
- Gannes, l'abbé de Falaise de—(1731) 140; repasse au Canada, 144; (1732) 151; ne peut être doyen du chapitre, 152.
- Garnier, M.—Difficulté entre la V^{ve} Planton et le Sr Ganet, (1726) 77.
- Garrison—De l'Île St-Jean, (1737) 242; de Chambly, peut être réduite, (1742) 304.
- Gaspé, Sr de—Promⁿ, (1738) 247; (1739) 261.
- Gaspé, V^{ve} Aubert de—Concⁿ ratifiée, (1741) 284.
- Gastineau, Sr—Augmⁿ de la seign^{rie} de Ste-Marie, (1724) 50; importation de bœufs de l'Illinois, (1732) 152; (1733) 169.
- Gatin, Sr—Passage, (1739) 268.
- Gaudion—Appts de M. de l'Argenterie, (1721); dispense à certains négociants de porter des engagements; Sr Bouché, ingénieur; fonds pour l'Île-Royale, 22; fort^{ns} de Louisbourg, 23; avances à certain sergents, (1724) 46; retenues sur appts des officiers, (1725) 66; ordre dans la comptabilité, (1729) 108.
- Gaudron de Chèvremont—Brevet d'écrivain, (1735) 210; (1736) 222.
- Gaulin, l'abbé—Miss^{re}, (1721) 22 30; mission d'Antigoniche, (1722) 35; mission, (1724) 48; une chapelle complète lui sera envoyée, (1725) 56; mission de Chébéneady, 67; (1726) 76; paix entre Anglais et sauvages, 77; (1727) 89; prisonnier à Port-Royal, (1728) 105; se retire du ministère, (1729) 108, 121, 122; relevé de ses missions des Mines, (1731) 146; miss^{re} à Port-Royal, (1732) 162; remplaçant, (1733) 179.
- Gaultier, D^r—Passe au Canada comme médecin du roi, (1742) 300.
- Gaumont, M. de—Amortissement de la terre des Ursulines, à la Rivière-du-Loup, (1728) 92.
- Gauthier, Germain—Défense de rentrer en France, (1724) 48.
- Gauvin, héritiers—Privilege de pêche, (1722) 38.
- Gauvray, capt.—Ordonnance le cassant, (1720) 6.
- Gay, Michel—Opposition au mariage de sa fille, (1737) 235.
- Gay, Marie Françoise—Mariage avec Joseph Lemieux, (1737) 235.
- Gayot, Sr—Castor, (1718) 2; indemnités, (1733) 178.
- Gélas, le P.—Miss^{re} à la baie des Chaleurs, (1728) 107.
- Gély, M. (de Montpellier)—Ecarlatines, (1722) 39.
- Gendron, Sr—Créancier du Sr Amariton, (1728) 100, créance, (1741) 283.
- Gendron, jeune, Sr—Marchandise avancée à Poulin de Courval, (1738) 244.
- Génier, Sr—Procès, (1722) 39; succⁿ du c^{te} d'Agrain (1731) 145.
- Germain, Claude—Recrue, (1722) 33.
- Gironde, La*—Voyage à la Louisiane, (1726) 17.
- Gertrude, la Sœur—Directrice des filles élevées à l'Hôpital-général parties pour la Louisiane, (1720) 6, 7.
- Gervais de la Godolle, capt.—Instr^{ns}, (1719) 6.
- Gervais, Sr—Alignement de sa maison, (1725) 62.
- Gervais, le Frère—Démarches pour l'Hôpital-général de Montréal, (1733) 167; passage, (1734) 190; plantes pour le jardin du roi, (1735) 212.
- Gesvres, duc de—Pension de son fils, (1736) 220; au sujet du Sr d'Orseval, (1741) 294.
- Giberty, Sr—Ordre en sa faveur, (1721) 8.
- Giffard, M^{de}—Concⁿ de Mille-Vaches, (1730) 226.
- Gigault, Sr—Proc^r du Sr Walon, (1736) 222.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Gilbert dit Sanspeur, Frs.—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Gilbert dit Sanspeur, Jean—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Gilly, M. de—Ecarlatines, (1722) 35.
- Gingras, le P.—Convoi envoyé aux Scioux, (1729) 113.
- Girant, Denis—Comⁿ, (1724) 12.
- Gironde, La*—Voyage à la Louisiane, (1724) 14; (1729) 19; (1734) 191.
- Glandelet, M. de—Décès, (1729) 117.
- Glagné de La Val, Sr—Passage, (1738) 254.
- Godalle, Sr—Constrⁿ de navires à l'Île-Royale, (1727) 88.
- Godefroy, le P. Maurice—Les Récollets de la Province de Paris devront se désister des missions de l'Île-Royale, (1730) 124; passage pour miss^{res}, (1733) 185; au sujet du P. Caradec, (1735) 204, 205; gratⁿ aux Récollets, (1736) 220; église paroissiale à Louisbourg, (1737) 232; au sujet du P. Caradet, (1738) 253, 254.
- Gombert, Sr—Retient Frs. Cassigny, (1736) 228.
- Gonor, le P.—Découverte de la mer de l'Ouest, (1729) 115; (1730) 131.
- Gombart, Sr—Constrⁿ de navires, (1736) 229; difficultés avec de La Boularderie réglée, (1737) 241.
- Gondrin, M. de Pardaillan—Com^{dt} de vaisseau, (1729) 109; instr^{ms}, 110, 122.
- Gosselin, l'abbé—Passage, (1735) 215; passage et secours, (1736) 225; repasse au Canada, (1738) 248, 249; nommé chanoine, (1741) 284, 285, 289; pension refusée, secours, (1742) 303.
- Gosselin, Louis—Donation de feu Pr^e Haynard, (1727) 86; (1729) 118.
- Gosselin, Pierre—Huissier de l'Amirauté à Louisbourg, (1737) 243.
- Gottville Belleisle, Sr—Com^{dt} des îles St-Jean, etc., (1721) 29; effets laissés à l'île St-Jean, (1729) 122; marchandises reçues des magasins de Rochefort, (1730) 135; voir aussi "Belleisle".
- Goupil, Sr—Repasse en France, (1738) 248.
- Gourville Du Vivier, Michel—Obtient une Cie., (1735) 206; (1736) 230.
- Gousset dit St-Louis, Louis—Congé, (1739) 129.
- Grammont, la maréchale de—Ens. au Sr Malespine, (1726) 68; succⁿ de feu Sonet, (1730) 132.
- Grancer, c^{tesse} de—Ouvriers dans les forges de son mari, (1737) 232.
- Grandchamps Sr—Différent avec Lartigue et autres, (1737) 240; faux-sauniers, (1739) 263.
- Grandjean, Sr—Instr^{ms}, (1724) 15.
- Grand Pré, Sr de—Ens. en 2nd à la Louisiane, (1731) 144; comⁿ dans les troupes de la Louisiane, (1733) 167.
- Grandval, Sr Nouet de—Brevet d'aide-major, (1721) 8; lt. (1727) 82; promⁿ, (1730) 126; congé, (1734) 195; promⁿ, (1735) 212.
- Grand Vicaire à Louisbourg, (1732) 153, 159.
- Granville Fonville, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; promu, (1737) 237, 238.
- Granville, M^{lle} de—(1733) 175.
- Grassin, M.—Mine de cuivre du lac Supérieur, (1736) 220; (1740) 270, 271.
- Graules, îles des—refuge de pirates, (1732) 162.
- Gravé, Sr de Mancelière—Comⁿ, (1720) 7.
- Graves, Sr de—Brevet de lt, (1720) 7; comⁿ de capitaine, (1720) 7.
- Grèves à l'Île-Royale—Prix élevé du louage, (1733) 186; (1734) 189.
- Greysac, M.—Syndic des négociants de Québec, mémoire, (1733) 175. Greysolan, M. de—Maison à Montréal, (1721) 26.
- Grioux, Chev^e de—Instr^{ms}, (1718) 5.
- Grouard—Com^{co} frauduleux avec un vaisseau anglais, (1725) 63, 64.
- Groult—Passe au Canada, (1726) 71.
- Guay, l'abbé—Fort du lac des Deux-Montagnes, (1724) 45.
- Guénet, M. de—Dette à M^{lle} Leloit, (1726) 74.
- Guérin—Miss^{re} à la Louisiane, (1719) 6.
- Guéroux, Chs.—Mâts, (1724) 48.
- Guerre—Entre la France et l'Autriche, (1734) 197; entre l'Angleterre et l'Espagne, (1739) 262, 266; (1740) 279.
- Guerreau—Demande des associés de M. de La Boularderie, (1730) 124.
- Guignas, le P.—Conduite sage envers les Kikapous et Mascoutins, (1730) 131, 141; a accompagné les Français au fort Scioux, (1732) 154.
- Guilhet, Sr—Com^{ns}, (1722) 10; 4^{me} cons^r à la Louisiane, 11.
- Guillemin, Sr—Cons^r, (1721) 28; pension, (1732) 152; expose ses services, 153; cons^r, (1733) 175; contestation avec M^{de} Pascaud, (1734) 189, 194; (1735) 210; remplacé au Conseil, (1740) 275; (1741) 285.
- Guillemin, fils, M.—Brevet d'écrivain, (1736) 222; élève de M. Verrier, (1741) 287; cons^r, (1742) 298, 303; 304.
- Guillet, Sr—Comⁿ, (1720) 7; plaintes contre lui, (1722) 36; rappelé de Témiscamingue, (1724) 49; (1725) 58; poste de Témiscamingue, 64.
- Guillot, notaire de St-Malo.—Sauvage de Jacques Morin, (1740) 271; plaintes du Sr Constantin, 272; difficulté entre les S^{rs} Bouvier et Bocé, et le Sr Constantin, (1741) 285.
- Guitten de Monrepos—Lt de la prévôté à Montréal, (1741) 285; appts, (1742) 297.
- Guy, Sr—Secrétaire du Conseil de Régie de la Louisiane, (1729) 19.
- Guy, sergent—Avances, (1724) 46; délai accordé, 53.
- Guy, Samuel—Passe au Canada (1726) 70; défense de repasser en France, (1727) 81.
- Guy, M^{de} et M^{lle}—Passage, (1731) 144.
- Guyon, Baptiste—Plainte contre St-Ovide, (1729) 120; différend avec le Sr Lartigue et autres, (1737) 240.
- Hailla, Sr—Défense d'aider aux brigands du Cap de Rav. (1735), 204.
- Hamard de la Borde—Proc^r du roi à la Prévôté, (1722), 37; réprimande, (1725), 57; procès, (1727), 88; requête, (1732), 161; affaire avec Du Buron, (1734), 200.
- Haudebourg, Sr Volant d'—Pêche et traite, (1734), 197.
- Haranades, Sr Jeanpérés—Pêche à la morue, (1726), 76.
- Harcourt, maréchale—S'intéresse au Sr Desfossés de Beauvilliers, (1737), 238.
- Harrander, Sr—Concⁿ à Louisbourg, (1731) 146; privilège de chasse des loups-marins aux îles de la Madeleine, 147; concⁿ aux îles de la Madeleine, (1733) 180; (1734) 200; (1735) 216, 219; (1736) 228; (1737) 240; (1738) 250; (1742), 297; privilège cancelé, 306.

- Harismendy, Sr—Sera puni s'il approvisionne les brigands du Cap de Ray, (1735) 204.
- Harnoncourt, Sr d'—Départ de M. du Quesnel, (1740) 272.
- Haynard, feu P^{re}—Succⁿ, (1727) 86; (1729) 118; donation à un fils de sa femme (1733) 173.
- Haynard, Sr—Réclame contre donation entre vifs faite à Louis Gosselin, (1727) 86; succⁿ de son frère Pierre, (1729) 118; procès, (1730) 126; justicel ui sera rendu, (1733) 185; affaire avec Hiché, (1734) 189; affaire, 198; protégé, (1735) 213; affaire, (1736) 224; succⁿ, procès, (1739), 256, 268; affaire, (1740) 278; héritiers, procès, (1741) 284.
- Hazeur de Lorme, l'abbé—Grand chantré, (1724) 49; proposé comme doyen du chapitre, (1726) 72; est un esprit remuant, avertissement, (1731) 143; son mémoire ne respire que l'insubordination, (1732) 151; permission à M^{lle} de Rigauville d'entrer au couvent, (1742) 299; novice aux Hospitalières sans dot, 303.
- Hazeur, Sr—Ardoisière, (1730) 131; comⁿ dans troupes de la Louisiane, (1733) 167; concⁿ de 1705 à l'île de Terre-Neuve, plaintes, 244; plaintes au sujet de la concⁿ Marsal, (1739) 257.
- Henry dit Jolicœur, Sr—Retiré à Ville-Marie, (1724) 52.
- Henry, Sr (de La Rochelle)—Mâts à l'île St-Jean, (1726) 76.
- Henri, Nicolas Joseph (chirurgien)—Retour en France, (1722) 42, 43.
- Hérault, M.—Au sujet de Gilles Le Noir, (1731) 136.
- Herbin, M—Promⁿ, (1726) 72; (1727) 82.
- Herbin, fils—Promⁿ, (1735) 214.
- Herbin, Claude—Succⁿ, (1733) 175.
- Héricourt, M. d'—Mort du chev^r de Noé, (1732) 165.
- Hérisy, Perrault d'—Plainte de M. de Montmorency, (1731) 140.
- Héros, Le*—Voyage à l'Île Royale, (1722) 32, 34, 43, 44; Sr Galucheu, pilote, instr^{ns}, passage au Sr Lydius, (1730) 125; passage à M^{de} de Louvigny, faux-sauniers, 127; M. de La Richardière, pilote, 128; arrivera à Québec vers la fin de juillet, 131; meubles que M. de Vandreuil avait sur *L'Éléphant* seront transportés sur, 132; passagers, pilote, (1731) 137; recrues, 142; faux-sauniers envoyés au Canada, (1732) 154; voyage à Louisbourg, M. St-Clair com^{dt}, (1733) 182; M. de Pensens s'embarque, 183; instr^{ns} au com^{dt}, arrivée, 187; départ, chargement, (1734) 190; départ retardé, 191; instr^{ns} au com^{dt}, 202; pertes subies, (1735) 207; instr^{ns} au com^{dt}, 214; voyage au Canada, Hocquart servira à bord, (1736) 225; M. de la Galissonnière com^{dt}, voyage à Louisbourg, 242.
- Herpin, Sr—Instr^{ns}, (1718) 4.
- Hertel, Sr Montcourt—Détachement du fort à la Pointe-à-la-Chevelure, (1732) 157.
- Hertel, Sr—Plaintes contre M. de Sabrevois, (1726) 73.
- Hertel, Beaulac—Nomⁿ, (1725) 61; comⁿ, (1726) 73.
- Hertel, Vve—Réclamations, (1732) 152.
- Hiché, Sr—Prop^{re} du fief de Kamouraska, (1722) 38; brevet aux Sr^s de Boishébert et Peyre en (1721) 41; agent du Sr Haynard, (1734) 189; proc^r de la juridiction de Québec et de l'Amirauté, (1736) 224; comⁿ, 228.
- Hirriberry, M. Joannin de—Pillage à Canseau, (1721) 22, 23, voir aussi "Irriberry".
- Hocquart—Décédé, (1724) 51; ordre dans la comptabilité, (1729); gratⁿ, 108; passage, 109; est présentement à Rochefort, 110; instr^{ns}, 111; nommé com^{rs} ordonnateur; mercuriale aux Sr^s Gaillard et d'Artigny; sciences et arts au Canada; passe à Québec; fort^{ns} de Québec, 112; comptes, 112, 113; arrivée à Québec, chanvre, état du com^{ce}, navires construits dans la colonie, instr^{ns}, 113; bonne entente avec Beauharnois, ses fonctions, maîtres d'écoles, farine, biscuit etc., com^{ce} avec les Iles, Abénaquis, Chouéguent, postes de Niagara et Frontenac, étab^{nt} de La Gallette, Chouanons, renards, fort^{ns}, eaux-de-vie aux sauvages, 114; com^{ce} étranger, 115; dépenses du vaisseau du roi, fourniture de bois par Lepage, 116; fusils pour miliciens, batterie, chevaux, instr^{ns}, 117; fort^{ns} de Montréal, 118; appts des employés extraordinaires seront réduits, prix du castor, états des dépenses, appts des officiers absents, comⁿ d'intendant, 119; (1730) 124, 125; destruction du com^{ce} étranger, 126; instr^{ns}, 129; bonne conduite, monnaie de cartes, réduction des dépenses, instr^{ns} au sujet des dépenses, 131; au sujet de M. de Lignery, inJemité, 132; fraude du castor, (1731); état du com^{ce} du Canada, 138; munitions et marchandises, bonne entente avec M. de Beauharnois, instr^{ns}, 139; ardoise achetée du Sr Sarrasin, 141; recettes et dépenses, bonne entente avec de Beauharnois et l'évêque, titre d'intendant de la N^{lle} France, 143; recette et dépense, 144; frêt, (1732) 148; passages aux officiers, munitions et marchandises demandées, 151; prix du chanvre, 153; plateformes et affûts de canons, 154; faux-sauniers, 156; ardoise achetée du Sr Sarrasin, 159; lettres de change acquittées, dépenses durant l'année, instr^{ns}, comptes et dépenses, dépenses de l'année, statistiques, 160; instr^{ns} au sujet des notaires, 161; com^{ce}, (1733) 168; sœurs de la Congrégation à Louisbourg, 171; canal de Lachine, instr^{ns}, 173; munitions et marchandises, lettres de change, 176; instr^{ns}, gratⁿ, bonne entente avec Beauharnois, 177; plaintes touchant les marchandises envoyées en Canada, 187; pluie de cendres à Québec, (1734) 193; bureau du contrôle, 195; entente avec Beauharnois, 196; dépense de l'année; emploi des fonds, monnaie de cartes, 198; com^{ce} de l'Île-Royale, 201; chapitre de Québec, (1735) 210; emploi des fonds, com^{ce}, (1735) 211; état de la dépense, ferme de Tadoussac, (1736); affaires d'Europe, 222; dépense, com^{ce}, dépense de la guerre contre les Renards, etc., 223; recette et dépense, 224; romⁿ à son frère, mauvaise santé, 225; com^{ce} avec l'Île-Royale et les Iles, pêcheries, dépense de l'année, 226; comptes et dépenses, munitions et marchandises, 227; recettes et dépenses, (1737) 235, 236; com^{ce} du Canada, lettres de change, 236; au sujet du mémoire du Sr Petit, bonne entente avec Beauharnois, 237; dépenses de l'année, 238; lettres de change, (1738) 244; excédent d'importation, 245; com^{ce} avec les Iles, recrues, faux-sauniers, 246; état des dépenses, absence, 248; constrⁿ d'une flûte à Québec, 254; farines pour l'Île-Royale, (1739); instr^{ns}, comptes et lettres de change, excédent de dépenses, com^{ce}, 256; abus, congés aux soldats, 257; administrations du domaine d'Occident, liste apostillée des officiers, Canada; instr^{ns}, 258; prix des écarlatines, 262; enverra fer demandé, (1740) 272; dépenses, 274; congés, 274, 275; situation en Europe, 275; comptes et dépenses, tonnage accordé, état du com^{ce}, 276; aidera à M. de Lanouiller, blâmé pour ordonnance contre le juge Raimbault, 277; instr^{ns}, 278; état des comptes, monnaie de cartes, (1741); instr^{ns}, 283; journal de son voyage au lac Champlain, bois, instr^{ns}, 284; gratⁿ,

DOC. DE LA SESSION No 18

- lettres de change, dépenses, 287; habillement des soldats dans les postes, dépenses, 288; approvisionnement de l'Île-Royale, etc., (1742) 296; dépenses, constrⁿ d'une seconde flûte, 299; recettes et dépenses, bois, 300; conduite envers Beauharnois, états du com^{ce}, lettres de change, 301; dépenses, inventaire des magasins et com^{ce} des postes, attributions et devoirs, 302; ferme de la traite aux forts Niagara et Frontenac, 303.
- Hocquincourt, Chev^{er} Mouchy d'—Promⁿ, (1726) 72; appts, (1728), 95; promⁿ, (1737) 139, 141; ens. en pied, 142; promⁿ, gratⁿ, (1733), 172.
- Honneurs—A rendre aux capitaines de vaisseaux, (1735) 214, 218; dans les églises etc., 219.
- Hôpital-général de Québec—Terrain acheté n'était pas nécessaire, (1721) 27; gratⁿ pour garder les aliénés, (1722) 38; gratⁿ, 40; remise des droits d'amortissement sur leur fief, (1724) 45; terre des Îlets, 50; terre des Îlets, (1727) 83; conduite de la Sup^{re} lors de la mort de Mgr de St-Vallier, (1723) 116; divisions intestines, (1731) 139, 141; (1732) 150; choix de M^{le} de l'Enfant-Jésus comme Sup^{re}, (1733) 173; succⁿ de Mgr. de St-Valier, 185; legs de Mgr de St-Valier, (1734), 189; succⁿ de Mgr St-Valier, 199; évêché, (1735) 212; (1737); vêtements des soldats morts à l'hôpital, 136; permis d'augmenter nombre de religieuses, 237, 239; prétention sur palais épiscopal, (1738) 249; (1739) 262; réparations au palais épiscopal, (1741) 288; palais épiscopal (1742) 303.
- Hôpital-général de Montréal—Administration, (1721) 26; indemnité aux Frères, gratⁿ, écoles gratuites, 38; gratⁿ, arrêt. sera maintenu, 40; règlement approuvé, (1728) 98; gratⁿ pour éducation supprimée, (1730) 129; choix du sup^r approuvé, (1732) 150, 151; protection demandée, 152; vues de Mgr. Dosquet, (1733), 167; secours, (1735) 210; état, (1741) 285.
- Hôpital de Trois-Rivières—(1729) 116.
- Hôpital de Louisbourg—(1726) 78; (1731) 145; (1732) 166; (1733) 180; proposé à l'Anse des bateaux, (1734) 200; (1735); la dépense est considérable, 217; soldats atteints de maux vénériens (1736) 229; dépenses, chirurgien, 230; dépenses, (1737) 241; terrains à Miré, (1738) 251.
- Hôtel-Dieu de Québec—Terre dans la seig^{ie} de St-Ignace, (1722); religieuses devront en sortir en trois ans, 39; (1725) 58; pas de nouvelles grâces pour le moment, 62; rendront foy et hommage, (1726) 73; revenus et charges, (1727) 85, 87; refus de rendre leurs comptes, (1728) 101; amortissement de la seig^{ie} de l'Île aux Oies, etc., (1731) 142; acquisitions de l'Île aux Oies, (1732) 150; terrain à l'Anse de la Canoterie, 154; gratⁿ. palais épiscopal, 156; terrain de la Canoterie, (1733) 168; terrain à la Canoterie, (1734) 192; remise de droits, (1735) 210; remise de droits, 215; défense d'augmenter leur nombre, (1736) 222; gratⁿ, (1741) 285; salles petites et insalubres, (1742) 299.
- Hôtel-Dieu de Montréal—N^{lle} maison, (1724) 49; religieuses entrées dans nouvelle bâtisse, (1725) 62; gratⁿ, (1727) 83; (1728) 98; on ne peut leur donner davantage, (1730) 128; état du temporel, (1731) 141; (1742) 304.
- Hozier, M. d'—Armorial général de la France, (1738) 249.
- Hubert, Sr—Comptes de Ranjeon, (1717); directeur gén. au comptoir de la N^{lle} Orléans, (1718) 3.
- Hubert, Ant.—Passage, (1732) 148.
- Huet, Pierre—Couⁿ, (1724) 12.
- Huguyer, Sr—Sera incorporé dans les troupes, (1735) 211.
- Humières, duchesse d'—Justice au Sr Haynard, (1733) 185; (1734) 189; succⁿ Haynard, (1739) 268; (1741) 284.
- Huot de Vaubéry voir "Vaubéry".
- Huppé,—Fabricant de chapeaux à Montréal, (1735) 206.
- Hupé dit Lagroix, V^{ce}—Requête en cassation, (1735) 212.
- Hurons—De Détroit demandent miss^{res}, (1728) 98; expédition contre les Renards, (1729) 116; progrès du Christianisme, (1730) 131; succès du P. de La Richardie, (1731) 141; dessins des Outaouais contre eux, (1732) 158; ne désire pas s'éloigner, (1742) 296; transmigration, 298; 305; guerre contre les Renards, (1733) 169; paix avec les Chouanons et les Onyatanons, 174; union avec les Chouanons, Outaouais et Miamis, (1734) 197; coup contre les Outaouais du Détroit, (1739) 260; paix avec Outaouais, (1740) 277; transmigration, (1741) 286; de Lorette, arrangement avec les sauvages des Deux-Montagnes, (1742) 298.
- Hutton, chev^{er}—Pillage à Canceau, (1721) 22.
- Huguet, Thomas—Passage, (1734) 190.
- Hydrographie—Leçons, (1742) 302.
- Ibaignette, M. d'—Instr^{ns}, ordres, etc., (1718) 5.
- Iberville, M. d'—Destruction du fort de Peymeucit, (1696) 176.
- Ignace, le P.—Traite de l'eau-de-vie, (1731) 139.
- Îles Madame—Etab^{mt} de M. d'Auneuil, (1721) 29; concⁿ sera révoquée, (1727) 90.
- Îles de la Madeleine—Réunies au domaine du Roi, (1730) 135.
- Île de Sable—Anglais, (1726) 77.
- Île-Royale—Fort^{ns}, (1721) 25, 29, 30; bornage des terrains, 29, 30; fort^{ns}, (1722); travaux à faire en différents endroits, pêche, com^{ce} anglais, pillage de Canceau, miss^{res}, sauvages, secours aux Acadiens réfugiés, com^{dt} en l'absence du gouv^t, 42; défense aux habitants de passer à l'Île St-Jean, 42, 43; fort^{ns}, 43; histoire des pêches, 44; fort^{ns}, (1724) 54; carte de la navigation, (1725) 55; fort^{ns}, 56; bois, 66; certaines importations permises, (1726) 75; r-crués, cadets, troupes, 77; fort^{ns}, (1727) 89; gouv^t ne sera pas détaché de celui de la N^{lle} France, fort^{ns}, casernes, hôpital, etc., 90; fort^{ns}, phare, (1728) 104; fort^{ns}, batteries, etc., 106; farines, (1734) 193; historique de ses progrès, (1739) 266; historique de la colonie, (1740) 242; instr^{ns} au com^{dt} en cas de guerre, (1742) 305.
- Île St-Jean—Etat, (1729) 121; état des habitants, (1730) 134; plans, recensement, récoltes, Acadiens, (1731) 146.
- Îlets—La terre des—(1722) 38.
- Illinois—Pays annexé à la Louisiane, (1717) 2; alliance avec les autres nations de l'Ouest, (1725) 55; guerre avec les Renards, 57, 58, 61; (1726) 69, 72; (1727) 83; (1728) 98; pays dépend du gouv^t de la Louisiane, (1733) 178; (1734) 197.
- Incendies—Dans les forêts, (1728) 95; de Montréal, secours, (1735) 210, 211; enquête, (1736) 224.
- Inscription à la porte des casernes de Louisbourg, (1725) 55.
- Instructions—Pour la tenue des comptes à la Louisiane, (1718) 4; (1721) 9; (1729) 19; voir aussi aux noms des gouv^{ts} et intendant.
- Iriberry, Sr d'—Pillage à Canceau, (1722) 35, 36; papiers retenus par lord Carteret, 36; voir aussi Hirribery.
- Iroquois—Veulent se défaire de Joncaire, (1727) 83; au Sault St-Louis, (1728) 96; expédition contre

- Iroquois—*Suite*
 les Renards, (1729) 116; intrigues des Anglais, (1732) 158; guerre avec les Renards, (1733) 169; intrigues avec les Anglais, petite vérole, 174; petite vérole, (1734) 197; conduite, voyage à Orange, (1742) 297, 302.
- Isabeau, Sr—Plaintes, (1721) 30; proposition pour fort^{ms}, (1724) 54; décès, succⁿ, (1725) 65; ouvrages défectueux, (1726) 76; (1727) 90; succⁿ, casernes de Louisbourg, 90; succⁿ, marché avec le sieur Ganet, (1728) 107; succⁿ, (1729) 120, 121; fort^{ms} à Louisbourg, (1730) 133; résiliation de son marché, 135; succⁿ, (1733) 182; (1734) 189.
- Isabeau, M^{ns}—Aide, (1721) 23; plainte contre le Sr Brière, (1722) 32; voir "Planton".
- Isidore, le P.—Conduite, (1727) 79; passera en France, 87.
- Isle-Dieu, l'abbé de l'—Démission de l'évêque, permettra à l'abbé de St-Vincent d'aller à l'Île-Royale, (1738) 253; clercs venus au Canada pour y être ordonnés prêtres, 254; attend M. Dosquet pour régler affaires, (1739) 268; miss^{res}, (1740) 271.
- Jacan, Sr—Mort, (1739) 265.
- Jacault—Angⁿ d'appts, (1728) 105.
- Jacault, V^{ve}—Rations, (1738) 250.
- Jaques, M. de—Promⁿ, (1735) 214; ens, 210.
- Jacran, l'abbé—Démembrement de la paroisse de l'Ancienne Lorette, (1729) 218; (1731) 138.
- Jacran, Sr—Visite à la Baie St-Paul, mines, (1741) 285.
- Janssen, Sr—Brevet de capt. réformé, (1721) 7.
- Japie, capt.—Instr^{ms}, (1719) 6.
- Jaquet, Louis de—Passage, (1734) 190.
- Jason, Le—Instr^{ms} au com^{dt}, (1737) 254, 237; passagers, 235; plantes pour le roi, (1738) 246; instr^{ms} au com^{dt}, (1739) 265; ouvriers refusés à bord, 266; passagers pour l'Île-Royale, 269.
- Jeanne Elizabeth, La—Confiscation, (1735) 217.
- Jeanpérés Haranades—Voir "Haranades".
- Jésuites—A la Louisiane, traité avec eux, (1726) 16, 17; taxe pour l'enceinte de Montréal, (1721) 27; passages, (1722) 33, 38; foy et hommage, (1726) 73; passages, (1727) 80; conduite lors de la mort de Mgr de St-Valier, (1729) 117; contestation, délimitation des paroisses, (1731) 138; seign^{ie} de N.-D. des Anges, difficultés avec M^{de} Duchesnay, (1733) 170; à la Louisiane, interdits, 179; dispute avec M^{de} Duchesnay, (1734) 195; gratⁿ pour régent de théologie, 196; concⁿ au Sr de Lanouiller, (1736) 224; difficultés avec M^{de} Duchesnay, 223; plaintes *re* terrain au Cap de la Madeleine, (1742) 300.
- Joannes, Sr—Congé, (1731) 195.
- Jolicœur, Henri dit—Retiré à Ville-Marie, (1724), 52.
- Jolliet, Sr—Iles et battures non comprises dans sa concⁿ, (1739) 259; brevet de 1679, 298.
- Jolliet, héritiers—Droits sur la pêche à Mingan, (1742) 298.
- Jolliet Maingan—Tué accidentellement, (1738) 274.
- Joncaire, M. de—Fort français à Niagara, (1724) 50; le roi est content de lui, (1725) 58; promⁿ, (1726) 72; promⁿ, (1727) 82; les Iroquois veulent s'en défaire, 83; rendu à Niagara, sauvages, 86; envoyé chez les Sonnotouans, (1731) 140; promⁿ, 141; Chouanons du côté nord de l'Ohio, (1732) 157; intrigues des Anglais pour s'unir les Iroquois, 158; Chouanons, Hurons et Onyations, (1733) 174; poste de Ouabache, 178; mort, (1740) 278.
- Joncaire fils, M. de—Va chez les Sonnotouans, (1727) 86; intrigues des Iroquois avec les Anglais, (1733) 174; ens. en pied, (1736) 225.
- Jordan, Marie Anne—Naturalisation, (1739) 261; (1740) 275.
- Joubert, Sr—Comⁿ d'écrivain, (1717) 3.
- Joyeux, Elie—Chirurgien-major, (1721) 9.
- Juganière, Sr—Com^{dt} le St Charles, (1736) 231.
- Juges—Dans les seigneuries, (1731) 169; (1734) 192.
- Jung, le Sr (de Bordeaux)—Dettes du Sr Paris, (1736) 228.
- Jussieu, l'abbé de—Doyenné de Québec, (1728) 92.
- Jutras Des Rozières, Sr—Fief de Lussaudière, (1739) 257; bois coupé par les sauvages sur sa seign^{ie}, (1741) 284.
- Karey, Sr—Passage pour son meunier, (1722) 33.
- Karrer, chev^r de—Rang des officiers, (1721) 25; recrues pour l'Île-Royale, (1722); sa C^{ie} est sur le même pied que les autres, instr^{ms}, 33; reg^t, congé, 34, 43; Suisses du rég^t, 42; établm^t des Suisses à l'Île-Royale, (1725) 156; Suisses du rég^t, (1726) 76; établm^t des Suisses à l'Île-Royale, (1727) 89; promⁿ du baron de L'Espérance, (1728) 105; a engagé les Sr^s de Merveilleux et Voillant comme officiers, (1731) 147; nomⁿ de M. Cailly, (1732) 148; détachement suisse augmenté, (1741) 294; congé de M. de Cailly, 295.
- Kyguenelle, Sr—Instr^{ms}, (1731) 20.
- Labadie, Sr—Concⁿ de terre, (1731) 154.
- LaBall, Sr de—Notaire, (1728) 92.
- LaBarre, Sr Urbain de—Caissier de la Cie d'Occident, (1717) 2.
- LaBarre, M. de—Explicative d'ens., (1738) 247, 248; passera en France, (1742) 305.
- La Blandinière, chev^r de—Carte de la navigation de l'Île-Royale, (1725) 55; plans du dépôt de la marine pour le P. Charlevoix, (1729) 109; cartes du golfe et fleuve St-Laurent, (1733) 185.
- La Bonne dit Léveillé, Jean de—Congé, (1730) 129.
- LaBorde, Sr de—Ne peut être nommé gardien des archives, (1724) 49.
- Laborde, Hamard de—Voir "Hamard".
- La Boularderie, M. de—Départ pour l'Île-Royale, (1721) 23; établm^t, 29; privilège de pêche à Niganiche, (1722) 42; concⁿ au Petit Bras-d'Or, etc., (1725) 67; concⁿ, (1726) 78; n'aura pas ce qu'il demande, (1727) 79; établm^t de sa concⁿ, 90; ile à l'entrée de la baie Royale, terrains au port d'Orléans, (1729) 122; demande de ses associés, (1730) 124; établm^t de sa concⁿ, 135; mise en valeur de sa concⁿ, (1731) 136, 145; concⁿ, ne peut avoir com^{dt} de l'Île-Royale, 146; navires que sa Cie a envoyés en France, etc., (1732) 165, 166; concⁿ de l'île d'Orléans et de la pêche à Niganiche, (1734) 189; affaires avec ses employés; associés, 190; établm^t au Petit Brador, plaintes de ses associés, 200; contestation entre ses associés, 203; affaires avec le Sr Crozat, (1735) 207; constrⁿ de navires; dispute des associés, établm^t au Petit Bras d'Or, 216; constrⁿ de navires, 219; craintes sur son sort, (1736) 222, 229; constrⁿ de navires, 229; meule de moulin à eau, (1737) 234; établm^t, chemins, meule, travaux à l'île d'Orléans, 239; concⁿ à l'Île-Royale, 240; difficulté avec Gombart, plaintes, 241; chemin de Louisbourg au Petit Brador, (1738) 250; concⁿ de l'île de Niganiche, 251; concⁿ de pêche à Niganiche, com^{dt} dans sa concⁿ, 1739) 263, 265; sera content, 267; le duc de Richelieu s'intéresse à lui, (1740) 270, 280; com^{dt} dans sa concⁿ, (1741) 291.

DOC. DE LA SESSION No 18

- La Bouteillerie—Cure de, (1722) 37.
- La Brette—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- La Bruère, Sr de—Bois, (1741) 287.
- La Celtière, M. de—Notaire, propriété de Jacques Neveu à l'Île d'Orléans, (1728) 97.
- La Cetière, M. de—Effets de M. Sonnet, (1728) 95.
- La Chaise, Sr de—Cons^r à la Louisiane, (1724) 12 ; com^{re} des comptes de la Louisiane, 13 ; vivres, (1725) 15 ; pouvoir d'interdire, (1725) 16 ; vérification des comptes du Sr Pérault, (1726) 17 ; terrain sur le fleuve St-Louis, (1728) 18 ; observations particulières, (1729) remplacé, 19.
- La Chassaigne, M. de—Appts réduits, (1722) 39 ; gov^r de Trois-Rivières, (1726) 71, 77 ; promⁿ, 72 ; constrⁿ de navires à Trois-Rivières, (1727) 84 ; voyage à la N^{lle} Angleterre, (1728) 101 ; promⁿ 106 ; appts des officiers en Canada, (1729) 115 ; gratⁿ, (1730) 124 ; appts, 126 ; gratⁿ à partager avec le Sr de La Corne, 127 ; gov^r de Montréal, 129 ; confiance en lui, (1731) 142 ; peaux de chevreuil exportées à Orange, (1732) 15 ; demeure gov^r de Montréal, 158 ; pension, (1733) 170 ; mort, (1734) 193.
- La Chassaigne, M^{de} de—Pension, (1734) 193.
- La Chasse, le P.—Mission chez les Scioux, (1724) 50 ; secours aux Abénaquis, (1724) 52 ; mort du Père Rasle, (1725) 60 ; ordres au sujet du Père Rasle, (1726) 74 ; nécessité de la traite de l'eau-de-vie, (1727) 84 ; interdit, (1729) 116.
- La Chauvignerie, M. de—Congé prolongé, (1724) 53.
- La Chauvignerie, V^{ve} de—Pension, (1727) 82 ; com^{ce} avec le Sr Raimbault, (1732) 151, 152.
- La Chauvignerie, M. de—Ens. en 2nd (1741) 285.
- La Chesnaye, Sr Aubert de—Placet, (1730) 128 ; terrain à Québec, (1732) 151 ; visite du domaine de Tadoussac, (1733) 177.
- La Chesnaye, D^{lle}—Emploi, (1733) 175.
- La Colombière, M. de—Grand chanfre, (1722) 38.
- La Colombière, (fils de M. de La Corne)—Demande de l'emploi au Canada, (1731) 143 ; promⁿ, (1739) 261.
- La Conception, M^{de} de—Gratification, (1732) 163 ; sœurs de la Congrégation, (1733) 168 ; repasse au Canada, 171.
- La Conefière, Sr—(1718) 4.
- La Corne, l'abbé de—Passage, (1725) 56.
- La Corne, M. de—Congé, (1722) 38 ; revue des troupes, 39 ; armes, 40 ; recrues pour le Canada, prom^{ns}, (1724) 51 ; lt. du roi à Montréal, (1726) 71 ; promⁿ, 72 ; Iroquois veulent se défaire de Joncaire, (1727) 83 ; pension, 87 ; gratⁿ sur les castors, (1730) 124 ; gratⁿ à partager avec les héritiers de Longueuil, 127 ; (1731) 139 ; conduite à l'occasion de la sédition des soldats à Niagara, (1732) 155 ; mort, (1733) 170, 172.
- La Corne, fils aîné M. de—Enseigne, (1727) 82, 87 ; (1728) 101 ; désir de revenir au Canada, (1732) 148 ; promⁿ, (1734) 195 ; (1735) 214 ; (1738) 247, 253 ; (1739) 261 ; (1741) 286, 294 ; on ne peut lui procurer une C^{ie}, (1742) 303.
- La Corne, fils cadet, M. de—Ens. en pied, (1742) 303.
- La Corne, M^{de}—Gratⁿ. (1731) 140 ; pension, (1733) 174 ; dot de sa fille chez les Ursulines de Trois-Rivières, (1735) 209 ; au sujet de ses fils, (1742) 303.
- La Corne, M^{lle} de—Dot, (1736) 227.
- La Coste, Sr Dumas de—Comⁿ, (1722) 11 ; habillement des troupes, (1730) 126.
- La Courteaudière, —Pêche à la baleine, (1736) 221.
- La Croix, l'abbé de—Mariage du chev^r de La Croix, (1728) 92.
- La Croix, chev^r de—Mariage, (1728) 92.
- La Croix, Pierre de—Passe au Canada, (1728) 104.
- La Croix, M. de (Rochefort)—Arrivée du *Héros* et du *Rubis*, (1733) 187 ; meule pour M. de LaBoullardière, instrⁿ, (1737) 234 ; enverra un homme pour donner la question aux criminels, (1741) 291.
- La Croye, (ou La Croyère) M. de L'Isle de—Congé. (1722) 40 ; congé absolu, (1729) 84.
- La Découverte, Sr de—Saisie d'un sauvage Panis par M. de la Gauchetière, (1734) 196.
- Ladéroute,—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- La Durantaye, Olivier Morel de—Concⁿ (1696) 261, 302.
- La Durantaye, Sr de—Passage (1722) 32 ; succⁿ, (1734) 192 ; concⁿ de seigr^{ie}, 256.
- La Fineur, Sr—Comⁿ, (1721) 7.
- Lafiteau, le P.—Mémoire, (1728) 97 ; miss^{re} pour le Canada, (1734) 189 ; passage de deux Jésuites, ardoise pour Collège de Québec, (1735) 205 ; ardoise pour le Canada, (1736) 220, 221 ; sauvages du Canada et de la Louisiane, miss^{res}, (1739) 268 ; passages pour 4 Jésuites (1741) ; pension pour régent, 293 ; remplacé par le P. Deslandes, 294.
- Lafite, Sr de—Congé, (1737) 241 ; appts, (1739) 265 ; congé absolu, (1740) 282.
- La Fitte Mouledoux, M. de—Promⁿ, (1737) 242 ; appts, (1739) 265.
- Lafond, V^{ve} Jean Savignac dit—Terrain à Montréal, (1737) 236.
- La Fontaine, le P. de—Passage au Régent de théologie à Québec (1732) 148.
- La Fontaine de Belcourt—Nommé cons^r, (1735) 208 ; plaintes du Sr Jolliet Maingau, 210 ; ratifⁿ de concⁿ, (1735) 215 ; plaintes de M^{de} de Jolliet de Mingan, concⁿ, (1736) 224 ; cons^r, 225 ; concⁿ, 228 ; concⁿ de pêche à la rivière Ytamamion, (1737) 235, 236, 239 ; concⁿ sur la rivière Nontaganicon, (1738) 245 ; pêche aux loups marins, (1739) 257 ; seigneuries de Mingan, affaire Bissot, etc., 259 ; concⁿ, (1740) 275 ; difficultés avec Péan, 276 ; (1741) 286 ; (1742) 297, 300 ; brevet du 30 avril 1737 annulé, 302.
- Laforce, Sr—Dette, (1741) 284 ; arrêté, 288.
- La Forest, M. de—Mort en 1714, 41.
- La Forest, Sr de—Prop. du fort des Illinois, (1721) 27 ; indemnité aux héritiers Tonty, (1722) 36, 39 ; gestion des biens de LaMothe Cadillac, 40.
- La Forest, M^{de} de—Passage, (1722) 34.
- La Forest, M^{de}—Justice lui sera rendue, (1724) 52.
- Lafrenière, M. de—Fait capt., (1731) 140, 141, 143 ; établ^{mt} du fort à la Pointe-à-la-Chevelure, (1732) 155.
- La Galette—établ^{mt} projeté, (1728) 98.
- La Galissonnière, M^{is} de—Talents appréciés, (1732) 149 ; instr^{ms}, (1737) 234 ; faux-sauniers, 241 ; com^{dt} du *Héros*, 242 ; faux-sauniers pour l'Île-Royale, 243 ; faux-sauniers pour le Canada, (1739) 256 ; instr^{ms}, 261.
- La Garande de Pastour—Permis pour retourner au Canada, (1722) 35, 36 ; sera surveillé, (1741) 291.
- La Gauchetière, M. de—A remis paquets de MM. de Longueuil et Bégin, (1726) 69 ; nomⁿ, 71 ; promⁿ, 72 ; rang, (1727) 86 ; promⁿ, (1731) 141 ; Croix de St-Louis, (1732) 155 ; (1733) 171 ; concⁿ sur le lac Champlain, (1734) 194 ; saisie du sauvage Panis du Sr de LaDécouverte, (1734) 196 ; com^t à la Pointe-à-la-Chevelure, (1735) 211 ; Croix de St-Louis com^t à la Pointe-à-la-Cheve-

- La Gauchetière M. de—*Suite*
lure, concⁿ, 213; concⁿ sur le lac Champlain, 215;
croix de St-Louis, (1736) 225; ens. en pied pour
le Sr de Lignery, (1741) 289.
- La Gemmeraye—*Voir* La Jemmeraye.
- LoGesse, Ramezay de—Nomⁿ, (1725) 61; mort,
128.
- Lagneau, M.—Nomⁿ, (1725) 61; mort, (1731) 145.
- La Gorgendière, M. de—Indemnité, (1722) 39;
poste de Témiscamingue (1725) 63, 64; réclama-
tion, ferme de Témiscamingue, (1729) 113; in-
dennité, (1730) 127; agent de la Cie à Québec,
(1731) 20; ferme de Témiscamingue, 144; concⁿ,
(1737) 236, 239; chemin du fleuve à l'Islet du
Sapin, rivière Chaudière, (1738) 246; (1742) 297.
- La Goudalie, Sr de—A relevé le Sr Gaulin dans la
mission des Mines, (1731) 146; miss^{re} en Acadie,
(1732) 163; missions de l'Acadie, (1735) 204;
(1741) 291; pension, 292; départ pour l'Acadie,
293; remplace le Sr de St Poncey, (1742) 307.
- La Grange, Sr—Pilote pour le St Laurent, (1726)
68; plaintes contre lui, (1731) 145.
- La Grange, Dr de—Examinera chirurgiens, (1735)
218; mourant (1736) 221.
- La Gravière, M. de—Comⁿ dans les troupes de la
Louisiane, (1733) 167.
- Lagroix, V^{ve} Hupé dit—Requête en cassation,
(1735) 212.
- La Guerre, Morville—*Voir* "Morville."
- La Harpe, Bernard de—Comⁿ, etc., (1720): gratⁿ
sur vente de certaines marchandises, (1721) 7;
comⁿ, (1724) 13.
- La Haye d'Anglemont—Disette au Canada, (1738)
253.
- La Houssaye, M. de—Difficulté entre Vaudreuil et
les commis des fermes, (1721); fortⁿ de Louis-
bourg, 21; entreprise projetée du Sr de St Denis,
23; écarlatines, (1722) 35; plaintes de l'évêque
de Québec, 36.
- La Janière, Fleury de—Exempt du prévôt de la
la maréchaussée, (1739) 257; conduite à Mon-
tréal, punition, (1742) 297.
- La Jemmeraye, M. de—Promⁿ, (1730) 130; enseigne,
(1734) 194; promⁿ, 195; journal de voyage,
(1736) 224.
- Lajeunesse, P^{re} Estève dit—Concⁿ à Détroit, (1735)
215.
- La Jonquière, M. de—Honneurs à M. de Beauhar-
lois sur les vaisseaux du roi, (1733) 176; instr^{ns},
com^{dt} du *Rabis*, 186; instr^{ns}, (1738) 248; ramè-
nera le Sr Marigot en France, 250; instr^{ns}, éta-
blim^t d'un magasin au sud du fleuve, vis-à-vis
Québec, 255.
- Lajus, M. de—Ni prisonniers ni engagés pour l'Île
St-Jean, (1721); vaisseaux de La Rochelle allant
aux colonies; plus de vaisseaux pour les colo-
nies, 24; prisonniers pour les colonies, 25; bre-
vet de commis aux rapports, (1739) 257.
- Lalande, Sr de—Brevet de (1679) 298.
- La Lande Magon, Sr de—Com^{ce} avec l'Île-Royale,
(1726) 75; com^{ce} entre le Canada et les Îles,
(1729) 108.
- Lalanne, Laporte de—Visite aux colonies, (1740)
279.
- La Liberté, Louis Aubert dit—Repasse au Canada,
(1733) 171.
- La Loge, Sr de—Recommandé pour être enseigne,
(1726) 68, 72.
- La Loire des Ursins, Sr de—Commis principal chez
les Natchez, (1722) 10; (1724) 15; cons^r à la
Louisiane, (1726) 17; destitué, (1728) 18.
- Lalonde, Sr—Proc^r du roi, (1739) 264.
- La Magdeleine, l'abbé de—Terrain cédé aux Jé-
suites au Cap de la Madeleine, (1651) 300.
- La Malotière, voir d'"Auteuil".
- La Marche, M. de—Plaintes contre lui, (1724) 49;
demandes contre Tonty, (1725) 58, 59; (1726) 70;
(1727) 88; (1728) 100.
- La Marque, Sr—Passe pour aller au Biloxi, (1720)
7; cassé, (1725) 16.
- La Marque, Natan de—Plaintes contre le Sr de la
Vérandrye, (1742) 301.
- La Marre, Varin de—Gratⁿ, (1730) 130.
- La Martinière, V^{ve} de—Gratⁿ, (1722) 39.
- La Martinière, Sr de—Enseigne, (1727) 82; artil-
leur, (1728) 96; promⁿ, (1731) 136; expectative
de lieutenant, (1732) 172; promⁿ, (1734) 195, 196; n'a
pas été nommé cons^r, (1735) 208.
- La Martinière, D^{lle} de—(1733) 175.
- La Mancelière Gravé, Sr de—Inst^{ns}, (1719) 5.
- Lambert, Sr—Nommé aide d'artillerie à Louis-
bourg, (1728) 105; (1729) 120; sous-lt. d'artil-
lerie à l'Île-Royale, (1734) 201; changement im-
possible, (1736) 230; formera canonniers, (1737)
242; achat de saumon salé, (1739) 260.
- Lamirande, M. de—Recrues pour le Canada, (1721)
25, 26.
- Lamoignon, Jean de—Passe au Canada, (1727) 88.
- La Morandière, M. D'Amour de—Promⁿ, (1726) 72;
gratⁿ, (1731) 139; (1732) 152; gratⁿ, (1732) 155;
ens. en pied, (1736) 225; gratⁿ, (1738) 246, 248.
- La Mothe Cadillac, Sr de—Gouv^r de la Louisiane,
(1710) 1; seigneurie en Acadie, (1722); indem-
nité, 40; prétention, affaires du Détroit, 41;
droits à Détroit, (1724) 49; (1725) 58; (1727) 85;
affaire Tonty, de La Marche 88; succⁿ, (1728)
100; terrain à Détroit, (1735) 212.
- La Mothe, Frs. Allain de—Gestion des biens de son
pupille P^{re} Allain, (1727) 91.
- La Mothe, Bigot de—*Voir* "Bigot".
- Lamontagne, Sr Mous dit—Réclamations, (1722) 44.
- Landivisau, Sr—Nègres au Canada, (1721) 21.
- Landréau, M.—Fort^{ns} à Louisbourg, (1721) 22; in-
dennité au Sr Brouage, 29; privilégié de pêche
du C^{te} de St-Pierre supprimé, (1725) 55.
- Landriève, M. de—Sera employé si possible, (1740)
278; (1742) 297.
- Langle, M. de—Nommé théologal du chapitre de
Québec, (1730) 124.
- Langloiserie, M^{de} de—Terres, (1732) 160.
- Langloiserie, héritiers du Sr—Propriété au lac des
Deux-Montagnes, (1735) 215.
- Langloisière, Sr Ste-Thérèse de—Enseigne, (1722)
10.
- Langres, R. P. Bruno de—Miss^{re}, (1721) 10.
- Langy, Sr—Congé, (1734) 195.
- La Noue, M. de—Suspensions contre lui, (1725) 57;
promⁿ, 61; com^{dt} à la Baye, (1726) 69; com;
(1726) 73; devra attendre pour sa promⁿ, (1731)
141; ne peut avoir demandé pour un de ses
enfants, (1732) 155; mort, (1733) 172.
- Lanoue, M^{de} de—Secours, (1733) 175; gratⁿ, (1734)
194.
- Lanouiller, M. de—Fret accordé, (1721) 25; fonds
pour défense du Canada, (1722) 26; privilège des
moulins à bateaux, 39, 40; poursuites contre
M^{de} de St-Martin, (1724) 48; castors pour la mé-
nagerie du roi, conge, (1725); paiement reçu de
la V^{ve} Petit, 62; lettres de change tirées sur feu
M. de Champigny, (1726); ditto sur M. de
Selles pour (1725) 68; transaction avec M.

DOC. DE LA SESSION No 18

Lenouiller M. de—*Suite*

- Bégon et M^{de} Dugué, 73; sauf-conduit, 75; passage, (1728) 69; révocation, (1729) 108, 115, 118; agent de la C^{ie} au Canada, (1730) 19; prétention d'agir comme com^{re} ordonnateur pas fondée, 127; nommé grand voyer, (1730) 130; arrêté pour sommes dues aux trésoriers généraux, (1731) 143; repasse au Canada, (1732) 150; sauf-conduit, 161; (1733) 174; secours, 176; débit réduit, 177; gratⁿ pour chemin du lac St-Pierre, (1734) 196; ferme de Tadoussac, 198; concⁿ d'un fief, (1735) 209; appts, 211; ferme de Tadoussac, 213; gardes des sœurs, 216; concⁿ au Labrador, (1736) 223; concⁿ, 224; gratⁿ, 225; concⁿ au S^r André de Leigne, 227; dettes, (1737) 233; gratⁿ, 237; somme que doit payer M. Bégon, (1738) 247; triste état de ses affaires, (1739) 256; gratⁿ, 262; (1740) 276; aide, 277; dettes, (1741) 283, 284; gratⁿ, 287; dettes, (1742) 300; aide, 303.
- Lanouiller, fils—Passage, (1722) 33; cautionnement, (1731) 138; élève dans les bureaux de l'Intendance, (1737) 238.
- Lanouiller, M^{le} de—Situation de son père, (1736) 227.
- Lantagnac, M. de—(1721) 30; congé, (1722) 43; promotion, (1725) 61; nomⁿ, (1726) 71; rang, (1727) 86; tuilerie projetée, (1729) 111; croix de St-Louis, (1736) 225; demande passage sur *La Victoire*, (1741) 294; croix de St-Louis, (1742) 304; passera en France, 305.
- Lantagnac, Adhémar de—Mariage, (1721) 27; promⁿ, (1725) 55; (1726) 72; tuilerie à Québec, (1728) 100; ne peut maintenant avoir la croix de St-Louis ni être nommé major, (1731) 142; croix de St-Louis, (1732) 159; (1733) 171; (1734) 196; (1735) 213; (1737) 237; (1739) 263.
- Lantagnac, M. de—Gouv^r de Menton, services de son fils au Canada, (1733) 183.
- Lantagnac, D^{le} de—Dot, (1742) 297, 304.
- La Palme Jean Gaboriau dit—Pardon, (1729) 113, 119; procès, (1730) 127.
- La Pérade, M. de—Congé, (1725) 59; promⁿ, (1726) 72; demande cassation d'une ordonnance; réclame l'île de Sable, seign^{rie} de Ste-Anne, 73; promⁿ, (1727) 82; propriété de l'île de Sable, (1728) 102, 104; (1730) 128; conc^{ns}, (1733) 172; procès avec l'abbé Lefebvre, 176; (1734) 193; promⁿ, 195; concⁿ ratifiée, (1736) 224, 228.
- La Pérade, M^{de} de—Passage, (1733) 186; concⁿ de 1697 annulée, nouvelle accordée, (1734) 194.
- La Pérelle, M. de—Certificat, (1722) 41; congé, 42; app^{ts}, 43; congé, (1729) 120; promⁿ, (1730) 133; rang, (1731) 147; com^{dt} à l'île St-Jean, (1732) 164; chev^r de St-Louis, (1737) 240; emploi, (1733) 175; retenu à Louisbourg, 181; service à l'Île-Royale, 182; congé, (1734) 202; croix de St-Louis, (1735) 206; promⁿ, (1736) 230; propriété à l'Île-Royale laissée par son domestique, (1737) 241; dispute avec M. de Bourville, (1737) 242; congé, (1739) 264; nommé major de Louisbourg, (1741); fort^{ns}, remboursement d'avances, 290; déserteurs, (1742) 308.
- La Perrière, M. Boucher de—Nomⁿ, (1725) 61; com^{dt} à la Baye, (1726) 69, 71; promⁿ, 72; rang (1727) 86.
- La Perrière, René B. de—Concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215; ex-com^{dt} à la Pointe-à-la-Chevelure, (1737) 236.
- La Perrière, fils—Ens. en 2nd, (1736) 225; ens. en pied, (1742) 303.
- La Perrière de Croisille, M. de—Promⁿ, (1735) 214.
- La Plagne, M. de—Nommé lt, (1730) 134; départ pour l'Île-Royale, (1733) 180; travaux à Port-Lajoie, (1734) 202; promⁿ, (1737) 242; congé, (1738) 252; (1739) 263.
- La Porte, S^r—Capt. d'un brigantin, (1741) 292.
- Laporte de Lalanne, S^r—Visite aux colonies, (1740) 279.
- La Ramée, Jean Marchesseau dit—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Larcebault, S^r—Directeur gén. à Mobile, (1718) 3.
- Lorette, Ancienne—Démembrement de la paroisse, (1729) 118.
- La Richardie, le P. de—Conduite satisfaisante, (1731) 141.
- La Richardièrre, M. de—Com^{dt} *La Suzanne*, (1722) 35; pilote pour le St-Laurent, (1726) 68; passage, congé, (1727) 79; maître du port de Québec, (1727) 81; (1728) 100; (1729) 110, 125; sauvetage des effets de *L'Éléphant*, (1730) 127; pilotera le *Héros*, 128; (1731) 137; gratifiⁿ, 139; pilote pour le St-Laurent, (1732) 150; gratⁿ, 151; mouillera aux Pêlerins, (1733) 167, 168; examen du St-Laurent, 172, 173; cartes du golfe et du fleuve St-Laurent, 185; pilotera le *Rubis*, (1734) 192; examen du fleuve et du détroit de Belle-Isle, 194; navigation du St-Laurent, gratⁿ, 196; cartes du St-Laurent et du détroit de Belle-Isle, (1735) 206; gratⁿ, 213; carte concernant la navigation du Canada, (1736) 221; journal et carte de la côte nord du St-Laurent, 224; gratⁿ, 225; (1737) 235; app^{ts}, 238; examen de la côte de Terre-Neuve, carte, (1738) 245; visite des côtes de Terre-Neuve, (1739) 257; gratⁿ, supprimée, 261; visite de la côte ouest de Terre-Neuve (1740) 275; com^{dt} d'une flûte, 278; mort, (1742) 296.
- La Richardièrre, V^{ve} de—Pension, (1742) 300.
- La Rivière, François Bissot de—Concⁿ de Mingan, (1661) 244.
- La Rivière, M^{le} Damour de—Dot de religieuse, (1735) 211.
- La Rochalart, chev^r de—Gouv^r de St-Domingue—M. de Rigaud lui est recommandé, (1726) 68; renverra le Frère Chrestien à Québec, (1726) 70; (1728) 94; succ^{dt} du S^r Perrot, (1731) 137; blâmé pour permission accordée à Augⁿ Beaudry dit Poitevin, (1741) 294.
- La Rochalart, C^{te} de—Biens laissés au Canada par M. Perrot, (1731) 144.
- La Roche, chev^r de—Expectative d'ens. (1724) 12.
- La Rochelle, Pierre Le Roy dit—Affaires avec Gen^{ve} Millet, (1734) 192.
- La Rochelle—Com^{co} avec le Canada, (1734) 192; plaintes des négociants, 198; (1735) 211.
- La Rocheséry, S^r—Directeur de la Cie d'Occident, (1718) 3.
- La Ronde, S^r Denis de—Service à l'Île Royale, (1721) 27; devra payer le S^r Palmié, (1725) 62; chev^r de St-Louis, (1726) 73; frais de voyage, (1727) 82; certificat de catholicité, (1727) 84; dette au S^r Paulmier, (1727) 88; rappelé de son poste, (1728) 97; va au lac Supérieur, conduite blâmée, sera rappelé, 99; n'ira pas dans les postes, (1729) 111; dette à M^{de} de Tilly, (1733) 170; mine de cuivre à Chouanegon, 172, 177; créance de M^{de} de Tilly, (1734) 190; mine de cuivre au lac Chagonanigon, 197; créance de M^{de} de Tilly, 198; mine de cuivre, (1735) 208; exécution de son projet, 212; concⁿ sur le Richelieu, 215; mines de cuivre du lac Supérieur, (1736) 226; (1737) 236; engagement des S^{rs} Forster, avances, 238; avances remboursées, dédmagements (1741) 287; ne peut être com^{dt} des troupes, 286.

- La Ronde, l'ainé, M. de—Promⁿ, (1737) 238; exploitation du poste de Chagouanigon, (1742) 304.
- La Ronde, fils, Denis de—Ens. en second, (1741) 286; (1742) 304.
- La Ronde, M^{do} de—Ens. à son fils cadet, (1742) 304.
- La Roue, S^r de—Notaire à la Louisiane (1718) 2.
- La Rouse, S^r de—Venu au Canada sans permission, (1724) 48.
- La Rouvillière, Michel de—Com^{re} de la marine au Canada, (1730) 125, 131; subdélégué à Montréal, (1731) 139, 143; gratⁿ, (1732) 155; fret sur provision, (1734) 189; gratⁿ, (1741) 287.
- Larreguy, S^r—Passe à l'Île-Royale, (1741) 291.
- Lartigne, S^r—Procès, (1722) 39; garde des sceaux et conseiller à Louisbourg, (1731) 147; nommé juge, (1734) 201; gratⁿ, (1735) 217; destitution du S^r Pigeot, (1736) 229; terrain, 230; différent avec le S^r Des Touches et autres, (1737) 240; appts, (1738) 251, 252; argent collecté pour le S^r Daribeau, (1739) 264.
- Lartigne, fils—Greffier de la juridiction de Louisbourg, (1736) 229, 230; (1737) 241.
- La Salle, M. de—Biens, (1721) 28.
- La Saussaye, Dagneau de—Brevet d'enseigne reçu par erreur, (1735) 212.
- La Saussaye, chev^r de—Instr^{ms}, (1735) 207, 218; (1740) 273, 279; faux-sauniers, 274.
- Lasson, S^r—Dette du S^r de Ste Marie, (1722) 43.
- Lassus, S^r de—Comⁿ d'arpenteur, (1724) 13.
- La Tour, Leblond de (ingénieur)—Instr^{ms}, (1719) 6; lt gén. de la Louisiane, (1721) 9; le roi l'invite à passer en France, (1720) 11; com^{dt} intérimaire de la Louisiane, (1724) voyage en France, 12; sa mort, 13.
- La Tour, l'abbé de—Doyen du chapitre de Québec et cons^r clerc au Conseil Sup^r, (1729) 109, 117, 118, 119; difficultés avec le chapitre réglées, (1730) 124; rang, 128; doyen du chapitre, (1730) 129; conduite envers les Canadiens, 130; difficultés avec le chapitre, (1731) 143; ne se démet pas du doyenné du chapitre, (1732) 152; émoluments, 159, 160.
- La Tour, M. de (de l'Île-Royale)—Sera fait capt., (1724) 54; congé, chevalier de St-Louis, (1728) 105; promⁿ, (1730) 133; (1732) 162.
- La Tour, M. de—Fait enseigne en pied, (1732) 164.
- La Tour de St-Etienne, M. de—Mort, (1732) 164; (1733) 180.
- La Tour de St-Etienne, M^{do} de—Pension, (1732) 162, 164; réclamation, (1734) 202.
- Latour, sergent—Congé, (1726) 74.
- La Tour, S^r de—Commission de notaire, (1737) 236; retour en France, (1742) 299.
- La Tour, Bernard Poulladon de—Chirurgien-major, (1722) 11.
- La Tour Lozelière, M. de—N'ira pas à l'Île-Royale, (1721) 27.
- La Tour Vitray, S^r de—Pourra être cassé, (1726) 17.
- La Tuilerie, M. de—Révocation de son commis, (1729) 108; fonds pour l'Île-Royale, (1729) 109; achat de farines pour l'Île-Royale, (1734) 188; dette de M. de Lanouiller, (1737) 233; nomⁿ de M. Duquesnel comme gouv^r de l'Île-Royale, (1740) 271; paiera acc. au S^r Ganet, 272; créance, (1741) 284; placet de M. Panet son commis, (1742) 299; créance, 300, 303.
- L'Auberivière, l'abbé de—Nommé évêque de Québec, (1739) 259.
- Lauger, Michel—Déserteur, (1725) 66.
- Launay, P^{re} de—Placet, (1721) 30.
- Laure, le P.—Demande un assistant, (1728) 92; miss^{re} à Tadoussac, (1728) 100.
- Laurent, P^{re}—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Laurin, V^o Simon—Passage, (1732) 148.
- Lauverjat, le P.—Miss^{re} chez les Abénaquis, (1722) 38.
- Lauzon, le P.—Accusations contre le S^r Lydius, (1731) 138; missions du Canada, (1733) 173; passe au Canada, (1734) 190, 191; miss^{re} de Pannauské, (1735) 213; concⁿ accordée au S^r de Boiscler, (1737) 237; visite des sauvages des Deux-Montagnes à ceux du Sault St-Louis, (1742) 298; voyage à Orange des Iroquois du Sault St-Louis, (1742) 302.
- Lauzon, Frs.—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Laval, R. P.—Miss^{re} à la Louisiane, (1721) 21.
- La Val, Glatigné de—Passage, (1738) 254.
- La Vallière—Grat^{ms}, (1728) 106; chev^r de St-Louis, (1730) 133; plaintes des Acadiens de Port-Toulouse, est relevé de son poste, (1731) emploi à l'île St-Jean, 146; plaintes contre lui, (1732) 164; congé, (1734) 201; congé, 202; promⁿ, (1736) 230; (1737) 242; rôle gén. des troupes, (1738) 252; (1739) 265; mariage, (1740) 280; mort, (1741) 290.
- La Valtrie, M. de—Doit vivre en bonne intelligence avec M. de Brouague, (1721) 26; mort, (1734) 195; concⁿ à la rivière de La Valtrie, (1735) 215; promⁿ, (1739) 261.
- Lavaud, le P.—Le P. Deslandes succède au P. Lafitau, (1741) 294.
- La Vêrandrye, M. de—Congé, (1725) 59; (1727) 82; découverte de la mer de l'Ouest, (1731) 136, 138; relâche à Kaministigoya, (1733); route nouvelle entre le lac Supérieur et celui de Téquamiouen, 169; découverte de la mer de l'Ouest, étab^{ms} aux lacs Takamouïouen et des Bois, (1734) 195; voyage dans l'Ouest, (1735) 209; journal de voyage, pourra affermer les postes qu'il a établis, (1736) 224; aventure, (1737) 235; mémoire, découverte de la mer de l'Ouest, (1738) 247; (1739) 260; découvertes, (1740) 276; poursuite de ses découvertes, difficultés avec de Lorme, (1741) 285, 286; (1742) 299; plaintes de MM. N. de la Marque et Gamelin, 301.
- La Victoire, Brassard dit—Condamné à mort, (1733) 182.
- La Villion, M. de—Droit d'entrée du charbon à l'Île-Royale, (1729) 109.
- Le Blanc, Mgr—(Secrétaire d'Etat pour la guerre) nègres, (1728) 18.
- Le Blanc, M.—Habitation aux Illinois, (1720) 6.
- Le Blanc, Hugues—Héritage, (1733) 168; on demande de ses nouvelles, 176.
- Le Blond de la Tour—Voir la Tour.
- Le Bœuf, Noël—Désire venir au Canada, (1726) 69.
- Le Borgne, M. l'abbé—Testament de Louis Forest (1733) 186.
- L'Echassier, l'abbé—Taxe de 2,000 livres sur le Sémi^{re} de Montréal, (1721) 26; fort au lac des Deux-Montagnes, (1724) 45; instr^{ms} pour les miss^{res} de la Montagne, (1725) 55; union des cures du gouv^t de Montréal au Sémi^{re} de St-Sulpice, 62.
- Le Chasseur, M.—Chanoine, (1740) 279.
- Le Clerc—Commis à Niagara, décès, (1729) 113.
- Le Clerc, l'abbé—Démission comme chanoine, (1730) 130.
- Le Comte—Mâts, (1727) 90; mâts de l'île St-Jean, (1728) 105.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Le Court—Congé refusé, pêche au Labrador, (1734) 193.
- Le Couturier, Sr—Contrôleur à la Mobile, (1718) 5; fort^{ns} de Louisbourg, (1721) 22; (1722) 35; fort^{ns} du Canada, 36.
- Le Duc, Sr—Emprisonnement, (1721) 22, 29, 30; mise en liberté, 23.
- Le Duff, le P. Michel—Recommandé comme miss^{re} à Louisbourg, (1727) 79; curé à Louisbourg, 87; retourne en France, (1728) 92.
- Lefebvre, M.—Paquets pour le Canada, (1725) 55; quai à Québec, (1730) 127; a construit un navire, (1737) 139.
- Lefebvre, l'abbé—Procès avec M. de la Pérade, (1733) 176; (1734) 193.
- Lefebvre de Bellefeuille—Robe de drap rouge accordée à chef sauvage, (1741) 290.
- Lefebvre de Maurepas, Frs.—Cadet, (1737) 239.
- Le Gac, Sr—Directeur à l'île Dauphine, (1718) 3; comⁿ, etc., (1719) 5.
- Le Gardeur, V^{re}—Pension, (1727) 82; concⁿ, (1732) 151.
- Le Gardeur, M^{lle} Charlotte—Concⁿ de seigneurie, (1739) 256, 304; confⁿ de concⁿ, (1740) 275; (1741) 284.
- Le Gardeur de Beauvais, Chs. René—Concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215; com^{dt} de la flûte *Le Canada*, (1742) 296.
- Le Gardeur de Courtemanche—Dettes aux héritiers de St-Laurent, (1732) 150.
- Le Gardeur de Courtremanche, D^{lle}—Epouse du Sr Foucher, plaintes contre Brouague, concⁿ de la baie de Phéliepeaux, (1739) 258.
- Le Gardeur de Repentigny—Croix de St-Louis, (1731), 142; (1732) 155; (1742) 305.
- Le Gardeur de Tilly—Com^{dt} *La Charente*, (1741) 295.
- Le Grand, Jacques—Passe au Canada, (1726) 70; défense de repasser en France, (1727) 81; cadet, (1733) 172.
- Le Grille, fils—Ne peut être nommé géolier à Québec, congé. (1729), 115.
- Legris—Congé révoqué, (1729) 119.
- Leigne, André de—Canons, (1722) 38; concⁿ d'un terrain, 40; intervention du gouv^t, (1728) 103; conduite, (1731) 142, 143; passage, (1733) 186; concⁿ de 1721, (1736) 227.
- Leigne, M^{lle} de—Evasion, (1734) 191; passe en France (1735) 212.
- Leloit, D^{lle}—Créancière de M^{de} Quénet, (1726) 73.
- Le Loutre, l'abbé—Va voir M. Armstrong, (1739) 264; miss^{re} en Acadie, (1740) 280.
- Le Loutre, l'abbé (frère du précédent)—Désire aller à l'Île-Royale, (1740) 270, 271; départ retardé, (1741) 293.
- Lemieux, Joseph—Mariage avec Marie Françoise Gay, (1737) 235.
- Le Mire, Pr^e Martin—On demande de ses nouvelles, (1736) 230.
- Le Mosnier—Miss^{re}, (1721) 10.
- Lemoyne, M.—(Négociant à Rouen). Couvertures, (1734) 188, 193; (1735) 212; (1738) 254; (1740) 270; (1741) 289.
- Le Moyné, Frs.—Passage, (1730) 125.
- Le Neuf de La Vallière—Promⁿ, (1737) 242.
- L'Enfant Jésus, M^{de} de—Sup^{re} de l'hôpital, (1733) 173.
- Lenfant, M.—Naufrage et pillage de *La Renommée*, (1738) 253.
- L'Enfant, René Rose—Sera transporté au Canada, (1732) 162.
- Lenoir, Baptiste—Amende, (1733) 169.
- Lenoir, Gilles—Bourreau, (1728) 102; (1729) 117; renvoyé en France, (1731) 136.
- Le Normant, l'abbé—Congé à M. de Mésey, (1724) 54.
- Le Normant, Sr—Cons^r à Louisbourg, (1725) 67; mâts de l'île St-Jean, (1728) 105; ordonnateur intérimaire, (1729) 119, 123; avait droit de faire la revue des troupes, 121; déficit du Sr Des Goutins, (1730) 134; terrain à l'Île-Royale, (1731) 145; intendant intérimaire à l'Île-Royale; recherches des boulets et bombes enterrés dans le port de Louisbourg, instr^{ns}, 146; instr^{ns}, (1732) 163; ordonnateur intérimaire, 164; honneurs, 165; dépenses pour l'année, 165; les sauvages de Malpec, etc., veulent cultiver, (1733) 181; emploi de fonds, 181; instr^{ns} au sujet des dépenses, 181; com^{re} de la marine, 181; état des fonds, 182; instr^{ns}, fort^{ns}, (1734) 201; lettres de change, solde des cadets, droits pour entretien de la tour du Fanal, 202; com^{ce} à l'Île-Royale; visite à Port-Toulouse, fort^{ns}; dépenses de l'année; congé; observation sur dépenses, 202; plaintes de Collart et C^{ie} contre Roma, (1735) 206; achat de vivres pour l'Île-Royale; ordonnateur à l'Île-Royale; recettes et dépenses; ordonnateur à l'Île-Royale, 217; com^{re} de la marine, prés^t du Conseil, sub-délégué de l'intendant de la N^{lle} France; dépenses pour l'Île-Royale; instr^{ns}, fonctions, attribution, etc.; rapports, poudre et munitions, 218; com^{ns}; lettres de change, 219; conc^{ns} à Louisbourg, com^{ce} étranger, (1736); règlements de police; pêche, com^{ce}, culture, 229; dépense de l'année; comptes et dépenses; appts, 230; instr^{ns}, (1737) 239, 240; dépenses de l'hôpital de Louisbourg; doit s'entendre avec M. de Brouillan; instructions touchant certain travaux; comptes; pêche, com^{ce} étranger, île St-Jean, 241; dépenses de l'année, 242; instr^{ns}, comptes et lettres de change, avances en vivres, (1738); fort^{ns} de l'Île-Royale; mauvaise qualité des farines; instr^{ns}, 250, 251; dépenses de l'année; pêche et com^{ce}, 251; n'enverra plus de morue; congé, 252; transféré au Cap, (1739) 261; inventaire des ustensiles aux casernes, etc., 264; développement de la pêche à l'Île-Royale, 266.
- Le Normant fils—Passe en France, (1728) 106.
- Le Normant, l'abbé—(Sup^r du Sém^{re} de Montréal). Procès, (1740) 276.
- Léon, l'abbé—Sup^r du Sém^{re} de Québec. Place de théologal, (1730) 130.
- Lepage—Com^{ce} frauduleux avec un vaisseau anglais, (1725) 63.
- Le Page, l'abbé—Bois, (1727) 86; (1728) 96; conduite, (1729) 112, 116, 117; démission comme chanoine, (1730) 130; augmⁿ de la seig^{rie} de Terrebonne, (1731) 139, 142, 145; mémoire sur constrⁿ de vaisseaux au Canada, 142; (1732) 152; moulin, bois, (1733) 175; (1734) 193; (1736) 223; (1737) 235; culture du chanvre, (1738) 245; forges, (1739) 257; mines de fer, 260; fonderie projetée, (1740) 275.
- Le Pailleur—Com^{dt} en l'absence du Sr de Brouague, (1733) 167; greffe de notaire, (1734) 195; (1735) 211; (1742) 297.
- Le Pelletier de St-Aubin, l'abbé—Envoie 2 prêtres, (1727) 80; contribution des Sulpiciens à l'enceinte de Montréal, (1728); nouveau coadjuteur, 92; grat^{ns} au coadjuteur de Québec, (1729) 108; grat^{ns} à Mgr Dosquet, (1730) 124; remplacé par l'abbé Couturier, (1732) 163.

- Le Pelletier, M.—Droits d'importations de l'Île-Royale, (1726) 68; droits sur produits des Îles du Vent, (1727); app'ts de M. de Chateauguay, amortissement d'une terre des Ursulines de Trois-Rivières, 79; autre miss^{re} à Tadoussac, (1728) 92; commerce anglais à Louisbourg, 93; avancement de Bailly Marin, (1729) 108; travaux à Louisbourg, exploitation de la terre de la Malbaie, 109; remise des droits sur le charbon de l'Île-Royale, 109; envoi argent à M. de Breslay, 122.
- L'Épervanche, M. de—Promⁿ, (1731) 140; congé, (1739) 262.
- L'Épinay, de—Mort, (1736) 224.
- L'Épinay, Sr de—Registres de l'Amirauté non signés, (1737) 238, 239.
- Le Pope, M.—Bois, (1730) 126.
- Le Poupet de la Boularderie, Sr—Concⁿ de pêche à Niganiche, (1739) 263.
- Le Prévost Tournion—Concⁿ à l'île St-Jean aux S^{rs} Roma et C^{ie}, (1731) 136.
- Le Profond*—Ira à l'Île-Royale, (1727) 91.
- Le Riche, l'abbé—Nommé chanoine, (1730) 130.
- Le Roy dit Larochelle, Pr^e—Affaire avec Gen^{ve} Millet, (1734) 192.
- Léry, M. de—Disputes avec Vaudreuil, (1725); fort^{ns} de Montréal et de Chambly, 59; (1732) 152; plan des fort^{ns} de Montréal, 155; plan et fort^{ns} de Montréal, (1733) 173; tremblement de terre à Montréal, 175; fort^{ns} de Montréal, (1734) 196; terrains à Québec, (1735) 210; plan de la ville de Montréal, 213; gratⁿ, croix de St-Louis, (1736) 225; gratⁿ, (1737) 237; (1738) 246; travaux à la Pointe-à-la-Chevelure et aux fort^{ns} de Montréal, passage en France; chev^r de St-Louis, 248; fils a marché contre les Chicachas, forges St-Maurice, carte de la Baie St-Paul, (1740) 277; réparations au palais épiscopal, (1741) 288; croix de St-Louis, 289; nouveau chantier de constr^{ns}, batteries de Québec, (1742) 303; voir aussi Chaussegros.
- Léry, fils, M. de—Ne peut obtenir d'emploi, (1735) 209; emploi de sous-ingénieur, (1739) 259; enseigne, (1742) 303.
- Lesclache, l'abbé—Armstrong en est content, (1729) 120; miss^{re} en Acadie, (1732) 163; miss^{re} à Pigigui tet Beaubassin, (1728) 105.
- L'Espérance, Baron de—Avancement, (1728) 105; mariage, (1729) 119; pension, (1732) 164.
- L'Espérance, V^{ve} du baron de—Pension refusée, (1740) 281.
- Lessène, M.—Maître canonnier à Louisbourg, (1739) 265.
- Lesseville, Sr de—Enfants de Pierre Odio Du Bourg, (1737) 232.
- Lestage, Alphonse—Tué par le Sr Maugeau en (1726) 159.
- Lestage, Sr—Caution pour de Lanouiller fils, (1731) 138; confⁿ de concⁿ, (1734) 192; procès avec l'abbé Le Normant, libelle, (1739) 258.
- L'Estringuant de St Martin, D^{lles}—Pension, (1724) 45.
- Le Sueur, le P.—Secours aux Abénaquis, (1724) 52.
- L'Etenduère, M. de—Dépêche pour M. de St-Ovide, (1721) 26; voyage à l'Île-Royale, 29; navigation à l'Île-Royale, (1722) 32; terrain réservé pour bétail à Port-Dauphin, 42; instr^{ns}, 43; se rend à l'Île-Royale, 44; instr^{ns} (1725) 56; com^{dt} *Le Dromadaire*, 61; instr^{ns}, 67; (1726) 69; (1730); journal de sa campagne au Canada, 125; arrive
- L'Etenduère M. de—*Suite*
à Québec et départ, 131; retourne au Canada, (1731) 137; instr^{ns}, (1732) 148; rend compte de son voyage au Canada, 149; secours du Sr de La Richardière comme pilote, 150; instr^{ns}, 160; petit hâvre aux P'élerins, (1733) 167; carte du fleuve St-Laurent, 168; honneurs à M. de Beauharnois, 176; cartes du golfe et du fleuve St-Laurent, 185; examen du fleuve et du détroit de Belle-Isle, (1734) 194; cartes du St-Laurent et du détroit de Belle-Isle, (1735) 206, 209; carte concernant la navigation du Canada, 1736, 221.
- Lettres interceptées à la Louisiane—(1724) 13.
- Le Vasseur de Néré, Sr—Certificat, (1721) 28; dettes des soldats, (1722) 43; dispute avec le Sr Des Meloises, (1724) 52; n'a pas droit de donner des ordres sur les magasins du roi, 54; aidera M. de Mézy dans ses comptes, (1729) 120; terrain de Des Meloises à Québec, (1730) 130, 132; cesse ses fonctions, 134; affaires avec Des Meloises, (1732) 159, 162; affaire, (1734) 192; émoluments, (1735) 216; procès avec Liénard dit Mondor, (1736) 224; constrⁿ de navire, (1739) 260; constrⁿ de la flûte du roi, (1740) 277, 278; constrⁿ et bois, (1741) 289; constrⁿ d'une flûte et d'une frégate, (1742) 301.
- Levasseur, V^{ve} Pierre—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Levasseur, M^{de}—Passage, (1740) 272.
- Levasseur, le P.—Voyage en France, (1722) 37.
- Léveillé, Jean de La Bonne dit—Congé, (1730) 129.
- Lévêque, Robert—Goudron, (1731) 139.
- Le Verrier, M.—Lt. du roi à Québec, (1725) 61, 62; (1726) 73; désobéissance du Sr Thiersan, (1729) 116; ne peut avoir le gov^t de Trois-Rivières, (1730) 126; pension refusée, (1732) 153; décédé, (1733) 170.
- Le Verrier, V^{ve}—Gratⁿ, (1733) 172.
- Le Verrier, fils—Enseigne, (1728) 101; promⁿ, (1731) 141; ne peut obtenir une lieutenance, (1737) 237; promⁿ, (1739) 261; passera en France, (1742) 305; voir aussi "Verrier."
- Levieux, Sr—Créance, (1741) 283.
- Lévrard, Sr—Plaintes au sujet des districts des paroisses, (1724) 52; service de l'artillerie, (1725) 48; app'ts, (1729) 111; canonnier à Rochefort, (1733) 186; (1738) 245; (1739) 258.
- L'Hermitte, M.—Bois au sud du St-Laurent, (1725) 61.
- L'Hermitte, M^{de}—Mort de son mari; pension, (1726) 70.
- Libourne (France)—Plaintes des négociants, (1733) 182, 186; (1734) 189, 199.
- Liénard dit Mondor, Eustache—Jugement contre lui est extraordinaire, (1732) 159; terrain dont il n'a jamais joui, (1733) 176; affaire, (1734) 193; concⁿ, (1736); procès avec Le Vasseur, 224.
- Liessé, Sr—Vente du bâtiment de la potasse à Québec, (1721) 26.
- Liette, Sr de—*Voir* "Des Liettes".
- Lignart, Sr—Société avec de Beaujeu et Balou, (1738) 244.
- Lignery, Sr de—Com^{dt} à Michillimackinac, (1721); remboursements d'avances, 27; concⁿ à Michillimackinac, (1722) 38; croix de St-Louis, 39; (1724) 50; com^{dt} à Michillimackinac, 52; sauvages de l'ouest, (1725) 55; paix entre les Saulteux et les Renards, 61; chev^r de St-Louis, (1726) 73; réclamation, (1727) 81; efforts pour amener la paix, 83; major de Trois-Rivières, (1728) 98; un succ^r sera choisi, (1729) 111; expédition contre les Renards, 114; campagne contre les Renards, 116; effets laissés à Michilima-

DOC. DE LA SESSION No 18

- Lignery Sr de—*Suite*
kinac, 117; procès devant le conseil de guerre, (1730) 131, 132, 133; responsable de l'insuccès de l'expédition contre les Renards, (1731) 143; congé, (1732) 154; mort, (1733) 172.
- Lignery, M^{de} de—Secours, (1733) 175; gratⁿ, (1734) 194.
- Lignery fils, M. de—Congé, (1731) 141; nommé ens., (1732) 155; ens. en pied, (1741) 289.
- Linctot, M. de—Promⁿ, (1724) 53; accueil chez les Scioux, (1733) 169; promⁿ, 171, 185.
- Linctot, Godefroy—Famille, (1737) 233.
- Linctot l'aîné, Sr—Promⁿ, (1737) 238; conduite, emprisonné, (1742) 297.
- Lino, M. de—Garde des sceaux, (1727) 81, 88; émoluments, (1728) 100; discussion dans le Conseil à propos de la mort de Mgr de St-Vallier, (1729) 116; gratⁿ, (1730) 128; (1731) 140, 152; décès, (1733) 171.
- Lino, V^{ve} de—Gratⁿ, (1733) 175.
- L'Isle, Aubin de—Comⁿ de greffier de la Maréchaussée, (1733) 168; concⁿ, (1737) 236, 239.
- L'Isle de la Croye, M. de—Congé, (1722) 40.
- L'Isle-Dieu, l'abbé de—*Voir* "Isle-Dieu".
- Livaudière, Hugues Jacques Péan de—Concⁿ, (1735) 215; (1742) 302.
- Livilliers, Petit de—Brevet de lt., (1720) 7.
- Loboino de Tourneuve—Emploi, (1724) 53.
- Lobry, Sr—Instr^{ns}, (1727) 18.
- Loire, La—Voyage à la Louisiane, (1722) 11; (1724) 13; (1725) 16.
- Longueuil, baron de—Passage pour domestiques, (1722) 33; gratⁿ, 39; gouv^r de Montréal, (1725) 57; le Sr Amariton sera relevé de son com^{ant}; sauvages, (1726); paquet remis au Conseil de Marine, 69; plaintes concernant les districts des paroisses, 70; gouv^r de Montréal, 73; n'a pu être nommé gouverneur, 74; feu au Palais de Québec, (28 déc. 1725), 75; comⁿ de gouv^r de Montréal, (1727) 82; sauvages; établ^{mt} de Niagara, Chouéguen, 87; croix de St-Louis enlevée à M. de Sabrevois, (1728) 97; établ^{mt} anglais, 101; présents aux sauvages, (1730) 127, 128; mort, 124.
- Longueuil, M^{de} de—Pension, (1730) 126, 127, 128; (1731) 144.
- Longueuil, héritiers de—Apts, (1730) 126.
- Longueuil, Capt. de—Mariage (1721) 27; fort à Niagara, (1724) 50; établ^{mt} algonquin près de Montréal, 53; plaintes contre M. de Cugnet, 57; promⁿ, 61; fort anglais à Chouéguen, (1725) 64; promⁿ, (1726); fort de pierre à Niagara, 72; avertira Joncaire du complot des Iroquois, 83; croix de St-Louis, services à Niagara, (1727) 87; promⁿ, (1728) 106.
- Longueuil, baron de—Mort de son père; maison à Montréal (1730) 128; major de Montréal, (1733) 170, 185; croix de St-Louis, (1734) 195, 196; ens. en 2nd à son fils, (1735) 212; (1736) 225; concⁿ ratifiée, (1736) 228; ens. à son fils, (1737) 237; expédition contre les Chicachas, 274; guerre contre les Chicachas, 276; accident; passe en France, (1740) 279; expédition contre les Chicachas, (1741), 286; pas de promⁿ cette année, (1742) 303.
- Longueuil, Joseph Le Moyné de—Concⁿ aux Cascades, (1735) 215; concⁿ ratifiée, (1736) 224.
- Longueuil, chev^r de—Fait capt, 82; com^{ant} à Frontenac, (1727) 87; rappelé de Frontenac, (1728) 99; confⁿ de sa concⁿ, (1735) 213.
- Longueuil, fils—Promⁿ, (1738) 247, 248.
- Lopinot, Sr—(1733) 181; congé, (1736) 230; promⁿ, (1737) 242.
- Lord, Robert—Ira au Canada, (1721) 21.
- Lorette, l'Ancienne—Délimitation de la paroisse, (1731) 138.
- Lorges, duc de—Au sujet de M. de Beaucours, (1736) 220.
- Lorges, duchesse de—Au sujet du Sr Maheu (ou Mahier), (1734) 189; grade de capt. de vaisseau pour M. Beaucours, (1739) 267.
- Lorimier, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; promⁿ, (1726) 72; fait lt., (1741) 289.
- Lorimier, V^{ve} de—Pension, (1737) 237.
- Lorme, Hazeur de—Grand chantre, (1724) 49; n'a rien écrit contre le coadjuteur, (1731) 143; comptes de la Louisiane, (1729) 19.
- Lorrain, sergent—Avance, (1724) 46; délai accordé, 53.
- Lort, Sr de—Constⁿ à Louisbourg, (1735) 218; dispense, (1736) 229, 231.
- Lotbinière, Sr de—Instr^{ns}, (1722) 10; ex-agent de la Cie des Indes à Québec, (1726) 16; (1727) 87; remise de son passage, (1729) 122; (1730) 127.
- Lotbinière, Chartier de—Remercié pour son zèle, (1732) 154.
- Lotbinière, l'abbé—Restera conseiller laïque, (1737) 81; garde des sceaux, (1728) 98; app^{ts}, 102; prise de possession du siège épiscopal de Québec, (1729) 108, 116; doyen du chapitre de Québec, (1738) 249; privilège de conseiller clerc, (1739) 262; prise de possession de l'évêché, (1740) 274; difficultés avec le Chapitre, 276; demande canonique, (1741) 286.
- Louboyer, Sr de—Passe pour aller au Biloxy, (1720) 7; com^{ant} à Mobile, (1723) 12; appel annulé, (1724) 13; pourra être cassé, (1726) 17; major de la N^{lle} Orleans, (1729) 19.
- Louet, Sr—Ne peut obtenir de brevet, (1729) 118; (1731) 143, (1732) 153; opposition au mariage de son fils, (1734) 199; pension, (1738) 245.
- Louet fils, Sr—Greffier de l'amirauté à Québec, (1739) 261.
- Louet, Jean Claude—(1734) 199.
- Louisbourg—Confⁿ des conc^{ns} aux habitants, (1721); endroits où l'on peut construire, alignements, 30; terrains sur les quais, (1725) 67; clef du Canada, (1728) 98; farine pour garnison, 101; boulets et bombes enterrés dans le port, (1731) 146; recensement, (1732) 164; provisions en magasin, (1733) 181; règlement pour les vaisseaux qui y mouillent, 182; approvisionnement, 184; police du port, (1735) 217; doit être mis en état de soutenir un siège, (1737) 241; défense, (1739) 266; signal pour navires entrant au port, (1740) 270; sera mis en état de défense, 282; pour fortifications—*Voir* "Fortifications".
- Louisiane—Règlement de la Cie d'Occident, (1718) 4; ordres et minutes, (1721); état-major, 8; règlement sur la régie des affaires, 9; dépense, 10; rétrocession au roi, (1731) 136; gouv^t dépend de celui du Canada, etc., (1734) 199; Canadiens pourront s'y établir, (1736) 225.
- Loustaud, Sr—Comⁿ, (1718) 4; commis principal à la Mobile, (1720) 7.
- Louvigny, M. de—Gouv. de Trois-Rivières, (1725) 58, 61; remplacé, 62; mort, (1726) 71; comⁿ, 73; réformé, (1727) 82.
- Louvigny, M^{de} de—Mort de son mari. Pension, (1726) 70; plaintes non fondées, (1728) 98; passage, (1730) 127.

- Loyard, le P.—Miss^{re} des Abénaquis, (1724) 49 ; remplacé, (1733) 176 ; miss^{re} chez les Médacoutecs, (1733) 173.
- Lozelière, M. de La Tour—N'ira pas à l'Île-Royale, (1721) 27.
- Luc, le P., récollet—Miss^{re} à Ristigouche, (1731) 139.
- Lugny, S^r de—Incorporé dans les troupes, (1736) 225 ; pourra retourner en France, (1740) 278 ; (1738) 247.
- Lunel, S^r—Instr^{ns}, (1728) 18.
- Lusser, S^r de—Lt. d'infanterie, (1725) 15 ; capt. d'infanterie, (1728) 19.
- Lusignan, M. de—Voyage aux Îles du Vent, (1722) 40 ; passage, (1724) 46 ; promⁿ, (1734) 195, 196 ; lt., (1735) 212, 214 ; ratifⁿ de concⁿ, 215.
- Luttes, M. de—Voir "Du Luth".
- Lydius (Hollandais)—Amende et bannissement, (1730) 125, 126 ; com^{es} étranger, (1731) 137, 138.
- Macé—Miss^{re}, (1721) 10.
- Macheco de Préméaux, l'abbé—Nommé coadjuteur, (1728) 99.
- Macmahon, S^r de—Cons^r, etc, à la Louisiane, (1730) 19.
- Madame, îles—Travaux au port de Nérichac, (1722) 42, 43.
- Magnanne, M^{is} de—Projet des Frères Charron, (1735) 204.
- Magon, M. de La Lande—Com^{es} avec l'Île-Royale, (1726) 75 ; com^{es} entre le Canada et les Îles, (1729) 108.
- Maheu, (ou Mahier) S^r—Survivance de l'emploi de 1^{er} huissier au Conseil Sup^r de Québec, (1734), 189 ; emploi, (1735) 209.
- Mailhot, M.—Constrⁿ de navires, (1732) 153.
- Maillard, l'abbé—Miss^{re} en Acadie, (1740) 280 ; miss^{re} à l'Île-Royale, (1742) 306.
- Mailloux, S^r—Propositions pour fort^{ns}, (1724) 54.
- Maine, duc du—Promⁿ de M. de Bailleur, (1730) 124.
- Maisoncelles, S^r de Maizière de—Cadet à l'aiguillette, (1738) 247 ; expectative d'ens, (1740) 278.
- Maisonneuve, M. de—Fourniture de farine, (1722) 32.
- Maizière de Maisoncelles—Voir "Maisoncelles."
- Malasfaire, S^r—Comⁿ, (1721) 9.
- Malbaie—Exploitation de la terre de, (1729) 109.
- Malesfre, S^r de—Greffier du Conseil Sup^r de la Louisiane, (1712) 1.
- Malespigne de St-Vincent—Promⁿ, (1726) 68, 72.
- Mallet, Marie Jeanne—Passage, (1732) 148.
- Mallet, Louis et sa femme—Condannés à mort pour faux monnayage, (1737) 235.
- Mallet, Hébert—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Mallet, J. Bte, fils—Concⁿ à Détroit, 239.
- Mancelière Gravé, S^r de—Comⁿ, (1720) 7.
- Mandeville, S^r de—Ordre le cassant, (1721) 7 ; major de la N^{le} Orléans, (1727) 18.
- Mansuève Collet, S^r—Instr^{ns}, (1724) 15.
- Mantanes—Bon accueil à M. de la Vérandrye, (1740) 276.
- Marché—Sur la Place d'Armes à Québec, (1722) 39.
- Marchesseau dit La Ramée, Jean—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Maréchal d'Estrée, Le—Voyage à la Louisiane, (1719) 6.
- Maréchal duc de Villars, Le—Instr^{ns} au com^{dt}, (1718) ; voyage à la Louisiane, 4, 5.
- Marée—Formidable à Louisbourg, (1739) 265.
- Marenes, S^r—Remise de passage, (1729) 112 ; passage, (1730) 127.
- Marenne, M^{le}—Passage, (1732) 160 ; (1733) 174.
- Marion—Cie de, (1722) 10.
- Margane de la Valtrie, Pierre—Concⁿ en arrière de Lavaltrie, (1735) 215.
- Marguillers de Québec—Contestation avec le capitaine, (1733) 167.
- Mariage—Des officiers et soldats, permission nécessaire, (1721) 27 ; entre Français et sauvages, (1735) 206 ; arrangements à prendre, (1742) 304.
- Mariauchaud, S^r—Instr^{ns}, (1727) 18.
- Marie, La—Colons passagers, (1718) 4 ; voyage à la Louisiane, (1719) 4, 6.
- Marie-Joseph, Le—Part de M. d'Agrain, (1727) 90.
- Mariette, S^r F^{rs}—Miss^{re}, (1722) 10.
- Mariette, S^{rs} (de Montauban)—Etoffes, (1734) 193 ; créances au Canada, (1735) 214 ; fourniture au magasin du roi à Québec, (1737) 232 ; (1738) 254 ; (1739) 257 ; dettes du S^r Cugnet (1742) 299.
- Marigny, M. de—Affaires de LaMothe Cadillac, (1722) 40.
- Marin, M.—Concⁿ d'un habitant de Louisbourg retenue par le S^r Bocage, (1721) ; envois pour l'Île-Royale, ardoises pour l'Île-Royale, 22, 23 ; avancement, (1729) 108 ; engagés, (1722) 36 ; arrivée à Montréal avec sauvages, (1740) 276 ; fait lt., (1741) 289 ; tranquillité des sauvages, 286 ; rappelé de son poste, (1742) 301.
- Marin de Clerc—Incorporé dans les troupes, (1736) 222.
- Marizot, S^r—Arrêté et renvoyé en France, (1738) 250.
- Marlot, S^r—Brevet de teneur de livres, (1719) 5.
- Marmelac, Frs—Tannerie à l'Île-Royale, (1731) 147.
- Marat, J. Bte—Caporal dans les troupes, (1739) 262 ; passe au Canada, 266.
- Marquis, S^r—Lt d'infanterie, (1721) 9.
- Marsac des Roches—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Marsal, S^r—Terrains à Terre-Neuve, plaintes des héritiers Hazeur, (1738) 244 ; concⁿ de pêche accordée en (1736) 257 ; contestation avec les héritiers Hazeur, (1740) 275.
- Martel, S^r—Demande place d'écrivain, (1738) 245 ; (1739) 261 ; brevet d'écrivain, (1742) 297.
- Martin, l'abbé—Concⁿ de pêche au Labrador, (1727) 86.
- Masclary, S^r—Garde-magasin au Bilocy, (1720) 7 ; 5^{me} cons^r à la Louisiane, (1722) 11.
- Mâts de la Baie St-Paul, (1724) 48 ; du Canada, 53 ; de l'Île aux Coudres, (1725) 64 ; de l'Île St-Jean, (1726) 68.
- Maugars, S^r—Travaux à Louisbourg, (1729) 105.
- Maugeau, S^r—Pardon, (1732) 159 ; brevet de rémission, (1732) 162.
- Mauny, S^r—Chirurgien-major à la Louisiane, (1725) 16.
- Maurepas, C^{te} de—Remontrances des négociants de St-Jean-de-Lutz, (1724) 46 ; permets certaines importations à l'Île-Royale, (1726) 75 ; dépêches aux officiers de l'Île-Royale, 75, 78 ; assassinat du C^{te} d'Agrain, (1728) 104 ; pres^t du Conseil de Marine, dépêches en (1733) 167-179 ; corr^{es} année (1737) 232.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Maurepas, M^{se} de—Remercie M^{de} Dupuy pour peaux, (1728) 102.
- Maurepas, Frs Lefèvre de—Cadet, (1737) 239.
- Mauriel, Sr—Cadet, (1738) 247.
- Mayeux, M.—Cons^r, (1726) 72.
- Mazens, Bailly de—Promⁿ, (1732) 155.
- Médailles pour les sauvages, (1721) 28; (1722) 38; (1728) 96; (1740) 279.
- Meigret de Sévilly, M.—Contestation entre le Sr Guillemain et M^{de} Pascaud, (1734) 189.
- Meloche, Pre—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Meloises, M. des—Passage, (1724) 46.
- Ménage, Anne—Concⁿ ratifiée (1737) 239.
- Ménagerie du roi—Demande d'oiseaux rares du Canada, (1724) 53; (1725) 60; oiseaux et animaux envoyés sont morts, (1726) 73.
- Meneson, Claude—Passage, (1721) 25.
- Mer de l'Ouest—Mémoire sur sa découverte, (1731) 144; proposition de M. de Beauharnois, (1734) 194; découverte, etc., (1739) 260; (1740) 279; voir aussi "La Vérandrye."
- Merveilleux, Sr—Comⁿ de cap^t, (1720) 6; cap^t surnuméraire, (1725) 15; désire être officier dans le reg^t de Karer, (1727) 91; offre de lever cie pour l'Île-Royale, (1728) 105; établ^{mt} suisse à l'Île-Royale, (1729) 119; officier à la Louisiane, (1731) 147.
- Méchin, cap^t—Inst^{ns}, (1718) 4, voir aussi "Meschin."
- Menthet, M.—Bois au lac Champlain, (1741) 284.
- Meschin, M.—Com^{dt} du Chameau, (1724) 46; inst^{ns}, (1724) 46; (1727) 80; prisonniers pour le Canada, (1741) 283; com^{dt} Le Rubis, 289; instr^{ns}, 294.
- Mesnard, Charles—Repasse au Canada, (1730) 132.
- Messe au Palais de Québec sera dite par un chanoine, (1731) 143.
- Mésy, M. de—Pillage à Canceau, (1721) 21, 29; fort^{ns} de Louisbourg, 22, 30; charbon du Petit Brador, 25; établ^{mt} de M. d'Auteuil aux Iles Madame, 29; emprisonnement du Sr Le Duc, 29; plus de passages, recevra ordonnances, vaisseaux occupés à la pêche, bois de constrⁿ, dépenses de l'année, instr^{ns}, 30; *Te Deum*, 31; mémoire du roi sur l'Île-Royale, (1722) 42; emploi des fonds, 43; com^{dt} à l'Île St-Jean, subordonné au gouver de la N.-F., 43; fonds pour dépenses de l'année, 43; croiseurs sur le Grand Banc, 43; instr^{ns}, 43; dépense de l'année, renseignements, engagés, liste des officiers civils et militaires, 44; parenté avec de Pensens (1724) 53; fort^{ns}, instr^{ns}, congé, 54; succⁿ du C^{te} d'Agrain (1725) 65; congé, enverra des soldats à l'Île St-Jean, observera mieux les ordres du roi, 66; dépense de l'Île-Royale, instr^{ns}, 67; difficultés entre le Sr Ganet et la V^{ve} Planton, (1726) 76; état des dépenses extraordinaires, naufrage du *Chameau*, 78; instr^{ns} concernant les fort^{ns}, 77; cadets, services, instr^{ns}, inventaire des effets en magasin aurait dû être fait, 78; instr^{ns}, (1727) dépenses de l'Île-Royale, instr^{ns}, 89; cure de Louisbourg, instr^{ns}, état des fonds, 90; comptes critiqués, (1728) 104; instr^{ns}, mâts de l'Île St-Jean, 105; fort^{ns}, etc., à l'Île-Royale, (1728) 106; dépenses, com^{ce} anglais à Louisbourg, manque de voitures à l'Île St-Jean, 107; naufrage de l'*Éléphant*, (1729) 110; congé, 119; instr^{ns}, emploi des fonds, crimes et délits militaires, recrues, troupes, com^{ce} étranger, Récollets, 120; ses comptes, mâts de l'Île St-Jean, 121; dépenses pour l'année, instr^{ns} sur les dépenses, 122; congé, 123; travaux faits par le Sr Isabeau, (1730) 133; instr^{ns}, 133; troupes à l'Île-Royale, 134; comptes pour les années 1721 à 1727, 134; retourne à l'Île-Royale, 134; marchandise reçue des magasins de Rochefort, 135; passage, (1731) 137; instr^{ns} sur l'emploi des fonds, terrain à l'Île-Royale, 145; accusation au sujet du mariage de Boisberthelot, 146; rappelé en France, 146; instr^{ns}, 146; Acadiens à l'Île St-Jean, 147; ne retourne pas à l'Île-Royale, (1732) 164; sa maison à Louisbourg, 165; (1733) 181; retraite, 181; concⁿ vendue au Sr Carrerot, (1735) retraite, 217.
- Mésy, fils, M. de—Brevet d'écrivain, (1722) 43; gratⁿ, cons^r à Louisbourg, (1725) 66; concⁿ, (1739) 263, 265, 280.
- Meyrac, Laurent—Greffier de l'amirauté à Louisbourg, (1739) 263.
- Mezerets, M. de.—Décédé, (1732) 38.
- Miamis—Miss^{se} chez les, (1727) 82; union avec les Hurons, etc., village, (1734) 197; établ^{mt} à Détroit, (1735) 209.
- Michaud, les îles, (1724) 53.
- Michel, M.—Rang, etc., au Conseil Sup^r, (1733) 171; (1734) 193; (1735) 209; grat^{ns}, 213; dépenses, (1728) 235; distribution de blé aux habitants pauvres, grat^{ns}, mariage, (1738) 245; gratⁿ, 248; ordonnateur intérimaire, (1736) 225-226; services satisfaisants, (1739) 261; gratⁿ, (1742) 303.
- Micmacs—Paix avec les Anglais, (1727) 83.
- Migeon de La Gauchetière—Concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215.
- Mignot, Sr—Ferme du tabac, (1718) 3.
- Milices—(1725) 58; liste des officiers, 61; du Canada, (1728) 96; (1730) 129; (1732) 157; (1733) 177; (1735) 209; (1736) 226; (1740) 278; (1741) 287; (1742) 305.
- Militaire—Ordonnance portant règlement entre le Conseil et le, (1725) 15.
- Millain, M.—Revenus du chapitre de Québec, (1724) 45.
- Millet, Gen^{ve}—Affaire avec Pre Le Roy dit La-Rochelle, (1734) 192.
- Milly, Jean—Boucherie à Louisbourg, (1737) 240; confⁿ de concⁿ à la rivière Miré, (1739) 263.
- Millon, Sr—Promⁿ, (1738) 247; (1739) 261.
- Milon, Pre Mathurin—Admis comme cadet, (1733) 167.
- Mines—Aux Illinois, (1718) 4; de cuivre du lac Supérieur, etc., (1722) 39; de talc à Louisbourg, (1726) 78; découvertes par le Sr Sylvain, (1729) 115; de cuivre de Chogonamigon, (1731) 139; (1732) 158; (1733) 177; de cuivre du Sr de La Ronde, (1734) 197; de cuivre du lac Supérieur, (1735) 208; de cuivre et d'argent au lac Supérieur, 214, 215; de cuivre du lac Supérieur, échantillon, (1736) 220, 222, 226, 236, 238, 246; de cuivre de la rivière Tonaganne, 226; d'argent et de cuivre en Acadie, (1736) 230; de cuivre, (1737) 232, 233; ouvriers, 234; de cuivre et de fer, 238; d'argent en Acadie, (1737) 240, 241; de fer du Canada, (1738) 253; de cuivre, (1739) 260; (1740); 270, 271; de fer, (1727) 85; (1728) 95; de plomb, (1734) 193; de fer de Trois-Rivières, 197; de fer du Canada, (1735) 204; exportation, 205; de Batiscan, 209, 214; de Trois-Rivières, (1736) 220, 221, 222, 226; ouvriers, (1737) 234; de fer de l'abbé Lepage, (1739) 260; de la Baie St-Paul, (1740) 277; de cuivre, de plomb, etc., 278; de la Baie St-Paul, (1741) 285, 287; (1742) 305.
- Mineurs—Election de tuteurs et curateurs, (1741) 289.

- Mingan, Jolliet—Tué accidentellement, (1738) 274.
- Mingan, V^o Jolliet,—Plaintes contre le Sr Lafontaine, (1735) 210; plainte contre le Sr de La Fontaine au sujet du poste de Mingan, (1736) 224.
- Mingan—Voir aussi Bissot, de Larivière, de La Fontaine, etc.
- Minguy, Michel—A conduit chef sauvage en France, (1740) 279.
- Miniac, l'abbé—Le Sr Gosselin repasse au Canada, (1738) 284; triste situation du diocèse de Québec, démission de l'évêque, 249; démission de l'évêque Dosquet, (1739) 262; un paquet lui sera remis, (1740) 271; l'évêque s'en va à Québec, 277; voyage en France, (1741) 283; cons^r clerc, (1742) 298.
- Miramichi, Mission—(1729) 111.
- Miscou, île—Réunie au domaine du roi, (1730) 135.
- Mirlouche—Ouvrage de la mission, (1729) 121.
- Missionnaires—Jésuites chez les Scioux, (1725) 58; de Port-Royal, maltraité par les Anglais; envoyé aux Mines, 65; travailleront dans l'intérêt de la France, (1728) 102; distribution annuelle de remèdes, (1732) 153; pour l'Acadie, 163; (1733) 172, 179, 180; à Narautsouak, 173; à la Louisiane, nombre insuffisant, 179; conduite envers le gou^v de l'Acadie, 180; en Acadie, (1734) 202; (1736) 230; (1737) 239, 240; passage pour trois, (1738) 254; pour l'Acadie, (1739) 268; (1740) 280, 282; (1741) 291; pour l'Île-Royale, (1742) 306.
- Moncroc, Sr de—Incorporé dans les troupes en Canada, (1741) 286.
- Mondor, Eustache Liénard dit—Jugement contre lui est extraordinaire, (1732) 159; terrain dont il n'a jamais joui, (1733) 176; (1734) 193; (1736) 224.
- Moneté, Sr—Servira comme cadet en Canada, (1722) 33, 37.
- Monmerqué, M. de—Sr Faucher lui rendra ses comptes, (1736) 227.
- Monnaie—Arrêt pour la diminution des espèces à la Louisiane, (1724) 12, 13, 14, 17; extinction des cartes, (1721) 27; cours des nouvelles pièces, 28; édit relatif aux nouvelles pièces, 30; espèces pour Québec, (1722) 36; réduction du louis d'or, (1724) 48; valeurs diverses, 51; espèces d'or, d'argent, etc., 52; diminution dans la valeur, 53; (1725) 61; nouvelle, (1726) 75; augⁿ des espèces, (1728) 101; de cartes, (1722) 38; de cartes, étab^l au Canada, (1729) 111, 112; ordonnance pour la fabrication de cartes, 119; de cartes, (1730) 131; instr^{ns}, etc., 131, 132; fabrication, (1731) 143; (1732) 160; instr^{ns}, etc., (1733) 175; nouvelle, 179; (1734) 193, 194, 197; (1736) 226, (1737) 235; augmⁿ, (1742) 296, 297; de cuivre en Canada, (1725) 59; (1726) 79.
- Monaco, prince de—Promⁿ pour M. de Lantagnac, (1725) 55; avancement du Sr Adhémar, (1726) 68.
- Monrepos, Guitton de—L^t de la prévôté à Montréal, (1741) 285; l^r gén^l de la juridiction de Montréal, (1741) 293; app^s, (1742) 297.
- Mons dit Lamontagne, Sr—Réclamations, (1722) 44.
- Montbrun du Sablé, M. de—Promⁿ, (1730) 130.
- Montcherveaux, M. de—Ens. en 2nd à la Louisiane, (1731) 144; comⁿ dans les troupes de la Louisiane, (1733) 167.
- Montcourt-Hertel,—Détachement du fort à la Pointe-à-la-Chevelure, (1732) 157.
- Montgriven, Sr—Sera envoyé dans un poste lointain, (1730) 130.
- Monthet, V^o de—Pension, (1739) 259.
- Montholon, M^{de} de—Créancière du c^o d'Agrain, (1724) 54; (1725) 65.
- Montigny, M. de—Remplacé, (1722) 37; emploi au Canada (1728) 93; promⁿ, 118; com^{dt} à Michilimakinac, (1731) 140; promⁿ, 141; congé, (1732) 152; congé, 154; congé, (1734) 195; pension, 196, (1737) 237; mort, (1738) 247.
- Montigny, M^{de} de—Emploi de capt. pour son père, (1729) 109; pension, (1739) 259.
- Montigny du Mesnil, M. de—App^s, (1729) 110; voyage au Canada, (1730) 129; passage, 125; avancement, passage, (1733) 170; départ pour le Canada, 178; cap^t réformé, (1734) 188, 189.
- Montlon, Sr de—L^t d'infanterie, (1720) 6.
- Montmarquet, Sr de—Comⁿ, (1730) 19.
- Montmorency, M. de—Plaintes contre Perrault d'Hérisy, (1731) 140.
- Montmort, Sr Bœuré de—Ordre pour le casser, (1724) 12.
- Montorgon, Sr de—Comⁿ, (1724) 12.
- Montplaisir, Sr—Inspecteur de tabac, (1718) 4; dispute avec M. d'Orvilliers, (1728) 96.
- Montréal—Taxe pour fort^{ns}, 27; incendie de 1721, 37; taxe pour enceinte, 38; remise de la taxe pour l'enceinte, 40; taxe pour enceinte, 50; indemnités aux habitants pour terrains pris pour fort^{ns}, 86.
- Moramont, Duplessis de—Passage, (1733) 175; promⁿ, (1734) 195.
- Moran—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Moras, M. de—Nomⁿ, (1725) 61; comⁿ, (1726) 73 île St-Jean, (1730) 124; congé, (1731) 141; cadet à l'aiguillette, (1738) 250.
- Morel de la Durantaye, Olivier—Concⁿ de seigneurie, (1739) 256; concⁿ en 1696, 261.
- Morel, Sr—Pardon, (1740) 281.
- Morin, Sr—Comⁿ, (1719) 6; devra s'accommoder avec M. de Brouague, (1725) 55; difficultés entre St-Germain et les sauvages du Labrador, 55.
- Morin, l'abbé—Dépossédé de sa cure, (1728) 97, 99; réintégré, (1729) 117.
- Morin, Jacques—Sauvage amené en France, (1740) 270, 279.
- Morisseau, V^o—Secours, (1733) 175.
- Mornay, M. de—Coadjuteur, (1727) 88; démission comme coadjuteur, pension, (1728) 92, 93; succède à Mgr de St-Vallier, 93; démission comme coadjuteur nulle, devient évêque, 103; prise de possession du siège épiscopal de Québec, (1729) 108; (1733) 178; démission, (1733) 186; remplacé par M. Dosquet, (1734) 196; réparations au palais épiscopal, 199; (1735) 212; (1741), 288.
- Morpain, Sr—Nommé capt. de flûte, (1721) 30; refus de bois du C^o d'Agrain, (1722) 32; droit sur vaisseaux qui entrent à Louisbourg, (1726) 77; (1728) 105; (1733) 181; emploi, (1735) 218; appts, (1736) 229, 230; gratⁿ, (1737) 241.
- Morue—Mal préparée à l'Île-Royale, (1742) 305.
- Morville, M. de la Guerre—Grat^{ns}, (1721) 27; plaintes des Anglais contre les Français, (1724) 46; enterrement, 49; mort, 53.
- Morville, M^{de} La Guerre de—(1726) 72; (1729) 111; demande, (1730) 127.
- Mouchy d'Hocquincourt—Promⁿ, (1726) 72; (1731) 139, 141; ens. en pied, 142; promⁿ, gratⁿ, (1733) 172; voir aussi "Hocquincourt."
- Mouledoux de la Fitte—Promⁿ, (1737) 242; appts, (1739) 265.
- Moulin—Constrⁿ projetée à Miré, (1733) 183; à bateaux, (1722) 39, 40.
- Mourqueux, Louis—Mâts de la Baie St-Paul, (1724) 48.
- Mousfle, Sr—Passe au Canada, (1729) 112.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Mousseaux, d'Auteuil des—*Voir* Auteuil.
- Muiron, Sr—Marché pour continuation des travaux à l'Île-Royale, (1737) 242; cale de carénage à l'Île-Royale, (1739) 264; tannerie à l'Île-Royale, 264; fort^{ns}, 265; congé, (1740) 281; tannerie à l'Île-Royale, 281; marché expire à la fin de 1742, 290; fort^{ns} à l'Île-Royale, 307.
- Munitions—Pour l'Île-Royale (1722) 35; pour le Canada, 35.
- Muy, aimé, Sr de—Comⁿ d'ens, (1725) 61; voyage en France, plantes pour les jardins du roi, (1736) 226; promⁿ, (1737) 238; (1738) 247.
- Muy, C^{te} de—Plaintes de l'évêque, arrérage du fermier de l'abbaye de Bénevent, 253.
- Mcysel, André—Arrêté, (1735) 216.
- Nangis, M^{is} de—Au sujet de M. de Martigny Dumesnil, (1734) 188.
- Narcis, Sr—Concⁿ à l'Île-St-Jean, (1731) 146; comⁿ, 147; concⁿ, (1732) 150; concⁿ, (1733) 184.
- Nassau, M. de—Promu, (1734) 195.
- Natan de La Marque—Plainte contre le Sr de La Vérendrye, (1742) 301.
- Natchez,—N'ont pas été détruits, (1732) 157; dé-faite, (1733) 178.
- Naufrage—De 9 navires, (1732) 163; de quatre bâtiments, (1742) 307.
- Nauroy, Sr de—Passe au Canada, (1738) 248.
- Navarre, Sr—Recettes des cens et rentes à Détroit, (1737) 235.
- Navigation—Du St-Laurent, améliorations, (1727) 81; état des vaisseaux qui ont fait la pêche, le com^{ce}, etc., à l'Île-Royale, 91; de la Baie des Chaleurs, à l'Île St-Jean et du passage de Can-ceau, (1740) 275.
- Navires—Construction à Québec, (1725) 61; à Trois-Rivières, (1727) 84; (1728) 95; à Québec, (1729) 113; (1730) 126; en Canada, (1731) 139, 141; à l'Île-Royale, achat, 145; grat^{ns} pour constrⁿ, (1732) 157; constrⁿ d'une flûte à Québec, 158; perte de neuf, 163; constrⁿ à Louisbourg, 166; en Canada cette année, (1733), sur les grands lacs, 177; à l'Île-Royale, 180; à Québec, (1734) 197; à l'Île-Royale, 201; au Sault-Ste-Marie, etc., (1735) 208; à l'Île St-Jean, à l'Île-Royale, 216, 219; (1736) 229; constrⁿ prospère, (1737) 238; à l'Île-Royale, (1738) 251; à Québec, 254; constrⁿ progresse, (1739) 260; à l'Île-Royale, état demandé, 264; constrⁿ d'une flûte pour le roi à Québec, (1740) 272; en Canada, 278; coût de la flûte du roi, (1741) 287; flûte du roi sera lancée ce printemps, (1742) 296; armement de la flûte du roi, hivernement en Canada, constrⁿ de la 2^{de} flûte, 299; grat^{ns} aux constructeurs, 300; constrⁿ, 304; à l'Île-Royale en, (1740) 308.
- Nébritique, (bois)—Frêne bâtard, (1736) 227.
- Nègres—Traite à la Louisiane, (1718) 4; à la Louisiane, (1723) 11; domestiques de la Cie d'Occident, (1725) 15; revente par les habitants, 16; (1726) 17; importés à Québec, (1721) 28; seraient-ils utiles à l'Île-Royale, (1724) 54.
- Nelson, Sr—Traité fait avec D. de la Ronde, (1723) 99.
- Neptune, Le—Armé à La Rochelle pour la Louisiane, (1717) 3.
- Néré, Le Vasseur de—Certificat, (1721) 28.
- Néréide, La—Instr^{ns} au com^{dt}, (1726) 69; armée pour l'Île-Royale, (1727) 80.
- Néret, Sr—Castor, (1718) 2; indemnités, (1733) 178.
- Neveu, Jacques—Propriété à l'Île d'Orléans, (1728); 97; confⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Niagara—Desseins des Anglais, (1722) 39; fort, (1724) 50; maison de pierre, (1726) 74; coin^{co} de ce poste, (1728) 101; poste, (1729) 114; (1734) 197.
- Nicolet, Sr—*Voir* Courval.
- Nipissingues—Réunis à la mission des Deux-Montagnes, (1728) 100; on désire les établir au lac des Deux Montagnes, (1742), 301.
- Nivernois, duchesse de—Au sujet du Sr de Lugny, (1740) 278.
- Noailles, duc de—Entrée à St Cyr de D^{ne} Du Viver, (1721) 21; Cie pour le Sr de Linctot, (1733) 185.
- Noailles, M^{de} de la maréchale de—Cie pour le Sr de Courmoyer, (1733) 185; pension pour capt. d'Ervilleillers, (1737) 233.
- Noailles d'Aymé—*Voir* "Nouailles."
- Noailles, Le duc de—Voyage à la Louisiane, (1728) 18.
- Noé, Chev^r de—Tué par M. de Cailly, (1732) 148, 165.
- Nogars, M. de Brouillon de—Créances du Sr de Pommereu, (1733) 186.
- Noirville, l'abbé de—Passage, (1729) 110; miss^{ro} en Acadie, 122; aidera M. de Breslav, (1730) 134; miss^{ro} à Piguit, (1731) 146; ne retournera peut-être pas en Acadie, (1732) 163; remplacé, (1733) 179.
- Normandin—Visite au domaine de Tadoussac, (1733) 177.
- Normanville, M. de—Promⁿ, (1731) 141; concⁿ de terrain, (1732) 154.
- Nory, Chev^r de—Paiement d'un domaine, (1738) 250.
- Notaires—Dépôts des actes par les veuves, (1724) 49; le pro^c gén examinera leurs minutes, (1730) 128; instr^{ns} à leur sujet, (1732) 161; dépouillement des actes par le pro^c gén., (1733) 176; actes, 179.
- Nouailles d'Aymé, M.—Com^{dt} expédition contre Chicachas. Instr^{ns}, (1738) 254.
- Nouet de Grandval—Brevet d'aide-major, (1721) 8.
- Nouet, M.—Prise de possession du siège épiscopal de Québec, (1729) 108.
- Noyan, Capt. de—Cassé, (1726) 17.
- Noyan, Sr de—Ens. réformé, (1722) 10; cassé, (1726) 17; promⁿ, (1729) 115, 118; conservation des pays d'en haut, (1730); voyage en France, 132; repasse au Canada, (1731) 144; concⁿ sur la rivière Chambly, (1732) 152, 155; sera employé, 158; com^{dt} à Michilimakinac, (1733) 170, 171; com^{dt} à la Pointe-à-la-Chevelure, (1734) 195, 196; relevé de son commandement, (1735) 211; mauvaise santé, 213; ratification de sa concⁿ, 215; com^{dt} à Détroit, (1738) 246; com^{dt} de Détroit, concⁿ de terrain, 249; santé, (1739) 262; santé, (1740) 275, 277.
- Noyan, Chev^r de—Avancement dans troupes de la Louisiane, (1733) 182; aura poste important, (1736) 227; va à la Louisiane, 228; concⁿ sur la rivière Chambly, (1738) 245; succⁿ de M. de Contreœur, (1742) 303.
- Noyant, Chavoy de—Foi et hommage, (1724) 45.
- Noyelle, M. de—Campagne contre les Renards et Sakis, (1736) 222.
- Noyés—Qui instrumente dans le cas de matelots ou pêcheurs? (1737) 242.
- Odio Du Bourg, Pierre—Enfants, (1737) 233.
- O'Donnoghue, R. P. Bonaventure—Miss^{ro} à la Louisiane, (1718) 5.

- Officiers—Nommés à la Louisiane en 1721, 8; des troupes à la Louisiane; des troupes, à mettre à la retraite; réformés à la Louisiane, 9; des troupes à la Louisiane, (1722) réformés à la Louisiane, 11; d'infanterie à la Louisiane, (1723) 12; des troupes à la Louisiane, (1724) 13; défense de s'assembler, (1725) 16; logement à la Louisiane, (1726); à la Louisiane, app^{ts}, 17; à la Louisiane, grat^{ns}, etc., (1727); (1728) 18; (1730) 20; de marine et d'infanterie, rang, (1721) 25; de justice et des troupes, qualité, (1722) 39; civils et militaires de l'Île-Royale, liste demandée, 44; pas de passage à ceux qui n'ont pas de congés, (1724) 52; pauvres pourront vivre sur leurs terres, (1729) 110; prix du passage, 112; com^{dt}s dans les postes, présents aux sauvages, 115; absents, app^{ts} (1730) 126; passages sur les vaisseaux du roi, (1732) 151; habillements, 153; port de l'épée dans la salle du Conseil Sup^r, (1732) 156, 157.
- Olivier, M^{de} Pierre—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Ollivier, Sr—Comⁿ de chirurgien-major, (1724) 12.
- Ollivier de Vozaïn—Mines de fer, (1735) 205, 206; app^{ts} et passage, 205; mines de fer de Batiscan, 214; mines de fer de Trois-Rivières, (1736) 222; forges St-Maurice, 226; app^{ts}, 227; privilège, (1737) 238; forges St-Maurice, (1739) 257; exemption de droits, (1740) 279; passage pour son frère et autres, 272; ouvriers pour les forges du Canada, 271.
- Onontagnés—Dissimulation, (1733) 174; alliance renouvelée, (1735) 209.
- Onyatanons—Paix avec les Hurons, (1733) 174.
- Orceval, Boucher d'—Passage, (1732) 148; transféré au Canada, 162; défense de retourner en France, (1733) 176; pension, (1736), 220, 223; pourra retourner en France, (1739) 258; *voir aussi* Orceval.
- Ordonnance—Du Conseil d'Etat, paie des soldats ouvriers à la Louisiane, (1712) 1; augmⁿ des troupes à la Louisiane, (1716) 1; de la C^{ie} d'Occident pour la solde des mineurs, (1718); de la C^{ie} d'Occident, 4; règlement des troupes, (1719); paiement des troupes, (1718); réglant le prix des marchandises à la Louisiane, (1719) 5; traite sur la rivière des Illinois, (1720); traite sur le Missour et l'Akansas; défense aux officiers etc. de repasser en France sans permission; défense de cultiver la vigne, etc., (1721); défense de tuer aucunes vaches, etc., etc., 7; pour la réforme de 4 compagnie, (1723) 11; pour l'administration de la Louisiane, (1725); prix des marchandises à la Louisiane, 15; concernant la pêche etc., à l'Île-Royale, (1722) 42; chargement des vaisseaux, (1739) 262.
- Ordre de St-Jean de Latran—Abus, (1732) 158.
- Orfontaine de Villejoint, M. d'—Ens. en 2nd, (1738) 252.
- Orgeville, M. d'—Exécuter des hautes œuvres, (1733) 169.
- Orléans, duc d'—Dot de M^{lle} de Rigauville, (1742) 300.
- Ormicourt, chev^r d'—Veut aller à la Martinique, (1741) 286.
- Oroz, L'—Voyage à la Louisiane, (1737); instr^{ns} au com^{dt}, 234; passagers, (1740), 273; armé pour Louisbourg, 280.
- Orry, M.—Rétrocession de la Louisiane au roi, (1731) 136; faux-sauniers, (1734) 189; au sujet de Joseph Bertet, (1735) 204, 205; faux-sauniers, (1736) 220; avance à la C^{ie} des forges de St-Maurice, (1737) 232; incendie à la tour du Fanal, 233.
- Orceval, Sr d'—Passe au Canada, (1741) 294; *voir aussi* Orceval.
- Orvilliers, M. d'—Dispute avec M. de Montplaisir, (1728) 96.
- Ouabache—Etabl^{mt} d'un poste, (1726) 16; les Anglais veulent s'y établir, (1725) 63; (1727) 82; poste, 84; établ^{mt} des Anglais, (1729) 112; com^{es} Anglais, (1731) 140; établ^{mt} anglais, (1733) 174; poste, 178.
- Outaouais—Paix, (1725) 55; desseins contre les Hurons de Détroit, (1732) 158; invitation à la guerre contre les Hurons, (1733) 174; union avec les Hurons, etc, (1734) 197; de Détroit, (1739) 260; paix avec les Hurons, (1740) 277; de Détroit, transmigration, (1741) 286.
- Ouville, d'—*Voir* "Douville."
- Ouvriers—Demandés à la Louisiane, (1718) 5; entretenus à la N^{lle} Orléans, (1722) 10.
- Pacaud—Affaire, (1735) 210. *Voir aussi* "Pascaud."
- Pachot, Sr—Com^{dt} à la Baie, (1722) 37; balance due, 40; dépenses du voyage aux Miamis, (1724) 52; recrues, (1725) 56; nomⁿ, 61; destiné au Canada, 65.
- Pagé Carey, Marianne—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Paix, La—Armée pour la Louisiane, (1717) 3.
- Pajot, M.—Ardoise pour M^{de} la marquise de Vaudreuil, (1724) 46; canot, arc et carquois envoyés par M. de Vaudreuil, (1725) 55.
- Palais épiscopal de Québec—Feu, (1725) 75; réparations, (1730) 126, 127, 130; (1731) 141; (1732) 153; (1736) 222; prétentions des Seurs de l'Hôpital-Général, (1739) 262, 268; règlement de la question, (1740) 271; réparations, (1741) 287, 288, 293, 294; (1742) 302, 303. *Voir aussi* "Evêché."
- Palais de justice. *Voir* "Salle d'audience"
- Palmié, Sr—Dette de M. D. de la Ronde, (1725) 62.
- Pananas—Rapports qu'on en fait, (1740) 276.
- Panaris—Rapports qu'on en fait, (1740) 276.
- Panet, Sr—Placet, (1742) 299.
- Panet, fils, Sr—Veut être notaire, (1742) 299.
- Paon, Lc—Voyage à l'Île-Royale, (1722) 32, 33, 35, 42, 43.
- Papier terrier—Confection, (1724) 50; (1725) 57; (1726) 72, 73; (1727) 82, 84; (1728) 100; (1729) 115; devra être terminé, (1730) 129; (1731) 138; (1733) 169; (1734) 194, 196; (1735) 210, 213; (1736) 227; (1738) 250; (1741) 289; (1742) 300, 303.
- Paraclet, l'abbesse du—Plaintes du Sr Raimbault non fondées, (1735) 204.
- Pardaillon Gondrin, M. de—Com^{dt} de vaisseau, (1729) 109; naufrage de *L'Eléphant*, instr^{ns}, 110, 122.
- Paris, Antoine—Plainte, terrain pris pour fort^{ns}, (1724) 53; (1726) 76; créances du Sr Jung, (1736) 223.
- Paris, fils d'Antoine—Concⁿ aux îles Michaud, (1724) 53.
- Paris du Vernay—*Voir* "Du Vernay".
- Parnay, Ant., Zacharie Poulain de—Retourne à l'île St-Jean, (1733) 182.
- Paroisses—Délimitations, (1722) 38, 40; plaintes au sujet des districts, (1724) 52; (1726) 70; (1727) 81, 88; de Batiscan, démembrement, (1728) 96; de l'Ancienne Lorette et de Batiscan, districts, (1730) 127; de Louisbourg, plan projeté, (1738) 251.
- Pascaud, Antoine—Privilège de la tuerie des vaches et loups marins, (1742) 306.
- Pascaud, Joseph—Privilège de la tuerie des vaches et loups marins, (1742) 306.

DOC. DE LA SESSION N^o 18

- Pascault, S^r—Castor, (1718) 2 ; gratⁿ au S^r Sarrasin, (1721) 24 ; nouvelle de la mort d'Aigremont, (1729) 110.
- Pascaud, M^m.—Transport des effets du roi, (1734) 190 ; naufrage et pillage de *La Renommée*, (1738) 253 ; naufrage de leur navire sur l'île d'Anticosti, (1740) 270 ; pêche, etc., aux îles de la Magdeleine, (1741) 295 ; privilège, etc., (1742) 297.
- Pascaud, Dame (de La Rochelle)—Permis d'importer d'Angleterre, (1721) 26 ; matelots pour le *Comte de Toulouse*, (1722) 33 ; cessation des poursuites contre elle, 34 ; écarlatines, 35 ; transport de fourrures, (1724) 51 ; fusils, etc. pour M. de Brouague, (1725) 56 ; pétition, (1729) 109 ; difficultés avec le S^r Guillemain, (1734) 189 ; le S^r Guillemain, 194.
- Pasquet, S^r—(1718) 4.
- Pastour, M. La Garande—Permis pour retourner au Canada, (1722) 35, 36.
- Passagers—Pour Québec, liste, (1722) 34 ; sur *L'Éléphant*, (1727) 80 ; sur *Le Héros*, (1731) 137 ; sur *Le Rubis* et *Le Jason*, (1739) 269.
- Passeports—Pour importer d'Angleterre certaines marchandises, (1721) 26 ; pour aller du Catada à la Louisiane, (1728) 92, 96 ; aux Anglais venant à Montréal, (1732) 158.
- Patoil dit Des Roziers, Nicolas—Avances, (1724) 46.
- Paton Dubrousset, S^r—L^t réformé, (1722) 10.
- Pauger, ingénieur—Inst^{ns}, (1719) 6 ; séance au Conseil de la Louisiane, (1724) 13 ; ordonnance contre lui, (1726) 17.
- Paulmier, S^r—Créancier du S^r Denis de La Ronde, (1727) 88.
- Payoux, Barbazan de—Com^{dt} à la Louisiane, (1719) 5 ; comⁿ de major gén., (1721) 8.
- Péan, S^r—Croix de St-Louis, (1730) 128, 130 ; (1731) 139 ; chev^r de St-Louis, 144.
- Péan de Livaudière, Hugues Jacques—Major à Québec, (1733) 170 ; major de Trois-Rivières, (1734) 195 ; concⁿ sur le Richelieu, etc., (1735) 215 ; com^{dt} de Détroit, (1736) 227 ; insulté à Chouaguen, (1737) ; droit de quint, 236 ; remise de droits, 239 ; promⁿ, (1738) 247 ; confⁿ d'une concⁿ à Olivier Morel de La Durantaye, (1739) 211 ; difficultés avec Lafontaine, (1740) 276 ; (1741) 286 ; (1742) 300 ; concⁿ d'un terrain, 302.
- Péan fils, M.—Promⁿ, (1740) 277 ; expectative d'ens., (1741) 289 ; ens. en pied, (1742) 303.
- Péan, M^{de}—Achat de la seign^{rie} de La Durantaye, (1739) 256.
- Pécaudy de Contrecoeur, Claude—Concⁿ sur la rivière aux Loutres, (1735) 215.
- Pécaudy, S^r de—Concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215.
- Pêche—Vaisseaux occupés, (1721) 30 ; au Canada, (1722) ; au Labrador, 40 ; histoire, 44 ; à Terre-Neuve, Plaisance, l'île de Sable et les Bancs, historique, (1724) 46 ; au Labrador, 48 ; encouragement, (1725) 57 ; à l'île St. Jean, étab^{mt} anglais, 65 ; carte, 66 ; à la morue, (1727) 84 ; à l'île-Royale, (1728), 105 ; au Labrador, rapport du S^r de Brouague incomplet, (1729) 111 ; au marsouin, (1733) 177 ; à la morue, importance, 178 ; à l'île-Royale, 181 ; à Louisbourg, 182 ; bâtiments employés, (1734) 197 ; aux îles de la Madeleine par les sauvages, 200 ; état des bâtiments qui la font, (1734) 202 ; de l'île-Royale, état, (1735) 216 ; à la baleine, (1736) 220, 221 ; du marsouin, (1737) 238 ; succès à l'île-Royale, 241 ; de l'île-Royale, rapport demandé, (1739) 264 ; à l'île-Royale, développement, 266, 267 ; des marsouins, lous-marins, etc., (1740) 278 ;
- Pêche—*Suite*
à l'île-Royale, état, 280 ; au Labrador, (1741) 283 ; à la baleine aux Sept-Îles, 285 ; au marsouin, etc., à l'île-Verte, etc., 287 ; état, 292 ; droits aux héritiers Joliet, (1742) 298, 304 ; à l'île-Royale pour (1741) 308.
- Peire, M.—Privilège de pêche, (1721) 26 ; état de la pêche, (1725) 61.
- Pellegrin, pilote—Journal et carte des îles, bancs et battures de Terre-Neuve, (1739) 257 ; visite de la côte ouest de Terre-Neuve, (1740) 275.
- Pèlerins—Petit havre, (1733) 167.
- Pelleterie—Traitées au fort Frontenac, etc., (1722) 38 ; voir aussi "Castor."
- Pelletier, S^r—Passage, (1729) 109 ; sera engagé comme soldat, 118 ; sera surveillé, (1730) 130.
- Pelletier, M.—(de Rouen)—Plan en relief de Québec, (1721) 22.
- Pelletier de Beauré, M.—Libertins n'ront plus aux colonies, (1734) 190.
- Pendalouan-Pontouatanis (chef)—Puni, (1741) 286 ; conduite, (1742) 301.
- Pensens, M. de—(1721) 30 ; prétentions sur les îles Michaud, (1724) 53 ; appts, (1725) 55 ; com^{dt} à l'île St-Jean, 66 ; (1726) 78 ; représentations sur infraction au traité d'Utrecht, (1727), avantages de l'île St-Jean, 89 ; ne peut être nommé lt de roi maintenant, 90 ; conduite à Cancaeu, île St-Jean, concⁿ de M. de St-Pierre, Acadiens, gratⁿ, 91 ; soldats pour l'île St-Jean, (1728), mâts de l'île St-Jean, présents aux sauvages de l'île St-Jean, 105 ; demande de Tonty pour gratⁿ, com^{dt} à l'île St-Jean, mâts, culture et pêche à l'île St-Jean, perles trouvées par Du Vivier, 106 ; manque de voitures à l'île St-Jean, charges contre M. de St-Ovide, 107 ; promⁿ, (1730) 133, 134 ; congé, 135 ; frais du transport des effets et bestiaux des Acadiens, (1731) 145 ; recensement de l'île St-Jean, 146 ; congé, 147 ; reste en France, santé, (1732) 162 ; recrues, santé, 164 ; santé rétablie, départ pour l'île-Royale, promⁿ, (1733) 180 ; nommé lt de roi à l'île St-Jean, gratⁿ, terrain, soldats colons, 181 182 ; remplacé à la-majorité de Louisbourg, 182 ; demande que sa Cie le suive, passage, 183 ; voyage retardé, 187 ; logements, (1734) 202 ; dispute entre M^m. Roma et DuBuisson, 203 ; mauvaise santé, (1735) 216 ; congé, (1736) 230 ; retraite, (1737) 232 ; gratⁿ, 233 ; congé, 241.
- Pensens fils, S^r de, (1727) 90.
- Pensens, Chev^r—Ens. en 2nd, (1728) 107 ; ne peut avoir lieutenance, (1732) 164 ; lt, (1736) 230.
- Pensions—Aux veuves d'officiers, (1725) 62 ; (1731) 138 ; pour les curés usés, 143.
- Petit Bruno, S^r—Propre d'une seign^{rie}, (1740) 275.
- Pérault, S^r—Nomⁿ, (1724) 13 ; constⁿ, 15 ; ordonnance contre lui, (1726) ; comptes, 17.
- Pépin, lac—Fort de pieux construit au nord, (1729) 114.
- Périgny, M. d'Ailleboust de—Croix de St-Louis, (1734) 195.
- Périllaut, S^r—Greffier, (1722) 10.
- Périllaut, André—Brevet de rémission, (1724) 12.
- Perrier de Salvert—Ingénieur en chef à la Louisiane, (1718) 4 ; com^{dt} général à la Louisiane, (1726) 16 ; terrain sur le fleuve St-Louis, vivres, pouvoir de casser, instr^{ns}, 17 ; observations particulières, (1729) ; com^{dt} en 2nd à la Louisiane, (1730) 19 ; Français tués par les Renards, (1727) 88 ; transfert du S^r de Champlain à la Louisiane, (1729) 110 ; pays des Illinois, (1732) 157 ; voyages, (1733) 187.

- Perrault d'Hérisy—Plainte de M. de Montmorency, (1731) 140.
- Perrot, Sr—Succⁿ, (1731) 137; biens laissés au Canada, 144.
- Perry, Sr—3^{me} cons^r à la Louisiane, (1722) 11.
- Petit, Sr—(1721) 28; mémoire, (1737) 237; propriétés au lac des Deux-Montagnes, (1735) 215.
- Petit, Jean Chs—Passe au Canada, (1742) 299.
- Petit de Livilliers—Brevet de lt, (1720) 7.
- Petit, Marie Thérèse—Passage, (1722).
- Petitjean—Désertion d'un soldat, (1739) 264.
- Petitpas, Barthelémé—Interprète, (1733) 179.
- Petitpas, Claude—Etudiant le pilotage, (1722) 34; ancien interprète, (1733) 179; appts, (1735) 217.
- Petit, V^o—Concⁿ de terre, (1722) 39, 41; paiement à M. de Lanouiller, (1725) 62.
- Peymeucit—Etabl^{mt} anglais, (1733) 176.
- Peyre, M.—Prétention mal fondée, (1722) 38; brevet en 1721, 41; gratⁿ pour pêche, (1724) 49; pêche au marsouin, (1729) 116; gratⁿ pour pêche au marsouin supprimée, (1732) 157.
- Peyrussou dit St-Léonard, Jean—Succⁿ en France, (17-9) 261.
- Phare de Louisbourg, (1728) 104; entretien, (1734) 201; feu allumé dans la tour de la lanterne, (1735) 217; (1732) 163, 165, 166; glaces, (1733) 205; dépenses, (1736) 229; (1737) 241; recettes, (1741) 290.
- Phélieux, Jean Frédéric—*Voir aussi* "Maurepas."
- Philibert, M.—Promⁿ, (1726) 72; congé, (1730) 129; congé prolongé, (1731) 144; (1732) 152; constⁿ de navires, (1739) 260.
- Philippe, Le—Voyage à la Louisiane, (1718) 5.
- Phillips, (Gouv^r de l'Acadie)—Réponse de M. de St-Ovide, (1722) 43; conduite envers l'abbé de Breslay, (1730) 135; conduite de l'abbé de Breslay, (1730) 134; a apaisé les sauvages de Pigiguit et de Beaubassin; serment de fidélité des Acadiens, (1731) 146; bonnes dispositions envers l'abbé de Breslay, 147.
- Phillis, Sr—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Pichon de Comte—Comⁿ de major, (1720) 6; congé, (1723) 12; instr^{ns}, (1728) 18.
- Pichot, Sr—Cons^r, (1726) 17.
- Picotté de Belestre—Testament, (1733) 168; procès entre ses héritiers et autres, (1733) 205.
- Pigeot, Nicolas—Passe de l'Île-Royale au Canada, (1732) 161; passera à Québec, 165; huissier de l'Amirauté à Louisbourg, (1734) 203; destitution, (1736) 229; remplacé, 230.
- Pilote, Pierre—Comⁿ d'huissier, (1737) 239.
- Pinaud, M^{de}—Terrain à Québec, (1732) 151.
- Pinsonneau, Frs—Restera au Canada, (1735) 215.
- Pirates—A l'île des Graules, (1732) 162.
- Pivry, Sr—Ordonnance contre lui, (1726) 17.
- Plaigne, Sr de—Mariage, (1740) 280.
- Plans—De la ville de Louisbourg, (1721) 30; en relief de Montréal attendu, 27; (1722) 39; (1733) 173; (1735) 213; en relief de Québec, (1721) 22, 24, 27; des lacs Ste-Claire et Huron, (1733) 170; de Port-Toulouse par M. Boucher, (1724) 54.
- Planchard, Dupuy—Brevet d'ens., (1725) 15.
- Plante, l'abbé—Directeur du sémo^o de Québec, (1728) 93, 103; absence des chanoines, (1729) 112.
- Planton, V^o—Difficultés avec le Sr Ganet, (1726) 76, 77; résiliation de son marché avec le Sr Ganet, (1727) 89, 91; devra refaire certains travaux, 90; fort^{ns} de Louisbourg, (1730) 133.
- Pocqueleau, l'abbé—Passe en France, (1735) 214.
- Poivillain, baron de Crenay—*Voir* "Crenay."
- Poinct, Sr—Instr^{ns}, (1728) 18.
- Pomereau, Sr—Concⁿ de concⁿ, (1740) 275; concⁿ à Mingan, (1742) 298.
- Pommereu M. de—Dette à M. de St-Ovide, (1733) 186; dettes de M. de Brouillan, (1734) 189.
- Pommeroy, Sr de—Promⁿ, (1729) 116.
- Pontbriand, Mgr de—Passage sur *Le Rubis*, (1740), nommé évêque de Québec, 272; gratⁿ, canonicats, Frères Charron, (1741) 294.
- Pontbriand, Chev^r de—Emploi demandé, (1741) 293.
- Pontcarré, M. de—1^{er} prés^t du Parlement de Rouen, associé de M. de LaBoullarderie, (1734) 190.
- Ponthevet, Chev^r de—Instr^{ns}, (1728) 18.
- Pont sur le Barchoix, (1739) 264.
- Porcelaine de St-Cloud, (1729) 112.
- Porlier, Sr—Greffier de la juridiction de Montréal, (1733) 169; (1734) 192.
- Portail, M.—Passe au Canada, (1725) 64.
- Port-Dauphin—Terrain pour bétail, (1722) 42; garnison, (1725) 66.
- Portefaix, Le—Voyage au Canada et à l'Île-Royale, (1721) 23, 25, 27; transport de troupes de la marine à Louisbourg, 24; armement, (1722) 33; armé pour l'Île-Royale, (1727) 80.*
- Port de Louisbourg—Police, (1734) 201; signal pour vaisseaux, (1740) 281.
- Portneuf, M. de—Demande d'indemnité, (1724) 51.
- Portneuf, V^o de—Pension, (1727) 82; (1730) 126.
- Port-Royal—Fondation, 46; entreprise des Abénaquis, miss^{re} maltraité par les Anglais, (1725).
- Port-Toulouse—Visite de M. de St-Ovide, 65; garnison, 66; (1727) 90.
- Portrait du roi au Conseil Sup^r, (1735) 210.
- Postes d'en haut, affermage, (1725) 63; de l'ouest, (1726) 72; il y faut de bons officiers, (1728) 98; sur le lac Ontario, (1729) 115; de Toronto sera réuni à celui de Niagara, (1730) 126; des Miamis et des Oniatanons, de Niagara et de Frontenac, (1731) 138, 139; de La Baie, rétabl^{mt} du poste, (1732) 157; de Chaguanigon affermé au Sr de LaRonde, (1733) 177; de Niagara, (1734); des Scioux, de Frontenac, 197; (1735) 209; de Frontenac et de Niagara, recettes, (1737) 235; traite, (1738), de la Pointe-à-la-Chevelure, importance, 246; des Scioux abandonné, 247; de Frontenac et de Niagara, approvisionnement, (1740) 278; de St-Modet, difficultés, (1741) 285; traite à Frontenac et Niagara, 288; des pays d'en haut, commerce, (1742) 301; des pays d'en haut, affermage, 305; *Voir aussi* traite.
- Pothier DuBuisson—Passe au Canada, (1726) 70; appts, (1737) 242.
- Potvin, Augⁿ Beaudry dit—Séjour en France prolongé, (1741) 294.
- Poudre—Réserve en Canada, (1724) 52; aux aides-majors, (1725); réserve, gratⁿ à M. de Tonty, 59; profits de la vente, (1726) 71; gratⁿ aux majors, etc, (1727) 82; envoi et emploi, (1730) 128; envoyée à Louisbourg, (1735) 216; provision à Louisbourg, 219.
- Poudrière—A Québec, (1724) 51; (1727) 85; (1728) 96, 102.
- Poulladon de la Tour, Bernard—Chirurgien-major, (1722) 11.
- Poulain de Courval—*Voir* "Courval."
- Poulain de Francheville—Exploitation projetée du minéral de fer de St-Maurice, (1730) 129; privilégié, mines de fer, 133.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Poulain de Parnay, Ant. Zacharie—Retourne à l'île St-Jean, (1733) 182.
- Prat, Sr—Consr à la Louisiane, (1725) 16; mouvement de la navigation, port de Québec, (1724) 49; (1725) 61.
- Prat, V^o—Pension, (1727) 80; secours, (1736) 227.
- Préméaux, l'abbé Macheco de—Nommé coadjuteur, (1728) 99.
- Prénouveau, V^o—Gratⁿ, (1730) 127.
- Prêtres canadiens jugés par M. de Beauharnois, (1728) 99.
- Prévost, Sr—Chirurgien au fort des Illinois, (1718) 4; asst. du com^o de la marine à l'Île-Royale, (1735) 218; gratⁿ, (1736) 230; conduite satisfaisante, (1741) 290.
- Princc de Conty, Le—Voyage à la Louisiane, (1728) 18.
- Printemps—Evasion, (1742) 297, 298.
- Prison—Emplacement des Ursulines à Trois-Rivières, (1721) 26; à l'Île-Royale, (1740) 281.
- Prisonniers—Envoyés dans les colonies, (1721) 23; transportés aux colonies, 29; envoyés au Canada, (1732) 162.
- Profond, Le—Voyage à la Louisiane, (1723) 12; voyage à l'Île-Royale, instr^{ns} au com^{dt}, (1727) 80, 91; passage de cinq Récollets, (1731) 147; voyage à l'Île-Royale; ordres au com^{dt}, (1736) 229; faux-sauniers pour l'Île-Royale, (1739) 253; voyage à l'Île-Royale, (1741) 291; passagers, 294; armé pour Louisbourg, 308.
- Pruneau, Geneviève—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Puant (sauvage)—Arrivé à Montréal, (1740) 276.
- Quais—A Québec, (1728) 96; (1729) 111; à l'Anse de carénage, Louisbourg, 121; (1732) 163; (1734) 202; (1736) 229.
- Quailus, C^{te} de—Gratⁿ aux D^{lles} de l'Estringuant de St-Martin, (1724) 45.
- Quélus, Chev^r de—Instr^{ns}, (1732) 149; com^{dt} vaisseau qui va à l'Île-Royale, instr^{ns}, 165.
- Quenchin, Sr—Passage, (1733) 186.
- Quénet M^{lle}—Passage, (1738) 250.
- Querré, l'abbé—Pension, (1737) 233.
- Quertier, Jacques—Transféré au Canada, (1741) 283.
- Rabier, Sr—Passeport, (1730) 126.
- Racine, Pierre—Bois, (1734) 193; (1735) 207, 211;
- Radisson, Volant—Demi-solde, (1732) 159.
- Rageot Beauvillage, le Sr—Voir "Beauvillage."
- Raimbault, père—Lt. particulier de la Prévôté de Montréal, (1724) 50; lt. gén. à Montréal, (1727) 86; promⁿ, 87; suppression du com^o étranger, (1728) 100; subdélégation de l'intendant à Montréal, (1730) 128; scandale, (1731) 139; suppression du com^o étranger, meurs, 140; com^o avec M^{de} de La Chavignerie, (1732) 151, 152; émoluments, (1733) 173; greffe de notaire, (1734) 195; plaintes contre l'abbesse du Paraclet, (1735) 204; trois fils à lui comme cadets, concⁿ, 209; actes de notaire, 211; concⁿ, (1737) 236, 239; juge à Montréal, Hocquart blâmé pour ordonnance contre lui, (1740) 277; arrêt contre Souste, 278; remplacé, (1741) 285.
- Raimbault, fils—Proc^r du roi de la Prévôté de Montréal, (1724) 50; (1726) 72; démis, (1731) 169.
- Ramezay, M. de—Fret accordé, (1721) 25; mâts, 28; instr^{ns}, (1722) 32, 34; mâts, etc., 37, 38; com^{dt} en l'absence, etc., de M. de Vaudreuil, bois, 39; bordages de chêne, 40; de pin, sau-
- Ramezay M. de—Suite
vages, (1724) 49; traite à Kaminstigaya, 49; difficultés avec Vaudreuil, 50; bois, 51; mort, (1725) 57; contrat pour fourniture de mâts, 59; puits sur sa terre, 63.
- Ramezay, fils—Expectative de Cie, (1725) 62; promⁿ, 72; provisions de gouv^r de Montreal, (1728) 97; ne peut avoir Cie demandée, (1731) 142; promⁿ, (1734) 195, 196; confⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Ramezay—Voir aussi "La Gesse."
- Ramezay, V^o de—Pension, (1725) 62, 63; bois, 64; (1726); mort de son fils aîné, son autre fils fait lt., 70; bois, 71; loyer ou achat de sa maison, (1727) 82; bois, 86; démolition d'une manufacture de briques et tuiles, 86; destruction de son moulin, 86; pertes subies, bail de sa maison, 87; signification d'arrêt, (1728) 96; refuse nouveau contrat, 96; bois, propriété à vendre, 99; M. d'Aigremont prend ses intérêts, (1729) 117; gratⁿ, (1730) 128; dette aux magasins du roi, (1731) 139; pension, 142; concⁿ demandée par le coadjuteur, (1732) 156; prétentions mal fondées, 158; préférence de M. de Beauharnois pour sa famille, 159; concⁿ faite à Mgr Dosquet sur la rivière Sibouette, (1733) 168; pertes dans l'incendie de Montréal, (1735) 212; gratⁿ, (1742) 298.
- Ramezay, M^{lle} Angélique de—Confⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Ramezay, M^{lle} Elizabeth de—Confⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Ramezay, M^{lle} Louise de—Confⁿ de concⁿ, (1740) 275.
- Rang—Des capt. qui sont enseignes de vaisseau (1725) 60; voir aussi "préséance."
- Ranjeon, Sr—Ses comptes, (1717) 3.
- Raoul, le P. Gracien—Curé à Louisbourg, (1728) 92.
- Raphaël, le P.—Sup^r des Capucins à la Louisiane, (1731) 136.
- Rasle, le P.—Mort, (1725) 58, 60; ordre donné à M. de Vaudreuil à son sujet, (1726) 74.
- Raudot, M.—Ordonnance de 1706 relative au marché de la Place d'Armes, 39.
- Rayaux, Sr—Armurier à l'île St-Jean, (1742) 308.
- Raymond, Sr—Com^o d'ens., (1722) 33; congé, (1725) 59; absence prolongée, (1728) 95; congé, (1732) 152, 154; appts, (1736) 222; com^{dt} dans les postes, (1736) 225; désire commandement dans les postes, (1742) 304.
- Raymond, Chev^r de—Ne peut obtenir une lieutenance, (1737) 237; promⁿ, (1738) 247.
- Raymond—Vient au Canada, (1732) 160.
- Raymond, M.—Promⁿ, (1738) 248.
- Raymond, M. et M^{de}—Passage, (1737) 235.
- Raymond, Pierre—Passage, (1732) 148.
- Razeau, Sr—Expert dans affaire Darrigrand-Ganet, (1740) 272.
- Réaume—Procès, (1721) 28; poursuite contre Duchouquet, caution de, (1726) 70.
- Réaume, M^{de} Siméon—Plaintes, (1722) 37.
- Réaume, femme—Scandale avec d'Auteuil des Mousseaux, (1724) 49, 50, 51.
- Réaumur, M. de—Sable noir envoyé par Sarrazin, (1728) 95; pluie de cendres au Canada, (1734) 188.
- Réaux, Ile aux—Amers, (1738) 245.
- Recensement—Demandé chaque année, (1725) 66; de 1727 reçu, 81; Acadiens de l'Acadie, (1728) 105; de l'île St-Jean, (1729) 121; du Canada, n'a pas

- Recensement—*Suite*
 été reçu en France, (1730) 127 ; de (1731) 169 ; sera fait tous les deux ans, (1734) 192 ; de l'Île-Royale et de l'île St-Jean, (1735) 216 ; du Canada de 1737, 246 ; (1741) 284.
- Récollets—Dix pour le Canada et l'Île-Royale, (1724) 49 ; M. de Vaudreuil en dispute avec le com^{te} gén. de l'Ordre, (1726) 63 ; gardien du Conseil de Québec, 73 ; pour l'Acadie, 76 ; à Louisbourg, (1727) 87, 90 ; cure de Louisbourg, (1728) 106 ; à l'Île-Royale et en Acadie, 107 ; gratⁿ, (1729) 120 en Acadie remplacés, 120 ; de la province de Paris, devront se désister des missions de l'Île-Royale, (1730) 124 ; missions de l'Île-Royale, 124, 125 ; à Louisbourg, 134 ; à l'Île-Royale, (1731) 136 ; à la Louisiane, établm^t, 136 ; missions de l'Île-Royale et de l'île St-Jean, 136 ; à l'Île-Royale et à l'île St-Jean, 140 ; de Bretagne à l'Île-Royale, 147 ; terrain à Québec, (1732) 151 ; évacuation de prisonniers à Montréal, 156, 157, 158 ; passage pour miss^{res} à l'Île-Royale, (1733) 185 ; de Bretagne à l'Île-Royale, 185 ; à Louisbourg, 193 ; réclamation, (1735) 209 ; gratⁿ, (1736) 220 ; (1739) 257 ; incendie de leur couvent, 262 ; de Bretagne à l'Île-Royale, (1740) 270 ; taxe pour leur église et maison de Louisbourg, (1741) 293 ; couvent à Trois-Rivières, (1742) 298.
- Règlement—Pour les commis de la Louisiane, (1718) 4 ; (1719) 5 ; sur la vente des marchandises à la Louisiane, (1721) 10.
- Religieux de la Charité—Secours, (1725) 66 ; passage, (1727) 80 ; vont à l'Île-Royale, (1733) 180, 181 ; à l'Île-Royale, (1734) 201 ; Suisses pour Louisbourg, (1739) 267.
- Remèdes—Distribution annuelle aux miss^{res}, (1732) 153.
- Rémond, M. de—Promⁿ, (1731) 141.
- Rémonville, M. de—Pension, (1739) 124.
- Renards—Guerre des, (1726) 16 ; (1721) 27 ; (1722) 38 ; faut les réduire, (1724) 50 ; com^{tes} de Déroit, etc., empêchent la guerre contre eux, (1724) 53 ; alliances des sauvages de l'ouest contre eux, (1725) 55 ; paix avec les Illinois, 57 ; et Illinois, 58 ; paix avec les Saulteux, 61 ; guerre avec les Illinois, (1726) 69 ; paix avec les Illinois, 72 ; (1727) 83 ; Français tués par eux, 88 ; paix non conclue avec les Illinois, guerre contre eux, (1728) 98, 99 ; guerre contre eux, (1729) 113, 114, 117 ; paix, (1730) 129 ; guerre contre eux, 131 ; extermination des, (1731) 141 ; expédition contre eux, (1732) 155 ; extermination, 157 ; défaite, 158 ; guerre des Hurons et des Iroquois, (1733) 169, 177 ; coup sur M. Villiers, (1734) 194 ; guerre, 195, 197 ; affaire de la baie St-Joseph, 199 ; guerre, (1735) 209 ; campagne de Noyelles, (1736) 222, 224 ; réduits à l'impuissance, (1737) 236 ; pardon, (1738) 249 ; Onontagnés, (1739) 260 ; mesures à prendre contre eux, (1740) 276 ; (1741) 286 ; négociations avec eux, (1742) 301.
- Renaud, Sr (St-Malo)—Conduite de St-Germain, (1725) 57.
- Renault, M.—Récolte des blés au Canada manquée, (1729) 109.
- Renommée, La—Naufrage et pillage en 1736 ; (1738) 253.
- Repentigny, Sr de—(1731) 139 ; aura croix de St-Louis, 142 ; croix de St-Louis, (1732) 155 ; (1733) 170 ; promⁿ, 172 ; pension, (1734), 194 ; congé, promⁿ, 195 ; mort, (1738) 247.
- Repentigny, Chev^r de—Sera nommé magasinier, (1740) 278.
- Repentigny, Croizelle de—Fait capt, (1741) 289.
- Repentigny, Sr de—Entré dans C^{ie} des Gardes à Rochefort, (1742) 301.
- Repentigny, Le Gardeur de—(1742) 305.
- Ressous, M. de—Forges en Canada, (1724) 46.
- Revanche, La—Naufrage, (1734) 201.
- Rey Gaillard—Voir "Gaillard."
- Richard, Sr—Passage, (1722) 34.
- Richard, l'abbé—Pension refusée, plaintes, (1729) 111 ; desserte de la chapelle du Palais à Québec, (1730) 129.
- Richardville, Sr—Comⁿ dans troupes de la Louisiane, (1733) 167.
- Richardville, Drouet de—Se retire du service, (1734) 195 ; pension, (1737) 236 ; affaire de M. d'Artagnette, marche de nouveau contre les Chicachas, (1740) 275.
- Richebourg, Sr de—Croix de St-Louis, (1718) 2 ; révoqué, (1719) ; ordre, etc. 5.
- Richelet, Nicolas—Passe au Canada, (1726) 70 ; défense de repasser en France, (1727) 81.
- Richelieu, duc de—Au sujet de M^{de} Duchesnay, (1739) 268 ; au sujet du Sr de la Boularderie, (1740) 270.
- Richer, Sr—Comⁿ, (1718) 4.
- Ricouart, M. de—Envoi d'ouvriers pour constrⁿ de la flûte *Le Canada*, (1740) 272 ; (1741) 286.
- Rigaud, M. de—Obtient une c^{ie}, (1724) 53 ; recommandé, (1726) 68 ; congé, (1728) 98 ; congé, (1732) 154 ; concⁿ au Long-Sault, 156 ; confirmⁿ de concⁿ, (1733) 170 ; croix de St-Louis, (1737) 237 ; chev^r de St-Louis, (1738) 248 ; aspire à majorité de Trois-Rivières, (1740) 273.
- Rigaud, M.—Défense de repasser en France, (1727) 81 ; fret, (1732) 148 ; concⁿ près du Long-Sault, 152 ; congé refusé, (1735) 213 ; concⁿ, (1737) 236 ; chemin du bord du fleuve à l'Îlet du Sapin, rivière Chaudière, (1738) 246.
- Rigaud, Pierre Frs—Passe au Canada, (1726) 70.
- Rigaud de Vaudreuil—Ne peut avoir la place demandée, (1731) 142 ; ne peut avoir promⁿ, (1733) 171 ; croix de St-Louis, (1736) 225 ; concⁿ demandée, (1741) 286 ; major de Trois-Rivières, 289.
- Rigauville, Des Bergères—Procès avec M^{de} de la Forest, (1724) 52 ; promⁿ, (1726) 72 ; com^{dt} à Niagara, (1731) 140 ; traite à Chouéguen, (1733) 174 ; obtient une c^{ie}, (1736) 222, 225 ; avancement de son fils, (1737) 237 ; mort, (1740) 278.
- Rigauville, M^{lle}—Entrée au couvent, dot, (1742) 300, 303.
- Risy, M. de—Maître du port de Québec, (1727) 81.
- Rivard, Marianne—Concⁿ ratifiée, (1737) 239.
- Robert, M.—Prisonniers pour Québec, (1721) 25 ; fort du lac des Deux-Montagnes, (1724) 45 ; coupe des mâts, prétention de M. de St Simon père, 48 ; nommé intendant, instr^{ns}, affaires Tonty et La Marche, 49 ; traite aux forts Frontenac, Toronto et Niagara, fort au Sault St-Louis, com^{ce} étranger, contestation entre le Sém^{re} de St-Sulpice et M^{de} d'Argenteuil, instr^{ns} diverses, devra sévir contre les S^{rs} d'Auteuil, 51 ; dépenses de l'année, 52 ; enverra un duplicata de ses dépêches à l'intendant à Rochefort, 53 ; décédé, (1725) 55, 60 ; passage, (1727) 88 ; promⁿ, (1729) 118 ; demi-solde, (1732) 152.
- Robert père—(1732) 153.
- Robert, l'abbé—Lettres à son sujet brûlées, (1728) 92 ; passage, 96.
- Robin, Louis—Passage, (1738) 254.
- Roebert, Sr—(1724) 49 ; promⁿ, (1726) 72 ; congé absolu, (1731) 144 ; gratⁿ, (1732) 155 ; gratⁿ, (1738) 246, 248 ; concⁿ de seigneurie, (1739) 256 ; confⁿ de concⁿ, (1740) 275.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Rocbert, fils, Sr—Nommé garde-magasin à Montréal, (1731) 144.
- Rodrigue, Sr—Différent avec Guyon et autres, (1737) 240; terrain à l'Île-Royale, (1739) 264.
- Roma, Sr—Concⁿ à l'Île St-Jean, (1731) 146; concⁿ, 147; concⁿ, (1732) 150; com^{dt} de sa concⁿ, (1733) 180, 181; concⁿ au havre St-Pierre, 180; disputes avec M. DuBuisson, (1734) 203; plainte contre lui, 203; dispute avec Cottart et C^{ie}, (1735) 204, 206; dispute avec ses associés, 219; (1736) 228, 229; cession de la concⁿ des S^{rs} Cottart et C^{ie}, (1737) 233; est en France, 241; a réglé ses affaires, reste seul propriétaire, faux-sauniers, 242; récoltes sur sa concⁿ, (1738) 252; concⁿs à l'Île-Royale, (1737) 136; concⁿs à l'Île St-Jean, (1732) 162; (1733) 172.
- Romieu, Sr—Naufrage d'un navire des S^{rs} Pascault sur l'Île d'Antiscosti, (1740) 270.
- Rondeau, Sr—Recevrà les fonds à l'avenir, (1730) 134; passeports, (1734) attribution 201.
- Roscourt, Maurice J. M.—Incorporé dans les troupes, (1729) 119.
- Rossel, M. de—Instr^{ns}, (1718); ordre pour mettre aux fers le Sr Marlot de Verville et autres, 4.
- Rostan—Outils pour l'Île-Royale, (1722); matelots pour pour *Le Comte de Toulouse*; instr^{ns}; remèdes; enrôlera Claude Germain; *Le Paon* prêt à partir; réformation d'une Cie à l'Île-Royale, 33; le Sr Esprit, miss^{re}; plaintes contre lui; prisonniers pour les colonies; cessation des poursuites contre M^{de} Pascand, 34; fret à M. de la Revillière, (1734) 189; sauvage amené en France par Jacques Morin, (1740) 270; départ de M. Du Quesnel, 272; prisonniers pour l'Île-Royale, (1721) 26; paquets pour le Canada, (1725) 55.
- Rouleau, Jean—Passe au Canada, (1728) 102.
- Rousseau de Souvigny—Congé, (1724) 53; promⁿ, (1730) 133; rang, (1731) 147; sa demande ne peut être accordée maintenant, (1732) 164; (1733) 181; congé, 182; passage, 186; congé, (1735) 218; (1736) 228; croix de St-Louis, 228, 230; (1737) 240; promu, 242; (1742) 306.
- Route—Nouvelle entre le lac Supérieur et celui de Témamouiouen, (1733) 169.
- Rouville, M. de—(1721) 30; com^{dt} du détachement du fort de la Pointe-à-la-Chevelure, (1732) 157.
- Rouville, V^{ve} du capt. de—Pension, (1724) 45; trois fils serviront au Canada, (1727) 84; opposition au mariage d'un de ses fils avec M^{lle} André, (1742) 304.
- Rouzault, Sr—Comⁿ, (1726) 17.
- Roy, Antoine—Transporté au Canada, (1732) 161.
- Roy de Bonnaire—Passage, (1732) 148.
- Roye, M^l de—Au sujet du Sr Duplessis Fabert, (1739) 268.
- Royer, Sr—Brevet de chirurgien-major, (1720) 6.
- Rubis, Le*—Capacité du com^{dt} et des officiers, 149; voyage au Canada, pilote, 150; passager, 156; cordiers envoyés au Canada, instr^{ns} au com^{dt}, 160; passager, 162; M. de Montigny Dumesnil, (1733) 170; pilote, faux-sauniers envoyés au Canada, 172; honneurs au gouv^r La Jonquière, com^{dt}, 176; chanvre embarqué, 177; instr^{ns} au com^{dt}, 186; arrivée, 187; passagers, chargement, (1734) 190; com^{dt}, pilote, 152; instr^{ns} au com^{dt}, 198; faux-sauniers pour le Canada, (1734) 200; pertes subies, (1735) 207; accident, (1738) 245; instr^{ns} au com^{dt}, (1738) 248; voyage au Canada, (1730) 260; instr^{ns} au com^{dt}, 261; passagers pour le Canada, 269; évêque de Québec, passager, (1740) 272; passagers, 273; faux-sauniers 274 M. La Saussaye, com^{dt}, 279; pas-
- Rubis, Le—Suite*
sage de L. de Lalanne, 279; prisonniers pour le Canada, (1741) 283; voyage au Canada, 289; passagers, 294; commandé par M. de Conteneuil, (1742) 299, 304.
- Sabatier, M.—Remplacera M. de Mézy durant son absence, (1724), gaspillage de rations, 54; (1725) 65; instr^{ns}, 66; cadets, (1726) 78; instr^{ns}, 78; instr^{ns}, (1727) 91; instr^{ns}, (1728) 106; ardoise de Nantes, (1729) 120; aidera M. de Mézy dans ses comptes, 120; succⁿ du c^{te} d'Agrain, (1730) 134; brevet d'écrivain principal, (1730) 134; déficit du Sr Des Goutins, 134; succⁿ du c^{te} d'Agrain, (1731) 145; compte du Sr Des Goutins, (1732) 165; recette et dépense des magasins à l'Île-Royale, (1733) 182; (1734) 202; remplace M. Le Normant en son absence, 202; habillement des troupes, (1735) 217; conduite satisfaisante, (1736) 230; recettes et dépenses, habillements des troupes, etc., (1737) 241; recettes, etc., dans les magasins, (1738) 252; rente constitué due aux héritiers Allain, 252; magasin du roi à l'Île-Royale, (1739) 263; recette, etc., des magasins du roi, 265; succⁿ de Frs Allain, 265; pêche à l'Île-Royale, 266; conduite approuvée, congé, (1740) 281; consommation dans les magasins, (1741) 290; (1742) 307.
- Sabatier fils—Brevet d'écrivain, (1730) 134.
- Sabrevois, M. de—Emploi de com^{dt} des troupes aboli, (1724) 51; mémoire du Sr Hertel Vinaut, 52; com^{dt} de Chambly lui est enlevé par de Vaudreuil, fait major de Montréal, (1725) 60; promⁿ, 61; (1726); plainte du Sr Hertel, 73; croix de St-Louis demandé par ses enfants, (1728) 97; promⁿ, 98; ratⁿ de sa concⁿ, (1735) 215; fait lt, (1741) 289; constrⁿ d'un entrepôt et d'un hangar aux rapides St-Jean, (1742) 302; fait capt., 304.
- Sabrevois de Bleury, voir aussi "Bleury."
- Sabrevois, fils, Sr de—Congé, (1725) 65.
- Saccaye, Dagneaux de—Nomⁿ, (1734) 195; promⁿ, (1726) 72; (1737) 238.
- Sacquépée, M. de—Promⁿ, (1731) 141.
- Sacquépée, M^{de}—(religieuse) au sujet de son frère, (1739) 267.
- Sacre du roi—*Te Deum*, (1722) 11.
- Sages-femmes—(1736) 222; sont rares en France, (1738) 251; à Montréal, (1730) 128.
- Sagon, M.—Mine de fer à Trois-Rivières, (1736) 220; mines du Canada, (1737) 232.
- Saige, Sr—Créance, (1742) 296.
- Sainson—Pardon de Campault, (1734) 188.
- Sakis—Retour à la Baie, rétablissement du poste, (1733) 177; coup sur M. Villiers, (1734) 194; guerre, 195, 197; paix, (1735) 209; campagne de M. de Noyelles, (1736) 222, 224; grâce leur est faite, (1737) 236; (1741) 286; ne désirent pas revenir à la baie des Puants, liaison avec les Scioux, négociations, (1742) 301.
- Salaberry, l'abbé de—Le Sr Irumberry de Salaberry obtient place de cadet, (1739) 268.
- Salaisons—(1742) 304.
- Salignac dit Lafond, V^{ve} Jean—Terrain à Montréal, (1737) 236.
- Salle d'audience—A Trois-Rivières, constrⁿ, (1721) 27, 37; à Montréal, 28.
- Salmon, M.—Pays des Illinois, (1732) 157; corr^{ce} avec le Ministre, affaires de la Louisiane, (1733) 184; succⁿ de M. de Contrecoeur, (1742) 303.
- Salvert, Périer de—Voir "Périer."
- Salvy, M. de—Voir aussi "Sulvy." Fabrication de chapeaux, (1735) 206.

- Sané, Noël—Carte des côtes de la Louisiane, (1733) 187.
- Sansregret, J.-Bte Dupuis dit—Congé absolu, (1729) 118.
- Sanspeur, Gilbert dit—Concⁿ à Détroit, (1735) 218 ; (1737) 239.
- Saône, La—Voyage à la Louisiane, (1724) 15.
- Sarrazin, S^r—Gratⁿ, (1721) 24 ; remède, (1722) 37 ; rempli bien ses devoirs, (1724) 49 ; recherches scientifiques, etc., (1725) 62 ; services appréciés, (1727) 84, 86 ; travaux scientifiques, (1728) 102 ; discussion dans le Conseil à propos de la mort de St-Vallier, (1729) 116 ; ardoisière sur sa terre, (1730) 126, 131 ; (1731) 141 ; à l'Anse de l'Étang, (1731) 144 ; pension à son fils, ardoisière, (1732) 152 ; ardoise pour couvrir le Palais, 153 ; ardoise vendue à Hocquart, 159 ; garde des sceaux du Conseil, (1733) 172 ; eau minérale du Cap de la Madeleine, 177, 185 ; garde des sceaux au Conseil Sup^r de Québec, 179 ; mort, (1735) 209 ; passage, (1741) 288.
- Sarrasin, fils, S^r—Gratⁿ, (1732) 151 ; mort, (1740) 279.
- Sarrazin, M^{de}—Gratⁿ, (1735) 209 ; pension, (1740) 279 ; (1742) 302.
- Saroch, M. de—Legs de M. de St-Vallier à l'Hôpital Général de Québec, (1733) 185.
- Sault St-Louis—Garnison, (1722) 37 ; fort, (1734) 59 ; défense aux Français d'y avoir des magasins, (1725) 55 ; suspension des travaux, 58.
- Saulteux—Paix avec les Renards, (1725) 61.
- Sault-aux-Récollections—Établissement de la mission, (1732) 160.
- Saure, S^r—Mines de cuivre du Canada, (1737) 232, 233 ; départ des nommés Forster, 233.
- Sauvages—Attirés à la rivière St-Joseph, etc, (1722) ; ligue, 40 ; eau-de-vie, drapeaux, etc., (1724) 48 ; traité avec les Anglais, (1726) 76 ; du lac des Deux-Montagnes, (1727) 86 ; de l'Acadie et de l'Île St-Jean, (1729) 120 ; présents, (1730) 127 ; colliers de porcelaine, 130 ; com^{co} avec les Anglais, 132 ; de l'Île St-Jean, 135 ; utilité, (1732) 143 ; de la rivière St-Jean, coup sur les Anglais, 147 ; présents, visite en France inutile, (1732) 154 ; de Piguit et la rivière St-Jean, 162 ; présents pour, (1731) 168 ; de Malpeque, etc., veulent cultiver, (1733) 181 ; petite vérole, entreprise contre les Anglais, (1734) 201 ; panis regardés comme esclaves, (1735) 208 ; de l'Ouest, 209 ; de Panouské, 210 ; de l'Île St-Jean, 216 ; de St-François et du Sault St-Louis, fraude des pelletteries, (1739) 258 ; à l'Île-Royale, 266 ; du Canada, de la Louisiane, 268 ; médailles, (1740) 279 ; de l'Acadie, 280 ; de St-François, bois, (1741) 284 ; des Deux-Montagnes, visite à ceux du Sault St-Louis, (1742) 298 ; médailles, 301.
- Sauvaget, S^r—Concⁿ de terrain, (1732) 154.
- Savoyards—Demandés, (1731) 139.
- Scioux—Miss^{co}, (1727) 82, 83 ; (1728) 102 ; fort du lac Pépin, (1729) 114 ; miss^{co}, (1729) 116 ; le poste sera rétabli, (1730) 129 ; miss^{co}, (1731) 141 ; établ^{mt} du poste, (1732) 157, 158 ; (1733) 169 ; (1733) 177 ; poste, (1734) 197 ; ne sont pas descendus à Montréal, (1735) 209 ; visite à Montréal, (1736) 226 ; guerre aux Renards, (1737) 234 ; poste des, (1739) 260 ; arrivés à Montréal, (1740) 276 ; (1741) 285 ; caractère turbulent, négociations avec eux, (1741) 301.
- Scipion, Etienne—Nègre appartenant au S^r Foucher, (1740) 271.
- Seaman, Marie—Naturalisation, (1739) 261 ; (1740) 275.
- Sécherelles, M. de—Passage d'Alex. Bette, (1741) 293.
- Sédition de soldats à Niagara, (1732) 155, 156.
- Séguin, Gaétan—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Séguin, Jacques—Concⁿ à Détroit, (1737) 239.
- Séhabol, Roger, M.—Cadet à l'aiguillette, (1737) 242.
- Seigneur, Jean—Démission, (1735) 219.
- Seigneuriaux—Droits, (1724) 49.
- Selles, M. de—App^{ts} de M. de Catalogne, (1722) 36 ; app^{ts} de Magdeleine Bouchette et autres, (1722) 36 ; de divers officiers à l'Île-Royale, (1725) 25 ; lettres de changes de M. de Lanouiller, 68 ; décharges des fonds perdus sur le *Chameau*, (1726) 77 ; créanciers de la succⁿ Isabeau, (1733) 182 ; (1734) 189.
- Séminaire de Québec—Sup^r, (1726) 74 ; pertes, (1727) 80 ; divisions intestines, 85 ; difficultés financières, (1728) 96 ; avec le chapitre, 100 ; affaires temporelles, (1729) 111 ; (1730) 127 ; (1734) 188 ; ecclésiastiques qui viennent au Canada, 190 ; affaires, 198 ; (1735) 211 ; pension pour un régent, (1741) 293.
- Séminaire de Montréal—Taxe pour enceinte, (1721) 26 ; passage pour quatre ecclésiastiques, (1722) 33 ; incendie, 37 ; dispute avec M^{de} d'Argenteuil, (1724) 51, 53 ; union des cures du gouv^t de Montréal au, (1725) 62 ; difficultés avec M^{de} d'Argenteuil, (1726) 64 ; (1731) 142 ; (1732) 160 ; canal de Lachine, (1733) 173 ; sera protégé, (1733) 176 ; concⁿ, (1734) 188 ; concⁿ au lac des Deux-Montagnes, 198 ; confⁿ de la concⁿ du lac des Deux-Montagnes, (1735) 205 ; concⁿ, 211 ; concⁿ du lac des Deux-Montagnes, 215 ; Voir aussi Sulpiciens.
- Senbal, Roger—Cadet à l'aiguillette, (1739) 263.
- Senoch, M.—Mémoire sur l'hôpital général, (1733) 175 ; succⁿ St-Vallier, (1734) 199.
- Senneville, M. de—Congé, (1722) 37 ; (1731) 144 ; promⁿ, (1733) 172 ; (1737) 237 ; défense de passer en France, pension, (1740) 278 ; se retire du service, etc., (1742) 302.
- Senneville fils, M. de—Promⁿ, (1731) 141 ; fait enseigne, (1742) 302.
- Sérigny, S^r de—Com^{dt} d'un vaisseau pour la Cie d'Occident, (1718) 3 ; premier com^{dt} à la Louisiane, (1718) 3 ; fret, (1733) 187 ; instr^{ms}, (1737) 234 ; gouv^t de la Martinique ne peut être donné à M. de Chateauguay, (1739) 269 ; conduite louée, (1741) 294.
- Serlan, S^r—Passage, (1721) 26.
- Sermonville, M. de—Fait lt, (1741) 289.
- Serre, S^r de—(1733) 181.
- Serry, S^r—Plaintes, (1735) 211.
- Seurier, S^r (de Nantes)—Concⁿ du S^r d'Auteuil, (1736) 231.
- Sévigny, M. Meigret de—Contestation entre S^r Guillemain et M^{de} Pascaud, (1734) 189.
- Signal—Pour navires entrant à Louisbourg (1740) 270.
- Silly, M. de—Plan en relief de Québec, (1721) 22 ; com^{co} à Québec, (1728) 93, 97, 101 ; nomⁿ, 102 ; résidera à l'Île-Royale, (1729) 111 ; retournera à Québec, 113 ; est com^{co} ordonnateur, 118 ; for^{ts} de Montréal, (1730) 129 ; se retire du service, 130 ; remplacé par M. de La Rouvillière, 131.
- Silvain, S^r—(1734) 192.
- Simare, S^r—Sous-lt. d'infanterie, (1721) 9.
- Simonet, S^r—Mines de fer de Trois-Rivières, (1736) 221 ; passe au Canada, forges St-Maurice, 222. 227 ; ouvriers pour les forges de St-Maurice, (1737) 232, 234 ; privilège pour exploitation de mines de fer, 238 ; passage, (1739) 268.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Sioux—*Voir* “Scioux.”
- Smart, Capt.—Pillage, (1721) 21, 23, 30; (1722) 35.
- Sœurs de la Congrégation—A l’Ile-Royale, grat^{ns}, (1730) 129; (1733) 168; établissement à Louisbourg, 171, 181; à l’Ile-Royale, lettres patentes refusées, (1736) 229; à Louisbourg, grat^{ns}, (1739) 265; don de feu M. de Forant, (1741) 290.
- Soldats—Tirés des prisons de l’Hôpital-général de Paris, (1729) 117; représentation, (1736) 229; congédiés à l’Ile-Royale, (1740) 280.
- Somme, La—Voyage à la Louisiane, (1733) 187.
- Sorteval, Sr de—Passe pour aller au Béloxi, (1720) 7.
- Sonnet, Sr—Effets détournés, (1728) 95; héritiers, créanciers du Sr Berry, (1729) 115; succⁿ, (1730) 132; (1731) 138.
- Sonnontanons—Invitation aux Outaouais à frapper sur les Hurons, (1733) 174; (1739) 260; guerre avec les Têtes Plates, (1740) 276.
- Soulanges, feu M. de—Père de M^{de} Berloger, 51.
- Soulanges, M^{de} de—Réclamation, (1726) 74; succⁿ de feu M^{de} d’Alogny (1727) 82.
- Souste, M.—Arrêt contre lui, (1740) 278.
- Souigny, Rousseau de—Congé, (1724) 53; promⁿ, (1730) 133; rang, (1731) 147; sa demande ne peut être accordée maintenant, (1732) 164; congé, (1733) 182; croix de St-Louis (1736) 228; promⁿ, (1737) 242.
- Specha, J.-B^{te}—Réclamation, (1727) 82.
- Suisses—A la Louisiane, (1720, 1721), 6, 7; (1725) 15, 16; garnison pour l’Ile-Royale, (1722) 32; (1725) 66; (1727) 89; privilège du rég^t (1728) 104; marche de leur nation, (1733) 181; rég^t de Karer augmenté, (1741) 294; à l’Ile-Royale, (1742) 308; *Voir aussi* aux noms.
- Sulpiciens—Fort du lac des Deux-Montagnes, (1724) 45; réclamation de M^{de} Clérin, (1726) 71; droits d’échange (1727) 85, 87; taxe pour l’enceinte de Montréal, (1728) 92; difficultés avec M^{de} d’Argenteuil, (1728) 100; droit d’échange, (1728), 101; M^{de} d’Argenteuil, église du lac des Deux-Montagnes, titres à Montréal, fortifications, (1733) 169; passages, 186; (1740) 272; *voir aussi* “Séminaire.”
- Sulvy de—Traite du castor, (1735) 205; plaintes contre lui, (1737) 233; *voir aussi* “Salvy.”
- Surlé, M. de—Passage, (1733) 186.
- Surcouf, S^{rs} (de St-Malo)—Propriétaires du *St-Charles*.
- Surgères, M^{is} de—Bois, (1741) 283.
- Suzanne, La—Endommagée par *Le Chameau*, (1722) 39.
- Sylvain, Sr—Brevet de médecin, (1724) 50; plaintes contre le Sr Benoist (1727) 85; médecin du roi à Montréal (1728) 100; découverte d’une carrière de marbre et de mines de cuivre (1729) 115; *Voir aussi* Silvain.
- St-Aignan, duc de—Lettre pour M. Dosquet, (1738) 254; démission de Mgr Dosquet, (1739) 267; brevet pour l’abbaye de Breine pour Mgr Dosquet, 268.
- St-Ange, Sr de—Ens. réformé, (1722) 10.
- St-Aubin, l’abbé Le Pelletier de—Union des cures du gouv^t de Montréal au Sém. de St-Sulpice, (1725) 62; contribution des Sulpiciens à l’enceinte de Montréal, (1728) 92; gratⁿ au coadjuteur de Québec, (1729) 108; envoi argent à M. de Breslay, 122; nomⁿ de M. de Langle comme théologal du Chapitre de Québec, (1730) 124; dignité de théologal à M. Du Lion, (1731) 136.
- St-Aubin, M. de—Quai à Montréal, (1731) 142.
- St-Aubin, père—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- St-Aubin, fils, Pierre—Concⁿ à Détroit, (1735) 215.
- Saint-Barnabé, Le*—Toiles saisies, (1735) 214.
- St-Castin, Sr de—Pension, (1721) 27; prisonnier à Boston, (1722); voyage à Québec, (1722) 38; réclamations, (1727) 81; rapport annuel, (1733) 169.
- St-Castin, S^{rs} de—Indemnité, (1728) 96; plaintes contre eux, (1729) 111; conduite, (1730) 127; avertissement renouvelé, (1731) 139; derniers avertissements, (1732) 152; réprimandés, (1734) 192; conduite, (1735) 210; (1741) 286; grat^{ns}, (1742) 301.
- Saint-Charles, Le*—Facilité au com^{dt} pour faire la traite, (1736) 231.
- St-Clair, M. de—Com^{dt} du *Héros*, (1733) 182; instr^{ns}, 187; navigation du *St-Laurent*, instr^{ns}, (1736) 221; faux-sauniers, com^{dt} du *Héros*, 225.
- St-Claire, l’abbé Le Page, *Voir* “Le Page”.
- St-Contest, M. de—Au sujet du Sr de Coux, (1738) 253.
- St-Denis, Sr—Com^{dt} à la rivière aux Cannes, (1720) 7.
- St-Denis, Sr de—Gratⁿ, (1721) 8; entreprise projetée, 23; héritiers, (1722) 37.
- St-Enoch, M. de—Succⁿ de Mgr de St-Vallier, (1733) 186.
- St-Etienne, Latour de—Mort, (1732) 164.
- St-Etienne, Mde de La Tour de—Pension, (1732) 162.
- St-Florentin, C^{te} de—On n’enverra plus de déserteurs comme soldats dans la colonie, (1730) 124.
- St-François-Xavier—Délimitation de la paroisse, (1731) 138.
- St-Frédéric—Fort^{ns}, (1739) 260.
- St-Georges, Sr de—Cap^t, (1722) 10.
- Ste-Geneviève—Délimitation de la paroisse, (1731) 138.
- St-Georges, Cabanac de—Congé, (1733) 175.
- St-Germain, M. de—Difficultés avec les sauvages du Labrador, (1725) 55; conduite désapprouvée, 57.
- St-Germain, Brichot dit—Demeurera en France, héritage, (1724) 193.
- Ste-Hélène, M^{de} de—Ardoise refusée, (1737) 237.
- St-James, Sr de—Instr^{ns}, (1725) 56; naufrage du *Chameau*, 56.
- St-Jean l’Evangéliste, M^{de} de—Gratⁿ refusée à sa communauté, (1731) 141, 142; poursuites contre sa communauté seront suspendues, gratⁿ, (1732) 154.
- St-Jean—Prise du fort, (1709) 39.
- St-Jean, ile—Défense aux habitants d’aller à l’Ile-Royale, (1722) 42, 43; Méty y enverra des soldats, ne doit pas être abandonné, (1725), habitants renvoyés en France, 66; avantages, établm^{ts} des Acadiens, (1727) 89; avantages, etc., 90; réunie au domaine du roi, (1730) 135; bois, etc., Acadiens, (1732) 162; développement de ses ressources, (1733) 183; travaux, (1734) 202; casernes, établm^{ts}, terre, (1741) 290, 291.
- St-Jean-de-Lutz—Remontrances des négociants, (1724) 46; plaintes des négociants, (1733) 182, 186; (1734) 189, 190, 200.
- Saint-Jean, Le*—Voyage à l’Ile-Royale, (1740) 272.
- St-Joseph, Sœur—Sup^{re} à Louisbourg, (1733) 171; établm^{ts} des Sœurs de la Congrégation à Louisbourg, 181.

- St-Julien, Chev^r de—Nègres, (1725) 16.
- St-Laurent, héritiers du S^r de—Créances contre feu le Gardeur de Courtemanche, (1732) 150.
- St-Laurent, Gaillard de—Cons^r, (1736) 224.
- St-Laurent, S^r de—Cadet, (1739) 256.
- St-Léonard, Jean Peyrussou dit—Succⁿ en France, (1739) 261.
- St-Louis, Louis Gousset dit—Congé, (1730) 129.
- St-Louis, Le—Voyage à la Louisiane, (1719) 5; ne retournera pas à Québec, (1728) 93; retournera à Québec, 94.
- St-Louis—Inutilité du fort, (1721) 27.
- St-Martin, M. de—Croix de St-Louis, (1722) 39; procès, 41; avance d'émoluments, (1724) 48.
- St-Martin, D^{us} l'Estringuant de—Pension, (1724) 45; poursuites de M. de Lanouiller, 48; (1725) 62.
- St-Michel, S^r de—Brevet de Lt, (1720) 7; comⁿ, (1721) 9.
- St-Michel, M^{de} de—Passage, (1722) 33.
- St-Modet, poste de—Dispute entre les S^{rs} Constantin, Boucault et Foucault, (1739) 259.
- St-Ours, M. de—Pension éteinte, (1725) 63; croix de St-Louis, (1730) 128; promⁿ, (1733) 173; (1736) 225; com^{dt} à la Pointe-à-la-Chevelure, (1737) 236; croix de St-Louis, (1737) 237; promⁿ, (1738) 247.
- St-Ours Des Chaillons—Croix de St-Louis, (1730) 130; major de Trois-Rivières, (1731) 141; remplira bien fonctions de major, expectative d'ens. en 2nd à l'un de ses fils, (1732) 155; lt. de roi à Québec, (1733) 170; gratⁿ, (1737) 237; croix de St-Louis, (1738) 248; ens. en pied à son fils, 249; (1739) 261; (1741) 286; voudrait être gouv^r de Trois-Rivières, (1742) 304.
- St-Ours fils, M. de—Promⁿ, (1740) 277; expectative d'ens., (1741) 289.
- St-Ovide, M. de—Pillage à Canceau, (1721) 21, 29; dépêche, 26; établ^{mt} de M. d'Auteuil aux Iles Madame; emprisonnement du S^r Le Duc; ordonnances pour être enregistrées; établ^{mt} de M. de la Boularderie à l'Île-Royale, 29; fort^{ns} de Louisbourg; plus de passage; recevra ordonnances; vaisseaux occupés à la pêche; soldats pour les fort^{ns}, (1721); permettra au C^{te} d'Agrain d'aller au Canada, (1721) 30; *Te Deum*, 31; mémoire du roi sur l'Île-Royale, (1722) 42; instr^{ns}; troupes, etc.; congé; réponse au Gouv^r Phillips; croiseurs sur le Grand Banc, 43; renseignements, etc.; engagés; liste des officiers civils et militaires, 44; plaintes d'Ant. Paris, etc., (1724) 53; fort^{ns}, 54; instr^{ns} diverses, 54; comm^{co} interrompu par les Anglais, (1725); efforts approuvés; instr^{ns} diverses; entreprise des Abénaquis contre Port-Royal; visite à Port-Toulouse, 65; dépense de l'Île-Royale, 67; demande d'être nommé gouv^r du Canada, (1726); augmⁿ d'appts, 68; remettra dépêche au Conseil de Marine, 69; appts augmentés, 75; difficultés entre le S^r Ganet et la V^{ve} Planton; entente avec le S^r Corby, 76; chemin de Miré; instr^{ns}, 77, 78; guerre entre les Micmacs et les Anglais, (1727) 83; conduite du P. Benin, 87; instr^{ns}; avantages de l'Île St-Jean; dépenses de l'Île-Royale; instr^{ns}; Micmacs, paix avec les Anglais, 89; gouv^t de l'Île-Royale ne peut être détaché de celui de la N^{lle} France; recrues; instr^{ns}, 90; plainte du S^r Cotterel, (1728) 93; suffrage dans le Conseil Sup^r, 104; instr^{ns}; soldats pour l'Île St-Jean; congé; instr^{ns}, 105; fort^{ns}, batteries, etc., 106; plaintes contre lui; dépenses de (1728) 107; naufrage de l'*Eléphant*, (1729) 110; crimes et délits militaires, recrues, troupes, com^{co} étranger, Récollets; instr^{ns};
- St-Ovide, M. de—*Suite*
plaintes contre lui; sauvages de l'Acadie, 120; état de l'Île de St-Jean, recensement; fort^{ns} à l'Île-Royale; com^{co} étranger; dépenses pour l'année; *Te Deum* pour naissance du Dauphin, 122; instr^{ns}, (1730) 133; santé, 134; troupes à l'Île-Royale, 134; voyage à Port-Toulouse et à l'Île St-Jean, sauvages; *Te Deum*, naissance du duc d'Anjou, 135; instr^{ns}, (1731) 146; chiffre pour dépêches importantes, 147; nomⁿ de M. de Cailly, (1732) 148; reçu dépêches pour M. de Beauharnois, 162; santé, com^{co} étranger, recrues, recensement de Louisbourg; cie à la batterie Royale, 164; cadets; nomⁿ comme capt. de vaisseau, 165; tournée à Port-Toulouse et au fort St-Jean, présents aux sauvages, 180; pêche à l'Île-Royale, com^{co} étranger, 181; miss^{ns} en Acadie, 172; établ^{mt} anglais à l'Yme-cuit, 176; instr^{ns} au sujet des dépenses, 181; au sujet de M. de Pensens; état des fonds, 182; créance de M. de Pommereu, (1733) 186; achat de farines pour l'Île-Royale, (1734) 188; dettes de M. de Brouillan, 189; recevra un paquet, 200; instr^{ns}, fort^{ns}, 201; dettes de son frère M. de Brouillan; visite à Port-Toulouse, fort^{ns}; dépenses de l'année, 202; brigands du Cap de Ray, 203; missions de l'Acadie, (1735); renvoi du P. Caradec, 204; affaires d'Europe; visite à Port-Toulouse et à l'Île St-Jean; fort^{ns} de Louisbourg, 216; cadets, batterie de l'Îlot, 217; dépense de l'Île-Royale; instr^{ns}, fonctions, attributions, etc.; honneurs aux capitaines de vaisseaux; affaires d'Europe, 218; au sujet du S^r DuVivier, 219; règlement de police, (1736); conc^{ns} à Louisbourg, com^{co} étranger; concⁿ de terrain, 229; affaires d'Europe; instr^{ns}; dépenses de l'année, 230.
- St-Paul, Godefroy de—Concⁿ à la rivière des Esquimaux, (1740) 276.
- St-Pé, le P.—Missions, (1740) 277; gratⁿ pour régent de philosophie à Québec, (1741) 286; plaintes contre les D^{es} Désauniers, (1742) 302.
- St-Pierre, C^{te} de—Colons pour l'Île St-Jean, (1721) 26; concⁿ des îles St-Jean, Miscou, etc., (1722); arrêté en sa faveur, règlement de pêche, 41; ordres au com^{dt} à l'Île St-Jean, 43; privilège de pêche, (1724) 46; mort, 53; privilège de pêche supprimé, (1725) 55; abandon de l'Île St-Jean, 65; demande gouv^t du Canada pour M. de St-Ovide, (1726) 68; privilège de pêche révoqué, (1726) 75, 76; concⁿ à l'Île St-Jean réunie au Domaine, 78; (1727) 91; remettra sa concⁿ des îles St-Jean, etc., (1729) 108; effets laissés à l'Île St-Jean, 122; détachement à l'Île St-Jean, (1730) 124; marchandise reçue des magasins de Rochefort, 135; pension, (1740) 280; canons, etc., (1742) 307.
- St-Pierre, M. de—Gratⁿ, (1741) 285; fait Lt., 289.
- St-Pierre, Le—Saisie, (1740) 281.
- St-Pierre—Établ^{mt} au Havre, (1735) 217.
- St-Poncy, M. de—Miss^{ro} en Acadie, (1737) 240; reprend fonction curiale à Port-Royal, 243; rap-pelé, (1742) 307.
- St-Pons, M.—Miss^{ro} en Acadie, (1734) 189.
- St-Senoch, S^r de—Hôpital général et succⁿ de Mgr de St-Vallier, (1732) 161; (1734) 189.
- St-Simon, M. de—Émoluments, (1722) 38; émoluments de son fils, (1724) 48; mort, (1732) 150; (1733) 171.
- St-Simon, M. de—Difficultés entre le père et le fils, (1725) 63.
- St-Simon, duchesse de—Avancement au S^r de la Martinière, (1731) 136.

DOC. DE LA SESSION No 18

- St-Simon, Denis de—Maréchaussée ne sera pas augmentée, (1732) 153; bandoulière pour archer de la Maréchaussée, (1733) 173; promⁿ, (1735) 213; appts, (1736) 225, 227; fait cons^r, (1741) 285; aide, (1742) 298.
- St-Suren, Sr de—Instr^{ns}, (1740) 273; com^{dt} de L'Oroco, 280.
- St-Suret, Sr de—Instr^{ns}, (1736) 221, 229.
- St-Vallier, Mgr de—Mort à Québec, le 26 déc., (1727) 93; disputes au sujet de son enterrement, (1728) 103; discussion dans le Conseil, (1729) 116; présentation des Sœurs sur le Palais épiscopal, (1732) 150; ne pouvait léguer le Palais épiscopal à l'Hôpital-général, 156; legs à l'Hôpital, (1733) 185, 186; (1734) 189; succⁿ, 199; (1742) 304.
- St-Vincent, Malesépine de—Promⁿ, (1726) 72; (1727) 82; croix de St-Louis, (1730) 128, 130, 142, 144; congé refusé, (1732) 153; promⁿ, (1733) 173; évasion de M^{lle} de Leigne, (1735) 212, 223; congé, (1726) 225; (1737) 237; (1738) 248.
- St-Vincent, l'abbé de—Miss^{re} à l'Île-Royale, (1734) 190; seul miss^{re} auprès des sauvages à l'Île-Royale, (1735) 204; miss^{re} à Mirliqueche, 216; miss^{re} en Acadie, (1738) 246; ne repassera pas à l'Île-Royale, 250; voyage à l'Île-Royale, 253.
- St-Vincent fils, Sr de—Concⁿ sur le lac Champlain, (1735) 215.
- St-Vincent, D^{ne}—Aventure et mariage avec M. de Villers Fransure, (1731) 138, 142; misère soulagée, (1732) 151; (1733) 170; gratⁿ, (1735) 211.
- Ste-Marie, congé, (1722) 43; doit au Sr Lasson, 43; réclamation, (1724) 54; voyage à Boston, (1718) 77; réclamation, (1726) 77; com^{dt} à la batterie Royale, 77, 78; mort, (1730) 133.
- Ste-Marie, M. de—Promⁿ, (1732) 162; fait ens. en pied, (1732) 164; promⁿ, (1737) 242; com^{dt} de l'artillerie à l'Île-Royale, (1739) 263; promⁿ, 264; mariage, (1740) 280; promesse d'emploi, (1741) 291.
- Ste-Maure, M^{ne} de—C^{ie} du Sr Vandosme à Louisbourg, (1721) 24; recrues pour le Canada, 25; munitions, etc., pour Québec, 26; recrues pour le Canada, (1722) 32; fera embarquer le Sr Moneté, 33; le nommé de Villers, recrue, (1725) 56; naufrage de L'Éléphant, (1729) 110; recrues pour le Canada, (1730) 126.
- Ste-Reyne—Com^{ce} entre la Louisiane et St-Dominique, (1725) 15.
- Ste-Thérèse de Langloisière—Ens., (1722) 10.
- Ste-Thérèse, M^{de} de—Gratⁿ pour sa communauté, (1732) 152.
- Tabac—Culture au Canada, (1736) 223; (1737) 237; (1740) 270; 278; (1742) 300.
- Taché—Commis pour Mariette frères, (1739) 257; dette du Sr Cugnet, (1742) 299.
- Taché dit Desmarais, Jean—Incorporé dans les troupes, (1733) voir aussi "Tarlé," 172.
- Tadoussac—Autre miss^{re}, (1728) 100; traite, (1729) 115; limite de la ferme, (1731) 138; traite, (1733) 174; (1734) 198; régie de la ferme, (1735) 213; ferme de la traite, (1737) 238.
- Talç—Mine à Louisbourg, (1726) 78.
- Tannerie du Sr Muiron—(1739) 264.
- Tanquery de Canouille—Remplacé comme proc^{gen}, (1722) 11.
- Tarlé dit Desmarais, Jean—Passage, (1732) 148; sera incorporé dans les troupes, 159. voir aussi "Taché.
- Taschereau, M^{de}—Passage, (1729) 118.
- Taschereau, Sr—Fret, passage, (1732) 148; comptes, (1733) 177; lettres de change, (1735) 205; nommé
- Tachereau, Sr—Suite
cons^r, 208; appts, (1736) 223; cons^r, 225; concⁿ, (1737) 236; privilège pour exploitation de mines de fer, 238; concⁿ confirmée, 239; chemin du bord du fleuve à l'Islet du Sapin, rivière Chaudière, (1738) 246; gratⁿ, 247.
- Tassin, M—Mines de fer du Canada, (1735) 204; au sujet du Sr Ollivier, 205; voyage du Sr Ollivier de Vozain, 206.
- Tastram, Sr—Instr^{ns}, (1724) 14.
- Tavannes, C^{te} de—Ouvriers pour les forges St-Maurice, (1740) 271.
- Taxe—Pour l'encente de Montréal, (1722) 38, 40; (1724) 50; sur marchandises de France défendue, (1725) 58; diminution du nombre, (1732) 159; projet d'imposition sur les Canadiens, (1733) 173, 174; directes, (1734) 198; augmⁿ, (1735) 213; imposition, (1736) 224.
- Te Deum—Sacré du roi, (1722) 41; pour rétablissent santé du roi, (1726) 75; mariage du roi, (1727) 83; accouchement de la reine, 88; naissance du Dauphin, (1729) 122; naissance du duc d'Anjou, (1730) 132; pour victoires sur l'Empereur, (1734) 199, 200; conquêtes du roi en Allemagne, 203.
- Témiscamingue—Traite, (1725) 58, 60; limites du poste, 63; affermage du poste, (1729) 113; (1730) 127; sommes dues pour la ferme du poste par La Gorgendière, (1731) 144.
- Terres—Concⁿ à la Louisiane, (1728) 18; à l'Île-Royale, (1725) 67; exécution de l'arrêt du 6 juillet 1711, conc^{ns} pas mises en valeur seront annulées, (1731) 140; défense d'en vendre en bois debout, délais pour mettre en valeur, (1732) 154, 157, 161; conc^{ns} à l'Île-Royale, (1733) 180; états des conc^{ns} à Louisbourg, (1734) 200; conc^{ns} depuis 1731, 212; conc^{ns} à Louisbourg, (1735) 219; concⁿ, (1740) 278; conc^{ns} non établies sont réunies au Domaine, (1742) 301; conc^{ns}, 304; confⁿ de conc^{ns} à l'Île-Royale, 306.
- Terre-Neuve—Cartes de M. de Forant, (1725) 56; carte des fles, bancs et battures, (1739) 257.
- Tessier, P^{re}—Pardon, (1740) 274.
- Testaments—(1724) 49.
- Testu de la Richardière—Voir "La Richardière."
- Têtes Plates—Guerre avec les Sonnotouans, (1740) 276.
- Texé, Estival de—Vit-il? (1734) 193.
- Thibault, Sr—Créancier du Sr Vidal, (1727) 80.
- Thibault—Incendiaire, (1735) 210; relâché, (1736) 224.
- Thibault, Mathurin—Exilé en Canada, (1732) 162.
- Thiersan, Sr—Appts, (1728) 101; cassé, (1729) 116.
- Thiersault, Dame—Placet, (1721) 28; procès, (1727) 88; créance de Hamard de La Borde, (1733) 172.
- Thiersault fils—Passage, (1741) 289.
- Thierry Chassin—Voir "Chassin."
- Thomassin—Cadet, (1734) 201.
- Thopin, Sr—Instr^{ns}, (1718) 4.
- Tilly, M. de—Remettra com^{dm} du Chamcau à M. Meschin, (1724); coupe des mâts, instr^{ns}, 46; mâts de la Baie St-Paul, 48; emploi, 51, 52; mâts de la Baie St-Paul, bois de Montréal, etc., (1725) 60, 61, 63, 64; bois de la Baie St-Paul, etc., (1726) 71, 74; instr^{ns}, (1727) 80, 86; com^{dt} de L'Éléphant, 82; voyage à l'Île-Royale, (1730) 125; com^{dt} La Charente, (1741) 295.
- Tilly, M^{de}—Dette de M. de La Ronde Denys, (1733) 170; (1734) 190, 198.

- Tonnancour, Sr de—Ne peut obtenir la survivance de sa charge à son fils, (1729) 111 ; garde-magasin à Trois-Rivières, (1731) 139 ; demande confⁿ pour lui-même de concⁿ aux S^{rs} Sauvaget, de Normandville et Labadie, (1732) 154 ; conc^{ns} de terre, (1733) 169 ; place de lt gén. à Trois-Rivières, (1739) 258.
- Tonty, Sr de—Propriétaire du fort des Illinois, (1721) 27 ; procès, 28, 30 ; (1722) 40 ; plaintes, 40 ; poursuites contre lui, (1724) 49 ; com^{dt} de Détroit, 83 ; demande du Sr LaMarche, (1725) 58, 59 ; gratⁿ de poudre, 59 ; avertissement, 60 ; affaire avec LaMarche, (1726) 70 ; prétentions de Lamothé Cadillac, (1727) 85 ; prétentions de M. de LaMarche, 88 ; rappelé du Détroit, (1728) 99, 101 ; affaire avec Sr de LaMarche, 100 ; sauvages qui vont à l'île St-Jean, gratⁿ, 106 ; interdiction levée, (1729) 110 ; gratⁿ en poudre et en plomb, lui était personnelle, 114 ; promⁿ, 118 ; mort, 115 ; filles et fils, (1730) 126 ; succⁿ, 143.
- Tonty, M. de (fils)—Promⁿ, (1731) 141 ; terrain à l'Île-Royale, 145 ; promⁿ, (1735) 214 ; enquête sur sa conduite, (1741) 292.
- Tonty, V^{vo} de—Maisons à l'île Cochon et à Détroit, (1731) 143.
- Tonty, V^{vo} et héritiers—Indemnité, (1722) 36.
- Tonty, héritiers de—Indemnité, 39.
- Toronto—Affermage du poste, (1728) 99 ; exploitation du poste, (1729) 113.
- Toulouse, C^{te} de—Engagement de matelots pour voyage à Québec, (1722) 33 ; plaintes du Sr Cotterel, (1728) 93 ; conduite des officiers du Conseil Sup^r, (1720) 127.
- Tourneuve, M. Loboins de—Emploi, (1724) 53.
- Toarnion, Le Prévost—Concⁿ à l'île St-Jean aux S^{rs} Roma et C^{te}, (1731) 136.
- Traités de St-Germain-en-Laye et d'Utrecht, (1724) 46.
- Trédillac (ou Cadillac) M. de—Instr^{ns}, (1728) 18.
- Tremblay, M.—Aide miss^{re} pour le Père Gaulm, (1721) 22.
- Tremblement de terre, (1735) 209.
- Trottier de Beaubien—*Voir* Beaubien.
- Troupes—Engagement des ouvriers et soldats à la Louisiane, (1718) 2 ; à la Baie St-Bernard ; habillement et armement, 4 ; à la Louisiane, paie, 5 ; de la Louisiane, règlement, (1720) 7 ; état des officiers à la Louisiane, (1721) ; à la Louisiane, dépense des aumôniers et chirurgiens, solde ; pourrait être employées pour aider à exécuter les décrets et arrêts du Conseil, (1724) 13 ; à la Louisiane, habillement, 14 ; ré-forme de deux Cies à la Louisiane, (1725) 16 ; à Louisbourg, solde, etc., (1721) 24 ; revue, (1722) 39 ; réduction à l'Île-Royale, 41 ; (1725) 58 ; habillement, 62 ; (1726) 70 ; habillement, (1728) 94 ; recrues demandées, 96 ; pas nécessaires, 97 ; recrues, congés, 104 ; rôle général, (1729) 110 ; augmⁿ inutile, 112 ; recrues, (1730) 130 ; augmⁿ à l'Île-Royale, 135 ; cadets, 143, 144 ; (1732) 154 ; prom^{ns}, 158 ; (1733) 177 ; recrues pour l'Île-Royale, (1733) 180 ; habillement, (1736) 221 ; 226 ; réformes, (1739) 264 ; logement à l'Île-Royale, 266 ; habillement, 267 ; (1740) 278 ; pour l'Île-Royale, 280, 281 ; solde, (1741) 284 ; habillement, 288 ; prom^{ns}, 289 ; augmⁿ à l'Île-Royale, 291 ; prom^{ns}, (1742) 303, 305 ; recrues, etc., 306 ; prom^{ns} à l'Île-Royale, 307.
- Tugny, M. de—Affaires de la Boularderie, (1734) 190.
- Tuiles—Fourneaux à, (1733) 174 ; fourneaux du Sr Des Meloises, (1734) 197 ; fabrication, (1739) 260 ; (1740) 278 ; usage recommandé, (1742) 305.
- Turc, Frère Chrestien—*Voir* "Chrestien".
- Turgeon, Chs.—Signification d'arrêt, (1728) 96.
- Tuteurs—Elections, (1741) 289.
- Union, L'—Voyage à la Louisiane, (1719), 5.
- Ursins, La Loire des—*Voir* "La Loire."
- Ursulines de Québec—Plaintes, 27, 52 ; terrain, (1727) 80 ; conduite de la Sup^{re} lors de la mort de Mgr de St-Vallier, (1729) 116 ; amortissement d'un terrain, (1730) 128 ; gratⁿ refusée, remise de droits seigneuriaux, (1731) 141, 142.
- Ursulines de Trois-Rivières—Emplacement à vendre, (1721) 26 ; amortissement de la terre acquise du Sr Trottier de Beaubien, (1727) 79 ; amortissement de leur terre de la Rivière-du-Loup, (1728) 92, 93, 102 ; concⁿ à la Rivière-du-Loup, (1733) 168, 179.
- Ursulines de Rouen—Etabl^{mt} à la Louisiane, (1736) 17.
- Ursulines de la Louisiane—Ne veulent par des Capucins comme directeurs, (1728) 93.
- Vaisseaux—Armés pour les colonies, (1727) 69 ; qui ont fait la pêche et le com^{ce} à l'Île-Royale, 91 ; *voir aussi* "Navires."
- Valcourt, Ant. Durney dit—Congé, (1736) 222, 228.
- Vallée, Sr—Rations, (1724) 54 ; agira pour le Sr Ganet, (1725) 64 ; lettre de cachet, défense de rentrer en France, un emploi lui sera donné, 66 ; lettres de maître hydrographe refusées, (1726) 77 ; brevet d'arpentage, (1731) 145 ; brevet d'arpenteur à l'île St-Jean, 147 ; gratⁿ, (1733) 181 ; maître canonier à Louisbourg, (1739) 265 ; lt com^{dt} canoniers de Louisbourg, (1742) 308.
- Vallerand, Sr—Recommandé, (1738) 247.
- Vallier, l'abbé—Nommé théologal de l'église de Québec, (1732) 153, 157, 161 ; passage d'un prêtre pour le sém^{re} de Québec, (1740) 271, 272 ; cons^r cleric, 298.
- Valmur, Sr Bricault de—(1732) 153 ; brevet d'écrivain, (1738) 245.
- Vanceau, M.—Succⁿ du c^{te} d'Agrain, (1724) 46.
- Vandosme, Sr de—Cie à Louisbourg, (1721) 24.
- Vanneau, Sⁿ—Créancier du comté d'Agrain, (1725) 65.
- Vanze, Pierre de—Comptable à Biloxy, (1721) 9.
- Varenes, l'abbé de—Proposé comme doyen du Chapitre, (1726) 72 ; cons^r cleric, (1724) 49.
- Varenes, M. de—Fait capt., (1736) 225.
- Varenes, V^{vo} de—Pension, (1727) 82 ; mort, (1734) 195.
- Varin, le P.—Passe en France, (1727) 87.
- Varin de La Marre—Brevet d'écrivain, contrôleur à Québec, (1729) 110, 118 ; gratⁿ, (1730) 131 ; zèle reconnu, (1731) 140 ; services appréciés, 141, 143 ; appts, (1732) 153 ; cons^r, (1733) 171, 172 ; com^{re} de la marine, (1734) ; mariage avec M^{lle} de Beaujeu, 193, 196 ; (1735) 209 ; honneurs, 213 ; demandes, (1736) 223 ; congé, (1738) 245, 248 ; bons témoignages en sa faveur, (1739) 258 ; congé, 262 ; fausse prétention, (1740) 276, 277 ; retourne à Québec, (1741) 286 ; conduite louée, (1742) 297 ; ne peut obtenir haute paye, 304.
- Varsy, Jean de—Passe au Canada, (1727) 88.
- Vassan, M. de—Promⁿ, (1727) 82 ; (1731) 141 ; expectative de lt., (1738) 245 ; promⁿ, 247 ; (1739) 261.
- Vaubéry, Huot de—Instr^{ns}, (1726) 17 ; (1729) 19.
- Vaucresson, M. de—Au sujet de M^{de} de Courtemanche, (1721) 22 ; ordonnance des engagés, 25.

DOC. DE LA SESSION No 18

- Vaudreuil, M^{lre} de—Passage du Canada, (1721) 24; ardoise, (1724); départ de Paris, 46; grâce de M. de Bienville, 48; "déchaînement" contre M. de Léry, (1725) 59; nom^m de son fils, 61; fils recommandé, (1726) 68; pension, 69; loyer de sa maison, 71; réclamation de madame de Soulangue, 74; maison, (1727) 84, 88; (1728) 100; (1729) 115; (1730) 128, 129; (1734) 176; (1735) 210; exemption de sa maison refusée (1740) 271; maison de Montréal, (1741) 285.
- Vaudreuil, M^{lre}—Attentions de M^{de} Bégon, (1726) 69; passage en France, (1726) 74.
- Vaudreuil, M. de—Intérêts de la Cie des Indes, (1721) 22; congé arrêté, 24; fret; chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec, 25; colons pour l'île St-Jean; hôpital de Montréal; instr^{ns}, 26; dépense de l'année; lettre du Conseil de Marine, divers; "Le Portefaix" ne peut aller à Québec, 27; soldats déserteurs; états du com^{ce}; médailles pour les sauvages; prévention des maladies contagieuses; envoi de soldats; privilège exclusif du castor à la Cie des Indes; *Te Deum*, 28; fonds pour dépense du Canada, (1722), plainte des négociants de Montréal, 36; achat de propriétés à Québec et Trois-Rivières; officiers, congés, paye, 37; bonne entente avec Bégon et l'évêque; visites aux couvents, 38; dépense de l'année, 39; réduction du droit sur les peaux de chevreuils, (1724) 45; conduite de M. de Bienville; traite de l'eau-de-vie, 48; enterrement du C^o de Morville; affaire Tonty et Lamarche, rappellera M. Guillet de Témiscamingue; défense à son fermier de l'île-aux-Tourtes de faire la traite, 49; difficultés avec M. de Chaussegros; traite de Témiscamingue, son fermier de l'île aux Tourtes, etc.; difficultés avec Ramezay; préséance à certain officier; retards aux travaux du fort au Sault St-Louis; réduction des Renards; gouv^r de la Louisiane, 50; instr^{ns}; com^{ce} étranger, etc., etc., 51; dépenses de l'année, 52; Cie pour M. de Rigaud; enverra duplicata de ses dépêches à l'intendant à Rochefort; difficultés entre le Sém^{re} de St-Sulpice et M^{de} d'Argenteuil; voyage au Canada, (1725); demande miss^{es}; canot, etc., envoyés à M. Pajot, 55; paix chez les sauvages; com^{ce} étranger, pensions et grat^{ns}, arrêté contre M. de la Borde, 57; mémoire du roi; ferme de la traite de Témiscamingue; son fermier de l'île-aux-Tourtes ne doit pas faire de traite, 58; poudre aux aides-majors; fort^{ns} de Montréal et de Chambly; dispute avec de Léry; instr^{ns} diverses, 59; poudre pour les Abénaquis; a enlevé com^{mt} du fort Chambly à M. de Sabrevois, 60; censuré pour la paix entre Saulteux et Renards; dépense de l'année; instr^{ns}; dispute avec de Léry; maison à Montréal, 61, 62; sup^r des Récollets à Québec; demande secours extraordinaires, 63; poste de Témiscamingue, 63, 64; députation du gouv^r de Boston; états des approvisionnements; remplacement des effets perdus dans naufrage du *Chameau*, 64; mort, (1726) 69; instr^{ns}; plaintes concernant les districts des paroisses, 70; loyer de sa maison, 71; dispute avec le Com^{re} gén. des Récollets, 73; succ^r, (1728) 98; concⁿ à l'île aux Tourtes, (1728) 100; rapprochement des Chouanons, (1729) 114; conduite, (1730) 130; com^{te} *La Gironde*, (1734); fret de pelleterie, (1735) 207; concⁿ confirmée, (1737) 239; instr^{ns} (1739) 265; instr^{ns}, 269; parents au Canada recommandés, (1742) 305.
- Vaudreuil, le comte de—Castor, (1721) 21, 24; instr^{ns}; com^{te} de vaisseau, (1729) 109; voyage à Québec; à l'île d'Aix, 110; (1730); 132; arrivée à l'île d'Aix; journal de sa navigation; grat^{ns}; cartes du golfe du Mexique et des côtes de la Louisiane, (1735) 207; passage à M. de Lantagnac sur *La Victoire* (1741) 294.
- Vaudreuil de Cavagnal—Promⁿ, (1726) 72; (1729) 118; chev^r de St-Louis; états reçus (1730) 130; concⁿ de concⁿ, (1733); gouv^r de Trois-Rivières, 170; gouv^r de Trois-Rivières, (1734) 202; discipline des troupes et des milices, (1735) 212; Abénaquis du lac St-Pierre, (1736) 224; forges de St-Maurice, (1737) 237; expectative d'ens. pour S^r de la Barre, (1738) 248; zèle approuvé, (1739) 261; paix entre Hurons et Outaouais, (1740) 277; congé, 288; fait gouv^r de la Louisiane, (1742) 304, 309; voir aussi "Cavagnal."
- Vaudreuil, Rigaud de—Demande concⁿ, (1741) 286; major de Trois-Rivières, 289; ne peut avoir la place demandée, (1731) 142; ne peut avoir promⁿ, (1733) 171; croix de St-Louis, (1736) 225; chev^r de St-Louis, (1738) 248.
- Vaudreuil, fils du marquis—Cie au Canada, (1721) 26; nom^m, (1725) 61; (1726) 74.
- Vaudreuil, S^{rs} de—Confⁿ de concⁿ, (1733) 179.
- Veillard, S^r—Brevet de commis général, (1720) 7; voir aussi "Weillard".
- Verazzani—Voyage, 46.
- Verchères, M. de—Promⁿ, (1726) 72; obtient Cie, (1738) 247, 248.
- Verderonne, fils de—Etabl^{mt}, (1732) 166.
- Verdier, S^r de—Capt. en second, (1722) 10.
- Vergor, Du Chambo—Com^{dt} à Port-Dauphin, (1742) 306.
- Verly, S^r de—Passe au Canada, (1734) 189, 194; défense de repasser en France, (1740) 271, 278.
- Vermandois, M^{lre} de—Emploi de M. de Montigny, (1728) 93.
- Vérole, petite—Ravages, (1734) 192; chez les Iroquois, 197; au Labrador, chez les sauvages de l'île St-Jean, 201.
- Verrier, M (Ingénieur)—Permis pour passer à l'Île-Royale, (1724) 46; capacité, etc., cautions, ingénieur en chef à l'Île-Royale, 54; promⁿ, (1725) 61; St-Ovide satisfait de son caractère, directeur des travaux aux fortifications de Louisbourg, 65; instr^{ns}, 66; difficultés entre le S^r Ganet et la V^{ve} Planton, (1726), fort^{ns}, bon caractère, (1726) 76; fort^{ns}, 77; fort^{ns} de l'Île-Royale, (1727) 89; défauts des casernes de Louisbourg, fera refaire certains travaux par M^{de} Planton, instr^{ns}, passage, (1728) 93, 103; fort^{ns} de l'Île-Royale, 104, 105, 106; (1729) 111; instr^{ns}, (1731), fort^{ns} à l'Île-Royale, 120; passage, fort^{ns} à l'Île-Royale, 121; bons témoignages en sa faveur, (1730), fort^{ns} à Louisbourg, passage, fort^{ns}, 133; armes du roi sur la porte Dauphine de Louisbourg, (1731), fort^{ns} de Louisbourg, (1731) 145; casernes à Port-Toulouse, 146; maison de M. Méry, 165; travaux à l'Île-Royale, 181; appts, (1734) 194; instr^{ns}, 201; fonds pour fort^{ns}, voyage à l'île St-Jean, travaux, 202; coût de son logement à l'Île-Royale, (1735), fort^{ns} de Louisbourg, 217, 218; fort^{ns} à l'Île-Royale, (1736) 228, 230; marché avec le S^r Muiron, règlement avec Ganet, (1737), plainte de Ganet, 242; fort^{ns} de l'Île-Royale, (1738) 250; dépenses fort^{ns} de l'Île-Royale, 252; bons témoignages en sa faveur, (1739) 258; casernes, etc., cale de carénage, pont sur le Barachois, etc., 264; fort^{ns} de Louisbourg, (1740) 281; (1741) 291; (1742) 306; Voir aussi Le Verrier.
- Verrier, S^r (avocat à Paris)—Appts, (1727) 82; sollicité place de proc^r gén. à Québec, (1728) 92; conduite au Conseil Sup^r, (1729) 116; examinera les minutes des notaires, (1730) 128, 132; (1731) dépouillement des actes de notaires, 142; jugement contre Eustache Léonard Mondor, (1732) 159; grat^{ns}, projet de déclarations, 161; secours aux étudiants en loi, (1733) 177; papier terrier, (1734) 196; (1735) 213; (1736) 227; conférences de droits, (1737) 237; registres du greffe de l'A-

- Verrier, Sr (avocat de Paris)—*Suite*
mirauté de Québec, 239; conférences de droit, aveux, dénombrements, etc., papier terrier, (1738) 250; (1740) 277; papier terrier, conférences de droit, (1741) 289; élèves, 285; au sujet de Guillemain, papier terrier, (1742) 303; *Voir aussi* Le Verrier.
- Verrier, M^{de}—Grat^{ns}, (1731) 140; pension, (1733) 174.
- Verte, île—Port, (1733) 167.
- Verthamont, M. de—Recommande le Sr Cugnet, (1728) 92; M. Cugnet nommé cons^r à Québec, (1730) 124.
- Verville, Marlot de—(1718) 4; appts, (1721) 23; fort^{ns} de Louisbourg, 25; plaintes, fort^{ns} de Louisbourg, alignements à Louisbourg, plan de Louisbourg, 30; parti pour l'Île-Royale, (1722) 34; mineurs et soldats pour les fort^{ns} de l'Île-Royale, 42; instr^{ns}, 43; renseignements concernant M. de L'Etenduière, 44; appts, (1724) 46; communiquera ordres du roi à M. Verrier, repasse en France, passe à l'Île-Royale, 54; inscription à la porte des casernes de Louisbourg, (1725) 55; transféré à Valenciennes, 65; rapport sur ouvrages du Sr Isabeau, (1726) 76; plan des fort^{ns} de l'Île-Royale, (1728) 106; (1730) 124.
- Verville, M. de, fils—Appts, (1724) 46.
- Vézin, Olivier de—*Voir* "Ollivier."
- Viander, R. P. Philibert de—Miss^{re}, (1721) 10.
- Victoire, La—Voyage à la Louisiane, 4; instr^{ns} au cour^{dt}, (1724) 46; voyage à l'Île-Royale, 54; (1725) 64; chargement, 65; passage à M. de Lantagnac refusé, (1741) 294.
- Vidal, Sr—Dette au Sr Thibault, (1727) 80.
- Vienne, Sr de—Passe au Canada, (1738) 247.
- Villardeau, Sr de—Concⁿ, etc., (1719) 5.
- Villars, duc de—Capacités du Sr de Bonnaire, (1735) 213.
- Villedonné, V^{vo}—Pension, (1727) 82; (1737) 237.
- Villejoin, M. d'Orfontaine de—Ens. en 2nd, (1738) 252; aide-major à Louisbourg, (1739) 264; état des troupes, fait capt., (1741) 290.
- Villejoin, M^{de} de—Jardin, (1726) 76.
- Ville-Marie, La—Accident, (1729) 117.
- Villemonde, Beaujeu de—Promⁿ, (1738) 247.
- Villers—Recrue de 14 ans, (1725) 56.
- Villers de Franzure—Promⁿ, (1729) 118; arrêté, (1730) 125; aventure et mariage avec D^{lle} de St-Vincent, arrêté, (1731) 138.
- Villers, M^{les} de—Pension, (1736) 222.
- Villeray, d'Artigny de—Promⁿ, (1737) 238; (1738) 247; (1739) 261.
- Villeray, M. de, fils—Indemnité, (1724) 50.
- Villiers, M.—Services récompensés, expectative d'une Cie., (1732) 155; rétablissement du poste
- Villiers, M.—*Suite*
de La Baye, 157; mort, (1734) 193; coup frappé par les Renards et les Sakis à la baie St-Joseph, 194; promⁿ, 195, 196; responsable pour désastre de la Baie, (1735) 209.
- Villiers, M^{de} de—Pension, (1734) 193.
- Villiers, fils—Ens. en 2nd, (1732) 155.
- Vinant, Hertel—Entreprises de M. de Sabrevois, (1724) 52.
- Vincelle, Sr de—Ens. réformé, (1721) 10.
- Vincelotte, M. de—Plaintes, (1722) 38.
- Vincennes, M. de—Miamis contre Renards, (1726) 16; obstacles à l'extension des Anglais; promⁿ, 72; bœufs de l'Illinois, (1733) 169; (1734) 192; sauvages à Ouabache, 199.
- Vin—Défense d'en vendre aux soldats hors de Louisbourg, (1721) 29, 30; de Saintonge, (1728) 95.
- Vitray, Sr de la Tour—Pourra être cassé, (1726) 17; com^{dt} du *St-Louis*, (1728) 93; tutelle de ses enfants mineurs, (1733) 168, 179; gratⁿ, (1728); arrivée à Rochefort, 94.
- Vivier, M. de—Chev^r de St-Louis, (1726) 73; fait lt., (1730) 133. *Voir aussi* "Du Vivier".
- Vivres—Défense aux étrangers d'en acheter à l'Île-Royale, (1722) 42; importation à l'Île-Royale, (1734) 201; (1735) 217; (1737) 243; (1738) 251.
- Volager, J. B.—Passe au Canada, (1724) 48.
- Volager, Valentin—Passe au Canada, (1724) 48.
- Volant Radisson—Demi-solde, (1732) 159.
- Volant d'Haudebourg, Sr—Pêche et traite, (1734) 197.
- Vollant, Sr—Officier envoyé à la Louisiane, (1731) 147.
- Voyageurs—Ordonnance les concernant, (1724) 13.
- Voyer, l'abbé—Interdiction, (1731) 143.
- Voyer, Capt—Instr^{ns}, (1717) 3.
- Vozain, Ollivier de—*Voir* "Ollivier."
- Walon, Sr—Comⁿ, (1730) 19; au sujet de son fils, 124; chev^r de St-Jean de Latran, croix, (1731) 144; (1732) 153; créances, (1733) 171; (1736) 222.
- Walon, Claude Gabriel—Aura facilités et protection, (1730) 128.
- Weillard d'Auvilliers, Sr—Gratⁿ, (1721) 8; *voir aussi* "Veillard."
- Werbar, J.-B^{te}—Naturalisation, (1731) 139; (1732) 152.
- Willis, Thérèse—Mariage, (1734) 199.
- Wonwonderlich, Sr—Brevet d'ens., (1720) 7; règlement du 18 sept., 10.
- Yardin, Sr—Demande nouvelles de Pierre Martin LeMire, (1736) 230.
- Zémard, Sr—Concⁿ ratifiée, (1742) 308.

APPENDICE L

VOLUMES REÇUS D'ANGLETERRE ET DE FRANCE EN 1904

VOLUMES REÇUS D'ANGLETERRE ET DE FRANCE EN 1904.

Copies de Documents reçues du Bureau Colonial en 1904.

Nouvelle-Ecosse :		
Dépêches aux gouverneurs et administrateurs, 1750-1763..	35 vols.	
Liste d'émigrés, 1748-49.....	1 "	
Expédition contre Louisbourg, 1745-50.....	1 "	
Cap-Breton :		
Dépêches aux gouverneurs, 1784-90.....	9 "	
Procès-verbaux du Conseil Exécutif, 1785-98.....	11 "	
Ile du Prince Edouard :		
Procès-verbaux du Conseil Exécutif, 1784-98.....	7 "	
Journaux de l'Assemblée Législative, 1776-1801.....	9 "	
Journaux du Conseil Législatif, 1773-1801.....	2 "	
Total.....	75 "	
Reçues de Paris :		
Canada.—Correspondance générale, 2 ^e série.		
Domaine d'Occident, 1739-48.....	2 "	
Mémoire du Roy et lettres écrites, 1709.....	1 "	
Inventaire des Edits, 1718.....	1 "	
Arrêts et Décisions, 1677-1731.....	1 "	
Etat civil, Ile St-Jean, 1721-1751.....	1 "	
Ile St-Jean, Port La Joye, 1752-1758.....	2 "	
Recensements de l'Acadie, 1671-1752.....	1 "	
Total.....	84 "	

APPENDICE M

LISTE DES LIVRES, ETC., PRÉSENTÉS,

AVEC LES

NOMS DES DONATEURS.

LISTE DES LIVRES, ETC., PRÉSENTÉS, AVEC LES NOMS DES
DONATEURS.

Noms.	Résidence.	Sujets.
Association des Arpenteurs d'Ontario.....	Toronto.....	Rapport.
Audette, L. A.....	Ottawa.....	Rapports de la Cour de l'Échiquier.
Bain, James, bibliothécaire.....	Toronto.....	Catalogues.
Bibliothèque Newberry.....	Chicago.....	Rapports.
Bibliothèque Publique de Providence.....	Providence, R. I.....	26e rapport annuel, 1903.
Bibliothèque Reynolds.....	Rochester, N.-Y.....	Rapport annuel.
Bureau des Archives d'Ontario.....	Toronto.....	Premier rapport.
Bureau de renseignements Provincial.....	Victoria, C. A.....	Bulletins.
Burpee, Lawrence.....	Ottawa.....	Brochure.
Cameron, E. R.....	".....	Rapports de la Cour Suprême.
Caneda, D. Fincola.....	Havane, Cuba.....	Rapports.
Casgrain, P. B.....	Québec.....	Brochure.
Chambre de Commerce de Vancouver.....	Vancouver, C. A.....	Rapport annuel.
Club Filson.....	Louisville, Ky.....	Publications.
Collège Loyola.....	Montréal.....	Prospectus, 1904.
Collège Bourget.....	Rigaud.....	Annuaire.
Commissaires du Havre.....	Montréal.....	Rapport annuel.
".....	Québec.....	".....
Cruikshanks, Lt-col. E.....	Fort Érié.....	Ouvrages historiques.
Département des Egouts.....	St-Jean, N.B.....	Rapport.
Dionne, N. E.....	Québec.....	Brochure.
Institut Militaire Canadien.....	Toronto.....	Transactions.
Institut Smithsonian.....	Washington, D. C.....	20e rapport du bureau d'ethnologie.
Instruction publique, Surintendant de l'.....	Québec.....	Rapport pour 1902-3.
Jack, D. Russell.....	Halifax.....	Acadiensis.
Jarvis, Colonel A. L.....	Ottawa.....	27 volumes.
Langelier, Honorable Charles.....	Québec.....	Brochure.
Législature de l'Ohio.....	Wooster, O.....	Rapport sur la ferme expérimentale.
" du Nouveau-Brunswick.....	Frédéricton.....	Statuts, 1904.
Ministère de l'Agriculture.....	Prétoria, Afrique.....	Journal d'Agriculture.
" " Etats-Unis.....	Washington, D.C.....	Bulletin.
Ministre des Affaires Etrangères.....	Paris, France.....	Conférence Internationale pour la protection de la propriété industrielle.
Minto, Son Excellence Lord.....	Ottawa.....	Discours.
Murray, H. M.....	Glasgow, Ecosse.....	Transactions de la Société d'Agriculture <i>Highland</i> , 1901.
Musée Carnegie.....	Pittsburg.....	Rapports et Mémoires.
Prentice, J. D.....	Victoria, C.-A.....	Rapport d'une délégation à Ottawa, 1901.
Rédemptoristes, les PP.....	Ste-Anne de Beaupré.....	Annales.
Rosa, Mlle Mary Evans.....	Washington, D.C.....	Généalogie, 18 vols.
Sifton, l'Honorable Clifford.....	Ottawa.....	Tribunal des Frontières de l'Alaska. Contre-mémoire des Etats-Unis. Cartes.
Smith, C. R.....	Hamilton.....	La ville de Hamilton, ses institutions et ses habitants.
Société Canadienne des Ingénieurs Civils.....	Montréal.....	Rapport.
" Historique de Brome.....	Knowlton.....	Rapport annuel.
" " de Chicago.....	Chicago.....	Rapports.
" " de l'Iowa.....	Des Moines.....	Annales.
" " du Kansas.....	Topeka.....	Transactions.
" " de Niagara.....	Niagara.....	Publications.
" " de l'Ontario.....	Toronto.....	Rapport annuel.
" " de l'Orégon.....	Portland.....	Rapports trimestriels.
" " et Philosophique.....	Columbus, Ohio.....	Rapport annuel.
" " et Scientifique.....	Winnipeg.....	Brochures.
" Médico Légale de New-York.....	New-York.....	Journal.
" Numismatique et des Antiquaires.....	Montréal.....	" 1902.
" Royale de Géographie d'Ecosse.....	Edimbourg, Ecosse.....	Magazines.
" St-André.....	St-Jean, N.-B.....	Histoire de la société, 1798-1903, par J. A. Jack.

LISTE des livres, etc., présentés, avec les noms des donateurs—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Sujets.
Stone, W. L.....	Mount-Vernon..	Ethan Allan, drame de la Révolution.
Surrey, Garland N.....	Ottawa.....	Banques, banquiers et commerce de banque en Canada.
Wadlin, Horace G.....	Boston.....	Rapport du Bureau des Statistiques, 1900.
Université du Michigan.....	Ann-Arbor, Mich..	Annuaire, 1903-4.
" McGill.....	Montréal.....	" 1902-3.
" de Toronto.....	Toronto.....	Revue des publications historiques.
" de Yale.....	New-Haven, Conn..	Catalogue de 1903, rapport du président.